This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

PROPERTY OF
University of Michigan Libraries
1817
ARTES SCIENTIA VERITAS

REVUE BELGE ET ÉTRANGÈRE

—

1863

DROITS RÉSERVÉS.

REVUE

BELGE ET ÉTRANGÈRE

NOUVELLE SÉRIE DE *LA BELGIQUE*.

RELIGION, PHILOSOPHIE,

POLITIQUE, HISTOIRE, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE SOCIALE,

SCIENCES, BEAUX-ARTS.

TOME QUINZIÈME.

BRUXELLES,

IMPRIMERIE DE LA *REVUE BELGE ET ÉTRANGÈRE*,

13, Rue des Boiteux.

1863

AP
22
.R46
v. 15-16

SITUATION

DE L'EUROPE EN 1862.

I

Quand on se trouve à l'heure d'une halte entre les événements qui se sont accomplis et ceux qui se préparent, il est utile de jeter un coup d'œil d'ensemble sur la situation pour juger le présent et tâcher de pressentir l'avenir avec cette espèce de seconde vue que possédait à un si haut degré Joseph de Maistre, et que peuvent acquérir, dans une certaine mesure, tous les esprits capables d'observer et de réfléchir.

Il y a une phrase que, depuis quelque temps, on entend sans cesse répéter : « Où allons-nous? » A ceux qui font cette question, nous serions tentés de répondre : « Vous ne savez pas où vous allez, parce que vous ne vous êtes pas donné la peine de chercher d'où vous venez et par où vous avez passé. » Les situations s'enchaînent et se succèdent dans un ordre logique, comme les différents termes d'un syllogisme. Le présent sort du passé, comme l'avenir sortira du présent. Le premier devoir de quiconque désire avoir une idée juste de la situation de l'Europe est donc de jeter un regard en arrière.

Il n'est nécessaire de remonter ni très-haut ni très-loin. A la fin du dernier siècle apparait un fait immense qu'on peut maudir ou bénir, mais dont on ne saurait contester l'importance et l'influence européenne : la Révolution française. Qu'est-ce au fond que la révolution française quand on laisse de côté ses crimes, ses fureurs, ses impiétés, le renversement des autels et des trônes? C'est un esprit nouveau qui cherche à se substituer à l'esprit ancien. Cet esprit nouveau proteste au nom des supériorités naturelles contre les supériorités sociales. Il ne peut pas rendre tous les hommes égaux; mais il cherche à renverser les barrières, grâces auxquelles les inégalités traditionnelles se perpétuent. Cet esprit là a un nom dans la langue politique : il s'appelle la démocratie.

Eh bien, depuis 1789, la démocratie qui s'est emparée de la France, tend, par la France, à s'emparer de l'Europe. Voilà le mouvement général de l'histoire.

Est-ce un bien? Est-ce un mal? Telle n'est plus la question. C'est un fait.

Si cependant il fallait résoudre cette question, aujourd'hui laissée souvent en arrière, on pourrait répondre que la démocratie, contenue dans de justes bornes, a sa valeur comme l'aristocratie, que sous l'empire du principe démocratique, comme sous l'empire de tout autre principe, on peut voir se développer l'intelligence et la vertu. Mais la démocratie a trois écueils redoutables : l'anarchie, le césarisme et le socialisme.

L'anarchie, c'est la désorganisation et la dissolution même de la société par le principe démocratique.

Le césarisme, c'est l'incarnation de la démocratie dans un homme, c'est-à-dire la plus épouvantable dictature qu'on puisse rêver. Le peuple est tout, et César hérite du peuple. Quand César parle, c'est le peuple qui parle. Quand César commande, c'est le peuple qui veut. Quand César condamne, c'est le peuple qui tue.

Le socialisme, demeuré jusqu'ici à l'état d'idée et de plan, à moins qu'on ne veuille considérer comme un premier essai d'application l'organisation de la France de 93 en comités révolutionnaires, c'est quelque chose encore de pis que le césarisme. C'est la confiscation complète de l'individu par l'espèce, la victoire de la force du nombre sur le droit, l'anéantissement des supériorités naturelles elles-mêmes, la réduction de la société à l'état de machine, l'organisation d'un peuple en ruche habitée par des abeilles condamnées aux travaux forcés à perpétuité et qui ne composent leur miel ni pour elles, ni pour leur famille.

Encore une fois, l'anarchie, le césarisme, le socialisme, voilà les trois écueils de la démocratie.

Ce fut sous la première de ces trois formes qu'elle se présenta à l'Europe lorsqu'elle fit son avénement, car les espérances qu'avait données 1789 à son début durèrent peu, et bientôt les événements de 92 et de 93 se succédèrent. La civilisation parut un moment rétrograder en France jusqu'à la barbarie. La royauté tomba de son trône séculaire, et Louis XVI, comme une victime expiatoire des erreurs et des vices du XVIIIe siècle, monta les degrés de son échafaud. Dieu même sembla chanceler sur son autel. La démocratie, dans la fièvre de son avénement, voulait renouveler le ciel comme la terre.

L'Europe, d'abord séduite par l'aurore radieuse de 1789, eut peur. Les rois épouvantés se serrèrent les uns contre les autres. Ce fut la coalition. Pour lutter contre la coalition, la démocratie se dépouilla de la première forme qu'elle avait revêtue, l'anarchie, et s'incarna dans un homme de génie, Napoléon. Le césarisme, qu'on n'avait pas vu depuis la chute de l'empire romain, reparut dans le monde. Quelques esprits crurent que c'était l'ordre qui renaissait dans la société fatiguée de ses convulsions révolutionnaires. Erreur ! L'ordre est une combinaison de pouvoir et de li-

berté. L'absolu dans les sociétés humaines n'est pas l'ordre, parce que tout doit être relatif dans ce qui regarde l'humanité. Sous cette nouvelle forme du césarisme, la démocratie fut guerroyante et conquérante. Elle obéissait à l'intérieur, et il fallait bien qu'elle obéît, puisqu'elle avait abdiqué dans les mains de son représentant armé. Mais c'était à condition que celui-ci porterait ses principes au-dehors. Il courbait à l'intérieur la révolution sous sa main de fer, mais il révolutionnait le monde. Il démocratisait les dynasties en les renouvelant. Il introduisait en Espagne la philosophie du XVIIIe siècle, et Voltaire pouvait dire à son tour : « Il n'y a plus de Pyrénées, » car les frontières n'arrêtaient plus la contagion de ses écrits. Il faisait jouer à Tilsitt par Talma *la Mort de César* devant un parterre de rois. Il allait à Rome appréhender le Pape au corps, et il le ramenait prisonnier à Fontainebleau. Il changeait le monde, et tout en assujétissant les démocrates à la dure discipline de ses armées, il donnait tant de satisfaction à la démocratie qu'elle consentait à le saluer pour son maître parce qu'elle le reconnaissait pour son fils.

Le césarisme alla trop vite. Il finit par épuiser la France, par lasser l'Europe et par l'épouvanter plus encore peut-être que ne l'avait fait l'anarchie. Il y eut comme un branle-bas général. L'Europe fit une coalition de tous les vaincus, c'est-à-dire de tous les peuples et de tous les rois, et le césarisme qui avait usé et abusé de la puissance, de la fortune et de la victoire, succomba sous la coalition européenne et sous l'abandon de la France.

Les hommes habiles déclarèrent alors qu'on en avait fini avec la démocratie et la Révolution française. Les diplomates partagèrent les peuples à leur guise. La Pologne resta russe, prussienne, autrichienne ; la Vénétie fut autrichienne ; la Belgique fut hollandaise ; et ces partages faits, l'Europe se rendormit en pensant qu'elle en avait pour plusieurs siècles de repos.

II

Quand la coalition victorieuse de Napoléon vit la France replacée sous le sceptre des Bourbons, elle crut en avoir fini avec la démocratie. Elle se trompait. La Restauration, avec la Charte de 1814, était un nouvel aspect de la démocratie, mais un aspect légitime ; un effort honorable, qui, s'il avait réussi, aurait séparé la démocratie de la révolution, et l'aurait réconciliée avec la tradition. Sans doute on croyait avoir donné à l'aristocratie, dans la nouvelle combinaison gouvernementale cette Chambre des pairs, introduite arbitrairement dans le système représentatif, et ressemblant à un arbre posé à la surface du sol sans y enfoncer ses racines. Un grand pouvoir politique, qui n'est pas un grand pouvoir social, n'est qu'une décoration brillante qu'on ne saurait compter comme une force. Au fond, tout le nerf du gouvernement de la Restauration résidait dans deux principes : le principe monarchique représenté par la maison de Bourbon, le principe démocratique représenté par la Chambre élective. Parviendraient-ils à s'accorder? Là était toute la question.

Ils n'y parvinrent pas, et il n'entre pas dans notre sujet d'exposer les raisons de détails qui s'opposèrent à cette entente. Indiquons-en seulement trois principales.

La coalition, malgré l'avis de l'empereur Alexandre, malgré l'avis du duc de Wellington et de lord Castelreagh, les politiques les plus judicieux de cette époque, fit, dans le traité du mois de novembre 1815, des conditions trop dures à la Restauration. Au lieu de traiter la France en amie, à cause de la maison de Bourbon, elle traita la maison de Bourbon en ennemie à cause de la France, qui, si elle n'avait pas fait les Cent Jours, ne s'y était pas opposée. Il arriva de là que le second retour des Bourbons coïncida avec

l'humiliation de la patrie ; il resta dans l'esprit des masses l'impression que ces deux faits simultanés, ou concomitants, comme disent les philosophes, étaient solidaires l'un de l'autre.

Le parti constitutionnel, qui en 1814 était tout à fait séparé de Bonaparte, se compromit en grande partie avec lui pendant les Cent Jours et s'engagea contre les Bourbons. Aussi, lorsque les Bourbons revinrent en 1815, la plupart des chefs de la démocratie travaillèrent à les rendre incompatibles avec le pays, parce qu'ils se sentaient eux-mêmes incompatibles avec les Bourbons. Il suffit de prononcer les noms de Benjamin Constant et de Lafayette pour être compris.

Enfin la manière dont les diplomates de 1815 avaient organisé l'Europe laissait beaucoup à désirer. Les nationalités blessées protestaient. La Pologne, partagée entre la Russie, la Prusse et l'Autriche ; la Vénétie et la Lombardie attribuées à l'Autriche ; la Belgique catholique associée à la Hollande protestante éprouvaient un sentiment de souffrance qui pouvait donner à la démocratie française, si elle se séparait de la monarchie bourbonnienne, un rôle belligérant et conquérant, de nature à lui permettre de venger ses propres injures en épousant celles d'autrui.

Si l'on ajoute à cela les pressions des partis et les fautes que les bons gouvernements eux-mêmes ne savent pas éviter, il n'est pas difficile de comprendre la Révolution de Juillet : la démocratie, séparée de la tradition nationale, rentrait dans la carrière des aventures.

L'Europe eut peur et cette peur se trouvait justifiée par les événements ; il devenait clair que tout ébranlement imprimé à la France se communiquait autour d'elle. On eût dit que l'Europe était un immense train dont la France était la locomotive. Tout marchait quand elle marchait.

A la nouvelle de la Révolution qui venait d'éclater chez

elle, l'édifice de l'Europe de 1815 craqua. La Belgique se sépara violemment de la Hollande et reconquit une nationalité à laquelle elle avait droit. La Pologne se souleva à son tour et appela aux armes tous ses enfants pour chasser de Varsovie l'aigle moscovite. Il y eut long frémissement en Allemagne. L'Italie s'agita, et une insurrection conduite par deux princes de la famille Bonaparte, dont l'un règne aujourd'hui en France sous le nom de Napoléon III, vint attaquer le Saint-Siége et expira dans le sang à Forli.

Nul doute que si le prince que la démocratie venait de placer sur le trône de France eût répondu aux aspirations et aux espérances de la partie la plus avancée de cette démocratie, l'heure du grand branle-bas européen allait sonner en 1830, et la France, se plaçant à la tête des forces révolutionnaires du monde, eût allumé l'incendie de la guerre universelle.

Ce prince, tout le monde le sait, était Louis-Philippe.

D'un esprit sage, d'un caractère modéré, éprouvé et éclairé par les événements, Louis-Philippe, déjà sur le retour de l'âge, comprit que ce rôle ne lui allait pas, ou qu'il n'allait pas à ce rôle. Il essaya donc de gouverner par des tempéraments habiles. Concédant d'une main et retenant de l'autre, accordant beaucoup à la démocratie et lui refusant plus encore, mêlant la résistance à la déférence qu'il lui témoignait, il créa cette politique qu'on nomma, dans le temps où elle fut appliquée, la politique du juste-milieu. Politique modérée et avisée, mais sans grands horizons, trop sage pour satisfaire la démocratie populaire qui veut toujours pousser les choses à l'extrême, trop modeste pour convenir à la France qui est la plus fière, et, dans ses mauvais moments, la plus vaine des nations.

Il se fit un partage entre les forces de la démocratie bourgeoise et celles de la démocratie populaire. Les premières essayèrent de contenir les secondes : le *chacun chez*

soi et le *chacun pour soi* de M. Dupin prévalut. Sauf la Belgique qui, unie à la Hollande, menaçait de trop près la France contre laquelle la coalition l'avait hérissée de forteresses, tout resta dans le *statu quo* ou y rentra. La Pologne même perdit à son insurrection l'ombre de nationalité, que les traités de 1815 avaient conservée au duché de Varsovie. Un peu plus tard la République de Cracovie disparut. L'Autriche avait appesanti sa main sur l'Italie, et après l'expédition d'Ancône, que le gouvernement de Louis-Philippe dût bientôt quitter, le cabinet de Vienne fut un peu plus maître que jamais dans la Péninsule.

L'Europe trouvait cette situation bonne. Mais c'est en vain que les hommes habiles qui gouvernèrent la France sous Louis-Philippe crurent avoir donné satisfaction à l'orgueil national par l'expédition de Belgique, celle d'Ancône et la conquête de l'Algérie. A l'aide de la tribune et de la presse, les partis opposants irritaient le sentiment national en remettant sans cesse devant les yeux du pays l'impuissance où se trouvait le gouvernement d'exercer une action suffisante dans les questions générales où il rencontrait les trois puissances continentales toujours unies contre lui. Les hommes d'Etat les plus dévoués au gouvernement de Louis-Philippe ne négligeaient pas, dans leurs compétitions d'ambition et leurs luttes de portefeuille, d'insister sur ce point de vue. M. Guizot le faisait valoir contre M. Molé, M. Thiers contre M. Guizot, et l'opposition radicale contre le parti dynastique tout entier. La presse légitimiste suivant la grande voie ouverte par les brochures de Chateaubriand signalait cette impuissance de la protection, et le vieux duc de Fitz-James criait du haut de la tribune à M. Thiers : « L'alliance anglaise est un mensonge! » Le cabinet des Tuileries, dans l'isolement continental où il se trouvait, était obligé, en effet, de s'appuyer sur l'alliance anglaise, alliance toujours peu agréable à la nation française, surtout aux classes

populaires. Les diverses oppositions et surtout l'opposition démocratique s'emparèrent de ce thème et l'exploitèrent avec habileté. Le gouvernement de Louis-Philippe, qui sentait le mal que lui faisait cette polémique de tribune et de presse, crut avoir trouvé dans la question égyptienne une occasion de suivre en Orient une politique plus énergiquement française. Ce fut une faute. Cette question ne valait pas pour le cabinet français, comme le reconnait M. Guizot dans ses *Mémoires*, les périls qu'il courait en la soutenant, car il risquait de se brouiller avec l'Angleterre, qui suivait une autre politique que la sienne dans la question égyptienne, et de se trouver seul en Europe en présence d'une situation en face de laquelle il n'aurait que l'alternative entre un acte de faiblesse et un acte de folie. Les puissances continentales firent de leur côté une faute plus considérable encore que le gouvernement de Louis-Philippe ; elles se rapprochèrent de l'Angleterre pour faire un arrangement à quatre et pour imposer à la France la solution qu'elles adoptaient.

C'était renouveler moralement la coalition de 1815, et faire au gouvernement de Louis-Philippe un tort analogue à celui qu'elles avaient fait par le second traité de Paris, en 1815, aux Bourbons de la branche aînée. Or, les puissances européennes, l'Angleterre en tête, devaient désirer le maintien du gouvèrnement de Louis-Philippe, gouvernement modéré et régulier, qui n'avait rien de menaçant pour elles et qui employait les intérêts d'une partie de la démocratie à contenir les passions de l'autre partie. Il n'aurait donc pas fallu l'ébranler et l'affaiblir. Tous les esprits perspicaces commencèrent à prévoir, à partir de la quadruple alliance de 1840, la fin du gouvernement de Louis-Philippe, et il est remarquable que ce fut dans ce moment que le prince Napoléon tenta l'expédition de Boulogne ; le prétendant avait regardé la situation avec des verres grossissants.

On ne peut pas dire pour cela que le prince Napoléon eût mal vu l'avenir; seulement il l'avait vu plus près qu'il ne l'était réellement.

La faute commise par l'Europe consistait en ceci : d'abord de ce que la France était sous un gouvernement tempéré, régulier et modéré, elle concluait ce qu'elle serait sous un gouvernement audacieux, absolu et ardent comme le sont tous les gouvernements révolutionnaires. Ensuite elle ne s'apercevait pas qu'elle était elle-même profondément changée depuis 1815 et plus encore depuis 1830.

En 1831, un orateur politique, M. Thiers, croyons-nous, répondait à M. Mauguin qui demandait une levée en masse contre l'Europe continentale : « Sachons vivre pendant quelques années seulement avec notre tribune et notre presse, et nous n'aurons pas besoin d'armées pour conquérir l'Europe : elle sera conquise à nos idées. » Ces paroles pleines de sens contenaient une prophétie. Les discours de la tribune française et les articles de la presse française portaient par toute l'Europe la contagion de la démocratie. Le spectacle d'un gouvernement démocratique fonctionnant en France était une prédication plus éloquente encore. En Allemagne, en Italie, en Russie, en Angleterre même, le flot démocratique montait et le niveau qui n'existait pas dans les faits tendait à s'établir dans les idées. L'Europe en 1847 ressemblait à ces vieux châteaux forts du moyen-âge, qui, vus à distance, produisent encore une impression de terreur; veut-on s'approcher, les fossés exhaussés sont métamorphosés en jardins; les meurtrières ne contiennent plus de gueules de canons; les ponts-levis sont remplacés par des ponts en pierre, et les oiseaux ont fait leurs nids dans les machicoulis. Telle était la situation réelle de l'Europe. Pour que la réalité apparût, il fallait qu'un événement le mit en lumière.

Cet événement fut la Révolution de 1848.

III

Dès que la Révolution de 1848 éclata, on put mesurer les progrès que la démocratie révolutionnaire avait faits en Europe, pendant les dix-huit ans qui s'étaient écoulés depuis la révolution de 1830.

La terre trembla dans toute l'Europe. Toutes les monarchies allemandes parurent au moment de s'écrouler. Il y eut une révolution à Vienne et l'empereur dût quitter sa capitale ; à Berlin, le roi de Prusse, après avoir essayé de résister au mouvement, fut emporté, et on le vit obligé de découvrir sa tête devant les cadavres de ceux qui avaient péri dans une insurrection tentée contre son autorité. Le Parlement de Francfort, attirant à lui tous les pouvoirs, sembla sur le point de devenir l'Assemblée Constituante de l'Allemagne et d'établir sa dictature sur la ruine de toutes les souverainetés particulières. Le prince de Metternich, qui pendant dix-huit ans avait gouverné sans contrôle l'Autriche, dût résigner le ministère et se retirer en toute hâte devant cette rafale révolutionnaire, témoignage éclatant que, si sa politique n'avait pas manqué d'à-propos et de clairvoyance, elle avait complétement manqué de prévoyance en ajournant les difficultés au lieu de les résoudre, et comme on l'a dit, en reculant les échéances au lieu d'y pourvoir.

Au même moment, l'Italie était en feu. Le mouvement sage et modéré de réformes, dont le Pape Pie IX avait pris l'initiative, se trouvait dépassé par le mouvement révolutionnaire, dont le Piémont prenait la direction. Le ministre Rossi, cet honnête libéral, qui s'était fait le confident et l'auxiliaire de la sagesse de Pie IX pour l'amélioration progressive et pacifique de la situation de la Péninsule, était assassiné en plein jour sur les marches du Palais de l'assemblée réunie à Rome. Sa mort restait sans vengeance ;

ses meurtriers, loin d'avoir à en répondre devant la justice, se glorifiaient de cet assassinat comme d'un acte de patriotisme. La Révolution, peu satisfaite de ce premier triomphe, préparait une nouvelle insurrection contre l'autorité pontificale, et Pie IX, voyant ses bontés oubliées, ses intentions méconnues et calomniées, son autorité foulée aux pieds, ses serviteurs les plus dévoués menacés du sort du comte Rossi, se trouvait obligé de quitter clandestinement Rome pour épargner à la démocratie révolutionnaire un dernier attentat, plus exécrable encore que le régicide de 93, et qui, après le déicide commis il y a dix-huit siècles sur le Calvaire, est le plus grand des crimes qui puisse souiller les annales de l'humanité.

L'ensemble des faits sert, comme nous l'avons dit, à mesurer les progrès qu'avait faits, pendant les dix-huit ans du gouvernement de Juillet, par les moyens intellectuels et moraux, c'est-à-dire par la tribune et la presse, la démocratie révolutionnaire. Il y a des esprits légers qui s'imaginent que la révolution de 1848 fut un effet sans causes, qui vint, d'une manière tout inopinée, interrompre la sécurité profonde dont l'Europe sembla jouir pendant le règne de Louis-Philippe. Il faut avoir la vue bien courte pour juger la suite des événements. L'avenir est toujours en germe dans le présent, et il est toujours vrai de dire que les générations nouvelles récoltent ce qu'ont semé celles qui les ont précédées. Toutes les commotions qui étonnèrent l'Europe en 1848 avaient donc été préparées pendant les années dont quelques personnes admirent le calme et regrettent la tranquillité. Le 24 février 1848 fut la date de l'éruption du volcan, mais si des cratères s'ouvrirent dans toutes les parties de l'Europe de cette époque, c'est que la lave avait pu s'accumuler dans toutes ses contrées pendant les années antérieures. Pour juger quelle avait été la semence, il suffit de considérer la moisson.

Si dans ce tableau, dont nous avons à dessein rétréci le cadre, nous négligeons les détails, comme l'expédition de *Risquons-Tout*, notre patriotisme nous fait un devoir de rappeler que, seule entre toutes les nations du continent, la Belgique est restée calme et paisible, grâce à la sagesse et au dévouement de son Roi, grâce aux libres institutions qu'elle s'est données, et qui ont permis à un libéral intègre, M. Delfosse, de dire alors avec vérité, ce mot devenu heureusement proverbial : « La liberté, pour faire le tour du monde, ne doit pas passer par la Belgique. »

Quant à la Pologne, s'il n'y eut pas d'insurrection comme en 1830, et si tout se borna à une agitation, il faut en chercher la cause dans deux ordres de motifs que nous ne pouvons nous abstenir d'indiquer, malgré les étroites proportions de cette esquisse. Le premier, c'est que la Pologne n'avait point, comme en 1830, une organisation *sui generis*, une armée nationale, une indépendance relative, et qu'elle était militairement occupée par la Russie. Le second, c'est qu'on attendait qu'un mouvement promis à Paris par l'émigration polonaise donnât le secours de la France, passée dans les mains des démocrates les plus avancés, au mouvement projeté à Varsovie.

Dans tout ce qui précède, on a retrouvé le caractère complexe que nous avons signalé dans la situation de l'Europe, c'est-à-dire les griefs légitimes des populations à côté des folles aspirations de la démagogie, le besoin du progrès et surtout des réformes exploité par les passions révolutionnaires, la réaction raisonnable contre la partie excessive et inique des traités de 1815, mise à profit par ceux qui voulaient renverser toutes les souverainetés légitimes et inaugurer sur les ruines du droit traditionnel le droit brutal de l'insurrection.

Que manqua-t-il à toutes ces velléités, à toutes ces passions, à toutes ces tentatives pour bouleverser l'Europe de

fond en comble. Il lui manqua le concours de la France. Chose étrange, et qu'on a peine à concevoir au premier abord, ce peuple dont les révolutions troublaient le monde depuis soixante ans s'arrêta tout à coup! Il manqua à l'Allemagne révolutionnaire, tandis que la Russie intervenait pour protéger l'empire d'Autriche, menacé d'une dislocation par l'insurrection de la Hongrie. Il manqua également au mouvement révolutionnaire italien quand l'armée autrichienne, conduite par Radetzki, marcha contre Charles-Albert, qui, au lieu d'être le champion de la nationalité italienne comme Pie IX, était devenu le soldat armé de la révolution italienne, laquelle consentait à servir d'instrument à son ambition à condition qu'il servirait ses passions et préparerait l'accomplissement de ses projets.

Ce n'est pas tout. La France, placée sous ce gouvernement dont le nom seul avait épouvanté l'Europe et rappelait une phase de bouleversement et d'anarchie, la République française, pour lui donner son nom, était allée à Rome pour y établir le Pape; elle avait chassé de la Ville-Eternelle Garibaldi; la République française avait renversé la République romaine, dont l'Assemblée constituante était présidée par un Bonaparte; elle avait restauré la souveraineté temporelle de Pie IX, alors qu'elle était placée elle-même sous la présidence de Louis Napoléon, devenu par l'élection du 2 décembre 1848 le chef de la République française.

Comment expliquer cette anomalie? Faut-il admettre, comme quelques flatteurs intéressés ou quelques admirateurs naïfs du nouvel empire français l'ont dit, que cela fut dû à l'initiative personnelle du nouveau président de la République française? Évidemment non. La chose eut lieu sous lui, non par lui. Depuis que M. Léopold de Gaillard a publié sur la dernière expédition française à Rome un livre plein d'intérêt et appuyé sur des documents authentiques, il n'est pas possible de conserver le moindre doute à cet égard. Ce

que Louis-Napoléon voulait, c'est une expédition française en Italie pour soutenir Charles-Albert, et non une expédition française pour soutenir le Pape. Il ne provoqua pas cette expédition, il consentit à ce qu'elle fut faite, parce qu'il reconnut que la force des choses à laquelle on ne résiste pas impunément l'y obligeait. Il faut donc chercher ailleurs l'explication de cette singulière politique : la France s'arrêtant quand le mouvement auquel elle avait donné l'impulsion se communiquait à toute l'Europe.

Cette explication, la voici : La France, en marchant dans les voies démocratiques, était allée plus loin qu'elle ne voulait aller. Quand elle rencontra, après la révolution de Février, cette république, dont M. de Lamartine avait enfin redoré les échafauds, et dont les crimes étaient restés dans toutes les mémoires, elle recula devant cette tête de Méduse, elle eût peur. Oui, la France eût peur, et nous ne croyons pas l'insulter en l'affirmant, car c'est une noble et généreuse chose que la peur du crime. C'est donc louer la France que de le dire. M. de Lamartine, avec les prestiges de son merveilleux talent, M. Louis Blanc avec l'habileté de ses sophismes, M. Michelet, avec l'éclat de ses paradoxes, n'ont pu la réconcilier avec cette époque néfaste, qui est comme noyée dans le sang qu'elle a versé, dans les larmes qu'elle a fait couler. Il y eut donc une réaction en France contre les excès de la démocratie. Tous les intérêts conservateurs, que la démocratie honnête et libérale renferme dans son sein se coalisèrent contre les folies et contre les violences de la démocratie révolutionnaire. L'insurrection du 15 mai 1848 fut étouffée, et l'Assemblée constituante, dont la salle avait été un moment envahie par l'émeute, fit poursuivre l'émeute à son tour jusqu'à l'Hôtel de Ville. Le socialisme furieux éleva son drapeau dans Paris et au mois de juin 1848 livra à la société une bataille qui dura trois jours et qui fut gagnée contre lui par les généraux Cavaignac, Bedeau et Lamori-

cière. Dans la journée du 13 juin 1849, le général Changarnier défendit l'Assemblée législative contre une nouvelle tentative du parti ultra-démocratique, et M. Ledru-Rollin, le chef ou plutôt l'instrument de ce parti, dut sortir de France. On vit un moment tous les hommes qui avaient lutté les uns contre les autres sous le régime précédent MM. Molé, Odilon-Barrot, Thiers, Berryer, Montalembert, le général de Saint-Priest et leurs amis réunis pour défendre la société menacée par les incendiaires de la démagogie.

Ce n'était pas au moment où, selon le mot spirituel de M. Thiers, « on se rencontrait aux pompes » que l'on serait allé alimenter en Europe des foyers d'incendie. On savait que tous les révolutionnaires européens étaient en rapport avec les révolutionnaires français, que toute commotion européenne était un espoir et un secours pour ceux qui préparaient de nouvelles commotions en France. On voulait avant tout raffermir le sol dans le pays : on ne l'ébranlait pas ailleurs. C'était la première des considérations et l'on négligeait même la défense des nationalités qui avaient compromis leur cause en la confondant avec celle des révolutionnaires. Voilà pourquoi on chassait Garibaldi de Rome, et l'on y rétablissait le Pape, pourquoi l'on se contentait de sauvegarder l'intégrité du Piémont sans venir au secours de la révolution italienne; pourquoi on n'appuyait point en Belgique les coups de mains révolutionnaires, pourquoi on n'intervenait pas en Allemagne où les barricadeurs de tous les pays s'étaient donné rendez-vous. La France avait tourné la première page de l'histoire de la révolution, qui s'appelle la République, elle ne voulait pas tourner la seconde, qui s'appelle la terreur, la banqueroute, et la guerre révolutionnaire.

IV

Si deux causes funestes n'avaient pas exercé leur action sur la situation, il est vraisemblable que l'Assemblée législative de 1849 aurait achevé son œuvre, et que l'assemblée qui l'aurait remplacée au mois de mai 1852, aurait établi un gouvernement modéré en conciliant les nécessités de l'ordre avec celles de la liberté. En supposant que les choses eussent tourné ainsi, le mouvement des réformes aurait repris sa marche en Europe, et le Pape Pie IX, appuyé par la France en Italie, aurait recommencé, dans de meilleures conditions, la mission que les révolutionnaires avaient interrompue d'une manière si insensée. Il faut indiquer ces deux causes qui imprimèrent une autre direction aux événements.

La première doit être attribuée à une faute de l'Assemblée législative : elle exagéra cette réaction contre le désordre dont elle avait été au début l'expression intelligente; elle prodigua dans un grand nombre de départements la mise en état de siège, c'est-à-dire la suspension des lois ordinaires, elle porta imprudemment atteinte au vote universel par la loi du 31 mai, mesure impolitique qui avait le double inconvénient d'aliéner à l'Assemblée l'esprit des masses et de n'apporter que des modifications sans importance à la législation électorale, qu'on prétendait changer. Les esprits se trouvaient ainsi préparés aux mesures extraordinaires qui pourraient être prises contre la Constitution. La notion du droit était affaiblie, et l'on s'habituait à voir la force trancher des nœuds qu'il avait été impossible de délier.

La seconde cause, qui vint compliquer la première, fut l'intervention d'un neveu de l'Empereur Napoléon dans la situation. Il y a, dans les choses humaines, je ne sais quelle fatalité logique qui fait que de certains noms en appellent

d'autres et que le passé exerce sur l'avenir un mystérieux ascendant.. Du moment que le nom de république avait été prononcé, on avait entendu retentir le nom de Napoléon comme une réponse à une question, et comme une solution venant s'offrir d'elle-même à un problème. Personne n'avait oublié qu'après la première République française, celle de 1792, l'Empire était venu rétablir l'ordre, remplacer par un grand pouvoir les convulsions anarchiques de la révolution, et replacer la société dans des conditions de sécurité intérieure. Il était donc indiqué que si la réaction sociale continuait son mouvement et si le neveu de l'Empereur savait profiter de l'espèce de panique qui régnait dans la sphère des idées et encore plus dans la sphère des intérêts, on pouvait arriver à un second empire.

Un penseur, que beaucoup de gens prirent pour un rêveur, M. de la Gervaisais, dont M. Damas-Hinard, depuis secrétaire de l'Impératrice, recueillait les écrits en 1850, avait prévu dès 1829 la situation que nous venons d'indiquer. Son livre mérite d'être lu aujourd'hui par les politiques et les philosophes. Il nous est impossible d'interrompre nos réflexions sur l'état général de l'Europe en 1862 pour faire connaître M. de la Gervaisais à ceux qui ne le connaîtraient pas ; nous devons nous borner à constater qu'il voyait, en effet, venir et qu'il annonçait d'abord le renversement de l'autorité légitime qu'il aimait, puis l'avénement d'un gouvernement plus exclusivement parlementaire sous la direction du duc d'Orléans. Il ajoutait que, selon toutes les probabilités logiques, cette tentative aboutirait à la république et à l'anarchie, et il s'écriait :

« *Vienne alors un Bonaparte quelconque, botté et éperonné, si médiocre et chétif qu'il soit, la France entière lui tiendra l'étrier, et lui en servira au besoin.* » Remarquez que cette phrase, écrite en 1829, n'a rien d'offensant pour le chef actuel du gouvernement français, car M. de la Gervaisais

ne prévoyait pas et ne pouvait prévoir quelle serait la personne ; il ne s'occupait que du nom qui suffirait pour amener au trône celui qui le portait.

Ce que M. de la Gervaisais avait prévu, arriva. Les fautes de l'Assemblée d'un côté, les divisions prolongées des deux partis monarchiques qui ne surent pas s'entendre sur le principe de gouvernement et sur le prince qui devait en être la personnification, la panique des intérêts, l'apparition du spectre rouge devant les imaginations, apparition exploitée par les journaux présidentiels, telles furent les circonstances qui préparèrent le succès du coup d'Etat du 2 décembre 1851.

Dans l'état où se trouvaient les choses, dans le tiraillement des partis, au milieu des craintes que le socialisme inspirait aux chefs parlementaires des partis monarchiques eux-mêmes qui voulaient avant tout sortir de la république et en sortir coûte que coûte, il suffisait d'oser pour réussir. En effet, le parti démagogique, qui descend dans la rue, était plus contraire à l'Assemblée, qu'il accusait d'avoir porté atteinte au vote universel, qu'au Président, qui promettait, sous main, de le rétablir. Le vote maladroit des républicains de l'Assemblée, dans la proposition des questeurs, avait donné l'armée au Président, qui ayant pour lui la force militaire, sans avoir contre lui la force populaire, était maître de la situation, et n'avait qu'à se baisser pour ramasser le pouvoir qui gisait à terre.

Les admirateurs superficiels, et c'est toujours le grand nombre, ne voyaient rien de tout cela. Ils admirèrent la manière dont le coup d'Etat avait été fait, et le comparèrent à tous les coups d'Etat célèbres par leur succès ou leur insuccès, y compris le dernier dont la France eût été témoin, celui de M. de Polignac ; ils oublièrent, en faisant cette comparaison, que, dans un pays blasé des discussions de tribune, effrayé par la licence de la presse, et alarmé pour

son existence même, un coup d'Etat réussit toujours. Ils crurent le socialisme définitivement vaincu, l'ordre rétabli, et ils ne comprirent pas qu'une des conditions du succès à Paris avait été la complicité au moins passive des populations révolutionnaires auxquelles on avait laissé le nom de république pour ménager la transition, et qui n'avaient pas bougé pour défendre l'Assemblée.

En Europe, il y eut un sentiment universel de soulagement et de satisfaction. On était enfin débarrassé des harangues démagogiques des orateurs de la Montagne, des pamphlets révolutionnaires qui tenaient tout le monde sur le qui vive. On allait pouvoir se reposer de cette longue veille qui durait depuis bientôt trois ans. La Révolution était mâtée, elle ne se releverait pas de ce coup.

Telle fut l'impression générale des cabinets européens après le coup d'Etat du 2 décembre. Cette impression, il faut le dire, n'était pas beaucoup plus intelligente que celle du gros du public français. Deux hommes seulement eurent des doutes, ou du moins l'un des deux eut des doutes, c'était un politique, et l'autre eut une notion vraie de la situation sur laquelle l'erreur était si générale, c'était un homme de guerre; le premier s'appelait le prince de Metternich, le second le maréchal Radetzki.

Le premier disait à un des hommes d'Etat les plus habiles que possède la Belgique : L'Empereur Napoléon III est dans une belle passe; il a un grand rôle devant lui, il peut assurer l'ordre et la paix en Europe ; mais je vois venir une tentation qui s'offre à lui, et je ne sais pas s'il y résistera. Cette tentation, c'est celle de devenir empereur révolutionnaire. S'il y succombe, l'Europe sera bouleversée et ce bouleversement finira par atteindre la France. »

Le maréchal Radetzki, le jour même où l'on apprit le succès du coup d'Etat à son quartier-général, voyait les officiers de son état-major se réjouir de cet événement et se

féliciter du coup terrible, que, selon eux, la révolution européenne venait de recevoir à Paris. Le vieux maréchal les laissa parler pendant quelque temps, puis prenant la parole à son tour : « Messieurs, leur dit-il, vous êtes jeunes, et vous verrez les conséquences de cet événement, conséquences que je ne puis que vous annoncer. Dans ce fait qui vous comble de joie, j'aperçois pour l'avenir des dangers de toutes sortes pour la paix européenne, et en particulier pour notre glorieux empire d'Autriche, que nos épées travaillent à rasseoir sur ses bases. Que ne suis-je plus jeune de quelques années ! J'aurais au moins l'espoir de me mettre au travers des événements que je prévois et des périls qui vont nous assaillir. La Révolution n'est pas finie en France : elle prend une nouvelle forme et une forme plus menançante pour nous. »

Ce fut avec cet horoscope que le nouvel empire français entra dans le monde.

V

Il était dans la nature des choses que la prévision du maréchal Radetzki et la crainte exprimée par le prince de Metternich trouvassent leur réalisation dans le second empire. Il faut en donner la raison.

Le mouvement des idées avait pu être un instant suspendu en France par l'apparition du *Spectre rouge*, dénoncé par M. Romieu ; mais le fond des choses n'était pas changé, la démocratie, avec ses aspirations, son besoin d'expansion et de mouvement, se remuait toujours dans les entrailles de la situation, et elle devait, avant qu'il fut peu, remonter à la surface. Le nouveau régime institué après le 2 décembre 1851 lui enlevait les institutions qu'elle avait conquises par tant d'années de révolution et qui lui servaient

à satisfaire ses instincts à l'intérieur : il fallait de toute nécessité que ce nouveau régime se chargeât de les satisfaire au dehors. Plus de journaux jouissant, sous l'empire des lois et sous la responsabilité des écrivains, de ce droit de libre examen et de libre initiative qui faisaient partie des institutions publiques depuis plus de trente ans. Plus de tribune du haut de laquelle on faisait souverainement les affaires de la France et l'on agissait efficacement sur celles de l'Europe. Le vote universel subsistait encore, il est vrai, mais on le changeait en instrument de règne, on l'organisait de manière à ce que la question dictât la réponse, et avec des candidats impériaux officiellement désignés et patronés par le gouvernement, soutenus par les cent mille bras de l'administration, on arrivait à former un Corps législatif à la nomination de l'Empereur comme le Sénat, avec cette seule différence qu'il était nommé pour cinq ans au lieu d'être nommé à vie. La Constitution politique de la France n'était plus qu'une mécanique dans laquelle il ne demeurait plus qu'une intelligence et qu'une volonté : celles de l'Empereur.

Puisque l'Empereur était tout, qu'il pouvait tout, qu'il faisait tout ; puisqu'il avait seul l'initiative, l'omnipotence, c'était à lui qu'il appartenait désormais de satisfaire les aspirations de la démocratie, d'occuper et d'intéresser son imagination. Il ne pouvait le faire au dedans, car il aurait fallu lui rendre ce qu'il venait de lui ôter, la tribune, la presse, la liberté des luttes électorales, l'initiative et la souveraineté politiques. Il fallait donc de toute nécessité qu'il le fît au dehors. Il était ainsi amené par la fatalité logique des choses à recommencer la politique du premier Empire, c'est-à-dire à donner à la Révolution, dans les questions du dehors, les satisfactions qu'il lui refusait dans les questions intérieures. Seulement, il profita de l'expérience du passé pour tâcher d'éviter les écueils contre lesquels

avait échoué la barque qui portait César et sa fortune. C'était par une coalition que Napoléon Ier était tombé, et cette coalition s'était formée à cause des guerres incessantes qu'il avait faites à toutes les puissances de l'Europe, pour fonder un empire aussi étendu que celui de Charlemagne. Cet esprit de conquête, pour lui donner le nom qu'imagina Benjamin Constant dans un de ses ouvrages, cet esprit de conquête et d'usurpation qui bouleversait l'Europe, renouvelait les trônes en en chassant les anciennes dynasties pour y faire asseoir de nouveaux souverains issus de la famille de Napoléon, avait d'autant plus révolté les populations que le conquérant ne tenait pas plus compte des droits des peuples que des droits des familles régnantes. Il était sorti de là une réaction formidable contre l'Empire, réaction formée à la fois des souverainetés et des nationalités, des légitimités royales et des aspirations populaires, à tel point que les sociétés secrètes de l'Allemagne avaient joint leurs efforts à ceux des aristocraties, et que, dans les dernières luttes de 1813 et 1814, les universités allemandes avaient pris les armes pour repousser du territoire allemand le tyran du genre humain. Si l'on ajoute à cela l'immuable inimitié de l'Angleterre, qui, convaincue qu'il n'y avait pas assez de place en Europe pour l'empire français tel que Napoléon l'avait conçu et l'empire britannique, mettait au service de toutes les coalitions ses vaisseaux et ses guinées, on comprendra qu'à la longue le génie de l'empereur Napoléon Ier lui-même et cette terrible machine de guerre qu'on appelle la France, n'aient pu prévaloir contre ce formidable faisceau de forces et d'hostilités.

L'empire de 1852 conçut la pensée et l'espoir de le dénouer. D'abord il commença par éloigner toute idée d'une guerre systématique ; on se souvient de sa première devise : *l'Empire c'est la paix*. Il est vrai que sous le règne de

Napoléon Ier, on avait déjà essayé cette tactique, et il serait facile de retrouver dans les *Moniteurs* du temps des discours où il est dit que « l'Empereur ne fait la guerre que pour conquérir la paix. » Mais le génie militaire de Napoléon Ier et ses entreprises qui se succédaient si rapidement ôtaient toute vraisemblance à cette assurance. L'inexpérience militaire de Napoléon III donnait au contraire du crédit à ses paroles. On pouvait comprendre que venant après César, il se contentât du rôle d'Auguste. Il répéta en outre à tout propos, qu'il ne désirait d'établissement princier pour aucun membre de sa famille. En même temps, il affecta de bonne heure de se poser comme l'ami des nationalités; comme l'auxiliaire des aspirations populaires au dehors, afin de prévenir ce rapprochement entre les souverainetés et les libertés nationales qui avait été une des causes du renversement du premier empire. Il voyait en outre dans cette tactique l'avantage de faire jouer à la démocratie du dehors le rôle qu'il ne pouvait lui offrir au dedans. Au lieu de multiplier et de précipiter les guerres comme le premier empire, il les sépara par de longs entr'actes de paix pendant lesquels les armes cédèrent la place à la diplomatie. Enfin, et ce fut la dernière partie de son plan, de même qu'il avait cherché à désintéresser les peuples, il chercha à désintéresser l'Angleterre en achetant à tout prix l'alliance de la puissance qui avait été l'âme de toutes les coalitions contre l'empire de 1804. Il alla même faire avec elle la guerre à la Russie pour miner l'influence de celle-ci en Orient et y substituer l'influence anglaise, et dernièrement encore, il signait avec elle ce traité de commerce célèbre en Angleterre comme l'un des événements les plus heureux pour l'industrie et le commerce britanniques, déploré de l'autre côté de la Manche comme une catastrophe pour l'industrie et le commerce français.

Grâce à cette tactique, le cabinet des Tuileries a pu don-

ner au dehors à la démocratie les satisfactions et les spectacles les plus propres à contenter ses instincts et à lui faire prendre patience à l'intérieur. D'abord, avec l'aide de l'Angleterre, il a humilié, amoindri la Russie qui en Orient, il est vrai, pouvait devenir l'alliée naturelle de la France, mais que la Révolution regardait comme une ennemie personnelle et comme une puissante arrière-garde pour l'Europe conservatrice dans le cas d'une guerre révolutionnaire. Il a vécu pendant quelques années sur ce succès, et laissant la Russie sanglante, pantelante, épuisée, et en outre profondément irritée contre l'Autriche, qui, par son attitude de neutralité malveillante et presque menaçante, avait contribué à sa défaite, il a attendu que le moment de frapper l'Autriche elle-même fut venu, l'Autriche qu'il avait rassurée pendant la guerre de Crimée, en lui garantissant l'intégrité de ses possessions d'Italie.

Ce moment une fois venu, il a fait la guerre à l'Autriche en Italie ; il l'a chassée de ses possessions avec l'assentiment de la Russie, qui pleine encore des rancunes de la guerre de Crimée, a assisté avec une joie mal déguisée à l'humiliation de l'Autriche, sans comprendre que la défensive des puissances conservatrices s'affaiblissait et que la force offensive de la Révolution augmentait. En même temps, le spectacle de la glorification de Garibaldi, de la chute des monarchies italiennes, de l'humiliation de la Papauté, satisfaisait et réjouissait les passions de la démocratie française, qui, en voyant s'accomplir par les mains d'un dictateur l'œuvre qu'elle se reconnaissait impuissante à réaliser, se consolait facilement de voir, pour nous servir de son langage, la statue de la liberté demeurer voilée.

VI

Il était nécessaire de remonter un peu haut pour faire

comprendre la situation de l'Europe en 1862. Nous tâcherons maintenant de résumer, aussi sommairement que possible, les caractères principaux de la situation de l'Europe continentale en nous réservant de parler à part de l'Angleterre.

La France, fortement contenue par un gouvernement de dictature qui, malgré ce que dit M. de la Guéronnière dans son nouveau journal, n'est point tempéré par les lois et ne rencontre d'autres bornes que dans l'esprit moderne avec ce qu'il y a d'invincible dans les idées et dans les mœurs, la France a conservé ces aspirations démocratiques et ce besoin d'expansion qui sont un des mouvements de son histoire. Plus elle est comprimée au dedans, plus il devient nécessaire de l'occuper et de l'intéresser au dehors. Plus elle est dépendante dans sa politique intérieure, plus il faut qu'elle soit influente et prépondérante dans sa politique extérieure. Ce n'est pas pour le nouvel empire une affaire de choix, c'est une affaire de nécessité. On peut dire que la politique extérieure est la soupape de sûreté de la locomotive que conduit Napoléon III.

Nous voyons bien les efforts que l'on fait pour cacher cette vérité, les formes de gouvernement représentatif sous lesquelles on se déguise, les concessions qu'on a l'air de faire au Sénat et au Corps législatif et quelquefois même à la presse. Mais ce ne sont là que des semblants et des apparences. Ce n'est pas la première fois que le césarisme prend les livrées de la liberté. Auguste et Tibère ne firent pas autre chose quand ils concentrèrent dans leurs mains tous les pouvoirs du peuple-roi. Les héritiers de la souveraineté romaine laissèrent subsister les simulacres de la République. Cela ne change rien à la réalité des choses. Au fait, de quoi se compose le gouvernement actuel en France? De l'Empereur, qui, chef souverain de l'armée, nomme le Sénat et toute l'administration, qui fait nommer

au moyen de la grande machine du vote universel organisée à son usage, les hommes de son choix pour députés au Corps législatif, et qui enfin par surcroît de précaution, s'est réservé la faculté de supprimer les journaux qui ne penseraient pas comme lui. Il agit donc seul, et, quand il le voudra, il parlera seul. Il tient l'épée, et personne ne tient la plume que de son consentement.

C'est donc avec raison que nous l'avons affirmé; les seules satisfactions que l'on puisse donner à l'esprit démocratique qui domine en France, il faut les chercher au dehors. On fait prendre patience à la démocratie en France, en travaillant pour elle en Europe, et l'on peut voir dans l'*Opinion nationale* et le *Siècle* qu'elle accepte cette compensation.

Depuis 1852, toute la politique du cabinet des Tuileries a été tournée de ce côté. Il s'est présenté comme le champion des nationalités malheureuses et opprimées, et au fond sa politique a été une réaction contre les traités de 1815 et un encouragement à tous les intérêts démocratiques qui existent dans les diverses sociétés européennes à renverser les obstacles qui les arrêtent, de manière à ce que la démocratie européenne puisse atteindre le niveau de la démocratie française. Il en est résulté que le cabinet des Tuileries a été servi à la fois par trois genres d'auxiliaires; d'abord les nationalités qui avaient à se plaindre des traités de 1815 comme la nationalité italienne et la nationalité polonaise; ensuite les idées et les intérêts démocratiques qui s'agitent dans tous les pays de l'Europe, et enfin les passions et les intérêts révolutionnaires en France qui fraternisent naturellement avec les intérêts et les passions révolutionnaires du monde entier.

A la suite des deux coups hardis que la politique napoléonienne a frappés, l'un en Crimée, l'autre en Italie, les grandes puissances continentales se sont trouvées désorganisées.

Il ne faudrait pas calculer seulement les pertes de la Russie par les conséquences diplomatiques écrites au traité de Paris. Ces conséquences sont déjà très-grandes, puisque le cabinet de Saint-Pétersbourg a dû renoncer à l'empire exclusif de la Mer Noire, et que même il s'est engagé à ne pas y entretenir de marine militaire. Mais pour bien comprendre toutes les pertes essuyées par la Russie, il faut se souvenir que son empire est une espèce de mosaïque de nationalités et que le cadre de cette mosaïque est dans l'omnipotence du Czar. Or, voici ce qui est arrivé : depuis 1815 jusqu'à la dernière guerre de Crimée, les idées et les intérêts n'avaient pas cessé de continuer leur ascension en Russie vers cet idéal démocratique que la France présentait aux sociétés européennes, et en faveur duquel sa tribune et sa presse ont partout exercé une puissante propagande. La défaite de la Russie et ses pertes en 1854 ont d'abord été un nouvel argument en faveur de la propagande de la démocratie française. Les idées avaient marché et les institutions avaient le tort d'être restées en arrière. Le nouveau Czar s'est donc vu obligé de commencer des réformes extrêmement graves, et entre autres l'émancipation des serfs, le lendemain d'une guerre malheureuse, c'est-à-dire qu'il a été obligé de faire, avec un pouvoir affaibli, ce qu'il est déjà difficile de faire avec un pouvoir fort. Ce qui distingue, en effet, les réformes des révolutions, c'est que le pouvoir qui les accomplit choisit son jour pour commencer et s'arrête quand il veut. Les gouvernements vaincus et malheureux, qui n'ont ni le choix de l'heure ni celle du point d'arrêt, ne sont donc pas propres à cette besogne.

Aussi les nouvelles qui viennent de Russie et qui résument sa situation présente, ont-elles quelque chose d'effrayant? La noblesse, qui n'a ni les lumières ni la générosité de la noblesse française de 1789, est mécontente, presque factieuse; la bourgeoisie, si l'on peut donner ce

nom aux classes moyennes de la Russie, qui sont si loin de valoir l'ancienne bourgeoisie des autres Etats de l'Europe, aspire à sortir de sa longue dépendance; les serfs, méconnaissant le bienfait de la liberté que l'empereur leur a accordée, ne comprennent point le travail sans la propriété. Des actes sauvages dénoncent la perturbation profonde des sentiments et des idées; des torches incendiaires, tenues par des mains invisibles, répandent le ravage, la ruine et l'épouvante. Si l'on ajoute à cela la Pologne, cette plaie saignante toujours ouverte auprès du cœur de la Russie, et cette espèce de mise en permanence de l'assassinat à Varsovie, on aura l'idée d'une société ébranlée jusque dans ses fondements et dont l'action extérieure se trouve paralysée par ses difficultés intérieures.

Il faut en dire à peu près autant de l'Autriche. Le gouvernement autrichien, comme le gouvernement russe a été surpris par les progrès que les idées et les intérêts démocratiques avaient faits dans son sein. La révolution de 1848 a été à ce point de vue une révélation pour ses hommes d'Etat qui ne se sont réveillés qu'au bruit de l'éruption du volcan, mais alors du moins ils avaient pu triompher des difficultés et des révoltes par les armes et commencer, à l'aide de la puissance et du prestige que possèdent les victorieux, un travail de réorganisation aussi difficile que nécessaire. Cela a duré jusqu'à la guerre d'Italie. Il a fallu depuis que l'empereur François-Joseph, vaincu et malheureux, continuât avec courage et loyauté, ce travail de réforme qu'il avait commencé sous de meilleurs auspices. Alors des difficultés de tous genres se sont présentées. La faiblesse du gouvernement a encouragé les résistances. Dans l'empire autrichien, comme dans l'empire russe, les nationalités étant diverses, c'est l'unité impériale qui forme le lien qui les unit en faisceau. Par l'affaiblissement de l'autorité impériale ce lien s'est trouvé relâché. En outre tout le

monde comprend que l'Autriche est sous le coup d'une nouvelle guerre. La question italienne n'est pas fermée, puisque le nouveau royaume d'Italie aspire à s'adjoindre Venise et à s'affranchir de la menace perpétuelle qui pèse sur lui du haut du quadrilatère. L'empire autrichien souffre donc à la fois de la guerre malheureuse qu'il a faite, d'une guerre toujours imminente dont le résultat est incertain et dont l'attente l'oblige à épuiser d'avance ses finances déjà obérées, du travail de réorganisation qu'il est contraint d'accomplir dans de mauvaises conditions, parce que l'Empereur, médiateur naturel entre les diverses nationalités, a vu son pouvoir affaibli par ses derniers revers, et enfin des aspirations toujours croissantes des idées et des intérêts démocratiques qui ont fait d'immenses progrès dans les quarante-sept années qui se sont écoulées depuis les traités de 1815.

Reste la Prusse. Cette puissance n'a point eu de guerre, il est vrai, et par conséquent n'a point eu de revers. Mais, quoique au rang des grandes puissances européennes depuis 1815, la Prusse n'a ni la solidité ni la cohésion des grandes monarchies qui se sont établies avant elles en Europe. La bataille d'Iéna a prouvé que le sort de la Prusse dépendait d'une seule bataille. Il faut ajouter que nulle part ailleurs, le travail des idées et des intérêts démocratiques n'a été plus puissant. La Prusse est le pays des libres-penseurs et des sociétés secrètes et pour bien la juger, il faudrait pouvoir pénétrer dans les profondeurs mystérieuses où se préparent ses destinées.

Ce qu'il est facile de voir à l'œil nu, c'est qu'elle se trouve en ce moment en face d'une grande tentation. Le rôle d'un Victor-Emmanuel allemand vient se présenter de lui-même au roi Guillaume. L'honnêteté du Roi résiste, et l'on sait que dans sa dernière entrevue avec l'empereur Napoléon III, il avait amené avec lui ses confédérés pour

les rendre témoins de ses paroles et de ses actes. Mais la Prusse est-elle aussi honnête que son Roi? Grave problème! On peut du moins assurer que la démocratie prussienne ne l'est pas et qu'elle pousse son monarque vers ce rôle révolutionnaire que la probité de Guillaume réprouve, et que sous l'empire de son perpétuel antagonisme avec l'Autriche, la nation prussienne accepterait peut-être.

Cette pression du parti démocratique sur le gouvernement a été manifeste dans la dernière session, celle de 1862. La Chambre élue a refusé les crédits demandés au nom du Roi pour l'entretien de l'armée prussienne sur le pied où elle est actuellement. L'accord entre les trois pouvoirs est rompu, d'un côté, la Royauté et la Chambre des Seigneurs; de l'autre, la Chambre élue. Le roi de Prusse reçoit des adresses contre le dernier vote de cette assemblée, y répond et semble les provoquer. C'est une situation de crise, de lutte intestine, de coup d'état et de révolution.

De là un tiraillement dans la politique nationale qui diminue l'action de la Prusse au dehors et qui tend à lui faire partager l'impuissance relative de l'Autriche et de la Russie.

Toute l'Europe continentale nous présente l'image d'un grand navire qui ne gouverne plus, parce qu'il y a des voies d'eau dans sa quille, des avaries dans ses œuvres vives et l'anarchie à son bord.

VII

On ne peut mieux définir la situation actuelle qu'en répétant les paroles toutes récentes d'un homme d'État français, qui a pris une grande part aux affaires sous le règne de Louis-Philippe. « La Russie, dans la question d'Orient, malgré les embarras qui l'accablent, est encore quelque chose, disait-il; l'Allemagne, si elle parvenait à être

unie, serait quelque chose, quoiqu'elle soit en proie à bien des difficultés; mais l'Angleterre, c'est mieux que quelque chose, c'est quelqu'un! »

C'est dans cette juste appréciation de la situation générale qu'il faut chercher l'explication de la conduite du cabinet des Tuileries envers les diverses puissances européennes, celle qu'il a suivie, celle qu'il suit encore. Il n'a pas craint d'attaquer la Russie; il avait contre elle d'abord l'Angleterre dont il servait l'intérêt en affaiblissant la puissance russe en Orient; en second lieu, la jalousie de l'Allemagne, et notamment de l'Autriche; et enfin s'il avait fallu pousser les choses plus avant, la Pologne, peut-être la Suède avec laquelle il avait déjà noué des rapports dans la prévision d'une descente en Finlande.

Il n'a pas craint d'attaquer l'Autriche; il avait contre elle le long frémissement de l'Italie qui supportait avec peine son joug, la jalousie de la Prusse qui devait retarder, sinon empêcher le concours que le cabinet de Vienne semblait en droit d'attendre de l'Allemagne; la rancune de la Russie qui devait se venger, par une neutralité malveillante, de la neutralité malveillante que l'Autriche avait observée pendant la guerre de Crimée. Si les choses eussent duré plus longtemps, et si, après la bataille de Solferino, la paix de Villafranca n'eut pas mis un terme à la guerre il aurait eu contre l'Autriche la Hongrie, la Pologne et tous les germes de mécontentement et de révolution qu'elle porte dans son sein.

Il n'a pas encore engagé de conflit contre la Prusse, et il est probable qu'une des raisons de la paix de Villafranca a été la crainte de voir la continuation de la guerre amener l'union de l'Allemagne en l'alarmant par le siége des places du quadrilatère qu'elle regarde comme un de ses boulevards: « L'Allemagne unie, comme nous le disions en commençant d'après un homme d'État, est encore quelque chose. »

Mais il n'est pas besoin d'une profonde étude de la situation de l'Europe pour dire avec assurance que la Prusse, isolée et réduite à ses propres forces, ne pèserait pas d'un poids bien lourd dans la balance, s'il fallait lutter contre la France. Avec les rancunes de l'Autriche, l'indifférence de la Russie, les discordes intérieures du parti démocratique et du parti du gouvernement, la lutte qui s'est élevée entre la Couronne et la Chambre élective, les aspirations de la Pologne prussienne, les passions révolutionnaires et les sociétés secrètes, la Prusse ne peut devenir à elle seule un obstacle capable d'arrêter le gouvernement français.

Un publiciste révolutionnaire, en faisant à sa manière le résumé de la politique napoléonienne depuis dix ans, félicitait surtout cette politique de ce qu'elle avait adopté l'alliance anglaise sans faire aucune concession. Qu'elle ait adopté l'alliance anglaise, c'est là un fait qui ne saurait être contesté; mais qu'elle ne lui ait fait aucune concession, c'est là tout au contraire un des plus hardis paradoxes qui se soient rencontrés même sous une plume révolutionnaire. Le trait caractéristique de la politique du cabinet des Tuileries, c'est une hardiesse voisine de l'audace vis-à-vis des puissances continentales, et une déférence, une complaisance infatigable vis-à-vis de l'Angleterre.

On peut se contenter de citer les faits principaux qui justifient cette assertion.

Le premier de ces faits c'est la guerre contre la Russie. Que pouvait gagner la France à affaiblir la marine russe, alliée naturelle de la marine française dans une lutte contre la suprématie maritime de l'Angleterre? Rien. Que pouvait gagner la France à suspendre la chute de l'empire ottoman et à différer ainsi un partage de territoires qui permettra seul à son gouvernement de demander la rectification des traités de 1815 signés sans elle et contre elle? Rien. L'Angleterre, au contraire, avait tout à gagner à affaiblir en

Orient l'empire russe qu'elle a toujours considéré comme un compétiteur et comme un rival. Elle suivait sa politique traditionnelle en affaiblissant une des marines secondaires qui peuvent apporter un appoint à la marine française. Enfin en prolongeant la vie de l'*homme malade,* pour nous servir d'une expression de l'empereur Nicolas, elle maintenait le *statu quo* non-seulement en Orient, mais en Europe, *statu quo* qui est tout à fait à son avantage et au désavantage de la France. Le seul avantage réel que l'empereur Napoléon III ait tiré de la guerre contre la Russie, c'est le prestige que donne la victoire, prestige dont les dynasties nouvelles ont besoin, et dont il avait besoin plus que personne après le coup d'État du 2 décembre. Aussi l'Angleterre obtenait satisfaction pour tous ses intérêts nationaux, et la France n'obtenait satisfaction que pour un intérêt dynastique, au préjudice de ses intérêts permanents.

Rappelons-nous maintenant ce qui se passa après l'attentat d'Orsini. Dans la première émotion du péril, le gouvernement français laissa les corps constitués, le Sénat et le Corps législatif surtout, présenter des adresses menaçantes contre l'Angleterre où les sociétés secrètes tramaient de si effroyables attentats. Les régiments eux-mêmes suivirent l'impulsion donnée et mêlèrent dans ces adresses, pleines d'une ardeur militaire, la menace à l'expression de leur indignation. Il semblait qu'ils fussent au moment d'aller faire justice par leurs propres mains des conspirateurs qui complotaient de pareils crimes, de l'autre côté du détroit, si l'Angleterre se reconnaissait impuissante à les punir. Ce bruit dura quelque temps. Le gouvernement anglais fit comparaître devant le jury ceux qui paraissaient avoir eu des rapports avec la bande d'Orsini. Le jury les renvoya absous. Alors tout le bruit qu'avaient fait, en France, la presse, les corps constitués, l'armée, tomba, et le gouver-

nement impérial se rapprocha bientôt de l'Angleterre qui ne lui avait rien accordé.

Plus tard, après la guerre d'Italie, tout le monde se souvient que la politique du cabinet des Tuileries avait été pour l'établissement d'une confédération italienne dont le Pape, le Roi de Piémont et le Roi de Naples eussent été les trois puissances principales. L'Angleterre, par contre, se prononça pour l'unification de l'Italie, qui est évidemment contraire à l'intérêt de la France, et qui se complique encore de la destruction de la puissance temporelle du Saint-Siége, destruction essentiellement agréable à la grande puissance protestante, essentiellement compromettante pour une grande puissance catholique. Cette fois encore, le cabinet des Tuileries, après une certaine résistance, a déféré à l'opinion de l'Angleterre, et il a adopté la solution anglaise des affaires d'Italie, en réservant seulement la question romaine ; pour combien de temps? personne ne saurait le dire, et en sacrifiant la solution française.

Enfin, l'Angleterre qui a un commerce immense en Chine, commerce d'une importance de plus de six cents millions de francs, a désiré avoir l'appui des forces françaises pour assurer, dans ce pays lointain, la sécurité de ce commerce. Le gouvernement de Napoléon III, quoique le commerce français ne soit pas représenté en Chine par un chiffre supérieur à douze millions de francs, a immédiatement déféré à ce nouveau désir, et dans le discours pour la clôture du Parlement, les ministres faisaient dire à la Reine avec une ingénuité singulière « que les forces anglaises et françaises venaient de faire un mouvement contre les rebelles, afin de les éloigner des villes qui sont le centre du commerce *anglais*. »

Il est donc impossible de nier que la politique de Napoléon III envers l'Angleterre ait été aussi obséquieuse et aussi serviable qu'elle a été hardie et exigeante envers les

puissances continentales. D'où vient cette différence? L'homme d'Etat cité au début de cet article, en a résumé toutes les causes dans la phrase que nous chercherons à expliquer : « L'Angleterre, c'est mieux que quelque chose en Europe, c'est quelqu'un. »

VIII

Peu de mots suffiront pour résumer ce que nous avons dit jusqu'ici. La Russie, l'Autriche, la Prusse sont toutes les trois plus ou moins empêchées. Outre les éléments hétérogènes, qui entrent dans leur nationalité imparfaite et tourmentée par des déchirements intérieurs, la démocratie tend à s'élever chez elles jusqu'au niveau qu'elle atteint en France. La révolution qu'on a appelée française est au fond une révolution européenne. Le mouvement général de l'histoire depuis 1789 est dans ce sens. Il y a eu lutte, il y a eu des temps d'arrêt, mais la locomotive, après toutes les haltes, a repris sa course vers le même but. Au fond, c'est la France qui a mené le branle de l'Europe depuis 1789.

Le gouvernement de Napoléon III a tiré une grande partie de sa force de cet état de choses. Il est à la tête d'une société où l'on ne lutte plus contre la démocratie et qui a encore l'activité qu'imprime la liberté récemment supprimée, avec la concentration de pouvoir que donne l'autorité absolue, et il est en face de sociétés qui sont dans leur travail de transformation. En même temps donc qu'il a une force plus grande dans les mains, parce qu'elle est plus concentrée et moins contrariée, il trouve des intelligences secrètes et passionnées chez les Etats qu'il attaque. Une seule puissance semble lui tenir tête : l'Angleterre. L'Europe ressemble à un échiquier immense devant lequel il n'y a

que deux joueurs : l'Angleterre et la France. De là, la politique de l'empereur Napoléon III qui consiste à satisfaire la révolution partout où il peut s'en servir, à ne la pousser nulle part, à ménager et à désintéresser l'Angleterre.

Cette union de l'Angleterre et de la France, dira-t-on, ne peut-elle être sincère? Pourquoi veut-on que les inimitiés de peuple à peuple soient éternelles?

Personne ne peut désirer qu'elles le soient; mais quand on se souvient, qu'on voit et qu'on prévoit, il est difficile de ne pas avoir des doutes motivés sur la durée de l'alliance anglo-française.

Quand on se souvient, d'abord : comment en effet oublier que l'histoire des deux pays est le récit d'un long duel international. Jamais le *Littora littoribus contraria* de Rome et de Carthage ne rencontra un plus illustre pendant. Que de blessures ouvertes au cœur de la France par l'Angleterre depuis Crécy, Azincourt et Poitiers jusqu'à cette dernière qui saigne encore, Waterloo! La gloire de l'Angleterre se compose des désastres de sa voisine d'Outre-Manche. Elle eut le roi Jean dans ses prisons, brûla Jeanne d'Arc sur un bûcher et garda Napoléon à Sainte-Hélène. Est-ce qu'il n'y a pas l'indication d'une irrémédiable antipathie d'intérêts dans ces trois souvenirs? Cherchez bien dans les annales des deux peuples vous ne trouverez que deux époques où ils se rapprochèrent. La régence du duc d'Orléans qui pendant la minorité de Louis XV livra les intérêts français à l'Angleterre et le règne de Louis-Philippe, qui après avoir tout fait pour se concilier la bienveillance de l'Angleterre, la trouva si rude et si revêche dans la question d'Orient en 1840 et paya de sa couronne la longanimité qu'il montra dans cette circonstance, car la révolution de février 1848 attaqua particulièrement en lui le partisan systématique de l'alliance anglaise, celui qui avait voulu la conserver à tout prix.

Nous avons dit qu'il n'était pas besoin de se souvenir pour avoir des doutes graves sur la durée de l'alliance franco-anglaise et qu'il suffisait d'ouvrir les yeux aux symptômes qui se produisent. Tournez les regards vers l'Angleterre : de quoi est-elle occupée? De se prémunir, de se fortifier, d'accroître les moyens de sa défensive, déjà si formidable. Il y a peu de temps, lord Palmerston revenant à Londres où l'appellaient sans doute les ordres à donner en vue de la crise italienne, reçoit une adresse de la ville de Melbourne et il a soin de dire dans sa réponse à cette adresse que le ministère dont il fait partie « s'est efforcé de mettre le pays dans un état de défense, » et il ajoute : « ce serait abuser étrangement des bienfaits de la Providence si largement octroyés à notre nation que de ne pas tout faire pour les conserver. C'est donc un devoir pour le gouvernement anglais, un devoir pour le peuple anglais que de nous mettre dans un tel état de défense que tout en ne menaçant personne, nous fassions voir à tous que l'on ne peut pas nous menacer impunément. »

Quel est donc le sens de ces paroles si vivement applaudies? Qui donc peut menacer l'Angleterre? A coup sûr ce n'est pas la Russie qui lui est si inférieure comme puissance maritime que pendant la guerre de Crimée, au lieu d'envoyer ses vaisseaux contre la marine anglaise, elle les a fait couler dans la rade de Sébastopol? Encore moins ce peut être l'Autriche qui n'est pas une puissance maritime ou la Prusse placée dans la même situation. Il faut donc bien que ce soit la France.

Pour douter de la durée de l'alliance anglo-française avons-nous dit : il suffit de se souvenir, de voir et de prévoir. Il nous reste à indiquer ce que nous apprend sur ce point la prévoyance.

Il n'est pas difficile de préjuger quel sera le développement du programme de l'empereur Napoléon III. Nous ne

parlons pas du programme qu'il présenta devant la cour des pairs après l'insuccès de sa tentative de Boulogne : « *Je représente un principe, celui de la souveraineté du peuple, une cause, celle de l'Empire, une défaite, Waterloo.* » Nous parlons du programme qu'il ne pourrait abdiquer sans abdiquer son nom.

Il faut qu'à un jour donné, il exerce les reprises de la France contre les traités de 1815. S'il ne faisait pas cela, il perdrait sa raison d'être. Il arrivera donc nécessairement un jour, quand la situation sera encore plus troublée, quand le travail de décomposition de l'Europe sera plus avancé, où Napoléon III revendiquera des accroissements en harmonie avec ceux qu'ont pris toutes les grandes puissances de l'Europe en 1815. Quels seront ces accroissements? Nous n'entreprendrons pas de le dire. Est-ce du côté du Rhin, est-ce du côté de la Belgique qu'après le coup d'Etat du 2 décembre il eut un moment l'audacieuse pensée d'envahir et d'*annexer*, que se tourneront ses regards? On ne saurait le prévoir. Mais de quelque côté qu'ils se tournent, il y a une chose sûre : c'est que l'Angleterre verra avec un souverain déplaisir, avec une immense jalousie, ces accroissements. Elle a toujours regardé les agrandissements de la France comme une diminution pour elle. Personne n'a oublié l'irritation qu'elle fit paraître quand la Savoie fut annexée au territoire français. Il ne s'agissait cependant que d'une province pauvre, qui n'augmentait ni la richesse, ni la puissance politique et militaire de la France. Que serait-ce s'il était question d'acquisitions d'une importance réelle, en Allemagne, en Orient? C'est parce que l'Angleterre prévoit jusqu'où pourrait la conduire son opposition à de pareils agrandissements qu'elle se prépare de longue main à la défense. Elle sent bien que le dernier mot de la politique napoléonienne n'est pas dit, et elle veut être prête à agir si une lutte vient à naître de ce dernier mot.

Elle tire tout ce qu'elle peut tirer de l'alliance anglo-française, mais comme nous, elle ne compte pas sur sa durée.

Avec quelles forces, avec quelles chances l'Angleterre et la France entreraient-elles dans cette lutte, au milieu du travail de décomposition de l'Europe? C'est la dernière question qui nous reste à examiner.

IX

Nous avons affirmé que malgré l'intimité apparente de la France et de l'Angleterre, il y avait entre ces deux grandes puissances de graves sujets de divisions. Sans remonter au passé pour faire saigner tant et de si cuisantes blessures, il est vrai de dire que tout ce qui augmente la force offensive ou même défensive de la France déplaît à l'Angleterre, comme on a pu le voir, dans une récente occasion, lorsqu'à la suite de l'annexion de tant de provinces italiennes au Piémont, le cabinet des Tuileries a revendiqué la Savoie à titre de compensation territoriale. Outre leurs dissentiments sur les affaires européennes, Londres et Paris entrevoient qu'ils pourront avoir un dissentiment plus grave encore sur les affaires d'Orient.

Il est à peu près impossible, en effet, d'attribuer la reconnaissance du royaume d'Italie par le cabinet de Saint-Pétersbourg, sur les instances du cabinet des Tuileries, à une cause autre que le rapprochement de la politique russe et de la politique française dans la question orientale. Trop de liens rattachaient le fils de l'empereur Nicolas au fils du dernier roi de Naples, pour qu'il y eût sacrifié cet intérêt moral, si tout n'avait pas dû céder en présence d'un grand intérêt politique. Or, on ne peut se rapprocher de la Russie dans la question d'Orient sans s'éloigner de l'Angleterre. Le

pas que Paris a fait vers Saint-Pétersbourg dans ces derniers temps, rapproche Londres de Vienne, car tous deux ont, dans cette question, un intérêt similaire : prolonger le *statu quo* et le maintien de l'empire ottoman.

Quelle est la situation exacte de l'Angleterre et de la France, alliées aujourd'hui, et qui dans un temps que nous ne nous chargeons pas de mesurer, peuvent devenir ennemies ? Voilà la question que nous voudrions étudier. Quels sont les élements de force, quelles sont les causes d'affaiblissement de ces deux puissances, qui marchent à la tête de l'Europe ?

Commençons par l'Angleterre :

Est-elle demeurée inaccessible à ce grand mouvement de démocratie dont nous avons signalé les progrès dans toute l'Europe continentale ? L'Angleterre est-elle encore ce qu'elle était quand son Pitt accepta contre Napoléon cette gageure gigantesque que termina la victoire posthume remportée par la politique de cet homme d'État à l'aide de l'invincible ténacité politique de Castelreagh et de la tenacité et l'art militaire de Wellington ?

Nous ne croyons pas que personne ose soutenir une pareille thèse. L'Angleterre a marché dans le sens du mouvement général qui emportait l'Europe, elle va marcher plus habilement, en évitant les compromissions et les chocs, parce qu'au lieu d'être entraînée par des passions et des instincts, elle est gouvernée par des intelligences, mais elle n'en a pas moins marché, et il y a une différence immense entre l'Angleterre aristocratique de Chatam et de Pitt et l'Angleterre contemporaine du vicomte Palmerston.

Pour ne point trop prolonger cette étude politique, nous nous contenterons de rappeler l'époque décisive où ce grand changement apparut à tous les yeux d'une manière si éclatante que l'évidence se fit dans tous les esprits. Un peu plus de quinze ans se sont écoulés depuis que sir Robert

Peel ; en proposant lui-même la loi sur les grains qui devait diminuer dans une notable proportion la richesse territoriale de l'aristocratie, confessa l'impossibilité de gouverner plus longtemps avec les principes de la politique aristocratique. Nous ne prétendons pas en faire un reproche contre la mémoire de cet illustre homme d'État. Comme l'a dit avec raison un homme d'Etat français, son contemporain, qui étudia de près la politique anglaise, soit comme ambassadeur, soit comme ministre des affaires étrangères de France,—nous voulons parler de M. Guizot,—sir Robert Peel ne fit pas la situation, il l'apprécia et l'accepta : c'est ainsi qu'en Angleterre on évite les révolutions. Les formes en Angleterre sont restées les mêmes, mais, depuis un demi siècle, les grands éléments de la société anglaise, les grands pouvoirs de son gouvernement, la royauté, l'aristocratie, l'Église, la démocratie ont été profondément modifiées dans leur esprit, dans leurs relations mutuelles, dans leur influence au sein de l'État. Après 1688, la royauté anglaise avait tour à tour marché avec les deux partis aristocratiques, avec les whigs, tant que la succession dans la ligne protestante et la cause victorieuse en 1688 avaient été des faits controversés, avec les tories à partir de la lutte contre l'insurrection des colonies américaines et jusqu'au dénouement de celle qu'il fallut soutenir contre la révolution française et l'empire napoléonien. A partir de ce moment, ce pouvoir aristocratique qui était le pouvoir prépondérant de l'Angleterre est entré dans un mouvement de décadence dont les progrès se sont tout à coup manifestés quand sir Robert Peel se séparant de la majorité de son parti, dans le débat sur les lois relatives à la libre pratique du commerce des grains, constata à la fin la dissolution du parti conservateur et l'avénement d'une force nouvelle à laquelle il faudrait désormais toujours céder, la force démocratique.

« Croyez-moi, » s'écrie ce grand homme d'État qui, tout en comprenant la gravité de l'acte politique qu'il accomplissait, le regardait comme nécessaire, « le gouvernement de ce pays est une tâche difficile. Les constitutions anciennes sont comme l'organisation de notre corps une œuvre merveilleuse et délicate à faire trembler. Il n'est pas aisé de maintenir l'union active d'une vieille monarchie, d'une aristocratie fière et d'un corps électoral réformé. J'ai fait ce que j'ai pu, ce que j'ai cru conforme à la vraie politique conservatrice de répandre parmi le peuple assez de satisfaction et de bonheur pour que la voix de la désaffection ne se fît plus entendre et pour bannir les pensées d'attaque à nos institutions. »

Encore une fois, sir Robert Peel eut raison d'éviter une révolution par une réforme. Il fallait que cette réforme fut bien nécessaire pour que le duc de Wellington se fût chargé de la soutenir devant la Chambre des lords avec la certitude de lui déplaire. Mais le coup porté à l'aristocratie en général et à ce grand parti conservateur qui, depuis plusieurs années, exerçait une si grande influence sur les destinées du pays, n'en fut pas moins rude. M. Guizot l'a dit : « Il y a aujourd'hui même en Angleterre quelqu'un qui a plus de pouvoir que la royauté, plus de pouvoir que l'aristocratie, c'est tout le monde, et, quand on dit tout le monde, c'est la démocratie qu'on nomme. » La démocratie anglaise ne se borne pas comme jadis à défendre au besoin ses libertés, et à exercer sur le pouvoir une influence indirecte et lointaine ; elle regarde les affaires publiques comme les siennes, surveille assidûment ceux qui les font et si elle ne gouverne pas l'État, elle domine le gouvernement.

Nous ne refusons pas d'admettre avec M. Guizot les avantages que l'Angleterre a tirés de cette transformation dans sa législation et son administration intérieures. Oui à l'intérieur, la justice, le bon sens désintéressé, le respect

de tous les droits, le ménagement de tous les intérêts, l'étude consiencieuse et approfondie des besoins sociaux exercent dans le gouvernement anglais beaucoup plus d'empire que jadis ; dans ses foyers et ses affaires de tous les jours, l'Angleterre est à coup sûr plus équitablement et plus sagement gouvernée. Mais comme le proclamait M. Guizot, au sommet de l'État et au dehors, dans la marche générale et les relations extérieures de son gouvernement, le grand esprit politique, le grand esprit d'ensemble et de suite a faibli. Et sait-on pourquoi il a faibli? C'est qu'autrefois les ministères reposaient sur des partis qui avaient l'esprit et la tradition politiques, qui, dans les temps difficiles, pouvaient, grâce à l'indépendance de la position de ceux dont ils se composaient, résister aux entraînements du présent, consulter les intérêts de l'avenir, au lieu de plier sous la tyrannie des instincts populaires et de tout sacrifier aux nécessités et aux souffrances actuelles. Tous les anciens partis avec l'aide desquels on gouvernait autrefois sont désorganisés, et non-seulement les principes et les liens qui pourraient former des partis capables de gouvernement n'apparaissent pas encore, mais tout paraît indiquer que l'on marche à une situation dans laquelle il sera de plus en plus impossible qu'ils apparaissent. Il est vrai de le dire, dans cette confusion et cette désorganisation générale, les hommes publics s'énervent et s'abaissent ; ils perdent cette indépendance d'esprit, cette fierté de cœur, cette constance de vues qui caractérisaient les chefs aristocratiques; ils cherchent au-dessous d'eux et à leurs pieds un fil qui les guide dans le labyrinthe obscur où ils errent, au lieu de porter dans leurs mains un flambeau qui éclaire le peuple et l'attire sur leurs pas.

Encore l'Angleterre possède-t-elle en ce moment un homme qui tient d'un passé qui n'est plus, une force et un prestige qui n'appartiendront à aucun de ses successeurs.

Le vicomte de Palmerston, par sa notorieté politique acquise dans les grands parlements et les grands ministères de l'Angleterre, fait illusion sur l'étendue des changements accomplis. Les instincts et les passions de la démocratie anglaise, qu'il est obligé de prendre en sérieuse considération, comptent avec lui. Qu'adviendra-t-il quand le temps qui a ménagé jusqu'ici sa verte vieillesse, l'aura poussé hors de la scène? L'Angleterre de lord Palmerston est bien loin de valoir l'Angleterre de lord Chatam et de Pitt; que vaudra donc l'Angleterre du successeur de lord Palmerston? N'est-il pas à craindre qu'elle ne tombe dans un état voisin de celui où se trouvait la France parlementaire, vers l'époque de la révolution de 1848, quand les majorités sans initiative et sans système se trouvaient en face des minorités étrangères à tout esprit de gouvernement? Sans doute l'Angleterre aura toujours cette richesse immense, cette marine admirable, ce commerce répandu dans tout l'univers, cette population fière de ses droits, énergique, intelligente qui font son orgueil, elle sera toujours ce grand navire que célébrait sir Georges Canning dans un admirable discours, mais où seront l'autorité du pilote et la discipline de l'équipage, où sera l'esprit du gouvernement pour combiner toutes ses forces, pour imprimer l'impulsion au navire, le guider à travers les écueils et le conduire au port? *That is the question,* dirait Shakespeare; redoutable question!

X

En face de la situation de l'Angleterre, tâchons d'apprécier celle de la France.

La France, qui devance les autres nations sur la route des innovations, a marché de révolution en révolution. En lais-

sant souvent derrière elle l'empreinte sanglante de ses pas, en laissant aussi suspendues aux ronces du chemin sa tradition politique, puis les dépouilles opimes de ses libertés, elle est arrivée à cet épanouissement des idées démocratiques, au-delà duquel il ne semble plus y avoir qu'une dissolution sociale. De 1789 jusqu'à 1851, l'unité s'est laborieusement refaite chez elle par l'écrasement de toutes les résistances des provinces et des partis ; elle a derrière elle la période que l'Autriche, la Prusse et la Russie ont probablement devant elle : elle est en 1862, tandis que ces puissances sont en 1789. Elle a une seconde supériorité, temporaire peut-être, mais qui n'en est pas moins réelle, quant au moment présent. L'inconvénient des idées démocratiques, c'est leur turbulence et leur tendance à paralyser les forces par l'anarchie des volontés. Or, il s'est trouvé qu'en 1851 la France, arrivant d'épreuve en épreuve à l'épuisement des formes du gouvernement parlementaire qu'elle a essayé dans toutes ses combinaisons possibles, a reculé devant la crainte de l'anarchie jusqu'à se précipiter dans la dictature. Elle a donc à la fois l'ardeur, l'activité, le mouvement, l'intelligence de la démocratie, et l'unité d'impulsion et de direction que donne le pouvoir absolu. L'électricité répandue dans l'atmosphère, c'est une force aveugle, désordonnée, anarchique; l'électricité concentrée dans les mains de Jupiter, c'est la foudre.

L'Angleterre a conservé la liberté de son action et la disponibilité de ses forces par d'autres moyens que la France. L'aristocratie intelligente, qui l'a longtemps gouvernée, a eu la sagesse de ne jamais laisser se former le nuage d'où la révolution pouvait sortir par un coup de tonnerre. Par des concessions habiles, faites à propos à la démocratie, elle a dégagé l'électricité et prévenu la commotion. Son grand art a été de prolonger les transitions et d'adoucir les pentes. Elle a fait les choses le plus tard pos-

sible, mais elle les a faites avant le moment fatal où elles se font d'elles mêmes contre ceux qui les empêchent : l'émancipation des catholiques, la réforme parlementaire, la liberté du commerce des grains, pour ne rappeler que les principales mesures. C'est ainsi que l'Angleterre, tendant de plus en plus à devenir une grande démocratie gouvernée par la liberté politique que représente une aristocratie dont le pouvoir se transforme en influence, se trouve seule debout en ce moment, en face de la France, cette grande démocratie gouvernée par une dictature.

On remarquera peut-être que, dans cet exposé de la situation de l'Europe en 1862, nous n'avons pas parlé de l'Italie.

C'est à dessein que nous avons gardé le silence à ce sujet. L'Italie en ce moment n'est ni une nation, ni une force régulière en Europe. C'est un métal en état de fusion dans le creuset d'une révolution. Quelle forme prendra ce métal ! Que sera-t-il ? Personne ne peut le dire. Joseph de Maistre répondait à ceux qui, pour lui démontrer la possibilité de l'existence d'une grande république démocratique, lui citaient l'exemple des Etats-Unis d'Amérique : « Qu'on ne m'importune point avec cet enfant nouveau-né ! Laissez-le grandir, laissez-le arriver à l'âge d'homme avant de me le donner comme exemple et comme argument. » Là terrible épreuve que traverse en ce moment la République des Etats-Unis donne raison au scepticisme prophétique de Joseph de Maistre. A combien plus forte raison, n'avons-nous pas le droit d'exprimer un scepticisme analogue à l'égard de l'Italie, ce royaume fondé d'hier, et fondé par une puissance qui détruit plus qu'elle ne fonde, la Révolution, sans ajouter que Victor-Emmanuel commence par où tant d'autres ont fini, par déclarer la guerre au Saint-Siége.

Le revirement plus apparent que réel qui a eu lieu ré-

cemment dans la politique napoléonienne par rapport à la question romaine, et qui s'est manifesté par la démission de M. Thouvenel et la nomination de M. Drouyn de Lhuys, est un nouveau motif de douter de l'avenir du royaume d'Italie. Il est vraisemblable que jamais Napoléon III n'a eu l'idée de quitter Rome, tant que la situation de l'Europe et celle de l'Italie ne seraient pas plus claires, et que les problèmes qui s'agitent n'auraient pas reçu leurs solutions; Rome est la seule case de l'échiquier où il puisse jouer sa partie, mais c'est la première fois qu'il laisse voir si clairement sa pensée. Chose remarquable! il la laisse voir après la victoire remportée par Victor-Emmanuel sur Garibaldi à Aspromonte, victoire malencontreuse qui ôte à la politique Piémontaise l'argument qu'elle tenait des impatiences irrésistibles de la solution italienne. On a souvent dit que la présence d'une armée française à Rome était nécessaire pour rendre possible la présence du Pape dans sa capitale; il n'est pas moins vrai de dire que la présence du Pape à Rome est nécessaire pour motiver la présence d'une armée française dans cette ville. De là ce mot spirituellement profond d'un cardinal : « Napoléon III restera à Rome pour lui, et nous y resterons par dessus le marché. »

Il importe aussi de ne pas oublier que la politique unitaire représentée par Victor-Emmanuel est, comme M. Proudhon l'a supérieurement démontré, directement contraire à l'intérêt français représenté en ce moment par l'empereur Napoléon.

Nous maintenons donc nos appréciations. L'Autriche, la Prusse et la Russie sont dans un travail de transition et de transformation qui leur ôte la parole dans les affaires européennes. Ce serait trop dire que d'affirmer qu'elles n'existent plus à l'état de grandes puissances; mais c'est rester dans les strictes limites de la vérité que d'affirmer que l'Italie n'existe pas encore. La Turquie descend de plus en

plus à l'horizon. Elle aurait déjà disparu de l'Europe si l'on était d'accord sur le partage de ses dépouilles. La direction des affaires européennes appartient donc exclusivement à la France et à l'Angleterre.

Tant que ces deux puissances seront unies ou du moins décidées à ne pas marcher l'une contre l'autre, il est difficile que la guerre éclate en Europe. La Russie et l'Autriche ont éprouvé leurs Austerlitz et leurs Wagram, et l'on peut supposer que la Prusse ne s'exposera pas légèrement à rencontrer un nouvel Iéna. En nous exprimant ainsi, nous n'avons en aucune façon la pensée de rabaisser les armes russes, autrichiennes ou prussiennes au profit de la gloire française. Nous tenons les armées de ces empires pour vaillantes, disciplinées ; seulement nous sommes convaincu et nous avons démontré que ces Etats sont moins bien organisés pour la lutte que la France.

Si l'Angleterre et la France qui, tout en restant en paix jusqu'ici, n'ont pas un moment cessé de se préparer à la guerre (ce qui prouve qu'elles prévoient la possibilité d'une rupture), si la France et l'Angleterre viennent à rompre, alors nous assisterons à une des luttes les plus effroyables qui aient affligé les annales de l'humanité, à une lutte où tous les progrès de la science, toutes les conquêtes de l'esprit humain seront mis au service du génie de la destruction.

Mais pourquoi, dira-t-on, y aura-t-il une rupture entre la France et l'Angleterre? Pourquoi ne continueraient-elles pas leurs luttes pacifiques dans la sphère du progrès et de l'industrie? Le monde est-il donc trop étroit pour deux peuples, et ne peut-on pas y trouver deux routes semblables à ces immenses parallèles qui se prolongent sans se rencontrer jamais?

Nous souhaitons qu'il en soit ainsi pour le bien du monde; mais nous avons un doute et ce doute est malheureuse-

ment motivé par de graves considérations. Dans les traités de 1815, l'Angleterre a été le bénéficiaire, la France le personnage sacrifié. De là, deux politiques au fond contraires. L'Angleterre cherche à garder le plus qu'elle peut des traités de 1815, et quand il faut nécessairement les modifier, elle s'efforce d'empêcher qu'ils soient modifiés au profit de la France, parce que le gain de la France, c'est la perte de l'Angleterre. La France, au contraire, regarde comme un avantage toute atteinte portée aux traités de 1815, et quand ils sont modifiés elle cherche naturellement qu'ils le soient à son profit. Ajoutons les griefs personnels du dictateur qui préside aujourd'hui aux destinées de la France; tout en cachant combien une guerre avec l'Angleterre serait populaire, il garde comme Eole dans les antres les plus à l'abri des impatientes curiosités, les tempêtes dont il pourra un jour se faire d'irrésistibles armes, et il croirait avoir acquis une grande part de l'héritage de Napoléon Ier s'il l'avait vengé et pleinement vengé de ses vainqueurs de Waterloo et de ses geôliers de Sainte-Hélène.

On demande après cela comment une guerre peut s'élever entre la France et l'Angleterre? Voici notre réponse : le jour où le gouvernement napoléonien qui, il faut s'en souvenir, ne peut durer qu'en donnant des satisfactions au sentiment national, trouvera la situation de l'Europe assez favorable pour exercer d'une manière sérieuse les reprises de la France contre les traités de 1815, il y aura une occasion de guerre, parce que l'Angleterre ne sera pas disposée à laisser refaire contre elle l'Europe qui a été faite contre la France dans le traité de Vienne.

Cela arrivera-t-il? Comment cela arrivera-t-il? Nous ne ferons pas à ce sujet de politique conjecturale. Nous dirons seulement que cette occasion de guerre peut naître de la question d'Italie toujours allumée; de la question allemande à laquelle la discorde qui existe en ce moment entre le roi

de Prusse et la chambre des députés peut mettre feu ; de la question d'Orient dans laquelle un nouvel incident vient de se produire, la révolution de la Grèce.

Quelle serait l'issue de cette guerre? Nous n'entreprendrons pas de répondre à cette question. Elle est dans son ensemble au-dessus de la compétence de la politique humaine, mais nous pouvons et nous voulons seulement appeler la réflexion sur quelques points.

L'Angleterre, dans toutes ses luttes contre la France, s'est appuyée sur un allié continental ; dans les luttes avec le premier empire, c'est surtout l'Autriche qui a rempli ce rôle, dans l'Allemagne en travail d'une nouvelle organisation, trouverait-elle ce soldat continental dont elle a besoin? Quel changement la vapeur introduirait-elle dans la guerre maritime et dans quelle mesure faciliterait-elle un débarquement? Quel serait dans cette lutte le degré d'habileté, d'énergie, de ténacité de l'Angleterre nouvelle, dont le gouvernement a été profondément modifié par la démocratie?

Quant à la France, nous avons dit sa force : elle n'a encore rien perdu de l'activité, de l'intelligence, de l'ardeur que lui a données la liberté politique, et elle a, pour employer cette activité, cette ardeur, cette intelligence le plus fortement concentré des gouvernements : une dictature. Elle a des alliances naturelles chez les nationalités blessées, et elle peut déchaîner les révolutions qu'elle tient aussi captives avec toutes les tempêtes dans la caverne d'Eole ; mais malheur au gouvernement qui la régit, s'il éprouve un seul revers ! il s'appelle le succès, et il faut qu'il continue à mériter ce nom. S'il n'a pas donné à la France la réalité du gouvernement représentatif, il lui en a donné les formes, et comme cela est arrivé en 1814 et en 1815, on verrait au premier revers, les vivants remplacer les fantômes. Les finances de la France, fatiguées et tendues par

un effort continuel, sont moins capables que celles de l'Angleterre de résister à une lutte prolongée ; surchargées de valeurs de crédit, elles ont plutôt l'enflure de l'hydropisie que l'embonpoint de la santé. La manière de faire la guerre adoptée dans ces derniers temps, la guerre individualisée, a aussi de graves inconvénients ; elle a produit des victoires, elle peut conduire à des désastres, car si elle augmente l'élan, elle détruit la solidité. Enfin si l'esprit militaire est plus répandu en France le sentiment national est plus puissant en Angleterre comme dans tous les pays de *self-government*.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot à ce parrallèle des force des deux nations, c'est pour exprimer le vœu qu'elles n'en viennent jamais à un choc. Mais pour être vrai jusqu'au bout, nous devons avouer que nous le souhaitons plus que nous ne l'espérons.

HISTOIRE RELIGIEUSE.

LA SOUVERAINETÉ TEMPORELLE DU SAINT-SIÉGE

ET LE CONCILE GÉNÉRAL DE CONSTANCE EN 1414 (1).

Le principe de l'inviolabilité du patrimoine de saint Pierre, sanctionné par les Pères du Concile de Lyon, a été établi en fait d'une manière non moins solennelle par les Pères du Concile général de Constance, convoqué le 25 octobre 1414, et terminé le 22 avril 1418.

A la fin du XIVe siècle, le grand schisme d'Occident mit l'Église dans une situation déplorable : elle était divisée entre trois papes ayant chacun leur parti plus ou moins fort et aspirant au gouvernement de l'Église universelle. Le Concile de Pise travailla, mais sans succès, à faire disparaître cette malheureuse scission qui, depuis l'an 1377, déchirait l'Église et ébranlait profondément les royaumes chrétiens. Le bonheur de rendre à l'Église sa robe sans couture étaie réservé à cette illustre assemblée des Pères de Constance, qui obligait les deux anti-papes, Jean XXIII et Grégoire XII, à renoncer à leur dignité usurpée, intima au troisième, Pierre de Lune, ou Benoît XIII, en le menaçant de le déposer publiquement, de renoncer aussi

(1) Voir tome XIII, p. 125, la traduction de la première partie de la dissertation du P. Theiner, concernant le concile de Lyon. — Le savant préfet des archives secrètes du Vatican a accompagné sa dissertation sur le concile de Constance de dix pièces en partie inédites, qui forment un appendice de 17 pages de texte latin et italien dans l'édition originale. Ne pouvant ici les reproduire en entier, nous en avons cité les passages les plus importants.

La publication de cette traduction ayant subi quelques retards, le P. Theiner a bien voulu nous communiquer à la fin de 1862, de *Nouvelles considérations*, sur le concile de Constance. Nous avons placé à la fin de cet écrit les résultats des nouvelles recherches de l'infatigable écrivain à qui nous demandons de nouveau de vouloir agréer l'expression de notre gratitude.

(*Note de la Rédaction.*)

à ses prétentions (*Sess.* XII *et* XIV, 29 mai et 4 juillet 1415), et leur substitua Martin V, comme seul légitime Souverain-Pontife (*Sess.* XLI, 11 novembre 1417). Cette élection, qui eut pour conséquence nécessaire l'extinction du schisme, fut due en grande partie aux incessantes et pieuses instances de l'empereur Sigismond, prince rempli de sagesse, qui, accompagné de son vice-chancelier, George, comte de Hohenlohe, évêque de Passau, prélat de beaucoup d'intelligence et d'une grande piété, assista en personne à plusieurs sessions du Concile et le dirigea par ses bons conseils quand il était absent. Après avoir reçu la bénédiction solennelle de tout le Concile, il ne craignit pas, le 21 juillet 1415, de se rendre avec quatre prélats de nations différentes, beaucoup de princes et environ 4,000 cavaliers, à Perpignan, où résidait Benoît XIII, pour le déterminer à renoncer spontanément à son titre.

Jamais on n'a vu, et on reverra difficilement, un Concile plus magnifique, plus grandiose et plus splendide que celui de Constance. Il s'y trouva 33 cardinaux, 346 archevêques et évêques, 2,148 abbés, théologiens et docteurs, tant ecclésiastiques que séculiers, 564 chefs d'ordres ou religieux, et 1,600 ducs, princes, comtes, barons et autres nobles, sans compter leur suite splendide. L'Empereur seul emmena avec lui 1,000 personnes; Frédéric, duc d'Autriche, 700, et Jean XIII, Pape légitime à l'ouverture du Concile, vint accompagné de 1,600 personnes. Les Universités les plus célèbres de l'Europe, comme celles de Paris, de Toulouse, de Montpellier, d'Oxford et de Cambridge, de Cologne, de Prague en Bohême, de Vienne en Autriche, de Cracovie en Pologne, de Bologne et de Florence, avaient envoyé leurs députés ecclésiastiques et séculiers. On dit que le nombre des étrangers était de 50,000 (1).

Cette mémorable assemblée se proposait trois objets principaux : l'extinction du lamentable schisme religieux, la condamnation des doctrines perverses et impies de Vicleff et de Huss, qui avaient mis à feu et à sang une grande partie de l'Europe, et enfin une réforme générale de l'Église, à son sommet aussi bien que dans ses membres.

A partir de la session XIV (4 juillet 1415) jusqu'à l'élection de Martin V, qui eut lieu le 11 novembre 1417, l'Église demeura sans chef et ne fut représentée que par le concile. Chose admirable!

(1) VAN DER HARDT, *Acta concilii Constantiensis*, t. V, pars. II, pp. 10-50. Trithemius, *Chronicon Hirsaugense*, t. II, p. 362.

Pendant cet intervalle, le concile se chargea de tout, même de l'administration et du gouvernement temporel des États de l'Église ou du patrimoine de saint Pierre.

Quelques exemples prouveront ce grand fait et son importance. Il en dit plus que la démonstration la plus éloquente en faveur de cet inviolable principe reconnu de tous les siècles, que les États du Saint-Siége sont le patrimoine inaliénable et sacré de l'Église universelle, et que par conséquent tous les fidèles sont obligés solidairement de veiller à sa conservation : c'est non-seulement leur devoir le plus saint, c'est leur droit. Mais ce qui réjouit le plus le cœur dans ce fait du Concile de Constance, c'est de voir les sujets mêmes du Saint-Siége animés d'un filial respect, comme il ne pouvait en être autrement, recourir à ces Pères avec une admirable spontanéité par leurs ambassadeurs et députés, et implorer d'eux aide et secours dans leurs besoins temporels. Ils montraient ainsi, par le fait de leur soumission, que les terres dont ils étaient les habitants, appartenaient à l'Église universelle, et qu'au milieu de ces douloureux bouleversements, le concile seul était leur légitime souverain et chef temporel.

Ce fut par une pensée pleine de sagesse que les Pères donnèrent, à l'intervalle de temps qui s'écoula depuis la renonciation des antipapes jusqu'à l'élection du nouveau et légitime souverain Pasteur, le nom de vacance du siége de l'Église universelle. L'Église se trouvait, en effet, dans un veuvage rempli d'amertume, et le Siége était vacant, mais d'une manière nouvelle et bien différente de ce qui a lieu après la mort des Papes légitimes. Dans ce dernier cas, l'exercice du gouvernement temporel des États de l'Église passe légitimement au Sacré-Collége réuni en conclave qui représente, qui continue, pour ainsi dire, la personne du Pontife défunt, et renferme celle du nouveau pontife qu'il doit élire. Telle ne fut pas la situation ou la condition du Sacré-Collége dans l'intervalle dont il est question. La division était dans son sein ; chacun des antipapes y avait son parti ; il n'existait plus comme un corps moral et un, représentant, ou pour mieux dire continuant la personne du Pontife défunt en sa qualité de souverain temporel. Le Sacré-Collége d'alors avait de fait cessé d'exister. Il y avait bien des cardinaux, mais ils n'étaient que des individus isolés ; ils ne formaient plus un corps, une assemblée ; ils n'étaient plus le Sénat de l'Église. Ainsi constitué, le Sacré-Collége ne pouvait exercer aucun droit dans les affaires temporelles du Saint-Siége. C'est tellement vrai que, lorsque

l'un des antipapes avait résigné entre les mains du concile sa dignité usurpée et était rentré dans l'unité de l'Église, les cardinaux de son parti devaient également, pour être considérés comme cardinaux légitimes, renoncer solennellement, en face du concile, à l'obédience de leur prétendu pape, et s'unir comme lui à l'Église.

Nous avons déjà publié divers documents (1) qui prouvent clairement que dans le temps de la vacance ordinaire du Saint-Siége, le Sacré-Collége a exercé, et qu'il doit exercer le plein pouvoir temporel sur les États de l'Église. Et la raison en est évidente, puisque le Collége des cardinaux forme une même personne morale avec le Pape, qu'il est solidairement avec lui tenu, par des serments sacrés, de veiller à l'intégrité et à la conservation du patrimoine de saint Pierre.

Nous sommes heureux de pouvoir éditer sept lettres de ce célèbre Concile de Constance sur le sujet qui nous occupe. Quatre de ces lettres sont adressées aux habitants de Corneto, et les autres, aux habitants de Viterbe. Les premières n'ont pas vu le jour avant la publication que nous en faisons; les autres ont déjà été publiées par Bussi, mais avec peu d'exactitude (2).

La première lettre fut écrite à la session XIV, le jour même où Grégoire XII avait envoyé sa renonciation à la tiare par son ambassadeur Charles, comte de Malatesta, que Boniface IX avait fait, en 1392, vicaire temporel de Rimini. Dans cette lettre, les Pères racontent, avec des paroles affectueuses, aux habitants de Viterbe, ce qu'ils ont déjà fait et ce qu'ils vont encore faire pour éteindre le schisme qui désole l'Église; pour rendre, au moyen de la future élection du vrai et légitime souverain Pasteur, la paix ardemment désirée à la chrétienté tout entière, si misérablement déchirée par les dissensions religieuses et civiles; pour rétablir, en particulier, la tranquillité publique et le bon ordre social dans la ville de Rome et dans le reste des terres soumises à l'autorité temporelle du Saint-Siége. Ils leur donnent ensuite l'assurance que le concile aura spécialement soin que ces terres ne soient plus, comme il arrive dans ces malheureux temps de révolution, en butte aux vexations des factieux, opprimées et impudemment surchargées d'impôts; qu'ils

(1) *Codex diplomat. S. Sedis*, t. I, n. 309, p. 165, n. 318 p. 171, n. 356, p. 249, n. 492, p. 321.
(2) *Histoire de Viterbe*. Rome, 1742, p. 427.

leur enverront le plus tôt possible des ambassadeurs publics avec charge expresse de traiter avec eux toutes les choses que réclameront leur intérêt et leur défense (1).

Une autre lettre, en date du 1er avril 1416, n'est pas moins remarquable. Les Pères du concile donnent aux habitants de Viterbe l'assurance qu'ils n'ont rien plus à cœur, rien qui forme plus l'objet de tous leurs efforts, que de voir les sujets du Saint-Siége jouir d'une paix et d'une prospérité parfaite, et ces mêmes contrées montrer l'obéissance et le respect auxquels les obligent les lois divines et humaines. Ils promettent ensuite de faire tout leur possible pour satisfaire le désir qu'ont ces habitants de conserver, au service de l'Église, pour leur défense, le brave capitaine Tartaglia de Lavello (2).

Le concile montra encore aux habitants de Viterbe ces sentiments de bienveillance, par une lettre du cardinal Giordano Orsini, qui joua un grand rôle dans toutes les sessions de ce même concile. Il les informe que sous peu on leur enverra un évêque avec plein pouvoir pour régler leurs affaires civiles, de même que celles de Rome, car les Romains venaient d'envoyer des ambassadeurs dans ce but (3).

(1) « Scitote nos non solum ad unitatem, sed ad morum reformationem intendere, ac ne decetero tam impudenter, tam indiscrete Terre Romane Ecclesie subiectae pregravarentur, velle disponere. Ceterùm non obmittemus, quin confestim ad vos solennes oratores nostros destinemus, tractaturos cuncta, que defensioni vestre accommoda oportunaque erunt. » *Appendice des documents publiés* par le P. Theiner, à la suite de son écrit. N° 1. — Il est inutile, ajoute le savant religieux, de faire observer que notre manière de voir sur ce concile est conforme à l'appréciation énoncée dans la bulle de Martin V, qui confirme *quae in materia fidei conciliariter determinata, conclusa et decreta fuère.*

(2) » Ea nobis maxime cura est, ut omnes, et subditi maxime ecclesie (Romane), quemadmodum vinculo humano ac divino pariter sunt astricti, ita eidem pareant ac ipsam debita venerentur... Verum quia pro tutela vestre Civitatis suffragia postulatis, et specialiter dilectum ecclesie filium Tartalliam de Lavello, nonnullarum armigerarum gentium Capitaneum, plurimum laudando, ipsum desideratis ad servitia sante Romane ecclesie retineri : Nos super hiis habitâ maturâ deliberatione, quanquam multiplicibus arduissimis negotiis occupati simus, de remedio oportuno, quantum licet, providere curavimus, ita quod poteritis merito contentari. » *Appendice des documents cités*, n° 2.

(3) « Nos vero arbitramur per sacrum concilium utilius, quam fieri potuerit, necessitatibus vestris fore provisum : quod plenius agnoscetis ex quodam Episcopo, quem sacrum Concilium ad istas decrevit transmittere partes, qui, ut opinamur, infra breves dies hinc discessurus est. Is quidem Episcopus taliter munitus accedit, quod salubria poterit remedia ponere. » *Appendice*, n° 3.

Les lettres écrites aux habitants de Corneto contiennent des actes de gouvernement des plus positifs. Le 21 août 1415, on les informe que l'archevêque de Milan et le prévôt de Cinq-Églises en Hongrie, vont leur arriver en qualité de nonces pour régler leurs affaires publiques troublées par les factions (1). Il semble que les habitants de Corneto aient adhéré, pendant quelque temps, à l'un des antipapes et soient revenus bien vite à l'obéissance de l'Église. Ce qui le montre, c'est la lettre que leur envoya le concile en date du 13 octobre de la même année, lettre par laquelle les Pères confirmaient la sentence d'absolution des censures qui leur avait été accordée par le cardinal de Saint-Eustache, vicaire temporel de Rome et de la province du patrimoine de saint Pierre. Les mêmes Pères, après avoir donné de grands éloges à l'antique fidélité des Cornetains, les confirment dans tous les priviléges qui leur ont été accordés par les Souverains-Pontifes et par les Recteurs de la province du Patrimoine ; puis ils leur accordent, sur le trésor de la Chambre apostolique, 500 florins d'or pendant trois ans, partie pour l'entretien des moulins, partie pour la réparation des murs de leur cité (2).

Dans une autre lettre du même jour, les Pères promettent, en termes plus élogieux encore, par l'entremise de leurs ambasssadeurs, de les assister dans tous leurs besoins et de les recommander particulièrement au futur Pontife; car ils espèrent qu'il descendra bientôt du trône de la clémence divine pour la consolation des Cornétains comme pour celle de toute l'Église (3). Enfin, dans une troisième lettre, également de ce jour, ils leur conseillent de conférer à Boniface de Pérouse, frère du secrétaire du concile, la

(1) *Ibid.*, n° 4.

(2) « Vobis ut de fructibus et proventibus dicte Terre (Corneti) quibuscumque ad easdem ecclesiam (romanam) et apostolicam Cameram spectantibus et pertinentibus, tam prœsentibus quam futuris, pro conservatione et manutentione ac fabrica lige molendinorum vestrorum, que aquarum impulsionibus ac fluctibus sepenumero concutitur et quassatur, ne molendina ipsa depereant, sed salventur pro vestris necessitatibus, ut est opus, summa quingentorum florenorum auri de Camerâ usque ad triennium, à data presentium computandum, anno quolibet percipiendorum, et centum similes florenos pro refectione et conservatione murorum guardiolarum et certorum aliorum locorum dicte Terre etiam usque ad dictum terminum, annis singulis ut prefertur etiam percipiendorum (sic) et convertendorum dumtaxat pro recuperationibus et conservationibus supradictis petere, exigere ac vobis retinere liceat....., enore prasentium de spetiali gratia indulgemus. » *Appendice* n° 5.

(3) *Appendice*, n° 6.

dignité de podestat de leur cité, dignité dont il a déjà été précédemment revêtu (1).

Toutes ces lettres sont munies, selon l'usage, du plomb pontifical en forme de bulle : d'un côté sont gravées les têtes des SS. Apôtres Pierre et Paul, et de l'autre, les clefs pontificales renfermées dans cette inscription circulaire : *Sacrosancta Sinodus Constantiensis.*

Des actes si positifs ne prouvent-ils pas, jusqu'à la dernière évidence, que le Concile général de Constance exerça, au nom de l'Église universelle et dans toute sa plénitude, le haut et suprême domaine sur les États du Saint-Siége, pendant tout le temps que le Siége fut vacant, jusqu'à l'élection du nouveau Pontife? Aussitôt que Martin V fut élu, le concile résigna entre ses mains tous ses pouvoirs, tant spirituels que temporels, comme en font foi les belles lettres qu'il écrivit, l'une aux habitants de Viterbe, le jour de l'élection du Pape, l'autre aux Cornétains, le jour de son couronnement, en date du 11 et du 27 novembre 1417 (2).

Ces lettres aux habitants de Viterbe et de Corneto montrent clairement, que le concile exerçait également les fonctions du gouvernement sur les autres contrées soumises au Saint-Siége. Des lettres conciliaires relatives à ces actes administratifs doivent se trouver dans les archives respectives des communes, ou bien elles se seront perdues par l'injure des temps, comme nous avons pu en acquérir la triste certitude pendant un voyage que nous avons fait dans l'automne de 1861, précisément pour étudier les archives de l'ancien duché romain, c'est-à-dire du pays qui s'étend d'Acquapendente (ou Radicofano) jusqu'à Ceprano.

Remercions cependant la divine Providence de nous avoir conservé ces quelques lettres, très-importantes, non-seulement pour le motif déjà mentionné, mais encore parce qu'elles nous ont fait

(1) « Nos attendentes laudabilia gesta dilecti ecclesie filii Magistri Gasparis civis Perusini, Advocati consistorialis, et hujus sacri Concilii Secretarii, decens arbitramur desideriis suis annuere. Cum autem idem Gaspar cupiat, quod dilectus ecclesie filius Bonizus frater suus, qui prout asseruit, alias in dicta Terra Corneti Potestarie officium exercuit, ad idem officium preficiatur, nos attentis dicti Gasparis meritis nec non dicti sui fratris virtutibus, vos attente rogamus, quatinus eundem Bonizum iuxta morem dicti officii consuetum in Potestatem, ut prefertur, placeat evocare, eidem consueta emolumenta scilicet impendendo. » *Ibid.*, nº 7.

(2) *Appendice*, nº 8.

connaître l'activité et les soins du concile sous un rapport qu'on avait complétement ignoré jusqu'à présent. Qu'il nous soit aussi permis de payer ici un juste tribut de louanges à l'insigne piété des nobles et généreux habitants de Corneto, dignes émules de leurs glorieux ancêtres dans leur entière et inébranlable fidélité au gouvernement du Saint-Siége. Ils se sont spontanément dépouillés de ces précieuses lettres et ont voulu offrir ce trésor, en l'accompagnant d'une adresse où respire leur amour à leur vénéré souverain, le Pape Pie IX.

Le 7 octobre 1861, lorsque, satisfaisant aux vifs désirs des habitants de Civita-Vecchia, le Pontife a honoré leur cité de son auguste présence, ces documents lui ont été présentés par la haute magistrature de Corneto, représentée par l'illustre M. Joseph Chevalier Dasti, gonfalonier, et par MM. Sbrinchetti et Bindi, conseillers communaux (1). Sa Sainteté a ordonné, dans sa haute sagesse, de conserver ces lettres dans les archives secrètes du Vatican, afin de les sauver à jamais des injures du temps ou de toute autre éventualité.

En présence de témoignages si lumineux en faveur du domaine temporel du Saint-Siége, tels que ceux des deux célèbres conciles généraux de Lyon et de Constance, que dire de cette triste catégorie, très-peu nombreuse, grâce à Dieu, d'ecclésiastiques prévaricateurs ou apostats, qui, poussés par une ignorance crasse, par une rage aveugle, par les vues d'une ambition inassouvie, enivrés par une misérable réputation littéraire usurpée, dévorés de la manie de vouloir figurer dans la question du jour, corrompus aussi par un or méprisable, combattent aujourd'hui l'autorité temporelle de ce même clergé apostolique! Les malheureux! Est-ce qu'ils se flattent de pouvoir, dans leur ridicule témérité, s'élever au-dessus des deux plus célèbres conciles généraux du XIIIe siècle et du XVe, au-dessus de la voix sacrée du vénérable épiscopat du monde catholique, lequel réclame hautement, au nom des fidèles, la nécessité de la conservation de ce pouvoir pour le bien de l'Église et pour le repos de l'ordre social? Ils ne méritent qu'un profond mépris; et ils sont bien à plaindre ceux qui voudraient s'appuyer sur leur doctrine pour pallier ou légitimer la spoliation sacrilége que l'on cherche à consommer sur le principat sacré du Saint-Siége.

(1) *Appendice*, n° 9.

Que ces soi-disant théologiens lisent et méditent les nobles et profondes considérations de M. Guizot (1), protestant, ornement et gloire de la science et de la saine diplomatie européenne, relativement au Saint-Siége dans la condition actuelle de l'Italie; et s'ils n'ont plus la conscience de se repentir de leurs erreurs et de leurs artifices, qu'ils sachent au moins en rougir.

NOUVELLES CONSIDÉRATIONS SUR LE CONCILE GÉNÉRAL DE CONSTANCE.

Le concile de Constance a encore exercé la souveraineté temporelle sur les États du Saint-Siège dans toute sa plénitude en des circonstances plus importantes que celles que nous avons signalées dans notre dissertation.

Les habitants de Camerino en Ombrie connus par leur propension pour le changement, s'étant révoltés contre leurs seigneurs, les fameux Verano, feudataires du Saint-Siège et dignes rivaux de Malatesta de Rimini, les Verano portèrent leur cause par l'entremise de leurs ambassadeurs devant le concile. L'auguste assemblée leur promit justice par une lettre adressée le 21 août 1415 à l'archevêque de Raguse, à l'évêque de Santo Floro, à Jean Stokes célèbre jurisconsulte anglais, qui, peu de temps auparavant, avaient été nommés par ce même concile nonces et commissaires apostoliques dans la province de la Marche d'Ancône, dans les Romagnes, dans le duché d'Urbino, dans la Sabine, dans le district de Rome et dans les provinces nommées *Campagna* et *Maritima*.

Les Verano furent réintégrés par une bulle dans tous leurs droits sur le duché de Camerino. Cette même bulle confirme et renouvelle pour les habitants de Camerino les privilèges qui leur avaient été accordés par les souverains-pontifes (2). Les nonces et commis-

(1) *L'Église et la société chrétienne*. Paris, 1861. Si le pauvre auteur de l'écrit : *Pro causa italica ad episcopos catholicos*, etc., savait la langue allemande et pouvait lire la solide et impartiale réfutation de ses fades élucubrations qui a paru dans la feuille périodique protestante, la *Gazette Universelle d'Augsbourg* (n° 313, le 9 novembre 1861), il ne porterait pas le front si haut : la honte et la confusion lui feraient baisser la tête.

(2) Camillo Lilii, *Storia di Camerino*. Roma, 1719, in-4°. Tom. II, page 145.

saires apostoliques, dont nous avons fait mention, furent en même temps chargés par le concile de transmettre cette bulle aux Verano et aux habitants de Camerino et de veiller à son exacte exécution ; ce qu'ils firent dans un acte officiel daté d'Ancône du 8 février 1416. Les Verano et les Camerinais furent ensuite dans cet acte mémorable, de par l'*Autorité du concile de Constance*, absous de toutes les censures encourues de part et d'autre dans ce triste démêlé, reçus au sein de l'Eglise, et *admis dans la grâce et l'obéissance du concile de Constance* et du futur souverain-pontife qu'on allait bientôt élire (1).

Vers le même temps de graves querelles s'étaient élevées de nouveau au sujet de certains fiefs de l'Eglise entre les Malatesta d'une part, les Verano, Braccio et Fortebracci, les communes de Pérouse et d'Ancône d'autre part. Les deux parties en étaient venues à un arrangement amiable (dit *laudum*, espèce de trêve). Pour mettre un terme à toute dissension, Bartolomeo Bonetti, seigneur d'Orvieto, fut chargé par elles de se rendre à Constance, et de soumettre cet acte à l'approbation des Pères du concile. Cette trêve ou pour mieux dire cette paix fut solennellement ratifiée par eux dans un acte public daté du 4 avril 1417 (2).

Le conseil ne se borna pas cependant à exercer le pouvoir temporel dans toute sa plénitude pour des cas particuliers. Après avoir condamné dans les VIIIe et XVe sessions les erreurs de Wiclef, de Jean Huss et de Jérôme de Prague dont cinq propositions étaient contraires à la propriété ecclésiastique et subversives d'icelle (3), le même concile, dans la XIXe session résuma, dans un acte séparé, toutes les libertés et immunités qui ont été accordées à l'Eglise touchant ses possessions et propriétés par les conciles généraux et

(1) A défaut de la Bulle du Concile qui semble avoir été perdue, on peut citer l'Acte officiel des commissaires Apostoliques, qui en rend entièrement la teneure, elle se trouve imprimée dans le savant travail d'Ottavio Turchi : *De Ecclesiæ Camerinensis Pontificibus*, Romæ, 1762. in-4o. (*Appendix documentor*. no 101, page 149.) Voir notre appendice.

(2) Nous regrettons vivement de ne connaître cet acte important, dont l'original existe aux Archives centrales de Florence, que par sa simple indication. Voir *Archivio Storico*. Tom. XVI, tom 2, page 580, Firenze 1851. Voir aussi sur ce démêlé : Pompeo Pellini. *Storia di Perugia*. Venezia, 1664 in-4o. Rom. 2, page 213-231. Francesio Angeloni, *Storia di Terni*. Roma, 1649 in-4o, page 130.

(3) Voir le bel ouvrage de S. Em. le cardinal Gousset. *Du droit de l'Eglise touchant la possession des biens destinés au culte et la souveraineté temporelle du Pape*. Paris, 1862, page 139.

par plusieurs souverains temporels, notamment par Frédéric II de la maison de Souabe et par le pieux empereur Charles IV, dans sa célèbre constitution datée de Prague le 13 octobre et communément appelée *Constitutio Carolina* (1), en y renouvelant en même temps toutes les censures lancées contre les usurpateurs de propriétés, fiefs et autres biens de l'Eglise.

Cet acte est sans contredit un des plus beaux monuments de la liberté de l'Eglise, et l'on pourrait à bon droit l'appeler la *Grande-Charte* de son immunité, s'il ne portait pas trop l'empreinte des besoins impérieux de ce temps-là. Les pères y prennent un soin tout particulier de sauvegarder et de sanctionner la souveraineté temporelle du Saint-Siège en la mettant à l'abri contre ses envahisseurs sacrilèges. Ils prescrivent, sous menace des censures apostoliques, que tous les biens des églises, les provinces, duchés, comtés, villes, bourgs, forteresses, fiefs et autres propriétés appartenant à l'Église romaine, c'est-à-dire au Saint-Siège, envahies et usurpées à la faveur de cette triste époque de schisme par qui que ce soit, fussent-ils même des empereurs, des rois ou d'autres seigneurs temporels, lui soient rendues et restituées dans l'espace de quatre mois; que dorénavant les locations des biens de l'Église, de quelque nature qu'elles soient, ne doivent plus se faire que pour neuf ans et que cette disposition même s'éteigne dans les vicariats temporels de l'Eglise romaine; que les vicaires temporels, feudataires, etc., de cette même Église, qui ne paient pas leur cens au terme convenu ou au moins un mois après ce terme, soient tenus d'en payer le double, et qu'en cas de refus ils tombent sous les censures, pénalités et sentences tant ecclésiastiques que temporelles, et que six mois écoulés s'ils persistent dans leur refus ils soient déclarés déchus de leurs vicariats, fiefs, seigneuries etc., qui ensuite devront revenir à l'Eglise romaine. Enfin ce même

(1) Cette constitution se trouve imprimée dans Goldast, *Collectio legum Imperialium*. Tom. III page 80. Schaten : *Annales Paderbornenses*. Tom. II, page 345 ; Lünig. *Spicilegium Eclesiasticum*. Tom. I, page 37, Rousset : *Supplément au corps diplom*. Tom. I. P. 2, page 172. Raynaldi n'en donne qu'un extrait. *Annales Eclesiastici*, ad 1359, nº 13. Tom. VII, page 42, ad. Lucæ 1752. Cette célèbre Constitution fut renouvelée par l'empereur Sigismond au sein du concile de Constance. Voir Joh. Dom. Mansi *Amplissima collectio conciliorum*. Tom. XLIII, page 874-879. Venetiis, 1784. Les pères de ce concile s'empressèrent aussitôt de nommer des évêques et des réguliers chargés de veiller à son exécution dans toutes les terres de l'Empire romain. loc. cit. page 256-261.

concile ajoute quelques sages modifications que les papes auront à suivre dorénavant dans la concession des vicariats (1).

Cet acte fut aussi approuvé par Martin V, dans sa généralité, à la XLIIIe session, le 24 mars 1418, le jour où le cardinal de St-Marc par ordre du Pape et des pères du concile publia plusieurs décrets faits de commun accord par le pape et les pères. On voit par le décret que les cardinaux et les prélats seuls furent admis aux charges élevées de l'Etat (2).

Tous ces faits sont certainement concluants et méritaient d'être mis en lumière.

P. A. THEINER.

APPENDICE.

Miseratione divina Antonius archiepiscopus Ragusinus, Bertrandus episcopus S. Flori, et Ioannes Strokes V. I. D. anglus, nuntii et commissarii in provinciis Marchiæ Anconitanae, Praesidatus Farnensis, Spoletani Ducatus, et in nonnullis Italie partibus per S. generale Constantiense Concilium sufficienter deputati.

Dilectis filiis Magnifico Domino Rodulfo, quondam Dni Gentilis de Varano, necnon Magnificis Gentili Pandulfo, Berardo, Pergentili Venantio et Johanni ipsius magnifici Dni Rodulfi Filiis salutem in Domino sempiternam. Dum intuitus nostre considerationis extendimus ad fidei vestre plenitudinem, necnon sincere devotionis affectum, quem ad Romanam Ecclesiam hactenus gessisse et gerere comprobamini operum ab effectu, et ad gravissima pericula, guerras et dampna que hactenus pertulistis et fertis assidue ipsarumque guerrarum angustias multiplices, necnon occupationes Terrarum et Locorum ac innumerabilia incomoda Personalia et Realia vobis hactenus illata contra omnes humanitatem, honestatem et debitum rationis, dignum arbitramur et consonum rationi, ut nos circa statum et honorem vestros tamquam veros filios et devotos

(1) La nature de notre écrit ne nous permet pas de reproduire ici cet acte dans toute son étendue. Il a été inséré dans les principales collections des conciles. (Labbe, tom. LII, page 273-284. Hardouin. Tom. VIII, page 923-936, Mansi. Tom. XLVII, page 1219-1229.)

(2) Voici les paroles y relatives :

« Volumus etiam et intendimus, quod regimina terrarum, provinciarum, civitatum et dominiorum Ecclesiae Romanae, quas pro tempore possidebit, nulli nisi Cardinali vel praelato ecclesiastico, et ultra quam in iis, quae requirunt ministeria laicorum : sed nec vicariatus terrarum Ecclesiae Romanae ultra triennium, et de Cardinalium consilio concedantur vel etiam committantur, etc. » — Decret. IX. *De non alienandis et alienatis rebus ecclesiasticis*, apud Hardouin. Tom. VIII, page 880, et Mansi, Tom. XXVII, page 1181.

S. R. E. inveniatis in singulis gratiosos. Quoniam igitur preteritis temporibus ob fidelitatem et studia huiusmodi sub certis modis, conditionibus, et formis, nonnulle concessiones facte fuerint per Romanos Pontifices hactenus presidentes, videlicet civitatis Camerini cum comitatu et districtu in gubernatione Terre Monticuli, Terre Belfortis, Terre Sernani, Terre Amandule, Terre Penne Sancti Johannis, Terre Montis sancti, sancti Martini, Castri Gualdi, Terre Montis Fortini, in Provincia Marchie Anconitane, Terre Vissi, Terre Ceretipontis cum eorum comitatibus in Provincia Ducatus Spoletani in Vicariatum, Terre Thollentini, Terre Sancti Genesii dicte provincie Marchie in Feudum, Terre Murivallium in Gubernatione ad eandem ecclesiam pleno jure spectantium pro censibus, dispositionibus, modis et conditionibus in concessionibus Vicariatuum, Feudorum, et Gubernationis huiusmodi seriosius denotatis, et in variis et diversis litteris Apostolicis superinde confectis plenius declaratis. Nos de hiis omnibus habentes dictarum concessionum formam, tenores et causas et dictarum licterarum desuper confectarum hic alias pro sufficienter expressis, ac si de verbo ad verbum de ipsis facta esset hic expressio, ac insertio singularis, concessiones civitatis Camerini cum comitatu et districtu in Gubernatione Terrarum Monticuli, Belfortis, Sernani, Amandule, Penne S. Johannis, Montis Sancti, S. Martini, Gualdi, Montis Fortini in dicta Provincia Marchie, Vissi, Montis Sancti, Ceretipontis cum eorum comitatibus in provincia Ducatus, in Vicariatu Thollentino, S. Genesii Provincie Marchie in Feudum, Terre Murivallium in Gubernatione eorumque et cuiuslibet eorum comitatuum et districtuum predictorum, ac jurium et pertinentiarum earumdem, et omnia et singula in licteris husiusmodi desuper confectis contenta, et inde secuta rata et grata habentes illa omnia et singula auctoritate dicti sacri Constantiensis concilii, qua fungimur in hac parte tenore presentium confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus. Necnon omnes et singulas gratias et immunitates, privilegia et concessiones quascumque factas vel facta a quibuscumque Romanis Pontificibus et Apostolice sedis Legatis Communitati Camerini, necnon aliis Communitatibus Civitatum Terrarum, Locorum, et Castrorum permissorum, quas et que retinetis Vos Magnifici et Dilecti Filii de presenti, et specialiter concessiones factas communitati Camerini per bo : me : Sinibaldum Tituli Sancti Laurentii in Lucina Presbiterum cardinalem Anconitane Marchie Rectorem et Confirmationes factas post felicis recordationis Gregorium Papam IX et Innocentium IV, et Alios Summos Pontifices horum serie confirmamus et presentis scripti patrocinio communimus. Necnon vos prefatos magnificos Filios et Vestros Familiares, Sequaces et Adherentes et Homines Civitatum, Terrarum, Castrorum et Locorum quas et que presentialiter retinetis, cuiuscumque conditionis, sexsus, status, dignitatis et preheminentie etiam Episcopalis existant, et tam Ecclesiasticas quam Laicas personas, tam cives, quam Incolas et Forenses. Subditos vel Officiales, vestrum prefatorum magnificorum dnorum Filiorum, ac Civitatum, Terrarum et Castorum predictorum ad Gremium Pie et Sancte Matris Ecclesie recipientes, ac ad gratiam et obedientiam Sacrosancti Constantiensis Concilii et futuri domini

nostri summi Pontificis reintegramus ipsos et quemlibet ipsorum tenore presentium absolventes ab omnibus et singulis processibus, inquisitionibus, accusationibus et denunciationibus factis per quamcumque Curiam Ecclesiasticam vel secularem et per quoscumque Rectores, Officiales, et Indices Romane curie, et aliarum Curiarum Provincialium quarumcumque generalium vel specialium et a quibuscumque Bannis, Sententiis et Censuris spiritualibus vel temporalibus latis vel inflictis ab homine vel a jure realibus et personalibus seu mistis contra Vos Magnificos Filios ac etiam omnes et singulos homines et personas tam Ecclesiasticos quam Laycos, cuiuscumque gradus et conditionis extiterint civitatum et locorum supradictorum. Ac etiam contra Civitates, Terras, Castra et Loca, Communitates et Universitates et Populos ipsorum, quorum omnium haberi presentibus volumus pro sufficienter expressis et ipsosque, ipsas, et ipsa harum serie restituimus, reponimus et reintegramus ad omnes et singulos honores, status et dignitates, gradum, famam, officia, beneficia ecclesiastica, sive secularia quecumque alia iura, bona, privilegia, gratias, immunitates et exemptiones quascumque de gratia speciali; necnon de uberiori dono gratie vos prefatos magnificos filios, vestrosque Familiares, Sequaces et Adherentes et Homines Civitatum, Castrorum et Locorum predictorum cuiuscumque status et dignitatis existant ab omnibus et singulis excommunicationis et suspensionis, sententiis, censuris et penis spiritualibus et temporalibus, quas per solutionem non factam Censuum, Talearum ac subsidiorum qualitercumque et commodatuum incursos, seu incurrere potuerint quovis modo. Necnon a quibuscumque maleficiis, excessibus et delictis commissis per prefatos Vos Magnificos Filios et Vestros Familiares, Sequaces et Adherentes et Homines Civitatum, Terrarum, Castrorum et locorum predictorum etiam si Heresie, Fautorie, seu leze Maiestatis crimina saperent, seu quavis alia maiora fuerint, tenore presentium absolvimus, et pro absolutis haberi volumus et mandamus, Vosque omnes et singulos ad famam, dignitates, honores, privilegia, indulta, iura et bona quecumque, ac in statum pristinum restituimus per presentes, absolventes omnem infamiam, maculam sive notam permissorum vel alicuius ipsorum occasione contractam, cassantes et annullantes expresse omnes et singulos processus, sententias, penas et mulctas contra Vos prefatos magnificos Viros, Vestrosque Familiares, Sequaces et Adherentes, et Homines Civitatum, Terrarum, Castrorum et Locorum cuiuscumque status, sexus et dignitatis existant premissorum occasione, vel alias quomodocumque et qualitercumque latas, vel incursas, Processibus, Ordinationibus, Pronunciationibus, statutis, sententiis, Decretis et Declarationibus, penis et mulctis per non factis et habitis dumtaxat exceptis, et decernimus et mandamus de quibuscumque Libris et Registris per illos ad quos spectat et cuiuscumque petentis instantiam tolli, cassari et adnullari posse et debere, Vosque magnificos Filios, ac Vestros subditos et Recommendatos de uberiori dono gratie specialis premissorum occasione ab omnibus et singulis Taleis usque in presentem diem, et illarum solutione penitus liberamus, volentes et decernentes expresse quod ipsarum occasione non possitis et non possint per quoscumque Officiales Camere Apos-

tolice presentes vel futuros modo aliquo gravari, inquietari, vel modo aliquo molestari, ipsasque Taleas in futurum reducimus et reduci volumus et mandamus ad antiquam formam, secundum Privilegia et Indulta Romanorum Pontificum, et maxime bo : me : dni Egidii Cardinalis Ispani tunc in partibus Italie Vicarii et Apostolice sedis Legati iuxta ipsorum seriem et tenorem. In quorum omnium et singulorum testimonium et, fidem presentes nostros patentes Licteras fieri fecimus et sigillorum nostrorum munimine roborari. Datum Anchone die octava mensis Februarii, Anno Domini millesimo quatricentesimo sexto decimo. Indictione nona. Apostolica sede Vacante.

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

LES SLAVES

ÉTUDE HISTORIQUE ET POLITIQUE.

AVANT-PROPOS.

L'histoire ancienne de l'Europe est presque exclusivement l'histoire des races grecque et latine.

La race germanique domine le moyen-âge.

Le présent appartient à la race celto-latine.

L'avenir est aux Slaves!..

L'avenir? Dieu le connaît! Mais l'homme l'ignore; et tout son génie, toute sa science, toutes ses recherches, ne peuvent que bien faiblement soulever un des coins du voile qui le cache à nos yeux.

Néanmoins les peuples, comme les hommes, ont, dans leur existence, des circonstances et des moments, qui leur font un devoir de méditer sur l'avenir, de s'efforcer de le prévoir ou même de le préparer, en s'appuyant sur le passé. Toujours d'ailleurs un esprit sage doit se complaire en ces méditations sérieuses; dans lesquelles l'histoire et la foi peuvent seules nous guider sûrement.

Puissent ces deux guides précieux, que je me suis efforcé de suivre pas à pas, m'avoir conduit au seul but que j'ambitionne d'atteindre, et j'estimerai toutes mes peines largement compensées, si j'ai pu faire quelque chose d'utile aux peuples slaves et à la société.

CHAPITRE PREMIER.

Coup-d'œil général sur les Slaves et sur l'Europe, au point de vue du mouvement social au dix-neuvième siècle.

Chaque peuple, chaque race, comme chaque individu, a des aptitudes différentes, et par conséquent une mission particulière. Il faudrait nier la variété dans l'esprit humain, et méconnaître la loi biologique de l'humanité la mieux démontrée par l'histoire, si l'on voulait nier l'influence de la naissance, l'influence du climat, sur les individus, sur les peuples ou sur les races.

Les peuples barbares, connus ou plutôt désignés par les Romains, sous le nom général de Sarmates et de Scythes, se sont transformés, par le mélange, ou subdivisés par les migrations, en races nouvelles, parmi lesquelles là seule qu'on puisse considérer, encore aujourd'hui, comme descendant directement des anciens Sarmates, est évidemment la race slave.

Quant aux Scythes, comme on ne peut plus donner ce nom aux peuplades absorbées, depuis des siècles, dans la Russie, par les Slaves du Nord, ils ne sont plus représentés, en Europe, que par les Turcs, peuple corrompu, qui semble devoir disparaître bientôt dans le vide, tombeau sans gloire, que ses mœurs, sa religion et ses institutions énervantes ont creusé, depuis longtemps, à sa vieillesse prématurée ; et par les Magyares, peuple vaillant, intelligent et généreux, mais qui ne compte plus qu'environ 5 millions d'individus, et qui sera certainement absorbé par l'élément germain ou par l'élément slave, qui l'enserrent de tous côtés, parce qu'étant un peuple conquérant il a commis la faute, comme le peuple turc, de ne point se confondre avec les peuples vaincus, trois fois plus nombreux que lui, d'appuyer au contraire exclusivement sa force et sa nationalité sur le régime féodal, avec lequel il doit nécessairement, tôt ou tard, succomber un jour.

Il n'y a donc plus, en Europe, que trois grandes races : Les Latins ou les Celto-Latins, les Germains et les Slaves.

La race celto-latine est composée de la partie la plus active, la plus entreprenante de presque tous les anciens peuples de la famille indo-européenne, qui sont venus se heurter, à différentes époques et se fondre définitivement entre eux, dans ces riches contrées du couchant et du midi, où la beauté du climat, la fertilité du sol, les attiraient des pays les plus éloignés, à l'envie l'un de l'autre. Cette race semble avoir puisé, dans sa composition même, les puissantes et larges aspirations qui la

conduisent naturellement à l'universalité du but, dans toutes ses œuvres; et comme si sa mission providentielle était de répandre partout la lumière et la civilisation, d'être l'avant-coureur du genre humain, elle a donné au monde l'Empire romain, qui fut la société civile universelle, dans sa plus grande expression matérielle; le catholicisme, qui est la société morale universelle, dans sa véritable expression, la religion révélée qui doit un jour éclairer le monde entier; la révolution française qui fut une révolution sociale, dont toute l'Europe fut ébranlée; enfin les sciences et les arts, qui sont de tous les temps et de tous les pays.

La race germanique, au contraire, formée presque exclusivement des hordes guerrières issues, pour la plupart, de la grande nation teutonique, et qui s'est conservée, pour ainsi dire, pure de tous mélanges avec d'autres familles, traitant en serfs tous les peuples vaincus, semble être l'expression la plus caractérisée de l'individualisme, et, par suite, elle n'a donné au monde que des idées étroites d'individualité. Le feudalisme, la réforme, la révolution d'Angleterre, et tout dernièrement le *Nationalverein*, qui ne progresse si rapidement que parce qu'il est essentiellement dans les tendances de l'esprit germanique.

Que sont les Slaves au XIXe siècle? et que doit-on attendre maintenant de cette race antique, si puissante par le nombre, mais qui, restée fidèle à ses habitudes primitives de peuple agriculteur, a du nécessairement subir le joug des peuples conquérants, et qui semble avoir conservé toutes les forces, toute la sève de la jeunesse, dans une longue léthargie dont elle commence à peine à sortir? Cette question, tout à la fois historique, sociale et politique, m'a paru, depuis longtemps, digne du plus sérieux examen.

Les grands événements qui ont bouleversé l'Europe, depuis 70 ans, les événements plus grands encore qui la menacent, semblent devoir assigner, dans l'histoire, une place non moins importante à notre siècle, qu'au siècle de la grande invasion des barbares.

La singularité du phénomène social, que la génération actuelle paraît appelée à voir se réaliser, consiste principalement dans l'unité du but, vers lequel tendent toutes les forces vives des peuples. Ce but c'est la recomposition des anciennes nationalités opprimées, par l'anéantissement complet du régime féodal; c'est l'affranchissement définitif des peuples vaincus de la domination de peuples vainqueurs, soit par la fusion fraternelle, où elle est possible, de ces deux éléments contraires, soit par la réaction violente, partout où le travail constant des siècles n'a pu suffire à l'entière assimilation des différentes races.

L'invasion fut l'œuvre de onze siècles, bien que la grande invasion n'ait duré qu'un siècle à peine. La réaction active, victorieuse, s'annonce comme devant durer également cent ans environ, après avoir existé, à l'état latent, pendant dix siècles.

L'invasion, commencée par les conquêtes des Huns, venus de l'Asie en Europe où ils s'arrêtèrent d'abord dans les pays des Germains et des Slaves, en 376, ne fut achevée qu'à la prise de Constantinople par les Turcs, en 1453, bien que les dernières populations Slaves indépendantes de la Servie, de la Bosnie et de la Bulgarie, fussent déjà tombées, en 1389, dans la fatale journée de Côssovo, sous le joug de cette même horde guerrière asiatique, la dernière venue parmi celles qui se partagèrent l'Empire romain; fesant, des terres conquises, leurs fiefs, leurs royaumes ou leurs empires; fesant, des anciens habitants vaincus, leurs esclaves, leurs serfs ou leurs sujets; et donnant ainsi naissance à la féodalité européenne.

La réaction des peuples vaincus, qui commença partout en même temps que leur asservissement, et qui n'a jamais cessé d'exister à l'état de force latente, n'a définitivement éclaté, avec une puissante force active et matérielle, qu'à la fin du siècle dernier; mais la rapidité de sa marche ne peut laisser aucun doute qu'elle aura complété son œuvre, avant que le siècle actuel n'ait terminé son cours.

La France était la plus ancienne monarchie née de l'invasion, l'action lente des siècles avait suffi pour y mêler et confondre entièrement, en une seule nationalité, les Walles, Galles ou Gaulois, les Celtes, les Goths, les Bourguignons et les Francs, de manière à ne plus en former qu'un peuple compacte et puissant, ayant, à peu d'exceptions près, une même langue, une même foi. L'action puissante du christianisme avait suffi pour inspirer, en France, dans toutes les classes de la société, les sentiments du droit et du devoir et de la dignité humaine. La philosophie du XVIIIe siècle, née des discussions religieuses des siècles précédents, venait d'y ajouter l'amour excessif de l'indépendance, le besoin de la liberté.

Par suite, ce fut le peuple français qui eut l'honneur d'inaugurer, en 1789, l'ère de la réaction active, par l'anéantissement complet du régime féodal; et vingt années à peine suffirent à ses légions victorieuses, pour aller sonner le réveil des nationalités opprimées, chez tous les peuples de l'Europe; pour ranimer le sentiment de la dignité humaine, parmi ceux mêmes qui, végétant à l'état de serfs, depuis l'époque de la grande invasion des barbares, semblaient les plus abrutis, sous l'Empire d'un despotisme dix fois séculaire.

Depuis lors ce mouvement a suivi, dans sa course rapide, malgré quelques temps d'arrêt, la mesure de la proportion géométrique du carré des distances, et nous voyons l'Europe entière agitée de mouvements convulsifs, qui menacent de rompre tous les liens anciens, toutes les habitudes consacrées par le temps ou par une longue apathie. Nous voyons enfin partout la démocratie qui menace de nous arracher à notre vie tranquille de luxe et de plaisirs, au milieu des entreprises industrielles les plus gigantesques, pour nous lancer, tout à coup, dans un avenir aussi dangereux qu'incertain.

Maintenant un nouvel élément de réaction, qui était resté, jusqu'à ce jour, comme le symbole et l'expression de l'immobilité la plus désolante, vient unir son action puissante, à l'action collective de tous les autres éléments, que nous avons vus à l'œuvre, depuis 70 ans.

Ce nouvel élément de réaction, c'est la nationalité slave, qui, de la Baltique à la mer Noire, de l'Asie à l'Adriatique, couvrant plus de la moitié de l'Europe de plus de cent millions d'individus, sans vie qui lui fut propre, sans mouvements autonomes, semblait ne point marcher, mais seulement avancer, malgré elle, comme une masse de glace inerte, inopportune, portée ou poussée par les flots pressés et bouillonnants des autres peuples.

Puis, comme si le mouvement eut communiqué la vie à la masse si longtemps inerte, on l'a vue commencer à se mouvoir, à la superficie de cette mer agitée, composée des flots superposés de tant de nations diverses, on l'a entendue réclamer les droits imprescriptibles de liberté humaine et d'indépendance nationale, que nul ne peut lui contester; on la voit enfin, aujourd'hui, se lancer avec une ardeur juvénile, pleine de foi, de force et d'espérance, dans le mouvement qui nous entraîne tous, vers un avenir que Dieu seul connaît.

Les Slaves ne sont plus ensevelis dans la léthargie, qui, depuis tant de siècles, les tenait immobiles; ils marchent, ils écoutent, ils étudient, ils comprennent, ils imitent, et leur aptitude à l'imitation est vraiment remarquable. Ils ont une prodigieuse facilité pour l'étude des langues vivantes, qu'ils parlent avec une grande pureté et presque sans accent étranger, parce qu'ils ont dans leur alphabet toutes les lettres, tous les sons, toutes les difficultés de prononciation des autres langues de l'Europe. Essentiellement cultivateurs, généralement doués de mœurs douces et patriarcales, ils sont naturellement religieux, facilement obéissants, et, par conséquent, parfaitement aptes à former une nation progressive, capable de se civiliser sans se corrompre.

Pendant que tant d'autres peuples, d'un caractère plus fin, plus subtil, dépassant, par leurs vices, le but de la civilisation, ont formé des nations profondément corrompues, qui semblent tous les jours se corrompre davantage et, par suite, marcher à grands pas vers la décadence qui les menace, les Slaves, au contraire, s'avancent à pas lourds, mais, de jour en jour plus pressés, vers la vraie civilisation, la seule qui puisse être, à la fois, puissante et durable, parce qu'elle n'est pas flétrie par les vices de la civilisation moderne.

Pendant que l'Empire turc ressemble à l'édifice qui s'écroule, la nationalité slave est le monument qui s'élève, sur les fondements puissants du christianisme; et pendant que nos philosophes et nos utopistes modernes cherchent vainement, au fond de leurs systèmes, la régénération de notre vieille Europe, peut-être trouverons-nous les plus sûrs éléments de cette régénération si nécessaire, dans la reconstitution de

ce peuple immense par la véritable civilisation chrétienne, dans laquelle seule il a puisé toutes les forces vives, qui l'appellent à la vie et qui doivent assurer sa prospérité, dans son indépendance; car c'est uniquement dans le christianisme que les nations peuvent trouver l'union par la foi, la puissance d'organisation par l'association, la vie par les œuvres, et la sécurité pour l'avenir.

Au commencement du XIXe siècle, le grand capitaine qui bouleversa l'Europe, trouva ces millions de co-génères de la grande famille slave adossés l'un à l'autre, en guise d'immense machine humaine, comme une barrière vivante, élevée par le despotisme, contre l'irruption des idées régénératrices de l'occident, et formant, de tous côtés, le plus puissant rempart de ce despotisme barbare, qui semblait être l'héritage des Tamerlans, ou tout au moins une imitation trop fidèle de l'autocratie byzantine.

Mais l'épée victorieuse de Napoléon fut la baguette magique qui rompit le charme. Au contact des idées nouvelles, promenées en triomphe, de ville en ville, de capitale en capitale, par les armées françaises, les ténèbres se dissipèrent devant les yeux de ces hommes trop longtemps asservis; comme, au choc des bataillons, tombèrent de leurs épaules les casaques de peaux de bêtes fauves; et dès lors les hommes d'intelligence, qui savent lire dans l'avenir des nations, purent voir poindre, à l'horizon du siècle des lumières, l'aube des temps nouveaux.

Les guerres gigantesques de la République et de l'Empire; le rétablissement de la glorieuse et catholique Pologne, parmi les Slaves du centre; l'incorporation, dans l'Empire français, d'une partie des Slaves du Sud; la création du royaume de Westphalie pour un frère de Napoléon; la guerre de l'indépendance des serbes contre la Turquie; la révolution polonaise, née de la révolution de juillet 1830; les révolutions qui surgirent, dans presque toute l'Europe, après la révolution française de 1848; la guerre de Crimée et la dernière guerre d'Italie, ont occupé dans l'histoire contemporaine plus d'un demi siècle, pendant lequel la vitalité de toutes les nationalités opprimées s'est réveillée, a fermenté, a mûri, au point d'être aujourd'hui surabondante et presque menaçante, de tous côtés en même temps.

Après 1849, il y eut encore parmi les Slaves un long assoupissement de 10 ans; mais le mouvement qui s'est élevé dans l'occident en 1859, a pénétré, peu à peu, jusqu'aux populations slaves les plus étrangères à notre civilisation moderne; leurs anciens désirs d'indépendance se sont réveillés, et le mouvement interrompu de leur organisation nationale a repris son cours.

Ce mouvement est aujourd'hui de la plus haute importance politique et sociale, non-seulement parce qu'il touche directement à l'avenir de cent millions de co-génères; mais encore et surtout à cause de l'influence qu'il doit nécessairement exercer sur l'issue des graves ques-

tions qui s'agitent en ce moment; et parce qu'enfin la réorganisation des Slaves, par leur indépendance nationale, nécessiterait un tel amoindrissement de la Turquie et de l'Autriche, qu'elle devrait entraîner, en peu de temps, le démembrement complet de ces deux grands Empires.

Il est donc bien naturel qu'on se préoccupe beaucoup, maintenant, de ce peuple immense, dont la majeure partie semble sommeiller depuis deux mille ans, et que l'on croirait vouée peut-être à un servage perpétuel, si l'on ne savait pas que la loi du progrès est dans les règles de la nature, comme dans les desseins de la providence.

Mais comment écrire l'histoire d'un peuple ou plutôt d'une race entière, divisée et subdivisée à l'infini, depuis des siècles, par les migrations, par les invasions et par les conquêtes; peuple qui fut longtemps, en grande partie du moins, essentiellement pasteur, par conséquent essentiellement voyageur, et qui n'a laissé de lui, pour ainsi dire, ni traditions, ni monuments, ni littérature? C'est une tâche tellement difficile que personne encore n'a osé l'entreprendre, et certainement, quand je viens le premier y mettre la main, je n'ai pas la prétention de l'accomplir en entier. Si je me suis déterminé à livrer à la publicité quelques pages, sur l'origine des slaves, sur leur état actuel, et sur leur avenir, je ne me suis fait illusion ni sur mon impuissance, ni sur les difficultés à vaincre; seulement, les difficultés et l'importance d'un semblable sujet d'étude, m'ayant entraîné à faire des recherches nombreuses, et même à visiter une partie des pays habités par les Slaves, parce que je n'ai trouvé dans les auteurs modernes, comme dans les auteurs anciens, que des renseignements disséminés et rien pour me guider sûrement dans une étude sérieuse, j'ai pensé qu'il pourrait être utile de faire connaître le fruit de mes recherches, le résultat de mes observations; ne serait-ce qu'à titre de premier pas, dans une question historique et sociale très-grave, très-peu connue, et pleine d'actualité.

CHAPITRE II.

Origine des Slaves, et leurs principales subdivisions en tribus, peuplades et nations.

Les Slaves appartiennent incontestablement comme les Pélages, les Scythes, les Germains, les Celtes-Belges, les Celtes-Gaulois, et les Celtes-Ibères, à la race Caucasienne, ainsi qu'à la famille que les savants Allemands ont désignée sous le nom d'Indo-Germanique, mais qu'il me paraît beaucoup plus rationnel de nommer la famille Indo-Européenne,

et leur langue est, sans le moindre doute, une des langues sœurs ou filles du sanscrit (1).

On suppose généralement que leurs pères, les Sarmates, Sauramates ou Starwaeltes (2) sont venus d'Asie en Europe, environ 2,000 ans avant l'ère chrétienne, en suivant, à l'ouest, les bords de la mer Caspienne. Ils ont séjourné quelque temps dans l'espèce de quadrilatère renfermé entre cette mer, les monts Caucases, la mer d'Azof, le Don et le Volga; puis, se dirigeant entre ces deux fleuves, ils sont venus s'établir à l'ouest du Volga, où ils étaient, il y a trois mille quatre cents ans, les seuls habitants de tout le pays compris entre le Volga, le Don et l'Oka (5).

Les Slaves, ou plutôt les Sarmates desquels ils descendent, formèrent donc originairement la famille ethnographique européenne la plus orientale, et c'est à tort que les anciens le sont confondus, pendant très longtemps, avec les Scythes et les Germains, sous le nom de Starwaeltes, Sauromates ou Sarmates, nom qu'ils attribuèrent indistinctement à toutes les peuplades barbares, qui habitaient une partie du pays immense auquel ils avaient donné le nom de Sarmatie, et qu'ils ne connaissaient d'ailleurs que fort imparfaitement.

Aristée de Proconnèse est le plus ancien auteur qui ait parlé des Hyperboréens, nom que les Grecs donnaient à tous les peuples qui habitaient au-delà des Alpes (4).

Hérodote, qui écrivait vers l'an 469 avant J.-C., avoue dans son histoire que les Hyperboréens n'étaient connus que de nom, et que tous les pays au delà du Danube étaient encore entièrement inconnus; il prouve même assez clairement qu'il ne connaissait guère non plus les pays situés entre le Danube et les Alpes, lorsqu'il dit : « Le Danube à sa source dans le pays des Celtes près de la *Ville* de *Pyrrhène.* » (5). On voit en effet dans ces deux lignes que des Pyrénées il fait une ville, qui n'a jamais existé, que de plus il les place à peu près où sont les Alpes, et qu'enfin il confond évidemment les Sarmates qui, mêlés à d'autres races dans l'occident de l'Europe, y avaient déjà pris le nom de Celtes, avec les Sarmates et les autres peuples des environs du Danube, qui devaient prendre plus tard les noms de Slaves, de Teutons et de Germains (6).

Ce fut seulement après que les Romains eurent traversé les Gaules,

(1) V. Pictet. De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit. Paris, 1837.
(2) V. Pelloutier. Histoire des Celtes, page 2.
(3) V. Bochard, Géog. sac. lib. III, cap. 14.
(4) V, Scalig. Thes, Temp., page 216.
(5). V. Hérodote, lib. V, cap X.
(6) V. Strabon, lib. VII, page 296. — Arrien, expéd. d'Alex., page 8. — Tacite Germ., cap. 46. — Pelloutier, Histoire des Celtes, page 23.

passé le Danube, et pénétré jusque dans la Scythie, qu'ils commencèrent à distinguer les peuples qui habitaient ces immenses contrées, par les noms différents de Celtibères, Celtes-Gaulois ou Gaulois, Celtes-Belges, Celto-Scythes, Sauromates ou Sarmates, Teutons, Germains et Scythes (1).

Il est à remarquer qu'il n'y avait encore aucun peuple, aucune tribu, connus sous le nom de Slaves; mais que les anciens ne connaissaient alors que les Sarmates, qui sont évidemment la souche des Slaves, comme des Gaulois (2), et si non la souche des Pélages et des Mèdes au moins de la même famille qu'eux; (3) famille nombreuse de peuples primitifs et par conséquent voyageurs, qui des rives du Volga et de la Paphlagonie s'étaient répandus promptement dans la majeure partie des pays, alors inhabités, de la Pannonie,de la Dacie, de l'Illyrie et des Gaules, et qui doivent être considérés comme les peuples aborigènes de ces contrées, qu'ils habitaient depuis longtemps quand eurent lieu, au VIIme et au VIme siècle avant l'ère chrétienne, les grands mouvements de migration, pendant lesquels les Kimris vinrent envahir une partie des Gaules (4).

Jusqu'au IIme siècle de notre ère les Slaves ont toujours été complètement séparés des Germains et des Scythes, c'est seulement du IIme au Vme siècle qu'ils se mêlèrent à eux, soit en fuyant dans le nord, devant l'invasion, jusqu'aux pays habités par les Finnois ou Tchoudes (les Scythes des anciens) soit en suivant l'invasion elle-même, à travers toute l'Europe, et c'est alors seulement qu'une grande partie de leurs tribus s'étant répandues jusqu'aux bouches du Pô, les Romains commencèrent à les désigner sous le nom de Slave ou Sclavi, par allusion à leur cri de joie, de guerre et de victoire « Slava » qui dans leur langue veut dire « gloire »; cri par lequel ils avaient l'habitude de saluer leurs chefs et de se saluer entre eux, dans leurs fêtes ou dans leurs réunions publiques. C'est donc à tort qu'un certain nombre d'auteurs Allemands et Français ont prétendu, qu'après avoir été réduits en servage par les Romains ou par les Francs, les Slaves avaient eté ainsi

(1) V. Strabon, lib. I, page 33 et lib. XI, page 507. — Plutarque in Mario. Tome 1, page 411. — Pline, hist. natur. lib. IV, cap. XII, page 466. — César. De bel. gall., cap. 1. — Tacite, de moribus germanorum.

(2) V Pelloutier. Histoire des Celtes, page 21. — Procope, Vendal. lib. 1, cap, II, page 178.—Arrien, expéd. d'Alex., page 8, Strabon, lib. VII, page 296.

(3) V. Pelloutier. Histoire des Celtes, livre I, page 92 et 93. Diodore de Sicile, lib. II, page 93. — Pline, lib. VI, cap. 7. Solin. cap. XXV, page 235. — Hérodote, lib. V, cap. 2,

(4) V. Hérodote, lib. I, cap. 197, et lib. V, cap. 9. — Strabon, lib. IV, page, 195 et livre X. page 285. — Polybe, cap. II, page 105. — Julien l'apostat, orat II, page 72. Pausanias, cap. V, page 809. — Clément d'Alexandrie, Strom. lib. I, page 349. — Pindare. Olymp, III.

nommés, par leurs vainqueurs, du mot latin « Sclavi » (esclaves). C'est, au contraire, leur nom qui par habitude est devenu dans la langue latine presque le synonyme de « servus » (serf); et de la langue latine ce mot est passé dans la langue française avec la signification qu'il conserve encore aujourd'hui.

La famille slave s'est divisée en deux grandes branches principales, que l'on pourrait à juste titre, peut-être, considérer comme la branche aînée et la branche cadette; car pendant que l'une est restée paisible et sédentaire dans le nord, comme autrefois un fils aîné de famille, sur les terres de ses aïeux, l'autre, se divisant et subdivisant en nombreuses tribus, s'est expatriée dans les terres lointaines.

Les descendants de la branche que j'appelle ici la branche aînée ont conservé le nom de Slaves, auquel quelques auteurs ont ajouté la désignation de Slaves du nord ou Slaves sédentaires; ils ont formé le principal noyau du peuple russe auquel sera consacré le chapitre qui va suivre.

Les descendants de l'autre branche ont reçu le nom de Wendes ou Wandes, que les Germains et, par suite, les Romains attribuèrent à toutes les tribus errantes ou voyageuses des Slaves, et que les étymologistes Allemands font dériver de leurs verbes Wandeln (marcher), ou Wandern (cheminer), ou de leurs substantifs Wanderen, Wandersmann (homme qui marche à pied); mais qu'il me semblerait beaucoup plus logique de faire dériver, tout simplement du mot slave Winden ou Hinden (Indien), parce qu'il est constant que ces tribus étaient toutes originaires de l'Inde, et qu'il est tout naturel qu'on les ait désignées dans le principe par le nom de leur pays d'origine.

Les tribus slaves, connues sous le nom générique de Wandes ou Wendes, se subdivisèrent en différentes peuplades, dont les principales furent :

Les Antes, les Slavons ou Esclavons, les Slovaques et les Croates, dont les descendants peuplent encore tous les pays des environs du Danube et de la mer noire.

Les Lygiens, les Lecthes, une partie des Lettons et des Lithuaniens, qui prirent, plus tard, le nom de Polènes ou Polonais.

Les Tschèques, devenus les Bohèmes, après s'être emparé des pays des Boïens.

Les Vilses, les Obotrites, les Lutizes ou Lusaciens, les Sorabes ou Serbes du nord, quatre tribus qui concoururent à fonder, dès l'an 548 de l'ère chrétienne, l'ancien royaume de Moravie.

Les Sorabes du Midi ou Serbes, qui ont peuplé presque tous les pays slaves de la Turquie.

Toutes ces tribus s'étaient fixées, longtemps avant l'ère chrétienne, dans les pays situés entre l'Elbe, la Vistule, la mer Baltique et les monts Carpathes, où les unes formèrent ensuite des nations, qui furent quel-

ques temps puissantes, sous les noms de Moravie, Pologne, Bohême, d'où quelques autres descendirent dans les pays, qui reçurent d'elles les noms de Croatie et d'Esclavonie, et jusque dans la Dalmatie; d'où d'autres enfin, comme nous le verrons ci-après, jalouses de conserver leur indépendance, qu'elles préféraient à leur terre natale ravagée par les hordes conquérantes, s'éloignèrent jusqu'à la Mer Noire, tels que les Antes, et au delà de la Save tels que les Sorabes ou Serbes de sud, qui par suite de leur migration dans les pays connus aujourd'hui sous les noms de Servie, Bosnie, Erzégovine, Monténegro, se trouvant, plus que tous leurs autres co-génères, exempts de mélange avec les races conquérantes, conservèrent, plus longtemps que les autres slaves, la pureté de leur langue et l'amour de leur indépendance.

Les anciens Dalmates, les Autoriates, les Wanaetes, Hanates, Vénètes, Hénètes, Vénèdes, Walens, Wals, Wallons, Gals, Galates et Gaulois, qui, s'ils ne forment pas la même tribu sont au moins tous de la même branche, sont évidemment les descendants directes des Starwaeltes ou Sarmates. Les uns sous les noms de Dalmates et d'Autoriates avaient peuplé dans l'origine la Dalmatie et une partie de l'ancienne Illyrie; d'autres sous le nom de Vénétes avaient peuplé la Vénétie, et également une partie de l'ancienne Illyrie; d'autres sous le nom de Wals, Walens, Wallons, Gals ou Gaulois avaient traversé la Suisse, s'étaient répandus dans les Gaules, jusqu'en Bretagne et même dans les îles voisines; d'autres, sous le nom de Galates, s'étaient fixés en Asie mineure; une autre partie, sous le nom de Hénètes, était retournée en Asie jusqu'en Paphlagonie, et une autre partie repoussée par les Avares, pendant les Vme et VIme siècles, vint s'établir sous le nom de Vénèdes, en Frioul, en Carniole, en Carinthie, et en Styrie, nommés alors la Carnie, et qu'au moyen-âge on nommait encore « *les marches des Venèdes.* » Je passe à d'autres branches afin de ne point empiéter, ici, sur les chapitres qui seront consacrés spécialement aux Slaves du Sud, chapitres dans lesquels on trouvera sur chacun de ces principaux groupes des détails précis, exacts et peu connus de nos jours.

J'arrive donc aux Vindiles ou Vandales, qui, laissant une partie des leurs dans la Germanie, entre l'Elbe et l'Oder, où ils conservent encore aujourd'hui une apparence de nationalité, sous les ducs de Mecklembourg, se transportèrent, vers la fin du IIIme siècle, dans le sud de la Dacie de Trajan (aujourd'hui le Banat de Témesvar); puis, s'unissant à d'autres Wandes et aux Alains, envahirent les Gaules, en 406, pénétrèrent, en 409, jusqu'à l'extrémité de la presqu'île Hispanique, et s'y établirent principalement dans la Bétique, qui prit d'eux le nom de Vandalousie (aujourd'hui l'Andalousie), d'où ils passèrent en Afrique, dans la Mauritanie, qu'ils soumirent ainsi que Carthage, dont ils firent leur capitale; en 439 ils vinrent ensuite saccager Rome, pendant 14 jours, en 445, et furent presque tous exterminés par Bélisaire, en 534.

Enfin les Livoniens, les Esthoniens, les Lettons ou Lithuaniens, et les anciens Prussiens, qui, repoussés en grande partie, vers le nord, par l'invasion des Germains, se mêlèrent avec les Slaves sédentaires ou Slaves du nord, avec les Finnois, Tschoudes, Scots, ou Scythes des anciens, puis avec les Roxolans, composés eux-mêmes d'un mélange de Rossi et d'Alains, fuyant aussi devant l'invasion, et formèrent ensemble le noyau du peuple russe; fondèrent la ville de Slavensk, dont il ne reste plus que des ruines, à Stovocé-Carodisché ; puis, vers le Vme siècle, fondèrent, aux sources du Wolga, la ville de Novogorod, qui fut longtemps celèbre, comme capitale d'une puissante république Slave et la première des villes Anséatiques, par son commerce immense, au IXme siècle, époque à laquelle elle comptait 400,000 habitants.

Pendant le IIIme et le IVme siècles, la plupart des tribus slaves furent vaincues et dominées par les Goths; en 376, les Slaves furent délivrés de cette domination, par la révolte des Huns (ou Scythes du sud-est), et ils restèrent libres jusqu'au règne d'Attila, dans les premières années du Vme siècle, époque à laquelle une partie de leurs tribus se mêlèrent à l'invasion et commencèrent à devenir célèbres, car c'est dès l'année 407, que les Vandales parurent en vainqueurs dans les Gaules.

En 453 les Antes se répandirent entre les Carpathes et le Danube, jusqu'aux embouchures ce de fleuve, d'où ils prirent le nom de Slaves de la Mer Noire.

En 527 une partie des Antes et des Slovaques vint s'établir au Nord de la Dacie (aujourd'hui la Hongrie), fuyant l'oppression des Avares, dont ils ne purent entièrement secouer le joug qu'après la défaite du Kan Baïan, devant Constantinople, en 626.

C'est peu de temps après, vers 640, que les Esclavons et les Croates, appelés par l'empereur Heraclius, vinrent s'établir en Pannonie et en Liburie (aujourd'hui l'Esclavonie et la Croatie) et dans toute la Dalmatie d'où ils chassèrent les Avares ; et que les Serbes vinrent, avec le consentement du même empereur habiter la plus grande partie de l'ancienne Illyrie, alors inculte et dépeuplée, par suite de l'invasion des Avares et des guerres des siècles précédents, dans ces pays, qui avaient été peuplés originairement par des tribus Sarmates ou Starwaeltes.

Ces tribus qui avaient préféré l'émigration au servage, et qui avaient toujours repoussé le joug des hordes conquérantes, ne pouvaient accepter le joug d'un empire en décadence. L'empereur Héraclius les avait accueillies dans la Pannonie, la Liburie, et dans l'ancienne Illyrie, depuis longtemps occupées par leurs cogénères, non comme des sujets, mais comme des alliés ; et c'est ainsi que s'établit, dès l'origine, le principe d'indépendance de ces nouveaux états, qui sont devenus la Croatie, l'Esclavonie, la Dalmatie, (aujourd'hui provinces autrichiennes), la Servie, la Bosnie, l'Erzégovine, le Monténégro, pays entièrement slaves, sur lesquels la Turquie prétend avoir acquis, par la conquête, des droits de

souveraineté ou tout au moins de suzeraineté devenus depuis longtemps un sujet de révoltes et de guerres, qui ont souvent appelé l'attention des hommes d'Etat de l'Europe.

De tous ces petits États, qui ont conservé, jusqu'à ce jour, sinon l'indépendance réelle au moins un semblant d'indépendance, il n'y en a qu'un seul qui n'ait jamais subi le joug, c'est le plus petit, le plus faible, mais le mieux gardé par ses montagnes inaccessibles, et par ses braves montagnards, aussi vaillants que robustes, qui ont toujours résisté aux efforts des Turcs, et, plusieurs fois même, ont battu leurs meilleures armées.

Ce faible Etat c'est le Monténégro, dernier débris de ces belles provinces de l'empire Serbe, qui furent gouvernées, jusqu'à la bataille de Cossovo, en 1389, par les princes héréditaires du duché de Zéta, principauté réduite aujourd'hui à deux plateaux triangulaires, formés d'un amas immense de rochers ou de montagnes noires, et qui semble avoir conservé, dans son nid d'aigle, le feu sacré, la lampe merveilleuse, qui doivent ranimer tous les Slaves du sud, et les guider dans la voie de l'indépendance nationale.

Mais encore une fois je ne veux pas empiéter, en ce moment, sur les chapitres qui sont destinés à traiter spécialement de l'histoire et de l'état actuel de chaque groupe principal de la grande famille slave; j'ai voulu seulement indiquer sommairement, ici, l'origine de chacun d'eux; et je chercherai à me résumer, en quelques mots, pour faciliter, autant que possible, l'intelligence de l'ordre que j'ai cru devoir suivre dans l'étude des nombreuses tribus et des peuples différents, issus d'une même famille.

Comme on vient de le voir, les tribus slaves, qui ne se sont point confondues avec d'autres familles indo-européennes, peuvent être classées en trois principaux groupes, selon les principales directions qu'elles suivirent, en abandonnant leur terre natale, savoir :

1° Les Slaves septentrionaux ou sédentaires.

2° Les Slaves-Wandes occidentaux ou du centre de l'Europe.

Et 3° les Slaves-Wendes ou Waels du sud.

Les Slaves septentrionaux ou sédentaires, sont les Livoniens, les Esthoniens, les anciens Prussiens, les Lettons ou Lithuaniens, et tous ceux qui refoulés vers le nord, dans le pays des Finnois, (Tchoudes ou Scythes de la Baltique orientale), puis unis aux Rossi et aux Alains, (ou Roxolans), qui fuyant comme eux devant l'invasion, formèrent la nation russe primitive.

Les Slaves-Wandes occidentaux, ou du centre, sont ceux qui s'établirent pendant le IVme et le Vme siècles, entre l'Elbe et la mer Baltique, dans les contrées précédemment habitées, en grande partie du moins par les tribus Teutonnes qui s'expatrièrent sous le nom de Germains, où ils fondèrent les royaumes de Moravie, de Bohême, de Pologne,

longtemps puissants, maintenant provinces russes ou allemandes; et qui s'étendirent, sous les noms d'Antes et de Slovaques, dans la majeure partie des pays qui sont devenus depuis le royaume de Hongrie, les principautés de Pensylvanie, de Moldavie et de Valachie.

Enfin les Slaves-Wendes méridionaux ou du Sud, sont tous ceux qui habitent aujourd'hui la Turquie et le sud de l'empire d'Autriche, soit qu'ils descendent des populations aborigènes Sarmates ou Starwaeltes, qui furent aussi, comme j'espère le prouver, les aborigènes des Gaules, soit qu'ils descendent des Slaves appelés par l'empereur Héraclius, pour repeupler ces contrées, vers l'an 640, après en avoir chassé les Avares qui les dévastaient.

Cet exposé général de l'origine des Slaves et de leurs subdivisions, bien qu'un peu fastidieux peut-être pour le lecteur, comme le paraît toujours une généalogie compliquée, était je crois indispensable pour faire apprécier l'ensemble de la grande famille Slave, et pour indiquer le cadre ainsi que les principales divisions de mon travail. Maintenant je traiterai séparément dans les chapitres qui vont suivre des Slaves du nord, des Slaves du centre, et des Slaves du sud.

CHAPITRE III.

Slaves septentrionaux.

Nommer les Slaves du nord c'est nommer les Russes, dont l'histoire détaillée nécessiterait des volumes; cependant je ne leur consacrerai que peu de pages, ici, parce que leur histoire est parfaitement connue, qu'elle a été déjà plusieurs fois écrite avec soin, que je n'ai pas la prétention de la refaire; et d'ailleurs parce que le but que je désire atteindre, le plan que je me suis tracé, ne comportent pas une histoire complète de chaque peuple slave, mais seulement des détails précis, sur un ensemble de faits historiques, qui n'avaient point encore été groupés jusqu'à ce jour; principalement sur les faits ou les peuples qui sont les moins connus; de manière à pouvoir, autant que possible, embrasser, d'un coup d'œil rapide, l'état actuel des Slaves aux différents points de vue politiques, sociaux et religieux du panslavisme et de la question d'Orient.

Nous avons déjà vu comment, au VIe siècle, furent jetés les premiers fondements de Novogorod la grande; c'est vers le même temps que fut également fondée, par les Slaves, la ville de Kiev, qui fut la capitale de la première principauté Russe, jusqu'en 1147, époque à laquelle fut fondée la ville de Moscou, par Georges Ier Dolgorouki, d'abord duc de

Souzdel en 1125, puis duc de Moscou en 1147, puis enfin duc de Kiev depuis 1149 jusqu'en 1154.

A partir de cette dernière époque la Russie fut divisée en différentes petites principautés, dont les principales furent celle de Kiev et celle de Moscou, réunies plus tard en une seule, par Volsdovitch, en 1239.

L'année suivante Kiev tomba au pouvoir des Mongols, qui étaient maîtres, depuis 20 ans, de la majeure partie de la Russie méridionale, où ils fondèrent le grand empire de Kaptchak, et qui s'emparèrent bientôt de la Podolie, de la Volhynie, ainsi que de la Galicie orientale; en sorte que, pendant 150 ans, ils réduisirent à l'état de vassaux tous les princes Russes du Nord, dont un seul, celui de Moscou, garda le titre de grand-prince, bien qu'il fut forcé, par l'invasion des Mongols et des Tartares, de transporter à Vladimir le siége de sa principauté.

Ce ne fut qu'en 1340 que Moscou redevint la capitale du grand-prince Siméon (dit l'orgueilleux), et ce fut seulement un siècle et demi plus tard qu'Ivan III (dit le grand) fit enfin de la Russie un État puissant et sérieusement indépendant, en délivrant la Moscovie du joug des Tartares, et en soumettant à son pouvoir un grand nombre de villes ou de petites principautés voisines, telles que Novogorod, Pokov, la Biarmie, la Sévérie et tout l'ouest de la Sibérie.

Ivan le terrible, qui monta sur le trône en 1533, fut le premier qui prit le titre de Czar; mais, après lui, 30 ans de dissensions civiles et de guerres malheureuses contre la Pologne, la Suède et les chevaliers teutoniques allaient anéantir la Russie, que déjà ses voisins se disputaient entre eux, lorsqu'elle fut sauvée par Michel III, le premier de la dynastie des Romanov, élu Czar en 1613, qui reprit aux Polonais une partie de leurs conquêtes.

Pierre le Grand, son petit-fils, qui régna de 1682 à 1725, fut le premier qui vint se mêler à la politique générale de l'Europe, après avoir étendu ses Etats de la Baltique à la mer Noire et à la mer Caspienne, et fondé la ville de Saint-Pétersbourg, qui est encore aujourd'hui la capitale de la Russie.

Depuis lors la Russie prit un immense développement, principalement sous Catherine II, qui dans l'espace de 33 ans, de 1763 à 1796, conquit la petite Tartarie, la Lithuanie, la Courlande, le Caucase, et qui s'empara de la moitié de la Pologne, par les criminels partages de 1772 et de 1795. Ce développement fut si rapide, que Napoléon Ier, lorsqu'il dictait ses Mémoires, sur son noir rocher de Sainte-Hélène, voyant d'un côté, la puissance despotique personnifiée dans le gouvernement de Saint-Pétersbourg, et d'autre côté, le puissant levain de 1789 toujours prêt à fermenter dans les masses, disait avec toute l'autorité d'un profond politique : « Avant 50 ans l'Europe entière sera République ou Cosaque. »

Il est évident que la Russie est appelée à exercer, un jour, une grande influence sur les destinées de l'Europe, particulièrement sur l'avenir

des peuples de race slave, et ce jour est peut-être plus prochain qu'on ne le pense. C'est à ce point de vue qu'il me paraît surtout nécessaire d'apprécier les événements survenus en Russie depuis 50 ans, et ceux qui la menacent aujourd'hui.

Si nous reportons nos regards en arrière, jusqu'au commencement de notre siècle, nous voyons, qu'aux funèbres lueurs du Kremlin en flammes, l'autocrate russe regardait, en souriant, les bataillons invincibles du premier empire français s'arrêter stupéfaits devant cet affreux spectable, et s'enfuir épouvantés. Il célébra la victoire de ses ennemis puissants, vaincus par la rigueur du climat de Moscou, comme s'il eût remporté lui-même un triomphe complet, en bataille rangée; il ne s'aperçut pas que ceux qui s'enfuyaient ainsi, momentanément abandonnés par la fortune, disparaissant au milieu des glaces et des neiges d'un hiver rigoureux, sans avoir remporté, sur le champ de bataile, une de ces grandes victoires auxquelles ils étaient habitués, n'avaient pas moins remporté en Russie, comme dans tout le reste de l'Europe, une victoire immense dans la haute sphère des idées ; nouveau champ de bataille bien autrement élevé que celui sur lequel il craignait de les rencontrer, et, mieux que la ville de Moscou, à l'abri des glaces polaires et des flammes de l'incendie; champ de bataille sur lequel les victoires sont plus lentes mais les résultats plus durables et plus certains. Napoléon avait perdu sa plus belle armée, mais la France avait remporté sa plus grande victoire morale. Les aigles du grand capitaine avaient depuis longtemps disparu de la Russie, que les idées et la langue françaises continuaient d'y produire leur fruit, dans leur union féconde avec cette puissante race slave du Nord, altérée depuis longtemps de liberté et de civilisation.

A notre époque, les désastres de 1853 ont été, pour l'autocrate russe, le coup de mort qui devait frapper mortellement aussi l'autocratie elle-même, et dont le peuple seul devait recueillir tous les fruits. Le travail lent mais sûr des idées venues de France allait à la fin se manifester, avec ses conséquences inattendues, merveilleuses; et déjà l'autocratie de l'empereur Alexandre ne ressemble plus à celle de Catherine II ou de Pierre le Grand.

L'antique esprit russe est désormais investi de toutes parts :

Au Sud et à l'Orient sont les peuplades de la mer Noire et de la mer Baltique, ouvertes aux richesses, aux idées et au progrès des deux mondes.

A l'Occident, sont l'infatigable Pologne, et la progressive Allemagne.

Au Nord enfin, à l'extrême limite de ce vaste empire de 90 millions de sujets, dans une terre inhospitalière, couverte de neiges et de glaces éternelles, et dont le nom seul fait frémir d'horreur, au souvenir des nombreuses victimes humaines que le despotisme y a fait engloutir vivantes, en Sibérie! on voit briller comme un phare, au milieu d'é-

paisses ténèbres, *un peuple entier de déportés!* gardien patient mais énergique des plus hardies espérances.

Et voici que l'époque du grand mouvement est venu; l'émancipation des serfs en est le point de départ; c'est le commencement de la régénération sociale d'un grand peuple, l'ancien ordre de choses est dévoyé, le vieil organisme tend à se décomposer, pour se reconstituer le rayon de lumière, venu de l'Occident, a traversé les fourrures épaisses des Slaves du Nord, il a trouvé les cœurs préparés à le recevoir; et le Calmouk, lui-même, a senti s'éveiller, en son esprit grossier, une idée pour laquelle sa langue barbare n'a point encore d'expression, et qu'il n'a pu traduire qu'en empruntant à la langue française cette parole étrange dans sa bouche : « *Constitution.* »

Un gouvernement constitutionnel ou bien une transformation encore plus radicale et plus complète de l'état actuel des choses, telle est la voie dans laquelle se trouve nécessairement engagée la Russie. L'émancipation des serfs, due à la généreuse inspiration du Czar, a soustrait les paysans, c'est-à-dire la masse de la nation, au régime féodal qui fesait d'eux des esclaves, et qui tenait encore le pays tout entier loin de la civilisation moderne, elle a changé ces troupeaux d'incapables et d'êtres passifs, en hommes libres, en citoyens actifs; ce n'est là que le commencement d'une révolution sociale en Russie. Tout est enchaînement dans la voie du progrès et dans la vie des peuples : Une réforme utile ne peut jamais être isolée; quand un vieil abus tombe il entraîne avec lui tous les autres abus; quand une liberté vraie, une liberté sainte triomphe, les autres libertés la suivent.

Malheureusement l'accomplissement des généreux desseins de l'empereur Alexandre rencontre de nombreux obstacles, tant de la part de la noblesse, qui se trouve lésée dans ses intérêts, que de la part des populations affranchies, qui ne sont point encore toutes capables de comprendre le bénéfice de leur émancipation, sans la spoliation complète de leurs anciens seigneurs. Les premiers obstacles ont été vaincus par l'Empereur, avec une énergie, une fermeté vraiment dignes des plus grands éloges; mais cette victoire partielle, loin de diminuer les difficultés, n'a fait que les accroître, parce qu'une partie de la noblesse, blessée dans son orgueil, dans sa fortune et dans ses priviléges, commence à conspirer contre les réformes, pendant qu'une autre partie de la population, active et très-nombreuse, s'efforce de pousser la nation à la réalisation d'utopies socialistes, malheureusement trop bien adaptées à l'ignorance et à l'état d'abjection d'un peuple, qui était encore hier un peuple d'esclaves et qu'aujourd'hui la religion n'éclaire pas. Aussi pendant que les uns se recrutent à la cour même de l'Empereur, ou parmi les plus hauts fonctionnaires de l'État, et parmi les officiers supérieurs de l'armée; les autres s'appliquent à instruire le bas peuple, la jeunesse et les officiers subalternes, au moyen de la presse clandestine et à les pousser à l'insurrection.

Au milieu de ces obstacles très-sérieux et presque insurmontables, l'Empereur a eu le bonheur de trouver un appui véritable en son frère, le grand-duc Constantin, dont les tendances bien connues au Panslavisme ont conduit l'esprit juste et profondément éclairé à comprendre la nécessité des réformes politiques et sociales, en Russie et surtout en Pologne, pourvu qu'elles viennent toujours d'en haut, et qu'elles n'aient point le caractère d'innovations arrachées par la force des mouvements populaires. L'un et l'autre paraissent avoir compris que pour préluder à d'heureux changements, dans l'organisation intérieure de la Russie, il fallait, avant tout, rendre justice à l'héroïque, à l'infortunée Pologne, écouter ses cris de douleur et apaiser ses souffrances. Puissent-ils comprendre également que la bonne et précieuse semence d'une sérieuse et juste liberté ne pourrait porter aucun fruit, ni même germer sur le sol Russe, tant qu'elle serait étouffée dans le sang, sur la noble terre polonaise, comme elle le fût, trop longtemps, à l'ombre de l'aveugle et cruel despotisme du czar Nicolas et de Catherine II. Ils paraissent vouloir sincèrement aujourd'hui réconcilier la Pologne avec une nouvelle et glorieuse Russie, marchant, ferme et résolue, dans la voie du véritable progrès. On doit espérer que leurs généreux efforts seront enfin couronnés de succès.

En attendant la Russie est en proie à des convulsions terribles, qui se feront sentir, peut-être, d'une extrémité à l'autre extrémité de l'Europe, en se communiquant à tous les peuples de la famille slave. C'est le résultat de la vive lumière du XIXe siècle qui vient éclairer, au milieu des ténèbres séculaires, plus de 60 millions d'êtres humains, qui jusqu'à présent, d'homme n'avaient eu que le nom. C'est l'antique barbarie des Scythes et des Mongols, qui est aux prises avec les douleurs d'enfantement de la civilisation. Le travail peut être long; les spasmes peuvent être mortels, et l'Europe entière attend, dans l'anxiété, l'issue de cette grande régénération. Que Dieu la seconde, qu'elle soit basée sur les vérités éternelles de l'Évangile et non sur les utopies malheureuses de la civilisation moderne, afin que nous ne voyons pas se réaliser la crainte que l'empereur Nicolas témoignait un jour à son fils aîné, maintenant son successeur, en lui disant : « Sacha (diminutif d'A-» lexandre), prends garde d'être le Louis XVI de la Russie. »

CHAPITRE IV.

Slaves du Centre, Moraves, Bohêmes, Polonais, Antes et Slovaques

C'est en 548 que plusieurs tribus Slaves, en venant s'établir sur les bords de la Morava, y fondèrent un royaume qui prit le nom de Mora-

vie, et qui de 805 à 870, après avoir secoué le joug des Avares, s'étendit, grâce à la protection puissante de Charlemagne, sur toute la Moravie actuelle, la Bohême, le Brandebourg, la Poméranie, la Silésie, le Voigteland, la Lusace, la Mesnie, une partie de la Pannonie et de la Dalmatie.

Le roi de Moravie Sviatopolk, qui monta sur le trône en 807, gouvernait encore ces immenses provinces, qu'il tenait, à titre de fief, de l'empereur Louis le germanique; mais après sa mort, arrivée en 894, le royaume de Moravie ayant été divisé, il s'affaiblit promptement, et fut entièrement détruit par les Hongrois en 908; alors les Moraves se réunirent à la Bohême, qui n'était encore qu'un duché, et qui devint bientôt un puissant royaume, dont la Moravie fait encore partie maintenant, sous le titre de Margraviat de Moravie.

Au VIIme siècle les Tschèques, tribu slave conduite par un chef connu sous le nom de Samo, s'emparèrent du pays des Boii, autre tribu slave venue des Gaules et depuis peu de temps vaincue par les Marcomans que les Tschèques subjuguèrent ou chassèrent à leur tour. Ils fondèrent dans ce pays plusieurs républiques, dont la principale est celle de Prague, et qui furent d'ailleurs toutes réunies en un seul état, sous un chef nommé Croc. Son gendre Przémysl fut le premier d'une dynastie puissante dont les descendants régnèrent sur la Bohême, avec le titre de Ducs jusqu'en 1092, comme Rois électifs jusqu'en 1230, et comme Rois héréditaires jusqu'en 1306, le duché de Bohême, qui avait reconnu la suzeraineté de l'empereur d'Allemagne, au Xme siècle, ayant été érigé en royaume en 1092, par décret d'Henri IV, empereur d'Allemagne.

A partir de 1306, le royaume de Bohême a été gouverné par les princes de la maison d'Autriche, ou de la maison de Luxembourg, puis par Georges Podiebrad, beau père de Mathias, roi de Hongrie, et simple gentilhomme élu par ses concitoyens en 1457, après la mort de Ladislas premier d'Autriche, qui n'avait pas laissé de postérité; ensuite par Ladislas II et par son fils Louis, de la famille des Jagellons de Pologne, puis enfin par Ferdinand Ier frère de Charles-Quint, depuis lequel la couronne de Bohême est toujours restée dans la maison d'Autriche, soit à titre électif, soit à titre héréditaire. Mais le royaume de Bohême n'ayant jamais été réuni à l'Empire, il a conservé, plus ou moins, jusqu'à ce jour, une Constitution, des droits et des priviléges que ses représentants au conseil de l'empire à Vienne réclament maintenant avec énergie au grand détriment de l'unitarisme autrichien.

Les tribus slaves qui s'étaient répandues, pendant le VIme et le VIIme siècles dans la Germanie septentrionale et dans la Scythie d'Europe, formèrent un peuple essentiellement cultivateur, principalement composé de Leckes, de Lettons, de Lygiens, et de Lithuaniens qui prirent, en se réunissant en corps de nation, le nom de Polènes ou Polonais, du terme slave « Pol » qui signifie cultivateur, et non habitant de

la plaine, comme le prétendent à tort quelques auteurs allemands.

Tout ce que les légendes nous ont transmis de ces peuples et de leurs chefs, jusqu'au IXe siècle, époque à laquelle ils commencèrent à connaître le christianisme, doit être considéré comme plus fabuleux qu'historique. Ce n'est qu'en 842 qu'ils furent réunis en un état, sous la suzeraineté de l'empire d'Allemagne, par Piat Ier, duc de Pologne, et chef de la dynastie de ce nom, dont l'un des descendants, Boleslas Ier le Brave, prit le titre de roi de Pologne, en 1001, après s'être soustrait à la suzeraineté de l'Empire.

Boleslas Ier était le fils de Miecislas Ier, sous le règne duquel les Polonais furent, en grande partie, convertis au christianisme, ses descendants se transmirent la couronne, par droit héréditaire, de mâle en mâle, jusqu'en 1370, et par les femmes jusqu'en 1573, savoir par l'alliance de la dernière héritière des Piast avec un prince de la maison d'Anjou, qui unit pendant son règne la couronne de Hongrie à la couronne de Pologne, et par l'alliance d'Hedwige d'Anjou, fille de ce dernier avec le duc de Lithuanie Vladislas V, de la famille des Jagellons, qui unit la Pologne et la Lithuanie en un seul royaume, en 1586, embrassa le christianisme, en épousant Hedwige, et s'efforça de le faire répandre dans toute la Lithuanie.

Ce fut sous la dynastie des Jagellons, de 1386 à 1573, que la Pologne s'éleva au plus haut degré de puissance et de gloire; qu'elle donna des rois à la Hongrie et à la Bohême; qu'elle acquit toute la Livonie et plus de la moitié de la Prusse, qu'elle établit sa suzeraineté sur la Courlande, et qu'elle se fit une réputation de valeur invincible, bien justement acquise par ses luttes héroïques contre les Turcs.

Mais à partir de 1573, après l'extinction de la dynastie des Jagellons, en la personne de Sigismond-Auguste, dernier descendant mâle de cette famille illustre, la royauté étant devenue élective, et les abus du régime féodal, ayant absorbé, au profit unique d'une classe privilégiée, toutes les libertés nationales, ou plutôt les ayant converties bientôt en licence et en dissensions civiles, le pouvoir central, véritable clef de voute de l'édifice social de toute nationalité puissante, finit par disparaître, en s'affaiblissant, de plus en plus, par suite des restrictions, que, sous le nom de *Pacta conventa*, lors de chaque élection du souverain, une noblesse ambitieuse, égoïste et démoralisée, apportait à la puissance éphémère de princes étrangers au pays ou de factieux couronnés; et toutes les forces vives de la noble Pologne vinrent s'éteindre, en moins de deux siècles, au milieu de cette espèce d'anarchie féodale, compliquée bientôt des querelles religieuses nées de la réforme, qui fesait en Allemagne et en Bohême de rapides progrès. Dans toute la Pologne, où les israélites ont toujours joui d'une telle tolérance qu'elle fut surnommée, à juste titre, le paradis des juifs, la noblesse devint, envers les protestants, d'une intolérance qui n'eut d'exemple dans aucun pays de

l'Europe, c'est en vain que la Diète de Wilna, en 1565, accorda les mêmes droits aux dissidents qu'aux catholiqnes, les décrets de la Diète furent constamment violés sous la dynastie des Wasa, ils furent abolis sous le règne de Wisniovieckí; et les troubles, fomentés par les dissidents, vinrent ajouter encore leur influence délétère à toutes les autres causes qui hâtaient la décadence de ce malheureux pays.

La conséquence naturelle et fatale de ces dissensions civiles, de cette anarchie féodale, de cet affaissement moral et politique, fut le partage de la Pologne, sollicité par Catherine II, accepté par l'Autriche et par la Prusse, toléré par toutes les autres puissances de l'Europe, excepté par le Pape qui eut alors l'honneur de protester seul contre ce crime de lèse-nationalité d'un peuple catholique

Je ne m'étendrai pas sur cet événement, plus honteux et plus désastreux, peut-être encore, pour les vainqueurs que pour les vaincus, ni sur le rétablissement du royaume de Pologne par Napoléon Ier, ni sur son dernier partage, après la chute de l'Empire français, ni sur son énergique et malheureuse insurrection de 1831. Tous ces faits sont trop récents, pour qu'il soit nécessaire de faire autre chose, ici, que de les signaler en passant.

Le panslavisme est maintenant, on n'en saurait douter, l'idéal de tous les Slaves; mais, comme chacun l'entend à sa manière, les Polonais s'éloignent sur ce point de la manière de voir de la plupart de leurs co-génères En effet, pendant que ceux-ci, au moins pour le plus grand nombre, considèrent l'Empire russe, si non comme leur centre politique et religieux, au moins comme leur principal point d'appui, et que les plus jaloux de leur indépendance, de leur autonomie, se bornent à désirer deux grandes confédérations slaves, l'une du centre, l'autre du sud, à l'ombre de la protection du colosse moscovite, les Polonais, au contraire, méprisent superbement la Russie, ils la renient, ils lui méconnaissent l'empreinte de l'esprit slave: ils ne veulent voir en elle désormais que l'héritière de l'esprit Mongol, abâtardi ou absorbé par des éléments tartares ou finnois. Enfin ils repoussent du pied et s'efforcent de renverser l'idole de leurs co-génères, à laquelle, peuple vaincu, mais ardent, infatigable et plein d'avenir, ils prétendent se substituer.

Il est certain que si jamais la dissolution de l'Empire turc entraînait le démembrement de l'Autriche, par la confédération des Croates, des Esclavons et des Dalmates, avec les Slaves de la Turquie, une confédération des Polonais, des Bohêmes, des Moraves, des Antes, des Slovaques et peut-être même des Hongrois, deviendrait, pour l'Europe, une nécessité; dans tous les cas, il est évident que la reconstitution de la catholique Pologne sera toujours, quoiqu'il arrive, le plus puissant rempart que l'on puisse opposer au panslavisme Russe.

Nous avons vu dans quels malheurs fut entraînée la Pologne, par l'ex-

clusivisme, l'intolérance, la corruption des mœurs et les luttes fratricides de sa trop puissante aristocratie ; d'autres douleurs, plus grandes encore, l'attendaient, parce que la noblesse s'étant attribué le privilége d'être seule dépositaire du patriotisme national, pendant que les autres classes gémissaient dans l'abjection et dans l'abandon, il en résulta qu'elle dût tenter seule toutes les entreprises qui eurent pour but la délivrance de la patrie, et que, malgré les plus généreux efforts, elle n'éprouva que des revers.

Une puissante émigration souleva, plusieurs fois, un noble élan; mais elle avait inauguré un système pernicieux, par lequel la propagande polonaise, au lieu de tendre une main fraternelle à tous les autres Slaves, se fit l'arrogant prosélyte d'un fantastique philosophisme religieux, par lequel elle prétendait attribuer, à la seule nation polonaise, le privilége providentiel de délivrer et de grouper autour d'elle tous ses co-génères, et se flattait de produire, dans un avenir prochain, le génie ou plutôt le Messie destiné à devenir l'incarnation de cette merveilleuse attraction. Elle témoignait ainsi, très-ouvertement, la singulière aspiration de s'élever au-dessus de toutes les autres branches de la grande famille, qui ont avec elle une origine commune; et elle manifestait l'orgueilleuse prétention d'une mystique hégémonie, qui ne pouvait avoir d'autre résultat que de lui aliéner les sympathies de tous les autres peuples ses co-génères.

Enfin cependant, l'émigration polonaise, avertie par l'expérience du triste effet que produisait cette malheureuse utopie, comprit qu'elle devait la répudier, et substituer la force de la logique à l'éventualité du prodige; elle reconnut que l'unique moyen de salut, pour l'avenir, était la diffusion des lumières, l'instruction, la culture du peuple, son éducation religieuse et politique, qu'on avait jusqu'alors si complètement, si malheureusement négligée.

La Société d'agriculture de Varsovie, secondée par l'Œuvre de la littérature, fut l'instrument le plus efficace, pour l'application de cette nouvelle théorie rationnelle et pratique. Les événements qu'on vient de voir se réaliser, dans toute la Pologne russe, prouvent jusqu'à l'évidence que les efforts tentés, dans cette nouvelle voie, ont eu déjà des résultats immenses; mais cela ne suffit pas encore, pour faire sortir la Pologne de l'état d'isolement dans lequel elle se trouve, depuis trop longtemps, vis-à-vis des autres Slaves.

Après avoir uni toutes les classes de la nation, sans distinction de religion, de rang, ni de fortune, il reste maintenant à consommer l'union fraternelle de la nation elle-même avec tous les autres peuples de même origine; et jusqu'à présent les nationalités slaves, même les plus voisines, celles qui composent le groupe des Slaves du centre, n'ont encore reçu, dans leurs développements, aucune impulsion d'initiative polonaise. Le porte-étendard du mouvement, parmi les Slaves du cen-

tre, fut plutôt la Bohême, qui, riche d'une brillante tradition, pleine encore du souvenir de son ancienne autonomie politique, a toujours assidûment lutté, pour soutenir les droits de sa nationalité et de sa liberté religieuse.

Les mémorables controverses auxquelles donnèrent lieu les Hussites, dont la secte fut étouffée dans la guerre de trente ans, contribuèrent beaucoup au développement intellectuel des Bohêmes, parmi lesquels la littérature et la science firent des progrès remarquables. Puis survint une époque de décadence, qui donnait à désespérer, lorsqu'une nouvelle génération, dont l'esprit s'était tourné vers les études historiques et archéologiques, fonda, en 1819, la célèbre société qui existe encore aujourd'hui sous le nom de « *Matizza* », et qui contribua puissamment à raviver l'esprit national en Bohême, ainsi qu'à le réveiller parmi les Moraves et même parmi les Antes et les Slovaques, dans les Principautés Danubiennes et dans la Hongrie.

Chez ces derniers surgit le célèbre Kollar, linguiste distingué, qui le premier proclama le principe de la solidarité morale et de la communauté intellectuelle, parmi les Slaves; principe qui reçut depuis le nom de Panslavisme, et que chacun s'efforce aujourd'hui d'exploiter, selon ses tendances politique, son intérêt national ou son intérêt personnel; les uns, dans le sens d'un communisme presque démagogique, les autres, dans le sens d'un communisme despotique.

Maintenant les réformes inaugurées à Vienne, par les patentes d'octobre 1860 et de février 1861, ont appelé à la vie politique une grande partie des Slaves du centre, préparés à cette nouvelle existence par les événements de 1849, pendant lesquels ils avaient eu déjà le temps de s'éprendre, pour la liberté, d'un amour sérieux, que les nouvelles franchises, accordées par l'empereur d'Autriche, ont réveillé, en eux, sans secousse et sans leur imprimer de mouvements de désordres ni de violentes oscillations. Jusqu'à présent ils ont suivi l'action du gouvernement, avec calme, recueillement et sagesse, en hommes qui se sentent à la hauteur des concessions obtenues et dignes d'en obtenir de nouvelles. Leurs orateurs, véritable lumière et gloire du Reichsrath, ont, par d'éloquents discours, fait connaître, avec clarté, leurs désirs constants, les vœux unanimes des populations qu'ils représentent, et qui peuvent être traduits ici en deux mots : *Autonomie et fédération.*

En attendant, la nouvelle propagande des patriotes Polonais, telle que nous l'avons vue mise en pratique, par la Société d'agriculture de Varsovie, se développe et s'étend tous les jours d'avantage, avec une puissante exubérance de vie. Les Polonais ont abandonné, avec sagesse, l'antique blason du château pour le glorieux drapeau de la nation. La fastueuse zlatka (noblesse) des temps passés a disparu; toute suprématie est nivelée, par l'amour de la patrie; le peuple entier n'offre plus qu'un seul aspect : *La douleur;* il ne révèle plus qu'une pensée : *La*

patrie, il combat, et ses combats sont terribles; mais son mot de ralliement c'est *Dieu!* ses lances sont les prières et les psaumes; ses chefs ne sont plus les Kociuski et les plus braves de ses gentilshommes, mais ses évêques, ses prêtres, ses ministres, et ses rabins, car tous les cultes n'ont plus à Varsovie qu'une seule foi politique.

Ainsi confiant, compact, infatigable, ce grand peuple éprouvé cruellement, comme le fut autrefois le peuple juif, par près d'un siècle de servage ou d'exil, regarde silencieusement autour de lui, d'où lui viendra le secours qu'il attend; et voyant que les puissants de ce monde ne viennent pas à son aide, il s'avance seul, en priant, avec plus de courage, plus d'espérance, plus d'énergie que jamais, car il sait qu'alors il peut compter sur son Dieu, qui ne châtie les peuples que pour les rendre meilleurs. Il a foi dans son avenir, il pressent que le jour de sa délivrance approche, parce qu'il est mûr pour les grandes œuvres, et qu'il aura bientôt son rôle à jouer dans les destinées des nations.

H. COMTE DE R...

(*La fin au prochain numéro.*)

CRITIQUE LITTÉRAIRE

TARTUFFE A M. EMILE AUGIER.

Monsieur,

Je vous remercie d'avoir songé à moi dans la distribution de vos exemplaires d'amis. Est-ce une attention? Est-ce une malice? Je l'ignore et ne veux pas le savoir. Votre comédie m'est arrivée par l'entremise de Laurent, mon ancien serviteur, lequel ne serre plus ma haire avec ma discipline : il vient d'entrer chez un vieux sénateur, qu'il espère corriger de la manie de jurer. J'ai beau lui dire qu'il commet une grosse bévue, qu'il confond le serment avec le juron : le drôle (c'est de Laurent que je parle) n'en veut pas démordre.

Au reste, vous avez pris un soin superflu en m'envoyant *Le Fils de Giboyer* : J'avais assisté à la première représentation, non pas, comme vous pourriez le croire, dans une des stalles octroyées aux feuilletonnistes de ces malheureux journaux cléricaux, mais en grande loge, à côté de je ne sais combien d'habits brodés, de cordons omnicolores et de magnifiques épaules découvertes que je me gardais bien d'engager à prendre un mouchoir ou une guimpe : car ce propos ne m'eût rien rapporté, et je ne suis pas homme à m'effaroucher *gratis*.

Ce premier trait, monsieur, ne vous a-t-il pas donné à réfléchir ? Si, comme je le pense, vous avez, pendant un entr'acte, regardé, à travers le trou du rideau, cette salle splendide, qu'avez-vous vu? D'une part *tout Paris*, le Paris des heureux, des riches, des puissants et des grands de ce monde, le Paris des beaux et libres esprits, dans toute la plénitude de ses joies, de ses forces et de ses fêtes ; de l'autre, quelques pauvres gens isolés et attristés, quelques habits noirs râpés, sans une rose ou une rosette à leur boutonnière, réduits à faire, au milieu de ces enchantements et de ces éclats de rire, une figure analogue à celle des deux philosophes de mauvaise humeur, dans l'*Orgie romaine*, de Couture. Ce contraste ne vous a-t-il rien dit ? Ces millionnaires de l'esprit ou de la faveur, de l'art ou de la fortune, croyez-vous qu'ils soient arrivés par la sacristie ? Et ces déshérités volontaires des grandeurs

humaines, trouvez-vous que la cléricature les ait menés bien haut et bien loin ? Si les choses s'étaient passées ainsi de mon temps, je n'aurais pas fait tant de génuflexions et de grimaces pour séduire Orgon et ensorceler Mme Pernelle.

Ainsi maintenant que je suis retiré des affaires, je donne à ceux de mes descendants qui veulent bien me consulter encore des conseils tout différents de ma conduite d'alors. — « Flairez le vent, disais-je l'autre jour à quelques jeunes stagiaires de grande espérance ; voyez de quel côté sont les gros bataillons, les gros succès, les gros bénéfices. Vous voulez faire, par exemple, de la littérature, et vous n'en êtes plus à ces billevesées d'autrefois : le grenier où l'on est bien à vingt ans, le travail long et patient, la gloire qui ne saurait s'acheter par trop de sacrifices ou de souffrances : vous voulez que le travail soit court, la gloire monnoyée, et que le grenier soit un grenier d'abondance. Soit : je vous approuve de toute mon âme (si toutefois j'ai une âme). Eh bien ! redites-vous à vous-mêmes les noms de ceux qui, dans ces derniers temps, ont réussi le plus bruyamment et le plus vite : ils se divisent en trois classes également intéressantes : ceux qui se sont hardiment, courageusement, héroïquement moqués de toutes les choses du passé, de toutes les causes vaincues, de tous les partis tombés en disgrâce ; ceux qui ont montré, dans leurs livres, tout ce que j'exhortais Dorine à cacher ; et enfin ceux qui ont le plus dévotement professé et pratiqué la religion du fait accompli, qui ont suivi avec la plus scrupuleuse souplesse les voltes-faces de la fortune, et élevé jusqu'aux sommets de l'art les exercices de voltige politique. Que ce soit là, mes bons amis, le premier chapitre de votre catéchisme. Puisque c'est la foule aujourd'hui qui distribue les couronnes et les sacs d'écus, caressez la foule. Ne soyez jamais ni prédicateurs d'austérités, ni prophètes de mauvais augure : vous auriez le chagrin d'être sifflés, de vous morfondre dans le vide. Prêchez au contraire la gaudriole et la bombance, la chair fraiche et le moyen de s'enrichir. Puis, quand vous aurez fait votre première étape sur ces béquilles en bois de rose, tâchez de gagner la confiance, non plus d'Orgon et de Mme Pernelle, retraités à Quimper-Corentin, mais de quelque grand personnage exempt de préjugés gothiques. Une fois devenus les amis de la maison, mangez chaud, buvez frais, chantez Laïs et Lesbie, tirez la langue au Saint-Père, transpercez de bons mots les ganaches, les éteignoirs et les perruques ; prenez toutes sortes de libertés particulières afin de remplacer les libertés publiques ; combinez, à des doses savantes, le servilisme intelligent et l'insolence spirituelle. Ensuite comme on ne peut pas être toujours folâtre, redevenez sérieux pour revendiquer les conquêtes de 89, horriblement menacées par les bedeaux de Saint Sulpice, les Suisses de Saint-Thomas-d'Aquin, les sacristains de Saint-Roch, les marguilliers de Saint-Eustache et les innombrables voltigeurs de 1815, que l'on rencontre sur le

pavé de Paris, le nez au vent, l'œil au guet, la bouche en cœur, le menton en croc, l'épée en verrouil, la jambe fine et tendue, le dos jaspé d'un soupçon de poudre, attendant le retour de la dîme, du droit du seigneur, de la corvée et de la chasse aux grenouilles. Conformez vous à ce programme, et vous m'en direz de bonnes nouvelles.

Il ne serait pas mal, non plus, d'avoir fait partie d'une secte quelconque, d'être un ex-saint simonien, un ci-devant phalanstérien ou un icarien converti. Cela pose un homme, et cela rassure : voilà, dit-on, un gaillard qui a jeté sa gourme, qui n'a pas trouvé que le libéralisme fût assez libéral et la charité assez charitable pour lui : très bien; nous savons ce que cela veut dire; ce sera un peu plus cher, mais beaucoup plus souple : il a rêvé le bonheur de tous les hommes, il n'en consentira que mieux à faire le sien. Il a voulu que chacun bût et mangeât selon sa capacité; il sera ravi d'être jugé le plus capable de bien manger et de bien boire. Donc, en avant les bons dîners, les parties fines et les joyeuses chansons! Seulement, entendons-nous; il est nécessaire que votre chanson ait deux couplets; l'un émaillé de couleurs rieuses et galantes, l'autre hérissé des grands mots : Démocratie, Peuple, Patriotisme, Révolution, nos glorieux Pères du 10 août, Cléricaux, Parti Prêtre, Pouvoir temporel, Hypocrisie, Jésuites, Tartuffes... Oui, Tartuffes! Le mot, après deux cents ans, garde encore de la fraîcheur : tapez dessus, tapez ferme; je suis supérieur aux petites vanités de ce monde, et il ne me déplaît pas d'être traité comme encore vivant sous mon ancienne peau, ne fût-ce que pour me moquer des nouveaux scoliastes de mon persécuteur Molière! — Vous le voyez, mes bons amis, jai changé à votre usage et marqué au millésime de 1862 toutes mes vieilles recettes, et, si vous ne réussissez pas avec mon formulaire d'aujourd'hui, c'est que vous êtes des imbéciles!...

Voilà, monsieur, les leçons que je donne à mes élèves, dans mon cabinet de consultations, où vous ne trouveriez plus les œuvres d'Escobar et du père Sanchez, *le Combat spirituel, le Chrétien intérieur* et *l'Année sainte,* mais *le Compère Mathieu,* Piron, Parny et les livres du bon M. Pigault-Lebrun, votre illustre grand-père.

A présent, ai-je besoin de vous dire ce que j'ai ressenti pendant la représentation de votre piéce? A tous moments, si je n'étais par état voué au respect du *decorum,* j'aurais interrompu le jeune Laroche et Mme Plessy-Arnould, le jeune d'Outreville et la baronne de Pfeiffer, pour leur dire : mais non! ce n'est pas çà du tout! vous n'y êtes pas! — Car enfin on a beau être revenu de bien des illusions sur les choses terrestres et célestes, on a toujours l'amour-propre de son art; on n'aime pas à voir ce bel art tomber en enfance. Oh! cette baronne, monsieur! où l'avez-vous prise? d'où sort-elle? et d'où sortez-vous? serait-on tenté d'ajouter, si l'on ne savait que vous êtes plein de talent, bien élevé, de bonne famille, honoré de l'amitié d'un jeune prince exilé

que je n'ai pas à juger politiquement, mais qui passe pour être un esprit assez distingué. (A ce propos, lui avez-vous envoyé un exemplaire de votre pièce?) Moi qui vous parle, j'ai réussi quelquefois à me faufiler dans ces salons où Mme Pfeiffer aspire à régner par droit de dévotion et de bel esprit; j'étais convenablement grimé, puissamment recommandé, et, après tout, les habitués de ces salons ne sont pas tenus d'être sorciers. J'y ai vu de près des hommes politiques et des femmes influentes : eh bien! je puis vous affirmer que tout ce monde-là ressemble au nôtre comme les bons hommes de pain d'épice ressemblent aux statues de Pradier, les enseignes de cabaret aux tableaux de M. Ingres et les mirlitons de la foire de Saint-Cloud au violon de Sivori. Si, comme on le disait dans les couloirs, vous avez, en exhibant la baronne, songé à une pieuse et spirituelle femme qui a fait, dit-on, des académiciens, il faut convenir que vous avez eu la main malheureuse. La caricature, si je ne me trompe, c'est la ressemblance enlaidie. Ici vous nous montrez exactement le contraire de la ressemblance. Votre baronne se livre à des effets de bras nu, à des fascinations d'yeux en coulisse, à des miroitements d'épaules en poudre de riz, qui figureraient admirablement dans *le Hussard de Feldsheim*. Or, la dame en question n'était pas un corps, mais une âme; une âme charmante, délicate, un peu subtile, éclairant un regard doux et fin, dont j'eus peine à soutenir l'expression ferme et pénétrante. Vous savez si je suis tendre à la tentation, si la chair sur mes sens fait grande impression..., mais auprès de cette femme on ne pouvait avoir que des idées honnêtes, et c'est pour cela que je ne suis allé qu'une seule fois chez elle; ce n'était pas mon fait et je ne m'y sentais pas à mon aise! J'avais cependant arrangé une petite fable bien intéressante. Je lui étais présenté comme un hérétique de grande espérance, converti, persécuté pour cause de conversion, forcé de quitter ma famille et mon pays, de renoncer à un héritage de plusieurs millions, et passant mes nuits à établir un parallèle raisonné entre l'éloquence du Père Lacordaire et celle de M. Athanase Coquerel. N'importe! j'y fus pour mes frais; je me crus deviné, et je m'esquivai.

Mais j'y songe, monsieur : dans cette offensante allusion que l'on vous prête, n'y aurait-il pas une rancune personnelle? Quoique deux fois centenaire, j'ai encore beaucoup de mémoire, et je me souviens... Oui, c'est bien cela... En 1856, l'Académie française vous préféra un concurrent chaudement appuyé par le salon de cette dame. Vous aviez trente-cinq ans à peine; vous veniez de produire le *Mariage d'Olympe*, et l'on avait persuadé aux académiciens septuagénaires (ils le sont presque tous), que vous comptiez entrer au palais Mazarin comme Louis XIV au parlement, botté, éperonné, le fouet à la main, et ayant de plus à la bouche un cigare gros comme une betterave. On vous ajourna de six mois : c'était assez, ce n'était pas trop : *inde iræ*, n'est-

ce pas? Ce retard académique imposé à votre juste impatience, vous avez voulu le faire payer à la patrone de votre heureux compétiteur, et vous l'avez fustigée sur le dos de la baronne de Pfeiffer! — Bien joué, monsieur! Permettez-moi de mêler mes applaudissements à ceux des claqueurs du Théâtre-Français; je m'y connais.

Et Déodat? Ah! je vous l'avoue, si je n'étais pas Tartuffe, ici je me frotterais les mains en vous renvoyant à sa terrible lettre, car il n'y a pas à dire, cette lettre est un chef-d'œuvre. En trente lignes, il vous met un homme à bas, et l'on a envie de placer un lampion dessus pour le garantir des voitures : si je n'étais pas Tartuffe, si j'avais à me montrer chatouilleux sur les questions de fierté et de sens moral, vrai, les soixante ou quatre-vingt mille francs de droits d'auteur que vous rapportera *Giboyer* ne me sembleraient pas une compensation suffisante au désagrément d'avoir reçu cette lettre. Je l'ai connu, ce Déodat! J'ai fait avec lui tout un voyage dont il a été parlé dans les papiers publics. Je l'avais séduit par mes airs de franchise, mon langage correct et mes oraisons jaculatoires, chaque fois que nous passions devant une église. Je me suis donné une peine inimaginable pour découvrir en lui un hypocrite, et je n'ai pu y parvenir. Dans le fait, si Déodat était un hypocrite, susceptible d'accommodements avec le ciel et la terre, il serait aujourd'hui puissant, huppé, renté et brodé au lieu de n'être que couturé : il aurait chevaux, carrosse, cuisiniers, valets de chambre, au lieu de n'avoir qu'une vieille servante bretonne; il serait sénateur, et ceux qui l'insulteraient passeraient un mauvais quart-d'heure; vous en passez, vous, d'excellents, entre les sourires de la Muse, les félicitations des princesses et le tintement des écus. Vous voyez donc bien que Déodat n'est ni un habile homme comme vous, ni un hypocrite comme moi. C'est ce dont j'ai pu m'assurer pendant ce fameux voyage; lequel voyage vous explique quelles fonctions je remplis à l'occasion, et comment j'ai pu avoir une très bonne stalle à la première représentation de votre *Fils de Giboyer*.

Quant au jeune d'Outreville, vous avez été pour lui, comme pour tout le reste, à côté du ton, et, là encore, j'aurais eu besoin de tailler votre plume. Ce jeune homme est le contraire d'un hypocrite. C'est un Chérubin mystique, pieusement élevé, sévèrement tenu, qui prend feu aux premières épaules qu'on lui fait regarder, au premier sourire qui lui montre les dents de la coquetterie et du plaisir. Ce qui lui arrive, arrive chaque jour à des milliers de jeunes gens de cette sorte, et ce n'est pas là une affaire : un critique éminent, M. Emile Montégut, nous disait l'autre jour cette vérité bien fine et bien profonde sous un air de paradoxe : « Ce n'est presque jamais le premier amour qui est chrétien, c'est le dernier. » — Le jeune d'Outreville boit à la tasse commune, la tasse aux philtres vulgaires. Mais vous, poëte comique, vous avez donc oublié les leçons de mon bourreau, de votre modèle? Où avez-

vous vu qu'en pareil cas, moi qui suis un Trissotin religieux, ou Trissotin qui est un Tartuffe littéraire, nous renoncions à la jeune fille dont nous convoitons la dot, sous le vain prétexte qu'elle ne nous aime pas ou qu'elle en aime un autre? Nous trouvons d'excellents arguments pour prouver que ce n'est pas là un obstacle, que nous songeons, avant tout, aux intérêts du ciel ou des belles lettres : sans cela, où seraient la tartufferie et le trissotinisme? C'est l'A B C du métier. Or, votre d'Outreville fait tout l'opposé; il fait ce que ferait à sa place le premier venu, galant homme ou homme galant : Une femme lui plaît, il l'épouse; il déplaît à une jeune fille, il ne l'épouse pas; c'est fin comme bonjour, et si cet inflammable et désintéressé personnage avait passé par ma classe, je lui aurais asséné de vigoureuses férules... Mais tenez, au lieu de poursuivre cette catégorie, j'aime mieux finir par une petite histoire.

Ayant reconnu qu'à Paris le métier ne valait décidément plus rien, je m'étais introduit, à Bruxelles, dans un salon catholique, sous le nom d'Onuphrinski, héros de la catholique Pologne. Fidèle à mes habitudes prudentes, je parlais peu et j'écoutais. La parole était, ce soir-là, à un vieux Breton légitimiste, exilé volontaire à Bruxelles depuis une dizaine d'années, et voici textuellement ce qu'il nous raconta :

« En décembre 1851, très peu de jours après un événement qui fit quelque sensation, je me trouvai, un matin, chez un sculpteur assez célèbre, mais alors fort dépourvu des dons de la fortune. Il y avait là, si j'ai bonne mémoire, quelques hommes remarquables; un peintre d'un talent supérieur, plus élevé que fécond, dont les illusions républicaines ont dû, depuis longtemps, prendre le large, en compagnie des illusions poétiques et romanesques qu'il nous a montrées fuyant dans une barque, sous un pâle rayon du soir; un doux et charmant poëte, plus dévoué à ses amis qu'à ses succès, mort en 1853, à trente-trois ans, après avoir publié un aimable volume, tout imprégné des parfums et des mélancolies de la campagne; un sévère critique, qui apportait dans ses opinions politiques le puritanisme hautain de ses jugements littéraires; un auteur dramatique, dont le bon sens, un peu lourd dans ses pièces, a été malheureusement bien léger dans la conduite de sa vie; un médecin, un ingénieur, un avocat, et enfin un légitimiste que je n'ai pas besoin de vous nommer. Nous étions tous très-montés, très-hostiles à l'événement en question, et le sculpteur, maître de la maison, criait plus fort que tous les autres : il est vrai que son irritation avait une cause aussi libérale que patriotique, aussi héroïque que nationale. Il se demandait si une statue qui lui avait été commandée par un des régimes déchus ne lui resterait pas sur les bras, et il penchait probablement pour l'affirmative; car il disait des choses à démolir les maisons, à faire dresser les cheveux sur la tête, des choses qui l'étonneraient beaucoup, si on les lui rappelait aujourd'hui, au

moment où il met ses bas de soie et ses culottes courtes pour se rendre en haut lieu. Tout à coup, nous vîmes entrer un jeune homme d'une figure belle et régulière, sensuelle et narquoise. Il promena un regard moqueur sur la séditieuse assistance : puis, prenant à part le sculpteur exaspéré, il lui dit à demi-voix : « Pas de bêtises ! Tâchons de gagner de l'argent en faisant des œuvres d'art, et laissons crier les imbéciles ! »

Quel était ce jeune homme, monsieur? Le vieux carliste le nomma : moi, je ne le nommerai pas : j'ignore si, depuis cette époque, il a fait beaucoup de véritables œuvres d'art : mais, ce dont je suis sûr, c'est que le *Fils de Giboyer* rapporte beaucoup d'argent.

Je suis, monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

TARTUFFE Ier.

VARIETÉS.

CŒUR-DOULX.

Le soleil entrait dans le signe de la Vierge... Une chaleur étouffante achevait d'altérer la terre privée d'eau depuis plusieurs semaines, et sur laquelle aucun souffle de vent ne venait rafraîchir la végétation desséchée... Il était à peine cinq heures du matin... Un premier rayon du soleil apparaissait comme une flamme rougeâtre à l'horizon d'un ciel bleu foncé, tacheté de gros nuages blancs, lesquels devaient nécessairement rouler dans l'espace sous l'influence de la plus légère brise, comme les flots de la mer qui moutonnent au moment de la marée. Cet instant là n'était pas encore venu; le temps était calme et la coupole des cieux semblait peser sur la terre comme si elle eût été de plomb.

Les fenêtres du rez-de-chaussée de l'hôtel Salvi étaient ouvertes. Cette chambre, vaste et spacieuse, renfermait un énorme lit en bois de chêne sculpté, à colonnes torses, dont les lourds rideaux, hermétiquement fermés, étaient soutenus à l'entour par de gros anneaux de cuivre passés dans des tringles de fer entourant un baldaquin plus long que large et de la grandeur du lit. Ce baldaquin était orné aux quatre coins de belles plumes rouges et jaunes, dont les couleurs vives se répétaient dans les broderies de ses magnifiques rideaux de brocard gris perle. Le tissu serré de cette sorte d'étoffe répandait sur la couche une ombre douce, en même temps qu'elle garantissait de la piqûre des insectes ailés, ce vrai fléau des nuits chaudes de la canicule.

Le premier coup de l'angélus venait de sonner à l'église de Saint-Pierre le Guillard à Bourges. Tandis que le timbre de l'horloge, placée dans l'appartement que je viens de décrire, frappait la demi après cinq heures, le propriétaire de l'hôtel Salvi fit rouler sur leurs tringles les superbes rideaux gris perle qui entouraient le lit de bois de chêne dans lequel il était couché...

Le personnage qui venait de s'éveiller, au son de la prière de l'ange, fit dévotement le signe de la croix; il murmura une courte invocation tout en se redressant sur son lit, et, après un rapide examen de la température qui, en dépit de l'ouverture de la fenêtre, ne contenait pas une

seule bouffée d'air, il se laissa retomber sur sa couche comme accablé par la pesanteur de l'atmosphère, et paraissant peu disposé à vouloir la braver debout.

Cet homme, qui subissait si mollement le poids du jour, et qui s'en trouvait tout aussi allangui que les fleurs du parterre situé sous les croisées de sa chambre, se nommait Bernardin Bochetel. Il venait d'être promu à la dignité d'évêque de Rennes, et il devait quitter sous peu de jours l'hôtel Salvi et Bourges pour aller habiter son diocèse.

Ce prélat possédait une noble et belle figure, une vaste instruction unie à une piété sincère. Il était parvenu à cette époque de l'existence où l'âme, presque toujours lasse des tribulations de la vie dont elle ignore encore la plus triste des phases, la vieillesse, aspire à goûter un calme que la nature, plus savante qu'elle, diffère de lui accorder par pur amour : la volonté de Dieu étant que l'âme jouisse toujours assez pour le bénir, il veut aussi qu'elle pleure afin de mieux se sanctifier.

Celle du prélat Bochetel avait subi de cruels assauts pendant les deux dernières années qui venaient de s'écouler au milieu des guerres intestines et religieuses, car, si le vénérable prêtre s'était vu, avec désespoir, contraint de quitter Bourges pour échapper aux meurtres et au brigandage dont les protestants souillèrent leur victoire et la prise de la ville, sur les troupes du roi, en 1569, il ne vit pas, sans une profonde tristesse, venir les jours de représailles pour les catholiques dont les chefs n'avaient pas, comme lui, l'esprit tout rempli de l'amour de Dieu et de l'humanité.

Le cœur de Bernardin Bochetel était doux et sensible; il avait le tempérament paresseux, l'imagination contemplative, l'esprit rêveur... Sa pensée fort souvent s'égarait dans des songes dont il sortait parfois tout ému. Son âme était animée de la plus vive charité chrétienne, mais l'inertie de son caractère annihilait les élans de sa générosité naturelle; il lui fallait une occasion pour être bon; alors il l'était sans réserve et, s'il avait le tort de ne pas assez chercher à faire le bien, du moins ne négligeait-il jamais de le faire.

Quoiqu'il y eût bien un quart d'heure d'écoulé depuis l'instant où la lourde étoffe de ses rideaux avait roulé sur leurs tringles, du chevet du lit jusqu'au pied, le prélat continuait de rester couché, et aucun coup de sonnette n'avait appelé quelqu'un dans l'intérieur de son appartement.

La fenêtre de la chambre où reposait l'évêque de Rennes faisait face à son lit; elle ouvrait sur le jardin de la maison dont les beaux ifs taillés cachaient le mur d'enceinte, et permettaient à l'œil de supposer que ce jardin était un parc et non un grand parterre, comme il l'était en effet. Le rebord de la fenêtre était tapissé à l'extérieur de jasmins et de chèvrefeuilles. Un faux ébénier au tronc menu, aux branches flexibles, se

parait de grappes odorantes de la couleur de l'or. Ces grappes, pour ainsi dire aussi abondantes que les feuilles de l'arbre, se ramassaient à son faîte de manière à donner à sa tige l'apparence d'une grande perche surmontée d'un bouquet... Pas un souffle de la brise ne venait faire trembler le bout de ses branches; les feuilles des plantes semblaient clouées à leurs tiges; la nature tout entière paraissait endormie !

Le prélat, mollement étendu sur son lit de duvet, regardait par la fenêtre ouverte les anémones du parterre, qui étalaient les nuances variées de leurs corolles sous le ciel bleu sombre, et la touffe ronde de l'ébénier dont les fleurs retombantes prenaient des poses mélancoliques ressemblant à des larmes.... Un instant, le prélat crut voir s'agiter quelque chose dans l'intérieur d'une grappe qu'il regardait avec plus d'attention que les autres... Bernardin Bochetel avait la vue excellente; cependant, pour la rendre plus nette, il rabattit sa main blanche et potelée sur ses yeux et, à l'aide de cet abat-jour improvisé, il distingua bientôt entre deux boutons tremblants des fleurs de l'ébénier, une boule brune de la grosseur d'une aveline, une tête d'oiseau enfin, dont le plumage foncé s'ornait près du bec d'un point rouge et rond ressemblant à une perle de corail. Le bec était blanc; les deux petits yeux de cette tête possédaient deux prunelles qui jetaient un éclair de vie sur les fleurs printannières dont les grappes parfumées enroulaient un nid.... car ce petit oiseau était une couveuse, la femelle d'un chardonneret, laquelle n'avait pas fait preuve de beaucoup de discernement et d'expérience en choisissant pour sa couvée un aussi frêle abri que ce faux ébénier, si jeune et si peu branchu que sa tige devait nécessairement ployer en deux sous le premier coup de vent que ferait sans doute souffler l'orage. Mais, je l'ai déjà dit, le temps était calme et le petit chardonneret, éveillé avant l'aube, songea qu'il était l'heure de pourvoir au déjeûner.

Bernardin Bochetel suivait avec un intérêt très-vif chacun des mouvements de la petite créature emplumée. Il lui vit allonger son cou garni d'un étroit collier d'une nuance aussi chatoyante que celle du velours noir; il lui vit aussi soulever son aileron brillant de vert, de jaune et de brun. Il aperçut, à cet instant où la couveuse leva son aile, le corps d'un petit chardonneret sans plumes qui, le bec ouvert, la tête chauve et le corps tout tremblant, s'avançait sans aucune prudence tout au bord du nid; mais la mère, alarmée par le mouvement de son rejeton, le renfonça bien vite par une caresse tout au fond de son berceau cotonneux et douillet; puis un léger gazouillement et le bruit à peine sensible du frôlement d'une aile entre les feuilles de l'ébénier avertirent le prélat que l'oiseau avait quitté son nid, et laissé sa progéniture aux soins de la Providence.

L'évêque vit le chardonneret se pencher sur les rameaux grimpants du chèvre-feuilles qui entourait la fenêtre; il lui vit aussi regarder

pendant un instant l'arbre qui renfermait tous les trésors de son amour, puis la petite mère battit des ailes pour prendre son vol à travers l'espace...

« Que le bonheur t'accompagne et te ramène sans encombres au logis, pauvre créature, dit mentalement l'évêque de Rennes, en suivant des yeux et du cœur le vol de la couveuse. »

Cette sollicitude pour un oiseau, ce souhait de bonheur pour un être tout matériel, cette crainte qu'un malheur pût l'atteindre, amenèrent l'esprit du prélat à réfléchir sur toutes les infortunes des pauvres mères de ce monde, dont les enfants nus et frêles, tout aussi bien que les petits du chardonneret, attendent les plumes qui doivent les couvrir non de la nature bienfaisante du temps, comme les petits oiseaux, mais de la compassion des hommes, de leur aumône et de leur charité...

Hélas! hélas! l'enfant du pauvre a rarement un berceau aussi moëlleux que le duvet des nids!... Et le sort des mères qui sont obligées d'aller ramasser chez le riche les miettes de sa table pour en nourrir leur famille, le sort de ces mères là se peut-il comparer à celui de l'oiseau des champs qui vole d'une haie à l'autre pour se choisir la pâture, et qui rapporte la becquée à ses petits, sans jamais connaître l'humiliation du don ni l'amertume du refus!

Les pensées du prélat lui mouillaient les paupières. Il avait le cœur oppressé et le front tout en sueur... Ah! c'est que le temps était lourd et que l'orage approchait.

Un vigoureux coup de vent ferma avec violence la fenêtre de la chambre de l'hôtel Salvi, dans laquelle reposait Bernardin Bochetel. A l'instant où le mauvais temps se déclara avec plus d'intensité, l'évêque crut ouïr un gémissement. Etait-ce donc la plainte des petits oiseaux abandonnés par leur mère? Le prélat sourit intérieurement de sa supposition et prêta l'oreille aux bruits du dehors. Celui de la tempête les dominait tous : le tonnerre multipliait ses roulements, tantôt avec fracas, tantôt par des sons sourds et prolongés; les éclairs sillonnaient les nuages; la pluie tombait par torrents; il était impossible de se rendre un compte bien exact de la nature des sons divers qui frappaient les oreilles au milieu de ce déchaînement général des éléments en furie.

Le valet de chambre de Bernardin Bochetel vint l'aider à sortir de son lit et à faire sa toilette. Tout en passant ses vêtements, l'évêque regardait piteusement le parterre et le faux ébénier que la fureur de l'ouragan semblait vouloir déraciner ou casser en deux. Par trois fois le prélat avait vu la tige de l'arbre se coucher jusqu'à terre; sa couronne de verdure balayer le sol, et sa parure de fleurs brisée en morceaux s'en aller au loin au gré du vent. L'évêque de Rennes pensait au nid du chardonneret; il était fort tourmenté sur le sort des petits oiseaux! Il n'osait pas devant son valet de chambre manifester toute la commisération qu'il éprouvait pour ce pauvre petit nid fait de fétus et d'herbe,

Bernardin ayant assez la connaissance des hommes pour savoir que les nature d'exception sont, en général, bien rarement comprises, et que tout élan de cœur assez grand pour être simple est quelquefois un sujet de ridicule pour le vulgaire inhabile à l'apprécier.

L'orage dura deux heures, après lesquelles le vent s'étant calmé et le ciel étant redevenu pur, le soleil vint de nouveau réjouir les plantes, sans exciter dans l'atmosphère ni révolte ni courroux.

Bernardin Bochetel descendit au jardin afin d'y constater les dégâts causés par l'orage. Quelques-unes des plantes qui avaient été atteintes trop violemment par la tempête, achevaient de s'étioler dans les rayons du soleil; d'autres relevaient leurs tiges devenues plus vivaces et plus fraîches et entourées de leurs feuilles bien lavées et vernissées par la pluie. Le faux ébénier, balancé légèrement par une légère brise, secouait les gouttes d'eau qui brillaient comme des diamants au bout de ses branches; quelques fleurs jaunes, mollement posées dessus, ressemblaient à des oiseaux de paradis en repos, et tout le désastre causé par la tempête était concentré sur le nid du chardonneret. Il était là à terre, fidèle image de l'indigent qui succombe sous le coup d'une calamité générale dont le riche a toujours, plus ou moins, quelque moyen de se sauvegarder.

Les petits oiseaux rejetés de leur nid par une secousse du vent s'étaient noyés dans une flaque d'eau, qui s'était formée au pied de l'arbre par l'abondance de la pluie.

L'évêque jeta les yeux tout autour du jardin; il aperçut alors sous un arbuste du voisinage la pauvre mère qui déplorait son deuil! Le cri plaintif par lequel le petit oiseau trahissait sa douleur retentit à l'oreille du prélat, tout aussi attristé et tout aussi poignant que s'il eût été un cri humain. En cet instant, dans la pensée de l'évêque de Rennes, ce cri était l'écho des voix des mères indigentes dont le souvenir et la misère l'avaient si vivement impressionné quelques minutes avant l'orage.

« Je me permettrai de rappeler à Monseigneur, dit en entrant dans le jardin le valet de chambre de Bernardin Bochetel, je me permettrai de dire que la messe de Sa Grandeur est sonnée et que l'heure ordinaire en est depuis longtemps passée. » L'évêque remercia par un geste le valet de chambre de son avertissement : il secouait avec peine les réflexions intérieures qu'il continuait de faire sur la misère des pauvres gens...

« Je me rends à la chapelle, dit-il enfin, en jetant un dernier regard sur le nid détruit du chardonneret...

Que de cœurs brisés par les orages de ce monde, murmurait l'âme du prélat tout en cheminant vers l'église!

Il fallait, pour s'y rendre, traverser la cour de l'hôtel Salvi, et par conséquent, passer devant la loge du concierge.

Que d'infortunes parmi ceux qui, comme l'oiseau, n'ont pour abri qu'une chétive demeure dûe au hasard, le plus souvent, et qui même ne leur appartient pas! continuait de penser l'évêque qui se trouva à cet endroit de son monologue en face du portier de sa maison.

Le concierge de l'hôtel Salvi était un grand garçon nouvellement marié; son visage, habituellement un peu rude, était, au moment où il rencontra le prélat, tout bouleversé par une forte émotion.

Le cœur de Bernardin Bochetel le portait naturellement à s'intéresser aux peines de ses semblables. Ce matin là, plus que tout autre jour encore, il l'avait accessible à la sympathie.

« Qu'avez-vous? Milon, dit l'évêque en s'avançant avec bienveillance vers le concierge, que vous est-il advenu? Vous me semblez être dans un état...

— Bête, n'est-ce pas vous voulez dire, Monseigneur, répondit Milon? Il est vrai, que voulez-vous? Je n'avais jamais cru ressentir une pareille émotion et encore pour une fille, ajouta-t-il. Mais aussi par ce affreux orage et tout seul! C'était vraiment par trop cruel!...

— Quoi donc? demanda le prélat qui ne comprenait rien au discours du concierge. Quoi donc?... Mais... bientôt les vagissements d'un nouveau-né lui firent deviner que le ménage de Milon venait d'être béni par la naissance d'un enfant. Il comprit alors que les plaintes dont son oreille avait été frappée, et que son imagination avait attribuées à des oiseaux, étaient, comme tout ce qui provient de la douleur, un cri humain; que c'était le tribut imposé par la souffrance à toute joie de ce monde, tribut que nous payons toujours, soit dans le présent, soit dans l'avenir, et dont presque jamais le passé n'a été exempt.

Le prélat, tout en félicitant Milon sur l'accroissement de sa famille, apprit de lui que le jeune ménage se trouvait en grand embarras, vu la maladie du beau-père de Milon, maladie qui les privait des secours maternels pour la jeune accouchée et d'un parrain pour leur nouveau-né.

« Comment vais-je faire, Monseigneur s'écria Milon? Je suis trop pauvre pour réclamer le service d'un étranger, et dans une position trop critique pour espérer recevoir un secours dont je n'ose même pas faire la demande. »

Toute la matinée, l'évêque de Rennes avait eu l'esprit tendu sur les misères humaines; la charité, cette admirable parure des âmes des justes, avait de son cœur monté jusqu'à ses yeux pour humecter ses paupières des pleurs de la compassion. La charité faisait vibrer dans son âme, depuis quelques heures, toutes les cordes de sa sensibilité naturelle... Et tout cela pourquoi? Par pitié pour un oiseau!...

Et qu'était donc, je vous le demande, ce petit chardonneret sans plumes en comparaison de cet enfant tout nu aussi, dont les pauvres parents, n'étant pas mieux garantis de la misère que le nid du chardon-

neret ne l'avait été de l'orage, pouvaient également se trouver en butte avec l'infortune, n'ayant pas plus de chance pour s'en préserver que le nid du chardonneret n'en avait eu contre la foudre....

« Ne cherchez pas de parrain pour votre nouveau-né, Milon ; je veux bien lui en servir, dit l'évêque de Rennes, et, puisque votre enfant est une fille, je la nommerai Euphrosine. Ce nom veut dire allégresse, ajouta le noble cœur. Je vais demander à Dieu qu'il devienne pour ma filleule le signe du retour de son âme à la patrie des justes. » Cela dit, Bernardin Bochetel s'éloigna, éprouvant en lui-même ce doux contentement intérieur connu seulement en ce monde de ceux qui rêvent ou qui accomplissent une bonne action. Il laissa Milon à sa joie et aussi à son orgueil. Et c'était là surtout le plus grand défaut de Milon.

Le baptême de la petite fille du concierge se fit avec beaucoup de pompe : son parrain avait voulu que tous les habitants de la rue des Arènes prissent part aux largesses dont il combla à cette occasion Milon et sa femme. Cette dernière était modeste autant que pieuse et douce. Milon, au contraire, était bouffi de vanité et de sottise : il attribua l'honneur qu'il recevait de M. Bochetel non, comme il devait le faire, à la bonté extraordinaire du prélat, mais à son mérite personnel ; de sorte que, dès ce jour du baptême, il commença à croire qu'il était devenu un personnage, et, se considérant comme tel, il traita ses voisins avec tant de hauteur, que ceux-ci s'en vengèrent par des quolibets qui l'irritèrent sans le corriger ni réformer en lui sa manie de vouloir se croire quelque chose, il devint bientôt l'objet de la malveillance générale et, à peine quelques mois s'étaient-ils écoulés, qu'il put compter autant d'ennemis qu'il avait de voisins.

Bernardin Bochetel quitta Bourges quelques semaines après le baptême de la petite Euphrosine. La veille de son départ, il eut une entrevue avec la femme du concierge qui se nommait Denise. « Madame, lui dit le prélat, alors qu'il était seul avec elle et sans danger d'être interrompu par Milon retenu en ville, madame Denise, si Dieu me fait la grâce de me laisser vivre assez longtemps pour que je puisse voir votre fille en âge d'être établie, j'ai certainement l'intention de veiller moi-même à son bonheur ; mais, comme au monde, dans les affaires temporelles aussi bien que dans les spirituelles, il faut toujours prendre ses précautions si l'on ne veut pas s'exposer à omettre quelque chose d'utile soit au corps soit à l'âme, j'ai résolu de vous confier cette bourse que je destine à votre fille. Regardez cet or seulement comme un dépôt dont vous ne devez user qu'au profit de votre enfant. Maintenant, ajouta-t-il, si vous croyez me devoir quelque reconnaissance pour le peu de bien que je cherche à vous faire, prouvez-moi votre gratitude en élevant votre fille dans la crainte et dans l'amour de Dieu. Encore un mot, dit-il, en se levant pour s'éloigner, votre mari, madame Denise, a un funeste défaut pour un homme ignorant et pauvre ; il est vaniteux ;

Nous sommes à une époque où cette malheureuse disposition d'esprit peut l'entraîner dans de grandes erreurs ! Combattez-les surtout par le pouvoir de l'affection : c'est le seul moyen de l'en préserver ou de l'amener à s'en repentir, »

Denise promit solennellement au prélat de suivre ses avis sur tous les points ; elle lui assura que l'or destiné à sa fille ne serait employé que pour elle seule. « Alors, madame, ajouta l'évêque, cachez-en la possession à votre mari, car il pourrait bien se faire qu'il n'eût pas la même délicatesse que vous, et je craindrais d'ailleurs qu'il n'en fît un mauvais usage. » Denise serra donc dans un bahut destiné seulement à elle la bourse du généreux parrain d'Euphrosine, et, quand celle-ci commença à bégayer le nom du Seigneur, elle lui apprit à l'invoquer pour son bienfaisant protecteur.

L'évêque de Rennes ne revit jamais ni Denise ni l'hôtel Salvi. Après plusieurs voyages en pays étranger, notamment en Italie, le vénérable prélat ne rentra à Rennes que pour y mourir.

A l'exemple de beaucoup de gens qui mettent la reconnaissance au nombre des vertus dont la pratique est importune, Milon reçut la nouvelle de la mort de l'évêque de Rennes avec la philosophie d'un homme qui se sent dégagé d'une obligation.

Denise serra avec plus de soin que jamais la bourse que l'excellent prêtre avait donnée à sa fille, commençant déjà hélas ! à soupçonner qu'elle aurait plus d'une fois besoin dans le cours de son existence de se servir des moyens recommandés par l'évêque pour retenir son mari dans une voie honorable.

Milon était né dans un petit hameau du Berry qui avoisine la chapelle Dame-Gilon. Son père avait l'emploi de garde forestier chez le noble Adrien de Hangest, seigneur d'Yvoy et de Genlis, dont le fils cadet nommé Jean, de quelques années plus âgé que Milon, se destinait à entrer dans les ordres religieux. Le fils du seigneur et celui du valet avaient souvent joué ensemble sur les pelouses du château d'Yvoy. Milon, dont l'esprit, du reste, était assez borné, excellait dans tous les exercices du corps qui servent à récréer les jeunes garçons habitant la campagne. Jean de Hangest, et même son frère aîné le sire de Genlis, ne dédaignèrent pas tout d'abord leur compagnon de jeu, quoique celui-ci fût né de pauvres paysans à gages ; mais à mesure que les années firent nombre sur la tête des adolescents, la distance que le rang et la fortune devaient nécessairement établir entre eux, mortifia cruellement Milon, qui possédait déjà une forte dose d'orgueil. Trop faible et trop envieux pour être fier, il ne chercha pas à sortir de sa position

servile, mais plutôt à en tirer le meilleur parti possible pour satisfaire sa vanité en se faisant le complaisant de son jeune seigneur.

Jean de Hangest avait obtenu la dignité de protonotaire apostolique lorsqu'il aspira à devenir abbé de saint Sulpice de Bourges. Ayant échoué dans cette tentative, il en conçut un si grand dépit qu'il adopta par rancune les nouvelles doctrines calvinistes prêchées alors dans tout le Berry. Après avoir échangé l'habit de moine contre l'épée et le baudrier, il devint bientôt, sous les ordres du prince de Condé, un des chefs les plus redoutables du parti protestant.

Il acquit, sous le nom du capitaine d'Yvoy, une assez triste célébrité en Berry par les excès qui accompagnèrent chacune de ses victoire sur les catholiques, après la prise de Bourges par les réformés, en 1569.

Il n'est pas rare de voir, dans les moments d'effervescence politique ou religieuse, des hommes dont les idées n'ont rien de bien arrêté sur les principes qui se discutent et pour le triomphe desquels on combat les armes à la main ; il n'est pas rare, dis-je, de voir des hommes sans conviction arborer un drapeau dont ils espèrent exploiter la chance, et le soutenir avec d'autant plus d'opiniâtreté, de cruauté, et même de maladresse, qu'ils ont embrassé une cause pour laquelle chacun connaît leur manque de foi. La crainte d'être suspectés par ceux de leur parti dont le zèle est pur de cette duplicité de conscience, les rend généralement rigoureux dans leurs actes lorsque le rang qu'ils occupent dans l'armée ou dans l'État leur donne le droit d'exercer un pouvoir quelconque. La persécution étant pour eux un moyen de faire preuve de dévouement, ils ne reculent jamais devant les désastres qu'elle peut produire, non plus que devant la honte dont elle couvre le parti qu'ils soutiennent, en vue seulement de satisfaire leur ambition ou leur rancune.

Le protestant Jean de Hangest était un de ces malheureux caractères. L'avidité, l'orgueil et la faiblesse l'entraînèrent dans des fautes telles que ni sa bravoure ni ses talents ne purent le préserver du mépris. Milon embrassa les erreurs de son maître, à cela près qu'il n'eut pas, le pouvoir de faire autant de mal. Il fut un pervers d'occasion, que la vanité faisait avancer ou reculer dans l'erreur selon que sa fortune ou ses sentiments y trouvaient leur profit.

Lorsque Jean de Hangest partit pour l'armée du prince du Condé, afin d'y prendre le commandement des bandes de réformés, Milon eut un instant l'envie d'entrer dans le corps des cornettes d'Argoulets, qui étaient sous les ordres du capitaine, mais, après quelques délibérations, il préféra rester avec le titre de commensal au château d'Ivoy, et y séjourner comme intendant des plaisirs que le jeune seigneur venait y prendre dans les courts moments de trève. Milon, quoique tenu fort à distance par le capitaine d'Ivoy, trouvait, malgré tout, le moyen de passer aux yeux des autres subalternes pour le familier de son maître,

et cette légère satisfaction d'amour-propre l'aidait à supporter les rebuffades secrètes qu'il en recevait le plus souvent, Jean de Hangest faisant peu de cas d'un caractère qui n'était que la basse copie du sien.

Lorsque, dans les cuisines du château d'Ivoy, on racontait les prouesses du jeune Genlis, comme l'appelait la reine régente, Catherine de Médicis, Milon n'avait pas de termes assez injurieux pour flétrir les Boyoux, nom par lequel les huguenots désignaient les gentilshommes partisans de l'Eglise romaine. Les drames sanglants qui se passaient alors dans la malheureuse province du Berry se dénouaient toujours à la gloire des protestants sous la langue acérée de Milon, demeuré malgré tout catholique; mais cette jactance était un moyen de faire sa cour à son seigneur, en même temps qu'une occasion de faire parade de l'intelligence qu'on le supposait avoir dans les affaires publiques menées par son maître, disait-il, à sa guise. Aussi racontait-il avec autant d'orgueil que s'il eût narré une bonne action comme quoi Jean de Hangest, étant parti avec sa troupe pour tirer vengeance des persécutions que Charles de Barbançois faisait subir aux protestants d'Issoudun, il avait, en passant, pillé le château du Coudray, dont le vieux propriétaire, le sir du Puy, ancien panetier du roi François Ier, était mort de frayeur, disait-on, en se sauvant pour éviter de tomber entre les mains du capitaine d'Ivoy. Rien n'attache plus un auditoire ignorant et vulgaire que le récit d'un accident ou d'un affront subi par un homme riche et indépendant; il semble alors à ceux qui se trouvent dans des conditions contraires que leur cause soit vengée par le malheur des hommes dont ils envient toujours, plus ou moins, le rang et la fortune.

Milon était donc devenu, par l'exagération et même l'horreur de ses récits, un orateur fort apprécié des gens de service du noble Adrien de Hangest; mais, dans l'intervalle d'une expédition à l'autre, le cadet d'Ivoy épousa la fille d'un zélé protestant, et Milon dut alors changer le théâtre de ses succès oratoires, en suivant son seigneur au château de Boucard, devenu la résidence de son maître. Il trouva dans ce nouveau séjour un rude adversaire pour son éloquence diffamatoire dans une jeune chambrière de la noble dame de Hangest et d'Ivoy. Jeanne de Boucard, femme du capitaine, était restée seule au milieu des siens très-fervente catholique; elle ne fut pas libre de disposer de sa main; les regrets qu'elle éprouva de son alliance avec un protestant furent, pour ainsi dire, partagés par sa suivante qui se nommait Denise, et qui, comme sa maîtresse, avait conservé la foi de ses pères. Les yeux noirs de Denise étaient superbes. Milon les trouva si doux et si beaux qu'il n'eut pas la force de continuer en face de ces yeux là des récits que la jeune fille n'eût entendus qu'avec horreur.

AYMÉ CÉCYL.

(*La suite au prochain numéro.*)

REVUE POLITIQUE.

EXTÉRIEUR.

En résumant les événements du dernier mois de l'année 1862, nous jetterons un coup d'œil rétrospectif sur l'année tout entière.

Malgré de sinistres pronostics et de fâcheux symptômes, elle s'est écoulée pour l'Europe sans que la paix générale fut troublée par une de ces terribles luttes qui renversent les Empires et laissent après elles des ruines, des larmes et du sang.

Le nouveau monde a été moins heureux que l'ancien. La guerre fratricide allumée entre les Etats du Nord et les Etats du Sud de l'ancienne république de Washington a pris d'effrayantes proportions. Cette guerre, marquée du caractère impitoyable des guerres civiles, a eu ses vicissitudes. Les Etats-Unis du Nord ont pris l'offensive, mais après une marche en avant, signalée par quelques succès, leurs armées sont venues se heurter contre les armées du Sud habilement concentrées sur un point par une manœuvre savante, et elles ont éprouvé une défaite qui les a obligées à rétrograder rapidement. Rien n'avait bougé d'ailleurs dans les pays du Sud où le président Lincoln comptait trouver des intelligences, et nulle part les insurrections des nègres, annoncées par les abolitionnistes, ne s'étaient produites. A leur tour les armées du Sud ont alors pris l'offensive. Mais, malgré l'habileté de leurs généraux supérieurs en tactique aux généraux du Nord, malgré l'élan de leurs soldats, la fortune des armes les a abandonnées quand elles sont sorties de leur territoire. Il leur a fallu repasser à la hâte le Potomac, et chose remarquable, quand Burnside, successeur de Mac-Clellan destitué pour n'avoir pas poussé assez vivement l'ennemi, est allé le chercher dans sa position de Fredericksburg, le général Lee lui a infligé un revers qui ressemble à un désastre.

La conclusion générale qu'on peut tirer jusqu'ici de cette guerre, c'est que les armées du Nord et du Sud, puissantes sur leur propre territoire, perdent leurs avantages quand elles sortent de chez elles, et que les armées américaines ne sont pas organisées de ma-

nière à poursuivre un succès obtenu, ce qui menace d'éterniser la guerre. Le sang a coulé des deux côtés à flots; des sommes énormes ont été dépensées; le budget des Etats du Nord, pour le département de la guerre seulement, s'élève, cette année, à plus de deux milliards, un emprunt de deux milliards est ouvert en ce moment et la question n'est pas plus avancée qu'au début! Le Sud, que sa dernière victoire exalte et encourage, n'est pas disposé à céder; le Nord, que sa dernière défaite indigne et exaspère, fait des efforts gigantesques. On parle d'une expédition sur le Mississipi et de cinq cents navires qui, sortant des ports du Nord, iront non-seulement bloquer, mais assiéger et prendre tous les ports du Sud. On agite les moyens d'exciter une insurrection générale parmi les nègres. La lutte, en se prolongeant, tend à devenir atroce, sans scrupule comme sans merci.

Les résultats de la guerre d'Amérique ont eu cette année un douloureux retentissement chez toutes les nations manufacturières et commerçantes de l'Europe. L'Angleterre et la France en ont surtout éprouvé un terrible contre-coup. Le coton a manqué, et privées de matières premières, les industries cotonnières ont chômé des deux côtés de la Manche. Lyon, dont le commerce avec les États-Unis était si actif, a presqu'autant souffert de la guerre d'Amérique que les districts où fleurit l'industrie cotonnière. Au lieu d'acheter des soieries, les Etats-Unis n'achètent plus que de la poudre et des armes. La guerre, de l'autre côté de l'Atlantique, a remplacé toutes les autres préoccupations. La misère est devenue affreuse parmi les ouvriers et la charité s'est émue. Les riches ont envoyé des offrandes considérables, et la veuve a apporté son denier.

On a remarqué à Londres la souscription du comte de Derby qui s'est élevée à sept mille livres sterling (cent soixante-quinze mille francs). La papauté dépouillée, malheureuse, obligée de vivre des aumônes de ses enfants, a pris sur son nécessaire dix mille francs pour les envoyer aux ouvriers des districts cotonniers de France, et trois mille francs pour les envoyer aux ouvriers des districts cotonniers de l'Angleterre. Protestants ou catholiques, tous ceux qui souffrent ont part à l'intérêt paternel du vicaire de Jésus-Christ.

C'est vraisemblablement cette détresse de plusieurs places importantes de France qui a décidé l'empereur Napoléon III à prendre l'initiative d'une offre de médiation entre les Etats du Sud et les Etats du Nord. Mais ni la Russie, ni l'Angleterre n'ont jugé le

moment opportun pour tenter cette démarche qui, dans l'opinion des deux cabinets de Pétersbourg et de Londres, attentifs à ne pas s'aliéner les Américains du Nord, aurait fait plus de mal que de bien. La proposition de l'empereur Napoléon n'a donc plus eu de suite, et il s'est contenté de la rendre publique pour faire preuve d'intérêt envers les industries en souffrance.

Cet acte d'une politique en commun n'a pas été le seul que le cabinet des Tuileries ait essayé sans atteindre le but qu'il s'était proposé. L'expédition du Mexique commencée à trois, par la France, l'Angleterre et l'Espagne, n'a pu être continuée. Faute de s'être bien entendu sur la portée de l'expédition et les résultats qu'il s'agissait d'obtenir, les trois puissances se sont séparées au début de l'entreprise. L'Angleterre et l'Espagne ont réembarqué leurs troupes, après la rupture d'Orizaba, et le général Lorencez demeuré seul, à la tête d'un faible corps de troupes françaises, ayant marché en avant, d'après les instructions de l'Empereur, qui trompé par les faux rapports des Mexicains intéressés à l'expédition avait cru que la marche de la Vera-Cruz à Mexico ne serait qu'une promenade militaire, a éprouvé le quasi échec de la Puebla. Alors l'expédition du Mexique a pris pour le gouvernement impérial des proportions imprévues. Il a fallu venger l'échec infligé aux armes françaises, renforcer et, pour ainsi dire, renouveler le premier corps expéditionnaire presque détruit par les fatigues et l'insalubrité du climat où le *vomito negro,* ennemi plus terrible que les soldats Mexicains, a fait d'épouvantables ravages dans les rangs des soldats français. Le général Forez a été nommé commandant en chef de l'expédition; des renforts successifs qui portent à près de quarante mille hommes le chiffre des troupes engagées dans cette entreprise, ont été envoyés au Mexique. C'est maintenant pour le gouvernement français une question de point d'honneur que d'arriver à Mexico et de renforcer le gouvernement de Juarez, coûte que coûte, et déjà plus de cent millions sont venus s'engouffrer dans cette expédition lointaine, il faut réussir. En vain l'Espagne, comme les dernières discussions des Cortès l'ont révélé, a cherché à renouer des négociations avec le cabinet des Tuileries pour être admise de nouveau à partager l'honneur et les dangers de l'entreprise. Il a été répondu qu'après l'échec de la Puebla, la France, laissée seule par ses deux alliés, se devait à elle-même de venger seule l'honneur de son drapeau. Une fois maîtresse de Mexico, et, après avoir renversé le gouver-

nement de Juarez, elle serait prête à entendre les communications de ses anciens alliés.

Quelques personnes, frappées de la disproportion qui existe entre les résultats appréciables de l'expédition du Mexique et les efforts militaires et les dépenses qu'entraîne cette expédition, ont soupçonné qu'il y avait une arrière-pensée dans l'esprit de Napoléon III. Il songerait, disent-elles, une fois Juarez renversé, à ménager une confédération entre le Mexique reconstitué et les États du Sud séparés de l'ancienne république des États-Unis, de manière à ce que les États du Sud, ainsi fortifiés et agrandis, fussent plus en position de revendiquer une indépendance qu'une médiation cette fois efficace leur ferait obtenir. Grave supposition qui ne saurait être légèrement admise, mais qu'on ne peut cependant écarter à *priori,* avant que les événements aient prononcé sur cette hypothèse appuyée, dit-on, par quelques renseignements pris à bonne source.

L'acte le plus remarquable de la politique du cabinet des Tuileries, dans l'année qui vient de s'écouler, a été sans contredit le revirement diplomatique relativement aux affaires d'Italie, qui a trouvé son expression dans l'avénement de M. Drouyn de Lhuys au ministère des affaires étrangères de France, la dépêche adressée par ce ministre au général Durando, et l'envoi de M. le prince de La Tour d'Auvergne à Rome pour remplacer le marquis de Lavalette.

On se ferait une grande illusion si l'on admettait que les ministres, appelés en France à prendre part aux affaires, apportent des idées dans les conseils de l'empereur Napoléon III, et que ceux qui se retirent emportent les idées qu'ils avaient apportées. Napoléon III est une intelligence et une volonté servies par des obéissances, mais il lui convient quelquefois de changer ou de paraître changer sa politique, et alors se servant des illusions rétroactives qu'a laissées dans les esprits le gouvernement parlementaire, il change ses instruments pour produire un effet d'opinion.

Les affaires d'Italie dont il convient de parler ici, pour expliquer le revirement diplomatique du cabinet des Tuileries, étaient arrivées, dans l'année 1862 à ce terme fatal où il faut que les intérêts engagés prennent un parti. La révolution italienne bercée, depuis et avant la mort du comte de Cavour, de l'espoir de l'acquisition de Rome et de celle de Venise, avait épuisé sa patience. Le parti du mouvement s'agitait, et les épées sortaient d'elles-mêmes du four-

reau. Sous peine de perdre son influence et sa popularité, il fallait que Garibaldi, son chef, payât de sa personne et qu'il marchât en avant. De quel côté marcherait-il? Du côté de Venise, ou du côté de Rome? Marcher du côte de Venise, c'était exposer l'Italie à un désastre, mettre l'Autriche dans son droit, lui fournir l'occasion de prendre, contre les italiens abandonnés à eux-mêmes, la revanche de Magenta et de Solferino. Garibaldi résolut de marcher sur Rome. Il commença l'agitation politique et militaire, il compta sur son prestige, et il espéra, comme jadis Napoléon revenant de l'île d'Elbe, enlever les troupes envoyées contre lui. Victor-Emmanuel n'oserait faire tirer sur celui auquel il devait le royaume de Naples; la petite troupe du hardi capitaine se recruterait en marchant. Victor-Emmanuel serait réduit à lui faire cortége, et quand les Italiens arriveraient devant Rome, les Français ne voudraient pas faire feu sur ceux avec qui ils avaient gagné les batailles de Magenta et de Solferino. On sait comment ce roman, arrangé dans la tête de Garibaldi, lorsqu'il jeta le dé, se dénoua à Aspromonte. Victor-Emmanuel comprit que pour lui, comme pour Garibaldi, la question *d'être ou de ne pas être* se trouvait posée. S'il laissait passer Garibaldi, il était responsable envers la France et l'Europe, et il se trouvait jeté, comme un courtisan couronné, à la suite de l'heureux condottiere. Il envoya donc Cialdini à la poursuite du héros de la révolution, et une balle piémontaise rompit le talisman qui l'avait protégé jusqu'alors. Mais Victor-Emmanuel n'avait pas prévu que cette même balle, en brisant le prestige de Garibaldi, ôterait au cabinet de Turin son argument contre le cabinet des Tuileries. Jusque-là, il avait allégué que si on ne lui fournissait pas les moyens de donner satisfaction à l'aspiration de l'Italie vers Rome, il serait emporté par la révolution. Son facile succès contre Garibaldi lui ôta cet argument, et lorsque le général Durando exprima l'idée que la France devait laisser Rome à Victor-Emmanuel pour le récompenser d'avoir arrêté Garibaldi dans sa marche vers cette ville, Napoléon III, depuis longtemps résolu à ne pas céder cette importante position aux Piémontais, saisit cette occasion de déclarer que jamais il ne leur laisserait Rome. Le concours de tous les évêques de la catholicité à Rome, à l'occasion de la canonisation des martyrs du Japon, leur unanimité à proclamer l'immuable souveraineté de la Papauté sur la ville éternelle avait rendu plus que jamais impossible l'abandon de la capitale spirituelle du monde à l'ambition piémontaise.

Telle est donc la situation de la péninsule italique au moment où l'année 1862 finit et où l'année 1863 commence. Les liens de la révolution avec Victor-Emmanuel sont, pour ainsi-dire, rompus, les liens de Victor-Emmanuel sont relachés. La question de l'unification de l'Italie semble compromise ou plutôt presque perdue. Tout est provisoire. Il faut que le Piémont avance ou recule, et il ne peut avancer. La durée du *statu quo* n'est pas plus possible à Rome qu'à Turin, car la Papauté appauvrie, dépouillée de ses plus belles provinces, menacée par la propagande Piémontaise, ne peut subsister longtemps dans cette situation mauvaise et troublée.

En Orient, où l'on craignait des complications de nature à menacer la paix de l'Europe, tout s'est borné à la lutte inégale de la Servie et du Montenégro contre le sultan, lutte terminée par la victoire des turcs que la politique anglaise et autrichienne ont vue avec joie, tant les cabinets de Vienne et de Londres appréhendent l'ébranlement général que causera la chute de l'empire ottoman ! La révolution grecque a marqué les derniers temps de l'anné 1862. Le roi Othon, victime d'une situation plus forte que l'habileté humaine, plutôt que de ses fautes, a été chassé par ses sujets. La Grèce a offert sa succession à un prince anglais dans l'espoir de désintéresser cette forte volonté qui jusqu'ici a maintenu l'empire ottoman chancelant sur ses bases vermoulues. L'Angleterre a laissé dire et laissé faire pour se donner un argument contre la candidature du prince de Leuchtemberg qu'elle savait porté par la Russie et par la France et en consentant à refuser au nom du prince Alfred la couronne de Grèce, elle a obtenu l'élimination du candidat franco-russe. Elle offre maintenant les îles Ioniennes à la Grèce sous la condition que le candidat choisi sera agréable à l'Angleterre. Réussira-t-on à éviter la république en Grèce?. C'est la question posée au commencement de la nouvelle année.

L'Autriche, dont la situation était si facheuse au commencement de 1862, se trouve à la fin dans une meilleure position. Ses embarras budgétaires diminuent, et une année lui suffira pour sortir de la crise financière où elle se trouvait si cette année s'écoule sans guerre européenne. En même temps la loyauté du jeune empereur a remplir les promesses qu'il a faites et à maintenir son gouvernement dans les limites constitutionnelles, lui concilie les esprits. La politique autrichienne gagne du terrain en Allemagne et les affaires de Hongrie semblent marcher vers une transaction désirable pour l'empire autrichien comme pour la Hongrie elle-même.

Par un contraste digne de remarque, le dissentiment qui s'est élevé en Prusse entre la couronne et la chambre élective n'a pu s'arranger. Entre le Roi revendiquant le principe monarchique, rappelant que la Prusse a toujours été une monarchie militaire, que sa grandeur et son existence même sont attachées à la forte constitution et à la disponibilité de son armée, et la chambre élective réclamant son droit de contrôler souverainement les dépenses, et d'atteindre toutes les questions par la question d'argent, on cherche en vain un terrain de transaction. L'année qui finit se ferme pour la Prusse sur cette question, et c'est sur cette question que s'ouvre l'année qui commence. La démocratie, l'unitarisme allemand, la révolution qui se mêle à toute chose, surveillent cette situation pour en profiter.

La Russie continue à accomplir sa transformation intérieure par l'émancipation des serfs. Son histoire ne se compose cette année que de peu de faits : les appréhensions que lui a causées le sourd mécontentement et les antipathies vivaces de la Pologne, les tentatives de meurtres qui ont effrayé Varsovie ; la reconnaissance diplomatique de Victor-Emmanuel en qualité de Roi d'Italie par le cabinet de Saint-Pétersbourg comme par le cabinet de Berlin, la protection masquée accordée aux Monténégrins, le refus d'intervenir entre les Etats du Nord et du Sud de l'Amérique, voilà l'apport de la Russie dans l'histoire générale de l'année.

Nous n'avons que peu de chose à ajouter, pour terminer notre revue de l'extérieur, à ce que nous avons dit de l'Angleterre. Elle a éprouvé un grand deuil par la mort du prince Albert dont la perte a laissé une blessure incurable dans le cœur de la gracieuse reine Victoire ; elle a convoqué les arts et les industries du monde entier dans le palais de l'Exposition universelle, et elle a été visitée, à cette occasion, par d'innombrables voyageurs ; enfin elle paraît au moment de succéder à la France dans l'alliance intime de l'Italie, singulier résultat des victoires de Magenta et de Solferino ! Les rapports entre le cabinet de Saint-James et celui des Tuileries ne semblent pas d'ailleurs s'être resserrés. Ni dans la question du Mexique, ni dans la question de la médiation à offrir aux Etats-Unis, ni dans la question du candidat à présenter au trône de Grèce, ni dans la question italienne, l'Angleterre et la France n'ont été d'accord, et lord Palmerston, le dernier de ces hommes d'État de haute taille qui ont pris part aux grandes affaires de l'Europe, et l'Empereur Napoléon III, sans rupture avouée

mais sans intimité réelle, s'étudient et se surveillent mutuellement comme deux joueurs politiques qui se connaissent et se redoutent.

INTÉRIEUR.

A l'intérieur, la situation est calme, il est vrai, mais en apparence seulement. Au fond, le pays est inquiet. L'opinion conservatrice, qui est de plus en plus opprimée, est très-mécontente, et, on ne le sait que trop, ce n'est point sans raison.

Si le pays est inquiet, c'est qu'il craint les graves conséquences d'une rechute du Roi, dont on parle depuis quelques jours avec une persistance alarmante. Sa Majesté souffre de nouveau de la cruelle affection calculeuse qui a mis, l'an passé, ses précieux jours en danger. On annonce que l'auguste malade devra subir prochainement l'opération de la taile. Le Roi n'a plus eu recours cette fois aux lumières de M. Civiale, le célèbre praticien français ; c'est à M. Langenbeek, une des illustrations médico-chirurgicale de l'Allemagne, que Sa Majesté confie le soin de sa guérison. M. Langenbeek est un des plus habiles praticiens de Berlin. Avons-nous besoin de dire que nous faisons des vœux ardents pour la réussite de la difficile cure qu'il a entreprise et pour le complet rétablissement d'une santé qui est chère à la Belgique, et qui éveille, on le sait, de si vives sympathies dans toute l'Europe?

Le bruit avait couru que S. A. R. le duc de Brabant était rappelé à Bruxelles; mais il n'en est rien. Le prince, si ce qu'à Dieu ne plaise! la situation de son auguste père ne s'aggrave pas, pourra donc rester en Egypte jusqu'au printemps prochain. Sous le climat bienfaisant de ce beau pays, l'héritier du trône a vu s'améliorer sensiblement une santé qui avait aussi donné des inquiétudes à la Belgique, et à laquelle les Belges portent, autant par patriotisme que par affection pour le noble caractère du prince royal, un intérêt à la fois touchant et empressé.

Si le parti conservateur est mécontent, c'est qu'il a sérieusement à se plaindre de la marche du cabinet et des doctrines illibérales que les hommes qui nous gouvernent cherchent, à l'instigation des Loges, à faire prévaloir, coûte que coûte. Les mesures d'absolutisme ministériel se succèdent presque sans interruption, et l'on peut dire qu'une guerre acharnée est déclarée à la religion et aux grands principes d'ordre et de liberté sous l'empire des-

quels notre glorieuse révolution de 1830 s'est accomplie. Le cabinet cherche à remettre tout en question. Il n'est point de jour où il ne signale ses tendances anti-libérales ou anti-patriotiques par des actes contraires à la liberté et attentoires à la Constitution. On peut dire qu'il a divisé le pays en deux camps : le camp des vainqueurs et le camp des vaincus. Les oppresseurs s'en donnent à cœur joie. Du train dont ils s'acquittent de leur œuvre de destruction et de violence, il ne restera bientôt plus aux catholiques aucune des libertés qu'ils ont conquises, en 1850, au prix de leur sang.

L'opinion conservatrice, si dévouée au pays et si profondément attachée à la dynastie et à la Constitution, est opprimée à la tribune nationale, où des coups de partis l'empêchent de se faire rendre justice des insultes et des outrages du cabinet; elle est opprimée partout ailleurs, par la coupable conduite des agents du pouvoir, par le despotisme des associations assermentées du doctrinarisme, par les tendances radicales des Loges et par tous les éléments de dissolution sur lesquels s'appuie le cabinet.. Tout est mis en œuvre par le pouvoir et ses amis pour frapper le clergé et les conservateurs dans ce qu'ils ont de plus cher : dans leur liberté, dans leurs droits et dans leurs croyances religieuses.

Quatre questions des plus graves sont en ce moment à l'ordre du jour. Elles préoccupent à un haut degré l'opinion publique. Nous avons d'abord la question anversoise, qui est pleine de périls et de dangers et dont la solution importe tant au salut de notre indépendance nationale ; nous avons ensuite le projet de loi sur les fraudes électorales, que l'on peut considérer comme un brandon de discorde et une arme de parti aux mains du cabinet et de ses agents ; en troisième lieu, vient le projet de loi sur les fondations de bourses d'études, qui n'est, à proprement parler, qu'un acte d'odieuse spoliation dirigé contre l'Université catholique de Louvain; enfin nous avons le projet de loi sur la milice, qui n'est point de nature à satisfaire les pères de famille, car il est loin de faire droit aux légitimes et persistantes réclamations que notre déplorable législation sur le recrutement a soulevées depuis bien des années, dans toutes les classes de la société.

Ces questions, pendantes depuis longtemps, surexcitent fortement, on le comprend, l'opinion publique et font germer la désaffection au sein des masses. Le gouvernement, au lieu de s'attacher à entretenir des idées d'union, de concorde et de patriotisme entre les citoyens, semble, au contraire, prendre plaisir à aigrir les esprits

par des provocations impolitiques, des mesures arbitraires et illégales et des coups de parti. En effet, outre les grosses questions à l'ordre du jour, il fait annoncer par ses journaux qu'il s'occupe de l'élaboration d'un projet de loi sur la sécularisation des biens d'églises et d'une réforme de la législation sur les cimetières. Voilà encore deux points qui feront surgir des débats irritants, et qui rendront plus légitimes et plus vivaces que jamais les antipathies qui se font jour de toutes parts contre le cabinet et sa politique à outrance.

La législation actuelle en matière de bourses d'études peut se résumer en deux points : 1° les bourses sont faites pour les étudiants et non pas pour les universités; 2° la collation des bourses doit être faite selon les intentions du fondateur. Le projet liberticide du cabinet tend à transformer ce régime rationnel et logique en une législation que l'on peut aussi résumer en deux mots: 1° les bourses sont faites pour les universités et non pas pour les étudiants; 2° la volonté du fondateur est supprimée, et aux collateurs désignés par lui se substitue le caprice despotique du législateur. Voici maintenant comment l'auteur du nouveau projet fait l'application du droit à la façon du doctrinarisme.

Pour la régie des fondations de bourses, il est institué une commission par province, ayant son siége au chef-lieu. Chaque commission est composée de sept membres nommés par la députation permanente du conseil provincial. Les fondateurs de bourses peuvent se réserver à eux ou à leurs plus proches parents le droit de collation. Dans ce cas, la commission provinciale n'est chargée que de la gestion des bourses; mais si les collateurs désignées dans l'acte de fondation ne remplissent pas les conditions précitées, la constitution d'administrateurs spéciaux sera considérée comme non écrite, et la collation appartiendra de plein droit à la commission.

Par cette dernière stipulation, tous les collateurs actuels sont déchus de leurs droits, à l'exception des proches parents des fondateurs. Aujourd'hui, beaucoup de curés de paroisse jouissent, à raison de leurs fonctions, du titre de collateurs. Cet état de choses est formellement abrogé par le projet, qui attribue la disposition des bourses aux commissions provinciales, sans se soucier de la volonté des donateurs. Comme on le voit, c'est le principe de la centralisation à outrance et le despotisme ministériel qui dominent dans l'œuvre de M. Tesch.

Une seule exception est faite pour les bureaux administratifs des séminaires, qui, aux termes du projet, acceptent et gèrent les fondations de bourses pour les études théologiques des élèves qui seront effectivement inscrits sur les listes de ces établissements. En dehors de ce cas, tous les droits des collateurs sont transférés aux commissions provinciales, sous le contrôle de l'État. La liberté de fonder est donc anéantie. Au reste, pour que l'on n'aille pas croire que toutes ces dispositions ne concernent que les fondations futures, l'art. 47 a soin de donner à la loi un caractère rétroactif : aux termes de cet article, l'application du nouveau régime administratif est étendu à toutes fondations d'enseignement ou de bourses actuellement organisées avec une administration distincte.

Voilà l'échafaudage de monstruosités que le ministère a osé soumettre à la législature, sous la pression des Loges. Le motif secret, mais véritable, qui a inspiré les auteurs du projet de loi, est leur haine implacable contre l'enseignement catholique en général et l'Université de Louvain en particulier. Bien que celle-ci ne soit pas nominativement désignée dans le projet, on s'arrangera de manière à la frustrer de toutes les bourses d'études dont elle jouit actuellement. Si l'établissement n'est pas désigné dans l'acte de fondation, la commission provinciale, cela va de soi, se gardera bien de conférer les bourses aux jeunes gens qui voudraient étudier à Louvain ; et quand même les anciens actes de fondation indiqueraient spécialement l'Université de Louvain, on soutiendra que l'Université actuelle de cette ville n'est point l'héritière de l'*Alma Mater* qui existait dans les Pays-Bas autrichiens, et qu'au surplus l'Université catholique n'ayant pas obtenu la personnification civile ne peut ni hériter, ni posséder. De cette façon, il ne restera à cet Université que les seuls boursiers qui opteraient pour elle de leur libre volonté.

Nous venons d'esquisser à grands traits la législation en vigueur en matière de bourses d'études et de celle qu'on veut y substituer. Quel est l'homme de bon sens et de bonne foi qui pourrait hésiter entre ces deux systèmes ? Il a fallu l'avénement d'un ministère soi-disant libéral pour que, dans notre pays de liberté, on ait pu refaire audacieusement les testaments et disposer en maître du bien des fondateurs, sans tenir compte de l'intention écrite dans les actes de fondations.

Les sections de la Chambre des représentants se sont occupées

de cet important projet de loi. Le système illibéral du gouvernement a rencontré de très-sérieux adversaires parmi beaucoup de membres de l'opposition. On a surtout combattu le principe de la rétroactivité, comme la plus grave atteinte qui puisse être portée au bon droit et à la justice. Le gouvernement ne voudra cependant pas renoncer aux clauses de son œuvre qui permettent d'appliquer la loi aux fondations anciennes; car, sans la rétroactivité de son système inique et spoliateur, il n'atteindrait pas son but. N'oublions pas que ce projet est un acte de ressentiment et de haine politique. Or, ce ressentiment et cette haine prennent leur source dans les aspirations anti-religieuses du cabinet et de ses partisans. Il faut donc à tout prix frapper au cœur l'Université catholique. Et comment l'atteindre sans la rétroactivité? On peut donc s'attendre à voir le cabinet insister fortement pour l'adoption de toutes les clauses de son projet. La majorité se fera compacte pour voter, comme un seul homme, sur toutes les questions où elle sentira que le ministère est battu par la raison, la justice et la logique de l'opposition. Nous aurons donc des votes aveugles, des votes de parti et non pas des votes inspirés par l'intérêt public et la liberté. On sait depuis longtemps que le cabinet exige impérieusement des services incessants de sa docile majorité. La discussion n'a lieu, le plus souvent, que pour la forme.

La section centrale chargée d'examiner le projet de loi est composée de MM. le comte de Liedekerke, de Pitteurs-Hiegaerts et Nothomb, appartenant tous trois à l'opinion conservatrice. Les membres de la majorité qui en font partie sont MM. Bara, Sabatier et Van Humbeek. Cette section sera présidée par M. Moreau, second vice-président de la Chambre, et qui est un des serviteurs les plus humbles du cabinet. Les trompettes ministérielles se sont empressées d'annoncer au pays que M. Bara sera nommé rapporteur. Ce député est un jeune radical dont le bagage politique se compose d'une très-forte dose d'esprit anti-religieux et anti-catholique Grâce à la complaisante voix de M. Moreau, le gouvernement pourra faire agir la section centrale à sa guise et obtenir d'elle tout ce qu'il voudra. Les coups de majorité se chargeront de donner leur sanction finale aux résolutions des quatre amis du ministère.

La sixième section avait chargé son rapporteur, M. Nothomb, de demander à M. le ministre de la justice, d'abord, si le gouvernement persistait dans son refus de faire imprimer les pièces rela-

tives aux fondations de bourses de d'études de l'université de Louvain, comme l'avait proposé M. le comte de Theux, dans la séance du 12 décembre dernier ; ensuite, si le gouvernement avait informé des dispositions du projet, par la voie diplomatique, en pays étrangers, les descendants des fondateurs de bourses d'études. M. le ministère de la justice a répondu affirmativement sur la première question et négativement sur la seconde. Il prétend que le projet de loi est un acte de « souveraineté nationale, » qui dispense le gouvernement de tout devoir à l'égard des testateurs et de leurs descendants. Le « droit nouveau » n'est pas difficile, on le voit, sur le choix des raisons.

Le projet de loi sur les fraudes électorales a été fortement attaqué dans les sections. Il est cependant impossible, malgré le servilisme de la majorité ministérielle, qu'il ne sorte pas modifié des résolutions de la Chambre La section centrale est également composée de trois membres de l'opposition (MM. Mercier, le comte de Theux et Van der Donckt), et de trois membres de la majorité, (MM. Muller, Sabatier et Crombez). La majorité n'est donc encore acquise, dans cette section centrale, que par la voix de M. Vervoort, président de la Chambre. Cette voix ne faillira pas au mot d'ordre.

Le projet de loi est présenté en vue de garantir la liberté et la sincérité des élections « contre les fraudes que peut inspirer l'exagé- » ration des luttes politiquer » ; mais, en fait, ce n'est qu'une machine de guerre pour frapper l'opposition dans ses moyens d'action, dans sa légitime influence et dans ses droits électoraux. Ce qui prouve, d'ailleurs, que le cabinet est uniquement préoccupé des moyens d'asservir l'opinion conservatrice et de la paralyser dans les luttes électorales, c'est qu'il confie la poursuite des délits en matière d'inscription à la réquisition du gouverneur, agent politique du pouvoir, et qui, dans l'espèce, est juge et partie. Pourquoi ne pas établir le droit commun en cette matière ? N'y a-t-il pas là un motif secret qui fait agir le pouvoir ?

Les divers cas pour lesquels le projet commine des peines, sont précisément ceux qu'on a le plus reprochés à l'opinion dite libérale. Ne sont-ce pas, en effet, les *libéraux*, qui, dans presque toutes nos luttes, se signalent par l'abus de la force, la violence, la corruption électorale au moyen des deniers du pauvre et des deniers de l'État, les billets marqués, les injures et les outrages envers leurs adversaires ? Ne sont-ce pas les *libéraux* qui violentent les électeurs, qui leur enlèvent leurs billets pour leur en imposer d'autres ?

Ne sont-ce pas les *libéraux* qui assiégent les bureaux d'élection pour intimider les électeurs campagnards, et qui, le soir, se livrent, dans les chefs-lieux d'arrondissement, à des manifestations dont l'ordre public et la sécurité des citoyens ont toujours à souffrir ? Ne sont-ce pas les ministres *libéraux* qui usent et abusent de leur pouvoir en matière d'élections et qui interviennent dans nos luttes la menace à la bouche, qui donnent de l'avancement, destituent ou déplacent des fonctionnaires publics, selon ce qu'ils font ou ce qu'ils disent dans les élections? Or, la plus coupable et la plus répréhensible corruption électorale, c'est assurément celle du pouvoir, car cette corruption déshonore le gouvernement, fausse le principe électoral dans son essence et avilit tout ensemble le fonctionnaire public et l'électeur. Eh bien ! cette corruption là, le cabinet n'en dit mot dans son projet, et pour cause ! Cette abstention nous révèle toute la pensée des ministres. Le projet sur les fraudes électorales est une machine de guerre, nous l'avons dit, aux mains de l'opinion libérale, et les hommes de bon sens répéteront avec nous qu'une telle loi ne peut devenir qu'un brandon de discorde dans le pays.

Le projet de loi sur la milice présente-t-il le caractère d'une réforme sérieuse? Personne n'oserait l'affirmer. Le cabinet a voulu donner une satisfaction à des réclamations légitimes qui se sont produites depuis longtemps; mais il n'a fait les choses qu'à demi. Son projet a principalement pour but de réunir en un seul corps de loi toute la législation sur la matière, législation qui se compose aujourd'hui de douze lois, de nombreux arrêtés royaux et d'innombrables instructions ministérielles. Est-ce là une réforme sérieuse? Le projet maintient, avec quelques améliorations de détail, les bases du système de milice actuel : le tirage au sort continuera donc à exister, de même que le remplacement et la substitution.

La seule innovation proposée par le gouvernement concerne la rémunération des miliciens : le chapitre XIII du projet tend à assurer aux miliciens parvenus à l'âge de *cinquante-cinq ans* révolus, une rente annuelle et viagère de *cent cinquante francs*. Dans ce but, il sera créé un fonds spécial rattaché à la caisse générale de retraite instituée par la loi du 8 mai 1850, et formé par une subvention du trésor que l'Exposé des motifs évalue à 1,660,000 fr. par an.

C'est sur ce dernier point seulement que le projet ministériel

diffère du travail de la commission qui avait été nommée en 1859 pour élaborer un projet de loi sur cette importante matière, et qui avait proposé d'allouer aux miliciens une somme de *cent francs* pour chaque année passée sous les drapeaux. Le gouvernement n'a pas cru devoir se rallier à ce mode de rémunération; il a préféré la constitution de rentes viagères au profit des miliciens âgés de cinquante-cinq ans révolus, comme nous venons de le dire.

La commission, avant de se procurer en principe pour le maintien du système actuel, avait eu à délibérer sur deux autres systèmes, dont le premier consiste à former l'armée exclusivement de volontaires, et dont le second, qui a reçu le nom *d'exonération*, consacre la faculté de se libérer complètement du service personnel, par le paiement au gouvernement d'une somme soit fixe, soit variable. Ce dernier système a été écarté à cause de l'insuffisance (réelle ou prétendue) du nombre des volontaires, et pour le même motif la commission s'est abstenue de traiter spécialement la question d'une armée de volontaires.

En somme, la prétendue réforme de la milice se réduit donc à un travail d'assemblage et de replâtrage qui apportera fort peu d'allégement à la grande masse des familles peu aisées ou indigentes, pour lesquelles le système actuel constitue un véritable *impôt du sang*. A part quelque extension donnée aux exemptions existantes et quelques dispositions ayant pour objet de faciliter les remplacements et les substitutions, la seule amélioration efficace est la constitution d'une rente viagère au profit des miliciens qui seront assez heureux pour accomplir leur cinquante-cinquième année.

Nous dirons peu de choses aujourd'hui de la question anversoise, car nous aurons à y revenir plus d'une fois encore. On sait qu'il y a de graves dissentiments entre la population de notre métropole commerciale et le gouvernement, et que les ministres ne veulent céder sur aucun des points du litige. Pourtant, les Anversois ont fait valoir des réclamations aussi justes que fondées, et auxquelles il eût été d'une sage et patriotique politique de céder en temps opportun. Le gouvernement ne gagne rien à s'entêter ou à se boucher les oreilles pour ne rien entendre. Les Anversois protestent contre les citadelles intérieures. Ont-ils tort? Personne n'oserait l'affirmer. Ils contestent la légalité de ces citadelles, et jusqu'ici on n'est pas parvenu à leur démontrer que les travaux militaires exécutés dans l'enceinte fortifiée de leur ville aient été

réellement décrétés par la législature. Ne sont-ce pas là des faits graves? Ne nous étonnons donc pas qu'une lutte ardente soit ouverte entre le gouvernement et une ville qu'on expose, sans droit, à une destruction certaine en cas de siége.

Le conseil communal d'Anvers a été disloqué par deux séries de démissions collectives. Une récente élection a fait entrer dans cette assemblée des hommes résolus à tenir tête au ministère dans le sens des réclamations de la ville; de nouvelles élections auront lieu le 27, 28 et 29 de ce mois pour remplacer douze conseillers démissionnaires, et nul doute que le résultat de ce nouveau scrutin ne soit en tout conforme à celui du précédent. Dès lors, il ne restera plus au cabinet d'autre alternative que d'accepter la démission du bourgmestre et des quatre échevins, ou bien de faire droit aux réclamations des habitants d'Anvers en dégrevant, cette ville des servitudes militaires et en supprimant les ouvrages de fortification intérieure, dont ils demandent, cela se comprend, la démolition dans des vues de conservation et de sécurité publique.

Le cabinet marche d'échec en échec dans notre métropole commerciale. Le 13 de ce mois, une nouvelle élection a eu lieu pour le remplacement de M. le chevalier G. Van Havre, sénateur démissionnaire. Le corps électoral ne s'est plus abstenu, cette fois; mais il a eu soin de réélire le même candidat que le 20 mai dernier, après avoir obtenu de lui l'assurance qu'il n'accepterait pas plus aujourd'hui qu'alors le mandat de sénateur. C'est donc une abstention déguisée. On a eu recours à ce moyen pour prévenir toute surprise et pour faire échouer les manœuvres auxquelles le cabinet aurait pu avoir recours pour faire nommer une créature politique dévouée à ses intérêts. Un nombre assez considérable d'électeurs ont pris part au scrutin. Il y a eu 1,166 votants et 1,159 votes valables. M. Van den Berg-Elsen a été élu par 857 suffrages, contre 288 donnés à M. le chevalier G. Van Havre, démissionnaire, 12 à M. Forgeur, sénateur ministériel de l'arrondissement de Liége, et 10 à M. le comte de Marnix, un des chauds partisans de la politique du jour. L'échec du cabinet est donc très-sérieux. Quelle solution sera donnée à ce conflit? Nul ne le sait encore. Il importe pourtant qu'un tel état de choses ait un terme prochain.

ÉTUDES SOCIALES.

DE L'INSTRUCTION OBLIGATOIRE.

Depuis quelques années la question de l'instruction obligatoire a été fréquemment agitée dans la presse, dans les congrès internationaux et dans les assemblées législatives. Ces discussions, malgré le talent et la persévérance qu'on y a déployés, n'ont point amené de résultats décisifs. Cela tient surtout à deux causes. La première, c'est qu'on a eu la malheureuse idée de faire de l'instruction obligatoire l'arme et l'enseigne d'un parti politique; on a été amené ainsi à jeter dans le débat plus de passions que de lumières. La seconde, c'est qu'on n'a point tenu suffisamment compte des principes philosophiques qui dominent la question. Tantôt on les a considérés comme établis ou acceptés, alors qu'ils étaient en discussion; tantôt, sous prétexte de solutions *pratiques*, on les a systématiquement écartés. Nous essayerons d'éviter ce double écueil. Étranger à tout intérêt de parti, nous n'apporterons dans ce débat d'autre passion que celle de la vérité. Nous nous attacherons principalement à mettre en relief les lois supérieures qui doivent régir cette matière. Nous rechercherons si l'instruction obligatoire, sous quelque forme qu'on la propose, ne lèse pas des droits sacrés et des intérêts infiniment respectables; si elle ne porte pas atteinte aux principes de liberté, de dignité, de responsabilité, qui sont l'âme de toutes nos institutions et qui sont si profondément entrés dans nos mœurs.

I

Voici l'exposition brève et impartiale du système de l'instruction obligatoire :

L'ignorance est un fléau pour l'individu et pour le corps social: pour l'individu, qu'elle rend incapable d'exercer ses droits sans le secours d'autrui; pour le corps social, qu'elle prive du concours intellectuel de l'individu, et qu'elle expose à de graves dangers, par suite des vices et des crimes dont elle est la source. L'État, organe et protecteur de la société, doit s'efforcer d'extirper ce fléau. Il doit donc veiller à la

diffusion des lumières. Si, dans l'accomplissement de ce devoir, il rencontre quelque résistance, il peut, pour la vaincre, employer même la contrainte matérielle.

Le meilleur et pour ainsi dire l'unique moyen de combattre efficacement l'ignorance, c'est d'exiger que tout enfant reçoive au moins une instruction primaire. Le père a le devoir naturel de donner à son enfant la meilleure éducation possible. Du moment que l'instruction sera gratuite, il devra lui en procurer le bénéfice. S'il ne remplit pas ce devoir, il cause un préjudice à l'enfant et à la société. L'État, comme tuteur de l'enfant et représentant de la société, peut et doit intervenir dans ce cas pour sauvegarder les intérêts de l'un et de l'autre contre l'insouciance ou la mauvaise volonté du père de famille.

Nous allons essayer de réfuter ce système.

Que la diffusion des lumières soit un bien social, qu'elle soit destinée à faciliter bien des progrès et à prévenir bien des crimes, c'est une incontestable vérité. Que l'État doive encourager l'instruction et user de son influence légitime pour en faire comprendre les bienfaits et la nécessité, c'est une vérité non moins incontestable que la première. Mais là se bornent les droits et les devoirs de l'État. A notre avis, il ne peut, sous aucun prétexte, recourir à des mesures pénales ou administratives pour imposer l'instruction aux citoyens ou obliger les pères de famille à la procurer à leurs enfants. En cette matière nous voulons une liberté complète. Toute mesure coërcitive, toute contrainte directe ou indirecte nous paraît à la fois illégitime et inefficace.

Les partisans de l'instruction obligatoire placent tout leur système sous le couvert de l'*intérêt social* (1). *Salus populi suprema lex esto.* L'intérêt social, c'est un mot bien vague et qui a prêté son patronage à beaucoup de théories fausses et d'actes despotiques. Reconnaître à l'État le droit d'intervenir, même par la force, chaque fois qu'un intérêt social est en jeu, c'est lui créer une omnipotence effrayante et confisquer la liberté individuelle. Toutes choses, à la rigueur, sont d'intérêt public. La religion, la morale privée, la paix des familles exercent assurément une influence profonde sur l'ordre social. Faudra-t-il souffrir que l'État les assure et les sanctionne par des lois pénales ou les enveloppe dans le réseau des mesures administratives? Nos adversaires n'oseraient le prétendre. L'intérêt social ne suffit donc pas pour légitimer l'intervention de l'État; il faut, en outre, que cette intervention ne rencontre aucun obstacle ni dans les droits de l'individu ou de la famille, ni dans la nature spéciale de l'objet qu'elle voudrait atteindre.

(1) C'est notamment ce que M. Pascal Duprat a soutenu au Congrès de Londres. « Chaque fois, a-t-il dit, qu'un intérêt social de premier ordre n'est pas satisfait, il appartient à l'État, c'est-à-dire à la loi, d'intervenir avec son autorité souveraine. Or, l'enseignement ne répond-il pas à un de ces besoins sociaux qui doivent avant tout fixer l'attention du législateur? »

Voilà le principe que nos adversaires méconnaissent quand ils réclament l'instruction obligatoire. Nous allons le démontrer.

Il est deux espèces de devoirs : les devoirs légaux et les devoirs moraux. Ces derniers sont du domaine exclusif de la conscience, ils répugnent à toute idée de contrainte et ne comportent qu'une responsabilité purement morale. Les devoirs légaux sont ceux dont l'exécution est assurée par la loi positive. Ils donnent lieu à une responsabilité extérieure, qui est tantôt pénale, tantôt purement civile.

Le Code Napoléon contient plusieurs articles qui font parfaitement saisir la différence entre le domaine de la loi et celui de la morale. Ce sont notamment les articles 371, 204, 213. L'article 371, par exemple, porte qu'*à tout âge l'enfant doit honneur et respect à ses père et mère.* C'est là un devoir purement naturel et moral. Bien qu'il soit rappelé dans la loi positive, il est dépourvu de toute sanction légale; son accomplissement reste abandonné à la conscience de l'enfant.

Ceci posé, voyons de quelle nature est le devoir d'éducation qui incombe au père de famille. Est-il purement moral, ou bien est-il, comme le pensent nos adversaires, susceptible d'exécution forcée?

Nous pensons que l'éducation intellectuelle et morale, par sa nature même, échappe au contrôle de l'Etat. C'est une œuvre d'amour, de respect et de liberté qui doit s'accomplir dans le secret du foyer domestique, sous le regard de Dieu seul. Elle tient à un ordre de choses si élevé, si délicat, si intime, qu'on ne saurait, sans la troubler profondément, la soumettre à une intervention étrangère. Qu'on ne l'oublie pas d'ailleurs : l'éducation est pour le père un *droit* en même temps qu'un devoir. Dieu, en lui donnant des enfants, lui a conféré de toutes les puissances la plus haute et la plus complète, la puissance paternelle. C'est au père et à la mère seuls qu'il appartient d'élever les jeunes êtres confiés à leur sollicitude, d'éveiller leurs premières sensations, de guider leurs facultés naissantes, d'ouvrir leur intelligence et leur cœur. Sublime mais périlleuse mission! Le père de famille, comme le prêtre, a charge d'âmes; mais, comme le prêtre aussi, il ne doit prendre conseil que de Dieu et de sa conscience. S'il méconnaît ses devoirs, s'il abuse de la haute magistrature dont il est investi, il encourt une responsabilité terrible, mais c'est une responsabilité purement morale. Le pouvoir social ne saurait ni le juger ni le punir.

Qui ne voit quelles fâcheuses conséquences amènerait l'intervention de l'État en matière d'instruction ou d'éducation? Pour faire exécuter une loi décrétant l'instruction obligatoire, l'administration se verrait obligée de recourir à des mesures tracassières et inquisitoriales qui irriteraient les familles sans profiter aux enfants. D'ailleurs, souffrir que l'État s'introduise au foyer domestique pour y contrôler et y réglementer les leçons, pour y imposer des méthodes ou des systèmes, ce serait porter une grave atteinte à la puissance paternelle et à la dignité

de la famille, qui ne sont déjà que trop ébranlées de nos jours ; ce serait habituer le père à se décharger sur l'État d'une partie de la responsabilité qui lui incombe, et le rabaisser ainsi à ses propres yeux et à ceux de ses enfants.

Nous ne disconvenons point que le père, si on lui laisse toute la plénitude de sa liberté, ne soit tenté parfois d'abuser de ses droits ou de méconnaître ses devoirs. Mais l'État est-il donc exempt de tout reproche et à l'abri de tout soupçon ? Ne compromet-il jamais, par son incurie ou son despotisme, les intérêts qu'il se charge de défendre ? Nous le disons hautement : le père de famille, malgré les défaillances dont il ne peut entièrement se préserver, nous inspire une confiance que nous ne saurions accorder à l'État. Le père, dans l'accomplissement de ses devoirs, est guidé et soutenu par un amour profond et désintéressé ; presque toujours, même lorsqu'il est pervers, il agit en vue du bien-être de son enfant. L'État, au contraire, n'est qu'une froide abstraction forcément représentée par des hommes qui ont aussi leurs faiblesses et leurs vices, et qui, de plus, ne peuvent surveiller l'éducation de l'enfant avec la sollicitude désintéressée et la prévoyance instinctive qu'y apporte le père de famille. Le système de la contrainte a donc tous les inconvénients du système de la liberté sans en offrir les puissantes et indéfectibles garanties. En réclamer l'application, c'est proposer un remède pire que le mal.

II

Nos adversaires croient échapper à ce raisonnement par l'objection suivante : « Vous parlez constamment de l'*éducation*, nous disent-ils, c'est-à-dire de la double formation de l'esprit et du cœur de l'enfant, du développement harmonique de toutes ses facultés intellectuelles et morales. Ce n'est pas là le but que nous voulons atteindre, ni le devoir que nous entendons imposer au père de famille. Nous voulons uniquement le contraindre à donner à ses enfants une instruction primaire comprenant le mécanisme de la lecture, de l'écriture et du calcul, abstraction faite de toute idée morale ou religieuse (1). En un mot, nous

(1) M. Pascal Duprat a dit au Congrès de Londres : « Quelle est la nature et la portée de cet enseignement dont nous voulons faire une obligation ? C'est uniquement de répandre et de généraliser les premiers élements de l'instruction. »

M. Wolowski a dit de même : « Nous n'avons parlé que de la nécessité de la lecture, de l'écriture et du calcul : nous ne voulons pas aller au delà. A nos yeux, il ne doit y avoir d'obligation que pour la preuve des connaissances premières d'écriture, de lecture et de calcul... Nous voulons toute liberté, excepté celle d'être ignorant des premiers éléments des connaissances humaines. »

séparons l'instruction proprement dite de l'éducation. Nous faisons rentrer la première dans le domaine de l'État, mais nous reconnaissons que la seconde est du domaine exclusif de la famille. »

Singulière prétention ! Quoi ! c'est au moyen de cette instruction purement mécanique qu'on espère donner au progrès intellectuel un rapide essor et ouvrir à la civilisation des voies nouvelles ! C'est pour hâter une réforme si insignifiante qu'on jette le cri d'alarme et qu'on suspend sur la tête du père de famille la menace de l'amende, de l'emprisonnement et de la déchéance des droits civiques ! Nous comprendrions, à la rigueur, qu'on s'efforçât d'imposer par la contrainte une véritable et complète éducation religieuse, morale ou nationale. C'était le but que poursuivaient Louis XIV, Frédéric le Grand et la Convention Nationale, en décrétant l'instruction obligatoire. Mais ce que nous avons peine à concevoir, c'est qu'on aille s'armer en guerre pour forcer quelques enfants à faire l'apprentissage de l'alphabet et des quatre règles de l'arithmétique. Cela n'est pas digne d'une politique sérieuse; c'est soulever une tempête dans un verre d'eau.

Qu'on ne s'y trompe pas toutefois. Cette prétention de vouloir limiter l'enseignement obligatoire à la lecture, à l'écriture et au calcul n'est qu'un prétexte dont nos adversaires se servent pour masquer les conséquences exorbitantes de leur système. Ils savent aussi bien que nous qu'en fait l'éducation est inséparable de l'instruction. C'est ce qu'on remarque partout où l'enseignement obligatoire a été introduit. En Allemagne, par exemple, l'enseignement de la religion et de la morale est la base de toute l'instruction primaire. C'est dans la Bible que les enfants apprennent à lire. Du reste, il n'est pas besoin d'un grand effort d'intelligence pour comprendre qu'une instruction, quelque élémentaire qu'on la suppose, doit être basée sur un principe et animée d'un esprit quelconque. Un maître d'école n'apprend pas seulement à tracer ou à déchiffrer des caractères d'écriture; il communique des idées et des sentiments, il agit, même à son insu, sur l'âme de ses disciples.

Prétendre le contraire, c'est assimiler l'instituteur et ses élèves à des automates; c'est abaisser l'instruction des enfants au niveau de celle qu'on donne à certains animaux doués d'un instinct supérieur. Une pareille instruction, si elle était possible, serait aussi éphémère qu'inutile. Nous croyons même qu'elle serait nuisible. Instruire un enfant sans lui inculquer les principes qui doivent l'éclairer et le contenir dans l'usage qu'il fera de son instruction, c'est lui mettre entre les mains une arme dangereuse qu'il tournera tôt ou tard contre la société et contre lui-même.

Que nos adversaires aient donc la franchise de proposer, non pas l'instruction, mais l'*éducation obligatoire*. Qu'ils obligent le père à *élever* ses enfants, dans toute la force et dans toute l'étendue de ce terme; qu'ils le contraignent non-seulement à leur apprendre la théorie du

calcul et le mécanisme de la lecture ou de l'écriture, mais encore à leur inculquer de bons principes et de vertueux sentiments !

Logiquement nos adversaires doivent aboutir là. Tout leur système, en effet, est basé sur l'intérêt social. Assurément, la connaissance et la pratique des lois morales, qui sont la source de tous les droits et de tous les devoirs, a une plus grande importance, au point de vue social, que la connaissance de l'alphabet et des quatre règles de l'arithmétique. Si l'intérêt public légitime l'intervention de l'État et l'emploi de la contrainte en matière d'instruction primaire, il doit les légitimer à bien plus forte raison en matière d'éducation morale. Et néanmoins, ce grave, cet immense intérêt, nos adversaires le laissent en souffrance ! Ils reconnaissent au père de famille toute liberté de pervertir ses enfants par de mauvais préceptes ou de funestes exemples, de leur enseigner l'égoïsme, la volupté, l'intempérance, le mépris du devoir, le mépris de Dieu même ! Ils le laissent libre, en un mot, de préparer à la société des hommes dangereux et de mauvais citoyens. Mais quand il s'agit d'instruction primaire, nos adversaires s'émeuvent et s'alarment. L'ordre social est en péril, si tout enfant n'apprend immédiatement à lire, à écrire et à calculer ! Le père de famille est mis en suspicion ! L'État est introduit au foyer domestique ! Armé de son omnipotence, il vient sommer les parents de remplir leurs obligations. S'ils y manquent, c'est-à-dire s'ils ne les exécutent pas au gré de l'administration, ils tombent sous le coup de la vindicte publique ! Peut-on imaginer une inconséquence plu sflagrante ? L'instruction obligatoire, c'est trop ou trop peu. C'est trop peu, si l'intérêt social est la loi suprême ; c'est trop, si le pouvoir de l'État rencontre une infranchissable barrière dans le droit du père et la liberté des familles.

III

En continuant à creuser notre sujet, nous arriverons à constater que, dans l'état actuel des choses, l'instruction obligatoire porterait atteinte à la liberté d'enseignement et à la liberté de conscience.

On se récriera peut-être. Le père, dira-t-on, ne sera pas tenu d'envoyer son enfant aux écoles de l'État ; il pourra l'envoyer à une école quelconque qu'il choisira librement ; il aura même la faculté de l'instruire ou de le faire instruire à domicile.

Cela est irréprochable en théorie. Mais nous disons qu'en fait le père sera souvent dans la nécessité de remettre son enfant entre les mains des instituteurs de l'État ou d'autres instituteurs qui n'auront point sa confiance. Nous laissons de côté les abus d'influence qui ne manqueront pas de se produire ; car l'instruction obligatoire est un trop puissant moyen de domination pour que l'État néglige de s'en servir.

Nous appelons seulement l'attention sur un fait. Aujourd'hui, dans les campagnes surtout, il y a beaucoup de communes qui n'ont qu'une seule école ; c'est ordinairement une école de l'État. Les campagnards seront fatalement obligés d'envoyer leurs enfants à cette école, à moins qu'ils ne les instruisent ou ne les fassent instruire à domicile. Ce dernier parti est évidemment impraticable. L'autre est incompatible avec la liberté d'enseignement et de conscience. Supposons que le gouvernement installe un instituteur protestant ou rationaliste dans un village qui ne renferme que des catholiques. Que fera le père ? Le forcera-t on de livrer son enfant à un instituteur qui ne lui inspire aucune confiance, dont les croyances ou les mœurs lui répugnent? En droit, on ne le peut ; en fait, on sera amené à le faire, car l'enseignement privé n'est pas encore assez puissant pour ouvrir partout des écoles libres à côté des écoles officielles. En attendant qu'il le soit, la liberté de conscience recevra de rudes et fréquentes atteintes.

Nous sommes convaincus que beaucoup de partisans de l'instruction obligatoire reculeront devant de pareilles conséquences ; mais nous pensons aussi que quelques-uns les accepteront volontiers ; car si l'on compte dans les rangs de nos contradicteurs des libéraux sincères, mais égarés, on y trouve aussi d'ardents champions de la centralisation administrative et de l'omnipotence du pouvoir civil, et ceux-ci seraient bien aises d'empêcher, par le moyen que nous venons de signaler, les progrès de l'enseignement libre et surtout de l'enseignement catholique.

Au surplus et en faisant abstraction de tout ce qui précède, la nécessité de recourir à des mesures coërcitives ne nous paraît nullement démontrée. Nos adversaires, ceux du moins qui se piquent de libéralisme, conviennent que la contrainte est un moyen extrême qu'une impérieuse nécessité peut seule excuser.

Mais cette nécessité existe-t-elle réellement ? La liberté est-elle impuissante à obtenir ce qu'on veut emporter par la force ? L'expérience a-t-elle démontré que les nations libres croupissent volontairement dans l'ignorance ? C'est un point sur lequel nos adversaires glissent trop légèrement. Qu'on consulte les statistiques ; on remarquera que dans beaucoup de pays où l'enseignement n'est pas obligatoire, l'instruction populaire suit une marche ascendante chaque jour plus rapide. Nous ne parlerons point de l'Angleterre ni de la Hollande ; tout le monde sait combien le peuple y est avide d'instruction. Pour ne point fatiguer nos lecteurs, nous nous bornerons à citer deux exemples, l'un pris en France, l'autre en Belgique.

Voici quel a été en France, sous l'empire de la loi de 1833, le mouvement numérique des écoles primaires, non compris les écoles libres qui avaient atteint en 1862 le chiffre de 15,077 :

De 1833 à 1838, pour une période de 6 ans, l'augmentation moyenne

du nombre des écoles publiques pour les garçons et les deux sexes réunis a été de 1,118
De 1839 à 1848, période de 10 ans, elle a été par an de . 360
De 1849 à 1857, période de 9 ans, elle a été par an de . 396
De 1858 à 1861, période de 4 ans, elle a été par an de . 860
Pour les écoles des filles, de 1837 à 1847, période de 11 ans, l'augmentation moyenne a été par an de 199
De 1848 à 1861, 14 ans, elle s'est élevée à 372

Si l'on consulte le nombre moyen d'enfants par école, on trouve qu'il était avant la loi de 1833 de 69 enfants, et qu'en 1861, il s'élevait à 76. En somme le nombre des enfants qui fréquentent l'école a plus que doublé depuis 1833. (Voir le rapport de M. d'Osseville à la Société d'Économie charitable de Paris, 1862.)

En Belgique les statistiques sont tout aussi rassurantes. A Gand, par exemple, il y avait en 1852 3,800 enfants fréquentant les écoles primaires communales et 1,200 inscriptions; en 1861, il y avait 8,000 enfants et 2,500 inscriptions. En dix ans la population scolaire a plus que doublé (1).

Ces chiffres sont éloquents. Ils accusent un progrès rapide et continu de l'instruction dans les classes populaires : ils prouvent que le peuple la recherche avidement, lorsqu'on lui donne toutes facilités de se la procurer. Qu'on le sache bien, si quelques parents négligent d'envoyer leurs enfants à l'école, c'est la gêne ou la misère bien plus que l'amour de l'ignorance qui en est la cause. *Prius vivere, deindè philosophare.* Dans les campagnes l'enfant pauvre est employé, dès son bas âge, à divers travaux agricoles; dans les villes il est appliqué de bonne heure au travail manufacturier qui lui rapporte un modique salaire. Il peut contribuer ainsi, pour sa part, aux lourdes charges qui pèsent sur sa famille. Voilà le motif souvent légitime, parfois égoïste, qui détermine ses parents à le tenir éloigné de l'école. C'est donc principalement la classe pauvre qu'une loi décrétant l'instruction obligatoire viendrait atteindre. Loi injuste et impolitique, car elle frapperait le délit d'ignorance précisément là où il serait le plus excusable. C'est un nouveau motif de la repousser.

Qu'on améliore la situation matérielle du peuple, qu'on ouvre des école gratuites en nombre suffisant; qu'on encourage l'enseignement libre, au lieu de l'entraver, comme on le fait trop souvent, et l'on arrivera, par la liberté, à des résultats plus grands et plus durables que ceux qu'on pourrait obtenir par la contrainte.

IV

Chose étrange ! nos adversaires se disent libéraux. Pleins de confiance dans les généreux instincts du peuple, ils proclament que la

(1) Voir, pour plus amples renseignements, le mémoire envoyé par M. Ch. Bourson au Congrès de Londres.

liberté seule est féconde pour le progrès et la civilisation, ils la veulent aussi complète et aussi étendue que possible ! Et quand il s'agit de progrès intellectuel, ils se donnent un démenti à eux-mêmes, ils se défient et ils désespèrent de leurs principes. Qu'est-ce donc que l'instruction obligatoire, sinon un acte de défiance envers la liberté? Réclamer des mesures coërcitives, n'est-ce pas affirmer que le peuple, s'il est libre, s'il est abandonné à sa propre initiative, va croupir dans l'ignorance, fermer les yeux à la lumière et se suicider intellectuellement et moralement? N'est-ce pas, d'autre part, placer une confiance aveugle et puérile dans l'efficacité des mesures administratives et croire follement que la bureaucratie pourra inspirer au peuple le goût de l'instruction et opérer le progrès des lumières par voie de décrets et d'ordonnances?

Ces contradictions nous étonnent plus encore qu'elles ne nous répugnent. Après les nombreuses et éclatantes leçons que l'expérience nous a données, il faut être bien aveugle ou bien hardi pour attribuer un effet salutaire à l'intervention du pouvoir dans les choses intellectuelles. La main de l'État, défiante et oppressive de sa nature, asservit et stérilise tôt ou tard le domaine de l'intelligence, une fois qu'elle est parvenue à s'y introduire. L'esprit humain veut être libre dans ses voies; il ne reconnaît d'autre guide et ne souffre d'autre frein que la vérité et la loi morale. Parfois, il est vrai, abdiquant ses hautes prérogatives, il accepte la tutelle du pouvoir et il semble même y puiser un élément de progrès. Mais ce progrès, tout artificiel, est sans fécondité et sans durée : pareil à certaines floraisons de serre-chaude, il anéantit, au profit d'un éclat précoce, les espérances et les fruits de l'avenir. La liberté seule fonde le vrai progrès intellectuel; progrès lent parfois, mais sûr et irrésistible, car il exprime des tendances spontanées et des aspirations universelles, et il puise son énergique vitalité dans l'intelligence et dans la volonté du peuple.

C'est en s'inspirant de ces idées que M. Guizot a dit à propos de la loi française du 28 juin 1833, dont il a été le principal auteur : « C'est le caractère et l'honneur des peuples libres d'être à la fois confiants et patients, de compter sur l'emploi de la raison éclairée, de l'intérêt bien entendu et de savoir en attendre les effets. Je fais peu de cas des règles qui portent l'empreinte du couvent ou de la caserne; j'écartais décidément la contrainte de mon projet de loi sur l'instruction primaire, et nul de mes collaborateurs n'insista pour l'y introduire, pas même ceux qui en éprouvaient quelque regret. » (*Mémoires*, t. 3, p. 61.)

L'instruction obligatoire est donc inconciliable avec les vraies idées libérales. Pour achever de le démontrer, nous rappellerons brièvement les précédents historiques de la matière. L'expérience est le plus sûr critérium de toute doctrine politique ou économique. On peut, à bon droit, considérer comme antilibéral un système qui, de tout temps, a

offert au pouvoir de singulières facilités pour imposer ses vues politiques ou religieuses, et qui, dans des moments de crise, est devenu un terrible instrument de despotisme. C'est le reproche que nous sommes en droit d'adresser à l'instruction obligatoire.

Dans des temps reculés nous la trouvons déjà organisée à Sparte. Elle convenait merveilleusement au régime politique des Spartiates et, en général, de tous les peuples anciens. L'État antique absorbait dans sa puissante unité l'individu et la famille; le citoyen ne vivait en quelque sorte que pour la cité. Sous l'empire de ces idées, il était logique que le pouvoir social mît la main sur la jeunesse, l'enlevât à l'influence de la famille et lui donnât une éducation publique, commune et uniforme. C'est ce qui avait lieu à Sparte, où l'instruction et l'éducation étaient avant tout un ressort politique et un moyen de gouvernement.

L'État moderne a parfaitement compris le parti qu'il pouvait tirer de l'enseignement obligatoire pour affermir et étendre sa domination. Louis XIV recourut à cet expédient pour contraindre les protestants à envoyer leurs enfants aux écoles catholiques. C'était tout à la fois un acte de despotisme politique et d'oppression religieuse. En Prusse, Frédéric II (1), se fondant sur sa maxime « qu'un prince protestant est plus maître chez lui qu'un prince catholique, » fit du luthéranisme la base de l'instruction qu'il imposait au peuple. La Convention nationale revint au système spartiate. « Il est temps, s'écria Danton, de rétablir ce grand principe qu'on semble méconnaître, que les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents. » En conséquence la Convention décréta l'instruction commune, gratuite et obligatoire. Son but était de frapper les jeunes générations à l'effigie de la république une et indivisible.

De nos jours l'instruction obligatoire n'existe guère que chez des peuples peu exigeants en fait de liberté, comme le dit très-bien M. Guizot (*Mémoires*, t. 3 p. 61). Presque partout elle implique une certaine entente ou même une étroite union entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux. C'est ce qui a lieu surtout en Allemagne et en Autriche.

Dans ces contrées l'instruction religieuse figure au programme des écoles. C'est, suivant le culte dominant, le curé catholique ou le ministre protestant qui est le principal exécuteur de la loi. Cependant, malgré ses efforts continuels, malgré l'influence qu'il possède, il ne parvient pas toujours à vaincre la négligence des parents, et l'on peut dire que la loi n'est jamais pleinement exécutée.

On cite parfois l'exemple de la Suisse et des États-Unis pour prouver

(1) Ce despote, que certains écrivains ont exalté au delà de toute mesure, a été jugé récemment, avec une grande impartialité, dans un ouvrage des plus remarquables (*Friedrich II und die Deutsche Nation*), par le docteur Klopp. Il se prépare une traduction française de ce beau livre,

que l'enseignement obligatoire peut se concilier avec des idées et des institutions libérales.

C'est par erreur qu'on cite les États-Unis. Un seul État accepte aujourd'hui l'instruction obligatoire, c'est le Massachusets. Encore la loi qui la sanctionne y tombe-t-elle en désuétude. Il est vrai qu'une loi de 1850 autorise les administrations locales à prendre les mesures nécessaires pour envoyer les enfants à l'école, mais cette autorisation ne concerne que les vagabonds (*truants*), envers lesquels nous pensons aussi qu'il faut user de certains moyens exceptionnels. Mais si les États-Unis ont répudié le système de la contrainte, ils ont, par une mesure vraiment libérale, rendu l'instruction gratuite aux deux premiers degrés.

Quant à la Suisse, si l'on y trouve des cantons qui ont adopté l'enseignement obligatoire, on en trouve d'autres qui le repoussent, et ceux-ci ne sont pas les moins avancés. Sous le rapport du développement intellectuel de ses habitants, le canton de Genève, où l'instruction est libre, marche à la tête de la Suisse et, peut-être, de toute l'Europe.

En terminant cette esquisse historique, nous ferons remarquer que l'enseignement obligatoire est une des principales réformes que préconise le socialisme contemporain. C'est une nouvelle application de la maxime spartiate et révolutionnaire : « Les enfants appartiennent à la république avant d'appartenir à leurs parents. »

L'instruction obligatoire se présente donc avec les plus fâcheux antécédents. Despotisme politique, despotisme religieux, despotisme socialiste, voilà en trois mots toute son histoire. Ce n'est pas sans motif qu'elle inspire de profondes défiances et de vives appréhensions aux pays vraiment libres : l'Angleterre, les Pays-Bas et la Belgique.

V

Nous tenons à faire remarquer, en ce qui concerne spécialement la Belgique, que l'instruction obligatoire est incompatible avec les institutions qui la régissent. Nous ne voulons point discuter longuement l'article 17 de la Constitution, qui consacre la liberté d'enseignement (1). Il suffit du bon sens le plus vulgaire pour saisir la portée de cet article. Il proclame tout à la fois la liberté d'*instruire* et celle d'être *instruit*. Il reconnait à l'instituteur le droit d'enseigner, au disciple le droit d'apprendre ce qui leur plaît et comme il leur plaît. Si un citoyen, à tort ou à raison, entend se passer du secours de la lecture et de l'écriture, et ne recevoir ou ne donner qu'un enseignement purement verbal, à la manière de certains philosophes anciens, il en a

(1) *Article* 17. L'enseignement est libre. Toute mesure préventive est interdite. La répression des délits n'est réglée que par la loi.

incontestablement le droit. Le pouvoir, en y mettant obstacle, violerait la liberté d'enseignement dans la personne de l'instituteur comme dans celle du disciple; il empêcherait le premier d'enseigner, le second de s'instruire comme ils le jugent à propos; il imposerait à tous deux une méthode qu'ils repoussent, et les soumettrait à une de ces mesures préventives que l'article 17 proscrit formellement.

Nous n'insistons pas sur cet argument de texte. Nous tenons surtout à mettre en lumière l'esprit de notre Constitution. Nos pères, en 1830, se sont inspirés des idées libérales les plus pures et les plus élevées. Convaincus que le véritable progrès social consiste à étendre le domaine de la liberté en restreignant celui de l'autorité, ils se sont efforcés de substituer, autant que possible, l'initiative des citoyens à la tutelle du pouvoir. Aussi ne se sont-ils pas bornés à proclamer la liberté politique; ils ont compris, ce que du reste l'expérience a démontré de nos jours avec une éclatante évidence, que la liberté politique n'offre de garanties sérieuses et durables que si elle est accompagnée d'une entière liberté civile et individuelle. Ce qu'ils redoutaient et ce qu'ils voulaient surtout prévenir, ce n'était point le despotisme brutal et avoué dont le retour leur semblait impossible; c'était la centralisation gouvernementale, ce despotisme cauteleux et patient qui, sous prétexte d'établir l'unité dans les affaires, les attire toutes à lui, et qui, jetant partout ses trames invisibles, dressant chaque jour quelque nouveau piége à la liberté individuelle, absorbe peu à peu toute vie propre et énerve une nation avant de l'asservir. En un mot, nos pères ont placé une noble et légitime confiance dans les généreux instincts et la haute intelligence du peuple belge; ils ont pensé que le temps était venu de proclamer son émancipation et de le laisser marcher, dans sa force et dans sa liberté, à l'accomplissement de ses destinées politiques et religieuses. Voilà le souffle vivifiant, l'esprit vraiment libéral qui anime nos institutions.

Nos adversaires méconnaissent cet esprit, lorsqu'ils font appel à la contrainte pour réaliser un progrès qu'ils ne doivent attendre que de la liberté. Ils le méconnaissent encore quand ils introduisent l'État dans un ordre de choses dont l'accès lui est interdit. Sous ce rapport, l'instruction obligatoire répond à des tendances éminemment déplorables qui se manifestent depuis quelques années en Belgique. Il faut le reconnaître : le parti politique qui nous gouverne aujourd'hui semble faire peu de cas de la liberté. En toute occasion, il cherche à étendre le pouvoir ou l'influence de l'État, à restreindre ou à réglementer les droits individuels. C'est surtout en matière de culte, de bienfaisance et d'enseignement que ces prétentions arbitraires se font jour. Plusieurs lois ont été faites, d'autres lois se préparent, qui semblent dénoter, de la part du gouvernement actuel, l'intention arrêtée de rompre avec les traditions libérales de 1830 pour implanter en Belgique le régime de la centralisation française. Dans ces circonstances, le système de l'instruction obligatoire nous

paraît plus que jamais funeste et impolitique. L'introduire dans nos lois, ce serait faire un pas de plus dans la voie rétrograde où le gouvernement actuel nous a engagés et porter un rude coup à la liberté qui est déjà si affaiblie. Guerre donc, guerre à l'instruction obligatoire ! Repoussons-la au nom de la liberté individuelle, au nom des droits sacrés de la famille, au nom des idées libérales et des traditions constitutionnelles qui sont l'honneur et la force de la Belgique. Efforçons-nous aussi de rendre inutiles les mesures coërcitives que réclament nos adversaires ; usons de toute notre influence, prodiguons nos conseils, nos encouragements, nos libéralités ; payons, s'il le faut, de notre personne, pour répandre à flots dans toutes les classes de la société le double bienfait d'une instruction solide et d'une éducation chrétienne ! Sachons traduire nos principes en faits et prouver par nos actes que la liberté, lorsqu'elle est complète et sincère, suffit pour mener une nation au progrès intellectuel et moral. Apportons à cette œuvre toute l'énergie qu'inspire une grande et sainte cause ! Un jour on nous rendra grâces de n'avoir pas désespéré de la liberté.

HIPPOLYTE WAUTERS, avocat.

Gand, février 1863.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

JOSEPH DE MAISTRE

ET

SES DÉTRACTEURS.

C'est un signe certain que la vérité daigne avouer les efforts tentés pour la défendre, quand elle permet que le penseur ou l'apologiste chrétien reçoive sa part des insultes et des malédictions dont elle-même a été chargée pendant son passage sur la terre. M. de Maistre a, plus qu'aucun autre, obtenu cette gloire de souffrir dans son génie et ses œuvres une vraie persécution pour la justice. L'opposition qu'il soulève est d'un ordre particulier. Ses contradicteurs ne sont pas des critiques ordinaires, ce sont des ennemis, et des ennemis transportés de cette sorte de haine qui voudrait frapper en lui un autre que lui. Leur malignité, en effet, est si révoltante, leur aveuglement tout à la fois si volontaire et si invincible, leur déraison si manifeste, qu'on admire que la vérité puisse être haïe à ce point dans ceux qui l'aiment!

Quarante années se sont écoulées depuis la mort de Joseph de Maistre, et depuis quarante ans ce spectacle est donné. Cette fièvre odieuse ne s'est point ralentie; l'invective ne s'est point lassée; les derniers jours ont encore accru ce trésor d'injustes colères. Après les sectaires et les sophistes de la révolution, après les sceptiques qui de temps à autre voudraient faire monter l'accusation à un ton spécieux et grave, on a vu paraître les déserteurs des doctrines anciennes, et ceux-là, les derniers de ces impuissants persécuteurs, on les distingue au souffle bruyant de leur inimitié en retard. Entre les pierres entassées sur le sol par les fanatiques de la première heure, ils n'ont ramassé ni les moins honteuses, ni les moins souillées. Il semble que cette originalité suffise à leur courage que leur nom figure parmi ceux des hommes habitués à lapider les plus glorieuses mémoires.

I

M. de Lamartine (on ne le sait que trop) est un de ces transfuges : intelligence échouée, et qui n'a plus que des paroles de rancune contre les vigoureux esprits qui n'ont point touché l'écueil. Il se croirait au-

dessous du niveau commun, — quelle modestie! — s'il cessait de mêler sa voix au chœur banal des insulteurs du passé. Ami et flatteur de Béranger, il ne lui restait plus qu'à rabaisser le comte de Maistre, au gré de la passion irréligieuse, cette vieille maîtresse qui s'est emparée de son âme, et il a réuni dans les pages du *Cours familier de littérature* tous les traits que sa dédaigneuse malveillance avait déjà semés çà et là contre ce grand penseur et ce grand homme de bien. Malveillance étrange, — mais dédain plaisant à coup sûr! — et pourtant, il est vrai, M. de Lamartine se contente de dédaigner. Il dédaigne ce qui le passe. — N'espérez donc jamais qu'il essaye d'appuyer d'un raisonnement, d'une preuve, le démenti qu'il donne. Il faudrait pour cela qu'il prît la peine de penser. — Qui? lui!... Un génie si sublime ne réfléchit que par accident. Il pose des axiomes, il rend des oracles : entende qui a l'oreille docile! — Recueillons donc ces axiomes, écoutons ces oracles à mesure qu'ils vont tomber du trépied. Nous reviendrons ensuite aux critiques d'un ordre inférieur.

Le quarante-deuxième entretien du *Cours familier de littérature* débute par ces mots :

« *Virgilium vidi tantum;* ce qui veut dire ici : J'ai connu personnellement ce grand écrivain qu'on nomme le comte de Maistre. Je l'ai connu *homme*, et je l'ai vu passer *prophète*. »

M. de Lamartine fait l'agréable, et cette antithèse ironique lui paraît si neuve qu'il la reproduit cinq fois en deux pages. Au malheur de la trouver excellente ajouterait-il la simplicité de s'en croire l'auteur?

Il continue :

« C'est toujours un grand avantage pour parler d'un écrivain que d'avoir vécu dans sa familiarité : *car il y a beaucoup de l'homme dans l'auteur*. » Vérité un peu mûre. Elle n'est pas de celles que Fontenelle eût retenues dans le creux de sa main. Depuis longtemps déjà l'*auteur* joue de bien mauvais tours à l'*homme*, et celui-ci ne s'en doute guère : l'amour-propre l'a rendu si naïf.

« Vos portraits du comte de Maistre, s'écrie M. de Lamartine, sont des portraits d'imagination. Le mien est un portrait d'après nature. » Qui ne céderait à une telle assurance, si d'ailleurs la défiance n'était un peu éveillée sur cette habitude prise par le poëte de s'attribuer, même dans les sujets les plus épineux, une compétence tout à fait inattendue? — Et, par exemple, s'agit-il de l'Inde : Croyez-moi, dira-t-il, ma vie se consume dans l'étude de la langue et de la religion des Hindous! — Est-il question de la Chine : Vous ne sauriez mieux vous adresser; je pâlis sur la Chine depuis trente ans! — Un récit authentique de la vie et des exploits d'Alexandre vous manque peut-être.... Que ne parliez-vous? Voilà des années que, jour et nuit, je dépouille sur cette grande histoire des documents que l'antiquité même n'a pas soupçonnés.... En vérité, où M. de Lamartine a-t-il donc pris le temps

de nous révéler ce poëte que tout le monde connaît, s'il l'a passé à devenir ce savant que tout le monde ignore? — Quant au portrait du comte de Maistre qu'il nous promet ici « d'après nature, » ne l'a-t-il pas déjà tracé dans ses *Confidences?* Ne nous a-t-il pas raconté que « M. de Maistre était « une âme brute, une intelligence peu policée; qu'il ne savait rien que par les livres et qu'il en avait lu très-peu...; c'était, ajoutait-il, un homme d'une grande taille, d'une belle et mâle figure, etc., etc... » Or, les souvenirs précieux d'une amitié plus fidèle que l'imagination du poëte (1), nous ont appris que M. de Maistre était d'une taille moyenne et de traits irréguliers. Les documents grecs, relatifs à l'histoire d'Alexandre, avaient échappé sans doute à son érudition, et pourtant douze ou quinze heures d'étude et de lecture par jour pendant plus de trente ans doivent en donner une idée assez respectable. Enfin, devant ces derniers traits : « âme brute, intelligence peu policée, » il faut s'incliner et convenir humblement que M. de Maistre n'était pas assez civilisé pour écrire *Raphaël* ou *Graziella.* Étrange portrait du comte de Maistre, qui ne reproduit exactement que la fantaisie de M. de Lamartine, et cette fantaisie s'est encore prise pour modèle en croyant retracer pour la seconde fois l'image de l'auteur des *Soirées!*

M. de Lamartine aime à reporter l'esprit de ses lecteurs sur ses jeunes années. Il est heureux de les ramener à la source obscure, mais jaillissante d'espérance, et qui déjà promet ce fleuve qu'elle doit être un jour, plein de grandeur et de majesté. C'est donc avec une singulière complaisance qu'il nous montre, causant familièrement ensemble, « le vieillard aujourd'hui devenu *prophète* » (il y tient!) et « le jeune homme qui, *après avoir été arbitre momentané presque du monde,* jugera le vieillard *pour gagner sa vie.* »

Personne n'ignore que M. de Lamartine a été pour quelque chose dans les mouvements du monde et de la France : la France et le monde n'en sont qu'un peu plus malades. Comme la destinée de l'auteur, la phrase est grandiose de dessein, mais que la chute en est à plaindre? Quoi! juger pour gagner sa vie, et non plus pour satisfaire à la justice! Quoi? fonder cette noble fonction sur la nécessité toujours un peu rapetissante de gagner son pain! Mais juger pour vivre, c'est s'exposer à vendre la justice et réduire la conscience à demander si la vie en vaut la peine.

Le trait suivant est d'un prodigieux orgueil d'enfant : « Étonnez-vous donc, s'écrie M. de Lamartine, des voltes-faces de la destinée et respectez donc quelque chose après cela. »

Le sourire est l'obole qu'on doit au sublime manqué.

« Eh bien, continue M. de Lamartine, dès cette époque, je respec-

(1) Lettre de Mme Swetchine.

tais beaucoup l'éloquent et majestueux vieillard, sans soupçonner cependant que je causais avec un *demi-Dieu !*

Demi-Dieu n'est pas plus piquant que prophète. Les lignes apollinéennes du talent de M. de Lamartine répugnent aux airs facétieux. Il a une solennité un peu monotone, et qui attache invinciblement ses doigts à la lyre. Tout ce qui ressemble à un trait d'esprit fait grimacer la beauté pindarique de ce profil.

« C'est, dit-il, la petite vallée de Savoie qui a donné au XVIIIe et au XIXe siècle les deux plus magnifiques écrivains de paradoxes du monde moderne, J.-J. Rousseau et le comte de Maistre... *Phénomène littéraire qui doit avoir sa raison cachée dans les choses.* » Quel effort de spéculation!.. Qu'est-ce qui n'a pas sa raison cachée dans les choses ou plus exactement dans la raison universelle des choses? Le point essentiel est d'atteindre cette raison et de la démontrer !

« L'un (J.-J. Rousseau), le paradoxe de la nature et de la liberté poussé jusqu'à l'abrutissement de l'esprit et à la malédiction de la société et de la civilisation... L'autre (M. de Maistre), le paradoxe de l'autorité et de la *foi sur parole poussé jusqu'à l'anéantissement de la liberté personnelle, jusqu'à la glorification du bourreau et des foudres de Dieu contre la liberté de penser.* »

M. de Lamartine, qui a tant de dédain pour la *vieillesse des choses*, devrait bien employer à aiguiser ses traits émoussés et séniles l'éternelle jeunesse de son talent. Cette amplification libérale, à propos et à côté des doctrines de M. de Maistre, n'est pas jeune; elle n'a jamais été gaie ni spirituelle. Elle est de l'âge de *Lisette* et du *Dieu des bonnes gens*. Cela a des rides et plus de dents... Que dis-je? Cela est retourné en fétide poussière! Ah! si M. de Lamartine qui s'est consumé trente ans sur l'étude de la Chine, sans compter ce qu'il a donné de sa vie aux antiquités de l'Inde et aux documents relatifs à l'histoire d'Alexandre, etc..., avait accordé seulement trente minutes à une lecture sensée de quelques pages de M. de Maistre, il se serait épargné la honte de redire comme l'écho ces insupportables balivernes.

Un peu plus loin il insinue que des deux frères de Maistre le véritablement grand est l'auteur du *Lépreux :* « car, dit-il, il n'y a de grand dans le talent que l'émotion. Gloire aux larmes! » O prodige d'irréflexion! Le critique ne voit que l'émotion de la sensibilité, il néglige celle qui naît de la puissance et du jet des pensées. « Gloire aux larmes! » c'est-à-dire aux larmes des yeux, et vous oubliez les larmes de l'âme, les larmes de l'intelligence, les larmes de la pure admiration. M. de Lamartine aborde enfin le premier chef-d'œuvre du comte de Maistre, les *Considérations sur la France*, dont il cite les premières lignes, en ajoutant : « Cela continue ainsi pendant plusieurs pages, pages plus semblables à une *ode d'Orphée* célébrant la Divinité dans ses

lois qu'à un *pamphlet de publiciste dépaysé* contre la Révolution qui l'exile. » Sens, logique, convenances sont également absents de cette critique. Ces pages d'admirable prose (celles du comte de Maistre) n'offrent pas ce contraste que leur détracteur imagine entre la grandeur des développements qu'il exalte jusqu'à l'inspiration lyrique, et la petitesse du dessein qu'il rabaisse jusqu'au pamphlet. Les grandes œuvres n'offrent jamais cette disproportion ridicule. Quand la parole est grande, forte et vraie, c'est qu'elle enveloppe une pensée grande, forte et vraie. La tactique de M. de Lamartine est aujourd'hui de glorifier la Révolution, ses hommes, ses doctrines, et de jeter l'insulte aux adversaires. Les plus nobles infortunes le trouvent souriant et moqueur : l'écrivain supérieur, le juste chassé de son pays par la démagogie étrangère, il le traite de *pamphlétaire dépaysé;* mais en revanche il exalte Mirabeau, « philosophe, orateur et législateur, *dépouillant ses vices avec son habit de tribun.* » Rien ne peut étonner après de telles indignités. Aux yeux du critique voltairien, l'auteur des *Considérations* n'est plus qu'un écrivain de parti, « dont le sophisme devait aboutir à la servitude; » il lui reproche de n'avoir pas voulu revenir sur ses pas, parce que « la vérité pure ne lui plaisait pas assez. » Ainsi, *la vérité pure* a inspiré toutes les évolutions de M. de Lamartine. Qui s'en fût jamais douté? Qui eût jamais prêté à l'illustre poëte cet infatigable besoin de la vérité? Et qui pourrait le croire quand aucun mot ne sort de sa plume qui ne prouve par surabondance que personne au monde ne possède à un plus haut degré la faculté de s'en passer?

Est-ce donc par goût pour la vérité pure qu'il appelle ce livre, à peine effleuré d'un œil distrait, « un dithyrambe à la Némésis révolutionnaire? *La hache,* dit-il, *excusée de tout, pourvu qu'elle frappe!* » Où en sommes-nous? Quoi! voilà l'implacable ennemi de la Révolution travesti en conventionnel?... Ah! quand les beaux esprits, poëtes, orateurs, éloquents publicistes, qui ont été *les arbitres momentanés presque du monde et de leur pays,* le sont à la façon de M. de Lamartine, comment la foule ignorante doit-elle lire?

Le *dithyrambe à la Némésis révolutionnaire* est, suivant le critique, « un livre *nul comme prophétie;* » et par une bouffonnerie de logique dont lui seul est capable, il se moque du prophète en reconnaissant l'accomplissement de la prophétie! Mais écoutez la raison dont il prétend autoriser ses railleries; elle est digne d'un esprit si rare : « Si le comte, dit-il, était prophète pour l'événement, il n'était pas prophète pour le temps. Car ce qu'il annonçait *pour demain,* est arrivé à *vingt-cinq ans* de distance. »

Compter de 1797 à 1814, *vingt-cinq* ans est une légèreté en arithmétique : accuser M. de Maistre d'avoir assigné une date à l'accomplissement de sa prophétie, n'est pas d'une délicatesse raffinée; enfin, ne serait-ce pas une petitesse bien misérable, qui chicanerait sur quelques

années, dans l'hypothèse même où une prédiction, très-décisive par l'événement, eût été un peu flottante par la date?

N'en déplaise à M. de Lamartine, il était assez glorieux de dire, vers 1796, à la monarchie renversée : Tu seras relevée, et à la république triomphante : Tu es impossible. La parole de ce vengeur « de l'ancienne politique et de l'ancienne foi, » qui rajeunissait, dites-vous, « par la jeunesse de son style, la vieillesse des choses; » cet oracle, convenez-en, était un peu plus sûr que celui des vieux païens, qui prophétisaient à la foi chrétienne trois cents ans d'existence, et que celui des païens du XIXe siècle, philosophes et poëtes humanitaires, qui daignent s'incliner devant les trois siècles qu'ils permettent encore à sa durée.

M. de Lamartine est intraitable à l'égard du comte. Quand le noble penseur développe sur une base toute chrétienne ses grandes solutions du problème de l'ordre providentiel en ce monde, le critique le bafoue comme un imbécile apologiste des choses mortes. Énonce-t-il, au contraire, quelque principe d'où pourrait sortir certaine conséquence moins défavorable aux idées actuelles, la vertu indignée du critique se voile la face et crie à l'immoralité.

Ainsi, M. de Maistre écrivant, à Vienne, à Mme de Pont :

« Qui peut douter, dit-il, qu'en Angleterre, Guillaume d'Orange ne fût un très-coupable usurpateur? et qui peut douter que Georges III, son successeur, ne soit un très-légitime souverain? » — « Quelle doctrine! s'écrie M. de Lamartine, que celle en vertu de laquelle l'usurpation de la veille est légitime le lendemain! Quelle morale que celle où le temps transforme le crime en vertu! » Il suffit donc que M. de Maistre exprime une vérité très-sagement libérale, pour que M. de Lamartine, brusquement transformé en austère jacobite, cesse d'admettre la doctrine de la prescription : doctrine certaine, salutaire et inévitable en ce triste monde, où la poursuite excessive du droit renverserait le droit. « Il n'y a qu'une bonne politique, comme une bonne physique, ajoute M. de Maistre, c'est la politique expérimentale. » Et M. de Lamartine gémit : « Quelle amnistie à toutes les infidélités! » Remarque touchante, mais en vérité j'admire beaucoup moins ces tendres susceptibilités de conscience dans une âme détestée d'ailleurs de *la vieille foi*, que je ne m'étonne de ce parti-pris de haïr et de mépriser intellectuellement, poussé si loin qu'il importe peu à M. de Lamartine de se contredire, pourvu qu'il contredise : *Malunt nescire quia jam oderunt*. Cette animosité ne se borne pas aux doctrines, elle va jusqu'à une critique puritaine des moindres actes de la vie diplomatique du comte. Quelques phrases légères sur la belle Maria-Antonia, sur la nécessité d'envoyer à la cour du Nord un secrétaire d'ambassade jeune et beau, etc... trouvent dans l'amant d'Elvire un censeur inexorable!... M. de Maistre cherche-t-il à rétablir la maison de Savoie, soit par la Russie, soit par la France, M. de Lamartine se moque de cette « tête

qui fermente de Restauration. » Veut-il, en faveur de son maître dépouillé, tenter une démarche personnelle auprès de l'empereur des Français, M. de Lamartine flétrit ce projet comme une aberration de zèle; et le poëte homme d'Etat, qui, vingt lignes plus haut, s'érigeait en une sorte de *Blondel* à outrance des *Richards* détrônés, accorde tout son assentiment aux insolents procédés dont la triste cour de Cagliari et son triste ministère payaient la fidélité de ce grand homme, si inviolablement dévoué à des princes médiocres et ingrats. M. de Lamartine relève comme exagérées les plaintes du comte. J'admirerais l'héroïsme de cette critique, si M. de Lamartine eût pris la peine de s'assurer que des blessures qui arrachent un cri à une âme virile et chrétienne sont des blessures imaginaires.

Voici un trait rapide de la vie d'humiliations et d'épreuves que Sa Majesté Sarde faisait à ce noble serviteur :

Il est envoyé brusquement, à travers l'Italie et l'Allemagne, à Saint-Pétersbourg, « gouffre unique en Europe de luxe et de dépense, » et il ne lui est pas tenu compte de ses frais de voyage. Séparé pour des années de sa femme et de ses enfants, il est réduit à une véritable détresse. Son traitement est arrêté. Mme de Maistre, restée seule à Turin, vend son argenterie pour vivre. Entre un logement cédé par un dentiste, d'où il sort faute de suffire au loyer, et un autre logement où il va succéder à un chanteur de l'Opéra, il est forcé d'aller à l'auberge. Il ne peut paraître aux fêtes de la Cour qui exigent sa présence, faute d'un habit ou d'une décoration que lui refuse obstinément son gracieux maître. A bout de ressources et de patience, il écrit au chevalier de Rossi : « Le sort est déchaîné contre moi. Je prends le parti de vous envoyer une feuille de mon livre de comptes tel qu'il est griffonné par mon valet de chambre. Lisez cette belle pièce; vous y admirerez surtout le prix du peu de repas que je prends chez moi... Vous me direz que j'ai l'espoir d'être payé en Sardaigne; mais qu'est-ce que ma femme peut acheter avec un espoir?... S'il y avait en ce pays une ombre de délicatesse et de véritable amour pour Sa Majesté, je ne vous écrirais pas cette lettre. Comment voulez-vous me forcer à quereller, toute l'année, pour cette somme à disputer, à mendier? Cela est horrible et insupportable. J'en ai honte, comme si j'avais tort... J'ai mangé tout ce que je possédais à moi; malgré ce sacrifice, je ne puis attendre au mois de février... » — On lui refuse tout.... deux fois il donne sa démission, deux fois on la refuse, et il se résigne à subir jusqu'à la fin non-seulement les souffrances de cet incroyable dénûment, mais encore tous les soupçons, toutes les avanies, et les leçons insolentes et brutales que cette odieuse Cour prodiguait au zèle le plus intelligent et le plus actif. Enfin, la Restauration accomplie, poursuivi des mêmes jalousies, harcelé par les mêmes défiances, méconnu de la royauté qui ne sut ni le récompenser de ses services, ni du moins le dédommager

de la perte entière de sa fortune confisquée par la Révolution française, il meurt laissant à ses enfants pour tout héritage une terre de la valeur de cent mille francs à peine, dont un prêt généreux de M. de Blacas lui avait facilité l'acquisition.

Qu'on nous dise encore que le comte de Maistre se plaignait à tort ! Trop heureux sans doute de se payer, pour tant de sacrifices, de la joie pure du sacrifice même ! Question d'argent? Ah ! fi donc, s'écrient les beaux esprits de nos jours, si stoïques, si détachés; ceux-là surtout qui prétendent que la France, reconnaissante du *progrès* qu'elle leur doit, les remette en possession de cette opulence millionnaire qu'ils ont jouée de gaieté de cœur à la rouge-et-noir des révolutions sociales et humanitaires.

II

M. de Lamartine passe à l'examen des grands ouvrages de M. de Maistre; et voici la définition qu'il donne du livre des *Soirées:* « Sorte de dialogues de Platon chrétien écrits à la cour d'un roi des Scythes.... dans les loisirs d'un ambassadeur sans cour, loisirs interrompus seulement par quelques dépêches sans affaires... dialogues à tous hasards de pensée... Tantôt M. de Maistre procède de Jean-Jacques Rousseau, tantôt il essaye de procéder de Voltaire, mais sans atteindre à l'atticisme du sarcasme voltairien (1)... Tantôt il ne procède que de lui-même... C'est alors qu'il est le plus admirable d'improvisation et d'éjaculation de ses idées... »

Voilà un livre correctement jugé ! sans solécismes, avec une convenance d'expressions et une logique de style incomparables ! Quelle finesse dans ce trait : « tantôt il ne procède que de lui-même. » Il essaye vainement de procéder de Voltaire, mais il procède sans difficulté de Rousseau. Et de quelle manière? Rien de plus simple. Les *Soirées* débutent par un paysage. Or, toute description en prose relève de la *Profession de foi du vicaire savoyard*; donc, etc. « On sent l'homme qui a vu les Charmettes et conversé *peut-être* dans sa jeunesse avec Mme de Warens. » *Peut-être,* voilà prudemment un petit anachronisme littéraire : pour le sauver tout à fait, il serait plus exact de dire : Conversé *peut-être dans son enfance.* Or, qui croira jamais que la sollicitude des parents du comte de Maistre fût assez endormie pour laisser leur cher enfant converser avec la *maman du citoyen de Genève.* Il ne faut pas omettre ici la raison profonde que l'éloquent critique assigne à cette prétendue

(1) *Cuistre, gredin, polisson, pédéraste, chien-barbet,* etc. : tels sont les condiments attiques de la plaisanterie voltairienne. Nous accordons ici à M. de Lamartine l'infériorité de M. de Maistre. Non, il n'a jamais atteint à cet atticisme.

ressemblance entre les premières pages des *Soirées* et le début du Vicaire-Déiste. « Toutes les fois que l'homme se prépare à parler dignement de Dieu, il éprouve le besoin de se mettre en face de la Nature. » Cette parole serait assez pieuse dans la bouche d'un Brahmane ou d'un Bouddhiste, d'un sage païen, d'un homme, s'il en pouvait être un seul, pour qui le sang de la nouvelle alliance n'aurait pas coulé; mais l'auteur de l'hymne au Christ devrait soupçonner que les pensées les plus dignes de Dieu ne viennent qu'au pied de la croix.

Le gouvernement temporel de la Providence est le sujet du livre des *Soirées*. Dans le premier entretien, si l'on en croit le critique-poëte, M. de Maistre tend à prouver « cette contre-vérité trop évidente que le juste est récompensé par les biens d'ici-bas, et que le méchant est puni par des maux temporels, expiation immédiate de ses fautes... Si cela était démontré, ajoute M. de Lamartine, ce serait un argument terrible contre les rémunérations et les expiations de la vie future. » Assurément ! et si cette analyse était fidèle, un homme de génie, chrétien catholique, demeurerait convaincu d'une suprême ânerie théologique et philosophique. Je rétablis donc le texte de M. de Maistre :

« Il est évidemment faux que le crime soit en général heureux et la vertu malheureuse en ce monde : il est, au contraire, de la plus grande évidence que les biens et les maux sont une espèce de loterie, où chacun, sans distinction, peut tirer un billet blanc ou noir. Il faudrait donc changer la question, et demander pourquoi, dans l'ordre temporel, le juste n'est pas exempt des maux qui peuvent affliger le coupable, et pourquoi le méchant n'est pas privé des biens dont le juste peut jouir (1)... »

Telle est la *lettre* dont M. de Lamartine a su tirer l'étrange *esprit* qu'il nous donne comme l'esprit même de M. de Maistre ! En vérité, l'on s'étonne de cette souveraine infidélité !... M. de Lamartine prendrait-il donc aujourd'hui pour lire les yeux et l'esprit de quelque secrétaire?

Il rapporte un passage que M. de Maistre emprunte à la législation de Brahma, passage qui attribue aux princes, comme une prérogative divine, le droit de punir les crimes. Sur l'antiquité controversée de ce texte et sur l'époque où l'auteur a vécu, M. de Maistre se contente d'opposer à l'autorité de William Jones celle du géographe Pinkerton. Ce dissentiment entre les deux savants anglais irrite M. de Lamartine; mais, par une bizarre animosité, il s'en prend personnellement au comte de Maistre de l'opinion de Pinkerton, qui lui déplaît. Car, il ne peut souffrir le moindre doute sur l'antiquité des livres hindous et sur leur antériorité au Pentateuque. « M. de Maistre, dit-il, *que toute antiquité de la sagesse humaine épouvante*, parce qu'il veut que toute sagesse date

(1) *Soirées de Saint-Pétersbourg*, t. I, p. 17.

d'hier, *conteste la date de cette citation...* » et il ajoute : « Un philosophe sérieux devait-il en sujet si grave *permettre à sa plume de telles facéties?...* » Quoi ! il n'est pas permis à M. de Maistre, sans encourir l'insulte, d'exprimer une hésitation..., qu'il eût sans doute retirée devant l'imposante autorité de M. de Lamartine? En vérité, il n'y a de *facétieux* ici que les distractions du critique. C'est la première fois que l'on accuse, et que lui-même accuse l'illustre écrivain d'être *épouvanté* de l'antiquité de la sagesse humaine. Il ne voit donc plus, il n'entend donc plus la meute des aboyeurs au prophète du passé ?

Le second entretien des *Soirées* trouve le critique un peu plus indulgent : « Ce dialogue, dit-il, cesse d'être un sophisme. » Le mal héréditaire est un fait que M. de Lamartine veut bien accepter. Il daigne se rendre à l'expérience des siècles ; et il ajoute : « *Le christianisme lui-même est évidemment sorti de cette universelle tradition du monde, car son premier nom fut rédemption.* « Et quel est donc son autre nom? Le nom qu'il porte aujourd'hui? Le critique devrait nous l'apprendre. Il devrait bien aussi jeter quelque jour sur cette phrase sournoise : « Évidemment sorti de cette universelle tradition du monde, » où le christianisme, par un habile sous-entendu, ne se présente plus que comme une sorte d'éclectisme raisonnable, fruit naturel de la sagesse humaine.

« Ce dialogue, ajoute M. de Lamartine, rappelle Pascal, mais Pascal raisonnable, au lieu de Pascal *halluciné par la peur de Dieu...* » Voilà qui n'est pas neuf; c'est du Cousin, du Condorcet et du Voltaire. L'acharnement servile à répéter cette odieuse sottise tient du surnaturel. M. de Lamartine en est-il donc venu à croire ce qu'il vient d'écrire? Quoi ! Pascal est *halluciné*, pour craindre le Dieu du Sinaï et le Dieu du Calvaire ! et M. de Lamartine est raisonnable, pour tendre la main au Dieu de Voltaire et du *curé Mellier !* Pascal est un insensé, et M. de Lamartine est un sage ! Ah ! cela est trop fort !... Rentrez donc un peu en votre âme et voyez mieux ce que vous êtes. Un souffle se joue de vous et de votre esprit; un caprice vous tourne sur vous-même et un autre caprice vous retourne. Vous n'avez la science, vous n'avez la conscience sérieuse ni des vérités qui vous échappent par hasard, ni des erreurs qui jaillissent de vous comme de source, et du fond d'une telle misère, qui s'estime un faîte de gloire, vous insultez un tel génie... Ah ! vous êtes *chose bien légère* — passez-moi cette expression d'un poëte — et bien mal inspiré d'approcher ainsi du nom de Pascal. Vous amenez gratuitement une comparaison où vous avez tout à perdre. Les cent volumes sur lesquels vous montez pour vous grandir, quelques cent autres volumes, si vous voulez, ajoutés encore à votre taille, vous laisseront toujours comme un infiniment petit auprès de l'immortel apologiste. Entre vous et lui, il y a une sorte d'infinie disproportion qui vous anéantit. Éloignez-vous de grâce ! Cette dénigrante petitesse fait pitié en présence d'une telle grandeur.

Revenons aux *Soirées*.

« L'entretien sur la guerre, dit M. de Lamartine, est à la fois le chef-d'œuvre de style de M. de Maistre et son chef-d'œuvre de sophisme. » Citant ces paroles célèbres : « La guerre est donc *divine*, puisque c'est une loi du monde, » le critique les appelle « *les plus fatalistes* qu'aucune plume ait osé écrire, » et il ajoute avec cette profondeur de sens à laquelle on s'accoutume difficilement : « Le meurtre et l'anthropophagie sont donc *divins*, car ces monstruosités sont une loi du monde... » Puis, pour refrain, l'injure : « Il n'y a pas un mot dans ce dialogue qui révèle un *philosophe évangélique*. M. de Maistre semble n'avoir lu que la Bible : c'était un *prophète de la loi de sang*. » Ces paroles sont d'une incroyable frivolité. Le sens du mot *divin* est pris grossièrement et dans cette acception commune qui prête à toutes les déclamations. Quoique contradictoires à l'idée très-superficielle que l'on peut se faire de la bonté divine, les fléaux n'en sont pas moins *divins*, puisqu'ils manifestent la justice en accomplissant l'expiation; et l'observation de M. de Lamartine est d'autant plus inconséquente qu'il vient d'admettre l'hérédité du mal, c'est-à-dire la chute originelle. L'assimilation de la guerre au meurtre et à l'anthropophagie est d'une absurdité surprenante. Quelle apparence de confondre ainsi le juste qui ne porte pas l'épée en vain, avec le lâche meurtrier ou le hideux anthropophage? L'assassin et le cannibale, ces épouvantables rebuts de la nature humaine, n'exécutent pas, grâce au Ciel, une loi du monde, ils n'obéissent qu'à l'instinct fatal de leur propre perversité. De ces deux monstruosités de l'ordre moral, la civilisation rend l'une plus rare, elle n'offre aucun vestige de l'autre; et cependant, les nations les plus policées ne sont pas celles que la guerre visite le moins. Aucun degré de culture dans les âmes, aucune élévation d'esprit, aucune vertu n'exclut les armes, et quoique l'humanité frémisse, il n'est pourtant rien de grand dans l'humanité qui répugne aux sanglantes expiations du champ de bataille. Comment donc se peut-il qu'on ne discerne pas entre le crime tout individuel, l'abrutissement féroce de quelques peuplades visiblement abandonnées à leurs ténèbres, et ce grand phénomène de la guerre, qui, par sa périodicité constante, sa perpétuité, son universalité, présente tous les caractères de la loi? Que sert de crier au *prophète de la loi de sang?* Quoi de plus indécent et de plus ridicule? Depuis quand l'écrivain est-il responsable des catastrophes qu'il expose? Suffit-il d'une folle négation pour conjurer l'éternel fléau du monde, ou d'un puéril anathème lancé contre le penseur chrétien, qui, sous les épouvantables rigueurs de l'épreuve, cherche le secret de la miséricorde?... Croyez-moi; il y a telle phrase, faussement sentimentale et optimiste, qui est chargée de plus de sang et de larmes que les *noires et cruelles* prophéties; il y a telles senteurs de poésie passionnée et molle, tels parfums de romans, de confidences, de gracieuses nouvelles, qui s'élèvent aujourd'hui

dans l'atmosphère morale, pour retomber demain sur la société en gouttes de pluie sanglante. On s'étonne peut-être, mais rien de plus certain.

Le critique croit porter aux vues du comte de Maistre sur la guerre un dernier coup, en disant : « La saine philosophie lui aurait enseigné que la guerre est si peu divine, que le plus divin progrès de l'humanité est de la tempérer et de la diminuer jusqu'à sa complète extinction *(si cela devient jamais possible)* chez les hommes. »

Chose remarquable ! Chrétienne, la civilisation diminue les horreurs de la guerre; politique, elle en perfectionne les instruments, et aujourd'hui, chez les nations civilisées, le problème consiste à la rendre dans le moins de temps possible, le plus meurtrière possible. On se hâte de conclure de cette terrible puissance de destruction que la science lui a faite, à une certaine limitation dans ses rigueurs et sa durée. Erreur ! La durée de la guerre, comme son intensité, a pour mesure, non la quantité de sang qu'elle verse, mais la fureur des passions qui l'allument, la malignité des vices et des erreurs qu'elle doit expier. M. de Lamartine rêve un *divin progrès* de l'humanité qui la tempère et la diminue. L'heure est bien choisie pour fredonner pareille idylle, quand les dernières années que nous avons vécu ruissellent de carnage, et qu'un demi-million d'hommes peut-être en cinq ou six ans ont disparu du monde !.. Il n'ose pas prédire la complète extinction du fléau; il ajoute : *si cela devient jamais possible !* Parenthèse prudente; mais alors était-ce la peine de se mettre en frais d'invectives amères contre un écrivain supérieur et sûr de ses doctrines, pour n'avoir jamais à lui opposer que des négations capricieuses, des paroles vides, un flottant optimisme qui finit par douter de lui-même?

« Après avoir ainsi *divinisé* la guerre, poursuit M. de Lamartine, M. de Maistre *divinise* la force matérielle, et il l'autorise à *martyriser toutes les forces intellectuelles* qui osent penser autrement que l'État ne veut qu'on pense... » M. de Lamartine ne peut souffrir que la science soit exclue du gouvernement, ni que l'on attribue aux prélats et aux grands officiers de l'État d'être les dépositaires et les gardiens des vérités sociales, ni que l'on procède rigoureusement contre quiconque parle ou écrit pour ôter au peuple un dogme national. Il trouve enfin une étrange inconséquence dans ces appels au bras séculier, de la part d'un catholique écrivant sous un sceptre schismatique et despotique, persécuteur-né du catholicisme.

M. de Lamartine, qui flétrit ces appels à la force publique, ne fait pas attention que lui-même tombe plus justement sous le coup de la même censure. Car c'est bien au *bras séculier* du préjugé bourgeois ou démocratique qu'il livre, tronquées et travesties, les opinions de M. de Maistre sur les questions les plus ardues et les plus délicates. Ces cris et ces indignations de commande, ces expressions assez perfides de

guerre et de *force matérielle divinisées*, de *forces intellectuelles martyrisées*, n'ont d'autre but que d'ameuter la plèbe des esprits contre des vérités très-profondes, dont l'existence n'attend pas la convocation de la foule dans ses aveugles comices. C'est un procédé antiphilosophique et antirationnel, mais souverainement révolutionnaire, que cette sorte d'*appel au peuple* en des matières où les plus éclairés apportent souvent moins de lumières que de passions. Lorsqu'il jette cette pâture de banalités malfaisantes aux grossiers instincts du vulgaire, M. de Lamartine déroge sciemment. Il déclame avec bruit autour de la question; mais, au vrai, il n'y touche pas. Et cependant, il était ici d'un très-haut intérêt que l'illustre adversaire de M. de Maistre condescendît à nous faire savoir un peu ce qu'il pense sur les problèmes suivants :

1° L'association humaine renferme-t-elle en soi une certaine force dogmatique et divine, qui en est comme le principe vital, et par conséquent exige des gouvernants qu'ils reconnaissent une certaine *tradition* politique? — ou n'est-elle qu'un ensemble de faits mobiles et de conventions accidentelles qui n'imposent d'autre règle de conduite que d'obéir à tous les souffles et de céder à tous les courants?

2° Étant donné un ordre de croyances marquées du sceau de la vérité et servant de base à un système d'institutions légitimées par une longue expérience, faut-il admettre que le premier venu tienne de sa confiance et de la loi naturelle l'imprescriptible droit de porter atteinte à l'établissement social que sa raison privée n'accepte pas?

3° Enfin la vérité, socialement constituée, n'a-t-elle pas pour se défendre un droit que la libre pensée triomphante peut usurper, mais s'approprier jamais? Et parce que l'erreur peut *persécuter* demain, faut-il que la vérité abjure dès aujourd'hui son droit de *punir*?

Cet étrange examen des *Soirées* ne nous permet pas d'espérer pour le *Pape*, l'une des œuvres capitales de M. de Maistre, cette sorte de discussion que l'on doit à un grand maître et à un grand sujet. Et cependant, la légèreté, les dédains et l'insuffisance de la critique passent encore tout ce que l'on pouvait attendre. M. de Lamartine accorderait sans doute au plus fade roman un examen plus attentif. « Voilà toute cette œuvre du *Pape*, » dit-il, en feuilletant les dernières pages qu'il transcrit à la hâte; « œuvre savante, quoique très-décousue. » De toutes les critiques possibles ou impossibles, ce dernier trait est le plus imprévu. *Décousu?* un tel ouvrage! mais c'est déclarer qu'on ne l'a pas lu. M. de Lamartine n'en connaît pas même la table; cela est évident. Mais que lui importe? Il prodigue les jugements à vol d'oiseau, les interjections banales; partout l'image où il faudrait la pensée. J'aperçois néanmoins un trait d'esprit, et je le cite. M. de Maistre prétend que le pouvoir des papes, dans son plus sévère exercice, a pu attaquer le souverain en respectant toujours la souveraineté : « La souveraineté est respectée en effet, répond le critique, mais c'est dans celui qui la dé-

pose ou la donne. » Que ce mot est fin! que la pointe en est délicate! C'est le pur *atticisme du sarcasme voltairien*. Histoire, théologie, raisonnement, tout disparaît, tout s'anéantit devant ce trait charmant, ce trait vainqueur! Heureuse intelligence, qui se joue de toutes les difficultés, et s'élève en soi-même à une telle hauteur qu'elle ne les aperçoit plus!

Mais, si M. de Lamartine a le don de railler finement, il n'a pas au même degré celui de nommer : tant s'en faut! Il cherche depuis bien des années le nom dont il doit définir M. de Maistre, et ce nom décisif fuit toujours devant lui d'une fuite moqueuse, et qui doit lasser le génie peu alerte du grand poëte. Il a essayé de tous les noms qui lui sont tombés sous la main et n'a cessé de jouer de malheur. Il a dit d'abord : *Bossuet alpestre;* hélas! — puis : *Bossuet laïc;* — haï! haï; — puis : *Tertullien illettré :* oh! oh! ceci dévoile un abîme d'ignorance! — enfin il dit : « *Un Diderot déclamateur dans un philosophe chrétien... Un Platon souvent... quelquefois un Diogène.* » Pourquoi pas aussi un Rabelais, un Béranger!

Il le traite encore de « terroriste d'idée qui verse des flots d'encre au lieu de sang... » et il ajoute : « Le goût du paradoxe rendait rétrospectivement cruel en théorie le plus doux et le plus gai des hommes. *Il ne faut pas badiner avec le sang.* » Jamais sans doute; mais n'oubliez pas que, plagiaire de Godefroy Cavaignac (plagiaire à vingt ans de distance), le doux chantre des *Méditations* s'est fait un jour montagnard et panégyriste de Robespierre! Et quand vous cherchiez ainsi à vous distraire, avec quoi, de grâce, badiniez-vous?... Mais, ô poète, que ne vous serait-il point pardonné, si vous saviez être un peu plus juste! Car cette pompeuse leçon d'humanité que vous adressez à M. de Maistre, roule sur de telles méprises, qu'on est tenté d'en appeler à votre sincérité.

M. de Lamartine représente le comte, sur la fin de ses jours, consumé par une oisiveté qui lui pèse, par les mécomptes de l'ambition, par l'activité inquiète de son génie, et il ajoute : « Ne pouvant être ministre, il était devenu *oracle*... Il prophétisait encore, après la Restauration de l'Europe accomplie, des erreurs et des expiations. *Le temps ne pouvait manquer de les justifier*... Le comte de Maistre mourut en *prophétisant encore*... Il s'éteignit dans la prière et dans l'espérance... »

C'est un radotage de moquerie impatiente. Depuis quand donc l'étendue de l'intelligence, et la profondeur pénétrante du regard, qui découvre dans la violation présente des principes éternels la certitude des catastrophes à venir, méritent-elles le dénigrement et l'insulte? Honte plutôt, honte à l'esprit déchu, sceptique, rampant dans toutes les vulgarités de l'idée moderne, et qui prend sa caducité pour de la jeunesse, ses obscurcissements pour des lumières, et, en présence des fatidiques élans du génie resté fidèle, ne sait plus qu'essayer d'un mauvais rire, hideux et plat comme le masque édenté de M. de Voltaire!

Le poëte revient au grand style et finit par cette prosopopée :

« Vous le voyez, toutes vos conjectures sur le *renouvellement des religions* et du monde ont été trompées. Le monde plus vieux d'un demi-siècle est exactement dans le même état où vous l'avez laissé. Prophétisez donc, ô hommes présomptueux, qui osez prendre votre sagesse pour celle de Dieu. »

Cette critique fait pitié. Si M. de Maistre, sur la fin des *Soirées*, a salué l'espérance d'un nouvel épanouissement de la foi chrétienne et d'une réconciliation possible entre la science humaine mieux inspirée et les lumières divines, il n'a jamais rien conjecturé sur le *renouvellement des religions*, puisqu'il n'en admettait qu'une, éternelle et immuable, et il ne s'est jamais fait d'illusions sur l'avenir du monde, tout en annonçant clairement sous quelles conditions l'horizon des affaires humaines pouvait encore se dégager. Les paroles du comte de Maistre n'ont pas été entendues. La science, comme la politique, s'est obstinée dans son aveuglement, et le siècle est envahi par de plus sombres ténèbres. Car il est faux que le siècle soit exactement dans le même état où le comte de Maistre l'a laissé. Il a marché selon les doctrines progressistes. Il a marché dans le sens de la négation, sous l'impulsion de la haine, et chaque jour il fait un pas marqué vers la mort. Tout cela est loin de démentir les prédictions du grand penseur catholique, et les écrivains trop légers, qui osent l'appeler présomptueux, devraient bien se souvenir que ce même homme, tout en montrant aux gouvernements la voie du salut et celle des abîmes, avait si peu l'espoir d'être entendu, qu'il disait en mourant : « Je meurs avec l'Europe ! » — Riez donc après cela, rieurs étranges, qui vous faites un texte, pour railler les *prophètes*, de l'accomplissement littéral de leurs paroles.

L'auteur de la *Chute d'un Ange* croit donner le coup de grâce à M. de Maistre : il se demande « si cette renommée sera éternelle, » et naturellement il incline à croire que non ! « Car, dit-il, il y a trop d'alliage dans la monnaie d'idées qu'il a frappée à son coin, pour que la valeur n'en baisse pas avec le temps. » — Ah ! si une telle renommée vient jamais à baisser, c'est que les vérités baisseront parmi les hommes, et la vraie gloire sera encore dans l'obscurcissement de la gloire... Mais vous, qui vous plaisez ainsi à prédire l'éclipse des plus pures lumières, que faut-il augurer de votre avenir et de votre nom, ô frivoles gens de lettres, pauvres pianistes de la pensée ? Il convient à la prospérité d'être modeste ; l'orgueil dans la décadence serait monstrueux. Ne le prenez donc point de si haut, et si ridiculement, avec ces hommes dont la grandeur est tout entière dans la vérité. Présumez un peu moins de la vôtre, et tenez-la pour ce qu'elle est en réalité : une fumée légère, le caprice d'une nuée. Vous commencez déjà à vous survivre ; la faveur s'éloigne : ne soyez pas le dernier à vous détacher de vous. Voilà vingt ans au moins que votre lyre ne rend plus que des sons faux ou impurs ;

il n'en sort plus une seule de ces notes heureuses qui se gravent d'elles-mêmes dans la mémoire des hommes. Vos travaux historiques trahissent le manque d'étude et l'irréflexion. Exclus de toute bibliothèque sérieuse, ils errent tristement sur les quais. Votre puissant *ennui* a, pour sa grande part, achevé de briser la fortune de la France sur l'écueil de la République, cette idole éphémère proclamée au chant des *Girondins!* Souvenir de triomphe, qui doit être parfois importun à la conscience. — M. de Lamartine se croit-il quitte envers lui-même et nous tient-il pour suffisamment dédommagés par les charmantes révélations de son égoïste jeunesse : les *Confidences* et *Graziella*, et les pages sensuelles ou impies qui fourmillent dans son *Cours de littérature* et qui effacent presque celles que l'on pourrait louer? Sont-ce là les adieux qu'un écrivain septuagénaire, après de fatales erreurs, devrait à son siècle et à son pays? Le Ciel nous préserve de cette espèce de grands mortels, *enfants gâtés* des nations en décadence, admirés par leurs mères imbéciles, et dont les écrits, pleins d'emphase, mais vides de science et de raison, eussent fait hausser les épaules au plus humble écrivain du XVIIe siècle.

ROGER DE SÉZEVAL.

BIOGRAPHIE.

JEAN MOELLER,

PROFESSEUR D'HISTOIRE A L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN (*).

MESSIEURS,

Répondant à l'appel de nos évêques, M. JEAN MOELLER recevait en Belgique, il y a vingt-neuf ans, un doux et fraternel accueil. Bientôt après, le jeune représentant de la science allemande prenait possession de la chaire d'histoire à l'Université catholique inaugurée à Malines, et il était de ceux qui avaient l'honneur d'y donner les premières leçons. Sa destinée fut dès lors étroitement liée à celle de l'*Alma Mater* : il la suivit à Louvain, et, par une prodigieuse activité, il contribua aux succès qui ont marqué son existence de plus d'un quart de siècle.

Mais voilà qu'au milieu des travaux que cet homme dévoué poursuivait sans relâche, avec l'ardeur et la confiance qui semblent n'être en partage qu'à la jeunesse, la mort nous l'a enlevé subitement, pour ainsi dire, dans le cours de sa cinquante-septième année. Malgré le poids de ce nouveau deuil qui ravive des pertes douloureuses, il nous tarde, messieurs, d'acquitter à son égard une dette d'affection, de gratitude et de justice. L'heure est venue où la Faculté qui compta le professeur MOELLER parmi ses membres doit prendre part aux solennels hommages qui lui sont décernés.

Faisons donc trêve un moment, messieurs, à la tristesse qui nous accable, et rendons témoignage, devant le pays et devant l'étranger, au savant maître d'histoire dont nous avons perdu le

(*) Nous reproduisons sous ce titre le discours prononcé à la salle des promotions à Louvain, le 28 janvier 1863, par M. Félix Nève, professeur ordinaire et doyen de la faculté de philosophie et lettres, après les obsèques de M. Jean Moeller. Le discours qu'a prononcé dans la même circonstance Monseigneur de Ram, recteur de l'Université catholique, a été publié à Louvain chez Van Linthout et Cᵉ (55 pages in-8°).

généreux concours. La Belgique est une terre hospitalière entre toutes : cette seconde patrie, qui a joui de ses loyaux services, et qui conserve sa dépouille mortelle, ne sera point ingrate envers lui. L'Université qu'il a éclairée des lumières de son érudition, qu'il a échauffée de son zèle, glorifiera son nom à côté du nom de ses fondateurs : ne vient-on pas de nous le dire avec une autorité à laquelle la voix d'aucun de nous ne saurait atteindre? Et nous, messieurs, nous, ses collègues, qui avons été chaque jour les témoins de ses efforts, de ses labeurs, de ses vertus, nous lui devons un tribut spécial de notre attachement et de nos regrets. S'il est vrai que trop souvent, dans le monde de la politique et des affaires, on se fasse gloire de l'ingratitude, nous, chrétiens, voués au culte de la science et des lettres, nous tenons à honneur de pratiquer et d'enseigner aux autres la reconnaissance.

La mémoire de JEAN MOELLER nous est chère, comme elle est chère à la jeunesse de notre école; elle est désormais sous notre garde; elle nous est confiée comme un précieux dépôt que nous transmettrons à ceux qui viendront après nous. Puissé-je aujourd'hui faire entrer dans ce discours qui va lui être consacré, l'expression vraie de nos sentiments communs! Je me croirai constamment votre interprète, messieurs, en vous entretenant des qualités qui distinguaient éminemment notre collège, en louant tour à tour le savoir dont il a laissé parmi nous des fruits si abondants, et l'admirable dévouement dont il a donné tant de preuves dans tous ses emplois et dans toutes ses relations.

I

Serait-il possible, messieurs, sous l'empire de nos pénibles émotions, de retracer la carrière de M. JEAN MOELLER, sans donner tout d'abord de respectueux éloges à son vénérable père, mort dans un âge très-avancé, peu de jours avant lui ? Leur sort fut, en effet, inséparablement uni, comme il l'avait toujours été jusque-là, pendant les années qu'ils passèrent ensemble dans notre pays, et il a plu à la Providence de rapprocher leurs noms dans nos souvenirs et dans nos hommages.

Originaire de la Norwége (1), mais réputé Danois, M. JACQUES-

(1) Né à Poragrund, le 6 février 1777, il est mort à Louvain, le 30 novembre 1862, dans sa quatre-vingt-dixième année. Le corps universitaire a assisté à ses funérailles, qui ont eu lieu le 3 décembre, dans l'église de Saint-Michel.

NICOLAS MOELLER avait satisfait en Allemagne son goût passionné pour les hautes sciences, et, dans son amour sincère de la vérité, il avait abjuré le protestantisme à l'époque où grand nombre d'esprits distingués s'étaient librement tournés vers l'Église catholique ; il ne cessa plus dès lors de nourrir son intelligence et de fortifier sa foi par de profondes études. Docteur en philosophie, NICOLAS MOELLER suivit d'un œil pénétrant les questions de science spéculative et de polémique religieuse agitées en Allemagne depuis la fin du siècle passé, et il acquit une juste considération parmi les penseurs de ce grand pays qui vivaient dans la même sphère d'idées. Aussi fut-il à même, après son arrivée en Belgique, de nous faire connaître le mouvement et les principaux systèmes de la philosophie allemande. Nous le vîmes, dans l'âge où d'autres se reposent, reprendre ses recherches favorites et composer des travaux qui restent dignes de l'attention des hommes sérieux. Espérons qu'une biographie, sortant quelque jour de la plume d'un philosophe, nous conservera la fidèle esquisse des problèmes vraiment élevés qui occupèrent sans cesse ce noble esprit jusque dans les années d'une longue et vigoureuse vieillesse.

C'est le lieu de vous rappeler, messieurs, que NICOLAS MOELLER donna, avec le titre de professeur honoraire, des leçons publiques dans la Faculté de philosophie et lettres, et qu'il fit pendant six ans le cours d'histoire de la philosophie ancienne (1). Ainsi le vénérable et pieux patriarche resta-t-il jusqu'à la fin de sa vie membre de la famille académique, et c'est au plus âgé de nos collègues que nous rendions, il y a peu de semaines, les derniers devoirs. Mais, quand nous songions dans cette funèbre cérémonie aux aspirations de sa grande âme, quand nous nous apprêtions à porter des consolations au fils qui avait réjoui sa vieillesse, comment eussions-nous prévu que ce digne fils eût succombé si promptement aux atteintes d'une maladie aiguë (2) et qu'un second coup non moins accablant eût frappé une respec-

(1) De l'année académique 1837-1838 à l'année 1842-1843, on lui donnait pour attributions, dans le personnel de la Faculté, « l'histoire de la philosophie et les parties fondamentales de la philosophie spéculative. »

(2) Tombé malade le 2 décembre 1862, M. Moeller est mort le 11 du même mois, à onze heures du soir. Ses funérailles ont eu lieu le lundi 15 décembre, au milieu d'un grand concours de monde : les professeurs et les élèves l'ont accompagné à pied jusqu'à Héverlé, lez-Louvain, où s'est faite l'inhumation dans la sépulture de la famille.

table famille déjà si cruellement éprouvée? Que pouvons-nous faire de mieux aujourd'hui, messieurs, pour honorer la mémoire du père, que de vanter les soins et les exemples qui ont formé l'intelligence et le cœur de son fils, qui ont développé de bonne heure en lui l'esprit de foi avec l'esprit de science et qui l'ont rendu capable de si utiles entreprises ?

JEAN MOELLER naquit à Münster, en Westphalie, le 1er août 1806. Ce fut un illustre converti, l'historien de la religion chrétienne, le comte Frédéric-Léopold de Stolberg, qui le tint sur les fonts baptismaux. Ses parents l'élevèrent avec une tendre sollicitude dans la pratique du catholicisme qu'ils avaient embrassé tous deux le jour de leur mariage (1) : leurs pieuses habitudes et leurs relations distinguées agirent puissamment sur lui dès son enfance.

La vocation scientifique du jeune MOELLER se développa sans peine sous les yeux de son père, dans plusieurs grandes villes de l'Allemagne où celui-ci transporta successivement son domicile. Il fut pendant une année élève au gymnase de Nuremberg dont Hégel était alors directeur. De là il passa à Prague et puis à Dresde où il fréquenta trois années de suite l'École de la Croix. Quand vint le moment de commencer son cours de hautes études, il se rendit d'abord à Vienne où il assista pendant deux ans aux leçons de philosophie (1825-1827). Désirant ensuite visiter, suivant l'usage généralement reçu en Allemagne, d'autres écoles ayant des titres reconnus à la célébrité, il fit choix de l'Université de Bonn qui avait gagné en peu d'années une immense réputation : la philosophie, l'histoire et la philologie y étaient professées par des maîtres consommés, Windischman et Brandis, Niebuhr et Welcker, Heinrich et Naeke, qui avaient attiré autour de leurs chaires des étudiants de plusieurs nations. A cause de son goût décidé pour les sciences historiques, MOELLER s'attacha avec une sorte de prédilection à l'enseignement de Niebuhr dont les investigations sur l'ancienne Rome lui semblaient assurer la rénovation et les progrès de la haute critique; c'est dans

(1) Au zèle vigilant de son père répondait l'affection de sa mère, Caroline-Élisabeth Alberti, femme spirituelle et courageuse, dont les hautes qualités n'ont échappé à aucun de ceux qui ont été reçus dans l'intimité de la famille. Issue de la maison Alberti, de Hambourg, elle devint la belle-sœur du célèbre poëte et romancier Ludwig Tieck, et elle se trouva dans d'excellentes conditions pour apprendre à connaître plusieurs littérateurs du Nord de l'Allemagne. Elle fut appréciée par la société d'élite qu'elle fréquentait avec son mari et son fils, à Dresde, à Vienne et sur les bords du Rhin.

le même dessein qu'il écouta Ferdinand Walter et Arndts dont les cours de droit romain et germanique avaient une grande portée pour l'histoire des peuples et des États européens. Enfin, en 1829, il alla prendre à Berlin le grade de docteur en philosophie, après avoir entendu les leçons de Hegel, de Raumer et de Boeck. Le 20 février 1830, il défendit avec les thèses d'usage la dissertation d'histoire qu'il avait composée en latin sous le titre de *Saxones* (1), et il fut félicité publiquement par Hegel à l'issue de cette épreuve académique. L'écrit qu'il avait présenté à la Faculté de Berlin justifiait de la durée et de la spécialité de ses études : il y exposait ses recherches personnelles sur l'origine, le nom et les plus anciennes migrations des Saxons, sur leurs affinités avec les peuples scandinaves sous le rapport des croyances, des traditions et des mœurs, et enfin sur leurs guerres de conquête dans la Germanie septentrionale jusqu'à leur soumission par les armes et la politique de Charlemagne (2).

L'histoire était la branche d'études que JEAN MOELLER avait préférée dans le cours entier de son éducation, et son souhait était depuis longtemps de pouvoir s'y consacrer exclusivement, quand il fut nommé en 1834 professeur d'histoire générale à l'Université catholique (3). En donnant le cours d'histoire ancienne au début de son professorat à Malines, il mit à l'épreuve de prime abord la méthode qu'il voulait appliquer à la science de l'histoire. Il en concevait l'enseignement comme éminemment sévère, et il entendait lui conserver le caractère et le ton didactiques qu'il a le plus souvent en Allemagne. Dès lors, comme il le fit toujours dans la suite, il renvoyait sans cesse les auditeurs à la lecture des sources, et prenait la peine d'indiquer la valeur des ouvrages qu'il leur importait le plus de consulter. Souvent il rectifiait des préjugés et des erreurs, par exemple des assertions fausses répandues alors dans les classes sur l'autorité du manuel de Heeren.

Mais c'est en abordant, l'année suivante, l'histoire du moyen âge que le docte professeur fit mieux comprendre l'esprit et la

(1) SAXONES. *Commentatio historica quam ad summos in philosophia honores*, etc., *scripsit* JOANNES MÖLLER DANUS. — Berolini, typis Godofr.-Carol. Nauckii, MDCCCXXX, pp. IV-74, in-8°.

(2) De 1831 à 1834, il acquit de l'expérience dans l'art d'enseigner, en donnant sa part de leçons dans l'Institut noble, dont son père, M. Nicolas Moeller, était directeur à Düsseldorf.

(3) Il eut d'abord le titre de professeur extraordinaire ; mais il fut promu en 1837 au rang de professeur ordinaire.

portée de sa méthode. Le discours d'ouverture, qu'il prononça peu de jours après l'installation de l'Université à Louvain (1), fut reçu avec une faveur marquée comme un programme qui présentait les grandes divisions du sujet, comme un résumé des vues que le maître allait développer dans ses leçons et dans ses écrits. Il y exposait en traits généraux son dessein de mettre en lumière la véritable histoire des peuples chrétiens, de refaire les annales souvent défigurées de la société catholique, de réhabiliter des époques de travail et de lent progrès confondues sous la vague dénomination d'âge des ténèbres. Les premiers auditeurs de M. MOELLER s'intéressèrent vivement à la tâche qu'il assumait; ils reconnurent bientôt à quel point ses aperçus l'emportaient en exactitude et en vérité sur le tableau des mêmes époques dans des livres d'ailleurs recommandables. Il parlait avec autorité, et il était écouté avec confiance, parce qu'il ouvrait fréquemment à ses élèves une perspective sur la littérature historique de l'Allemagne, si neuve et si vaste, que l'on ne connaissait guère alors en Belgique que par la renommée. En effet, plusieurs travaux éminents d'histoire et de critique conçus dans un esprit inaccoutumé de justice envers l'Eglise et la Papauté, tels que ceux des Voigt, des Raumer et des Hurter, etc., n'avaient pas encore été traduits en plusieurs langues.

Il fut donné à M. MOELLER de partager désormais son enseignement annuel entre l'histoire de l'antiquité et l'histoire du moyen âge (2); mais c'est à cette seconde partie de ses cours qu'il s'empressa de donner au plus tôt l'appui, on dirait mieux la sanction d'un livre. En 1837, il fit imprimer son *Manuel d'histoire du moyen âge, depuis la chute de l'empire d'Occident jusqu'à la mort de Charlemagne* (3). Ce beau travail répondait à de graves intérêts, religieux et scientifiques. On l'accueillit partout comme la pre-

(1) *Discours prononcé par M. le professeur Moeller le 5 décembre 1835 à l'ouverture de son cours d'histoire du moyen âge à l'Université catholique de Louvain* (Louvain, chez Van Linthout et Van den Zande, pp. 23 in-8°).

(2) Jusqu'en 1849, les matières de la candidature en philosophie étant réparties en deux années, le premier des cours d'histoire était destiné aux élèves de la première année, et le deuxième à ceux de la seconde. Plus tard, ces cours ont été partagés entre les deux semestres d'une seule année académique, et la nouvelle loi les a désignés l'un et l'autre sous le titre de « histoire politique. »

(3) Louvain, Van Linthout et Van den Zande, 1837, 1 volume in-8°, pp. VIII-468.

mière assise d'une œuvre considérable (1), comme la promesse de recherches systématiques et toujours plus développées. Les hommes instruits de plusieurs pays l'honorèrent de leurs suffrages; ils y louèrent l'initiative prise par l'auteur, le plan et la distribution de l'ouvrage, l'inventaire général des sources, ainsi que la valeur intrinsèque du récit, serrant de près les faits, mais les éclaircissant de point en point par les plus sûrs témoignages. Aussi, quand l'Académie royale des sciences de Munich envoyait le 3 août 1844 à notre collègue le diplôme de membre étranger (2), désignait-elle la restauration de l'étude du moyen âge comme un service signalé qu'elle entendait récompenser.

MOELLER ne suspendit l'exécution complète de son *Manuel* qui devait former quatre volumes, que pour concourir plus directement aux nécessités de l'instruction publique dans sa patrie d'adoption. Le programme des examens de candidature en philosophie restreignant partout à une seule année la durée des leçons d'histoire, il exprima plus d'une fois le regret de ne pouvoir donner des cours spéciaux sur l'histoire d'un seul peuple ou d'un seul État, d'une époque ou d'une institution, comme il est facultatif de faire dans les universités allemandes; mais il reporta toute sa force d'application à la composition de livres classiques qui pussent satisfaire à des besoins permanents dans l'enseignement moyen aussi bien que dans l'enseignement supérieur (3).

Sous deux titres différents, MOELLER continua l'œuvre qu'il avait essayé de fonder par son premier livre. Il fit d'abord paraître son *Précis de l'histoire du moyen âge, depuis la chute de l'empire romain d'Occident jusqu'à la naissance du protestantisme* (4), renfermant en un seul volume cette période importante de l'histoire universelle, et il en donna, cinq ans plus tard, une seconde édition entièrement refondue (5). Dans l'intervalle, il en avait publié

(1) Ce volume fut traduit en italien et imprimé à Naples en 1841 : *Manuale di storia del Medio Evo.*

(2) On nous permettra de transcrire ici la formule employée à dessein dans le diplôme de l'Académie de Bavière : « ... *de restauranda medii ævi historia optime meritum socium exterum ... cooptavit.* »

(3) Nous citerons à ce titre une *Anthologie allemande en prose et en vers*, imprimée par ses soins à Louvain (1840, 1 volume in-8°) et adoptée dans plusieurs colléges.

(4) Louvain, Van Linthout et Van den Zande, 1841. 1 volume in-8°, pp. VIII, 580.

(5) Louvain, ibid., 1846, pp. XVI-636 in-8°.

lui-même, à Mayence, en langue allemande, une rédaction remaniée et développée en maint endroit, parce qu'il la destinait plus spécialement à son pays natal.

Peu d'années après, MOELLER voulut faire descendre à tous les degrés de l'enseignement l'usage de sa méthode. Tel était le but de la publication qu'il annonça en 1849 de son *Cours complet d'histoire universelle, à l'usage des colléges et des maisons d'éducation,* (1) divisé en cinq parties : l'histoire des peuples orientaux, celle des Grecs, celle des Romains, l'histoire du moyen âge et l'histoire moderne. Il a lui-même donné ses soins à trois éditions de ce *Cours,* imprimées à Hasselt, à Louvain et à Tournai (2), et il a fait entrer dans les deux dernières, le travail neuf auquel il s'était livré en vue d'exposer suivant le même plan l'histoire des temps modernes.

Le *Cours complet* venait combler une lacune dans les livres destinés aux humanistes et aux élèves de la section des études dites professionnelles : aussi fut-il bien vite adopté par plusieurs établissements d'enseignement secondaire, en France comme en Belgique (3), et fut-il traduit en hollandais (4). D'autre part, les étudiants des universités se servirent du même recueil pour entretenir des connaissances antérieurement acquises en histoire et pour suivre avec fruit des leçons approfondies. Telle fut la double utilité des volumes du *Cours* que l'auteur a revus et remaniés successivement avec l'autorité de sa propre expérience et avec le

(1) Le tome Ier a seul paru : GESCHICHTE DES MITTELALTERS. *Ein Lehrbuch für akademische Vorlesungen und die höheren classen gelehrten Schulen.* (Mainz, Kirchheim, 1841, pp. XXII-492, in-8°.) — Ce volume comprend les deux premières périodes jusqu'au pontificat de Grégoire VII.

(2) La première édition, dont la préface est datée du 29 juin 1849, fut terminée chez M. S. Milis, à Hasselt, en 1853, par le tome II de l'histoire du moyen âge (5 volumes in-12). — La seconde fut imprimée, sauf le tome Ier, chez M. C.-J. Fonteyn, à Louvain, 1853-1858 (cinq parties en sept tomes in-12). — La troisième édition, entièrement refondue, fut confiée à la maison H. Casterman ; commencée en 1858 et terminée seulement en 1862, elle comprend cinq tomes grand in-12, dont les deux derniers sont de forts volumes.

(3) L'auteur a publié en outre, à partir de 1855, un travail abrégé en cinq petits volumes in-18 : *Cours élémentaire d'histoire universelle, à l'usage des ecoles primaires et moyennes, des institutions commerciales et industrielles et des pensionnats de demoiselles.*

(4) Cette version fut publiée dans le Brabant septentrional : *Volledig Leerboek der algemeene Geschiedenis,* van J. Moeller. — Vyf deelen (Tilburg, — 's Hertogenbosch, 1850-1856).

secours des observations judicieuses qu'il avait sollicitées en toute franchise des membres du corps enseignant. Les chapitres relatifs à la géographie des pays qui furent la scène des grands événements ont une véritable valeur; exigeant l'emploi de cartes et d'atlas classiques (1), ils favorisent des études élémentaires, mais substantielles et fécondes sur chaque période de l'histoire universelle.

Des écrivains estimés ont fait usage des aperçus et des résultats consignés par MOELLER dans ses publications classiques, et ils se sont plu à le déclarer. Un témoignage loyal, qu'il est doux de recueillir à cet égard, c'est celui du professeur Moke, enlevé lui-même aux lettres vers la fin du mois passé (2). En tête d'un *précis* d'histoire universelle, il disait avoir tiré parti des ouvrages et des recherches de M. MOELLER, et, après avoir inscrit son nom dans la dédicace (3), il le remerciait d'avoir « facilité sa tâche par ses écrits et par ses communications amicales, » et de lui avoir fait part de ses travaux « avec cette confiance généreuse qui n'appartient qu'aux hommes d'un savoir véritable. »

En publiant le *Cours complet*, notre collègue se croyait en droit de compter sur le bon vouloir des maîtres qui l'expliqueraient dans chaque classe; car c'était son opinion arrêtée qu'il ne faut jamais imposer à l'élève la peine d'apprendre par cœur les chapitres d'un abrégé d'histoire, mais exiger de lui un exposé des faits étudiés dans cet abrégé, après qu'ils auraient été mis en lumière par l'enseignement oral. MOELLER supposait que les professeurs qu'il avait lui-même formés comprendraient aussi largement leur tâche : sans doute, il avait rencontré quelques auditeurs d'élite capables de s'y dévouer, et il aimait à penser qu'ils auraient beaucoup d'imitateurs. Il n'ignorait point cependant que nul ne saurait interpréter avec succès le texte d'un manuel devant de jeunes écoliers, sans consacrer un long travail au dépouillement d'une foule d'ouvrages qui lui fourniraient la matière de lectures et d'aperçus variés. Toujours est-il vrai que

(1) M. Moeller avait le projet de faire graver un atlas adapté aux grandes divisions de l'histoire dans son *Cours complet*.

(2) M. Henri Moke, professeur à l'Université et à l'Athénée de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique, est mort à Gand le 29 décembre 1862, âgé de 59 ans.

(3) Gand, 1er novembre 1849. — Tome Ier, *Histoire primitive* (dans l'*Encyclopédie populaire*, éditée par Jamar, à Bruxelles).

notre collègue espérait élever par cette voie le niveau de l'instruction et développer chez un grand nombre le goût d'un savoir approfondi.

Sans contredit, MOELLER a réalisé, au profit de l'enseignement historique, la véritable idée du manuel qui ne manque en Allemagne à l'apprentissage d'aucune branche de la science. On l'a reconnu depuis longtemps dans notre pays, et c'est à la littérature allemande que l'on a demandé plus d'une fois le modèle de ces livres élémentaires, mais instructifs, qui, sous le titre de *Handbuch* ou de *Lehrbuch*, forment la base d'une éducation spéciale et forte. L'Allemagne a justifié l'usage de ces livres par des progrès scientifiques de premier ordre dans des études qui ont ailleurs marché moins rapidement. Cet avantage ne lui a pas été contesté par les savants de plusieurs pays qui ont examiné impartialement l'état des sciences et des lettres en Europe; de ce nombre est le regrettable Charles Lenormant qui n'a pas craint d'avouer ce qui fait défaut sous ce rapport à l'érudition française :

« La culture d'esprit que je demande, disait-il (1), doit être le » résultat tout naturel des progrès simultanés de la méthode dans » toutes les applications de l'intelligence humaine; les facultés » individuelles ne croîtront pas, sans doute, mais l'existence d'une » foule de *Guides* et de *Manuels*, conçus dans un esprit philoso- » phique, permettra à l'esprit de se répandre sans efforts dans les » voies les plus opposées. La tendance encyclopédique des tra- » vaux allemands est un progrès de ce peuple sur la France; lors- » que j'ai cherché à m'expliquer les causes de cette supériorité, » je n'en ai pas découvert de plus évidente que l'existence en » Allemagne d'un grand nombre d'ouvrages élémentaires, com- » posés par les sommités intellectuelles de la nation : chez nous, » on laisse cette tâche aux esprits de quatrième ordre. »

Les manuels de MOELLER sont de ces bons livres qui servent de point de départ à une série fructueuse de lectures et d'investigations d'où peuvent sortir des résultats neufs, et même d'importantes découvertes. Non-seulement ils fournissent une instruction abondante et sûre, mais encore ils indiquent au travailleur les secours qui l'aideront à pénétrer lui-même plus avant, à parcourir des routes non encore battues. Jusque dans le cadre de ses

(1) *L'Archéologie, son objet et ses conditions.* — Voir le recueil posthume intitulé *Beaux-Arts et Voyages*. Paris, 1861, tome Ier, p. 456.

traités classiques, il a été donné à l'auteur d'éclaircir des épisodes curieux, mais restés obscurs des événements de l'Italie au moyen âge. Ainsi a-t-il réduit à leur juste valeur des relations qui nous sont venues sur le règne agité de plusieurs Papes au Xe siècle, sur leur rivalité avec la maison des comtes de Tusculum qui étaient à la tête d'un parti italien; il a restitué la généalogie de ces seigneurs de manière à réfuter des traditions injurieuses pour le Saint-Siége, qu'on avait coutume de rattacher à leurs intrigues politiques (1).

Le temps a manqué à MOELLER pour donner lui-même le tableau complet du moyen âge dans les proportions de son Manuel de 1837. C'est non-seulement l'état inachevé de ce grand ouvrage que nous avons à regretter: nous devons également déplorer qu'il n'ait pu entreprendre, comme il l'avait souhaité, des recherches approfondies sur plusieurs points inexplorés de l'histoire générale dans les siècles laborieux qui ont précédé l'ère moderne. Telle eût été, par exemple, une monographie sur l'histoire de la Prusse et des provinces de la Baltique, dans laquelle il eût mis au jour leur rapide et prodigieuse prospérité, quand, après la conversion tardive de leurs peuples au christianisme, elles vécurent sous le gouvernement des grands-maîtres de l'Ordre teutonique (2).

Il restera glorieux pour MOELLER d'avoir deviné l'intérêt capital de recherches d'histoire qui seraient de nature à rectifier l'opinion sur des époques fameuses, mais trop souvent décriées. La question qu'il avait rédigée pour le prix d'histoire dans le concours universitaire sur les franchises communales des grandes villes de la Lombardie, sortit de l'urne pour le concours de l'année académique 1855-1856. Le jeune savant qui l'avait traitée ne fut pas dans les conditions voulues par la loi pour subir les épreuves requises (3); mais, s'étant décidé à en agrandir le cadre pour en faire un livre, M. Prosper de Haulleville reçut de MOELLER les

(1) Cette tentative attira l'attention d'écrivains étrangers s'occupant de recherches sur la papauté au moyen âge, entre autres de M. Charles Lenormant qui, dans une lettre du 21 octobre 1846, demanda à M. Moeller de lui faire connaître les éléments du tableau généalogique.

(2) Ce point de recherches n'a été qu'indiqué dans le *Précis*, édition de 1846, pp. 520-523, et dans le *Cours complet*, 3e édition, tome IV, pp. 385-389.

(3) Voir le *Rapport* lu à la distribution générale des prix, aux Augustins, le 27 septembre 1856 (*Annales des Universités de Belgique*, 15e et 16e année, p. 100. — Bruxelles, 1859).

conseils les plus empressés et l'appui le plus chaleureux. C'est donc à l'initiative du professeur de Louvain que l'on doit le tableau d'un épisode d'histoire européenne qui montre sous un magnifique aspect l'action de la Papauté dans les luttes des Italiens contre les empereurs, par leurs constitutions et leurs libertés communales (1). En 1861, un grand prix, un prix national a été décerné à l'*Histoire des communes lombardes*, comme au meilleur ouvrage appartenant aux sciences morales et politiques (2). MOELLER applaudit à une telle récompense; mais c'est justice de dire que le problème résolu dans le livre couronné avait été signalé à notre jeunesse studieuse par l'infatigable apologiste du moyen âge.

Enfin, messieurs, ne terminons pas l'esquisse des travaux littéraires de JEAN MOELLER, sans donner de justes regrets à la brusque interruption de l'œuvre qu'il avait commencée au service de la grande patrie allemande. Ce n'était rien moins que « l'histoire du monde envisagée au point de vue chrétien. » Il l'avait rédigée dans sa langue maternelle, sous la forme d'un récit suivi, dégagé de tout appareil de notes et de citations. Mais, dans ce cours d'histoire générale qui aurait compris dix à douze volumes, quelques livraisons seulement, concernant la haute antiquité, ont vu le jour dans le dernier mois de l'an 1862 (3). L'Allemagne catholique est donc tout d'un coup privée d'un ouvrage utile qui aurait fait concurrence à des livres prétendant à la popularité aux dépens des vraies croyances. Elle venait d'entendre le consciencieux écrivain réclamer hautement un suprême effort des catholiques allemands pour ériger sur leur sol une école libre, une université qui plaçât la science sous la sauvegarde de la foi. La génération présente s'est chargée de l'accomplissement de son vœu si chaudement acclamé à Aix-la-Chapelle au mois de septembre dernier, et elle recommandera aux générations futures la mémoire de celui qui l'a formulé.

(1) *Essai sur l'histoire des communes lombardes, depuis leur origine jusqu'au XIIIe siècle* (Gand et Paris, 1857-1858, 2 volumes grand in-8°). — Voir sur cet ouvrage un article de M. J. Moeller, dans *la Belgique*, août 1859, tome VIII, pp. 46-58.

(2) Période du 1er janvier 1856 au 31 décembre 1860. — Voir le *Rapport* de M. Faider, sur ce prix quinquennal, lu à la séance de la classe des lettres, le 15 mai 1861, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, tome IX, pp. 571-584.

(3) *Die Weltgeschichte vom christlichen Standpunkt aufgefasst.* — Ouvrage publié par livraisons, format grand in-8°, à la librairie de Herder, à Fribourg en Brisgau.

II

Nous n'avons pas tout dit, messieurs, quand nous avons passé en revue les services rendus par le professeur et l'écrivain. Considérons maintenant JEAN MOELLER dans l'action, c'est-à-dire dans sa sollicitude pour ses élèves, dans ses rapports avec les jeunes gens, et, d'autre part, dans son zèle empressé à servir à tous les points de vue les intérêts religieux de la société.

D'un naturel franc et ouvert, MOELLER inspirait à tous ceux qui le connaissaient pleine confiance dans la loyauté de son caractère. Il communiquait aux autres l'idée du dévouement inspiré et soutenu par la foi : c'était bien là le dévouement qu'il possédait lui-même au plus haut degré, et qui consumait en quelques sorte tous les moments de sa vie. J'entreprendrais en vain de vous décrire ici les tentatives et les démarches de tout genre par lesquelles notre collègue donnait libre cours à son esprit de prosélytisme vraiment chrétien. Il faudrait vous nommer toutes les œuvres de la piété et de la charité catholiques qui ont été établies depuis vingt-cinq ans à Louvain et qu'il n'a pas cessé de soutenir par sa coopération ou par ses exemples. Il faudrait vous tracer le tableau de ses journées si remplies, que le travail qu'il fournissait dans chacune d'elles eût suffi à l'activité et à l'honneur de plusieurs hommes. Ce ne serait, d'ailleurs, que des allusions bien courtes et bien faibles à des actes éclatants, à des bienfaits dûment reconnus.

Vous jugerez bon, messieurs, que j'insiste aujourd'hui sur les travaux et les efforts de M. JEAN MOELLER qui se rapportent de plus près à la science et à l'enseignement, à l'éducation intellectuelle, au progrès littéraire. Ce sera pour vous une intime satisfaction de considérer son heureuse influence sur la jeunesse, et les divers moyens par lesquels il l'exerça envers tous et à tous les instants. Nous avons, à cet égard, l'embarras de choisir entre des faits nombreux encore vivants dans le souvenir de l'élite des étudiants qui se sont succédé à cette Université depuis sa fondation.

Le professeur MOELLER était à peine entré en fonctions que déjà il se conciliait la sincère estime de ses collègues et inspirait une très-vive sympathie à ses élèves. C'est rappeler un des grands bienfaits de la Providence, dont il était certainement digne, que de parler en votre présence de la tendresse dévouée

et, pour ainsi dire, paternelle qu'il trouva tout d'abord dans l'âme de M. le comte Charles de Coux. L'ingénieux penseur, qui fondait dans cette école encore au berceau l'enseignement de l'économie politique, fut pour son jeune collègue un conseiller intelligent, un protecteur fidèle, un ami d'une expérience comme d'une affection éprouvée. Il vous plaira sans doute, messieurs, d'entendre évoquer ici des souvenirs qui sont précieux pour la famille du défunt et qui le sont aussi pour les membres les plus anciens de notre institution.

L'action que MOELLER exerça de bonne heure parmi nous s'étendait à toutes les branches d'études. Il excitait le zèle de ceux qui l'écoutaient, par la franchise de ses avis et par la mention des plus beaux exemples; afin de développer chez eux l'amour de la science, il esquissait les grands travaux qui venaient de faire la gloire des nations étrangères. Quelle que fût la vocation présumée de ses jeunes visiteurs, il faisait en sorte de former, d'agrandir, de fortifier dans leur esprit l'idéal du savant. Il n'avait pas d'autre pensée, quand il leur montrait, du côté de l'Allemagne, l'horizon sans limites de recherches critiques et de glorieuses conquêtes. De la sorte soutint-il chez plusieurs élèves la résolution d'embrasser courageusement la carrière des lettres, et il leur vint en aide quand, après avoir accompli les premiers l'épreuve du doctorat en philosophie, ils songèrent à visiter les Universités allemandes. Vous devez me permettre, messieurs, de donner place en cet endroit à un témoignage de reconnaissance personnelle et d'attribuer les mêmes sentiments à d'anciens condisciples qui honorent aujourd'hui l'enseignement supérieur dans leurs chaires de l'Université de Liége (1).

Une pensée de prévoyance et d'utilité guidait MOELLER, quand il proposait à M. le recteur de notre Université la création d'exercices et de cours spéciaux pour ceux des élèves en philosophie qui se destinent à l'enseignement des humanités. L'*Institut philologique* lui doit son existence : il élabora les règlements qui furent adoptés en 1844, à l'imitation de ce qui se pratique en Allemagne; il prit pour sa part la direction d'exercices d'histoire et de géographie qui servissent le mieux aux leçons graduées du collége, et pen-

(1) M. Arnold Troisfontaines et M. Charles Loomans, tous deux professeurs à la Faculté de philosophie et lettres de Liége, chargés, l'un des cours d'histoire ancienne et d'antiquités romaines, l'autre des cours de psychologie, de morale et de droit naturel.

dant dix ans il remplit la nouvelle charge qu'il avait sollicitée, avec la même patience et le même désintéressement.

Le zèle que M. MOELLER avait déployé d'abord en faveur des élèves de sa Faculté, il se plut dans la suite à le montrer envers les élèves de toutes les autres. Il leur témoigna l'intérêt le plus sincère; il les assista des conseils de son expérience, et il étendit même son patronage aux années où ils devaient faire leur début dans la vie publique. Il ne s'épargna aucune peine, avec le concours de ses nombreux amis, pour aplanir les obstacles qui se trouvaient sur leur chemin, et nous pouvons être fiers d'être à même d'affirmer qu'ils se sont tous montrés dignes de l'inépuisable sollicitude d'un de leurs anciens maîtres.

Les besoins intellectuels et religieux de notre temps étaient compris dans toute leur étendue par JEAN MOELLER. Il avait l'œil constamment ouvert sur les ressources aujourd'hui acquises à la grande cause que représente l'Université. Il exhortait nos étudiants au travail, afin qu'ils se rendissent capables de servir cette cause à leur tour; il leur représentait l'opportunité d'un long apprentissage pour être toujours et partout au niveau de la discussion; il les poussait à s'emparer de l'arme de la parole, qui est une puissance redoutable et prompte, grande pour le bien comme pour le mal, dans l'état présent de la société. Il leur montrait les voies de publicité qui leur sont ouvertes dans la littérature et dans la presse périodique; il les encourageait par l'exemple des défenseurs éminents de la liberté religieuse chez les grandes et les petites nations.

Jamais MOELLER ne recula devant des fatigues ou des sacrifices pour réaliser pleinement ses idées de propagande et d'émulation. Nous l'avons vu, en 1842, s'imposer la charge de la direction de la *Revue de Bruxelles* dont il fit paraître deux volumes sur le plan des recueils religieux et scientifiques alors les plus vantés de l'étranger. Plusieurs collaborateurs qui ont gardé l'anonyme s'empressèrent de prêter appui à son entreprise, et d'autres les relevèrent quand un peu plus tard il patronna la *Revue des Revues*. (1)

(1) Ce recueil, imprimé à Louvain (2 volumes in-8°, chez Ickx et Geets), faisait suite à la *Revue de Bruxelles*, publiée par livraisons mensuelles, formant autant de volumes détachés. — M. J. Moeller avait donné un article sur *l'Action sociale des Papes*, dans la première série dudit recueil, livraison de mai 1839.

Si occupé qu'il fût des principaux devoirs qu'il s'était imposés, MOELLER sut trouver le temps de tenir la plume à diverses reprises dans l'intérêt de la vérité. Il ne lui suffit pas d'avoir, comme historien, pris la défense de l'Église dans le passé; il portait un regard vigilant sur ses destinées actuelles, particulièrement sur les combats qu'elle soutient dans les deux mondes pour revendiquer sa liberté (1). Il ne nous sied point de récapituler ici les affaires innombrables qu'il a traitées par des lettres et des correspondances, d'accord avec ses convictions religieuses; mais il est indispensable de dire qu'il élevait la voix avec courage toutes les fois qu'on attaquait les principes, et qu'il avait à cœur de venger l'honneur des personnes ou de rétablir l'exactitude des faits, toutes les fois qu'on y portait atteinte par légèreté ou par passion.

Un spirituel écrivain avait ridiculisé à plaisir un poëte allemand, Clément Brentano, en lui attribuant un fol ascétisme après une jeunesse désordonnée. MOELLER protesta au plus tôt pour défendre à la fois la mémoire de son noble ami, et la véracité du témoignage de celui-ci, touchant les pieuses visions qu'il avait été autorisé à recueillir et à publier (2).

Un peu plus tard un publiciste exalté, qui avait échangé tout à coup son rôle de panégyriste contre celui de détracteur, avait dirigé contre le pontificat de Clément XIV des attaques sans mesure ni critique. Notre historien discuta sur-le-champ les raisons et les pièces alléguées par l'auteur, afin de démontrer qu'il n'y eut point de pacte odieux entre Ganganelli et le roi d'Espagne, et il s'éleva de toutes ses forces contre l'accusation de simonie, ajoutée au reproche de faiblesse et de peur (3). Repousser de telles insinuations convenait assurément de la part de celui qui avait glorifié dans l'histoire la Papauté comme autorité souveraine,

(1) On lui doit la publication d'une brochure sur les *Affaires de Cologne*, suivie de pièces justificatives (Louvain, 1838, 130 pages in-8°), et un article en anglais sur ces mêmes affaires, dans la *Revue de Dublin*, janvier 1838.

(2) Lettre du 2 juin 1846 (*Revue catholique*, tome 1er, 2e série. pp. 222-223), en réponse à un article de M. le baron de Reiffenberg (*Annuaire de la Bibliothèque royale de Bruxelles*, 7e année, 1846, pp. 201-202). Il s'agit des méditations de la religieuse de Dulmen, Catherine Emmerich, sur la douloureuse passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

(3) Voir ses articles de la *Revue catholique*, de Louvain, année 1847, tome V, sur le livre de Crétineau-Joly, intitulé : *Clément XIV et les Jésuites* (Paris, 1847, 1 volume in-8°).

soutenant des luttes opiniâtres pour préserver l'Église du grand crime du trafic de ses dignités.

Ce que MOELLER était dans l'école, il voulait également l'être dans les relations de la vie sociale. Le sentiment du vrai, uni au sentiment du bon, était le fond de ses pensées. Avait-il conçu une œuvre utile, il n'avait point de repos avant d'y avoir mis la main, avant de l'avoir hautement recommandée à d'autres. Le désir de bien faire et aussi de voir le mieux se réaliser l'animait au-dessus de tout. Alors même qu'il semblait agir seul et sans conseil, il n'était pas, il n'était jamais mû par une arrière-pensée personnelle, par un dessein égoïste. Et ce trait, messieurs, vous paraîtra l'insigne éloge de sa conscience : sûr de ses intentions, il n'était jamais arrêté dans ses actes par la crainte d'être taxé d'ambition ou même de vanité. Quoi qu'on eût pensé de la chaleur qu'il mettait dans ses instances, de l'énergie qu'il déployait dans la discussion, du premier éclat auquel se laissait aller sa vertueuse indignation, on reconnaissait, en définitive, que c'était chez lui, non l'aveuglement de la passion, non l'emportement de l'orgueil, mais la dictée, mais l'entraînement d'une conviction forte et pure.

Ce n'est pas à un homme honnête et convaincu, comme il l'était, qu'on oserait jamais contester le droit de parler haut, d'avouer son opinion sans aucun détour, d'exercer hardiment la critique. MOELLER redoutait-il jamais de s'avancer, de s'exposer au premier rang ? N'était-il pas du petit nombre des hommes à qui on ne peut reprocher aucune contradiction entre leurs actes et leur conduite ? Cette constance de logique ne lui a fait défaut en aucune occasion : elle explique même sa sereine fermeté en présence des décisions qui ébranlent les plus forts, des grands sacrifices qui coûtent le plus au cœur humain ; n'a-t-il pas donné l'aîné des siens à l'austérité du cloître (1), et un second fils, pour la plus sainte des causes, aux périls de la vie militaire (2) ? Mais c'était se montrer conséquent pour ce chrétien qui ne séparait point la croyance de la science, ni la science de la vie ; qui entendait mettre les actions en rapport étroit avec les doctrines.

(1) Son fils aîné, entré jeune dans l'ordre des Rédemptoristes, le Père Joseph-Marie Moeller, est mort à Mons, le 14 juin 1862, âgé de 26 ans.

(2) Après s'être enrôlé comme volontaire au service du Saint-Siége en 1860, M. Jean Moeller se comporta vaillamment dans la journée de Castelfidardo. Il a aujourd'hui le rang de lieutenant dans le bataillon des zouaves pontificaux.

Élevé dans la société des plus célèbres convertis de l'Allemagne catholique, JEAN MOELLER avait hérité de leur ferveur; enfant du Nord, il portait dans les choses de l'âme une exaltation toute méridionale. Il aurait pris volontiers pour sa devise ce cri parti naguère de la tribune d'un grand pays : « Nous sommes les fils des Croisés ! »

Là est l'unité de sa carrière, l'honneur de son caractère, la raison de sa généreuse impétuosité qui ne connaissait point d'obstacles. Dans un temps de crise et de lutte comme le nôtre, MOELLER voulut être le champion de toutes les heures ; tantôt il combattit seul, tantôt il rallia d'autres combattants. Il fit sentir à ses amis le prix d'héroïques résolutions, et il obtint l'estime même de ses adversaires. On n'a jamais jugé le premier élan de la bravoure suivant les calculs de la stratégie, ni suivant les prévisions d'une prudence vulgaire ; car, dans l'intrépidité du soldat, il y a toujours de la gloire.

La mort de M. MOELLER a fait éclater de toutes parts, en sa faveur, cet invincible respect qui est ici-bas la plus sûre, la meilleure récompense de la solide vertu, du vrai dévouement. Mais avons-nous fait assez, messieurs, quand nous avons témoigné de notre juste admiration pour les qualités de l'homme et du chrétien? N'est-ce point notre devoir en cette circonstance de dire, du fond du cœur, aux étudiants de Louvain qui l'ont connu, ce que nous attendons d'eux pour notre collègue à jamais regretté, c'est-à-dire des hommages publics et durables qui soient à la hauteur de leur vive reconnaissance? C'est à vous, en effet, jeunes gens, qui avez entendu ses dernières leçons, et aussi à vous tous, anciens élèves et amis du professeur MOELLER, aujourd'hui répandus dans nos colléges, appelés par des fonctions diverses dans toutes nos provinces, qu'il appartient de poursuivre son œuvre. Vous le ferez au profit de la science, chacun dans la carrière qui lui est propre, et, pour être conséquents, vous serez dans le monde les émules de ses rares vertus.

L'histoire des siècles chrétiens fut la grande tâche de M. MOELLER : il vous a tracé la voie; il serait beau pour vous, assurément, de vous y engager après lui, de mettre en valeur les trésors de l'érudition allemande qu'il vous a ouverts. Vous acquerrez d'autant mieux l'intelligence des besoins de la société moderne, que vous aurez mieux exploré à sa suite les anciens âges de la « République chrétienne, » mère de notre civilisation. Des mémoires, des mono-

graphies, et puis de vastes ouvrages sortiront de vos mains accoutumées au travail. Vous contribuerez ainsi à l'avancement des sciences historiques, et, par là, au progrès général de l'instruction dans notre pays. Vous viendrez donner l'appui de vos recherches à notre littérature nationale, qui s'est enrichie, depuis trente ans, de livres d'histoire fort remarquables dans les deux langues entre lesquelles elle est partagée. Plusieurs écrivains de la Belgique contemporaine vous ont montré que, si l'histoire est une science, elle est aussi un art, et ils vous ont fait voir en elle une des forces du véritable patriotisme.

Ce n'est pas le seul service, jeunes gens, que vous puissiez rendre à notre pays pour être fidèles aux grands exemples de votre maître vénéré. Estimez-vous à jamais heureux d'avoir serré la main d'un homme de cœur à votre entrée dans la vie, exposés que vous êtes à rencontrer tant de fois sur votre route l'inconséquence et la lâcheté. Souvenez-vous toujours de JEAN MOELLER. Imitez-le dans son amour du bien, dans l'ardeur de son dévouement. Vous avez appris de lui comment chacun doit mettre en œuvre les facultés qu'il a reçues d'en haut. Serviteur intelligent, comme ceux que récompense le maître de l'Évangile, il a fait fructifier les talents qu'il avait en dépôt; entre ses mains, vous l'avez vu, ces talents se sont accrus de plusieurs autres. Faites comme lui, et, tout en vous disposant à rendre compte à Dieu de l'emploi de vos jours, vous amasserez aux yeux de vos concitoyens une grande moisson de mérites. Vous aurez servi, avec un égal honneur, la religion, la patrie et la science.

CONGRÈS CATHOLIQUE D'AIX-LA-CHAPELLE.

DISCOURS DE JEAN MOELLER,

professeur à l'Université catholique de Louvain,

SUR L'ENSEIGNEMENT EN BELGIQUE.

Nos lecteurs ont pu voir, dans l'article de cette Revue intitulé : *le Congrès catholique d'Allemagne en 1862* (tome XIV, n° d'octobre 1862), la part active que M. J. Moeller a prise aux mémorables débats de cette assemblée. Ils savent qu'il y fut le promoteur de la grande idée de fonder sans délai une université catholique qui serve de centre aux études religieuses des catholiques de tous les États allemands. Le discours qu'il prononça à cette occasion, et que les acclamations de l'auditoire interrompirent plusieurs fois, a été imprimé dans le *Catholique* de Mayence. Quelques jours avant sa mort, M. J. Moeller l'avait adressé à un de ses amis avec prière d'en donner une traduction française, et il se proposait de le publier dans un recueil de notre pays. Le manuscrit qu'il désirait revoir lui-même venait de lui être envoyé, quand il a été surpris par sa dernière maladie ; c'est d'après le manuscrit retrouvé dans ses papiers que nous allons publier la chaleureuse allocution qui a produit une si grande impression sur les hommes de foi réunis à Aix-la-Chapelle et qui a provoqué leur assentiment immédiat à la motion du savant professeur de Louvain.

MESSEIGNEURS LES ÉVÊQUES ET PRÉLATS,

HONORABLE ASSEMBLÉE,

Mes bien chers amis d'Allemagne,

Je vous apporte pour ma bienvenue au milieu de vous un salut cordial de ces anciens et catholiques Pays-Bas, de ces Marches occiden-

tales de la grande patrie allemande, dont ils furent arrachés à la suite du déplorable schisme religieux du XVIe siècle et de la révolution française de 1789. Pendant plus de sept siècles, une grande partie de la Belgique, berceau de ce Saint-Empire romain, fondé par Charlemagne, dans la ville natale duquel nous sommes assemblés, demeura étroitement unie à la Germanie; les ducs de Brabant et de Luxembourg, les comtes de Hainaut et de Namur en gardaient avec fidélité les frontières de l'Ouest, et comptaient avec les évêques de Liége et les margraves d'Anvers, parmi les princes de l'Empire. Dans cette dernière cité s'élève, aujourd'hui encore, la grande maison de la Hanse teutonique; ce débris auguste d'un passé déjà loin de nous rappelle à tous la prospérité du commerce allemand, dont les vaisseaux dominaient la mer du Nord et la Baltique. Malgré une longue séparation, l'idiôme germanique est encore parlé dans une grande partie de la Belgique, et les mœurs allemandes ont laissé leur empreinte dans le caractère national. C'est encore vers l'Allemagne que le peuple belge tournerait un regard plein d'espérance, si jamais des pensées d'annexion menaçaient d'un danger commun son indépendance ainsi que celle de la rive gauche du Rhin.

La communauté d'origine et de destinée n'est pas l'unique lien qui attache les Belges aux hommes distingués qui veulent bien me prêter un moment de bienveillante attention. Il en est un autre infiniment plus puissant. Comme nous, messieurs, le peuple belge a eu l'insigne bonheur de conserver, pure et intacte, la sainte religion catholique. Depuis 1830 surtout, époque mémorable et glorieuse, où la Belgique est née à l'indépendance et à la liberté, la vie catholique s'est développée chez elle avec la force et la fraîcheur d'une luxuriante végétation. Des institutions de tout genre, j'allais dire innombrables, écloses au souffle puissant de l'Église, grandissent sous sa direction, nourissent le sentiment religieux dans toutes les classes, répondent à tous les besoins et font circuler la sève divine du catholicisme dans toutes les veines de la hiérarchie sociale. Une énumération, même purement sommaire, de toutes ces salutaires institutions, dépasserait de beaucoup le cadre d'un discours de circonstance. Aussi me bornerai-je à attirer votre attention sur une des faces de ce vaste sujet, en vous entretenant de ce que les catholiques belges ont fait pour l'instruction et l'éducation de la jeunesse.

Avant d'entrer en matière, qu'il me soit permis de rencontrer l'objection que l'on élève si souvent, parfois même dans des cercles catholiques, contre le régime politique que la Belgique s'est donné en 1830. On attaque ce régime en se prévalant des empiétements dont les libertés religieuses et sociales sont menacées en Belgique de la part d'un libéralisme oppresseur, qui, sous le masque de la liberté, cherche à exercer le plus intolérable des despotismes. Or, ne l'oublions pas, mes-

sieurs : le Christ lui-même nous a dit : « *Je ne suis pas venu vous apporter la paix, mais le glaive.* » Et ce n'est pas sans raison que l'Église catholique porte ici-bas le nom d'Église *militante*. Elle a vaincu le monde en versant des flots de son sang le plus pur ; elle n'entrera dans l'éternité qu'après avoir triomphé des plus redoutables assauts. Pour elle, comme pour chaque homme en particulier, se vérifie jusqu'à la consommation des siècles cette parole de l'Esprit-Saint : *Militia est vita hominis super terram ;* la vie de l'homme est un combat perpétuel. La lutte ardente qui est engagée en Belgique entre les catholiques et les libéraux n'est que l'application de cette loi, qui est imposée à l'homme tant qu'il vivra sur cette terre. Elle ne peut être envisagée comme une conséquence d'événements politiques, moins encore du pacte fondamental qui régit le pays, sans lequel elle s'exercerait probablement dans des conditions moins favorables. Les catholiques auraient tort de s'en plaindre. Grâce à elle et aux contradictions qu'elle leur fait éprouver, la vie catholique se retrempe incessamment, et produit chaque jour des fruits nouveaux et abondants. Il serait intéressant d'étudier l'origine, les développements et les résultats de cette lutte. Mais un tel travail m'écarterait trop de mon sujet. J'ai hâte de vous tracer le tableau de l'activité catholique dans le ressort de l'instruction, en m'étendant tout particulièrement sur l'organisation de l'Université catholique à laquelle j'ai le bonheur d'appartenir depuis sa fondation, c'est-à-dire depuis bientôt trente ans.

L'Église, et par ce mot, j'entends non-seulement le clergé, gardien vigilant du dépôt de la foi, mais encore le peuple catholique de toute condition, a toujours considéré l'éducation intellectuelle de la jeunesse comme un de ses plus impérieux devoirs. Si l'esprit l'emporte en dignité sur la chair, si l'âme créée à l'image de Dieu, et reflétant la nature de son créateur, est de beaucoup supérieure au corps, il est évident que tous les efforts de l'homme doivent tendre à perfectionner la partie spirituelle de son être, et à se rapprocher de plus en plus du type divin, qui se pose continuellement devant lui. Il y travaillera en développant son intelligence et en assouvissant aux sources de la vérité éternelle cette soif de connaître qui le dévore. Loin de moi la pensée que la science soit l'unique but, même le but le plus élevé que l'homme doive chercher à atteindre. Non, il doit avant tout poursuivre la perfection morale. Mais la recherche de la vérité et le développement intellectuel lui serviront puissamment à atteindre ce but supérieur, pourvu qu'il ne perde pas de vue cette parole de l'apôtre saint Paul, qui dit : *Scientia inflat, charitas vero ædificat ;* parole profonde par laquelle le Docteur des Gentils stigmatise la science séparée de Dieu, la science des libres-penseurs qui dans sa folle présomption s'attaque aux dogmes révélés et se révolte contre l'auteur de toute vérité.

Au contraire, la recherche et la connaissance de la vérité, la culture

de l'esprit, dans les carrières respectives que la Providence a assignées à chacun de nous, est un saint devoir. L'Église, du reste, a eu soin de le proclamer depuis le jour de sa fondation. Aux temps de l'ancienne alliance, Dieu avait choisi la tribu de Lévi entre les enfants d'Israël pour pourvoir aux besoins religieux, moraux et spirituels de son peuple élu. Il n'a pas manqué non plus à son Église; aux Apôtres et à leurs successeurs, il a confié la mission d'instruire tous les peuples : « Allez, leur a-t-il dit, dans le monde entier et enseignez toutes les nations; apprenez-leur à garder ce que je vous ai enseigné moi-même. » Au clergé donc la garde de la saine doctrine! à lui la charge de discerner la vérité de l'erreur! à lui d'être à la tête du mouvement des esprits. *Vos estis lux mundi.*

Mais le clergé ne doit pas représenter et défendre à lui seul les intérêts de l'intelligence dans la société; ce serait créer une caste sacerdotale, au sens qu'eut ce mot dans les monarchies hindoues et égyptiennes : le clergé doit appeler à lui toutes les forces intellectuelles du peuple et les diriger vers le grand but de l'instruction et de l'éducation catholique. Cette position, messieurs, le clergé belge l'a comprise de la manière la plus efficace et dans la mesure la plus parfaite. Il s'est chargé avec un zèle infatigable du soin d'élever la jeunesse. Sous la direction d'un épiscopat éminent par ses vertus et sa science, de nombreuses congrégations religieuses et les prêtres séculiers ont groupé autour d'eux la grande masse de la jeunesse belge, en nombre aussi considérable, à peu près, qu'avant la révolution française dans la plupart des pays catholiques de l'Europe. Dieu a visiblement béni cette grande œuvre, entreprise pour la gloire de son saint Nom. La Belgique peut se vanter à bon droit d'être à la tête de tous les autres pays catholiques, sous le rapport de l'éducation de la jeunesse. Hâtons-nous maintenant de justifier notre assertion par quelques preuves.

L'enseignement a trois degrés : l'enseignement inférieur comprend les écoles primaires : l'enseignement moyen, les colléges ou gymnases, comme nous disons en Allemagne; l'enseignement supérieur, les universités. Pour compléter cette énumération, joignons-y les établissements, où les jeunes personnes appartenant aux classes élevées de la société font leur éducation, et les instituts ouverts pour les filles du peuple. Quant à l'éducation des filles, surtout dans les pensionnats, on peut dire qu'à part de minimes exceptions, elle est dévolue aux congrégations religieuses, qui ont multiplié leurs maisons, non-seulement dans les grands centres de population et les villes de province, mais encore dans chaque grand village. Cette propagation s'est faite avec une étonnante rapidité. Pour n'en citer ici qu'un seul exemple, je rappellerai, qu'en 1830, un curé pauvre, simple et droit, ouvrit, dans une petite commune, à Thildonck, près de Louvain, une école, au presbytère même, et prit comme aides sa nièce et sa servante. Quelques personnes

pieuses sollicitèrent l'honneur d'être associées à cette sainte entreprise; bientôt après, le curé, avec l'agrément de Mgr l'archevêque de Malines, fonda dans une modeste maison, achetée à cet effet, une congrégation religieuse qui prit la dénomination et la règle des Ursulines. Le Ciel seconda un si généreux dessein. Au moment où je parle, ces modestes filles de Sainte-Angèle de Merici comptent plus de cinquante établissements, répandus dans toute la Belgique et dans le Limbourg hollandais. Leurs pensionnats sont partout florissants; à chacun d'eux est annexée une école pour les pauvres. Et, cependant, les Ursulines de Thildonck n'occupent pas le premier rang parmi les grands ordres consacrés à l'éducation des filles, tels que les *Sœurs de Notre-Dame*, les *Sœurs de Marie*, les *Sœurs de la Providence*, les *Sœurs de la doctrine chrétienne*, etc. Ces ordres ont fondé des maisons dans les pays les plus lointains, aux Etats-Unis, et même en Californie. Qui ne s'écrierait ici : *Digitus Dei hic est!*

Différentes congrégations d'hommes, les *Frères des écoles chrétiennes*, les *Frères de la doctrine chrétienne*, les *Frères de charité*, se consacrent avec un égal avantage à l'instruction du peuple dans les grandes cités et dans les petites villes. Le libéralisme a tenté jusqu'ici bien des efforts pour éloigner les classes populaires des écoles dirigées par les Frères; jusqu'à présent ses projets n'ont pas réussi, et, à vrai dire, ils n'offrent pas grande chance de succès.

Les évêques de Belgique ont encore pourvu d'une autre manière à l'éducation du peuple des villes et des campagnes : ils ont annexé à leurs petits séminaires des écoles normales, d'où sortent chaque année des instituteurs pieux et instruits, qui, après avoir subi devant un jury compétent les examens que la loi requiert, sont appelés dans les écoles communales. En outre, on a ouvert dans quelques petits séminaires des exercices spirituels, durant les vacances de septembre, auxquels on invite les maîtres d'école ; l'accès n'en est fermé à aucun d'eux. Cette excellente mesure contribue puissamment à conserver et à entretenir chez les instituteurs le sentiment religieux. Aussi, l'enseignement qu'ils donnent au peuple produit-il les meilleurs fruits. Grâce à cette éducation populaire et en dépit de la corruption générale du temps, laquelle a pénétré partout, jusqu'aux dernières couches de la société, le peuple belge des campagnes demeure fidèlement attaché à sa foi, et se distingue par son zèle religieux et par la pureté de ses mœurs.

Arrivons maintenant à l'instruction moyenne, qui est donnée, comme nous l'avons dit, dans les colléges. Ici encore, nous avons à mentionner les plus remarquables résultats, soit dans les études classiques, proprement dites, soit dans les études professionnelles. Les premières préparent les jeunes gens aux cours universitaires, les secondes servent de préliminaires au commerce ou à l'industrie. Parmi les établissements d'enseignement moyen, nous rencontrons en première ligne les

petits séminaires de Belgique. Chaque diocèse en possède un ou plusieurs : le diocèse de Malines en compte trois, les diocèses de Namur et de Liége en ont deux.

Sous le rapport de l'organisation et du régime intérieur, pour l'excellence des études et pour l'esprit religieux dont elles sont animées, ces institutions épiscopales peuvent servir de modèles à tous les pays catholiques. Ce serait une erreur de croire qu'on n'y prépare la jeunesse qu'aux études de théologie ; on se tromperait si on considérait ces établissements comme les vestibules des grands séminaires en ne voulant y voir que des instituts destinés à l'éducation du clergé. Une partie notable de jeunes gens, après y avoir achevé leurs cours d'humanités, vont peupler les universités et entreprennent, en quittant ces maisons, des études philosophiques, juridiques ou médicales. La force et la solidité de l'enseignement dans les petits séminaires se constatent par les examens de maturité qui se font à la fin de chaque année scolaire. Les élèves des petits séminaires peuvent se mesurer sans crainte avec les étudiants d'autres établissements et remportent même souvent les premières palmes. Il y a encore plusieurs colléges communaux dont la direction est confiée aux évêques ; ces colléges ont à leur tête un supérieur prêtre avec un personnel de laïcs et d'ecclésiastiques. Sous le rapport scientifique et moral, ces maisons peuvent se placer avec honneur à côté des petits séminaires.

Ces établissements fondés par les évêques et soumis à leur direction exclusive ne sont pas les seuls où l'on s'occupe d'instruction secondaire. Il y a un bon nombre de colléges dirigés par des congrégations religieuses. A leur tête se place la Compagnie de Jésus, qui, depuis sa fondation, n'a pas cessé de s'occuper avec un plein succès de l'éducation de la jeunesse et dont les établissemeuts ont atteint en Belgique un très-haut degré de prospérité. Les jésuites ont dix grands colléges ; chacun d'entre eux compte en moyenne plus de 300 élèves. Voilà donc plus de trois mille jeunes gens, appartenant aux classes aisées de la société, qui sont redevables aux Révérends Pères de la Compagnie de Jésus de leur instruction. Ajoutons que beaucoup de ces jeunes gens sont internes, et reçoivent ainsi dans ces maisons une éducation complète. Il serait superflu de vous démontrer, messieurs, l'heureuse influence que doit exercer sur la jeunesse une éducation aussi bien dirigée. Chose digne de remarque ! l'exemple des instituts ecclésiastiques a réagi sur les athénées et les colléges qui dépendent exclusivement du gouvernement ou des communes ; il a fallu, pour ne pas alarmer e sentiment religieux des familles, imprimer à presque tous ces établissements une tendance religieuse.

Les jésuites ont adjoint à la plupart de leurs colléges une section purement professionnelle, dans le genre des *real-schule* de l'Allemagne, destinée aux jeunes gens qui voient s'ouvrir devant eux les carrières

commerciales ou industrielles. Une autre congrégation religieuse, connue sous la dénomination de Joséphites, s'occupe également avec bonheur de l'enseignement industriel : elle possède quatre colléges à deux desquels des cours d'humanités ont été ajoutés.

Cette activité qui se déploie dans l'enseignement primaire et moyen, n'atteindrait encore qu'imparfaitement le but, si elle n'embrassait point l'instruction supérieure ou universitaire. L'Université catholique de Louvain est le couronnement de l'édifice scientifique, élevé par les mains intelligentes du clergé. Il me sera permis, je l'espère, messieurs, de m'étendre un peu plus longuement sur cette magnifique création de nos évêques, sur l'origine de cet établissement, sur ses progrès, et de vous dire un mot sur la vie intellectuelle qui y règne et le zèle du corps professoral. Le développement historique dans lequel je veux entrer ne sera pas inutile, je pense; il contient peut-être des renseignements et des indications dont d'autres pays pourraient faire leur profit et montrera au besoin la route à suivre pour arriver au même résultat qu'en Belgique.

C'était en 1833. Deux ans à peine s'étaient écoulés depuis le jour où les Belges avaient proclamé leur indépendance et l'avaient consolidée en appelant au trône de leur pays S. M. Léopold Ier. Dans leur réunion annuelle sous la présidence de leur métropolitain, l'archevêque de Malines, les évêques de Belgique venaient de prendre la résolution d'ouvrir une maison de hautes études théologiques, en guise de séminaire provincial. A peine cette décision fut-elle connue qu'un grand nombre d'hommes haut placés, parmi lesquels il faut citer en première ligne les membres catholiques des deux Chambres, les nobles comtes de Mérode et de Robiano, ainsi que mon ami ici présent, M. Barthélemi Dumortier, le champion infatigable de la vérité et du droit, prièrent l'épiscopat belge de donner une plus grande étendue à son plan primitif, de ne pas fonder seulement une haute école de théologie, mais plutôt d'organiser une université complète. Ils se déclarèrent prêts à soutenir le nouvel établissement de toute manière. Ce vœu ne pouvait point ne pas être accueilli avec faveur, et la fondation d'une université catholique se trouva décidée d'un accord unanime. On mit la main à l'œuvre dès que l'on se fut assuré l'approbation du Saint-Père Grégoire XVI, à l'examen duquel on avait soumis les statuts de la nouvelle institution.

On s'occupa avant tout d'ouvrir une souscription générale dont le but était double : créer d'abord un premier fonds d'établissement et déterminer ensuite la cotisation annuelle à laquelle les signataires s'obligeaient. Les revenus annuels s'augmentaient encore du produit de collectes à faire deux fois par an dans toutes les églises et oratoires publics de la Belgique. C'était fournir aux familles peu moyennées et au peuple lui-même l'occasion d'apporter leur obole et de contribuer pour leur part à cette grande œuvre patriotique.

Un homme, dont le nom demeure à jamais inséparable de celui de l'Université catholique, fut chargé de mettre à exécution le plan élaboré par l'épiscopat et s'est acquis de ce chef une réputation justement méritée. Mgr de Ram fut promu à la dignité de *Rector magnificus perpetuus*. A cet honneur, il réunit dans sa personne la charge de chancelier. Cette dernière fonction avait d'abord été offerte à notre ami le docteur Binterim, qui la refusa. Ce prêtre aussi savant que modeste et dont le souvenir est à jamais gravé dans notre âme, est mort curé de Bilk (1). Un local provisoire fut loué à Malines, siége de l'Université, et l'on commença avec deux facultés, celles de philosophie et de théologie. L'installation solennelle s'en fit, le 4 novembre 1834, fête de saint Charles Borromée, dans l'église métropolitaine de la Belgique. Le nombre des étudiants inscrits dans les deux facultés était très-petit, il faut bien l'avouer, il s'élevait à 86. A quelques jours de distance, les loges maçonniques inauguraient l'Université libre de Bruxelles, fondée et soutenue par elles. Cet établissement arborait, dans le discours même d'ouverture, un drapeau ennemi de l'Église. La lice était ouverte. L'Université catholique s'avança aussitôt dans cette arène, où elle n'a cessé de se maintenir avec honneur.

Il y avait, en Belgique, outre les deux universités de nouvelle création, trois universités de l'État : à Gand, à Louvain et à Liége. Dans le courant de l'année 1835, on présenta aux Chambres un nouveau projet de loi sur l'enseignement supérieur. Louvain vit supprimer son Université; celles de Gand et de Liége furent complétement réorganisées. C'est alors que l'administration municipale de la cité louvaniste, se trouvant en possession des bâtiments et des collections de l'école abolie, se tourna vers les évêques, pour les prier de transférer dans l'antique capitale du Brabant le siége de l'Université catholique et de relier le présent au passé en faisant revivre cette ancienne Université de Louvain, si renommée dans les siècles antérieurs. La ville s'engageait à entretenir les bâtiments. Ces offres furent agréées; et le 1er décembre 1835, l'Université avec ses cinq facultés, de théologie, de droit, de médecine, de philosophie et lettres et des sciences, maintenant complètes, ouvrait ses cours dans ses nouveaux auditoires. Le nombre des élèves inscrits était de 261; l'année suivante, il s'accrut d'une centaine; depuis quelques années, il dépasse 800. L'Université de Louvain compte à elle seule presque autant d'étudiants que ses trois rivales ensemble; elle est tout à fait indépendante de l'État, elle est université libre; elle est en-

(1) Ce fait paraît inexact. Mgr de Ram, dans le discours qu'il a prononcé le 28 janvier, à Louvain, après les funérailles de M. J. Moeller, en a fait la remarque. Il a constaté aussi que l'Université comptait trois facultés au lieu de deux, lors de son installation à Malines : la faculté omise par J. Moeller est celle des sciences.

tretenue uniquement et seulement par les contributions volontaires des catholiques belges.

Par son organisation intérieure, l'Université catholique est en rapport avec les nécessités de l'enseignement supérieur en Belgique; par suite, elle diffère en plus d'un point des dispositions en vigueur dans le régime des universités allemandes. Deux choses donnent à Louvain une physionomie tout à fait caractéristique : l'orthodoxie de sa doctrine dans les branches de la science et l'administration chargée de surveiller la conduite des étudiants. Qu'on n'aille pas croire, toutefois, messieurs, que l'enseignement des professeurs soit soumis à une censure continuelle, ou qu'on exerce à leur égard, comme l'ont prétendu quelques adversaires, une véritable inquisition. Depuis vingt-huit ans que l'Université existe, l'intervention des supérieurs ecclésiastiques n'a pas été une seule fois nécessaire pour mettre fin à un enseignement dangereux. Les professeurs sont tous sans exception des hommes sincères, entièrement dévoués et fidèles à la Sainte-Église. Leurs convictions catholiques se font jour dans leurs leçons; la plus forte garantie de l'orthodoxie de leurs doctrines se trouve dans la franchise et dans la solidité de ces convictions mêmes qu'aucun d'eux n'a jamais trahies. Unité et pureté de l'enseignement dans les diverses branches du savoir humain, en philosophie comme en sciences naturelles, en droit comme en médecine, réfutation des erreurs innombrables qui minent le fondement religieux de la science dans la plupart des pays de l'Europe : voilà le mérite incontestable de l'Université catholique. Ce n'est pas assez pour Louvain d'inculquer aux jeunes gens l'amour de la science et de la saine doctrine; Louvain est l'*Alma Mater* de la jeunesse que les familles confient à ses soins vigilants. Le vice-recteur et ses deux assesseurs sont chargés de surveiller la fréquentation régulière des cours et la conduite des étudiants. Il ne faut pas chercher dans ces mesures d'ordre une restriction arbitraire ou étroite de la liberté de la jeunesse; cette surveillance s'exerce avec une grande douceur et une juste modération. Des conseils paternels suffisent presque toujours pour ramener dans la voie droite ceux qui se seraient oubliés; il n'en faut pas davantage pour retirer les indolents de leur torpeur; lorsque la chose devient nécessaire, les parents sont informés de la conduite de leurs enfants; ce dernier moyen produit d'ordinaire les meilleurs effets. On n'exclut de l'Université que ceux qui paraissent incorrigibles et qui restent sourds aux avertissements. Aussi, Louvain n'est jamais le théâtre de scènes tumultueuses, si fréquentes ailleurs.

Il peut arriver sans doute que l'un ou l'autre de ces jeunes gens s'engage dans le chemin du vice; mais, il faut le proclamer, l'esprit général est bon : le mal est réduit à se cacher, tandis que le bien s'y étale au grand jour. La congrégation d'étudiants, dirigée par les RR. PP. Jésuites, comprend plus de 300 membres; la société de Saint-

Vincent-de-Paul en compte un nombre à peu près égal. Personne n'est obligé à faire partie de ces sodalités; chacun jouit de la plus complète liberté à cet égard.

Ce n'est pas sur ses élèves seulement que l'Université catholique exerce sa féconde influence; les universités de l'État même et la marche de la science en Belgique n'échappent pas à sa bienfaisante action. Les ouvrages de tout genre, sortis de la plume des professeurs de Louvain, ont rencontré une approbation générale. Le contact de ces mêmes hommes avec leurs confrères des autres universités et avec les membres de l'Académie royale de Bruxelles a conquis à la science catholique le premier rang dans le domaine de l'activité intellectuelle.

L'Université catholique peut s'appliquer à elle-même en toute vérité cette parole du Christ: *Vous les connaîtrez à leurs œuvres.* Sous ce rapport, elle peut en toute sécurité de conscience défier les critiques du présent et attendre le jugement de l'avenir. Depuis vingt-huit ans, elle a formé bien des étudiants qui sont entrés aujourd'hui dans la vie publique et qui occupent des positions honorables : avocats, juges, administrateurs, médecins, notaires, membres des Chambres législatives ou professeurs, ils sont restés fidèles pour la plupart à leurs convictions religieuses et travaillent avec zèle et avec succès, à la propagation du bien. Sans doute, pendant une oppression de plus de cinquante années, les révolutionnaires de France, le gouvernement hollandais, ont fait au pays, par l'enseignement, des blessures qui ne sont pas aujourd'hui complétement cicatrisées; et il faudra quelque temps encore avant que la jeune génération qui a grandi dans un autre milieu, exerce l'influence qui lui revient de droit. Mais ne désespérons pas; les fondements sont jetés; l'œuvre avance, et, avec l'aide de Dieu, nous parviendrons à achever l'édifice. C'est ainsi qu'en Belgique l'Église forme des hommes au courage viril et aux fortes convictions, hommes dont la pénurie, hélas! nous a été démontrée hier avec quelle éloquence, vous le savez! (1).

En terminant, je n'ai plus qu'un mot à vous adresser, à vous, messieurs les représentants de l'Allemagne catholique. Ce que la petite Belgique, un pays de quatre millions d'habitants, a fondé, vous ne le pourriez pas, vous qui êtes six fois plus nombreux? Personne ne conteste plus l'importance pour l'Allemagne d'une université libre, purement catholique. On a beaucoup parlé et beaucoup écrit à ce propos. Il est temps de mettre la main à l'œuvre et d'en venir à l'exécution. Commencez! prenez pour mot de ralliement la devise du grand empereur d'Autriche *Viribus unitis*, devise que rappellent aussi les armes de la

(1) Allusion au discours de M. le chanoine Mouffang, inséré par le R. P. Servais Dircks dans son travail sur le congrès. (*Revue belge*, t. XIV, p. 448.)

Belgique : l'*Union fait la force*. Le succès, soyez-en assurés, couronnera votre entreprise. Elevez la voix, vous, catholiques laïcs; et le vénérable épiscopat d'Allemagne prépare un accueil bienveillant à vos démarches. Suivez l'exemple que vous donne la Belgique, marchez dans les mêmes voies et vous arriverez au même résultat. Ne vous effrayez pas des obstacles que vous rencontrerez et qu'il vous faudra surmonter. Que rien ne vous empêche de mettre la main à l'œuvre vigoureusement et promptement. Plus les difficultés à vaincre sont grandes, plus grand sera pour vous le mérite d'en avoir triomphé. Le mot de la France : *Impossible n'est pas français*, ne serait-il pas une vérité en Allemagne? Ne pourriez-vous donc pas dire avec autant de droit : *Impossible, c'est un mot indigne d'un cœur allemand!* C'est pourquoi je vous dis de nouveau : A l'œuvre! Et Dieu sera avec nous!

VARIÉTÉS.

CŒURDOULX [1].

Le château de Boucard existe toujours. On y arrive par deux avenues d'ormes qui aboutissent à des passages en voûte donnant accès sur une pelouse entourée de bâtiments ruraux. Pour parvenir à la porte principale du manoir il faut traverser un pont situé sur des fossés, dont l'eau toujours croupissante se couvre au printemps de nénuphars et de fleurs d'iris jaunes. Les tiges de ces plantes, devenues boueuses par le desséchement des fossés pendant l'été, leur donnent alors le triste aspect d'un marécage.

Le corps de logis, en entrant dans la cour à droite, est évidemment d'une date plus récente que celui des bâtiments de gauche ; le premier a un entablement en pierres sculptées dans le style de la fin du xve siècle, de cette époque où l'on commença à mêler des écussons et des têtes d'animaux dans les feuilles des frises et des corniches. Des moulures de cet entablement se détachent des panneaux en pierre sur lesquels on a gravé des sentences latines dont le sens, plus philosophique que religieux, donne à supposer que cette aile du château de Boucard a été construite à l'époque où la terre appartenait à un seigneur protestant.

Boucard est situé dans le val entre les montagnes de Sancerre et celle du Bec d'Acier qui avoisine la Chapelotte. Sa position l'isole complètement de toutes les grandes communications. En ce temps surtout, c'était un pays pour ainsi dire inabordable.

Après le sac de Bourges, une jeune religieuse du couvent des Annonciades, nommée Renée de Laval, vint s'y réfugier près de Jeanne de Boucard, qui obtint alors de son mari protection pour la pauvre recluse.

Il reste encore à Boucard quelques chambres meublées dans le goût du dernier siècle, mais rien du reste à l'intérieur ne rappelle les anciens jours, si ce n'est un gril et un pot au feu, qui doivent dater du temps où les anciens chevaliers tenaient garnison. Cette marmite est d'un volume tel que les écuyers des nobles preux qui recevaient l'hospitalité

(1) Suite. — Voir le n° de janvier, p. 103.

au château de Boucard pouvaient, comme celui du héros de Cervante, l'écumer avec un poëlon et en retirer une couple de chapons et autant de poulardes sans faire aucun tort à la soupe du seigneur.

Milon et Denise se trouvaient souvent le soir à la veillée autour du feu où chauffaient ces énormes marmites. C'était ordinairement pendant les soirées si longues à la campagne que Milon captivait par ses récits l'attention de tous les valets dispersés çà et là pendant le jour ; mais, comme je l'ai déjà dit, Milon avait renoncé à son éloquence en faveur de son amour. D'ailleurs, les malheurs de Renée de Laval, si jeune et si belle, inspiraient un intérêt puissant aux gens du château qui ne se lassaient pas d'entendre raconter par Denise le pillage du couvent des Annonciades, la profanation des cendres de la bonne duchesse leur fondatrice, et enfin la manière presque miraculeuse dont Renée de Laval venait d'échapper à la mort et à l'amour de son cousin, le capitaine de Sarcelles, farouche protestant, qui n'avait point renoncé à épouser sa parente lorsque celle-ci aurait été relevée de ses vœux.

Jeanne de Boucard et la recluse oubliaient dans le bonheur de se trouver réunies, l'une les malheurs de l'hymen, l'autre, les persécutions de l'amour. Seules dans cette habitation isolée, mais sûre, elles étaient peu avides des nouvelles du dehors, n'en attendant rien d'heureux, Jeanne surtout dont les souhaits intérieurs ne pouvaient s'accorder avec la brillante destinée de son mari.

Si Milon se taisait pour ne point déplaire à Denise, il n'en recherchait pas moins toutes les occasions de se renseigner sur les événements qui s'accomplissaient à Bourges assiégée par la reine régente en personne, et défendue par le capitaine d'Ivoy. Il saisit donc le premier prétexte pour aller à Sancerre, et là, il apprit la reddition de Bourges et la signature du traité qui la livrait aux catholiques. Cette nouvelle le terrifia d'autant plus qu'on ajoutait plusieurs versions sur la capitulation du capitaine d'Ivoy, accusé de trahison.

Milon ne savait pas s'il se tairait ou s'il parlerait en rentrant à Boucard. Au moment d'y arriver, il se croisa avec un homme d'armes du capitaine qui lui confirma la nouvelle qu'il venait d'apprendre : leur maître commun était en route pour se rendre à Boucard. Il était bien vrai qu'il avait livré la place sans attendre les ordres du prince de Condé, lequel, pour ce fait, lui avait refusé une entrevue à Orléans. Le capitaine irrité de cette conduite du prince envers lui, était allé trouver le Roi et la Reine régente à Lazenay et avait reçu de la cour le plus glacial accueil. Force lui était donc de revenir à Boucard, rugissant comme un lion blessé par un dard que l'effort fait pour le retenir enfonce plus avant dans la plaie.

L'amour seul eût pu cicatriser des blessures aussi cruelles que celles qui venaient de faire saigner l'orgueil du capitaine d'Ivoy ; mais son mariage avait été une nécessité politique, et rien de plus.

Renée de Laval quitta furtivement le château de Boucard, le capitaine, l'ayant prise en horreur, aussi bien que sa femme. Cependant, Jean de Hangest, ayant douze heures à dépenser par jour dans l'oisiveté et dans la solitude, se rapprocha de la triste Jeanne pour ne pas être seul; alors, près de la châtelaine, il vit Denise et essaya de s'en faire aimer; mais la jeune fille était pieuse et sage ; en outre, elle avait, pour venir en aide à sa vertu, un grand amour pour Milon. Ce fut ce dernier qui avertit la noble dame de Boucard des dangers courus par sa servante près de son seigneur et maître.

Jeanne prit dans son escarcelle le peu d'or qui s'y trouvait ; elle le donna à Denise afin qu'elle partît pour Bourges avec son père, qui était jardinier du château. Arrivée dans cette ville, Denise y épousa Milon qui obtint par les soins de Renée de Laval la place de concierge à l'hôtel Salvi. La dame de Boucard ne poussa pas plus loin sa protection, le capitaine lui ayant interdit toute relation avec le jeune ménage, furieux qu'il était de cette union.

Nous avons vu, au commencement de ce récit comment la fille de Denise et de Milon était devenue la filleule de l'évêque de Rennes.

Quatre ans donc après les fêtes du baptême d'Euphrosine Milon, par une froide soirée de novembre, Denise étant seule à la loge ouvrit la porte à un étranger qui s'introduisit dans la cour sans lui adresser aucune question en la suivant jusque chez elle. Arrivé là, il ferma soigneusement la porte, et, lorsqu'il fut débarrassé de son feutre, Denise ébahie reconnut dans ce muet visiteur son ancien maître de Hangest.

Bourges étant devenue, depuis la réaction royaliste de 1562, la ville catholique par excellence, était un lieu très-peu sûr pour un chef de protestants. Les réformés s'étaient, disait-on, réorganisés dans le midi et une colonne était en route pour rejoindre l'amiral de Coligny. On devait croire qu'elle traverserait le Berry, et la surveillance la plus active était exercée par les autorités locales afin d'empêcher les racolements que les protestants essayaient de faire parmi leurs anciens amis. Denise, comme femme du concierge de l'hôtel Salvi, était au fait de toutes ces circonstances, et la présence du capitaine d'Ivoy la rendit un instant muette de terreur ; du reste, celui-ci lui adressa plusieurs questions sans en attendre les réponses. — Où est Milon? — Y a-t-il sûreté pour moi de l'attendre ici un moment ? — N'as-tu pas quelque retraite où je pourrais me cacher si nous étions surpris ensemble par les gens de l'hôtel ?

— Jésus Marie ! s'écria la pauve Denise en regardant son maître dont les traits flétris ne conservaient plus rien de la beauté mâle et guerrière d'autrefois. Jésus Marie ! monseigneur, êtes-vous donc menacé à ce point que vous veniez chercher un asile précisément dans cette maison

et au milieu d'une ville où les gens de votre parti.... — Sont traqués comme des bêtes fauves et pendus haut et court, n'est-il pas vrai ? Denise....

— Ne tremble pas, pauvre folle ! Tous les hérétiques ne montrent pas leur pied fourchu puisque tu n'as jamais reconnu cette infirmité à ton mari. Je ne suis pas absolument sans défenseurs à Bourges ; d'ailleurs, en cas de surprise, je suis armé, et mordieu, j'en abattrais plus d'un avant qu'on me passât la cravate de chanvre ; mais Milon tarde bien.

— Je l'aperçois dans la cour, monseigneur. Je vous en conjure, dit Denise, ne le détournez pas de son devoir, et donnez-moi des nouvelles de ma noble maîtresse.

Le capitaine secoua la tête..... Bien fou, Denise, répondit-il d'une voix mélancolique, bien fou est celui qui appuie sur sa poitrine le cœur d'une femme qui a reçu son nom comme un outrage à ses pensées..... Jeanne de Boucard avait la tête trop faible pour devenir la femme d'un partisan ; et les blessures que nous autres soldats recevons du destin ne se cicatrisent guère si la main d'une femme aimée ne se porte dessus pour les guérir..... Mais parlons de toi, dit-il, comme pour échapper à une émotion trop douloureuse. Ton mari a-t-il au moins répondu à la préférence que tu lui as donnée ? ou bien cette préférence n'a-t-elle jamais existé que dans l'intérêt de ta maîtresse ?

— Nous nous sommes toujours aimés et nous nous aimons encore, monseigneur, répondit Denise devenue rouge après la dernière phrase du capitaine d'Ivoy. Nous serions très-heureux ici si Milon voulait être moins fier avec les voisins ; mais il est si orgueilleux ! Puis il ne peut pas retenir sa langue.

— Palsembleu ! la tienne ne m'épargne guère, il me semble, s'écria Milon, en s'introduisant dans la loge..... Allons, sainte élève de nonnes, ferme les volets au lieu de jaser de cette sorte sur ton mari, va ouvrir si l'on frappe et ne laisse personne pénétrer céans. Monseigneur et moi, nous avons besoin de prendre un morceau avant de nous mettre en route.

Si Denise avait été étonnée en revoyant chez elle et dans l'hôtel Salvi l'ancien chef banni des protestants, elle fut bien autrement surprise lorsqu'après avoir servi le souper, elle vit le capitaine d'Ivoy inviter Milon à se mettre à table avec lui !

Denise avait autant de bon sens que son mari possédait de sottise et de vanité. Elle réfléchit tout de suite combien il fallait que le capitaine eût besoin du valet pour le traiter ainsi de pair à pair, et quelle influence cette conduite allait lui donner désormais sur l'esprit faible et orgueilleux de Milon.

Tout en les servant à table, elle apprit que leur rencontre avait été combinée d'avance ; qu'ils partaient la nuit même pour une expédition qu'ils ne signalèrent pas, et Milon signifia à sa femme, avant son départ,

de quitter l'hôtel Salvi dès le lendemain et de se loger dans un des faubourgs de Bourges, promettant de venir l'y rejoindre sous peu de jours.

Quoique Denise fût bien désolée d'abandonner une place lucrative, elle fut néanmoins forcée d'obéir à l'ordre qu'elle avait reçu de son mari. L'absence de Milon dura un mois, pendant lequel on apprit à Bourges le pillage de l'abbaye de Massay et le meurtre d'un vieux chanoine de Saint-Satur qui n'avait pas pu prendre la fuite lorsque les protestants s'étaient emparés de son couvent.

Denise fréquentait peu ses voisins, de peur d'avoir à leur rendre compte de sa solitude; néanmoins, malgré sa séquestration volontaire, elle ne pouvait pas ignorer les troubles qui désolaient le pays, car chaque jour la population de Bourges était attristée par l'arrestation de quelque protestant. Donc Denise vivait dans des transes continuelles, car elle ne doutait pas que son mari n'eût rejoint ces bandes qui étaient causes que la milice de Bourges faisait le guet jour et nuit. Elle n'osa cependant pas interroger Milon à cet égard; d'ailleurs, il fut à peine de retour qu'il repartit aussitôt. Ces absences continuelles inquiétaient et faisaient souffrir Denise, car elle aimait Milon, bien qu'il fût devenu brutal envers elle et peu caressant pour sa fille qu'il ne prenait plus sur ses genoux, qu'afin de lui apprendre quelque refrain obscène contre les catholiques. Denise, irritée de cette manière d'agir, finit un jour par la lui reprocher : la querelle fut vive entre les deux époux. Milon aimait sa femme quoiqu'il la rendît malheureuse, cela se voit quelquefois. La vue des pleurs coulant de ces yeux, qui avaient jadis un si grand pouvoir sur Milon, lui rendit pour quelques heures sa tendresse d'autrefois; il avoua donc à sa femme, dans ce moment de réconciliation, qu'il n'avait suivi le capitaine d'Ivoy, qu'afin d'échapper à cette destinée de valet pour laquelle il avait la plus profonde répugnance. « Laisse-moi devenir riche, disait-il à Denise, et sois bien assurée qu'alors je cesserai de courir les aventures. — Mais, si tu succombes avant de le devenir, lui répondait sa femme; si tu mets ton âme en péril?... — Que veux-tu? Le sort en est jeté, dit Milon; je suis à la solde des protestants; je ne suis pas libre de reculer, il faut que je marche...; puis il partit.

Quelques jours après cette conversation, Denise était assise avec sa petite fille près de son foyer solitaire. La bourse de l'évêque de Rennes était toujours intacte dans le bahut de Denise, et son amour d'épouse lui reprochait intérieurement de ne point l'avoir ouverte pour son mari à l'heure si pénible de leurs derniers adieux. — Je lui aurais épargné bien des fautes, pensait Denise, si je lui avais donné cet or! — Hélas! en suis-je bien la maîtresse? se demandait-elle ensuite. Cette fortune n'est-elle pas à ma fille, à mon Euphrosine, à qui son père apprend à blasphémer?...

Denise, tout en songeant, se souvenait des premiers moments de son mariage à l'hôtel Salvi. Elle était bien heureuse à cette époque! La comparaison qu'elle établissait entre sa situation passée et sa situation présente remplissait son âme de douleur et d'amertume. Elle regrettait ce passé si doux, si facile; elle le mettait en regard avec le présent devenu si rude, loin de Milon coupable, de Milon dans l'indigence, de Milon qu'elle aimait! de Milon qui lui avait donné le plus doux de tous les trésors, la plus pure de toutes les jouissances, un enfant! Pauvre Milon! dit tout haut et pour ainsi dire involontairement le cœur de l'épouse reconnaissante. Pauvre Milon!...

Euphrosine avait les yeux fixés sur ceux de sa mère, lorsque celle-ci laissa ce cri de son âme s'échapper de ses lèvres. La petite fille avait beaucoup d'intelligence et une grande sensibilité. Le nom de son père, prononcé avec autant d'amertume que de tendresse par Denise, impressionna vivement l'imagination précoce de cette enfant. Elle ressentit avec une émotion au-dessus de son âge le contre-coup des peines qui mouillaient de pleurs les yeux de sa mère. Tout à coup l'enfant parut prendre une résolution suprême, et, d'un ton qui, quoique enfantin, avait tout le caractère du dévouement, elle dit à Denise : « Ne pleure plus, mère; ne te fais plus de chagrin pour mon papa; je puis le rendre bien heureux, il me l'a dit l'autre soir. Je n'ai pas voulu lui obéir à ce moment-là, parce que ce qu'il me commandait de faire me causait trop de peine; mais puisque tu pleures, ajouta la petite fille, m'y voici décidée. » Alors, arrachant de son cou une grossière image en plomb, représentant la sainte Vierge, elle la jeta au feu. « Regarde, dit ensuite la petite à sa mère, en lui montrant le plomb qui commençait à fondre, regarde!... C'est fini... Elle va brûler, la sainte Vierge.... Je ne l'aime plus... Je n'ai aucun regret. Essuie donc tes pleurs, je t'en conjure... Le père, lui, sera si content, lorsque tu lui diras que j'ai fait brûler la sainte Vierge. »

Denise demeura muette de douleur devant l'action de sa fille. Elle regardait d'un œil hagard et sans faire aucun effort pour la retirer du feu, la petite statue de plomb qui achevait de fondre. C'était un don de la pieuse Renée de Laval, et Denise l'avait attachée au cou de sa fille pour attirer plus spécialement sur elle les bénédictions de la Mère de Dieu... Et c'était cette même petite fille, la filleule d'un évêque, qui venait de profaner ainsi l'objet de la vénération de toutes les mères chrétiennes. Cette action mit Denise au désespoir : elle entrevit de suite tous les malheurs terribles qui pouvaient atteindre sa fille dans l'avenir. L'acte que venait d'accomplir sa main innocente était le méfait du père. Denise pensa qu'il lui faudrait désormais ou combattre dans le cœur de son enfant le respect si saint et si sacré de l'amour filial, ou bien laisser son âme s'égarer dans des croyances opposées à tout ce qu'aimait, vénérait et adorait Denise... Le combat qui s'éleva entre cette con-

tradiction de ses devoirs d'épouse, de mère et de chrétienne fut aussi poignant que terrible. Denise, depuis longtemps déjà, souffrait des dissidences religieuses qui existaient entre elle et Milon; jusque-là elle s'était flattée que son mari reconnaîtrait ses erreurs, et que Dieu, qu'elle implorait chaque jour à cet effet, se servirait de l'amour paternel de Milon pour le ramener à lui. Quelle fut donc sa douleur en entrevoyant un résultat tout opposé à celui qu'elle avait si vivement espéré d'obtenir de la bonté céleste! La pauvre femme sentit si cruellement son impuissance à conjurer tous les malheurs spirituels qui pouvaient atteindre sa fille dans un contact journalier de celle-ci avec son père, qu'elle prit subitement une résolution héroïque. La malheureuse mère pensa qu'il lui fallait à tout prix sauvegarder l'âme de sa fille, et, pour y parvenir, elle résolut de la soustraire à l'influence de Milon, en la faisant passer pour morte et en plaçant l'enfant dans un couvent. La bourse de l'évêque devait l'aider dans cette combinaison, qui non-seulement préserverait Euphrosine de l'hérésie, mais aussi l'empêcherait d'être enveloppée dans les malheurs que la conduite de Milon pouvait attirer sur sa famille.

Denise avait résolu de présenter Euphrosine comme une enfant qui lui avait été confiée. Elle n'osa pas la mener au couvent des Annonciades, où elle était connue; voulant éviter tout soupçon sur le mensonge qu'elle se proposait de faire, elle choisit celui de Sainte-Claire. En conséquence, elle se mit en devoir de revêtir Euphrosine de ses plus beaux habits; la pauvre mère baisait chaque pièce du vêtement dont elle couvrait les membres délicats de sa petite fille, de cette enfant qu'elle vêtissait peut-être pour la dernière fois, car elle pensait assez judicieusement qu'elle devait renoncer, au moins dans les premiers temps, à retourner au couvent où elle placerait la petite, ses visites pouvant amener la découverte du mensonge qu'elle méditait; donc, en habillant Euphrosine, elle ne pouvait retenir ses pleurs qui tombaient jusque sur ses mains tremblantes. La petite fille ne se rendait pas compte du chagrin persistant de sa mère; elle l'embrassait, afin de la consoler; elle lui passait ses petits bras autour du cou. « Mais ne pleure donc plus, lui disait-elle, je suis si belle et si sage! J'ai obéi à mon papa, j'ai fait brûler la sainte Vierge!... Je l'aimais bien pourtant!... » A ces mots, Denise, qui avait senti comme un frisson d'incertitude lui traverser le cœur sous les baisers de sa fille, se redressa courageusement et tout à fait déterminée dans la première résolution qu'elle avait prise en commençant la toilette de l'enfant, et, prenant Euphrosine par la main, munie de la bourse de l'évêque, elle s'achemina vers le couvent des Clarisses. Sur le point d'y entrer, elle réfléchit qu'il serait toujours temps d'accomplir son sacrifice vers le soir, et que pendant quelques heures encore, elle pourrait voir et caresser sa fille; elle l'emmena donc hors des murs de la ville, et s'assit avec elle à l'entrée

d'un pré, où la petite fille cueillit des fleurs et des baies d'églantier, avec lesquelles elle s'amusa pendant que Denise se repaissait de sa vue et s'affermissait dans la résolution qu'elle avait formée, en supputant toutes les raisons qui la lui avaient suggérée; puis, à l'heure où l'ombre des arbres commence à se raccourcir, au moment où l'ouvrier, ses outils sur l'épaule, va regagner son toit, Denise, les yeux éteints, le cœur meurtri, le cerveau en délire, vint frapper au couvent de Sainte-Claire. La supérieure des Clarisses ou béguines, noms qu'on donnait alors indifféremment aux religieuses du tiers ordre de Saint-François d'Assise, ne fit aucune difficulté pour se charger d'élever l'enfant que Denise lui présenta comme appartenant à des personnes persécutées pour leur croyance religieuse; l'idée même de préserver ainsi une âme de l'hérésie qui causait tant de maux dans la province, donna une fort grande joie à la religieuse, qui questionna faiblement Denise. Elle prit seulement son nom sur ses tablettes et s'informa du lieu où elle se rendait. Denise ne répondit pas affirmativement, ne sachant pas au juste où son mari fixerait son séjour; elle désigna celui de son père, jardinier au château de Boucard.

Euphrosine jeta des cris de désespoir lorsque Denise lui fit traverser la porte de clôture pour la remettre à la religieuse; la pauvre mère, dont les cris de l'enfant déchiraient les entrailles, s'enfuit sans vouloir jeter un dernier regard sur sa fille, ayant peur de se trahir ou de ne pouvoir persister plus longtemps dans son héroïque résolution.

Rentrée dans son logis si froid et si désolé, Denise soulagea sa douleur par un torrent de larmes. Les jours qui suivirent le jour si affreux de cette séparation volontaire d'avec sa fille, furent, s'il est possible, plus tristes encore que ce moment cruel où elle avait cessé de la voir. L'absence de son enfant torturait le cœur de Denise, tandis qu'elle tremblait et se repentait parfois de la peine horrible qu'elle infligerait à Milon, en lui faisant croire au trépas d'Euphrosine qu'il aimait tant. Vingt fois elle fut sur le point de retourner au couvent des Clarisses et d'y réclamer son enfant; vingt fois aussi elle s'arrêta sur le seuil de la porte.

D'ailleurs, ayant eu bientôt l'occasion de faire parvenir de ses nouvelles à son mari, elle lui annonça la mort supposée d'Euphrosine, et dès lors elle ne se trouva plus maîtresse de revenir sur ce qu'elle avait fait. Quelquefois, les passants de la rue des Cordeliers voyaient une pauvre femme dont les traits flétris et les yeux pleins de larmes regardaient avec une indicible expression de tendresse et de regret la porte toujours close du couvent de Sainte-Claire.

Un jour, Denise se sentit si faible dans sa douleur, elle avait un si grand désir de revoir sa fille, que, pour échapper à la tentation de la réclamer, elle résolut de quitter Bourges pour aller à Boucard passer quelques semaines; elle espéra qu'en arrivant chez sa mère, elle trou-

verait l'occasion d'informer son mari du lieu où elle était. Elle partit donc un samedi de Bourges; comme elle était à pied, le trajet fut long : elle n'arriva au château que le mardi de la semaine suivante. Son mari s'y trouvait avec le capitaine d'Ivoy, qui venait de se décider à quitter la France, où il était, d'une part, persécuté comme protestant, de l'autre, mal vu de son parti pour la capitulation de Bourges.

Il existait à cette époque une sorte de ligue fédérative entre tous les protestants d'Europe; ceux d'Allemagne et de France surtout avaient entre eux des rapports fréquents. Le capitaine d'Ivoy allait se mettre sous les ordres de Guillaume de Nassau, qui avait épousé une fille de l'amiral de Coligny; il avait, en outre, décidé que sa femme le suivrait dans les Pays-Bas, non pas que son affection le portât à la désirer près de lui, mais parce que la pauvre Jeanne se serait trouvée peu en sûreté à Boucard après le départ de son mari. Il fut donc arrêté qu'elle partirait avec lui, ainsi que Milon, qui depuis les derniers troubles était désigné à la police comme un homme à craindre, et courait fort le danger d'être arrêté. Cette raison l'avait empêché d'aller à Bourges avertir sa femme de son départ, car il n'avait jamais eu la pensée de l'emmener, ne désirant pas la rapprocher de son maître. Le destin en décida autrement. L'arrivée de Denise au château de Boucard parut à la châtelaine une véritable consolation envoyée par la Providence; le malheur avait un peu nivelé les positions respectives des deux femmes, aussi elles désirèrent et obtinrent de ne point se séparer, et Denise quitta la France avec son mari et ses nobles maîtres.

Jeanne était enceinte. Elle confia à Denise que sa position seule l'avait décidée à suivre son mari; de son côté, la chambrière avoua à sa maîtresse la vérité sur l'existence d'Euphrosine. Vu les événements qui venaient de se passer, Jeanne félicita Denise sur le parti qu'elle avait adopté pour sa fille, et les deux femmes convinrent qu'il y avait eu dans tout ceci comme une inspiration de Dieu lui-même.

Je n'écris point l'histoire du capitaine d'Ivoy; donc je n'ai pas à narrer la vie qu'il mena, les victoires qu'il remporta, non plus que les défaites qu'il eut à subir pendant les deux années qu'il passa à la solde des religionnaires flamands. Jeanne habitait Mons avec Denise; le capitaine et Milon étaient à l'armée. Les Espagnols surprirent Mons, l'enlevèrent aux protestants, et d'Ivoy, en allant au secours de cette ville, fut pris par le parti ennemi. Les Espagnols le ramenèrent prisonnier dans sa propre maison, où ils l'étranglèrent ensuite (1).

Milon avait eu les deux jambes brisées dans le même combat; il fut fait prisonnier en même temps que son maître, mais on lui fit grâce de

(1) Historique.

la vie. Le cerveau de Jeanne ne fut pas assez fort pour résister aux scènes d'horreur dont elle était sans cesse témoin; l'affreux trépas de Jean de Hangest acheva de lui égarer la raison, et Denise, entre sa maîtresse devenue folle et son mari infirme, se trouva en butte pour ainsi dire à tous les genres de malheurs. Elle ne put parvenir à rentrer en France qu'au bout de trois longues années passées tantôt dans un hôpital, tantôt dans un autre, s'adressant à tout le monde pour obtenir le moyen de revenir dans sa patrie, car la malheureuse mère voulait à tout prix revoir sa fille qui était depuis cinq années au couvent de Sainte-Claire. Enfin, grâce au secours de quelques officiers flamands qui s'intéressèrent à son sort, elle put arriver à Bourges; mais, hélas! toutes les difficultés qui s'opposaient à sa réunion avec son enfant n'étaient pas aplanies....

Milon avait le caractère singulièrement aigri par la souffrance et blasphémait plus que jamais; puis il ignorait l'existence d'Euphrosine. Denise oserait-elle, d'une part, la lui dévoiler? d'une autre, exposerait-elle sa fille encore si jeune à subir l'influence du mauvais esprit de son père? La pauvre mère ne savait que résoudre:...

Aucun des parents de Jean de Hangest n'avait réclamé sa femme; les siens se souciaient médiocrement de devenir les gardiens d'une insensée qui ne recouvrait parfois un éclair de raison que pour gémir sur le salut de ses proches, tous à peu près calvinistes. Ce fut donc près de Renée de Laval que l'infortunée Jeanne trouva enfin un refuge : le couvent des Annonciades lui ouvrit ses portes, et Denise allait y voir sa maîtresse aussi souvent que le lui permettait Milon. Elle confia à Renée de Laval l'existence d'Euphrosine, en lui demandant de la conseiller sur ce qu'elle devait faire.

« Laissez votre fille au couvent, » lui dit la religieuse qui s'informa secrètement du sort de la petite, et apprit ainsi qu'elle venait de faire sa première communion. On avait ajouté qu'Euphrosine jouissait d'une santé excellente, et qu'elle croissait en grâces tout autant qu'en vertus. La pauvre Denise se résigna donc à souffrir pour laisser sa fille là où elle était heureuse et bien guidée dans les commandements de Dieu.

•

Quelques années s'écoulèrent.... Denise s'était en vain efforcée d'écarter la misère du foyer; elle s'y était installée d'une façon si terrible que la tendre mère préféra savoir sa fille pourvue loin d'elle d'un bien-être qu'elle était incapable de lui procurer en la réclamant; mais, quand Denise s'aperçut par l'amoindrissement de ses forces qu'elle pourrait bien un jour ou l'autre manquer à Milon, elle se décida à lui avouer sa supercherie, ne voulant pas emporter dans la tombe un secret qui le priverait des secours d'une fille jeune, bien portante, et qui devait être élevée de manière à pouvoir venir en aide à son père.

Ce ne fut pas sans trembler beaucoup que Denise fit l'aveu de sa ruse à Milon. Celui-ci en conçut une colère d'autant plus terrible qu'il avait aimé et pleuré sa fille.

Puis son orgueil se révolta. Il avait été pendant dix ans la dupe de sa femme; pendant dix ans il avait enduré l'infortune, et la bourse de l'évêque aurait pu la lui épargner. Denise, par son action, devenait la seule cause désormais des maux affreux qu'il avait endurés et qu'il ressentait encore. Il ne voulut pas permettre à Denise de ramener sa fille chez lui. « Tu as fait de notre enfant une demoiselle, lui dit-il; tu as voulu qu'elle fût élevée de façon à mépriser son père le luthérien. Je n'ai plus de fille !... » Aucun raisonnement, aucune prière ne purent parvenir à fléchir Milon : il fut inexorable. La santé de Denise, déjà très-mauvaise, reçut une forte atteinte du chagrin qu'elle ressentit par les injures et l'entêtement de Milon. La malheureuse femme priait Dieu nuit et jour de lui venir en aide, et, comme elle présuma bien qu'elle ne se relèverait jamais entièrement de ce choc trop violent, elle se détermina non pas à réclamer sa fille, mais à l'informer du secret de sa naissance, s'offrant à Dieu en sacrifice pour qu'il mît au cœur de son enfant la volonté, la force, la vertu, la charité de se vouer à son mari infirme lorsqu'elle ne serait plus....

La filleule de l'évêque de Rennes était remarquablement belle et merveilleusement élevée; les religieuses avaient toujours supposé qu'Euphrosine était de naissance noble; la jeune fille partageait cette opinion, commune, du reste, aux personnes qui connaissaient les particularités de son entrée au couvent. Une circonstance avait puissamment accrédité cette croyance générale : les malheurs de Jeanne de Boucard étaient connus à Bourges, et les informations que Renée de Laval fit prendre sur Euphrosine, coïncidant avec l'entrée de la veuve du capitaine d'Ivoy au couvent des Annonciades, firent naturellement supposer aux religieuses de celui de Sainte-Claire que leur élève pouvait bien être le fruit de l'union malheureuse de Jeanne avec un protestant, et la folie de la mère expliquait la continuité de l'abandon de la fille. Euphrosine était extrêmement pieuse; la vie paisible du cloître plaisait à sa rêveuse imagination, et le souvenir de l'affreuse destinée de ses parents la détermina à se vouer à l'état religieux. Elle avait pris le voile des novices quand Denise se décida à venir la réclamer comme sa fille.

Euphrosine était simple et bonne; mais, hélas! comme tout ce qui est humain, elle n'était pas exempte d'orgueil; sa vanité eut donc étrangement à souffrir lorsqu'il lui fallut se convaincre qu'elle devait le jour à ces pauvres portiers, considérés jusque-là par elle comme ses gardiens. Peu s'en fallut qu'elle ne devînt pour l'aumône de son parrain tout aussi ingrate que l'avait été Milon pour l'honneur que M. Bochetel lui avait fait en tenant sa fille sur les fonds baptismaux.

On me dira peut-être qu'il est bien étrange qu'une jeune fille se vouant à la vie religieuse tienne à une position de famille à laquelle elle renonce. A cela je répondrai qu'il n'est peut-être pas rare de rencontrer des gens qui revêtent de bon gré l'habit de bure et qui seraient fort humiliés si l'on supposait que c'est celui de leur condition. Euphrosine était de ces gens-là. Puis la pauvre enfant envisagea d'un seul coup le triste sort qui lui était réservé si, comme le disait Denise, sa mère venait à mourir et qu'elle eût à la remplacer près de ce père grossier, brutal, hérétique et pauvre.... Euphrosine n'avait pas assez vécu pour envisager la pauvreté comme une première sanctification qui rapproche de Dieu. Elle la redoutait ! Ni sa bonne éducation, ni son bon cœur qui lui fit serrer tendrement Denise dans ses bras ne purent parvenir à effacer du cœur de celle-ci la première impression qu'elle avait devinée dans l'âme de sa fille. Elle la quitta, le cœur navré de sa réception.

La supérieure du couvent de Sainte-Claire lui remit généreusement une assez forte somme provenant, disait-elle, de la bourse de l'évêque, l'éducation d'Euphrosine n'ayant pas épuisé le dépôt. Malgré ce secours inattendu qui épargnait bien des soucis à Denise, la pauvre femme succomba sans que Milon permît à Euphrosine de venir s'asseoir au chevet de sa mère. Il enjoignit même au prêtre qui l'avait administrée de ne réclamer aucun secours de sa fille. « J'aime mieux mourir de faim et tout seul, disait-il, que de revoir une enfant qu'on a élevée à me mépriser. » C'était toujours le même système de sa part. En vain, le prêtre cherchait-il à lui persuader que l'éducation d'Euphrosine étant éminemment chrétienne, il devait la supposer animée de meilleurs sentiments, Milon s'obstinait à n'y pas croire et il défendit au prêtre de prévenir sa fille de la mort de sa femme. Le prêtre ne tint aucun compte de cette défense, ayant promis le contraire à la pauvre défunte.

La mort de Denise tomba comme un coup de foudre sur toute la communauté, chaque religieuse prévoyant dès lors pour Euphrosine l'obligation où elle se trouvait d'aller soigner son père. Le sort de la jeune fille, en allant chez Milon, paraissait si fâcheux à la supérieure des Clarisses, qu'elle fit des démarches auprès de Renée de Laval avec l'espoir de découvrir que Denise avait menti en réclamant Euphrosine comme sa fille.

Renée de Laval ne savait rien de positif sur la naissance de la jeune novice; « néanmoins, disait-elle, tout me porte à croire qu'Euphrosine est bien réellement la fille de Denise. Quant à Milon, bien que ses malheurs ne soient pas encore au niveau de ses fautes, je veillerai autant que je pourrai sur lui... »

La supérieure d'Euphrosine, en lui faisant part de cette réponse de Renée de Laval, ajouta qu'il n'était pas impossible de faire soigner Milon sans qu'elle allât demeurer avec lui; que, d'un autre côté, la

présence d'une fille pieuse l'entourant de soins pourrait peut-être le ramener à la foi dont il s'était écarté; qu'au surplus, Euphrosine devait consulter sa conscience et qu'elle la laissait libre d'agir selon sa volonté.

L'incertitude de la jeune fille sur la conduite qu'elle devait tenir en cette circonstance ressemblait à une agonie! L'idée de quitter le couvent lui était aussi cruelle que la mort. De nos jours, un pareil chagrin, dans une position analogue, paraîtrait exagéré. On comprendrait bien, sans doute, qu'une jeune fille eût de la répugnance à échanger une vie exempte de soucis contre une situation laborieuse et précaire; on plaindrait la délicatesse d'une femme bien élevée se trouvant tout à coup dans l'obligation d'aller vivre avec un père rude et grossier. Cependant l'attrait de la liberté offerte par le monde, mille choses interdites dans le cloître et permises au dehors, paraîtraient une assez large compensation au sacrifice imposé à une belle et charmante jeune personne forcée de renoncer à la clôture. Son chagrin de quitter l'habit de religieuse paraîtrait invraisemblable. Peut-être le serait-il!

Mais on le trouvera tout naturel si l'on veut se reporter à l'époque, ainsi qu'aux mœurs du temps où se passait cette histoire. L'instruction, les arts, le bien-être, la politesse n'existaient que dans les châteaux, chez les très-hauts fonctionnaires ou bien dans les couvents. Il y avait au XVIe siècle un véritable abîme entre les divers rangs de la société.

« O mon Dieu! se disait intérieurement la triste jeune fille, il me faudra donc quitter le couvent, il me faudra renoncer à ces conversations si pleines de charme, à ces travaux élégants, qui sont plutôt des plaisirs qu'une tâche. Il faudra donc dire adieu à tous ces cœurs qui m'aiment et me pleurent déjà comme une morte! »

Il faudra quitter tout cela pour aller habiter une maison sombre et malpropre, auprès d'un père indifférent, qui jure et qui blasphème! Il n'est rien qu'Euphrosine ne regrette dans ce couvent chéri! Ces voûtes de verdure pour garantir des rayons trop brûlants du soleil pendant les chaudes journées! Ces cloîtres dallés pour la promenade les jours de pluie! Ces murs qui renferment des fleurs parfumées et des âmes si chastes!... O ciel! ne plus entendre les chants du chœur!... Ne plus respirer l'encens dans la chapelle!... Quitter ce voile!... Et la jeune fille, qui, depuis le matin, ressassait en esprit les peines du départ, ramena sur sa figure inondée de larmes ce voile sous lequel, pour la première fois de sa vie, elle pleurait!...

Les nuits étaient encore, s'il est possible, plus pénibles à passer que le jour!

Euphrosine, dont les souffrances avaient affaibli les organes, finissait par succomber sous le besoin impérieux du sommeil! Mais, alors, ce repos presque factice devenait bien vite la source d'une souffrance; car, à ces courtes trêves de l'oubli de ses maux, succédait un réveil

rempli d'épouvante, la jeune fille venant de voir en songe l'image de son père infirme lui reprocher son orgueil, et l'ombre de sa mère pleurer sa lâcheté.

Au réfectoire, au jardin, à la prière, Euphrosine retrouvait ses anciennes compagnes : toutes la plaignaient, aucune ne lui disait un mot qui pût l'encourager à quitter ou bien à rester au couvent... Parfois une main amie venait presser sa main; alors, le cœur de la jeune fille s'amollissait sous la pression de cette douce étreinte, elle se jetait en pleurant sur le sein de sa compagne en lui disant tout bas : « Oh ! je vous en conjure, priez pour moi ! Je ne puis rien déterminer toute seule et sans la grâce de Dieu !... »

Trois jours se passèrent de la sorte, trois jours d'agonie. Le matin du quatrième, pendant la messe et après la communion, Euphrosine se releva lentement du pied de l'autel près duquel elle venait de s'agenouiller ; d'une main un peu tremblante, elle détacha de sa coiffure le voile blanc qui recouvrait son chaste front; puis, après l'avoir plié, elle le déposa à la place qu'elle venait d'abandonner.

Cette action si simple en apparence, mais si significative, et dont les conséquences pouvaient être si graves dans l'avenir de la pauvre jeune fille, fit trembler d'un même frisson tous les témoins de ce suprême adieu de la novice !

La sainteté du lieu où se passait ce drame tout intérieur empêcha d'abord l'assistance de manifester hautement l'émotion que chacun éprouva en ce moment. Il se faisait si peu de bruit dans la chapelle, qu'au dehors on eût pu aisément la supposer déserte, lorsque au dedans la voix du prêtre retentit aussi vibrante et aussi solennelle qu'un glas, et prononça sous l'abside l'*Ite missa est!*...

A cet instant, chacun pleura !...

Euphrosine quitta sa place et vint embrasser les recluses. Quand ce fut au tour de la supérieure, elle ne put retenir un sanglot déchirant en s'appuyant pour la dernière fois peut-être sur le sein de cette femme qui lui avait servi de mère et dont l'adieu était encore une bénédiction.

* * *

Euphrosine entra chez son père avec les mêmes dispositions d'esprit que saint Bernard réclamait de ses disciples, lorsqu'il les admettait comme novices au couvent du val d'Absinthe de Clairvaux...

« Laissez, disait le saint aux jeunes hommes qui lui demandaient l'habit des moines, laissez votre corps à la porte; votre âme seule doit entrer au couvent !... »

Et l'âme seule de la jeune fille était capable de soutenir les dégoûts et les épreuves de sa nouvelle existence.

Le cœur de Milon tressaillit d'orgueil lorsqu'il vit cette fille si belle, si calme et si douce entrer sous son toit pour le saluer du nom de père ;

mais l'ex-portier, comme toutes les natures brutes chez lesquelles la vanité domine, avait le caractère méfiant et l'esprit mesquin... Heureux de la beauté de sa fille, fier de son éducation, il se sentait néanmoins humilié près d'elle, et, par conséquent, il chercha à dissimuler par des dehors grossiers les bienveillantes dispositions qui l'animaient intérieurement.

La rudesse du caractère de Milon fut donc l'angle auquel vint se heurter tout d'abord l'angélique dévouement de sa fille. Celle-ci, étant décidée à poursuivre sa tâche filiale quand même, ne mesura l'étendue de son sacrifice que pour l'accepter avec plus de résignation; sans multiplier ses soins, elle n'en négligea aucun et sut se rendre si utile et en même temps si agréable, que la glace se rompit bientôt entre la fille et le père. Celui-ci ne chercha plus à cacher toute la tendresse, toute la reconnaissance qu'il avait pour Euphrosine, et la jeune fille ne tarda pas à prendre sur l'esprit de Milon l'ascendant que méritaient sa patience, sa bonté et son intelligence supérieure. Cependant la félicité que Milon goûtait dans la compagnie et par les tendres soins de sa fille ne laissait pas que d'être fort troublée chaque fois qu'il avait à constater chez Euphrosine l'éloignement qu'elle paraissait éprouver pour les liens du mariage... Milon attribuait cette répugnance au souvenir trop tendre que la jeune fille conservait du couvent des Clarisses, ce couvent dont elle ne prononçait jamais le nom sans l'accompagner d'un soupir!...

La crainte que Milon éprouvait de l'y voir retourner lui donnait contre la religion en général des révoltes intérieures qu'il cachait soigneusement, de peur d'affliger sa fille, mais que celle-ci devinait trop pour ne pas s'en trouver malheureuse; en réalité, il n'existait pas entre Euphrosine et son père cette franche intimité qui ne peut naître que par la conformité d'une même éducation. De ce côté, tout était sacrifice de la part d'Euphrosine : l'esprit de Milon était trop borné pour lui permettre d'apprécier à sa juste valeur l'abnégation parfaite que la jeune fille faisait constamment de tous ses goûts, en faveur de son père et de son entourage. Euphrosine vivait donc dans un isolement complet d'esprit; jeune et active, elle s'était ployée sans effort aux exigences d'une vie laborieuse; douée d'une imagination ardente et d'un cœur tendre, son devoir filial s'était changé en une profonde affection pour le pauvre infirme; elle avait peu souffert dans le changement de son bien-être matériel, mais la privation d'un échange d'idées jetait une ombre triste sur sa vie, d'ailleurs heureuse.

Milon habitait dans le faubourg d'Auron le premier étage d'une maison appartenant à un riche marchand de grains, père d'un grand nombre d'enfants, qui occupaient avec lui le rez-de-chaussée du logis.

Les deux aînés de cette famille, Ancelle et Cœurdoulx, atteignaient 18 et 20 ans.

Le frère et la sœur, grands, blonds, frais et roses, passaient à juste titre dans le voisinage pour le plus beau couple qui se pût voir; l'un et l'autre avaient rivalisé de soins pour Milon lors de la mort de sa femme. Lorsque Euphrosine vint habiter avec son père, les jeunes marchands de grains, qui étaient devenus la compagnie habituelle de Milon, ne surent pas comment appeler cette belle fille aux manières de grande dame, dont l'affabilité gracieuse était accompagnée d'une certaine dignité de maintien, qui leur imposait. Confus en face, ils n'osèrent pas lui donner une appellation familière, et la désignèrent entre eux sous le nom de béguine, parce qu'elle sortait du couvent, et qu'elle portait toujours l'habit monastique.

Ce surnom de béguine mortifia beaucoup Milon, en ce qu'il lui sembla être le pronostic de l'événement qu'il redoutait le plus au monde, c'est-à-dire de voir sa fille devenir religieuse; et l'obstination qu'Euphrosine mit à conserver la robe d'étamine noire, ainsi que le béguin plat des novices, entretenait sans cesse la crainte qu'il en ressentait.

La maison du marchand de grains était construite en bois; son grand toit gris rouge, couleur de la tuile déjà ancienne, descendait en saillie sur deux pignons pointus qui formaient les façades du logis; une galerie aussi en bois, grossièrement travaillée, faisait au premier étage le tour de l'habitation; on y montait par un escalier en dehors, situé dans la cour. Il existe encore à Bourges un grand nombre de ces vieilles demeures dont l'aspect est devenu affreux par le badigeon blanc dont elles sont enduites, et qui font ressortir comme des croix de tombes les poutres transyersales qui soutiennent l'édifice.

Dans les anciens jours, l'aspect de ces maisons était plus riant que triste, car elles étaient presque toutes entourées d'une cour ou d'un jardin. Dès les premiers jours du printemps, les rameaux flexibles de plantes annuelles grimpaient souvent jusque sur la saillie du toit, et venaient s'entrelacer aux pousses fleuries de la vigne dont les beaux ceps tapissaient les murs.

Euphrosine avait garni de petites caisses étroites la galerie circulaire qui tournait tout autour de son logement; elle avait semé dans ces caisses, des capucines à fleurs doubles d'un rouge brun et pourpré, des pois de senteur, et quelques pieds de basilic, dont le feuillage fin et odorant lui fournissait de la verdure pour ainsi dire en toute saison. Une belle treille de chasselas roses lui procurait du dessert en automne, et pendant l'été un abri délicieux, où le père et la fille se tenaient volontiers au déclin du jour. C'était l'heure où les travaux du commerce cessaient chez les marchands de grains; Cœurdoulx venait ordinairement aider Euphrosine à transporter le fauteuil de son père sur

la galerie; on sortait aussi des escabeaux. Ancelle prenait son rouet et sa quenouille; Cœurdoulx tressait des corbeilles en osier; Euphrosine brodait avec de la soie et des fils d'or des ornements sacerdotaux : le produit qu'elle retirait de ce travail, joint à quelques bienfaits que Renée de Laval faisait parvenir au vieil infirme, suffisait aux modiques dépenses du ménage de Milon.

Ancelle et Cœurdoulx regardaient avec une naïve admiration les travaux d'Euphrosine; ils s'étaient aussi familiarisés avec elle.

Quelquefois la jeune fille suspendait sa broderie pour prendre sur ses genoux un beau missel, vrai chef-d'œuvre de patience, dont les superbes enluminures étaient dues à son habile pinceau. Ce missel était la copie d'un des premiers livres imprimés qui avaient paru à Bourges; il contenait, en outre, des prières ordinaires du rituel, la vie de sainte Gertrude, sœur de sainte Begghe, fondatrice des béguines.

Euphrosine regardait son missel, non-seulement comme un des chers souvenirs de son bien-aimé couvent, mais encore comme le confident secret de ses peines morales et l'appui salutaire qui la soutenait dans ses défaillances; il était pour son petit auditoire la source d'un vrai plaisir: ni les uns ni les autres ne se lassaient jamais d'en écouter la lecture. La légende de sainte Gertrude surtout leur était particulièrement agréable.

Quoi de plus séduisant pour l'oreille d'Ancelle que la description des nombreux joyaux qui étincelaient sur les habits de sainte Gertrude avant qu'elle eût caché son front si pur sous le bandeau religieux! « Puis, disait la légende dans son naïf langage des anciens jours, sainte « Gertrude, vray myroir de vierge, était fille de Pepin, maire du palais » du roy Dagobert, et d'une vertueuse femme ayant nom Iduberge! » La sainte, encore jeune d'âge et belle à ravir, refusa par amour de » Dieu un excellent parti.

» C'était le fils d'un courtisan d'Austrasie, jeune seigneur bien fait, » lequel avait regardé la jeune Gertrude comme un diamant de haut » prix, jetant un feu qui embrasait le cœur au milieu des autres dames » de la Cour.

» Voilà donc, ajoute la légende, ce jeune seigneur pris incontinent » par l'amour, et qui demande sainte Gertrude pour sa femme au roi » Dagobert. Pepin ordonne à sa fille d'épouser le beau courtisan; mais » sainte Gertrude, lui ayant confié qu'elle s'était donnée en esprit à » Notre-Seigneur Jésus-Christ, le prince qui était bien né et de dévo- » tion ne pressa point la belle Gertrude de faillir à son vœu.

» Donc, continue toujours la légende, ne fut marri en cette circon- » stance que le beau seigneur austrasien et les courtisans du royaume, » qui n'attendaient rien moins que cette conclusion. » Puis la légende se termine par la relation de la mort de Pepin, père de sainte Gertrude, de la douleur de sa femme Iduberge, ainsi que du dévouement de Gertrude, leur fille, laquelle se voua à la consolation de sa mère. Les deux

femmes, ne vivant plus que d'un même cœur, méprisèrent les richesses et se firent religieuses dans un couvent qu'elles bâtirent au pays de Nivelles, par les conseils de saint Amand, évêque d'Utrecht.

Euphrosine finissait rarement la légende sans être interrompue par Ancelle, qui, ayant entendu raconter par sa mère les magnifiques promenades de la duchesse Marguerite par les rues de Bourges, et la superbe entrée en Berry de la reine Catherine de Médicis, après la victoire que les troupes du roi remportèrent sur les protestants, regrettait, en écoutant le récit des splendeurs de la Cour du roi Dagobert, que le duché de Berry fût veuf d'une duchesse (1). Ancelle demandait naïvement à Euphrosine si sainte Gertrude, qui avait autrefois fréquenté la Cour, n'était point parmi le cortége de la reine Catherine de Médicis que sa mère avait tant admirée jadis. Cœurdoulx était aussi ignorant que sa sœur. Euphrosine, en essayant de leur expliquer la différence des âges et des époques, cherchait aussi à leur démontrer comme quoi il était impossible que sainte Gertrude et la mère de Charles IX eussent pu être contemporaines.

Alors, le vieux protestant Milon disait, lui, qu'il ne comprenait rien à l'explication de sa fille, mais qu'il était prêt à jurer qu'il n'avait jamais existé une sainte à la Cour de la reine Catherine. En somme, Euphrosine était toujours un peu mal à l'aise après chaque lecture; elles lui démontraient clairement qu'elle était la seule de la compagnie pour laquelle la nouveauté du récit n'était pas le principal attrait. Ancelle n'y voyait que l'effet et le détail des belles choses qui lui étaient inconnues; les yeux de Cœurdoulx ne devenaient intelligents que pour compatir à la déconvenue du seigneur austrasien rejeté par sainte Gertrude, tandis que Milon ne manquait jamais d'exhaler en termes trop énergiques pour les chastes oreilles de sa fille toute la mauvaise humeur qu'il ressentait de la conduite de cette Iduberge, qui, disait-il, avait eu la stupidité d'enterrer sa fille dans un cloître, au lieu de la forcer de prendre un mari jeune, beau et d'un haut lignage !.....

Rien de plus gracieux et en même temps d'un plus touchant aspect que le groupe formé par les quatre personnes qui se réunissaient chaque soir sur cette vieille galerie en bois, à moitié cachée par des pampres verts !.....

Quelquefois les teintes rougeâtres d'un jour qui s'éteint jetaient leur pâle et mélancolique adieu sur les traits rudes et flétris du pauvre infirme. Les trois jeunes têtes dont il était environné semblaient sous le dernier regard du soleil aussi vivaces, aussi fraîches que les fleurs qui

(1) Le duc d'Alençon, alors duc de Berry, n'était venu qu'une seule fois dans son duché, après la paix dite de Monsieur, en 1576. — Tout ce qui est guillemeté dans le récit de la légende de sainte Gertrude est tiré d'une vie des Saints, qui date de 1669, revue par J. Casteron.

Le livre est écrit par Ribadeneyra, de la Compagnie de Jésus.

servaient de cadre à ce tableau enchanteur et vivant. Ancelle et Cœurdoulx y personnifiaient l'innocence et l'amour, tandis que le sombre vêtement d'Euphrosine, la pureté admirable de ses formes et le feu qui animait sa belle physionomie pendant qu'elle expliquait les saintes Écritures à son petit cercle, la faisaient ressembler à une chaste muse cachant sous d'humbles atours sa nature supérieure aux mortels.

Chaque dimanche, Ancelle, Cœurdoulx et Euphrosine faisaient de longues promenades dans la campagne entre la messe et la bénédiction des vêpres, qu'ils allaient recevoir dans un des nombreux couvents avoisinant Bourges au temps passé.

Ordinairement, ces sorties étaient une occasion d'humeur pour Milon qui ne voyait jamais sans chagrin Euphrosine conserver l'habit monastique, en regard d'Ancelle qui échangeait, les jours de fête, son casaquin de siamoise bleue contre un juste-au-corps en drap, de ce drap fin de Bourges, si estimé autrefois, qu'au moyen âge, bon nombre de contrats de mariage qui furent passés en Berry, portent cette clause remarquable « que le futur sera tenu seulement à enjoueler la mariée, mais que le père de la ditte épousée devant la vêtir dedans le lit et hors du ciel, il lui fournira un habit complet de drap de Bourges (1). »

La légère mortification que Milon éprouvait du sombre vêtement de sa fille, ne tarda pas à se modifier, à mesure qu'il put se convaincre que la toilette d'Euphrosine influençait fort médiocrement Cœurdoulx dont les yeux rayonnaient de bonheur chaque fois qu'il passait le bras de la jeune fille sous le sien.

En l'absence des jeunes gens, Milon bâtissait des châteaux en l'air, ayant pour base l'amour de Cœurdoulx pour sa fille! Quant à eux, ils jouissaient chacun à leur façon de ces heures de liberté qu'ils attendaient séparément avec la même impatience. Ancelle ne se sentait pas d'aise dans ses beaux habits. Euphrosine, élevée entre les murs d'un cloître, voyait les champs avec le même enthousiasme qu'un provincial assistant la première fois à la représentation du Grand-Opéra. Quant à Cœurdoulx, sa joie était trop profonde pour qu'il pût consentir à s'en distraire par le caquet. Au rebours, les jeunes filles jasaient pour trois.

Quelquefois ils s'asseyaient à l'ombre d'un chêne, ou bien au bord d'une source pour y déjeûner; souvent aussi ce moment de repos était

(1) Les laines du Berry, qui sont encore renommées, l'étaient à cette époque non-seulement pour les draps, mais encore pour la fabrication de toutes les étoffes dont la laine est l'élément principal. Ce qui se vend en France, sous le nom de camelot de Lille, est une étoffe inventée à Bourges et qui porta primitivement le nom de Bourgienne. L'incendie de 1487 ayant dépeuplé la ville, les ouvriers allèrent chercher fortune ailleurs; mais nulle part l'étoffe dite Bourgienne n'eut le même éclat que celle qui était fabriquée à Bourges, l'eau étant dans cette ville plus favorable qu'ailleurs pour la teinture de la laine. (*Annuaire du Cher.*)

employé à mettre en gerbes les différentes fleurs ou racines dont ils venaient de faire provision dans les prés. Euphrosine, ayant appris au couvent les propriétés médicales de la plupart des plantes, aimait à les récolter pour en faire cadeau ensuite aux personnes de son voisinage, disant qu'il n'y avait rien de triste dans la pauvreté, sinon l'impossibilité de jamais rien donner à son prochain.

Ils cueillaient donc la violette, la camomille, la pensée sauvage au printemps; la guimauve en juillet; la capillaire, la centaurée, le houblon, la fougère mâle en automne.

Ils rentraient ordinairement chez eux le cœur reconnaissant, et les mains pleines des dons que Dieu a semés sous chacun de nos pas, sur cette terre dont nous jouissons le plus souvent en ingrats.

AYMÉ CÉCYL

(*La suite au prochain numéro.*)

REVUE POLITIQUE.

—

EXTÉRIEUR.

Les Cortès espagnoles semblent avoir donné, en se réunissant, le signal de la réunion des assemblées politiques dans tous les pays qui jouissent ou semblent jouir du gouvernement représentatif. Le Parlement d'Angleterre, les Chambres françaises, le Parlement italien, les Chambres prussiennes se trouvent rassemblées au moment où nous écrivons, et les discussions qui se sont élevées dans leur sein ont naturellement jeté un grand jour sur la situation générale des affaires de l'Europe pendant le mois de février.

A la suite de la discussion de l'adresse en Espagne, le ministère s'est trouvé dissous. Quoique le motif direct de la dissolution du ministère ait été l'impossibilité d'établir une entente entre les différents membres du cabinet sur la loi municipale, il semble indiqué que les divergences sur la question du Mexique et les graves débats dont elle a été l'occasion n'ont pas été étrangers à la scission qui s'est manifestée dans le cabinet. Quoi qu'il en soit, M. Pastor Diaz, ministre de la justice, a déclaré que la conciliation désirée par tout le ministère n'ayant pu se réaliser parmi les membres de l'ancienne majorité, il croyait devoir se retirer et reprendre sa place dans les Cortès parmi ses amis politiques. Le général O'Donnell, toujours investi de la confiance de la Reine, reste chargé de pourvoir à cette situation difficile, et l'on commence à parler d'une dissolution des Cortès. Il est facile, en effet, de comprendre que, le dissentiment n'existant pas seulement entre les membres du ministère, mais entre les fractions de l'ancienne majorité, il n'y a guère que des élections générales qui puissent prononcer sur la question en litige. Grave question que celle-là en Espagne, ce pays d'indépendance locale, où l'attachement traditionnel aux *fueros* a été, pendant si longtemps, l'aliment de la guerre civile !

Le discours de la couronne en Angleterre a révélé une situation générale prospère, malgré la détresse locale des districts cotonniers causée par la prolongation de la guerre civile dans les États-Unis.

Le traité du libre échange signé avec la France a porté de beaux fruits pour sa voisine d'outre-Manche. En outre, chose rare à notre époque, des économies et des réductions bien entendues vont permettre de diminuer le fardeau des contributions dans des proportions assez notables. Le maintien du ministère présidé par lord Palmerston, paraît de plus en plus assuré, et les fractions parlementaires qui lui sont opposées ne semblent pas devoir lui faire d'opposition sérieuse dans cette session. On attendait avec impatience l'ouverture des Chambres anglaises, pour avoir des éclaircissements sur l'attitude que comptait prendre le cabinet de Saint-James dans plusieurs questions extérieures. Lord Palmerston a renouvelé d'une manière officielle les déclarations diplomatiques faites au sujet du trône de la Grèce. Le prince Alfred n'a pu accepter le trône de Grèce qui lui était offert par le vote de 230,000 Hellènes, parce que les conventions faites entre les grandes puissances leur interdisaient la faculté de faire asseoir sur ce trône un prince appartenant aux maisons régnantes d'Angleterre, de France et de Russie. Cependant l'Angleterre serait disposée à se dessaisir de la protection des îles Ioniennes en faveur du royaume de Grèce à certaines conditions : la première c'est que le roi élu serait agréable à l'Angleterre, c'est-à-dire résolu à ne rien entreprendre contre la Turquie ; la seconde, c'est que les grandes puissances consentiraient à cette combinaison ; la troisième, c'est que les îles Ioniennes, elles-mêmes consultées, se prononceraient pour l'annexion ; la quatrième, c'est que la Grèce s'engagerait à ne céder ces îles à aucune autre puissance. Cette question est donc beaucoup moins avancée qu'on ne l'avait cru, et l'on comprend que lord Palmerston ait exhorté la Grèce à la patience. Quant à la disposition où serait le gouvernement anglais de céder Gibraltar à l'Espagne, lord Palmerston a déclaré au milieu d'une hilarité générale « qu'il n'existait pas la moindre disposition dans les conseils de la couronne à céder cette possession à aucune puissance étrangère. » L'opinion du cabinet anglais et son attitude envers les États-Unis n'ont pas changé ; il ne croit pas pouvoir utilement proposer une médiation qui n'est pas demandée.

Une question qui préoccupe vivement en ce moment l'Europe entière, est venue naturellement retentir dans le Parlement d'Angleterre ; nous voulons parler de la question polonaise. Lord Palmerston ne s'est pas étonné des sympathies existant chez le public et dans le sein du Parlement pour la malheureuse Pologne, mais il

n'a pas caché que, dans son opinion, l'Angleterre ne pouvait pas intervenir auprès de la Russie de gouvernement à gouvernement.

L'insurrection polonaise a pris dans le mois de février de nouveaux développements. Il est difficile d'avoir des détails précis et exacts, parce que presque toutes les nouvelles qui arrivent sont de provenance russe ou prussienne, et par conséquent défavorables aux Polonais. Cependant il y a quelques faits généraux qui semblent hors de doute. L'occasion, sinon la cause première de l'insurrection polonaise, a été le recrutement. Il semble que la Russie a montré dans ce recrutement des exigences et une rigueur dans les moyens d'exécution qui dépassaient ses exigences et ses rigueurs ordinaires.

Les Polonais ont pensé qu'on voulait énerver leur pays en lui enlevant d'un seul coup la fleur de sa population, pour avoir plus facilement ensuite raison de ses résistances et détruire les restes de sa nationalité. Il y avait dans leur position quelque chose de la position de la Vendée quand la Convention décréta la grande levée d'hommes, du mois de mars 1793. Les Vendéens aimèrent mieux alors être les soldats de leurs idées que les soldats de la Révolution. De même les Polonais ont mieux aimé être les soldats de leur nationalité que les soldats de la puissance de la Russie, qu'ils craignent de voir employée à la destruction des restes de cette nationalité, à laquelle ils sont résolus de ne pas survivre. Tout ce qu'on peut dire du mouvement, c'est que, malgré les forces considérables dont la Russie dispose en Pologne, il s'étend au lieu d'être comprimé et qu'il commence à gagner la Pologne prussienne. Les insurgés semblent s'attacher à faire une guerre de guérillas que la saison favorise et qui ne permet pas aux Russes de les écraser, en les obligeant à disséminer leurs troupes. Certes, l'inégalité des forces est grande, et les politiques ne doutent pas de la défaite de la Pologne. Mais les âmes généreuses et vraiment catholiques ne peuvent se défendre d'éprouver une sympathique pitié et une admiration douloureuse à la vue de ce peuple, jadis le boulevard de la chrétienté et de la civilisation, qui, si souvent saigné aux quatre membres, retrouve encore du sang à verser pour sa nationalité. Il ne s'agit plus pour les puissances qui n'ont pu s'assimiler la Pologne, de la vaincre; elle a été souvent vaincue, et elle en a toujours appelé à Dieu et à son épée. Il faut l'exterminer et consommer ainsi par l'extermination l'œuvre inique du partage.

La Pologne ne saurait se le dissimuler : tout secours du dehors lui manque. Si lord Palmerston, interpellé au Parlement d'Angleterre, a répondu par de froides paroles qui expriment la pitié sans faire espérer de secours même diplomatique, M. Billault, parlant dans le Corps législatif de France, au nom du cabinet des Tuileries, a poussé l'indifférence presque jusqu'à la dérision. Il a cherché à enlever aux Polonais la seule chose qui leur reste, l'espérance et le courage. Il les a engagés à ne compter que sur la générosité et le libéralisme du Czar, comme si le Czar, tout généreux et tout libéral qu'il soit envers les Russes, pouvait l'être aussi envers les Polonais coupables de fidélité à leur patrie, à leur religion et à leur liberté. Ces paroles cruelles ont fortifié l'opinion déjà accréditée qu'il y a des engagements secrets entre le cabinet de Saint-Pétersbourg et le cabinet de Paris, et qu'ils se sont mis d'accord sur les questions orientales et peut-être sur les questions européennes.

L'attitude prise en Italie par M. Farini et ses collègues, à l'occasion de la même question, a confirmé ces idées. Si l'empereur Napoléon III, malgré les lettres publiques où il s'est posé comme le protecteur des nationalités opprimées, s'est montré indifférent aux périls des Polonais par la voix de M. Billault, son ministre dont nous avons cité les paroles dans le Corps législatif de France, Victor-Emmanuel, par la voix de ses ministres, s'est montré ingrat dans le Parlement de Turin. Le sang des Polonais a coulé à son service, et un grand nombre d'entre eux, enrôlés dans ses troupes, ont combattu pour l'agrandissement de son royaume en croyant combattre pour l'indépendance de l'Italie. Le ministère italien a refusé les interpellations réclamées sur la Pologne en disant que l'Italie devait observer la plus grande prudence dans ses rapports avec l'étranger. Si l'on rapproche ce fait de la reconnaissance récente du royaume d'Italie par la Russie, reconnaissance négociée par la France, et de la dissolution de l'école polonaise établie en Italie, il y a là de graves indices que la politique ne saurait négliger.

Cette question polonaise, sujet d'inquiétude, d'embarras ou de remords pour presque toutes les puissances de l'Europe, va peut-être offrir une issue au gouvernement prussien pour sortir du problème parlementaire où il est comme emprisonné. La session, en se rouvrant à Berlin, a remis en présence deux prétentions également absolues, deux prérogatives aussi décidées l'une que l'autre à ne pas céder.

Le discours du roi de Prusse ayant exprimé la ferme volonté de maintenir l'organisation de l'armée telle qu'elle existe, la Chambre des députés, dans son adresse qu'elle n'a pu faire remettre au Roi par une députation selon l'usage, car celui-ci a refusé de la recevoir, a exprimé, de son côté, un blâme formel contre le ministère, et l'intention inébranlable de faire prévaloir sa prérogative en matière de budget. La difficulté pouvait paraître insoluble. En effet, sur la question d'organisation militaire, le Roi a évidemment le bon droit et le bon sens de son côté. Il est de l'intérêt de la Prusse, puissance essentiellement militaire, d'avoir une armée fortement organisée et toujours prête à agir. Or, le système de la landwehr que la Chambre des députés semble vouloir faire prévaloir en le portant à l'excès, énerverait la puissance militaire de la Prusse. Mais, d'un autre côté, la Chambre est dans son droit constitutionnel quand elle refuse au ministère la faculté de percevoir un budget non régulièrement voté. Il faut ajouter que l'armée prussienne est peu populaire parmi la bourgeoisie et le peuple. Ses officiers ont des prétentions et une arrogance qui ne sauraient être facilement acceptées. Il y a dans leurs exigences comme un mélange de l'esprit militaire et de l'esprit universitaire du moyen âge. Ils ont ou ils prennent des licences qui n'appartiennent à personne, et l'on se souvient que le chef de la police de Berlin fut tué en duel, il y a peu d'années, pour avoir voulu mettre un frein à cette morgue et à cette insolence militaire. Dans l'opposition de la Chambre à l'organisation de l'armée telle que le Roi veut la maintenir, il y a certainement une réaction contre les exigences et les prétentions de l'esprit militaire en Prusse. Aujourd'hui l'insurrection polonaise, en s'étendant jusqu'à la partie de l'ancienne Pologne englobée dans la monarchie prussienne, motive la réunion d'un corps d'armée sur le territoire menacé et détermine une entente entre le cabinet de Berlin et celui de Saint-Pétersbourg. Cette crise justifie la sollicitude jalouse avec laquelle le roi Guillaume maintient la forte organisation de son armée, et si la majorité de la Chambre des députés continuait à faire de l'opposition à la pensée royale sur ce point, sa position morale devant le pays pourrait devenir fâcheuse et elle s'exposerait au reproche de sacrifier un intérêt vital de la Prusse au désir puéril d'obtenir satisfaction pour sa vanité. Il semble que les progressistes aient la conscience de cette situation et que leur opposition moins décidée commence à hésiter.

La Pologne a donc contre elle les forces actives de la Prusse et de la Russie. L'Angleterre n'a à lui offrir que des vœux stériles. L'Italie ne songe qu'à elle-même, et dans la crainte de compromettre ses intérêts auprès du cabinet de Saint-Pétersbourg, elle évite d'exprimer une opinion sur l'insurrection polonaise et elle attend des renseignements. La France, par la voix dérisoire de M. Billault, invite la Pologne de recourir à la clémence et au libéralisme du Czar. L'Autriche seule semble en ce moment éprouver quelques sympathies pour les malheureux Polonais. Elle a refusé jusqu'ici de prendre des mesures en commun avec la Prusse et la Russie contre les insurgés, et elle s'est bornée à rappeler à la Galicie les lois qui interdisent de fournir des armes et des munitions aux ennemis d'une puissance avec laquelle on est en bons rapports de voisinage et d'amitié. C'est le moins qu'elle pouvait faire dans la situation donnée.

Les choses restent à peu près dans le *statu quo* aux États-Unis, non que les sentiments de conciliation aient pris le dessus, dans les conseils politiques, mais les armées belligérantes semblent en ce moment dans l'impuissance de frapper des coups décisifs. L'épuisement seul, l'impossibilité de trouver des hommes et de l'argent pourra mettre fin à cette lutte fratricide. Si le nouvel effort que font en ce moment les fédéraux ne réussit pas, il paraît impossible qu'ils puissent le renouveler. Déjà les voix qui réclament la paix deviennent plus nombreuses et plus fortes. Elles s'expriment avec une audace qui n'aurait pas été soufferte il y a quelques mois.

On attend des nouvelles décisives du Mexique, mais elles ne sont point encore arrivées. Les dernières venues ne montrent pas le général Forey agissant, mais se disposant toujours à agir. Il prend ses mesures, il réunit des approvisionnements, des moyens de traction, il fait prendre position à des corps qui doivent se diriger sur Mexico par plusieurs directions et converger avec les troupes qu'il conduira en personne. Mais rien encore de fait; on estime à Paris qu'il aura pu se mettre en route pour Mexico à la fin de janvier. C'est bien tard, car le *vomito negro* recommence ordinairement à sévir vers le mois de mars. Quoi qu'en ait dit M. Billault pour rassurer les esprits, les pertes en hommes ont été considérables; les lettres particulières venues de l'armée expéditionnaire du Mexique, et qui ont pu échapper à la douane militaire, ne laissent pas de doute à cet égard.

La situation du royaume d'Italie continue à être déplorable. M. Keller, dans le discours prononcé par lui au Corps législatif de France, en a tracé le véridique tableau. Au fond l'Italie n'est pas délivrée ; elle est conquise par le Piémont. La liberté, la sécurité, l'ordre, le respect des personnes et des propriétés, de la religion et de la loi, n'existent plus dans ce malheureux pays. Les évêques sont presque tous chassés de leurs siéges ou emprisonnés ; ils ne peuvent avoir aucuns rapports avec le Pape. Les prisons regorgent de prisonniers arrêtés sans motif, détenus sans jugement et soumis aux plus effroyables avanies. Les soldats du Piémont ont fait couler le sang napolitain comme l'eau, et, après tant d'exécutions politiques que l'on compte aujourd'hui par milliers, après tant d'actes arbitraires, rien n'est fini et rien ne semble prêt de finir. Le Parlement italien, comme le gouvernement italien, est condamné à l'impuissance absolue. On sait aujourd'hui, par le discours de M. Billault sur la question romaine, que si le cabinet des Tuileries dit à Victor-Emmanuel : « Vous n'irez pas à Rome ! » lord Palmerston lui dit : « Vous n'irez pas à Venise ! » De sorte que les deux routes où le cabinet de Turin croyait pouvoir marcher se ferment devant lui. La Révolution, le voyant réduit au silence et à l'inaction, condamné à ne plus parler de Rome ni de Venise, commence à reprendre la parole et à mêler le nom de Nice aux noms de ces deux villes.

Depuis que M. Billault a prononcé son discours sur la question romaine dans le Corps législatif de France, on ne saurait douter cependant que la politique du cabinet des Tuileries est restée la même sous M. Drouyn de Lhuys que sous M. Thouvenel. On ne veut pas que Victor-Emmanuel aille à Rome, mais on ne veut pas que le Pape recouvre ses provinces usurpées par Victor-Emmanuel. Le *statu quo* dans l'injustice et dans l'impossible, la Papauté spoliée et resserrée dans ses États mutilés en face du reste de l'Italie possédé par le Piémont, voilà l'idéal de la politique préconisée par M. Billault dans la discussion de l'adresse. La nécessité de l'occupation de Rome par les Français devient éternelle dans un pareil système, et c'est là le but évident du cabinet des Tuileries, qui prend pour base de sa domination deux impuissances dont l'une résidera à Rome et l'autre à Turin.

Cette discussion de l'adresse dans le Corps législatif de France a été pleine d'utiles et tristes renseignements. Malgré les efforts de l'assemblée qui, arrivant à la fin de son mandat, a paru plutôt composée de candidats aux prochaines élections que de législa-

teurs, la vérité que l'on soupçonnait s'est fait jour. On a vu apparaître sous les livrées du gouvernement représentatif les réalités du pouvoir absolu. Les amendements des cinq députés de la gauche, acérés comme le tranchant d'un glaive, ont soulevé des discussions qui, souvent étouffées par les clameurs indécentes de la majorité qui se sentait démasquée, ont cependant éclairé, jusque dans les profondeurs, le mécanisme d'arbitraire et de mensonge à l'aide duquel on conduit les destinées de la France. Il a été prouvé que la liberté de la presse n'était qu'un vain mot, et qu'à l'aide du refus d'autorisation, des avertissements publics et clandestins, des suppressions de journaux par décrets, des démissions signées en blanc, la presse ne pouvait dire que ce qu'on lui laissait dire. Au milieu même de la discussion de l'adresse, il a été interdit aux journaux de parler de la question du Mexique, dans laquelle les sophismes audacieux de M. Billault, soutenus par les acclamations de la majorité, n'avaient pu tenir devant l'évidence produite par le discours et la réplique de M. Jules Favre. Il a été prouvé de même que la liberté électorale n'existait pas plus que la liberté de la presse. Outre les candidatures officielles soutenues par tous les moyens dont dispose l'administration, décrétées à Paris dans le cabinet du ministre de l'intérieur, imposées aux départements par la toute-puissance de la centralisation, il a été démontré que le gouvernement détruisait, en remaniant les circonscriptions électorales avec un arbitraire sans scrupules et sans limites, toutes les chances des candidats indépendants et la vérité même du gouvernement représentatif. La démonstration a été si loin que la majorité combattant *pro aris et focis* a imposé silence à M. Picard qui demandait à révéler de nouveaux faits. Une fois de plus dans cette Chambre la logique des murmures a eu raison de la justice et de la vérité.

Cependant la discussion a été mauvaise pour le gouvernement. Le sentiment qu'ont éprouvé les spectateurs et les lecteurs impartiaux de ces débats, a été celui d'un profond dégoût pour ces hommes si âpres à la curée électorale, qui par leurs acclamations pendant les discours des ministres, comme par leurs interruptions pendant les discours des orateurs indépendants, semblaient présenter leurs fronts à l'estampille administrative avant de paraître devant les colléges électoraux. Le ministre, tout en triomphant sur tous les points devant la Chambre, a été battu sur tous les points devant la conscience publique, et le résultat général de

la discussion de l'adresse a été pour le gouvernement impérial a perte du bénéfice qu'il avait tiré du décret du 24 novembre, convaincu de n'être qu'un simulacre de plus, au milieu de tant d'autres simulacres, qu'une déception ajoutée à tant de déceptions.

—

INTÉRIEUR.

Rien n'est changé dans la situation générale de notre pays, depuis la publication de notre dernier Bulletin. Les partis politiques s'agitent autour de plusieurs questions d'un très-haut intérêt. Plusieurs même de ces questions sont de nature à passionner à la fois l'opinion publique, à exciter les esprits et à raviver l'antagonisme des partis. Dans ce nombre, nous distinguons l'affaire des fortifications d'Anvers et des servitudes militaires ; la prochaine lutte électorale pour le renouvellement par moitié du Sénat et de la Chambre des représentants ; la question de la charité, à propos du testament de M. Verhaegen et du don d'une Loge de Gand en faveur des ouvriers en détresse ; la décentralisation administrative ; la question de l'augmentation du traitement des fonctionnaires de l'État ; l'enseignement à tous les degrés ; ceux des budgets de 1863 qui restent à voter ; le rachat du péage de l'Escaut.

Nous disions, dans notre dernier Bulletin, en parlant de la question anversoise, que le cabinet marchait d'échec en échec à Anvers, où la population continue à protester, par une attitude calme et par des actes d'énergie, contre la conduite injustifiable du gouvernement dans l'affaire des citadelles intérieures, qui ont été construites illégalement : le fait a été démontré à toute évidence, dans une remarquable brochure, signée d'un nom inconnu (Mangonneau, ingénieur), qui a produit une grande sensation dans notre métropole commerciale. M. Mangonneau a pris la question de haut et l'a traitée avec une habileté à laquelle adversaires et partisans de son système rendent un éclatant hommage. Nous disions aussi que les élections communales, qui devaient avoir lieu le 27, le 28 et le 29 janvier pour remplacer seize conseillers communaux démissionnaires, seraient une nouvelle affirmation des échecs antérieurs du cabinet. Nous ne nous sommes pas trompés. L'opinion ministérielle s'est abstenue, on devine pourquoi, de pré-

senter des candidats, et ce sont les listes du Meeting qui ont passé. Le cabinet était tellement convaincu que le résultat de cette nouvelle lutte serait encore une vigoureuse protestation contre son attitude et sa conduite dans l'affaire d'Anvers, qu'il avait accepté, bien avant l'ouverture du scrutin, la démission du bourgmestre et des quatre échevins d'Anvers. Ces magistrats ayant donné leurs démissions de conseillers communaux, une nouvelle élection aura lieu le 10 du mois prochain pour pourvoir à leur remplacement. On profitera sans doute de l'occasion pour remplacer ceux des candidats élus dans le mois de janvier qui refusent d'accepter un siége à l'hôtel de ville, par suite de la pression que la coterie aux ordres du cabinet est parvenue à exercer sur eux.

Quel sera le résultat de la nouvelle élection ? Un écrassant échec pour le gouvernement. Du reste, les ministres apprécient si bien la gravité de la situation, qu'ils cherchent à intervenir dans la lutte par des moyens dont l'opinion ministérielle blâme la mise en pratique en France. Le cabinet va acheter ou stipendier un journal pour soutenir son funeste système, système contre lequel une grande cité proteste à l'unisson. Voici ce que la *Presse* de Paris nous apprend à ce sujet :

« Le ministère, dit la feuille parisienne, cherche à acquérir » plusieurs organes importants de la presse anversoise. Jusqu'ici, » le ministre de la guerre n'a guère été appuyé à Anvers dans la » question des servitudes militaires et des fortifications que par » l'*Avenir*, journal fort peu considéré. Le général Chazal et ses » collègues voudraient réunir des fonds en quantité suffisante » pour acheter le *Précurseur* et un journal flamand dont on ne » cite pas le nom.

» Le *Précurseur* se laissera-t-il acheter, et consentira-t-il à » changer de couleur ? On en doute généralement, bien que le » gouvernement paraisse vouloir offrir aux actionnaires une » somme considérable. M. Frère, ministre des finances, aurait, » dit-on, souscrit pour 60,000 francs. »

Un député ministériel, M. Hymans, donne une autre version dans une lettre qu'il adresse à la *Meuse*. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

« J'oubliais de vous dire qu'à Anvers on travaille activement, en » vue des élections, à fonder un nouveau journal. Des sommes » importantes ont été souscrites, et il est probable que d'ici à peu » de temps la presse sera enrichie d'un grand organe de plus. »

On le voit, les prochaines élections d'Anvers préoccupent beaucoup le cabinet. Le nouveau journal officieux aura-t-il du crédit ? Nous en doutons. Sera-t-il déjà établi pour les prochaines élections communales ? Le fait est peu probable. C'est surtout pour les élections législatives de juin que le cabinet veut peser dans la balance. Nous aimons à croire que les Anversois sauront faire leur devoir. Le succès des élections de juin est une question de vie ou de mort pour le ministère.

On sait que la question d'Anvers est complexe : d'une part, il y a les citadelles intérieures, construites illégalement, et contre lesquelles notre métropole commerciale proteste; de l'autre, il y a la question des servitudes militaires, sur laquelle la Chambre des représentants doit statuer, la commission des pétitions étant prête à faire son rapport sur les nombreuses requêtes qu'elle a eu à examiner à ce sujet. Ces requêtes, qui émanent de douze conseils communaux des environs d'Anvers et de propriétaires et d'habitants de Deurne, demandent à la Chambre trois choses :

La première, de restreindre à 250 mètres la zone des servitudes militaires à Anvers; la deuxième, que le gouvernement se rende acquéreur des propriétés grevées de servitudes militaires qui ne frappaient point sur elles avant l'agrandissement des fortifications d'Anvers, ou qu'il accorde une indemnité aux propriétaires de ces biens; la troisième, d'indemniser les propriétaires de terrains frappés de servitudes militaires par suite des nouvelles fortifications d'Anvers et de leur permettre, en outre, de faire à leurs habitations des travaux d'entretien et d'amélioration, ou bien de décider que ces propriétés seront acquises par l'État.

La commission des pétitions se borne à proposer purement et simplement le renvoi de toutes ces requêtes à MM. les ministres des finances et de la guerre. C'est sur ces conclusions que portera le débat. Déjà l'on dit que le cabinet se laissera forcer la main et qu'il annoncera le dépôt d'un projet de loi dans le but de faire droit aux demandes des pétitionnaires. Ce point vidé, il restera la question des citadelles intérieures, la plus grave du litige, et sur laquelle il sera difficile de ne pas donner satisfaction à la ville d'Anvers.

La décentralisation est à l'ordre du jour dans le pays. De toutes parts, on veut secouer le joug et la pression du gouvernement dans les affaires administratives; on veut restituer aux provinces et surtout aux communes les attributions que la politique dite libérale leur a enlevées pour les remettre aux mains de l'autorité cen-

trale. Avec nos mœurs politiques et nos traditions séculaires, un pareil système peut bien s'introniser chez nous par la violence, mais il ne saurait jamais s'y implanter d'une manière définitive. L'opinion publique commence donc à réagir fortement contre le pouvoir fort que la politique du droit nouveau cherche à faire prévaloir. Notre organisation politique a pour base l'indépendance de la commune. Il importe donc de rendre à la commune les immunités sans lesquelles elle ne saurait être réellement libre. Le cabinet est invinciblement emporté par le flot de l'opinion publique. C'est pourquoi il est obligé de travailler lui-même à la démolition du tyrannique système qu'il avait cherché à faire accepter par nos populations.

Les explications fournies à l'appui du budget du département de l'intérieur de cette année nous font pressentir des mesures dans le sens de la décentralisation. Le ministre annonce, en effet, l'intention formelle d'améliorer les diverses branches des services confiés à sa direction, d'en élaguer toutes les parties encombrantes, de ne plus s'entourer que d'hommes capables, bien rétribués, mais en nombre restreint. M. Vandenpeereboom joint la pratique à la théorie. Il commence ses réformes par un projet de loi sur les dispositions législatives en vigueur pour l'exécution de travaux de voirie vicinale et par un arrêté royal contre-signé par lui, et destiné à simplifier les formalités à remplir pour obtenir l'autorisation de fonder des établissements industriels réputés insalubres et dangereux. Ce ne sont là que des mesures insignifiantes, sans doute; mais il faut un commencement à tout. Si le cabinet ne marche pas assez vite dans cette voie, il trouvera dans la législature des hommes disposés à le pousser en avant. Nous en avons la preuve dans deux propositions de loi dues à l'initiative parlementaire, l'une de M. Guillery, l'autre de MM. De Naeyer, Vander Donckt, de Montpellier, le baron Snoy, Coppens-Bove, Kervyn de Lettenhove, Landeloos, Van Bockel, Beeckman et Royer-de Behr. Ces deux propositions, qui ont été prises en considération et renvoyées à l'examen des sections, ont pour but de modifier l'art. 132 de la loi provinciale, stipulant qu'il y a pour chaque arrondissement administratif un commissaire du gouvernement dont les attributions s'étendent sur les communes rurales et, en outre, sur les villes dont la population est inférieure à cinq mille âmes, pour autant que ces villes ne soient pas chefs-lieux d'arrondissement.

La proposition de loi de M. Guillery a pour objet d'affranchir de la tutelle du commissaire d'arrondissement les communes suburbaines de la capitale : Anderlecht, Ixelles, Molenbeek-Saint-Jean, Laeken, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode et Schaerbeek. Celle de MM. De Naeyer et consorts tend à généraliser cette modification et à appliquer la mesure, non-seulement aux communes suburbaines de Bruxelles, mais à toutes les communes rurales du pays, comptant plus de cinq mille habitants.

M. De Naeyer, dans les développements qu'il a présentés, a indiqué, d'une manière très-nette, les raisons qui le déterminent, ainsi que plusieurs de ses collègues, à soumettre cette nouvelle proposition de loi au vote de la Législature; il a démontré, de plus, les avantages qui résulteraient de l'adoption de la mesure.

Aux termes de l'art. 132 de la loi provinciale, les attributions du commissaire d'arrondissement s'étendent, comme nous venons de le dire, sur toutes les communes dites *communes rurales,* quelle que soit leur importance et quel que soit le chiffre de leur population. Il n'en est pas de même pour les communes ayant rang de ville. Ici, l'intervention du commissaire cesse lorsque la population atteint le chiffre de 5,000 habitants; elle cesse encore lorsque ces communes sont chefs-lieux d'arrondissement. Les communes rurales sont ainsi placées dans un véritable état d'infériorité vis-à-vis des villes. Pour ces dernières, une population de 5,000 âmes est une présomption légale de la capacité nécessaire pour correspondre directement avec le gouverneur et la députation permanente du Conseil provincial ; cette présomption n'est plus admise, lorsqu'il s'agit d'une commune rurale, alors même que la population de cette commune serait plus considérable. Cette législation différentielle est blessante pour nos communes rurales et forme une véritable anomalie dans notre législation, qui doit être fondée tout entière sur le grand principe de l'égalité devant la loi. Cette anomalie peut cesser sans le moindre inconvénient administratif. La distinction établie entre les villes et les communes rurales, que la loi provinciale admet encore, a d'ailleurs été repoussée par une loi postérieure, celle du 15 mai 1838, sur la formation du jury, dans laquelle le législateur n'a pas distingué entre les administrateurs des villes et des communes rurales, lorsqu'il s'agit de conférer le droit de prononcer sur la propriété, sur l'honneur et la vie même des citoyens.

La disposition législative proposée par MM. De Naeyer et con-

sorts n'a pas, du reste, les caractères d'une grande réforme, puisque, suivant le recensement qui a eu lieu en 1856, elle ne s'appliquerait qu'à soixante-quatre communes rurales. On ne propose donc qu'une simple modification à la loi provinciale, modification qui aura pour conséquence de détruire une idée qui se rattache par une filiation trop apparente à l'ancienne distinction de l'ordre des villes et de l'ordre des campagnes, si formellement proscrite par l'art. 6 de notre Constitution. M. De Naeyer n'entend pas cependant enlever à certaines communes, qui sont au nombre de quatre-vingt-six, leur qualité de villes; mais il faut s'abstenir, dit-il, d'y attacher des priviléges.

Quant aux difficultés que l'on a soulevées, il est à remarquer que parmi les soixante-quatre communes rurales, comptant 5,000 âmes, il y en a vingt-sept qui sont situées dans les provinces de Brabant et de Hainaut. Or, il résulte du rapport de la section centrale chargée de l'examen du budget de l'intérieur pour 1863, que MM. les gouverneurs de ces provinces adhèrent, sans aucune réserve, à la mesure proposée. De plus, M. le gouverneur du Hainaut est d'avis que la mesure pourrait être étendue aux communes de 3,000 âmes. Pour ces deux provinces, il n'y a donc pas la moindre difficulté, et il n'y a pas de doute qu'il n'en soit de même pour les autres.

L'honorable M. De Naeyer a dressé l'état suivant nominatif des communes comprises dans sa proposition, en prenant pour base le recensement du 31 décembre 1856.

Province d'Anvers (cinq communes) : Boom, 8,663 habitants; Borgerhout, 7,308; Heyst-op-den-Berg, 5,624; Gheel, 10,713; Moll, 5,510.

Brabant (douze communes) : Anderlecht, 7,465 habitants; Assche, 5,917; Ixelles, 18,379; Laeken, 5,048; Molenbeek-Saint-Jean, 15,994; Overyssche, 5,172; Saint-Gilles, 5,569; Saint-Josse-ten-Noode, 17,149; Schaerbeek, 10,638; Uccle, 6,932; Vilvorde, 6,844; Braine-Lalleud, 5,272.

Flandre occidentale (onze communes) : Mouscron, 6,822 habitants; Waeregem, 6,839; Ardoye, 6,063; Ingelmunster, 6,239; Lichtervelde, 5,461; Moorslede, 5,965; Rumbeke, 5,335; Meulebeke, 8,041; Ruysselede, 6,906; Wyngene, 6,620, Langemarck, 5,778.

Flandre orientale (quinze communes) : Cruyshautem, 5,908 habitants; Maldegem, 7,370; Aeltre, 6,261; Evergem, 6,611;

Nazareth, 5,304; Oostacker, 6,216; Somergem, 6,121; Waerschot, 5,293; Beveren, 6,831; Stekene, 5,741; Tamise, 8,191; Hamme, 9,723; Waesmunster, 5,351; Wetteren, 8,944; Zele, 11,765.

Hainaut (quinze communes) : Ellezelles, 5,184 habitants; Courcelles, 5,788; Gilly, 11,680; Jumet, 12.498; Montigny-sur-Sambre, 8,005; Seneffe, 5,083; Boussu, 6,005; Dour, 7,762; Frameries, 7,120: Hornu, 5,448; Jemmapes, 9,926; Pâturages, 8,029; Quaregnon, 7,866; Wasmes, 8,098; Saint-Vaast, 5,657.

Liége (six communes) : Ans et Glain, 5,374 habitants; Grivegnée, 5,143; Herstal, 8,135; Ougrée, 5,137; Seraing, 16,835; Dison, 7,328.

M. De Naeyer fait suivre ce tableau de quelques observations sur lesquelles nous croyons utile d'appeler l'attention. L'émancipation des communes aura pour conséquence d'alléger le fardeau de ceux d'entre les commissaires d'arrondissement qui ont aujourd'hui la besogne la plus lourde. Ainsi, les attributions du commissaire d'arrondissement de Bruxelles s'étendent actuellemont à cent dix-huit communes rurales, ayant une population de 270,800 âmes. Par l'adoption de la proposition de loi, onze communes seraient soustraites à sa juridiction, et ces onze communes ont une population de 100,000 âmes. Une observation analogue est applicable à l'arrondissement de Gand-Eecloo, de même qu'aux arrondissements de Liége, de Mons et de Charleroy. En faisant cesser l'intervention du commissaire d'arrondissement dans les communes où elle n'est plus nécessaire, on augmentera donc considérablement l'utilité de cette intervention dans les localités où elle peut produire des résultats féconds.

La proposition de MM. De Naeyer et consorts est beaucoup plus logique et beaucoup plus équitable que celle de M. Guillery. Elle sera, sans aucun doute, ratifiée par le vote des Chambres. De cette manière, la nouvelle mesure, quoique n'ayant pas les caractères d'une grande réforme, n'en sera pas moins d'une utilité incontestable et dont tout le monde profitera. Il est temps de soustraire à l'action souvent tracassière du commissaire du gouvernement des communes qui peuvent se passer de cette inutile tutelle et dont les affaires ont trop souvent à souffrir du mauvais vouloir, des passions politiques ou des rancunes des agents de l'administration centrale. Tout ce que l'on fera dans le sens de la décentralisation aura pour résultat une promptitude beaucoup plus grande dans la solution des affaires soumises à l'autorité et pour conséquence de

ramener le pays aux bonnes traditions de l'indépendance du pouvoir communal.

La question de l'instruction primaire a donné lieu, on se le rappelle, en février 1862, à un très-intéressant débat au sein de la Chambre des représentants. Ce débat avait été provoqué par un amendement de M. Guillery, tendant à élever à deux millions de francs, la dotation inscrite au budget de l'intérieur pour subsides aux communes en faveur de l'enseignement primaire. Cet amendement a été repoussé à la majorité de 51 voix contre 30 et 2 abstentions (MM. Coomans et Thibaut). Cet échec n'a pourtant pas découragé M. Guillery, qui a bravement reproduit son amendement ces jours derniers. Cette fois, la proposition de l'honorable député de Bruxelles a été repoussée par 60 voix contre 7. L'échec est ainsi plus éclatant. Le cabinet et la section centrale avaient déclaré ne pouvoir se rallier à l'amendement. Avant le vote, un débat fort instructif a de nouveau surgi, et la droite a encore soutenu la lutte avec une distinction marquée. C'est l'honorable M. Dechamps, dont la parole exerce une influence si légitime, qui s'est chargé de combattre les doctrines émises par M. Guillery, M. le ministre des finances, etc.

Toutes les nuances de la gauche sont hostiles à la loi du 23 septembre 1842, sur l'enseignement primaire. Le libéralisme qui « court, » pour parler le langage de M. Rogier, travaille à l'abolition de cette loi et à l'établissement de l'enseignement obligatoire, sans s'inquiéter du principe de la liberté d'enseignement ni de l'autorité paternelle; le libéralisme qui « marche » est hostile à l'enseignement obligatoire; mais, comme le premier, il cherche à chasser le prêtre de l'enseignement primaire et à enlever à cet enseignement son cachet religieux, qui est cependant son élément essentiel. Sans la religion, l'instruction primaire, personne ne le contestera, ne saurait avoir d'effet salutaire. Du reste, nos soi-disant libéraux crient à tue tête que l'enseignement primaire est avant tout « religieux et moral, » et cependant, dans l'exécution de la loi, ils font ce qu'ils peuvent pour annihiler l'influence et l'action du prêtre sur la jeunesse. Au fond, disons-le, toutes les nuances du libéralisme sont d'accord sur ce point. Seulement, il y a un peu plus d'hypocrisie chez les uns que chez les autres. A un moment donné, on les verra, soyons-en convaincus, se concerter et s'unir pour décréter l'enseignement obligatoire et l'exclusion du prêtre de l'enseignement. Pour eux, ce n'est qu'une question de

temps. Cela est si vrai que le ministère, qui feint de ne vouloir rien changer au régime de l'enseignement primaire actuel, réforme la loi de 1842 par voie de circulaire et au moyen de mesures administratives. Son but est de faire disparaître cette loi, et il poursuit sans trêve ni merci son œuvre d'exclusivisme et de violence. Il veut enlever successivement tous les droits et toutes les libertés au clergé et aux congrégations religieuses. On les a frappés dans la liberté de la chaire, dans la liberté des cultes, dans la liberté d'association, dans la liberté de conscience, et maintenant on veut les frapper dans la liberté d'enseignement. C'est pourquoi le cabinet confond les écoles subsidiées avec les écoles adoptées. Il veut mettre les congrégations religieuses dans l'impossibilité de se soutenir au point de vue financier.

Les discours prononcés en 1862 et 1863, par MM. Dechamps, de Theux, B. Dumortier, Thibaut, Wasseige, sur la question de l'instruction primaire, ont été remarquables à tous les points de vue. Ils n'ont point été réfutés. M. Dechamps, en sa qualité de rapporteur de la loi de 1842, a porté le débat sur son véritable terrain. Personne n'était, du reste, mieux placé que cet éminent orateur pour parler de cette loi, que l'on considère, à juste titre, comme le trait d'union entre les partis. M. Dechamps a fait sur le projet un rapport si remarquable qu'on le regarde comme un des plus savants documents de notre histoire parlementaire. L'honorable membre connaît le mécanisme de la loi ; il sait dans quel esprit le législateur l'a conçue et la portée qu'il a donnée à chaque article. Il est donc facile de comprendre, dès lors, tout l'intérêt qu'a révélé sa parole autorisée. L'honorable M. Dechamps n'a pas défendu la loi, car la chose était inutile. Pourquoi défendrait-on une loi qui a produit des résultats dont tous les pères de famille se réjouissent ? Il s'est borné à la défendre contre ceux qui en altèrent l'esprit et qui la renversent administrativement. La réforme violente et hypocrite, que poursuit le cabinet, d'une législation salutaire est, d'une part, l'œuvre de la passion politique et, de l'autre, de la bureaucratie qui, en Belgique comme partout ailleurs, ne vit que d'empêchements, ne rêve que centralisation. L'Angleterre cherche à décentraliser l'enseignement primaire. La politique nouvelle marche donc, en ce point, à l'encontre des idées anglaises. Cependant, le cabinet et ses amis ne cessent de vanter l'esprit de progrès et les libérales institutions politiques de l'Angleterre. Pourquoi ne font-ils pas à propos de

l'enseignement primaire ce que font les Anglais ? Pourquoi, font-ils précisément le contraire de ce qu'ils disent en cherchant à centraliser à outrance l'enseignement, afin de rendre illusoire la liberté individuelle et de paralyser l'action des particuliers ? Cette concurrence faite par l'État, aux chefs des établissements d'enseignement primaire, n'est-elle pas contraire à la liberté ? On veut à toute fin faire tomber les écoles privées, surtout les écoles religieuses. On a beau prouver, par des faits irréfutables, que l'enseignement des écoles dirigées par des congrégations religieuses l'emporte de beaucoup sur l'enseignement d'une quantité considérable d'écoles communales, le cabinet et la bureaucratie ne persistent pas moins à violer la loi, à faire de la centralisation et de l'arbitraire dans le but de faire tomber ces écoles libres.

La loi de 1842 est une loi de conciliation par excellence. Elle doit donc être exécutée avec loyauté et modération. Est-ce dans ce sens que l'a appliquée la politique doctrinaire ? Non. Cette loi, on le sait, a été adoptée par 75 voix contre 3 (MM. Delfosse, Savart et Verhaegen) et une abstention, à la Chambre des représentants et à l'unanimité au Sénat. Par ce double vote, les partis ont senti la nécessité de réunir leurs efforts dans le but d'arriver à un système qui pût satisfaire toutes les opinions. La loi dont il s'agit sauvegarde, en effet, les droits de tous et donne de sérieuses garanties aux pères de famille. Une loi semblable doit être exécutée loyalement. Sans cela, elle perd son caractère de conciliation et devient une arme aux mains du gouvernement contre une opinion, au lieu de servir d'égide aux intérêts sociaux et religieux.

Nous pourrions nous étendre longuement sur cette question si digne d'intérêt et de sollicitude ; mais nous craignons d'avoir trop peu d'espace pour mettre convenablement en lumière les points qui ont été discutés avec tant de supériorité par les honorables orateurs de la droite, dont nous faisons connaître les noms plus haut. Du reste, la *Revue belge et étrangère* s'est déjà occupée de cette étude, à la fois religieuse et sociale. Nous terminerons donc nos courtes remarques par l'exposé des chiffres que M. le ministre de l'intérieur a fournis à la Chambre des représentants, le 13 de ce mois, touchant les dépenses qui ont été faites depuis 1843 pour l'enseignement primaire.

En 1843, un an après la mise à exécution de la loi du 23 septembre 1842, une somme de 1,852,000 francs seulement était consacrée au service ordinaire de l'enseignement primaire. Les

communes intervenaient pour 785,579 francs; en 1861, leur part d'intervention a été de 1,921,000 francs. La somme est donc aujourd'hui plus que doublée. Les provinces, en 1843, intervenaient pour 67,000 francs, et pour 252,000 francs en 1861. En 1843, l'État portait à son budget, pour le service ordinaire de l'enseignement primaire, une somme de 208,000 francs. En 1861, sa part d'intervention a été de 1,352,000 francs, soit une somme six fois plus élevée. Dans ces chiffres ne sont pas comprises les sommes qui sont demandées en plus au budget de cette année. Pour l'année 1863, c'est à 1,677,000 francs que s'élèvera au moins le sacrifice à faire par l'État pour le service ordinaire de l'enseignement primaire, alors qu'en 1843 le gouvernement n'affectait à ce service que 208,000 francs.

En comparant les chiffres du service général, comprenant, outre le service ordinaire, les frais de construction d'écoles, de l'enseignement normal, enfin toutes les dépenses relatives à cette branche si importante de l'administration publique, on a des écarts bien plus considérables. En effet, en 1843, les crédits votés par les communes pour l'enseignement primaire étaient de 1,031,000 francs; en 1861, ce chiffre s'est élevé à 3,088,000 francs. En 1843, les provinces intervenaient pour 210,000 francs, et en 1861 pour 750,000 francs. La somme est donc triplée. L'État portait à son budget de 1853 un crédit de 465,000 francs; en 1861, il est intervenu pour une somme de 2,354,000 francs. Le chiffre de l'intervention pécunière de l'État s'élèvera probablement cette année bien au delà de 3 millions. La somme totale des sacrifices faits pour le service général de l'enseignement primaire, s'élève par an à 7,555,000 francs, et avant la publication de la loi de 1842, le chiffre affecté à ce service était en moyenne de 750,000 francs pour les communes, les provinces et l'État. La somme est donc décuplée.

Les augmentations de crédit pour l'enseignement primaire suivent une progression extrêmement rapide. De 1858 à 1861, l'augmentation sur les dépenses du service général a été de 1,910,000 francs; sur les dépenses de construction, de 835,000 francs: sur les dépenses du service ordinaire, de 965,000 francs, sur les allocations communales, de 890,000 francs; sur les allocations provinciales, de 97,000 francs; sur les allocations de l'État, de 775,000 francs.

L'honorable M. Dechamps a prouvé, de son côté, par des chiffres

irréfutables, qu'en comparant notre budget à celui des pays voisins, on arrive à cette conclusion que les chiffres du budget belge, affectés à l'enseignement primaire, atteignent presque la moitié de ceux du budget français; qu'ils sont doubles de ceux du budget de la Prusse, et cinq fois plus élevés que ceux du budget hollandais. Dès lors, nous le demanderons avec M. Dechamps, M. Guillery est-il admis à se plaindre de ce que notre budget, en ce qui concerne l'enseignement dont nous nous occupons, soit si restreint, puisque, depuis quelques années, il a augmenté considérablement, et que la comparaison de notre budget avec ceux des pays étrangers prouve que nous avons fait, sous ce rapport, infiniment plus que beaucoup d'autres pays.

Il est vrai que l'ignorance en Belgique, a ajouté M. Dechamps, est encore grande et qu'il faut à tout prix la combattre; mais par quels moyens? Voilà le problème. Ce n'est pas en élevant le budget de l'instruction primaire qu'on y parviendra; car ce serait remettre à la charge de l'État ce qui doit avant tout être une charge des familles et des communes; ce serait, de plus, déplacer les responsabilités. L'expérience des autres peuples prouve que ce sont les efforts privés et les ressources locales qui doivent rester fécondes. La France et l'Angleterre ont donné deux solutions opposées au problème. La centralisation domine dans le premier de ces deux pays; mais il en est résulté, ce que tous les écrivains sérieux constatent, l'énervement des forces individuelles et la prostration de la vie communale. Dans le second de ces pays, au contraire, l'action principale est laissée à l'initiative particulière, aux cultes, aux associations et aux paroisses. Le Conseil privé donne des subsides, il est vrai; mais il n'a pas le droit de direction : les écoles libres se soumettent à l'inspection du gouvernement, laquelle ne touche qu'au côté matériel des écoles. Il n'y a donc pas en Angleterre ce que nous appelons l'enseignement public. La subvention nationale est distribuée aux associations religieuses, qui ont seules la direction de l'enseignement primaire. Ainsi, c'est aux cultes et à la liberté qu'est distribué le million de livres sterlings affecté à l'enseignement primaire par le gouvernement. Quoique l'État fasse de grands sacrifices pour les écoles, ce sont d'abord les cotisations personnelles, les donations, les legs et les taxes locales; ce sont ensuite les cotisations volontaires, s'élevant ensemble à quarante millions de livres sterlings, qui sont les sources où la dotation de l'enseignement primaire est puisée. En Angleterre, il n'y a pas,

comme en Belgique, d'entraves à la liberté de la charité, et l'on ne s'ingénie pas, comme le font nos doctrinaires, à enlever à l'action individuelle son émulation; on n'accuse pas le clergé anglican de vouloir se substituer à l'État. Le grand argument du ministère belge et de ses amis, c'est d'accuser injustement le clergé de vouloir tout monopoliser à son profit et de chercher à faire dominer l'autorité civile par l'autorité religieuse : ce sont de vaines déclamations auxquelles nous ne répondrons pas et qui n'ont pour but que de dissimuler au pays les tendances liberticides et absorbantes du soi-disant libéralisme.

Les doctrinaires sont tous les jours pris en flagrant délit d'inconséquence et de contradiction. Il n'est point de question politique ou sociale où leurs paroles ne soient en opposition formelle avec leurs actes; c'est surtout dans la question de la charité que se sont révélées le mieux leur hypocrisie et leur duplicité. En 1857, époque à laquelle la Chambre des représentants était saisie de l'examen du projet de loi sur les établissements de bienfaisance, on sait qu'ils se sont acharné contres les principes vraiment libéraux que le cabinet De Decker cherchait à faire prévaloir en cette matière. Ils s'obstinaient à dire, ce qui était radicalement faux, que le projet en discussion avait pour but de rétablir la dîme et la main-morte et de créer des priviléges en faveur des couvents. Ils s'opposaient surtout au projet à cause, disaient-ils, des clauses par lesquelles il favorisait les fidéicommissaires en matière de fondations charitables. Ils faisaient particulièrement une guerre à outrance aux administrations spéciales, et ils s'écriaient avec une feinte indignation que le projet de loi, qu'ils qualifiaient de « loi des couvents, » aurait pour résultat inévitable de monopoliser la charité au profit du clergé séculier et régulier et de faire revivre « les abus d'un autre âge. » Parmi les plus fougueux adversaires du projet se trouvait M. Verhaegen, l'inventeur de la main-morte et de la dîme, le dénonciateur passionné des prétendues captations *cléricales*. Or, le même M. Verhaegen, la veille de sa mort, a légué, par testament olographe, une somme de cent mille francs à l'Université de Bruxelles et cinquante mille francs à M. Van Schoor, pour la Loge des Amis Philanthropes, dont il était le Vénérable. Le dernier acte de M. Verhaegen est donc une contradiction et une inconséquence, puisque le défunt Grand-Maître des Loges belges n'a jamais cessé de dénier à l'Université catholique de Louvain le droit de recevoir un legs et aux religieux le droit et la capacité

d'administrer un hospice. Le droit qu'il contestait à l'Université catholique et aux religieux, il le concède à l'Université libre et aux Loges de francs-maçons. Pourquoi ces deux poids et ces deux mesures? C'est que, d'un côté, il s'agit de la religion et d'un établissement catholique, et que, de l'autre, il y a en jeu une institution et des hommes antireligieux. Le testament de M. Verhaegen est donc l'antithèse des doctrines audacieusement soutenues par M. Verhaegen dans les Loges, dans les clubs libéraux, dans la presse doctrinaire et du droit nouveau, et à la tribune nationale. On aura beau chercher des moyens spécieux pour prouver le contraire de ce que nous avançons, on n'y parviendra pas. Les faits sont ici plus forts que les raisonnements.

Le conseil communal de Bruxelles a eu à s'occuper, comme personne interposée, du legs de cent mille francs dont nous parlons. Cela va de soi, au mépris des doctrines professées par les principaux membres de cette assemblée, le collége échevinal a été muni des pouvoirs nécessaires pour demander l'autorisation d'accepter la libéralité dont il s'agit. On se demande maintenant ce que fera le cabinet? Va-t-il, dit un journal, autoriser l'acceptation du legs, ou bien, persistant dans l'interprétation vicieuse que la politique dite libérale donne aux testaments, va-t-il déclarer la ville de Bruxelles non fondée à réclamer la délivrance de la somme de cent mille francs, et stipuler en même temps que cette somme, ayant été léguée pour favoriser le haut enseignement, doit être attribuée à l'État qui subsidie des établissements d'enseignement supérieur? Si le cabinet veut être conséquent avec ses principes liberticides, il devra faire, en cette conjoncture, ce qu'il a fait pour le testament du chanoine De Rare et attribuer à l'État le legs de M. Verhaegen. Que fera-t-il? Aura-t-il, comme le défunt Grand-Maître, deux poids et deux mesures? Traitera-t-il l'Université maçonnique de Bruxelles autrement que l'Université catholique de Louvain? C'est ce que nous saurons bientôt. Disons toutefois qu'un journal, qui passe pour recevoir les confidences d'un député en relations très-intimes avec le cabinet, annonce que M. le ministre de la justice n'accordera pas au conseil communal de Bruxelles l'autorisation qu'il sollicite. Toutefois, le journal ministériel ne nous donne aucun renseignement sur la destination du legs. La somme de cent mille francs sera-t-elle attribuée à l'État, ou bien la famille de M. Verhaegen n'aura-t-elle point à la débourser?

Une question du même genre se présente à Gand. On annonce

que le conseil communal de cette ville aura sous peu de temps à statuer sur l'acceptation d'un don de douze mille francs, offert par la Loge du Septentrion, au profit des ouvriers cotonniers. Quelle décision va prendre le conseil communal? De qui acceptera-t-il le don? Sera-ce de la *Loge*, considérée comme *être moral* et distinct de ses membres, ou bien des membres *inconnus* de la Loge? Il faut nécessairement que le donateur soit ou l'*être moral* appelé *Loge du Septentrion*, ou les membres *inconnus* de cette Loge. Si le conseil communal accepte le legs de *personnes inconnues* formant la Loge du Septentrion, il se met en contradiction formelle avec le système de MM. Haussy et Tesch, qui prohibe les libéralités anonymes; si, au contraire, le conseil communal accepte le legs d'un *être moral*, appelé *Loge*, il reconnaît virtuellement à cet être moral la qualité de *personne civile*, et, par suite, il se met encore une fois en contradiction formelle avec le système de MM. de Haussy et Tesch. Voilà à quelles conséquences inextricables mène le système doctrinaire en matière de fondations et de bienfaisance.

Nous nous occuperons dans notre prochain Bulletin des élections législatives du mois de juin.

Disons pour terminer cette Revue que des négociations sont engagées entre la Belgique et la Hollande pour le rachat du péage de l'Escaut. La Belgique a offert, pour s'exonérer de cette charge, une somme de trente millions de francs; mais le cabinet de La Haye maintient ses premières prétentions, soit quarante-cinq millions. C'est sur l'écart de ces deux chiffres que les pourparlers roulent entre les deux gouvernements.

NÉCROLOGIE.

LE DUC DE LÉVIS.

Le duc de Lévis qui vient de mourir à Venise n'a jamais été mêlé parmi nous aux affaires publiques. Il a pourtant rendu à son pays un rare et vrai service : il a consacré à l'héritier découronné de saint Louis, de Henri IV et de Louis XVI un dévoûment digne de tant de grandeurs et de tant de malheurs. De telles fidélités importent à l'honneur de notre patrie, et si le descendant des rois dont nos pères ont aimé et respecté la puissance, était vu sur les chemins de l'exil, seul, sans compagnons volontaires de son infortune, notre caractère national encourrait, en face de l'étranger, une déchéance à laquelle, à travers nos vicissitudes, nous ne sommes pas encore habitués.

Tout Français honnête, à quelque parti qu'il appartienne, doit donc savoir gré au duc de Lévis de son abnégation et de sa constance, et le *Correspondant* ne sort pas de la réserve absolue qu'il s'est imposée sur les questions dynastiques en rendant hommage à sa mémoire. Partout et par dessus tout il nous convient d'honorer l'honneur.

Ceux qui forment l'entourage des princes exilés ont été quelquefois appelés les courtisans du malheur, les flatteurs de l'infortune. Nous ne saurions accepter ces expressions comme un éloge. Les courtisans ne conviennent guère au malheur et les flatteries adressées à l'infortune, moins basses que celles dont s'étourdit la prospérité, ne sont pas quelquefois moins funestes. Quoi qu'il en soit, lorsqu'on a eu l'honneur de voir M. de Lévis auprès de M. le comte de Chambord, ce n'est pas ainsi qu'on peut représenter son attitude. Droit, ferme et froid, sans empressement et sans déguisement, il n'avait rien d'un homme de cour. Jamais l'enthousiasme ne parut l'entraîner, le devoir le soutint constamment et son premier devoir à ses propres yeux, comme son premier titre à la confiance de son prince, c'était une discrète, mais rigide sincérité.

Ce ne fut pas au reste au milieu d'une cour que le duc de Lévis commença à s'approcher des princes. Ce fut durant une courte et menaçante captivité. Avec le vicomte Des Cars dont il était l'aide-de-camp, il avait pris part, à l'avant-garde, à la seule résistance militaire que quelques troupes françaises sous la conduite du duc d'Angoulême aient opposée au triomphe éphémère de Napoléon revenant de l'île d'Elbe. Restés seuls et sans appui, réduits à capituler après quelques combats qui ne furent pas sans gloire et retenus prisonniers au Pont-Saint-Esprit malgré la capitulation, le prince et ses plus fidèles serviteurs ignoraient quel serait leur sort. Les agents de l'Empereur, qui attendaient ses ordres, ne pouvaient s'empêcher de frémir en se rappelant le duc d'Enghien. M. de Lévis avait alors vingt ans. Il charmait le prince par sa bonne humeur, et le duc d'Angoulême pouvait certainement compter sur tous ses compagnons, jeunes ou vieux, comme sur lui-même, lorsqu'il écrivait à Louis XVIII : « Je demande et j'exige même que le Roi ne cède rien pour me délivrer ; je ne crains ni la mort ni la prison, et tout ce que Dieu m'enverra sera bien reçu. »

Cependant, après six jours de captivité, les prisonniers de Pont-Saint-Esprit purent être conduits à Cette et s'embarquer pour l'Espagne. Quelques mois plus tard, le roi étant rétabli, M. de Lévis se retrouvait encore avec son général auprès du duc d'Angoulême, à Bordeaux, lorsque ce prince apprit tout à coup que les Espagnols avaient franchi la frontière, et, sans doute pour s'assurer à nos dépens un gage dans les négociations européennes, allaient occuper le Languedoc et le Roussillon. Impatient de repousser cette étrange

insulte, et de rallier autour des Bourbons contre l'étranger tous les soldats français, le duc d'Angoulême voulut se mettre à la tête de l'armée de la Loire, et il envoya MM. Des Cars et de Lévis porter aux régiments l'ordre de se tenir prêts à marcher. Cet ordre fut reçu avec acclamation ; mais le général espagnol n'en attendît pas l'accomplissement : sur l'injonction des envoyés du prince et sans perdre un jour, il repassa la frontière.

M. de Lévis suivit la carrière des armes jusqu'à la révolution de 1830. Il prit part à deux des expéditions qui perpétuèrent, sous la Restauration, l'honneur militaire de la France : la guerre d'Espagne, qui rétablit un roi ; la guerre de Grèce, qui affranchit un peuple. Colonel du 51e de ligne, il reçut la croix de Saint-Louis à la prise du château de Morée.

De 1830 à 1838, sa vie s'écoula dans la retraite ; de 1838 jusqu'à sa mort, en 1863, dans l'exil. M. le comte de Chambord venait de terminer son éducation et commencait sa jeunesse lorsque son oncle, M. le duc d'Angoulême, appela près de lui M. de Lévis, et depuis lors 25 ans ont passé, la révolution et les gouvernements se sont succédé en France : M. de Lévis est resté à côté de son prince dans les lointains voyages, dans les longues et tristes solitudes aussi bien que dans les rares et courtes fêtes de l'exil ; à Frohsdorf comme à Venise, à Lucerne comme à Belgrave-Square, partout on le retrouvait plus exact et plus assidu que ses pères ne purent jamais l'être à Versailles ou aux Tuileries et fidèle à son poste comme un soldat placé près du drapeau. Durant la guerre d'Italie, lorsque le comte de Chambord ne voulut pas garder asile chez les ennemis de la France, M. de Lévis l'accompagna en Hollande, et dernièrement les champs de l'Égypte et de la Palestine ont vu le fils des croisés auprès du fils de Saint-Louis.

Imposé par le dévoûment et récompensé par l'affection, cet éloignement de la patrie cessa-t-il jamais d'être un sacrifice? Ce serait mal connaître un cœur français que de le croire. On a entendu dire à l'un des compagnons du duc de Lévis : « Il y a vingt ans que j'ai quitté la France et je ne suis pas encore habitué. » M. de Lévis avait en France une demeure qu'il aimait ; elle était belle et peuplée, pour lui, des plus chers souvenirs. Chaque année il venait l'entrevoir ; il travaillait à la rendre plus séduisante encore ; puis il repartait sans en jouir. « Sous les grands maronniers de Noisiel, » M. de Chateaubriand se souvenait d'avoir passé « les moments les moins troublés de son existence. » Il n'a pas été donné au dernier duc de Lévis de se reposer à leur ombre avant de mourir.

Il ne lui a pas été donné non plus d'achever sa course dans la compagnie de celle dont il est dit à la même page des *Mémoires d'Outre-Tombe :* « La nouvelle et charmante duchesse de Lévis réunit au grand nom d'Aubusson les plus brillantes qualités du cœur et de l'esprit. » Si jamais le courage de M. de Lévis pût être ébranlé, ce fut sans doute le jour où, sans fléchir, mais le cœur brisé, il dût porter seul le poids de la vie que cette femme douce et forte savait si bien partager avec lui. Elle ne lui laissait pas d'enfants.

Ainsi s'est terminée, loin de toutes les joies de la terre et sans que le reflet d'un triomphe soit venu briller sur elle, une carrière dont la confiante amitié d'un prince irréprochable et dépouillé forme l'unique mais pure et noble gloire. A Dieu seul il appartient maintenant de récompenser un chrétien qui ne fut pas moins fidèle à la religion qu'à l'honneur. Mais il sied aux honnêtes gens — et le grand concours de personnes notables de tous les partis qui remplissaient le 19 février les vastes nefs de Sainte-Clotilde l'a bien prouvé — de ne point méconnaître ce que valent l'abnégation, le sacrifice, la générosité d'âme, l'élévation du caractère. Il leur sied de s'incliner devant une mémoire que consacrent de telles vertus.

C. DE MEAUX.

(*Correspondant.* — 25 février 1863.)

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

FAITS ET GESTES

DES LANDLORDS IRLANDAIS [1].

Depuis bientôt vingt ans, l'Irlande a le triste privilége de fixer sur elle l'attention publique. Qui de nous n'a entendu parler de cette misère qui ne ressemble à aucune autre misère? Qui n'a été ému, en débarquant sur la côte de la verte Érin, lorsqu'il a vu se précipiter à sa rencontre ces indigents costumés de haillons affreux? Qui parmi nous a su lire, sans sentir une larme mouiller sa paupière, ces lettres publiées, au mois de septembre de l'an dernier, dans les colonnes du *Journal de Bruxelles* et adressées à M. le chanoine Donnet par un prélat irlandais? Un même cri de détresse se fait entendre partout; il retentit au milieu des montagnes de Wicklow et se trouve aussitôt répété par l'écho des

(1) Le petit travail que nous avons publié sur l'Irlande a reçu un accueil sympathique auquel nous étions loin de nous attendre. Entre diverses marques d'intérêt dont nous avons été l'objet, nous ne citerons que la lettre suivante. Elle émane d'un honorable ecclésiastique :

« Mon cher Monsieur,

» Je vois que vous vous occupez de l'Irlande. Vous recevrez avec ce billet deux articles sur un grand meeting qui vient d'avoir lieu en Irlande; lisez-les, vous y trouverez de quoi donner au public des détails intéressants sur l'humanité des landlords irlandais.... 14 février 1863. »

Le meeting auquel notre savant correspondant fait allusion s'est tenu à Mullingar (comté de Westmeath), le mardi soir 10 février. Nous trouvons les discours qui y furent prononcés dans des numéros du *Morning-News*, de Dublin, 11 et 12 février.

Nous comptions nous borner d'abord à une traduction littérale de ces dix énormes colonnes du journal irlandais. Réflexion faite, nous nous sommes décidé à placer la question sur un terrain plus vaste et à rattacher comme preuves à l'appui de notre thèse tous les faits cités par les orateurs qui se sont fait entendre dans cette mémorable réunion.

Nous indiquerons avec soin les sources où nous aurons puisé.

verdoyantes collines de Killarney. Le spectre hideux de la famine se dresse à Londonderry, à Galway et à Cork, et la ville de Dublin elle-même, en dépit de sa richesse, n'échappe pas à ses étreintes. Pour qu'on ne crie pas à l'exagération, nous cédons la parole à ce pasteur qui ne se lasse point de faire passer sous les yeux du premier ministre de l'Angleterre le tableau déchirant de la situation malheureuse où ses ouailles sont plongées : « Aucun effort de charité individuelle ou collective, dit Monseigneur Mac Hale, archevêque de Tuam, ne peut arrêter la tendance du pays vers sa chute ou apaiser les cris de la faim. Ce ne sont pas des mendiauts de profession. Ils trouvent préférable de gagner leur pain à la sueur de leur front, dans le sein de leur famille, que de recevoir l'aumône ou d'être paralysés par l'indolence démoralisatrice du Workhouse (1). »

La famine ! c'est elle qui a motivé le meeting, tenu à Limerick, le 24 janvier. On a constaté qu'il y a à proximité de cette ville des milliers d'acres improductifs; mais pour les rendre à la culture, il faudrait introduire un amendement à la loi sur le drainage ! M. Monsell, membre du Parlement, a promis d'opiner dans ce sens.

La veille, 23 janvier, grand meeting à Galway. Monseigneur Mac Evilly a pris la parole.

En quelques années, la population de la ville a diminué de dix mille habitants; elle n'en compte plus présentement que 25,000.

Le moment actuel est solennel pour l'Irlande, selon le révérend Barton; la question qui s'agite est une question de vie ou de mort. Il vous importe de savoir, disait-il à ses auditeurs de Mullingar, si vous êtes contents de demeurer dans vos foyers, ou s'il vous faut errer sur des plages lointaines, devenir étrangers à ce sol qui vous vit naître, et aller mourir dans une terre à laquelle vous ne sauriez donner le doux nom de patrie, aller y mourir peut-être sans recevoir les derniers sacrements. Exister ou ne pas exister, pesez bien ces paroles; c'est là la question du Westmeath et de l'Irlande entière (2).

Ce malaise général, ce fléau de la famine qui semble décidément s'acclimater dans l'*île sœur* et ne la plus quitter désormais, cette situation anomale, en un mot, doit évidemment avoir une cause.

(1) *Lettre à lord Palmerston.*

(2) Discours prononcé dans la matinée du 10 février, à un *mass-meeting*, la plupart des auditeurs se trouvèrent encore à la grande assemblée du soir.

Quelle est-elle ?

M. Gustave de Beaumont l'a dit, il y a un quart de siècle déjà :

« L'aristocratie d'Irlande a deux vices qui résument tous les autres : ANGLAISE d'origine, elle n'a jamais cessé de l'être ; devenue PROTESTANTE, elle a eu à gouverner un peuple demeuré catholique.

» Ces deux vices contiennent le principe de tous les maux de l'Irlande; là se trouve la clef de toutes ses misères, de tous ses embarras; si l'on veut examiner attentivement ce point de départ, on va voir en découler, comme des conséquences toutes naturelles, les circonstances extraordinaires dont on chercherait ailleurs vainement la cause (1). »

Entrons en matière.

La spoliation systématique du peuple irlandais au profit de l'Angleterre a commencé au mois de mai 1169, alors que les premiers soldats de Henri II débarquèrent sur la côte occidentale de l'île de saint Patrice. Cependant, jusqu'à l'époque de la Réforme, cette œuvre de confiscation ne s'était opérée que d'une manière partielle. Nous ne saurions dissimuler néanmoins tout ce que le système avait dès lors d'odieux et d'arbitraire. « Très-Saint-Père, disaient quelques » Irlandais, dans une requête adressée au Pape Jean XXII, nous » vous transmettons quelques renseignements exacts et sincères » sur l'état de notre nation et sur les injustices que nous subissons » et qu'ont subies nos ancêtres de la part des rois d'Angleterre, de » leurs agents et des barons anglais nés en Irlande.

» Après nous avoir chassés par la violence de nos habitations, » de nos champs, de nos héritages paternels; après nous avoir » contraints, pour sauver notre vie, de gagner les montagnes, les » marais, les bois et le creux des rochers, ils nous harcèlent » incessamment dans ces misérables refuges, pour nous en expul- » ser et s'approprier notre pays dans toute son étendue (2). »

Arriva le règne de Henri VIII. Toutes les tentatives faites en vue de faire passer l'Irlande au schisme n'aboutirent point. Cependant l'Angleterre voulait absolument l'apostasie de l'île sœur : c'était pour elle une œuvre de propagande politique à la fois et religieuse. Comment s'y prendre ? Un courtisan d'Élisabeth, apologiste complaisant de ses crimes et de ses faiblesses, le poëte

(1) *L'Irlande politique, sociale et religieuse*, tome I, 187. Édition de Bruxelles, 1843.

(2) Citée par le R. P. A. Perraud, *Études sur l'Irlande contemporaine.* Paris, 1862. I, 15.

Edmond Spenser, suggéra le moyen suivant : « Le but sera atteint bien plus vite, dit-il, et avec beaucoup moins de peine, sans qu'il soit nécessaire d'employer l'épée et le soldat. Il faut seulement empêcher les Irlandais de labourer et de faire paître leurs troupeaux, *ce qui les contraindra bientôt à se dévorer les uns les autres* (1). »

Ce conseil fut mis à exécution. La révolte de lord Desmond fournit un excellent prétexte pour commencer la dépossession en coupe réglée des anciens propriétaires du sol. Six cent mille acres furent confisqués dans la seule province de Munster ! Puis l'on fit en Angleterre une proclamation pour offrir ces terres à tous ceux qui voudraient bien les prendre sous différentes conditions, dont la première était qu'ils ne souffriraient pas sur leurs terres un seul cultivateur ou fermier qui fût Irlandais d'origine (2). Sous Jacques Ier, six comtés furent confisqués : Armagh, Cavan, Fermanagh, Derry, Tyrone et Donegal. Sous la haute pression de lord Strafford, un jury complaisant adjugea au roi Charles Ier le comté de Galway ainsi que le reste du Connaught. Pour peindre la lutte de l'Irlande aux prises avec le farouche Cromwell, il a fallu recourir à un mot fameux dans l'histoire : on l'a appelée la guerre *inexpiable*, comme celle des mercenaires de Carthage après la première guerre punique. Faut-il rappeler les cruautés qui signalèrent le règne de Guillaume III, cruautés telles que les fanatiques protestants de l'Irlande, hostiles à la liberté des catholiques, ont pris ce nom pour signe de ralliement et se trouvent dans les rangs de ce parti connu aujourd'hui sous le nom d'*orangistes ?* Faut-il remémorer la violation de toutes les clauses de la capitulation de Limerick ? Bref, les catholiques, sous l'empire d'une législation barbare, furent déclarés incapables de demeurer ou de devenir encore propriétaires du sol.

Voici, pour nous résumer, quelques chiffres. Leur éloquence est assez funèbre pour nous dispenser de tout commentaire :

Acres de terre irlandaise confisqués	après la révolte du Cte de Desmond,		100,000
—	—	sous Jacques Ier,	1,000,000
—	—	sous Cromwell,	7,700,000
—	—	sous Guillaume Ier,	1,560,000
			10,360,000

(1) *Une vue sur l'état de l'Irlande*, 1596.
(2) De Beaumont, I, 45.

Comprend-on maintenant qu'une aristocratie doublement détestée, et comme anglaise, et comme protestante, soit propriétaire de plus des quatre cinquièmes de l'Irlande ?

Qui cultive ces terres ?

Le mode de fermage le plus usité est la tenure à l'année ou *à volonté*, c'est-à-dire que le tenancier ne reçoit de son propriétaire que la terre toute nue, sans habitation, sans bétail, sans instruments agricoles, sans matériel d'exploitation. Il paiera la rente convenue, exécutera les autres conditions de sa location, mais n'en aura néanmoins aucune garantie de sécurité pour l'avenir. Deux fois par an, pourvu qu'il en soit prévenu six mois d'avance par une notification régulièrement délivrée, le tenancier peut être renvoyé et remplacé par un autre (1). Il est *tenant-at-will*. « Comment traduirai-je ce mot? se demande le célèbre publiciste de Raumer. Les appellerai-je *serfs?* Mais au temps de la féodalité, la condition du serf était d'être attaché à la glèbe et nullement d'en être chassé. Un ancien vassal de cette époque serait un seigneur en comparaison du *tenant-at-will* de l'Irlande, à qui la loi n'accorde aucune protection. — Pourquoi ne pas l'appeler *chassable?* Mais il y a une différence qui diminue l'analogie, car pour les lièvres, les cerfs et les daims, il y a une saison de l'année durant laquelle il n'est jamais permis à personne de les chasser, tandis que les tenanciers à volonté peuvent être chassés tout le long de l'année. Et si quelqu'un d'eux voulait défendre sa ferme, tandis qu'il est permis aux renards et aux blaireaux de défendre leurs terriers, on qualifierait cela de *rébellion*. »

Ce manque de stabilité, cette absence de baux à échéance déterminée a les conséquences les plus fâcheuses pour l'agriculture. Si le prix du fermage peut être modifié tous les six mois, sous peine d'éviction, n'est-il pas évident qu'on paralyse tous les efforts que pourrait faire le tenancier pour augmenter la valeur de sa ferme et améliorer sa position ? Généralement parlant, l'accroissement des rentes est hors de proportion avec le progrès réalisé ; il arrive de la sorte que le cultivateur n'a travaillé que pour enrichir le propriétaire et s'appauvrir lui-même. Ses terres, comme parle l'auteur des *Études sur l'Irlande contemporaine*, rapportent davantage parce qu'elles sont mieux cultivées ; mais il se nourrit plus misérablement, parce que ses charges sont devenues plus lourdes :

(1) R. P. Perraud, I, 210.

il s'épuise et se réduit de jour en jour, sans que ce travail incessant profite en rien ni à lui ni à sa famille. Le bon sens lui conseille donc de se borner au travail strictement nécessaire pour s'en tenir aux engagements de son fermage, et de ne rien faire au delà, puisqu'il ne profiterait en rien ni de ses labeurs ni de ses avances. Ainsi, on le voit, l'usage d'élever arbitrairement les rentes est comme une arme à deux tranchants; elle blesse ceux qui s'en servent; et tel propriétaire croit augmenter sa fortune en doublant les fermages de ses tenanciers, qui ne réussit qu'à empêcher pour l'avenir toute amélioration dont ses domaines eussent profité (1).

La *Revue d'Édimbourg* constatait le mal dès 1844; elle remarquait à bon droit que la partie cultivée de l'Irlande ne rapportait pas un quart de ce qu'elle pourrait rapporter avec de bonnes méthodes d'agriculture, négligées présentement par les fermiers, par suite de l'instabilité de leur position. *Ici aujourd'hui pour s'en aller demain*, comme dit le proverbe rappelé par MM. Maguire et The O'Donoghue dans leur lettre à M. Cardwell, secrétaire pour l'Irlande.

Monseigneur Keane, évêque de Cloyne, signalait également le mal : « Les hommes experts varient sur les chiffres qui expriment les proportions dans lesquelles la valeur annuelle des produits agricoles pourrait s'accroître en Irlande; mais soit que, d'après l'évaluation la plus forte, ils puissent monter au double de ce qu'ils sont actuellement, soit que, d'après la plus faible, ils ne dussent augmenter que du tiers ou même du quart, en prenant le chiffre même le moins élevé, il est facile de voir que la perte annuelle est énorme (2). »

Voici, sur ce sujet, un fragment du discours prononcé au meeting de Mullingar par un curé, le révérend Mullen :

« Le tenancier a droit de vivre de son travail, de son capital, de son industrie; cela est juste, cela est équitable. D'autre part, il faut reconnaître, avec Adam Smith, que l'agriculture est la principale source de prospérité pour un peuple. Et vous, milords, que faites-vous? Par vos exigences arbitraires et exorbitantes, vous absorbez toute la vitalité de notre nation; depuis un quart de siècle, vous avez annuellement jeté sur le pavé et réduit à l'indigence la plus complète, cinquante mille familles. Vous avez chassé

(1) R. P. Perraud, I, 216.
(2) *Ami de la Religion*, 20 mai 1860.

le laboureur, le petit négociant, le fermier; vous avez contraint à l'expatriation plusieurs millions d'hommes! Landlords, il faut comparaître à la barre de l'opinion publique. Si vous demandiez un verdict aux hommes éclairés qui m'écoutent en ce moment, serait-ce un verdict d'acquittement qu'ils prononceraient ou serait-ce une sentence de condamnation?

» Partout ailleurs on considère le fermier comme digne d'encouragement; ici on le méprise. Les mauvais procédés des landlords ne permettent pas même au tenancier d'avoir des ouvriers en nombre suffisant. Dès que le sol, que le cultivateur s'est efforcé de fertiliser quelque peu, rapporte davantage, incontinent l'agent du propriétaire (1) augmente la rente. Ainsi, bien loin d'exciter le travailleur, on lui enlève toute perspective de progrès. Je vais citer des faits. Un tenancier avait occupé la même propriété pendant trente ans, l'avait entourée de murs, cultivée avec soin, drainée, et ce terrain ainsi amélioré était devenu en grande partie un beau pâturage; mais il n'avait pas de bail. Il meurt, espérant que son neveu pourra occuper la ferme après lui. Jamais le défunt n'avait contracté de dettes à l'égard du landlord, comme il arrive parfois; il avait payé sa rente avec une grande ponctualité. Qu'arrive-t-il cependant? Un nouveau venu, agent du landlord, hausse le prix de location à un taux inaccessible à tout exploitant quelconque; il n'en répond pas moins qu'il saura trouver quelqu'un pour payer la somme qu'il exige! — Autre exemple. Un fermier vient de décéder en laissant une veuve et quatre enfants. Peu de temps auparavant, l'intendant avait encore déterminé le prix auquel ce tenancier louait sa terre, et la somme avait toujours été régulièrement acquittée. A peine est-il descendu dans la tombe, que le middelman hausse le fermage de cent livres! Cela ne crie-t-il pas vengeance au Ciel! N'est-ce pas là l'exploitation de la veuve et de l'orphelin! Comment Dieu peut-il permettre de pareilles choses? Et voilà ce qui se passe au grand jour! Je veux bien admettre que si le landlord connaissait une énormité aussi exorbitante, il compatirait à l'infortune de ces malheureux paysans; mais le middelman est là, il intervient avec son pouvoir discrétionnaire, et voilà ce qui est affreux! Le fermier irlandais est à la merci de ce personnage odieux, parce qu'il se trouve sans capitaux, sans protection; sans protection, oui, car il n'a même pas celle de l'esclave.

(1) Le *Middelman*.

» Que se passe-t-il en effet?

» Les landlords apprennent les hauts prix donnés par des capitalistes et se disent tout naturellement : Nos tenanciers ont leurs terres à moitié pour rien. Par suite, ils les menacent de les jeter sur le pavé et de les expulser de leurs champs. Cette perspective est peu rassurante. Cependant le fermier a un tel besoin d'avoir quelques acres à cultiver, qu'il consent à tous les sacrifices pour ne pas se voir enlever cette suprême ressource. Il vend ses vaches, ses porcs, son beurre, son froment, enfin tout ce qu'il possède pour assouvir la soif insatiable du landlord. Inutile de dire que le tenancier ne se permettrait pas de songer à avoir un bon cheval ou une modeste carriole pour voiturer sa famille; si sa femme ou ses enfants deviennent malades, il ne se déterminera pas aisément à faire venir le médecin, car si le propriétaire ou le middelman apprenaient qu'il a payé une livre pour recevoir la visite du docteur (1), il en résulterait que sa rente serait immédiatement haussée. Cette augmentation des baux a pour résultat d'appauvrir les tenanciers au point que, sur vingt d'entre eux, il n'en est guère qu'un seul qui puisse tuer un porc pour le manger en famille. Tout ce que le fermier réalise en espèces sonnantes passe dans la caisse du landlord. Il s'ensuit qu'il ne paye que de petites journées à ses ouvriers, et ainsi jusqu'au dernier échelon de la société irlandaise se fait ressentir cette influence malfaisante de sectaires intolérants et de propriétaires qui ne diront jamais : c'est assez. »

Une anecdote, rapportée par le P. Perraud, peint cette situation à merveille. Dans un des comtés du Nord, un pauvre tenancier dont on élevait continuellement le prix du fermage, et qui s'épuisait de fatigue pour satisfaire à des exigences sans cesse renouvelées, vint un jour se plaindre à son landlord : « Vous » feriez aussi bien, lui dit-il, de me couper la tête une bonne fois » que de me traiter de la sorte. » Et le seigneur, qui est membre de la Chambre étoilée, de lui répondre : « Mon ami, je ne vous couperai pas la tête, mais je vous la raserai d'aussi près que possible. »

Le juge Fletcher disait aux assises du grand jury :

« On peut ajouter aux autres méchancetés des landlords qui résident loin d'Irlande la suivante encore : ils exigent presque

(1) En Irlande, il n'y a pas beaucoup de médecins. Pour peu qu'il faille faire une course à la campagne, un docteur réclame une livre.

jusqu'au dernier penny de leurs tenanciers. Dès que le bail est terminé, si tant est qu'il y ait bail, ils offrent la ferme au plus haut enchérisseur. Ils ne tiennent aucun compte des services passés, leur cœur est incapable de la moindre marque de condescendance. Que doit alors faire le pauvre cultivateur? Chassé de son foyer, ainsi que ses infortunés enfants, il parcourt toute la contrée pour se procurer quelques moyens de subsistance. Serez-vous donc surpris que, harcelé par ces exactions que je viens d'énumérer, exaspéré par suite des réclamations considérables d'argent qu'on lui fait, un pauvre tenancier emporté par la rage se précipite sur un landlord et attente à ses jours? Qu'y gagnerait-il cependant? La corde (1)! »

Le même magistrat constatait encore une autre énormité :

« Si les fermiers anglais se trouvent en déficit, le landlord vient à leur secours. En Irlande, c'est tout l'opposé. Si les bâtiments menacent ruine, le fermier doit les restaurer à ses frais. » Oui, continue le réverend Barton après cette citation, nous sommes plus à plaindre que les Turcs, que les serfs russes ou que les esclaves. M. Sergeant Byles, qui siége présentement dans les conseils du gouvernement, émettait naguère un avis identique : « Aucune province de l'empire romain n'a jamais présenté une situation comparable à celle de l'Irlande. Au moment où je parle, le fellah de l'Égypte, le sauvage Hottentot, l'esclave nègre, le créole de la Caroline ou de Cuba se trouvent dans le paradis, si on compare leur position à celle des fermiers irlandais, c'est-à-dire à la masse de la nation. Qui portera le poids d'une semblable anomalie? Le sens commun répond en Europe, comme en Amérique, que les gouvernants de l'Irlande sont ici les grands coupables. La misère de ce pays ne provient nullement de la nature de son sol; elle trouve son origine dans la législation perverse passée et présente qui a écrasé cette contrée. Voilà la vérité (2). »

Tout ce qu'on demande au locataire, c'est qu'il paye. Que le maître du sol ou le traitant (3) le voie faible ou abattu, ils le

(1) Discours cité par le Rév. Barton, à Mullingar.

(2) *Sophismes du free-trade*, 1850.

(3) Le propriétaire irlandais abandonne ordinairement le loyer de son domaine à quelque traitant moyennant un prix une fois payé ou une somme annuelle, dont le chiffre est fixé à forfait. Cet entrepreneur, riche capitaliste, résidant soit à Londres, soit à Dublin, ne loue pas une terre en Irlande pour en être le fermier, mais il la prend à bail pour en faire la matière d'une

laissent dans sa détresse et détournent les yeux; ils ne viennent à lui que pour lui demander le terme échu; si par accident des rapports s'établissent entre le propriétaire et le fermier, si par hasard celui-ci travaille pour celui-là, on est sûr que le propriétaire abusera grossièrement de la simplicité du pauvre agriculteur, qui, dans le marché, sera toujours dupe. Et qu'importent, pour parler avec M. de Beaumont, ces misères du pauvre au middelman, qui ne les voit qu'en passant, et qui torture des malheureux dont il fuira le pays dès qu'il aura fait sa fortune? Que voulez-vous de moi? s'écrie le propriétaire à la vue de ces maux affreux; je n'y puis rien. J'ai cédé mon droit aux traitants, qui exercent le leur comme il leur plaît. Et le plus souvent le propriétaire ne prononce même pas ces paroles de regret, car il ne voit pas les misères dont il est l'auteur. Retiré dans son palais de Londres, il n'entend pas les cris de désespoir qui s'échappent de la cabane irlandaise; il ne sait point, sous le ciel pur et serein de l'Italie, si l'orage a foudroyé en Irlande la maison du pauvre; il ne sait point, à Naples, si, faute de soleil, la récolte a manqué dans la froide Hibernie, si par contre-coup les pauvres colons dont sa terre est couverte sont tombés dans la détresse; il ignore si ces malheurenx ont éprouvé quelque coup imprévu de la fortune, telle qu'une longue maladie du chef de la famille, la perte de leur bétail; il ne sait rien de ces choses, et il serait incommode pour lui de le savoir. Ce qu'il sait bien, c'est que 20,000 livres sterling lui sont dues par ses fermiers d'Irlande; que sa vie est réglée sur ce chiffre; que cette somme doit lui être payée à telle échéance, et qu'on ne saurait en différer le payement un seul jour sans troubler l'ordre de ses habitudes et l'arrangement de ses plaisirs (1).

Système pernicieux où les landlords, selon le langage de M. Bright, négligent grossièrement tous les devoirs de leur position et foulent aux pieds leurs locataires. Cependant, de l'aveu du *Times* lui-même, ce peuple a le droit, comme tous les peuples du monde, de vivre sur le sol natal, dont une législation surannée tend à l'exclure. Le meeting de Mullingar avait donc raison d'ap-

spéculation, et, tout aussitôt le marché conclu, il n'aspire qu'à transmettre à un autre l'exploitation de cette terre, à la condition seulement qu'un bénéfice lui soit assuré. Alors il a coutume de diviser le domaine en un certain nombre de lots qu'il afferme à des traitants secondaires.

(1) I, 192.

puyer chaleureusement la motion présentée par un digne ecclésiastique, M. Mullen :

« Le système actuel de la tenure des terres en Irlande est » considéré à bon droit comme opposé aux sains principes » d'économie politique, incompatible avec la prospérité du pays » et sans pareil dans le monde civilisé. Étant convaincus que » tous les maux actuels de l'Irlande proviennent principale- » ment des relations injustes qui existent entre le landlord et » le fermier, nous nous adressons au Parlement, à l'effet de » le prier de prendre ce sujet en considération immédiate et » d'adopter une série de mesures qui arrêtent l'extermination » du peuple et préservent la contrée d'une ruine certaine et » irremédiable. »

Le Révérend Patrick Kelly (Kilskyre, comté de Meath) remplace M. Mullen à la tribune et s'exprime ainsi :

« Si lord Palmerston et John Russell étaient présents ici, ils verraient (n'en déplaise à l'organe du gouvernement, qui a prétendu que les deux millions d'Irlandais qui se sont expatriés en 1847, 1848, 1849 sont partis la rage dans le cœur) que la joyeuse race celtique est toujours inébranlable dans sa résolution d'obtenir le redressement de ses griefs. L'Irlande ne demande qu'à être tranquille et prospère. Elle ne conteste pas aux landlords leur titre de propriétaires, quoique sans doute ce titre trouve presque toujours son origine dans une confiscation ; elle ne leur demande qu'une chose : c'est qu'il soit permis à ses enfants de vivre et de mourir sur ce sol où leurs yeux se sont ouverts à la lumière et de reposer après leur trépas à côté de la tombe de leurs ancêtres. Ils sont déterminés à demander la sustentation de leur existence aux moyens que l'industrie ou le travail mettront à leur disposition ; ils n'ont pas la moindre intention de violer la loi humaine, encore moins la loi divine. Néanmoins on prétend que l'Angleterre, à son tour, ne recherche que la paix et la tranquillité ; mais ce ne peut être à coup sûr ni parmi les hommes ni au foyer domestique qu'elle prétend rencontrer cette paix là ; elle ne la trouvera que dans d'arides déserts. Ce qu'elle recherche, ce n'est peut-être que la paix des tombeaux. Au reste, son premier ministre, qui, dans sa politique continentale, se proclame à cor et à cris libéral et

démocrate, voudrait exterminer l'Irlande catholique; ce cruel despote la régit avec une verge de fer. »

Inutile d'ajouter que des applaudissements prolongés et sympathiques viennent prouver à l'orateur dont nous avons résumé la harangue, qu'il avait fait vibrer la corde sensible du cœur de ses quinze mille auditeurs.

Avant de compléter notre étude par des renseignements empruntés à d'autres sources, nous allons fournir quelques détails au lecteur à l'aide du discours de M. Sullivan, qui succéda à la tribune à l'abbé Kelly :

« La race native, selon l'orateur, est désormais impuissante, à moins de changements radicaux, à trouver sa subsistance sur le sol. Nous avons déjà entendu parler, dit-il, de cette dépopulation dont Cromwell fut l'auteur; nous avons entendu parler de cette dépopulation causée par des guerres interminables, par des invasions incessantes, et il semblait, à vrai dire, que l'ère néfaste des Saxons (1) revenait parmi nous. Par le temps qui court, nous avons perdu plus de notre population en une seule année que durant les guerres du Protecteur. Gardez-vous de croire que j'avance cette assertion au hasard; je puis vous en fournir aisément les preuves. J'ai sous les yeux les diverses statistiques de la population irlandaise depuis l'année 1625 jusqu'en 1861. Au commencement du dix-septième siècle, l'Irlande comptait encore un million et demi de population, en dépit de trois cents ans de guerre. Après le gouvernement de Cromwell, en 1672, elle se vit réduite à 1,300,000 âmes. La diminution était donc de deux cent mille personnes. Mais ce sont là des temps terribles, des temps d'assassinats et de massacres, tels qu'il n'en reviendra plus, il faut l'espérer. Et, toutefois. que se passe-t-il présentement? Qu'avons-nous vu durant ces vingt dernières années? En 1841, notre population s'élevait à huit millions environ et depuis lors le gouvernement anglais nous a diminués de plus de trois millions. Le système moderne, appliqué dans ces derniers temps, a fait disparaître des millions d'hommes là où Cromwell, aidé de toute sa cruauté, n'avait réussi qu'à enlever des centaines de mille...

(1) Au cinquième siècle, les excursions des Anglo-Saxons, encore païens, eurent pour résultat d'exterminer une partie des Bretons et de forcer le reste à subir un joug dégradant, à se réfugier dans le pays de Galles et Cornouailles ou bien à passer la mer et à se retirer dans l'Armorique, appelée depuis Bretagne française.

» Les statistiques gouvernementales ont révélé des faits intéressants. Les petits fermiers, ceux dont la destruction était encouragée et que leurs destructeurs qualifiaient du terme injurieux de surplus de population, sont précisément ceux qui rendent le plus de services à leurs propriétaires. Les petits fermiers de l'Irlande ont été trop longtemps et trop cruellement diffamés; on commence à leur rendre justice aujourd'hui. La grande tenure (et nous désignerons sous ce nom les fermes de cent acres et au-dessus) rapporte annuellement, en moyenne, 1 liv. 8 schell. par acre; la moyenne tenure (celle de 100 à 22 acres), 2 liv. 1 schell. 4 p.; enfin, la petite tenure donne un produit annuel de 2 liv. 4 schell. Notez que ce sont là les chiffres fournis par lord Carlisle (1), chiffres qui suffisent pour le confondre à la face de l'univers.

» Cependant qu'avons-nous vu ? Le nombre des petits fermiers a diminué dans une progression effrayante. Le bétail de ceux qui n'exploitaient qu'un acre représentait, en 1841, la valeur de 1,705,000 liv.; il n'en représentait plus que 411,000 liv. en 1850. Les tenanciers qui occupaient cinq acres de terre en 1841, avaient du bétail évalué à la somme de 3,065,000 liv.; en 1851, cette valeur était descendue à 590,000 liv. Ces petits cultivateurs, que l'on déclarait inutiles, produisaient le quart du bétail de toute l'Irlande; en 1851, ils n'entraient plus dans la production du bétail que pour la faible proportion de 4 pour cent.

» La dépopulation du pays est une chose voulue par nos gouvernants. En 1851, les temps de la grande famine étaient passés. A en croire lord Carlisle, il semblerait qu'à partir de cette époque, une nouvelle ère eût commencé pour l'Irlande. On proclamait, en effet, sur tous les tons que l'île était prospère, que toute trace de disette avait disparu, et on avait réussi à tromper tout le monde sur la situation réelle de la contrée. Cependant quelle est la triste et lamentable vérité ? Pendant ces dix dernières années, le chiffre de la diminution de la population a égalé annuellement au moins celui de 1847, quand il ne l'a pas dépassé même; pendant ces dix dernières années, près de deux millions d'Irlandais ont émigré, et je ne parle pas de ceux qui sont morts de faim. N'importe, ont dit quelques économistes barbares, il y aura d'autant plus de place pour ceux qui restent; l'agriculture n'en progressera que d'autant mieux, les productions du sol se multiplieront, les fermiers

(1) Il est vice-roi d'Irlande depuis 1859.

auront plus d'aisance et le nombre des têtes de bétail ne fera qu'augmenter (1). Mais ces froids statisticiens et philosophes ont beau préférer les livres sterling à la vie des hommes, ils font en tout cas un très-mauvais calcul ; car l'agriculture a suivi une décroissance parallèle à celle de la population. De l'aveu même de lord Carlisle, il y a eu chaque année, à partir de 1847, diminution dans la production des céréales pour la valeur de cinq millions sterling. Est-il étonnant que nous nous trouvions aujourd'hui en proie à la pauvreté et à la détresse ? Si l'on prétend que l'augmentation des têtes de bétail est venue compenser ce déficit dans une proportion au moins analogue, nous répondrons qu'il n'en est pas ainsi. Rien n'est venu balancer la perte de nos moissons ; au contraire ! Les troupeaux qui couvrent notre sol sont transportés chaque année pour une valeur de plusieurs millions. Chose étonnante et bien faite pour frapper l'esprit de tout homme impartial, alors que l'Irlande comptait huit millions d'âmes, elle avait assez de ressources, non-seulement pour satisfaire aux besoins de ses habitants, mais elle exportait à l'étranger pour une valeur d'environ 4,000,000 de liv., tandis que présentement elle doit demander à d'autres pays, pour une population qui a diminué notablement, un appoint considérable en grains dont la valeur n'est guère au-dessous de 3,000,000 de liv. Où trouver cette somme

(1) Pour qu'on ne taxe pas l'orateur d'exagération, nous joignons ici en note un fragment du discours prononcé à Cork, le 25 juillet 1860, par le lord-lieutenant du comté : « C'est le bétail qui paraît devoir être, par-dessus toutes choses, la production la plus en harmonie avec le sol et avec le climat de l'Irlande. Le blé peut être facilement transporté d'un pays à un autre, à de grandes distances et à des frais comparativement peu élevés. Il n'en est pas ainsi du bétail. Les grands essaims industriels de l'Angleterre et de l'Écosse font venir aisément des contrées méridionales le blé qui leur est nécessaire ; mais c'est sur l'Irlande qu'ils comptent pour être abondamment pourvus de viande ; aussi, en ce moment, la moitié de la surface totale de l'Irlande est consacrée à l'élève du gros bétail ou des moutons.

« ... Ces misérables cabanes en boue, qui faisaient naguère l'opprobre de ce pays, et qui justifiaient l'indignation de tous les voyageurs, étaient, en 1841, au nombre de 491,000 ; on n'en compte plus maintenant que 125,000. La continuation de l'émigration fait augmenter les salaires, et le succès des émigrants qui se sont enrichis de l'autre côté des mers est un stimulant puissant qui excite leurs parents et leurs amis à les suivre. *Sans doute, quand l'émigration est occasionnée par les souffrances et les privations, elle est un objet de regret pour tous les esprits droits ; mais si nous considérons dans leur ensemble les résultats de cette émigration, il semble que, tandis que, d'une part, elle accomplit la destinée de notre race, qui est de peupler toute la terre, de l'autre, elle améliore la condition tant de ceux qui restent que de ceux qui partent.* » On le voit, le lord-lieutenant prend philosophiquement son parti !

colossale, surtout dans l'état actuel ? Ce seront les fermiers, puisque les landlords se refuseront à baisser le prix de leurs terres ! Nous savons que ces seigneurs prétendent avoir enseigné à nos cultivateurs des méthodes perfectionnées et qu'ils leur ont appris avec de nouveaux instruments de labour, disent-ils, à tirer plus d'avantages du sol. A les entendre, trois épis ou trois brins d'herbe devaient pousser là où jadis on n'en voyait qu'un seul. Mais c'est tout l'opposé qui s'est réalisé. Si donc nous ne parvenons pas à attendrir les landlords, puisse ce fait palpable, évident, toucher la partie qu'ils ont le plus sensible, je veux dire leur poche !

» Le peuple est menacé d'une famine prochaine. Le pauvre ouvrier, sur les collines du Donegal comme sur les montagnes sauvages du Kerry, est de nouveau en proie à la disette ; il se voit aux prises avec la faim. Et cependant, avec un peu de bonne volonté, il serait facile de venir à notre secours. Nous recommandons à ces landlords impitoyables qui considèrent l'élève du bétail comme le but suprême de l'agriculture, le témoignage suivant, qui émane d'un Anglais compétent : « Si nous aidions le paysan irlandais à devenir propriétaire, au bout de vingt années, nous aurions réussi à changer la face de l'Irlande. Les fermiers seraient plus laborieux, les marais se fertiliseraient, les collines se couvriraient de moissons jaunissantes, et cette île malheureuse deviendrait bientôt d'une utilité immense pour la Grande-Bretagne. Mais aussi longtemps que le peuple irlandais sera soumis au régime qui le gouverne actuellement, il s'agitera et nourrira dans son cœur des sentiments d'hostilité et de vengeance. »

Le Révérend Duncan tenait, lui aussi, un langage analogue dans ce même meeting de Mullingar.

« La détresse actuelle, disait-il, est plus intense encore que celle des années précédentes. Auparavant c'étaient les classes laborieuses qui étaient atteintes ; les fermiers qui jouissaient de quelque aisance, donnaient de bon cœur aux malheureux. Trois années consécutives où la moisson n'a pas été trop abondante ont plongé les tenanciers dans une grande pauvreté et les ont rendus à peu près incapables de pourvoir à leur propre subsistance. Aussi sommes-nous devenus à peu près insensibles au cri de la famine, tant nous nous y sommes habitués ! »

L'honorable ecclésiastique qui prononçait ces paroles, constatait au fond une chose assez ancienne déjà. C'est une histoire tristement curieuse, en effet, que celle de la famine dans ce pays que la

nature a néanmoins si largement doté. Tournons quelques feuillets de ces éphémérides.

Swift, dans la première moitié du siècle dernier, nous dépeint les cultivateurs irlandais « qui, écrasés par de lourdes rentes, ne » vivent que de pommes de terre et de petit-lait, n'ont ni bas ni » souliers, et dont les cabanes sont plus misérables que les étables » à pourceaux en Angleterre. »

Le philosophe Berkeley savait faire taire ses préjugés d'évêque anglican au point d'écrire dans son *Querist* (1) en 1734 : « Q. 132. » Y a-t-il sur la terre un peuple chrétien et civilisé aussi misé- » rable, aussi dénué de tout que la masse du peuple irlandais ? »

En 1817, soixante-cinq mille personnes mouraient de faim en Irlande !

L'Irlande est le pays des anomalies, disait en 1826, M. Duvergier de Hauranne; la plus déplorable misère sur le sol le plus riche. Nulle part l'homme ne vit plus misérablement. Le paysan irlandais naît, souffre et meurt, voilà pour lui toute la vie. La faim, telle est, il est trop vrai, la seule limite qui borne la population irlandaise.

En 1832, on demandait à Mgr Doyle, évêque de Kildare, quel était l'état de la population dans l'ouest de l'Irlande. « Ce qu'il a toujours été, répondit-il; on y meurt de faim comme de coutume. »

Un journal protestant de Londonderry faisait les aveux suivants : « Il y a dans le Donegal environ quatre mille adultes des deux sexes qui sont obligés d'aller pieds nus pendant l'hiver, dans la glace et dans la neige... Il est rare de trouver un homme qui ait une chemise de coton; mais la détresse des femmes est encore plus grande, s'il est possible. Il y a plusieurs centaines de familles dans lesquelles cinq ou six grandes personnes du sexe n'ont entre elles toutes qu'un habillement avec lequel elles puissent sortir (2). »

Mais il faut se borner. Nous irions à l'infini s'il fallait aligner tous les témoignages que l'on pourrait encore citer pour mettre la thèse dans un plus grand jour encore.

(1) Le *Questionneur*.

(2) Ce dernier fait, affirmé jadis à M. de Beaumont, répété au R. P. Perraud, est de tout point conforme à la triste réalité. Il n'est que trop vrai que, le dimanche, la pauvre Irlandaise des campagnes rentre chez elle et passe son vêtement à une autre femme de sa famille, afin que celle-ci, à son tour, puisse satisfaire, en costume un peu convenable, au précepte de l'Église.

Quand on étale sous les yeux d'un Anglais protestant ce lamentable tableau du paupérisme irlandais, il a, nous le savons, une réponse toute prête. Il s'étendra avec complaisance sur les défauts de la race celtique. Il vous la représentera adonnée à la fainéantise, à l'indolence; il vous la décrira comme inhabile aux travaux industriels, prompte aux actes de violence, éprouvant pour le mensonge une sorte d'attraction native. Surtout il ne saurait manquer de représenter le pauvre Paddy, trouvant encore, au milieu de sa misère et en dépit de ses haillons, le secret d'économiser quelques pence à l'effet d'offrir une copieuse libation de whiskey en l'honneur de son saint Patrice. Comme si John Bull, hélas! était toujours un exemple de sobriété et de décorum!!

Parlons sérieusement. Quels que puissent être les vices du peuple irlandais, la cause première de tous les maux qu'il endure se trouve être l'aristocratie anglaise et protestante qui est maîtresse de la plus grande partie du sol de la verte Érin. Rien ne rapproche cette aristocratie du peuple que la spoliation a mis sous son joug : ni la religion ni ses intérêts. Pour la religion, c'est évident. Quant aux intérêts de cette aristocratie, elle a toujours eu le malheur de ne rien craindre ni de rien espérer de ces populations qui ont passé sous son autorité et sur lesquelles elle exerce un pouvoir discrétionnaire, dictatorial, le mot n'est pas trop fort. Appuyée sur l'Angleterre, dont les soldats ont toujours été mis à son service, elle a pu, pour parler avec M. de Beaumont (1), se livrer sans réserve à sa tyrannie; les gémissements, les plaintes, les menaces du peuple n'ont jamais modéré son oppression, parce qu'il n'y avait au fond de ces clameurs populaires aucun péril pour elle. Des révoltes éclatent-elles en Irlande, l'aristocratie de ce pays ne s'en émeut point; l'artillerie anglaise est là qui foudroie les rebelles (2), et, quand tout est rentré dans l'ordre, l'aristocratie continue à toucher, comme par le passé, le revenu de ses terres.

Après cette indication sommaire, il importe de préciser les faits.

Tout contribue à ruiner l'Irlande : un mauvais système régissant la propriété, l'absentéisme des seigneurs terriers et les évictions en masse pratiquées depuis plusieurs années.

Quant au premier point, on sait assez que les landlords ont le

(1) I, 185.

(2) Ces *rebelles*, dont parle M. de Beaumont, doivent se procurer des armes en fraude. Par excès de précaution, la loi s'oppose à ce qu'un *Irlandais* dans l'île conserve en sa demeure une arme à feu.

pouvoir d'imposer à leurs tenanciers des règlements de police locale qui n'ont aucune relation avec la tenue d'une ferme ou la culture de la terre. Ces règlements vexatoires, ruineux pour la propriété, pénètrent jusqu'aux détails les plus intimes de la vie de famille. Le croirait-on ? pour le dire en passant, il y a encore des propriétaires qui se refusent à accorder à leurs fermiers l'usage d'un terrain nécessaire pour bâtir une école ou une église catholique. Ils forcent ainsi le prêtre à violer la loi anglaise qui défend à un ecclésiastique, sous peine de 100 liv. d'amende, de paraître en public avec des vêtements sacerdotaux ; car leur intolérance a pour résultat de forcer le ministre de Dieu à offrir le saint Sacrifice sur un autel provisoire dressé dans la campagne.

L'*absentéisme* (il a fallu créer ce mot pour l'Irlande) est une cause des plus efficaces de la décadence de ce pays. Les membres les plus considérables et les plus riches de l'aristocratie irlandaise demeurent habituellement en Angleterre. En n'évaluant qu'à trois millions de livres sterling le total des sommes qui vont annuellement d'Irlande en Angleterre, à titre de rentes de fermages payées par les tenanciers aux propriétaires absents, et dont, par conséquent, l'Irlande ne profite en rien, c'est certainement rester en deçà de la vérité.

Quelques témoignages officiels corroboreront nos assertions.

Un commissaire, envoyé dans le comté de Cork, écrivait en 1862 : « Il n'y a pas un seul propriétaire résidant dans toute l'étendue de cette division électorale. Le comité ne peut compter que sur la charité des étrangers. » Voici une déposition identique pour le comté de Donegal : « Des quatorze propriétaires à qui la terre appartient, deux seuls résident. » Ce district, dit le rapport en parlant du comté de Cavan, est complétement dénué d'assistance ; tous les propriétaires sont habituellement absents. Même accusation à propos d'une commune du comté de Mayo : « Tous les propriétaires de cette paroisse sont absents ; ils n'ont rien fait pour venir au secours des paysans. »

C'est en vain que la loi a essayé, à diverses reprises, de frapper de taxes ou d'amendes assez fortes les biens des propriétaires absents. Le législateur est venu se briser contre une coutume invétérée. Nous concevons que le landlord, haï de ses tenanciers, dont au reste, il se soucie fort peu de conquérir les sympathies, préfère les splendeurs de Londres à l'aspect de ces toits de chaume qui offusquent si fort sa délicatesse et son amour du confortable.

Une troisième cause de la misère irlandaise, ce sont les évictions systématiquement pratiquées durant ces dernières années.

On entend généralement dire aujourd'hui en Angleterre que les évictions sont un bien, parce qu'il y avait en Irlande un surplus de population. Nous saurions difficilement admettre la chose, puisque, de l'aveu d'économistes compétents, si la verte Érin était cultivée convenablement, elle pourrait aisément nourrir dix-huit millions d'habitants. Mais il y a autre chose. Les évictions, c'est-à-dire l'expulsion en masse des tenanciers et de leur famille de la ferme qu'ils occupaient, ont été presque toujours le résultat ou d'un cupide calcul ou d'un grossier fanatisme. Croirait-on, si lord John Russell ne l'avait raconté lui-même en plein Parlement, qu'un propriétaire avait fait raser un village tout entier et chassé sur la voie publique deux cent soixante-dix personnes, obligées de s'aller abriter sous les haies et à qui on n'avait pas même permis de chercher un refuge au milieu des débris de leurs cabanes pour y faire bouillir leurs pommes de terre !

Un cupide et sordide calcul préside parfois, avons-nous dit, à ces évictions. C'est qu'en effet, une tendance se fait de plus en plus jour en Irlande, celle de substituer l'élève du bétail à la culture des céréales. On convertit les terres arables en prairies. Nous sommes trop peu versé en économie politique pour émettre un jugement sur ce projet, qui est en cours de réalisation depuis environ vingt ans. Ce que nous constaterons, c'est qu'il est difficile de concevoir comme quelque chose de juste et d'utile, que des êtres humains, créés à l'image et à la ressemblance de Dieu, doivent, par centaines de mille, s'expatrier ou mourir de faim pour faire place à des bœufs et à des moutons. Quel homme d'intelligence et de cœur ne protesterait pas de toutes ses forces, comme dit le P. Perraud, contre une nécessité de cette sorte et ne répéterait pas avec une indomptable conviction ce vieil axiome de l'honneur chrétien : *Pereat mundus, fiat justitia ;* périssent, s'il le faut, la richesse, le bien-être, la prospérité matérielle, surtout s'il ne s'agit que de la prospérité de quelques-uns aux dépens du malheur et de la ruine d'un grand nombre d'autres : oui, périssent toutes ces choses plutôt que la justice, que l'humanité et que l'honneur !

Un orateur du meeting de Mullingar parlait dans le même sens. « Voici ce qui se passe au moment où je parle, disait le Révérend Duncan :

» Les landlords font tout ce qui est en eux pour convertir les mai-

sons des veuves et des orphelins en de vastes pâturages où ils verront bondir de vils troupeaux. La seule raison qu'ils allèguent, c'est que la brute est préférable à la veuve et à l'orphelin. Ah ! le cœur du prêtre saurait-il ne pas se sentir ému en présence de projets aussi atroces ! Pour ma part, je préfère voir renverser les églises de nos campagnes que les chaumières de tant de pauvres gens et d'êtres infortunés. Il nous resterait encore la ressource d'offrir le saint Sacrifice dans les cavernes, comme le firent jadis nos ancêtres. N'est-ce pas une chose épouvantable de ne voir autour de nous qu'une population nomade, que l'on a chassée de ses antiques abris ? Il faut protester hautement contre de pareils excès, contre de tels abus de la force. Non pas que nous condamnions indistinctement tous les landlords du pays. Nous vénérons ceux d'entre eux qui témoignent d'une âme compatissante à l'égard de leurs tenanciers, mais nous n'avons pas assez d'accents de réprobation pour ces propriétaires qui précipitent leurs locataires dans un sombre désespoir ; ils sont, du reste, si bien convaincus du rôle odieux qu'ils jouent, qu'ils n'oseraient se montrer en public qu'accompagnés d'une petite armée de Sa Majesté Britannique. Admirables relations à coup sûr que celles qui existent entre la plupart des landlords et leurs tenanciers ! Des chrétiens devraient en rougir. C'est que la propriété, il ne faut pas l'oublier, n'est pas un droit absolu ; des devoirs lui incombent. Le peuple irlandais demande à demeurer sur le sol de ses pères et à pouvoir le cultiver. Pourquoi n'agréerait-on pas cette juste demande ? J'imagine que. quelque jour, l'Amérique dise aux émigrants irlandais : « Nous avons déjà assez de population ; votre présence pourrait nous être à charge ou constituer un danger ; vous ne pouvez débarquer sur notre littoral. » Qu'en penserait, qu'en dirait l'Angleterre ? Et cependant comment agit-elle vis-à-vis de nous ? Elle nous dit : « Vous ne pouvez continuer à vivre sur ce sol ; vous devez partir ; sinon, nous vous condamnerons à la prison ou au workhouse, ou bien encore nous vous broierons et nous absorberons toutes les sources de votre prospérité nationale. Au workhouse ! le fermier, le petit tenancier entend ce cri avec la même horreur que jadis ses pères, celui des soldats de Cromwell : *Va au Connaught ou en enfer* (1) ! De l'enfer du workhouse, nous pouvons ici le dire sans profanation, oh ! préservez-nous, Seigneur ! »

(1) « Tous ceux que la guerre avait ruinés, tout ce qui par sa pauvreté même avait échappé aux haines, aux persécutions, toute la misère irlandaise,

Nous avons avancé en second lieu qu'un grossier fanatisme est souvent le mobile qui pousse un landlord à expulser des tenanciers du sol qu'ils cultivent. Deux affaires fameuses ont contribué naguère à donner à ce terrible droit d'éviction la retentissante célébrité dont il jouit présentement. Nous les exposerons avec quelques détails, parce qu'elles viennent à l'appui de notre thèse sur les faits et gestes des landlords irlandais (1).

Lord Plunket, évêque protestant de Tuam et l'un des fils de l'orateur distingué qui défendit avec tant d'éloquence la cause de son pays au commencement de ce siècle, appartient à la haute aristocratie d'Irlande. Une école protestante avait été établie dans ses domaines de Partry (comté de Galway). Pendant quelques années, les tenanciers de Sa Seigneurie avaient eu la faiblesse d'y envoyer leurs enfants; mais l'arrivée d'un curé jeune et zélé vint renverser tous les plans d'un prosélytisme indiscret. Le Révérend Lavelle réussit, par les allocutions pathétiques qu'il adressa à ses paroissiens en diverses occasions, à les déterminer à ne plus confier leur plus précieux trésor aux mains de l'hérésie. Un beau jour, l'école fut littéralement déserte. Grand émoi. On essaya d'abord les voies de la persuasion pour ramener ces audacieux vilains qui bravaient leur noble et puissant seigneur. En vain essaya-t-on d'une escouade de colporteurs de bibles, d'agents et de baillis, en vain les filles du lord spirituel de Tuam, accompagnées d'un clergyman, firent-elles une tournée dans le domaine paternel; tout fut inutile. Pour vaincre cette opiniâtre résistance, on fit notifier un ordre d'éviction à plus de soixante familles. Diverses circonstances firent traîner les choses en longueur; tout le monde croyait à un accommodement désirable dans l'intérêt de toutes les parties. Mais cette illusion ne devait pas tarder à se dissiper et le soleil de novembre devait éclairer des scènes de vengeance atroce.

en un mot, fut refoulée avec ses haillons ou se précipita sur le Connaught. Cette vile population était cependant ce qu'il y avait de plus noble en Irlande : elle emportait avec elle la foi religieuse de ses pères et l'amour de la patrie. Tout l'avenir de l'Irlande était là. Une fois entrés en Connaught, les catholiques y furent parqués comme un vil bétail : il leur fut interdit, sous peine de mort, de dépasser les limites qui leur étaient tracées.... Alors, quand de pauvres Irlandais, dans l'excès de leur détresse, mourant de faim, eux, leurs femmes et leurs enfants, levaient la main au ciel en implorant la compassion de leurs persécuteurs, Cromwell et ses saints leur répondaient : *Go to hell or to Connaught !* » M. de Beaumont, I, 63.

(1) Le P. Perraud a résumé le tout d'après les journaux du temps. I, 303-319.

Nonobstant les faits ..... qu'aurait fait un Évêque catholique, si ses tenanciers-locataires eussent agi de la même façon ? ..... : il eut usé du plus grande patience, en employant tous moyens de persuasion-obédience qu'il fait une fin à tout ..... et que n'ayant su réussir ..... ce saint et intelligent Évêque, ne pouvait plus ..... que ses oouailles permissent à leurs enfants de fréquenter des écoles hérétiques !! Force lui fut de le savoir ..... finalement ces réprouvés devenaient aussi malheureux que ceux de l'Évêque, Lord Plu[illegible]

Ce fut donc le 21 novembre de l'an de grâce 1860, à neuf heures du matin, qu'un détachement du 20e régiment, plus une troupe nombreuse de constables, les uns à pied, les autres à cheval, tous sous les ordres du shériff, se mirent résolûment à l'œuvre. La *crowbar-brigade* — on sait que c'est sous ce nom que l'opinion publique a flétri tous ceux qui prennent part à ces barbares exécutions — démolit à coups de *levier* les cabanes et les habitations, en pierre, des malheureux tenanciers. L'un d'eux, nommé Lally, s'obstinait à ne pas vouloir sortir de sa demeure qu'il avait bâtie ; deux constables prirent son épouse par le milieu du corps, un troisième par la chevelure et allèrent la porter sur le fumier; six autres constables saisirent le mari et le pressèrent avec leurs genoux contre terre, pendant que sa maison s'effondrait. « Dieu merci, s'écria la femme éplorée, ils ne pourront pas nous chasser comme cela du ciel ! »

Les mêmes scènes se renouvelèrent les jours suivants avec des épisodes non moins déchirants. Dans l'une des maisons détruites, se trouvaient un vieillard de quatre-vingts ans et une femme de soixante-quatorze. Le vieux couple était dans la désolation et éclatait en gémissements. « Oh ! s'écria la pauvre femme, me voilà sans abri au monde, moi, qui n'ai jamais fait de mal à personne, et qui ai souvent abrité les pauvres et les malheureux; qu'ai-je fait pour mériter tout ceci ? — Tais-toi, ma chère, lui répondit le vieillard avec un calme sublime, tais-toi : Notre-Seigneur a souffert plus que cela dans sa passion. »

On chercherait inutilement dans le vocabulaire de l'indignation les termes les plus propres pour flétrir des violences aussi brutales; on se sent impuissant à stigmatiser convenablement cette conduite d'un homme qui porte le nom d'évêque. Il faudrait dire... Nous n'achèverons pas. Quel évêque selon le cœur de Dieu ! ! ! (1)

Pour être impartial, nous reconnaîtrons que le *Times* blâma

(1) A l'époque de cette déplorable affaire, lord Plunket s'était appliqué à détourner de ses victimes la sympathie publique, en les faisant accuser d'être les instruments d'un prétendu système d'outrages et de déprédations. Sa Seigneurie s'était servie, pour ces hautes œuvres, de son agent, un M. Faulkiner, en lui faisant écrire, à la date du 30 novembre 1860, une lettre remplie de faussetés que le *Times* prit soin de publier à cette époque. A la fin de février dernier, les journaux ont publié une déclaration de cet agent, portant que « l'accusation contenue dans sa lettre au *Times*, du 30 novembre 1860, » n'était pas fondée et n'aurait pas dû être faite. » C'est sous le coup d'une poursuite en calomnie, poursuite intentée par M. Lavelle que ce miracle s'est fait. — Voir la correspondance anglaise du journal *le Monde*.

avec énergie ces odieuses exécutions. « Nous ne pouvons admettre, écrivit-il, que l'usage de la barre de fer ne soit pas au nombre des choses interdites à un évêque, et nous ne pourrions nous figurer cette main épiscopale saisissant avec force cette nouvelle crosse, pour démolir toits et murailles et obliger de pauvres vieillards à fuir dans le désert (1). »

La seconde affaire dont nous dirons également quelques mots est celle des paroissiens de Gortliteragh, à quelques milles de Longford, en procès avec leur seigneur, lord Leitrim, au sujet de la propriété de leur église. Une clause, imprudemment glissée dans un contrat de bail, força le jury des assises du comté d'adjuger au landlord la propriété de l'édifice consacré au culte. Ce fut le cas ou jamais d'appliquer le proverbe : *Summum jus, summa injuria.*

Le 5 juin 1860, le shériff, accompagné des fondés de pouvoir de lord Leitrim, se présenta au curé pour réclamer possession de la maison presbytérale, des terres et de l'église. M. Fitzgerald abandonna incontinent le presbytère et ses dépendances; quant à l'église, il répondit qu'il n'avait pas le droit d'en livrer possession; mais que, si les agents du seigneur voulaient s'en emparer, il ne s'y opposerait pas.

On comprend sans peine que cette nouvelle fut bientôt répandue avec la rapidité de l'éclair, et les paysans ne tardèrent pas à faire entendre des menaces à haute voix. A défaut d'armes à feu, les Irlandais ont du moins leur gourdin, et les meetings de *Hyde-Park* du mois d'octobre dernier sont là pour démontrer au besoin l'habileté avec laquelle les braves enfants de la verte Érin savent se servir de ce moyen de défense. Le samedi 23 et le dimanche 24 juin, des détachements du 15e et du 36e régiment, avec un piquet de lanciers et environ 250 constables, se présentèrent à Lohill, village situé à quatre milles de Gortliteragh. Cette petite armée campa à Lohill, les constables partirent seuls pour Gortliteragh. Lord Leitrim, arrivé à Longford, trouva une foule considérable; il se décida à braver le danger, monta dans sa voiture, entre deux domestiques armés, et réussit à sortir de la ville sans avoir reçu aucun mauvais traitement.

(1) Numéro du 27 novembre 1860. C'est, dit-il dans le même article, un *hideux scandale.*

Monseigneur Kildulff, évêque d'Ardagh, avait engagé ses prêtres à user de toute leur influence pour déterminer leurs paroissiens à ne se rendre coupables d'aucune voie de fait. Ces accents paternels furent écoutés.

Une foule énorme s'était rassemblée autour de la pauvre église. A midi et demi, le cortège militaire, composé d'environ mille hommes, déboucha sur la place. La troupe se rangea en ordre de bataille en face de la porte, et les officiers firent mettre la baïonnette au bout du fusil. Le sous-shériff demanda alors à M. Fitzgerald, avec la formule accoutumée, la mise en posession de l'église. — Le curé répondit, comme la première fois, qu'il n'avait pas le droit de l'accorder. — Après quelque temps de silence, le sous-shériff s'avança vers la porte de l'ouest, l'ouvrit et, entrant avec respect, déclara en prendre possession au nom du très-honorable comte lord Leitrim. Un des agents subalternes se présenta alors, et, au nom de son maître, reçut possession des mains du sous-shériff. Un serrurier et son ouvrier furent aussitôt mandés, enclouèrent la porte, et la fermèrent par une chaîne garnie d'un cadenas.

Le plus profond silence avait régné dans la foule pendant toutes ces opérations judiciaires. Dieu seul sait les élans d'indignation qui furent comprimés ; mais, disons-le à la gloire des paysans, aucun ne manqua à la parole promise à leurs pasteurs ; tous les agents de cette sacrilége exécution purent se retirer sans être en butte à la moindre avanie.

Quelques jours après, le fait était l'objet d'interpellations au Parlement. Effrayé de l'énergie des protestations qui s'élevaient de tous les rangs, lord Leitrim jugea prudent de ne pas braver plus longtemps la réprobation unanime des honnêtes gens de tous les partis, quelle que fût leur conviction religieuse. Il fit répondre dans les journaux et par ses amis qu'il n'avait pas voulu priver de leur église les paroissiens de Gortliteragh, mais seulement revendiquer son droit et le faire constater avec l'appareil légal des solennités d'usage. C'est ainsi que ce pauvre sanctuaire de village, pour lequel il avait fallu mettre mille hommes sur pied, fut restitué aux fidèles.

Quel est le pays de l'Europe où l'on pourrait être témoin d'une scène semblable à celle que nous venons de décrire ? Serions-nous trop sévère en affirmant, avec un économiste américain, M. Carey, qu'il faut aller jusque dans l'Inde pour trouver un

système aussi monstrueux et aussi propre à perpétuer le règne de la barbarie ?

En résumé, le régime fatal qui domine la propriété foncière en Irlande, produit ses conséquences. La propriété y est le fruit presque toujours de la confiscation ; elle a été constituée jadis par le dépouillement violent des maîtres légitimes du sol, et trop souvent, jusque sous nos yeux, elle se maintient et s'agrandit, en s'appropriant, sans compensation aucune, le travail, les sueurs, les privations et les souffrances de la classe agricole.

Dieu, on l'a dit, a fait les nations guérissables. Nous espérons donc pour l'Irlande comme nous faisons les vœux les plus ardents pour la cause polonaise. C'est que nous ne saurions croire, en effet, à l'anéantissement d'un peuple catholique qui demeure fidèle à la foi qu'il suce avec le lait de sa mère et pour laquelle il sait sacrifier son bien-être ici-bas et sa vie, s'il le faut. Quelque desséché que puisse paraître ce tronc, la séve catholique renferme en elle assez d'éléments vitaux pour y faire pousser, en peu de temps, de nouvelles branches qui se chargeront comme par enchantement de feuilles, de fleurs et de fruits. Oui, nous osons l'affirmer, l'Angleterre protestante et la Russie schismatique ont entrepris chacune une œuvre impossible : l'annihilation d'une nationalité catholique.

C'est cette pensée que les quinze mille Irlandais du meeting de Mullingar confirmaient par les applaudissements dont ils accompagnèrent la péroraison du chaleureux discours de M. Sullivan. « Notre condition, s'écriait l'orateur, demande-t-elle de la persévérance ? Remettrons-nous notre île entre les mains des Anglais ? Non, non, cela ne sera pas ! Il y a assez longtemps déjà que nous résistons ; nous avons éprouvé des défaites qui eussent épouvanté tous les peuples du monde. Battus, trahis, foulés aux pieds, dépouillés, diffamés, nous sommes encore debout, et le dernier homme de la race irlandaise doit être écrasé sous le poids de l'Angleterre, avant que nous consentions à mettre bas les armes. L'Irlande doit appartenir à son peuple ; l'Irlande doit nous appartenir sous peu, et nous irions l'abandonner !... Espérons ! La nation qui demeure inébranlablement attachée à la vraie religion est toujours assurée de la protection du Ciel ; les prêtres qui siégent au milieu de nous et qui se mettent même à notre tête, nous en sont de sûrs garants. A moins de lâcheté, il ne saurait être question de fuir ou d'abandonner une cause pour la justice de laquelle nos

ancêtres ont lutté avec des alternatives si diverses, de succès parfois, de revers pénibles si souvent, durant une période de plus de sept siècles !

« Our faith is still unshaken, though all present hope be gone
England's lease is not for ever, Ireland's warfare is not done;
God in Heaven, He is immortal — justice is nis sword and sign,
If earth will not be an ally, we have one who is divine (1). »

AD. DELVIGNE.

18 mars 1863, fête de saint Patrice, apôtre de l'Irlande.

---

(1) « Notre foi est inébranlable, quoique tout espoir nous soit coupé. L'Angleterre ne restera pas toujours debout; la prospérité de l'Irlande paraîtra dans tout son éclat. Nous avons au ciel Dieu qui est immortel; la justice est son glaive, et la victoire son étendard. Si nous n'avons pas d'alliés ici-bas, nous en avons un là-haut. »

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

JOSEPH DE MAISTRE

ET

SES DÉTRACTEURS (1).

III

L'un des caractères singuliers de cette curieuse polémique soulevée contre M. de Maistre, c'est que chacun de ses ennemis saisisse pour l'atteindre le genre de trait le plus redoutable précisément à la main qui le lance. L'orgueilleux, léger de science et d'idées, le déclare ignorant et lui fait leçon de modestie; le pyrrhonien le rappelle aux principes; le roué, à la morale; le rêveur le traite d'utopiste; le plus mince sujet diplomatique le plaisante sur ses errements en diplomatie; la grenouille s'enfle, et le petit homme de lettres tranche avec lui de l'homme d'importance. Rien n'est plus cynique, et rien n'est plus risible. Qu'arrive-t-il en effet? Chacun, en chargeant M. de Maistre, se dénonce involontairement et s'accuse; par le choix indiscret du blâme contredit à ses maximes accoutumées, et du nom dont il veut flétrir le grand écrivain se nomme et se flétrit lui-même.

N'est-il pas admirable que celui-là, par exemple, qui va promenant sa conscience du Vicaire Savoyard au Coran, et de Confucius à Bouddha, adresse au croyant catholique ce rappel véhément à l'humilité : « Prophétisez donc, ô homme présomptueux, qui osez prendre votre sagesse pour celle de Dieu !... » — Puis encore que, du haut de son arrogant caprice, il lance ce foudre de dogmatisme : « La Vérité ne rit pas, elle pense ! » Pilate, plus sincère, demande brutalement : Qu'est-ce que la Vérité? Et vous qui oubliez que ce mot du juge inique est le texte ordinaire de vos longs discours, vous oubliez aussi que le noble penseur

(1) Suite. — Voir le numéro de février, p. 142.

dont vous remuez la cendre, a vécu dans la communion de l'Église, qu'il est mort dans la prière et l'espérance, inséparables de l'humble connaissance de soi-même?... Croyez-moi, apprenons à mourir comme cet homme présomptueux (1).

(1) Je ne chercherai pas à justifier en détail chacune des contradictions que je viens de relever. La tâche serait ardue et offrirait d'ailleurs plus d'un inconvénient. Je signalerai seulement deux échantillons presque-comiques, qui montrent, l'un, jusqu'où peut se hausser la suffisance du plus insuffisant adversaire; l'autre, jusqu'où peut descendre l'esprit d'un véritable homme d'esprit. Le premier de ces deux critiques est un certain M. Pouj..., qui, dans la *Revue contemporaine*, à propos de Mme Swetchine, s'est occupé de M. de Maistre. S'il ne parlait que de lui, on sent que ce monsieur serait assez rempli de son sujet; mais à l'égard de M. de Maistre, il est beaucoup plus vide, et ce vide-là ne saurait être comblé par la plénitude de soi-même, ni par les lieux communs de la libre pensée. M Pouj... est d'un autre avis et voici quelques traits de *sa manière :* « J'étais bien jeune, dit-il, quand j'ai lu le comte de Maistre pour la première fois. » Fort bien; mais que nous importe? « Je n'en avais jamais entendu parler » Où donc s'est écoulée la petite jeunesse de ce monsieur? « *Le hasard* me le mit entre les mains... » Voyez l'événement! Ce trait rappelle certaine *histoire de Marie Stuart*, due à l'oubli d'un parapluie. « Je fus entraîné, ébloui par ce *fier gentilhomme*, ce *champion* éloquent, profond, *paradoxal*, de la *papauté* et du pouvoir monarchique.... etc. » Ces phrases ont quelque chose de pharmaceutique; on les connaît jusqu'au dégoût. L'auteur pourrait interrompre ces platitudes où il voudrait; la mémoire du lecteur serait assez moqueuse pour achever.... « Ce *fougueux* apôtre du passé.... » C'est cela!! « Auquel la haine du présent donnait des lueurs de prophète. » Nous y voilà; toujours les mêmes pauvretés, si fastidieuses chez les plus habiles. Les sottises vont loin, disait *le fier gentilhomme*, quand elles prennent des ailes de papier. — Le critique ajoute : « Joseph de Maistre a des pages sublimes et *consolatrices* sur le gouvernement temporel de la Providence.... Mais comme le Dante a emprunté aux terribles événements, etc.... Joseph de Maistre semble avoir reçu de la Terreur des impressions *qui lui ont inspiré les plus sombres doctrines*. » Certes, il eut grand tort. La Terreur fut une époque si *consolatrice* et le monde est si gai! « C'est *par là* surtout, » en d'autres termes par le christianisme, « que M. de Maistre n'est que *l'Homère du passé*, et malgré ses éloquents sophismes, *il ne saurait ramener l'humanité au règne de la théocratie, à une muette résignation à des misères inguérissables, au culte du bourreau...* » Rien ne manque à ce morceau; il est absolument misérable. N'oublions pas que l'auteur, pour donner sans doute une idée convenable de ses aptitudes diplomatiques (il est consul quelque part), n'a pas assez de traits moqueurs contre M. de Maistre diplomate. C'est surtout la démarche généreuse projetée auprès de Bonaparte en faveur de S. M. Sarde, qui a le privilége d'égayer la troupe de ces petits Machiavels. Ils jugent des inspirations d'un homme de génie comme on jugerait de leurs démarches. Quelle naïveté dans l'impertinence! Quelle bonhomie dans la fatuité!

L'autre exemple que je veux citer est beaucoup plus ancien. Il m'est fourni par un littérateur connu, dont M. de Maistre froissait les préjugés. Ce critique, partout ailleurs fort distingué, et qui à la rigueur pouvait, il y a quarante ans, essayer de ces hourras *contre la théocratie et le culte du bourreau* que répètent avec une ardeur nouvelle les traînards de la Libre-Pensée; ce critique, dis-je, effleurant d'un œil dédaigneux l'*Essai sur les sacrifices*, se détourne

Je passe à un autre censeur de M. de Maistre, différent de talent, mais non de conclusions. Moins élevé que M de Lamartine, moins étourdi et plus ingénieux, M. Sainte-Beuve réussit mieux à garder quelques dehors. Il évite les sorties hasardeuses; il va rarement aux excès qui appellent bruyamment le ridicule; mais il ne se refuse aucun de ceux qu'il croit pouvoir s'accorder sans se compromettre. Il affecte volontiers certaines attitudes d'érudit exact et au courant des *sciences positives*, parfaitement en garde contre les hallucinations du *mysticisme*, et, pour soutenir cette contenance, il déploie ses ressources favorites : les sous-entendus, la raillerie fine et la prétérition. Sur le vide absolu des pensées et des doctrines, il fait miroiter la nuance, et plonge habilement dans la demi-teinte l'insupportable lieu-commun. Au besoin, il a l'obliquité du trait, qui sauve le manque de portée. S'il lui arrive parfois de le prendre avec l'illustre adversaire sur un ton assez plaisant de supériorité, s'il s'échappe jusqu'au sourire un peu ironique, un peu protecteur, au fond il respecte l'homme fort, car visiblement la force lui fait peur. Elle a pour lui la valeur d'un principe et le range à une sorte de sérieux. Critique d'ailleurs purement littéraire et de plus, sceptique, il n'a aucune compétence dans la sphère des questions soulevées par la puissante main de Joseph de Maistre. Qu'y a-t-il, en effet, de l'un à l'autre? De : j'ignore et je doute... à : je sais parce que je crois? Que vaut une négation systématique, où se pressent les contradictions, où la réticence et le caprice dominent, contre une force doctrinale, une, identique, constante dans toute l'étendue de son développement? Quelle que soit l'adresse de M. Sainte-Beuve à déguiser sa faiblesse, quand il essaye de suivre ces « considérations d'en haut, » il me représente toujours un honnête citadin à qui la seule vue d'un hardi voyage aérien donne le vertige, et qui se cramponne plus fortement à la terre, pour s'assurer qu'elle ne lui manque pas.

La critique de M. Sainte-Beuve renferme une contradiction qui saisit le premier coup d'œil. Elle désigne en Joseph de Maistre le demeurant du passé, et en même temps elle veut augurer en lui une sorte de

tout à coup comme pris de mal de cœur et s'écrie : « Ah! ces pages ruissellent de sang! » Quelle délicatesse de nerfs! et quelle défaillance de sens! Le critique ne voit plus rien, ni la loi universelle de la destruction des êtres vivants, ni les batailles sanglantes, ni les cultes sanglants; il oublie que tout est teint de sang, tout, jusqu'au vieux couteau de la tragédie classique; que le sang est au fond de ses plaisirs littéraires, que sa mémoire est ornée des tirades ensanglantées de Corneille et de Racine; il oublie tout, dès que M. de Maistre étudie le mystère de l'expiation par le sang, et tout le spectacle, tout le problème du monde se réduit donc pour cet homme de goût à quelque séance paisible d'académie, à quelques petites nouvelles à la main, aux légers entretiens d'un cercle élégant. Mais c'est assez; laissons cette distraction d'un écrivain qui était d'ailleurs infiniment plus spirituel qu'on ne l'est aujourd'hui, et que les mauvaises doctrines trouvaient d'ordinaire sur leur chemin pour les combattre.

précurseur assez volontiers ouvert au souffle des temps nouveaux. On voit ici que, de longues années avant M. Blanc (de Turin), l'école saint-simonienne et M. Sainte-Beuve avaient ouvert les yeux sur l'incroyable *rajeunissement* de M. de Maistre opéré par la Médée révolutionnaire. Mais j'ai hâte de dire que M. Sainte-Beuve, dont tout l'esprit répugne à ces effronteries du béotisme piémontais, ne risque que de légères conjectures sur ce novateur inconnu qu'étouffe dans l'illustre écrivain l'habitude invétérée de l'othodoxie et de l'autorité. Ici, la réserve du critique devrait, ce me semble, lui suggérer une réflexion simple. Peut-être lui est-elle venue et l'a-t-il repoussée comme banale et sans valeur. J'en juge autrement; et, de ce soi-disant dualisme, intérieur à M. de Maistre, je tirerai la conséquence, que : si, malgré de vifs élans vers l'*avenir*, il s'est montré dans toute son œuvre inviolablement attaché à la *superstition des choses mortes*, il ne l'a pu qu'en maîtrisant de profonds instincts par une science plus profonde et une raison plus souveraine; il s'ensuivait très-clairement qu'au fond de cette doctrine *toujours à l'agonie* résidait une inconcevable puissance, puisqu'elle a su contenir dans son ordre la séve surabondante d'un si grand esprit; mais loin d'en conclure, comme il faudrait, l'éternelle vitalité de ce qu'on ne se lasse pas d'enterrer et l'erreur d'une nuée de sophistes, on en conclut de préférence l'infirmité routinière d'une intelligence hardie et la pusillanimité d'une âme forte. Telle est la logique de ce temps, et telle est aussi l'outrecuidanee de la critique moderne, que M. Sainte-Beuve croit pouvoir écrire innocemment les lignes suivantes :

« Heureux, dit-il, si, dans ce travail *respectueux* et sincère, nous prouvons aux admirateurs, je dirai presque aux *coreligionnaires du vertueux théoricien*, que nous ne l'avons pas méconnu, et si, en même temps, nous maintenons *devant le public impartial les droits désormais imprescriptibles du bon sens, de la libre critique et de l'humaine tolérance* (1). »

Un peu plus bas, il définit M. de Maistre, « le théoricien intrépide d'une pensée qui contredit absolument celle de son siècle (2). »

Ainsi dès le début, en protestant de sa bienveillante équité, M. Sainte-Beuve appelle les catholiques, admirateurs du grand écrivain catholique, *les coreligionnaires d'un vertueux théoricien* : il ne désignerait pas autrement les adeptes de quelque secte martiniste ou spirite. Puis, du même ton patelin, il leur coule en douceur la plus sanglante injure; car en quel sens entend-il maintenir contre eux les droits du bon sens, de la libre critique et de la tolérance humaine, s'il ne les tient pour préalablement convaincus de sauvage intolérance, d'aveugle et crédule imbécillité?

(1) *Portraits littéraires*. Paris, 1846, in-12. T. 2, p. 383.
(2) *Ibid.*, p. 389.

Cela n'est encore rien. La respectueuse sincérité du critique s'élève à une forme supérieure de mépris, quand il déclare la pensée du *théoricien théocratique* (ou la pensée chrétienne) en contradiction absolue avec celle du siècle. Qu'est-ce donc que le siècle? Tous ceux qui nient le christianisme, tous ceux qui le haïssent et s'en détournent, toutes les âmes dévoyées, tous les esprits en quête du néant. Voilà le siècle véritable, le siècle de la politique, de la littérature et du mouvement. Les chrétiens sont hors de tout cela; ils ne comptent plus dans le monde, le monde ne compte plus avec eux. L'Église tout entière, dans son chef et ses membres, ne figure aujourd'hui qu'à titre de quantité négative que l'analyse intellectuelle et sociale est en droit de négliger, sans trop d'erreur. Donc, l'Église et les catholiques se trouvant par ce procédé simple éliminés du siècle, tout le siècle se réduit à la gazette de ce nom, tout son esprit à l'esprit de cette feuille ignare et impie, symbole quotidien de ses contradictions, de ses haines triviales et ténébreuses. *La chute en est jolie*, et surtout *admirable*.

Cependant la méthode est large et expéditive, convenez-en, qui, du même trait dont elle efface quelque deux cents millions d'adversaires, supprime l'élite, la tête et le cœur de l'humanité. Décisive par hypothèse, elle offre en outre dans l'application journalière un avantage inappréciable. Du moment où table rase est faite de tout l'édifice catholique, et que ce résultat donné lestement, sans phrase, sans clameur, se suggère comme de soi-même au vulgaire des lecteurs, légers et flottants d'opinion, la guerre peut se poursuivre avec toute assurance de succès contre les dogmes pris chacun à part et sécularisés, c'est-à-dire destitués de leur caractère essentiel d'unité, d'universelle et perpétuelle autorité. Ainsi diminués et déchus, la libre critique s'en empare. Elle déjoue un reste de vénération qui les entoure, en les discutant comme des conceptions privées. Distraits du système surnaturel qu'ils constituent solidairement, on les met sur le compte d'un homme, M. de Bonald ou M. de Maistre, et cette paternité humaine qu'on leur impose les livre impunément à la merci des francs-penseurs.

Voici comment, à propos du livre du *Pape*, le dogme de l'unité de l'Église et de l'autorité pontificale est exécuté par M. Sainte-Beuve en quelques mots :

» Le fameux ouvrage du *Pape*, publié en 1819, semblait rétrécir et rehausser le seuil du temple. *Il n'aurait voulu que le rendre à jamais stable et visible en le fondant sur le rocher....*

« *Pour lui* le siége et l'instrument de la chose sacrée devait être manifeste et usuel, visible et accessible à toute la terre, et comme les objections abondaient, il se fit fort de les lever historiquement et de tout expliquer : tour de force dont il s'est acquitté *moyennant quelques exploits incroyables de raisonnement*, moyennant surtout quelques entorses çà et là à l'exactitude et à l'impartialité historique, comme

Voltaire, Daunou et les autres détracteurs en ont donné dans l'autre sens; mais les entorses de M. de Maistre sont magnifiques et à la Michel-Ange.

» De ce qu'une chose, *selon qu'il le croit*, est *nécessaire* pour le salut moral du genre humain, M. de Maistre *conclut qu'elle est* et qu'elle est vraie. Ce raisonnement est *héroïque et mène loin*. Chaque esprit systématique, au nom du même raisonnement, va vous apporter sa promesse ou sa menace. M. de Maistre nous dira que, lui, il ne rêve pas, qu'il y a *possession pour son idée*, qu'il y a le fait subsistant et reconnu; mais *ce fait lui-même est une question*... Pourtant, jusque *dans l'excès de sa théorie pontificale*, M. de Maistre ne faisait encore que marquer *sa foi vive et à tout prix* au gouvernement providentiel. Le problème qui consiste *à chercher* à cette providence un signe distinct, *un fanal terrestre* auquel on puisse la reconnaître pour s'y diriger, *demeure tout entier pendant et nous écrase*. Les politiques (je ne les blâme pas) et tous les intéressés qui font semblant de croire, ont beau voiler l'abîme rouvert, l'anxiété douloureuse de bien des âmes le trahit. *Entre une Rome à laquelle on ne croit plus qu'assez difficilement, et une providence philosophique qui n'est guère qu'un mot vague pour les discours d'apparat*, bien des esprits inquiets et sincères *se réfugient dans une sorte de religion de la nature et de l'ordre absolu*, qui a déja essayé plusieurs costumes en ces derniers temps... (Op. cit.) »

Que dites-vous de ce dogme, ce dogme vital de la souveraineté et de l'infaillibilité, imputé à l'*humeur* de M. de Maistre? Que dites-vous de : *il n'aurait voulu que rendre le temple à jamais stable et visible en le fondant sur un rocher...?* Donc : *Tu es Petrus et super hanc petram*... etc., ne sont plus paroles sorties d'une bouche divine; leur origine, tout *ultramontaine*, date du *théoricien* de Chambéry!! Et le critique parle d'*entorses*! Certes en voilà une assez forte au droit sens, à l'évidente vérité. Elle n'est ni à la Michel-Ange, ni à la Joseph de Maistre. Elle est à la Sainte-Beuve; à chaque âge, ses grands artistes.

« De ce qu'une chose, » comme l'existence de l'autorité spirituelle, « *selon qu'il le croit*, » la foi du monde chrétien, la foi de ces millions de croyants qui vivent, de ces milliards qui ont vécu, devient sous cette plume habile, une fantaisie d'opinion du *théoricien théocratique*! « est nécessaire pour le salut moral du genre humain, M. de Maistre en conclut qu'elle est, et qu'elle est vraie. *Ce raisonnement est héroïque et mène loin*. » Et cette réflexion sèche, courte, négative, où mène-t-elle? à une nouvelle absurdité, à cette étrange méprise de ridiculiser dans l'auteur du *Pape*, comme saillie paradoxale, la simple application d'un principe *à priori*; principe usuel en métaphysique, et qu'on appelle *la raison suffisante*. Eh! quoi, l'instrument qu'on souffre sans peine entre les mains de Leibnitz, on l'arracherait à Joseph de Maistre?

M. Sainte-Beuve reconnaît que son illustre adversaire pourrait arguer

en faveur de *son idée* du fait de la possession; mais ce qui serait satisfaisant pour tout autre, et peut-être partout ailleurs pour M. Sainte-Beuve lui-même, lui semble ici contestable et douteux. Je passe sur l'impropriété certainement volontaire de l'expression : *son idée*; car, encore une fois, l'idée de M. de Maistre n'est pas son idée, « sa doctrine, n'est pas sa doctrine ; » c'est l'idée révélée, c'est la doctrine catholique; mais je dois remarquer que les procédés logiques de M. Sainte-Beuve échappent à toute conclusion. Il ne serait pas plus difficile de retenir entre ses doigts la vague mobile ou l'ombre qui fuit. Défiant, capricieux, insaisissable, il enferme et garde soigneusement retranchée contre la preuve sa pensée chétive dans un cercle étroit de propositions sans jour et sans issues. La décision d'une question repose sur un fait : le fait produit, le fait éclatant, séculaire; il le met en question !... Comment s'y prendre avec cette sorte de raffinés pour qui tout est problème, et problème désespéré, n'affirmant pas même ce qu'ils voient, pas même ce qu'ils touchent : car il n'est rien que l'incrédulité, encore plus que la crédulité, ne réduise à devenir pur objet de foi machinale ou préjugé.

On parle du problème *pendant et qui nous écrase*. Mais il demeurera toujours pendant et nous écrasera toujours, si, toujours et très-mal à propos, on le fait consister dans la recherche d'un *fanal* providentiel. Cette recherche sera éternelle et éternellement vaine; car on s'obstine, par dédain, à chercher ce qui est trouvé depuis tantôt deux mille ans. Trop de gens aujourd'hui s'amusent à promener çà et là leurs regards, lorsqu'il ne s'agirait que de les fixer pour voir. Et l'on parle d'abîmes r'ouverts et de l'angoisse douloureuse des âmes, et l'on met une vaniteuse clairvoyance à signaler un mal auquel on ne veut pas de remède. Car le remède engagerait, ce que l'on fuit à tout prix, un ferme acquiescement et une pratique définitive. Et l'on préfère glisser entre cette Rome à laquelle on ne croit plus sans cesser pourtant de la haïr, et cette *providence philosophique* que je livre très-volontiers à M. Sainte-Beuve, — c'est affaire à messieurs du néo-platonisme de le défendre; — mais où va l'âme qui ne croit pas plus à Dieu qu'à Rome, à Rome qu'à elle-même ? Elle essaie tour à tour du divertissement saint-simonien, hégélien, fouriériste, panthéiste, positiviste, et *se réfugie*, suivant les termes du critique, *dans la religion de la nature et de l'ordre absolu*, périphrase assez neuve pour désigner l'athéisme; mais le plus neuf en ceci, c'est l'athéisme considéré comme une religion et un refuge!

M. Sainte-Beuve n'a pas ménagé le blâme et les dures expressions à l'auteur du *Pape : excès de théorie pontificale, entorses à l'exactitude historique, exploits incroyables de raisonnement*, etc. J'en suis encore à découvrir une raison motivée de ces amers reproches. C'est un manifeste parti-pris de se jouer de l'opinion avec quelques mots jetés en pâture aux esprits flâneurs et de s'en tenir-là. Cela n'est pas d'une loyauté chevaleresque. M. Sainte-Beuve sent bien qu'une critique sérieuse ne saurait se payer

ainsi d'allégations arbitraires. Il le sent, et il s'évade, sous cette vaine excuse, qu'il n'entre ni *dans son dessein ni dans ses moyens* de procéder à une discussion régulière : c'est-à-dire critiquons, dénigrons toujours, ni raison ni raisonnement ne nous seront demandés. Mais, de grâce, dites-moi, quelle figure ferait devant un tribunal ordinaire, celui qui, par une plainte grave, ayant introduit de longs et difficiles débats, se retirerait tout à coup au lieu de s'expliquer, déclarant qu'il n'abandonne pas l'accusation, qu'au contraire il la maintient et s'y attache, mais qu'*il n'entre ni dans son dessein ni dans ses moyens* d'en apporter la moindre preuve ? Tel est pourtant l'ordre intellectuel, le procédé de M. Sainte-Beuve à l'égard de Joseph de Maistre. Heureusement pour le critique, les choses ne se passent que devant un juge complice ou indifférent : le public *moderne*.

Je poursuis et j'achève de marquer d'un trait rapide cette suite d'objections d'une monotone frivolité.

Voici par quelle sorte d'arguments on prétend réfuter *le Principe générateur*, ce livre si fort et si plein :

« *Il faut subir son temps pour agir sur lui.* M. de Maistre *ne voit que les principes antiques*, et, les voyant vivants, pratiqués... dans le passé..., *il a l'air de croire* qu'on pourra les replanter *exactement tels ou à peu près* dans l'avenir, dans un avenir prochain. *Il se trompe.* Ces principes, autrefois et hier encore vivants, ainsi replantés, *deviennent* aussi abstraits et aussi *morts* que ceux des constitutionistes et des faiseurs sur papier dont il se moque. On ne replante point à volonté les grands et vieux arbres, et des nouveaux c'est le cas, *pour le réfuter*, de dire avec lui : « *Rien de grand n'a de grands commencements : Crescit occulto velut arbor ævo* » (1).

On ne saurait être plus à côté de la question et du livre. La maxime : *il faut subir son temps pour agir sur lui*, est fort vague, et il ne faut pas la presser beaucoup pour en faire sortir un *truism* et une fausseté. *Agir sur son temps?* Mais l'action que l'on prétend, est-elle conforme au siècle ? Elle ne vaut pas alors la peine d'être remarquée, étant bien plutôt subie qu'exercée. On n'agit pas sur le courant qui porte, on se laisse porter, on se laisse descendre. — Mais, d'autre part, si l'on veut remonter le siècle ou lui creuser un autre lit, est-ce à dire qu'il faille commencer par céder au mouvement contre lequel on va lutter ? Est-ce en acceptant l'action du monde que le christianisme a vaincu le monde ? Et, si l'on récuse ici le christianisme comme accomplissement surhumain, en est-il moins évident qu'un puissant esprit, fort de la Vérité qui l'avoue, prendra toujours hors du siècle son point d'appui contre le siècle ? Et quelque désespéré qu'il semble, un tel effort ne sera pas perdu. Banale et fausse à la fois, la maxime de M. Sainte-Beuve est bien *la guide* des

(1) *Ibid.*

penseurs modernes : elle montre l'ornière où le troupeau piétine fraternellement.

L'axiome écarté, nous sommes en présence des objections suivantes : « M. de Maistre ne voit que les principes antiques... *Il a l'air de croire* qu'on pourra les replanter... Il se trompe. » A quoi l'on est en droit de répondre : « M. de Maistre *n'a pas l'air de croire*... Il ne se trompe pas. » Car comment voulez-vous fonder une imputation d'erreur sur un *air de croire ?* L'allégation qui amène ce non-sens est elle-même fort légère : *M. de Maistre ne voit que les principes antiques;* cela expire dans le vide. Il faudrait prouver d'abord que M. de Maistre ne voit que l'*antiquité ;* puis qu'il a tort de borner là son regard. M. Sainte-Beuve croit-il que cette maxime : *On ne replante pas à volonté les grands et vieux arbres,* répond à tout ? Il se trompe; elle ne répond à rien. L'image ne conclut pas. Elle ne saurait rigoureusement figurer que le développement apparent du corps social; elle ne représente en aucune manière les principes qui, comme les racines ou plutôt comme les semences, sont intérieurs et cachés. Toute vieillesse n'est pas d'ailleurs condamnée à cette mort stérile. De grands arbres se transportent d'un sol dans un autre. Coupé par la hache, le chêne reprend la vie dans ses racines; mort, il se replante et ressuscite dans le gland qu'il a porté. Une antique civilisation succombe; — elle se relève à la faveur de certaine institution radicale qu'elle a sauvée de son passé. Elle peut renaître d'une mort plus apparente que réelle, s'il est demeuré au fond de ses débris quelque germe primitif. Mais si l'ouragan a dispersé çà et là tous les germes, et que dans de vains essais de restauration, la main réparatrice néglige de les recueillir ou de préparer à les recevoir de nouveau la terre bouleversée, est-ce à dire pour cela que des principes nécessaires périssent, et périssent jusqu'à devenir une abstraction ? Soyons plus humbles, et sachons nous en prendre uniquement à l'ignorance, à la présomption de l'homme qui, en voulant rappeler la vie, en a méconnu les lois essentielles. Quant à l'avenir des *principes nouveaux* (vieilles erreurs déguisées sous le nom de principes), on se flatte vainement de réfuter M. de Maistre par lui-même. Ont-ils donc cette origine petite, silencieuse, profonde qu'il assigne à toute institution durable ? Et l'expérience actuelle et journalière ne nous les montre-t-elle pas tels qu'ils sont, fastueux et bruyants autant que vides ? Ils ont le vent pour semence et donnent pour récolte les tempêtes.

Dans un travail plus récent sur la *Correspondance diplomatique* du comte de Maistre (1), nous retrouvons M. Sainte-Beuve, à quinze ou vingt ans de distance, presque identiquement le même. Sans prétendre à le flatter, on peut reconnaître que sa critique n'a pas pris un jour. Cette muse n'a jamais été ni jeune, ni belle, ni sage. Elle n'a rien perdu de la

(1) *Moniteur*, 3 décembre 1860.

jeunesse qui lui a manqué, de la beauté qui ne fut point sa dot. La vieillesse, dépitée sans doute de ne pouvoir lui rien ôter, a pris sa revanche en ne lui apportant rien : pas une raison, pas une idée de plus. Toujours même indigence, même vulgarité. Cette muse s'est toutefois enrichie d'un petit *faible*. Elle s'échauffe assez vivement en faveur des dynasties du droit nouveau ; elle sourit aux amphitryons révolutionnaires qui ont aujourd'hui table dressée. Toute sceptique qu'elle est, elle dogmatise sur ce point, toujours en s'imaginant qu'elle réfute le comte de Maistre. Exemple :

« Il y a un moment très-difficile à fixer avec précision où, dans ces luttes du héros nouveau... contre les souverains de vieille race..., *il y a un moment où le fait devient un droit*, où l'utilité publique, la grandeur nationale, le prestige qui rayonne et ne se raisonne pas..., se confondent *pour sacrer un homme nécessaire et une race* qui fait souche à son tour. *Et voilà que quelque chose de ce qui s'est passé dans les temps antiques recommence sous nos yeux*, au grand étonnement de plusieurs. De Maistre *ne put jamais s'y faire*. Mais il faut lui rendre cette justice que tout en *résistant à la solution moderne..., il s'est toujours posé le problème. Il s'est demandé*, par exemple, comment Guillaume d'Orange étant un usurpateur, il n'en était pas moins vrai que George III régnait en souverain légitime... » Et relevant « les cris d'effroi » que le ministre de Sardaigne jette à l'avénement du prince royal de Suède (1812), M. Sainte-Beuve ajoute : « Il y a des choses qui ne lui paraissent nullement possibles, qu'il déclare monstrueuses... et qui sont *arrivées tout simplement*, qui ont été *acceptées*... Cet esprit perçant, élevé, *reste trop absolument l'homme de la politique sacrée*. De Maistre n'est pas absolument religieux, il est *mystique, il cherche le miracle*... Au lieu d'*expliquer* les événements de l'histoire *par les causes secondes, naturelles*, par le rapport exact des faits, et même quand il a cette explication sous la main, il passe outre... *Il a du prophète*... C'est un instinct de haute nature... *L'espace et l'air lui manquent*... L'Horeb est trop loin... *Que devient le geste d'Isaïe dans un salon* (1) ? »

Fin railleur, si le salon exclut le prophète, Isaïe sans doute vous paraît bien mesquin dans la chambre d'Ézéchias, encore qu'il y opère par la parole et la vertu de Dieu. *L'air* et *l'espace* lui manquent. Le prophète à l'étroit ne peut pas développer convenablement *son geste*. Pauvres gens de lettres ! ils ne se figurent jamais le Voyant, l'homme de Dieu, que sous l'emphase du comédien qui déclame *Joad !* Cerveaux vraiment oblitérés, et tellement envahis d'idoles et de fétiches littéraires, que la raison n'y trouve plus un coin pour s'y loger ! Remarquez cette logique nouvelle : de ce que M. de Maistre est catholique, il contredit le siècle, où les catholiques sont comme n'étant pas ; de ce qu'il a l'intui-

(1) *Moniteur*, 3 décembre 1860.

tion vive et presque divinatrice des éléments constitutionnels du passé, il est un routinier du vieux droit et de la politique sacrée; de ce qu'il plonge un regard profond, étendu, perçant dans l'avenir, il est mystique, théosophe, prophète; il pourrait bien même devenir un *catholique indépendant!* Cette façon de raisonner est au-dessous de l'enfance.

Que dire aussi de cette précieuse méthode qu'on nous recommande pour apprendre à lire dans l'histoire? Expliquez tout par les causes secondes, et rien que par elles. — M. de Turenne tombe au champ de Sultzbach, et meurt: première cause, un boulet de canon; autre cause, l'habileté du pointeur ennemi. Mais si le coup est tiré au hasard, il faut se rendre à l'*habileté* du hasard!... Est-ce clair?... Si pourtant, peu ébloui de ce rayon, et voulant une raison morale aux événements de ce monde, je cherche en toute humilité pourquoi Celui qui gouverne tout, pour qui rien de ce qui est ou arrive, — la ruine d'un monde ou la vie d'un moucheron, — n'est ni petit, ni grand, ni indifférent, a permis que le roi de France, à tel moment déterminé, fût privé des services d'un habile capitaine, je ne vous garantis certes pas l'infaillibilité de mes conjectures; ce que j'affirme, c'est que, tout en frappant d'une main malhabile et vaine, je n'en ai pas moins frappé à la seule porte qui introduise vers la vérité et la lumière. Libre à vous de vous contenter de solutions terre à terre, et qui, de vrai, n'en sont pas; mais il ne vous appartient pas de traiter avec cette sorte d'indécente pitié de grands esprits qui ne se payent point de si peu. Dites-moi donc ce qui s'explique par les causes secondes? Un fait succède à un autre; une succession de faits se formule en loi... Mais que vous apprend cette loi, simple énoncé d'une fatalité successive, et qui ne nous révèle ni un dessein moral ni une volonté supérieure? J'entends bien l'espèce d'inductions et la science pratiquement triviale que vous tirez de là; aussi, ne vous étonnez pas que d'autres et de meilleurs passent à une induction plus profonde et aspirent à une science plus haute. Et, dans le cours ordinaire de la vie, vous contentez-vous pour expliquer les mouvements de l'homme, du jeu des nerfs, de l'automatisme musculaire? Vous ne vous tenez satisfait qu'à la condition de pénétrer jusqu'au principe volontaire; cause assurément profonde et cachée, et que vous diriez *mystique*, si elle n'était vous-même. Eh bien, cette vue de la volonté à travers le jeu des organes, vue invinciblement spiritualiste, et qui juge le *positivisme historique*, est encore courte et bornée, si elle ne découvre que la volonté humaine se rattache par des liens invisibles aux régions de l'infini; car il faut bien en venir là, et, malgré qu'on en ait, s'élever à Dieu, pour atteindre en tout, à la lumière, ou du moins à ces obscurités lumineuses, mille fois plus fécondes en enseignements que les évidences de ce pauvre monde. Celui-là est myope jusqu'à l'aveuglement, qui ne voit pas et qui n'interroge pas les pensées de la Providence à travers les mouvements de l'humanité.

On parlait beaucoup autrefois dans les parages philosophiques, quelque peu hantés par M. Sainte-Beuve, des lois de la philosophie de l'histoire. Faudrait-il croire qu'aujourd'hui toute cette science se réduit à celle des éphémérides, toute cette philosophie aux révélations de l'almanach de Gotha ?

La haine du surnaturel, l'horreur des causes finales précipitent M. Sainte-Beuve dans l'enthousiasme du présent et du fait accompli. *Hier* est péri de son souvenir, il voudrait immobiliser *demain*. Un exercice de quelques années lui suffit pour légitimer le césarisme dont il s'est épris, quand dix-huit cents ans de possession invoqués par l'autorité pontificale ne sont à ses yeux qu'un problème. M. de Maistre, refusant de prendre au sérieux la dynastie de Jean Bernadotte, l'irrite. Il oppose comme une contradiction cette question, suivant lui, posée par le comte : « Comment, Guillaume d'Orange étant un usurpateur, Georges III régnait-il en souverain légitime ? » Double méprise : M. de Maistre ne pose point de question ; il n'hésite ni ne tâtonne, il décide par la possession séculaire et l'origine de l'usurpateur, il tranche par la prescription. Le bénéfice du temps, à défaut de l'autre, est-il acquis à la race du sergent de Royal-Marine ? Patience, monsieur Sainte-Beuve ! Les princes d'aventure ne fermeront pas l'abîme social. La Révolution est aussi une Pénélope qui n'a de commun avec la chaste matrone d'Ithaque que la dextérité à défaire son ouvrage. Je ne sache pas de tissu plus frêle que celui des destinées dynastiques ourdies par cette charmante main.

Je m'arrête, j'en ai fini avec la critique de M. Sainte-Beuve. Dans ces fragments divers consacrés à M. de Maistre, je l'ai trouvée d'une faiblesse uniforme. C'est une polémique vaine, tout à la fois puérile et caduque ; un caprice négatif. Quelques lieux communs de libéralisme, de petits sourires voltairiens, de petites railleries, piqûres d'insectes, tout cela est misérablement impuissant contre un grand homme rendant hommage à de grandes vérités. En ces sortes de matières, M. Sainte-Beuve, si spirituel d'ailleurs, devrait reconnaître son insuffisance et se remettre en mémoire la prudence silencieuse d'un de ses vieux devanciers de l'Académie.

ROGER DE SÈZEVAL.

LITTÉRATURE.

—

LES CÉLÉBRITÉS D'UN JOUR.

M. VICTORIEN SARDOU.

Nous vivons dans un temps où tout va vite. — Hommes et choses, événements politiques, événements littéraires se suivent, se pressent et passent, comme se succèdent les paysages d'un panorama mouvant; — et l'émotion du lendemain tue l'émotion de la veille.

Encore dans ce vertigineux tourbillonnement, les catastrophes politiques attirent-elles seules l'attention générale et la concentrent si bien, qu'à part quelques rêveurs, quelques esprits peu pratiques, on n'accorde plus qu'un regard infiniment distrait aux choses d'un intérêt purement littéraire. — Ce n'est plus là une préoccupation sérieuse : c'est affaire de caprice et de mode; — tel né d'hier grandit aujourd'hui et devient célèbre, qui est demain parfaitement oublié : vous teniez un héros, vous voilà les mains vides.

Quelques succès dramatiques ont eu leurs Cent jours; après quoi ils s'effacent à la fois des affiches du théâtre et de la mémoire de leurs plus chauds admirateurs.

A qui en imputer la faute? — Au public, aux auteurs, aux œuvres qu'ils mettent en scène? — L'art est-il vraiment, suivant une expression vulgaire, tombé dans le marasme? — C'est la matière d'un long procès, que je n'ai pas, Dieu merci, à instruire ici.

Quoi qu'il en soit, pour qui veut intéresser en parlant d'un auteur en vogue, il importe de saisir le moment de son éphémère célébrité. Une fois détournée de lui, l'attention ne s'y reporte plus volontiers. — Vainement tenteriez-vous d'y revenir! Qui rattrapera le fétu de paille tombé dans un rapide? A peine l'œil l'a-t-il entrevu, l'espace d'un éclair, qu'il roule, emporté par le flot, jusqu'à la mer où il s'abîme!

Des circonstances indépendantes de ma volonté m'ayant obligé à remettre la publication de ce travail, j'ai grand'peur d'éprouver pareille mésaventure; — j'ai grand'peur, puisque j'ai comparé l'oubli à la mer,

que pour avoir confié sa jeune réputation à ce trop faible esquif appelé *les Ganaches*, M. Victorien Sardou n'y ait sombré récemment; — j'ai grand'peur enfin que, voulant parler aujourd'hui de ce naufrage d'hier, je paraisse n'être plus guère de mon temps, et qu'on ne me classe du premier coup, suivant en cela la foi de mon auteur, parmi les héros de sa dernière comédie.

On peut dire de M. Sardou, ce que disait Racine de l'impie :

Je n'ai fait que passer, il n'était déjà plus !

Et en vérité, à voir la rapidité avec laquelle il fait succéder ses comédies, il semble que, par une appréciation à la fois modeste et juste, il ait eu, tout le premier, conscience du peu de durée de ses succès. — Datée d'hier seulement, longue en est déjà la liste : les *Pattes de Mouche, Piccolino,* les *Femmes fortes,* la *Perle noire,* les *Prés Saint-Gervais,* les *Intimes,* les *Ganaches,* les *Diables noirs,* que sais-je? — Et voici qu'il annonce une comédie encore, puis un drame, puis deux opéras comiques! — Abordant à la fois tous les genres, frappant à tous les théâtres : ni repos, ni trêve, de peur sans doute qu'un jour de silence, laissant chômer la renommée, ne fasse tomber son nom aux oubliettes.

Du reste, ce souci de l'auteur, le mal qu'il se donne pour tenir sa vogue en haleine, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, se trouvent pleinement justifiés : n'ayant rien à démêler avec la postérité, il tient, quoi de plus naturel, à cette passagère célébrité, qu'on lui a si généreusement accordée. Nul, en effet, n'a joui d'une plus rare, d'une plus heureuse, et il faut bien ajouter d'une plus facile fortune dramatique.

Pour lui point d'obstacles : ses pièces, qu'il lui a plu d'intituler *comédies,* ont été acceptées comme telles, sans contrôle, avec reconnaissance; présentées au public sans façon, avec la plus entière désinvolture, elles se voyaient accueillies avec une universelle bienveillance : les plus médiocres saluées comme une espérance, on faisait un triomphe aux moins mauvaises. — Ce sentier du succès, si âpre, si rude aux débutants, s'est trouvé pour lui une voie large et douce, sablée comme l'allée d'un jardin, où il mène, d'un pied leste et sûr, sa jeune réputation, grandissant sans efforts, à chaque étape.

A voir cette bénignité du public, on a quelque peine à reconnaître ce tyran qui, à en croire l'historien de la Bohême littéraire, l'auteur des *Buveurs d'eau,* rend la vie si dure, le pain si amer et si rare aux commençants. Ce César farouche, qu'on nous représente comme si humblement salué par tous ceux qui doivent mourir dans l'arène des lettres, n'a eu pour M. Sardou que des sourires et des encouragements... Que dis-je? il est descendu pour lui jusqu'à l'adulation et à la prière; et l'on a vu le Théâtre-Français, ce grave et beau théâtre, si plein de grands noms et de grands souvenirs, ce théâtre que *quelques ganaches* s'obstinent à appeler

encore la *maison de Molière,* lassé sans doute de ce grand maladroit qui fit un jour Alceste, venir solliciter de M. Sardou :

. . . . . quelque drame à la mode,
Où l'intrigue, enlacée et roulée en feston,
Tourne, comme un rébus, autour d'un mirliton.

Et M. Sardou lui envoya la *Papillonne!* — Une charge d'atelier pour le maître-autel d'une cathédrale. — La pièce tomba, il est vrai, mais on s'arrangea de façon à lui faire une chute bien douce, et le bruit en fut couvert par les applaudissements qui accueillaient le même soir, au Gymnase, l'apparition de la *Perle noire.*

La cause de ce bonheur persistant est multiple : M. Sardou, qui ne manque d'ailleurs ni d'esprit ni de talent, a eu un grand art, le premier de tous, celui qui me fait défaut peut-être en ce moment, l'art de venir à propos.

Lorsqu'il déboucha bravement à l'horizon littéraire, ses vaudevilles en portefeuille, l'indigence du théâtre était complète : vivotant péniblement de replâtrage, il se voyait de toutes parts, menacé de mutisme et de ruine. Survint M. Sardou, qui lui tendit ses pièces : il s'y accrocha avec un enthousiame fébrile, comme un naufragé à la planche de salut.

Devant cette scène désertée, M. Sardou a trouvé un public, dépourvu sans doute d'aspirations littéraires fort élevées, M. Sardou n'en avait que faire, mais avide des distractions du théâtre, devenu pour lui le plus impérieux des besoins, comme aussi, et quelque bas qu'il soit tombé, le plus délicat des plaisirs. Ce que réclamait tout ce monde, fatigué des affaires et des préoccupations matérielles de la journée, c'était avant tout la distraction facile. Or, il s'est trouvé que M. Sardou était par excellence un *amuseur*, selon l'heureuse expression qui semble adoptée par la critique pour définir son talent.

M. Sardou ne se pique ni d'invention ni d'innovation : ayant amalgamé la comédie de genre, la comédie d'intrigue et le vaudeville, il se trouve en avoir composé une substance qui convient merveilleusement aux appétits littéraires du public hétérogène auquel il s'adresse. — Voici comment s'exprime un critique qui, tout en traitant des tendances générales du théâtre à notre époque, semble avoir visé spécialement M. Sardou, tant il résume avec vérité sa manière dramatique : « Tous les genres sont confon-
» dus en un seul, tous les styles sont violemment rapprochés dans une
» association bizarre. Imaginez un pêle-mêle de comédie, de drame, de vau-
» deville, une sorte d'olla-podrida littéraire, où votre esprit, étonné de ce
» régal nouveau, rencontre tour à tour un bouquet à Chloris, une phrase
» d'argot, une tirade de rhétoricien qui s'essaie à l'éloquence, une déclama-
» tion sentimentale, des plaisanteries d'atelier et de coulisse, des bons mots
» de l'ancien régime et des boutades populaires : vous aurez à peu près

» l'idée de ce qu'en l'an de grâce 1863 on nomme, chez nous, un drame » ou une comédie. »

Les pièces de M. Sardou sont faites avec rien ou avec les substances les plus légères du monde : dégagées des incidents qu'il accumule et au moyen desquels il tient l'attention en continuel éveil, il reste un canevas d'une simplicité primitive, dépourvu d'une grande vraisemblance. Citons, comme exemple, *Piccolino ;* — la chose peut se conter en peu de mots, il n'y a pas là, de pièce proprement dite : C'est l'histoire touchante d'une jeune paysanne de Lauzanne, séduite par un artiste français, qui s'est éloigné en lui promettant de venir l'épouser et qu'on n'a plus revu. Elle s'enfuit du presbytère, gagne l'Italie, où, sur quelques renseignements assez vagues, elle espère retrouver son amant, et le rencontre déjeunant en pleine campagne romaine, en très-joyeuse compagnie. Le jeune peintre ne la reconnaît pas sous les habits de garçon dont elle s'est revêtue : il se laisse séduire par ses grâces et son air de candeur et le prend chez lui en qualité de rapin... Un an s'écoule ainsi, et l'ingrat qui, paraît-il, n'a pas même pour elle des yeux de peintre, s'obstine à ne pas reconnaître ses formes féminines sous ses vêtements de garçon. Néanmoins elle exerce sur lui une influence dont il ne peut se rendre compte, et il lui laisse jouer auprès de lui le rôle de lutin malicieux, que son amour et sa jalousie lui inspirent. Elle dérange ses rendez-vous, cache ses lettres, congédie ses belles visiteuses de manière à leur ôter l'envie de revenir jamais. Cependant ces manéges restent sans résultat, et Marthe sortirait de l'atelier comme elle sortit du presbytère, si son amant ne la surprenait au moment où elle s'évade et ne la reconnaissait sous ses vêtements de femme, qu'elle a repris pour opérer plus aisément sa fuite.

Certes, l'intérêt n'est pas palpitant : on croirait difficilement le nombre d'incidents, de scènes, de tableaux que M. Sardou a trouvé moyen de dessiner en manière de broderies sur ce vulgaire canevas : d'une sentimentale veillée de Noël, il passe aux folies du carnaval de Rome, des charges de l'atelier aux gaîtés champêtres d'un dîner sur l'herbe.

« Rien ne peut rendre, écrit M. Émile Montégut, l'impression du bruit » particulier que fait ce spectacle : c'est un bourdonnement, un crépite- » ment, un pétillement continuels. Imaginez, si vous pouvez, le tapage mu- » sical d'une armée de hannetons, enfermés dans le ventre d'une guitare, » le bruissement ardent d'une armée de cigales dans un champ de blé, en » plein midi, le bourdonnement qui s'échappe d'une salle d'étude ou d'une » école primaire pendant l'absence momentanée du *magister!* Les per- » sonnages ne peuvent rester assis, il faut absolument qu'ils gambadent ; » ils ne peuvent parler chacun à tour de rôle, il faut qu'ils parlent tous à » la fois. — L'attention du spectateur n'est jamais ramenée à un point fixe : » elle s'égare et s'éparpille sur mille détails qui éclatent simultanément » comme un paquet de pétards. »

Dans le premier feu de l'enthousiasme, on a comparé M. Sardou à M. de

Marivaux. Étrange rapprochement! L'esprit de Marivaux est à l'esprit de M. Sardou à peu près ce que le café est au salon. L'un a l'esprit quintessencié de Rivarol ou de quelque autre spirituel causeur du dix-huitième siècle; l'esprit chez l'autre est gamin et brutal. Le mot a dans ses comédies des allures bohêmes, flânant comme Gavroche, les mains dans les poches, la casquette à l'oreille et l'impertinence aux lèvres. — Étant ainsi, chacun d'eux se trouve être le reflet fidèle de son époque : nous baîllerions au marivaudage; j'imagine le désarroi d'un parterre de marquises vaporeuses ou de coquets abbés au milieu desquels tomberaient tout à coup ces impertinences débitées par M. Block, dans les *Pattes de mouche,* à une jolie femme qui lui demandait ce qu'il avait vu de plus curieux dans ses voyages :

PROSPER.

De plus curieux !... les femmes !

SUZANNE.

Ah ! vous étudiez l'espèce ?

PROSPER.

Exclusivement, madame ! comme Thirion les insectes, et d'autres les champignons !

SUZANNE.

C'est une manière de nous rappeler qu'il y en a de vénéneux.

PROSPER.

Les plus beaux !

SUZANNE.

Et, en vrai naturaliste, vous nous rangez avec de petites étiquettes, comme les oiseaux empaillés du Jardin des Plantes ?

PROSPER.

Ah ! mon Dieu ! c'est ce que je disais tantôt à madame Van Hove !... Tenez... La femme est un oiseau à bec très-effilé, à griffes très-longues, au plumage plus ou moins brillant, avec préoccupation constante de le faire luire....

SUZANNE.

Et les ailes ?

PROSPER.

Oh ! les ailes... absentes ! *Est-ce pour n'avoir rien de commun avec les anges ?*

M. Sardou pousse fort loin, du reste, l'ignorance de certaines délicatesses. Voici comment un homme bien élevé, à la façon de M. Sardou s'entend, fait l'aveu de son amour à une femme qu'il respecte du reste infiniment :

« Ah ! madame, si vous pensez tout ce que vous dites !... Si vous n'agissez vraiment que par bonté d'âme... Ah ! non, non, ce n'est plus de l'enthousiasme que vous devez m'inspirer, c'est de la vénération, de l'idolâtrie, du culte !... Vous n'êtes plus seulement une femme d'une beauté, d'un charme, d'un esprit adorables !... mais un être venu je ne sais d'où, je ne sais comment, pour être adoré par moi sans que je sache précisément pourquoi... mais qu'il faut que j'adore, bon gré mal gré, sous peine d'être stupide ; car *vous êtes de toutes les femmes la seule femme, vraiment femme, dont on puisse faire sa femme!* »

A quoi Suzanne répond très-simplement : Parlez-moi de déclaration !... En voilà une !.. Mais elle serait beaucoup plus claire, si vous rallumiez votre lampe !

Tel qu'il est M. Sardou plaît fort à la majorité de ceux qui l'écoutent : encore que son image ne soit point belle, on regarde complaisamment son image. Il en est de certains mots, de certaines tournures familières d'idées et de langage comme de ces visages connus qu'on revoit après une longue absence et auxquels on sourit comme à un souvenir. Certes, ils ne sont pas beaux toujours, mais ils ont ce charme particulier, ce quelque chose de *déjà vu*, comme dirait Alfred de Musset, qui fait qu'on les retrouve avec plaisir. — Or, grâce au sans-gêne, au caractère de plus en plus plébéien de nos allures, il en est beaucoup qui retrouvent de ces connaissances-là dans les mots un peu crus dont M. Victorien Sardou croit devoir relever son dialogue.

Généralisant cette trop scrupuleuse fidélité de reproduction, on a représenté M. Sardou comme faisant la photographie des mœurs contemporaines. Pour ma part, je n'en crois rien : j'ai mes contemporains en trop haute estime pour consentir à les reconnaître dans les grotesques que nous présente M. Sardou. Lui photographe !... Eh ! vraiment ! il doit, en cette qualité, éprouver de singuliers mécomptes, et le soleil se permet avec lui d'étranges caprices : s'il soumet des types réels à l'objectif, l'épreuve lui rend des caricatures.

Les types que M. Sardou a cherché à reproduire dans les *Intimes*, sont de toutes les créations de l'auteur les plus vivantes et les plus réelles. — Qui ne connaît le bonhomme Caussade ? Qui ne l'a rencontré, surtout en France, cet homme aux amitiés faciles, au caractère liant ? Il est heureux, favorisé des dons de la fortune : il s'épanouit dans son bonheur et veut le faire rayonner autour de lui. Il est bon, et croit que tous le sont comme lui. S'il a vu un homme deux ou trois fois, il s'imagine connaître son caractère, va à lui, lui tend la main et lui dit : Voici ta part dans mon bonheur.

Se mettant en quête d'amis dans ces conditions-là, il est bien sûr d'en rencontrer de quoi remplir sa maison. Le *donec eris felix...* est vrai aujourd'hui comme au temps d'Ovide, et le genre humain à cet égard ne s'est guère métamorphosé.

Parmi toutes les nuances qui s'offraient à sa verve, M. Sardou a choisi trois types d'amis : Maurice, le jeune homme aux mœurs légères, bon cœur, mais tête ardente et folle. Impétueux dans ses désirs, sans frein religieux pour le retenir, il va droit au but vers lequel ses passions le poussent. Qu'importe si, pour y parvenir, il broie sur sa route le cœur d'un homme que l'hospitalité lui rend respectable : « Je ne suis plus l'ami de Caussade, s'écrie-t-il, je suis son ennemi et son rival, puisqu'il est le maître de mon bien !..

Marécat, intime égoïste, bourru : cœur sec, exploitant l'amitié, mais désertant sa cause, quand vient à sonner pour elle l'heure des difficultés et des ennuis.

Enfin M. et Mme Vigneux, les intimes envieux. Le bonheur d'autrui leur semble un bien qu'on leur ravit : « Qu'est-ce qu'il a donc fait ce Caussade, pour avoir une si belle maison, quand des gens qui valent bien mieux que lui, n'ont pas seulement un petit coin ? »

M. Sardou n'avait que l'embarras du choix, et c'est une justice à lui rendre, il a heureusement choisi. — Pourquoi faut-il que, suivant l'inévitable pente de M. Victorien Sardou, ces personnages, de vrais qu'ils étaient, deviennent impossibles ? que sa pièce, de la comédie, tombe dans la charge, et, du théâtre, descende jusqu'aux tréteaux ?..

Nul plus que M. Sardou ne se défie de l'intelligence de son public : là où il suffirait d'indiquer, il souligne et appuie. Quand il faudrait au plus un léger coloris, une estompe délicate et fine, il vermillonne à pleine brosse : on voudrait un profil, on obtient une grimace.

Je devrais quelques mots, avant de finir, à la dernière des productions de M. Sardou, la plus bruyamment annoncée, la plus impatiemment attendue, la plus vantée avant la première représentation, la plus promptement oubliée après, à ces fameuses *Ganaches* enfin, contre lesquelles on avait amassé tant d'indignation, qu'on a, du reste, pu répandre, à meilleur droit, sur le *Fils de Giboyer,* personne n'ayant décidément voulu se reconnaître dans les grotesques de M. Sardou.

Mais cette partie de la tâche que je m'étais imposée a été remplie d'une façon si complète par M. Prévost-Paradol, dont tout le monde a lu les articles publiés dans la *Revue des Deux-Mondes,* que je m'arrête devant cette supériorité de critique. Je ne puis résister cependant à la tentation de citer ici la façon péremptoire dont M. Prévost-Paradol fait justice de cet ingénieur éternel, qui semble voué à perpétuité à la défense du progrès : « Est-ce que M. Sardou croit sérieusement l'avoir inventé cet ingénieur ? mais c'est le personnage le plus usé, le plus excédant, le plus insupportable du théâtre contemporain : qu'il entre par la porte ou par la fenêtre, qu'il

tombe d'un ballon, ou qu'il sorte d'une mine, tout le monde le reconnaît avant qu'il ait ouvert la bouche, et il n'a pas plus tôt commencé son couplet sur la vapeur et sur le progrès, que tout le monde est tenté de le finir.

J'ajouterai, comme dernier trait, que je soupçonne fort Marcel Cavalier d'avoir été à l'école de cet autre.... ingénieur, dont le chantre de *Rolla* nous a conservé les plans fantastiques :

Du reste, on ne verra, mon cher, dans les campagnes,
Ni forêts, ni clochers, ni vallons, ni montagnes.
Chansons que tout cela ! Nous les supprimerons.
Nous les démolirons, comblerons, brûlerons,
Ce ne seront partout que houilles et bitumes,
Trottoirs, masures, champs plantés de bons légumes,
Carottes, fèves, pois, et qui veut peut jeûner ;
Mais nul n'aura du moins le droit de bien dîner.
Sur deux rayons de fer, un chemin magnifique
De Paris à Pékin ceindra ma république.
Là, cent peuples divers, confondant leur jargon,
Feront une Babel, d'un colossal wagon.
Là, de sa roue en feu, le coche humanitaire
Usera jusqu'aux os les muscles de la terre.
Du haut de ce vaisseau, les hommes stupéfaits
Ne verront qu'une mer de choux et de navets.
Le monde sera propre et net comme une écuelle ;
L'humanitairerie en fera sa gamelle,
Et le globe rasé, sans barbe ni cheveux,
Comme un grand potiron roulera dans les cieux.

Chr. Léon Ruzette

VARIÉTÉS.

CŒURDOULX [1].

Le premier jour de l'année 1582 se trouvait être un dimanche. Les jeunes marchands de grains, accompagnés d'Euphrosine, étaient partis pour faire leur promenade habituelle; mais, comme le temps était bas et lourd, ils convinrent, de peur de se trouver surpris par un orage, de rester dans l'intérieur de la ville, et d'aller entendre les vêpres au prieuré de Saint-Paul, peu éloigné de la rue où ils demeuraient.

L'infirmité de Milon obligeant Euphrosine à rester constamment auprès de son père, elle n'apprenait guère les nouvelles du dehors que par ses voisins Cœurdoulx qui, eux-mêmes, étaient fort sédentaires, en sorte qu'ils ignoraient les uns et les autres l'affreuse nouvelle qui circulait en ville depuis plusieurs jours, et qui avait nécessité déjà de la part du maire de Bourges (2) des mesures sanitaires exécutées avec la plus grande rigueur. Une horrible épidémie s'était déclarée dans le quartier le plus populeux de la ville : on lui donnait tout bas le nom de peste.

Les vêpres du prieuré de Saint-Paul ne se terminèrent que vers cinq heures de l'après-midi; la pluie était survenue pendant l'office, elle tombait à torrents; les rues, semblables à des ruisseaux, étant devenues impraticables, nos trois jeunes gens, ennuyés d'une trop longue station dans l'église, vinrent attendre la fin de l'orage. Sous le porche où différents groupes s'étaient formés et devisaient plus ou moins sur l'événement du jour, cette horrible épidémie dont on citait déjà les nombreux ravages.

Les récits lamentables, dont elle était le texte, eurent d'autant plus de poids parmi l'assemblée qui les écoutait avec avidité, qu'en moins d'une heure plusieurs convois funèbres s'étant succédé dans l'église, chacun alors fut à même de se convaincre que les prêtres pressaient tellement les enterrements que ni la pluie ni l'orage ne pouvaient retarder d'une minute le triste départ pour le cimetière.

(1) Suite. — Voir le nº de février, p. 188.

(2) Robert Damours était maire de Bourges lors de la peste de 1582. Il existe encore aujourd'hui des membres de cette famille.

Ancelle, Cœurdoulx et Euphrosine rentrèrent chez eux plus tard que d'habitude; ils ne songèrent ni les uns ni les autres à la possibilité de se réunir de nouveau le soir sur la galerie du logis de Milon; d'ailleurs, les jeunes marchands de grains, qui avaient laissé le matin leur père bien portant, le retrouvèrent le soir assez fatigué pour se mettre au lit.

Ils n'osèrent pas, vu l'indisposition subite du chef de famille, annoncer à leur mère, de peur d'augmenter les inquiétudes qu'elle concevait déjà; la triste nouvelle qu'ils avaient apprise pendant leur promenade. Quant à Milon, il ne permit pas à sa fille de lui parler, en l'accueillant plus joyeusement qu'à l'ordinaire : « Fillette, lui dit-il, lorsqu'elle l'aborda à son retour, mets vite la nappe et soupons, j'ai ensuite à te parler longuement et sagement; nous deviserons tantôt au dessert. » La voix de Milon trahissait une si grande satisfaction intérieure qu'Euphrosine n'eut pas le courage de jeter la nouvelle de la peste, comme une ombre, sur la joie si inaccoutumée de son père; elle dissimula donc autant qu'elle le pût sa propre tristesse en répondant :

— Vous me semblez si joyeux de ce que vous avez à me dire, mon père, que vous me donnez envie de l'apprendre avant la soupe !

— Non pas, non pas, repartit Milon, je veux pouvoir parler sans me préoccuper d'autre chose que du bonheur qui nous arrive.

En dépit de cet agréable prélude, Euphrosine se sentait le cœur troublé par le vague pressentiment d'une peine; vers la fin du repas qu'ils prirent très-vite et en silence, elle dit à Milon :

— Le bonheur en personne serait venu, père, vous rendre visite en mon absence, que je n'en serais point étonnée, tant vous me paraissez aise et joyeux !

— Il m'a envoyé son ambassadeur, Euphrosine; il ne doit faire son entrée céans qu'après ton aveu !

Milon acheva cette phrase de l'air d'un homme certain à l'avance de n'être point désapprouvé : « Que diriez-vous, ma petite béguine, continua-t-il, si je vous offrais un mari jeune et beau, un mari aussi riche que nous sommes pauvres, et tout autant pourvu d'amour que d'écus !... Eh bien, mignonne ! te voici tout ébahie ! On dirait à voir ta mine étonnée que j'annonce un événement surnaturel !

» Il n'y a pourtant pas de quoi crier au miracle.

» Ah ! Seigneur Dieu, ma fille ! c'est le contraire de ce qui nous arrive qui eût été plus étonnant ! »

Et, sans attendre la réponse d'Euphrosine, il continua d'une voix vibrante : « Ah ! c'est que, vois-tu, fillette, mon cœur déborde de joie ! J'en étouffe, quoi donc ! Ce sera un si grand jour pour ton pauvre père, Euphrosine, que celui où tu échangeras cet habit de malheur contre de frais atours qui te rendront, j'en suis certain, aussi avenante qu'une duchesse, et ce n'est ni le père de Cœurdoulx ni Cœurdoulx lui-même, auquel je t'ai promise en mariage, qui marchanderont l'un ou l'autre,

ma fille, l'étoffe de ta robe de noce! C'est moi qui t'en réponds, ajouta-t-il, d'un ton tout à fait exalté. »

Jusqu'à cette dernière phrase de Milon, Euphrosine avait écouté son père avec une curiosité toute féminine, bien permise, du reste, en pareil cas; mais, lorsqu'il prononça le nom de Cœurdoulx comme étant celui de ce fiancé dont il attendait pour sa fille, autant que pour lui-même, tant de bonheur, la confusion qui empourpra le front si pur d'Euphrosine n'avait rien de cette aimable rougeur qui colore habituellement les joues d'une jeune fille à laquelle on parle publiquement d'un hymen qu'elle désire en secret, mais dont l'aveu trop direct fait souffrir la pudeur; quelque chose comme une souffrance d'amour-propre se peignit sur ses traits, tandis que toute sa contenance exprimait le plus vif désappointement.

Aucune nuance de la physionomie de sa fille n'échappa à Milon, malgré les efforts évidents qu'elle fit de suite pour en dissimuler l'expression; aussi Milon s'écria-t-il avant qu'elle eût elle-même pu prendre la parole : « Au diable ta mère et son idée de te faire élever comme une princesse ! Te voilà mortifiée de ce qui t'aurait rendue heureuse si tu n'avais jamais pensé être autre chose dans ce monde que la fille d'un portier!... Oh! ciel de Dieu! continua-t-il, avec amertume, suis-je assez puni de mon propre orgueil par celui de ma fille! mais je veux être damné si jamais je pardonne à ta mère, pas plus qu'à ton satané couvent, la déception que j'endure aujourd'hui!...

— Mon père, mon père, répartit vivement Euphrosine en interrompant Milon, mon cher père, paix aux morts, je vous en conjure; hélas! je suis bien malheureuse, vraiment, d'exciter en vous telle colère, et sans avoir dit un seul mot qui puisse la motiver. Vos reproches sont aussi injustes que vos murmures.

— Injustes! mes reproches sont injustes? reprit chaleureusement Milon; plût au Ciel qu'ils fussent injustes! je n'aurais pas à gémir aujourd'hui d'une éducation qui nous ruine deux fois. Va, ma fille! ce n'est pas ta faute si tu as une âme orgueilleuse : on a développé le germe que tu portais déjà en naissant. Ce n'est pas ta faute si tu as l'esprit en révolte contre une position qui froisse toutes tes habitudes! Est-ce que je n'ai pas assez vécu avec les seigneurs pour savoir qu'une fille comme toi, élevée comme une dame, n'a pas plus d'yeux pour un amoureux malappris comme Cœurdoulx qu'elle ne peut avoir de cœur pour un père qui ressemble à cet amoureux? Ah! je le sens maintenant, tu aimerais mieux, je le présume, t'ensevelir vivante dans un cloître en faisant vœu d'humilité que de rabattre un pouce de cet orgueil qui te fait mépriser ton père tout aussi bien que Cœurdoulx.

— Mais, mon Dieu! dit Euphrosine en joignant les mains, je ne vous

ai rien dit, je ne vous ai rien répondu; pourquoi interprétez-vous mon silence de façon à vous mettre dans l'état d'exaspération où je vous vois?

— Ah! tu n'as rien dit, reprit Milon brusquement! Ah! je n'ai aucun motif de me mettre en colère! Hé bien, voyons, réponds-moi sans ambages : Acceptes-tu Cœurdoulx pour mari? La question est nette, la réponse doit lui ressembler. Le veux-tu, oui ou non?

— Ainsi, reprit Euphrosine toute tremblante, si je n'épouse pas Cœurdoulx, je suis une orgueilleuse, je méprise mon père. Ah! continua-t-elle avec amertume, vous me citiez tout à l'heure parmi les grands avantages que Cœurdoulx m'offrait en m'épousant, vous me citiez celui d'être amoureux de moi! Ne pensez-vous pas, mon père, que, pour apprécier cet avantage à sa juste valeur, il faudrait de ma part éprouver un peu de retour pour ce sentiment qui ne rend heureux que lorsqu'il est partagé? Et ne vous semble-t-il pas juste aussi que je désire aimer l'homme qui deviendra mon époux?

» Suis-je donc, en outre, si coupable de ne ressentir pour Cœurdoulx que de l'indifférence? On ne commande pas toujours à ses sentiments! D'ailleurs, mon père, ajouta-t-elle presque suffoquée par les pleurs, il faut bien vous l'avouer, je ne me sens aucun attrait pour le mariage. »

— Ah! nous y voilà donc enfin, reprit Milon, que la colère exaspérait, voilà le grand mot lâché, et auquel je m'attendais, la répugnance pour le mariage! Aussi bien, il fallait que la chose éclatât entre nous un jour ou l'autre...

» Tu t'imagines donc, Euphrosine, continua-t-il d'une voix saccadée, qu'une émotion trop violente étranglait par instants, tu t'imagines donc que je suis aveugle pour n'avoir pas démêlé depuis longtemps le fond de ta pensée? Tu soignes l'infirme par devoir! Tu ne ressens pour lui que de la pitié, pas autre chose, ma fille, entends-tu? Cette pitié me broie le cœur! Car, une fille pour son père a de l'estime, de la déférence, et tu n'as pas plus d'amitié pour moi que tu n'as d'amour pour Cœurdoulx; tu nous regardes tous les deux comme bons tout au plus à être tes valets...

» Écoute encore, ajouta-t-il, interrompant une exclamation d'Euphrosine qui sanglotait, écoute encore, je n'ai pas tout dit : ce n'est pas seulement d'aujourd'hui que je souffre; tout ce que je viens de te dire, je l'ai pensé cent fois sans vouloir m'en plaindre ouvertement ni te le reprocher dans mon cœur. Ce n'est pas à toi que j'en veux, je n'en veux qu'à ta mère, à tes béguines! Mais vois-tu, Euphrosine, reprit-il avec plus de véhémence, que le tonnerre m'écrase si dès ce soir je ne te laisse pas libre de retourner là d'où tu viens!... Je n'ai pas besoin de ta pitié. Je préfère mourir tout seul que de savoir qu'après mon trépas tu te feras recluse. Oh! ta mère maud.... »

Mais il n'acheva pas le mot qu'Euphrosine coupa court par une

caresse, et, malgré sa fureur, il sentit sa colère se fondre sous l'étreinte de sa fille.

Elle s'était agenouillée tout auprès de son fauteuil... « Mon cher père, lui disait-elle d'une voix caline et en posant gentiment sa main mignonne sur le bras du vieillard, vous êtes trois fois injuste dans votre aveugle colère. Vous l'êtes d'abord envers ma mère : l'éducation qu'elle m'a fait donner nous a seule valu l'honneur de la demande du riche marchand de grains; vous êtes injuste envers la religion qui ne m'a pas permis de transiger avec mon devoir filial; enfin vous êtes injuste envers moi, car je vous aime de tout mon cœur.

» Maintenant j'ajouterai quelques mots encore, je vous estime trop pour prendre avec vous des faux-fuyants indignes de notre caractère à tous les deux. Il est vrai que jusqu'ici j'ai nourri l'espérance de retourner au couvent des Clarisses pour y faire profession; cependant ce n'est ni cet espoir ni ce projet qui m'ont influencée dans le refus que je fais d'accepter Cœurdoulx pour mon mari. Ce n'est pas non plus le motif du bas orgueil que vous me supposez; ma répugnance pour cet hymen tient à un sentiment que vous apprécierez fort bien quand je vous l'aurai défini, je crois que vous n'êtes pas assez de sang-froid pour me comprendre en ce moment... Je ne refuse donc pas obstinément l'alliance que vous me proposez, mais le mariage étant chose grave, accordez-moi, je vous en supplie, quelques mois pour décider de tout mon avenir; d'ailleurs la mort plane sur nous, la peste est à Bourges, l'effroi est dans tous les esprits : remettez donc à un temps plus prospère, je vous en conjure, vos projets de bonheur. »

— Cœurdoulx, d'après la parole que j'ai donnée à son père, doit te considérer comme sa promise, répondit Milon à peu près radouci. Il faudra bien revenir sur ce que j'ai avancé, car je ne veux pas te marier contre ton gré, c'est bien entendu ; mais je ne te le cache pas, ma fille, le refus que tu as fait de ce mariage m'a blessé, et l'ajournement que tu me demandes ne me semble qu'un leurre de ta part pour accomplir, quand je ne serai plus, le projet de te faire religieuse. Vois-tu, Euphrosine, cette idée me déchire le cœur ! Elle me fera mourir en réprouvé. Elle me fera toujours maudire.

— Non pas ! non pas ! interrompit vivement la jeune fille toujours agenouillée près du fauteuil de son père, ne maudissez personne et composons :

» Ne m'avez-vou spas dit que j'étais une orgueilleuse, un cœur froid? que je blessais sans cesse votre autorité de père? Etes-vous de bonne foi en m'adressant ces reproches? Et Euphrosine en cet instant prit les deux mains de Milon dans les siennes. »

— Si vous êtes de bonne foi, mon père, c'est que vous avez mal lu dans mon âme aussi bien que dans ma pensée, car j'ai le plus vif désir de vous rendre heureux; en outre, je veux vous forcer à bénir ce que

vous blasphémez si souvent, c'est-à-dire la religion. En me vouant à Dieu, je ne ferais pas un sacrifice, je suivrais mon attrait. S'il ne faut qu'infliger une peine à mon cœur pour sauvegarder la foi dans le vôtre, je suis prête à vous jurer de ne prendre jamais le voile dans aucun couvent et d'accepter l'époux de votre choix. Et maintenant, maudirez-vous encore les religieuses qui m'ont enseignée et ce Dieu si clément qui a changé nos devoirs respectifs en une sainte et noble affection? J'attends un mot de vous, père! Allons, dites à votre fille : Je suis heureux.

— Je ne le serai que par ton bonheur, ma chère fille, lui répondit Milon, et je ne te forcerai jamais à épouser Cœurdoulx si tu ne l'aimes pas.

Le vieillard, repentant de sa colère et joyeux tout à la fois du serment d'Euphrosine, comprit vaguement en cet instant la grande supériorité de sa fille; il était si reconnaissant de sa conduite qu'il fut tenté de se montrer aussi généreux qu'elle, en la déliant de toute promesse; mais au moment de remporter cette grande victoire sur lui-même, le courage faillit à Milon.

A l'exemple de beaucoup de gens auxquels la vaillance fait défaut au moment de l'action, il ne put se déterminer à renoncer volontairement à ce qui lui causait tant de joie, et l'assurance que sa fille venait de lui donner de ne jamais entrer en religion lui ôtait du cœur un trop cruel souci pour qu'il pût se résoudre à l'y remettre.

Euphrosine, après l'avoir aidé à se mettre au lit, se retira dans sa chambre afin d'essayer aussi de se livrer au repos; mais en dépit de tous les efforts qu'elle fit pour arriver à ce résultat, elle ne put y parvenir, son esprit était trop fatigué, son cœur était trop meurtri par la scène qui venait de se passer avec son père pour céder à l'exigence du sommeil.

La nuit tout entière se passa pour la jeune fille dans une cruelle insomnie. A peine fit-il jour, qu'elle abandonna sa couche, ne pouvant plus supporter dans l'inaction l'agitation de sa pensée.

Après donc qu'elle eut attaché la deuxième pièce de son modeste ajustement, Euphrosine entr'ouvrit doucement la porte de sa chambre qui possédait une sortie sur la galerie circulaire dont j'ai déjà parlé.

Le côté de l'habitation du marchand de grains touchait l'enclos d'une belle maison dont le portail en pierre verdâtre ouvrait sur la place de saint Pierre le Guillard.

Euphrosine qui n'entrait dans sa chambre que pour s'y coucher avait peu l'occasion de regarder du côté de ce jardin. Son vieux mur couvert de lierre mêlait la couleur sombre de son tapis naturel aux jeunes pousses de vigne qui grimpaient autour de la galerie située sous les fenêtres d'Euphrosine, laquelle ignorait complétement le nom et la qualité des propriétaires du riche hôtel dont on apercevait la façade à moitié cachée par des bosquets et des arbres séculaires.

Les marches blanches d'une belle terrasse se laissaient deviner par les interstices des coupures faites pour ménager un peu de vue dans les boulingrins; les montants de l'escalier de cette terrasse se terminaient, en descendant dans le jardin, par des anneaux figurant la queue d'un serpent endormi.

Le matin même où Euphrosine sortait de sa chambre après une nuit passée sans sommeil, les valets circulèrent de bonne heure dans le vaste hôtel de la place saint Pierre le Guillard; deux beaux et bons chevaux, dont l'un, mieux enhanarché que l'autre, était évidemment celui du maître, piaffaient sur le pavé de la cour en attendant leurs cavaliers. A l'arçon de la selle du cheval qui portait le plus modeste équipage, on avait attaché différents instruments de pêche, et une boîte de fer blanc trouée gisait à terre en attendant que le valet qui devait accompagner le seigneur à la campagne l'eût passée à son bras

Un jeune et beau garçon ne tarda pas à paraître sur le perron de l'hôtel.

— N'avez-vous rien oublié Jarrien? demanda le jeune homme tout en se dirigeant vers son coursier.

— Non, messire, du moins, je le crois, répondit le domestique.

Le jeune seigneur alors se mit en selle et tout en s'affermissant sur ses étriers, il tourna son regard du côté des fenêtres de la maison et à travers les vitres de l'une d'elles souriait une jeune fille d'environ quinze ans. Ce sourire, qui s'adressait sans doute au gentil cavalier, n'eut pas plus tôt été aperçu par lui que, jetant la bride sur le cou de son cheval, il en descendit lestement et courut tout d'un trait jusqu'à l'endroit où se trouvait la jeune fille.

— Que vous êtes aimable pour moi, Adélaïs! dit-il, en l'abordant familièrement, et combien je vous sais gré de vous être levée d'aussi bon matin!

— Ne me remerciez pas, mon cousin, lui dit-elle, avant de savoir si le sermon que je veux vous faire n'entre pas pour beaucoup plus que vous n'avez l'air de le supposer dans ce dérangement de mes habitudes. Je t'en prie, continua-t-elle en calmant le jeune homme, mon cher petit cousin, je t'en prie, ne jette pas le filet toi-même, laisse ce soin au domestique; le pied peut te manquer au bord de la rivière! Tu es si imprudent que je tremble chaque fois que tu t'éloignes de la maison sans la surveillance de mon oncle.

— Cependant, ma cousine, répondit le beau garçon d'un ton un peu piqué, en dépit de ma bonne volonté à porter les lisières, ma tournure ne sympathise plus avec cette précaution d'enfant; et je gage que les goujons ne se laissent pas prendre comme le cœur des jeunes filles par les yeux; ma boîte restera vide si tu ne me permets pas de pêcher

autrement que par le regard. Allons, Adélaïs, continua-t-il, sois sage, sans quoi je désobéirai, et tu me puniras en m'embrassant! Hein, le veux-tu?

— Je sais une autre punition, messire, dit la jeune fille, en s'éloignant prestement du jeune homme; mais celui-ci, aussi leste qu'elle, la poursuivit et finit par l'atteindre, après quelques passes, le long du grand corridor de l'hôtel.

— Bon! le voici tout en nage à cette heure, dit Adélaïs, essuyant le front du jeune homme avec son fin mouchoir de poche, prends donc garde de t'échauffer ainsi, tu n'as souci de rien! Si tu allais être pris par la peste! Jésus Maria!

— Ne te désole pas, ma cousine; si je trépasse, dit-il, je te jure de t'aimer jusque dans l'autre monde! Adieu, follette! Vraiment, à vous entendre, on ne dirait pas que je suis l'aîné, ajouta-t-il.

Adieu, cousine!

— A tantôt, mon cousin!

Ce fut ainsi qu'ils se séparèrent.

La jeune fille, que nous avons nommée Adélaïs, se dirigea vers le jardin, au lieu de rentrer dans les appartements de l'hôtel, après le départ du jenne homme qu'elle appelait son cousin. Une vieille bonne la suivit afin de lui ouvrir le battant de la porte qui donnait sur la terrasse.

A cet instant où l'une et l'autre s'introduisaient dans l'enclos, Euphrosine venait de sortir de sa chambre et s'accoudait sur la galerie.

La jeune Adélaïs l'aperçut probablement, car, avant de descendre l'escalier qui conduisait au jardin, elle la désigna à sa vieille bonne en lui parlant tout bas.

Notre héroïne ne vit ni ce geste ni ce regard; sa pensée, repliée trop profondément dans les émotions de la veille, l'isolait de toutes les choses extérieures; les yeux fixés dans le vague, elle semblait perdue dans ses réflexions.

Peut-être n'est-il pas inopportun de noter ici les diverses nuances qui caractérisent les sentiments intimes de notre esprit et de notre cœur, dont les émotions varient suivant l'âge où nous sommes appelés à en ressentir les effets.

Durant la première période de la jeunesse, nos sensations sont plus douces que vives, plus générales qu'exclusives; les femmes, surtout au sortir de l'enfance, sympathisent même avec les objets matériels qui se trouvent alors en harmonie avec leur beauté qui éclot, leur esprit qui s'éveille, leur âme qui prie, leur cœur qui cherche.

A ce moment de leur existence, l'herbe qui pousse, l'oiseau qui chante, le bourgeon qui brise sa prison d'écorce, l'insecte qui bourdonne, enfin chaque chose de ce monde qui naît, vit et respire en même temps qu'elles, acquiert immédiatement un droit à cette essence

supérieure de leur être que nous traduisons en langage vulgaire par ce mot si simple, si doux et si profond, aimer!

La femme commence donc à aimer pour aimer; de là vient qu'elle éparpille toujours un peu sa tendresse avant de la concentrer sur un seul être.

Euphrosine commençait seulement son existence intelligente, donc elle aimait la vie! Elle aimait les fleurs! Elle aimait Cœurdoulx et sa sœur Ancelle, pas moins, mais pas plus que le reflet du ciel bleu dans un beau lac! Ancelle et Cœurdoulx, ignorants et naïfs encore comme des enfants, étaient moralement séparés d'Euphrosine tout autant que le seront toujours les gens qui n'ont pas reçu une même éducation. Si quelque contact existait entre eux par le cœur, il était, malgré tout, insuffisant à former ce lien d'affection qui n'existe réellement que par l'échange de la pensée; donc la perspective d'épouser Cœurdoulx lui était insupportable.

D'ailleurs, depuis l'enfance, elle se destinait au cloître; elle n'avait jamais pensé, par conséquent, au mariage comme à un événement qui dût un jour la regarder.

Oh! combien Euphrosine regrettait ce cher couvent, cette vie paisible vers laquelle l'attiraient toutes ses sympathies! Elle regrettait amèrement la promesse qu'elle avait faite à Milon dans un élan de tendresse filiale, et aussi pour le ramener à Dieu! Maintenant, l'obligation où elle se trouvait de changer les joies idéales de la retraite, qu'elle avait rêvées, contre une réalité sans séduction, la faisait cruellement souffrir, et l'émotion trop vive qu'éprouvait son âme remplissait ses yeux de pleurs. Elles coulaient en abondance sur ses joues, et la brise matinale ne les séchait qu'imparfaitement.

La jeune Adélaïs avait aperçu, comme je l'ai déjà dit, Euphrosine, lorsque celle-ci sortait de sa chambre pour s'accouder sur la galerie; ses larmes, ses habits de deuil, sa jeunesse et sa beauté inspirèrent autant de curiosité que de sympathie à la jolie, sensible et mutine enfant que nous avons vue, il y a quelques secondes, jouer et se lutiner avec son cousin. Grande et mince, Adélaïs n'avait encore rien pris des attraits de la femme; elle était plus gracieuse que belle; ses yeux doux et malins tout à la fois étaient garnis de longs cils noirs qui formaient un contraste fort singulier avec les boucles blondes de ses cheveux serrés dans les mailles d'une résille brune. Elle avait la peau de la couleur fraîche et mate de la rose blanche, qui se teinte d'incarnat vers le cœur; son éclat était tout entier dans sa physionomie mobile.

La jeune fille était vêtue d'un surcot bleu et d'une jupe pareille relevée dans les poches; une riche escarcelle brodée aux armes de sa famille pendait à sa ceinture. Lorsqu'elle vint à longer le mur d'enceinte couvert de lierre, qui se trouvait au-dessous du logis d'Euphro-

sine, elle avisa une de ces courtes échelles dont les jardiniers se servent pour tailler les arbres. Prendre cette échelle, l'appuyer contre le mur et sauter légèrement dessus, furent pour la jeune fille l'affaire d'une seconde. La suivante avait sans doute reçu l'avis de se tenir à l'écart, car elle ne s'avança pas pour aider sa maîtresse, dont l'ascension sur l'échelle et l'apparition sur le mur en face d'Euphrosine causa à celle-ci un soubresaut de surprise, en même temps qu'elle lui fit jeter un léger cri d'effroi!

Quoi! ma mie, dit Adélaïs en attachant sur Euphrosine un regard tendre et pénétrant, est-il possible que mon approche produise sur vous une pareille émotion? Votre effroi n'est pas motivé! La calamité publique, vos sombres habits et les larmes qui coulent de vos yeux sont là pour justifier mon apparente indiscrétion. Je suis venue à tout hasard vous offrir le secours du cœur! Qui donc pleurez-vous si amèrement?

— Votre bonté, noble damoiselle, me rend confuse de mon chagrin, répondit Euphrosine se remettant avec peine de son premier trouble; la contagion n'a encore atteint personne dans ce quartier, mes larmes sont un enfantillage, et je n'ai à déplorer la perte d'aucune affection.

— Eh bien, mignonne, repartit gaiement la jeune fille, en ce cas, essuyez vos beaux yeux; si le malheur m'attire, un sourire me séduit! Ne voulez-vous pas essayer de me charmer? Nous sommes si proches voisines qu'il pourrait y avoir un retour de ma part dans les efforts que vous feriez pour me plaire; je me nomme Adélaïs de Branchebaque, et vous? Quel est le chiffre que vous brodez sur votre escarcelle? Et dites-moi le nom que je dois joindre à votre souvenir.

Cette question, quoique faite gentiment et d'un ton d'intérêt, choqua Euphrosine tout autant qu'elle l'embarrassa, en ce sens qu'elle se trouvait presque ainsi forcée de faire part à une étrangère des détails intimes et pénibles de son existence.

Adélaïs devina sans doute le trouble qu'elle venait de jeter dans l'esprit de sa compagne, car elle reprit tout aussitôt:

— En dépit de la simplicité de vos vêtements, vous me semblez être une noble damoiselle; pardonnez-moi donc mon étourderie en faveur de ma bonne intention. Peut-être les usages du monde sont-ils contraires à la démarche que je viens de faire près de vous; mais je n'ai encore reçu aucune leçon de convenance, je ne connais la vie que par les soins de ma nourrice et par l'amour de mon cousin, qui va bientôt devenir mon mari! Eh mais! cela vous étonne encore? Vous êtes donc étonnée de tout?

Les yeux d'Adélaïs, en achevant cette phrase, prirent une si comique expression d'amour-propre offensé, qu'Euphrosine, craignant de l'avoir blessée, lui tendit la main en souriant: Je vous l'offre avec cordialité, dit-elle, ou plutôt comme l'humble remerciement dû à la

bonté dont vous venez de m'honorer, n'étant point de race noble ni votre égale. Je suis fille de manants, continua-t-elle avec un peu d'effort; élevée par méprise comme un noble rejeton au couvent de Ste-Claire, je n'ai quitté cet asile de ma jeunesse que pour venir ici soigner mon père infirme et pauvre; ainsi donc, merci et adieu, acheva-t-elle en faisant du geste le signe du départ.

Mais Adélaïs s'écria : Non pas, non pas, ne me quittez pas de la sorte sans me dire au revoir; noble ou non, la sympathie n'a point de rang; je n'ai fait, en vous baillant la mienne, aucun calcul.

Euphrosine remercia de nouveau, tout en déclinant la nécessité de s'éloigner, pour répondre à un appel de son père.

En ouvrant la porte de la chambre de Milon, la jeune fille aperçut Cœurdoulx qui avait l'œil hagard, les joues pâles et le front couvert de sueur. Depuis trois heures il était à la recherche d'un médecin qu'il ne pouvait parvenir à rencontrer. Deux de ses jeunes frères étaient malades, son père était à l'agonie.

Euphrosine, qui avait redouté pendant toute la nuit le moment où elle serait obligée de se retrouver avec Cœurdoulx, fut sauvée d'une explication avec lui par l'affreux malheur qui planait sur sa famille; elle descendit chez ses voisins, Ancelle et sa mère ne suffisant plus à soigner les malades!

Le maître de la maison mourut le jour même.

Le médecin n'arriva que pour constater un nouveau décès, qui fut bientôt suivi d'un troisième; personne, excepté Euphrosine, ne voulut approcher de cette maison pestiférée; d'ailleurs, l'épidémie gagnait peu à peu toutes les habitations du quartier; il était devenu presque impossible d'obtenir les secours des hommes de l'art, quelques-uns ayant déjà succombé dans les premiers moments de la contagion, les autres se concentrant de préférence à la Sanitat ou maison des pestés: c'est ainsi qu'on appela à Bourges l'hôpital où l'on transportait les gens atteints de la peste.

L'isolement étant, comme on sait, un des meilleurs préservatifs pour arrêter les progrès d'une épidémie, le bailli du Berry avait rendu les ordonnances les plus rigoureuses pour empêcher les pestiférés de mourir dans des habitations malsaines et trop peuplées; ainsi, selon les ordres sévères de l'autorité, partout où la peste sévissait le plus, on transportait les malades à la Sanitat; mais comme les nobles et les riches bourgeois trouvaient toujours le moyen d'isoler leurs mourants et d'enterrer leurs morts, il s'ensuivit que la Sanitat ne se remplit guère que de pauvres gens. Leur nombre s'éleva d'abord dans le mois d'août à 250 personnes; mais huit jours plus tard, le chiffre montait à 400 : il fallut dès lors agrandir la Sanitat. Les médecins, physiciens, maîtres apothicaires et barbiers ne suffisaient plus à constater le nombre effroyable des mourants et des décès de chaque jour.

Le maire et les échevins de Bourges (1) n'abandonnèrent point leur poste; les jésuites nouvellement installés quittèrent le collége Ste-Marie pour St-Ladre, afin d'être plus au centre de l'épidémie, et par conséquent plus à même de donner des secours aux pestiférés. On leur avait fait construire une espèce de loge montée sur quatre roues, et, jour et nuit, ils exerçaient sur tous les points leur pieux ministère; mais, si les prières et les bénédictions ne faillirent point aux mourants pendant la peste, il arriva un jour où l'on se demanda à Bourges comment on allait s'y prendre pour enterrer les morts, chacun refusant d'accomplir cette répugnante besogne... Hélas! à toutes les époques, il s'est toujours trouvé sur cette terre des êtres assez malheureux pour consentir à risquer leur existence misérable par l'espoir d'un bien-être qui leur manque; on parvint donc à organiser des compagnies d'hommes que l'appât du salaire détermina à faire le service des enterrements pendant tout le temps de l'épidémie. Le peuple surnomma ces ensevelisseurs d'occasion, les moutonniers, parce qu'ils portaient sur leurs casaques faites en gros drap gris les armes de Bourges, brodées grossièrement en laine de couleur (2).

Les fonctions des moutonniers ne se bornaient pas seulement à l'enterrement des morts, ils transportaient aussi les malades de leur domicile à la Sanitat, et chaque matin, accompagnés d'un médecin ou d'un apothicaire, ils parcouraient la ville, afin d'exécuter les ordres de ces derniers.

Les mesures prises en vue de la salubrité publique mirent un certain temps à se régulariser. Quatre membres de la famille Cœurdoulx ayant succombé pendant les premiers jours de la contagion, il ne fut pas question pour eux d'un transport à la maison des pestiférés; mais quinze jours après l'enterrement du plus jeune, ce fut au tour de la pauvre Ancelle d'être atteinte par la cruelle maladie. La jeune fille, vigoureusement constituée, résista plusieurs jours à son mal. Euphrosine ne la quittait que le moins possible, seulement pour aller porter les repas à son père ou bien pour l'aider à se lever et à se coucher; le reste du temps elle le passait près de la mourante. En dépit des ordres mêmes de Milon qui voulait en vain ralentir le zèle charitable de sa fille, elle se dévouait entièrement; d'ailleurs, elle était seule dans la maison en état

(1) Le maire se nommait alors Robert Damours; les échevins étaient Gilles Heurtault, Jean Thiboul, Claude Desbourdiers. En moins de trois mois, il mourut à Bourges, en 1582, dix mille personnes. (RAGNEL.)

(2) Bourges porte d'azur à trois moutons, passants d'argent, accornés de sable, accolés de gueules, clannés d'or au 2 et 1 à la bordure engreslée de gueules au chef cousu de France.

Les moutons, brodés en laine blanche, frappant davantage les yeux que la bordure de l'écusson, le peuple avait surnommé les porteurs de casaques brodées de moutons : les moutonniers. (RAGNEL.)

de soigner Ancelle. La mère de famille succombait sous le poids de la douleur qu'elle venait d'éprouver par la mort de son mari et de ses trois enfants. Quant à Cœurdoulx, il paraissait entièrement anéanti par la seule crainte de la mort de sa sœur, car il aimait Ancelle à l'égal de lui-même, et ce n'est pas lui donner une médiocre valeur en assimilant l'affection qu'il portait à la jeune fille à celle qu'il ressentait pour lui-même, Cœurdoulx n'étant encore qu'un grand enfant par son défaut d'éducation tout autant que par l'esprit : il était personnel à la façon de ces jeunes êtres qui conçoivent ordinairement pour leur petite personne le même intérêt dont ils se voient l'objet.

Cœurdoulx choyé, caressé par Ancelle, l'aimait pour cette raison plus que ses autres frères ; lorsqu'ils moururent, il ne sentit aucun vide. Le trépas de son père lui causa un vif chagrin ; mais cette mort le rendait maître du logis ! Il ne se défendit pas tout à fait de la consolation que cette circonstance apporta dans sa peine d'abord si amère !

La maladie d'Ancelle ne contenait aucune compensation pour Cœurdoulx. Sa sœur était sa confidente, son amie ; son frais visage lui était presque aussi doux à regarder que celui d'Euphrosine ; le cœur du pauvre garçon se brisait rien qu'à l'idée de la perdre. Hélas ! elle trépassa sur le sein d'Euphrosine, au bout de cinq jours de souffrances.

A cet instant suprême de la mort d'Ancelle, Cœurdoulx fut sans énergie, sans forces, sans courage. Qu'allait-il faire ? Qu'allait-il devenir sans sa sœur ? Il se jetait sur les pieds de la morte ; il criait, il pleurait et demandait à Euphrosine, au milieu de ses sanglots, qu'elle l'aidât à supporter un chagrin si cruel, une perte si immense pour lui. Il ne songea pas une fois dans son naïf égoïsme, il ne songea pas à plaindre cette jeune fille sitôt moissonnée pour la tombe, et qui, n'ayant aperçu la vie que comme un beau jour, devait nécessairement la regretter. Mais non, c'était surtout pour lui, pour son bien-être, pour son agrément que la mort d'Ancelle était à déplorer ; c'est du moins la pensée intime qui se trahissait au milieu de son immense désespoir.

Euphrosine, touchée jusqu'au fond du cœur par une douleur dont elle partageait l'amertume, faisait de vains efforts pour en modérer les poignantes démonstrations chez Cœurdoulx. Elle essayait de le consoler par la même foi de résignation religieuse qui avait adouci les approches de la mort à la pieuse jeune fille.

« Une seule chose, lui répondit-il à toutes ses exhortations, une seule chose peut m'aider à porter le chagrin que j'endure de la mort de ma sœur, et vous seule, Euphrosine, pouvez procurer un adoucissement à mes maux. Jurez-moi de m'aimer autant et plus que ne m'aimait la morte ? Le pouvez-vous ? Le voulez-vous ? » Cœurdoulx en achevant cette phrase prit dans ses mains les mains d'Euphrosine ; il attacha sur elle un regard où l'amour combattait si vaillamment la douleur, tout son maintien était si palpitant d'angoisses que la jeune fille subit, sans

s'en douter, l'entraînement de ce regard et de cette émotion dans laquelle la souffrance avait grandi Cœurdoulx. Elle lui répondit donc d'une voix aussi émue et, pour ainsi dire, aussi tremblante que la sienne :

— Tout ce que l'affection d'une sœur peut donner dans la vie à un frère bien-aimé, je vous le promets, Cœurdoulx, je le jure ici par le nom de notre chère morte. Ne m'en demandez pas davantage, je vous en prie. Il me serait trop pénible de lire exactement dans mon cœur en cet instant cruel...

— Donnez à l'amitié que vous venez de me promettre, Euphrosine, le nom qu'il vous plaira, peu m'importe, pourvu que vous m'aimiez, lui répondit le jeune homme; mais aidez-moi à porter mon chagrin, le fardeau en est trop lourd pour un seul cœur !

Hélas ! en faisant cette dernière demande à Euphrosine, l'un et l'autre ne se doutaient pas de l'affreux malheur qui planait sur la tête de la jeune fille et à quelle épreuve son courage allait être soumis !

J'ai déjà dit qu'Euphrosine ne montait chez Milon que pour lui rendre les soins indispensables. Durant les courtes visites qu'elle faisait à son père, elle venait chaque fois jeter un coup d'œil sur la galerie située du côté de l'hôtel de Branchebacque, le procédé délicat d'Adélaïs ayant flatté son amour-propre tout en attirant son cœur dans une liaison plus en rapport avec ses goûts et son éducation que celle qu'elle avait formée précédemment avec ses voisins Cœurdoulx.

Adélaïs, de son côté, avait conçu beaucoup d'estime et d'attrait pour sa jeune voisine; elles ne manquèrent donc pas de se rencontrer plusieurs fois, se recherchant avec le même zèle. Pendant ces entrevues, Euphrosine avait appris qu'Adélaïs habitait sa propre maison, étant orpheline et sous la tutelle d'un frère de sa mère; qu'elle avait 15 ans, et que son mariage avec son cousin se ferait certainement avant la fin de l'année.

Les deux jeunes filles, tout en se revoyant à la hâte, s'étaient à peu près conté tout ce qui les intéressait le plus. Euphrosine avait dit à sa nouvelle amie les désastres survenus chez les Cœurdoulx par la peste. Adélaïs, tout en sympathisant avec la douleur des autres, avait trouvé le moyen, malgré tout, de parler des joies de son cœur auprès de son fiancé si beau, si tendre, et que le malheur des temps respectait ainsi qu'elle.

Hélas ! la terre est si belle pour les heureux d'ici-bas qu'il faut bien leur pardonner cet égoïsme qui fait glisser leur esprit sur les douleurs des autres ! Du reste, l'indifférent à autrui est toujours à la veille de gémir sur lui-même, la somme des peines surpassant toujours de beaucoup le peu de joies que nous sommes appelés à goûter ici-bas.

Milon avait été encore plus seul qu'à l'ordinaire pendant la matinée qui suivit la mort d'Ancelle, en sorte qu'Euphrosine se hâta aussitôt

qu'elle le put de monter près de lui ; mais de quel effroi ne fut-elle pas saisie, grand Dieu ! en remarquant chez son père tous les symptômes de la peste !

La jeune fille avait le caractère aussi doux qu'énergique. Elle eut donc la force de renfermer en elle-même son émotion et de prendre le premier prétexte pour courir sur la galerie dans l'espoir d'y trouver Adélaïs, ne pouvant espérer aucun secours de Cœurdoulx ni de sa mère, celle-ci étant trop absorbée par sa propre douleur, tandis que le premier devait être sorti, afin de déclarer le décès de sa sœur, comme il était expressément enjoint de le faire dans la première heure du trépas des pestiférés.

Euphrosine jeta un coup d'œil rapide sur la terrasse, et n'aperçut personne de l'hôtel, ni aux fenêtres ni dans le jardin; seulement une rose blanche nouvellement cueillie, posée délicatement sur les pampres verts de la treille, restait comme un témoignage de la venue d'Adelaïs et de son bon souvenir : Chère belle, dit Euphrosine, en portant la fleur à ses lèvres; merci pour cette nouvelle preuve d'amitié. Oh ! j'ai bien besoin de ce secours du cœur que vous m'avez offert, et votre affection m'est un bien grand soulagement au milieu de tant d'infortunes ! Puis la jeune fille, après avoir encore regardé le jardin de l'hôtel, le voyant désert, se détermina à rentrer dans la chambre de Milon.

Après qu'elle l'eut un peu réconforté autant avec des caresses qu'avec des raisonnements, elle ouvrit la porte du logis pour descendre à tout hasard chez ses voisins Cœurdoulx y chercher les premiers secours nécessaires à l'état de son père.

Le spectacle qui s'offrit à sa vue en sortant de la chambre de Milon, lui causa une telle épouvante qu'elle n'eut pas assez de présence d'esprit pour retenir un cri d'effroi, cri jeté tout en se reculant dans le fond de l'appartement; elle essayait d'échapper par la fuite à une scène qu'elle ne se sentait pas le courage de contempler.

Les moutonniers étaient dans la cour du marchand de grains; ils posaient sur un corbillard, déjà chargé de plusieurs cadavres, le corps à peine refroidi de la pauvre Ancelle !....

Point de prêtre pour accompagner le triste convoi ! Les bénédictions ne se donnaient qu'en commun à l'église. Les prêtres n'auraient pas suffi pour les cérémonies religieuses des enterrements séparés.

Un apothicaire suivait les moutonniers dans leur lugubre emploi, il faisait asperger avec une eau mélangée de chaux vive les endroits par où le corps de la pestiférée venait de passer.

Ce cinquième décès arrivé dans la maison de Cœurdoulx était un des plus grands désastres que l'autorité municipale eût eus à constater depuis que l'affreuse maladie sévissait à Bourges.

Afin d'obéir au mandat dont il était investi, l'apothicaire devait nécessairement se montrer scrupuleux pour faire exécuter dans une maison

déjà si éprouvée par le fléau les ordonnances sanitaires ; donc, la retraite précipitée d'Euphrosine en apercevant les moutonniers, le cri d'alarme qu'elle n'avait pas eu la force de réprimer avaient attiré l'attention de l'apothicaire qui monta chez Milon et déclara de suite la nécessité d'un transport immédiat à la Sanitat.

Cherchant à concilier l'humanité avec son devoir, il entreprit de prouver à Milon que ce déplacement n'avait pour but que sa guérison et que le défaut de prompts secours avait seul causé la mort des enfants Cœurdoulx. « Ainsi donc, lui disait-il, ne prenez aucun souci de ce déplacement, la tranquillité d'esprit est le point essentiel pour guérir. Nous vous le rendrons bientôt, jeune fille, dit-il, en se retournant du côté d'Euphrosine qui regardait ce qui se passait avec des yeux hagards. »

— Oh ! mais c'est impossible, dit-elle d'une voix étranglée par l'émotion ! Il n'est pas possible que vous songiez à m'enlever mon père. Vous me laisserez le soigner ici, n'est-ce pas? Je suis toute seule avec lui dans son logis ! Je ne crains pas la contagion, moi !...

— Allons, ma fille, repartit Milon, cesse de demander ce qu'on ne t'accordera pas ; dis-moi adieu, Euphrosine. J'ai eu de la chance pendant un an, c'est tout ! J'ai vécu un mois de trop du moins ici, je serais mort dans les bras d'une bonne fille ! Allons, adieu ; n'oublie rien de ce que tu m'as juré, ajouta le vieillard qui était beaucoup plus impressionné qu'il ne désirait le paraître.

— Mon père ! mon père ! cria Euphrosine. Puis, tout d'un coup, cessant toute plainte, tout geste de désespoir, elle ramassa à la hâte quelques vêtements à son usage ; et, relevant sa belle tête, expression vivante de la douleur et du dévouement, elle dit : Allons, messieurs, puisqu'il le faut, marchons, nous sommes prêts.... Je veux suivre mon père à la Sanitat ! Il n'y a pas de loi, j'imagine, qui interdise à une fille le droit d'y entrer pour soigner son père. Si je n'ai pas la peste, j'ai le courage et l'abnégation pour en braver l'atteinte ; ne me refusez pas cette fois, ajouta-t-elle, la lèvre pâlie, l'œil étincelant de fierté et d'amour filial !

Les traits de la jeune fille naturellement beaux prirent en cet instant une si sublime expression de résignation et de charité que les assistants de cette scène, quoique grossiers pour la plupart, subirent l'ascendant de cette noblesse de l'âme unie à tant de grâces ! L'apothicaire surtout la considérait avec des yeux dans lesquels se peignait la plus vive admiration ; il la conjura de renoncer à un projet dont il essaya de lui démontrer les funestes conséquences ! « Vous êtes déjà, lui disait-il, épuisée par toutes sortes de fatigues, ne bravez pas inutilement la mort, jeune fille ! Vous serez, du reste, de peu de secours à votre père ; s'il venait à succomber, songez bien qu'une fois entrée à la Sanitat, vous aurez mille difficultés pour en sortir ; il faudra laisser écouler un assez long délai avant de pouvoir rentrer chez vous. »

A toutes ces raisons, Euphrosine secouait la tête et indiquait du geste qu'on perdait le temps dans un débat inutile et douloureux.... « Assez, messieurs, finit-elle par dire à l'apothicaire. Il n'est rien au monde qui puisse me déterminer à faillir à mon devoir de fille, partons donc. » Elle acheva ces paroles en se dirigeant vers la porte.

Alors Cœurdoulx qui jusqu'à ce moment avait été le muet spectateur de tout ce qui se passait entre l'apothicaire et Euphrosine s'élança vers celle-ci comme pour s'opposer à son départ... « Et moi ! et moi ! Euphrosine, dit-il, et moi ! que vais-je devenir si vous me quittez ! Est-ce là cette affection que vous m'avez jurée ? N'avez-vous pas promis de remplacer ma sœur morte ? »

— Et ainsi je ferai, Cœurdoulx ! Je serai votre sœur si je vis, répondit d'une voix tendre et persuasive Euphrosine qui prit alors la main que le jeune homme lui tendait. Commençons, croyez-moi, notre pacte fraternel en faisant chacun notre devoir, vous ici, moi là-bas.... puis se dégageant de l'étreinte passionnée de Cœurdoulx, elle prit place auprès des porteurs de son père pour lequel les paroles qui venaient de s'échanger entre le jeune homme et sa fille, étaient la plus grande consolation qu'il pût recevoir dans un moment si douloureux ; regardant donc Euphrosine avec orgueil, il lui dit : « Merci, mon Euphrosine, merci, ton parrain Bochetel a prétendu que ton nom signifiait allégresse, tu es la bien nommée, ma chère fille. »

AYMÉ CÉCYL.

(*La suite au prochain numéro.*)

pas fait observer que le roi Léopold était choisi, d'un commun accord avec le Brésil, pour arbitre dans cette affaire, et qu'on pouvait s'en rapporter à sa sagesse et à son impartialité connues. Sur cette remarque, le Parlement anglais a clos la discussion avec un empressement honorable pour le roi des Belges, car il prouve de quelle considération il jouit en Angleterre.

La vie politique a été comme suspendue pendant le dernier mois en Espagne par le changement de ministère. Selon toutes les probabilités, le nouveau cabinet, présidé par M. le marquis de Miraflores, ne réunira les Cortès actuelles que pour leur demander les ressources financières nécessaires à cette année; après quoi il dissoudra l'assemblée, dans laquelle les partis se balancent tellement qu'il est presque impossible d'y trouver une majorité pour quelque ministère que ce soit, et procédera à de nouvelles élections. Les élections espagnoles coïncideront ainsi à peu près avec les élections françaises, et l'avénement d'une nouvelle Chambre venant après l'avénement d'un nouveau ministère permettra peut-être au cabinet de l'Escurial de nouer de meilleurs rapports avec le cabinet des Tuileries, lequel n'a point encore oublié la scission qui a séparé les deux gouvernements dans l'expédition du Mexique.

Le roi de Prusse, après avoir refusé de faire connaître aux Chambres le texte de la convention signée avec la Russie, au sujet de l'insurrection polonaise, semble avoir renoncé à exécuter cette convention. Il est vraisemblable, comme l'indiquent les diverses discussions parlementaires, que les représentations secrètes et discrètes du cabinet de Saint-James, qui a évité de faire au cabinet de Berlin des représentations publiques, ont exercé une influence décisive sur cette détermination de la Prusse. Celle-ci a enlevé ainsi à la France l'argument qu'elle pouvait invoquer pour intervenir en sens contraire dans les affaires polonaises, en alléguant l'intervention prussienne. Les rapports entre M. de Bismark et la Chambre élective ne se sont pas, du reste, améliorés. On continue à parler d'un coup d'État qui, avec les dispositions de l'armée prussienne, aurait, dit-on, de grandes chances de succès. Quoi qu'il en soit, cet expédient ne serait pas une solution. Il faudrait, en effet, ou appeler une autre Chambre, ou supprimer le gouvernement représentatif, et le mouvement des idées en Allemagne ne comporte pas l'établissement du gouvernement absolu en Prusse.

En France où la question polonaise a excité de si vives sympathies, le gouvernement perdant l'espoir d'entraîner avec lui l'An-

gleterre dans une action commune qui lui aurait offert des chances de remanier l'organisation générale que les traités de 1815 ont donnée à l'Europe, paraît maintenant décidé à s'en tenir à des représentations diplomatiques auxquelles la Russie à déjà opposé, comme fin de non-recevoir, la nécessité morale où elle est de vaincre l'insurrection avant d'accorder aucune concession à la Pologne. Cette détermination du gouvernement français résulte clairement du rapport de M. de Larabit, au Sénat, sur les pétitions polonaises et de la discussion qui en a été la suite. Dans ce rapport dont la lecture a été plusieurs jours suspendue et dont le texte a été, dit-on, revu en haut lieu, les partages successifs de la Pologne sont, il est vrai, l'objet d'un regret et d'un blâme, et les malheurs actuels de cette grande et malheureuse nation provoquent l'expression d'un sympathique intérêt. Mais l'auteur du rapport ajoute que « la France n'a pas à rechercher quelle sera l'issue de l'insurrection actuelle, ni quelles sont ses forces et ses chances, encore moins si elle obéit à un centre d'action étranger. » Il ajoute « que la France veut la paix, et que l'Angleterre semble vouloir, par des excitations plus ou moins sincères, pousser le gouvernement français à une guerre où le gouvernement anglais ne le suivrait pas. » Il a soin de constater que le cabinet de Saint-James a refusé au cabinet des Tuileries d'exercer avec lui une action commune soit à Berlin, soit à Saint-Pétersbourg. Naturellement la commission du Sénat a voulu entendre les ministres sans portefeuille, interprètes officiels de la politique impériale, avant de prendre une résolution sur les pétitions relatives aux affaires de Pologne. Les communications que la commission a reçues à ce sujet, lui ont pleinement démontré que Napoléon III avait entamé des négociations avec le cabinet de Saint-Pétersbourg. Le Sénat, convaincu que l'action diplomatique, la seule qui peut être exercée, l'a été et le sera dans des limites compatibles avec les traités existants, passe à l'ordre du jour, en s'en remettant à la sagesse de l'Empereur.

Les débats du Sénat français ont achevé ainsi de révéler la véritable situation de la Pologne. Il n'y aura pas en sa faveur de demande commune de la part de l'Europe, encore moins peut-elle compter sur le concours effectif d'aucune puissance en particulier. Le cabinet des Tuileries avait proposé une démarche commune auprès du cabinet de Berlin et du cabinet de Saint-Pétersbourg. Le cabinet anglais a décliné cette proposition dans

laquelle il a vu un moyen détourné d'ébranler sur le Rhin l'œuvre des traités de 1815. A l'exemple du cabinet anglais, le cabinet de Vienne, gêné par sa position de puissance copartageante des territoires polonais et de puissance détentrice du territoire de l'ancienne république de Cracovie, a refusé d'acquiescer à la proposition du cabinet des Tuileries. L'Autriche, toutefois, s'est montrée plus sympathique à la Pologne que la Prusse et à plus juste raison que la Russie, mais elle ne peut agir en première ligne, et elle attendra ce qui sera fait ailleurs, afin de voir si elle peut y adhérer. Or, on peut maintenant prédire sans craindre de se tromper, que ce que feront séparément le cabinet de Londres et le cabinet de Paris sera peu de chose. Ils se borneront l'un et l'autre à des représentations amicales faites à la Russie, et à une sorte d'intercession diplomatique à laquelle la Russie déclare ne pouvoir prêter l'oreille que lorsque la Pologne sera vaincue.

L'insurrection polonaise ne peut donc compter que sur elle-même, et à moins d'avantages signalés qui changent la situation actuelle et diminuent la crainte qu'ont les puissances occidentales d'offenser la Russie, elle n'obtiendra des gouvernements européens qu'une pitié inefficace et des sympathies stériles. La seule chose qu'elle ait gagnée aux démonstrations d'intérêt public qui, en France et en Angleterre, ont salué ses efforts, c'est la neutralité forcée de la Prusse.

L'insurrection polonaise continue cependant. Les colonnes insurrectionnelles sont-elles dispersées, elles se reforment et reprennent l'offensive. Le théâtre de la lutte s'élargit. Le général Langiewicz s'est proclamé dictateur pour imprimer une plus forte impulsion au mouvement. Les exécutions sanglantes faites par les troupes russes qui mettent le pays à feu et à sang excitent dans la population polonaise de formidables colères. La politique russe provoque encore plus d'indignation que de terreur. La dictature de Langiewicz, dont les anciennes relations avec Garibaldi sont connues, et la lettre de celui-ci à son ex-lieutenant, ont produit d'abord un assez mauvais effet au dehors. Mais l'on s'est dit que, puisque les Polonais ne rencontraient chez les puissances régulières que des sympathies inactives et que tous les cabinets alléguaient, pour ne pas les secourir, les traités existants, il n'était pas étonnant que les membres de l'émigration polonaise se fussent isolés au service des causes qui peuvent devenir la pierre d'achoppement de cette organisation européenne qui ne comporte pas

l'existence d'une Pologne indépendante. Une fatalité logique les a poussés dans ce sens. Ils n'ont pas eu le choix de leurs alliés. Seulement tous les amis de la Pologne font des vœux pour que ces alliances de rencontre n'altèrent pas la force de ce sentiment catholique qui est l'honneur et la puissance morale de la Pologne.

Les manifestations publiques en faveur de la cause polonaise n'ont pas été renfermées en Angleterre et en France, elles ont éclaté partout, en Suisse comme en Italie. Mais le gouvernement italien, pas plus que le gouvernement anglais et le gouvernement français, n'a voulu prendre l'engagement d'agir. Il avait à alléguer quelque chose de plus que les traités, sa complète impuissance. Victor-Emmanuel, en effet, se débat contre une situation politique à peu près inextricable et des embarras financiers incessants. Le Tantale italien placé entre Venise et Rome comme entre deux aimants ne peut marcher ni dans un sens ni dans l'autre. Naples semble un boulet attaché à son pied et qui l'empêche d'avancer. Le Piémont vient d'émettre à un taux presque désastreux son emprunt de sept cents millions, et l'on calcule qu'en déduisant les remises faites aux banquiers, il ne recevra guère que soixante pour cent du capital. La publication de la lettre de M. de l'Isle, envoyé de France en Italie, à M. Fould, a jeté de tristes lumières sur la situation financière du gouvernement piémontais. Si l'on continue à marcher dans les mêmes errements, une catastrophe est inévitable : en 1864, un nouvel emprunt, comme l'a dit un député au Parlement de Turin; en 1867, la banqueroute. Or, comment alimenter cette armée de 400,000 hommes, quand aucune question n'est tranchée, et comment la conserver sans achever la ruine des finances déjà obérées?

L'Autriche a continué ce mouvement ascendant qu'on remarque depuis quelque temps dans sa fortune. Son attitude, depuis que la question polonaise se trouve rouverte par la nouvelle insurrection, a été habile en même temps que prudente. Sans prendre une initiative que ne comportait pas sa situation, elle a montré de la sympathie pour les Polonais et a laissé voir qu'elle serait disposée, le cas échéant, à coopérer aux réclamations qui seraient faites pour le rétablissement du royaume de Pologne, tel que les traités de 1815 l'avaient constitué. Elle a demandé des explications au cabinet de Saint-Pétersbourg sur l'immense agglomération de troupes sur la frontière russo-polonaise. Enfin la tranquillité de la Galicie, comparée au mouvement insurrectionnel qui se manifeste

dans la Pologne russe, est devenue un argument en faveur de la politique autrichienne. L'Autriche n'a pas montré moins d'habileté en s'interposant entre les Monténégrins et la Porte ottomane et en faisant obtenir aux premiers, par sa bienveillante protection, quelques uns des avantages qu'ils avaient essayé d'arracher par la force des armes. Cette espèce de renaissance de l'Autriche a une importance particulière au moment où la discussion sur la nouvelle forme à donner à la Confédération germanique s'agite à Munich et à Manheim.

Aux États-Unis, aucun événement militaire nouveau ne s'est produit dans le dernier mois, mais l'impossibilité où sera bientôt le gouvernement de Washington de prolonger la lutte, à moins que des événements nouveaux ne se produisent, se manifeste par divers symptômes. La dépêche de lord Lyons au comte Russell, publiée par les journaux anglais, mérite à ce point de vue de fixer l'attention. Cette dépêche, en effet, signale des faits très-graves. Les désertions se multiplient; plus d'un quart des officiers sont absents de leurs régiments. Il est vraisemblable qu'il y aura peu d'enrôlements nouveaux, et le terme de service d'une très-grande partie de l'armée expire au printemps ou au commencement de l'été. La proclamation d'émancipation des esclaves a dégoûté beaucoup de monde, elle a rendu encore plus douteuse la possibilité de terminer la guerre autrement que par la séparation du Nord et du Sud. En effet, comme l'écrit le comte Russell à lord Lyons, il est étrange de voir le président des États-Unis émaniciper les esclaves précisément dans les lieux où les autorités des États-Unis ne peuvent exercer aucune juridiction, tandis qu'il ne décrète pas l'émancipation des esclaves dans les États ou parties d'États occupés par les troupes fédérales et assujetties par conséquent à la juridiction des États-Unis. Il résulte de cette contradiction choquante qu'on ne peut regarder la proclamation du président Lincoln comme une satisfaction donnée aux principes de liberté et à la cause de la civilisation, mais qu'on doit la considérer comme une mesure de guerre d'une moralité contestable. Elle n'est pas juste, en effet, dans l'intérêt des esclaves; ce n'est qu'une vengeance politique contre les propriétaires séparatistes. Si l'on ajoute à cela les mouvements qui se sont manifestés dans plusieurs corps d'armée unionistes à la nouvelle de la résolution prise d'armer les noirs pour les faire combattre à côté des blancs, les collisions qui ont eu lieu à cette occasion, la persistance du

préjugé américain qui, chez les émancipateurs comme chez les esclavagistes, exclut la race noire des relations sociales et relègue par suite au rang des chimères l'espoir qu'on avait fondé sur le concours des nègres pour maintenir l'Union; si l'on tient compte en outre, des inextricables difficultés financières où se trouveront bientôt les États-Unis en présence d'une crise qui fait perdre au papier 60 pour cent de sa valeur nominale, on sera obligé de conclure qu'à moins de succès complets et décisifs, les États-Unis d'Amérique seront bientôt forcés de s'arrêter devant deux obstacles invincibles, l'impossibilité de trouver des hommes et l'impossibilité de trouver de l'argent. Il est vraisemblable que les démocrates attendent que cette double impossibilité devienne une évidence pour attaquer dans le Congrès les républicains auxquels ils veulent laisser tout le poids de la responsabilité de la situation. C'est seulement ainsi que peut finir cette guerre qui a coûté tant de sang et d'or à l'Amérique et causé tant de maux à l'Europe. D'après les dernières dépêches de lord Lyons, rien n'annonce, quant à présent, qu'il doive se présenter une conjoncture où les puissances étrangères pourront contribuer opportunément à mettre un terme à l'effusion du sang.

Rien de nouveau sur la question du Mexique. Le général Forey n'a pu marcher encore en avant. Le mouvement de concentration qu'il opère pour mettre son armée en état d'agir, a été l'occasion d'un échec assez grave pour les forces françaises qui ont dû abandonner, sous le feu de l'ennemi, une des villes qu'elles occupaient et incendier un navire qui n'a pu sortir à temps du port. Les envois de troupes, qu'on est obligé de faire, sont continuels. Huit mille hommes sont récemment partis pour renforcer l'armée expéditionnaire. Les dépenses sont énormes. M. Fould, effrayé des traites qui arrivent chaque jour, parle de se retirer pour ne point assumer la responsabilité de cette voie d'eau ouverte à la cale des finances de la France. On estime les frais de cette guerre du Mexique à un million par jour, et l'on n'entrevoit point encore la manière dont elle peut finir, car à Mexico même on ne trouverait pas la solution du problème.

Une autre question a beaucoup préoccupé, pendant le dernier mois, l'opinion en France; c'est la question de la constitution de la propriété foncière en Algérie. Le sénatus-consulte présenté au Sénat semble opposer la propriété collective arabe à la propriété individuelle française comme un drapeau à un drapeau. Les Fran-

çais établis en Algérie regardent cet article comme une menace et comme une pierre d'achoppement qui doit arrêter le mouvement de colonisation et de civilisation en Afrique. Le Conseil d'État, après un discours très-véhément du prince Napoléon, avait osé rejeter cet article. Mais le gouvernement impérial, usant de son droit constitutionnel, a regardé le vote du Conseil d'État comme non avenu et a rétabli dans le projet présenté au Sénat l'article rejeté.

Au milieu de ces questions, qui préoccupent vivement l'esprit public en France, la session continue à marcher et l'on se rapproche de l'époque où les élections générales devront renouveler le Corps législatif. A l'occasion de ces élections, une grande réunion d'anciens parlementaires a été convoquée chez M. le prince de Broglie; cette réunion, qui a causé une vive émotion parmi les différents organes de la presse officieuse et qui a été attaquée avec la plus grande violence, notamment par *le Constitutionnel* et par *la Nation,* avait cependant pour objet de résoudre une question qui, comme le dit le *Journal des Débats,* semble pouvoir être très-légalement traitée, celle de savoir si les anciens parlementaires se présenteraient aux élections. Cette question a été résolue d'une manière affirmative, quoique la plupart des membres qui ont pris la parole n'aient pas dissimulé qu'avec la servitude de la presse, l'organisation administrative du vote universel et les influences si puissantes du gouvernement, les chances des candidatures indépendantes leur paraissaient presque nulles. On a remarqué dans cette réunion une allocution de M. Thiers qui a déclaré tristement mais franchement, malgré les objections de quelques-uns de ses plus intimes amis, qu'il se présenterait aux élections prochaines s'il trouvait un collége où il pût le faire avec quelque chance, parce qu'il croyait que le pays avait besoin d'être éclairé par des voix amies et indépendantes, et que le gouvernement avait besoin d'être averti par des voix sincères sans être factieuses. La majorité de la réunion s'est ralliée à l'opinion de M. Thiers. On peut donc prévoir que quelques-uns des anciens parlementaires se présenteront aux prochaines élections, sans qu'on puisse savoir si un seul d'entre eux réussira à être nommé, tant les mailles du réseau de la centralisation, que le gouvernement impérial tient dans ses mains, sont serrées. Malgré cette décision de la réunion parlementaire, tenue chez M. le prince de Broglie, les légitimistes demeurent sur le terrain de l'abstention, en se réservant seulement la faculté de porter

secours aux candidatures catholiques qui ne seraient point hostiles à leurs idées. Ils regardent cette conduite comme plus conséquente avec leurs principes et, en même temps, comme plus sage et plus habile, parce c'est une manière de protester contre la comédie d'un gouvernement représentatif et le fantôme d'une liberté politique qui n'existe pas en réalité.

15 mars.

—

INTÉRIEUR.

Depuis la publication de notre dernière Revue, plusieurs faits importants se sont accomplis dans le pays : la Chambre des représentants a statué sur les pétitions relatives aux servitudes militaires d'Anvers; elle s'est occupée ensuite de la discussion du budget de la justice pour l'exercice 1863, discussion qui a donné lieu, au chapitre des cultes, à un débat très-brillant, dans lequel la droite a joué un grand rôle, sur la liberté de la charité, la liberté des cultes et le programme des partis; le Sénat, appelé à délibérer sur le budget de l'intérieur, a discuté avec assez de vivacité le chapitre concernant l'enseignement primaire; les élections communales d'Anvers ont eu lieu, et cette fois encore le ministère a été battu, puisque c'est la liste des candidats présentés par le comité des servitudes militaires, et à laquelle s'était ralliée l'Association constitutionnelle d'Anvers, qui a triomphé, sans que les partisans du ministère eussent osé entrer en lice; un membre du Sénat, M. Van der Heyden, représentant l'arrondissement de Liége est mort; M. Van Bockel, député conservateur de l'arrondissement de Louvain, a succombé subitement, dans la nuit du 9 de ce mois. Le nom du sénateur *libéral* de Liége est inconnu; il n'en est pas de même du député conservateur de Louvain, qui a joué, en effet, un rôle aussi important qu'honorable dans l'administration et dans la politique militante, depuis notre glorieuse émancipation de 1830.

Par la mort de M. Guillaume Van Bockel, le pays et l'opinion conservatrice ont fait une perte immense. Cette mort a été un véritable coup de foudre, car s'il est vrai que le vénérable député conservateur était retenu chez lui, depuis plusieurs jours, par un fort rhume, rien du moins ne faisait prévoir une semblable catastrophe. M. Van Bockel a expiré inopinément, dans la nuit du 9 mars, vers minuit, au moment même où, à sa prière, Mme Van Bockel, sa

digne compagne, et sa garde malade, venaient de se retirer pour aller prendre un peu de repos. « Allez, lui disait-il, reposez-vous » et soyez sans inquiétude, car je suis guéri. Si j'ai besoin de vous, » je vous appellerai. Je vais tout à fait bien. » Ce sont les dernières paroles tombées de ses lèvres. Cependant, à peine était-il seul, qu'une suffocation survint : le sang l'étouffa, et il mourut comme foudroyé. Ainsi s'est endormi dans le Seigneur, à l'âge de 74 ans, un des hommes les plus honorables du pays, un homme dont le grand caractère, la droiture, le bon sens et l'austérité de mœurs commandaient le respect à ses amis comme à ses adversaires politiques. C'est une noble vie qui vient de s'éteindre, et dont les amis de la justice, de la vérité, de la Constitution, de la liberté et du Roi porteront longtemps le deuil dans leur cœur.

C'est dans la séance du 10 mars que la Chambre a reçu communication de la lettre annonçant la mort de M. Van Bockel. Cette douloureuse nouvelle a causé dans l'assemblée une émotion facile à comprendre, car le défunt s'était concilié l'estime de tous ses collègues par la force de son caractère, la fermeté et la constance de ses convictions. M. B. Dumortier s'est aussitôt levé pour rendre un dernier hommage public à l'homme vertueux que le pays venait de perdre et pour exprimer les regrets que cette mort soudaine causait dans les rangs de la minorité. L'honorable membre a rappelé que M. Van Bockel avait contribué puissamment à la lutte qui a précédé la constitution de la Belgique en nation indépendante, et qu'en récompense de ses patriotiques services, il avait reçu la Croix de Fer.

M. B. Dumortier a dit en terminant :

« M. Van Bockel, après avoir rendu des services aussi signalés à » la patrie, a été successivement échevin de Louvain, puis bourg- » mestre de Louvain, puis enfin membre de la Chambre des re- » présentants. Pour nous tous qui avons connu la noblesse de son » caractère, l'énergie de ses convictions, nous ne pouvons que » rendre hommage à sa conduite politique dans toutes les cir- » constances, et je me rends ici, au nom de mes collègues, l'or- » gane de la douleur que nous éprouvons de sa perte. »

Ces dernières paroles de l'honorable orateur étaient à peine prononcées, que M. Guillery, un des membres de la majorité, se levait, à son tour, pour rendre un éclatant hommage à M. Van Bockel. Cette initiative d'un adversaire politique ne fait pas seulement honneur au défunt, elle fait honneur aussi à la loyauté et au

tact de M. Guillery. Cet honorable membre s'est exprimé en ces termes :

« Messieurs, je viens joindre ma voix à celle de l'honorable » M. Dumortier pour signaler les regrets que laisse parmi nous » l'homme dont la perte vient de nous être annoncée. Parmi les » qualités qui le distinguaient, il en était une qui suffirait à elle » seule pour lui valoir l'estime, la sympathie et les regrets de tout » le monde, c'était sa fidélité à ses convictions et la sincérité avec » laquelle il les a défendues. »

La Chambre, après avoir accueilli ces paroles avec une visible émotion, décida qu'elle ne siégerait pas le jour des funérailles de M. Van Bockel, auxquelles elle se ferait représenter par une députation dont les membres seraient désignés par la voie du sort. Cette députation a été composée de MM. Van den Branden de Reeth, Ch. Lebeau, Crombez, J. Jouret, H. de Brouckere, De Moor et de Theux.

L'enterrement de M. Van Bockel a eu lieu dans l'après-midi du 12, à Louvain, au milieu d'une affluence considérable de personnes accourues de tous les points du pays, pour rendre les derniers devoirs à l'homme qui n'a eu qu'une pensée, durant sa longue et laborieuse carrière : le triomphe de la religion, de la liberté, de la vérité et de la justice. On distinguait dans cette foule qui se pressait autour du cercueil de ce vertueux citoyen, un certain nombre de membres du Sénat et près de la moitié des membres de la Chambre. Les rues de Louvain étaient trop petites pour contenir les flots de la population mise en branle par la triste cérémonie.

Quatre discours ont été prononcés avant la sortie du cercueil de la maison mortuaire : un par M. Vervoort, président de la Chambre ; un par M. Landeloos, député de Louvain ; un au nom des catholiques des deux Flandres ; un au nom de l'Association conservatrice de Bruxelles, dont faisait partie M. Van Bockel. Nous reproduisons le discours du président de la Chambre, qui nous dispensera de nous étendre davantage ici sur la vie et les actes de l'homme courageux que nous pleurons et que tous les cœurs honnêtes et les vrais patriotes pleurent avec nous. Voici comment s'est exprimé M. Vervoort :

« Messieurs,

» Au nom de la Chambre des représentants trop souvent éprou-

» vée depuis quelques années, nous venons rendre un dernier
» et douloureux hommage au digne collègue que la mort vient de
» nous enlever.

» A la nouvelle de cette perte inattendue, les regrets se sont
» manifestés au sein de la représentation nationale sans distinc-
» tion d'opinion.

» Les services rendus au pays par le défunt, son caractère fon-
» cièrement honnête, la constante fermeté de ses convictions ont
» été rappelés et appréciés de la manière la plus honorable pour
» sa mémoire.

» Guillaume Van Bockel est né à Louvain le 31 avril 1789. Il
» entra au barreau en 1815. Il fut nommé notaire en 1827, et
» remplit pendant vingt-cinq ans les fonctions de secrétaire du
» conseil de discipline.

» En 1830, Van Bockel embrassa avec ardeur la cause de notre
» émancipation politique.

» Il fut, pour me servir des termes mêmes du décret du gouver-
» nement provisoire, qui, sur la proposition de la commission des
» récompenses, lui déféra la Croix de Fer : « Il fut un des hommes
» qui, par leur influence et leur active coopération, contri-
» buèrent à organiser et à diriger le mouvement national de
» Louvain. »

» Van Bockel était depuis trois ans membre de l'administration
» communale et échevin, lorsqu'il devint, en 1833, bourgmestre
» de Louvain.

» Il conserva ces hautes fonctions jusqu'en 1842. Pendant huit
» ans, de 1836 à 1844, il fut membre du conseil provincial.

» En 1846, le Roi, voulant récompenser le vaillant et énergique
» patriote et le haut fonctionnaire administratif, nomma Van Boc-
» kel chevalier de son Ordre.

» Le 10 septembre 1861, le corps électoral de Louvain lui con-
» féra la dignité de représentant. Van Bockel siégeait sur les bancs
» de la droite,

» Pendant la courte carrière parlementaire qu'il a suivie avec
» une assiduité consciencieuse, il a su, par l'aménité de son
» caractère, par sa bienveillance et ses fermes convictions, se
» concilier l'estime et le respect de tous.

» Bon, généreux et bienfaisant, il était l'ami des pauvres et des
» malheureux, et il s'acquitta pendant vingt ans, avec un zèle

» exemplaire, de ses fonctions de vice-président de la commission
» administrative de la maison d'arrêt.

» Maintenant qu'il n'est plus, inclinons-nous, nous qui recueil-
» lons les inappréciables bienfaits de notre régénération politique,
» inclinons-nous avec vénération devant les restes mortels du
» patriote de 1830, de l'homme de bien, du citoyen qui a fidèle-
» ment servi son pays.

» Adieu, Van Bockel! adieu, digne collègue! Tes concitoyens
» garderont de toi un reconnaissant souvenir, et Dieu t'accordera
» les récompenses éternelles. »

Le *Journal de Bruxelles* l'a dit, et nous le disons après ce grand organe du parti conservateur belge, le langage tenu par l'honorable M. Vervoort, en cette circonstance, est celui d'un homme qui ne craint pas de rendre à un adversaire politique les hommages qui lui sont dus. M. le président de la Chambre, le fait est incontestable, s'est beauconp relevé en prononçant ces bonnes et dignes paroles. Le pays lui en tiendra compte. Les cœurs honnêtes et les esprits droits seront unanimes pour approuver sa conduite. On se grandit en rendant loyalement justice à ses adversaires; on se rapetisse et l'on s'amoindrit, au contraire, en les dénigrant et en leur faisant une guerre déloyale et injuste.

Les funérailles du Nestor de l'opinion conservatrice se sont élevées, disons le hautement, à la hauteur d'une véritable manifestation publique. Sur ce point encore, nous croyons avec le *Journal de Bruxelles* que cette manifestation est une preuve que la vertu, la bienfaisance, la piété et le patriotisme trouvent toujours leur récompense.

La vie de M. Van Bockel a été celle d'un homme de bien, d'un véritable chrétien, d'un excellent patriote. Il laisse aux conservateurs de grands exemples à suivre et une difficile mission à continuer. Ils s'évertueront, espérons-le pour la grande cause des principes, à marcher sur ses traces et à travailler comme lui, avec autant d'ardeur que de persévérance, au triomphe des idées d'ordre, de liberté et de justice. M. Van Bockel laisse une réputation sans tache. La vie d'un tel homme est la gloire d'un parti, comme elle est l'honneur d'une nation. Le nom de M. Van Bockel restera gravé dans la mémoire de ceux qui lui survivent, comme le synonyme de droiture, de dévouement, de patriotisme, de constance dans les principes, de foi ardente et inébranlable.

L'élection pour le remplacement de M. Van der Heyden au Sénat

avait été fixée au 7 avril; celle qui devait avoir lieu pour le remplacement de M. Van Bockel à la Chambre des représentants a eu lieu le 1er du même mois. A Liége, le candidat *libéral* au siége vacant, M. le comte de Looz-Corswarem, patroné par l'association ministérielle de l'arrondissement, a réussi, car la majorité de ce collége électoral est à la merci de la politique qui nous gouverne. D'ailleurs il n'y avait pas de lutte. A Louvain, deux candidats étaient en présence : M. De Luesemans, bourgmestre de cette ville, qu'on retrouve toujours à chaque élection, briguant un siége à la Chambre, et M. l'avocat F. Schollaert. Le premier était le candidat du club *libéral;* le second entrait en lice comme « candidat indépendant. » L'Association constitutionnelle conservatrice s'était ralliée à cette dernière candidature. Le ministère, on le comprend sans peine, a mis tout en œuvre pour arriver à ses fins; mais il a honteusement succombé dans la lutte. Sur 4,103 électeurs inscrits, 3,536 ont pris part au vote. Déduction faite des billets nuls, il est resté 3,515 votes valables, qui ont été répartis de la manière suivante : M. Schollaert, 1,862 voix; M. De Luesemans, 1,647. C'est donc un écart de 215 voix en faveur du candidat opposé à la créature servile du ministère. Quel échec écrasant pour la politique nouvelle! Quel résultat humiliant pour M. De Luesemans!

Un grand enthousiasme s'est manifesté à Louvain au moment de la proclamation de M. Schollaert comme membre de la Chambre des représentants. Les cris de Vive le Roi! Vive la Constitution! Vivent les conservateurs! ont éclaté avec une véritable frénésie. C'est que la population comprenait que le despotisme du ministère venait de recevoir par le verdict électoral une rude atteinte. Cette élection est, on peut l'affirmer, une victoire pour la glorieuse politique de 1830. Les électeurs se sont placés sur le terrain large de la liberté et de la justice en tout et pour tous; ils ont fait une forte brèche à cette politique violente et astucieuse qui ne vit que de discordes civiles, d'intimidation et de corruption; ils ont proclamé hautement qu'il n'y a qu'une politique qui convienne au pays : celle au nom de laquelle s'est faite notre révolution de 1830, celle qui a présidé aux travaux immortels du Congrès national. Maintenant c'est à M. Schollaert à répondre dignement au vœu des électeurs qui viennent de l'appeler à la succession de M. Van Bockel..... La victoire du 1er avril est de bon augure pour les élections générales du mois de juin; elle prouve qu'il ne faut jamais désespérer du bon sens public ni de la justice.

Nous avons dit dans notre dernière *Revue* que la Chambre des représentants était saisie de nombreuses pétitions relatives aux servitudes militaires. Ces pétitions, qui émanent, on se le rappelle, de douze conseils communaux des environs d'Anvers et de propriétaires et d'habitants de Deurne, ont été l'objet, le 28 février dernier, d'une discussion assez vive à la Chambre. Elles ont été renvoyées, conformément aux conclusions de la commission des pétitions, « à MM. les ministres des finances et de la guerre. » Une proposition très-rationnelle avait été présentée par les députés d'Anvers; mais elle a été écartée, à la suite d'une déclaration par laquelle les ministres faisaient entendre très-clairement à la majorité asservie qui les appuie que l'adoption de cette proposition entraînerait inévitablement la retraite du cabinet. Il n'en fallait pas davantage pour empêcher toute manifestation contraire aux vues des proconsuls de la politique nouvelle. La majorité a voté avec le couteau sur la gorge, et c'est pour cela qu'elle a repoussé, par 46 voix contre 18 et 4 abstentions, la proposition soumise à la Chambre et dont voici les termes fort modérés :

« La Chambre, considérant qu'il y a lieu de réviser la législa-
» tion sur les servitudes militaires, renvoie les pétitions à MM. les
» ministres de la justice, des finances et de la guerre. »

La majorité est donc complétement aux ordres des ministres; elle est là purement et simplement pour rendre des services et pour faire des coups de parti, suivant les injonctions qu'elle reçoit des maîtres du jour. C'est un rôle vraiment honteux et qui doit répugner aux hommes de cœur. Était-ce trop pour la Chambre de demander le renvoi des pétitions à trois ministres au lieu de deux, en déclarant qu'elle croyait à la nécessité de réviser la législation sur les servitudes militaires? Mais si le Parlement ne peut plus émettre un vœu, exprimer un désir, en quoi donc peut-il servir les intérêts du pays? Un corps politique ne peut pas avoir d'influence, s'il n'a point d'autorité. Or, de quelle influence nos Chambres peuvent-elles jouir si, au moment où elles sont appelées à exercer leurs prérogatives, des ministres viennent insolemment les mettre dans l'impossibilité de parler ou de voter librement, selon leur conscience, en les forçant, soit dans un intérêt de parti, soit dans un intérêt d'amour-propre excessif, à abdiquer tout sentiment de dignité et toute autorité? Un semblable régime est l'anéantissement de la liberté de la tribune.

Que demandaient les pétitionnaires? Trois choses fort justes,

nous l'avons déjà dit, et auxquelles il importe, dans l'intérêt bien entendu du pays, de faire droit aussi promptement que possible : la première, c'est de restreindre à 250 mètres la zone des servitudes militaires à Anvers ; la deuxième, c'est que le gouvernement se rende acquéreur des propriétés grevées de servitudes militaires dont elles n'étaient pas atteintes avant l'agrandissement d'Anvers, ou qu'il accorde une indemnité équitable aux propriétaires de ces biens ; la troisième, enfin, c'est d'indemniser les propriétaires des constructions frappées de servitudes militaires par suite des nouvelles fortifications et de leur permettre, en outre, de faire à leurs habitations des travaux d'entretien et d'amélioration, ou bien de décider que ces propriétés seront acquises par l'État. Quelle objection sérieuse peut-on opposer à ces demandes? Aucune. La Constitution ne dit-elle pas, dans son article 11, que « nul ne peut être » privé de sa propriété que pour cause d'utilité publique, dans les » cas et de la manière établis par la loi, et moyennant *une juste et* » *préalable indemnité?* » Ce texte est exempt de toute équivoque. Les pétitionnaires sont donc fondés, aux termes mêmes de la Constitution, à réclamer une « juste indemnité » pour le préjudice que causent à leurs propriétés les servitudes militaires ; ce qui n'a pas empêché M. le ministre des finances de déclarer, dans la discussion, avec son emphase habituelle, qu'il se chargeait de démontrer que tout ce que demandent les pétitionnaires « est de trop. » Il n'a cependant rien prouvé du tout. C'est plus commode, surtout lorsqu'il suffit de faire un signe à une majorité docile et obéissante pour écarter, par un vote brutal, une chose juste en fait et équitable en principe.

M. le ministre des finances, qui s'est contredit sur plus d'un point, avait commencé par reconnaître « qu'il y avait quelque chose à faire ; » il ajouta pourtant que le gouvernement ne pourrait agir que dans un « moment opportun. » M. Coomans lui objecta, sous forme d'interruption, que « la justice est toujours opportune ; » mais M. Frère s'emporta et parla avec véhémence de la dignité du gouvernement et du bruit et de l'opposition qu'ont faits les Anversois, au sujet des fortifications. M. De Boe lui répliqua que les pétitionnaires sont des cultivateurs paisibles et qu'en conséquence la fin de non-recevoir ministérielle n'était pas du tout en situation. M. Frère devint de plus en plus violent, tout cela, on le comprend, dans le but de parvenir à ses fins et d'écarter les pétitions, au moins pour le moment. Il a joué sa comédie avec beaucoup plus de

colère que d'adresse. M. Frère n'était pas aussi chatouilleux à l'endroit de la dignité du gouvernement, en 1857, lorsque ses partisans dirigeaient leurs pavés contre la tribune nationale et qu'ils insultaient et sifflaient le gouvernement et la majorité de la Chambre des représentants. Si les pétitions dont nous nous occupons avaient trouvé M. le ministre des finances sur les bancs de l'opposition, elles auraient été accueillies par lui, le fait n'est pas douteux, comme une bonne fortune politique. C'est alors que le Colbert liégeois se fût mis en devoir de battre en brèche le gouvernement et de ricaner le ministre qui se fût permis de venir parler de dignité gouvernementale à propos des protestations publiques et de l'opposition parfaitement légale de la ville d'Anvers aux fortifications et à l'expropriation de terrains, sans la juste indemnité préalable prévue par l'art. 11 de la Constitution ! M. Frère avait reconnu lui-même qu'il y avait quelque chose à faire en l'occurrence ; il a reconnu que la législation sur les servitudes doit être modifiée, et pourtant, lorsque ses amis politiques lui proposent un moyen pratique de prendre acte des déclarations du gouvernement devant le pays, il change de ton et fait échouer la tentative si louable de plusieurs députés, quoiqu'elle fût de nature à rassurer un peu la population d'Anvers et les propriétaires dont les biens sont atteints et frappés de servitudes militaires. C'est une comédie de plus à ajouter à toutes celles que le cabinet a jouées depuis 1857.

La discussion du budget de l'intérieur a fait surgir au Sénat, comme à la Chambre des représentants, une discussion courte, mais intéressante, au sujet de l'enseignement primaire. Cette discussion a particulièrement porté sur un arrêté royal du 10 janvier dernier, contre-signé par M. le ministre de l'intérieur. Que fait M. Vandenpeereboom par cet arrêté ? Il classe dans un rang à part les communes au profit desquelles l'intervention de l'État est déclarée obligatoire en matière d'enseignement primaire, pour les soumettre, à ce titre, à des restrictions spéciales, à des ingérences du pouvoir central, restrictions et ingérences dont les autres communes demeurent affranchies, comme ayant un rang supérieur. Et cependant M. le ministre de l'intérieur se targue de donner le ton aux partisans de la décentralisation ! Comment se fait-il donc qu'il ait pu soumettre à la signature royale un arrêté établissant une classification entre les écoles primaires et fixant un maximum de traitement des instituteurs, selon l'importance des localités ? M. le

baron Della Faille s'est élevé contre les dispositions de cet arrêté. Il a fait remarquer que l'art. 4, qui fixe à 6 francs la rétribution des élèves solvables, soulève de graves objections. On s'attache à restreindre l'action des conseils communaux et à attribuer au gouvernement la tutelle et la surveillance des écoles. C'est de la centralisation à outrance; tant il est vrai de dire que la politique dite libérale ne cesse jamais d'être inconséquente. Tandis qu'elle fait de la décentralisation, d'une part, elle tend, d'autre part, à confisquer la liberté de l'enseignement au profit de l'État, sans égard pour la Constitution et pour les droits des citoyens et les prérogatives des conseils communaux. N'oublions pas que la liberté de l'enseignement la gêne autant que la liberté des cultes. Nos doctrinaires aiment la liberté, mais pour eux seulement et à titre de monopole.

M. le baron d'Anethan a fait un solide discours contre le système du gouvernement en matière d'instruction primaire. Il a exprimé le regret que la loi du 23 septembre 1842 sur cette matière ne soit pas appliquée dans l'esprit de conciliation où elle a été conçue. Le gouvernement, a dit l'honorable orateur, agit directement de trois manières : relativement aux locaux, relativement à la nomination des instituteurs, relativement aux conditions mises à l'adoption des écoles, qui est le principe fondamental de la loi de 1842. Sous le premier rapport, le gouvernement agit peut-être avec une sévérité exagérée; ainsi, il n'y a pas moins de 18 communes auxquelles on impose d'office en ce moment la construction de nouvelles écoles. Quant aux instituteurs, il repousse d'une manière trop systématique ceux qui ne sont pas diplômés. La loi de 1842 avait fixé un minimum, mais elle n'avait pas voulu fixer un maximum pour le traitement de l'instituteur. L'arrêté du 10 janvier sera applicable à presque toutes les communes; il n'est peut-être pas inconstitutionnel, mais il n'est pas non plus conforme à la loi de 1842, qui se trouve ainsi modifiée administrativement. Telles sont les principales objections que l'honorable orateur de Thielt a développées devant le Sénat, avec la netteté et l'autorité de son talent. Il a aussi démontré que, d'après le dernier rapport triennal, l'adoption ne peut être autorisée que par mesure d'économie. Pourquoi défend-on à une commune d'accorder un local à une école adoptée, alors qu'elle peut en disposer pour un théâtre ou une foire? La prérogative communale est évidemment lésée par une disposition de cette nature. On oblige ainsi les communes à laisser inoc-

cupés des locaux parfaitement convenables ou à ouvrir des écoles communales. On a retiré à la commune de Sivry l'autorisation d'avoir une école adoptée, par la raison unique qu'elle était assez riche pour avoir une école communale. A Thielt, le collége patronné ayant obtenu du conseil communal une augmentation de subside de 1,500 francs, la députation permanente refusa de ratifier la délibération du conseil communal, à moins que celui-ci ne consentît à ouvrir une nouvelle école primaire communale. De guerre lasse, le conseil communal a cédé pour conserver son collége. Les choses en sont là. Les magistrats ont cédé à une pression; cette manière d'agir à l'égard d'une administration communale, est assurément inqualifiable.

Ces faits prouvent à toute évidence que le cabinet, qui n'oserait point provoquer une révision de la loi organique sur l'instruction primaire, cherche à atteindre son but d'une manière détournée. Il refait la loi de 1842 par voie d'arrêtés royaux, comme il refait les testaments. C'est toujours la violence qui prédomine, on le voit, lorsque la politique doctrinaire est aux affaires. Le principe de l'adoption est la base, nous venons de le dire, de la loi sur l'instruction primaire; or, c'est précisément ce principe que la politique *libérale* cherche à faire disparaître. Il n'y a donc plus de garantie ni pour les communes ni pour les pères de famille.

MM. Malou, Pirmez et le comte L. de Robiano ont également pris part à ce débat. Tous trois ont démontré, d'une manière irréfutable, que l'application de la loi de 1842 se fait dans un esprit contraire au vœu du législateur. Violence, ruse, pression, tout est employé, en effet, pour décider les communes à remplacer les écoles adoptées par des écoles communales. Le but de la loi de 1842 n'était nullement d'accorder une préférence à telle école sur une autre, mais de favoriser l'instruction par tous les moyens. L'honorable M. Malou ne laissera jamais échapper une occasion de protester contre ce qui se fait, ni nous non plus.

La tendance du gouvernement, M. de Robiano l'a dit, est de supprimer partout les écoles religieuses. Les écoles des Frères de la Doctrine chrétienne, qu'on appelle à tort des ignorantins, donnent l'instruction d'une manière très-satisfaisante dans un grand nombre de localités. Mais est-ce que les libéraux peuvent rendre justice à l'enseignement religieux? Calomnier le clergé et faire une guerre acharnée et injuste à tout ce qui a un cachet religieux, à la bonne heure! Quant à M. Pirmez, il est d'avis que le gouver-

nement a violé la liberté communale en se substituant à la commune de Sivry pour expulser les Frères d'un établissement qu'ils tenaient à bail de la commune. Nous sommes complétement d'accord avec l'honorable sénateur de Charleroy.

M. le ministre de l'intérieur a défendu, cela va de soi, l'arrêté royal du 10 janvier. Il l'a fait avec cette apparente bonhomie qui est cent fois plus dangereuse que les excès de violences et les injures de M. Frère. M. Vandenpeereboom croit avoir tout dit lorsqu'il a débité quelques phrases de faux bon homme politique avec plus ou moins d'ingénuité. En tous cas, il s'est généralement bien trouvé jusqu'à présent de son procédé. Il agit dans le sens de la violence, mais il parle avec tant de candeur, lorsqu'on l'interpelle au sujet de ses actes, qu'il désarme souvent ses adversaires les plus déclarés. Nous mettons nos amis en garde contre cette grossière tactique. M. Vandenpeereboom doit cesser de faire des dupes politiques dans le camp des conservateurs.

L'arrêté royal du 10 janvier reste debout, car le Sénat n'a émis aucun vote à ce sujet. M. Vandenpeereboom triomphe donc, et la loi de 1842 va continuer à être exécutée dans un esprit contraire à celui du législateur; le principe de l'adoption va disparaître pour faire place à celui de la centralisation. Ainsi donc, ce que le cabinet nous donne d'une main, il le reprend de l'autre : il décentralise, il est vrai, à propos des établissements réputés dangereux et insalubres et des chemins vicinaux, mais il ouvre à deux battants la porte de la centralisation à outrance en matière d'instruction. Comédie! comédie!

Le débat auquel a donné lieu, à la Chambre des représentants, le chapitre du budget de la justice relatif aux cultes, a fourni l'occasion à la minorité de faire connaître ses griefs au pays et de mettre à nu la politique intolérante et illibérale du cabinet et de la majorité. Les ministres se sont défendus avec vivacité; quelques-uns de leurs amis sont aussi descendus dans l'arène pour leur venir en aide et contribuer, pour leur compte, à donner, dans la mesure du possible, le change à l'opinion publique sur les actes des maîtres du jour et sur leurs tendances antireligieuses. Seuls, les hommes qui aiment à se laisser tromper, acceptent encore comme argent comptant les professions de foi des ministres et des orateurs de la gauche en matière de principes, de liberté et de religion. Nous devons féliciter MM. le comte de Theux, B. Dumortier, Nothomb, Thibaut, Royer-de Behr et Van Overloop

d'avoir courageusement dévoilé la conduite illibérale et odieuse du cabinet, à l'égard des catholiques. Ils ont dit que l'opinion catholique et le clergé sont persécutés, et, en parlant comme ils l'ont fait, ils sont restés dans le vrai. Les violences et les injustices du gouvernement à propos du clergé, de la religion et de tout ce qui tient aux institutions religieuses, ne sont-elles pas constantes et avérées? Ne sont-elles pas le fond de notre histoire politique depuis l'avénement au pouvoir du cabinet actuel? Aussi les ministres et la majorité ont beau protester, il reste acquis que leur seule préoccupation est de classer le pays en deux camps, celui des vaincus et celui des vainqueurs. Pour les premiers, les passe-droits, les injustices et les persécutions; pour les seconds, les faveurs, les places, l'influence et l'impunité.

Du moment où la gauche se sent attaquée sur le chapitre de la religion et du clergé, elle bondit de colère. Elle sait où le bât la blesse; elle sait aussi que rien ne peut lui nuire davantage dans l'esprit des hommes modérés, qui sont en très-grande majorité dans le pays, que sa conduite despotique à l'égard de tout ce qui tient à la religion. « Vous nous accusez » disent alors les malins du parti, en s'adressant aux orateurs de la droite, « d'en » vouloir au clergé et de haïr la religion? Vous êtes injustes, et » les faits vous donnent d'éclatants démentis chaque jour. Le » *Moniteur* ne publie-t-il pas très-souvent des arrêtés royaux » accordant des subsides aux églises : à celle-là pour des travaux » de restauration; à une autre pour l'érection d'un autel; à » une autre encore pour payer les frais d'un Chemin de la Croix, » d'un tableau, d'une chaire de vérité ou d'un banc de commu- » nion? » Alors la gauche se masse autour de l'orateur qui parle ainsi, pour applaudir des deux mains à ces paroles hypocrites, et cela dans le but de faire croire aux crédules admirateurs des doctrines décevantes du soi-disant libéralisme, qu'on calomnie le pouvoir; le lendemain, la presse servile répète, à son de trompe, que rien ne peut donner une plus écrasante preuve de l'amour des *libéraux* pour la religion, que les subsides que le cabinet des proconsuls de Meuse et Moselle accorde aux églises. Pour nous, ces subsides prouvent autant en faveur de l'attachement des libéraux à la religion et aux dogmes que les émeutes et les violences de mai 1857 prouvent en faveur de leur attachement à l'ordre public, à la dignité du gouvernement, aux droits sacrés et imprescriptibles de la majorité légale, au respect dû aux lois et à

la Constitution. Un fait est constant : c'est que pendant que les doctrinaires, du haut de la tribune nationale et dans leur presse, affichent tant de respect pour la religion, ils traînent le prêtre aux gémonies, le calomnient, tournent les dogmes en ridicule et les remettent en question; tout en feignant une grande vénération pour la foi de nos pères, ils favorisent clandestinement et de mille manières, le développement des sociétés antireligieuses, ayant pour objet la propagation de l'idée impie des enterrements civils et de l'impénitence finale. Voilà comment nos adversaires aiment et servent la religion! Aussi, à nos yeux, leurs protestations ne sont-elles que des jongleries indignes d'un parti qui se respecte; heureusement, on commence à ne plus les considérer que comme de misérables réclames politiques.

C'est M. Thibaut qui a ouvert le feu contre le cabinet. Il a traité deux questions, et toutes deux d'une façon remarquable : il s'est d'abord élevé contre un arrêté royal du 13 septembre 1862, contresigné par M. Tesch, et refusant, en dépit des lois et de la Constitution, au conseil de fabrique de l'église de Mont (Luxembourg), l'autorisation d'accepter de quelques personnes un don de 500 fr., à charge pour cette fabrique de faire célébrer une mission décennale en l'honneur de la Vierge, sous l'invocation de Notre-Dame de la Salette; il s'est élevé ensuite avec force contre les idées anticonstitutionnelles émises dans un livre publié par M. Laurent, professeur à l'Université de Gand, sous le titre de *l'Église et l'État :* dans ce livre l'auteur se prononce ouvertement contre la liberté des cultes et l'indépendance de l'Église, contre l'indemnité aux ministres des cultes, contre le libre exercice du culte, contre la liberté de l'enseignement; il se prononce, au contraire, pour le rétablissement du placet, c'est-à-dire pour le droit du Souverain d'interdire la publication dans le pays des bulles et des documents émanant du Souverain-Pontife. En un mot, M. Laurent veut mettre l'Église et le clergé hors la loi. Il veut établir d'une manière absolue le monopole, la domination et le despotisme de l'élément civil. Le livre du professeur *libéral* est donc l'antithèse des doctrines qui ont dominé dans le Congrès national et qui ont inspiré notre Constitution; il est également l'antithèse de ces sages paroles contenues dans une lettre adressée par le Roi, en 1857, à M. De Decker, alors ministre de l'intérieur, et par lesquelles S. M. a déclaré hautement qu'il ne peut y avoir dans le pays de « suprématie d'un parti sur l'autre. » Ce que veut M. Laurent, c'est la suprémа-

tie, coûte que coûte, des Loges maçonniques et l'asservissement complet de l'Église catholique. C'est ainsi que nos *libéraux* entendent la liberté; c'est ainsi qu'ils respectent la Constitution et les lois du peuple belge !

Il est inutile de dire que M. Tesch a défendu l'arrêté royal du 13 septembre comme parfaitement légal. Les *libéraux* ne sont jamais embarrassés. Ils préconisent le pour et le contre avec le même sans-gêne et la même impudence. Leurs doctrines sont élastiques et se prêtent à toutes les circonstances. Ils ont des principes de rechange, des idées, des arguments et des sophismes pour toutes les situations. Leur parlez-vous des collectes à domicile pour le denier de saint Pierre ? vite ils invoquent un arrêté-loi de 1816 ou un décret quelconque de la République ou de l'Empire, pour déclarer que ces collectes ne peuvent se faire qu'avec l'autorisation préalable du bourgmestre pour un objet déterminé; s'agit-il d'une collecte pour offrir un *trophée de reconnaissance* à M. Rogier ou des fusils à Garibaldi ? oh ! alors, la thèse change : ils invoquent l'esprit et la lettre du même arrêté ou des mêmes décrets pour prouver précisément le contraire de ce qu'ils avaient prouvé antérieurement; à propos de cimetière et d'inhumation, leur parle-t-on de décrets impériaux ou républicains ? ils accusent les catholiques de vouloir faire revivre « les abus d'un autre âge » et d'oublier que la Constitution a abrogé tout le bagage des décrets de la République et de l'Empire et les arrêtés royaux du despotique gouvernement de Guillaume Ier; discute-t-on avec eux la question des fabriques d'église ? ils ergotent pour démontrer, si leur intérêt l'exige, que les décrets qu'ils avaient fait abroger la veille par la Constitution sont bel et bien en vigueur, et continuent à avoir force de loi ? la question de la charité est-elle soulevée ? les arrêtés-lois et les décrets qui, tout à l'heure, étaient des « abus d'un autre âge » deviennent, par un coup de leur baguette magique (s'il leur convient qu'il en soit ainsi, s'entend), des précurseurs de l'émancipation et de la sécularisation des institutions charitables, etc., etc. En un mot, les *libéraux* sont des hommes d'expédient, qui ont toujours un 18 brumaire *légal* à leur disposition pour trancher toutes les difficultés à leur guise. Ils servent, selon les circonstances, a Ligue ou le roi. Heureux encore lorsqu'ils ne descendent pas jusqu'au pavé ! Avec de tels adversaires, la discussion est une véritable duperie.

Qu'a répondu M. Tesch en ce qui concerne le livre anticonstitutionnel de M. Laurent, son beau-frère ? « De quel droit venez-

» vous me demander de m'expliquer sur les opinions de n'importe » qui? J'aurais lu le livre que je ne discuterais pas ses opinions ici. » Voilà tout. Les fonctionnaires publics sont donc avertis : ils peuvent, à leur gré, attaquer le Congrès, la Constitution, l'Église et le clergé. L'impunité leur est acquise d'avance ; mais gare à eux s'ils osent s'attaquer à la personne d'un ministre ou aux doctrines que le cabinet cherche à faire prévaloir! En ce cas, point de grâce ni de répit : l'avertissement, la réprimande, le déplacement, la suppression du traitement, la destitution brutale ou la révocation. Quelques exemples suffiront pour édifier nos lecteurs. Ils ont été sommairement indiqués naguère par le *Journal de Bruxelles :*

M. Rogier, lorsqu'il était ministre de l'intérieur, n'a-t-il pas réprimandé M. Van Soust, pour avoir écrit sur l'Académie royale de peinture d'Anvers? N'a-t-il pas averti M. de Molinari de n'avoir plus à « ricaner » le cabinet au sujet des « horloges ministérielles, » que ce publiciste avait, croyons-nous, dans un meeting, qualifiées irrévérencieusement de « patraques? » N'a-t-on pas averti M. Heuschling d'avoir à cesser une publication où cet écrivain s'occupait des impôts de consommation dans un esprit contraire aux doctrines de la politique nouvelle?

M. le ministre de la justice n'a-t-il pas averti M. Ducpétiaux, inspecteur général du service des prisons, d'avoir à mettre une sourdine sur ses opinions en matière de charité? M. Ducpetiaux avait publié un livre où il condamnait le système de charité que la politique de l'émeute a fait prévaloir, en 1857, à coups de pavés, et il n'en fallut pas davantage pour attirer sur sa tête les foudres du proconsul ardennais.

Le ministre de la guerre a-t-il été plus endurant et plus *libéral* que ses collègues de l'intérieur et de la justice? On sait ce qu'il advint à un officier d'état-major, M. le capitaine Cambrelin, pour avoir dit son opinion sur le système défensif du pays ; on sait, en outre, comment M. le général Chazal s'est conduit à l'égard de M. le lieutenant-colonel Hayez, contre qui il a pris des arrêtés inconstitutionnels et illégaux, dans le seul but de le traîner en prison et de le traiter avec toutes les rigueurs de la despotique discipline militaire, arrêtés que le cabinet a dû rapporter, par suite d'un arrêt de la haute cour militaire.

M. Frère, de son côté, n'a-t-il pas destitué M. Victor Van den Broeck, pour avoir défendu, dans un meeting tenu à Bruxelles, les opinions économiques que M. Frère avait lui-même

tapageusement professées quelques mois auparavant? Il est vrai que M. Frère a toujours eu, au ministère, des doctrines opposées à celles dont il se targuait dans l'opposition!

Nous pourrions pousser plus loin cette série d'exemples, plus concluants et plus frappants les uns que les autres. Mais à quoi bon? Ce que nous venons de dire prouve éloquemment que, sous le régime *libéral* qui nous gouverne, l'intérêt ministériel a le pas sur les principes. Il est bien permis aux fonctionnaires de publier des écrits attentatoires à la liberté et à la Constitution; mais écrire contre les ministres...., halte-là! Nous subissons donc le régime du fétichisme ministériel.

Le sort de la valeureuse Pologne éveille bien des sympathies dans le pays. Plusieurs hommes politiques et des publicistes connus avaient songé à organiser un meeting, qui devait avoir lieu dans une des salles de l'hôtel de ville de la capitale; mais l'édilité bruxelloise s'est montrée hostile à la réalisation de cette idée. Elle a donc refusé de mettre à la disposition du comité provisoire la salle qui lui avait été demandée pour la tenue du meeting. Il a fallu choisir un autre local. La réunion a eu lieu le 23 mars dans la salle dite de l'*Orient*. L'assemblée était très-nombreuse. Conservateurs, démocrates et *libéraux* se sont donnés la main pour protester contre le despotisme moscovite, qui tient asservie, sous son gantelet de fer, la malheureuse Pologne. M. B. Dumortier, représentant, a parlé et il s'est fait applaudir, par son langage à la fois énergique et libéral; M. l'avocat Jottrand, ancien membre du Congrès, a aussi obtenu un grand succès, ainsi que M. Guillery, représentant, et plusieurs autres orateurs. Le meeting a décidé qu'une souscription serait organisée au profit de la Pologne. Nous désirons qu'elle soit fructueuse, afin qu'elle puisse alléger les douleurs d'une noble nation, si digne de l'indépendance et de la liberté. Vive la Pologne! tel a été le cri final de l'assemblée, et c'est celui par lequel nous voulons terminer ces lignes... Vive la Pologne!

8 avril.

BIBLIOGRAPHIE.

Mme SWETCHINE.

MÉDITATIONS ET PRIÈRES (1).

La renommée et l'autorité de Mme Swetchine me semblent désormais également incontestables; je ne veux donc plus accompagner son nom des expressions de ma timidité. Ce nom a subi et surmonté l'épreuve de critiques qui, ne dissimulant pas l'origine de leur hostilité, ont avoué que ce qui les importune surtout, c'est le retentissement imprévu et le succès d'idées toutes chrétiennes. L'injure même, dit-on, a risqué son trait, et si les amis de Mme Swetchine en ont été froissés dans leur tendre vénération, ils ont dû sentir aussi que c'était un hommage pour elle, que d'être traitée comme un signe du temps et attaquée comme une puissance.

Publiant un nouveau volume, extrait de ses papiers, je n'en suis que plus obligé à rendre compte de mon propre travail, et plus responsable des procédés que j'ai cru devoir suivre. En conséquence, je viens déclarer, une fois de plus, que ce volume, comme les précédents, se compose de morceaux presque tous improvisés au courant de la plume, sans lien, sans méthode, et dont quelques-uns même avaient échappé, jusqu'au dernier moment, à de soigneuses investigations. L'un des plus importants, le plus important de tous peut-être, le *Journal de la Conversion*, était enfoui sous une enveloppe qui ne devait subir qu'un dernier examen.

Aucun de ces morceaux, sauf quelques prières, ne portait de titre. C'est moi qui ai voulu en donner un à chacun d'eux. Je ne me suis point dissimulé l'inconvénient de cette addition, inconvénient qui est d'annoncer un sujet mûrement étudié et régulièrement développé, lorsqu'il ne s'agit souvent que d'un premier aperçu et de quelques lignes d'un jet lumineux mais rapide. Toutefois, j'ai passé outre; et comme chacune de ces pensées, même la plus courte, est singulièrement féconde, j'ai voulu que, la lecture générale une fois achevée, le lecteur pût retrouver sans effort le sujet de sa prédilection et reprendre commodément le cours de ses réflexions intimes. C'est donc un secours offert au souvenir et rien de plus.

J'ai essayé aussi d'établir un classement emprunté à la nature des sujets eux-mêmes. Deux divisions principales se présentaient d'abord et naturelle-

(1) Paris, Vaton, rue du Bac.

ment : tout ce qui, tenant à la controverse religieuse, exprime le doute ou y répond; ensuite, tout ce qui appartient à la possession pleine et paisible de la vérité. La première partie a reçu pour titre général : *de la Vérité du Christianisme;* la seconde : *de la Piété dans le Christianisme.* J'ai donné à ces deux parties leur complément ou plutôt leur couronnement véritable, c'est-à-dire, les prières couronnées elles-mêmes par le *Chapelet de la bonne mort.* Chercher Dieu, le trouver et l'aimer, ce fut toute la vie de Mme Swetchine, c'est aussi la distribution et le résumé de tout ce volume.

Il eût été plus naturel, peut-être, de réserver le *Journal de la Conversion* pour une nouvelle édition de la Vie de Mme Swetchine; j'ai préféré en faire les premières pages de ce volume, parce que j'ai hâte de le présenter à la Russie. Au moment où ce grand empire s'ébranle, où l'intolérance religieuse se place nécessairement au premier rang des impossibilités morales qui enveloppent le règne de l'empereur Alexandre, la découverte inopinée de ce document acquiert une opportunité flagrante. Je ne me suis donc pas cru le droit de retarder volontairement la mise en lumière des recherches si persévérantes et si laborieuses d'une Russe, qui poursuivit la vérité en faisant, ainsi qu'elle le dit elle-même, de prodigieux efforts pour se rattacher de bonne foi à la religion où elle était née.

L'oraison funèbre consacrée par le Père Lacordaire à Mme Swetchine se termine ainsi : « Oui, tôt ou tard, l'Orient s'inclinera devant l'Occident comme un frère vers son frère. Sainte-Sophie entendra retentir dans les deux langues le Symbole qui n'a pas cessé de nous unir... En ce temps-là, chère et noble amie que nous avons perdue et que nous demeurons ici à pleurer, en ce temps-là, vous soulèverez un peu votre froide pierre de Montmartre, vous respirerez un instant l'air où vous avez vécu, et y reconnaissant à la fois les brises de votre première et de votre seconde patrie, vous bénirez Dieu qui vous avait appelée avant les autres, et auquel vous aviez répondu par cette foi sans tâche qui nous éclaira nous-mêmes... » Si quelque chose peut servir et hâter les espérances unies du Père Lacordaire et de sa maternelle amie, ce sera certainement le tableau fidèle de la conversion de Mme Swetchine. Ses compatriotes auront peut-être l'injustice d'être surpris, mais ils auront à coup sûr le bonheur d'être touchés de ce patriotisme sincère auquel la suprême séparation de communion a tant coûté, de ce patriotisme qui a si fidèlement survécu en elle.

Ces pages que, faute de trouver un titre plus conforme au sujet, j'ai nommées le *Journal de la Conversion*, auraient peut-être été mieux définies par ces mots : Une âme devant Dieu, car l'impression qu'elles peuvent faire se produira aussi, je le crois, en deçà des frontières de la Russie. Toute âme ayant un combat à soutenir, un parti courageux à prendre, une résolution pénible à protéger, trouvera dans cet exemple, de salutaires inspirations; et si elle s'attache jusqu'au bout à un tel guide, elle reconnaîtra bientôt, que le meilleur dénouement de tous les drames humains est encore le cri suprême poussé par Mme Swetchine, au terme de ses longues hésitations : « Mon Dieu, je me jette à vos pieds à corps et âme perdus ! »

Après le *Journal de la conversion*, viennent se placer d'eux-mêmes tous les morceaux qui adressent une réfutation et surtout un affectueux appel à l'incrédulité persistante.

Mme Swetchine, quand sa foi eut jeté l'ancre sur le roc inébranlable, n'imita pas l'ingratitude de ceux qui, à peine sortis du péril, oublient les difficultés de la navigation, la violence des flots, l'impétuosité des courants contraires, et ne gardent plus que dédain, amertume ou indifférence pour les compagnons attardés de leurs anciennes erreurs. La discussion de Mme Swetchine, empreinte de toutes les préoccupations contemporaines, rejette, d'instinct, les allures de la polémique. Elle a le secret d'être toujours opportune sans être jamais personnelle. Plus vigilante et plus déférente que qui que ce soit au point de vue de l'orthodoxie, elle s'occupe, au même degré, de tout ce qui peut aplanir un obstacle, secourir une faiblesse ou favoriser un rapprochement. Sans s'être jamais donné une devise à elle-même, son esprit et son cœur ne perdent pas de vue sa propre maxime : « Il faut combattre pour l'éternité avec les armes du temps. »

A partir du morceau intitulé : *le Précepte et le Conseil*, traité de la plus haute spiritualité, et selon moi, chef-d'œuvre de la plus rare connaissance du cœur humain, l'ascétisme va croissant, mais en conservant toujours le langage de l'expérience qui le rend plus accessible, et, pour ainsi dire, plus pratique.

Mme Swetchine alors n'argumente plus, elle conduit sur les sommets où habite la piété par des pentes si faciles et si douces, qu'on arrive sur leurs cimes sans s'être aperçu que l'on montait. C'est, du reste, ainsi qu'elle procédait habituellement dans le commerce de la pensée ; elle contestait moins souvent l'erreur qu'elle ne faisait aimer la vérité.

Les prières seules, à l'exception de deux ou trois méditations, ont été écrites avec soin, parce que ce soin n'était pas littéraire, mais pieux. A côté de l'élan spontané, on sent l'influence du respect profond. L'humble créature, s'adressant à son créateur, s'inquiète du choix des images et des termes. Sa conscience écoute tous les scrupules, autant que son esprit avait dédaigné toutes les recherches ; elle consulte ses amis les plus vénérables ; elle interroge le curé de sa paroisse, et l'on trouvera de touchantes confidences de ce genre dans les correspondances du Père Lacordaire et de Dom Guéranger qui seront prochainement publiées.

Aussi, quelle que soit l'ardeur des aspirations de plusieurs pages de ce volume, je crois que leur accent ne dépasse jamais les limites d'une juste prudence et d'une véritable sagacité. Mme Swetchine, assurément, vise à l'idéal le plus élevé, mais sans aborder, fût-ce de loin, les régions du chimérique ; elle s'applique, au contraire, à mettre en garde contre tout écart de l'imagination dans la dévotion. Les traditions les plus saines, les autorités les plus sûres ne la quittent jamais. « L'ascétisme chrétien, dit-elle, a toujours un corps, c'est la vertu ; toujours une pierre de touche, c'est l'action. »

Voilà le vrai caractère de la piété de Mme Swetchine et la constante direction de ses conseils.

Cte DE FALLOUX,

De l'Académie française.

ETUDES JURIDIQUES.

DE L'ORIGINE DES DÉVELOPPEMENTS ET DE L'ORGANISATION DE LA FONDATION TERNINCK, A ANVERS.

I

Vers la fin du dix-septième siècle, Chrétien Terninck, chanoine de la cathédrale d'Anvers, établit en cette ville (rue Coppenol) une maison destinée à fournir gratuitement à des jeunes filles de la classe indigente la nourriture, le logement, l'habillement et l'instruction nécessaire à leur âge. Le personnel de l'institut, au moment où il fut fondé, ne se composait que de six enfants, une maîtresse et une servante. Bientôt l'augmentation du nombre des élèves obligea le chanoine à transporter le siége de l'établissement, d'abord dans une maison de la place Verte, puis, rue des Monnayeurs, dans les bâtiments où il existe encore aujourd'hui.

Comme presque toutes les œuvres d'avenir, l'institut Terninck grandit au milieu des difficultés et des épreuves. Dès les premiers pas, le fondateur fut arrêté par des obstacles imprévus qui auraient déconcerté et rebuté une volonté moins énergique et moins patiente que la sienne. Il avait commencé par confier l'enseignement à des maîtresses laïques. Leur inintelligence et leur incapacité, autant que leurs interminables querelles, le forcèrent de recourir à d'autres auxiliaires; il s'adressa à une Congrégation séculière, fixée à Gand et vouée à l'instruction des pauvres. Trois sœurs lui furent successivement envoyées; mais leur zèle, quelque peu routinier, ne voyait, dans l'école d'Anvers, qu'une succursale à organiser, avec une exactitude scrupuleuse, sur le modèle de la maison mère. Toute modification que l'initiative personnelle du chanoine essayait d'in-

troduire à ce plan préconçu, rencontrait de leur part une antipathie instinctive et d'insurmontables résistances. La seconde tentative échoua donc comme la précédente.

Les efforts laborieux de Chrétien Terninck menaçaient de rester stériles. Dans ses écrits se révèlent quelques traces des pensées douloureuses qui assaillirent son esprit, à la suite de ces mécomptes immérités. Cependant sa persévérance ne faiblit point. Il était profondément pénétré de la grave responsabilité que faisait peser sur lui la fortune considérable dont il jouissait, et il envisageait, avec une sainte anxiété, le compte rigoureux qu'il aurait à en rendre un jour à la Providence (1). Aussi regardait-il le succès de son œuvre, non-seulement comme une question d'amour-propre et d'honneur, mais comme une obligation de conscience qui lui incombait. Ce sentiment du devoir, que l'histoire nous montre partout comme si fécond encore en résolutions magnanimes, ce sentiment du devoir entretint son zèle et fortifia son courage. Une dernière ressource lui restait, une dernière voie lui était ouverte, c'était de recruter le personnel enseignant dans les rangs mêmes des jeunes filles formées et élevées à son institut. Ainsi chaque génération allait servir de pépinière et de stage à la génération suivante. Cette idée fut mise en œuvre, et, cette fois, un succès inespéré couronna les efforts du fondateur.

Dorénavant, l'école marchait et florissait au gré de ses désirs. Mais les vues de Terninck ne se circonscrivaient pas dans l'étroit horizon de sa vie. Il voulait que son œuvre lui survécût et se perpétuât dans les siècles à venir. Pour lui assurer ce caractère de stabilité et d'immutabilité, il sollicita et obtint de l'empereur Charles VI un octroi qui donna à sa fondation l'autorisation requise par la loi. Cet octroi porte la date du 24 septembre 1714. Il fut accordé sur l'avis conforme de l'évêque Pierre-Joseph Francken-Sierstorpff et des magistrats d'Anvers. Ces derniers avaient contesté à Chrétien Terninck la faculté de modifier, dans la suite, les conditions et les règles de son institution; mais le chanoine revendiqua ce droit avec fermeté, comme condition *sine qua non* de sa libéralité. L'octroi impérial trancha la question en sa faveur.

Plusieurs années s'écoulèrent, pendant lesquelles Terninck ne s'occupa que de développer et de perfectionner son établissement. Usant, avec un rare discernement, du droit de révision dont

(1) Préambule des Statuts.

l'octroi l'investissait, il introduisit peu à peu les changements dont la pratique et l'expérience faisaient apercevoir la nécessité. Fréquemment, — lui-même nous le raconte, — il adressa de ferventes prières au Très-Haut et implora de Lui ces lumières et ces bénédictions qui seules peuvent consolider les entreprises humaines. D'autre part, il ne se lassait pas de demander des avis et des conseils aux personnes sages et éclairées qu'il comptait en grand nombre parmi ses amis. Enfin, après s'être entouré de tous les renseignements et de tous les moyens de réussite que sa prudence lui suggérait, il songea à garantir l'avenir. Déjà au déclin de l'âge, et sentant sa fin s'approcher, il fit dresser (le 27 septembre 1738) l'acte notarié d'érection et rédigea, quelques mois après (le 8 janvier 1739), cette charte qui nous a été léguée sous le titre de *Règles et Statuts de ma fondation*, comme un monument impérissable de foi, de piété, de munificence et de sollicitude paternelle.

Nous n'avons ni le dessein de transcrire, ni la prétention d'analyser ce remarquable document. Contentons-nous d'en signaler quelques-uns des traits les plus saillants :

1° Un grand souci de conserver à l'école un certain caractère de distinction et de dignité. Cette tendance apparaît dans la nature de l'enseignement à donner. Terninck tient à l'élever au-dessus du niveau ordinaire de l'instruction à cette époque (1). Elle se révèle surtout dans les règles sur le choix des enfants qui ne pourront être que d'extraction honorable et légitime (2); et sur l'élection des trois proviseurs (3) dont un sera toujours pris dans le corps des curés ou des chanoines d'Anvers, un second parmi les membres anciens ou actuels de la magistrature communale. Aussi la nomenclature des proviseurs, depuis Terninck jusqu'à nos jours, comprend-elle une série de noms considérables et respectés.

2° Des prescriptions pleines de prévoyance pour assurer le bon emploi des deniers. Ce ne sera que pour des raisons graves et sous des conditions de garantie spéciales, qu'on pourra réduire le chiffre des enfants élevées à l'école. Un intendant ou receveur, agent comptable et salarié, est chargé de percevoir les revenus et de tenir les registres courants (4). Ses comptes sont rendus an-

(1) Article 35 des Statuts.
(2) Article 24 des Statuts.
(3) Article 73 des Statuts.
(4) Voir l'acte du 17 juillet 1784.

nuellement aux proviseurs, en présence des deux bourgmestres (1). Tous les biens qu'une enfant possédait lors de son admission à l'école ou qu'elle a pu acquérir depuis par succession ou par donation, lui sont restitués intégralement à sa sortie (2). L'accumulation des biens et des richesses est proscrite avec sévérité : sauf une réserve métallique permanente, destinée à rester en caisse pour parer aux éventualités inattendues, (3) l'excédant des revenus sur les dépenses, s'il y en a, sera distribué, soit en argent, soit en nature, à des familles de pauvres honteux (4). Les proviseurs sont chargés de veiller avec le plus grand soin à ce que l'abondance des ressources superflues ne puisse jamais, chez les maîtresses et les élèves, affaiblir l'esprit de travail et de pauvreté, et introduire des germes de vanité, de relâchement et de mollesse (5).

3° Une sollicitude scrupuleuse pour tarir d'avance toutes les sources de procès ou de conflits. Jamais les filles sorties de l'école, ni les héritiers de celles qui viennent à y décéder, ne pourront élever des prétentions pour réclamer leurs habillements ou le produit de leur travail et de leur industrie (6). Pour l'admission et l'exclusion des maîtresses et des enfants, pour la répartition des autres faveurs que le fondateur les autorise à conférer, pour le mode d'emploi des deniers, pour l'administration des intérêts de l'institution, les proviseurs ont pouvoir discrétionnaire et latitude absolue. Nul ne pourra les actionner ni les poursuivre de ce chef. Terninck s'en repose sur leur probité et sur leur dévouement : il nourrit la ferme confiance « qu'ils se souviendront sans cesse » quelle vigilance scrupuleuse il faut apporter à la gestion du pa- » trimoine des pauvres. »

4° Le désir de maintenir à jamais la fidélité à l'esprit primitif. Lorsqu'une fonction quelconque devient vacante, on y pourvoit dans le sein même de l'établissement, en tirant, pour ainsi dire, des entrailles de la Fondation les moyens de combler le vide. Aucune intervention du dehors n'est autorisée. Ainsi la supérieure (*oppermeesteresse*) est élue par les sœurs réunies. Les autres mai-

(1) *Voir* l'octroi de Marie-Thérèse en date du 26 juin 1742.
(2) Statuts, article 21.
(3) Statuts, article 100.
(4) Statuts, article 102 à 104.
(5) Statuts, article 100.
(6) Statuts, articles 10, 13, 19 et 20.

tresses sont prises parmi les filles ayant habité l'établissement pendant deux années au moins (1). En cas de décès ou de démission d'un des proviseurs, ses collègues restants nomment son successeur (2). C'est une condition fondamentale de laquelle le chanoine fait dépendre le maintien de son établissement. Les proviseurs nommés suivant les règles qu'il prescrit en détail, auront, seuls et à l'exclusion de tous autres (3), « pleine autorité, direction et surveillance sur la Fondation et sur les maîtresses. »

Une autre préoccupation se fait jour à divers endroits. Le fondateur redoutait que son école ne fût, dans la suite des temps, transformée en association religieuse. Il prohibe formellement un changement pareil. L'acte d'octroi de Charles VI, l'acte notarié de 1738 et les statuts de 1739 (article 2) répètent la défense en termes à peu près identiques, et des précautions minutieuses en assurent l'observation. Ainsi, à l'article 2 des Statuts, l'auteur s'excuse d'avoir parfois, dans les règles de conduite qu'il impose aux maîtresses, employé des expressions empruntées aux institutions monastiques. Il n'a eu d'autres vues que de maintenir l'ordre, la concorde et le respect des convenances, et d'atteindre ainsi d'une manière plus aisée et plus complète le but unique qu'il se propose : l'éducation chrétienne et pieuse des jeunes filles. Par surcroît de garantie, il n'attribue à la supérieure d'autre nom que celui de première maîtresse ou maîtresse en chef (*oppermeesteresse*), et aux autres sœurs celui de sous-maîtresses. Les membres des corporations religieuses sont exclus à perpétuité des fonctions de proviseur ou de célébrant.

Des dispositions finales prévoient le cas où la force des circonstances ou les actes de l'autorité supérieure feraient dévier la fondation de sa destination et en altéreraient le caractère originaire. Plutôt l'inexistence et la suppression de l'œuvre que le renversement de ses règles organiques et fondamentales, voilà le dernier mot, la volonté suprême et décidée du testateur. On pourra qualifier cette résolution comme on voudra : on y verra l'effet d'un caprice ou l'inspiration d'un amour-propre obstiné, ou bien on y admirera, avec nous, une défiance légitime de l'avenir et une

(1) Article 7 des Statuts.

(2) Articles 76 et suivants.

(3) *Privaielyck door de heeren Proviseurs en door geene andere*, porte l'acte d'érection. — Voir aussi l'article 90 des Statuts.

noble résolution de caractère; toujours est-il que l'intention est on ne peut plus nettement accusée à toutes les pages de ses écrits. « *Si jamais il arrivait, sous quelque prétexte que ce soit,* porte l'oc- » troi de 1714, *que la fondation susdite se trouvât changée en un* » *couvent ou en une autre institution analogue (eenige vergadering* » *daervan smaek hebbende), ou y fût appropriée en tout ou en partie,* » les revenus seront appliqués à d'autres fins. L'acte notarié d'érection répète la même stipulation et l'étend au cas où la fondation devrait être administrée « par d'autres personnes ou suivant d'autres rè- » gles que le comparant ne l'a prescrit. » L'article 109 des statuts confirme les deux dispositions antérieures et en énonce le motif en ces termes : « Si l'on portait atteinte aux règles organiques, mes » intentions se trouveraient dénaturées et l'octroi que j'ai obtenu » serait rendu illusoire. »

Sous l'empire de notre législation civile actuelle, lorsqu'une charge ou condition incompatible avec les lois, l'ordre public et les bonnes mœurs est apposée à un legs ou à une donation, la condition est réputée non écrite; mais la libéralité subsiste et produit ses effets (art. 900 Code civil). Le législateur a présumé que, dans l'intention du disposant, la pensée dominante est de poser un acte de bienfaisance et que la condition ajoutée n'est qu'accessoire; si, par un motif quelconque, l'exécution de la charge devient impossible, cette circonstance ne doit pas entraîner la caducité de la libéralité.

La sagacité prévoyante de Terninck a, pour ainsi dire, deviné par intuition qu'un jour une interprétation pareille pourrait être donnée à ses dispositions. Il l'a formellement repoussée. Au maintien de l'organisation qu'il a établie, il attache l'existence même de sa libéralité. Sa volonté est explicite : mes biens demeureront affectés à la Fondation, pour autant que mes statuts restent en vigueur. Si, dans la suite des temps, ces statuts étaient jugés en désaccord avec les lois, eh bien, les revenus serviront à d'autres destinations et l'école cessera d'exister. Le droit des gratifiés qu'il appelle subsidiairement, sera instantanément ouvert.

Il y a deux libéralités en présence : la première en faveur de l'école, la seconde en faveur des gratifiés subsidiaires. Le même événement, qui est condition révocatoire pour l'une, est condition suspensive pour l'autre. Et cette condition qui est, non pas contraire, mais parfaitement conforme à la loi, c'est la suivante : « Si » jamais il devient physiquement ou moralement impossible que » ma Fondation soit conservée sur le pied actuel. »

L'article 900 est inapplicable; son texte et son esprit y répugnent. La présomption qu'il soulève fléchit devant l'évidence de la volonté contraire. Terninck n'a attaché à son œuvre aucune condition illicite, nous le répétons. Voici comment il s'est exprimé : Tant que mes statuts seront en harmonie avec la loi, ma fondation restera debout. Dès qu'ils cesseront de l'être, je n'élève pas la prétention de les maintenir en dépit du législateur : ce serait là la condition illicite que l'article 900 déclare non avenue; non! mais je veux que leur abrogation entraîne la suppression de l'établissement. Tout ou rien! La Fondation avec les statuts : sinon, non!

En présence de termes aussi explicites, il n'y a guère moyen, confessons-le, de discuter ni d'hésiter. Si une loi prétendait conserver l'école en supprimant le mode d'administration qui en est la base inséparable, il serait difficile de la qualifier autrement que de mesure de spoliation et de confiscation (1).

Un dernier caractère se révèle de la manière la plus éclatante dans l'ensemble de l'œuvre : c'est la religieuse et vigilante tendresse que le fondateur manifeste envers les enfants chéries qu'il s'est choisies comme famille d'adoption. Il enjoint d'éviter les conversations oiseuses avec les personnes étrangères à l'établissement, les amusements frivoles, les occasions de dissipation mondaine. Il ordonne même de vendre sa maison de campagne à Wyneghem, pour que jamais on ne fût tenté d'y laisser passer la nuit aux maîtresses et aux élèves (2). D'autre part, sa générosité intarissable suit et accompagne les pauvres enfants, même après leur entrée dans le monde; celles qui se sont constamment bien conduites pendant leur séjour à la maison, recevront des proviseurs un trousseau complet (3). Un revenu fixe est affecté tous les ans pour subvenir aux besoins de celles qui seraient réduites à l'indigence (4). A celles dont la conduite, moins régulière, a fait concevoir quelques appréhensions, « j'ai toujours eu soin, dit-il, de leur assurer une posi-

(1) Combinez les articles 1168, 1169, 1175, 1176, 1181 et 1183 du Code civil et l'article 12 de la Constitution belge. — *Voir* dans le même sens, sur la fondation De Rare, l'arrêt rendu par la cour de Gand le 12 mai 1859. — (*B. Jud.* t. XVII, p. 668. —

(2) Acte additionnel du 20 octobre 1742.

(3) Statuts, article 39.

(4) Statuts, article 60.

» tion où leur vertu soit à l'abri du danger, m'en remettant pour
» le reste aux soins de la Providence (1). »

En terminant cette esquisse rapide, il nous sera permis de citer les paroles pleines d'onction par lesquelles le grand chanoine recommande son œuvre à ses successeurs. Même dans notre siècle mercantile et positif, il est impossible de lire sans émotion ces beaux épanchements de simplicité évangélique. « Je supplie avec
» ardeur, dit-il, Messieurs les proviseurs que j'ai désignés et ceux
» qui seront successivement institués après ma mort, de bien vou-
» loir, par esprit de charité, prendre à cœur, conserver et main-
» tenir cette œuvre charitable que j'ai entreprise et soutenue jus-
» qu'à présent, au prix de tant de peines et de sacrifices, et à
» laquelle j'ai consacré, par amour de Dieu et des pauvres, une
» partie si considérable de ma fortune. »

Un octroi de Marie-Thérèse, en date du 26 juin 1742, autorisa Terninck à doter l'école de propriétés foncières. En conséquence, dans les actes du 2 novembre 1742 et du 6 juin 1744, il y affecta, par voie de donation entre vifs, la plupart des immeubles qui lui appartenaient. Son testament du 1er octobre 1742, confirmé dans son codicille du 11, institua la Fondation légataire universelle de son patrimoine. Noble exemple de cette sainte prodigalité chrétienne, dont les sages de l'antiquité ignoraient jusqu'au nom et que le Sauveur est venu prêcher au monde en disant : « Si vous voulez être parfaits, cédez tout ce que vous avez et donnez-le aux pauvres ! »

Ce fut le 1er avril 1745 que Terninck rendit son âme à Dieu. Nous croyons inutile de faire son éloge; les faits que nous venons de rapporter en disent plus que de pompeuses périodes.

Le nom du pieux chanoine est gravé en caractères ineffaçables dans les annales d'Anvers. Il y occupe une place distinguée dans la longue série de ces bienfaiteurs de l'humanité dont cette ville peut s'enorgueillir à si juste titre; il y resplendit à côté de Tuclant, de Baerts, d'Almaras, de Van der Biest, de Wellens et de tant d'autres; à côté de Capello, de cet évêque révéré qui légua toute sa fortune aux pauvres d'Anvers; à côté de Van der Meere, de cet homme *inconnu et ignoré pendant sa vie*, dont la pieuse libéralité dota si richement la belle institution des Orphelines (*Maegden-*

(1) Statuts, article 43.

huis), et de ce Lantschot qui, comme le dit son épitaphe, réussit à fatiguer la charité elle-même (*Ja maeckt de miltheyt selve moe*).

II

Pendant les cinquante années qui suivirent la mort du chanoine, la maison Terninck se maintint prospère et intacte. A la fin du dix-huitième siècle, la commotion révolutionnaire qui couvrit l'Europe d'épouvante, de sang et de ruines, vint troubler aussi le calme de ce pacifique asile, consacré à la religion, à la vertu et à la charité. A peine les hordes de la Convention eurent-elles occupé la ville d'Anvers, que le représentant du peuple, Laurent, imposa aux congrégations religieuses une contribution de guerre où l'institut Terninck paya sa quote-part intégrale sans protester ni réclamer. C'était dans les premiers temps de désarroi et de frayeur ; deux des proviseurs étaient en fuite ; le troisième, M. J.-J.-H. Borrekens, ancien bourgmestre d'Anvers, avait été emmené à la citadelle de Lille, pour y répondre, en qualité d'otage, de la fidélité des Anversois. Quelques mois après, Borrekens fut élargi ou réussit à s'échapper, et de là date la lutte héroïque que seul, contre tous, ce digne citoyen entreprit pour la défense de l'institution. A cette tâche, hérissée de complications et d'obstacles, il apporta un zèle sans relâche, une fermeté rare, toujours tempérée par la plus prudente modération. En examinant les matériaux dont pourrait se composer l'histoire si dramatique de la Fondation à l'époque révolutionnaire, on voit, avec étonnement et sympathie, les prodigieuses ressources de souplesse, d'habileté et de mâle énergie que le proviseur mit en œuvre. Pied à pied il défend le terrain, il en dispute opiniâtrement chaque pouce à ses redoutables adversaires. Il élude les décrets des envahisseurs; il en ajourne l'exécution; il les interprète, il les commente, il en discute l'applicabilité. Aux menaces et aux colères de nos dictateurs improvisés, fort de son droit, le digne proviseur oppose son calme stoïque, son sang-froid imperturbable et sa discrète sagesse.

Quand l'administration de la commune d'Anvers commande de faire apprendre la *déclaration des droits de l'homme* dans les col-

léges, pensionnats et écoles privées, la supérieure répond simplement à la circulaire envoyée dans ce but, que l'institut Terninck n'était pas compris dans les catégories énumérées dans la résolution. Quand la municipalité et le commissaire du Directoire, Dargonne, interdisent aux sœurs, conformément à la loi du 7 vendémiaire an IV, de paraître dans les rues, vêtues de leur costume, la supérieure discute l'injonction, la Constitution française et la loi de l'an IV à la main; elle proteste contre la qualification de *religieuses* et d'*apostolines* qu'on avait attribuée à ses compagnes; elle déclare que ce ne sont que « des filles *dévotaires*, toujours libres de quit- » ter la maison et de vivre comme des demoiselles suivant leur » penchant et leurs inclinations; » elle en remontre à l'ignorant maître de danse, inopinément métamorphosé en agent suprême du pouvoir exécutif, elle lui prouve qu'elle s'entend, mieux que lui, à la législation nouvelle; elle récuse l'application de la loi du 7 vendémiaire qui ne concerne que les ordres religieux. Elle ajoute cependant que ses sœurs avaient changé leur costume pour se conformer au texte et à l'esprit de la Constitution de l'an III.

Toutefois il arriva un moment où la force brutale devait triompher de ce système d'atermoiements et de résistance passive que, pendant quatre ans, les chefs de l'école avaient pratiqué. Le signal des malheurs fut donné par la loi du 5 frimaire an VI qui, étendant aux départements de la *ci-devant Belgique* les lois déjà en vigueur en France, y supprima les chapitres séculiers, les bénéfices simples, les séminaires et toutes les corporations laïques des deux sexes (1). Cette disposition était plus directement applicable aux sœurs, bien que Borrekens persistât à la contester. Cependant, si elle dissolvait la communauté des sœurs, elle n'entraînait, en aucune façon, la confiscation des biens de la Fondation. En effet, qu'étaient-ce que les sœurs de l'Institut Terninck? Avaient-elles quelque droit de propriété à revendiquer sur les biens de la Fondation ? Non, évidemment. Tous leurs droits se bornaient à recevoir la nourriture, le logement et l'habillement en échange des soins qu'elles donnaient aux élèves. A leur entrée dans l'établissement, si elles possédaient quelques biens personnels, ces biens, loin d'être absorbés par le corps moral, étaient conservés et restitués, sans déduction, aux sœurs qui quittaient la maison, ou aux héritiers de celles qui venaient à y décéder. Quant aux biens

(1) Article 1er.

compris dans les dispositions de Terninck, ils étaient exclusivement affectés à l'éducation des filles indigentes.

Le dernier boulevard qui protégeait encore les espérances de Borrekens, fut renversé par la destitution de la commission des hospiçes, dont la municipalité incriminait depuis longtemps *la nonchalance et la bigoterie*. On y substitua des membres d'un *civisme absolument prononcé* et animés de l'*esprit régénérateur* qui devait *extirper tous les abus*: ce furent les citoyeus Keersmaekers, prêtre assermenté, J. Francx, Georgerie, Deroy et De Moor.

Cet *esprit régénérateur* allait déployer ses moyens d'action sur un champ de bataille digne de lui. Pendant cinq mois, le *civisme* de l'administration et sa haine passionnée des abus allaient être aux prises avec de pauvres femmes, sans appui humain, sans défense, n'ayant pour toutes ressources que leur charité, leur persévérance dans le bien, et l'amour qu'elles portaient aux enfants confiées à leurs soins.

La série des mesures hostiles débuta par deux visites successives des membres de la commission et par l'apposition des scellés sur toutes les portes de l'établissement, hormis la porte principale où fut constitué un gardien ou concierge, nommé Salentury. Tant que dura la visite, le chapelain Beke se tint blotti avec le saint ciboire dans une mansarde du grenier, et quand les commissaires furent partis, il se sauva par une allée dérobée. Plusieurs semaines s'écoulèrent en mesures vexatoires et tracassières, qui ne semblaient avoir d'autre but que de prolonger les angoisses et l'agonie d'une œuvre dont la ruine était irrévocablement résolue. Borrekens ne se lassait point; toujours sur la brèche, il multipliait ses efforts et ses démarches; il exhortait les sœurs à la résignation et à la constance. Des scènes émouvantes se produisirent dans les réunions qu'on tint à l'école pendant ces journées critiques; il y eut là des moments d'anxiété et de désolation touchantes. L'âme de ces infortunées se brisait à l'idée qu'on allait les arracher violemment à la paix de leur retraite et les lancer, éperdues et tremblantes, au milieu des agitations d'une grande ville où la tempête révolutionnaire se déchaînait avec toutes ses horreurs.

Nous devons le dire à leur honneur et à la gloire du digne proviseur qui dirigeait leur conduite, les sœurs accomplirent leur devoir jusqu'au bout et ne cédèrent qu'à l'emploi de la force brutale. Un agent de police vint leur enjoindre de quitter l'école; elles refusèrent de lui reconnaître qualité à cet effet. Dargonne,

accompagné de deux membres des hospices, vint réitérer, le lendemain, l'injonction, en ne laissant qu'un délai de quatre jours pour délibérer. Borrekens ne se découragea pas et parvint encore à ménager une transaction provisoire. Mais la pression des autorités centrales réchauffa la ferveur de la commission des hospices et provoqua de sa part de nouvelles exigences. Les sœurs y répondirent par une lettre pleine de convenance et de dignité que leur registre (*resolutieboek*) nous a conservée.

« Nous savons, disent-elles, ce que nous devons à la mémoire » de celui dont la sollicitude charitable nous a si longtemps nour- » ries, soutenues et dirigées, nous et les enfants confiées à nos » soins. C'est par un sentiment de vénération envers notre noble » et généreux fondateur que nous nous déclarons résolues à ne » pas quitter cet établissement, à moins d'y être contraintes par » la force. »

La commission des hospices fit entendre d'abord que cinq à six sœurs pourraient demeurer à l'école pour soigner les enfants que leurs parents n'avaient point encore retirées. Mais le fougueux Dargonne refusa de respecter cet engagement, et, le 31 décembre 1798, procéda à la suppression totale d'un établissement fondé avec tant d'amour, de zèle, de piété et d'abnégation.

Ce fut le commissaire Dargonne, l'abbé Keersmaekers, le concierge Salentury, un autre agent subalterne et un soldat, traversant en ce moment par hasard la rue des Monnayeurs, qui purent revendiquer le triste honneur de l'expulsion.

Le dénoûment de tant de péripéties fut violent et brusque. A la sommation qu'on leur adressa de sortir de l'école, toutes ces pauvres filles de Jésus-Christ répondirent par un refus unanime et catégorique. Leur courage simple, modeste, dénué d'affectation et de bravade, sembla un instant impressionner les persécuteurs. Mais Dargonne était décidé à passer outre; il eut recours à la force brutale. Quelques sœurs demandèrent à rester à l'établissement; deux d'entre elles se rangèrent même auprès des enfants éperdues de frayeur et les serrèrent dans leurs bras, comme pour les prendre sous leur sauvegarde maternelle. Nous croyons que leurs noms sont dignes d'être enregistrés dans ce travail à côté de ceux de leurs adversaires; ils méritent au moins à un égal titre de passer à la postérité : c'étaient Jeanne Van Rondonck et Jeanne Wyckmans.

La vue de cet héroïsme d'affection et de constance n'arrêta point

la colère passionnée du commissaire. Il s'approcha des deux sœurs, les saisit par le bras et les entraîna rudement jusqu'à la porte. Leurs compagnes furent expulsées à leur tour et se réfugièrent dans des maisons particulières. Les élèves furent transférées le lendemain à la maison des enfants trouvés, et, peu de jours après, au *Maegdenhuis*. Malgré le texte formel des lois du 25 messidor an V et du 5 frimaire an VI (art. 12), les bâtiments furent appropriés d'abord à une fabrique; plus tard, ils servirent de prison d'État, et l'on y detint ceux qui, appelés à des charges publiques, avaient refusé le serment et ainsi fait suspecter leur dévouement à la démagogie.

Borrekens, à la fin de la relation qu'il nous a laissée de ces déplorables événements, manifeste le vœu de voir cette belle œuvre renaître et se reconstituer dans son état primitif. Ce vœu ne tarda point à être exaucé. Moins de deux ans après sa suppression, le préfet d'Herbouville rétablit l'institut « dans l'intérêt de l'humanité » (arrêté du 24 novembre 1800). Cet arrêté avait été rendu à la demande de la commission des hospices, composée, depuis quelques mois, d'hommes modérés et intègres. Borrekens, qui avait vivement poussé la commission à faire les démarches nécessaires à cet effet, réussit aussi à se faire reconnaître par elle plein pouvoir pour tout ce qui tenait à la discipline intérieure. Cette concession ne se fit pas sans quelques difficultés, issues de la force même des choses, de la situation respective de la commission et de l'ancien proviseur. Aux termes de l'arrêté préfectoral, c'était aux hospices seuls que compétait la gestion de la Fondation. En revanche, appuyé sur la volonté expresse de Terninck, sur les inspirations de sa conscience et sur le sentiment de tous les gens de bien (*van alle de welpeyzende menschen*), Borrekens considérait ses pouvoirs comme demeurés intacts, et ses aspirations les plus ferventes hâtaient le moment où ils seraient de nouveau reconnus par le pouvoir constitué. Les membres des hospices cherchaient plutôt la règle de leur conduite dans l'interprétation qu'on donnait alors à la législation écrite ; Borrekens, dans le droit absolu, qu'à ses yeux, l'arbitraire d'un gouvernement de fait n'avait pu modifier. Au bout de quelque temps, les rapports des deux pouvoirs se tendirent, et bientôt se fit jour, non pas une hostilité ouverte et déclarée, mais de la froideur, de l'hésitation, des tâtonnements, des conflits d'attribution assez fréquents. Ces conflits ont trait soit au droit de la commission de sévir contre les maîtresses dont on

prétendait avoir à se plaindre, soit au choix des ouvriers, des employés et des fournisseurs, soit à l'accroissement du personnel, soit à la possession des documents relatifs à l'organisation de l'établissement. Borrekens, secondé par les sympathies unanimes des sœurs, se montra toujours le vaillant champion des antiques prérogatives menacées, et l'irréconciliable adversaire de tout empiétement. S'il ne sortit pas toujours victorieux du débat, au moins réussit-il à sauvegarder au conseil des proviseurs ses priviléges les plus essentiels : le droit de se compléter soi-même et le droit de choisir le chapelain et les élèves.

En 1801, la commission des hospices essaya de faire admettre deux enfants dans la Fondation, en vertu d'un arrêté du maire. Le proviseur se plaignit avec amertume, en appela aux usages traditionnels, invoqua la volonté du fondateur et fit tant que les enfants furent placées ailleurs. M. Le Grelle, en 1801, M. le curé Van Bomberghen, en 1816, furent nommés proviseurs, malgré les murmures mal dissimulés de la commission, qui aurait préféré arriver lentement à l'extinction du corps rival, à l'absorption de tous les pouvoirs entre ses mains.

Le but culminant des efforts des proviseurs, ce fut d'empêcher l'institution d'être confondue avec les autres établissements charitables, relevant des hospices, et d'être régie sur le même pied qu'eux. Ils luttèrent, avec défiance et vigueur, contre tout ce qui pouvait, de près ou de loin, conduire à cette assimilation. Ainsi une protestation permanente s'élevait contre la mesure dont on les avait frappés, et empêchait que leurs droits ne fussent éteints par la prescription. On nous pardonnera de rappeler un fait. Quoique n'ayant en soi que l'insignifiance d'une anecdote, il n'en est pas moins merveilleusement propre à faire apprécier l'état des esprits.

On fêtait avec beaucoup de pompe, en 1808, le célèbre jubilé des hospices. La commission administrative manifesta l'intention de donner le dîner dans la grande salle de la maison Terninck. Les proviseurs répondirent en exprimant hautement leurs répugnances pour ce projet, et ils réussirent à en empêcher la mise à exécution. La commission proposa alors de faire envoyer une part du restant du dîner et du dessert aux sœurs et aux élèves, comme aux autres maisons placées sous sa direction. Les sœurs repoussèrent cette offre et déclarèrent qu'elles n'avaient d'autre désir que la libre jouissance des revenus de la Fondation. Aussi se renfermèrent-elles dans une abstention complète et systématique,

et, de son côté, la commission ne leur envoya pas de circulaire pour les inviter à la messe célébrée à cette occasion, et ne vint pas visiter l'établissement. « De cette façon, raconte Borrekens, nous ne prîmes, grâce à Dieu, aucune part aux réjouissances de cette journée. »

C'était jusque dans les dénominations qu'ils s'attribuaient mutuellement, que se trahissait le côté équivoque de la position des deux pouvoirs. Les administrations des hospices ne qualifiaient plus Borrekens que de *régent,* et lui, à son tour, leur fit entendre avec assurance qu'en leur âme et conscience, ils ne pouvaient se regarder que comme dépositaires provisoires, envoyés en possession, conservateurs temporaires, et non comme dispensateurs de la Fondation.

Dans les mémoires de l'institut, le proviseur rapporte qu'il *autorisa* et *pria* la commission de faire les réparations nécessaires aux bâtiments. Toute la confusion d'idées que la législation nouvelle jetait dans les intelligences, tout l'antagonisme des deux théories rivales se reflète et s'incarne en cette espèce de contradiction dans les termes, spontanée ou préméditée.

A la fin, les administrateurs des hospices se fatiguèrent d'exercer un pouvoir partagé et disputé. Investis de la manutention des deniers et du soin des intérêts pécuniaires, ils n'étaient jamais parvenus à obtenir le concours loyal des sœurs. Considérés par leurs administrés comme usurpateurs et intrus, ils refusèrent de jouer plus longtemps un rôle odieux et ingrat, et firent entendre aux proviseurs qu'ils ne voyaient que dans le rétablissement de l'état de choses primitif la résolution des problèmes et l'aplanissement des difficultés. Les proviseurs accueillirent ces offres avec allégresse. Le vieux M. Borrekens eut encore le temps, avant de mourir, d'apprendre cette consolante nouvelle. « Plût à Dieu qu'il en fût ainsi ! » s'écria, ravi de joie et d'espérance, cet administrateur modèle, qu'on peut, à juste titre, nommer le défenseur et le soutien de la maison dont Terninck fut le fondateur.

Ses collègues qui lui survécurent se mirent à l'œuvre. Appuyés par les hospices et par la députation permanente, ils sollicitèrent du roi des Pays-Bas leur réintégration dans leurs fonctions primitives. La mauvaise volonté du bourgmestre d'Anvers formait le seul obstacle. Ce fonctionnaire avait conçu un plan tout opposé : il travaillait à la fusion du *Maegdenhuis* avec la *Terninckscheschool.* Son influence, paraît-il, détermina le cabinet de La Haye à faire

connaître aux requérants que la demande, telle qu'elle était formée, ne pouvait être accueillie. Cette réponse fâcheuse, pronostic d'un échec complet, ne déconcerta pas les proviseurs; ils redoublèrent d'efforts, fatiguèrent la commission des hospices, le gouverneur d'Anvers, le pouvoir central de leurs obsessions incessantes, et, grâce à l'appui éclairé et dévoué de M. Geelhand-Dellafaille, membre des États-Généraux, ils obtinrent le décret qui leur rendait l'intégralité de leurs pouvoirs.

III

Nous croyons convenable de présenter ici un aperçu sommaire des motifs qui ont paru décider le gouvernement des Pays-Bas à reconstituer l'ancienne administration. Ce qui nous y engage surtout, c'est que les mêmes raisons qui, en 1821, ont provoqué le rétablissement de l'administration des proviseurs, militent encore aujourd'hui en faveur de son maintien. Il nous a été donné de puiser la plupart des motifs, que nous allons passer en revue, dans les mémoires, documents et pétitions adressés à cette époque aux diverses autorités compétentes.

D'abord, par la nature de sa constitution et par son but spécial, la Fondation Terninck se détache très-nettement des autres institutions analogues. Elle existe en faveur des enfants d'un certain rang, dont les parents, à la suite de revers soudains, ont été mis dans l'impossibilité de pourvoir à leur éducation. Il serait humiliant et pénible que ces enfants, dont quelques-unes sont de haute extraction, dussent être confondues avec les pauvres ordinaires, habitués depuis leur naissance à une éducation moins soignée et à une vie plus dure. La maison Terninck répond à une face toute particulière et singulièrement délicate des misères humaines. La confondre ou la réunir avec d'autres établissements de bienfaisance, ce serait fausser et violer l'intention du fondateur. C'est là un point de vue capital, une idée mère qui domine toute cette discussion.

Il convient de témoigner une égale déférence à la volonté du fondateur, quant aux règlements touchant le choix des administrateurs. Et, de bonne foi, qui oserait en contester la haute sagesse?

L'un des proviseurs doit avoir le rang de chanoine ou de curé de la ville ; les deux proviseurs laïques ont toujours été choisis dans les familles les plus considérées d'Anvers ; un d'eux au moins est pris parmi les anciens membres du collége échevinal. Nommés à vie, ils sont à même d'étudier à fond les nécessités de la Fondation, à la différence des administrations publiques qui, sujettes à des renouvellements fréquents, n'ont guère le temps de se familiariser avec le détail des affaires. D'autre part, toutes les complications si dispendieuses de la bureaucratie sont évitées (1). Un seul receveur salarié est chargé de la perception des revenus, et les proviseurs joints au collége échevinal examinent et approuvent annuellement ses comptes. Ainsi, à une merveilleuse simplicité de rouages s'allie un ensemble complet de toutes les garanties désirables. Les sœurs, recouvrant le droit d'acheter les objets nécessaires aux besoins journaliers, peuvent faire les acquisitions avec plus de liberté, de discernement et d'économie que des employés étrangers aux intérêts de l'établissement. De cette manière, on pourra, par l'épargne, maintenir, accroître même le chiffre des élèves et ainsi alléger les charges de la ville (comme le porte l'octroi de Marie-Thérèse : « à la décharge de notre ville d'Anvers » et de notre chambre des pauvres). » On pourra aussi, peut-être, rétablir un jour l'excédant des recettes sur les dépenses qui, d'après les vœux du chanoine, doit être annuellement distribué aux pauvres honteux. (En 1789, on a donné 400 florins aux pauvres.)

Les faits, d'ailleurs, parlent avec plus d'éloquence que les dissertations théoriques. Pendant la courte période où l'administration de la maison Terninck fut confondue avec celle des hospices, la permanence du déficit fut la situation normale. Une portion des revenus servait à l'entretien des autres hospices, au mépris de la volonté formelle du chanoine. D'autre part, pendant tout un siècle que l'institution fut administrée d'après le principe primitif, aucune plainte légitime n'eut l'occasion ou le motif de se produire. Le proviseur Borrekens put dire, en 1808, la main sur la conscience

(1) M. Watteville estime qu'il y a dans les hôpitaux de France un employé sur quatre administrés et que les frais d'administration y absorbent un cinquième des revenus. (*Du paupérisme en France*, p. 46.)

M. De Backere établit la même proportion pour notre pays. (*La charité et l'assistance publique*, p. 46.)

et sans redouter de démenti, que pendant ce long intervalle, jamais le moindre abus, la moindre faute, la moindre négligence ne fut signalée. On sait combien la commission des hospices de 1798, issue des sources impures du terrorisme, était intéressée à trouver des sujets de blâme et de critique dans une œuvre dont elle méditait la ruine. Et, chose digne de remarque, lorsqu'elle exigea des receveurs la reddition des comptes, elle leur témoigna sa haute satisfaction de l'exactitude consciencieuse qui avait présidé à leur gestion et exprima le désir de les continuer dans cet emploi. Ce témoignage ne sera assurément pas suspect de partialité. L'institut peut s'en prévaloir avec orgueil, comme d'un éclatant hommage rendu à la régularité de ses procédés administratifs et financiers ; elle peut le placer à côté de celui qui lui fut rendu le 30 août 1802 par des juges non moins compétents. Trois délégués du préfet des Deux-Nèthes, après s'être fait montrer l'établissement dans tous les détails et s'être enquis de tous les renseignements nécessaires pour en apprécier le mécanisme : « Non ! » s'écrièrent-ils émerveillés, non, dans toute la France il n'existe » rien de pareil ! »

Aussi les proviseurs purent-ils invoquer à la fois, en faveur de la mesure qu'ils sollicitaient, le vœu de l'auguste fondateur, le vœu de la commission des hospices, le vœu de la députation permanente, le vœu des maîtresses et des élèves, le vœu de tous les habitants distingués et bien intentionnés. Telle fut l'énergie avec laquelle se prononça le sentiment public, qu'au bout de quelques jours, 30,000 francs furent souscrits pour rendre à l'établissement son organisation et sa splendeur antiques.

Enfin parut l'arrêté royal tant désiré. Le 19 février 1821 fut la date de ce mémorable acte de restitution. La ville d'Anvers salua avec reconnaissance cet événement qui rendait son premier lustre à une de ses gloires les plus pures, et les proviseurs, transportés d'allégresse et de gratitude, se firent un devoir de porter au pied du trône l'expression de leurs sentiments. Guillaume Ier les accueillit avec beaucoup de bienveillance : « Je sais tout, leur dit-» il ; je connais la justice de votre cause, et je suis parfaitement au » courant des intrigues et des résistances qu'on a suscitées contre » vous. »

IV

Nous touchons à l'un des points les plus importants de ce travail. Nous nous demanderons si l'arrêté royal du 19 février 1821 est constitutionnel, et, en élargissant le cadre de la question, quelle est, sous notre législation actuelle, la situation juridique de l'institut Terninck.

Avant tout, il importe de se fixer avec certitude sur la nature et la destination de la Fondation. Les revenus des propriétés dont le chanoine l'a dotée, sont consacrés à fournir à des enfants pauvres du sexe féminin le logement, l'habillement, l'entretien avec l'enseignement primaire et l'apprentissage manuel. Accessoirement, ils servent aussi à subvenir aux frais d'entretien des sœurs désignées pour surveiller les enfants, pour les éduquer, pour les assister dans tous leurs besoins : mission complexe, résumée dans la double qualification de *maîtresses* et de *servantes* que Borrekens leur attribue expressément dans ses mémoires du 7 septembre 1802 et du 4 octobre 1813. Tous ces moyens convergent vers un même centre, tous concourent à un seul but; les maîtresses ne sont là qu'à cause des élèves : c'est le bien-être de celles-ci, le soulagement de leurs malheurs, leur perfectionnement moral et intellectuel que le fondateur a eus principalement en vue.

A ce titre, la maison Terninck constitue une institution de bienfaisance. Dans la sphère que le chanoine lui a tracée, elle tend et contribue à soulager les misères de la classe indigente.

Il est juste de reconnaître néanmoins que cette œuvre a un caractère quelque peu mixte. A côté de son objet essentiel et principal se dessinent, mais seulement comme point de vue secondaire, les éléments caractéristiques d'une fondation d'enseignement.

Commençons par constater qu'envisagé sous l'une et l'autre face, l'institut Terninck a pu légalement obtenir, sous le roi Guillaume Ier, le rétablissement de son organisation et de son administration distincte.

Il importe avant tout de remarquer qu'en Belgique, les biens des fondations de charité ou d'instruction n'ont jamais été nationalisés.

En France, la législation révolutionnaire sur cet objet passa par bien des tâtonnements et des vicissitudes. Énumérons quelques-unes des dispositions successivement votées.

Le décret des 13-19 février 1790 portait qu'il ne serait rien chargé provisoirement à l'égard des maisons chargées de l'éducation publique et des établissements de charité.

La loi des 20-22 avril 1790 prorogea ce *statu quo* en exceptant de la main-mise nationale « l'ordre de Malte, les fabriques, les » hôpitaux, les maisons et établissemsnts de charité,.... les col- » léges et maisons d'institution, étude ou retraite, administrés par » des ecclésiastiques ou par des corps séculiers, ainsi que les mai- » sons de religieuses occupées à l'éducation publique et au soula- » gement des malades; lesquels continueraient, comme par le » passé, et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par le » Corps législatif, d'administrer les biens dont ils jouissent » (art. 8). »

Fidèle à ces antécédents, l'Assemblée nationale, dans le décret des 28 octobre-5 novembre 1790, qui énumère les biens nationaux, ajourna expressément (art. 1er) tout ce qui concerne « les biens » des établissements d'étude ou de retraite et de tous autres éta- » blissements destinés à l'enseignement public, et, en outre, les » biens des hôpitaux, maisons de charité et autres établissements » destinés au soulagement des pauvres... »

Ces dispositions furent corroborées et complétées par le décret du 16 octobre 1791, portant que les corps et établissements d'instruction ou d'éducation subsisteraient avec leur régime respectif.

Quelques mois plus tard, la révolution fit un pas en avant, et le décret du 18 août 1792 supprima les congrégations religieuses et séculières d'enseignement et de charité, et attribua leurs biens à la nation, tout en conservant aux individus de l'un et de l'autre sexe les bourses et places gratuites, fondées soit dans les colléges, soit dans les maisons de congrégations de filles.

Le décret des 8-10 mars 1793 prescrivit la vente de tous les biens formant la dotation des établissements d'instruction publique.

Mais, peu de temps après, un nouveau moment d'arrêt est marqué par le décret des 1er-4 mai 1793, qui excepte provisoirement de la vente les biens formant la dotation des hôpitaux et maisons de charité.

En les années II et III de la République, l'histoire de la législation porte l'empreinte de fluctuations identiques.

Ainsi le décret du 23 messidor an II réunit au domaine national l'actif et le passif des hôpitaux, maisons de secours, hospices, bureaux de pauvres et autres établissements de bienfaisance. Mais, de nouveau, par une réaction qui ne se fit guère attendre, la Convention recule devant les suites de son entreprise et surseoit à la vente de ces biens, par décret du 9 fructidor an III.

Il serait peu intéressant de discuter dans quelle mesure chacun de ces actes législatifs serait applicable à l'institut Terninck. En effet, une remarque capitale en cette matière, constante dans notre jurisprudence, et trop souvent perdue de vue par d'éminents jurisconsultes (notamment par M. Tielemans, *Rép.*, v° *Fondation*), c'est que, dans les départements réunis à la France par la loi du 9 vendémiaire an IV, c'est-à-dire dans la Belgique actuelle, l'arrêté du 18 pluviôse an IV ne déclare obligatoires que les lois françaises dont la publication y avait été ordonnée, soit par les agents dépositaires du pouvoir exécutif, soit par la législature. Or, jamais les décrets du 18 août 1792, du 10 mars 1793, ni du 23 messidor an II n'avaient été soumis à une mesure de ce genre.

Une année après l'incorporation de nos provinces à la République, la loi du 26 vendémiaire an V, un des premiers pas posés dans la voie réparatrice, décide que « les hospices civils » seront conservés dans la « jouissance de leurs biens (art. 5), » et que les biens déjà vendus « leur seront remplacés en biens nationaux (art. 6). » Elle ajouta que les administrations municipales auraient la surveillance immédiate des hospices et qu'elles exerceraient cette surveillance par une commission composée de cinq citoyens (art. 1er).

La loi du 25 messidor an V rendit applicables aux fondations boursières les dispositions de la loi de vendémiaire qui conservent les hospices dans la possession de leurs biens.

Cette loi conférait-elle la gestion des biens des bourses d'études à la commission municipale des hospices? L'administration du département de la Dyle penchait d'abord pour la négative. Elle institua un conseil spécial de cinq membres organisé sur le même pied que les commissaires des hospices, et le chargea de régir les biens des bourses. Ce mode d'application ne prévalut point, et l'autorité centrale décida que c'était à la commission des hospices que ce soin incombait.

Quoi qu'il en soit de ce détail, il résulte de cette revue sommaire que jamais en Belgique les fondations de la nature de la maison

Terninck n'ont été frappées de la nationalisation révolutionnaire. Celles des lois françaises qui ont été promulguées en nos provinces ont eu pour but de conserver, et non de détruire les établissements de bienfaisance. L'institut Terninck, comme les autres, a donc conservé son existence légale.

A la vérité, la gestion des diverses maisons établies dans une commune a été, par les lois de l'an V et par celle du 16 messidor an VII, fusionnée et centralisée entre les mains de la commission légale; mais aucune disposition expresse ne résout la question de savoir si les divers établissements, désormais administrés en commun, perdaient leur individualité juridique pour ne former qu'un seul être collectif et unique, concentré en un seul corps et ne constituant qu'une seule personne civile. Trop souvent cette affirmation a été gratuitement articulée et servilement répétée; mais, en examinant d'une manière approfondie les textes des diverses lois, on s'assure qu'elles s'occupent du côté pratique plutôt que du côté juridique de la situation des établissements de bienfaisance.

Cette distinction, trop oubliée dans les débats judiciaires et législatifs, n'a guère d'intérêt pour les institutions qui ont continué à être régies par les administrations légales. Il importe peu, en effet, que ces institutions constituent désormais un seul corps moral ou continuent à former une agrégation d'établissements distincts, quoique soumis à la même administration; mais, en revanche, la même distinction présente à nos yeux une très-grande valeur pour décider jusqu'à quel point le roi Guillaume Ier a modifié les lois françaises en reconstituant les anciennes administrations pour certains établissements de bienfaisance et pour les bourses d'études. Suivant nous, il est inexact de prétendre qu'en agissant ainsi, il ait créé de nouvelles personnes civiles et enlevé aux administrations officielles des biens dont elles avaient la propriété. Au contraire, les questions de personnalité et de propriété restaient intactes; les lois de l'an V s'étaient bornées à dire que les fondations d'enseignement et de bienfaisance seraient conservées dans la jouissance de leurs biens. Là est le seul principe qui ait été législativement consacré.

Nous n'avons encore parlé que des fondations soumises à l'administration de la commission des hospices ou des bureaux de bienfaisance. Pour compléter cet exposé, il convient de rappeler qu'une partie des fondations d'enseignement avaient été, sous le premier Empire, attribuées à l'Université de France. C'étaient no-

tamment les biens des anciens colléges, universités et académies, ou des bourses qui y étaient annexées, et les biens formant la dotation de bourses cédées au domaine (décrets du 11 décembre 1808 et du 15 novembre 1811).

L'exposé des motifs déposé avec le projet de loi du 10 novembre 1862 sur les fondations d'enseignement, paraît croire, d'accord avec les considérants d'un arrêt de la cour d'appel de Bruxelles du 11 janvier 1848, que cette attribution faite au profit de l'Université embrassait toutes les fondations boursières. M. Tielemans enseigne, au contraire, qu'elle se renfermait dans la limite que nous venons d'indiquer.

Tel était l'état de la législation à la chute de l'Empire.

La loi fondamentale du royaume des Pays-Bas disposa comme suit sur les matières dont nous nous occupons.

« Art. 226. L'instruction publique est un objet constant des » soins du gouvernement.

» Art. 228. Les administrations de bienfaisance et l'éducation » des pauvres sont envisagées comme un objet non moins impor- » tant des soins du gouvernement. Il en est rendu aux États- » Généraux un compte annuel. »

Tout le monde est d'accord pour reconnaître que ces dispositions érigeaient l'enseignement et la bienfaisance en objets d'administration publique sur lesquels le roi pouvait, aux termes de l'art. 73 de la même loi, prendre toutes les mesures générales sans intervention des Chambres. Guillaume Ier ne se trouvait donc pas, par rapport à ces objets, dans les conditions d'un pouvoir exécutif ordinaire. Il jouissait de droits beaucoup plus étendus et se rapprochant de très-près de la puissance législative.

A la vérité, ces textes, par leur défaut de précision, ont donné lieu à des interprétations divergentes; mais même l'opinion qui en restreint la portée dans les limites les plus étroites, reconnaissait au Roi le droit de régler l'économie intérieure des établissements d'instruction et de charité, la régie de leurs biens, la forme de leur administration, la nomination du personnel (*Répertoire* de M. Tielemans, t. VII, p. 398 et 421).

Eh bien, l'arrêté du 19 juillet 1821 sur la Fondation Terninck ne va pas au delà. Les lois de l'an V, nous l'avons vu, ne prononcent expressément ni la dévolution de la propriété des fondations aux hospices, ni l'absorption de ces fondations en une personne civile unique. Ce n'est que comme corollaire de

l'unité d'administration qu'on a pu en inférer ces conséquences. Le roi Guillaume Ier, en portant l'arrêté reconstituant l'administration Terninck, n'a donc ni modifié la capacité civile des hospices, ni enlevé des biens dont la propriété leur avait été législativement conférée. Il n'a fait autre chose que leur retirer, en vertu de son droit d'administration générale, la gestion de certaines fondations qu'aucune loi n'avait privées de l'existence propre, et dont l'individualité distincte avait été latente, mais jamais éteinte ni supprimée. Il a restitué aux proviseurs le droit de statuer sur la discipline intérieure de la maison : c'est là *régler l'économie intérieure*. Il les investit du soin des intérêts pécuniaires. Il prescrit qu'il y aura un receveur-intendant dont les comptes seront approuvés par les proviseurs, par l'autorité communale et par la députation permanente; que les frais d'administration et de recette ne pourront excéder les 5 % des revenus : c'est là *régler la forme de l'administration et la régie des biens*. Il attribue aux proviseurs le droit de choisir les maîtresses : c'est là *régler la nomination du personnel*. Il ne sort pas de ce cadre. C'est donc en appliquant rigoureusement l'interprétation la plus étroite qui ait été donnée aux articles 226 et 228, que nous soutenons la constitutionnalité de l'arrêté royal.

Hâtons-nous d'ajouter que cette interprétation restrictive n'était pas celle qui prévalait dans les régions gouvernementales. Le roi des Pays-Bas déduisait des articles 226 à 228 le droit de réglementer l'enseignement et la bienfaisance et de les organiser à tous les degrés. On n'a qu'à lire ses arrêtés du 2 juillet 1822, du 1er février 1824, du 14 juin, du 11 juillet et du 24 août 1825.

Il serait superflu d'insister plus longuement. La jurisprudence, à propos du rétablissement des fondations boursières, a résolu la question qui nous occupe, avec un ensemble et une persévérance remarquables (*voir* les arrêts de la cour d'appel de Bruxelles du 13 juillet 1844, du 16 février 1846, du 11 janvier 1848, et de la cour de cassation de Belgique du 16 juillet 1846, du 26 novembre 1846 et du 26 janvier 1850, jugeant, les uns explicitement, les autres virtuellement, que le roi des Pays-Bas n'avait fait qu'user de son droit constitutionnel en organisant le mode d'administration des institutions boursières ou charitables).

V

Nous croyons avoir établi que la réorganisation de l'institut Terninck, octroyée par le roi des Pays-Bas et maintenue depuis lors, est inattaquable sous le rapport de la légalité. Nous n'avons pas eu besoin, pour faire cette preuve, de distinguer entre les divers éléments caractéristiques qui se rencontrent dans cet institut.

Il nous reste à mettre cette organisation en rapport avec les lois promulguées ou projetées postérieurement à la révolution de 1830.

Dans cette étude, il sera essentiel de faire cette distinction que jusqu'ici il nous a été permis de négliger. Au point de vue des prescriptions de notre législation actuelle, les fondations de bienfaisance et d'enseignement peuvent se diviser en trois classes :

A. Les fondations de bienfaisance, soumises à la gestion soit des commissions officielles, soit des administrations spéciales légalement constituées ou maintenues. Elles sont régies par les lois du 16 vendémiaire, du 7 frimaire et du 20 ventôse au V, du 16 Messidor au VII, du 30 mars 1836 et du 3 juin 1859.

B. Les fondations de bourses particulières, gérées soit par l'Université, soit par les hospices, depuis l'an V jusqu'à la chute de l'Empire français, et, depuis les arrêtés royaux des 24 décembre 1818 et du 2 décembre 1823, par les administrations primitives reconstituées.

C. Les établissements d'instruction proprement dits et les biens qui en forment la dotation. Ils sont attribués, sous l'Empire, soit aux communes ou aux départements, soit à l'Université impériale de France, et, après 1814, ils ne forment plus l'objet de mesures législatives expresses.

L'importance pratique de cette classification est facile à saisir. Le sort de la première catégorie de ces fondations est définitivement fixé, et si, pour l'avenir, le monopole exclusif des administrations légales a prévalu, au moins les applications, que le principe de la liberté des fondateurs avait reçues jusqu'ici, sont demeurées intactes et ont même été sauvegardées par une sanction explicite.

Pour la deuxième catégorie, au contraire, tout le passé est remis

en question. Le projet de loi déposé le 10 novembre 1862 propose à cet égard une organisation entièrement nouvelle.

Quant à la troisième catégorie, le même projet de loi s'en occupe en investissant de la saisine et de la gestion des écoles et de leurs dotations l'Etat, la province ou la commune.

Or, il nous sera aisé de faire voir que l'établissement Terninck rentre dans la première catégorie d'institutions.

D'abord, sa nature et son objet le démontrent. Comme nous l'avons déjà dit, il est principalement conçu et combiné dans une pensée de bienfaisance.

La marche historique de la législation le démontre tout aussi énergiquement. Depuis l'organisation des hospices et des bureaux de bienfaisance, les biens affectés à l'éducation des pauvres dans les écoles de charité ont été constamment considérés comme rentrant dans le cadre de leur gestion, et ressortissant du grand service de la bienfaisance publique. (*Voir* notamment Tielemans, v° *Fondation*, p. 392, et un arrêté du conseil d'Etat, approuvé par l'Empereur le 20 septembre 1809. *Jurisprudence du Conseil d'État.* Sirey, t. I, p. 317).

A de fréquentes reprises, les fondations relatives à des maisons de travail, à des écoles de pauvres, à des écoles gardiennes ou dentellières, ont été, par le gouvernement belge, considérées comme des institutions de bienfaisamce, et conséquemmeut confiées soit aux hospices, lorsqu'il s'agissait d'une maison d'asile ou d'un orphelinat où les enfants étaient logés et nourris, soit aux bureaux de bienfaisance, lorsque la libéralité avait pour objet des établissements ouverts à des externes. Nous ne citerons, parmi les plus récents, que les arrêtés royaux du 7 avril 1850, du 31 décembre 1851, du 26 juillet et du 15 août 1852, et du 7 septembre 1855. (*Annales parlementaires* de 1856-57, p. 1257 et suiv.).

Fidèle à ces errements, le projet de loi sur les établissements de bienfaisance présenté par M. Alph. Nothomb, dans le cours de la session de 1855-1856, et retiré à la suite des honteux événements de 1857, considérait si bien les fondations de cette espèce comme œuvres de bienfaisance, qu'il consacrait des articles spéciaux à les autoriser et à les réglementer (art. 70 et 99).

Le nouveau projet sur les fondations d'enseignement ne s'écarte pas de ces principes. En son article 9, il attribue aux commissions d'hospices intéressées les libéralités au profit de l'enseignement spécial qui se donne dans les hospices d'orphelins. Cette disposi-

tion, quoique l'exposé des motifs ne la commente pas, révèle cependant la manière de voir de l'auteur. Elle montre que, dans sa pensée, lorsque le caractère d'œuvre de bienfaisance domine dans un établissement, il est entièrement régi comme institution de bienfaisance, quand même sa destination secondaire ou une partie spéciale de sa dotation se rapporterait à l'enseignement.

Ces prémisses établies, il en résulte que l'institut Terninck est gouverné et continuera à l'être par les lois relatives aux fondations de bienfaisance.

Conséquemment, il en résulte aussi que son organisation distincte a reçu le sceau d'une double consécration législative, d'abord par l'art. 84 de la loi communale du 30 mars 1836, et une seconde fois par la loi interprétative du 3 juin 1859.

Le texte de l'art. 84, n° 2 *in fine*, de la loi communale a donné lieu à des controverses célèbres et passionnées. Une opinion respectable, appuyée sur l'esprit des discussions, sur la généralité des termes, sur les antécédents administratifs et sur une jurisprudence de plus en plus dominante, en déduisait le droit de créer à l'avenir des fondations avec administrateurs spéciaux. Elle a été repoussée, on sait sous l'empire de quelles funestes circonstances, dans la loi interprétative de 1859. Mais ce qui n'a jamais été contesté par personne, c'est que l'art. 84 a, en toute hypothèse, eu pour effet de maintenir les administrations spéciales importantes. Les adversaires les plus acharnés de cette espèce de fondations en conviennent sans hésiter.

Écoutons M. de Haussy, le ministre de la justice du cabinet du 12 août 1849 : « L'article 84, dit-il, dans sa fameuse circu-
» laire du 10 avril 1849, ne concerne que les fondations et les
» administrations qui existaient au moment où la loi communale
» fut votée. La loi dit : « Il n'est pas dérogé, etc. » Or, on ne déroge
» qu'à ce qui existe. »

Écoutons M. Tielemans : « L'art. 84, à ses yeux, ne regarde
» que les fondateurs et leurs héritiers admis d'une manière plus
» ou moins large, par Napoléon et par Guillaume Ier, à participer
» à la gestion, et, *en général, le droit acquis des précédentes fon-*
» *dations.* »

Interrogeons, du reste, les discussions parlementaires qui ont eu lieu dans le Parlement pendant les deux sessions de 1834 et de 1836.

M. Julien (de Bruges) demanda en 1836 la suppression de la

disposition additionnelle de l'art. 84, n° 2°; il craignait qu'on ne s'en prévalût pour rétroagir contre les faits consommés et ressusciter toutes les anciennes administrations fondues depuis quarante ans dans l'administration unitaire des hospices. Là-dessus, M. de Theux, ministre de l'intérieur, prend la défense de la disposition proposée par la section centrale : « Vous vous rappelez, dit-il, que » dans la discussion qui a eu lieu, on a signalé quelques adminis- » trations spéciales créées en vertu des actes de fondation. Il en » est un célèbre dans la ville de Namur (l'hospice d'Harscamp). » La disposition a pour objet de les maintenir en vigueur. »

M. Du Bus ajouta : « De l'adoption de la proposition de M. Julien » il résulterait qu'on effacerait la condition et qu'on conserverait » la fondation ; il y aurait violation évidente de la volonté du fon- » dateur..... Il s'agit du maintien des fondations faites sous l'em- » pire des dispositions qui autorisent des fondations semblables, » actes approuvés par l'autorité compétente. — Eh bien, déclara » le député de Bruges, si l'on regarde l'article comme nécessaire » pour maintenir les donations actuellement gérées par des admi- » nistrateurs spéciaux, je suis disposé à le voter. » Et il retira sa proposition (*voir* le *Moniteur* du 25 février 1835).

Couronnons ces citations par ce passage emprunté à un discours plus récent, prononcé par M. Forgeur, un des chefs les plus considérés de la gauche parlementaire au Sénat belge. Dans la séance du 25 mai 1859, il disait : « Je reviens au texte même de l'art. 84. » Eh bien, cet article est pour moi d'une clarté à nulle autre » pareille; il n'est pas dérogé par la disposition qui précède aux » actes de fondation. Cela veut dire à coup sûr que *les actes* » *de fondation qui établissent des administrateurs spéciaux seront* » *maintenus* (*Annales parlementaires*, p. 213). »

Les discussions et le texte de la loi de 1859 ont donné à la situation des établissements indépendants une seconde consécration.

Cette loi restreint, on le sait, l'intervention des administrateurs spéciaux dans les limites déterminées par l'arrêté du 16 fructidor an XI et par le décret du 31 juillet 1806.

Le rapport présenté par M. Vervoort à la Chambre des représentants avait fait croire que la loi aurait pu avoir un effet rétroactif.

Au Sénat, où la majorité semblait disposée à la rejeter, M. Forgeur a cru devoir combattre cette crainte.

« On vient vous dire, disait-il le 20 mai 1859 (p. 184) : Si vous

» votez la proposition du gouvernement, vous faites une loi rétroac-
» tive, vous portez atteinte à des droits acquis. On cherche ainsi,
» en exploitant un sentiment de répugnance naturel contre toute
» loi rétroactive, à vous arracher un vote contraire au projet de
» loi..... »

« Il n'est pas question, disait-il plus haut, de porter atteinte aux
» faits accomplis. La loi communale a fait pour les fondations
» existantes alors, ce que vous pourriez faire, messieurs de la
» droite, en votant avec nous la loi proposée, avec un amende-
» ment portant qu'il n'est pas dérogé par les dispositions qui pré-
» cèdent aux fondations autorisées jusqu'à ce jour par le gouver-
» nement. Ce serait dire : Il y a eu jusqu'à ce jour un état de choses
» douteux ; on a interprété la loi en deux sens différents ; nous en
» fixons le sens pour l'avenir, et, quant au passé, pour enlever
» aux adversaires de la loi tout prétexte, pour soustraire celle-ci
» au reproche de rétroagir, nous décidons qu'elle ne portera
» aucune atteinte aux fondations qui ont reçu la consécration du
» gouvernement (p. 182). »

Et traduisant son opinion en un texte précis, l'honorable sénateur de Liége proposa, dans la séance du 21 mai, un paragraphe additionnel ainsi conçu : « Les fondations autorisées en vertu de
» l'art. 84 de la loi communale, antérieurement à la promulgation
» de la présente loi, continueront à être administrées conformé-
» ment aux actes d'autorisation, sauf au gouvernement à pres-
» crire, s'il y a lieu, par arrêté royal, les mesures propres à assu-
» rer le contrôle de la gestion des biens donnés ou légués, et leur
» conservation. »

M. le ministre de la justice s'empressa de se rallier à cet amendement. « Si le gouvernement, dit-il, avait voulu faire de la
» rétroactivité, il aurait pu vous présenter sous une autre forme
» des dispositions complétement inattaquables..... Mais nous
» n'avons pas fait une semblable proposition.

» Nous l'avons dit, dès le début, en présentant ce projet, notre
» intention n'est pas de bouleverser ce qui existe ; nous avons
» déclaré dans la section centrale et à la Chambre que nous enten-
» dions *maintenir toutes les administrations* qui avaient été auto-
» risées jusqu'à présent en vertu de la loi communale ; que sous
» ce rapport nous ne voulons toucher à rien. *Nous ne voulons sup-*
» *primer aucune administration* (p. 196). »

Après ces explications, l'amendement fut adopté à l'unanimité

des 52 membres présents, et la manière dont les suffrages furent répartis et motivés sur l'art. 1er et sur l'ensemble du projet, prouve que, sans l'introduction de cet amendement, le vote du Sénat aurait été négatif (p. 215 des *Annales*).

En résumé, tant en 1859 qu'en 1836, le législateur belge déclare qu'il ne veut pas revenir sur le passé. A la vérité, l'amendement de M. Forgeur ne s'occupe pas des fondations autorisées sous l'Empire ou sous le gouvernement des Pays-Bas ; mais c'est, comme nous l'avons établi, que pour celles-là le sens de la loi communale de 1836 n'avait été ni contesté ni discuté.

L'institut Terninck, comme tous les autres établissements de bienfaisance est donc, par l'autorité des lois, placé ou maintenu dans une sphère inviolable, où ni les prétentions judiciaires des administrations rivales, ni les caprices du pouvoir exécutif ne peuvent l'inquiéter ni l'atteindre.

VI

Mais le nouveau projet de loi n'est-il pas de nature à inspirer des alarmes sur l'avenir de cette Fondation?

Nous ne le pensons pas. Ce projet ne s'occupe que des fondations d'enseignement et de bourses proprement dites; c'est-à-dire de celles qui tendent à la création ou à la dotation d'écoles, colléges ou universités, et de celles qui sont destinées à faire jouir individuellement certains jeunes gens de secours en argent qui allégent, pour eux, les frais des études. En d'autres termes, son chapitre Ier organise la capacité de recevoir des établissements d'instruction, et la gestion de leurs biens; son chapitre II tend à modifier le régime des bourses établi par les arrêtés royaux de 1818 et de 1823, qui, remarquons-le, ne concernent que l'enseignement supérieur, (Tielemans, Vo *Fondations*, p. 404).

Tout au plus conviendrait-il, dans l'intérêt des fondations libres, d'ajouter aux articles 9 et 10 un paragraphe additionnel conçu dans ce sens :

« Les libéralités faites en faveur de l'enseignement spécial qui » se donne dans un établissement de bienfaisance régi par une » administration spéciale, sont réputées faites à cette administra-

» tion spéciale et seront acceptées par elle. » Mais cette disposition, commandée par les principes, n'aurait guère d'utilité pratique pour la maison Terninck, dont la dotation, aux termes de ses statuts, ne peut être accrue par aucune espèce de libéralité.

Nous pourrions donc borner ici notre travail, en sollicitant seulement de la législature et du gouvernement des explications qui lèvent tous les doutes et écartent toutes les craintes.

Toutefois il se pourrait que notre manière de voir ne fût pas unanimement partagée et qu'on envisageât la fondation Terninck comme rentrant dans le cadre du projet du 10 novembre 1862, et ainsi comme menacée par ses dispositions dites *transitoires*, mais qui mériteraient bien plus justement la qualification de *rétroactives*.

Devant ce péril éventuel, il est de notre devoir d'adresser un appel à la justice et à la sagesse du Parlement.

Nous ne discuterons pas les principes du projet de loi présenté par le ministère. Notre appréciation personnelle serait d'un bien médiocre poids dans la balance, et, d'ailleurs, il ne nous conviendrait pas d'empiéter sur un cercle d'action qui n'est pas le nôtre. D'autre part, nous ne voulons pas donner à ce petit travail les allures passionnées de la polémique de parti. Nous faisons un appel à toutes les opinions honnêtes et loyales, aux libéraux comme aux catholiques, à ceux qui veulent centraliser les fondations d'enseignement et de bourses, comme à ceux qui préfèrent l'expansion large de la liberté des fondateurs.

Le pouvoir législatif est, dans la sphère constitutionnelle, irresponsable et absolu; mais l'étendue même de cette puissance lui impose des obligations graves et sévères. Constitué par le Congrès national la sentinelle avancée des garanties des citoyens, le gardien de leurs droits, le boulevard de leurs libertés, il nous répugne de croire qu'il pût oublier sa mission jusqu'au point de prêter les mains à une suppression dont rien n'excuserait ni ne colorerait l'iniquité.

Nous n'avons pas besoin de recommander le patronage de l'œuvre Terninck aux membres du parti conservateur. Leurs principes, leurs croyances, leurs plus chaleureuses sympathies leur en imposent la défense et nous garantissent leur concours. Non, nous nous adresserons au Parlement entier, sans acception de *droite* ou de *gauche*, à tous les hommes sincères et consciencieux, même à ceux dont nous ne pouvons que respecter les convictions sans les partager.

Nous n'agiterons pas la question de savoir si, pour l'avenir, il y a lieu de proscrire les administrations spéciales en matière d'enseignement, comme elles ont été proscrites en matière de charité par la loi de 1859. Des voix autorisées et éloquentes se chargeront de ce débat, étranger, du reste, à l'objet de ce travail. Seulement, si le principe de cette loi prévaut, nous demanderons qu'on l'applique comme en 1859, c'est-à-dire qu'on respecte le passé. A cet égard, encore une fois, nous savons que le législateur est omnipotent; et quand même il n'aurait pas le droit, il aurait le pouvoir de tout bouleverser. Mais, dans l'intérêt même des innovations projetées, est-il sage de leur donner une extension démesurée qui compromettrait et leur popularité et leur stabilité, qui leur imprimerait un cachet indélébile d'injustice? Est-il loyal de désorganiser des fondations légalement établies et autorisées à l'époque de leur création ou de leur reconstitution? Est-il politique de lancer notre législation sur la pente violente et chanceuse de cette rétroactivité qui, de l'aveu de M. Forgeur, répugne à la conscience publique? de cette rétroactivité qui, suivant les belles expressions d'un sénateur libéral dont le Parlement pleure la mort inopinée, « n'est » qu'une de ces tristes exceptions, un de ces funestes produits du » temps de troubles politiques où les partis en lutte se com- » battent à coups de loi? » (Discours de M. de Renesse-Breidbach dans la séance du 20 mai 1859, *Annales parlementaires*, p. 178.)

Nous irons plus loin pour la défense de notre thèse. Nous supposerons un instant qu'en principe, on fasse des fondations d'enseignement et de bourses, même pour le passé, un service public uniforme et centralisé. Eh bien, dans ce cas encore, il conviendrait de faire une exception pour les établissements de la nature de l'institut Terninck.

Cette exception se justifierait d'abord, parce que le fondateur a expressément subordonné sa libéralité au maintien de l'administration créée par ses statuts. Nous ne reviendrons pas sur les détails où nous sommes entrés dans la première partie de ce travail. Pour justifier le respect dû en ce cas à la volonté du testateur, nous nous bornerons à citer un important précédent judiciaire et un important précédent administratif.

Le précédent judiciaire, c'est l'arrêt rendu par la cour d'appel de Gand concernant la fondation De Rare, arrêt qui a tranché en dernier ressort ce long et célèbre procès.

Voici quelques-uns de ses considérants:

« Au fond, attendu que par son testament mystique, en date du » 16 juillet 1844, le chanoine De Rare a donné, laissé et constitué » (*ik geve, laete ende maeke*) une somme de 25,000 francs pour » servir à l'érection d'une fondation perpétuelle pour les pauvres » femmes aveugles, ayant leur domicile dans la ville de Louvain et » professant la religion catholique, etc.;

» Attendu que cette disposition contient donation de la prédite » somme, à prendre dans l'hérédité du testateur, au profit d'une » certaine catégorie de pauvres, et qu'elle constitue conséquem- » ments un véritable legs;

» Attendu néanmoins qu'il résulte de l'ensemble des clauses » testamentaires, que le testateur n'a pas voulu que sa libéra- » lité entrât dans le patrimoine des hospices civils de Louvain, » mais que celle-ci constituât la dotation de la fondation dont » il a déterminé le caractère, la destination et l'administration, » qui devait pouvoir posséder propriétairement, et avoir une » existence propre et indépendante des établissements publics » existants;

» Attendu que l'érection de la fondation, avec les caractères » déterminés par le testateur, n'est pas une condition secondaire » et accessoire, un mode d'exécution de la disposition testamen- » taire; que cette fondation en forme, au contraire, une partie » principale, et que legs et fondation ne faisaient qu'un dans sa » pensée; que c'est par cette fondation qu'il voulait faire arriver » aux pauvres qu'il désirait en gratifier, les bienfaits de sa libéra- » lité; qu'elle était l'objet de toute sa sollicitude et la cause déter- » minante de sa libéralité; qu'il croyait l'existence légale d'une » telle fondation possible et licite, mais éventuelle sous la législa- » tion en vigueur, et espérait qu'elle aurait été autorisée par la » puissance publique, et qu'il a expressément voulu que la somme » dont il a disposé fût, après autorisation, remise entre les mains » de messieurs les curés de Louvain, qu'il a désignés pour être à » perpétuité les proviseurs, collateurs et administrateurs de la » fondation, afin d'être employée de la manière ordonnée par lui, » à l'exécution entière de sa disposition testamentaire, ou qu'elle » fût considérée comme non avenue pour le tout;

» Attendu que, dictée d'une manière aussi formelle, on n'a pas » pu scinder la volonté du testateur et en rejeter la partie essen- » tielle, comme non écrite, et appliquer la libéralité aux hospices

» de Louvain qu'il n'a pas voulu en doter ; qu'agir de la sorte, c'est » méconnaître et dénaturer les intentions du donateur; que si » l'exécution de la disposition testamentaire était impossible, » parce qu'aucune disposition législative ou constitutionnelle » n'attribuait au pouvoir exécutif le droit de reconnaître des fon- » dations indépendantes des établissements publics existants, cette » disposition doit entièrement demeurer caduque ;

» Attendu que si la disposition doit rester frappée de caducité, » parce que les clauses du testament, déterminées comme elles » viennent de l'être, s'opposent à ce que la libéralité soit attribuée » aux appelants, ce fait est sans nul doute regrettable pour les » pauvres dont elle était destinée à soulager l'infortune; mais » qu'il ne s'agit pas d'examiner s'il n'y aurait pas plus d'utilité à » dissimuler la volonté du testateur qu'à la proclamer dans sa » réalité; qu'il s'agit de rechercher ce qui se trouve dans le testa- » ment du chanoine De Rare, et, la volonté du testateur étant » reconnue, l'on ne peut, pour obtenir un résultat favorable aux » pauvres, substituer une autre volonté à celle qu'il a formelle- » ment exprimée, et attribuer aux appelants la propriété d'un legs » que le testateur n'a évidemment pas voulu leur laisser ; qu'on » le pourrait d'autant moins dans l'occurrence, en présence de la » clause d'accroissement par laquelle le testateur, après avoir » institué le sieur Gilsoul son héritier unique et universel, à » charge de faire faire des œuvres pies, la délivrance des legs » particuliers et l'organisation de sa fondation, déclare que tout » ce qui ne pourra pas, par l'une ou l'autre circonstance, être » exécuté, en tout ou en partie, selon sa dernière volonté, accroî- » tra au profit de son dit héritier ; que celui-ci se trouve en consé- » quence expressément appelé à recueillir la libéralité, à défaut » de l'être moral que le testateur avait voulu en doter (art. 898 » Code civil). »

Quant au précédent législatif, il a peut-être plus de poids encore parce qu'il émane d'hommes ouvertement et franchement libéraux.

Le 15 janvier 1854, M. Faider, alors ministre de la justice, déposa un projet de loi sur les dons et legs charitables. Ce projet n'arriva pas jusqu'à la discussion publique, mais il fut débattu et voté par la section centrale. Il contenait, entre autres, un article ainsi conçu : « Toute clause ou condition contraire aux lois, im- » possible ou immorale, sera réputée non écrite ; elle ne viciera » la libéralité que si le donateur ou le testateur a fait dépendre de

» l'exécution de cette clause ou condition l'existence de la disposition. »

La section centrale était composée de MM. Delfosse, président, Anspach, De Decker, de Liedekerke, de Theux, Orts et Tesch; donc, en majorité, de députés libéraux. Un membre proposa de considérer ces clauses comme non-écrites d'une manière absolue, même si le fondateur en avait fait la condition substantielle de sa libéralité.

Cette proposition fut combattue par un autre membre dans les termes suivants :

« Cette transgression de la volonté du testateur, érigée en principe dans une loi, constitue la violation flagrante de toute justice, l'oubli des plus saines traditions. Le droit de tester n'existe plus ou devient un piége, dès le moment qu'il est possible d'en mutiler l'expression au nom de la loi.

» Maintenir le legs et effacer les conditions, ce n'est rien moins que rétablir la confiscation sous son jour le plus odieux, puisque ce serait à l'occasion de la plus sainte des vertus, du plus méritoire emploi de sa fortune. Si de telles dispositions prévalent encore dans quelques codes, elles n'y figurent que comme des taches regrettables que l'opinion des gens modérés et éclairés espère bientôt voir disparaître (1). »

Ces raisons prévalurent, et, par six voix contre une, la section centrale, où les députés libéraux étaient en majorité, répétons-le, repoussa l'amendement.

En présence de ces antécédents, il serait difficile d'hésiter. La volonté du fondateur Terninck est trop manifeste et trop explicite. Aussi, malgré le regret que nous éprouvons à employer des expressions sévères, il serait impossible de qualifier autrement que de spoliation et de confiscation les mesures législatives qui détruiraient l'organisation actuelle de la maison Terninck.

Bien plus, cette iniquité serait totalement dépourvue de justification. En effet, admettons un instant comme légitimes et fondés les principes et les préoccupations de nos adversaires. Identifions-nous, par hypothèse, avec leurs pensées, leurs appréhensions, leurs défiances. Epousons même, s'il le faut, quelques-uns de

(1) Consultez dans le même sens un remarquable discours prononcé par M. Léon Dereux à la conférence des jeunes avocats du barreau de Liége, le 12 novembre 1862, et rapporté à la *Belgique judiciaire*, tome XXI, p. 193.

leurs préjugés. Que redoutent-ils? L'influence exagérée du clergé dans l'ordre temporel? La multiplication et les richesses des ordres monastiques? L'accroissement démesuré de la main-morte? Soit. Nous aussi, nous ne voulons pas ce qu'il pourrait y avoir d'abusif dans ces résultats. Mais soyons de bonne foi. Dans l'œuvre dont nous sollicitons le maintien, a-t-on jamais pu découvrir, nous ne dirons pas la réalité, mais même l'ombre et l'apparence de ces abus? L'influence temporelle du clergé? Il serait difficile de la voir dans la présence du curé dans le conseil des proviseurs, présence qui se rencontre dans bien d'autres administrations et jusque dans les bureaux administratifs de nos athénées, présence indispensable d'ailleurs pour conserver à l'institut son caractère religieux et chrétien. Les couvents et les moines? Mais il se fait précisément que Terninck redoutait leur intervention, autant que les libéraux de nos jours. Il exclut les religieux des fonctions de chapelain et de proviseur; il ne veut pas que son établissement dégénère jamais en une institution monastique, il aime mieux qu'on le supprime. La main-morte, l'immobilisation des biens soustraits au patrimoine des familles? Il en est encore moins question. La maison Terninck se contente de la jouissance de ses revenus; elle est destinée à demeurer toujours ce qu'elle était à l'origine; elle ne reçoit et n'admet jamais ni dons ni legs; elle conserve invariablement sa situation patrimoniale primitive, proportionnant ses dépenses à ses revenus, ses besoins à ses ressources.

Que reste-t-il de plus? alléguera-t-on la nécessité de réunir en un seul faisceau cette multiplicité inextricable d'administrations partielles entre lesquelles les fondations boursières sont aujourd'hui éparpillées? Mais, si la discussion s'établit sur ce terrain, nous ferons remarquer que la fondation Terninck ne peut être assimilée à quelques bourses minimes, mais qu'elle forme une institution importante, pourvue d'une dotation et investie d'un patrimoine considérable; une institution dont les revenus et les dépenses excèdent de beaucoup les budgets de bienfaisance de la plupart de nos communes. Or, il a été constamment entendu et fréquemment déclaré, dans tous les débats législatifs concernant les fondations, qu'une administration spéciale et une personnification distincte ne pourraient être refusées à un établissement important, doté des ressources nécessaires pour subsister de sa propre vie.

Dès la discussion de la loi communale de 1836, M. Gendebien,

adversaire des administrateurs spéciaux, faisait pour ce cas une exception à ses principes.

En 1854, le projet de M. Faider prévoyait l'érection d'établissements indépendants régis par des administrations spéciales. Voici comment il motivait cette disposition dans son exposé des motifs (*Ann. parlem.* 1853-54, p. 654) :

« Si l'on veut fonder un établissement, organiser une institution » de charité, assurer la perpétuité et le progrès à des œuvres » charitables, le projet même indique que la législature peut être » appelée à conférer la personnification civile..... Les institutions » sérieuses et utiles de charité devront, nous venons de le dire, » être autorisées par des lois spéciales. Des précédents nous » permettent de dire que l'on a trouvé dans le législateur un » protecteur éclairé et puissant en faveur de ces institutions ; c'est » ainsi que l'organisation des sociétés de secours mutuels a été » consacrée. A ceux qui, répugnant à s'adresser aux administra- » tions légales, veulent créer des administrations indépendantes, » nous disons de s'adresser au législateur. Ni ministres présents » ni ministres futurs n'hésiteront à soumettre aux Chambres la » consécration civile et durable des établissements indépendants » dont l'utilité et les bienfaits seront reconnus. »

Tel était le langage du cabinet libéral en 1854. En 1859, un autre ministère, d'un libéralisme bien plus accentué, s'énonce de la même manière.

Écoutons M. Rogier dans la séance du Sénat du 24 mai 1859 (*Ann. parlem.* 1858-59, p. 202) :

« Il faut, dit-on, que l'homme bienfaisant qui veut attacher sa » mémoire à l'établissement d'une grande œuvre en dehors des » administrations publiques, en dehors des administrations offi- » cielles, il faut qu'il ait cette faculté surtout dans un pays de » liberté ; il ne faut pas que des hommes généreux soient empêchés » de créer, à eux seuls, des établissements de bienfaisance avec la » satisfaction d'y attacher leur nom et d'en confier la direction à » des administrateurs de leur choix. Eh bien, messieurs, le système » du gouvernement ne repousse en aucune manière la possibilité » de créer des établissements utiles..... Que fera le gouvernement ? » Il viendra demander aux Chambres de donner la garantie de » la loi à de pareils établissements..... Je crois qu'il y a peu » d'objets dans l'avenir qui soient aussi dignes de l'attention du » gouvernement et des Chambres. »

Eh bien, nous venons faire à la législature cet appel qu'on nous a conviés de lui adresser. Nous demandons à la majorité libérale l'exécution de ses promesses de 1854 et de 1859; nous lui présentons la lettre de change souscrite par ses chefs; nous réclamons la garantie promise par eux, et ce, non au profit d'institutions encore à naître, d'une viabilité et d'une utilité douteuses, mais au profit d'un établissement que les années ont consacré, qui a fait depuis longtemps ses preuves.

Oui, nous osons le dire, il a fait dignement et brillamment ses preuves, ce monument plus que séculaire que nous a légué la munificence d'un de nos plus nobles ancêtres. En songeant à la gloire de son passé, une pensée nous vient. Aujourd'hui tant d'infatigables travailleurs, tant d'esprits éminents consacrent leur activité, leur courage, leur talent à étudier avec une passion ardente et à retracer avec un respect enthousiaste les souvenirs, les grandeurs, les antiques institutions de notre passé. On secoue la poudre de nos archives et de nos documents; on les fouille avec avidité; on les analyse et on les commente; on scrute les généalogies et les monuments funéraires; on réveille et on interroge la poussière des époques antérieures; on s'efforce d'en ressusciter tous les débris. L'architecture, la peinture, l'archéologie, l'histoire, les belles-lettres, les arts comme les sciences concourent à cette tâche et se vouent à ce culte avec une égale ferveur. Eh bien, il nous reste dans l'institut Terninck une des splendeurs les plus pures et les plus radieuses de notre passé. Son souvenir n'a pas eu besoin de nous être conservé dans la mémoire de nos concitoyens ni dans le texte de nos vieilles chroniques. Non, cet établissement existe encore au grand jour, il est toujours demeuré debout, animé encore de la même vie qu'il y a cent cinquante ans, presque seul échappé au naufrage universel de la Révolution. Serait-il vrai que pour satisfaire à un besoin factice et exagéré d'uniformité et de régularisation, les représentants de la nation belge porteraient la main sur ce majestueux témoin des siècles écoulés? que la cognée serait enfoncée dans les flancs de cette belle institution, que les tempêtes du terrorisme ont pu ébranler, mais non pas abattre?

VII

Notre tâche est accomplie. Si l'on tient compte de l'inappréciable bienfait que Chrétien Terninck a rendu à l'humanité, si l'on suppute les milliers de pauvres enfants que son institution a sauvées de la dégradation et de la misère, on reconnaîtra sans peine que les intentions de ce grand homme commandent le respect et méritent la protection de la loi. C'est ainsi que la reconnaissance publique, cette piété filiale des nations, témoignera de ses sentiments envers la mémoire vénérée du chanoine.

Le contrôle des autorités communales et provinciales sur la gestion des biens forme une garantie suffisante contre toute possibilité d'abus. Qu'on se confie pour le reste au caractère honorable des proviseurs (1); jamais, dans leur conduite ni dans leur gestion, il ne s'est produit aucun fait qui puisse motiver d'injurieuses suspicions ou des défiances imméritées. En acceptant la dignité dont-ils sont investis, ils en ont connu les devoirs impérieux. Ils se souviendront de Terninck et de Borrekens ; héritiers de leur charité et continuateurs de leur œuvre, ils resteront à la hauteur de ces grands modèles. Si les progrès de notre époque nécessitent des améliorations, ils ont assez de lumières et d'expérience pour s'empresser d'y pourvoir. D'autre part, pour la défense de l'œuvre de l'éminent chanoine, elles ne leur failliront jamais, ces ressources de dévouement et de fermeté qui ont soutenu leurs prédécesseurs et contre la main de fer de la Révolution et contre les tendances usurpatrices des administrations rivales.

JACQUES JACOBS, avocat.

Anvers, 31 mars 1863.

(1) Les fonctions de proviseurs sont aujourd'hui exercées par MM. Gillès de 's Gravenwezel, sénateur; Direkx, curé de Saint-Jacques à Anvers, et Jean Elsen, ancien échevin de cette ville.

HISTOIRE CONTEMPORAINE.

AVERTISSEMENT

A LA JEUNESSE ET AUX PÈRES DE FAMILLE

SUR LES

ATTAQUES DIRIGÉES CONTRE LA RELIGION

PAR QUELQUES ÉCRIVAINS DE NOS JOURS.

Il y a des vérités, universelles, éternelles, qui sont le fond de la raison, la base des lois morales, la vie de toute société.

Nécessaires à toute âme, nécessaires à tout peuple, elles font la lumière, la consolation et la force du genre humain.

Invisibles et cachées dans l'intelligence et la conscience humaines, ce sont elles qui portent tout. Ébranler ces assises profondes, c'est tout ébranler dans les âmes.

Ces vérités naturelles font partie, non moins que les vérités surnaturelles, de la religion. Le christianisme s'appuie sur elles et en même temps les soutient; sa mission est d'en conserver le dépôt sacré au monde.

Mais une lutte éternelle, au sein de l'humanité, a lieu contre ces éternelles vérités. La raison et la foi, c'est la double barrière contre laquelle on voit de siècle en siècle venir s'aheurter les esprits superbes et égarés.

Vaines attaques : toujours la barrière résiste, et ceux qui s'élancent contre elle s'y brisent; mais le péril est grand pour les époques où ces luttes d'impiété se produisent avec plus d'audace, grand pour les âmes faibles qu'elles troublent, pour la jeunesse qu'elles entraînent, pour la société où elles amoncellent dans l'ordre moral des ruines désastreuses.

Il se fait aujourd'hui au milieu de nous une de ces attaques

hardies, non pas seulement contre le christianisme, mais aussi contre les vérités naturelles et fondamentales, qui constituent la raison même de l'homme, et que le christianisme protége : ce n'est pas seulement l'antique foi de la France, c'est la raison publique qui est menacée parmi nous. Il est temps d'avertir de ce danger.

J'adresse cet avertissement à la jeunesse et aux pères de famille.

C'est la jeunesse qui est surtout mise en péril ici par les doctrines dont je parle : défendre la jeunesse menacée dans son âme, dans sa candeur, dans sa foi, dans son éternel avenir, c'est travailler aussi pour les pères de famille : c'est défendre ce qu'ils ont de plus cher et de plus sacré.

Je sens que je remplis ici un grand devoir, et, pour le remplir, à Dieu ne plaise que j'hésite ou me ménage moi-même. Quand l'ivraie est jetée à pleines mains dans le champ des âmes, ceux à qui le champ est confié ne peuvent s'endormir. Et c'est précisément parce qu'il y a aujourd'hui la liberté de tout attaquer, qu'il y a le devoir et qu'il doit y avoir la liberté de tout défendre.

Et ce n'est pas seulement ici pour moi un devoir; c'est le cri impérieux de mon âme, sous l'émotion des souvenirs qui me sont les plus présents, et des appréhensions les plus vives que j'aie éprouvées dans le cours de mon ministère auprès des jeunes gens.

Quand on a consacré sa vie à l'éducation, et qu'on a acquis, dans cette œuvre laborieuse, l'expérience des besoins et des périls de la jeunesse, vient un jour où se rencontre, parmi les inquiétudes inséparables d'un tel dévouement, une peine plus cruelle que toutes les autres, une heure de très-profonde angoisse.

C'est l'heure où l'on voit le jeune homme quitter sa famille et s'en aller au loin, à Paris, ou dans un autre de nos grands centres intellectuels, pour y achever son éducation littéraire, et, par les études spéciales, préparer sa carrière. Il se trouve jeté là tout à coup dans une telle atmosphère de séductions, il rencontre des exemples si redoutables, un air si malsain, qu'il est difficile de n'être pas profondément ému, au moment de la séparation et du départ.

Et encore, s'il n'y avait que cela, on en gémirait, mais sans s'étonner; car, enfin, cela est de tous les temps : c'est la grande lutte du bien et du mal, et le jeune homme, qui a reçu la lumière et la force d'une éducation chrétiennne, arrive préparé au combat. Mais ce à quoi il n'est pas préparé, ce que le malheur de nos

temps lui réserve, et ce qui doit indigner toute âme honnête, c'est ce que je vais dire.

Parmi nous se trouvent des hommes que leur âge, leur position, leur talent font les guides de la jeunesse; qui devraient tenir à honneur de la prémunir contre les entraînements funestes par des enseignements graves et purs; qui, ayant reçu de la société la mission de parler à la jeunesse, ont par là même contracté l'obligation sacrée de la respecter. Et ce sont ces mêmes hommes qui emploient leur parole et leur autorité à détruire en eux toute foi, tout christianisme, toute religion : voilà, je le répète, ce qui ne se pouvait prévoir et ce qui ne se peut supporter.

Une école, en effet, est née de nos jours, qui, non contente d'attaquer le christianisme, Jésus-Christ et l'Église, non contente de nier tout dogme et toute morale révélés, sape toute morale naturelle, et ne recule ni devant le matérialisme, ni devant l'athéisme.

Sans doute, depuis que les plus nobles esprits de ce siècle ont relevé l'étendard d'une philosophie spiritualiste, depuis que le christianisme renaissant parmi nous a rendu à ces mots : Dieu, âme, immortalité, religion, leur grand sens et leur beauté, les hommes dont je parle n'oseraient pas accepter les noms flétris de matérialiste et d'athée. Cette impiété toute nue, aujourd'hui, ferait horreur. Mais s'ils reculent devant le nom, ils ne reculent pas devant la chose. La vérité est que leurs systèmes ne sont au fond que la négation de Dieu. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour me les expliquer dans un sens moins malheureux. Cela m'a été absolument impossible.

Encore si ces doctrines demeuraient solitaires, cachées dans leurs âmes, ou s'ils ne les répandaient que dans des livres spéciaux et de pure érudition; mais non, c'est dans des cours publics, c'est dans des livres du format le plus léger, dans des ouvrages destinés à la jeunesse et devenus classiques, qu'ils propagent ces doctrines, et tous les jours il y a de nouvelles et plus nombreuses victimes.

Depuis longtemps déjà j'avais pressenti le mal et voulais m'en occuper. Mais il y a aujourd'hui tant de tristesses au dedans et au dehors, tant de combats à soutenir, tant d'œuvres à faire! Le poids des préoccupations qui accablent un évêque est si lourd, que je n'avais même entrevu que la moitié du danger.

Mais des faits récents, des exemples qui m'ont rempli d'une

amère douleur, des naufrages qu'au prix de mon sang j'aurais voulu épargner à des familles dignes de ne pas connaître de tels malheurs, m'ont amené enfin à étudier, à sonder l'abîme dans toute sa profondeur, et ne me permettent plus d'hésiter un instant à élever la voix.

Je sais ce que je dois à tout homme dont j'accuse les doctrines, et ce que je dois en particulier à ceux dont je serai obligé tout à l'heure de prononcer les noms; mais je dois bien davantages à ces jeunes gens que j'ai élevés depuis vingt ans et que j'élève encore, à ces pères de famille, à ces mères chrétiennes, que je n'aurais peut-être pas à consoler aujourd'hui, si je les avais avertis hier.

Après tant de services rendus, pendant ma vie tout entière, aux jeunes gens et aux familles, il m'en reste un encore aujourd'hui à leur rendre. C'est peut-être le dernier qu'ils recevront de moi. En tout cas, il est si grand et d'une telle nécessité, que je ne veux pas mourir avant de laisser à la jeunesse que j'ai aimée ce dernier, ce suprême avertissement.

Je ne crois pas, du reste, que rien m'ait jamais plus coûté que ce que je vais faire.

Non-seulement à cause de la tâche que, pendant deux années et plus, j'ai dû m'imposer de lire, de sang-froid, tant de volumes ou articles et écrits légers de toutes sortes, dans lesquels toutes ces erreurs sont répandues; et à cause de la tristesse que j'éprouvais à remuer toutes ces insultes au bon sens, à la raison, à la vérité, à l'âme, à Dieu, à Jésus-Christ, à l'espérance de la vie future, aux plus chères et aux plus nobles aspirations de l'humanité; et à cause enfin de mon effroi involontaire à la vue de ces négations audacieuses, de cette dissolution totale des croyances humaines, de ces abîmes où croulent toute raison, toute religion, toute société;

Mais aussi à cause des hommes que j'ai ici devant moi : hommes assurément dignes de grande compassion, qui, avec de tels dons reçus de Dieu et après tant de travaux, sont arrivés à de tels égarements, et parmi lesquels se rencontrent des noms qui ne sont pas pour moi sans souvenir! Mais l'œuvre qu'ils font ne me permet pas de voir ici autre chose que le péril des grandes vérités et les piéges tendus aux âmes, et c'est leur position même qui est une raison de plus pour moi de prendre la parole.

Sans doute ils sont considérés dans le monde savant, et tendent à la célébrité; mais c'est pour cela même qu'ils ne peuvent s'offen-

ser de ce que je fais aujourd'hui, car c'est leur célébrité qui m'appelle : des écrivains sans nom ne mériteraient que le silence.

Dans une des controverses célèbres du XVIIe siècle, où Bossuet avait cédé à l'ardeur de son âme émue par la vue d'un grand péril, Louis XIV lui dit un jour : « Qu'auriez-vous fait, si j'avais pris » parti contre vous? — Sire, répondit Bossuet, j'aurais crié cent » fois plus fort. »

Voilà le vrai mot de la conscience et du devoir. Plus ces hommes ont d'influence et de titres, plus je dois à Dieu, à l'Église, à la société, aux familles, plus je me dois à moi-même de parler haut. Voilà pourquoi je les nommerai. Voilà pourquoi, bien qu'il m'en coûte, je dépouillerai leurs ouvrages, et déchirerai tous leurs voiles. Je veux les mettre dans la nécessité ou de me démentir en affirmant qu'ils croient à Dieu, à l'âme, à l'immortalité, à la religion, ou d'accepter et de porter publiquement ces noms d'athées et de matérialistes devant lesquels ils reculent. Quand les positions seront ainsi tranchées, et que les équivoques auront disparu, le péril sera moindre.

Je sens, du reste, toute la difficulté et les délicatesses de ma situation personnelle.

Je n'ignore pas, en effet, quelles répugnances on provoque dans une société comme la nôtre, qui aime tant à mettre d'accord les bienséances pour la religion avec les douceurs de son sommeil et les égards de sa politesse, quand, au lieu de frapper en l'air sur des systèmes invisibles, on prononce des noms, on accuse des hommes renommés. En plaidant simplement pour la vérité qu'ils combattent, on semble se faire l'adversaire de leurs personnes. On chagrine autour d'eux, et autour de soi, bien des gens qu'on respecte et qu'on aime.

A l'abri de leur célébrité, et protégés par ces préjugés commodes, les écrivains que je signale ici ne sont donc pas dans la situation la plus défavorable : c'est moi qui prends le rôle pénible; mais c'est pour cela même que je me sens rassuré, dans la certitude que ma conscience n'a d'autre mobile que le devoir.

Ce genre de discussion offre d'ailleurs une difficulté presque insurmontable : il faut prouver; pour prouver, citer, c'est-à-dire extraire et rapprocher; et quelque soin que j'aie pris de vérifier les textes, d'indiquer les places, d'ajouter le contexte, on ne manquera pas de crier à l'injustice, et d'opposer à des phrases écrasantes d'autres phrases qui semblent atténuer l'erreur et la laissent

subsister tout entière, d'autant qu'il ne manque pas d'écrivains aujourd'hui qui ont l'art d'étendre le poison, de dissimuler le venin. A ces objections, je réponds d'avance : J'accepte, je publierai toutes les rectifications, et on ne peut me faire un plus grand plaisir qu'en me prouvant que je me suis trompé.

Certes, pour me décider à accomplir un pareil acte contre de tels hommes, nonobstant la commodité du silence et les motifs de l'abstention, il m'a fallu une conviction irrésistible et des motifs qui dominent tout. Si l'on croyait que j'ai pu trouver une satisfaction quelconque dans un tel labeur, on se tromperait étrangement. Je n'ai jamais rien fait de plus amer, de plus antipathique à ma nature.

J'ai toujours cherché, non ce qui sépare, mais ce qui rapproche. Ici, je n'ai rien trouvé qui permette un rapprochement; rien que des abîmes de séparation, sans mesure, presque sans espoir; rien, dans toutes les doctrines fondamentales, qui ne m'ait inspiré horreur et pitié.

Et surtout quand je voyais toutes ces doctrines propagées avec une ardeur incessante, et formant autour de la jeunesse comme une atmosphère de science corrompue, de littérature élégante et empoisonnée, où les âmes respirent le venin distillé de toutes les erreurs, je ne pouvais m'empêcher de frémir, et toutes les considérations de convenances vulgaires et d'égards mondains disparaissaient à mes yeux.

Je vous félicite et vous envie, vous, mes confrères de l'Institut, qui n'êtes pas amenés à froisser les liens délicats que les lettres ont formés entre nous. Mais j'ai parmi vous un titre que je porte seul : je suis évêque. Je ne puis pas plus quitter ma mission que mon titre, et vous m'avez nommé tout entier.

On m'a loué, on m'a blâmé d'aimer la liberté. Sans répondre ni au blâme ni à l'éloge, je dirai simplement ici aux hommes à qui la liberté est chère, que je la trahirais en même temps que la vérité, si je ne parlais pas. C'est précisément parce que je n'invoque aucun bras séculier, que c'est pour moi un devoir impérieux de parler. Sans cela, la liberté serait vraiment trop commode : elle deviendrait la porte ouverte d'une citadelle désertée. La vérité se passe toujours d'être protégée; mais il faut qu'elle soit toujours défendue.

On dira peut-être — car que ne peut-on pas dire — que j'ai pris la plume pour empêcher tel candidat d'arriver à l'Académie, tel autre d'y prétendre.

Ceci m'inquiète peu : il suffit de me connaître, et il suffira de me lire pour sentir que j'ai eu une bien autre inspiration. Cependant, sur ce point même, je dirai simplement ma pensée.

Il est puéril de supposer que j'aie un tel pouvoir; mais, sans hésiter, je déclare que, si je l'avais, j'en userais. Pourquoi ? Précisément parce que j'estime très-haut l'Académie, parce que je la considère comme un lieu élevé d'où les doctrines tombent avec plus de retentissement, parce que je ne puis aimer que le prosélytisme de l'erreur, et de telles erreurs, reçoive cette consécration et s'élève si haut.

J'en conviens, l'Académie n'est pas une école de théologie, pas plus que la société elle-même, et nul ne peut s'attendre à n'y rencontrer que ses convictions. Ceux-là auraient bien peu vécu, et surtout ceux-là seraient bien peu chrétiens, qui ne sauraient pas aimer ceux qu'ils combattent. Mais ce n'est pas la question, et je me borne à dire que l'Académie est trop honorée en Europe, pour que ceux qui la respectent puissent sans une profonde douleur voir l'athéisme y entrer de plain-pied.

Je n'ajouterai qu'un mot, tout en regrettant d'être long dans ces explications préalables; mais si je manquais aux susceptibilités délicates de la bienséance fraternelle et à la charité respectueuse envers les âmes, je me le reprocherais.

Ou je me trompe, ou les écrivains que je combats seront les derniers à m'accuser, et pour deux raisons. Sans doute ils sont mes confrères; mais je suis le leur; et si cette qualité ne les a pas empêchés d'attaquer mes croyances, elle ne saurait m'empêcher de les défendre contre eux.

Puis je me borne à les interroger, et ils sont libres, que dis-je ? ils sont suppliés de me répondre. Je les ai lus, et je crois, j'affirme, la main sur la conscience, que leurs théories détruisent *Dieu, l'âme, la vie future, la loi morale.*

Si cela n'est pas, qu'ils se lèvent, et qu'ils le disent.

Je n'aurais jamais eu dans ma vie une joie comparable à la joie dont m'inonderait ce démenti victorieux.

Tout mon dessein, dans cet écrit, est de faire connaître par eux-mêmes ces écrivains, leurs prétentions, leur but, leurs doctrines.

I

LES ÉCRIVAINS.

Ce ne sont pas d'obscurs dissertateurs, sans prétention et sans influence. Ils ont tous, avec des talents et des styles divers, une position littéraire considérable et une ardeur de propagande peu commune.

Ce ne sont pas non plus des écrivains cultivant simplement la littérature, et se renfermant chacun dans une spécialité littéraire : ils s'occupent de philologie, d'histoire, de critique, de sciences naturelles et même de philosophie, et c'est là leur danger, car rien n'est plus périlleux que l'erreur appuyée d'un appareil scientifique.

Deux sont déjà professeurs au Collége de France : M. Renan, de la langue sacrée, et M. Maury, d'histoire et de morale; un troisième, M. Taine, était, il y a quelques semaines, candidat à une chaire importante de l'École polytechnique. Un autre, M. Littré, a pénétré de ses doctrines un dictionnaire de médecine renommé, composé au commencement de ce siècle par deux savants honorables, et qui se trouve maintenant, altéré par lui et corrompu, aux mains de toute la jeunesse des écoles médicales.

Tous travaillent à une œuvre commune, le renversement du christianisme; mais ce n'est pas seulement le Christ et l'Évangile qu'ils attaquent : ce sont, avec les croyances chrétiennes, toutes les vérités primordiales, Dieu, l'âme, la vie future, tout l'ordre moral et social, que leurs systèmes battent en brèche et ruinent par les fondements.

Ils ne procèdent pas toutefois en philosophes de profession, exposant les questions avec suite et ensemble; les idées philosophiques ne se présentent pas chez eux en corps de doctrine; leurs théories se trouvent disséminées de tous côtés, soit dans de nombreux articles publiés isolément et à distance, soit dans des ouvrages où les questions de philosophie se rencontrent devant eux sans être l'objet direct du livre. C'est de tous ces écrits divers qu'il a fallu recueillir l'ensemble que je présente ici.

M. Taine est un critique qui, à propos des philosophes qu'il critique, fait de la philosophie. Les premiers écrits littéraires qu'il publia, un *Essai sur les fables de La Fontaine*, et une *Étude sur Tite-Live*, contenaient déjà les germes d'une philosophie matérialiste et fataliste. Cette philosophie se démasqua tout à fait dans une série d'articles sur les philosophes français au XIXe siècle, où le jeune professeur, à peine sorti de l'école normale, jetait la raillerie aux noms les plus célèbres, Maine de Biran, M. Royer-Collard, M. Jouffroy, M. Cousin, M. Laromiguière. Depuis ce temps, M. Taine continue de guerroyer, dans les journaux ou

les revues, contre les vérités religieuses et philosophiques, avec une verve pleine d'âpreté et de moquerie.

M. Renan cultive spécialement la philologie et les langues orientales, dont il reçut le premier enseignement au séminaire de Saint-Sulpice. Ses premiers écrits, qu'il n'osait pas toujours signer, furent des attaques violentes contre le christianisme, dans lesquelles il répandait les amertumes de son âme: « Les premiers manifestes de son intelligence, » dit un écrivain de la *Revue des Deux-Mondes*, exhalaient une vive » amertume; il y avait dans sa pensée et dans son langage une ver- » deur singulièrement âpre, parfois même des traces de violence (1). » Plus tard, dans les mêmes articles réunis en volume, l'âpreté semble avoir senti le besoin de s'adoucir; mais M. Renan ne désavoue rien des idées qu'ils contiennent, et déclare *qu'il les signe de nouveau sans aucun scrupule*, parce qu'ils n'offrent *rien qui ne lui semble conforme à la vérité.... rien qui ne réponde à sa pensée actuelle.* (*Études d'histoire religieuse*, préf., p. II et III.) M. Renan a publié d'autres articles de critique et de morale, et des traductions de quelques-uns de nos livres sacrés, où il continue à semer je ne sais quelle philosophie nuageuse, mélange étrange de langage sceptique et affirmatif, de positivisme et de panthéisme, niant l'existence et la personnalité divine, et chantant au divin des hymnes mystiques. Par une contradiction, qui s'explique toutefois, il repousse le dogmatisme, et nul n'a un ton plus dogmatique que lui. Il a son parti pris et tranche sur tout, et rien n'est vraiment plus bizarre que l'impérieux de ses affirmations jetées sur toutes choses, sans une preuve quelconque. Ce qu'il a de séduction est tout entier dans certaines souplesses d'esprit, dans le vague de sa pensée et dans l'art de jouer avec le sophisme, ce raisonnement à double face, mirage trompeur de mots et d'idées. J'ai rarement rencontré ailleurs une pensée plus faible et plus indécise, avec un sentiment plus âpre et plus arrêté, et une sophistique plus constante. Chez lui, les mots perdent vite leur signification naturelle, et prennent des sens raffinés qui faussent les notions reçues, et déroutent les esprits inattentifs. Il parle comme vous et ne pense pas comme vous. Les formules où il se complaît cachent des piéges: aussi, grâce à la légèreté des esprits et au déclin des études philosophiques en France, il a réussi à faire illusion. S'appliquant à la finesse et visant à la nuance, il est plus dangereux encore par la portion de vérité qu'il mêle à ses erreurs que par ses erreurs mêmes. Il a des replis et comme des ondes qui permettent difficilement de ramener son idée à des sens précis: fugace et léger, quand on le poursuit, il s'esquive; quand on le saisit, il s'échappe. Mais la logique et le bon sens ont des étreintes qui ne permettent pas

(1) M. SAINT-RENÉ TAILLANDIER, *Revue des Deux-Mondes*, 15 septembre 1858.

de se soustraire toujours, et il y a des questions qui ne permettent pas toujours de se réfugier dans l'équivoque.

Écrivain bien différent de M. Renan, embarrassé dans son style, du moins dans les livres que j'ai lus de lui et dont je parle ici, esprit raide et tendu, plus Allemand que Français, fatigué par la vue obstinée du même horizon et l'entêtement des mêmes idées, mais doué d'une persistance opiniâtre et de cette espèce de fanatisme froid que donnent quelquefois les longues et solitaires méditations, M. Littré travaille sans relâche, depuis longues années déjà, à répandre, par des traductions allemandes ou des élucubrations personnelles, les idées systématiques dont il s'est frappé, une philosophie dite positive, qui lui a été inoculée par M. Auguste Comte, ancien professeur à l'école polytechnique, et qui se résume dans le plus complet matérialisme.

Ces deux écrivains, M. Renan et M. Littré, si analogues, quoique si différents, personnifient, avec des nuances, sur les points les plus graves, les mêmes erreurs. Les contrastes mêmes de leur esprit et de leurs études de font que mieux ressortir les rapports de leurs pensées. Les sciences sont la spécialité de M. Littré, la philologie et la critique celle de M. Renan; mais sur le terrain de la spéculation philosophique et de l'exégèse anti-chrétienne, ils se rencontrent: tous deux disciples et échos des rêveurs allemands, et, dans les ambiguités et les obscurités auxquelles le vague de leurs systèmes et la sophistique de leur esprit les condamnent, se servant très-souvent l'un à l'autre d'interprète. Ce que la souplesse et l'agilité de l'un ne permettent qu'à la réflexion attentive de pénétrer, la phrase sans art et l'allure pesante de l'autre permettent de le saisir du premier coup. Ce que la poésie idéaliste du premier enveloppe d'images fuyantes et de voiles, le prosaïsme du second le dit crûment et sans détour. Nous tiendrons compte de ces nuances, en même temps que nous révèlerons sur tous les points les plus graves la similitude et l'identité des doctrines.

M. Maury paraît moins familier avec les questions et avec la langue philosophiques, et plus spécialement occupé des recherches de pure érudition. A son endroit, une réserve importante est à faire : la négation de Dieu ne nous a pas frappé chez lui, bien que, dans ses derniers ouvrages, l'influence et la trace de M. Renan commencent à devenir très-visibles. Mais une hostilité déclarée contre le christianisme a inspiré tous ses travaux. Son but, depuis le premier de ses livres jusqu'au dernier, est de dépouiller le christianisme de tout caractère surnaturel et divin : c'est par là qu'il donne la main aux hommes avec qui nous l'avons nommé, et qu'il travaille à la même œuvre.

Tels sont les écrivains dont je suis condamné à m'occuper.

Ce n'est pas du reste une réfutation que j'entreprends ici, mais une simple exposition; ce n'est pas une discussion, mais une réprobation.

De telles vérités sont attaquées, et les attaques sont de telle nature, qu'il suffit d'avertir le bon sens public.

Toutefois, avant d'exposer les doctrines, il est nécessaire d'entendre le langage de ces écrivains sur eux-mêmes et sur les autres, et de voir comment, et avec quelles ambitions, ils se posent devant le public.

II

LEURS PRÉTENTIONS ET LEUR BUT.

Ces hommes se posent en maîtres, en chefs de la science et de la pensée; et ils le déclarent ouvertement. Jamais on n'a parlé de soi avec plus d'assurance, ni élevé plus haut une voix magistrale; jamais plus superbe mépris ne fut affiché, non-seulement pour le christianisme, mais pour tous les plus grands génies, les plus grands historiens, les plus grands philosophes.

Ils s'intitulent l'école critique, l'école positiviste, et tout ce qui n'est pas cette école, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas eux, est pour eux l'objet d'un dédain dont l'expression s'est rarement rencontrée telle dans le langage humain. Pour en arriver là, on dirait qu'ils se sont fait du dédain et du mépris un système. M. Renan même y trouve une certaine élévation d'âme, une fine et délicieuse volupté.

« Il est, dit M. Renan, une certaine élévation d'âme qui ne s'obtient » que par l'habitude du mépris. » (*Essais de morale et de critique,* » p. 209.) — « Le dédain produit presque toujours un style délicat.... » Le dédain est une fine et délicieuse volupté qu'on savoure à soi seul : » il est discret, car il se suffit. » (*Id.*, p. 188.) — « M. de Lamennais, » dit-il encore, ne comprit pas ce qu'il y a d'ironie dans un certain » respect. » (*Ibid.*, p. 187.) — Quant à lui : « Je sais, dit-il, quel » charme austère il y a pour les fortes natures à braver la médiocrité » impuissante. » (*Revue des Deux-Mondes,* juillet 1859, p. 200.)

M. Renan dit ailleurs : « L'école critique attend encore qu'on la » prenne en flagrant délit de faiblesse. » (*Revue des Deux-Mondes,* janvier 1860, p. 384.)

Le critique arrive même, selon M. Renan, à une sorte d'impeccabilité, car le propre du philosophe, « c'est d'élever la spéculation à cette » hauteur où toute conséquence mauvaise est bannie. Arrivé à ce degré » de maturité et de bonté que l'étude seule sait donner, le penseur est » en quelque sorte réduit à l'impossibilité de mal faire. » (*Revue des Deux-Mondes,* 1er avril 1858, p. 508.)

« La critique, dit encore M. Renan, ne connaît pas le respect; elle » juge les dieux et les hommes... C'est l'homme spirituel de saint

» Paul, qui juge tout et n'est jugé par personne. Cette irrévérencieuse » puissance, portant sur toute chose un œil ferme et scrutateur, est » par son essence même coupable de lèse-majesté divine et humaine. » Il faut que toute souveraineté plie devant elle, et son audace crois- » sant avec le succès, il vient un jour où elle ose s'attaquer au Dieu » du passé, et regarder en face Celui devant qui se sont inclinées des » générations d'adorateurs. » (*Liberté de penser*, t. III, p. 365.)

M. Taine dit de même : « L'examen vraiment libre chasse le respect. » Et il se moque de ceux qui « s'alarmeraient de traiter Dieu comme une » hypothèse. » (*Revue des Deux-Mondes*, p. 545 et 546.)

On conçoit que M. Renan trouve le christianisme injuste envers l'orgueil : « Le mot d'orgueil, dans le langage des moralistes chrétiens, » est fort suspect ; souvent il sert à stigmatiser des qualités précieuses, » et même des vertus. » (*Essais de morale*, p. 174.)

Du reste, s'ils traitent Dieu sans respect, ils ne respectent guère plus l'humanité :

« L'humanité, dans son ensemble, représente un homme de moyenne » capacité, égoïste, intéressé, assez souvent ingrat. » — « L'humanité » par sa tête touche le ciel ; dans son ensemble, elle a l'esprit étroit et » formaliste. » — « Les formules où elle se complait sont lourdes et » grossières. » (*Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1858, p. 507-508.)

Et quelle est la tête de l'humanité ? Cela va sans dire : c'est la critique. Or, selon eux : « La critique est née de nos jours. » C'est par cette parole que M. Renan commence un de ses livres. (*Études d'histoire religieuse.*) Et selon eux encore, le nombre d'hommes capables d'être critiques, c'est-à-dire, comme s'exprime M. Renan, « capables » de saisir finement les vraies analogies des choses, est imperceptible. » (*Essais*, préf., p. VI.) « Pour voir le vrai, il faudrait à l'humanité une » finesse d'esprit et un savoir qui lui manquent. » (*Études*, p. XXII (1).)

A leurs yeux, « aux yeux du philosophe, sans qu'il s'en soit aperçu, » l'humanité se compose de quelques individus exceptionnels, pré- » servés des tentations et des malentendus où tombe la foule. » (*Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1858, p. 508.) Il y a une *scission fatale* entre les *parties simples* et les *parties cultivées* de l'humanité. Et « pourvu » que le petit nombre puisse se développer librement, il s'occupera » peu de la manière dont LE RESTE proportionne *Dieu à sa hauteur.* » (*Études*, préf., p. XV, XVII.)

LE RESTE ! Le mépris de M. Renan pour *ce reste* va si loin, que le monde *tel qu'il est*, avec ses misères, ses faiblesses, ses maux sans nombre, est pour lui un spectacle curieux qui l'amuse ; *si curieux*, qu'il n'hésite pas à dire : « Le penseur... spectateur dans l'univers...

(1) Lire en entier la page XXII de l'ouvrage cité, où le mépris de l'humanité ne peut pas être poussé plus loin.

» *lors même qu'il pourrait réformer le monde,* peut-être le trouverait-il » *si curieux* tel qu'il est, qu'il n'en aurait pas le courage. » (*Études,* préf., p. XXI-XXII.)

De même qu'il a une grande hauteur, un grand dédain et une grande finesse, le critique a une grande étendue d'esprit :

« Une limite quelconque, dit M. Renan, est tout ce qu'il y a de plus » antipathique à notre étendue d'esprit. » (*Liberté de penser,* t. IV, p. 145.) — « Nulle limite ne peut être tracée à l'esprit humain... rien n'est » au-dessus de l'homme. » (*Revue des Deux-Mondes,* 15 janvier 1860, p. 374.) — Il entend de l'homme « arrivé à la vie réfléchie, « — du « critique, » des « hommes exceptionnels, » du « petit nombre imperceptible. »

Oui, *imperceptible,* car dans ce petit nombre ne se rencontrent pas même les plus grands génies qui aient jamais honoré l'humanité : Platon, Descartes, Malebranche, Bossuet, Fénelon, Pascal, Arnault, Leibnitz, Clarke, Montesquieu, n'en sont pas.

Voici ce que dans la nouvelle école on pense et dit des plus grandes écoles de philosophie anciennes et modernes :

« La métaphysique de Platon, Descartes, Malebranche, Bossuet, Fé- » nélon, Leibnitz, Clarke, peut bien faire illusion aux esprits novices... » On la goûte, on l'admire comme histoire ; mais on ne la prend pas » au sérieux comme science. » *Revue des Deux-Mondes,* 15 janv. 1860, » p. 371.)

Et quant à Bossuet, quant à l'immortel traité *De la connaissance de Dieu et de soi-même,* et à ses autres travaux philosophiques, « Bossuet » n'a pas beaucoup à nous apprendre sur le fond même des choses. On » lui a fait grand tort en le forçant d'avoir une philosophie. Il n'en avait » d'autre que celle de ses vieux cahiers de Sorbonne ; et quand il mit au » net pour son royal élève ses rédactions d'école, il ne se doutait » guère qu'un jour on les prendrait si fort au sérieux. Tout cela » est peu critique. » (M. Renan, *Revue des Deux-Mondes,* avril 1858, » p. 517.)

Selon M. Taine, l'école spiritualiste de nos jours n'a fait que relever « une vieille logique, composée de pièces disparates, machine discor- » dante dont la scholastique, Descartes et Pascal ont fourni les rouages » rouillés, qu'Arnault construisit un jour par défi, pour un enfant, et » qui ne pouvait servir qu'à des esprits encore empêtrés dans la syllo- » gistique du moyen âge. » (*Philosophes français,* p. 16.)

Les plus graves philosophes de ce temps-ci ne sont pas mieux traités par ces messieurs :

« Un matin, en 1811, dit M. Taine, M. Royer-Collard, qu'on venait de » nommer professeur de philosophie, se promenait sur les quais, fort » embarrassé... Nouveau en philosophie, il n'avait point de doctrine à » lui, et, bon gré malgré, il devait en professer une. Tout à coup il

» aperçut à l'étalage d'un bouquiniste, entre un Crevier dépareillé et » l'*Almanach des Cuisinières*, un pauvre livre... par le docteur Thomas » Reid. « — Combien ce livre? — Trente sous. » Il venait d'acheter et » de fonder la nouvelle philosophie française. » Il passa trois ans, défai- » sant l'ouvrage des autres, et creusant de toute sa force, au milieu de » la route, un mauvais trou. (*Philosophes français*, p. 21, 22, 30, 31.)

Toutefois, ce n'est pas le ton indécent de ces paroles qui me frappe ici le plus : ce qui est encore plus inattendu, c'est d'entendre M. Taine ajouter que trois choses ont *lié* M. Royer-Collard, et l'ont empêché d'être philosophe : *le sens commun, l'amour de l'ordre, et le christianisme*. Il resta « lié, dit-il, par le *sens commun*, par l'*amour de l'ordre* et par le » *christianisme*. » (*Philos. français*, p. 30.) Et sans doute la critique, *qui n'était pas née de son temps*, lui a manqué pour se débarrasser de tout cela.

« L'histoire, dit encore M. Taine, est notre contemporaine.... Au » temps de Bossuet, elle n'était pas.... La critique était inconnue à » Montesquieu. » (*Philosophes français*, p. 298.)

Un éternel contresens, selon M. Renan, a fait jusqu'ici le fond de l'histoire ; mais « le critique » est « habitué à démêler l'éternel contre- » sens qui fait le fond de l'histoire. » (*Essais*, préf., p. IX.) Et quelquefois le critique « rectifie, au nom de la science critique, ces contresens » séculaires qui ont consolé l'humanité. » (*Cantique des cantiques*, préf., p. XII.)

De même que la critique, l'histoire est née de nos jours. « L'histoire, » selon M. Renan, n'a pas quarante ans, » et « nulle part avant notre » temps, » M. Renan « ne trouve le sentiment immédiat de la vie du passé. » (*Essais*, p. 106-107.)

L'histoire, telle qu'elle a été faite jusqu'à présent, dit à son tour M. Littré, n'est pas une science. On n'avait jusqu'à présent, « en fait » d'histoire, que des matériaux d'érudition, mais point de théorie » scientifique. Cette théorie commence à M. Comte. » La science, qui jusque-là n'existait qu'en *tronçons*, dit encore M. Littré, a reçu *sa tête, son couronnement*. (*Dict. de Nysten*, art. *Sociologie*.) — « Grâce à cette » immense découverte, le circuit du monde intellectuel est fait, comme » le fut jadis celui du globe terrestre par Vasco de Gama et Magellan. » *Ibid.*, art. *Positive* (*Philosophie*.)

Jusqu'à présent : « L'Académie des sciences n'a point de tête, l'Académie des sciences politiques n'a point de corps. (*Cons.* 135.)

On se demande vraiment ici s'il n'y a pas une mesure qui ne devrait jamais être dépassée. Quoi qu'il en soit, je suis bien sûr que les savants, les publicistes, et les illustres historiens de notre temps ne se croiront pas obligés de se faire, avec M. Littré, disciples de M. Comte.

Que la foi soit profondément antipathique à ces nouveaux critiques, c'est ce qui ne saurait nous surprendre; mais ce qui aurait peut-être le droit d'étonner, même de leur part, ce sont des paroles comme celles-ci :

« La foi, dit M. Renan, sera toujours EN RAISON INVERSE *de la vigueur* » *de l'esprit et de la culture intellectuelle.* » (*Liberté de penser*, t. IV, p. 133.) — « La foi, dit encore M. Renan, est là, derrière l'humanité, attendant » ses moments de défaillance pour la recevoir dans ses bras... Pour » nous, nous ne plierons pas; nous tiendrons ferme, comme Ajax con- » tre les dieux. » (*Liberté de penser, ibid.*)

Mais à ceux qui ne sont pas des Ajax, et ne tiennens pas, comme M. Renan, ferme contre Dieu, il est vraiment étrange de voir les injures de toute espèce qu'il leur prodigue, et d'apprendre ce que tout chrétien est, *à la honte de la civilisation.*

Notre foi est « une étrange maladie, qui, à la honte de la civilisation, » n'a pas encore disparu de l'humanité. » — C'est, dit-il, perdre sa » peine que de disputer avec celui qui croit au surnaturel... C'est » comme si l'on voulait argumenter le sauvage sur l'absurdité de ses » fétiches... Le critique, sans disputer avec des esprits bornés et déci- » dés à rester tels, poursuivra sa route. » (*Liberté de penser*, t. III, p. 464-465.)

Il y a des choses cependant que l'école critique et l'école positiviste ne méprisent pas au même degré que tout le reste dans l'humanité : c'est la jeunesse, l'éducation, le peuple. Et je ne puis me défendre de le faire remarquer ici avec la gravité que demande un tel sujet. Car, si je n'écris pas une ligne pour empêcher ces hommes d'arriver à la fortune, je l'avoue sans détour, tout ce que je puis je le ferai pour les empêcher d'élever la jeunesse, d'endoctriner le peuple, et de gouverner la société. Ces paroles étonnent peut-être. Vous vous méprenez, me dira-t-on. Non, je ne me méprends pas; l'ambition de ces hommes est considérable : avec la prétention d'inaugurer une science nouvelle, ils ont celle de refaire une nouvelle société; et voilà pourquoi l'éducation, la jeunesse et le peuple leur tiennent tant à cœur.

M. Littré dit nettement que « *la réforme mentale* aura pour consé- » quence *la réforme matérielle,* » et montre, l'histoire à la main, qu'il » en a toujours été ainsi. » (*Conservation, révolution, positivisme*, p. III.) « Les hautes notions changent, » écrivait-il, non pas en 1848, mais en 1859 (*Paroles de philosophie positive*, p. 22), « les anciennes se dé- » composent, les nouvelles se forment, et de la sorte *une autre éduca-* » *tion, une autre vie morale, une autre société* sont en enfantement. »

Ce que M. Littré prétend apporter, c'est « un dogme nouveau, » — « un symbole nouveau, » — « un culte nouveau, » — « un résumé

» suprême, » — « une révélation nouvelle illuminant notre passé, notre » présent et notre avenir » (*Conservation*, p. XXVII), — « un ensem- » ble qui prend de soi-même la place de l'*ancien ensemble hypothétique*, » *trouvé faible dans chacune de ses parties* » (*Paroles de Philos. posit.*, » p. 39) ; — une science générale constituée par la série hiérarchique » des sciences particulières, *dont le lien est dévoilé pour la première* » *fois* » (*Ibid.*, p. 20).

Et c'est ainsi « qu'il a été donné à *une meilleure intelligence des choses* » de rompre les épaisses cloisons qui séparaient les compartiments de » la connaissance générale, et d'ouvrir à la pensée enfin victorieuse les » portes et les chemins. » (*Ibid.*, p. 14-15.)

» Le dogme nouveau, qui ne prend son existence que dans la philo- » sophie positive » (*Conservation*, etc., p. XXVII), « le dogme nouveau » appelle un *régime nouveau*. » (*Ibid.*, p. XXX.)

Pour bien comprendre ce que M. Littré entend par ce *dogme nouveau*, ce *régime nouveau*, il y a dans la langue qu'il s'est faite trois ou quatre mots dont il faut bien avoir le sens : le *positivisme*, ou la philosophie positive ; la *conception du monde*, le *théologisme*, c'est-à-dire toute philosophie qui traite de Dieu, et aussi le *socialisme :* les textes suivants vont nous faire entrer dans sa pensée. Et d'abord, voici les paroles qui indiquent le point de départ pour arriver au but, c'est-à-dire à une complète réorganisation de la société, par une complète réforme dans les idées :

« Il n'y a d'idée neuve et efficace que celle qui prétend remplacer » la vieille doctrine théologique par une doctrine sociale. Mais qui » maintenant promet une doctrine, sinon le socialisme? et qui en a » réellement une, sinon la philosophie positive, *forme déterminée du* » *socialisme?* (*Conservation*, p. 198.)

» La science est la seule arme par laquelle le socialisme s'intronisera » dans le monde. » (*Ibid.*, p. 96.)

Et voilà pourquoi « le peuple est directement intéressé au triomphe » de la philosophie positive ; ou, pour mieux dire, ce triomphe et le » sien, c'est tout un. » (*Ibid.*, p. 84.)

Et d'où vient la philosophie positive, le positivisme ? C'est du génie de la Convention.

« Le génie philosophique de la Convention ne fut pas inférieur à son » génie politique... Le positivisme en est l'héritier direct. » (*Ib d.*, préf., p. XVII-XVIII.)

« La Convention, le seul gouvernement vraiment progressif que nous » ayons eu depuis soixante ans, et qui, à défaut de théorie, était guidée » par des instincts sûrs. » (*Ibid.*, p. 151.)

Il est facile et important de remarquer encore que *la théologie*, pour M. Littré, ce n'est pas seulement la théologie catholique, *c'est la connaissance de Dieu*, toute connaissance de Dieu : c'est toute philosophie

et toute religion qui admet un Dieu. Il appelle conception théologique du monde toute conception du monde qui admet, d'une manière quelconque, l'idée de Dieu : le monothéisme, le polythéisme, le panthéisme même, sont pour lui des conceptions théologiques, parce que l'idée de Dieu s'y retrouve. La conception positiviste du monde en est absolument débarrassée.

Aussi, M. Littré reconnaît sans peine et déclare que c'est par le fond, « par la nature des questions, que la philosophie, soit théologique, soit » métaphysique, est opposée à la philosophie positive. L'une s'occupe » de l'absolu, l'autre du relatif. » (*Ibid.*, p. 37.)

Et alors, quoi d'étonnant, s'il n'hésite pas à dire :

« Le socialisme seul, » éclairé par la doctrine du positivisme, *qui seul a réellement une doctrine*, « le socialisme est la religion des classes déshéritées. » (*Conservation*, p. 228.)

« Le socialisme fait-il des progrès ? S'il en fait, la situation est bonne, » les choses marchent.... et si l'on prend contre nous les positions offi- » cielles, en revanche nous prenons, nous, les positions réelles, à » savoir les canvictions, les sentiments, les consciences. » (*Ibid.*, 172.)

« Quel plus éclatant succès peut désirer le socialisme que de gagner, » avec une aussi prodigieuse rapidité, les esprits et les cœurs ? *Il peut* » *patiemment laisser faire des lois.* » (*Ibid.*, p. 174.)

Et même ce qui doit nous rassurer, au milieu des *instabilités effrayantes* qui nous agitent, c'est que « là contre s'élève, au fur et à mesure, » la digue solide du socialisme. » (*Ibid.*, p. 172.)

Le socialisme n'est rien moins que « *le lest qui empêche de chavirer*.... » l'espérance et la foi de ceux qui veulent que l'anarchie et le trouble » qui agitent l'Occident depuis soixante ans aient une fin, et la révo- » lution une issue. » (*Ibid.*, p. 177.)

« Clore la révolution occidentale est le but du socialisme et ne se » peut que par lui. » (*Ibid.*, p. 171.)

En un mot, « le socialisme vient pour clore l'ère de la négation et de » la destruction. *En lui et par lui*, les masses populaires sentent que la » révolution n'est ni un jeu de la force et du hasard, ni une pure et » simple insurrection de l'esprit contre les incompatibilités théologi- » ques, mais qu'elle a pour aboutissant nécessaire UNE RÉGÉNÉRATION » RADICALE QUI, CHANGEANT TOUTES LES CONDITIONS MENTALES, CHANGERA » PARALLÈLEMENT TOUTES LES CONDITIONS MATÉRIELLES. » (*Ibid*, p. 170.)

« Telle est la situation. Quelle qu'en soit l'issue, notre rôle à nous, » socialistes, est tout tracé : continuer notre *propagande infatigable*, en » France et hors de France, par la parole, par la presse, par l'exem- » ple. » (*Ibid.*, p. 228.)

Puis, suivant avec rigueur sa pensée, M. Littré indique les moyens d'amener le triomphe définitif du socialisme et du positivisme ; ces moyens, le voici : supprimer l'université, supprimer le clergé, c'est-à-

dire *la philosophie, soit théologique, soit métaphysique*; supprimer le suffrage universel, conférer à Paris, au peuple de Paris seul, le droit d'élire le gouvernement, et remettre enfin ce gouvernement aux mains des prolétaires.

Tel est le régime nouveau et la politique du dogme nouveau.

Il faut enlever tout à la fois, selon M. Littré, l'éducation « à la cor-» poration ecclésiastique, » et l'instruction « à la corporation univer-» sitaire. » (*Conservation*, p. 162.)

Il y a « nécessité de ne pas entretenir aux frais de l'État le clergé et » l'université, une éducation et une instruction qui sont un obstacle » direct à toute réorganisation des croyances et des mœurs... » (*Ibid.*, p. xv.)

« Supprimer le budget ecclésiastique... faire cet acte de saine poli-» tique et de haute moralité... sans supprimer le budget universi-» taire, ce serait manquer le but... les deux suppressions sont con-» nexes... (*Ibid.*)

» La suppression des budgets théologique et métaphysique est le » corollaire de la suppression de la royauté. » (*Ibid.*, p. 163.)

» Tout se tient; la révolution, comme un cheval de manége, ne fera » que piétiner tant qu'on n'aura pas franchi résolument ce double pas. » (*Ibid.*, p. 162.)

Enfin : « Le régime mental auquel on soumet les générations ac-» tuelles, régime à moitié théologique, à moitié métaphysique... régime » aussi dangereux pour l'ordre que pour le progrès (1), est trop mau-» vais pour être soutenu par l'État, dès que l'État sera en des mains » vigoureuses et intelligentes. » (*Conservation*, préf., p. xv.)

(1) L'université et le clergé, la philosophie et la théologie étant supprimés, il faut lire aux pages 107, 108 et 109 du volume *Conservation, Révolution, Positivisme*, le nouveau plan d'éducation tracé par M. Comte et adopté par M. Littré : plan *absolument universel*, fait pour le peuple, destiné *au plus humble prolétaire, et comprenant aussi les femmes, sauf les modifications que comporte la nature des choses*. C'est toute l'encyclopédie des sciences, telle que la conçoivent les positivistes, en dehors de toute idée de Dieu. D'abord, pour les *deux couples de sciences préliminaires, l'un mathématico-astronomique, l'autre physico-chimique*, quatre années; puis *à cette préparation inorganique succédera l'étude biologique, condensée en une cinquième année, dans un cours de quarante leçons*. Une *sixième année* est consacrée à la *sociologie*. Et se fera en même temps et *accessoirement l'étude de nos deux principales langues anciennes, à titre de complément poétique, liée d'ailleurs aux théories historiques et morales dont le prolétaire sera alors préoccupé*. Dans la septième année, l'*exposition méthodique de la morale*. Mais, il faut bien le remarquer, dans cette morale et dans toute cette éducation, Dieu n'aura absolument aucune place. Car *la religion*, telle que la définit M. Littré, se passe absolument de Dieu, et *conforme à la conception du monde* — où Dieu n'a ni nom ni place — l'*éducation et la morale*. Et c'est pour l'accomplissement d'une telle œuvre que M. Littré veut l'*institution d'un pouvoir éducateur, complètement indépendant*, tout-puissant.

Quelles seront ces mains vigoureuses et intelligentes appelées à saisir et à diriger le timon de l'État, quand le dogme nouveau et l'école nouvelle auront prévalu? Ce sont les mains des « prolétaires, que leur » nombre, leur pauvreté et leur dégagement de la plupart des préjugés » métaphysiques appellent à ce rôle. Les prolétaires montent comme » un flot grossissant. Les autres classes n'ont plus que des peurs et » des regrets; eux seuls ont des aspirations et la fermeté du cœur... » Ceux qui ont entamé la révolution ne peuvent la finir : cette tâche est » dévolue aux prolétaires. » (*Ibid.*, p. 157.)

« Quel est, dit M. Littré, le prolétaire, ouvrier ou paysan, qui, à in- » telligence égale, ne soit aussi capable qu'eux (MM. Thiers, Guizot, » Louis Bonaparte) de prendre la direction politique des choses? » (*Conservation, Positivisme*, p. 219-220.)

Selon M. Littré, il n'y a eu, dans ces derniers temps, en France, qu'un seul homme d'État, M. Comte. Les autres étaient *des taupes, des fourmis*. M. Comte n'étant plus, il reste du moins les prolétaires; et au lieu de « ceux qu'on a nommés hommes d'État, et qui, ne sachant » rien, ne prévoyant rien, ne méritent que le nom de teneurs de por- » tefeuilles » (*ibid.*, 70-71), M. Littré demande expressément qu'on remette le gouvernement de la société aux prolétaires, « afin que les » classes supérieures, si évidemment incapables de conduire les » choses en la transition révolutionnaire, soient, dans l'intérêt de » tous, déchargées de leur fardeau, et que la généralité des vues et » la générosité des sentiments trouvent enfin de dignes organes. » (*Conservation*, p. 153-154.)

« Pour gouverner, aucun apprentissage spécial n'est requis... et » quelques-uns de ces prolétaires, qui gèrent avec tant de capacité les » associations ouvrières, fourniraient dès à présent des instruments » bien autrement sûrs que tous ceux qu'à notre dam nous prenons » dans les hautes classes. » (*Ibid.*, p. XX-XXI.)

La France, jusqu'à présent, ne l'a pas entendu ainsi. Et voilà pourquoi M. Littré n'hésite pas à déshériter la France entière de tout droit politique, et à conférer au peuple de Paris, seul, le pouvoir d'élire le gouvernement.

« Pour que les prolétaires mettent directement la main au gouverne- » ment, le *suffrage universel sera écarté*.... car il ôte à Paris la prépon- » dérance que cette grande cité a eue sur la transmission du pouvoir.... » Le positivisme recherche où est la véritable action électorale dans » nos grandes péripéties, et la trouve dans Paris, qu'il propose d'in- » vestir de la fonction d'élire pour toute la France le pouvoir exécu- » tif. » (*Ibid.*, p. XX, XVIII.)

« Le pouvoir central sera composé de trois hommes. » (*Ibid.*, p. 156.)

« Et sans doute, Paris, appelé à cette grande fonction électorale,

» ne tarderait pas à confier l'autorité à des prolétaires. » (*Ibid.*, p. XXIII.)

Enfin, M. Littré résume tout le système de son régime nouveau par ces paroles: « C'est pour avoir la liberté que le positivisme supprime » les budgets ecclésiastique et universitaire, ouvre les clubs, et ôte les » entraves de la presse; c'est pour avoir l'ordre qu'il attribue la pré- » pondérance à Paris, au pouvoir central et aux prolétaires. » (*Ibid.*, p. XXII.)

C'est alors qu'avec un pouvoir exécutif convenable, il y aura, dans la société nouvelle, « un pouvoir éducateur » tout-puissant, lequel élèvera toute la jeunesse de France sans université, sans clergé; et aussi sans Dieu, nous le verrons bientôt. Car Dieu sera chassé de la nouvelle société comme il l'est de la science nouvelle.

Quand tout cela se fera-t-il? Quand les doctrines qui préparent un tel avenir auront-elles été assez propagées dans la jeunesse et dans les masses, par les écrivains de l'école, pour que le prolétariat positiviste puisse prendre dans ses mains vigoureuses et intelligentes les rênes de la société, en même temps que les docteurs du positivisme régneront en maîtres sur l'éducation et pourront à leur aise façonner toute la jeunesse française? Je l'ignore: mais ce que je sais, c'est qu'un honorable membre de l'Académie des sciences morales et politiques, M. Louis Reybaud, dans un rapport présenté à sa compagnie sur la condition des ouvriers en soie, raconte comment, visitant un jour une nombreuse fabrique, et ayant demandé à un ouvrier si les principes religieux y étaient florissants, il lui fut répondu par cet ouvrier: « Nous, Monsieur, nous sommes positivistes (1). » M. Littré, qui cite

(1) Voici les paroles de M. Louis Reybaud : « Il ne me reste qu'à ajouter un » dernier trait, pour faire comprendre jusqu'où l'imagination des ouvriers peut » les conduire. Tout récemment, il est mort à Paris un homme qui, nourri des » sciences exactes, a essayé de les introduire dans les sujets qui s'y prêtent le » moins, et d'asseoir une religion à lui sur des fondements mathématiques. » C'est Auguste Comte, dont notre confrère, M. Franck, a raconté dans une » savante analyse, et avec une grande sûreté de jugement, la vie et les tra- » vaux. Sa religion était la religion positive, ou le *positivisme*, pour employer » le mot dont il se servait, un mot assorti à l'idée, et barbare au même de- » gré. Il était à croire que cette religion n'avait pas franchi le petit cercle » d'adeptes dont cet homme était entouré, qu'elle avait tout au plus agi sur » cette classe de demi-savants que tourmentent les idées fixes, et qui, à » force de vouloir être logiques, arrivent le plus naturellement du monde » à l'absurdité. Qu'on juge de ma surprise lorsqu'un jour, dans le cours » d'une visite, ce mot sortit de la bouche d'un ouvrier. Je lui demandai si, » dans la fabrique, les principes religieux étaient le fait dominant : *Nous*, » *Monsieur*, me dit-il, *nous sommes positivistes*. J'avoue que je ne le compris » pas d'abord; on aurait fort affaire si l'on voulait se tenir au courant de » tous les déréglements du cerveau et des mille formes que revêt la folie hu- » maine. Et comme j'insistais : — *Nous sommes positivistes*, me répéta-t-il, » *nous croyons au positivisme*. Puis il vint au secours de mon ignorance, et

ce rapport dans ses *Paroles de philosophie positive*, triomphe de ce fait, et il ajoute : « Notre force n'est pas en nous. Outre les auxiliaires » avoués qui sont en petit nombre, nous avons les auxiliaires latents » et involontaires qui sont en grand nombre. » (P. 54.) « Nous rencon- » trons une multitude d'esprits tout préparés, et nous avons, si je puis » ainsi parler, des intelligences dans la place. » (*Conservation*, p. 55.)

Ces doctrines et ces espérances du moins sont nettes et d'accord avec elles-mêmes, et ne cherchent pas à dissimuler ce qu'elles ont de dangereux. Quant à M. Renan, il s'enveloppe ici dans des contradictions et les plus étranges sophismes. Est-ce conscience du caractère subversif de ces écrits? Est-ce amour du paradoxe et mépris du lecteur ? Quoi qu'il en soit, il soutient que « la qualité des doctrines importe assez » peu. » (*Essais*, p. VII) « Le savant, dit-il, ne poursuit qu'un but spé- » culatif,... de paisibles et inoffensives recherches; » (*Études*, préf., p. XXI, XXIII) « le penseur ne se croit qu'un bien faible droit à la direc- » tion des affaires de sa planète ; » (*Conservation*. p. XXXI) — « la pensée » pure... ne demande que le royaume de l'air ; » (*Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1858, p. (510) *les chefs de la pensée abstraite*, « sembla- » bles à de purs esprits placés en dehors des intérêts, des passions, des » événements de leur époque, ne se doutaient pas qu'il y ait une » société humaine, ou du moins ils spéculaient comme s'il n'y en avait » pas... » (*Ibid.*, p. 506.)

D'où il conclut que rien ne doit arrêter le penseur : « Leur *fière* » *pensée* ne se fût pas détournée d'un pas pour d'humbles soucis étran- » gers à la passion du vrai. » (*Ibid.*, p. 506.) Le penseur a trop de *largeur d'esprit* pour cela. Bon pour l'homme pratique, pour le bon esprit : « Le bon esprit, ou du moins ce qu'on appelle ainsi, qui confine » nécessairement par bien des points au petit esprit, est essentiel au » régime de ce monde. » (*Études*, préf., p. XXIII.)

Continuant à mêler le plus outrecuidant mépris aux plus insoutenables paradoxes, M. Renan ajoute : « Si vos théories sont vraies, me

» s'efforça de me prouver que ce culte était le seul dont les hommes raison- » nables pussent s'accommoder. J'épargne à l'Académie les divagations aux- » quelles il se livra, et ses commentaires fort étendus sur la religion positive. » Ce qu'il y eut de plus positif pour moi, c'est qu'il répétait une leçon » apprise, et qu'il n'avait pas la conviction des impiétés qu'il débitait. Ainsi, » cet homme que le travail tenait assujetti, et qui plus d'une fois devait être » aux prises avec les besoins de l'existence, avait trouvé les moyens et le » temps de se composer non-seulement une économie politique et une poli- » tique à son usage, mais encore une religion. Cette dernière était évidem- » ment un objet de luxe ; il aurait dû s'en tenir à celle qui, dans ses jeunes » années, avait ému son cœur et pénétré son esprit. » (*Journal des Économistes*, mai 1858, p. 209.)

» dira-t-on, elles doivent être bonnes à appliquer. Oui, si l'humanité » en était digne et capable. La théorie est toujours un idéal; il sera » temps de la réaliser le jour où il n'y aura plus dans le monde » de sots ni de méchants. « (*Revue des Deux-Mondes*, 1er avril 1858, p. 510.)

Et en attendant, « la qualité des doctrines importe assez peu. »

Mais lui-même, M. Renan, à qui les contradictions coûtent peu, et qui compte bien que ses lecteurs ne s'en apercevront guère, s'était d'avance infligé sur ce point le démenti qu'il mérite :

« La question de l'avenir de l'humanité, avait-il dit, est tout entière » une question de doctrine. » — « La philosophie seule... est compétente » pour la résoudre... La révolution réellement efficace, celle qui don- » nera la forme à l'avenir, ce sera une révolution religieuse et morale... » Le rôle principal va de plus en plus, ce me semble, passer aux » hommes de la pensée... » (*Liberté de penser*, t. IV, p. 139.) Voilà la vérité.

Sur tout cela, M. Renan se rassure lui-même, et cherche à nous rassurer ; voici comment :

« Les lecteurs *capables de trouver du goût* à un écrit sont *capables* » *aussi d'en découvrir le venin*, s'il y en a. Quant à ceux qui s'en scan- » dalisent, leur scandale même est un sentiment *délicat et touchant*, » qu'ils ne doivent point regretter. » Bien plus : « On peut même dire » qu'ils devraient *savoir gré* à celui qui provoque chez eux un tel acte » de foi, et leur fournit l'occasion de s'envisager comme privilégiés » d'une manière spéciale pour la possession de la vérité. » (*Essais*, » préf., p. VII.)

Quand on connaît les doctrines de M. Renan et le venin qui s'y trouve, on peut apprécier et qualifier le raffinement qu'il y a dans ces paroles, en même temps que les inventions de dédain où il se comptait.

J'ai le regret de trouver dans M. Littré des paroles analogues à celles de M. Renan : « Pourquoi inquiéter des âmes paisibles à qui les » croyances antiques sont chères ?... A cet égard, je n'entre pas en » scrupule. Cet écrit ne leur est pas destiné. Le péché en sera sur leur » conscience, si elles le lisent et en sont troublées. » (*Par. de phil. posit.*, p. 28.)

M. Taine professe la même indifférence à l'endroit des doctrines et de leurs conséquences, et il l'exprime avec la liberté et le sans-gêne habituel de son ton et de son langage :

« Je fais deux parts de moi-même, dit-il : *l'homme ordinaire*, qui » boit, qui mange, qui fait ses affaires, qui *évite d'être nuisible* et qui » *tâche d'être utile. Je laisse cet homme à la porte...* L'autre homme, *à* » *qui je permets l'accès de la philosophie, ne sait pas que ce public existe.* » Qu'on puisse tirer de la vérité des effets utiles, il ne l'a jamais soup-

» çonné. A vrai dire, CE N'EST PAS UN HOMME : c'est un instrument » doué de la faculté de voir, d'analyser et de raisonner... Vous croyez » qu'il souhaite autoriser le sens commun et prouver le monde exté- » rieur. Point du tout. *Que le genre humain se trompe ou non*, que la » matière *soit une chose réelle ou une apparence illusoire, il n'y met » point de différence.* — Mais vous êtes marié, lui dit Reid. — Moi, » point du tout ; bon pour *l'animal extérieur* que j'ai mis à la porte. » — Mais, lui dit M. Royer-Collard, vous établissez la révolution dans » l'esprit des Français. — Je n'en sais rien. Est-ce qu'il y a des Fran- » çais?... » (*Phil. français*, p. 35-36.)

Après de telles paroles, je ne m'étonne pas qu'un des grands reproches que M. Taine adresse à M. Royer-Collard, à M. Jouffroy, à M. Cousin, soit de s'être préoccupés de l'application possible des doctrines.

La vérité sur tout cela, ces messieurs la savent aussi bien que nous, et ils l'ont dit eux-mêmes :

« Un dogme nouveau amène un régime nouveau. » (M. Littré, *Conservation*, p. xxx.)

» Dans cette conception du monde, il y a une morale, une politique, » *une religion nouvelles*, et c'est notre affaire aujourd'hui *de les » chercher.* » (M. Taine, *Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1862, p. 948.)

« L'avenir de l'humanité est tout entier une question de doctrine. » (M. Renan.)

III

DIEU.

Et maintenant, qu'enseignent ces hommes? Pères de familles, qu'enseigneront-ils à vos fils, qui iront les entendre dans leurs chaires, qui liront leurs articles ou leurs livres? Qu'enseignent-ils au peuple à qui est promis le premier rang dans cette société nouvelle, préparée par ce dogme nouveau?

Ce qu'ils enseignent dans leurs chaires, dans leurs livres, dans les revues, dans les journaux, car ils ont envahi tous les grands organes de la publicité, le voici :

Ces vérités sacrées, qui sont les plus riches biens de l'humanité et le fond de l'intelligence humaine : Dieu, la Providence, l'âme, la vie future, la spiritualité, la liberté de l'âme, la loi morale, ils les nient. Ces grandes et éternelles erreurs qu'on a appelées l'athéisme, le matéria-

lisme, le fatalisme, le panthéisme, ils les renouvellent, et s'en font les propagateurs.

Et cependant, ils ne veulent pas qu'on les appelle des athées, des matérialistes, des fatalistes, des panthéistes, des impies. Ils prononcent comme nous ces grands noms : Dieu, Providence, âme, immortalité; mais qu'en font-ils et comment les entendent-ils?

Voici ce que, dans un de ses premiers écrits, M. Renan n'osait pas signer, mais osait dire; il l'a signé depuis : « *Dieu, Providence, âme,* » autant de *bons vieux mots,* un peu *lourds et matériels.* » (*Liberté de penser,* t. VI, p. 348.) Et dans une seconde rédaction de ce passage : « Dieu, Providence, immortalité, autant de bons vieux mots, un peu » lourds peut-être, que la philosophie interprétera *dans des sens de plus* » *en plus raffinés.* » (*Étude d'histoire religieuse,* p. 419.) M. Renan veut bien accorder cependant que la philosophie « ne les remplacera jamais » avec avantage; » probablement pour les simples.

Si M. Renan ne demande pas que le mot DIEU soit supprimé, c'est parce que ce mot a pour lui « *une longue prescription; le supprimer serait* » *dérouter l'humanité et se séparer, par le langage, des simples* qui adorent » si bien *à leur manière.* » (*Études,* p. 418-419.)

Apparemment, dans la pensée de M. Renan, il en est de ces *bons vieux mots* comme des *symboles,* qui, dit-il, « ne signifient que ce qu'on leur » ordonne de signifier. » (*Études,* p. 423.)

Voyons ce qui en est, au fond et dans le vrai, de la pensée de ces hommes, et si le Dieu dont ils consentent encore à prononcer le nom, par égard pour *les simples,* est le vrai Dieu, le Dieu vivant, le Dieu créateur, le Dieu que l'univers adore.

Ouvrons les livres de M. Littré.

Le point de départ de M. Littré, la majeure de son système, si l'on veut, c'est ceci : On ne peut connaître ni le commencement, ni la fin de rien; ni cause première, ni cause finale. L'absolu est inaccessible à l'esprit humain. Donc, on ne peut *rien* affirmer, ni *rien* nier sur tout cela. Non-seulement *toute théologie,* mais encore *toute métaphysique,* est impossible. Donc, laissons cela, et occupons-nous du positif, c'est-à-dire de ce qui est pour nous matière à expérience.

C'est dans ces limites que M. Littré renferme l'esprit humain.

Étranges philosophes, qui, parce qu'ils s'arrêtent, se croient arrivés, et, parce qu'ils ferment les yeux aux questions, s'imaginent qu'ils les suppriment.

Mais aussitôt, par une contradiction nécessaire, M. Littré manque lui-même à son point de départ, et, contrairement au principe posé par lui, il a une doctrine sur le commencement et la fin des choses, il affirme et il nie : il nie Dieu, il nie l'âme, il nie la vie future.

Et cependant, il se défend d'être athée; car il est une divinité qu'il adore, et un culte qu'il veut fonder : cette divinité, c'est l'Humanité,

l'Humanité, dieu unique, unique providence; et ce culte, c'est l'adoration de l'Humanité.

Tel est tout le système religieux de M. Littré.

M. Littré est simplement un homme qui dit : J'ai une montre. La montre marche et s'explique toute seule; je n'examine pas s'il y a un horloger; je dis même qu'il n'y en a point.

Je ne répondrai pas avec Voltaire : « Il faut être enragé pour prétendre qu'une horloge ne prouve pas un horloger, et que le monde » ne prouve pas un Dieu ; » mais je dirai tout simplement que ce système, c'est l'athéisme. Et je comprends que M. Littré voie une *naïveté métaphysique*, c'est son expression, dans ce vers de Voltaire :

Si Dieu n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Voici d'abord quelques textes, entre cent autres, où M. Littré déclare qu'on ne sait rien de Dieu et qu'on n'en peut rien savoir ; qu'il faut bannir absolument toute idée de Dieu, et organiser l'ensemble des sciences, et toute la société, toute la vie humaine, sans Dieu, et en dehors de toute question d'origine et de fin. C'est ainsi qu'il introduit de plain-pied l'athéisme pratique le plus complet.

» La philosophie positive *ne nie rien* et *n'affirme rien* sur les causes » *premières* et *finales*. *Nous ne savons* RIEN *sur la cause de l'univers* et » des habitants qu'il renferme. » — Rien, pas même si cette cause existe. — « Ce qu'on en *raconte* ou *imagine* est idée, conjecture, ma- » nière de voir... La philosophie positive ne s'occupe *ni des commen- » cements, si l'univers a des commencements*, ni de ce qui arrive aux » êtres vivants, *plantes, animaux, hommes*, après leur mort, ou à la » consommation des siècles, s'il y a une consommation des siècles. » Permis à chacun de se figurer cela comme il voudra. Aucun obstacle » n'empêche celui qui s'y complaît de *rêver* sur ce passé et cet avenir... » L'individu » — pas la société, — « l'individu croira, si bon lui » semble, *ce que les théologiens racontent, ce que les métaphysiciens » construisent....* » (*Paroles de philos. posit.*, p. 31.)

Ce qui veut dire, pour qui sait comprendre : Permis à chacun de se placer par ses rêves en dehors de la science et de la société civilisée, et de croire en un Dieu sur lequel il est impossible de rien savoir, — c'est-à-dire d'être un imbécile ou un enfant.

Dans la phase positiviste, « on renonce à la recherche de l'absolu, » c'est-à-dire des causes premières et des causes finales, désormais » reconnues inaccessibles, *et bonnes seulement pour occuper l'enfance » et l'esprit humain.* » (*Dict. de Nysten*, art. *Philosophie.*)

Donc, « laissant de côté une enquête *sur les causes premières et*

» *finales*, la philosophie positive renonce résolument à une ambition » *incompatible avec la portée de l'esprit humain.* » — « Se renfermer » ainsi dans le cercle de ce que l'école appelle *le contingent, le relatif,* » constitue toute cette philosophie. (*Conservation*, p. 39.)

L'ordre des phénomènes « les conditions nécessaires des choses » telles que nous les connaissons » — il s'agit des choses matérielles — « forment *l'horizon de l'esprit humain*, au-delà duquel l'œil de l'intel- » ligence est incapable de rien voir que *le vide infini.* » (*Conservation*, p. 52.)

La grande découverte de la philosophie positiviste, c'est qu'il y a six sciences qui s'enchaînent systématiquement les unes aux autres, et il ne peut y en avoir d'autres. (Art. *Science.*) Les deux dernières sont la *biologie*, ou science de la vie, et la *sociologie*, ou science sociale. Or, selon l'école positiviste, ces six sciences sont des sciences naturelles, qui sont régies par des lois générales, dans lesquelles Dieu n'a que faire, dans lesquelles Dieu n'est rien. Les sciences qui traitent de Dieu, la *Théologie*, c'est-à-dire la *Connaissance de Dieu*, selon la définition qu'en donne M. Littré, et la *métaphysique*, qui traite de la cause première, doivent être rigoureusement exclues de l'encyclopédie des sciences humaines. Il en faut débarrasser la science. Les six sciences naturelles seules, sans Dieu, sans l'idée de Dieu, sans la connaissance de Dieu, *constituent tout le savoir humain*, la philosophie, *toute la philosophie.* (Art. *Science.*)

« La sixième et dernière science ou sociologie... supplée définitive- » ment *à toute théologie comme à toute métaphysique*, et indique les con- » ditions *de la nouvelle éducation*, sans commettre ni la méprise *de la* » *théologie*... ni la méprise *de la métaphysique.* » (*Cons., Rév., Posit.*, p. 191.)

M. Littré ne se lasse pas de répéter ces paroles :

« La philosophie positive met hors de cause les THÉOLOGIES qui, sous » la forme de *fétichisme*, de *polythéisme*, et de *monothéisme*, supposent » une action surnaturelle, et les MÉTAPHYSIQUES, qui vont chercher par » delà les phénomènes leur point d'appui dans des hypothèses. L'es- » prit positif a successivement fermé *toutes les issues* à l'esprit théolo- » gique et métaphysique. » (*Conservation*, p. 61.)

« Essence des choses, *causes dernières, questions théologiques et mé-* » *taphysiques*, tout cela est en dehors de l'expérience. L'esprit humain, » de quelque manière qu'il s'ingénie, n'a aucun moyen pour y at- » teindre. » (*Conservation*, p. 53.)

» L'idée *d'un être théologique quelconque*... c'est, comme le disait » Laplace, une *hypothèse* désormais *inutile.* » (*Ibid.*, p. 298.)

Faire ainsi la science et la société athées, enlever à l'esprit humain l'idée et la connaissance de Dieu, mutiler, abaisser la raison humaine, emprisonner l'homme dans le relatif et le contingent, écarter ces grandes

et éternelles questions d'origine et de fin, ce n'est pas là encore toute la pensée de M. Littré. Vainement il déclare que « la philosophie positive ne nie rien sur les causes premières et finales. » Par une contradiction formelle et nécessaire avec ce vain principe, il affirme que la cause du monde n'est pas Dieu, mais le monde lui-même; que non-seulement *les phénomènes*, mais l'*origine* de l'univers, s'expliquent sans Dieu; bien plus, que Dieu ne les expliquerait pas; que les lois naturelles sont, non pas les volontés du Dieu créateur, mais les propriétés immanentes des choses; que l'idée de Dieu, non pas seulement en dehors de la science, mais antipathique et contradictoire à la science; que cette idée n'a rien de réel, ne correspond à aucun objet, est une pure fiction.

« *On ne peut*, dit-il, *expliquer l'origine du monde*, ni par plusieurs » dieux, *ni par un seul.* » (*Conservation*, p. 279.)

« Autrefois, et jusqu'à nos jours, la croyance qui faisait vivre et » réglait les sociétés était celle du gouvernement du monde par *des volontés* ou *une volonté*... « (*Paroles de phil. posit.*, p. 34.)

Mais le dogme nouveau, « *éliminant définitivement toutes les volontés* » *surnaturelles* connues sous le nom de *dieux*... de *providence*, » le dogme nouveau « montre que *tout obéit à des lois naturelles* qu'on » appellera, si on le veut, les *propriétés immanentes des choses*... C'est » là notre catéchisme. » (*Conservation*, préf., p. XXVI.)

« L'humanité, dans son enfance et sa jeunesse, a été régie par les » lois de la *transcendance;* elle le sera dans sa maturité par les lois de » l'*immanénce.* » (*Paroles de philosophie positive*, p. 35.)

Or, selon M. Littré lui-même, « *la transcendance, c'est la théologie ou* » *la métaphysique expliquant l'univers par des causes qui sont en dehors* » *de lui*, » c'est-à-dire par Dieu; « *l'immanence, c'est la science expli-* » *quant l'univers par des causes qui sont en lui.* » (*Ibid.*, p. 34.)

« L'immanence seule est directement infinie... car, laissant les types » et les figures, elle nous met, *sans intermédiaire*, en rapport avec les » éternels moteurs *d'un univers illimité.* » (*Ibid.*, p. 34.)

« *La conception du monde que les sciences ont faite aux modernes ne* » *s'accommode plus d'aucune théologie*, » c'est-à-dire qu'il faut entière- » ment en bannir Dieu. (*Conservation*, p. 171.)

« Le régime théologique, qui fut le régime initial de l'humanité, » touche à sa fin » (*Conservation*, p. 184), c'est-à-dire le régime où Dieu fut quelque chose dans les idées, les lois et les mœurs. Avec le positivisme, « la société passe, pour ses dogmes, ses mœurs et ses » institutions, sous la doctrine des lois immanentes. » (*Paroles de philosophie*, p. 34.)

« Enfin, les sciences se montrent de plus en plus contradictoires, et » incompatibles aux conceptions *du surnaturalisme*, » c'est-à-dire à l'idée de Dieu : « Tellement que si, par une satisfaction purement

» individuelle; on retenait l'idée d'un être théologique quelconque, *multiple ou unique*, il n'en faudrait pas moins le concevoir *réduit à la nullité* et à un office *nominal et surérogatoire.* » (*Conservation*, p. 297.)

« Les êtres théologiques, *tenus il est vrai pour réels*, mais dans le fait » *n'ayant d'existence que dans l'esprit*, ne contiennent que ce que l'esprit avait au moment où il les conçut. » (*Conservation*, préf., p. XXVIII.)

« Les idéalisations théologiques ne furent jamais que fictives. » (*Ibid.*, p. 286.)

Qu'est-ce donc que M. Littré met à la place de cette grande et vaine fiction de Dieu, de cette hypothèse désormais inutile, et comment achève-t-il d'instituer avec l'athéisme la religion du positivisme? Le voici :

« Le dogme nouveau nous révèle une grande et *suprême existence*.... » l'HUMANITÉ.... Nos aïeux les plus reculés ne l'ont pas connue.... Les » païens ne l'ont pas connue.... les monothéistes ne l'ont pas connue. » (*Ibid.*, préf., p. XXXI.)

Ainsi, la grande et suprême existence, ce n'est pas Dieu : c'est l'Humanité.

« Les sciences ont défait *toute théologie*... » c'est-à-dire toute idée, toute connaissance de Dieu, selon la définition expresse de M. Littré. « Elles refont une *nouvelle base religieuse* pour la société de l'avenir; » cette base, c'est l'HUMANITÉ, SEULE PROVIDENCE, qui travaille pour » nous et qui allège le poids des fatalités naturelles. » (*Ibid.*, p. 327.)

« Il ne nous reste qu'à retirer les derniers voiles, et à prendre déterminément l'*Humanité* pour *idéal de nos pensées*.... pour *objet de nos* » *fêtes.* » (*Ibid.*, p. 127.)

L'Humanité enfin est seule *l'idéal infini, l'immense existence.*

« Combien n'est-il pas salutaire de se sentir en communication avec » *l'immense existence qui nous protége*, avec l'*idéal infini qui nous absorbe*, avec *cette Humanité* enfin, qui est l'esprit de notre globe et *la* » *providence des générations successives!* » (*Ibid.*, p. 296.) « L'Humanité » devenant » ainsi « l'idée religieuse et le culte des hommes. » (*Ibid.*, p. 167.)

Le psalmiste avait dit : Les cieux racontent la gloire de Dieu, *Cœli enarrant gloriam Dei.* Cette grande parole, M. Littré la dément, et proclame que les cieux ne racontent plus que la gloire de l'humanité :

« On sait enfin, dit-il, que les cieux, où l'humanité a calculé la » courbe des planètes, la terre qu'elle a défrichée, la vie qu'elle a étudiée, l'histoire qu'elle a conçue, *ne racontent que sa gloire.* » (*Conservation*, p. 300.)

Il faut voir à cette même page l'emploi que fait M. Littré du mot révélation, et ce qu'il nous dit de la *révélation positiviste*, « qui est celle

» de l'Humanité, est fille de toutes les révélations antécédentes, et » reconnaît qu'elle n'a pu venir au jour, ni sans *la révélation mono-* » *théistique*, ni sans *la révélation polythéistique*, ni sans la RÉVÉLATION » FÉTICHIQUE. »

« Jadis le sentiment religieux se fixa *sur les êtres fictifs* dont l'ima- » gination primitive peupla le ciel; de nos jours, il se fixe *sur l'exis-* » *tence réelle* de l'Humanité. » (*Ibid.*, p. 228.)

« *L'Humanité* devient *sa providence à elle-même*, après avoir longue- » ment souffert, pour avoir trop longtemps compté sur *d'autres provi-* » *dences imaginaires.* » (*Dictionnaire des sciences médicales*, art. *Mort.*)

L'Humanité est tellement le vrai Dieu, que quand on adore Dieu et non l'humanité, on est idolâtre.

« Les *idéalisations théologiques* ne furent jamais que *fictives:* et » quoiqu'une interprétation sagace montre qu'au fond, dans de telles » conceptions, *l'homme a toujours adoré peu ou beaucoup l'humanité*, » toutefois, ni cette aperception n'était claire, ni cette adoration n'était » pure... Il faut y voir une indubitable idolâtrie par rapport à la » vraie notion religieuse. Voici venir, en effet, les temps étant accom- » plis, voici venir l'*idéal, qui n'a plus rien de fictif*, et qui est *tout entier* » *réel.* » — « *Humanité, règne, voici ton âge.* » (*Cons., Rév., Positiv.*, p. 286.)

« L'Humanité est un idéal qu'il faut connaître (éducation), aimer, » (religion), embellir (beaux-arts), enrichir (industrie), et qui de la » sorte tient toute notre existence individuelle, domestique et sociale, » sous sa direction suprême. » (*Cons., Rév., Positivisme*, p. 286.)

Ces textes, comme la multitude de ceux que j'ai encore sous les yeux, non-seulement montrent que M. Littré est en pleine contradiction avec lui-même, quand il prétend que la philosophie positiviste *ne nie rien et n'affirme rien* sur la cause de l'univers, sur le Dieu distinct du monde; mais ils en contiennent la plus explicite négation. Quand M. Littré affirme que Dieu *n'explique pas l'origine du monde*, qu'il n'est qu'une *fiction*, une *idéalisation fictive*, une *hypothèse* désormais *inutile;* qu'il faut *éliminer toute volonté surnaturelle*, toute providence, pour n'admettre que les *propriétés immanentes des choses;* que *l'idéal, qui n'a rien de fictif*, qui est *tout entier réel*, c'est l'Humanité; que la *suprême existence*, c'est l'Humanité; que la *seule providence*, c'est l'Humanité; le seul objet du *culte*, c'est l'Humanité; que les *conceptions théologiques* et métaphysiques sont une vraie *idolâtrie;* je le demande à tout homme qui appelle les choses par leur nom: qu'est-ce que tout cela, si ce n'est l'athéisme?

Et pourquoi M. Littré ne veut-il pas convenir qu'il est athée? Pour des raisons vraiment inattendues : d'abord parce que l'athéisme est encore un théologisme; l'athée n'est pas *vraiment émancipé:* c'est encore *un théologien à sa manière;* en effet, l'athée pose la question de Dieu.

— Puis sa morale est celle du monothéisme. — Et enfin, l'athée n'est pas religieux ; car il n'adore pas l'Humanité.

On croit vraiment se méprendre quand on transcrit de pareilles aberrations ; on ne peut pas se persuader que de telles paroles aient été écrites par un homme sérieux, dans notre temps, par un homme instruit, qui eût pu rendre à la société d'utiles services. Cependant les textes sont formels :

« L'athéisme n'est qu'une forme de théologisme. » (*Conservation*, p. 127.)

« En dépit de *quelques apparences*, la philosophie positive n'accepte » pas l'athéisme. A le bien prendre, l'athée n'est point *un esprit véritablement émancipé :* c'est encore à sa manière *un théologien.* » (*Paroles de philos. positive*, p. 30-31.)

« Les philosophes du dernier siècle ont tiré la *conséquence directe et* » *vraie de l'athéisme :* c'est la morale de l'intérêt personnel. *Cette morale* » *est aussi celle des théologies.* » (*Par. de philos. pos.*, p. 31.)

« La philosophie positive est *trop anti-théologique pour le déisme, trop religieuse pour l'athéisme.* » (*Conserv.*, p. 279.)

Trop religieuse en effet, car elle adore l'Humanité, et cette divinité-là, les athées ont le bon sens de ne vouloir pas la substituer à l'autre.

Et quant au panthéisme : « Pour bien des conséquences, le pan- » théisme revient au même que l'athéisme... Ce système est encore » *pleinement théologique*, et *à ce titre* il appartient, malgré ces préten- » tions, *à l'ancien parti.* (*Par. de phil. posit.*, p. 32.)

Et bien vainement essaierait-on ici de discuter avec M. Littré : « Ce » qui a été écrit, pour démontrer *la théologie surnaturelle ou la théologie* » *naturelle*, dit-il, nous le connaissons : rien de nouveau n'a été ajouté ; » c'est un cercle d'arguments qui est clos. Or, ce cercle, nous l'avons » franchi. » (*Ibid.*, p. 50.)

C'est assez sur l'athéisme de M. Littré ; voyons les idées de M. Renan sur Dieu.

Chez M. Littré, la négation de Dieu est nette, quoiqu'enveloppée, dans une langue que la plupart des lecteurs ne peuvent guère comprendre ; mais le nuage de cette langue n'empêche pas l'erreur de pénétrer les esprits ; et là où il n'y a que l'absurde, le peuple et les ouvriers, auxquels cet enseignement s'adresse, soupçonnent des mystères de science.

Chez M. Renan, la négation de Dieu est mystique et raffinée : c'est toute la nuance. Il y a d'ailleurs ici, entre ces deux écrivains, avec les notables différences de style qui les distinguent, d'étonnantes analogies de pensée et d'expression qui les rapprochent.

Il est assez difficile de ramener à des termes précis la pensée fuyante

et les formules sophistiques de M. Renan. Ce qu'il y a cependant de très-clair chez lui, c'est la négation d'un Dieu distinct du monde, c'est-à-dire du Dieu créateur, du Dieu personnel, du Dieu providence, du Dieu vivant et véritable; et le panthéisme, sous une forme ou sous une autre, est au fond de toutes ses théories. Cet esprit dévoyé ne fait qu'osciller d'une formule panthéistique à une formule panthéistique : tantôt n'admettant qu'un Dieu abstrait, idéal, produit de la pensée humaine, inconscient, n'ayant conscience de lui-même que dans et par l'humanité; tantôt rêvant un Dieu qui se développe dans la nature et dans l'humanité, comme le fond, la substance de toute existence; à la fois idéal et réel, mais réel seulement en tant que fini; absolument vague et indéterminé : ni personnel ni impersonnel, ni inconscient ni conscient, mais toujours inséparablement engagé dans les choses, dans la nature et dans l'humanité, de telle sorte que la nature et l'humanité n'étant pas, ce Dieu ne serait pas.

Nulle ambiguïté de parole, nulle explication sophistique, ne sont capables d'éluder des textes tels que ceux-ci :

« Les sciences supposent qu'IL N'Y A PAS d'*être libre, supérieur à* » *l'homme,* auquel on puisse attribuer une part appréciable dans la » *conduite morale* pas plus que dans la *conduite matérielle* de l'univers. » (*Explications,* p. 24.)

Là-dessus un journaliste, M. Guéroult, posa à M. Renan, avec bon sens et précision, l'objection suivante :

« Cher Monsieur... il faut bien appeler les choses par leur nom. S'il » n'y a pas d'être libre supérieur à l'homme, IL N'Y A PAS DE DIEU, ou » tout au moins IL N'Y EN A PAS D'AUTRE QUE L'HOMME. » (*Opinion nationale,* 23 août 1862.)

M. Renan osa dire dans sa réponse :

« Toutes les facultés que le DÉISME VULGAIRE attribue à Dieu N'ONT » JAMAIS EXISTÉ sans un cerveau. *Il n'y a jamais eu de prévoyance, de* » *perception des objets extérieurs, de conscience enfin, sans un système* » *nerveux.* » (*Opinion nationale,* 4 septembre 1862.)

M. Renan, avant de dire *qu'il n'y a pas d'être libre supérieur à l'homme,* avait dit déjà : « Les sciences supposent qu'aucun agent » surnaturel ne vient troubler la marche de l'humanité; que cette » marche est la *résultante immédiate* de la liberté qui est dans » l'homme, et de *la fatalité* qui est dans la nature. »

Voilà pour toute Providence la liberté qui est dans l'homme, avec la fatalité qui est dans la nature; c'est-à-dire que la Providence est supprimée; et Dieu réduit, comme disait M. Littré, « à la nullité et à un » office purement nominal et surérogatoire; » réduit à n'être plus « qu'une *hypothèse désormais inutile* »

C'est dans le même sens que M. Renan avait déjà dit :

« L'expérience a banni définitivement du monde des faits (les consi-

» dérations de substance nous échappent ici) les agents intentionnels » et *les volontés libres autres que celle de l'homme.* » (*Origine du langage*, p. 240.) « *L'homme seul... change le cours des choses*, et les force à être » dans le détail autrement qu'elles n'auraient été sans lui. » (*Origine du langage*, p. 241.)

Que devient, dans tout cela, non-seulement la Providence, mais le Dieu créateur? Le voici :

Le créateur, pour M. Renan, est-ce autre chose que le sol, la nature féconde? « Quand l'homme apparut sur *le sol encore créateur*, « sans » être allaité par une femme, ni caressé par une mère, songe-t-on aux » faits étranges qui durent se passer dans son intelligence à la vue de » cette nature féconde *dont il commençait à se séparer?* »

L'homme, du reste, fut alors créateur comme la nature : « *L'homme* » *et la nature créèrent* tant qu'il y eut un vide dans le plan des choses. » *Ils oublièrent* de créer, sitôt qu'aucune nécessité intérieure ne les y » força. » (*Ibid.*, p. 244.)

« *Depuis qu'il y a de l'être*, tout ce qui s'est passé dans le monde des » phénomènes a été le développement régulier des lois de l'être, lois » qui ne constituent *qu'un seul ordre de gouvernement*, qui est *la nature*. » Qui dit au-dessus ou en dehors de la nature, dans l'ordre des faits, » dit *une contradiction, comme qui dirait surdivin dans l'ordre des subs-* » *tances.* » (*Liberté de penser*, t. III, p. 465.)

« La science démontre » — c'est par de telles affirmations que procède M. Renan — « qu'à un certain jour, en vertu des *lois naturelles* » qui *jusque-là avaient présidé au développement des choses*, SANS » EXCEPTION NI INTERVENTION EXTÉRIEURE, L'ÈTRE PENSANT EST APPARU » *doué de toutes ses facultés* et *parfait* quant à ses éléments essentiels. » (*Etudes*, p. 217.)

« Il y a une époque où notre planète ne possédait aucun germe de » vie organisée. Donc la vie organisée y a commencé sans germe » antérieur... mais par la force intime déposée une fois pour toutes au » sein des choses. Donc, à un certain moment, la vie est apparue sur » la surface de notre planète par *le seul développement des lois de l'ordre* » *naturel.* » (*Origine du langage*, p. 245, note.)

Nous savons à quoi nous en tenir sur ce que M. Renan appelle lois, soit de la nature, soit de l'humanité; car nous lisons dans son article sur l'*Avenir de la métaphysique:* « Le problème de *la cause suprême* » nous déborde et nous échappe; il se résout en poèmes... non en lois, » ou s'il faut parler ici de lois, ce sont celles de la physique, de l'astro- » nomie, de l'histoire, *qui seules sont les lois de l'être* et ont une *pleine* » *réalité.* » (*Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1860, p. 217.)

Certes, Buffon avait une autre idée que M. Renan et M. Littré des lois de la nature, quand il en donnait cette belle définition : « La na- » ture est le système des lois établies par le Créateur pour l'existence

» et la succession des êtres. » Mais pour ces messieurs, c'est là de la vieille métaphysique.

Mais, je le demande après tout ceci, qu'est-ce donc que ce Dieu qui n'existe pas libre et supérieur à l'homme, qui n'a pas créé le monde, qui ne gouverne pas le monde, qui n'a aucune part appréciable dans la conduite morale et matérielle des choses, qui n'ayant pas de cerveau ni de système nerveux, n'a pas de prévoyance, de perception des objets extérieurs, de conscience enfin?

« Qu'est-ce que Dieu pour l'humanité, dit M. Renan, si ce n'est le » résumé transcendant de ses besoins supra-sensibles, la *catégorie de* » *l'idéal*, c'est-à-dire la *forme sous laquelle nous concevons l'idéal*, comme » l'espace et le temps sont les catégories des corps, c'est-à-dire les » formes sous lesquelles nous concevons les corps? » (*Liberté de penser*, t. VI, p. 348.)

Voilà ce qu'est Dieu pour M. Renan : non pas un être substantiel et vivant en soi, mais simplement le résumé des besoins supra-sensibles de l'homme, ou, comme l'espace et le temps, une simple catégorie de nos idées, c'est-à-dire une pure abstraction.

De là toutes ces formules inconcevables que M. Renan répète sans cesse, et qui sont tout le fond de sa critique des religions.

« L'âme est LA PREMIÈRE *des réalités* et LA SEULE *pleine* réalité... *En* » *un sens, on peut dire qu'elle* CRÉE *Dieu*, puisqu'elle seule en dévoile la » nécessité. » (*Essais*, p. 63-64.)

Et que veut dire encore cette phrase : « Sans viser à *la perfection ab-* » *solue*, qui, *à serrer rigoureusement les choses, serait le néant?* » (*Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1860.)

Quelque explication que M. Renan prétende donner, de telles paroles sont inacceptables. Et celles-ci ne le sont pas moins :

« Ce que l'humanité adore dans les caractères qu'elle a idéalisés, » c'est la bonté et la beauté *qu'elle y a mises.* » (*Etudes*, préface, p. XXII.) — « L'homme FAIT la sainteté de ce qu'il croit, et la beauté » de ce qu'il aime. » (*Etudes*, p. 423.) — « L'humanité fait du divin, » comme l'araignée file sa toile. » (*Job*, XC.)

Toutes ces formules sont pleinement conformes aux pensées de M. Littré :

« L'idéal est à la fois le *culte* et le *rêve* de l'humanité. Elle le pour- » suit et *l'adore;* ELLE LE MODÈLE. » (*Conservation*, p. 286.)

Ainsi l'idéal, ce seul objet *de rêve et de culte*, M. Littré dit que l'humanité le *modèle;* M. Renan dit qu'*elle le fait :* « l'homme FAIT la sain- » teté de ce qu'il croit et la beauté de ce qu'il aime. »

Et ainsi est amenée cette parole insensée autant qu'impie, ivresse d'une raison en délire, par laquelle M. Renan termine un article contre la divinité de Jésus-Christ :

« *La nature humaine, source éternelle de beauté, vivra* à jamais *dans*

» *ce nom sublime* (le nom du Christ), comme en tous ceux que l'huma-
» nité a consacrés, pour se rappeler CE QU'ELLE EST et s'enthousiasmer
» DE SA PROPRE IMAGE. *Voilà le Dieu vivant, voilà ce qu'il faut adorer!* »
(*Liberté de penser*, t. III, p. 470.)

Ainsi *la source éternelle de la beauté*, c'est *la nature humaine!* Et quand l'humanité consacre un nom *pour se rappeler ce* QU'ELLE EST, et *s'enthousiasmer* DE SA PROPRE IMAGE, elle *vit dans ce nom:* et *voilà le Dieu vivant, voilà celui qu'il faut adorer!*

M. Renan en arrive même formellement à dire que l'absolu de la justice et de la raison, c'est-à-dire Dieu, *envisagé hors de l'humanité, n'est qu'une abstraction*, et qu'il n'est réel qu'envisagé dans l'humanité:

« *L'absolu de la justice et de la raison* ne se manifeste *que dans l'hu-*
» *manité*. Envisagé *hors de l'humanité, cet absolu n'est qu'une abstrac-*
» *tion;* envisagé *dans l'humanité, il est une réalité...* »

Enfin, il va jusqu'à dire: « *L'infini* N'EXISTE que *quand il revêt une forme finie...* » (*Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1860, p. 384.)

C'est pourquoi M. Renan ajoutait: « Qui sait si l'infini réel est aussi
» vaste qu'on le suppose? » (*Ibid.*, p. 385.)

Cet infini réel, qui n'est pas infini; cet infini qui n'existe que sous une forme finie; cet absolu qui n'est réel que dans l'humanité, évidemment ce n'est pas Dieu, le Dieu parfaît, le Dieu immuable subsistant en lui-même, en dehors de la mobilité des choses créées; ce n'est pas, selon la grande expression des livres saints, Celui *qui est;* c'est celui *qui devient;* c'est, pour employer l'étrange langage emprunté aux Allemands par M. Renan, *l'universel devenir*, qui se déploie sans fin dans la nature et dans l'humanité.

« La vraie théologie, c'est la science de la nature et de l'humanité, la science de *l'universel devenir.* » (*Ibid.*, p. 385.)

C'est pourquoi « le grand progrès de la critique a été de substituer
» la catégorie *devenir* à la catégorie de l'*être*, la conception du *relatif*
» à la conception de l'*absolu*. (*Averroës*, préf., p. VII.)

« Philisopher, » ce n'est pas connaître Dieu; « c'est connaître l'uni-
» vers. L'univers se compose *de deux mondes*, le monde physique et le
» monde moral, *la nature et l'humanité*. L'étude de la nature et de
» l'humanité est donc *toute la philosophie.* » (*Avenir de la métaphysique, Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1860, p. 378.)

Et, dans cette philosophie, Dieu, que devient-il?

Et qu'est-ce qu'adorer? Adorer, ce n'est pas, comme dans la philosophie platonicienne et la philosophie chrétienne, s'élancer au delà des choses belles, bonnes et vraies, pour rendre hommage à Celui qui est la beauté, la bonté et la vérité éternelles, et qui se reflète, mais ne s'absorbe pas, dans ses ouvrages.

Non, « tout se réduit à ce fait de la nature humaine : l'homme en
» face *du divin*, » ou, selon la seconde rédaction de ce passage, « placé

» devant les *choses* belles, bonnes et vraies, sort de lui-même, et » suspendu par un charme célestre, anéantit sa chétive personnalité, » s'exalte, s'absorbe : qu'est-ce que cela, si ce n'est adorer ? » (*Liberté de penser*, t. VI, p. 348; *Études*, p. 419.)

Voilà pourquoi le monothéisme, la croyance en Dieu créateur, distinct du monde et des choses, est si maltraité par M. Renan.

« LE MONOTHÉISME, dit M. Renan, est le fruit d'une race qui a peu » de besoins religieux : C'EST COMME LE MINIMUM DE RELIGION (1). » (*Du monothéisme dans les races sémitiques.*)

Selon M. Renan, dans *le système de la nature rigoureusement déduit du monothéisme*, la science du monde est impossible. (*Job*, p. LXXV.)

« Il n'y a pas de science du monde, tandis que le monde est gouverné » par les volontés particulières d'un souverain capricieux et impénétrable. » (*Job*, p. LXXV.)

C'était bien dans le même esprit que M. Littré écrivait :

« Le monothéisme est pauvre en notions positives... son Dieu ignore » trop de choses... » (*Conservation*, p. XXVIII.)

Cette *rigide et simple conception d'un Dieu isolé du monde*, dit M. Renan, est le fruit d'une *race* à l'esprit étroit, *incapable de saisir les diversités*, qui, *au lieu d'une nature animée et vivante, conçut une nature sèche et sans fécondité*. (*Études*, p. 87-88.)

C'est la contemplation du désert qui suggéra aux Hébreux cette étroite conception. « Le désert est monothéiste. »

Cette croyance au Dieu unique et créateur rétrécit l'esprit des Hébreux, et interdit à leur civilisation tout progrès. » C'est par là que cette » race... devait, dans toutes les voies profanes, ne pas dépasser la mé- » diocrité, » et n'avoir « ni arts plastiques, ni science rationnelle, ni » philosophie, ni vie politique, ni organisation militaire. » (*Étude*, p. 88.)

Le Dieu des Hébreux, *ce souverain capricieux* et *impénétrable* (*Job*, p. LXXV), est pour l'homme « *une force ennemie* contre laquelle *les alter-* » *natives de soumission et de révolte*, dans le cœur de l'homme, sont » *également justifiées*. » (*Job*, p. LXII.)

On est au moins très-étonné de lire encore dans M. Renan, à propos du poëme de *Job*, que « le blasphème y touche à l'hymne, ou plutôt » qu'il est un hymne lui-même, puisqu'il n'est qu'un appel à Dieu *contre les lacunes que la conscience trouve dans l'œuvre de Dieu*. » (*Job*, p. LXII.)

Je devrais peut-être m'arrêter ici; je crains vraiment que de nouveaux textes ne fatiguent mes lecteurs. Cependant il faut faire ici des

(1) Ce qui n'empêche pas M. Renan d'écrire que « la race sémitique atteignit la forme religieuse la plus épurée que l'humanité ait connue. » » *Études*, p. 85.)

citations, et beaucoup. Si là est la fatigue de ce travail, là aussi est la lumière. Laissant de côté beaucoup d'autres textes, je ne puis donc au moins me dispenser de suivre et d'exposer encore le panthéisme de M. Renan dans quelques autres de ses formules.

Selon M. Renan, « le développement complet de la conscience du » monde se fait par l'humanité. » (*Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1860, p. 384.) — « Le modèle de la perfection nous est donné par la » nature humaine. » (*Ibid.*, p. 384.) — « La vie a son point de départ dans » la force et le mouvement, et sa *dernière résultante dans l'humanité.* » (*Ibid.*, p. 368.)

Selon M. Renan, ni la raison ni la nature ne prouvent Dieu. « S'il n'y » avait que la nature, dit-il, on pourrait se demander si Dieu est néces- » saire. » (*Opinion nationale*, 4 septembre 1862.) Il pense que la théodicée de Platon, de Descartes, de Leibnitz, ne peut faire illusion qu'aux esprits novices. « Si l'humanité n'était qu'intelligente, écrit-il, elle serait » athée. » (*Revue des Deux-Mondes, ibid.*, p. 388.)

Sur tout cela « aucune formule philosophique ou théologique ne peut » revendiquer la certitude. » (*Études*, XVII.) — « Un Béotien seul peut » ne pas ignorer (*sic*) que les prétentions de la philosophie ne sont pas » plus justifiées que celles de la théologie. » (*Revue des Deux-Mondes, ibid.*, p. 377.)

Quant à Dieu :

« Le fait-on personnel? le fait-on impersonnel?... De ces deux théo- » ries, l'une n'est pas vraie, l'autre n'est pas fausse. » (*Ibid.*, p. 390.)

« Cet être absolu est-il libre? est-il conscient? La parcelle con- » sciente qui rentre en lui conserve-t-elle sa conscience? Le *oui* et le » *non* sont *également inapplicables* à ces sortes de questions. » (*Opinion nationale, ibid.*)

Quoi! si Dieu est personnel, s'il est libre, s'il a conscience de lui-même, si la personne humaine, que M. Renan appelle *une parcelle consciente*, sortie de Dieu et qui rentre en Dieu, conserve encore sa conscience, c'est-à-dire sa personnalité, ces questions ne peuvent pas être posées! Le *oui* et le *non* leur sont également inapplicables! Oui. Telle est bien la pensée de M. Renan, car il ajoute : « Osons enfin écarter » comme *secondaires* et *libres au plus haut dégré* ces questions, *condam-* » *nées* par leur exposé même *à ne recevoir jamais de solution.* » (*Ibid.*, p. 390.)

Mais encore une fois, et définitivement, qu'est-ce que M. Renan fait de Dieu? Il trouve *très-ingénieuses et très-riches de vérité* les formules de M. Vacherot, qu'il « résume en cette phrase : Dieu est l'idée du monde, » et le monde la réalité de Dieu. » (*Ibid.*, p. 386.)

Il parle de « l'horreur instinctive de tous les grands esprits pour les » formules qui tendent à faire de Dieu *quelque chose.* » (*Ibid.*, p. 389.) — « Mais si Dieu n'est pas tout, il reste qu'il soit quelque chose, à

» moins encore qu'il ne soit rien! » lui répond avec une vive logique un philosophe de l'école spiritualiste.

C'est donc à l'abîme du spiritualisme que M. Renan est inévitablement ramené, et son dernier mot sur la question de Dieu, dans sa lettre à M. Guéroult, est manifestement la formule panthéistique la plus nette qui se puisse donner.

« En dehors de la nature et de l'homme, y a-t-il donc quelque chose? » me demandez-vous. » — « Il y a TOUT, répondrai-je. La nature n'est » qu'une *apparence;* l'homme n'est qu'un *phénomène*. Il y a le fond » éternel, il y a l'infini, la substance, l'absolu, l'idéal... Voilà le Père du » sein duquel tout sort, au sein duquel tout rentre. »

Ainsi, selon M. Renan, en dehors de l'homme et de la nature, il n'y a pas Dieu. *Il y a tout;* et ce tout est l'*absolu*, l'*infini*, la *substance* de l'homme et du monde; de là tout sort, et là tout revient s'absorber; c'est-à-dire qu'il n'y a qu'une substance divine qui est le grand Tout, qui se manifeste par la nature, pure *apparence*, et par l'homme, pur *phénomène*. Voilà le Dieu de M. Renan.

Il n'y a qu'un nom à donner à toutes ces formules: c'est le panthéisme; ou l'athéisme, j'allais dire, plus un mensonge.

M. Renan, comme M. Littré, repousse ces appellations, et n'accorde « que le dédain aux *vaines* accusations d'athéisme que *les esprits étroits* » ont toujours élevées contre les hommes *les plus religieux*, parce » que ceux-ci ont craint de déroger à la majesté divine en la limitant » par une formule quelconque. » (*Revue des Deux-Mondes*, janvier 1860, p. 386.

L'athéisme, selon M. Renan, n'existe pas; ce n'est qu'une *erreur de grammaire*, un *malentendu*, une crainte pusillanime des *formules élevées*.

« L'énorme malendu qui transforme en blasphémateurs de la Divinité » ses plus sincères adorateurs est, avant tout, une erreur de grammaire. » On ne s'entend pas sur les mots. Quel hymne vaut le poëme de » Lucrèce? » (*Ibid.*, avril 1858, p. 504.)

Lucrèce, le disciple d'Épicure, le chantre de la philosophie atomistique, le poëte de l'athéisme!

De même, selon M. Renan, les athées déclarés du XVIIIe siècle, qui niaient Dieu, n'étaient pas athées; « ils prêchaient le Dieu véritable. » — Mais ils reculaient comme les matérialistes « devant les formules » élevées. » (*Ibid.*, p. 502, 504.)

Un Allemand, M. Feuerbach, nie Dieu et l'immortalité de l'âme; il proclame que la théologie n'est que l'anthropologie, et il écrit: « La » science qu'un homme a de son Dieu n'est qu'un autre nom pour » désigner la science qu'il a de lui-même, la conscience qu'il a de son » moi. » N'importe; selon M. Renan, M. Feuerbach n'était pas athée; au contraire, il était religieux; ou s'il était athée, il l'était à la façon des

Allemands, « dévotement et avec une sorte d'onction. » *(Liberté de penser*, t. VI, p. 347.)

C'est la seule réserve que nous puissions mettre, quand nous disons que M. Renan est athée ou panthéiste; peu importe ici la nuance : il s'efforce de l'être « dévotement et avec onction. »

M. Taine nous offre une autre nuance d'athéisme.

Nier Dieu ne suffit pas à cet écrivain railleur : il ne manque pas une occasion de persifler ce grand nom. Voici un exemple entre beaucoup d'autres. Il s'agit du respect qu'on a en Angleterre pour Dieu et la religion : « La philosophie vous manque, » dit M. Taine, dans un dialogue qu'il institue avec un jeune Anglais : « j'entends celle que les Alle-
» mands appellent métaphysique... Votre Dieu vous gêne; il est la
» cause suprême, et vous n'osez raisonner sur les causes, par respect
» pour lui. Il est le personnage le plus important de l'Angleterre; je le
» sais, et je vois bien qu'il le mérite, car il fait partie de la constitution.
» Il est le gardien de la morale; il juge en dernier ressort toutes les
» questions. Il remplace avec avantage les préfets et les gendarmes
» dont les peuples du continent sont encore encombrés. Néanmoins,
» ce haut rang a l'inconvénient de toutes les positions officielles, etc. »
(*Revue des Deux-Mondes*, 1er mars 1861, p. 44-45.)

Mais M. Taine le prend aussi quelquefois sur le ton sérieux, et à la fin même de l'article qui débutait par ces misérables plaisanteries, il expose, en termes abstraits, un système philosophique par lequel Dieu est absolument supprimé :

« L'homme ne connaît point les substances; il ne connaît ni l'esprit ni le corps... Il n'atteint que *des faits*... Nous allons même plus loin :
» *nous pensons qu'il n'y a ni esprits ni corps*, mais simplement *des*
» *groupes de mouvements* présents ou possibles, *et des groupes de pensées*
» présentes ou possibles. Nous croyons qu'il n'y a *point de substances*,
» mais *seulement des systèmes de faits*. Nous regardons l'idée de sub-
» stance comme une illusion psychologique... Nous considérons *la*
» *substance, la force* et *tous les êtres métaphysiques* des modernes comme
» un reste des entités scolastiques. Nous pensons qu'il *n'y a rien au*
» *monde que des faits et des lois*, c'est-à-dire *des événements et leurs rap-*
» *ports*. » (*Ibid.*, p. 71.)

Du premier coup, toute notion de Dieu est anéantie.

M. Taine poursuit. Après avoir décrit l'abstraction et l'induction, par lesquelles nous décomposons les faits et trouvons les lois, M. Taine établit qu'il n'y a qu'un moyen de démonstration qui consiste à aller *du même au même*, un seul axiome, l'*axiome d'identité*, dans lequel se confond, avec tous les autres, l'*axiome des causes*, ce qui est le principe fondamental de la sophistique hégélienne. Les causes premières,

ce n'est pas en Dieu que Taine les place, mais dans les choses, puisque l'esprit humain ne va que *du même au même*, et qu'*il n'y a qu'un seul axiome, l'axiome d'identité*, ce qui revient à dire, avec Hégel, que toutes choses au fond sont identiques. Et en effet, selon M. Taine, *la cause ne diffère pas de l'effet;* et par conséquent les causes premières de toutes choses, les puissances génératrices, ce sont *les propriétés élémentaires* des choses. Tel est le point de départ qu'il donne à tout. *La force par laquelle nous figurons la nature*, ce n'est pas un être distinct de la nature, ce n'est pas Dieu, c'est *la nécessité logique qui transforme l'un dans l'autre le fait et la loi;* ce qu'en d'autres termes Spinosa appelait *natura naturans :* une liaison *invincible* existe entre *tous les êtres*; leur *production* est *spontanée*, et *au cœur de toute chose vivante*, la NÉCESSITÉ enfonce et serre *ses chaînes d'acier*.

Depuis Épicure et la philosophie atomistique, jamais plus complet et plus audacieux système d'athéisme n'avait été exposé.

« Nous pouvons maintenant comprendre la vertu et le sens de cet » axiome des causes *qui régit toutes choses*. . Il y a *une force intérieure* » *et contraignante qui suscite tout événement*, qui engendre toute don- » née. Cela signifie d'une part qu'il y a une raison à toute chose... » ce qui est très-vrai; « et d'autre part... que *la cause ne diffère pas de* » *l'effet;* que *les puissances génératrices* ne sont *que les propriétés élémen-* » *taires*, que *la force active* par laquelle nous figurons la nature n'est » que *la nécessité logique* qui transforme l'un dans l'autre le composé » et le simple, le fait et la loi. Par là, nous désignons d'avance *le terme* » *de toute science*, et nous tenons la puissante formule qui, établissant » *la liaison invincible* et *la production spontanée des êtres*, pose *dans la* » *nature le ressort de la nature*, en même temps qu'elle enfonce et » serre au cœur de *toute chose vivante* les tenailles d'acier *de la néces-* » *sité!* » (*Revue des Deux-Mondes, ibidem*, p. 78-79.)

Qu'est-ce là autre chose que l'élimination de Dieu, la plus radicale et la plus complète, et les vieux systèmes d'athéisme et de fatalisme exposés avec l'emphase d'un langage prétendu scientifique (1)? Dans la page

(1) Quelques pages plus bas, M. Taine nomme par leur nom ces premiers éléments, ces puissances génératrices qui sont tout :

« Si quelqu'un recueillait les trois ou quatre grandes idées où aboutissent nos sciences, et les trois ou quatre genres d'existence qui résument notre univers, s'il comparait ces deux étranges quantités qu'on nomme la durée et l'étendue, ces principales formes ou déterminations de la quantité qu'on appelle les lois physiques, les types chimiques et les espèces vivantes, et cette merveilleuse puissance représentative qui est l'esprit; s'il découvrait entre ces trois termes la quantité pure, la quantité déterminée et la *quantité supprimée*, un ordre tel que la première appelât la seconde et la seconde la troisième; s'il établissait ainsi que la quantité pure est le commencement nécessaire de la nature, et que la pensée est le terme extrême auquel la nature est tout entière suspendue; si ensuite, isolant les éléments de ces données, il mon-

qui termine *les Philosophes français au XIXe siècle*, l'exaltation et l'étrangeté du langage est à son comble ; en voici un court extrait :

« ... *Par cette hiérarchie de nécessités*, LE MONDE FORME UN ÊTRE » UNIQUE, *indivisible, dont tous les êtres sont membres*. Au suprême » sommet des choses... se prononce l'*axiome éternel*, et le ralentis- » sement prolongé de cette formule créatrice compose par ses ondula- » tions inépuisables l'immensité de l'univers, etc. » (*Phil. franç.*, p. 364.) — La page entière est prodigieuse.

Tout se termine donc chez M. Taine, comme chez M. Littré et chez M. Renan, par la négation de Dieu. Et voilà le but que ces écrivains assignent aux recherches de l'humanité, et, selon eux, le grand résultat de toute l'élaboration scientifique moderne.

Faut-il dire ici, avec l'austère parole de Bossuet, que vainement, *par cette erreur naturelle à l'esprit humain, ils croient avoir renversé Dieu, à force de le désirer?* Pour nous, du moins, nous ne croirons jamais que l'avenir soit à de telles doctrines, que l'honneur de l'esprit français puisse longtemps les souffrir, et que la science contemporaine aille se perdre dane une telle apostasie. Mais il n'en est pas moins vrai que, si cette explosion d'athéisme continuait, nul ne peut calculer les abîmes où elle pourrait nous jeter. *Tout se tient dans l'ordre intellectuel* (1), comme on l'a si bien dit. Les grandes chutes de l'intelligence mènent aux abaissements du caractère et aux plus tristes dégradations morales et politiques. Et c'est pourquoi l'antiquité païenne elle-même proclamait que, la Divinité exclue, c'est la Société qui périt : *Sublato numine, tollitur Civitas. Civitas*, tous les droits, tous les devoirs, toutes les lumières, toutes les vertus, la dignité, la noblesse, la vie libre, la Cité enfin. Je ne sais s'il y a des gens pour qui la liberté du blasphème serait ici une compensation ; mais j'aime à penser qu'il y aura toujours aussi dans mon pays des esprits assez élevés pour comprendre cette vérité profonde, prise aux entrailles de l'humanité et de l'histoire, et qu'expriment si énergiquement encore les paroles de l'éminent publiciste que je citais tout à l'heure : « On se tromperait d'espérer pour » une époque nouvelle, à défaut de liberté civile, ce qu'on appellerait » la liberté philosophique.... La liberté philosophique ne serait bientôt

trait qu'ils doivent se combiner comme ils se sont combinés, et non autrement ; s'il prouvait enfin *qu'il n'y a point d'autres éléments et qu'il ne peut y en avoir d'autres*, il aurait esquissé une métaphysique » — dont le langage au moins, il faut le dire, laisserait à désirer. (*Revue des Deux-Mondes*, *ibidem*, p. 81).

(1) M. VILLEMAIN, *La tribune moderne ;* M. DE CHATEAUBRIAND.

» qu'un impuissant scepticisme, toléré par sa faiblesse même, à peu » près comme cet athéisme chinois, qui porte également tous les » jougs.... Athéisme et servitude vont très-bien de compagnie. »

Voilà où ces doctrines mèneraient la France, si même un triomphe d'un jour sur la jeunesse française leur était donné.

Poursuivons, et après avoir vu avec une profonde tristesse ce que ces hommes font de Dieu (1), voyons ce qu'ils font de l'âme.

IV

L'AME.

Nous avons vu l'humanité exaltée sans mesure, substituée à Dieu, et s'adorant elle-même dans un idéal créé par elle et qui est sa propre image : nous allons voir maintenant cette même humanité amenée au dernier des abaissements, au niveau de l'animalité, dépouillée de son origine divine, de son âme spirituelle et libre, et de sa destinée immortelle.

Ici encore, les mots consacrés par le langage universel, les mots d'âme, d'intelligence, de pensée, etc., seront conservés ; mais les idées

(1) J'ai dit qu'une réserve était à faire sur la question de Dieu à l'égard de M. Maury. Mais les tristes liaisons d'esprit qu'il a avec ces écrivains, son hostilité et ses attaques incessantes contre le christianisme l'entraînent ; et il n'en a pas moins dit sur Dieu les paroles les plus regrettables, telles que celles-ci, dont quelques-unes, si elles avaient un sens philosophique, exprimeraient l'athéisme pur :

« Les causes de l'apparition de l'homme nous échappent... *Il en est de même* » *de la cause première de toutes choses.* » (*La terre et l'homme*, 39.)

» Les théodicées ne nous offrent jamais *que le miroir de notre personnalité* » au delà de laquelle nous ne pouvons plus rien concevoir. » (*Religions de l'antiquité*, t. III, p, 476.)

« *Le moi pensant est devenu la raison dernière de toutes choses*, et la loi » morale catégorique et impérative ne descend plus des hauteurs du Sinaï, » mais de la raison pratique qui la règle et l'analyse. » (*Essais*, Introd., XIX.)

« Sans la matière, il nous est impossible de concevoir les choses ; sans elle, » nous ne saurions comprendre *l'activité divine.* » (*Revue des Deux-Mondes*, t. XXI, p. 332.)

« L'homme n'a de la divinité qu'un sentiment, qu'une notion vague, quoi- » que vive, qui ne saurait se prêter à ces conceptions claires, précises, qui » constituent sa *connaissance. Tout ce qu'il lui est permis d'atteindre, ce sont* » *les phénomènes.* » (*Le sommeil et les rêves*, préf., p. 3.)

Ajoutons que M. Maury, vantant la philosophie positiviste de M. Comte, trouve *pleine de sens* la remarque de ce chef du positivisme sur « l'opposition » nécessaire et de plus en plus prononcée de *l'esprit positif* contre *l'esprit* » *théologique* ou *métaphysique.* » (*Essais*, p. 238, note.)

qu'ils expriment seront anéanties, et tout ce qui est spirituel, intellectuel, moral, sera entendu dans les sens les plus matériels.

Le matérialisme, le fatalisme sont hautement et crûment avoués par M. Littré et M. Taine : M. Renan, niant dans l'homme l'union de deux substances, au fond supprime l'âme, supprime la vie future, et mérite d'être classé, avec une nuance, parmi les écrivains matérialistes, mais matérialistes raffinés.

Et d'abord, l'origine divine de l'homme et de l'âme est niée par ces écrivains.

L'homme, selon eux, ne vient pas de Dieu, n'est pas une création de Dieu, mais un produit du *sol créateur* et de la *nature féconde*.

Nous avons déjà cité le texte où M. Renan prétend « qu'à un certain » moment, la vie est apparue sur la surface de notre planète *par le seul* « *développement* des lois de l'*ordre naturel.* » (*Origine du langage*, p. 245.) Nous l'avons vu admirant *les faits étranges qui durent se passer* « quand l'homme apparut sur le *sol encore créateur*, à la vue de cette » *nature féconde* dont il commençait *à se séparer.* » (*Origine du langage*, p. 244.)

Ceci, d'ailleurs, n'est qu'une conséquence logique de sa doctrine sur Dieu. Dieu n'étant pas une personnalité distincte de l'homme et du monde, il est clair qu'il n'a pu créer l'homme.

Ici se pose une autre grave question : les hommes viennent-ils tous, comme la Bible l'enseigne, comme l'humanité le croit, d'un seul couple primitif? sont-ils tous fils du même père terrestre, comme du même père céleste? A cette croyance, qui donne un fondement si solide à la fraternité universelle, M. Littré substitue hardiment la doctrine contraire, si favorable au régime des castes : « Les hommes blancs, noirs, » jaunes, rouges, et tant de races intermédiaires, proviennent-ils d'un » seul tronc? On peut dire maintenant que les recherches ont été im- » puissantes à faire voir par quels moyens... par quelles voies physio- » logiques les uns auraient donné naissance aux autres, etc. » (*Revue des Deux-Mondes*, juillet 1857, p. 122.)

Plus affirmatif encore dans son *Dictionnaire des sciences médicales*, M. Littré dit nettement, à l'article *Homme :* « Ce sont la tendance à la » recherche absolue des causes premières et *divers préjugés religieux* » qui ont fait admettre la dérivation de toutes les espèces d'un couple » unique, repousser les différences spécifiques des hommes.... Mais il » y a eu, *originairement*, autant d'espèces *formées* qu'on en voit aujour- » d'hui. »

Pour M. Renan, l'*unité matérielle de la race humaine* n'a que « les » minces proportions d'*un petit fait*, sur lequel la science ne pourra » peut-être *jamais* rien dire de *certain.* » (*Origine du langage*, p. 201.)

Nous rencontrons chez M. Maury, ailleurs favorable à l'unité de la race humaine, des paroles comme celles-ci : « Les choses, dit-il, se

» comportent comme si notre espèce était issue d'un couple unique; » mais rien ne démontre, dans la science, qu'il en ait été ainsi. » (*Revue des Deux-Mondes*, juin 1859, p. 912.)

Arrivons à l'âme elle-même. Ici, il le faut dire avec tristesse, M. Littré le dispute à Cabanis et à Broussais. Il n'y a rien qu'il repousse avec une persistance plus inexorable que la croyance en une âme distincte du corps.

C'est un matérialisme qui dépasse toute attente. J'avoue que quand j'ai ouvert le *Dictionnaire médical* où M. Littré le dépose à toutes les pages, je suis resté stupéfait. Je ne pouvais soupçonner qu'en France, au XIXe siècle, après le discrédit qui avait frappé ces tristes doctrines, elles pussent avoir le courage de reparaître et de s'étaler ainsi sur les pages d'un livre classique, destiné à la jeunesse, dans un style d'ailleurs où la barbarie du langage le dispute à l'abaissement des idées. Et quand je me suis dit que ce livre était le manuel en faveur aujourd'hui, le livre des jeunes étudiants en médecine, je l'avoue, c'est ce qui m'a le plus décidé, malgré tout, à l'amer et dur travail que je m'impose en ce moment.

L'histoire de ce dictionnaire mérite d'être connue. Ce livre était spiritualiste à l'origine. Il parut d'abord en 1806; il était l'œuvre d'un médecin religieux, M. Capuron, membre de l'Académie, qui s'adjoignit, pour une seconde édition publiée en 1810, un autre savant médecin, M. Nysten, lequel croyait aussi à Dieu et à l'âme. M. Nysten publia en 1814, sous son nom seul, une troisième édition, qui eut un grand succès. Après la mort de M. Nysten, M. Bricheteau, qui réédita ce dictionnaire, respecta la philosophie de l'auteur. Puis, après trois autres éditeurs, vint M. Littré, qui, jugeant l'occasion favorable pour répandre ses doctrines matérialistes, au moyen d'un classique qui se trouvait dans toutes les mains, s'en empara. Et qu'en a-t-il fait? Un véritable manuel de philosophie positiviste. Ainsi altéré essentiellement dans son esprit et ses tendances, le livre s'appelle toujours le dictionnaire de M. Nysten, garde à son frontispice ce nom respecté, et sous ce couvert porte dans toute la France, dans toutes les écoles de médecine, aux jeunes élèves, le matérialisme de M. Littré.

Je ne juge pas le procédé qui consiste à s'emparer ainsi d'un ouvrage autorisé pour y glisser une philosophie matérialiste et athée au lieu d'une philosophie spiritualiste.

Mais il importe du moins que la jeunesse et les pères de famille soient avertis : et cela importe d'autant plus qu'il existe — c'est M. Littré lui-même qui nous l'apprend (*Conservation*, p. 166) — une *société positiviste*, DESTINÉE SURTOUT A RÉGÉNÉRER LES MÉDECINS, société dont est membre M. Charles Robin, collaborateur de M. Littré dans la nouvelle rédaction du dictionnaire de M. Nysten.

M. Nysten croyait à l'âme. Non-seulement il définissait l'âme « un

» principe de vie..... raisonnable..... » et la raison constituait une différence essentielle entre l'homme et les animaux. (Art. *Ame.*) La raison était pour M. Nysten cette « *faculté* ou puissance *de l'âme* par laquelle » l'homme perçoit la distinction entre le bien et le mal. » (Art. *Raison.*) Il définissait l'*idée* : « une perception *de l'âme.* » (Art. *Idée.*) Aussi admettait-il une science spéciale de l'âme, la *psychologie,* qu'il définissait : « la science qui traite de l'âme. » (Art. *Psycho'ogie.*)

Dans le nouveau *Nysten*, corrompu par M. Littré, une multitude d'articles ont été introduits, complétement matérialistes, et toute idée d'âme immatérielle est rigoureusement écartée. Il n'y a point d'âme. L'âme est un *être immatériel* SUPPOSÉ; mais, en réalité, c'est l'*ensemble des fonctions du cerveau et de la moelle épinière;* les *anciens attributs intelletuels* ne sont plus que des propriétés *inhérentes* à la matière; le cerveau n'est plus seulement l'organe matériel de la pensée, il pense, il *a la propriété de connaître le vrai et le faux;* la pensée est *inhérente à la substance cérébrale, comme la contractilité au muscle :* la pensée, l'idée, toutes les opérations intellectuelles ne sont rien autre chose que *des modes d'activité cérébrale.* La science de l'âme n'est que la science des organes et de leurs opérations; il n'y a pas d'autre science de l'âme.

Ainsi, au mot *Animisme,* je lis que *la doctrine qui fait intervenir* dans les corps organisés, *pour principe d'action, l'être immatériel* SUPPOSÉ *appelé âme, a été déterminée par les* ABERRATIONS *où conduisait* LA CHIMIATRIE *alors régnante.*

Au mot *Esprit,* l'athéisme, cela devait être, est formellement professé avec le matérialisme. C'est par une grande erreur qu'on a attribué à un être immatériel, à un Dieu distinct du monde, la cause des phénomènes du monde (des phénomènes cosmiques). Il n'y a point d'êtres immatériels ni d'esprits; c'était là une vaine supposition tout à fait inutile à la création et au gouvernement du monde, et que la science aujourd'hui repousse : « Le mot *esprit,* dans la langue ancienne d'où » il dérive, veut dire souffle. C'est de cette idée toute matérielle, mais » heureusement trouvée pour désigner la vie, qu'il est venu à exprimer » la cause qui anime l'organisme vivant, et par assimilation la *cause des* » *phénomènes cosmiques* qui *paraissent offrir* intelligence et volonté, ces » deux grands attributs de toute vie humaine. De là, dans les doc- » trines spiritualistes, *la supposition d'esprits,* c'est-à-dire d'*êtres imma-* » *tériels,* liés ou non liés à la matière... Il est évident aujourd'hui que » l'admission de ces esprits est une *hypothèse,* dont l'office commence » à être pleinement rempli par la conception positive du monde et de » l'homme. »

L'âme est ainsi définie par M. Littré: « Terme qui, en biologie, ex- » prime, considéré anatomiquement, *l'ensemble des fonctions du cerveau* » *et de la moelle épinière,* et, considéré physiologiquement, *l'ensemble* » *des fonctions de la sensibilité encéphalique.* » (Art. *Ame.*)

Et encore : « Il faut réserver le nom d'âme à l'ensemble des facultés » du système nerveux central, en sa totalité. » (Art. *Esprit.*)

Et plus loin : « *La pensée est inhérente à la substance cérébrale,* tant » que celle-ci se nourrit, *comme la contractilité au muscle, l'élasticité* » *aux cartilages et aux ligaments jaunes.* » (Art. *Idée.*)

L'âme véritable, la substance immatérielle, pour M. Littré, n'est qu'un être fictif, une entité métaphysique, dont il ne doit plus être question. « Toute idée métaphysique sur les causes premières, sur » l'essence du phénomène de la vie, *toute idée d'entité* se trouve et » doit être tout à fait éloignée. » (Art. *Vie.*)

Aussi M. Littré ne veut-il pas que la philosophie fasse de l'âme l'objet d'une étude spéciale : *L'étude du moral et de l'intelligence, indépendamment des parties qui en sont les organes,* est devenue *complétement stérile* quant à l'avancement de l'étude des fonctions cérébrales, et *quant aux applications qui en dérivent pour la philosphie générale et la sociologie.* (Art. *Psychologie.*)

Nous remarquerons ici en passant une petite phrase furtive de M. Renan, cachée dans son article sur l'*Avenir de la métaphysique,* qui dit exactement la même chose : « *Les vrais philosophes* se sont faits *phi-* » *lologues, chimistes, physiologistes;* on a cessé de regarder l'âme indi- » viduelle comme un objet de science positive (1). »

L'article *Idée* est tout entier prodigieux. On y voit que l'idée est un mode d'activité propre à chaque partie du cerveau ; que l'idée simple est celle qui est produite par un seul organe cérébral, et l'idée complexe celle qui est produite par plusieurs organes cérébraux. « *Idée.* — » On donne ce nom, en physiologie, au résultat, exprimé ou non, *du* » *mode d'activité propre* (V. *Innervation*) *à chaque partie du cerveau* qui » préside aux instincts, à l'intelligence et au caractère. Le mot *pensée,* » pris comme substantif du verbe *penser,* désigne *l'activité générale de* » *toutes les parties du cerveau* mises en jeu lorsqu'on poursuit *une idée* » *simple,* c'est-à-dire *tel résultat que peut fournir l'action d'un seul or-* » *gane cérébral,* ou *composée,* c'est-à-dire qui est *le résultat commun* de » l'action *d'un certain nombre d'organes.* Pris dans un sens passif, il » sert à désigner à part le mode d'*innervation* ou *activité cérébrale* pro- » pre à *l'ensemble des parties du cerveau* qui président aux instincts, à » l'intelligence, au caractère. »

Toutes les choses de l'âme, toutes, au nom de l'anatomie, sont expliquées par M. Littré, avec la plus impitoyable rigueur, dans le sens matérialiste.

Qu'est-ce que la perception ? « La perception est un état du cerveau

(1) C'est dans le même article que M. Renan nous montre, sur les ruines de toutes les écoles de philosophie moderne, « une seule école debout, ac- » tive, pleine d'espérance, s'attribuant l'avenir, l'école dite positive. »

» résultant d'une impression reçue par les nerfs périphériques. » (Art. *Conception.*) — « La perception est un phénomène *cérébral* qui se » passe à l'extrémité encéphalique des éléments nerveux. — Percep- » tion se dit de toute modification éprouvée par les masses centrales » du système nerveux. » (Art. *Perception.*)

Qu'est-ce que le jugement? « Le résultat d'une opération intellec- » tuelle, d'une action cérébrale. » (Art. *Jugement.*)

Qu'est-ce que l'entendement? « Ce mot sert à désigner en particu- » lier un phénomène physiologique complexe qui est un résultat de » l'activité simultanée de plusieurs organes cérébraux. » (Art. *Entendement.*)

Qu'est-ce enfin que l'amour? « Un ensemble complexe de phéno- » mènes cérébraux. » (Art. *Amour.*) Voilà ce qu'on fait des plus nobles sentiments de l'âme, quand on réduit tout à la matière.

Ne nous étonnons pas d'entendre M. Littré nous dire que « *la raison* » *n'est pas l'apanage exclusif de l'homme,* » et trouver je ne sais quelle satisfaction singulière à écrire et multiplier des phrases comme celle-ci : « Les animaux mammifères ont un cerveau fondamentalement disposé » comme celui de l'homme... » et il y a *passage entre les deux raisons,* » *la raison humaine et la raison animale.* » (Art. *Raison.*)

Ce sont « des préjugés qui font considérer la conception passive (la » contemplation) et la conception active (la méditation) comme le pri- » vilége exclusif de notre race. Toutes deux existent certainement, à » divers degrés d'infériorité, dans la meilleure partie du règne animal. » (Art. *Conception.*)

« L'*entendement* existe chez les animaux et chez l'homme... et il » n'est pas exact de dire que la différence entre ces êtres est que l'ani- » mal agit poussé par l'instinct, l'homme agit conduit par l'entende- » ment. » (Art. *Entendement.*)

« La *sociabilité* est la disposition innée qui porte les hommes *et plu-* » *sieurs* AUTRES *animaux* à vivre en société.... selon le degré de déve- » loppement de leurs INSTINCTS ALTRUISTES... La sociabilité est UN » RÉSULTAT DE L'ORGANISATION ANIMALE, et elle n'a PAS D'AUTRE CAUSE... » Vivre isolément, par couples, ou en sociétés plus nombreuses, est » un résultat de l'organisation DE TELLES ET TELLES ESPÈCES D'ANIMAUX, » DE L'HOMME EN PARTICULIER... selon le degré et le développement de » LEURS INSTINCTS ALTRUISTES. » (Art. *Sociabilité.*)

Bien que je m'impose presque toujours la tâche de citer froidement et sans commentaire, involontairement je m'arrête ici... Ainsi la société humaine, cette grande et sainte institution de Dieu, d'où naissent parmi nous tant de vertus, des liens si délicats, des sentiments si élevés et si purs, l'affection, la reconnaissance, le dévouement, la compassion secourable, la sensibilité exquise, et aussi cette généreuse émulation qui rapproche les hommes pour les œuvres de bienfaisance, ou, dans

les compagnies savantes, pour les nobles travaux de l'esprit, tout cela, comme la société des animaux, n'a qu'une seule et même cause, pas d'autre que l'organisation animale!

Qui ne souffrirait de voir cette belle et noble langue française condamnée à abaisser ainsi les plus grandes choses, à nous parler d'*instincts altruistes*, et le reste? Qui ne rougit de cette perpétuelle assimilation entre l'homme et les animaux? Que dis-je? quelquefois même on dirait qu'ils sont préférés : « Beaucoup d'animaux nous surpassent en éner- » gie, en circonspection, en persévérance, et peut-être même par » l'ensemble de toutes ces qualités. » (Art. *Caractère.*)

Tout se réduit donc chez l'homme à la matière organisée, au jeu des organes matériels; l'homme est un animal un peu mieux organisé que les autres animaux. Ame, esprit, idée, jugement, amour, entendement, raison, société, M. Littré matérialise tout.

En un mot : « L'homme, dit-il, est un ANIMAL MAMMIFÈRE, de l'ordre » des primates, famille des bimanes, caractérisé taxinomiquement par » une peau à duvet ou à poils rares, etc. » (Art. *Homme.*)

Et qu'on ne dise pas que M. Littré ne parle ici qu'en anatomiste, en médecin.

Qu'on lise les grands anatomistes, je ne dirai pas seulement Stahl (1), M. Cruveilhier, M. Récamier, M. Capuron, les médecins chrétiens (2) : qu'on lise les païens eux-mêmes, Hippocrate, Galien, et qu'on me trouve,

(1) M. Littré dit de Stahl : « Naturellement, Stahl dépassa le but, et » *appartenant à des idées spiritualistes*, il donna *à l'âme des théologiens et* » *des métaphysiciens l'autonomie.* (Art. *Animisme.*)

(2) J'ai voulu sur cette partie de mon travail consulter les hommes spéciaux, les médecins les plus distingués; et voici ce que l'un d'eux, après avoir lu ces pages, et vérifié ces passages dans le dictionnaire de M. Littré, a pris la peine de m'écrire : « Je ne sache pas que le matérialisme ait jamais été pro- » fessé, même par ses plus fougueux adeptes, avec un langage aussi éhonté. » Mon honorable correspondant va même jusqu'à appeler ce matérialisme *brutal* et *sauvage*, en exprimant l'horreur que lui inspire le danger de semblables doctrines *dans un livre classique.*

Aussi ne suis-je pas étonné qu'une grande ville de France soit, à l'heure où j'écris ceci, tout émue, pour avoir entendu émettre les mêmes idées, il y a quelques jours, dans un cours public, par un professeur de la Faculté de médecine :

« Il n'y a pas de différence entre l'homme et l'animal. L'intelligence est » un phénomène purement cérébral; la preuve, c'est qu'elle est en raison di- » recte de la masse encéphalique... On n'a encore émis que deux arguments » contre l'identité de l'homme et de l'animal. On a dit que l'animal n'avait » pas de libre arbitre, et qu'il n'était pas perfectible; mais l'animal a positi- » vement un libre arbitre... On n'admet la supériorité intellectuelle de » l'homme sur l'animal, que parce que l'on compare les extrêmes; mais en se » tenant dans la moyenne, on arrive à une conclusion toute différente. Ainsi, » un *orang-outang est plus intelligent qu'un naturel de la terre de Van-* » *Diemen.* » (*Gazette du Midi*, citée par l'*Union.*)

excepté chez Cabanis, Broussais et Lamettrie, une langue pareille et un pareil mépris de la dignité humaine !

Car enfin, si nous rapprochons cette définition de l'homme par M. Littré, et ce que M. Littré dit de l'âme, que trouverons-nous? C'est que l'homme, cette grande et noble créature, n'est pas autre chose qu'*un animal mammifère, etc.*, pourvu d'un principe d'action qu'on a *supposé être immatériel*, mais qui n'est en réalité que *l'ensemble des fonctions du cerveau et de la moelle épinière.* — Voilà l'homme de M. Littré.

Voilà ce que nous sommes, et rien de plus !

Qu'on me dise ce que l'anatomie peut avoir à excuser là, et dans ce que je vais citer encore :

« En métaphysique, on définit le libre arbitre : une faculté de l'âme » qui se détermine à une chose plutôt qu'à une autre ; *personnification* » *de l'activité cérébrale* qui est VICIEUSE, étant contraire à la physiolo- » gie. » (Art. *Arbitre.*)

Qu'est-ce donc que M. Littré substitue à cette personnification vicieuse de l'activité cérébrale? L'activité cérébrale elle-même.

« On donne le nom de libre arbitre à ce mode de la pensée *ou* » *activité cérébrale* commun à toutes les facultés de l'âme, qui a pour » résultat d'accomplir telle ou telle action.... » (Art. *Arbitre.*)

Et qu'est-ce que la volonté? « *La volonté est une action cérébrale,* » et le dernier état du désir suscité par l'instinct ou par l'esprit. » (Art. *Volonté.*)

Or, qu'est-ce que l'instinct? « C'est un mode d'activité cérébrale ou » penchant intérieur qui porte à exécuter un acte sans avoir notion de » son but. » (Art. *Instinct.*)

Qu'est-ce que la volition? « Terme de langage psychologique » employé en physiologie pour désigner tout phénomène actif de « l'encéphale qui conduit en général à une volonté. » (Art. *Volition.*) C'est « la propriété qui caractérise mieux qu'une autre l'animalité. » (Art. *Volition.*)

De même, « l'*animation* n'est que la manifestation des actes qui » caractérisent l'*animalité.* » (Art. *Animation.*)

Ainsi, la pensée, les plus hautes *facultés de l'homme,* ne sont que des *fonctions cérébrales;* l'*âme* n'est que *l'ensemble des fonctions du cerveau et de la moelle épinière;* la *volition* caractérise l'animalité, et le *libre arbitre* lui-même est le *mode d'activité cérébrale* commun à tout cela.

Quoi ! direz-vous, *toutes les fois qu'un homme sain et normalement organisé a voulu et fait, ou dit une chose,* n'aurait-il pas pu en vouloir une autre? Il l'aurait pu, répond M. Littré, « mais d'après l'activité » *prépondérante* de telle ou telle *de ses facultés ou fonctions cérébrales* » autre que celle qui *l'a* EMPORTÉ. » (Art. *Arbitre.*)

Ce qui revient à dire qu'il aurait pu être nécessité autrement qu'il l'a

été, puisqu'il n'eût pu agir autrement qu'EMPORTÉ par l'activité *prépondérante* d'une autre *faculté ou fonction* cérébrale.

Mais, avec de telles doctrines, que devient le libre arbitre et le gouvernement de nous-mêmes? M. Taine nous répond sans hésiter que « NOTRE ESPRIT est une MACHINE construite AUSSI MATHÉMATIQUEMENT » QU'UNE MONTRE. Si *tel ressort l'emporte*, il accélère ou fausse le mou- » vement des autres, et l'impression qu'il leur communique *échappe au* » *gouvernement de notre volonté*, parce qu'elle est notre volonté même. » *L'impulsion donnée nous* EMPORTE; nous allons IRRÉSISTIBLEMENT dans » la voie tracée, et L'AUTOMATE SPIRITUEL qui fait *notre être* ne s'arrête » plus que pour se briser. » (*Essais de critique*, p. 339.)

Et encore : « *Les forces qui gouvernent l'homme* sont semblables à » *celles qui gouvernent la nature;* les *nécessités* qui règlent les états suc- » cessifs de sa pensée sont *égales* à celles qui règlent les états successifs » *de la température*. La critique imite la physique. » (*Les Philos. du XIX*e *siècle*, p. 145.)

Au reste, le fond des pensées de M. Taine sur la substance même de l'âme se découvre pleinement dans toute la discussion qu'il institue à ce sujet contre Maine de Biran et M. Jouffroy. Qu'on en juge par ce fragment. Après avoir fait dire à M. Jouffroy : « Il y a donc un monde » spirituel distinct du monde matériel, et dont nous apercevons un indi- » vidu dans la cause qui est nous-mêmes, » M. Taine répond pour son compte : « Notre avis est que les idées, sensations, résolutions, sont des » tranches ou portions interceptées et distinguées dans ce tout continu » que nous appelons nous-mêmes, *comme le seraient des portions de* » *planche marquées et séparées à la craie dans une longue planche.* « (*Les* » *Philos. du XIX*e *siècle*, p. 245.)

Quant à M. Renan, il parle souvent de l'âme, comme sans cesse il parle de Dieu; il chante des hymnes à l'âme, comme il en chante à Dieu; mais, en réalité, croit-il à l'existence de l'âme, c'est-à-dire croit-il que l'âme soit une substance distincte du corps, et capable de lui survivre avec sa personnalité et sa conscience? Après l'examen attentif des textes, je suis resté convaincu du contraire.

J'ai parlé des contradictions de M. Renan : c'est là, on peut le dire, une de ses habitudes d'esprit les plus familières, et ce qui caractérise sa manière de penser et d'écrire. Mais nulle part, peut-être, ses contradictions ne sont plus frappantes ni plus flagrantes que sur cette haute question de l'âme. A prendre isolément plusieurs des propositions de M. Renan, vous le croiriez le plus spiritualiste des philosophes. Il est telle page où il parle solennellement, j'allais presque dire chaleureusement, de l'âme, de l'immortalité, de la pensée qui survit à la matière. Et toutefois, si vous rapprochez de ces textes d'autres textes et l'ensemble de ses doctrines, ce vain et apparent spiritualisme s'évanouit; la substance et la vérité de l'âme disparaissent : l'âme n'est plus qu'une

RÉSULTANTE ; et il ne reste, au lieu de l'âme, que l'organisme, duquel jaillissent, *comme l'harmonie d'un concert*, tous les phénomènes de l'intelligence et de la conscience. Est-il étonnant que M. Renan, avec de telles idées, dise qu'on *a cessé de regarder l'âme comme un objet de science positive?*

Est-il étonnant encore qu'il regarde le matérialisme comme un nonsens plutôt que comme une erreur? « *Le matérialisme voit l'esprit à sa* » *manière*, dit-il; mais cédant à une timidité déplacée, il recule devant » les formules élevées. » (*Revue des Deux-Mondes*, avril 1858, p. 504.)

Selon M. Renan, ceux que l'on a appelés matérialistes, et qui s'appelaient ainsi eux-mêmes au XVIIIe siècle, et qui niaient la spiritualité, l'immortalité de l'âme, « étaient les vrais spiritualistes. » (*Revue des Deux-Mondes*, p. 502.)

La doctrine qui admet l'âme comme une substance immatérielle unie à l'organisme est, selon M. Renan, « un faux spiritualisme, qui méritérait bien mieux le nom de matérialisme, » et contre lequel « les » sciences physiologiques protesteront. Elles vous diront qu'elles ne » voient point le moment où l'âme telle que vous l'entendez vient » s'ajouter au corps, et que rien d'expérimental ne leur révèle une » infusion. » Étrange raison! C'est par la même raison que les matérialistes du siècle dernier niaient l'âme, parce qu'ils ne l'avaient jamais rencontrée sous leur scalpel.

« La matière, dit encore M. Renan, est une condition *nécessaire* de » la pensée. » C'est se rapprocher de bien près de la parole de M. Littré : « La pensée est inhérente à la substance cérébrale. »

« L'âme n'a rien de matériel, dit M. Renan; mais elle naît *à propos* » de la matière. » (*De l'école spiritualiste, Revue des Deux-Mondes*, t. XIV, p. 504.)

Cet *à propos* est vraiment singulier. « L'âme n'a rien de matériel. » Bien, si vous admettiez en même temps que l'âme est une substance, un être réel, pouvant subsister indépendamment de la matière. M. Renan n'admet pas cela; car il repousse « l'ancienne hypothèse de » deux substances accolées, » comme il dit, « pour former l'homme; » cette hypothèse, selon lui, ne doit être maintenue que « pour la com» modité du langage. » Elle est vraie « si l'on entend parler de deux » ordres de phénomènes; » mais *elle est fausse* si on l'entend D'UN » NOUVEL ÊTRE, venant s'adjoindre, à un certain moment de l'existence » organique, à l'embryon, qui auparavant ne méritait pas le nom » d'homme. » (*Revue des Deux-Mondes*, p. 504.)

C'est répéter en d'autres termes ce qu'à dit M. Littré de *la réunion* SUPPOSÉE *de l'âme et du corps chez l'embryon*. (Art. *Animation*.)

Il est évident que ce que M. Renan repousse ici, ce n'est pas l'opinion qui précise plus ou moins le moment où l'âme est unie au corps: c'est cette union même. A ses yeux, il n'y a pas dans l'homme deux

substances distinctes, mais unies, l'une matérielle, l'autre spirituelle : il n'y a que *deux ordres* différents *de phénomènes*. L'âme, « la con- » science de l'individu, » n'est « QU'UNE RÉSULTANTE. »

« Il est vrai, dit M. Renan, une résultante plus réelle que la cause » qui la produit, *à peu près comme un concert n'existerait pas sans les* » *tubes des exécutants*, quoi qu'il soit d'un tout autre ordre. » (*De l'école spiritualiste, Revue des Deux-Mondes*, avril 1858, p. 504.)

Ainsi l'âme, pour M. Renan, n'a pas une autre sorte de réalité que les sons et l'harmonie d'un concert.

Mais a-t-elle plus de durée? L'harmonie subsiste-t-elle quand le concert a cessé? L'âme, résultante de l'organisme, peut-elle continuer à exister, quand l'organisme est dissous?

Cette théorie de M. Renan, qui fait de l'âme une sorte d'harmonie et de la conscience *une résultante*, est du reste bien vieille : il y a longtemps que Simmias, un Béotien, l'exposait à Socrate, et en concluait que l'âme meurt avec le corps. Ce qui n'empêchait pas ce Simmias d'appeler l'âme une chose divine, exactement comme M. Renan. « L'harmonie d'une lyre, disait-il, est quelque chose d'invisible, d'im- » matériel, de très-beau et de divin... Si donc notre âme n'est qu'une » espèce d'harmonie, il est évidemment nécessaire que notre âme, » toute devine qu'elle soit, périsse comme les autres harmonies qui » consistent dans les sons. » (*Phédon.*, c. XXVII.)

Que l'âme meure avec le corps, c'est en effet, comme on va le voir, pour M. Renan comme pour MM. Taine et Littré, la conclusion forcée de toute leur doctrine, que nous venons d'exposer.

V

LA VIE FUTURE.

Pascal a dit : « L'immortalité de l'âme est une chose qui nous importe » si fort et qui nous touche si profondément, qu'il faut avoir perdu » tout sentiment pour rester dans l'indifférence sur ce qui en est. » Toutes nos pensées, toutes nos actions doivent prendre des routes si » différentes, selon qu'il y a des biens éternels à espérer ou non, qu'il » est impossible de faire une démarche avec sens et avec raison qu'en » la réglant par la vue de ce point, qui doit être notre unique affaire. »

Il y a des hommes, il faut le reconnaître avec tristesse, qui ont perdu le grand sentiment dont parle Pascal. Mais ils ont toujours été en petit nombre : l'humanité, et c'est sa gloire, n'acceptera jamais l'indifférence sur ces suprêmes intérêts; un noble et invincible attrait l'attachera toujours à l'espérance d'une vie meilleure.

M. Littré est malheureusement de ceux qui veulent qu'on écarte à tout prix ces grandes questions de fin dernière aussi bien que les questions d'origine : toutefois, il est si impossible de les supprimer, que lui-même, par une contradiction flagrante, mais nécessaire, avec le principe de toute sa philosophie, a par le fait une opinion arrêtée sur la fin de l'homme, comme il en a une, nous l'avons vu, sur son origine.

La vie future, M. Littré la nie, comme il nie l'âme, comme il nie Dieu : « L'opinion concernant la perpétuité des individus après la mort, » *quels que soient les préjugés ordinaires* là-dessus, ne fait pas partie » intégrante de l'idée religieuse...

» Cette croyance, qui pouvait être vraie, ne s'est pas trouvée telle. »

« La science n'a pu constater un fait quelconque de vie après la » mort. Tel est le résultat de la longue critique que la science a » exercée. » (*Conservation, Révolution, Positivisme*, p. 123.)

M. Littré va bien plus loin : la doctrine du christianisme sur la vie future, sur l'immortalité de l'âme, et les récompenses promises à la vertu, *entravent*, selon lui, *l'humanité* dans sa marche, *brisent les liens sociaux;* et inviter les hommes à travailler à leur salut, c'est les jeter dans le plus *complet système d'égoïsme qui ait jamais été organisé.*

Voici les textes mêmes de M. Littré. Rien de plus contraire, selon lui, au sentiment moral, que « ces jouissances infinies *tant en prix* » *qu'en durée* qui étaient promises aux fidèles. Jamais, dit-il, un si » complet système d'égoïsme n'avait été organisé dans le monde; » les *effets d'une telle direction* auraient été *désastreux*, et « l'aspiration » au salut aurait brisé les liens sociaux. » (*Ibid.*, p. 291.) — Que l'humanité repousse cette doctrine, et alors « elle s'avance, épurant la « morale entravée par la préoccupation égoïste du salut individuel. » (*Ibid.*, p. 327-328.)

Et les morts, se demande M. Littré, que deviennent-ils? — Il ne leur reste plus qu'une *existence idéale* dans notre souvenir. Leur perte est douloureuse; mais « à ceci nul remède; il faut laisser saigner la plaie » et couler les larmes. Mais quand l'amertume s'est un peu dissipée, » quand le temps a produit sa cicatrice, alors il faut rappeler par tous » les moyens le souvenir de nos morts bien-aimés, vivre fréquemment » avec eux, et les contempler dans cette *existence idéale* qui les présente » à notre mémoire. » (*Ibid.*, p. 303-304.)

M. Renan parle, lui, d'immortalité; il écrit en toutes lettres : « L'âme » est immortelle. » Mais, selon son usage de conserver les mots en niant les choses, en même temps qu'il affirme l'immortalité, il la nie; il élève des théories qui ne peuvent la laisser subsister. Je ne sache rien de plus pénible que ce mélange d'indignation et de pitié qu'on éprouve, quand on rencontre, chez M. Renan, les expressions contradictoires de sa pensée sur la vie future, quand on voit là, dans cette

âme, la lutte des nobles sentiments et des bons souvenirs contre les formules destructives de l'immortalité, auxquelles ils se laisse entraîner, je voudrais pouvoir dire, malgré lui-même.

Si l'on veut savoir ce qu'il entend par ces grands mots, l'âme et l'immortalité, les pages qui terminent sa préface de *Job* ne laissent malheureusement pas de doute sur ce point. La personnalité ne survivra pas à l'homme. Il y a des hommes qui mourront tout entiers ; et les autres ne vivront que dans LEURS ŒUVRES. Ce n'est pas l'âme de l'individu, avec sa personnalité et sa conscience, qui survivra : ce ne sont que les œuvres. Voilà la vraie pensée et le dernier mot de M. Renan sur cette question suprême.

« Le sage sera immortel, car SES ŒUVRES vivront dans le triomphe » définitif de la justice, *résumé* de l'œuvre divine *qui s'accomplit par* » *l'humanité*.

» L'homme méchant, *sot*, ou frivole, mourra tout entier, en ce sens » qu'il ne laissera rien dans le résultat général du travail de son » espèce. » (*Le Livre de Job*, préf., p. XC-XCI.)

Qu'est-ce que le *résumé de l'œuvre divine qui s'accomplit par l'humanité*, et dans lequel vivront *les œuvres* du sage, non sa personne ? Est-ce là l'immortalité véritable à laquelle aspire l'humanité?... Et l'homme qui n'aura pas été sage, l'homme méchant, le sot qui n'aura pas été méchant, le pauvre sauvage, qui peut-être aura été bon, qu'en fait M. Renan? Rien ne l'embarrasse.

« Je ne vois pas de raison, dit-il, pour qu'un Papou soit immortel. » (*Revue des Deux-Mondes*, janvier 1860, p. 378.)

Enfin, exprimant toute sa pensée : « *Les œuvres*, » les œuvres, pas l'âme, pas la personne, « échappent *seules* à la caducité universelle, » car seules elles comptent dans la somme des choses acquises. » (*Job*, préf., p. XCI.)

D'autre immortalité, M. Renan n'en connaît pas.

J'ai parlé de la lutte qu'on découvre avec tristesse, chez M. Renan, entre les souvenirs qui lui restent et ses théories chimériques. La dernière page de son discours d'ouverture au collége de France porte particulièrement la trace de ces émotions contraires. Là d'abord, sur le ton d'un esprit enivré qui s'exalte, M. Renan se met à prédire l'avenir de la science, prédiction qui se termine par cette phrase familière à sa plume : « En tout nous poursuivrons *la nuance, la finesse* » au lieu du dogmatisme, le relatif au lieu de l'absolu ; voilà, suivant » moi, l'avenir, si l'avenir est au progrès. » (*Job*, p. 28.) *La finesse!* mais « qui sait, dit M. Renan lui-même, si la *finesse d'esprit* ne con- » siste pas à s'abstenir de conclure ! » (*Averroës*, p. X.) Aussi tout à coup le doute s'empare de lui, et il se demande quelle sera la conclusion de tout ce grand travail scientifique, le fruit de toutes ces longues recherches. Certes, le résultat entrevu est peu encourageant. Il est

triste de voir tout cet enivrement factice aboutir aux incertitudes désespérantes que les théories philosophiques de M. Renan lui laissent sur la vie future. Cette vie lui échappe, il le sent.

« Arrivera-t-on à une vue plus certaine de la destinée de l'homme » et de ses rapports avec l'infini?.... Saurons-nous plus clairement la » loi de l'origine des êtres, la nature de la conscience, ce qu'est la vie » et la personnalité? Le monde, sans revenir à la *crédulité*, et tout en » persistant dans sa voie de *philosophie positive*, retrouvera-t-il la joie, » l'ardeur, l'espérance, les longues pensées? Vaudra-t-il encore un » jour la peine de vivre, et *l'homme qui croit au devoir* trouvera-t-il *dans* » *le devoir sa récompense?*... JE L'IGNORE. » (*Discours d'ouverture.*)

Et moi, je le demande à mon tour : était-il possible de révéler plus tristement à toute cette jeunesse qui l'écoutait l'inanité de toutes ses théories et le vide de son âme? C'était aussi bien mal déguiser sa tristesse que d'ajouter avec une insouciance apparente : « Si la vérité est » triste, nous aurons pour consolation de l'avoir trouvée selon les » règles. » (*Discours d'ouverture.*)

« Ceux-là seuls arrivent à trouver le secret de la vie, qui savent » étouffer leur tristesse intérieure, et se passer d'espérances... » (*Le Livre de Job*, préf., p. LXXXVIII.)

M. Renan a traduit « un petit poëme fort curieux, » dit-il, de M. Feuerbach, sur la mort. Il trouve que « jamais on n'a chanté la mort » d'aussi bonne humeur. » On y lit :

« Franchement, je ne désire point rencontrer dans la sphère des » ombres Socrate, saint Augustin et tant d'autres héros. Je préfère me » plonger dans le néant. La pensée et l'action de la vie ont fini par me » fatiguer : laissez-moi dormir.

» Je descends dans le néant, et par là un autre homme va monter. » O vous, chers petits enfants, qui entrez après nous dans le monde des » vivants, vous êtes comme des fleurs qui croissez sur des tom- » beaux, etc. » (*Liberté de penser*, t. VI, p. 348.) Le poëme finit par ces mots : *Vive la mort! Adorez la mort!*

Toutes ces consolations de M. Feuerbach s'adressent juste à ceux qui pensent, comme M. Renan, que « ceux-là seuls arrivent à trouver le » secret de la vie, qui savent étouffer leur tristesse intérieure, et se » passer d'espérances. »

SE PASSER D'ESPÉRANCES ! Voilà donc définitivement où vous voulez, à travers un enchaînement de négations mélancoliques et mystiques, attirer les jeunes esprits! Voilà les rives heureuses et le ciel étoilé où vous les menez, avec votre poésie entrelacée d'érudition : au doute, à

ce nuage fuyant, à cette froide caverne, au doute sans fond, sans attrait, sans espoir ! Je l'avoue, j'ai pitié ; mais je n'ai pas peur. Ah ! l'humanité ne vous suivra pas ! Dans ses jours de défaillance, elle veut bien quelquefois qu'on remplace une croyance par une croyance plus commode ; mais se donner tant de peine pour se procurer tant de tristesse, passer par l'érudition pour aboutir au vide, entreprendre un si pénible voyage pour aborder à une île déserte. Non ! Vous avez beau être le Robinson de cette île, et vous y dresser une maison de bois que vous appelez la critique, l'orner, l'armer, l'embellir, la peupler de vos imaginations, vous y vivrez seul ; et, après quelques années, lorsque vous aurez parcouru votre île dans tous les sens pour y découvrir des nuances de beauté dont vous serez le seul admirateur, et vous y faire un disciple, — car tous les adolescents s'amusent de l'histoire de Robinson, nul ne voudrait être de sa compagnie, — alors vous accepterez la moindre petite nacelle qui vous ramènera à votre pays, à la terre ferme, où l'on croit, où l'on vit : non, je ne crains point l'émigration du genre humain vers votre île ; mais je crains des naufrages sur ses bords, et c'est mon métier d'avertir les imprudents.

M. Taine aussi sait se passer d'espérances ; et je dois dire que rien ne fait plus mal à l'âme que de lire, dans son chapitre sur M. Jouffroy, les plaisanteries qu'il se permet en un tel sujet.

Raisonnant des animaux comme de l'homme, il essaye de prouver que les arguments de la philosophie spiritualiste, pour démontrer l'immortalité de l'âme, concluent pour *l'immortalité du bœuf*, et il s'égaie alors sur *les petits veaux de la vie future*. (*Philos. franç.*, p. 268.)

M. Jouffroy, pour démontrer l'immortalité de l'âme, avait posé ce principe : « La nature d'un être indique sa destinée. » — « Cette proposition, reprend M. Taine, est générale pour M. Jouffroy ; elle s'applique, dans son raisonnement, au bœuf aussi bien qu'à l'homme. Or, » la nature du bœuf est de vivre quinze ans et de se reproduire ; donc » la destinée du bœuf est de vivre quinze ans et de se reproduire. Mais » sa condition présente l'en empêche : l'homme le coupe à six mois et » le mange à trois ans. Donc le bœuf dont j'ai mangé hier renaîtra dans » un autre monde, y vivra douze ans encore et y fera des veaux. » Ainsi, dit M. Taine, « rappelons-nous le sens des mots, et nous verrons » périr le raisonnement de M. Jouffroy avec l'immortalité du bœuf et » les petits veaux de la vie future. » (*Philosophie française*, p. 268.)

C'est dans ces termes qu'il discute avec M. Jouffroy, avec l'homme qui avait du moins pris au sérieux les questions sérieuses, sans que les angoisses de cette âme à la recherche de la vérité lui inspirent le respect.

M. Jouffroy avait écrit : « Tout être a une fin, un but. » Voici comment M. Taine croit pouvoir le réfuter :

« Cela signifie : en créant un être, Dieu a eu quelque but en vue. Je » n'en sais rien, ni vous non plus. Nous ne sommes pas ses confidents. » Il faut une témérité de théologien pour lui prêter des habitudes d'ar- » chitecte. » (*Les Philos.*, p. 273.) Et plus loin : « J'ai beau disséquer des » moutons ; je ne découvre pas ce que Dieu avait en vue en créant des » moutons... et si le soleil est fabriqué pour éclairer l'homme, les habi- » tants du soleil, qui sont en bon lieu pour observer sa nature, n'ont » pas encore découvert sa fin. » (*Les Philos.*, p. 274.)

Cette légèreté n'est rien à côté de celle que voici : il s'agit des invincibles aspirations à la vie future déposées par Dieu dans nos âmes : « Quelle bizarre preuve de l'immortalité, s'écrie-t-il, que les révoltes » de notre cœur! Combien plus bizarre encore, si l'on remarque... » que quatre-vingt-dix-neuf hommes sur cent se résignent ! » (*Ibid.*, p. 269.)

Il me semble encore entendre M. Feuerbach, dans son poëme de la mort, s'écrier : « Que signifie le mot : *Tu mourras?* Il signifie : » *Tu perdras ton égoïté*. Égoïste, allez vous défaire de votre maladie. »

Que veulent donc ces hommes, conspirant ainsi tous trois contre les espérances les plus chères de l'humanité, portant des coups sur les nobles croyances : l'un d'une main froide, sans une émotion, sans un regret; l'autre avec un rire amer et moqueur; l'autre enfin avec un mysticisme inquiet, et nous présentant, au lieu des réalités immortelles qu'il nous arrache, le néant embelli par des phrases?

VI

LE BIEN ET LE MAL.

C'est sur cette fondamentale question du bien et du mal que les conséquences des erreurs que nous venons de dévoiler sont redoutables. C'est ici surtout qu'on sent l'odieuse inanité de ces paroles de M. Renan : que *la qualité des doctrines importe peu;* que le penseur s'élève à une hauteur *où toute conséquence mauvaise est bannie;* que le peuple est *protégé par son ignorance*; que la pensée pure est *inoffensive*.

Non, les doctrines ont leurs conséquences, indépendantes de toute bonne foi; et celles qui découlent inévitablement de tout système d'athéisme ou de panthéisme, du matérialisme et du fatalisme, sont le renversement de toute morale.

Quand les dogmes de Dieu et de la Providence, de l'âme, de la liberté morale et de la vie future sont renversés, la distinction fondamentale entre le bien et le mal ne peut être solidement maintenue. Quelle morale est possible quand les bases et la sanction de toute morale sont ruinées?

On ne bâtit pas en l'air la morale, on ne refrène pas les passions avec des mots.

Voilà pourquoi nous appelons les doctrines que nous avons signalées ici immorales et antisociales.

Certes, les écrivains dont nous nous occupons n'avouent pas de telles conséquences : qu'importe, si leurs doctrines les contiennent?

Leibnitz a écrit ces graves paroles : « Ceux qui se croient déchargés » de l'importune crainte d'une providence surveillante et d'un avenir » menaçant lâchent la bride à leurs passions, et tournent leur esprit » à séduire et à corrompre les autres; » et Leibnitz ajoute : « Et s'ils » sont ambitieux et d'un caractère un peu dur, ils seront capables » de mettre le feu aux quatre coins de la terre, et j'en ai connu de » cette trempe. »

Je n'ai pas besoin de dire que je n'entends faire aucune application de ces paroles aux hommes dont je parle : leur caractère personnel n'est pas en cause. Il ne s'agit que des doctrines et des conséquences logiques des doctrines. Eh bien! je dis que ces doctrines ruinent par le fondement l'essentielle distinction entre le bien et le mal.

Ici encore nous rencontrons les mots et non les choses, toujours la contradiction sophistique entre le langage et le fond des théories.

M. Littré parle de morale : sa philosophie même promet au monde une morale plus parfaite que celle du christianisme.

En effet, selon M. Littré, la *morale chrétienne*, qui promet le ciel après la vie, *repose sur la même base que la morale des matérialistes et des athées*. « La conséquence directe et vraie de l'athéisme, dit-il, c'est » la morale de l'intérêt personnel. Cette morale est aussi celle des » théologies proposant une récompense infinie au fidèle et une puni- » tion infinie à l'infidèle. » (*Paroles de philosophie positive*, p. 31.) Et ailleurs : « Ceux-ci — les matérialistes — disent : Fais bien, car c'est » ton intérêt dans cette vie. La théologie dit : Fais bien, car c'est ton » intérêt dans une autre vie. La parité est manifeste. » (*Conservation*, p. 292.)

A cette morale, M. Littré prétend donner une base nouvelle et meilleure : à l'égoïsme de la charité chrétienne, il veut substituer l'*altruisme*. C'est le nom qu'il a inventé. « Le point cardinal de l'évolution » — du progrès moral — dit-il, « est que, la préoccupation toute personnelle » du salut étant écartée... les *penchants altruistes*... deviennent l'objet » d'une culture directe. » (*Paroles de philos. positive*, p. 49.)

Vainement tout ce qui est chrétien sur la terre professe-t-il que

l'amour des hommes aussi bien que l'amour de Dieu est le fondement de la morale chrétienne. Vainement tous les disciples de Jésus-Christ redisent-ils avec l'apôtre de la charité : « Nous savons que nous avons » été transportés de la mort à la vie, parce que nous aimons nos frères. » A tout cela, à la charité, M. Littré substitue l'*altruisme*.

La première atteinte que le système de M. Littré porte à la morale, c'est qu'il la mutile : les devoirs de l'homme envers Dieu et les devoirs de l'homme envers lui-même n'ont point de place dans la morale de l'altruisme.

Une autre irréparable atteinte, c'est que cette nouvelle morale n'a ni base ni sanction; c'est une loi qui n'est ni imposée, ni récompensée, ni vengée par aucun législateur. Qu'est-ce que cette obligation illusoire qu'on peut impunément fouler aux pieds ?

Une troisième atteinte encore plus fondamentale, c'est que, dans le système philosophique de M. Littré, l'obligation morale pour l'homme est impossible. L'obligation, en effet, suppose la liberté. Or, nous l'avons vu, les doctrines de M. Littré détruisent le libre arbitre, et ne mettent à la place que l'impulsion prépondérante de telle ou telle partie du cerveau. Fatale doctrine qui, bon gré mal gré, amnistie tous les crimes.

L'altruisme, introduit par M. Littré, améliorera-t-il les choses?

Qu'est-ce que l'*altruisme?* Je laisse l'étrange difformité du mot, je vais à la chose. Quelle est sa valeur morale? Je cherche, et je trouve qu'en physiologie « *l'altruisme désigne un ensemble de penchants ou d'instincts.* » (*Dict.*, art. *Altruisme.*)

Je cherche le mot *instinct*, et je vois que l'instinct est « un mode d'ac- » tivité cérébrale. » (Art. *Instinct.*)

Où est la liberté morale? Je ne la trouve pas.

Mais je trouve que « des fatalités rigoureuses font le monde ce qu'il » est » (*Paroles de philos. posit.*, p. 18), et que « l'histoire est un déve- » loppement *déterminé par les conditions de la nature cérébrale de* » *l'homme* et par la manière d'être du monde. » (*Ibid.*, p. 15.)

Voilà cette morale nouvelle, qui repose, en l'absence de l'âme, du libre arbitre et de la charité, sur la base matérialiste de l'activité cérébrale et de l'*altruisme*.

M. Littré soutient d'ailleurs « le caractère *essentiellement relatif de* » *toutes* les conceptions humaines, même de celles qu'on regarde » comme étant les plus absolues. » (*Conservation*, p. 10.) Et il va jusqu'à affirmer que c'est l'humanité elle-même qui *modèle* à son gré l'*idéal*. (*Conservation*, 286.)

Je reconnais qu'en cela M. Littré est très-conséquent avec l'ensemble de sa doctrine, Mais, avec ces principes, y a-t-il, peut-il y avoir *une différence essentielle entre le bien et le mal?*

Au surplus, cette morale de l'altruisme, d'après les définitions de

M. Littré, est à la portée des animaux eux-mêmes. « En physiologie, » dit-il, *ce terme* désigne *un ensemble de penchants et d'instincts.* » Et quelques lignes plus bas, je lis : « Ces penchants existent non-» seulement chez l'homme, mais dans beaucoup d'espèces animales, » ainsi que Gall l'a démontré physiologiquement. » (Art. *Altruisme.*) La seule cause pour laquelle les animaux, qui ont *une raison réelle* (art. *Raison*) et des penchants altruistes, n'ont pas de morale comme l'homme, c'est que l'*abstraction* leur manque.

Voilà où l'on arrive quand on donne pour base à la morale *un ensemble d'instincts.*

Nous trouvons dans M. Renan les mêmes atteintes à la morale éternelle.

M. Renan nie le Dieu créateur, le Dieu providence de l'homme et du monde. La morale n'est donc pas et ne peut pas être pour lui la loi éternelle que Dieu, qui est l'ordre, la raison et la justice absolus, prescrit à sa créature.

Concevoir la morale comme la loi éternellle d'un Dieu, c'est là, selon M. Renan, la façon *la plus mesquine* de concevoir le bien. Plier sous la volonté de Dieu, c'est pour l'homme *une sujétion humiliante.*

« L'ascétisme chrétien, dit-il, conçut le bien *sous sa forme la plus* » *mesquine.* Le bien fut pour lui *la réalisation de la volonté d'un être* » *supérieur,* une sorte *de sujétion humiliante pour la dignité humaine.* » (*Liberté de penser,* t. IV, p. 136.)

Et attendre une justice divine qui récompense l'individu selon ses œuvres, c'est là une erreur où est tombé *le bon sens superficiel de tous les âges,* mais que la philosophie doit dissiper. « Au delà de *cette justice* » *chimérique que le bon sens supurficiel de tous les âges* a voulu retrouver » dans le gouvernement de l'univers, nous apercevons des lois et une » direction bien plus hautes. » (*Job,* introduction, p. LXXXIX.)

La notion vraie de la morale est détruite par M. Renan, aussi bien que la vraie notion de Dieu. La morale que lui inspire son panthéisme, vague et indécise, n'a ni base ni sanction. Il nie toute notion absolue du bien et du mal, trouve à tout sa raison d'être, place le bel esprit sur la même ligne que la vertu, en un mot, fausse toute conscience.

Voici quelques-unes des maximes qui résument et caractérisent sa théorie, et ruinent d'avance toutes ses protestations :

« Les choses intellectuelles sont *toutes également saintes.* » (*Liberté,* t. IV, p. 136.) Et ailleurs : « Une belle pensée vaut une belle action; » une vie de science vaut une vie de vertu. » (*Revue des Deux-Mondes,* janvier 1860, p. 384.)

M. Renan va plus loin encore; il écrit : « L'homme *fait la sainteté* de

ce qu'il croit comme la *beauté* de ce qu'il aime. » (*Revue des Deux-Mondes*, octobre 1862, p. 938.)

M. Taine a dit de même : « Avec d'autres mœurs, il y avait là une » autre morale. *Il y en a eu une pour chaque siècle, chaque race et* » *chaque ciel.* J'entends par là que *le modèle idéal varie avec les circon-* » *stances qui le façonnent.* » (*Ibid.*, 15 octobre 1862.)

Ainsi, *le modèle idéal*, c'est-à-dire le bien et le mal en soi, n'a rien d'absolu : les circonstances le *façonnent* (M. Taine); l'humanité le *modèle* (M. Littré); l'homme le *fait* (M. Renan).

L'homme se fait donc à lui-même son idéal de morale, et la morale varie selon les circonstances. Mais se peut-il concevoir de plus dangereuses atteintes au sens moral que ce déplorable langage? Pour moi, j'aime mieux mille fois les négations les plus grossières que ces sophismes qui, sur le bien et le mal, corrompent les vraies notions des choses, et dissolvent les consciences.

Ainsi, les choses ne sont pas saintes ou bonnes en elle-mêmes, c'est l'homme qui les fait bonnes ou saintes. M. Renan appelle cela de l'étendue d'esprit; je n'y vois que la triste conséquence de ces conceptions panthéistiques qui proclament l'identité fondamentale des choses, ou ne conçoivent Dieu que comme une simple catégorie, comme un vague *idéal* que *l'intelligence humaine modèle* à son gré, selon l'expression de M. Littré, ou qui varie avec les circonstances, comme dit M. Taine. C'est la négation formelle de toute distinction fondamentale, essentielle, entre le bien et le mal.

Voici, chez M. Renan, de nouvelles applications de ces principes :

« Il y a, je le sais, dans l'homme des instincts *faibles, humbles,* » *féminins*... Ces instincts *étant de la nature humaine, il ne faut pas* » *les blâmer.* » (*Liberté*, t. IV, p. 132.) « L'humanité a tout fait, et *tout* » *bien fait.* » (*Ibid.*, t. VI, p. 346.)

« *La vérité, aux yeux de la philosophie, n'étant jamais qu'une forme* » *plus ou moins avancée, mais toujours incomplète,* le penseur... veut » qu'on se prête aux modifications successives amenées par le temps... » qu'on sache expliquer son passé au sens nouveau..... *Qu'un philo-* » *sophe... use plusieurs systèmes, cela n'a rien de contradictoire; cela lui* » *fait honneur.* » (*Ibid.*, t. I, p. 512.)

Commode scepticisme qui aboutit à une pratique plus commode encore, qui permet en toutes choses, en politique comme en philosophie, toutes les versatilités de caractère et de conduite : c'est ce que M. Renan appelle *expliquer son passé au sens nouveau*, habileté, selon lui, fort honorable.

M. Renan convient lui-même de la faiblesse de sa morale; mais la raison qu'il en donne est étrange : « On nous blâme de n'être pas » plus sévères pour le mal... C'est par amour du beau et du bien que

» nous sommes *si timides, parfois si faibles* dans nos jugements moraux. » (*Etudes*, p. 429.)

Sans doute, sur tout cela, on peut citer de M. Renan des paroles qui contredisent celles que nous venons de transcrire. Il a affirmé le devoir et écrit ces mots : « La morale est la chose sérieuse et vraie par excel- » lence. » — « Le bien, c'est le bien ; et le mal, c'est le mal. » (*Essais de morale*, p. II.) Mais, outre que, dans la doctrine panthéistique, c'est là une pure tautologie ; outre que l'homme qui ne croit pas en Dieu et en la vie future n'a pas le droit de parler de morale, comment M. Renan, qui n'admet pas la valeur des idées pures et la certitude de la raison, qui a écrit que « si l'humanité n'était qu'intelligente, elle » serait athée, » comment peut-il sans contradiction accorder une vraie certitude au sentiment de la conscience? Ici la philosophie rationaliste proteste à bon droit contre lui. Que les philosophes, qui admettent l'impérative révélation de l'évidence, admettent aussi l'impérative révélation de la conscience, je le comprends; mais l'une des deux renversée, l'autre croule, et M. Taine a eu raison de railler les philosophes qui font appel à la conscience.

« Conscience, conscience, s'écrie Rousseau, auguste instinct, voix » immortelle ! L'analyse, dit M. Taine, ne trouve dans cet auguste » instinct et dans cette voix immortelle qu'*un mécanisme très-simple,* » qu'elle démonte *comme un ressort*. (*Philosophes français*, p. 276.)

Aussi M. Taine découvre-t-il dans l'*automate intellectuel*, comme il dit, « l'ordre mathématique des sentiments moraux » (*Philosophes français*, p. 277), et dans l'histoire « *une hiérarchie de nécessités. Il en* » *est ici du monde moral comme du monde physique :* une civilisation, un » peuple, un siècle, sont des définitions qui se développent. L'homme » est un théorème qui marche. » (*Les Philos.*, p. 358.) C'est pourquoi « le critique est le naturaliste de l'âme. » (*Essais de critique*, p. 358.) « L'historien est philosophe et ne rassemble des faits que pour trouver » des lois... afin de voir PARTOUT LA NÉCESSITÉ *maîtresse de la for-* » *tune...* » (*Études sur Tite-Live*, p. 119-120.)

Et c'est par là que la science moderne a créé l'histoire, « qui n'exis- » tait pas il y a quarante ans, l'histoire inconnue à Bossuet et à Mon- » tesquieu, » et qu'elle vient à bout « d'*enchaîner sous une seule loi* » toutes les actions et toutes les pensées du genre humain. » (*Études sur Tite-Live*, p. 338.)

Cette théorie fataliste de l'homme et de l'histoire est tout le système critique de M. Taine. Dans la préface de son *Étude sur Tite-Live*, il l'expose en ces termes : « L'homme, dit Spinosa, est dans la nature » comme une partie dans un tout, et *les mouvements de l'automate* » *spirituel qui est notre être sont aussi réglés que ceux du monde matériel* » *où il est compris.* » — « Spinoza a-t-il raison?... J'essaye de répondre » oui, et par un exemple. » Ainsi, nécessité au cœur de toutes choses,

nécessité dans les propriétés élémentaires des êtres, dans l'homme, dans l'histoire comme dans la nature, dont tous les êtres ne forment qu'un être unique : telles sont les idées de M. Taine. Quelle place reste-t-il à la notion du devoir? Sur ces ruines du libre arbitre, quelle morale peut-on construire?

M. Renan avait dit que concevoir le bien comme la réalisation de la volonté d'un être supérieur, cest le concevoir sous *sa forme la plus mesquine*. M. Taine ajoute que la croyance en Dieu est *incapable de produire une morale*, et il n'a pas assez de railleries contre ce qu'il appelle la *morale théologique* et les *souvenirs de catéchisme :*

« Sortons, dit-il, de cette morale théologique. *J'ai honte* de l'imputer à » M. Jouffroy. *Il l'estimait comme elle le mérite* et la laissait dormir dans » les in-folio du moyen âge, où nous espérons qu'elle restera. Et cependant, sans le savoir, il l'acceptait à demi. Il flottait entre les analyses » d'Aristote et *les souvenirs de catéchisme*. Il commençait en philosophe » et finissait en *théologien*... Il oubliait que les *axiomes du naturaliste* » ne peuvent aboutir aux *suppositions du théologien*... Il ne remarquait » pas que les suppositions du théologien se fondent sur un dogme théologique » (l'existence de Dieu) « hors des prises de toute science, » *incapable de produire une morale naturelle*... Il ne remarquait pas que » les axiomes du naturaliste aboutissent à des vérités redoutables qu'on » n'ose aborder, TANT QU'ON GARDE LES RESTES DE SES PREMIÈRES » CROYANCES. (*Philos. franç.*, p. 274-275.)

Et voici où ces axiomes du naturaliste conduisent M. Taine : à la négation absolue du mal moral, à la justification absolue de tous les penchants humains et de toutes les défaillances humaines.

« L'homme est à sa place et achève une série... Il est un produit, » comme toute chose, et, à ce titre, il a raison d'être comme il est. » Son imperfection innée est dans l'ordre, comme l'avortement constant » d'une étamine dans une plante... Ce que nous prenions pour une » difformité est une forme. Ce qui nous semblait le renversement d'une » loi est l'accomplissement d'une *loi*. *La raison et la vertu humaine ont* » *pour matériaux les instincts et les images animales*, comme les formes » vivantes ont pour instruments les lois physiques, comme les matières » organiques ont pour éléments les substances minérales. Quoi d'étonnant si la *raison ou la vertu humaine, comme la forme vivante ou* » *comme la matière organique*, parfois *défaille ou se décompose?*... » Non, cela n'est pas étonnant, et cela n'est nullement à blâmer, « puisque » la vertu humaine a pour soutiens et pour *maîtresses* des forces inférieures et simples, qui, *suivant les circonstances*, tantôt la maintiennent par leur harmonie, tantôt la défont par leur désaccord. Quoi » d'étonnant si les éléments de l'être, » si la raison même et la vertu humaine, « comme les éléments de la quantité, reçoivent de leur nature » même *des lois indestructibles qui les contraignent!*... Qui est-ce qui

» s'indignera contre la géométrie vivante? » (*Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre 1862, p. 948.)

Je ne connais pas de page plus honteuse. M. Littré s'offensera-t-il si je dis cependant que c'est le commentaire invincible de sa doctrine fondée sur la négation du libre arbitre, et les impulsions prépondérantes de telle ou telle partie du cerveau?

Cette page de M. Taine termine un article où cet écrivain fait l'application de ses principes de morale à un passage lascif de lord Byron, à propos des amours d'Haydée. Croyant sans doute, comme M. Renan, que « l'homme fait la bonté de ce qu'il aime, » et que le *divin*, comme dit encore M. Renan, est *en toutes choses*, M. Taine n'hésite pas à le voir *dans la jouissance comme dans l'art* :

« Refuserez-vous, dit-il, de reconnaître *le divin*, parce qu'il apparaît » dans l'art de *la jouissance*, et non pas seulement dans *la conscience* et » l'action? Il y a un monde à côté du vôtre, comme il y a une civili- » sation à côté de la nôtre. *Vos règles sont étroites*, et votre *pédanterie* » tyrannique. La *plante humaine* peut se développer autrement que » dans vos compartiments et sous vos neiges, et les fruits qu'alors elle » portera n'en seront pas moins précieux.... Qui a lu les amours » d'Haydée, et a eu d'autre pensée que *de l'envier* et de la plaindre?... » Qui est-ce qui peut, en présence de la magnifique nature qui leur » sourit et les accueille, imaginer pour eux autre chose que la sensa- » tion toute-puissante qui les unit?... » Arrivé là, M. Taine cite le texte même de lord Byron, et il ajoute : « Excellent moment, n'est-ce pas, » pour apporter ici vos formulaires et vos catéchismes... C'est la nature » qui soudainement se déploie, parce qu'elle est mûre... Admirables » moralistes, vous êtes devant ces deux fleurs, en jardiniers patentés, » tenant en main le modèle de floraison visé par votre société d'horti- » culture, prouvant que le modèle n'a point été suivi, et décidant que » les deux mauvaises herbes doivent être jetées dans le feu.... C'est » bien jugé, et vous savez votre art. » (*Revue des Deux-Mondes*, octobre 1862, p. 941-942.)

Voilà comment M. Taine rectifie nos idées étroites sur la morale.

J'ai le regret de trouver encore ce qu'on vient de lire dans la *Revue des Deux-Mondes*, qui prête son immense publicité à de telles choses.

Tel est le bien et le mal, telle est la loi morale dans la pensée et l'enseignement de ces écrivains. Voyons ce qu'ils font de la religion.

VII

LA RELIGION.

Il ne s'agit pas ici du christianisme, ni des attaques spécialement

dirigées contre lui : il s'agit des attaques dirigées contre toute religion, tout culte, toute croyance, même philosophique..

On prévoit, d'ailleurs, ce que toute religion peut devenir quand on a posé en principe que l'homme *modèle* et *façonne*, selon les temps et les circonstances, l'idéal *variable* de la morale, et que Dieu est *l'universel devenir, la catégorie de l'idéal*, comme l'espace est la catégorie des corps. La religion sera nécessairement ce que chacun voudra, ce que chacun la fera : toute religion, quelle qu'elle soit, sera bonne et sainte, ou plutôt il n'y en aura pas, il ne peut pas y en avoir.

Je n'ai, du reste, qu'à tirer ici une irrécusable conséquence. Puisque MM. Littré, Taine et Renan s'accordent à nier Dieu, — le Dieu personnel, le Dieu distinct du monde, le Dieu créateur, le Dieu Providence, le vrai Dieu, — il est manifeste qu'ils ruinent par la base toute religion. La religion suppose deux termes, Dieu et l'homme : si l'un des deux termes est supprimé, la religion est impossible. Plus de Dieu, plus de religion, ni positive ni naturelle ; ceci est l'évidence même.

Cependant, ces écrivains ne consentent pas plus à être appelés irréligieux qu'à être appelés athées, et par le plus intolérable abus du langage, corrompant l'idée de la religion comme ils corrompent l'idée de Dieu, ils étalent dans leurs ouvrages des théories religieuses qui ne sont autre chose que le renversement de toute religion.

M. Taine lui-même, nous l'avons vu, se pose comme un penseur à la recherche d'une religion nouvelle. « Dans cette conception des choses, » dit-il, il y a un art, une morale, une politique, *une religion nouvelle*, » et c'est notre affaire aujourd'hui *de les chercher*. » (*Revue des Deux-Mondes*, octobre 1862, p. 948.)

Je viens protester au nom du bon sens, de la bonne foi, de la conscience, contre cette profanation d'un nom sacré. Les hommes qui ne croient point à Dieu ne peuvent pas, sans dérision, prononcer encore un mot qui n'a plus aucun sens dans leur bouche.

Je le demande, M. Littré n'outrage-t-il pas le bon sens encore plus que la langue, quand il ose proclamer que la religion n'a rien de commun avec Dieu, ou, comme il s'exprime, avec la théologie, c'est-à-dire avec la *connaissance de Dieu*, car c'est ainsi qu'il définit lui-même la théologie. Que signifient ces paroles : « Le mot religion » n'implique aucune idee théologique.... » (*Conservation*, p. 299), c'est-à-dire aucune connaissance de Dieu. « La théologie » la connaissance de Dieu « et la religion.... longtemps confondues en une notion » commune, sont pourtant fondamentalement distinctes.... » (*Ibid.*, p. 279.) Que signifient de telles paroles, si ce n'est que Dieu est l'objet de la religion, et qu'il faut l'en chasser, comme on l'a chassé de la nature?

C'est là précisément l'idée fondamentale de M. Littré : aussi, quand il parle de dogme nouveau et de religion nouvelle, il a soin de déclarer.

qu'il ne s'agit pas « de la restauration ténébreuse d'idées surnatu-
» relles. » (*Ibid.*, p. 122.) Non, il s'agit d'une religion sans Dieu, il s'agit de substituer à Dieu l'Humanité. « Le dogme nouveau nous révèle une
» grande et suprême existence, qui est notre idéal, NOTRE CULTE,
» L'HUMANITÉ. » (*Ibid.*, XXXI.) — « Poëtes, elle vous demandera des
» chants; peintres et sculpteurs, elle vous demandera des toiles et des
» marbres; *architectes, elle vous demandera* DES TEMPLES. » (*Ibid.*, p. 284.)

Et qu'on ne croie pas que ce soient ici des paroles en l'air. Non, le projet de renverser le christianisme et de *fonder un nouveau culte* est un dessein arrêté, suivi; et quoique nous nous attendions à peu près à tout de la part des écrivains dont je suis condamné à dévoiler ici les aberrations, j'avoue que je ne m'attendais pas à rencontrer celles dont je vais mettre sous les yeux un exemple.

M. A. Comte, l'homme que M. Littré proclame son maître, et qu'il proclame en même temps le révélateur du dogme nouveau et le régénérateur de la société, M. Comte est le fondateur de la religion de l'avenir, et il en a réglé tout le culte. J'ai sous les yeux une *quatrième édition* d'un calendrier positiviste, où s'étale un tableau qui présente ce qu'ils appellent « la solennelle idéalisation du Grand-Être, » c'est-à-dire de l'*Humanité*. Voici ce tableau :

CULTE ABSTRAIT DE L'HUMANITÉ.

LIENS fondamentaux.	1er mois...	L'*Humanité*.....	Fêtes hebdomadaires de l'Union.....	Occidentale. Nationale. Provinciale. Communale.
	2e mois...	Le *Mariage*.		
	3e mois...	La *Paternité*.		
	4e mois...	La *Filiation*.		
	5e mois...	La *Fraternité*.		
	6e mois...	La *Domesticité*.		
ÉTATS préparatoires.	7e mois...	Le *Fétichisme*.		
	8e mois...	Le *Polythéisme*.		
	9e mois...	Le *Monothéisme*.		
FONCTIONS normales.	10e mois...	La *Femme*, ou la vie affective...	Fêtes hebdomadaires.	La Mère. La Sœur. L'Épouse. La Fille.
	11e mois...	Le *Sacerdoce*, ou la vie contemplative.		
	12e mois...	Le *Prolétariat*, ou la vie active.....		
	13e mois...	L'*Industrie*, ou le pouvoir pratique.	Fêtes hebdomadaires.	Banque. Commerce. Fabrication. Agriculture.

Les jours de la semaine, dans la religion positiviste, seront ainsi nommés :

Lundi	Maridi.
Mardi	Patridi.
Mercredi	Filidi.
Jeudi	Fratridi.
Vendredi	Domidi.
Samedi	Matridi.
Dimanche	Humanidi.

Voilà les aberrations et les folies dont de tels esprits sont capables ; voilà l'homme dont M. Littré ne se lasse pas de dire et de répéter : « Nous sommes disciples d'Auguste Comte ; nous le proclamons aussi » haut qu'il est possible. C'est à lui que nous rapportons ce que nous » sommes, si nous sommes quelque chose ; ce que nous pouvons, si » nous pouvons quelque chose. » (*Paroles de philos. posit.*, p. 57.)

Eh bien ! ces aberrations, qui sembleraient par leur délire même inoffensives, font de déplorables victimes ; et ce n'est pas sans une vive compassion que j'ai jeté les yeux sur une espèce de catéchisme composé, dans le but de populariser la philosophie et la religion positivistes, par un pauvre jeune homme, ancien élève de l'école polytechnique, où M. Comte a été longtemps professeur : j'ai connu ce jeune homme, et par respect pour son respectable et malheureux père, je ne veux pas ici prononcer son nom.

M. Littré pense pourtant que M. Comte anticipait, par son calendrier, sur le travail des générations futures ; mais il croit que son maître a trouvé les principes et *tracé les linéaments de l'édifice religieux et social de l'avenir*, et pour lui, la mission qu'il accepte, c'est de continuer cette œuvre, de préparer les esprits et de hâter les moments. (*Paroles de philosophie positive*, p. 57.)

Le dirai-je toutefois? ces excès sont à mes yeux moins dangereux pour les jeunes esprits que l'idéologie sophistique et le vain mysticisme de M. Renan. Les faibles s'y laissent prendre ; et c'est pour cela qu'il était temps de déchirer les voiles et de mettre à nu le vrai fond des doctrines. L'œuvre de M. Renan est antireligieuse et antichrétienne au premier chef : c'est une attaque radicale contre toute religion ; je ne connais pas de théories plus dissolvantes que ses théories.

Il se proclame religieux, je le sais ; et moi je proclame ses doctrines impies entre toutes les impiétés. Vainement il distingue entre la religion et les religions ; distinction misérable, qui ne l'empêche pas de ruiner toute religion.

Mais voyons de près ses théories. En quelques mots rigoureusement exacts, les voici :

Toutes les religions sont bonnes, saintes et vraies ;

» chargée, à elle seule, de le donner à l'homme illettré. » (*Études*, p. XVI.)

A l'homme illettré donc, *l'homme simple*, et à *ses instincts spontanés*, à tous ceux, quels qu'ils soient, *qui ne peuvent prétendre au culte des parfaits*, à ceux-là la religion, pure *légende*, « éducation élémentaire,... » qui a souvent pour effet de rapetisser les esprits qui s'y emprison- » nent. » Il est vrai, ajoute M. Renan, que « la plupart de ceux que la » religion rapetisse étaient déjà petits avant de s'y livrer. » (*Ibid.*, p. XVI.) Mais à l'homme cultivé *la science, l'art, l'exercice élevé de toutes les facultés* : point de religion, il n'en a nul besoin. — « N'essayons pas de bannir la légende, puisque telle est la forme que revêt *nécessairement* la foi de l'humanité....mais n'obligeons pas « la science à passer sous la » censure d'un pouvoir qui n'a rien de scientifique. » (*Ibid.*, p. XXII.)

Si telle est, en effet, la religion, il est évident que la première chose qu'un homme cultivé ait à faire, c'est de s'en débarrasser; mais il faut que ce soit au plus vite, car « à vingt ans, » selon M. Taine, il est trop tard. « On est déjà trop vieux pour devenir philosophe. Celui qui quitte sa religion doit la quitter de bonne heure. (*Philos. franç.*, p. 211.)

Ici, plus conséquent ou plus sincère, M. Littré, fondateur avec M. Comte de la religion de l'avenir, se sépare de M. Renan, et repousse le misérable compromis familier aux panthéistes : compromis « faisant » du panthéisme pour les intelligences plus éclairées une explication » transcendante des dogmes qui suffisent aux intelligences vulgaires. » — Mais c'est une chimère de prétendre avoir en haut une croyance » et en bas une autre. Les communications sont trop directes pour que » rien de pareil soit possible. » (*Parol. de philos. pos.*, p. 32.)

M. Renan est d'un autre avis, et il veut que le peuple ait une religion, à condition que le savant n'en aura pas.

M. Renan va plus loin encore dans son atteinte à la notion de la religion. Quand même un homme n'aurait jamais prié ni même cru en Dieu, cet homme n'en a pas moins été éminemment religieux, s'il a été artiste, ou savant, ou critique, ou penseur ; car la religion, ce n'est pas le culte de Dieu, c'est l'art, c'est la poésie, c'est la science, c'est la critique, c'est la seule pensée. — « La religion, c'est-à-dire l'aspiration au » monde idéal, » (*Liberté de penser*, t. VI, p. 347) — « entre tous les » genres de poésie, est celle qui atteint le mieux le but essentiel de » l'art. » (*Etudes*, préf. p. VI.)

Cependant la critique l'atteint encore mieux, car elle « renferme l'acte » du culte le plus pur. » (*Etudes*, p. 134.)

Certains blasphèmes même sont interprétés par M. Renan dans un sens religieux et lui paraissent « excusables, puisqu'ils partent de » l'amour qu'on a pour la vérité, et qu'ils ne sont qu'une autre manière » de l'adorer. » (*Essais*, p. 202.)

« L'athée, dit encore M. Renan, c'est l'homme frivole. » (*Liberté de penser*, t. IV., p. 147.) Et ailleurs : « L'homme qui prend la vie au sé-

» rieux et emploie son activité à la poursuite d'une fin généreuse, voilà » l'homme religieux. L'homme frivole, superficiel, sans haute moralité, » voilà l'impie. » (*Etudes*, préf., p. xv.)

A ces étourdissantes théories, un jeune philosophe spiritualiste a répondu avec la fermeté du sens commun : « L'homme qui prend la vie » au sérieux et qui la consacre par une noble activité, je l'appellerai, » selon les circonstances, un penseur, un artiste, un savant, un héros » même, s'il porte son activité aux grandes choses. Mais je ne l'appel- » lerai pas un homme religieux, s'il ne croit pas en Dieu. » (*L'idée de Dieu dans une jeune école, Revue contemporaine*, juin 1857.)

Et c'est après avoir écrit de telles choses que M. Renan vient nous dire : « Ceux-là ne me connaissent guère, qui pensent que je veux di- » minuer la somme de religion qui reste encore en ce monde. (*Explications*, p. 28.) Bien plus, il prétend « rendre service à la religion... et » épargner aux âmes les angoisses de ces moments de transition où.... » ce sont les âmes les plus sincères qui croient être irréligieuses, » où *c'est l'homme le plus pieux qui se déclare athée* ! » (*Explications*, p. 30.) (1).

VIII

JÉSUS-CHRIST.

J'aborde avec une particulière tristesse ce sujet : il est des choses qu'on ne rencontre pas sans une profonde douleur de l'âme. Je suis condamné, en les transcrivant ici, à blesser tout ce qu'il y a de plus élevé et de plus délicat dans les consciences chrétiennes dans toute conscience honnête.

Il reste, quand il est question de Jésus-Christ, un respect dont les âmes mêmes qui n'ont pas le bonheur d'avoir la foi se sentent pénétrées. J'écris ces lignes le jour du vendredi saint. Je viens de voir une foule innombrable, émue, confuse, se presser dans nos temples ; les indifférents, les impies eux-mêmes semblent comme saisis d'une religion involontaire, dans ce grand anniversaire du crucifiement de Jésus-Christ.

(1) M. Renan indique même les conditions d'une renaissance de ce qu'il appelle le grand sens scientifique et religieux :

« Le grand sens scientifique et religieux ne renaîtra que quand on revien- » dra à une conception de la vie aussi vraie et aussi peu mêlée de factice que » celle qu'on doit se faire, ce me semble, seul au milieu des forêts de l'Amé- » rique, ou que celle du brahmane, quand, trouvant qu'il a assez vécu, il se » dispose au grand départ, et va mourir sur les sommets de l'Himalaya. » (*Liberté de penser*, t. VI, p. 139.)

Quel est l'instinct secret qui avertit que ce tombeau, cette croix, depuis dix-huit siècles, sont la vie et la lumière du monde? Ces grandes vérités, patrimoine commun du genre humain, Dieu, l'âme, la loi morale, la sanction de la loi morale, l'immortalité de l'âme, les grandes vertus chrétiennes, la charité, le dévouement, le sacrifice de soi-même, la glorification de la patience et de la souffrance, tous, le peuple lui-même, savent que c'est Jésus-Christ qui est venu confirmer ou révéler tout cela au monde, et on s'arrête devant son œuvre et son front couronné d'épines, sinon toujours avec foi, du moins avec respect.

Mais pour ceux qui, selon la redoutable expression de saint Paul, se sont évanouis dans leurs pensées, *evanuerunt in cogitationibus suis*, à ce point que Dieu, l'âme, le bien, le mal, la vie future, ont disparu de leurs croyances; pour les hommes qui se sont constitués les adversaires, et seraient, s'ils le pouvaient, les destructeurs de ces grandes vérités : pour ceux-là, non-seulement tout respect a péri, mais on les voit faire à l'œuvre de Jésus-Christ une guerre acharnée, implacable.

On l'a déjà vu, rien n'égale le mépris avec lequel M. Taine traite le christianisme, toutes les fois qu'il en parle : c'est un vain catéchisme, dont il faut se débarrasser de bonne heure, *avant sa vingtième année*.

Quant à MM. Littré et Renan, et je dois maintenant ajouter M. Maury, c'est directement et radicalement qu'ils attaquent Jésus-Christ et le christianisme dans leurs écrits. Ils se sont donné cette tâche. Leur constant effort est de le ruiner dans les âmes, soit en propageant parmi nous les systèmes les plus hostiles des Allemands, soit en publiant des livres tels que la *Vie de Jésus*, de Strauss, traduite et accompagnée d'une préface par M. Littré, ou tels encore que les ouvrages de M. Maury sur les légendes, etc., soit même en faisant des traductions bibliques, comme en a essayé M. Renan, soit enfin dans des articles de journal ou de revue.

M. Renan a dit d'un fougueux ennemi du christianisme, Bruno Bauer : « *Sa rage indique des liens secrets contre lesquels il se roidit.* » Lui, qui prétend avoir passé le Rubicon, n'a pas remarqué qu'il y » avait encore *un pas à faire, et un autre rôle à prendre :* c'est le rôle » de *la critique froide* et purement scientifique... Quand nous en serons » venus au point que l'historien de Jésus soit *aussi libre que l'historien* » *de Bouddha ou de Mahomet*, il ne songera point à injurier ceux que » *des circonstances fatales auront privés du jour de la critique.* » (*Liberté de penser*, t. III, p. 443.)

On peut dire de M. Renan, à ses débuts, ce qu'il dit de Bruno Bauer : « Sa colère indique des liens secrets contre lesquels il se roidit. » Depuis, il a pris cet autre rôle, où la haine se fait encore mieux sentir sous les formules mêmes d'un insultant respect.

Il a tout insulté dans le christianisme : l'Église, la foi, l'Évangile,

le dogme, la morale, le culte chrétien, les saints, et jusqu'à Jésus-Christ.

Il met le christianisme au mombre des *sectes*, et saint Paul au nombre des *sectaires* (*Liberté de penser*, t. IV, p. 145) ; nos dogmes sont des *superstitions surannées, d'innocentes antiquailles;* les chrétiens des hommes *privés du jour de la critique, des esprits bornés et décidés à rester tels*, des hommes atteints d'une *étrange maladie, qui, à la honte de la civilisation, n'a pas encore disparu du genre humain : disputer avec eux, c'est perdre sa peine, c'est vouloir argumenter le sauvage sur l'absurdité de ses fétiches*. (*Ibid.*, t. III, p. 465.) Il déclare *nécessaire* la polémique de Voltaire, et proclame *le besion que semble éprouver le siècle présent de répondre par la réimpression des œuvres de ce grand homme aux envahissements de la théologie*. (*Etudes*, préf., p. XII.) Et tout Voltaire ne lui suffit pas. Voltaire lui semble arriéré.

Toutefois, l'outrage à ce que tous les siècles ont vénéré n'est point ce qui blesse le plus ici. Des mysticités dérisoires, des mépris raffinés, des respects railleurs, des adorations recouvrant des blasphèmes, voilà, de toutes les indignités, celle qui fait le plus mal à rencontrer.

Jusqu'ici, on avait toujours au moins respecté dans Jésus-Christ sa sainteté. M. Renan ne la respecte pas. M. Renan a découvert des *taches* dans Jésus-Christ.

« Ce qui faisait la grandeur de Jésus aux yeux de ses contemporains » et de ses premiers adorateurs est pour nous une tache dans un idéal... » (*Liberté de penser*, t. III, p. 467.)

« Qui sait si Jésus ne nous apparaît si dégagé des faiblesses humai- » nes, que parce que nous ne le voyons que de loin et à travers le » nuage de la légende? Qui sait s'il ne nous apparaît dans l'histoire » comme le seul irréprochable, que parce que les moyens nous man- » quent *pour le critiquer?* Hélas! il est bien à croire que si nous le » touchions comme Socrate, nous trouverions aussi à ses pieds quel- » que peu de limon terrestre. » (*Ibid.*, t. III, p. 469.)

Et M Renan, après avoir dit cela, et ajouté que « la bonne critique » doit se défier des individus, » que la beauté du Christ n'appartient pas à sa personne, mais lui a été prêtée par l'humanité, ne craint pas de dire :

« Il est des cas où la trame de l'humanité couvre entièrement la » réalité primitive. Sous ce travail puissant, transformée par cette « énergie plastique, *la plus laide chenille* pourra devenir le plus idéal » papillon. »

« Telle est la christologie du philosophe... » (*Liberté de penser*, t. III, p. 469.)

Puis, par un de ces artifices et de ces retours qui lui sont familiers, il ajoute :

« Il faut, sans hésiter, *adorer* le Christ » (*Ibid.*), et il nons déclare

« excusables » de l'adorer. (*Ibid.*, p. 452.) Mais comment l'adore-t-il, lui ? C'est en le partageant en deux : l'un, l'homme réel, le Galiléen, Jésus ; l'autre, l'homme idéal, imaginaire, le Christ.

« Quant au Galiléen, dit-il, qui a porté le nom de Jésus, je ne le » connais pas... Et que nous importe tel petit fait arrivé en Palestine » il y a dix-huit cents ans ? » (*Ibid.*, p. 469 et 470.)

Celui-là, il mourra. Mais « le Jésus idéal est immortel. »

Cependant : « Ne nous y trompons pas, et n'étendons pas trop les » limites de l'impérissable. Dans le Christ évangélique lui-même, une » partie mourra... Le Dieu et le prophète mourront ; l'homme et le » philosophe resteront ; ou plutôt la nature humaine, source éternelle » de beauté, vivra à jamais dans ce nom sublime... Voilà le Dieu vivant, » voilà celui qu'il faut adorer ! » (*Ibid.*, t. III, p. 470.

Ainsi, quand M. Renan dit qu'il faut adorer le Christ, cela veut dire qu'il faut adorer l'humanité, se reflétant elle-même dans un idéal créé par elle et qui est son image.

Quand M. Renan, en 1849, écrivait ce blasphème, il n'osait pas le signer. Depuis, non-seulement il y a mis son nom, mais il a pu le porter dans une chaire du collége de France, et enseigner à la jeunesse française que Jésus-Christ n'est qu'un homme ; un homme, il est vrai, qu'il veut bien appeler « incomparable, » le plus distingué des hommes, — un homme « victime de son idée, un homme divinisé par la mort, » mais rien de plus.

Voici ses paroles :

« Un homme incomparable, — si grand que, bien qu'ici tout doive » être jugé au point de vue de la science positive, je ne voudrais pas » contredire ceux qui, frappés du caractère exceptionnel de son » œuvre, l'ont *appelé* Dieu. » — Voilà le curieux tour de phrase et, comme le dit lui-même M. Renan, la « *parenthèse introduite* dans » son discours, dont il se félicite, et qu'il appelle son *atténuation* » *respectueuse* (1). »

Il continue : « Victime de son idée et divinisé par la mort, Jésus » fonda la religion éternelle de l'humanité, dégagée de tout sacer- » doce, de tout culte, de toute observance... » (*Discours d'ouverture.*)

Du reste, « Jésus-Christ fut-il réellement un homme céleste et origi- » nal, ou un *sectaire juif* analogue à Jean le baptiseur ? Nous aimons à » croire que le personnage réel offrit dans sa personne quelques traits » du personnage idéal. » (*Liberté de penser*, t. III, p. 469.)

(1) Est-ce encore une *atténuation respectueuse* que M. Renan indique par ces singulières paroles : « Parler différemment, c'eût été blesser la théologie » israélite, qui, dans une chaire d'hébreu, a particulièrement le droit d'être » respectée. » (*Explic.*, p. 21.) Et plus particulièrement, sans doute, en France, que la foi chrétienne.

Je ne sais ce que ceux qui liront ces lignes penseront de tous les faux-fuyants et des contextures habiles de M. Renan; mais ce qui est clair, c'est que lui-même s'en fatigue, et qu'il y a des moments où, se débarrassant de ces vaines phrases, il se précipite, sans que l'insulte à ce qu'il y a de plus sacré dans la foi des chrétiens l'arrête. C'est ainsi qu'entraîné, il s'écrie tout à coup : « Les temples matériels du Jésus » réel s'écrouleront; les tabernacles où l'on croit tenir sa chair et son » sang seront brisés. Déjà le toit est percé à jour, et l'eau du ciel » vient mouiller la face du croyant agenouillé. » (*Ibid.*, t. III, p. 470.)

Je ne relèverai pas de telles paroles, j'aurais trop à dire. Je ne puis toutefois me défendre d'ajouter que parmi les choses saintes que M. Renan devrait respecter, et qu'il ne respecte pas, il en est une dont il devrait lui être à jamais impossible de parler : c'est l'Eucharistie. Il m'entend, et je sais ce que je dis.

Demain, sous les voûtes resplendissantes de la cathédrale de Paris, trois mille hommes agenouillés répondront à ce blasphème et confondront le blasphémateur.

Quant aux miracles de Jésus-Christ, voici comment M. Renan s'exprime :

Jésus-Christ « est un théurge; » ses miracles sont des « farces de » possédés... des prestiges, qui ne seraient aujourd'hui que des jongle- » ries de charlatan. » (*Liberté de penser*, t. III, p. 467.)

M. Renan est logique; il est conséquent avec toutes les doctrines athéistes et panthéistiques, lorsqu'il adresse à Jésus-Christ de telles injures. Pour lui, en effet, et pour M. Littré, sans examen, *à priori*, tous les miracles sont « des jongleries, des prestiges, des farces; » car, pour eux, la question est résolue d'avance : un Dieu qui n'est pas, ou qui n'est pas personnel, ni distinct du monde, ni Créateur, ni Providence, évidemment, n'a pas de miracles à faire. — Il faut d'ailleurs remarquer ici le fatal enchaînement de toutes les erreurs. M. Littré et M. Renan nient la possibilité du miracle, parce qu'ils nient Dieu et la Providence. Existence de Dieu, Providence et miracle, c'est pour eux la même question. Dans sa lettre à M. Guéroult, M. Renan le dit expressément : « La » distinction entre la Providence et le miracle « s'évanouit devant une » rigoureuse analyse : — la Providence, entendue à la façon vulgaire, » est synonyme de thaumaturgie. » (Lettre de M. Renan à M. Guéroult.) En un mot, Dieu ne peut faire de miracles, parce qu'*il n'y a pas d'être libre supérieur à l'homme, auquel on puisse attribuer une part appréciable dans la conduite, soit matérielle, soit morale, de l'univers.*

C'est exactement ce que dit, de son côté, M. Littré : « Il n'y a dans la » marche des choses... aucune trace *de miracle et de gouvernement d'en* » *haut....* » (*Conservation*, p. 297.) « En un monde matériel, dont les » lois sourdes et inexorables font et défont à jamais les choses, nous

» n'avons pas d'autre médiateur que l'humanité. » Préf. de *Strauss*, par M. Littré, p. XXX, XXXI.)

Que le miracle soit possible, ces messieurs disent donc que ce n'est pas même une question. – Et ils ont raison de le dire : Rousseau, qui croyait à la possibilité du miracle, parce qu'il croyait à Dieu et à la Providence, pensait de même, dans un sens contraire, qu'il n'y a pas de question ici, et disait : « Dieu peut-il faire des miracles ? Cette ques-
» tion, sérieusement traitée, serait impie, si elle n'était absurde ; et ce
» serait faire trop d'honneur à celui qui la résoudrait négativement que
» de le punir : il faudrait l'enfermer. »

Ces messieurs répondent : Non, « ce n'est pas d'un raisonnement,
» mais de l'ensemble des sciences que sort ce grand résultat : il n'y a
» pas de surnaturel. » (*Liberté de penser*, t. III. p. 465.) Exactement comme c'est de l'ensemble des sciences que sort ce grand résultat : il n'y a pas de Dieu. Puissants raisonneurs ! Ils font une science athée, et ils disent ensuite au nom de cette science : Il n'y a pas de miracle !

Mais toutes les sciences sont perdues, « tout calcul est une imperti-
» nence » (*Explic.*, p. 23), s'écrie M. Renan, si Dieu peut faire un miracle. Que M. Renan se tranquillise. Croit-il donc que la liberté en Dieu, c'est le caprice et la fantaisie ? Pour que Dieu ait *une part appréciable dans la conduite de l'univers*, pas n'est besoin qu'il bouleverse tout. Un miracle, précisément parce qu'il est tel, ne prend pas rang parmi les faits scientifiques. Il est d'un autre ordre : c'est une dérogation divine aux lois ordinaires de la nature ; voilà tout.

Cependant, je dois le reconnaître, ces messieurs nous ont dit qu'ils se résigneraient à croire aux miracles, mais à une condition : c'est que Dieu viendrait les faire dans une salle d'anatomie ! « Les miracles, »
dit M. Renan, « *devraient* se passer *devant des commissions d'hommes*
» *spéciaux* variant les conditions, comme dans les expériences de phy-
» sique, réglant elles-mêmes le système de précautions, et forçant le
» thaumaturge à opérer dans les circonstances posées par elles. »
(*Explications*, p. 24.) « En un mot, dans les amphithéâtres d'anatomie,
» dit M. Littré, et sous les yeux des médecins. » (Préf. de *Strauss*, p. v.) — C'est assez sur ce point.

M. Maury imagine un autre moyen d'en finir avec les miracles de Jésus-Christ, et voici les belles explications qu'il en donne :

Si l'Évangile raconte que Jésus-Christ « rendit la parole à un
» muet, » c'était « *évidemment*, » dit M. Maury, « *un de ces insensés*
» qui se refusent à prononcer une parole, et sur qui Jésus-Christ fit
» *une telle impression, qu'il se mit à parler.* » (*Essai sur les lég.*, p. 266.)

Si la fille de Jaïr est ressuscitée par Jésus-Christ, « *très-certainement*
» *elle n'était que tombée en léthargie.* » (*Essai*, p. 237.)

« Que sur le sommet du Broken ou du Pambamarca, un phénomène « de diffraction nous montre sur un nuage l'image amplifiée et illuminée » d'un personnage placé sur une hauteur voisine, la physique nous en » donnera l'explication; mais que le même phénomène se passe dix- » huit cents ans plus tôt sur la cime du Thabor, cette imagine sera le » Christ lui-même transfiguré aux yeux étonnés de ses disciples (1). » (*Ibid.*, p. 244-245.)

Laissons ces ridicules inventions. En voici d'une autre sorte. Ils ont dit que Jésus-Christ était un *mythe*.

Déjà en France, au siècle dernier, Dupuis l'avait dit, et composé un gros livre pour prouver que Jésus-Christ était le soleil, et les apôtres les douze signes du zodiaque. Le bon sens français fit bientôt justice de cette folie.

Strauss, dont M. Littré s'est fait le traducteur et le propagateur, l'a reprise à un autre point de vue. Voici le système : Il y a eu un homme de Galilée, appelé Jésus, mais c'est à peu près tout ce qu'on sait de lui. Ce n'est pas lui qui est le Christ; ce n'est pas lui qui est né d'une vierge, qui a fait des miracles, qui est mort, ressussité et monté au ciel : c'est de l'humanité en général que l'Évangile dit tout cela; c'est l'humanité en général qui a fait ce qu'on raconte du Christ; c'est l'humanité qui est le Christ. Et voilà tout le fond du mythe du Christ, dont les paroles suivantes (traduction de M. Littré) donnent la transcendante explication : « L'humanité est la fille de la mère visible et du père

(1) Ces curieuses inventions viennent de l'Allemagne, où plusieurs vies de philologues, tels que Eicchorn, Paulus et autres, se sont usées à trouver aux faits bibliques et évangéliques les interprétations ingénieuses que voici, et que M. Renan nous rapporte (*Liberté de penser*, t. III, p. 368) :

« La fumée et la flamme du Sinaï ne furent autre chose qu'un feu que Moïse alluma sur la montagne pour exciter l'imagination du peuple, et avec lequel, par hasard, coïncida un violent orage...

» La colonne lumineuse était une torche que l'on portait devant le front de la caravane...

» L'apparition radieuse de la face du législateur était une suite de son grand échauffement, etc...

» La lumière céleste des bergers de Bethléem ne fut qu'une lanterne qu'on leur porta aux yeux ..

» Si Jésus-Christ marcha sur la mer, cela veut dire qu'il rejoignit ses disciples à la nage, etc... »

Un spectacle triste et digne à la fois d'indignation et de compassion, c'est celui du labeur imposé aux critiques rationalistes de l'Allemagne par le principe même de leur critique, et les efforts d'esprit et d'érudition dépensés à poursuivre l'impossible, à lutter contre l'histoire, à torturer les textes, à chercher et à mettre opiniâtrément dans un livre ce qui n'y est pas. Dans ce champ des hypothèses où s'engage forcément dès son point de départ cette critique préconçue, la fantaisie a toute carrière, et l'Allemagne voit moins d'images fantastiques se former dans les nuages de son ciel brumeux que ses écoles n'ont vu éclore de systèmes bizarres dans le cerveau des philologues.

» invisible, de l'esprit et de la nature ; elle est le faiseur de miracles ;... » elle est le mourant, le ressuscitant et le montant au ciel, car en niant » sa naturalité, elle gagne une vie spirituelle de plus en plus haute, et, » en écartant les bornes qui la limitent comme esprit individuel, » national, terrestre, elle sent son unité avec l'esprit infini du ciel. Par » la croyance à ce Christ, particulièrement à sa mort et à sa résurrec- » tion, l'homme se justifie devant Dieu ; car en vivifiant en soi l'idée » de l'humanité, il se fraie le seul chemin qui conduise l'individu à » partager la vie divino-humaine de l'espèce. » (Préf. de *Strauss*, p. XXIII, XXIV.)

« Tel est, dit M. Littré, le résultat où est arrivée la vigoureuse philo- » sophie allemande. »

La vigoureuse philosophie allemande est allée plus loin encore ; et Strauss, dit M. Renan, aux yeux de la jeune Allemagne, est depuis longtemps regardé comme un esprit timide et arriéré. Quelques années ont suffi pour accumuler sur lui trois ou quatre couches d'ultra-hégéliens, tels que Bruno Bauer, Feuerbach, Max Stirner et d'autres, qui l'ont dépassé de beaucoup. Le *Christ humanité* a été rejeté comme le *Christ historique*, et finalement Jésus-Christ en est venu à ne plus signifier que *l'individu*, chaque individu.

M. Renan, cependant, s'en tient à Strauss, mais en le modifiant légèrement : il n'appelle pas le Christ un *mythe* : il l'appelle une *légende* ; c'est une « légende, comme Hercule, comme Dionysos « (Bacchus), comme Bouddha. » (*Liberté de penser*, t. III, p. 468.) — « Telle est la christologie du philosophe. »

Quand on examine de près ces efforts désespérés pour dépouiller Jésus-Christ de sa puissance historique et de sa personnalité divine, on se sent saisi de pitié, et en vérité on se demande si ces insultes à l'histoire, au sens commun, je le dirai même, à l'honneur de l'Europe chrétienne, méritent autre chose que le mépris.

Comme si deux choses n'écartaient pas à jamais de l'Évangile l'hypothèse mythique ou légendaire, brisant toutes les fragiles constructions et les fantaisies impies de cette critique : le bon sens et l'histoire ! Des mythes, non à l'extrémité nuageuse des temps fabuleux, aux époques anté-historiques, et alors que toute écriture était absente, mais en pleine écriture, en pleine histoire, en plein siècle d'Auguste ! Un mythe tel que celui de Jésus-Christ, fabriqué et, en même temps qu'on le fabrique, pris pour histoire réelle par ceux-là mêmes qui sont en train de le fabriquer, à Jérusalem, à Antioche, à Alexandrie, à Éphèse, à Smyrne, à Athènes, à Rome, car le christianisme a été porté partout à la fois par les apôtres ! Le christianisme établi sur cette grossière méprise d'un mythe regardé comme une réalité par les gens mêmes qui l'ont rêvé ! Cette multitude innombrable de chrétiens, *ingens multitudo*, dit Tacite, mourant pour un mythe, vingt-sept ans après Jésus-

Christ! Enfin une fable mythique prenant tout à coup possession du monde, et fondant toutes les églises chrétiennes!

Ainsi, un effet immense, certain, historique, la diffusion immédiate et universelle du christianisme, et du christianisme adorant Jésus-Christ et mourant pour lui; et à cet effet, point de cause, ou une cause ridicule, sans aucune proportion avec l'effet : un homme vulgaire, qui n'a rien fait en ce monde, dont on sait à peine le nom, *sur lequel il y a à peine une page d'histoire, un petit fait passé en Palestine!...* ou bien une cause venue après l'effet, un personnage fabuleux, un produit du temps, de l'imagination, de rêves élaborés pendant cent cinquante ans; c'est-à-dire l'effet avant la cause, et l'œuvre avant l'ouvrier; l'effet d'abord, la cause après, et la cause créée par l'effet!

Voilà ce qu'à l'aide de votre phraséologie vous essayez de persuader à cette pauvre jeunesse sans défense, dont vous faites votre pâture, et dont vous prétendez devenir les maîtres.

C'est le plus extravagant de tous les rêves.

M. Renan continue : « A peine peut-être, en exprimant de tous les » évangiles ce qu'ils contiennent de réel, obtiendrait-on une page d'his- » toire sur Jésus » — sur « le personnage réel, composé de chair et » d'os, qui a porté le nom de Jésus. » — « Les Juifs... réussirent à le » faire mettre à mort... Ses disciples reçurent *probablement* son cada- » vre, et soit qu'il ne fût pas bien mort, soit *innocente supercherie*, soit » tout autre moyen, que nous ne sommes pas obligés de dire, on crut » qu'il était ressuscité. » (*Liberté de penser*, t. III, p. 468.)

Innocente supercherie! Ah! pour nous, quand nous parlons de la résurrection de Jésus-Christ, ce point fondamental de la foi chrétienne et de la prédication apostolique dans le monde entier, nous disons nettement: Si Jésus-Christ n'est pas ressuscité, l'avoir prêché au monde est une abominable imposture. Pour vous, c'est une *supercherie;* mais vous l'innocentez: *Innocente supercherie,* dites-vous.

Et ce mot n'est pas là au hasard et uniquement par raillerie. Je trouve à d'autres pages de M. Renan un sentiment et une conscience de même sorte. Il a évidemment ici un système à lui. C'est ainsi qu'en parlant du malheureux abbé de Lamennais à son lit de mort, après s'être moqué avec attendrissement *de ces rayons de grâce qui si souvent l'avaient touché,* il regrette qu'il n'en soit pas venu un, *à sa dernière heure,* pour le décider à se réconcilier avec l'Église, en apparence : « *Je ne dis pas le fléchir,* dit M. Renan, *mais le rendre sur quelque point* » *légèrement inconséquent.* » — Et alors *la croix* eût marqué *pour l'avenir la tombe du vieux prêtre.* (*Essais,* p. 201.)

Et c'est sous une inspiration de même nature que M. Renan juge les démarches d'un illustre historien pour se rapprocher du christianisme, et que, faisant le même outrage à la conscience humaine et à la sincé-

rité de M. A. Thierry, il ne voit là que « cette *merveilleuse entente* qu'il » avait de *l'art de construire une belle vie* (1). »

Dieu sait ce que l'avenir réserve à M. Renan. Mais si une croix un jour marque sa tombe, puisse-t-elle n'être pas due à un *pareil art!*

C'est encore à propos de l'infortuné Lamennais que M. Renan a écrit que ceux qui sortent du sanctuaire et qui font la guerre *au dogme qu'ils ont servi,* ont dans les coups qu'ils lui portent *une sûreté de main que le laïque n'atteint jamais... un caractère particulier de froideur et d'assurance... l'audace d'un familier.* (*Essai,* p. 141, 142.)

M. Renan se vante trop ici. Ce n'est pas la sûreté de la main qu'on trouve chez lui, c'est l'assurance de la haine: dans la haine son cœur est ferme, mais son esprit est faible. Quant aux coups qu'il porte, je n'en ai pas encore rencontré un qui atteigne une vérité quelconque du christianisme et de la raison: je vois bien des nuages, de vaines imaginations, des mots sonores ou colorés, des sophismes miroitant comme ces verres qui fascinent les oiseaux des champs, des inventions substituées à l'histoire, des phrases comme celles-ci: « *La fière originalité* » *des créations spontanées de la nature humaine... les grands instincts* » *imaginatifs de l'humanité...* je ne sais quelle *élaboration flottante...* je » ne sais quelle *ébullit on légendaire... les facultés humaines dans leur* » *fécondité créatrice... les forces cachées de l'âme... ce travail puissant,* » *cette énergie plastique* qui *de la plus laide chenille* peut faire *le plus* » *idéal papillon... la christologie du philosophe,* etc., etc. »

Mais quelles phrases creuses et vides, à côté de ce langage si positif, et si ferme, et si plein de la personnalité vivante de Jésus-Christ que je trouve à chaque page des histoires apostoliques! Ainsi, ce Jésus-Christ dont saint Jean disait: « Ce que nous avons vu, ce que nous » avons entendu, ce que nous avons touché de nos mains, le Verbe de » vie fait chair, voilà ce que nous vous annonçons; » ce Jésus-Christ dont saint Paul disait: « Si quelqu'un n'aime pas le Seigneur Jésus, » qu'il soit anathème; » et encore: « Je suis prêt non seulement à être » enchaîné, mais à mourir pour le nom de Notre-Seigneur Jésus-» Christ; » et encore: « Si quelqu'un vous annonce un autre Évan-» gile et un autre Jésus-Christ, qu'il soit anathème! » Ce Jésus crucifié, que le grand apôtre appelait la force du Dieu vivant et le Dieu béni au siècle des siècles, ce n'était qu'un Jésus imaginaire, un mythe, une

(1) C'est dans ce même sentiment que M. Renan reprochait à M. Feuerbach *de s'être brouillé,* par son athéisme déclaré, *avec Dieu et avec le monde.* « Nous croyons, dit M. Renan, que c'est un peu sa faute, et que, *s'il avait* » *voulu, Dieu et le monde lui auraient pardonné.* » *S'il avait voulu,* c'est-à-dire non pas s'il eût cru en Dieu, mais s'il n'avait pas dit si crûment qu'il n'y croyait pas, et s'il avait su éviter « ce mauvais ton qui règne dans les univer-» sités allemandes et que j'appellerais volontiers, ajoute M. Renan, *le pédan-* » *tisme de la hardiesse.* »

légende en ébullition, une chenille, une laide chenille, en voie de devenir papillon ! Et quand le disciple de saint Jean, le vénérable saint Polycarpe, disait, au pied du bûcher : « Il y a quatre-vingts ans que je » sers le Christ ; il ne m'a jamais fait de mal ; pourquoi lui ferais-je » injure ? » et lorsque le grand saint Ignace d'Antioche, jeté à la gueule des lions, disait : « Je suis le froment de Jésus-Christ ; que les dents » des bêtes me dévorent, pour que je jouisse de Jésus-Christ ! » c'était pour un mythe, pour une légende, qu'ils donnaient leurs vies ! Mais ce n'étaient donc tous que les derniers des imbéciles ou des fourbes !

Après avoir insulté Notre-Seigneur, sa personne, sa vie, ses miracles, M. Renan ne pouvait épargner les insultes à l'Église de Jésus-Christ, à sa sainte Mère et à ses plus fidèles serviteurs.

Il représente « Marie... installée, par l'hyperbole successive et tou- » jours enchérissante des générations religieuses, au beau milieu de la » sainte Trinité. » Puis il ajoute : « Oh ! qu'il fait beau de tenir de près » ou de loin aux fondations d'une religion ! » (*Liberté de penser*, t. III, p. 452, note.)

Et encore : « Marie est entrée de plein droit dans la Trinité ; elle prime » de beaucoup cette troisième personne oubliée, ce Saint-Esprit, sans » amants ni adorateurs. Elle complète la famille divine ; car c'eût été » merveille que l'élément féminin, dans son triomphe, n'eût réussi à » monter jusque dans le sein de Dieu. » (*Études*, p. 411.)

Ici, j'ai la tristesse de dire que M. Maury avait devancé M. Renan, et désormais jusqu'à la fin de ce triste travail, je suis condamné à ne plus parler de l'un sans parler de l'autre.

« Marie, dit M. Maury, est devenue, à partir du IXe siècle, *une véri- » table quatrième personne* de la Trinité, *une divinité femme, comme » Jésus était une divinité homme*... Aussi partage-t-elle avec le Très- » Haut le culte et les *adorations* des fidèles. » (*Essai sur les légendes*, p. 34, 35.)

En parlant de ce qu'il appelle *les deux types* de Jésus et de Marie, M. Maury prétend que les chrétiens les ont *substitués à l'idée de la » Divinité*, introduisant ainsi dans le christianisme une « *dégénérescence » de la conception simple et sublime de l'unité de l'Être divin et de son « immatérialité*... » (*Ibid.*)

M. Maury ne comprend pas même ce que le crucifix dit à l'âme, et il insulte jusqu'à l'image de Jésus attaché à la croix.

« Le Christ... commença à être figuré nu, couronné d'épines, » décharné et souffrant... image qui tendait à effacer de l'esprit de » celui qui le contemplait la pensée immatérielle de la divinité, que la » raison est impuissante à concilier avec ce corps agonisant... » (*Ibid.*, » p. 119.)

Quant au culte de Marie, de *la femme Dieu*, comme dit M. Maury, « ce culte nouveau rencontra naturellement dans le sexe une ferveur

» et un enthousiasme qui s'expliquent... par une sorte d'orgueil d'avoir » aussi, elles femmes, *une divinité de leur espèce.* » (*Ibid.*, p. 39, 40.

Les saints ne pouvaient pas être mieux traités que la sainte Vierge et Notre-Seigneur :

« *Nous trouvons parmi les femmes,* dit M. Maury, sainte Gertrude, » sainte Ida de Louvain, sainte Catherine de Sienne, sainte Hélène de » Hongrie, etc., toutes femmes dont la biographie décèle le plus grand » dévergondage d'idées mystiques. » (*Ibid.*, p. 56.)

« Mon savant ami, M. Alfred Maury, a montré à merveille, dit » M. Renan, comment les *Vies des saints,* par un autre côté, *sont la* » *vraie mythologie du christianisme... Chassée de Dieu, la mythologie* » *s'est réfugiée dans les saints.* » (*Étud. d'hist. relig.*, p. 308.)

Et voici d'ailleurs le portrait que M. Renan trace de nos saints :

« Il y a de tout dans ce panthéon populaire... Le peuple canonise » pour leur bonne mine toutes ses vieilles connaissances. » Puis il les représente : « en Italie, bons vivants et sentant le voisinage des *frati* » *gaudenti* ; en Irlande, aventuriers et coureurs de mers... » Il parle de « l'honnête et excellent Vincent de Paul, de la hauteur et du grand air » de Loyola. » — « Leur vie, appréciée d'après nos idées modernes, » semble imparfaite, en ce sens... qu'ils ont manqué de critique et » d'étendue d'esprit. »

Enfin il prononce :

« Il n'y aura plus de saints... Ces saints à l'ancienne manière, ces » grandes statues si fièrement posées, voilà ce qui ne se verra plus... » C'est un genre de poésie fini comme tant d'autres... C'est une chose » attristante que l'air grêle, étriqué, mesquin, insignifiant, des saints » tout à fait modernes, saint Lignori, par exemple. » (*Etudes, la Vie des Saints,* passim, 307, 308, 309.)

Je ne suis pas étonné, du reste, que l'homme qui a écrit : « Une belle » pensée vaut une bonne action, » quand il s'agit de juger les saints, se place au point de vue, non de la sainteté, mais de l'art, de la hauteur et du grand air. N'a-t-il pas écrit aussi : « La médiocrité seule est exclue » du royaume des cieux ? »

Ces saints, d'ailleurs, selon M. Renan, « ne sont pas tous également » bons; parfois ils semblent terribles, absolus, vindicatifs. » Mais du moins, « tous furent des poëtes admirables. »

Saint François de Sales fut, au dire de M. Renan, un directeur des âmes dangereux; Calvin valait mieux, et réussit « sans le charme et les » dangereuses mollesses de François de Sales. » (*Études,* p. 347.)

Quant aux « prophètes, ils étaient ennemis ardents des arts plastiques, » *iconoclastes fougueux, hostiles à tout ce qui entraînait Israël dans le* » *mouvement du monde;*... ils reprochaient aux rois, comme des crimes, » les alliances sensées qu'il contractaient au dehors. *Jamais opposition* » *ne fut plus âcre, plus violente, plus anarchique.* » (*Études,* p. 347.)

Si M. Renan est si sévère envers les saints et les prophètes, nous avons vu en revanche ses tendresses pour le paganisme et sa haute interprétation de *l'athéisme, qui n'est qu'une erreur de grammaire, et du matérialisme, qui n'est qu'un non-sens.*

Après toutes ces réhabilitations, il était juste qu'il en vînt une dernière qui couronnât tout. M. Renan a imaginé de réhabiliter Satan :

Pour M. Renan, Satan n'est qu'un « révolutionnaire malheureux, que » le besoin de mouvement jeta dans les entreprises hasardées... Un » siècle aussi fécond que le nôtre en réhabilitations de toutes sortes ne » pouvait manquer de raisons pour l'excuser. » (*Études d'hist. rel.*, p. 428.)

En vérité, je devrais, et depuis longtemps, m'être arrêté. Je l'avoue, je suis obligé de faire effort pour continuer ma route à travers toutes ces tristes choses; mais il faut pourtant, avant de finir, montrer comment ils ont tout attaqué dans le christianisme; car, avec Jésus-Christ, les saints, les prophètes, c'est le christianisme tout entier, ses livres sacrés, ses dogmes, son organisation, son culte, son histoire, ses prêtres, son action dans le monde, qu'ils ont poursuivis : rien n'est épargné. Je ne donnerai qu'une bien faible idée de ces injures, semées partout dans leurs écrits, en citant seulement quelques textes.

Ainsi, M. Maury prétend que « nous rencontrons dans la Bible, pré» sentées sous des couleurs favorables, des actions déshonnêtes ou cou» pables. » (*Relig. de l'ant.*, t. III, p. 25.)

» Le moyen âge... nous prouve avec évidence l'identité des possédés » et des fous, et l'erreur qui se trouve à chaque page des livres saints. » (*Essai sur les lég.*, p. 268.)

De son côté, M. Renan demande si « les écrits de saint Paul, d'un bout » jusqu'à l'autre, sont autre chose que le renversement calculé du bon » sens. » (*Études d'hist. rel.*, p. 410.)

Saint Paul, suivant M. Maury, ne croyait pas à la divinité de Jésus-Chris : « Dans la doctrine de saint Paul, Jésus-Christ n'était considéré » que comme le demi-ange inférieur à Dieu, supérieur aux hommes, » envoyé pour réhabiliter le monde. » (*Essai sur les lég.*, p. 97.)

Quant au christianisme, il n'est, selon M. Maury, qu'un amalgame de trois éléments disparates : « l'élément oriental, l'élément juif et l'élé» ment grec, » et c'est le concile de Nicée qui l'a *décrété*. (*Essai sur les lég.*, p. 97.)

L'élément grec se mêla tellement *au premier*, que « la foi nouvelle ne » répudia aucune des idées de la démonologie antique. Elle changea » quelques noms; voilà tout. » (*Relig. de l'ant.*, t. III, p. 129.) — « L'hé» ritage de Platon passa donc aux chrétiens, qui demandèrent à ses » idées tout ce qui pouvait éclairer ou *compléter* leur doctrine... » (*Ibid.*, p. 432.)

Et, après avoir assigné au christianisme cette origine, voici comment ce professeur d'histoire et de morale au collége de France résume l'histoire de l'établissement de l'Église; je ne puis ici que résumer moi-même :

« Quand le christianisme parut, il était prêché par des hommes » simples à des hommes plus simples encore... Les âmes qui embras- » sèrent les premières la foi... n'avaient jamais ressenti... cette appé- » tence de connaissances de toute espèce qui a toujours été le carac- » tère du génie... L'homme cherchait le bonheur au milieu du chaos » des passions déchaînées... au bruit de la tourmente d'un empire qui » s'écroulait... Ce bonheur, il ne pouvait le trouver que dans la sim- » plicité de l'enfant et la jeunesse de l'espérance. L'Évangile satisfit à » ce besoin du monde. Dès ce moment, l'Évangile devint la loi de l'uni- » vers. « (*Essai sur lég.*, p. IX.)

On ne peut vraiment s'empêcher ici de faire quelques réflexions.

Quand le christianisme parut, c'est-à-dire au siècle d'Auguste :

1° L'empire ne s'écroulait pas;

2° L'homme ne cherchait pas le bonheur dans la *simplicité de l'enfant* et la *jeunesse de l'espérance*;

3° Le christianisme, qui l'ignore? ne fut pas prêché seulement aux simples, mais devant tout le monde, devant Agrippa, devant Félix, devant le proconsul Paulus, devant l'Aréopage;

4° Ce n'est pas au siècle d'Auguste, mais au siècle de Constantin, après trois cents ans de persécutions, que le christianisme devint la loi du monde. — Mais passons.

C'est avec le même sens historique et la même bienveillance pour l'Église que M. Maury continue son résumé : « A partir du second » siècle, la philosophie est désormais enchaînée *au char pesant de la « théologie.* » (*Essai sur les lég.*, p. XI.) Il faut savoir que M. Maury entend, par la théologie, l'Église : « l'Église, dit-il, c'est-à-dire la » vieille théologie. » (*Ibid.*, p. XIV.) *L'Église* donc, selon M. Maury, désormais « répétera sans cesse contre la philosophie des paroles de » malédiction. » (*Ibid.*, p. IX.)

Ces grands hommes du IVe et du Ve siècle, dont la doctrine et le génie ont été de nos jours encore si éloquemment célébrés, leur théologie, ne fut, selon M. Maury, qu'un « instrument stérile pour le pro- » grès. » (*Études sur les lég.*, p. 13.)

Et comment la théologie des Pères mérite-t-elle ce reproche ? Le voici :

« La théologie transformait ce monde en une vallée de larmes où » tout est épreuve et misère : alors à quoi bon l'améliorer et l'embel- » lir? » (*Essai sur les lég.*, p. 13.)

Sur la foi du moyen âge, se peut-il rien dire de plus contraire à la vérité que ces paroles de M. Maury.

« Il est impossible, dit-il, de concevoir *une idée plus matérielle de la* » *Divinité* qu'on ne le faisait au moyen âge. *Jésus-Christ n'était qu'un* » *homme* qui habitait dans les cieux!!! » (*Essai sur les lég.*, p. 121.)

Qui ne serait enfin étonné en apprenant qu'au XVIIe siècle, « *l'Église,* » pour avoir persécuté la raison, « *ne recueillit que du* » *ridicule et de la honte?* » (*Essai sur les lég.*, p. XVII.)

Je dois l'ajouter, à propos de l'*Introduction*, d'où je recueille ces passages, je n'ai peut-être jamais rien lu, je ne dirai pas seulement de plus hostile, mais de plus haineux contre le christianisme, de plus hautain, avec moins de droit de l'être.

C'est là encore qu'il déclare que l'Église « est par essence ennemie » de tout progrès. » Et c'est dans la même phrase que, brouillant tout, confondant la théologie chrétienne et le paganisme, il s'écrie avec un accent par trop bizarre :

« Étrange destinée *que* celle de *la théologie, que* celle d'être *condamnée à ne jamais s'attacher qu'aux systèmes qui déjà s'écroulent*!... » Oui, elle pressentait qu'un jour la science viendrait à la détrôner, » cette théologie, cette science sacerdotale, quand, dans le paganisme, » elle chercha à effrayer l'humanité par le mythe de Prométhée. » (*Essai sur les lég.*, p. XIX.)

M. Renan a contre le christianisme d'autres griefs :

Il lui préfère l'antiquité, parce que « l'antiquité... est droite et » simple... La distinction du sacré et du profane n'existait pas pour » les religions de l'antiquité... Le christianisme... au contraire, re- » cherche l'étrange, le paradoxal. » (*Études d'histoire religieuse*, p. 410.)

M. Renan a encore une autre raison de ses préférences pour le paganisme : c'est que « le spiritualisme chrétien est, au fond, bien plus » sensuel que ce qu'on appelle le matérialisme antique. » Sans doute, parce que le christianisme a prêché la mortification des sens, et comme le dit M. Renan lui-même trois pages plus haut, « la distinction de la » chair et de l'esprit, inconnue aux anciens, *pour lesquels la vie humaine* » *conservait son harmonieuse unité.* » (*Ibid.*, p. 414.)

On trouve quelquefois dans les cérémonies catholiques « l'impression d'un affreux paganisme » (*Ibid.*, p. 382.)

M. Renan accepterait plus volontiers l'autorité de l'Église que celle de la Bible ; mais sait-on pourquoi? C'est « qu'il est plus facile *de lui* » *faire entendre raison* qu'à un livre clos depuis dix-huit siècles. » (*Ibid.*, p. 380.)

Il dit encore que « la France est le pays du monde le plus orthodoxe ; » et insultant d'un coup le catholicisme et la France, il en donne cette étrange raison, que « c'est le pays le plus indifférent en religion. » (*Ibid.*, p. 397.)

Les catholiques se glorifient de l'immutabilité de leur croyance, » comme si, dit M. Renan, l'uniformité de la croyance n'avait pas

» presque toujours pour cause l'abaissement des esprits. » (*Ibid.*, p. 398.)

Toute organisation, toute hiérarchie, toute profession de foi, tout symbole, tout culte, ne sont que *des trahisons de l'idée de Jésus*. Aussi, « toute organisation du christianisme est destinée à disparaître. » (*Ibid.*, p. 775.)

Et avec tout cela, M. Renan se proclame chrétien : « Nous sommes » chrétiens, même quand nous nous séparons sur presque tous les » points de la tradition chrétienne qui nous a précédés. » (*Revue des Deux-Mondes*, 15 octobre, p. 769.)

Quant aux prêtres, « ils parlent quelquefois avec respect de la raison ; » au fond, ils s'en moquent et professent pour elle le plus profond » mépris. » (*Liberté de penser*, t. Ier, p. 523.)

Quant à l'Église catholique, elle n'est et ne peut être, au dire de M. Renan, que « la représentante des vieilles idées. » — « Qu'elle reste » donc ce qu'elle est. *On lui en tiendra compte ; on l'accueillera avec » cette bienveillance qu'on a pour les choses d'autrefois*.... Que l'Église » s'entoure de ce parfum de vénération qui s'attache AUX VIEILLES » CHOSES, » et on lui permettra de « conserver ses vieilles bannières... » *innocentes antiquailles*... qui ne font naître qu'un sourire bienveil- » lant. » (*Liberté de penser*, t. IV, p. 531.)

C'est assez : j'ai fini.

Je puis m'être trompé dans un texte, dans une interprétation, dans un rapprochement ; du moins les précautions que j'ai prises contre les erreurs possibles passent tout ce que je me suis jamais donné de soins dans ma vie pour aucun travail. Et j'affirme, après avoir plongé mon esprit et mes yeux fatigués, mais ouverts encore, dans cet abîme et ce dédale de contradictions et d'erreurs, de subtilités et d'énormités, que ce que j'ai dit n'est rien encore en comparaison de ce que j'aurais pu dire.

Voilà donc ce qu'on écrit, ce qu'on imprime, ce qu'on jette en pâture à l'avidité publique, ce qu'on fait lire à toute notre jeunesse ! Voilà quelle guerre se livre, au milieu de nous, non-seulement à Jésus-Christ et au christianisme, mais aux grandes vérités morales elles-mêmes ; non-seulement, je le répète, à la foi, mais à la philosophie et à la raison.

Certes, il y aura lieu un jour, pour les esprits graves, de s'étonner de la faveur étrange dont quelques-uns de ces écrivains ont joui tout à coup, et de cet accueil indistinct fait par la légèreté française à toute

doctrine qui se présente ornée d'un style quelconque, sans qu'à peine on songe à lui demander compte de ce qu'elle est.

Mais j'ose le dire, l'étonnement serait plus grand, et à juste titre, si nous restions silencieux en face de telles doctrines, si nulle voix d'évêque ne s'élevait pour réprouver cette sophistique impie.

Assurément, ce n'est pas là le seul de nos périls. A mes yeux, c'est le plus grand. Sans doute, il y a en France, et je le déplore, des écrivains libertins, mais qui ne corrompent que des libertins : l'impiété qui verse son poison à la racine de toutes les croyances porte aux âmes de plus mortelles atteintes !

Pauvres jeunes gens, livrés sans défense, par leur âge même, leur inexpérience, leur si incomplète instruction, à tous les piéges, à toutes les séductions de l'erreur et du mal ! Leurs mères en avaient fait des chrétiens, et ils en font des athées. Ils leur arrachent Jésus-Christ, puis Dieu, puis tout, tout ce qui est la lumière de la vie et le soutien de la vertu ; car en vérité que peut-il rester dans une âme lorsque Dieu n'y est plus ?

Quand donc les esprits sérieux parmi nous apprendront-ils à ouvrir les yeux sur les vrais dangers de la société, et à n'être plus dupes des sophismes et de la tromperie des mots ? Quand donc, devant une phrase inintelligible ou captieuse et une affirmation tranchante, saura-t-on s'arrêter, et, fermant le livre, se demander à soi-même : Qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'y a-t-il au fond ? L'auteur se comprend-il lui-même ? Il affirme, il nie ; mais la preuve, la preuve, où est-elle ? — Malheureusement, tous n'en sont pas là en France ; le style et l'affirmation hardie exercent sur une foule d'esprits une fascination suprême, et c'est auprès des lecteurs français qu'il est trop souvent vrai de dire que *la qualité des doctrines importe peu*. Mais cependant que deviennent les croyances, que deviennent les âmes, et que peut devenir une nation qui se laisse abreuver de négations, de sophismes, de doutes, d'impiété ?

Non, je ne connais rien de comparable, pour les désastres et les ruines qu'elle prépare, à cette œuvre détestable !

Ah ! je compatis aux âmes qui n'ont pas la foi et qui la cherchent ! à ceux aussi qui, sans la désirer encore pour eux-mêmes, entraînés par les affaires et les plaisirs, du moins la respectent dans ceux qui l'ont conservée, et ne cherchent pas à la faire périr chez d'autres !

Quand au sein des ténèbres de l'antique paganisme, aspirant à une lumière meilleure, les grands esprits, un Socrate, un Platon, cherchaient de toutes leurs forces le vrai, et luttaient avec énergie contre les sophistes, qui, de leur temps comme du nôtre, pullulaient et rongeaient tout dans les âmes, j'admire leurs efforts et leurs luttes généreuses.

Mais ici, en pleine lumière, en plein christianisme, non-seulement n'avoir plus même la foi de Socrate et de Platon, mais renouveler l'œuvre des anciens sophistes, assembler des nuages autour de toutes

les âmes, et des doutes autour de toutes les vérités, quelle œuvre et quelle mission!

Nous avons entendu, dans le siècle où nous vivons, un grand esprit, un homme qui a étudié l'histoire, scruté la vie des peuples, gouverné son pays, s'écrier du fond de son âme émue : « Si j'avais dans mes » mains le bienfait de la foi, je les ouvrirais sur mon pays. Pour ma » part, j'aime cent fois mieux une nation croyante qu'une nation incré- » dule. Une nation croyante est mieux inspirée quand il s'agit des » œuvres de l'esprit, plus héroïque même quand il s'agit de défendre » sa grandeur. » M. Thiers, évidemment, lui aussi, en disant ces paroles, pensait avec raison qu'*athéisme et servitude vont de compagnie.*

Et eux, ils avaient cette foi dans leurs mains, et ils cherchent à l'arracher des âmes, et à extirper autour d'eux toute croyance! Et quelles croyances! Quoi! il y a une rédemption, un Jésus-Christ, une croix, et vous insultez tout cela! Vous n'avez pas le bonheur d'y croire, et sans pitié pour ceux qui croient, et qui ont besoin d'abriter là leur vie, leurs douleurs, que sais-je? leurs passions pour les guérir, vous venez enlever tout, jusqu'à la racine, dans leur âme!

Il y a une âme, une liberté morale, une immortalité, une vie future; vous détruisez tout cela, et avec cela toute énergie pour l'accomplissement des devoirs et le combat de la vie! Eh! n'avons-nous pas tous assez de peine pour vaincre nos passions? faut-il donc venir encore jusque dans la retraite la plus sacrée de l'âme briser le ressort du courage moral et de la vertu?

Eh bien, moi, je vous annonce que Dieu vous le reprochera un jour : je vous déclare que, bon gré mal gré, votre âme vivra, non pas seulement dans le souvenir sévère de vos semblables, mais dans une réelle immortalité, où vous rencontrerez après la vie le Dieu qui vous a créés et qui vous attend.

Mais je m'étonne ici moi-même de mes paroles. D'autres que moi auraient dû déjà vous les adresser, et défendre énergiquement contre vous la cause que je défends. Il y a pourtant des philosophes en France? Est-ce que la saine raison non plus que la vraie liberté ne trouveront pas de défenseurs parmi nous? Est-ce qu'on me laissera parler seul?

Car enfin c'est la raison que je défends, plus encore que la religion; la raison, la philosophie, qu'on abandonne à vos coups!

Eh bien, oui, je parlerai pour elle, puisque nul ne parle : et c'est aux philosophes, aux spiritualistes, à vos amis, à vos admirateurs, à vos collègues, aux magistrats, que je dirai : Quoi, vous vous laissez dérober e peu qui vous reste, Dieu, l'âme, la distinction du bien et du mal. Il faut qu'un prêtre parle pour vous! Ce n'est pas tant mon Église, c'est votre maison qu'on dévaste; c'est le principe de vos lois, le sujet de

vos livres, le fond de vos doctrines, la protection de votre foyer, les mœurs de vos enfants !

Ah ! certes, je le sens, en finissant : oui, j'ai bien fait. Je suis évêque, non pour me reposer, mais pour avertir ceux qui ont besoin d'être avertis.

Et mon avertissement s'adresse avant tout à ceux que je combats.

Quelle que soit la vivacité douloureuse de mes accents, ils sentiront, je l'espère, à ma douleur même, que je ne poursuis que leurs doctrines. Pour eux, je les plains, leur malheur est affreux. Je donnerais ma vie pour leur rendre la lumière qu'ils ont perdue : et le jour où ils reconnaîtraient que tant de travaux, des talents réels et de si grands efforts auraient été mieux employés à servir Dieu, et à défendre l'âme, la conscience, l'immortalité, la religion, ce jour-là j'éprouverais une des joies les plus pures et les plus profondes qu'une âme vouée au service de la vérité et des âmes puisse goûter sur la terre.

FÉLIX DUPANLOUP,

évêque d'Orléans.

VARIETÉS.

CŒURDOULX [1].

L'entrée d'Euphrosine Milon à la Sanitat y produisit une fort grande sensation. La jeune fille y fut de suite un sujet de curiosité et d'intérêt. L'apothicaire, qui avait fait transporter Milon à l'hôpital, parlait de son dévouement à tout propos. Certes, il avait eu depuis le commencement de la peste l'occasion de voir plus d'une scène de douleur, plus d'un trait héroïque! il avait vu des mères désolées, cherchant la mort dans le baiser d'un enfant atteint par le fléau; il avait vu de jeunes épouses inconsolables, de petits enfants en deuil! Mais la sympathie qu'il éprouvait pour la conduite d'Euphrosine, dont il avait appris l'histoire, lui avait inspiré un sentiment d'admiration qui fut ensuite partagé par tous ceux qui furent à même d'apprécier les qualités si rares de la jeune fille. Son beau visage, son doux parler, la distinction de son maintien et l'humilité de sa position formaient un si grand contraste, du reste, que ces circonstances, jointes à la piété angélique qu'elle montrait pour son vieux père infirme, la rendirent bientôt le sujet des entretiens publics et privés de la société de Bourges, et, comme en racontant ce qu'on savait d'elle le nom de Milon échappait souvent à la mémoire de ceux qui se faisaient ses historiens, on la désigna, ainsi qu'Ancelle et Cœurdoulx l'avaient fait en premier lieu, par celui de Béguine, parce que ses vêtements, ainsi que sa coiffure, conservaient

(1) Suite — Voir le numéro de mars, p. 279.

encore la couleur et la forme monastiques. Dans tous les rangs de la société de Bourges, bientôt il ne fut plus question que des beaux yeux, du dévouement et de la charité de la béguine de la Sanitat.

Euphrosine était entrée à l'hôpital des pestiférés dans les derniers jours du mois de juillet, au plus fort de la contagion. Il contenait à cette époque 508 malades, sortis pour la plupart de la classe la plus misérable du peuple. Ce conflit de toutes sortes de gens réunis en un même lieu amena dans son enceinte des désordres qu'il devint utile de prévenir pour n'avoir pas à les réprimer plus tard. Les moutonniers se montraient rapaces, ils tenaient des propos inconvenants ; la conduite de tous les subordonnés en général n'était pas exempte de reproches; la surveillance de l'autorité n'étant plus suffisante pour maintenir le bon ordre dans les salles, on mit des soldats aux portes, et le capitaine ainsi que le lieutenant préposés à la garde de la grosse tour de Bourges furent chargés de maintenir la retenue parmi les employés et les occupants de la Sanitat.

Le cortége qui conduisait Milon se croisa, en y entrant, avec une ronde militaire commandée par le capitaine de la grosse tour de Bourges. Cet officier éprouva une très-vive émotion à la vue d'Euphrosine; il ne se lassait point de regarder cette belle fille qui entrait ainsi sans faiblir ni trembler dans cet asile de mourants et de morts ! Euphrosine apparut à cet officier comme l'ange consolateur des dernières souffrances d'un monde qu'elle était appelée à embellir; il lui voua donc dès ce premier instant un intérêt très-vif. Il écouta vingt fois l'histoire de la belle béguine sans en être fatigué, et il se sentait immédiatement pris d'attrait pour quiconque en faisait l'éloge!...

Milon succomba au bout de six jours de maladie ! Debout auprès du lit mortuaire de son père, la physionomie seule d'Euphrosine trahissait une souffrance intérieure, les mains jointes elle semblait prier. Et c'était bien en effet une action de grâce que récitait la jeune fille, car dans la mort de Milon, si amère par l'isolement dans lequel elle laissait l'orpheline, Euphrosine venait de recevoir la grande récompense des âmes pieuses, l'espérance du salut pour celui qu'elle pleurait ! Milon était mort avec la plus grande résignation chrétienne ; il était mort en bénissant la religion qu'il avait jadis outragée, cette religion qui avait enseigné sa fille à l'aimer, à se dévouer pour lui. Milon recommanda sa fille à ceux qui l'entouraient. Le prêtre qui l'assistait avait conçu pour celle-ci un intérêt profond, inspiré par le charme qui se répand toujours sur tout ce qui est noble et vertueux : il avait pris en grande pitié cette jeune femme respirant à toute heure l'air impur des salles, et dont le dévouement pouvait causer la mort : aussi appuya-t-il fortement la motion du médecin qui vint trouver Euphrosine pour lui annoncer qu'il allait prendre des mesures pour la faire sortir de suite de la Sanitat, ou du

moins après avoir passé une journée dans une maison contiguë à l'hôpital et isolée un peu de la ville.

Euphrosine n'était plus cette jeune fille pleurant son voile de novice. Rien en elle ne rappelait plus l'enfant se soumettant à son père et gémissant de sa soumission ! Euphrosine bravant la mort pour adoucir et rendre religieux les derniers moments d'un père qu'elle avait connu trop tard pour sympathiser avec lui autrement que par devoir, Euphrosine venait de faire dans la vertu une probation qui devait nécessairement ennoblir désormais ses pensées ainsi que ses actions. La jeune fille était devenue la femme chrétienne, qui, regardant la charité comme la trace des pas célestes que Dieu a laissés sur la terre, suit cette voie par attrait et par amour pour lui. Orpheline et isolée par le serment qu'elle avait fait à Milon de ne pas retourner au couvent qu'elle avait tant aimé et tant regretté, elle résolut de se dévouer aux soins des pestiférées de la Sanitat et fit part au prêtre et au médecin qui l'exhortaient du vœu intérieur qu'elle venait de faire.

Les deux hommes dévoués aussi au soulagement des souffrances humaines n'en étaient que plus aptes à concevoir de l'admiration pour cette noble femme; ils cherchèrent néanmoins l'un et l'autre à combattre sa résolution; ce fut en vain qu'ils l'essayèrent, Euphrosine était décidée à suivre l'impulsion de sa belle âme.

Le jésuite, en apprenant sa charitable détermination, avait éprouvé cette joie immense du prêtre qui découvre en une âme le fruit de la semence religieuse et le bénéfice qu'on peut retirer du dogme qu'il enseigne et pratique; le médecin se sentait le cœur attendri, et la beauté de cette jeune fille ne lui semblait plus que le complément dû par la nature à tant de vertu !

Euphrosine s'installa donc à la Sanitat, le jour même de la mort de son père, garde-malade des pauvres femmes atteintes de la peste. Il fallait voir avec quelle douceur elle leur parlait, quels soins minutieux elle leur prodiguait, que de consolations elle leur apportait.

Elle fut infatigable dans son zèle et dans son dévouement. Un grand nombre d'entre elles lui furent redevables de leur guérison, d'autres lui durent un grand adoucissement dans la mort, toutes la quittèrent en la bénissant.

Le capitaine des soldats du Roi, dont j'ai dit quelques mots au commencement de ce chapitre, ne laissait plus faire aucune ronde par ses lieutenants à la Sanitat depuis qu'Euphrosine y soignait les malades. — Il avait été au couvent de Sainte-Claire s'assurer si l'on avait dit vrai sur l'enfance d'Euphrosine. Il avait rencontré Cœurdoulx, lorsque celui-ci venait demander des nouvelles de Milon; il avait appris de lui toute la conduite de la jeune fille auprès de son père, sa patience, son abnégation, sa simplicité. Il avait interrogé sur elle l'apothicaire qui

avait fait transporter Milon à l'hôpital; enfin il faisait des largesses aux moutonniers pour se faire conter par eux les moindres faits et gestes de la charmante béguine !

Euphrosine n'ignorait aucun de ces détails; et, malgré sa modestie, elle fut obligée de s'apercevoir de la profonde impression qu'elle avait faite sur le cœur de l'officier du Roi. Elle-même le trouvait beau et compatissant; elle n'avait pas encore jusqu'à ce jour échangé une seule parole avec lui, mais les yeux noirs du capitaine avaient souvent fait baisser les siens et amené la rougeur de l'embarras sur son front pudique.

Et quoi, me dira-t-on? au milieu des désastres causés par une affreuse peste, tout en face de mourants et de morts, est-il bien possible qu'il puisse passer dans le cœur une seule pensée ayant trait à ce sentiment si fugitif, si terrestre, si mondain, et qu'on appelle, je crois, l'amour?

A cette remarque, je répondrai qu'il existe, hélas! dans le sein de chaque enfant des hommes un attrait si puissant pour les joies de la terre, que ces joies, fleurs éphémères presque toujours empoisonnées, sont l'objet des convoitises de la créature humaine, souvent même à l'heure où celle-ci est appelée d'une manière plus directe à en comprendre le danger et à en apercevoir le néant.

Le parfum ou le poison des fleurs de ce monde est si pénétrant à notre âme avide de jouissance, que l'homme quelquefois s'en montre d'autant plus épris que le temps lui manque pour en faire moisson!

Hélyon de Chandieu, capitaine de la grosse tour de Bourges, celui-là même qui admirait si fort la belle béguine de la Sanitat, approchait de 40 ans. Il n'était guère possible de lui donner cet âge; Euphrosine, comme la plupart de ceux qui n'avaient pas connaissance de la date de sa naissance, le croyaient moins vieux de dix années.

Le teint un peu brun d'Hélyon de Chandieu, seigneur de Porpières, était légèrement coloré; il avait le regard fier et bienveillant, les cheveux d'un beau noir lustré et des dents magnifiques. Le costume militaire lui seyait à ravir, il rehaussait sa bonne mine, et les quelques plis qui sillonnaient son front ne faisaient qu'accentuer davantage l'expression mâle et guerrière de son visage.

Ce que ce beau cavalier connaissait de ses avantages extérieurs était juste suffisant pour lui fournir les moyens de se produire avec succès, mais la conscience qu'il possédait de leur valeur ne l'entachait point du sot orgueil de s'en prévaloir! Il était doué d'une de ces natures sensibles que la beauté séduit, que la grâce captive, mais qui ne peuvent être irrévocablement fixées que par la vertu.

Les charmes d'Euphrosine, l'étrangeté de son maintien, son costume

de nonne, son modeste entourage et la grandeur de son caractère avaient amené l'esprit du noble capitaine à écarter de sa mémoire toute pensée ne se rattachant point au souvenir de la simple et belle fille qui se dévouait si complétement et avec tant de courage au soulagement des pauvres pestiférées de la Sanitat. Il ne quittait jamais l'hôpital sans éprouver un profond ennui d'y être contraint; il n'y revenait qu'en tremblant, craignant chaque fois d'y apprendre soit la maladie, soit la mort d'Euphrosine dont le dévouement passait l'imprudence; cependant la jeune fille, quoique respirant jour et nuit des exhalaisons fétides, ne ressentait aucun malaise; on eût dit que l'ange de la mort qui traversait chaque jour ces lugubres salles, respectant en sa personne l'image vivante de la charité, craignait même de l'effleurer de son aile.

Plus d'une fois, Hélyon avait vu Euphrosine se pencher sur le lit d'une mourante, presser ses mains dans les siennes jusqu'à son dernier soupir, recevoir d'elle dans une étreinte un legs d'amour ou d'amitié que l'infortunée envoyait à ceux qu'elle aimait et loin desquels elle trépassait, hélas! A cette vue, Hélyon tremblait, il jetait un coup d'œil de compassion et de tendre reproche à Euphrosine; puis il gourmandait les médecins qui la laissaient ainsi s'exposer à chaque minute près des malades.

Depuis deux mois que Milon était mort et qu'Euphrosine habitait la Sanitat, la jeune fille n'entendait que des louanges autour d'elle; mais parmi les hommages respectueux qu'elle recevait de tout le monde, ceux d'Hélyon de Chandieu lui paraissaient comme une récompense supérieure à son dévouement. Le bel officier avait aussi fait preuve de courage pendant ces jours de calamité publique. Etait-ce le contact d'Euphrosine qui le rendait si brave dans sa compassion? Peut-être, mais la jeune fille appelée à reconnaître les belles actions du capitaine, se contentait de les admirer sans en rechercher le mobile, et, l'eût-elle connu, la valeur de sa générosité n'eût pas pu lui paraître moindre, parce qu'elle était inspirée par elle.

A la Sanitat, chacun vantait à l'envie les largesses faites aux pauvres par le beau capitaine, et l'apothicaire avait dit devant Euphrosine qu'on ne pouvait guère être plus brave ni plus noble que le seigneur de Porpières. Il avait parlé vaguement d'une circonstance malheureuse qui avait brisé sa jeunesse et imprimé sur ses beaux traits cette ombre de mélancolie qu'Euphrosine avait remarquée dès les premiers jours de leur connaissance et qui, après avoir tout d'abord attiré sa sympathie, avait fini par la captiver à peu près entièrement.

Un matin, au moment où Hélyon de Chandieu faisait sa ronde habituelle, il aperçut Euphrosine tenant dans ses bras une vieille femme agonisante que la violence de son mal portait à vouloir obstinément sortir de son lit. La malade, fuyant par instinct le suaire dont elle sentait déjà sans doute en imagination le froid contact, avait concentré

toutes ses forces dans ce dernier adieu à la vie; elle devait nécessairement être plus forte en ce moment qu'Euphrosine qui faisait de vains efforts pour la calmer; son agitation effrayait les autres malades qui gisaient autour d'elle.

Hélyon, qui vit l'embarras dans lequel se trouvait Euphrosine, ne put résister au désir de lui venir en aide; d'ailleurs, depuis la veille, il cherchait inutilement le moyen d'aborder la jeune fille et de lui faire part du sentiment d'admiration qu'il avait conçu pour elle. Certes, il n'eût pas choisi un pareil moment pour en faire l'aveu; mais il se trouva entraîné dans une démarche spontanée qui amena naturellement cette conclusion. Jetant donc loin de lui ses brassards d'acier, il s'approcha du lit de la moribonde, et d'une main qu'il essaya de rendre douce, il l'étendit sur son oreiller, et bientôt elle expira.

Hélyon, moitié de gré, moitié de force, entraîna Euphrosine loin de ce lit funèbre; et, profitant à la hâte des courts moments où il lui était permis d'être près d'elle, il lui expliqua en quelques mots l'état de son cœur. Le capitaine de Chandieu, pendant sa courte mais tendre narration, tremblait pour ainsi dire autant qu'Euphrosine, et ce n'est pas peu dire, la pauvre fille se trouvant tout à la fois honteuse, craintive et charmée de tout ce qui lui était dit de doux et de flatteur. Le capitaine, sans faire une allusion trop directe aux sentiments dont son cœur était animé, les laissa néanmoins deviner à la jeune fille, qui l'écoutait avec le ravissement d'un cœur pur, ignorant la perfidie, et par conséquent incapable de la supposer dans autrui. Malgré cela, et en dépit de la jouissance un peu alarmée qu'Euphrosine ressentait de cette conversation, elle était trop bien élevée pour laisser se prolonger longtemps un entretien qui l'embarrassait, tout en lui faisant plaisir; elle saisit donc le plus léger prétexte pour le rompre et quitter l'officier. Celui-ci, avec un peu d'adresse, aurait pu sans aucun doute écarter l'obstacle que la vertu de la jeune fille apportait presque instinctivement à un aveu plus explicite de son amour, mais il aimait trop véritablement lui-même pour se trouver bien apte à utiliser toutes les ressources que son esprit lui eût suggérées dans une occasion où il aurait été plus libre. Malgré tout, ces quelques secondes passées ensemble avaient détruit entre Hélyon et Euphrosine cette espèce de barrière morale qui jusqu'alors les avait tenus à distance l'un de l'autre, tout en se sachant fort bien occupés d'eux-mêmes, chacun de son côté et séparément: il s'ensuivit donc de part et d'autre moins de retenue. Hélyon en profita adroitement pour se ménager de nouvelles entrevues avec Euphrosine; elles amenèrent enfin une sorte de familiarité entre la belle béguine et l'officier du roi: Hélyon connaissait les principaux détails de la vie d'Euphrosine; elle n'avait rien à lui apprendre à ce sujet, sinon ce qui s'était passé entre elle et son père à propos de la demande en mariage de Cœurdoulx, mais elle crut qu'il était inutile

de mentionner un événement qui, étant demeuré sans résultat dans le présent, ne conservait plus d'avenir dans son esprit tout occupé du bel officier.

La jeune fille eût préféré recevoir d'Hélyon quelques confidences sur sa famille, sur l'intérieur de sa vie, mais elle n'osait pas faire des questions qui pouvaient avoir dans sa bouche, d'après les aveux du capitaine, un autre caractère que celui de la simple curiosité; elle s'en tint donc, à son grand déplaisir, aux conjectures qu'elle put former à cet égard; elles furent, du reste, à l'avantage de celui qui se montrait près d'elle aussi tendre que respectueux.

Un jour que, pour la vingtième fois peut-être, Hélyon répétait à Euphrosine combien elle était belle et bonne, il ajouta : Je suis libre, jeune fille, de noble race, et point félon; je vous aime, et je vous jure par le souvenir de ma mère que je vous serai fidèle comme à l'honneur; acceptez donc d'Hélyon de Chandieu la bague de fiançailles, et donnez-moi en retour le doux espoir d'être un jour aimé de vous autant que je vous adore!

Euphrosine avait la main posée dans la main de l'officier, elle baissait ses brunes paupières, et ne disait ni oui ni non; sur quoi Hélyon, prenant son silence pour un aveu, lui passa l'anneau au doigt.

— Oh! messire, dit-elle alors, n'abusez pas une pauvre fille qui, je le crains, vous a écouté trop souvent pour son bonheur. Reprenez le serment que vous venez de me faire, ne m'en trouvant digne que par le cœur. Je ne suis point noble, messire! ajouta-t-elle.

— Point noble! reprit vivement Hélyon. Point noble, as-tu dit, jeune femme! Ton humilité t'abuse : crois-moi, il est des circonstances où vertu passe écusson! D'ailleurs, qui sait, ajouta-t-il, de qui vraiment tu tiens ton lignage? il se dit d'étranges choses à ce sujet dans la ville de Bourges; mais, quant à moi, le rang de ton père n'a rien à démêler dans l'offre que je t'ai faite et que je te renouvelle. Dis-moi, oh! dis-moi, Euphrosine, que ton bonheur ne souffrira pas en faisant le mien. Mais peut-être, continua-t-il d'une voix un peu émue, peut-être me trouves-tu bien vieux pour te parler d'amour?...

— J'ignore, messire, le nombre de vos années, répondit Euphrosine; je n'ai pas, je vous l'avoue, remarqué entre nous la disproportion que vous signalez.

La jeune fille acheva sa phrase en rougissant, s'apercevant, hélas! qu'elle avouait à peu près à Hélyon ce qu'elle aurait voulu lui céler plus longtemps, c'est-à-dire que dans sa pensée, l'âge du mari qu'elle souhaitait avoir se trouvait d'accord avec celui du capitaine; celui-ci avait assez d'expérience pour ne pas pousser plus loin la découverte qu'il venait de faire des sentiments d'Euphrosine à son égard. Le silence plein de réserve et de bonheur qui avait accueilli ses chaleureuses expressions d'amour lui paraissait tout aussi éloquent que le

plus tendre aveu, et dès lors il sollicita de la jeune fille la permission de l'emmener hors des murs de ce dangereux hôpital dans lequel elle bravait chaque jour un danger de mort ; mais, à cette demande d'Hélyon, Euphrosine répondit avec la plus grande fermeté qu'elle ne sortirait de la Sanitat qu'avec le dernier malade, ne voulant pas faillir au serment qu'elle avait fait à Dieu de se dévouer à son service tout autant que durerait la contagion.

AYMÉ CÉCYL.

(La suite au prochain numéro.)

REVUE POLITIQUE.

—

EXTÉRIEUR.

La question polonaise n'a pas fait de grands pas dans le mois qui s'achève. Depuis l'échec éprouvé par Langiewicz et sa disparition du théâtre des opérations militaires, la lutte tend à devenir de plus en plus une guerre de partisans. Les bandes sont moins considérables, les hostilités s'éparpillent. Les Russes, pour atteindre les Polonais, sont eux-mêmes obligés de disséminer leurs troupes en petits corps expéditionnaires qui battent la campagne, et, tour à tour surprenant et surpris, ils ont le dessus et le dessous. La lutte, en se prolongeant ainsi, n'aboutit qu'à faire verser du sang sans qu'aucun résultat décisif puisse intervenir; cependant, il est facile de prévoir que si aucune intervention efficace n'a lieu de la part des puissances européennes en faveur de la Pologne, la balance finira par pencher du côté des gros bataillons sans cesse recrutés par les forces que la Russie réunit aux frontières, à moins qu'une révolution intérieure n'éclate en Russie, comme les journaux démocratiques de France commencent à l'annoncer. L'empereur Alexandre, il importe de le faire observer, ne se contente pas de s'appuyer sur la force matérielle, il oppose aux manifestations polonaises les manifestations russes réclamant le maintien de l'intégrité de l'empire.

Il y a donc un intérêt considérable à rechercher si quelques symptômes nouveaux ont, pendant ce mois, révélé dans quel sens se produira l'intervention européenne en faveur de la Pologne, si elle sera sérieuse et quelles puissances y prendront part.

Il faut d'abord mettre de côté la Prusse. Elle a été, dans ces dernières semaines, ce qu'elle n'a pas cessé d'être depuis le commencement de la lutte. Il y a identité d'intérêt entre elle et la Russie relativement à la question polonaise. Sa politique sera plus ou moins avancée, mais elle sera toujours favorable à l'in-

térêt russe parce que l'intérêt russe et l'intérêt prussien ne font qu'un dans cette question. Par le conseil de l'Angleterre, elle a pu ne pas appliquer à la lettre sa convention avec la Russie, afin de ne pas donner ouverture à l'intervention française dans la question polonaise. Mais il suffit de lire le rescrit adressé par le ministre de la guerre de Prusse au général de Werder, commandant en chef des quatre corps d'armée, relativement aux réfugiés polonais, pour demeurer certain que la Prusse aide et aidera autant qu'il est en elle la Russie dans la répression de l'insurrection. Il est dit dans ce rescrit que les Polonais qui passeraient la frontière prussienne seront en général traités d'après les conditions de la convention de Castel conclue entre la Prusse et la Russie le 8 août 1857. Il est bien admis par exception, et c'est là la concession faite à l'Angleterre, que dans certains cas il ne sera pas possible de renvoyer immédiatement ces individus en Russie, mais alors ils seront considérés comme en état d'arrestation et enfermés dans des forteresses. Or, l'article VI du rescrit établit que « les individus enfermés dans les forteresses seront soumis jusqu'à leur extradition à la surveillance militaire et au traitement applicable aux sections d'ouvriers ou de punition. » Il est évident que la Prusse traite à la fois les réfugiés polonais en ennemis et en coupables. Encore il faut observer qu'il y a dans le même rescrit un article qui dit que « les insurgés qui auront commis en Russie un crime ou un délit seront traités d'après les articles XV et XVII de la convention. » Or, c'est un crime aux yeux de la Prusse que d'avoir pris les armes contre le gouvernement russe.

Restent trois puissances : l'Autriche, l'Angleterre et la France.

Personne n'ignore que ces trois puissances ont eu de la peine à se mettre d'accord pour agir près de la Russie. On se souvient en effet du mauvais accueil fait par lord Palmerston à la proposition dont le cabinet des Tuileries avait pris l'initiative. L'intervention collective s'exprimant par des représentations délibérées en commun entre les trois puissances, adoptant le même libellé, a d'abord été repoussée. Il a été difficile d'arriver à l'intervention concertée et simultanée sans être collective, et encore a-t-il été convenu que dans les représentations qui seraient faites au cabinet de St-Pétersbourg, chacun des trois cabinets conserverait la liberté de ses allures et l'indépendance de sa politique personnelle. Enfin, vers le milieu du mois d'avril, les trois puissances sont parvenues à s'entendre sur ce terrain, et les cabinets de Paris, de Vienne et de Lon-

dres ont envoyé à St-Pétersbourg trois dépêches séparées. Mais il est facile de prévoir que le cabinet de St-Pétersbourg, qui a suivi toutes les phases de cette négociation, qui connaît les divergences de vues qui séparent les trois cabinets et les défiances qu'inspire le cabinet des Tuileries aux cabinets de Londres et de Vienne, n'attribuera pas une importance exagérée à une intervention diplomatique si laborieusement préparée et qui aboutit à un résultat si incomplet. Il semble même avoir voulu prendre les devants en antidatant une promesse d'amnistie dont pourront jouir tous les insurgés polonais qui déposeront les armes avant le 13 mai prochain. A côté de cette promesse, que le gouvernement russe fait spontanément pour ne pas laisser croire qu'elle lui est arrachée par l'intervention des trois puissances, il place une menace : c'est l'ordre de mettre sous le séquestre les biens de tous ceux qui ont pris ou qui prendraient les armes contre la Russie.

La situation de la Pologne, au moment où nous nous trouvons, peut donc se résumer ainsi : elle est placée entre deux inimitiés actives, celles de la Prusse et celle de la Russie; elle est l'objet de sympathies purement morales de la part des trois puissances qui n'ont pu s'entendre pour agir en commun en sa faveur parce qu'elles sont divisées par des défiances réciproques, l'Angleterre, l'Autriche et la France.

Un incident qui se rattache à la question polonaise a assez vivement préoccupé l'opinion. On se souvient que le prince Napoléon, dans son discours au Sénat, avait parlé avec une très-grande violence du marquis Wielopolski, Polonais de naissance et qui remplit de hautes fonctions administratives à Varsovie pour le compte du gouvernement russe. Le fils du personnage attaqué, le comte Sigismond Wielopolski, a adressé au prince Napoléon une lettre dans laquelle la violence de la réponse égale la violence de l'attaque. Cette lettre, que les journaux français ont mentionnée sans la publier, mais qui a paru dans plusieurs journaux européens, a excité une grande colère au Palais-Royal, et deux Polonais qui ont des rapports d'intimité avec le prince Napoleon ont écrit au jeune comte pour lui adresser un cartel. Ceci nous rappelle une anecdote qui remonte aux années qui précédèrent la révolution française et que nous avons entendu raconter par un vieil émigré français réfugié en Belgique. M. le comte de Goguelas, un des serviteurs les plus dévoués de la reine, avait un jour marqué d'une manière publique son mépris pour M. le duc d'Orléans, que l'on regardait comme

le promoteur de toutes les calomnies dirigées contre cette princesse, et l'avait même obligé de sortir du salon de la reine. Le lendemain, un des gentilshommes de l'intimité de M. le duc d'Orléans se présenta chez le comte de Goguelas, et lui demanda de lui rendre raison de sa conduite de la veille. Goguelas, qui était aussi spirituel que brave, se leva gravement et sonna: « Lafleur, dit-il à son valet de chambre, il paraît que quand il s'agit de se battre, M. le duc d'Orléans se fait représenter ; je veux me faire représenter aussi. Faites venir mon négrillon, il fera la partie de monsieur. » Le duel projeté finit par un éclat de rire. Nous désirons que celui dont il s'agit ait le même dénoûment.

Après bien des alternatives, des candidatures offertes sans être acceptées, la Grèce semble enfin au moment de trouver un roi. Il est à croire qu'avant de proclamer à l'unanimité roi des Grecs le prince Guillaume de Danemark dans sa séance du 30 mars, l'Assemblée réunie à Athènes aura eu la précaution de consulter ce prince et le roi de Danemark lui-même et de s'assurer de leur acceptation. Il y avait en effet certaines difficultés à lever, et l'on a craint un moment en Angleterre de voir encore une fois échouer cette combinaison. Le problème paraît aujourd'hui résolu, et résolu dans les intérêts et selon les intentions du cabinet de Saint-James qui a exercé une influence prépondérante sur cette question depuis qu'elle a été ouverte. Le premier prince proclamé roi par l'Assemblée nationale d'Athènes a été, on s'en souvient, le prince Alfred, fils de la reine d'Angleterre qui ne lui a pas permis d'accepter la couronne ; le prince de Danemark, proclamé aujourd'hui roi des Grecs sous le nom de Georges Ier, est beau-frère du prince de Galles actuel, roi futur de la Grande-Bretagne. C'est donc l'influence anglaise qui a prévalu dans cette affaire, et les Hellènes sentent bien qu'ils ont des droits aux sympathies de l'Angleterre, comme le prouve le décret rendu après l'élection pour exprimer le désir ardent de la nation hellénique de voir l'État grec des Sept-Iles réuni le plus tôt possible à la Grèce, et pour offrir des remerciements à la reine de la Grande-Bretagne en raison de la bienveillante intention déjà manifestée par elle à cet égard.

En Espagne, le chef du nouveau ministère, le marquis de Miraflorès, a exposé dans ces derniers jours le programme de sa politique intérieure et étrangère qui a été accueilli avec faveur. A l'intérieur, le nouveau ministère a déclaré qu'il examinerait les questions pendantes, les lois proposées par ses prédécesseurs, et qu'il

les présenterait devant la nouvelle législature en ayant des idées arrêtées sur tous les points; qu'il ne serait ni un ministère de transactions et de concessions, ni un ministère d'exclusion, et qu'il serait prêt à accueillir tous ceux qui voudraient se joindre à lui sur un terrain bien défini pour travailler à la grandeur morale et matérielle de l'Espagne. Au dehors, sa politique sera une politique de complète neutralité, d'égalité parfaite avec toutes les nations amies de l'Espagne, mais aussi d'indépendance absolue, de développement des institutions du pays à l'ombre de la paix, première condition pour atteindre ce but. Tel est le fond de ce programme, dont le premier ministre a fermé l'exposition par quelques paroles bien senties sur le bonheur qu'il éprouverait à consacrer les dernières années d'une vie déjà longue à la gloire et à la prospérité de son pays.

En Prusse, les difficultés qui divisent la Chambre des députés et le ministère sont restées sans solution. On ne saurait dire que la situation se soit aggravée, mais elle ne s'est pas améliorée. L'heureuse quiétude du caractère allemand fait durer cette situation critique qui, chez nos voisins de France, aurait déjà abouti à un coup d'État ou à une révolution.

Le temps d'arrêt des affaires d'Italie continue. Le succès du placement du nouvel emprunt italien, succès dû au gouvernement français qui a témoigné ainsi la mauvaise humeur que lui faisait éprouver la fin de non-recevoir par laquelle l'Autriche a accueilli ses ouvertures relativement aux affaires de Pologne, met Victor-Emmanuel en position de faire face, au moins pour un temps, aux dépenses immenses de son gouvernement. Son ministère manque de solidité et de cohésion, mais il est debout. Il expédie à peu près les affaires courantes, chaque jour suffit à sa peine, personne ne s'occupe du lendemain, parce que personne n'y croit. Victor-Emmanuel voyage et tâche de remplacer par l'ubiquité du roi l'unité qui manque au royaume.

Avant de quitter Turin, il a signé le traité de commerce et de navigation avec la Belgique. On dirait que ce qu'il y a d'incohérent, de violent et de désordonné dans la situation du royaume d'Italie, vient se réfléchir dans la destinée de ses principaux ministres. M. de Cavour est mort à la peine; un de ses successeurs vient de devenir fou furieux, et il a fallu lui mettre la camisole de force. M. Rattazzi est sorti de la scène par un de ces mariages d'amour comme on en voit dans les romans et les comédies. Les

têtes se brisent, se détraquent ou s'égarent, et dans ces destinées particulières on retrouve comme un reflet de la destinée générale de la nation. La comédie se mêle au drame.

Pour retrouver le sérieux, le vrai, l'honnête dans ce qu'il a de plus sublime, il faut se tourner vers Rome. Le Saint-Père dont les nouvellistes de mauvais augure ont si souvent altéré la santé, a parfaitement soutenu les fatigues de la semaine sainte. Cette paix et cette sérénité qui viennent de la conscience, resplendissaient sur son front auguste pendant qu'il donnait la bénédiction *urbi et orbi*, et toutes les correspondances de Rome font mention de l'émotion profonde des témoins de cette grande scène. L'Eglise a l'espoir fondé de conserver pendant de longues années ce pieux et grand Pontife dont l'inflexible douceur et la calme et invincible fermeté lui ont rendu tant de services. Deux mesures utiles, la suppression du droit d'asile dans certaines localités où il existait, et une ordonnance pour réglementer la mendicité, ont été prises à Rome dans ces derniers temps.

L'Autriche continue à remonter lentement la pente sur laquelle elle était descendue après ses catastrophes dans les affaires d'Italie, mais ce mouvement d'ascension est continu. Grâce à son intervention, le Montenegro s'est entendu avec la Porte et a obtenu de meilleures conditions. Elle travaille avec une sage circonspection à relier ensemble les diverses nationalités dont se compose l'empire autrichien, en évitant tout ce qui peut amener une rupture ou un choc. Sa modération et sa prudence dans les affaires de Pologne lui ont été comptées. Elle n'a pris en Galicie que les mesures urgentes, celles que la politique internationale lui imposait à titre de devoirs.

L'Angleterre se réjouit de voir son budget de recettes dépasser de 2 millions sterling son budget des dépenses. Elle a eu à réprimer des troubles assez graves dans ses districts cotonniers, où la guerre civile qui déchire l'Amerique a eu un si fâcheux contrecoup en enlevant aux métiers la matière première. La force publique est venue à bout de mettre fin à ces troubles par un mélange de fermeté et de douceur; mais on craint encore pour l'avenir. Il a été promis aux ouvriers que l'on surveillerait de près la distribution des secours, afin qu'elle fût intelligente et équitable. Le nombre des personnes admises à l'assistance dans les districts cotonniers de l'Angleterre est, dans ce moment, de 436,411; elles coûtent mensuellement 158,098 livres sterling, un

peu moins de quatre millions de francs. On calcule que les fonds réunis suffiront jusqu'à l'automne; mais, à cette époque, si le coton ne reparaît pas sur le marché, le Parlement sera obligé d'aviser. La détresse de l'Irlande est aussi un grave souci pour le gouvernement.

Rien ne fait encore présager la fin de la lutte terrible qui ensanglante depuis si longtemps déjà les Etats-Unis et qui est si douloureusement ressentie de l'autre côté de l'Atlantique. Le dernier mois n'a pas été marqué par une grande activité dans les opérations; et de part et d'autre, aucun effort décisif n'a été tenté, mais, des deux côtés, on a fait des préparatifs sur une grande échelle. L'événement capital de ces dernières semaines a été la réunion des meetings militaires, moyen suprême employé par le parti de la guerre à outrance pour forcer la main aux États qui commencent à se lasser de cette lutte fratricide et à s'effrayer de ce mouvement de concentration et de dictature qui en est la suite naturelle, et qui menace l'indépendance des États particuliers. La législature de New-Jersey et celle de Pensylvanie ont pris à ce sujet des résolutions graves, et il est difficile de douter que les meetings militaires ne soient l'arme dangereuse que le gouvernement central veut opposer aux résolutions des législatures qui commencent à aspirer à la paix. Ces meetings, inaugurés précisément à la faveur de la trêve tacite qui a existé entre les armées belligérantes, se sont tout à coup répandus comme une traînée de poudre : à New-York, à Acquia Cruk, à Belle Planis, à Falmouth en Virginie, à Fernandina dans les Florides, à Camp Réno dans la Louisiane, les soldats se sont réunis sous la présidence de leurs colonels et de leurs lieutenants-colonels, et ont pris des résolutions sur la guerre, sur l'union, sur le traitement à infliger aux hommes du Sud, sur la manière de continuer les hostilités, enfin sur toutes les questions à l'ordre du jour. Quand les armées qui sont la force matérielle délibèrent, que devient l'autorité des assemblées qui ne sont que la force morale ? Ces délibérations sous les armes sont donc un fait grave et considérable dans la situation. Les Etats-Unis glissent sur une pente redoutable qui pourrait les conduire à une dictature militaire si la guerre se perpétuait.

En France, un fait nouveau tend à se manifester dans la politique étrangère, c'est la disposition à abandonner l'alliance russe vers laquelle la diplomatie du cabinet des Tuileries semblait avoir gravité depuis deux ans. Obligé, comme tous les pou-

voirs, de tenir compte du sentiment populaire, le cabinet des Tuileries s'est trouvé gêné dans la question polonaise par ses affinités avec le cabinet de Saint-Pétersbourg. En outre, la situation si laborieuse et si difficile de la Russie, obligée de lutter contre tant d'obstacles intérieurs, diminue singulièrement le prix de son amitié. On commence à penser que le cabinet de Saint-Pétersbourg aura sans profit abandonné son alliance avec le roi de Naples, son fidèle ami dans toutes les fortunes, et reconnu le roi de Piémont qui, sans provocation aucune, a réuni ses troupes à l'armée anglo-française pour aller attaquer la Russie en Crimée. D'un autre côté, cette circonstance de la diplomatie du cabinet des Tuileries n'est pas de nature à lui donner de nouveaux alliés en Europe. Lord Palmerston se félicitait de nouveau, dans un de ses derniers discours, d'avoir pris l'initiative de l'institution de la milice nationale anglaise, obstacle toujours vivant, opposé à ceux qui pourraient être tentés d'attaquer l'Angleterre. L'Autriche, mécontente de l'appui financier donné à Victor-Emmanuel, s'éloigne de plus en plus, et se renferme dans une froideur craintive et polie. La Russie est mécontente. La Prusse est secrètement irritée, et son roi a célébré dernièrement, avec un éclat qui n'était pas sans affectation, l'anniversaire des triomphes de la guerre de l'indépendance allemande, qui, pour la France, sont des anniversaires de désastres et de deuil.

A l'intérieur, les Chambres françaises achèvent leur session prorogée par un décret récent au 30 avril. Le Sénat a voté à l'unanimité le sénatus-consulte sur l'Algérie, qui a inspiré des craintes si vives aux colons français. La propriété collective des tribus arabes est constituée en face de la propriété des Français africains. La nationalité arabe constituée ainsi en face de la nationalité française élève drapeau contre drapeau.

On a cru un moment, à Paris, soit à la retraite de M. Fould, soit à la démission en masse des ministres divisés par ces questions de rivalité, de faveur et d'influence, comme il en existe dans le Divan. Autant qu'il est possible de le savoir sous un régime où la publicité des affaires est plus apparente que réelle, c'est à l'occasion de la suppression des crédits supplémentaires que la querelle était venue. M. Fould croyait sa réputation de financier intéressée à ce que la parole donnée sur ce point, fût au moins ostensiblement tenue, et ses collègues objectaient que par la force des choses il y aurait toujours des crédits supplémentaires, parce que toujours il

y aurait des dépenses imprévues. Après un long débat, M. Magne a été sacrifié aux susceptibilités de M. Fould, mais en conservant toute l'estime et toute la confiance de l'Empereur, selon l'expression stéréotypée, et en obtenant ses entrées au conseil privé, avec un appointement de 100,000 francs, ce qui est beaucoup plus positif.

Le Corps législatif a discuté et voté la loi destinée à reviser et à réformer plusieurs dispositions du Code pénal, loi qui, comme l'ont pensé MM. de Claparède, Jules Favre, Ollivier et Picard, aurait eu besoin d'être plus mûrement méditée, et dont plusieurs articles ont été rejetés. L'objet de cette loi est plutôt d'aggraver la pénalité que de l'adoucir; elle semble surtout destinée à protéger par la crainte la considération de la magistrature — fâcheux symptôme — qui serait mieux abritée par le respect. L'espace de temps laissé au Corps législatif pour discuter et voter le budget sera court; après quoi il faudra procéder aux élections générales qui auront lieu à la fin de mai ou dans la première quinzaine de juin. On aura probablement à cette époque des nouvelles de l'expédition du Mexique; celles qu'on a eues dans ce mois sont presque nulles, et sauf un engagement de cavalerie sans importance, le général Forey, écrivant le 3 mars de Quéholac en avant d'Orizaba, n'a rien de nouveau à annoncer à son gouvernement. C'est le 8 mars dernier que l'armée expéditionnaire a dû se mettre en mouvement.

Les grandes polémiques des journaux français pendant les semaines qui viennent de s'écouler, ont concerné les élections, et il ne paraît pas que les divers partis indépendants aient réussi à s'entendre. Sans doute il y aura des candidatures d'opposition sur un assez grand nombre de points, mais jusqu'ici toutes les chances paraissent acquises aux candidats du gouvernement qui dispose de tant de moyens d'influence et d'intimidation.

Pour ne rien omettre, rappelons que dans ce mois a eu lieu à Paris, dans la grande salle de la Sorbonne, la réunion générale des sociétés savantes de France, congrès scientifique éminemment propre non-seulement à constater les progrès, mais à leur imprimer une nouvelle impulsion. Toutes les connaissances humaines se sont trouvées représentées dans cette assemblée; des rapports ont été faits, des prix distribués.

15 avril.

BIOGRAPHIE NATIONALE.

LE COMTE FERDINAND DE MEEUS.

Au moment où l'on travaille de toutes parts à élever par la plume, par le pinceau, le ciseau et le burin des monuments à nos gloires nationales, quand les hommes qui ont rendu quelque service à leur pays dans le passé excitent, de la part de l'Académie royale de Belgique, des nombreuses sociétés savantes de nos provinces, des amis de la patrie et des lettres, un généreux empressement et vont sans doute à l'envi trouver des biographes et des historiens, c'est justice que la génération présente se hâte d'inscrire dans les fastes de l'histoire les faits qui se sont accomplis sous ses yeux et transmette avec un soin pieux aux âges futurs des portraits fidèles des hommes qui ont bien mérité de leurs concitoyens, dans toutes les sphères et à tous les degrés de l'échelle sociale.

M. Thonissen, qui a élevé à la mémoire du comte Félix de Mérode un monument de savoir et de patriotisme que tout le pays a regardé comme digne d'être celui de la reconnaissance nationale, vient d'écrire pour la famille et les amis du comte Ferdinand de Meeûs une biographie remarquable, qui n'a point été livrée au public, mais dont nous sommes heureux de pouvoir détacher quelques fragments pour nos lecteurs.

Un extrait de la préface montrera d'abord à quel point de vue élevé M. Thonissen a envisagé son sujet et quels procédés il a employés pour accomplir sûrement sa tâche :

« Au milieu du magnifique épanouissement de toutes les forces nationales qui caractérise le règne du premier roi des Belges, la puissance toujours croissante du travail ne peut manquer d'attirer les regards et de provoquer l'admiration de l'observateur éclairé. Quelle

différence entre cette Belgique forte et riche, brillant au premier rang des nations industrielles, et cette Belgique hésitante et timide, impuissante et inerte, où les premières usines activées par la vapeur se construisaient à l'aide de subsides fournis par le trésor public (1)! Le voyageur qui a traversé nos provinces en 1830, et qui les visite de nouveau en 1862, éprouve quelque peine à se figurer qu'il se trouve sur le même sol et au milieu du même peuple.

» Il ne nous a pas fallu de grands efforts pour mettre en évidence la part considérable que le comte Ferdinand de Meeûs peut revendiquer dans cette étonnante transformation de sa patrie. C'est lui qui signala et qui, le premier, sut mettre en œuvre la force irrésistible de l'association des efforts et des capitaux conçue sur une vaste échelle. C'est lui qui, plus que tout autre, contribua à faire de la Belgique, malgré l'exiguïté de son territoire, l'un des principaux centres de production de l'Europe. Triomphant de tous les obstacles et bravant toutes les déceptions, il fit jaillir, dans la plupart de nos provinces, de nouvelles et inépuisables sources de richesses. Sans encourir le reproche d'exagération, on peut hardiment affirmer que tous nos districts industriels portent des traces impérissables de son passage.

» Esquisser la vie et les œuvres d'un tel homme, c'est faire en même temps un acte de justice et un acte de patriotisme. Dans un pays où ceux qui jouent un rôle décisif ont le grand tort de montrer une véritable répugnance à écrire le récit des événements auxquels ils ont été mêlés, il importe que le publiciste répare l'erreur d'une modestie exagérée, avant le jour où les contemporains disparaissent de la scène et emportent avec eux le souvenir d'une foule de détails utiles. Il importe surtout que les services rendus au pays soient immédiatement signalés et appréciés, afin de stimuler l'ardeur et de provoquer l'émulation magnanime des générations qui s'élèvent.

» Un autre but encore nous a guidé dans notre travail.

» Il y a un an, nous avons publié la *Vie du comte Félix de Mérode*, pour prouver que les dogmes et les pratiques du catholicisme n'ont rien d'incompatible avec les libertés publiques, les exigences de la vie parlementaire et les aspirations légitimes du dix-neuvième siècle.

» Nous publions aujourd'hui la *Vie du comte Ferdinand de Meeûs*, pour montrer que la piété la plus austère, jointe à la soumission la plus absolue aux lois de l'Église, peut se concilier, à tous égards, avec les conceptions audacieuses et les œuvres grandioses de l'industrie moderne.

» De même que le comte de Mérode, le comte de Meeûs, par le nombre et par l'éclat de ses services, a victorieusement répondu à ces vaines déclamations qui tendent à faire croire que tout chrétien fervent

(1) Voy. nos *Études d'histoire contemporaine*, t. II, p. 88 et suiv., sec. édit.

est nécessairement inutile à ses semblables. Aussi ne nous sommes-nous pas contenté d'explorer une seule partie de la vaste carrière parcourue par le célèbre gouverneur de la *Société générale*. A côté du chef de la première compagnie financière du pays, de l'industriel aux vues hautes et larges, du régénérateur du travail national, nous avons placé le chrétien, le philanthrope et l'homme.

» Dans la vie publique, dans la vie privée, dans la sphère des intérêts religieux, dans le domaine de la charité, dans toutes les phases et dans tous les incidents de sa vie si bien remplie, le comte de Meeûs, tout en restant l'homme de son siècle, s'est montré invariablement fidèle aux prescriptions les plus rigoureuses du catholicisme. A une époque où l'indifférence railleuse tend à devenir un brevet de vigueur intellectuelle, il nous a semblé que de tels exemples ne devaient pas être perdus de vue. »

On ne peut essayer de rendre compte par l'analyse d'une vie aussi bien remplie et si féconde en œuvres qui demandent, pour être bien comprises, d'être exposées avec quelques détails. Il nous est impossible de donner en raccourci le portrait de l'homme privé, du citoyen, du financier; nous tenons du moins à faire bien saisir une des créations du comte de Meeûs, où toutes ses qualités ont eu leur part et où l'on ne sait qui l'on doit le plus admirer, le chrétien à la foi ardente, au dévouement infatigable, ou l'homme perspicace et habile. Nous ne pouvons retracer ici la haute influence qu'a exercée M. Meeûs sur les destinées de la *Société générale*, une des institutions financières qui ont permis à la Belgique de 1830 d'essayer aussitôt ses forces, de prendre son rang entre toutes les nations, par les capitaux, le crédit et le travail. Nous préférons nous arrêter à une œuvre féconde en résultats moraux et financiers, qui fait l'admiration de tous ceux qui la connaissent et qui est, pour ainsi dire, le plus bel héritage que le comte Ferdinand de Meeûs ait laissé à ceux qui veulent dignement continuer ses traditions d'économiste et de philanthrope chrétien. Nous voulons parler de la *Société du Crédit de la Charité*. M. Thonissen s'en est occupé avec soin dans son IXe chapitre que nous allons insérer presque en entier. Outre les détails concernant l'œuvre spéciale que nous venons de signaler, il s'y trouve de nombreux extraits de la correspondance du comte de Meeûs, qui peignent on ne peut mieux son esprit et son cœur.

Après avoir prouvé dans ses huit premiers chapitres à quels titres le comte de Meeûs figure au premier rang parmi les hommes

éminents qui en 1830 prirent part à la direction des destinées de la Belgique indépendante, M. Thonissen continue en ces termes :

« Mais ce n'est pas seulement dans le domaine des intérêts matériels que ses facultés puissantes ont exercé une influence salutaire et durable. Pour apprécier le comte de Meeûs à sa valeur réelle, il faut le suivre dans toutes les phases et dans tous les incidents de sa carrière si belle et si bien remplie. A côté du gouverneur de la *Société générale*, du régénérateur du travail national, de l'industriel aux vues hautes et fécondes, on doit placer le philanthrope, le chrétien et l'homme.

» Il est rare que la grande industrie ne devienne pas la préoccupation exclusive de ceux qui se vouent à son développement et à ses progrès. Absorbés par des travaux incessants, chargés d'une responsabilité immense, souvent placés entre le succès et la ruine, ils finissent par faire du gain le seul mobile de leurs efforts, le seul stimulant de leur ambition, le seul but de leur passage sur la terre. Constamment voués à la recherche et à l'étude des besoins matériels des peuples, ils perdent de vue les intérêts bien autrement élevés de la religion, de la morale et de la charité. Ils rejettent, comme des utopies surannées et incommodes, les dogmes et les préceptes d'un culte qui, pour être bien compris, réclame à la fois une âme libre, un cœur pur et une intelligence qui sache au besoin se dégager de toute préoccupation étrangère.

» Jamais cette influence absorbante des intérêts matériels ne se fit sentir dans la vie, toujours si active et parfois si agitée, du comte de Meeûs. Possédant au plus haut degré ce coup d'œil rapide et sûr qui fait marcher droit au but, par le chemin le plus court et par les moyens les plus simples, il savait sans peine trouver le loisir que réclame la méditation des redoutables problèmes qui se rattachent aux destinées finales de l'homme. S'occupant des intérêts matériels par devoir et des plus hautes questions par attrait, il avait clairement aperçu le caractère divin et l'influence éminemment sociale du christianisme. Au milieu des travaux et des soins de toute nature qu'exigeait la direction d'une foule de compagnies puissantes, la religion occupa toujours la première place dans son âme, dans ses entretiens et dans ses actes. Protestation vivante et décisive contre ces vaines déclamations qui tendent à faire croire que tout chrétien fervent est nécessairement inutile à ses semblables, le comte de Meeûs savait unir la piété d'un ascète à l'énergique persévérance d'un industriel du premier ordre. C'est dans ses sentiments profondément religieux qu'il puisa cette charité intelligente et inépuisable qu'on a tant de fois admirée et qui sera, elle aussi, l'une des gloires de sa carrière. « Dieu veut la diversité des conditions, » disait-il ; et s'il a parlé des riches d'une manière si effrayante dans » l'Évangile, c'est précisément afin de les prévenir de l'extrême danger

» où ils sont d'abuser de leur fortune pour satisfaire leurs passions, et » du danger non moins grand de ne pas user convenablement de cette » fortune et de la puissance qu'elle leur donne de faire le bien. Dieu » demandera beaucoup à qui il aura beaucoup donné. Il a fait les » puissants pour les faibles, les riches pour les pauvres. Tout consiste » à vouloir ce que Dieu veut de nous, dans la condition où nous » sommes placés (1). »

» Animé de ces convictions généreuses, le comte de Meeûs ne pouvait accepter les prodiges de l'industrie moderne comme un moyen de bonheur, d'influence et de luxe, jeté par le hasard aux mains d'un petit nombre de privilégiés. Depuis le jour où il se vit placé à la tête de la première compagnie financière du pays, l'amélioration du sort des classes laborieuses figura toujours au premier rang de ses sollicitudes. Sa préoccupation constante était de faire participer les ouvriers, aussi largement que possible, aux richesses créées par leurs bras robustes.

» Dans les usines et les mines où se faisait sentir l'influence du comte de Meeûs, on ne reculait jamais devant les dépenses requises pour tous les travaux destinés à préserver la santé et à garantir la sécurité du travailleur. Sachant que la vie des prolétaires employés dans les mines est bien plus compromise que celle des ouvriers attachés à toute autre profession industrielle, il avait toujours soin de dire et de répéter que cette condition exceptionnelle engageait, d'une manière toute spéciale, la responsabilité des exploitants; puis, donnant à tous le grand exemple d'une sollicitude éclairée pour les besoins moraux et matériels des ouvriers, il devint, en 1840, le principal promoteur de la fondation de la *Caisse de prévoyance en faveur des mineurs de l'arrondissement de Mons*, dont les statuts furent aussitôt approuvés par un arrêté royal. Indépendamment de l'enseignement primaire à fournir à la classe ouvrière, cette caisse devait assurer des pensions aux mineurs mis hors d'état de travailler, aux veuves et aux enfants en bas âge de ceux qui périssaient par accident, aux pères, aux mères et même aux frères et aux sœurs qui n'avaient d'autre ressource que le salaire d'un fils ou d'un frère mort à son poste.

» Plus que personne, le comte de Meeûs contribua à raffermir et à populariser cette noble et bienfaisante conception. Il engagea la *Société générale*, la *Société de commerce* et celle de la *Mutualité industrielle* à contribuer au développement de la caisse par un subside annuel de 5,000 francs; il usa de sa présence à la Chambre des représentants pour faire accorder à l'institution naissante un second subside annuel de 15,000 francs sur les fonds de l'État, et bientôt l'influence heureuse de cette œuvre de prévoyance et de moralisation se fit sentir dans tout

(1) Ces paroles si éminemment chrétiennes nous ont été communiquées par un ami intime du comte de Meeûs.

le district. Elle grandit d'année en année et ne tarda pas à acquérir une importance considérable. Le rapport de la commission administrative pour l'exercice 1860 constate que les recettes s'étaient élevées à 312,542 francs, et que 1,812 individus avaient obtenu, dans le courant de l'année, la somme de 264,000 francs en pensions et secours. Il atteste que 7,703 enfants d'ouvriers avaient joui du bienfait de l'instruction gratuite dans les écoles spéciales créées ou subsidiées par l'association. Il rappelle enfin que, de 1847 à 1860, les faibles sommes fournies par la caisse de prévoyance à la société de Saint-François-Régis, avaient contribué à la célébration de 1,322 mariages et à la légitimation de 1,391 enfants naturels. Dès l'origine, l'effet matériel et moral était devenu tellement manifeste que le seul fait de l'existence de la caisse de Mons avait suffi pour faire établir des sociétes analogues à Liége, à Charleroi et ailleurs. Ici, comme dans toutes les sphères de son incessante activité, les idées hautes et larges du comte de Meeûs avaient immédiatement tourné au bénéfice de l'intérêt général.

» Mais l'institution des caisses de prévoyance amena un autre résultat auquel on était bien loin de s'attendre. A l'aspect des fruits salutaires produits par quelques écoles que les administrateurs de la caisse de Mons avaient confiées aux Frères de la doctrine chrétienne, un généreux bienfaiteur des pauvres résolut de procurer les mêmes avantages à plusieurs centres industriels, où le défaut d'instruction et de moralité faisait déplorablement sentir son influence. Grâce à ses largesses, des écoles chrétiennes s'élevèrent au faubourg de Charleroi, à Boussu, à Châtelet, à La Bouverie, à Jemmapes, à Dour, sans que la commune, la province ou l'État eussent besoin d'intervenir dans les dépenses considérables de ces fondations.

» Quel était ce bienfaiteur éclairé de la classe ouvrière? Quel était l'homme de dévouement et de charité qui procurait cet inappréciable bienfait aux enfants déshérités des faveurs de la fortune? Quel était l'heureux du monde, qui, suivant scrupuleusement les conseils de l'Évangile, dérobait ses largesses à tout autre regard que celui de Dieu? Les administrations communales, les curés des paroisses, les maîtres et les élèves, l'évêque du diocèse lui-même ignoraient son nom. Ce nom ne fut révélé qu'après la mort du comte de Meeûs!

» Ici nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le récit non moins touchant que naïf, qu'un des supérieurs de la congrégation des Frères de la doctrine chrétienne adressa à la famille du bienfaiteur de son Ordre, au moment où celle-ci était encore plongée dans les premières douleurs d'une perte irréparable :

« M. le comte Ferdinand-Philippe de Meeûs, homme aussi religieux que charitable, doué d'un jugement, d'une pénétration admirables, et dont les

héroïques vertus resteront à jamais gravées dans la mémoire des gens de bien, crut ne pouvoir faire une œuvre de charité plus méritoire et plus agréable à Dieu, que celle de créer, dans les localités industrielles, des écoles dirigées par des religieux.

» En 1850, il se rendit à Paris auprès du supérieur général des Frères des écoles chrétiennes, pour lui faire part de son projet. Le Frère Philippe, supérieur général, consentit de grand cœur à cette œuvre providentielle, et écrivit aussitôt au Frère Sancien, visiteur de la Belgique, le priant de se rendre auprès de M. le comte, pour prendre des arrangements et ouvrir ces nouvelles écoles.

» M. le comte de Meeûs, après avoir recommandé au Frère visiteur, d'une manière toute particulière, le plus grand secret, même à l'égard des membres de sa respectable famille, de Nosseigneurs les Evêques et de toutes autres personnes, *ne voulant être connu que de Dieu seul* (ce sont ses propres expressions), envoya le Frère visiteur dans le Borinage (1), à Charleroi, à Châtelet, pour s'aboucher avec MM. les curés, à l'effet de trouver à louer des maisons convenables pour y établir des écoles gratuites, et de lui rendre compte avant de conclure définitivement. Inutile de dire que ces propositions furent reçues avec actions de graces, attendu que le traitement des Frères, les premiers frais d'établissement, les loyer des maisons, les mobilier classique, les réparations et les améliorations seraient à la charge d'un bienfaiteur, lequel ne voulait pas être connu !

» La première fondation fut celle de Jemmapes, commencée en 1851. La deuxième, celle du faubourg de Charleroi, commencée aussi en 1851. La troisième, celle de Boussu, commencée en 1852. La quatrième, celle de Chatelet, commencée en 1853. La cinquième, celle de La Bouverie, commencée en 1854. Cette même année 1854 M. le comte paya le traitement d'un Frère en plus à Frameries et à Charleroi, et on ouvrit une école d'adultes dans ces deux localités. La sixième fut celle de Châtelineau, établie en 1855, et M. le comte paya en cette même année le traitement d'un Frère en plus pour ouvrir une école d'adultes. La septième fut celle de Dour, également ouverte en 1855. Ne pouvant pas recevoir tous les enfants qui s'y présentaient, le personnel enseignant fut augmenté insensiblement en proportion du nombre des élèves..... »

« De tels traits n'ont pas besoin de commentaire. Ils peignent l'homme tout entier. Bien mieux que de longues réflexions, ils font ressortir tout ce qu'il y a de charité généreuse, puissante et vraiment chrétienne au fond d'une âme d'élite.

» A une époque où l'impiété, l'égoïsme et le désordre moral manifestaient partout une déplorable tendance à devenir les compagnes assidues de l'industrie, le comte de Meeûs, faisant un noble usage d'une grande fortune honorablement acquise, protestait, par sa parole et par ses actes, contre cette indifférence dédaigneuse qu'on ne rencontre que trop souvent dans les régions supérieures du corps social. Intimement

(1) Dans le Borinage, il n'existait que deux écoles de Frères : celle de Frameries et celle d'Hornu.

convaincu que, même au point de vue des intérêts matériels, un enseignement fondé sur la religion est le meilleur moyen d'améliorer l'état des populations laborieuses, il ne cessa pas un seul jour de se préoccuper, avec une sollicitude extrême, du sort des écoles chrétiennes.

» Grâce aux nombreux et considérables sacrifices qu'il s'était imposés, des milliers d'enfants d'ouvriers se trouvaient à l'abri d'un désœuvrement plein de dangereux exemples. Mais ce résultat salutaire, malgré ses vastes proportions, était loin de suffire aux besoins des classes inférieures. D'un côté, il fallait développer l'œuvre, en étendant son influence, autant que possible, à tous les centres industriels; de l'autre, il fallait la mettre à l'abri des éventualités toujours plus ou moins redoutables de l'avenir.

» Ce fut pour atteindre ce double but que le comte de Meeûs, toujours infatigable dans son dévouement, imagina l'admirable organisation du *Crédit de la Charité* : conception unique, institution sans exemple dans l'histoire, et que le génie industriel, uni aux élans d'une âme éminemment bienfaisante et chrétienne, pouvait seul enfanter.

» Constituée le 3 décembre 1855, la *Société civile du Crédit de la Charité* commença ses opérations au début de l'année suivante. Le premier article de l'acte d'association portait : « Une société civile est » formée entre MM. le comte Ferdinand-Philippe de Meeûs, les comtes » Ferdinand-François, Henri, Julien, Joseph de Meeûs, et le baron » François de Roest d'Alkemade. » C'étaient le fondateur, ses quatre fils majeurs et son gendre!

» Un extrait des statuts fera suffisamment comprendre la tendance et le but de cette œuvre vraiment philanthropique :

« Art. 4. Le but de la Société est de concourir, principalement dans les districts charbonniers des provinces de Hainaut et de Liége, et aussi à Bruxelles, à l'établissement et au maintien :

» 1° D'écoles catholiques pour les enfants d'ouvriers; 2° de refuges pour les vieillards et les ouvriers infirmes.

» Ces écoles et ces refuges doivent être confiés, autant que possible, à des religieux.

» La société peut participer à d'autres bonnes œuvres, si ses ressources le lui permettent; elle peut aussi accorder son patronage aux sociétés qui auront un but de charité ou qui pourraient contribuer à sa prospérité.

» Art. 5. Le capital de la société se composera :

» 1° Du produit d'actions de fondation, à émettre jusqu'à concurrence de 500,000 fr.;

» 2° Du produit d'actions de participation, à émettre à toute époque, et dont le nombre n'est pas limité;

» 3° Du produit des dons, qui seront toujours capitalisés, à moins d'une volonté contraire du donateur.

» La société peut commencer ses opérations dès que son capital s'élèvera à 50,000 francs.

» Art. 6. Les actions de fondation sont de cinq cents francs; elle n'ont droit à aucun intérêt ou dividende et ne sont remboursables qu'à l'expiration de la société.

» Les actions de participation sont de cinq cents francs, à des termes de remboursement déterminés, de vingt, trente ou cinquante ans, au choix des preneurs.

» Les actions de participation ont droit à un intérêt de 2 1/2 p. c., équivalant au revenu des biens-fonds. Elles n'ont droit à aucun dividende.

» Art. 7. Après déduction de l'intérêt à payer aux actions de participation et des frais d'administration, les revenus de la société pourront être employés dans le but indiqué à l'article 4, savoir :

» A concurrence de 60 p. c., tant que le capital de la Société n'aura pas atteint le chiffre ci-dessss, et de 90 p. c., dès qu'il dépassera la somme d'un million.

» Le surplus des revenus servira à l'accroissement du capital de la Société.

» Art. 15. L'assemblée générale se compose d'actionnaires possédant cinq actions de fondation ou dix actions de participation.

» Cinq actions de fondation donnent droit à une voix; dix actions de participation donnent également droit à une voix, mais sans qu'un porteur d'actions puisse réunir plus de vingt voix.

» L'assemblée générale nomme, chaque année, un administrateur pour remplacer l'administrateur sortant au 31 décembre, et elle pourvoit en même temps aux autres vacatures, s'il y a lieu; elle nomme encore, chaque année, deux commissaires pour lui faire un rapport sur la situation et le bilan de la Société; elle approuve le bilan de la Société, sur le rapport des deux commissaires, ou le modifie, s'il y a lieu.

» L'approbation du bilan ou la situation de la Société est la décharge complète pour le conseil d'administration.

» La réunion de l'assemblée générale aura lieu de droit, chaque année, le premier lundi du mois de mars, à deux heures, à partir de 1857. »

» Le comte de Meeûs, après avoir donné pour sa part une somme de 50,000 francs, devint naturellement le premier président du conseil d'administration, et ce fut en cette qualité que, dès le 5 février 1857, il fit à l'assemblée générale un rapport qui ne sera jamais lu sans provoquer des sympathies chaleureuses en faveur de son auteur.

» Cette fois encore, le succès avait dépassé les espérances! Dans tous les rangs du corps social, l'œuvre avait rencontré des cœurs sympathiques. « L'émission des actions, disait le rapporteur, a pris immé-
» diatement des proportions assez considérables. Des témoignages
» nombreux de sympathie nous furent accordés, non-seulement par
» les personnes le plus haut placées, mais encore par celles que leur
» position met le plus en rapport avec la classe ouvrière. Des direc-
» teurs et même de simples employés de charbonnages, d'usines, de
» sociétés industrielles vinrent, des premiers, s'inscrire au nombre de
» nos actionnaires. — Plusieurs personnes, en venant nous accorder
» leur concours, ont voulu cacher leur générosité sous le voile de

» l'anonyme. Mais nous avons pu surprendre plus d'un secret et recon-
» naître avec bonheur que, si la Société a le droit de compter sur les
» personnes riches, elle peut aussi s'appuyer sur celles qui, peu for-
» tunées, savent cependant s'imposer des sacrifices, pour prendre part
» à toute œuvre qui tend au bien. — A ces témoignages précieux est
» venu se joindre un encouragement puissant et un insigne honneur
» pour nous, dans la haute approbation du roi. — D'après les ordres
» de Sa Majesté, plusieurs actions ont été prises par la liste civile, et,
» dans une lettre que M. le ministre de la maison du roi nous a fait
» l'honneur de nous adresser, nous avons été informés de l'opinion
» flatteuse que le roi a conçue de la *Société du Crédit de la Charité.* »

» Le comte de Mecûs annonça ensuite que, dès la première année, l'avoir social avait atteint le chiffre de 505,345 francs, et que près de 25,000 francs de subsides avaient pu être accordés à 31 écoles. Il rendit compte de toutes les opérations financières, et indiqua, avec une remarquable précision, le but qu'il avait voulu atteindre en organisant le *Crédit de la Charité.* Il fit remarquer que, le capital et les revenus étant garantis par l'accroissement même que leur apporte, chaque année, l'application d'une partie de ces revenus, l'un des plus grands avantages que présentait la société était d'assurer la perpétuité des établissements fondés. « Lorsqu'une école ou un refuge s'établit, dit-il,
» on trouve assez facilement des personnes qui se chargent des pre-
» miers frais. On réunit des souscripteurs; mais le temps a bientôt
» éclairci les rangs, le premier zèle se ralentit, et souvent, au lieu de
» voir s'accroître l'œuvre bien commencée, on la voit languir et mourir
» avec ceux qui l'avaient établie. » Sa parole, toujours modeste et simple, brilla par la meilleure des éloquences, celle du cœur, lorsque, jetant un regard confiant sur l'avenir, il mit en évidence les vastes et belles proportions de la noble tâche dont la Société s'était chargée. « Vous remarquerez, ajouta-t-il, que jusqu'à présent des subsides
» n'ont été accordés qu'à des écoles. C'est qu'en effet le premier inté-
» rêt, au point de vue national comme au point de vue religieux, c'est
» la bonne éducation du peuple. — Mais, à côté des enfants, il y a les
» vieillards. Nous n'oublions pas que nos vétérans de l'industrie, qui
» aujourd'hui meurent d'ordinaire dans l'abandon et dans la misère,
» doivent avoir leurs Invalides, une vieillesse entourée de soins, une
» mort tranquille et bénie. Aussi sommes-nous heureux de pouvoir
» vous annoncer que, dans le courant de cette année, il sera ouvert à
» Jemmapes, sous les auspices de la Société, un refuge dirigé par les
» excellentes Petites-Sœurs des Pauvres. Une maison bien construite
» et commode est acquise. Un terrain contigu, de plus de trois hec-
» tares d'excellentes terres, a été loué par bail emphytéotique, pour
» quatre-vingt-dix-neuf ans, et sera cultivé par les vieillards. — Nous
» voudrions, Messieurs, pouvoir multiplier ces admirables établisse-

» ments; mais, que de choses à faire, que de lacunes à combler! De » tous côtés on nous adresse les demandes les mieux motivées et les » plus pressantes! — Dans toutes nos agglomérations d'ouvriers, à côté » de nos grandes usines, il faudrait fonder des refuges de Petites-» Sœurs, des écoles de Frères, des asiles, des orphelinats, des hôpi-» taux; mais nos ressources sont encore insuffisantes pour de si grands » besoins. — Espérons, Messieurs, que chaque année il nous sera » donné d'y pourvoir d'une manière de plus en plus large. »

» Il termina son remarquable rapport par un appel chaleureux à tous les hommes qui comprennent à la fois les vrais besoins de leur siècle et les devoirs nouveaux que l'accumulation des populations industrielles impose aux classes supérieures. « Nous ne pouvons terminer, » dit-il, sans faire un appel à toutes les personnes qui connaissent les » besoins des classes laborieuses et qui s'y intéressent, sans leur » demander de nous aider à répandre les œuvres si utiles que nous » venons d'énumérer. La religion, pour combattre le paupérisme » moderne et guérir les misères qui le constituent, a suscité, plus que » jamais, dans ces derniers temps, ces Frères, ces Sœurs, ces vierges » dévouées, qui, en se consacrant à Dieu, se sont consacrés au service » de l'humanité, avec tant d'abnégation et tant de zèle! Ces serviteurs » des pauvres puisent dans des principes sublimes les vertus qui sont » nécessaires au monde. Ce sont eux surtout qui sont nécessaires au » monde. Ce sont eux surtout qui soulageront le peuple, en le mora-» lisant de plus en plus et en le faisant avancer dans la vraie civili-» sation chrétienne.... »

» Cet appel adressé aux sentiments les plus élevés du cœur humain fut prompte entendu. D'année en année, la *Société du Crédit de la Charité* vit augmenter ses ressources et s'étendre son influence. Au 31 décembre 1856, l'avoir social était de fr. 448,800-92; au 31 décembre 1857, il atteignait fr. 614,840-98; au 31 décembre 1858, il s'élevait à 799,508-87; au 31 décembre 1859, il représentait fr. 987,466-55. Le 4 mars 1861, lorsque le comte de Mecûs porta, pour la dernière fois, la parole dans l'assemblée générale des actionnaires, il eut le bonheur de pouvoir annoncer que le capital social dépassait un million de francs et que, dans les douze mois précédents, fr. 55,103-28 avaient été distribués à soixante-sept instituteurs de bienfaisance ou d'instruction. Un hospice, dirigé par les Petites-Sœurs des Pauvres et fournissant un asile honorable à plus de cinquante vieillards, était fondé à Jemmapes; et, à cette occasion, la Société avait reçu d'un généreux anonyme un don de 50,000 francs pour couvrir les frais d'installation. Il n'est pas nécessaire de dire que « ce généreux anonyme » n'était autre que le comte de Mecûs lui-même!

» A l'aspect de cet admirable résultat, on ne bénit pas seulement la mémoire de celui dont la pensée puissante fit pénétrer l'esprit d'asso-

ciation dans le domaine infini de la charité, sous une forme jusque-là complétement inaperçue : on y trouve plus d'un motif de consolation et d'espérance, en voyant ce que peuvent encore, au sein d'une société bouleversée par tant de révolutions, le génie et les efforts d'un homme énergiquement dévoué à la restauration des idées et des œuvres chrétiennes (1).

» Le fait seul de la fondation du *Crédit de la Charité* suffirait pour assurer à jamais au comte de Meeûs les sympathies et la vénération de toutes les âmes religieuses. Mais cette conception aussi ingénieuse que belle, cette institution sans exemple en Europe, n'est pas un acte isolé dans la vie de l'infatigable gouverneur de la *Société générale*. Son empressement à venir en aide à toutes les misères, sa générosité pour toutes les œuvres de bienfaisance ou de religion, étaient réellement sans limites. Habile à entourer ses bienfaits d'un voile impénétrable, constamment préoccupé du désir de n'être connu que de Dieu seul, il a mis sa famille et ses amis dans l'impossibilité de faire l'énumération, même approximative, de ses incessantes largesses. Nous pouvons néanmoins affirmer, sans encourir le reproche d'exagération, que jamais on ne fit un plus noble usage d'une grande fortune. Tandis qu'il prodiguait les secours et les consolations à tous les infortunés qu'il rencontrait dans le vaste cercle de ses relations, il était encore le premier à seconder les travaux de tous ceux qui, effrayés des passions délétères du siècle, s'efforçaient de combattre les misères matérielles et morales, par la restauration des idées religieuses. Parmi les nombreuses institutions créées par les catholiques belges sous l'égide des libertés constitutionnelles, il n'en est pas une seule qui ne doive le placer au premier rang de ses bienfaiteurs (2).

» Mettant lui-même la main à l'ouvrage, il prenait une part active à toutes les associations de bienfaisance ou de piété fondées à Bruxelles, telles que les écoles chrétienes, l'hospice des Petites-Sœurs des Pauvres, les établissements des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, les œuvres de l'Enfance catholique et de l'Adoration perpétuelle, la congrégation de Saint-François-Xavier et une foule d'autres sociétés pieuses conçues dans le même dessein et dirigées vers le même but. Il fit bâtir de ses propres deniers la belle église d'Argenteuil, vaste temple gothique

(1) Nous devons ajouter que les administrateurs du Crédit de la Charité n'ont jamais manqué de rapporter au comte de Meeûs la fondation et les progrès de l'œuvre.

(2) Pour les indigents des environs d'Argenteuil, le comte de Meeûs fut, pendant plus de trente années, une véritable providence. Il donnait du travail à tous, aux faibles comme aux forts, aux jeunes comme aux vieux indistinctement. Faisant largement l'aumône, mais toujours avec discernement, il croyait devoir, autant que possible, faire gagner aux malheureux l'argent qu'ils étaient forcés de mendier ; mais l'homme faible ou âgé recevait le même salaire que l'ouvrier jeune et vigoureux.

entièrement construit en fer, depuis la base jusqu'au faîte, comme si son fondateur avait voulu forcer l'une de nos industries capitales à rendre, elle aussi, un éclatant hommage à la Divinité (1). Il usa de sa haute position, pour déterminer les administrateurs de la *Mutualité* à consacrer une part importante de leurs bénéfices à la construction de l'église monumentale du Flénu, placée au centre d'une population ouvrière chaque jour plus nombreuse (2). Connaissant l'influence salutaire que les cérémonies du culte exercent sur les assistants, plein de zèle pour « la splendeur de la maison de Dieu, » il fut en quelque sorte le fondateur de l'*Œuvre des églises pauvres*, dont sa fille, Mlle Anna de Meeûs, prit l'initiative et dont elle est restée l'âme. Les frontières et les distances, les diversités d'origine, de mœurs et de langue, tout ce qui sépare et désunit les peuples disparaissait pour lui, quand il s'agissait de subvenir aux besoins de l'Église. En Amérique, dans l'extrême Orient, dans toutes les parties du globe, il venait en aide à la détresse des missionnaires. En Italie, il ne se contentait pas de payer un large tribut au Souverain-Pontife, dépouillé de la majeure partie de ses États par les armées révolutionnaires du Piémont : il souscrivit pour plus de 100,000 francs à l'emprunt romain de 1860, emprunt effectué suivant un plan aussi simple que bien coordonné, qu'il avait remis au nonce apostolique à Bruxelles (3).

(1) Ce fait n'a pas été assez remarqué. Il y a là, même au point de vue des intérêts purement matériels, une innovation des plus heureuses. Cette nouvelle application du fer pourrait ouvrir un débouché considérable à l'industrie métallurgique.

Une note trouvée dans les papiers du comte de Meeûs renferme, au sujet de l'église d'Argenteuil, les lignes suivantes :

« J'ai pris l'engagement d'élever une petite église à côté de l'école. A » l'inauguration de cette chapelle, qui doit porter le nom de Notre-Dame » d'Argenteuil, on distribuera des chapelets à tous ceux qui viendront la » visiter, car c'est à la sainte et miséricordieuse vierge Marie, qui a sauvé de » la mort ma petite fille Ida, que je l'ai promise. Oui, cette promesse doit être » fidèlement exécutée par moi ou ma chère femme, et, à notre défaut, par nos » chers enfants, qui n'oublieront jamais, j'espère, que cette vie est *la route* » et l'éternité *le but!* »

Ces lignes suffisent pour peindre le chrétien dans toute la ferveur et dans toute sa simplicité de la foi !

(2) Nous avons déja dit que les statuts de la société de la *Mutualité* exigent qu'une partie des bénéfices soit consacrée à une œuvre d'utilité publique.

(3) L'un des caractères distinctifs de la charité vraiment chrétienne, grande, noble et universelle du comte de Meeûs, c'est que, loin de se trouver importuné des nombreuses demandes qui lui arrivaient de toutes parts, il témoignait une reconnaissance sincère à ceux qui lui fournissaient l'occasion de faire le bien; on eût dit qu'il était lui-même l'obligé. C'est ainsi que, quand des évêques ou des missionnaires étrangers se trouvaient en Belgique, il *priait* ceux qui étaient en rapport avec eux de les lui adresser, et il leur donnait toujours largement.

» Mais c'était principalement à l'instruction catholique qu'il se plaisait à fournir les preuves de ses sympathies affectueuses. Indépendamment des écoles du Hainaut dont nous avons déjà parlé, il fonda dans son domaine d'Argenteuil, sur les confins de plusieurs villages, une institution analogue pour les filles, et en confia la direction aux admirables Sœurs de Saint-Vincent de Paul. Il s'engagea même à contribuer, par un subside annuel de 600 francs, à toute école que l'œuvre de l'*Enfance catholique* réussirait à fonder à Bruxelles. Ainsi qu'il l'avait déclaré, dans une occasion solennelle, au cardinal-archevêque de Malines, il était de ces hommes qui savent que, « si l'industrie, bien » dirigée, tend à accroître le bien-être des classes laborieuses, ces » classes cependant ne peuvent trouver le bonheur que dans la pra- » tique de ce que prescrit la saine morale, en restant fidèles à la foi de » leurs pères, en rendant à Dieu ce qui est à Dieu. »

» Nous l'avons déjà dit : la charité du comte de Meeûs était active, ardente, infatigable, parce que son cœur généreux était toujours ouvert aux inspirations les plus élevées du christianisme. Au milieu de travaux et de luttes qui auraient plus que suffi pour absorber complétement une intelligence moins vigoureuse que la sienne, la religion fut toujours la première et la plus constante préoccupation de sa vie. Il étudiait ses dogmes, il pratiquait ses préceptes, il la faisait chérir de tous ceux qui pénétraient dans le cercle de son intimité.

» Jeune encore, il avait lu et relu, à plusieurs reprises, le grand ouvrage où Bergier ne dissimule aucune des objections que la prétendue philosophie du dix-huitième siècle a fait valoir contre l'enseignement de l'Église. Plus tard, éprouvant le besoin de se procurer, à l'aide d'une étude plus approfondie, des moyens de défense proportionnés à la violence croissante de l'attaque, il s'appropria successivement les écrits des apologistes célèbres de toutes les époques. Il ne craignait pas même d'aborder la théologie proprement dite ; et comme il avait lu les apologistes pour s'armer dans les combats de la foi, il lut les moralistes pour marcher avec plus d'assurance dans la voie du devoir. Il trouvait un vrai bonheur à discuter les nombreux problèmes qui se rattachent à l'influence sociale du christanisme, et il le faisait toujours avec une connaissance rare et un tact parfait. A ses yeux, rien en ce monde n'avait de vraie valeur que par sa relation avec la fin, avec le but de la vie. A l'un de ses amis qui parlait des maux qu'enfantait l'industrie et qui semblait la maudire, il répondit : « Il en est de » l'industrie comme de la science et de l'art ; il n'en faut maudire que » les abus. L'industrie devient de nos jours une grande puissance. La » Providence veut donc qu'elle serve à faire un grand bien, et tôt ou » tard ce bien se fera. » Plus d'une fois des prêtres et des religieux distingués furent tout surpris de trouver en lui un théologien.

» Quand un homme possède des croyances vives et fortes, il éprouve

inévitablement le désir de les communiquer à ses semblables. Par sa prudente bonté, par les livres dont il conseillait la lecture, par ces mots pleins de sens que « la vue de la *vérité vivante* » faisait jaillir de son intelligence, le comte de Meeûs sut ramener à la foi de leur jeune âge une foule d'hommes occupant des postes élevés dans la hiérarchie sociale; mais, tolérant, indulgent, toujours prêt à excuser les erreurs et les fautes des autres, il évitait, avec une attention scrupuleuse, tout ce qui, même de très-loin, pouvait prendre l'apparence de la contrainte. Il cherchait son premier et son meilleur moyen de propagande dans l'éloquence éminemment persuasive de l'exemple. Sévère pour lui seul, il se conformait à toutes les prescriptions de l'Église avec une rigueur inflexible. Jamais il ne voulut profiter des dispenses que l'autorité ecclésiastique peut accorder, pour l'exécution de travaux urgents, pendant le jour que la loi divine consacre au repos. Jamais il ne manqua d'assister au saint sacrifice, quand il en avait le moyen, et très-souvent il servait lui-même la messe dans la magnifique chapelle de son château d'Argenteuil. Jamais il ne connut ce respect humain, triste produit de l'orgueil et de la lâcheté, qui fait rougir de Dieu et semble reléguer les hommages qui lui sont dus parmi les actes destinés à être accomplis dans les ténèbres. En 1859, pendant la maladie mortelle d'une fille chérie, il alla lui-même, à trois heures de l'après-midi, chercher le saint Viatique à l'église de sa paroisse, et, suivi de tous ses serviteurs, la tête nue et le front incliné, il marcha derrière le prêtre à travers les rues de la capitale (1).

» Dans sa conversation et dans ses lettres, les devoirs qu'impose le christianisme étaient toujours présentés avec un charme indicible. Chaque phrase, chaque ligne, chaque mot révélait une âme d'élite, une intelligence supérieure illuminée des douces et consolantes splendeurs de la foi.

» A l'un de ses amis, qui, comme lui, trouvait dans la religion le secret du vrai bonheur, il écrivait :

« Vous avez la bonté de me demander ce que vous appelez « quelques-unes de mes pensées. » Ah ! mon cher ami, la pensée qui me vient souvent, et surtout en ce moment, c'est que je ne sais pas penser, et que tout mon bien doit venir de cette conviction profonde que rien de bon ne peut sortir de mon esprit. Comme je ne trouve pas en moi de quoi nourrir mon corps, je ne trouve pas non plus en moi-même de quoi nourrir mon esprit; tous les jours et plusieurs fois le jour, si je néglige d'aller puiser au livre de la vie, mon

(1) La mort de cette fille, Mme la comtesse de Sainte-Suzanne, fut l'une des grandes douleurs de sa vie.

Pendant les dernières années de sa vie, le comte de Meeûs avait introduit dans sa maison la touchante pratique de la prière en commun; mais jamais il ne reprocha à aucun de ses serviteurs de ne pas y avoir assisté. Sa maxime favorite était celle-ci : « Ce qu'on fait pour Dieu doit être fait librement. »

esprit s'affaiblit, s'épuise et tombe dans la chair. Le malheur de l'homme est de trop raisonner, alors qu'il devrait méditer les vérités que Dieu, dans sa bonté, lui a apportées du ciel, après qu'il les avait perdues par l'orgueil. »

» A un illustre général, que les illusions de la jeunesse et les erreurs du siècle avait fait sortir du sein de l'Église, il adressait les lignes éloquentes qui suivent, et que personne assurément ne serait tenté d'attribuer à un homme du monde, au créateur et à l'administrateur des premières compagnies financières et industrielles du pays :

« J'ai l'honneur de vous envoyer les deux derniers volumes de l'ouvrage de M. Nicolas, dont je viens seulement de terminer la lecture hier au soir. J'espère que vous en serez aussi satisfait que je l'ai été, et que vous direz avec moi qu'il est impossible de méditer la grande figure du Christ sans y reconnaître Dieu. Dès lors il faut être catholique !

» Beaucoup d'hommes généreux, lancés de bonne heure dans la carrière des armes ou des affaires, distraits d'ailleurs par les commotions politiques ou révolutionnaires qui ont ébranlé la fin du dernier siècle et le commencement de celui-ci, n'ont réfléchi que trop tard sur les choses essentielles ! Mais aujourd'hui, que d'hommes de bonne volonté réfléchissent à la fin de leur vie et meurent, comme Napoléon, en parfaits catholiques ! Vous mourrez de même, mon cher général, la croix du Christ dans les mains ; car vous êtes de ces hommes de bonne volonté dont parle l'Évangile, et à qui Dieu donne la lumière dès qu'ils veulent se dégager du monde des erreurs dans lesquelles ils ont vécu.

» Ouvrier de la parabole, vous viendrez travailler à la onzième heure, et vous recevrez cependant la même récompense que ceux qui ont travaillé la journée entière. Telle est la grandeur de la miséricorde et de l'amour de Dieu !

» J'ai été vivement touché, mon cher ami, de la bienveillance et de la franchise que vous m'avez témoignées dans la lettre que vous m'avez écrite après l'envoi des deux premiers volumes de l'ouvrage de M. Nicolas. C'est cette franchise qui m'autorise à vous parler à cœur ouvert. Vous rendez hommage, me dites-vous, à la sublimité de la morale de l'Évangile, et vous éprouvez le plus vif désir de voir dissiper vos doutes sur les dogmes. Bientôt vous croirez sans réserve aux dogmes catholiques ; mais alors seulement vous comprendrez la morale de l'Évangile, dont aujourd'hui vous ne pouvez admirer que les signes extérieurs. Ah ! s'il était possible de faire lire un seul moment les incrédules dans le cœur des vrais chrétiens, à l'instant même ils seraient convertis ; car ils reconnaîtraient que le feu de la charité qui consume le vrai chrétien, et qui fait que l'épouse, la mère, l'ami s'offrent mille fois à Dieu pour le bonheur de l'époux, de l'enfant, de l'ami qui s'écarte de la véritable voie, n'est pas un feu que l'homme a pu trouver sur la terre, mais un feu que Dieu seul a pu apporter du ciel !

» Jamais, mon général, je n'ai causé avec mademoiselle votre sœur ni directement ni indirectement de vos sentiments religieux ; je dois même ajouter que, jusqu'à ces derniers temps, je vous croyais catholique de cœur et de foi. Mais, puisque votre franchise autorise la mienne, permettez-moi de vous affirmer que tous les chrétiens dignes de ce nom (et qui, comme le

dit le Père Lacordaire, appartiennent à ce royaume des âmes que Jésus-Christ gouverne avec sa croix) pourraient vous dire, après l'aveu de vos doutes, ce qui se passe dans le cœur de votre pieuse et vertueuse sœur. Oui, mon général, ils vous diraient que cette sœur, consumée par la charité la plus ardente, s'offre mille et mille fois à Dieu pour qu'il dissipe vos doutes, et qu'elle donnera sa vie avec bonheur pour vous voir tomber au pied de la croix. Oui, si vous pouviez descendre un moment dans le fond de ce cœur, vous en sauriez plus que ne pourraient vous en apprendre tous les apologistes chrétiens; car vous y trouveriez le feu céleste !

» Vous voulez bien terminer votre lettre en me disant que, si l'ouvrage que je vous envoie parvient à vous inspirer la foi dans les mystères du catholicisme, ce sera à moi que vous en rapporterez la cause. Tout en vous remerciant de ces paroles si bienveillantes, je dois à vous et à moi-même de dire, mon cher général, que je n'y serai pour rien. Si la conversation, lorsque j'ai eu le bonheur de vous recevoir, est tombée un moment sur la religion, et que quelques-unes de vos paroles m'ont amené à vous parler d'un ouvrage que je venais de recevoir et dont je vous ai offert la lecture, vous ne croirez, pas plus que moi, que vous me devrez, en quoi que ce soit, d'être devenu catholique et de cœur et de foi. La graine que l'oiseau apporte, sans le savoir, dans une terre fertile ou que le laboureur a préparée, peut produire un arbre vigoureux : ainsi, entre nous peut-être, Dieu prépara depuis longtemps votre âme à recevoir la lumière qui fait entrer dans son royaume; et vous, homme de bonne volonté, vous n'avez pas arraché du champ qu'il a préparé la graine que sa providence y a apportée par des moyens cachés à nos faibles yeux.

» Regardez auprès de vous, et vous verrez la cause du changement qui s'opère en vous. Sainte Monique a prié, et Augustin est devenu un grand saint et un génie qui étonne les hommes de génie! Votre pieuse sœur, mon cher général, prie sans cesse pour vous : voilà pourquoi vous consacrerez vos dernières années à méditer sur ce qui seul est vraiment digne de toucher le cœur et l'intelligence de l'homme vertueux et instruit.

» Je le répète en terminant, mon cher général, vous m'aviez ouvert votre cœur; j'ai dû vous ouvrir le mien. Je compterais, d'ailleurs, sur votre indulgente bienveillance, si j'avais eu le malheur de manquer à la discrétion chrétienne (1). »

» Ces sentiments, à la fois si chrétiens et si tendres, se manifestaient surtout au milieu des épanchements affectueux de la famille. Sa préoccupation de tous les jours, de toutes les heures, était de faire connaître et chérir les croyances vives et fortes qui faisaient le bonheur de

(1) Nous ne croyons pas être indiscret en disant que l'ami à qui s'adressaient ces lignes éloquentes était le général Evain, qui, après avoir acquis une réputation européenne pendant les guerres du premier Empire, consacra si noblement ses dernières années à l'organisation de l'armée belge.

Les pressentiments du comte de Mecûs se réalisèrent. Evain mourut, en effet, « la croix du Christ dans la main » et en manifestant tous les sentiments d'une foi vive et d'une piété fervente.

sa vie. Il se révèle tout entier dans la lettre suivante, destinée à l'un de ses fils qui se trouvait à la veille de sortir d'un collége dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus :

« Ta vie n'est qu'un jour; mais ce jour nous est donné pour gagner un bonheur sans terme. Malheur à qui se méprend sur l'emploi de ce jour! Dieu a voulu, dans sa bonté, que cette vie même ne soit heureuse que pour celui qui la lui consacre. Et, en effet, quel est l'homme, heureux selon le monde, qui le soit en réalité, s'il n'a donné son cœur à Dieu? Mais l'homme qui s'est consacré, dans l'état où la Providence l'a placé, à la volonté de l'Auteur de toutes choses et de son existence, éprouve de la joie au milieu des plus grands malheurs, et cela toujours dans la proportion de sa piété et de son amour pour les biens éternels. Ne perdons donc jamais de vue le ciel, qui est la patrie des enfants de Dieu. Pas d'autre but, mon cher fils : celui-là est seul digne du cœur de l'homme créé à l'image de Dieu! Mais pas de victoire sans combats, et la vie n'est qu'un combat. Plus elle se déroulera devant vous, plus vous aurez à faire et à combattre pour tenir le terrain conquis et en gagner davantage. Mais, vous le savez aussi bien que moi, la bonne heure, la journée heureuse n'est pas celle où le plaisir a remplacé le travail, où la distraction a égaré notre imagination. Qu'elle est bonne, au contraire, cette heure que nous avons passée devant Dieu, qui renferme toute grandeur et toute beauté! Qu'elle est heureuse cette journée qui se termine en nous jetant aux pieds de notre crucifix, devant lequel nous reconnaissons que notre travail, nos démarches, nos soins, nos plaisirs n'ont eu d'autre but que de louer Celui qui mérite seul le nom de père! Quel bon moment que celui où, la vérité nous montrant que notre conscience est pure, Dieu nous parle pour nous avertir que c'est à lui que nous devons l'hommage de cette bonne journée, que c'est par sa grâce que nous l'avons bien passée, et que, loin que notre amour-propre puisse trouver à s'y nourrir, nous devons reconnaître notre faiblesse, nous humilier, et convenir que de nous-mêmes nous ne pouvons rien, mais aussi que nous pouvons tout en Celui qui nous fortifie selon nos prières! Oui, cette journée a été un combat, peut-être même opiniâtre; mais nous avons vaincu, et la joie inonde notre cœur, et l'humilité nous élève au ciel!

» On ne peut assez se pénétrer, à votre âge, de la nécessité de combattre, de combattre sans cesse, et de prendre les moyens qui assurent la victoire. Que voyons-nous, en effet, tous les jours? Que de jeunes gens à peine sortis du collége, après avoir reçu une éducation et une instruction parfaitement catholiques, sont méconnaissables! En voici la raison. Au collége, la prière, la méditation, la régularité dans la conduite les soutenaient, et Dieu se plaisait à rendre grâces pour prières; mais, libres enfin, que font-ils? Dans les premiers temps, on ne néglige pas encore toutes les pratiques suivies; mais aujourd'hui on en laisse une qui paraît gênante, et demain le respect humain (orgueil de la lâcheté) en fait supprimer une autre; enfin, pour ne pas trop m'étendre, bientôt le relâchement est évident : on se borne aux plus stricts devoirs de la religion; et pour justifier sa conduite, on prend la lettre des commandements de l'Eglise, et l'on blâme dans les autres cette piété, cette générosité des premières années, qui faisaient notre bonheur.

Heureux si, arrivé là, le jeune homme s'arrête et, par un généreux effort, reprend devant Dieu, qui s'incline vers lui, une position qui le retient au bord de l'abîme prêt à s'ouvrir pour lui, abîme plus ou moins affreux selon que l'orgueil ou les passions le séduiront. S'il ne s'arrête pas alors, malheur à lui! La foi s'éteint peu à peu; les mauvais instincts prennent le dessus, et il faut toute la tendresse, toute la miséricorde de Dieu pour rappeler de temps à autre celui qui, arrivé aux dernières heures de la journée, a encore assez de souvenir des premières bontés du Maître pour demander de la finir en travaillant à sa vigne. Ah! si nous connaissions ceux qui, pour avoir abandonné un travail si bien commencé, oublieux de Dieu et d'eux-mêmes ne finissent pas la journée par un travail réparateur et s'endorment dans les bras de l'ennemi qui les a séduits! Veillons et prions, mon cher fils, car c'est là le commandement de notre divin Maître, et prenez à l'avance la résolution de toujours veiller et prier davantage en avançant dans la vie. Voilà la sauvegarde du jeune homme en sortant du collége, celle de l'homme dans le tumulte du monde, celle du vieillard contre les glaces de l'âge et l'agonie de la faiblesse...! »

» Quelques années après, il adressa à l'une de ses filles, prête à entrer en religion, l'admirable lettre qu'on va lire. Jamais la tendresse paternelle, agrandie et épurée par la foi, ne trouva des paroles plus belles et plus touchantes :

« C'est donc mercredi, fête de la Nativité de la sainte Vierge, que vous allez, ma chère fille, vous consacrer à Dieu par des vœux solennels. Ce jour, vous l'écrivez à votre mère, sera le plus heureux de votre vie. Nous n'en doutons pas, et nous comprenons d'autant mieux votre bonheur que nous y participons dans un certain degré.

» Combien de fois, au pied de la croix, n'avons-nous pas demandé à Dieu qu'il nous fît la grace de choisir quelques-uns de nos enfants pour les consacrer à son service! Comment donc se pourrait-il, à moins d'avoir perdu la foi et la charité, qu'au moment où notre prière se trouve exaucée, nous ne fussions pas heureux du sacrifice que nous avons fait à l'avance, en offrant à Dieu les enfants qu'ils nous a donnés? Oui, ma chère fille, Dieu ne nous trouvera pas ingrats, alors qu'ils nous accorde ce que nous lui avons demandé si souvent et avec tant d'instances. C'est un privilége que d'être choisi pour faire partie de cette milice de l'Église que la Providence oppose à l'esprit d'égoïsme et de sensualisme qui dévore notre siècle. Vous êtes choisie entre mille, et c'est à la miséricorde seule de Dieu que vous devez de recevoir une grâce que le chrétien admire et que le monde ne peut comprendre, parce qu'il ne connaît pas le don de Dieu et que son esprit n'est livré qu'aux choses de la terre. Toute la famille, mais particulièrement ceux qui pourront assister à ectte touchante cérémonie, prieront avec ferveur pour que votre bonheur soit à jamais assuré. Votre pieuse mère et votre père prieront de leur mieux, pour que Dieu vous fasse comprendre de jour en jour davantage que la voie de perfection à laquelle il vous appelle commande de s'avancer toujours et de ne jamais s'arrêter. Si, pour le monde, fortune, talents, noblesse obligent, à quoi n'obligent pas pour le ciel des grâces et une vocation privilégiée? Nous

prierons aussi pour que Dieu verse sur la famille ses dons les plus précieux, et vous prierez surtout avec nous pour qu'il bénisse nos enfants jusque dans la dernière génération, pour que notre famille soit une de celles où la foi pure et les vertus chétiennes s'établissent et se conservent jusqu'au dernier rejeton. Le Père Boone vous a dit que, le jour de la profession, on a le droit d'obtenir toutes les grâces que l'on demande. Obtenez donc celles-là, ma chère et bien-aimée fille, et vous aurez obtenu pour vos parents les grâces qu'ils demandent tous les jours, mais qu'ils ne méritent pas d'obtenir, si des prières pures et privilégiées ne donnent de la valeur à celles qu'ils adressent à Dieu au milieu du bruit du monde...

» Allez donc en paix, le cœur plein d'amour et de joie, vous consacrer à jamais à ce Dieu juste et bon qui ne nous donne les quelques jours du temps que pour l'aimer éternellement. Vous lui demanderez, ma chère fille, quelques grâces particulières pour votre tendre mère, et aussi et surtout pour votre père, qui n'est pas sans éprouver des défaillances dans la voie, magnifique selon le monde, mais difficile devant le ciel, qu'il doit parcourir pour remplir sa mission de père de famille.

» A mercredi donc, ma chère fille, au banquet céleste. Nous nous embrasserons alors, pour que Dieu nous embrasse lui-même! »

» Il n'est pas nécessaire d'ajouter que, dans le cercle de la vie privée, un tel homme se distinguait par les plus douces et les plus admirables qualités. Accablé de travaux de toute nature; surchargé d'occupations nombreuses, arides et parfois périlleuses, il retrouvait au milieu des siens la paix, le bonheur et la joie sous leurs formes les plus attachantes. Le foyer domestique était, à ses yeux, une sorte de sanctuaire, au seuil duquel il déposait les innombrables soucis d'une existence mêlée à toutes les grandes conceptions industrielles et financières du pays. Malgré son étonnante supériorité dans le domaine des intérêts matériels, il fuyait en quelque sorte toutes les questions de cet ordre, aussitôt qu'il se trouvait au sein de sa famille. Quand ses amis ou ses hôtes l'interrogeaient à ce sujet, il répondait avec sa complaisance habituelle; mais on voyait sans peine qu'il avait destiné d'autres heures à l'examen de ces problèmes.

» Cet administrateur chargé de l'une des responsabilités les plus écrasantes qu'on puisse imaginer, cet industriel abordant et résolvant chaque jour les questions les plus ardues de l'économie sociale, ce chrétien fervent et rigide était toujours enjoué et gai dans toutes les relations de la vie privée. Racontant avec une facilité pleine de charme, il savait tirer un admirable parti de l'étendue et de la variété de ses connaissances. La langueur et l'ennui étaient inévitablement bannis de sa présence, parce qu'il possédait, au plus haut degré, l'art d'amener la conversation sur les sujets qu'affectionnaient ses auditeurs. Il maniait la plaisanterie avec une rare finesse, et peut-être même abusa-t-il quelquefois de cet avantage; mais les saillies de son esprit et les élans de son imagination, eux-mêmes réglés par un goût sévère, ne descen-

daient jamais jusqu'au dénigrement et à la médisance. Dans son langage et dans ses actes, le chrétien ne se séparait pas de l'homme du monde. Il eût été difficile de rencontrer un juge plus indulgent pour les erreurs et les faiblesses de ses semblables. Ferme, sévère, inflexible pour lui-même, sa bienveillance pour les autres s'étendait jusqu'aux coupables flétris par l'opinion publique. « Plaignez-les, disait-il. Si Dieu » ne nous assistait pas, qui sait si nous ne tomberions pas dans la même » faute ? » Jamais on ne lui entendit proférer une parole d'aigreur, même à l'égard des hommes qui se plaisaient à le contrarier et à le dénigrer sans relâche (1).

» L'égalité d'humeur, le calme dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, étaient deux de ses traits distinctifs. Sans orgueil et sans arrogance, lorsque les vastes combinaisons de son génie amenèrent l'étonnante transformation du travail national que nous avons décrite, il était de même sans peur et sans trouble quand la redoutable révolution de Février, semant partout le désordre et la ruine, contraignit la *Société générale* de chercher son salut dans le patronage momentané de l'État. Énergiquement dévoué à tous ses devoirs, convaincu de l'action toujours présente de la Providence, il se contentait d'agir dans la mesure de ses forces, et s'en rapportait pour le surplus à la volonté nécessairement juste et rassurante de Dieu (2).

» Cette même résignation calme et sereine faisait sa force au milieu des malheurs qui vinrent plus d'une fois l'assaillir au sein de sa famille. Le 16 décembre 1855, après la mort presque subite d'un fils qu'il ché-

(1) Plein de sympathie et d'admiration pour les glorieuses conquêtes du génie moderne, il ne repoussait aucune des jouissances légitimes de la fortune et du luxe. Les beaux arts trouvaient en lui un protecteur aussi éclairé que généreux. Plus d'un artiste d'élite, près de succomber sous les déceptions d'un début toujours pénible, reçut du comte de Meeûs des encouragements et des commandes qui l'aidèrent à attendre un meilleur avenir et à monter au premier rang. Une foule de chefs-d'œuvre périrent dans les incendies dont il fut victime, celui de son hôtel de Bruxelles en 1830 et celui de son château d'Argenteau en 1847.

(2) Le calme et l'énergie de son caractère se manifestèrent d'une manière remarquable dans une circonstance qui mérite d'être rapportée. En 1847, il se trouvait à une soirée chez le duc d'Arenberg, jouant le whist, lorsqu'on vint l'avertir qu'un homme, porteur d'un message pressant, demandait à lui parler. Cet homme lui apprit l'incendie de son château d'Argenteuil.

Au lieu de perdre son sang-froid, comme tant d'autres l'auraient fait dans cette triste circonstance, le comte de Meeûs donna quelques ordres, rentra dans la salle, reprit tranquillement ses cartes et raconta, sans manifester la moindre émotion, la nouvelle qu'il venait d'apprendre. A quelqu'un qui s'étonnait de cette apparente impassibilité, il répondit : « Pourquoi m'agiter ? » je n'y puis rien. Si, en ce moment, l'incendie n'a pas tout dévoré, il en » serait du moins ainsi avant mon arrivée sur les lieux. J'ai fait d'ailleurs » partir à l'instant mon régisseur. » — Le lendemain, son humeur était celle de tous les jours.

rissait tendrement, il écrivit à l'un de ses amis intimes : « Un coup de » foudre est venu nous frapper au milieu de nos joies de famille et » dans un moment où rien ne nous faisait prévoir l'épreuve que la » Providence allait nous faire subir. Notre douleur est suprême, mais » notre résignation est entière. Nous avons élevé nos enfants pour » Dieu : c'est bien à lui qu'il appartient d'en disposer ! C'est ce que, ma » femme et moi, nous ne cessons pas de nous redire, pour affermir » notre résignation à la volonté divine. Nous perdons un fils doué de » toutes les qualités du cœur, mais nous avons la ferme conviction de » son bonheur : nous seuls, nous sommes à plaindre, et c'est là une » consolation ineffable pour des parents chrétiens ! » Quatre ans après, il rencontra de nouveau cette redoutable épreuve, et, cette fois encore, le cœur aimant et profondément sensible du père trouva dans les enseignements sublimes de la foi des motifs de consolation et d'espérance. « ... Oui, écrivait-il à un vénérable ecclésiastique français, » oui, Dieu nous a éprouvés en 1859, et, comme la résignation à » sa volonté n'enlève pas les douleurs légitimes, nous pouvons avouer » que nous avons éprouvé de terribles angoisses. Ma femme a dû sup- » porter encore plus que moi les épreuves envoyées par la Providence, » car ma santé lui a donné des inquiétudes. La croix, toujours la croix, » en ce monde ! C'est le pain du chrétien : il faut s'en nourrir, si l'on » veut de la terre s'élever vers le ciel ! Mais, lorsque je parle d'épreu- » ves, j'ai toujours peur de manquer de reconnaissance ; car enfin je » dois me compter au nombre des privilégiés de la Providence. J'ai » perdu, il est vrai, deux enfants chéris (et il faut être père pour savoir » quelle est cette douleur) ; mais j'ai du moins la douce certitude » qu'eux ne regrettent pas la vie. Père d'une nombreuse famille, pas » un de mes enfants ne me donne ces chagrins cuisants qui ne sont » que trop ordinaires ; tous sont pieux et prêts, j'en ai la conviction, à » donner leur vie pour la défense de la foi. Mes enfants mariés n'ont » amené dans ma maison que des serviteurs de Dieu. Voilà bien des » grâces, sans parler de tant d'autres que certes je ne mérite pas » davantage. Je le répète, j'ai peur de parler de mes douleurs ; car les » consolations que Dieu me donne me laissent toujours, malgré moi, » parmi ces ingrats qui ne le remercient pas assez de ses miséri- » cordes (1). »

(1) Le comte de Meeûs perdit son fils Anatole en 1855 et sa fille Marie en 1859. — Ses propres souffrances ne lui arrachèrent jamais une plainte. Dans une lettre adressée à l'un des fils du comte de Meeûs, par un prêtre qui honore le clergé belge, nous lisons : « La première fois qu'on craignait pour » sa vie, il y a quelques années, j'allai le voir. Il pouvait à peine se faire » entendre, mais à ce que je lui disais d'humainement consolant, il répondit » par un sourire, et, me montrant son crucifix, il ajouta : « La volonté de » Dieu est toujours bonne ! »

» On le voit : le christianisme, loin d'être une cause de faiblesse, une source d'hésitations pour le comte de Meeûs, devenait son plus ferme appui au milieu des déceptions et des douleurs que tout homme, quelle que soit l'éminence de sa position, rencontre si fréquemment sur son passage. Chez lui, on ne trouvait ni plainte, ni murmure, ni abattement au milieu des plus grandes épreuves. Ainsi que l'a très-bien dit un de ses admirateurs, « au milieu des embarras de toutes ces » administrations matérielles et arides, la société du comte de Meeûs » était agréable, sa conversation variée, spirituelle, pieuse, exquise » sous tous les rapports. La foi soutenait et rehaussait l'élévation de » son esprit, la fécondité de son talent, les richesses de ses connais- » sances, la dignité de son caractère, dont la fermeté, tempérée par la » douceur et la condescendance, le rendait habituellement enjoué. Il » paraissait toujours calme, jamais exalté ni abattu. C'est qu'il médi- » tait ses succès et ses revers devant son crucifix, à la lumière du » flambeau de la foi, et, voyant partout l'accomplissement des volontés » divines, il restait toujours le même (1). »

J. J. THONISSEN.

---

(1) *Précis historiques*, 1861.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

COUP D'ŒIL

SUR

L'ENSEIGNEMENT PHILOSOPHIQUE, LITTÉRAIRE ET PHILOLOGIQUE

DES ÉCOLES DE PARIS EN 1862.

Paris est la ville des plaisirs, du luxe, de l'élégance et du bon goût; et comme elle a la conscience de sa prééminence incontestée sous tous ces rapports, elle dicte ses ordres en maîtresse absolue, et au premier signe de sa volonté, le monde presque tout entier fléchit les genoux, et brûle de l'encens sur l'autel de la fière déesse. L'on se tromperait cependant gravement si, en s'arrêtant à la surface des choses, on ne voulait reconnaître dans la capitale de la France qu'une reine élégante et coquette, toute parée d'ornements extérieurs et frivoles, mais veuve des qualités précieuses et supérieures dont un long exercice de la vie intellectuelle enrichit l'esprit.

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

Paris pourrait s'appliquer avec raison la sentence d'Horace; il n'y a, en effet, peut-être aucune ville qui allie au même degré la soif des plaisirs au goût du travail, la conversation agréable et spirituelle à la discussion scientifique et élevée, les moyens de se divertir aux ressources de l'étude. Oui, Paris est un centre d'études; un centre où l'on travaille beaucoup, un centre où l'on travaille sur tout ce qui est du domaine des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts. Paris est le foyer lumineux de la France, qui envoie au loin ses rayons bienfaisants vers toutes les provinces du vaste empire. Que si nous voulions rechercher les causes de cette im-

mense supériorité intellectuelle de la capitale sur les provinces, nous rencontrerions d'abord la politique de centralisation qui a rendu la France, nous le reconnaissons volontiers, une puissance forte et unie, mais à la condition fâcheuse de dépouiller le pays entier au profit d'un coin de terre qu'on appelle la capitale. C'est ainsi que se sont accumulées à Paris ces vastes bibliothèques d'imprimés et de manuscrits, dépôts inépuisables des créations de l'esprit humain dans toutes les branches de nos connaissances; puis, ces riches musées qui étalent à côté des chefs-d'œuvre de l'antiquité classique et orientale, toutes les productions de la peinture, de la sculpture et des autres beaux-arts des écoles modernes. Là aussi ont leur siége ces savantes académies où des hommes d'un mérite supérieur se communiquent le fruit de leurs longues et laborieuses recherches, et ces écoles nombreuses et célèbres où l'élite de la jeunesse française vient s'abreuver aux sources fécondes de la science. Il serait trop long de présenter ici un tableau détaillé de toutes les ressources que la grande ville offre à l'homme d'étude. La tâche excéderait de beaucoup mes forces, si je devais apprécier ici d'une manière générale le niveau scientifique de la ville de Paris. On sait assez que l'enseignement soit par des cours, soit par des revues, et avec cela d'innombrables moyens d'instruction, y répondent à ce besoin d'un savoir encyclopédique qui est une des tendances et aussi une des prétentions de notre époque. Je me bornerai à une seule branche d'étude, et j'essaierai de redire les impressions et les souvenirs que m'ont laissés les leçons de littérature, d'histoire et de philosophie, données aux écoles de Paris pendant la dernière année scolaire (1861-1862).

C'est du règne de Napoléon Ier que date en France la centralisation de l'instruction publique; elle fut réalisée par la création de l'Université qui, sous la dépendance directe du gouvernement, embrasse l'enseignement de tous les degrés, donné dans toute l'étendue de l'empire français. L'Université de France est divisée en un certain nombre d'académies, dont chacune, dirigée par un recteur, possède, partagées d'ordinaire entre les principales villes de son ressort, certaines facultés de l'enseignement supérieur; mais parmi toutes l'Académie (1), qui a Paris pour chef-lieu, peut seule se glorifier d'avoir un cercle complet de hautes études, une

(1) Cette subdivision administrative de l'instruction publique n'a de commun que le nom avec les cinq académies célèbres ou les cinq classes qui constituent l'Institut de France.

Université telle que nous l'entendons, comprenant les cinq facultés de théologie, de droit, de médecine, des sciences et des lettres. L'Académie de Paris est ainsi l'héritière au moins locale de l'antique Université de Paris dont le premier historien Duboulay (1) fait remonter l'origine jusqu'à Charlemagne même. De ces cinq facultés, celles de théologie, des sciences et des lettres ont leur siége dans la vieille Sorbonne. Que de souvenirs ce seul nom nous rappelle! Souvenirs de gloire et de grandeur, aussi longtemps que l'Université de Paris sut maintenir sa première constitution et défendre l'indépendance qu'elle tenait du pouvoir qui l'avait fondée, l'autonomie qu'elle partageait avec ces boulevards de la science qui étaient comme autant de républiques bien assises au milieu des monarchies, sur toute la surface de l'Europe chrétienne!

A côté de l'ancienne Université de Paris, la première moitié du XVIe siècle, l'époque de la renaissance des lettres classiques, vit naître sous les auspices et par l'initiative de François Ier, une institution célèbre, connue sous le nom de Collége de France (2), et qui, illustrée dès sa création par les Budé, les Turnèbe et les Lambin, s'est agrandie toujours à mesure que l'horizon scientifique s'est élargi. Destinés à la culture des hautes sciences, la Sorbonne et le Collége de France poursuivaient un but différent; s'il appartenait à la Sorbonne de continuer l'enseignement scolastique, de résumer et de consacrer les résultats acquis à l'esprit humain et de les transmettre aux générations suivantes, le Collége de France avait pour mission de faire de nouvelles investigations dans le champ scientifique, et d'augmenter le domaine de nos connaissances par des découvertes; celui-ci devait innover et inventer, celle-là conserver et propager. Ce double but, assurément utile et louable, a-t-il été atteint autrefois, on ne saurait dire que de nos jours pareille distinction dans la méthode et la direction existe encore entre les deux écoles dont nous venons de parler.

Il suffit de jeter un regard sur les programmes des cours de la Sorbonne et du Collége de France pour reconnaître que celui-ci entend l'enseignement littéraire d'une manière plus complète et

(1) César-Egasse Duboulay, *Historia Universitatis Parisiensis, 6 vol. in-fol. 1665-1673. — Histoire de l'Université de Paris au* XVIIe *et* XVIIIe *siècle*, par Ch. Jourdain, chef de division au ministère de l'instruction publique; In-folio (Hachette, 1er et 2e livr., 1862).

(2) Le Collége de France fut créé par lettres patentes du 25 mars 1529.

surtout plus libre que la faculté des lettres. En dehors des cours de philosophie proprement dite, des littératures classiques et de la littérature française, le Collége de France comprend dans son vaste programme l'économie politique, le droit de la nature et des gens, l'histoire des législations comparées, et la philologie des langues orientales mortes, étudiées comme langues savantes. Voilà la différence essentielle que nous avons observée entre ces deux établissements des hautes études; mais que l'on nous mette en demeure de tracer nettement la ligne de démarcation entre leur enseignement sur les terrains où ils se rencontrent, nous avouerons ingénûment qu'elle nous a échappé, et qu'il nous semble, si le but principal de leur création a été tel que nous l'avons exposé plus haut, que les conditions actuelles de leur organisation ne le réalisent nullement.

Plus tranchée est la différence qui sépare l'enseignement des langues orientales au Collége de France de celui de l'école impériale et spéciale des langues orientales vivantes, fondée près la Bibliothèque impériale dès la fin de la première République. En effet, si les cours du Collége de France sont destinés à former de savants orientalistes, à la fois philologues et littérateurs, ceux de la Bibliothèque impériale tendent au but plutôt pratique; ils sont, comme le dit le programme, d'une utilité reconnue pour la politique et le commerce ; et c'est à ce point de vue qu'il faut se placer si l'on veut bien juger.

La faculté des lettres de Paris, le Collége de France et l'école des langues orientales près la Bibliothèque impériale, telles sont donc les trois institutions qui représentent l'enseignement philosophique et philologique de la capitale de la France. Elles ressortissent toutes, en dernière instance, au gouvernement qui pourvoit, entre autres affaires, aux vacatures des chaires; mais tandis que la faculté des lettres relève directement de l'Académie de Paris et de l'Université de France, les deux autres écoles sont régies chacune par une administration spéciale. Si nous avons blâmé plus haut la tendance excessive du gouvernement français à centraliser tout, nous inclinons ici à lui faire un reproche opposé. Il nous semble qu'à l'aide d'une combinaison intelligente de ces trois écoles, il pourrait construire un vaste et grandiose édifice, composé dans de justes proportions de toutes les parties des sciences philosophiques et littéraires; il ajouterait un magnifique fleuron à la couronne qui ceint déjà le front de la capitale.

Les écoles, dont nous venons de parler, sont publiques ; leur fréquentation n'exige ni inscription ni rétribution : seulement les dames, admises aux cours du Collége de France et de la Bibliothèque impériale, n'ont point d'accès à la Sorbonne : là le nouveau régime ne l'a point encore emporté. Il est intéressant, ce me semble, d'observer de près dans une grande ville et sur une large échelle ce que sont des cours publics, à un moment où le même système a des chances d'être introduit dans notre enseignement officiel. L'on se rappelle, sans doute, que dans l'année 1861 le gouvernement belge a demandé à l'autorité académique des Universités de l'État leur avis relativement à la proposition faite, au sein de la Chambre, de prendre des mesures en vue d'organiser des cours publics. Les deux Universités s'accordaient à demander pour les professeurs une liberté entière de donner ou de ne pas donner ces cours ; elles émettaient également l'avis que l'organisation de cours publics devait être subordonnée à l'autorisation de la Faculté. Mais l'Université de Gand désirait que les cours eussent un caractère vulgarisateur; celle de Liége tenait à ce que les cours portassent sur des matières spéciales de l'enseignement supérieur, qu'ils conservassent la physionomie propre à cet enseignement; en d'autres termes, qu'ils eussent un caractère scientifique (1).

Pour établir des cours publics, il faut s'assurer avant tout d'avoir de vrais auditeurs, c'est-à-dire des hommes suffisamment instruits et assidus; et si de grands centres de population, comme Paris, offrent toujours au professeur un auditoire choisi, les mêmes ressources n'existent pas dans des villes de moindre importance. Notre capitale a aussi ses cours publics, donnés d'abord au Musée, puis à l'hôtel de ville, cours d'histoire, d'économie politique, de littérature, d'esthétique, etc.; je n'oserais cependant affirmer que leurs succès soient bien marquants. Le même régime aurait à lutter contre plus de difficultés à Liége et à Gand.

En outre, pour qu'un cours public puisse réussir, il importe d'abord que le professeur qui en est chargé, ait une grande facilité d'élocution ; il faut plus, il doit être habile parleur sinon orateur consommé. Il est ensuite de toute nécessité que ses conférences n'exigent point un travail trop soutenu de l'esprit, et qu'elles portent sur des matières générales pour qu'elles soient toujours au

(1) *Presse des Flandres* du 1er janvier 1862. — Dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*. Tome V. Janvier 1862.

niveau scientifique de la généralité des auditeurs. Traitez des grands hommes de la littérature française; exposez dans un langage brillant les grandes phases de l'histoire ou de la philosophie; entretenez même votre public de l'antiquité classique; pourvu que vous lui parliez du beau littéraire, pourvu que vous compariez les auteurs latins et grecs aux écrivains français, pourvu que vous souteniez l'éclat des choses par l'éclat d'un agréable organe, vous aurez des auditeurs bénévoles, vous emporterez plus d'une fois les applaudissements de la salle. Il faut convenir aussi qu'on ne peut pas être trop exigeant à l'égard de ces hommes de bonne volonté qu'attirent aux cours les charmes d'une belle parole, moins encore de ceux qui même parfois (il est fâcheux qu'il faille le dire; mais que ne rencontre-t-on pas à Paris?) viennent s'abriter dans un auditoire contre les intempéries de la saison. Que dire après cela de ces gens qui acclament M. Renan quand il attaque la divinité de notre Rédempteur, et qu'il enveloppe des prestiges de son style toutes les folies d'un panthéisme athée, mais qui bientôt après font frémir la salle d'applaudissements quand M. Saisset soutient la cause de la saine raison contre cette monstrueuse philosophie, ou que M. Rosseeuw Saint-Hilaire prend parti pour l'origine surnaturelle de nos divines Écritures?

En prenant ainsi parti contre les cours publics, on m'accusera peut-être d'avoir en haine la diffusion des lumières. Personne cependant ne souhaite plus que moi la propagation des sciences, mais je voudrais voir mettre en œuvre ce qui servirait le mieux à leur développement et à leur étude plus approfondie. Or, comment atteindre ce but si l'on met ceux-là mêmes qui ont la charge de contribuer aux progrès des sciences, dans une funeste dépendance envers les exigences d'un auditoire qui se renouvelle chaque jour, et qui souvent n'est pas à la hauteur des éléments de la science qui leur est enseignée? Les professeurs ne sauront-ils pas que les charmes de la parole exciteront le plus la bienveillance et l'enthousiasme de leurs audideurs, que là est le secret de leurs succès? et cédant à cet amour-propre inné qu'il est bien difficile de détruire au dedans de nous-mêmes et qui nous fait chercher les suffrages et les applaudissements, que croit-on qu'ils soigneront le plus, des idées ou des phrases? Voilà un danger bien grave que présentent les cours publics; je ne veux point dire toutefois qu'on ne puisse l'éviter, et j'ai hâte d'ajouter que bien des hommes, parmi ceux qui enseignent à Paris, comprennent la dignité de leur

position et ne se laissent point influencer par l'humeur parfois inconstante de leur auditoire.

En fait, les cours publics si nombreux des écoles de Paris ne constituent point un ensemble complet et graduel, propre à former les jeunes gens qui se destinent à l'enseignement. Aussi le gouvernement français a-t-il créé à cet effet une école spéciale, appelée *École normale*, du sein de laquelle est sortie l'élite des professeurs de la France. L'école normale supérieure de Paris embrasse les sciences et les lettres; les lettres sont elles-mêmes divisées en quatre classes : la philosophie, l'histoire, la littérature et la grammaire. Les études comportent un terme de trois années; les jeunes gens entrent à l'école, étant bacheliers ès-lettres; après la première année ils subissent la licence; puis à la fin de la troisième vient l'examen de professeur agrégé de l'enseignement moyen, qui seul donne accès aux chaires des lycées et des colléges. La qualité d'étudiant de l'école normale n'est point cependant absolument requise pour se présenter à l'épreuve de cet examen; tous les licenciés ès-lettres y sont autorisés. Je ne saurais donner place ici à des renseignements sur les cours de l'école normale, leur fréquentation étant interdite à tous ceux qui sont étrangers à l'établissement.

La faculté des lettres de la Sorbonne confère les grades de baccalauréat, de licence et de doctorat. Le baccalauréat ès-lettres, indispensable à ceux qui se destinent à l'étude du droit ou qui veulent poursuivre la carrière des lettres, embrasse la géographie et l'histoire anciennes et nationales, les éléments de la physique et de la psychologie, des exercices sur des auteurs grecs, latins et français, le tout d'une manière très-élémentaire. La licence ès-lettres est une épreuve plus sérieuse; elle consiste d'abord dans un examen écrit, comprenant une composition latine, une composition française, une pièce de vers latins et un thème grec; l'examen écrit est suivi d'un examen oral sur des auteurs latins, grecs et français. Le doctorat ès-lettres n'est point, comme en Belgique, le complément naturel des études littéraires; tous les licenciés ne le briguent pas. Le seul droit qu'il confère, c'est de pouvoir être agrégé à une des facultés des lettres de la France. Mais il donne grande considération à ceux qui en soutiennent les épreuves avec talent. Ceux qui aspirent au grade de docteur, ont à présenter à la faculté deux dissertations, l'une en latin, l'autre en français; et quand elles ont obtenu au préalable

les suffrages des examinateurs, le candidat est tenu de les faire imprimer et de les défendre oralement durant six heures.

Il est curieux de savoir que la maîtrise ès-arts représentait seule le doctorat ès-lettres, dans l'ancienne Université de Paris, et que ce doctorat est une institution qui date de la fondation de l'Université de France par décret du 17 mars 1808. C'est à partir de 1810 que le nouveau grade fut conféré régulièrement à Paris et dans d'autres villes qui possédaient une faculté des lettres ; un règlement du 17 juillet 1840 en a rendu la collation plus utile qu'auparavant aux progrès de la science, en autorisant le candidat à choisir la matière de ses thèses ou plutôt de ses dissertations « d'après la nature de ses études et parmi les objets de l'enseignement de la faculté. » Les travaux fournis en suite de ce règlement depuis plus de vingt ans sont de beaucoup supérieurs aux thèses imprimées dans les trente années précédentes. Plus d'un livre important est sorti des épreuves du doctorat, et l'on pourrait désigner tel candidat dont les thèses ont compté pour quelque chose dans les titres qui l'ont fait admettre à l'Institut de Paris, comme membre soit de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, soit à l'Académie des Sciences morales et politiques. On retrouve, par exemple, dans une série de thèses, ce mouvement de la philosophie au sein des écoles publiques depuis le premier empire jusqu'au second, et l'on reconnaît l'influence très-longue de la méthode psychologique qui s'est produite sous l'autorité de Royer-Collard et de Victor Cousin. Dans une autre série de thèses, on observe un enchaînement de recherches spéciales sur l'histoire de la philosophie, en concurrence avec les recherches des universités allemandes sur la même science. Dans beaucoup d'autres, enfin, on aperçoit facilement l'ascendant exercé par des maîtres qui ont renouvelé la critique historique et la critique littéraire par d'éloquentes leçons, Guizot, Villemain, Patin, etc., sans oublier Ozanam et les professeurs du même âge qui ont acquis avec lui la plus honorable popularité. La faculté des lettres de Paris a reçu à elle seule 193 docteurs de l'an 1810 à l'an 1852, et, en y comprenant les douze autres facultés créées ou rétablies dans le même intervalle de temps, on porte à 278 le nombre des candidats promus au doctorat ès-lettres (1). Trois nouvelles facultés

(1) Nous devons une partie de ces renseignements à la *Notice sur le doctorat ès-lettres*, etc,, publiée par M. Ath. Mourier (Paris, Dupont, 1852, grand in-8° — 2e édit., 1855), avec le catalogue des thèses latines et françaises.

ont été fondées en 1854, sous le ministère de M. Hippolyte Fortoul, à Nancy, à Douai et à Clermont, et déjà plus d'une fois ceux de leurs professeurs qui s'étaient promptement distingués ont été appelés à Paris, où ils occupent des chaires briguées avec le plus d'émulation.

Je mets un terme à ces arides détails sur l'organisation des cours, pour revenir au sujet dont j'avais l'intention de m'occuper spécialement, et pour passer en revue d'une manière succincte et générale les diverses branches qui composent l'enseignement littéraire et philosophique des écoles de Paris.

J'empiéterais sur le domaine des juristes et des économistes, si je rappelais ici le succès avec lequel M. Baudrillart, suppléant de M. Michel Chevalier, professe au Collége de France l'économie politique, si je parlais de l'éclat que M. Franck jette sur la chaire du droit de la nature et des gens, ou de l'éloquence et du savoir avec lesquels M. Laboulaye expose l'histoire des législations comparées; j'aborde donc immédiatement le terrain de la philosophie pure.

La philosophie est dignement représentée au Collége de France, par M. Charles Levêque, homme très-érudit, qui fit preuve d'une grande élévation de pensées et de sentiments dans l'interprétation et la critique de la morale de Platon. Il est l'auteur de ce livre sur *la science du beau*, qui fut couronné par l'Institut il y a deux ans, et qui a pris rang parmi les meilleurs écrits d'esthétique. En Sorbonne, M. Lorquet, agrégé de la faculté, a fait ressortir avec bonheur l'importance de la philosophie sentimentale de Pascal. M. Ad. Garnier, titulaire de la chaire de philosophie, devait traiter des opérations de l'intelligence dans les sciences et les beaux-arts; mais une indisposition qui s'est prolongée jusqu'à la fin de l'année académique, l'a empêché de donner son cours. Ce philosophe appartient d'ailleurs à la même école que son collègue, M. Saisset, chargé en Sorbonne de l'histoire de la philosophie.

M. Emile Saisset, qui est réputé un des profonds penseurs de la capitale, exposa l'an dernier l'histoire critique du scepticisme dans l'antiquité, qu'il fera suivre pendant l'année présente de son complément naturel, la critique du scepticisme moderne (1). Nous avons remarqué dans les conférences du professeur une exposi-

(1) Tout récemment, la librairie académique de Didier a annoncé, sous le nom de M. Saisset, l'*Histoire du Scepticisme* en deux volumes in-8°.

tion claire et nette, un langage éloquent et une vaste érudition ; mais ce qu'il nous intéressait surtout de reconnaître au milieu de ses investigations historiques, c'étaient ses vues personnelles, ses idées propres, son système philosophique. Il combat vivement la doctrine destructive du doute universel ; il revendique hautement la réalité de l'existence pour les êtres spirituels, niés par le matérialisme et le sensualisme rigoureux. Quant aux systèmes désolants de l'émanation et de l'identité universelle, il les a en horreur. Sa raison plane dans des sphères plus élevées ; il parle en des termes magnifiques de l'Être qui possède la plénitude de toutes les perfections ; il reconnaît les sublimes prérogatives de notre âme libre et personnelle ; mais, avouons-le tout de suite, l'importance excessive que M. Saisset accorde à la raison humaine, à l'élément subjectif, empreint toute sa doctrine d'un caractère de subjectivité qui l'empêche de prendre un libre essor vers les régions du spiritualisme pur. Quand on détourne les yeux de ces types éternels et immuables, qui par leur présence intime illuminent notre âme de leur brillante clarté, et que, tout préoccupé de sa propre existence, l'on prétend que le moi est le type de toute chose, et qu'il contient en lui les développements de l'être jusque dans ses sphères les plus sublimes ; quand on dérive enfin la conscience du moi de la sensation, et que, partant, l'on cherche dans la sensation *la racine* de la pensée, il est bien difficile de préserver la doctrine spiritualiste de toute atteinte sensualiste ; il n'y a plus lieu de nous étonner que M. Saisset aille à la recherche d'un spiritualisme conciliateur, mettant un terme à l'antinomie du matérialisme et du dynamisme. A-t-il réussi dans son rôle de médiateur ? Nous n'oserions l'avouer parce qu'il en coûterait à notre raison et à notre conscience de chrétien d'admettre avec M. Saisset que, réserve faite à l'égard de l'Être suprême auquel ne convient aucune des catégories du fini, il est impossible de se représenter l'esprit sans matière, sans étendue, que nous ne saurions concevoir une âme réelle sans corps, sans organe, sans relation avec le temps et l'espace. Sauf Dieu, a-t-il dit, il n'y a peut-être que des esprits associés aux corps, que des corps vivifiés par l'esprit.

La métaphysique de M. Saisset est ainsi éminemment psychologique ; toutefois, qu'on ne déduise pas des fières prérogatives, accordées par les philosophes rationalistes à la raison humaine, que d'après eux le penseur puisse s'évertuer à pénétrer les secrets qui enveloppent l'essence interne des idées éternelles. Nous ai-

mions à entendre de la bouche de M. Saisset cet aveu significatif que le monde de la philosophie n'est pas le monde du plein jour, ni de la pleine lumière. La philosophie, disait-il, est la lumière d'une nuit étoilée. Ces étoiles, ce sont les vérités dont l'esprit est en possession; mais entre elles il y a des obscurités où l'on découvre de temps en temps des étoiles inconnues. C'était déjà beaucoup dire; mais notre étonnement croissait encore quand nous entendions un des plus profonds représentants de l'école qui porte si haut la suffisance de la raison, déclarer cette même raison impuissante à prouver la nécessité de la continuation de notre personnalité au-delà de cette vie. Je suis intimement convaincu de cette vérité, s'écriait-il; ma raison cependant ne saurait en donner de preuve certaine; mais comme il y a là-haut un Être infiniment bon qui nous a créés et qui n'a pu nous créer que pour notre bien, croyons et espérons!

Sont-ce là les paroles d'un rationaliste conséquent? Un philosophe chrétien pourrait-il se méfier davantage des forces naturelles de la raison? Plaise à Dieu que ce soit un symptôme avant-coureur d'un sincère retour à la vérité catholique, et puisse l'éminent penseur suivre la route que lui trace de plus en plus ouvertement son illustre prédécesseur!

Des cours de philosophie je passe à l'enseignement de l'histoire. Nous avons entendu avec plaisir, en Sorbonne, M. Rosseeuw Saint-Hilaire, titulaire de la chaire d'histoire ancienne, et M. Wallon, professeur d'histoire moderne. L'histoire des Hébreux, depuis leur établissement en Palestine jusqu'à la fin de la captivité de Babylone, faisait l'objet du premier de ces cours, et l'histoire de France au XVe siècle dans ses rapports avec les pays étrangers, celui du second. Nous avons pu remarquer dans leurs leçons une véritable adhésion aux principes chrétiens; il n'en est pas de même du professeur qui remplit la chaire d'histoire et de morale au Collége de France avec le secours d'une forte érudition : M. Alfred Maury donnait des conférences ayant trait au principe des nationalités dans l'antiquité, et en particulier au sein des populations qui furent soumises par les Romains. On le dirait l'un des savants français qui ont le mieux suivi les travaux de la science étrangère, pour les faire entrer dans le domaine de la science et de la littérature françaises. Ce genre de mérite, qui distingue tous ses écrits, se montre au plus haut point dans son *Histoire des religions de la Grèce antique.*

L'histoire est intimement liée à la géographie; ce sont deux sciences sœurs qui doivent se guider et s'éclairer mutuellement; l'étude de l'une ne saurait être négligée sans porter préjudice à l'intelligence de l'autre. Il est bien à regretter que l'on ait exclu de notre enseignement supérieur l'étude approfondie de la géographie, et qu'on n'y trouve point les moyens de compléter les notions élémentaires et souvent superficielles que l'on a puisées sur une science aussi intéressante et aussi vaste dans les cours d'humanités. L'Université de France a mieux compris toute l'importance de cette science auxiliaire, en lui assignant le rang qui lui est dû parmi les branches de l'enseignement des lettres. M. Guigniaut, élu naguère secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est suppléé en Sorbonne, dans la chaire de géographie, par M. Aug. Himly, agrégé de la faculté, qui a exposé avec succès la géographie physique, historique et politique de l'Europe méridionale. Il nous était bien agréable de constater l'intérêt avec lequel un nombreux auditoire suivait les savantes conférences du professeur sur la configuration géographique de ces pays qui ont joué un rôle aussi marquant dans les annales du monde ancien, et qui tiennent de nouveau, à l'époque présente, tous les esprits en suspens.

S'il y a un sujet d'études qui ait jeté de profondes racines dans cette capitale qu'on a pu nommer depuis deux siècles le cœur de la France, c'est assurément la littérature nationale de ce grand pays. Paris fut le séjour favori de tous ces artisans de la langue qui illustrèrent la littérature française; aujourd'hui il ne paie qu'un juste tribut de reconnaissance envers ces éminents écrivains qui furent un jour ses enfants ou ses hôtes; satisfaction y est donnée au patriotisme et même au légitime orgueil d'une puissante nation dans ces chaires assez nombreuses, affectées à l'enseignement de la littérature française, pour l'étudier dans ses origines, dans ses divers genres et à ses différentes époques. Saint-Marc Girardin, Nisard, Ampère, Paulin Paris, ce sont des noms célèbres qu'il suffit de prononcer pour convaincre que les fondateurs et les maîtres de la littérature française sont confiés à Paris à des interprètes dignes d'eux. La réputation littéraire de ces professeurs est trop bien établie, leurs vues trop connues et leurs écrits sont trop généralement répandus pour qu'il soit nécessaire d'insister à l'endroit de leur mérite personnel. Malheureusement (et c'est là un reproche qu'il est permis de faire à la plupart de leurs collègues

dans les écoles de Paris, mais qu'il est indispensable d'articuler en passant), dès que la renommée est venue couronner l'éclat des débuts de leur carrière, ils se retirent de la lice et, en gardant le titre de leur chaire, ils se font suppléer par des agrégés de la faculté.

L'histoire littéraire de la France compte en Sorbonne deux chaires, l'une d'éloquence, la seconde de poésie française. Dans la première M. Gandar, professeur à la faculté des lettres de Caen, remplaçait l'an dernier M. Nisard; il a l'exposition fort brillante et il a obtenu beaucoup de succès dans les conférences qu'il a données sur les principaux écrivains en prose du milieu du XVIIe siècle. Nous n'avons eu que cinq à six fois le plaisir d'entendre la parole entraînante de M. Saint-Marc Girardin; l'histoire de la poésie française du XVIIIe siècle et particulièrement les tragédies de Voltaire faisaient l'objet de ses leçons. Dans le premier semestre son suppléant, M. Caboche, avait comparé le théâtre français du XVIIe siècle, surtout dans Corneille et Racine, avec les mémoires du temps.

Le Collége de France possède aussi deux chaires d'histoire de la littérature française; seulement elles ne sont point séparées l'une de l'autre par la distinction de ses œuvres en vers et en prose; elles répondent à ses deux âges principaux. Nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt les leçons sur la littérature des romans en France depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours professées par M. Louis de Loménie qui remplace M. Ampère dans la chaire de langue et littérature françaises modernes. Mais nous n'attachons pas moins d'importance aux conférences savantes de M. Paulin Paris sur la langue et la littérature françaises du moyen âge, de cette époque dont Boileau dit :

> Durant les premiers ans du Parnasse françois,
> La caprice tout seul faisait toutes les lois.

Si les réformateurs de la langue française, trop épris des modèles antiques, se refusèrent à admirer tout ce qui n'était pas calqué sur les préceptes du beau littéraire formulés par les anciens, s'ils montraient un superbe mépris à l'endroit des productions naïves de l'enfance du génie français, il appartenait à notre siècle de tirer d'un oubli immérité et de réhabiliter une littérature, moins pure, il est vrai, moins élégante, moins achevée que celle du

XVIIe siècle, mais sans conteste plus originale et plus vigoureuse. Tel fut le but de la création de cette chaire occupée de plein droit depuis une dizaine d'années par M. Paulin Paris, l'un des conservateurs des manuscrits de la Bibliothèque impériale, éditeur de parties importantes du cycle des épopées romanes.

L'on voit par ce court aperçu, que la capitale offre des ressources abondantes pour l'étude complète et approfondie de l'histoire littéraire de la France; cependant le sentiment national n'y dégénère pas en égoïsme exclusif; la Sorbonne et le Collége de France ont aussi leurs chaires spéciales pour les littératures étrangères modernes.

M. Mézières, professeur à la faculté des lettres de Nancy, chargé du cours de littérature étrangère à la Sorbonne, sait maintenir et consolider la réputation dont cette chaire a été dotée par Fauriel qui l'a inaugurée en 1831, et par le regrettable Ozanam, enlevé si jeune, hélas! à la science dont il était un des maîtres, et à l'Église dont il était un des fils les plus dévoués. M. Mézières a étudié dans ses leçons l'influence de la littérature italienne au XVIe et XVII siècles, particulièrement dans les œuvres de Shakespeare; le savant professeur a publié l'année passée sur la vie et les œuvres du célèbre dramaturge anglais, un volume d'*Études* qui a reçu du public savant l'accueil le plus sympathique (1) et qui, mieux que mes faibles esquisses, pourra vous renseigner sur le mérite scientifique de l'auteur.

M. Philarète Chasles, qui remplit au Collége de France la chaire de langues et littératures étrangères de l'Europe moderne, a discuté dans ses conférences sur les éléments nouveaux, introduits dans les littératures de l'Europe moderne depuis le Ve siècle; il a expliqué en outre le *Macbeth* de Shakespeare et le *Damné* de Gabriel Fellez, comparés au point de vue philologique. Nous reconnaissons à M. Chasles une grande souplesse de langage, sans pouvoir d'ailleurs admirer son style; nous ne mettons nullement en doute son savoir, mais nous ne pouvons nous empêcher de trouver ses idées, sinon bizarres, du moins un peu aventureuses. Il nous semble appartenir à cette école de littérateurs, d'historiens et de

(1) *Shakespeare, ses œuvres et ses critiques* (Paris, Charpentier, 1 vol. in-8°). — Un volume qui en est la suite vient de paraître à la même librairie, sous le titre : *Prédécesseurs et contemporains de Shakespeare*.

philosophes qui accusent Horace de fausser complétement le sens de l'histoire quand il dit :

> Damnosa quid non imminuit dies?
> Aetas parentum pejor avis, tulit
> Nos nequiores, mox daturos
> Progeniem vitiosiorem (1).

Les temps primitifs pour M. Chasles, c'est l'âge de fer; le raffinement de la civilisation, voilà l'âge d'or. C'est par la marche de la civilisation que nous sommes parvenus à la conscience de notre individualité. Le panthéisme est la vérité première du monde, la vérité orientale, le symbole asiatique. Le spinosisme n'a pas toute la vérité, mais il a sa vérité et sa grandeur. Et pour montrer que son système a aussi sa vérité, M. Chasles invoque à son appui les anciens contes populaires; il compare entre autres le conte de Bonhomme-Misère qui se retrouve dans les légendes celtiques, slaves et germaniques. Bonhomme-Misère a la faiblesse d'être trop complaisant envers sa noble moitié, qui, subjuguée par le démon de l'ambition, est insatiable de puissance et de richesse. Les dieux exaucent d'abord toutes les prières que leur adresse Bonhomme sur l'injonction de son épouse; enivrée de tant de bonheur, celle-ci n'en devient que plus orgueilleuse et elle élève ses prétentions jusqu'à vouloir se placer sur le trône du Maître des dieux. Alors les dieux, pour punir un couple aussi ingrat, le font descendre du sommet de leur opulence à un état plus misérable que ne le fut leur première condition. Voilà le conte; M. Chasles exerce la sagacité de son esprit à épier les nuances des idées et des descriptions, et à en inférer la marche graduelle et en quelque sorte spontanée de la civilisation. Si, dans le conte slave, au spectacle de cette cupidité démesurée de la femme, le ciel s'obscurcit de nuages menaçants, si le bruit du tonnerre succède aux éclairs de la foudre, si la mer mugit et bat les flancs de la côte de ses vagues impétueuses, le professeur y découvre une preuve de la croyance primitive à l'unité de toutes les existences; le ciel, le tonnerre et la foudre, la mer et ses flots, c'est-à-dire toute la nature participe à la véhémente indignation qui s'est emparée du grand tout. Mais si dans le conte germanique les mêmes phénomènes se produisent,

(1) Carm. l. III, 6 in fine.

si là aussi toute la nature semble partager les sentiments de l'humanité, ce n'est plus d'après M. Chasles l'expression du réalisme panthéistique; chez les Germains l'esprit s'est élevé jusqu'à l'idéal; chez eux la poésie a remplacé la réalité.

Puisque nous en sommes à parler des contes slaves, ajoutons pour être complet que le gouvernement français, qui a toujours montré beaucoup de sympathie pour les nations slaves, et surtout pour leur représentant le plus illustre, la malheureuse Pologne, a érigé au collége de France une chaire spéciale de langues et littératures slaves. M. Alex. Chodzko, chargé du cours après Adam Mickiewitz et Cyprien Robert, a traité dernièrement de l'histoire de la littérature législative chez les peuples slaves, et il a expliqué les textes slaves des Annales de Nestor et de ses continuateurs. Malgré la nouveauté de son objet, ce cours ne jouit point cependant, je regrette de devoir le dire, d'une grande vogue chez les auditeurs bénévoles du quartier latin.

Nous croyons avoir insisté assez longuement sur l'enseignement des littératures modernes, pour passer à une branche des études littéraires non moins importante et dont nous avions surtout à cœur d'observer l'enseignement aux écoles de Paris, je veux parler de l'étude de l'antiquité classique.

Les cours publics de la ville de Paris, nous l'avons déjà dit, ont pour destination spéciale de former les jeunes gens qui se préparent à la carrière de l'enseignement; ils sont institués plutôt en vue d'un public restreint qui a déjà parcouru le cercle des études littéraires prises dans leurs généralités et qui veut s'appliquer à une branche spéciale de ces études; ils s'adressent encore à un public plus nombreux qui, sans prétendre à se faire un nom dans la science, aspire au-dessus de tout à acquérir d'une manière facile et agréable certaines connaissances générales. Si l'on apprécie de ce point de vue l'enseignement de la capitale, l'on ne se montrera pas trop choqué de trouver assez de lacunes dans son cadre. On devra toutefois regretter avec nous de voir négligées dans ces établissements des hautes études, des parties de la science dont chacune a son intérêt et qui toutes concourent d'une manière harmonieuse à l'intelligence vraie des auteurs anciens. Il en est ainsi de la prosodie et de la métrique, sciences de plus d'importance qu'on ne le croit généralement et d'un puissant secours, entre autres pour l'interprétation des lyriques grecs; malheureusement, la France n'a pas seule le tort de les méconnaître; l'étude de ces

branches spéciales de la philologie, comme de plusieurs autres, ne se hasarde guère, dirait-on, au-delà des frontières de la docte Allemagne. Des sciences plus indispensables encore, et qui méritent à un haut degré notre attention, ce sont les antiquités grecques et romaines. Sans elles, en effet, comment parvenir à la connaissance intime de l'histoire politique du monde ancien? Comment suivre dans ses phases successives la marche et le développement de l'esprit humain? Sans leur étude préalable, enfin, nous ne saurions goûter ni poursuivre avec fruit la lecture des historiens, des philosophes et des orateurs de l'antiquité. Il est permis de douter, croyons-nous, qu'on ait pourvu suffisamment aux nécessités de l'enseignement sous ce rapport, comme si l'on ne comptait pas sur la patience du public, même de la Sorbonne, quand il s'agit de branches d'études qui comportent en abondance des faits et des détails d'érudition. Mais, par contre, signalons des ramifications de la science de l'antiquité, qui sont aujourd'hui implantées en France, mais qui n'ont pas encore droit de cité dans nos écoles de Belgique. Telles sont l'épigraphie et l'archéologie; telle est encore la linguistique générale et comparée. Mais avant de considérer comme objets d'enseignement ces sciences auxiliaires, il me semble naturel de parler de celle qui est leur point de départ, leur centre et leur fin à toutes.

Les chaires de littérature ancienne à la Sorbonne et au Collège de France, s'élèvent au nombre de six, deux pour la littérature grecque, quatre pour la littérature latine. Dans toutes domine presque exclusivement le point de vue littéraire, auquel se joignent quelquefois des aperçus d'histoire. Expliquer les écrivains anciens d'une manière exacte et élégante à la fois, faire ressortir la justesse des mots, la beauté des phrases, l'harmonie du plan; jeter un coup-d'œil sur le développement des genres, comparer les produits de la pensée antique aux chefs d'œuvre de la littérature nationale : tel est le cercle de recherches et d'observations dans lesquelles se renferment généralement les interprètes des classiques devant un auditoire parisien. La véritable linguistique, la haute philologie qui abandonne aux littérateurs la science d'interprétation, et qui pénètre dans les sanctuaires les plus mystérieux de l'édifice du langage, et la philologie critique, qui au moyen de cette connaissance exacte de la langue, se basant en outre sur la paléographie, recourant à l'examen minutieux des manuscrits, se vante de châtier les écrits anciens, d'en ôter les taches que la main inhabile des

copistes y a introduites, de porter remède aux lacunes ou aux interpolations qui proviennent de l'état défectueux des manuscrits, toutes ces sciences peuvent exercer la sagacité étonnante et le travail opiniâtre des philologues d'outre-Rhin et de la Hollande ; elles occupent à Paris un nombre restreint de travailleurs, d'érudits souvent ingénieux, quelquefois aussi heureux qu'habiles dans leurs conjectures ; mais elles n'ont guère de charmes pour la masse du public gaulois. En présence de cette diversité de vues, de cette opposition de méthodes, la voie la plus sûre, ne serait-ce pas de recourir à ce vieil adage : *in medio virtus?* et ne semble-t-il pas que, sur ce terrain, la loi du juste milieu est heureusement observée par nos modestes écoles d'humanités et de philologie, qui tâchent d'associer dans une juste mesure ces deux manières si différentes d'envisager l'étude de l'antiquité, de même que notre peuple, grâce à sa situation sur les confins des deux puissantes nations, modère la vivacité gauloise par le flegme et la tenacité germaniques?

Malgré notre profond respect pour la vaste érudition et le talent réel des philologues de premier ordre de la Hollande et de l'Allemagne, nous n'oserions souscrire à tous leurs jugements : nous le dirions, par exemple, de M. Cobet, helléniste distingué de l'Université de Leide quand, fort de sa réputation et du crédit que lui a acquis la longue pratique d'une critique conjecturale, il efface d'un trait de plume toute l'école française (1). La France peut se glorifier de compter dans son sein des hommes qui possèdent une connaissance profonde de l'antiquité ; pour montrer leur force en linguistique ou leur sagacité en critique, il leur faudrait avant tout un changement dans les dispositions du public qui se presse autour de leurs chaires. Citons en premier lieu M. Emile Egger, professeur de littérature grecque à la Sorbonne, qui a fait des efforts persévérants pour naturaliser en France le goût de la critique la plus solide en mêlant à ses explications littéraires sur les auteurs grecs des notions grammaticales et étymologiques, des données sur la différence des dialectes, et en touchant de temps à autre discrètement aux inductions tirées de la paléographie. M. Egger a réuni les travaux détachés qui se rattachent à ses leçons et conférences de la Sorbonne ou de l'École normale en un volume très-intéressant qu'il a livré l'année passée à la publicité sous le titre

(1) C.-G. Cobet. *In memoriam Jani-Gerardi Hulleman*. Allocutio ad commilitones. Lugduni Batavorum, 1862, p. 5.

de *Mémoires de littérature ancienne* (1). En outre il a pris la coutume de consacrer une leçon par semaine à l'histoire littéraire : il traitait en 1862 de la renaissance des lettres grecques en Occident, particulièrement en France ; parcourant successivement les différents genres de la poésie et de la prose, il nous montrait avec beaucoup de savoir l'influence, tantôt heureuse, tantôt nuisible qu'a exercée sur la langue au XVIe siècle la renaissance des lettres grecques. Ce sujet ne manque point d'intérêt ; mais il serait professé à plus juste titre, ce nous semble, dans une chaire de littérature française que dans celle de littérature grecque.

Au Collége de France la chaire de langue et littérature grecques est occupée par M. Rossignol. Les comédies d'Aristophane ont été pendant une série d'années l'objet des conférences de M. Rossignol, et il a terminé cette étude l'année passée par l'explication du *Plutus*. Le professeur aimait à décocher des traits acérés contre ceux qui avaient osé se faire les traducteurs d'Aristophane, et qui dans leurs interprétations avaient affaibli ou rendu avec trop peu d'exactitude ses idées et ses sarcasmes. Il tâchait aussi de faire ressortir vivement aux yeux de ses auditeurs le sel attique dont Aristophane a assaisonné ses comédies; il appelait ensuite notre attention sur la justesse des expressions, entrant à cet effet dans des détails précis sur le sens propre de certains mots, de certaines locutions; parfois aussi, quand le sujet l'exigeait, il s'engageait dans des digressions sur des points d'antiquités; à part cela, il s'efforçait surtout d'interpréter d'une manière exacte le texte de l'original et de montrer la marche générale des idées et de la composition.

Paris a des ressources à satisfaire tous les goûts; il attire au Collége de France ou à la Sorbonne ceux qui aspirent à une connaissance consommée du grec classique; il satisfait la curiosité de quelques autres, à l'école des langues orientales vivantes, où des leçons de grec moderne sont données par M. B. Hase, le nestor des philologues de la capitale. Notons en passant, comme un effet de l'attention donnée à la langue actuelle des Hellènes, que la prononciation moderne, communément appelée Reuchlinienne, a prévalu depuis longtemps dans les cours dont nous venons de par-

(1) On peut trouver un compte rendu de cette publication dans la *Revue de l'Instruction publique en Belgique*. Numéro de décembre 1862.

ler, et qu'elle a été importée de là dans certain nombre de lycées et de colléges.

Si des lettres grecques nous passons aux lettres latines, nous aimons avant tout à rendre hommage aux conférences charmantes de M. Patin, professeur de poésie latine à la Sorbonne. Dans ses leçons sur les *Géorgiques* de Virgile, comme dans les études qu'il a publiées sur les tragiques grecs et sur Horace, le professeur a fait preuve d'un goût exquis et d'un sentiment profond du beau antique ; il nous faisait toucher au doigt en quelque sorte les qualités incomparables de l'œuvre de Virgile, en insistant sur le choix des mots et des expressions, l'élégance des phrases, le fini des descriptions, la justesse des comparaisons, l'heureuse liaison des épisodes et du fond, et la savante économie de toute la composition, venant couronner dignement ces beautés de détail. De plus, à la lumière d'une méthode de critique comparée, égale à celle que M. Tissot a suivie dans ses vastes recherches sur Virgile rapproché de tous les poètes épiques anciens et modernes, M. Patin remontait aux écrivains grecs ou latins antérieurs à Virgile, pour faire dans son auteur le triage de l'imitation et de l'originalité; il descendait d'autre part à tous les grands noms soit de la littérature latine postérieure à Virgile, soit des brillants siècles littéraires de la France et d'autres nations européennes, pour marquer l'influence que son auteur a exercée, ou pour esquisser d'ingénieux parallèles. L'étendue et la justesse de ses aperçus révélait sans cesse le vaste horizon de ses connaissances littéraires.

Je n'ajouterai que quelques mots sur les autres chaires de littérature latine, dont l'enseignement d'ailleurs n'est point donné par les titulaires eux-mêmes. C'est ainsi que M. Berger, agrégé de la faculté, remplace M. Victor Leclerc, doyen de la faculté des lettres, dans le cours d'éloquence latine à la Sorbonne; c'est ainsi encore qu'au Collége de France MM. Martha et Boissier suppléent, le premier M. Sainte-Beuve dans la chaire de poésie, le second M. Ernest Havet dans celle d'éloquence latine. M. Berger étudiait l'année passée l'histoire naturelle de Pline l'ancien en mettant en regard les fables de Lafontaine, les œuvres de Buffon ou d'autres écrivains français qui ont décrit les mêmes sujets. Les comédies de Térence, expliquées par M. Martha, attiraient, à vrai dire, fort peu d'auditeurs; un public plus nombreux fréquentait les leçons historiques et littéraires que M. Gaston Boissier, l'ingénieux historien de Varron, poursuivait d'une manière très-attrayante, sur les

grands hommes de l'histoire romaine qui ont été en correspondance avec Cicéron.

L'étude des grands écrivains de l'antiquité est, sans conteste, la source première et la plus féconde pour bien apprécier la société antique à ses différents âges et sous ses diverses phases. Cependant ce n'est pas le seul héritage que nous ait légué l'antiquité, ce ne sont pas les seules traces qu'aient laissées de leur apparition sur le théâtre du drame humain les grandes nations qui se sont succédé dans la domination du monde payen ; il nous reste certains autres débris de ces grandeurs effacées qui, tout insignifiants qu'ils paraissent au premier abord, ne laissent pas de révéler à l'observateur pénétrant des faits extrêmement curieux et de la plus haute importance pour la connaissance intime des siècles où l'historien ne peut se guider à la lumière des documents littéraires. Telles sont les inscriptions ; gravées sur l'airain et sur le bronze, elles défient les ravages du temps, et cachées pendant des siècles sous les ruines qu'entassèrent les bouleversements qui marquèrent les dernières époques de l'histoire ancienne, elles reparaissent au jour successivement et souvent de la manière la plus inopinée, se posant devant le tribunal de la critique contemporaine, en témoins véridiques et irrécusables des époques qui les virent naître. Si la science des antiquités, si la critique historique et philologique, si la linguistique ont fait des pas de géant au XIXe siècle, les progrès de l'épigraphie y ont largement contribué. Rappelons seulement les philologues éminents de l'Allemagne, occupant jusqu'aujourd'hui les sommets de cette science, renouvelée par eux : Boeckh par son *Corpus inscriptionum graecarum* et Orelli par sa collection d'inscriptions latines ont élevé deux œuvres colossales (1), deux mines inépuisables d'érudition auxquelles nous pouvons déjà ajouter une troisième : le vaste recueil d'inscriptions latines que publient à Berlin, par la générosité du gouvernement prussien et sous la haute direction de l'Académie des Sciences, Ritschl, le savant philologue de l'Université de Bonn, et Th. Mommsen, professeur à l'Université de Berlin. Si l'on fait attention à l'essor qu'a pris dans les derniers temps la science épigraphique, en raison de l'abondance des monuments découverts, ne faut-il pas louer le gouvernement français d'avoir érigé tout récemment une chaire

(1) Le recueil de Boeckh a été imprimé à Berlin de 1828 à 1835 (grand in-folio). Le recueil d'Orelli a été publié à Zurich en 1828. 2 vol. in-8°.

spéciale d'épigraphie latine au Collége de France? Seulement, il est à regretter que l'épigraphie grecque n'ait point été gratifiée d'une faveur égale. Il serait plausible d'attribuer cette préférence donnée à la première, non uniquement à un certain orgueil national, mais surtout au nombre d'inscriptions latines découvertes dans l'ancienne Gaule et dans l'Afrique romaine devenue française. M. Léon Rénier, qui a dirigé personnellement et avec d'heureux résultats des fouilles sur l'antique sol de la Mauritanie et de la Numidie, a eu l'honneur d'inaugurer cette chaire. Il consacrait l'année passée une de ses leçons chaque semaine à l'exposé historique du progrès de la science nouvelle; dans l'autre il faisait servir à l'explication des antiquités romaines, les inscriptions les plus récemment découvertes; les noms donnés aux citoyens et aux esclaves romains, ceux par lesquels on désignait les tribus, les formules initiales et finales des inscriptions funèbres, les colléges et associations funéraires, tels sont les différents points que le professeur a pris à tâche d'élucider successivement à la lumière de la science épigraphique.

Si l'on prétend faire une étude complète du génie antique, il faut explorer le vaste champ de son activité; il faut le poursuivre dans les différentes voies qu'il s'est frayées et qu'il a parcourues si glorieusement, il faut associer en un mot à l'étude des belles-lettres celle des beaux-arts. Et qui ne sait la perfection qu'il a été donné aux Hellènes d'atteindre dans la sculpture, la peinture, l'architecture? Aussi est-il à déplorer que l'archéologie ou l'histoire de l'art soit restée malheureusement étrangère au cadre de notre enseignement universitaire. De nos jours elle a été illustrée au Collége de France par Letronne et par Charles Lenormant. Celui-ci partagea ses investigations archéologiques entre l'Égypte et la Grèce anciennes; mais après sa mort qui arriva en 1859, sa chaire passa entre les mains de M. le vicomte Emmanuel de Rougé, et prit par décret impérial le titre plus restreint de chaire d'archéologie et de philologie égyptiennes. L'archéologie classique resta le domaine du cours spécial institué à la Bibliothèque impériale en faveur de M. Raoul-Rochette, et dont l'enseignement est confié actuellement à M. Beulé, le plus célèbre des anciens élèves de l'école française d'Athènes. M. Beulé exposait dans ses conférences pleines d'intérêt, et fort suivies, l'histoire de la décadence de l'art grec jusqu'à la conquête romaine, Cependant son cours qui embrasse chaque année, comme on le voit, une époque peu étendue de l'histoire de

l'art antique, a plutôt en vue de mettre des questions neuves et choisies d'archéologie à la portée des beaux esprits du monde élégant que de former des archéologues. Ceux qui veulent se livrer à une étude approfondie de cette science, trouveront d'ailleurs des guides sûrs dans les musées du Louvre, le musée de sculpture antique, les musées égyptien, assyrien et algérien, et ensuite dans le musée Napoléon III, ouvert au public depuis le commencement de l'an 1862, et qui étale aux yeux du visiteur, outre la collection Campana, si riche en vases antiques de tous les genres et de toutes les époques, les résultats des missions scientifiques, envoyées par le gouvernement français pour explorer la Grèce, la Phénicie et l'Asie Mineure.

Il est une branche de la philologie qui, bien qu'elle ait déjà attiré vers elle les regards des linguistes des siècles précédents, peut être considérée comme une science nouvelle, comme une glorieuse création du XIXe siècle; je veux parler de la linguistique comparée. En effet, longtemps elle erra dans un dédale d'hypothèses arbitraires, tâtonnant toujours, sans savoir d'où elle devait partir, où elle devait arriver, et, en conséquence, elle ne pouvait acquérir à la science aucun résultat marquant et durable; mais dès que, au commencement de ce siècle, quelques hommes de génie l'ont établie sur une base nouvelle et solide, et qu'ils lui ont imprimé une bonne direction, elle a fait en quelques années de prodigieux progrès, elle a parcouru dans l'espace d'un demi siècle une immense carrière. Éclose et cultivée de préférence sur le sol germanique, la linguistique comparée a été introduite en France par quelques savants dont les tentatives ont eu pour objet de familiariser l'opinion avec les idées fondamentales de cette science, traitée tout d'abord avec indifférence (1). La capitale semble réunir tous les éléments nécessaires à l'étude approfondie et générale de la synglosse ou de la linguistique comparative; il y a des cours de grammaire comparée à la Sorbonne, à la Bibliothèque impériale et au Collége de France; et cependant une chaire qui embrasserait une étude complète soit de la philosophie, soit de l'organisme du langage, fait encore défaut aux écoles de Paris, et ce qui plus est, il n'y a pas même dans cette ville de

(1) Le premier livre français qui donna la synthèse des principes et des résultats acquis à cette science fut le *Parallèle des langues de l'Europe et de l'Inde*, par M. Eichoff (1836, 1 volume in-4o).

chaire spéciale pour la comparaison systématique de cette famille de langues qui nous intéressent au plus haut point à cause de leur intime parenté avec nos langues maternelles, c'est-à-dire des langues dites indo-européennes.

Parlons d'abord de M. B. Hase, professeur de grammaire comparée à la Sorbonne. Latiniste et helléniste consommé, il est depuis longtemps un des oracles de l'Institut, et nul doute qu'il ne se soit appliqué à acquérir la connaissance sommaire des langues de diverses souches que présuppose leur étude comparée. Toutefois, avons-nous rencontré dans ces leçons certaines opinions que les dernières recherches linguistiques tendent à écarter sans retour; pour lui, le sanscrit n'est plus, il est vrai, la langue primitive du genre humain; mais il nous semble considérer encore toujours cette langue antique, non pas comme langue sœur des souches les moins altérées d'où sont sortis des différents groupes de la famille indo-européenne, mais comme leur langue-mère à toutes; au moins, regarde-t-il le zend comme la première modification du sanscrit. Du reste, M. Hase s'occupe spécialement dans ses leçons des rapports et des dissemblances entre les deux langues classiques d'une part, et la langue française de l'autre, aux différentes époques de leur culture. Son cours est triennal : la première année comprend le tableau ethnographique et la comparaison générale des idiômes indo-européens; dans la seconde année le professeur compare les formes des mots, substantifs, adjectifs, verbes, pris isolément; la troisième est consacrée à la syntaxe. L'année dernière, M. Hase nous a exposé quelques détails, pleins d'intérêt, sur les migrations des races pélasgiques de l'Orient vers l'Occident, il les a suivies dans leurs étapes successives jusqu'à leur bifurcation, pour ainsi parler, jusqu'à leur partage définitif, en deux peuples, dont l'un, se dirigeant vers le Sud, est connu sous le nom d'Hellènes, et dont l'autre a pris le chemin de l'Italie. Puis, il a étudié les dialectes grecs qu'il ramène à deux, le dorien et l'ionien, et dont il explique les différences par la diversité des routes que les deux tribus auraient suivies pour arriver sur le sol de la Grèce; les Doriens seraient venus du Nord, les Ioniens par la mer. Des pélasges helléniques, M. Hase passa aux pélasges italiques, en nous communiquant le résultat des recherches les plus récentes qu'on ait faites sur les anciens idiômes italiques, antérieurs au latin classique ou ses contemporains et qui ont concouru en partie à sa formation. L'ombrien,

l'étrusque, l'osque, le sabin furent l'objet successif de ses conférences; et il insista sur ce phénomène vraiment curieux que l'ancienne écriture italique nous montre d'une manière satisfaisante la transition de l'alphabet phénicien au système d'écriture grecque.

M. Jules Oppert, de retour de la mission scientifique que lui avait confiée le gouvernement français, à l'effet d'explorer les ruines de Babylone et de Ninive, fut chargé par la Bibliothèque impériale d'un cours élémentaire de sanscrit, devant servir de préparation au cours plus approfondi, professé au Collége de France. M. Oppert ne se restreint pas aux limites qui lui sont assignées par le titre de sa chaire; au moins annonçait-il cette année dans son programme, qu'outre l'explication de passages choisis du Râmâyânâ, il exposerait les éléments de la langue des Brahmanes, tant au point de vue indien que dans ses rapports avec la philologie comparée des langues indo-européennes, et qu'il s'occuperait spécialement des idiômes slaves et celtiques et de l'altération des langues-mères dans les idiômes dérivés. Quoique M. Oppert possède en linguistique une érudition très-variée, qu'il ait une connaissance familière de la plupart des langues de l'Asie et de l'Europe et même des langues sémitiques (comme le prouvent ses belles études sur le déchiffrement et l'interprétation des inscriptions cunéiformes, plutôt chaldéennes), quoiqu'il ait même étendu le champ de ses investigations jusqu'aux langues ouraliennes, ses leçons cependant ne nous semblent point être un cours approfondi et véritablement scientifique de grammaire comparée. Infidèle au programme, le professeur se bornait presque exclusivement à l'explication de la grammaire sanscrite, en y ajoutant incidemment quelques données comparatives de linguistique générale.

M. Ernest Renan, professeur des langues hébraïque, chaldaïque et syriaque au Collége de France, avait annoncé au programme qu'il consacrerait une leçon par semaine à l'exposition de la grammaire comparée des langues sémitiques; mais comme en fait de sémitisme l'érudition solide de M. Renan est contestée en haut lieu par un concert de voix savantes et compétentes, nous ne savons pas si la science doit trop déplorer l'arrêt de suspension qui frappa le cours de langue hébraïque, le lendemain du jour d'ouverture. On connaît d'ailleurs, par son *Essai* couronné, deux fois publié, mais réfuté à diverses reprises sur des points essentiels, l'application arbitraire qu'il a tenté de faire de l'histoire des langues à l'histoire

des races et à la négation des traditions primitives de l'humanité, enseignées dans la Bible.

M. Ed. Dulaurier, qui fut de longues années professeur de malay et de javanais à l'école des langues orientales vivantes, se proposait de donner une série de leçons sur la philologie comparée des idiômes océaniens; mais le cours d'arménien, à la même école, étant devenu vacant par la mort de Le Vaillant de Florival, M. Dulaurier sollicita et obtint cette chaire dans laquelle ce savant linguiste continue à appliquer sa méthode de comparaison à la théorie de la grammaire arménienne.

Ce que le XVIe siècle fut pour les lettres classiques, nous pouvons le dire hautement et sans crainte d'encourir le reproche d'exagérer, le nôtre le sera pour les lettres orientales; le XIXe siècle aura un jour l'honneur, on l'a dit très-heureusement (1), d'être cité comme l'époque de la renaissance des études orientales. La capitale de la France est fière à bon droit des orientalistes d'élite dont elle fut la pépinière, qui professèrent et professent encore à ses écoles, et qui ont contribué pour une large part au lustre que jettera sur notre siècle l'étude de l'orientalisme. Qu'il me soit permis de présenter ici une simple énumération des chaires de langues orientales établies, soit au Collége de France, soit à la Bibliothèque impériale, et des hommes qui les remplissent, et l'on appréciera à la fois la grande extension que cette étude a prise à Paris, et la part glorieuse qu'il convient de faire aux orientalistes français, dans les progrès incontestables que les études asiatiques ont faits pendant ce siècle en Occident.

Si l'on excepte le zend, toutes les branches aryennes du groupe indo-européen, le sanscrit et l'hindoustani, le persan et l'arménien ont leur place dans l'enseignement de la capitale, et sont représentées par des hommes d'un mérite reconnu, Garcin de Tassy et Foucaux, Jules Mohl, Schefer et Dulaurier. La famille des langues sémitiques n'est pas moins bien partagée. M. l'abbé Bargès occupe la chaire d'hébreu à la faculté de théologie à la Sorbonne, M. Dubeux a rempli pendant quatre ans, après la mort du savant Quatremère, celle de langues hébraïque, chaldaïque et syriaque au Collége de France; la langue arabe compte à elle seule trois chaires remplies par des hommes connus comme éditeurs de textes inédits

(1) F. Nève, *Introduction à l'histoire générale des littératures orientales*. Louvain, 1844. Préf. p. VIII — P. 64.

et comme historiens des nations musulmanes, MM. Caussin de Perceval, Reinaud et Defrémery. Tout le monde se rappelle les découvertes ingénieuses et fécondes en grands résultats que Champollion le jeune fit dans la première moitié de ce siècle, pour le déchiffrement des inscriptions hiéroglyphiques de l'Égypte; depuis lors l'égyptologie a marché de progrès en progrès et elle a actuellement au Collége de France un digne représentant dans M. Emmanuel de Rougé qui interprétait l'année passée le texte du papyrus contenant l'*histoire des deux frères,* et qui expliquait la grammaire du hiératique, en l'élucidant par l'étude du démotique et du copte. Les langues tartares reçoivent aussi leur contingent sur le terrain des études asiatiques : Stanislas Julien, successeur d'Abel Rémusat qui fut le premier historien de ces langues, enseigne le tartare-mandchou au Collége de France; le turc est professé par M. Pavet de Courteille au même collége, par M. Louis Dubeux à la Bibliothèque impériale. Ajoutez à ces cours déjà si nombreux deux langues dont la littérature a joui d'un règne séculaire dans l'Extrême-Orient; le chinois ancien et littéral enseigné au Collége de France par le chef des sinologues de l'Europe, M. Stanislas Julien; le chinois moderne, enseigné à la Bibliothèque impériale, par M. Bazin (1), et le tibétain, idiôme sacré du lamaïsme, professé par M. Foucaux; ajoutez-y les idiômes océaniens, dont M. l'abbé Favre, succédant à M. Dulaurier, enseigne dans le même établissement deux branches principales, le malay et le javanais; et cette simple revue prouvera amplement que ce n'est pas exagérer que de réserver à la capitale une place d'honneur au milieu des grandes villes de l'Europe qui se disputent les lauriers dans les champs de l'orientalisme. Je n'ai qu'une seule réserve à faire, réserve qui ne porte nulle atteinte au savoir et au talent des professeurs, ni à la réputation qu'ils se sont justement acquise par leurs doctes publications, mais qui s'adresse à la méthode généralement adoptée dans les cours de langues orientales. En effet, trop approfondis pour ceux qui sont étrangers à ces études ou qui n'en sont encore qu'aux rudiments, ces cours ne font que peu de prosélytes; ils exigent au préalable des efforts personnels dont de simples amateurs ne sont point capables. D'un autre côté, plusieurs cours consistent dans une traduction sommaire, pour ne pas

(1) La mort récente de cet habile sinologue par qui le cours le cours spécial fut créé, laisse une lacune regrettable dans le programme de l'École.

dire cursive des textes, et il m'a paru qu'ils ne faisaient ni à la critique littéraire, ni à la critique philologique, une assez large part pour intéresser vivement ceux qui, par des études antérieures, sont déjà en état de voler de leurs propres ailes dans ce travail de l'interprétation.

Par les rapides esquisses qui précèdent, j'ai tâché, d'après mes forces, de faire un croquis, bien imparfait et incomplet, il est vrai, du tableau général des études littéraires à Paris ; l'on me pardonnera, j'espère, de m'être étendu principalement sur la philologie et sur les études orientales, ces filles aînées de notre siècle, qui, sous l'extérieur peu attrayant de sciences arides et sans vie, recèlent cependant dans leur sein des principes féconds en applications à l'histoire, à la philosophie, et même à la défense et à la glorification de la vérité religieuse.

Écoutez plutôt Ozanam : « Les peuples, dit-il, ne laissent pas de monuments plus instructifs que leurs langues. Et d'abord, dans le vocabutaire d'une langue, on a tout le spectacle d'une civilisation. On y voit ce qu'un peuple sait des choses invisibles, si les notions de Dieu, de l'âme, du devoir sont assez pures chez lui pour ne souffrir que des termes exacts. On mesure la puissance de ses institutions par le nombre et la propriété des termes qu'elles veulent pour leur service ; la liturgie a ses paroles sacramentelles, la procédure a ses formules. Enfin, si ce peuple a étudié la nature, il faut voir à quel point il en a pénétré les secrets, par quelle variété d'expressions, par quels sons flatteurs ou énergiques, il a cherché à décrire les divers aspects du ciel et de la terre, à faire pour ainsi dire l'inventaire des richesses temporelles dont il dispose.

» La grammaire, continue-t-il, conduit plus loin : on y saisit le génie même de la nation où elle s'établit. Il n'y a pas de puissance plus stable, plus obéie, plus active qu'une langue, ni dont la constitution fasse mieux connaître les besoins de l'esprit public et ses ressources. Les langues ont des règles d'euphonie pour contenter l'oreille par une succession de syllabes harmonieuses ; elles ont aussi des règles logiques pour satisfaire la raison par une suite de propositions intelligibles. Les premières montrent jusqu'où un peuple pousse cette sensibilité, qui est le commencement de tous les arts ; les secondes font voir jusqu'où il porte cette rigueur de méthode, sans laquelle il n'y a pas de science. Par la discipline qu'il s'impose, on juge déjà de sa vocation.

» Enfin, l'étymologie des langues éclaire l'histoire des sociétés.

On ne remonte point aux origines des mots et des formes grammaticales, on n'assiste pas aux révolutions du langage, sans y reconnaître le mouvement des esprits et l'impulsion des événements. A la présence d'un grand nombre de termes étrangers, pénétrant pour ainsi dire de vive force dans un idiome qu'ils violentent, on découvre la trace d'une invasion. Dans les rapports réguliers qui existent entre deux langues, on retrouve les titres de la parenté de deux peuples. Et quand l'une est jetée à l'Occident, l'autre à l'Orient, il faut bien croire à d'antiques migrations qui les séparèrent, et dont le souvenir même aurait péri, si les langues n'étaient destinées à faire l'histoire des temps qui n'eurent pas d'historiens (1). »

Voilà, en résumé, tout ce que la science est en droit d'attendre de l'étude grammaticale et de l'étude comparative des langues; de plus, si les peuples antiques, dont nous étudions les idiomes, ont revêtu leur langage de formes littéraires, s'ils ont laissé dans les différentes branches du domaine intellectuel des œuvres de la pensée dignes de notre attention, alors se présente à notre esprit un nouveau champ d'investigations, destiné à accroître de richesses imprévues nos possessions scientifiques. Nous examinerons ces plantes étrangères et les semences et les terrains qui les ont produites; nous les comparerons aux productions de notre sol, et de cette étude comparée il jaillira de brillantes étincelles de lumière; par là nous consoliderons ou nous réformerons les jugements que nous nous étions habitués à porter soit sur le beau dans l'art et les lettres, soit sur le vrai en histoire et en philosophie.

Les progrès des études orientales ont payé aussi un tribut d'éclatantes confirmations à la vérité historique et à la sublimité des dogmes du christianisme; c'est ainsi que la philologie comparée tend de plus en plus à démontrer d'une manière évidente l'unité de l'espèce humaine, tant décriée par les savants incrédules; c'est ainsi encore que les de Stolberg, les de Schlegel, les Wiseman ont trouvé dans l'étude des littératures orientales des armes puissantes pour la défense de nos traditions bibliques (2).

(1) A.-F. Ozanam, *Les Germains avant le christianisme*. Ch. IV. Les langues (Édit. de Liége, 1850, p. 154). — Sur les différentes applications de l'étude des langues orientales. Voir F. Nève, *Introduction*, etc., p. 30.

(2) F. Nève, *Introd.*, p. 39-85. — N.-J. Laforêt, *Les dogmes catholiques, exposés, prouvés et vengés des attaques de l'hérésie et de l'incrédulité*. 2e édit. T. Ier. L. VIII. Ch. IV. *Unité de l'espèce humaine*, p. 449.

Mais il est, en outre, des intérêts majeurs et tout actuels qui seuls suffiraient pour nous recommander à tous égards cette étude dont je viens de montrer toute l'importance scientifique. L'Orient fut le berceau de l'humanité; il fut aussi la terre où se consomma sa régénération. L'Orient s'agite de nouveau; peut-être l'époque n'est-elle pas éloignée où ce volcan ouvrira son cratère béant, et la Providence seule sait où s'arrêteront ses destructions. A d'autres d'exploiter ces régions antiques au profit d'une politique ambitieuse, ou d'un désir excessif de lucre; pour nous, chrétiens, contribuons suivant nos forces à préparer le terrain à ces missionnaires courageux, qui, forts de la force que donne l'Évangile, prodiguent leur sang et leur vie pour arracher les nations malheureuses de l'Orient, aux étreintes du fanatisme musulman, aux hallucinations de l'idolâtrie brahmanique ou du quiétisme bouddhique. Pénétrons jusqu'à la racine du mal; étudions dans les œuvres mêmes que ces nations créèrent aux différentes époques de leur existence, la filiation des idées, des croyances et des mœurs; recherchons quelles furent leurs aberrations premières, comment ces erreurs engendrèrent de fausses religions et de funestes doctrines, comment des unes et des autres découlèrent des coutumes honteuses et des mœurs dépravées; alors l'étude des causes fournira aux praticiens habiles l'intelligence des remèdes proportionnés au mal, elle indiquera les baumes les plus propres à guérir des plaies profondes et invétérées. Aussi l'Église a-t-elle compris de bonne heure l'importance des études relatives à l'Orient, et s'est-elle montrée à plus d'une époque leur protectrice zélée. J'en appelle au Concile de Vienne qui déjà en 1311 promulgua une Constitution célèbre aux termes de laquelle les langues orientales devaient être enseignées désormais à Rome, à Paris, à Bologne, à Oxford et à Salamanque; j'en appelle encore à la Congrégation de la Propagande, établie en 1622 par Grégoire XV, en vue de former des missionnaires pour toutes les nations de notre globe, et qui est devenue en Europe le premier centre des études orientales. On ne saurait douter que, de nos jours encore, des études d'une si haute actualité ne prennent de nouveau un puissant essor à Rome comme à Paris, à Berlin et à Londres, et ne reçoivent leurs derniers développements sous les auspices de l'Église universelle dont elles doivent aider les conquêtes.

PIERRE WILLEMS,
Docteur en philosophie et lettres.

BIBLIOGRAPHIE.

GRANDEURS ET APOSTOLAT DE MARIE

OU

LA CITÉ MYSTIQUE DE LA VÉNÉRABLE MARIE DE JÉSUS,

RELIGIEUSE FRANCISCAINE ET ABBESSE DU COUVENT DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION D'AGREDA, RÉVÉLATION JUSTIFIÉE PAR DE NOMBREUSES ANNOTATIONS, ETC., PAR LE P. SÉRAPHIN, PASSIONISTE. — DÉDIÉ AU CARDINAL DE REISACH (1).

Tout se rencontre dans le mélange d'eaux limpides et bourbeuses que roule le torrent d'un siècle en travail : la droiture des pensées et le sophisme, le déchaînement révolutionnaire et le respect des traditions. A côté d'une manière de Titans en politique, en philosophie et en religion qui fatiguent aujourd'hui le monde et se lèguent bruyamment l'avenir, des âmes pieuses et dociles, des écrivains sensés et laborieux continuent de croire, comme autrefois, que l'homme est plein de misères dans son existence si courte, qu'il ne passe ici-bas que pour aller ailleurs, et que rien n'est aussi important pour lui que de régler sa vie sur le témoignage de Celui qui la lui a donnée. Il existe encore aujourd'hui de bons catholiques, non-seulement de hautains admirateurs des principes spiritualistes et des vues libérales que le christianisme a fait connaître à la terre, mais des catholiques de cœur, aimant Jésus, Marie et leurs amis, c'est-à-dire les saints qui ont illustré tous les siècles. Pour ceux-là, plus nombreux que ne l'imaginent et que ne le souhaitent beaucoup de gens, le refuge assuré, les plus douces consolations résident dans le trésor des traditions chrétiennes, et les livres inspirés aux époques de foi vive sont toujours pleins d'actualité. Les écrits de saint Bonaventure, de Suso, de Thomas-à-Kempis, de sainte Thérèse, de saint Jean de la Croix, de Louis de Grenade, expriment admirablement leurs sentiments intimes ; et c'est pourquoi l'on ne saurait trop réimprimer ces ouvrages : car, s'ils disparaissaient tout à coup, une abondante source de vie morale et de consolation serait tarie, que nulle autre production littéraire ou morale ne parviendrait à remplacer, à moins que, née, comme les premières, au sein de l'Église, elle

(1) Paris, de Roissy, Lethielleux. Tournai, Casterman, 1860-62, 2 vol. in-8°. Prix : 4 fr. le vol. L'ouvrage complet en aura cinq.

n'accusât la même inspiration mystique. Les apologies à grande forme démonstrative et qui supposent chez le lecteur une incrédulité générale et la patience de tout chicaner, ne constituent donc pas le seul langage chrétien que les hommes de notre époque aient le courage d'entendre . il y a place également pour les œuvres qui dépeignent les merveilles de la grâce dans l'âme préparée, les complaisances de Dieu pour ses élus, et toute oreille n'a pas perdu le sens de la parole séraphique.

La *Cité mystique* de la vénérable Marie d'Agreda appartient à la classe de ces monuments de la littérature chrétienne, où l'on peut contempler les trésors de la solitude et de la vie intérieure. Consacré par la pure et fervente religieuse, qui l'écrivit d'après l'ordre de ses supérieurs, à la Vierge Marie, Mère des fidèles, il fut, dès son apparition au XVIIe siècle, en butte à beaucoup de contradictions de la part des écrivains ecclésiastiques, les uns le considérant comme un magnifique témoignage que Dieu donnait de lui-même en un temps déjà bien malade, les autres, comme le fruit d'une imagination désordonnée et une conception exagérée plus capable de nuire que d'édifier. Néanmoins, comme l'ouvrage de la religieuse franciscaine d'Agreda comptait en sa faveur le plus grand nombre des suffrages et les suffrages les plus autorisés, il a vécu jusqu'à présent dans l'Église et a toujours compté jusqu'aujourd'hui des lecteurs et des défenseurs considérables. Dans ces dernières années, la *Cité mystique* a été derechef l'objet de vives discussions, discussions parmi lesquelles a brillé un bénédictin aussi remarquable par l'étendue de ses connaissances que par la chaleur de ses convictions historiques, Don Guéranger. L'excellence des intentions du religieux de Solesme ne saurait être mise en doute. Il y a plus : en revenant sur le jugement outré autrefois porté sur la *Cité mystique* par de célèbres théologiens de l'Église gallicane, il est certain que Don Guéranger réhabilitait un nom et un écrit respectables et luttait pour réparer une injustice. Toutefois, il est permis de regretter qu'un débat de cette nature ait été porté au tribunal plus que profane de la presse quotidienne, et compromis par le voisinage même de tant de questions brûlantes où les solutions déclarent les partis.

Durant le temps que le nom de Marie d'Agreda retentissait dans les colonnes de l'*Univers* et se trouvait journellement répercuté par les nombreux ennemis de ce journal, un religieux passioniste bien connu des âmes pieuses, le P. Séraphin, écrivait le commencement d'un grand livre où il résumait le résultat de ses longues recherches sur la *Cité mystique*. Le premier volume de cet ouvrage contient, sous une forme beaucoup mieux appropriée à la matière traitée que ne pouvait l'être un journal politique, les expositions, précis historiques et dissertations théologiques nécessaires pour permettre de se prononcer en connaissance de cause sur l'ouvrage de la vénérable Marie de Jésus, abbesse d'Agreda. D'ailleurs, ce travail est essentiellement justificatif. Le P. Séraphin, prévenu d'abord, comme plusieurs autres, contre la *Cité mystique*, ne l'avait abordé qu'avec une extrême défiance. Mais peu à peu cette défiance fit place en lui à l'admiration qu'une foule de théologiens, de

prélats et de cardinaux avaient éprouvée avant lui. Dès lors il se fit un devoir de reproduire dans une traduction française ce que la mère d'Agreda raconte en détail de la vie sublime de Marie, et d'appuyer cette longue relation de tous les arguments que la théologie, les Pères ou l'Écriture pouvaient lui fournir. « Notre unique intention, dit le respectable écrivain, a été de rendre service aux hommes sensés qui se sont placés assez haut pour être en dehors des atteintes des préjugés et au-dessus des assujettissements du sens moral dépravé. Nous avons voulu nous adresser à ces hommes, qui ne rejettent point avec dédain la possibilité des faits surnaturels, et qui savent en admettre la réalité toutes les fois que la personne qui les raconte réunit en elle les conditions requises, pour qu'elle puisse être regardée comme divinement inspirée. Telle nous a paru, après un long et mûr examen, la vénérable Marie d'Agreda; aussi, nous le répétons, c'est à eux que nous offrons avec confiance les révélations de cette religieuse et notre travail. »

L'ouvrage du P. Séraphin, intitulé *Grandeurs et Apostolat de Marie*, renfermera donc, en quatre ou cinq volumes, une traduction à peu près intégrale de la révélation écrite autrefois par la vénérable Mère d'Agreda, et cette traduction sera accompagnée de toutes les notes justificatives que comporte un récit qui touche aux plus graves questions de la théologie, du dogme et de l'histoire sacrée. Le premier volume, sorte de préliminaire justificatif de l'œuvre entière, contient : 1° une introduction ou aperçu historique sur les contradictions qu'a souffertes la *Cité mystique*. Elle a pour but de rétablir dans leur jour véritable des faits fort obscurcis par les attaques anciennes et contemporaines; 2° un précis de la vie de Marie d'Agreda, vie admirable par la pratique des vertus chrétiennes portées à ce degré qui appelle la canonisation; 3° et 4° deux dissertations théologiques composées dans le dessein de faire ressortir le caractère inspiré de la *Cité mystique* au moyen de la doctrine révélée et transmise au sein de l'Église; 5° une dernière dissertation écrite en latin sous le titre : *Dissertatio theologo-physiologica*, et qui traite de l'Immaculée-Conception de la Vierge Marie.

Le second volume, qui a pour titre *Grandeurs et Apostolat de Marie*, est divisé en trois parties. Dans la première, l'auteur parle de Marie considérée dans l'entendement divin; dans la seconde, de Marie considérée dans sa Conception immaculée; dans la troisième, de l'enfance de Marie. Le P. Séraphin éclaircit sans cesse son sujet par des notes plus ou moins longues, suivant les besoins, et dans ces circonstances, à l'aide des saints Pères, de l'Écriture sainte, de la théologie, il continue de faire preuve de l'esprit le plus judicieux et de la logique la plus serrée.

Nous avons lu, avec un intérêt particulier, les pages où l'auteur expose l'histoire de la condamnation de la *Cité mystique* en Sorbonne, vers la fin du XVIIe siècle. C'est un épisode curieux et instructif, et où se trouve engagé malencontreusement le nom du plus grand évêque de cette époque, Bossuet. L'opposition déclarée de l'évêque de Meaux à la révélation de la religieuse franciscaine contribua puissamment, surtout en France, à ternir cette révé-

lation, même aux yeux des fidèles. Tel est le destin des hommes montés à ces hauteurs de l'histoire, que leurs moindres écarts retentissent en scandales et que leurs expressions deviennent irréparables. Bossuet, consulté sur la valeur de la *Cité mystique*, écrivit à ce sujet quelques remarques qui se lisent dans la collection de ses œuvres et qui renferment un jugement de la plus extrême sévérité. « Tous les contes, disait-il, qui sont ramassés dans les livres les plus apocryphes sont ici proposés comme divins, et on y en ajoute une infinité d'autres avec une affirmation et une témérité étonnantes. » Il qualifiait l'œuvre de pernicieuse nouveauté, de roman, de scolastique raffinée où l'on fait Dieu *scotiste*. Dans quelques lettres du grand évêque qui se rapportent à la même question, on retrouve un dénigrement aussi systématique. « Tout le monde, écrivait-il à son neveu, est soulevé contre l'*impertinence impie* du livre de cette Mère ! » C'est contre de telles paroles et une telle autorité que les défenseurs de Marie d'Agreda ont à défendre leur cause. Nous pensons néanmoins que cette cause est susceptible d'être soutenue, peut-être même victorieusement établie, et il paraît que le grand travail du P. Séraphin est de nature à ébranler à cet égard des opinions hostiles fortement enracinées. Pour juger ce débat, il ne faut pas s'arrêter à la France, mais suivre la polémique en Espagne et surtout en Italie. Alors on rencontre en faveur de Marie d'Agreda un poids vraiment imposant de suffrages, provenant des hommes les plus considérés dans la science et dans l'ordre des dignités et les plus à même d'être bien informés : on trouve parmi les partisans décidés de la *Cité mystique*, des prélats comme le cardinal d'Aguirre, dont Bossuet estimait grandement le sens et l'érudition, et des Papes comme Benoît XIII, Clément XII et Benoît XIV. Le cardinal d'Aguirre en particulier, qui figure dans la série des correspondants de Bossuet, formule une opinion d'autant plus capable de frapper l'esprit, que lui-même avait commencé par se défier de Marie d'Agreda et de son livre et par en suspecter l'authenticité ; car ce livre suppose des vues si profondes sur les dogmes, l'Écriture, la théologie et même certaines sciences humaines, que l'on hésite d'abord à n'y voir que l'œuvre d'une simple femme privée de science acquise et ne sachant que lire et écrire, ainsi que le prouvent des documents irrécusables. Néanmoins le savant cardinal concluait que c'était ici à l'esprit de Dieu de tout expliquer, et il écrivait le 4 août 1699 à Bossuet lui-même : « Je me suis appliqué à examiner avec un soin scrupuleux tout ce qui est écrit dans la *Cité mystique*, et bien que j'aie passé ma vie dans les études, je me suis vu forcé d'avouer que tout ce que j'ai étudié et appris dans l'espace de cinquante ans, pendant lesquels je me suis appliqué aux études les plus sérieuses de toutes les sciences, que tout cela, dis-je, n'est presque rien en comparaison de la doctrine profonde que j'ai découverte dans le susdit livre. Je trouve en tout cette doctrine conforme à la sainte Écriture, aux saints Pères et aux conciles. On n'en peut nullement douter. Il est même certain qu'aucun homme, quelque savant qu'il fût, ne pouvait naturellement concourir à la coopération de cet ouvrage, ni inspirer à cette vénérable Mère une doctrine si profonde et des notions si sublimes.

Tout homme doit croire et être moralement persuadé que tout ce que cette grande servante de Dieu a écrit, elle ne l'a fait que d'après une inspiration du Saint-Esprit, et qu'elle a été assistée d'une manière spéciale par la sainte Vierge, afin que tout le monde reconnût et avouât que ce fut la main du Tout-Puissant qui désigna cette femme forte. Ce qui prouve encore davantage mon assertion, c'est la vie sans tache que cette servante de Dieu a menée, l'humilité profonde avec laquelle elle a réglé toutes ses actions, l'élévation de son esprit, la solidité des vertus qu'elle a pratiquées dans un degré héroïque. »

L'enthousiasme est visible dans ces paroles, et il est permis sans doute de ne pas prendre au pied de la lettre ces expressions trop élogieuses, mais qui n'eussent jamais échappé à un homme mûri par l'âge et les sciences ecclésiastiques, si la *Cité mystique* n'avait été qu'une œuvre ordinaire. Par contre, la précipitation de Bossuet dans toute cette affaire est également au-dessus de toute contestation. Un rapport très-détaillé, adressé au Pape Benoît XIV à l'époque où l'on débattait à Rome la béatification de Marie de Jésus, et qui est d'une importance capitale en tout ce qui concerne cette controverse, fournit sur les manœuvres d'un certain parti qui se rattachait au jansénisme, et sur les cabales de plusieurs théologiens de la Sorbonne, des documents très-propres à expliquer comment quelques prélats français, à la tête desquels était l'évêque de Meaux, étant circonvenus par des machinations dont ils ne tenaient point tous les fils, se laissèrent entraîner à exprimer ou à favoriser la condamnation hâtive d'un monument mémorable de la mystique espagnole. Le procès fait aux révélations de la Mère d'Agreda forme, sous ce rapport, un épisode curieux de l'histoire des progrès de l'incrédulité et du jansénisme en France. Ajoutons qu'au moment même où une traduction fautive de la *Cité mystique* tombait aux mains de Bossuet, ce dernier était dans l'échauffement de sa dispute avec l'archevêque de Cambrai : circonstance fâcheuse pour l'œuvre de la religieuse franciscaine, car, lorsque Bossuet se montrait si rigoureux en face des écrits des plus illustres mystiques, appuyés de la vénération des âges, il ne fallait pas espérer que le grand docteur se montrât coulant sur une production contemporaine hardie et en butte à la contradiction chez les trois principales nations catholiques. Cela n'est pas, sans doute, une excuse suffisante, car il appartient aux écrivains qui semblent parler au nom de l'Église, de s'exprimer comme elle en s'inspirant dans une région supérieure et sereine où ne prévalent point des circonstances essentiellement passagères. Mais où trouver une telle perfection? Les circonstances, d'ailleurs, qui poussaient l'aigle de Meaux à une façon dure et étroite d'envisager les écrits mystiques, étaient plus puissantes pour lui que pour personne. Que l'on se rappelle l'attitude de Bossuet au XVIIe siècle, placé vis-à-vis du camp protestant, dont il fallait tour à tour repousser les attaques et ménager le rapprochement avec le camp catholique ; que l'on songe aux nécessités de la méthode très-efficace que l'éloquent prélat avait adoptée, et qui consistait à n'insister jamais que sur les points de foi strictement définis et que l'Église ne pouvait abandonner sans se renier elle-même ; que l'on songe aux

exagérations, aux préjugés indestructibles de la Réforme, toujours prête à taxer d'idolâtrie ou de superstition le culte de Marie, le culte des saints, les institutions et la discipline des maisons religieuses reconnus dans l'Église catholique; que l'on songe, dis-je, à cette situation particulière de Bossuet, à laquelle il doit le rôle le plus original et le plus grand qu'évêque ait obtenu dans les temps modernes, et je ne crois pas qu'on s'étonne beaucoup de l'appui que trouvèrent à l'occasion chez lui des hommes à vues mesquines, cauteleuses et perfides quelquefois, qui, sous prétexte de revenir à la simplicité des premiers siècles, rompaient avec la tradition vivante de l'Église, et s'acheminaient au déisme par le mépris des plus douces pratiques de la piété chrétienne.

Quant à Bossuet, pour apprécier ses vrais sentiments à l'égard des prérogatives de Marie, il serait injuste de ne considérer que son attitude dans le procès fait à la *Cité mystique*. Il put quelquefois servir à son insu la cause et les intrigues jansénistes, mais il ne partageait pas les préjugés de la secte sur le culte de la Mère de Dieu. Personne n'en a parlé en termes plus magnifiques, et le dogme de l'Immaculée-Conception surtout a trouvé en lui un de ses plus sublimes défenseurs. Mais le théologien qui jugeait d'un regard d'aigle les questions de principe nettement posées, ne montrait pas toujours une égale habileté dans la conduite des affaires et des hommes; nous croyons qu'il fut plus d'une fois l'instrument des hommes dont il n'avait ni les convictions ni les desseins et qu'il servit par moments des intérêts ennemis. Cela ne doit pas amoindrir à nos yeux un mérite qu'à beaucoup d'égards, l'on n'admirera jamais assez, mais nous apprendre à conserver une juste indépendance d'opinion vis-à-vis du plus grand écrivain ecclésiastique des temps modernes.

Il nous semble que ces réflexions peuvent expliquer en partie l'opposition de Bossuet à Marie d'Agreda et les détails pénibles, mais nécessaires, où nous fait entrer le P. Séraphin dans son introduction critique. Nous avons la confiance, que le travail auquel il s'est livré, si ingrat et si étranger aux habitudes du siècle, apportera une ample part de lumières à ceux qui désireraient savoir ce qu'il faut penser d'un livre qui a passionné beaucoup de savants et de belles âmes. Il servira de fondement solide aux tableaux majestueux et empreints d'une onction divine qui y sont déroulés, d'après les révélations d'une sainte, d'une émule de sainte Thérèse.

C. X.

VARIÉTÉS.

CŒURDOULX [1].

Avant de vous dire ce qu'il advint des amours d'Euphrosine avec le bel officier, permettez-moi, ami lecteur, de retourner un peu en arrière et de rejoindre en votre compagnie notre ancienne connaissance Cœurdoulx que nous avons laissé se désolant du départ d'Euphrosine qu'il croyait sa fiancée et qui suivait son père à la Sanitat.

Je vous l'ai déjà dit, je crois, le fils du marchand de grains, tout en ayant passé l'âge de l'enfance, avait, par son ignorance d'une part, et par son inexpérience de l'autre, conservé jusqu'alors l'esprit de cette heureuse époque de la vie... Le cœur seul du jeune homme avait suivi le cours de ses années. Le départ d'Euphrosine pour la Sanitat lui causa une révolte intérieure contre le sort injuste qui le condamnait, lui, Cœurdoulx, à rester tout seul, et, pour la première fois, le livrait à une douleur qui, loin de s'amoindrir, grandissait à mesure que l'absence de la jeune fille fit plus de vide autour de lui. Il gémit, il pleura, il cria jusqu'à ce que la fatigue, ayant brisé ses forces, vint lui procurer la bienfaisance du sommeil, c'est-à-dire l'oubli momentané de tous ses maux; mais au réveil il retrouva sa pensée aussi triste que peut l'être un retour à l'infortune... Aussitôt qu'il put sortir, il courut à la Sanitat s'enquérir de l'état dans lequel se trouvait Milon : là il apprit que la médecine n'avait aucun espoir de le sauver et que sa fin était prochaine.

Cette nouvelle le courrouça contre Euphrosine ; puisque Milon devait trépasser, qu'avait-il besoin d'avoir sa fille auprès de lui ? et pourquoi celle-ci bravait-elle inutilement la mort en le délaissant, lui, Cœurdoulx, son promis, son fiancé ? Car il ne doutait pas que la jeune fille ne l'eût accepté comme tel, puisque Milon avait donné sa parole à son père et qu'Euphrosine n'avait rien démenti ; à la vérité, le défaut d'explication qui existait entre eux à ce propos lui donnait bien quelque souci, mais d'une autre part il espérait que la jeune fille, en lui donnant le nom de frère, avait dû en penser un bien plus doux. Cœur-

(1) Suite. — Voir le numéro d'avril, p. 152.

doulx avait une peine extrême à porter sans aide ni soulagement les peines de son deuil et celles de ses angoisses amoureuses.

La mère du jeune homme était une excellente mère; mais, comme toutes les femmes qui sont astreintes par leur position à un labeur constant et sont chargées en outre du bien-être matériel d'une nombreuse famille, la femme du marchand de grains s'était tellement identifiée avec ses devoirs de ménagère, qu'ils étaient devenus pour elle comme la nécessité où nous sommes tous de boire et de manger. La mère de Cœurdoulx ne négligea donc pas un seul de ses devoirs d'épouse, de mère de famille et de maîtresse de maison, alors même que ses soins furent devenus inutiles par la perte de tous les siens. Dans les premiers moments de son malheur, la bonne femme ne s'aperçut pas heureusement pour elle de leur inutilité; elle continua à veiller comme par le passé à ce que chaque chose de son logis demeurât à sa place ordinaire.

Après chaque événement sinistre, elle rangeait, nettoyait ce qui avait été dérangé et sali: elle réparait avec minutie toutes les négligences que l'ordre de sa maison avait subies pendant les jours de la maladie de son mari ou de ses enfants; elle eut donc ainsi le soulagement de pouvoir de cette sorte neutraliser les premiers effets de l'horrible chagrin qu'elle ressentait de tous les désastres qui se succédaient sans relâche dans sa nombreuse famille réduite à deux membres. Mais une semaine écoulée après la mort de la pauvre Ancelle, quand la marchande de grains eut fini de ranger ses armoires, qu'elle eut lessivé son linge, secoué et plié les habits des morts, balayé les chambres et refait les lits, alors la pauvre femme, voyant chez elle toute besogne terminée, se prit à réfléchir que désormais aucune main maladroite ne dérangerait plus la symétrie de ses armoires, que les habits qui s'y trouvaient s'y moisiraient sans s'user, qu'aucun pied d'enfant ne salirait plus ses chambres et que ses lits vides le seraient toujours!... Alors la malheureuse femme ne sentit plus sur son cœur que le poids si lourd du cercueil de son mari et de ceux de ses enfants! Toute faculté se trouva brisée en elle, excepté celle de souffrir; elle ne pensa pas un seul instant qu'elle pouvait avoir à son côté, la pauvre mère, un être qui pût se croire encore plus infortuné qu'elle: et dès lors les peines de la mère et du fils ne se concentraient point sur un même et unique objet, ils cherchèrent réciproquement la solitude pour pleurer plus à l'aise, de peur de n'être pas assez bien compris dans l'épanchement des regrets qui leur broyaient séparément le cœur.

Avant de partir pour la Sanitat, Euphrosine avait remis la clef de ses appartements à Cœurdoulx, et celui-ci y monta autant pour y mettre en ordre les effets que Milon et sa fille y avaient laissés que pour s'y repaître du souvenir de la jeune fille qu'il aimait et dont il se trouvait séparé en ce moment.

Le cœur lui battit à se rompre lorsqu'il franchit le dernier degré qui

l'amenait vers cette galerie sur laquelle ils s'étaient si souvent et si gaiement réunis tous les quatre! Hélas! pauvre Ancelle! s'écria Cœurdoulx, je ne te verrai plus. Je cesserai de voir aussi Milon, et Euphrosine me permettra-t-elle dorénavant de venir m'asseoir à son côté, elle qui m'a quitté si froidement, sans me donner un autre nom que celui de frère, et encore parce que je le lui ai réclamé? Ah! à cet instant si cruel de l'adieu, pourquoi ne lui est-il pas échappé un seul mot sur les liens formés par nos pères, un mot qui m'eût aidé au moins à supporter la peine si cruelle de son absence?

Lorsque le jeune homme eut remis en ordre tout ce qui se trouvait déplacé dans le logis de Milon, il se trouva désolé de n'y avoir plus rien à faire. A la vérité, il était bien libre de rester là où il se trouvait; néanmoins il voulait un prétexte plausible pour y faire un plus long séjour; il avisa donc la vigne dont les jeunes pousses avaient besoin d'être attachées, et les plantes de caisse qui manquaient d'eau.

L'occupation qu'il se créait lui causait un plaisir amer qu'il prolongeait autant qu'il était possible; elle ramenait la pensée du pauvre Cœurdoulx à ces beaux jours du passé et au souvenir de ce bonheur si simple, si pur, si court et si profond qu'il avait goûté là sur cette galerie, à côté d'Ancelle et en face d'Euphrosine.

Le jeune homme, tout en sarclant le jardinet de la jeune fille, pensait avec effroi à tout l'empire que celle-ci exerçait sur son cœur et au danger terrible qu'elle bravait à la Sanitat.

Tout ce qu'elle avait vu et touché dans ce logis où se trouvait en ce moment Cœurdoulx, lui causait autant de peine que la vue des effets d'une morte; depuis quelques instants, une fantaisie étrange s'était emparée de son imagination.

Cœurdoulx n'était jamais entré dans la chambre d'Euphrosine depuis qu'elle l'occupait; il en connaissait la disposition et savait par conséquent qu'elle ouvrait d'un côté dans la chambre de Milon et de l'autre sur la galerie contiguë au jardin de l'hôtel de Branchebacque.

Le jeune homme éprouvait un désir immodéré d'entrer dans cette chambre; il n'osait pas y pénétrer, retenu dans son désir par un scrupule qu'il ne définissait pas bien, mais qu'il sentait assez puissant pour l'arrêter au moment de le satisfaire!.... Entrer dans la chambre d'Euphrosine en son absence et sans sa permission lui semblait un acte de profanation que la jeune fille ne lui pardonnerait peut-être pas aisément.

Cœurdoulx resta au moins une demi-heure l'esprit indécis et luttant entre le désir immodéré qu'il avait dans l'âme et la timidité dont il se sentait saisi quand il était prêt à succomber à la tentation trop forte qu'il éprouvait; comme elle devenait à chaque instant de plus en plus vive, il résolut d'y échapper en quittant l'appartement; mais au moment de mettre le pied sur la première marche de l'escalier qu'il

devait descendre, la curiosité l'aiguillonna de telle sorte qu'il fit taire ses scrupules. L'œil ardent, le cœur en émoi, il retourna, s'en alla tout droit jusqu'à la porte de la jeune fille et la poussa violemment...

Une demi-obscurité régnait dans cette pièce de petite dimension et peu meublée. En y entrant, Cœurdoulx sentit un frisson lui parcourir les membres; il regardait chaque objet qu'elle renfermait sans pouvoir en distinguer aucun. Le bruit du vent qui agitait les feuilles au dehors lui parut être causé par celui des pas de la propriétaire de cet asile consacré par son amour et dans lequel sa conscience lui reprochait de s'introduire comme un voleur.

La chambre d'Euphrosine ne possédait qu'une seule fenêtre sans volets percée à l'angle du pignon de la maison. Une branche de la clématite blanche avait du jardin voisin poussé jusque-là.

Sur le rebord du long toit en saillie dont l'ombre s'allongeait jusqu'au ceintre de la fenêtre, toute une couvée de passereaux venait de s'ébattre; ces petits oiseaux sortaient un à un d'un gros pot en terre rouge attaché au mur blanc du pignon et troué exprès pour leur servir de nid.... La mère de la nichée présidait au départ de sa couvée en excitant l'un, poussant l'autre; elle était encouragée dans sa tâche maternelle par la voix du mâle qui, posé sur le rebord du toit, saluait l'arrivée de chaque fuyard par des coups de bec, des battements d'ailes et de joyeuses roulades de gosier.

Quelquefois le petit passereau qui sortait du pot rouge s'arrêtait sur le bord comme indécis s'il oserait se lancer dans l'espace; il lissait avec sa tête les plumes naissantes de ses jeunes ailes, faisait entendre un petit cri plaintif et puis s'en allait voletant jusqu'au rebord du toit. Tout proche du pot en terre rouge servant de nid aux passereaux, une graine de giroflée jaune avait germé et pris racine dans une fente du pignon. Cette graine, devenue plante et apportée là par les derniers vents de l'automne, avait fleuri hors de la saison ordinaire; ses fleurs en retard, en se nouant à la clématite vers l'ouverture de la fenêtre d'Euphrosine, embaumaient et mettaient dans l'ombre le réduit virginal de la jeune fille.

Si Cœurdoulx eût été un artiste ou bien un poëte, il n'eût certainement pas vu sans en être séduit le rayon du soleil illuminant les plantes comme la lumière derrière le transparent dont elle met les peintures en relief. Il eût béni aussi sa chaleur bienfaisante venant en aide à la vigueur des petits oiseaux; mais, hélas! le pauvre Cœurdoulx, pris complétement dans les lacs d'un dieu que l'on dépeint aveugle, ne vit dans la chambre d'Euphrosine que son seul souvenir; il se persuada que le parfum des fleurs enroulées autour de sa fenêtre et dont l'odeur caressait son odorat, n'était autre que la pure haleine de sa bien-aimée qui passait sur ses joues en feu, et le jeune homme ferma instinctivement les yeux,

espérant mieux conserver dans l'ombre la douce illusion qui lui ravissait les sens.

Il est à propos peut-être de faire ici cette remarque : c'est que l'amour chez les très-jeunes gens siége plus dans l'imagination que dans le cœur : de là vient sans doute la facilité qu'ils ont d'en guérir ou bien de s'en montrer ingrats.

Dans un âge plus avancé, au contraire, l'amour, né de la sympathie que deux âmes éprouvent l'une pour l'autre, se contente moins de chimères ; il donne plus, car il exige davantage. Chez Cœurdoulx, l'imagination avait été tout à fait séduite par Euphrosine ; pour le jeune marchand de grains, la fille du pauvre portier Milon disparaissait devant l'élève du couvent de Sainte-Claire : elle était une femme qui parlait et marchait comme devaient le faire les femmes qu'il avait entrevues se promenant en carrosse ! Euphrosine était une de ces vierges dont les voix mélodieuses avaient charmé l'oreille de Cœurdoulx les jours de solennité religieuse. Il avait toujours pensé que ces voix si suaves, si douces, qui chantaient les louanges de Dieu derrière la clôture, devaient appartenir à des femmes ressemblant trop à des anges pour se montrer aux mortels.

Ancelle, ainsi que toute sa famille, avait là-dessus la même opinion que lui ; ce fut ainsi que l'admiration qu'il conçut tout d'abord pour Euphrosine se trouva légitimée à ses yeux par l'approbation qu'elle reçut indirectement de tous ceux qui l'entouraient. L'amour qu'il ressentit pour elle devint donc d'autant plus tenace, que la somme du bonheur qu'il en attendait prenait sa source dans les exigences de sa vanité tout autant que dans la satisfaction de son cœur. Le titre de mari d'Euphrosine le flattait comme la possession d'un titre nobiliaire qu'il n'eût jamais osé envier, tant il en était loin, mais qu'il apercevait quelquefois à travers toutes les félicités qu'on se donne en songe.

Nous avons vu comment Milon avait accueilli la demande que le père de Cœurdoulx lui avait faite de la main d'Euphrosine. Le pauvre infirme n'avait pas même essayé de cacher la joie qu'il ressentait de cette alliance ! Il avait promis sa fille au fils de Cœurdoulx, n'imaginant pas que pour conclure, selon lui, une aussi belle affaire, il eût besoin du consentement de sa fille ; les événements qui survinrent le jour même de l'arrangement de ce mariage ayant empêché Euphrosine de s'expliquer à cet égard, Cœurdoulx se crut accepté par elle comme il l'avait été par son père ; il fut donc extrêmement mortifié lorsqu'elle partit pour la Sanitat, en lui donnant cette appellation de frère contre laquelle Cœurdoulx n'avait pas osé réclamer, mais dont le souvenir lui causait autant de perplexité que de chagrin.

Cœurdoulx était assis sur l'unique chaise qui se trouvait dans la chambre d'Euphrosine ; son regard, en s'arrêtant sur chaque meuble de ce pauvre appartement, le fit penser au désaccord qui existait entre

l'éducation, les habitudes passées de cette jeune fille et sa situation présente.

Je la forcerai bien à m'aimer, se dit Cœurdoulx, je la ferai riche; toutes les femmes aiment la fortune, cette source de tant de choses qui font leur joie! Mais, hélas! le jeune homme réfléchissait bientôt qu'Euphrosine ressemblait peu aux autres femmes; que depuis dix-huit mois elle subissait la pauvreté sans se plaindre, et qu'elle s'obstinait à porter une robe de bure et un béguin uni.

Cœurdoulx était assis dans le coin le plus obscur de la chambre, par conséquent, les rares objets qui s'y trouvaient étaient mis en relief par les rayons vacillants du soleil entre les feuilles des plantes qui garnissaient la croisée; le jeune homme, en regardant ça et là tout autour de lui, aperçut sur une tablette de bois grossier le beau missel qu'Euphrosine avait rapporté de son couvent; il s'en empara vivement et le porta à ses lèvres; la jeune fille l'avait si souvent touché que Cœurdoulx le revit avec autant de joie qu'un ami retrouvé après une longue absence. Il retourna un à un tous les feuillets du livre; il regarda avec attendrissement les jolies enluminures dues au pinceau d'Euphrosine; le portrait de sainte Gertrude fit couler ses larmes; celui du jeune seigneur austrasien, rejeté par la sainte pour un bandeau religieux, lui causa une douloureuse impression : n'était-il pas délaissé aussi? Pauvre Cœurdoulx!

En quelques heures, son esprit venait de faire de grands progrès par la réflexion, mais il lui semblait en même temps que son intelligence ne se révélait à lui qu'afin de le faire mieux souffrir; déjà depuis la veille il avait entrevu vaguement dans ses pensées la distance énorme qui le séparait d'Euphrosine. Il venait de sentir cette distance d'une façon tout à fait cruelle en tournant et en retournant les feuillets de ce missel, trésor sans valeur sous ses yeux inhabiles à en traduire le moindre mot, tandis qu'entre les mains de la jeune fille il devenait un instrument dont elle se servait pour charmer ses ennuis et amuser les autres. Cœurdoulx regardait ce missel avec des yeux jaloux; son cœur se remplissait, malgré lui, de confusion, de regrets et d'amertume; la tête du jeune homme retomba sur son sein comme affaissée sous le poids de son cerveau en feu. Il lui sembla que le voile dont il avait enveloppé jusqu'alors ses espérances se déchirait tout d'un coup en deux pour lui montrer l'avenir vide de tout ce qu'il aimait, rêvait et souhaitait.

L'impitoyable logique des réflexions qui le portaient à présumer qu'Euphrosine ne l'aimait pas lui tenait le cœur aussi serré que l'est le morceau de fer retenu dans l'étau pour y être aplati. « Oh, mon Dieu! s'écria-t-il en se levant comme pour y échapper; oh, mon Dieu! que je serais donc heureux si je trouvais le moyen d'apprendre à lire!

— Eh mais, lui fut-il répondu, voilà, maître Cœurdoulx, un souhait qui vous fait honneur et qui n'est certes pas sans avoir son mérite. »

Cœurdoulx regarda autour de lui d'un air un peu effaré; il était aussi étonné d'entendre cette voix inconnue que des termes familiers dont on s'était servi pour lui répondre en l'interpellant par son propre nom.

Adélaïs (car c'était elle) errait dans son jardin depuis quelques heures, espérant toujours qu'Euphrosine viendrait un moment lui parler sur la galerie; elle entendit l'exclamation de Cœurdoulx, et, levant alors la tête qu'elle tenait baissée en marchant, elle aperçut le jeune homme dont elle devina l'identité par le portrait que lui en avait tracé son amie; le désir d'apprendre de ses nouvelles, et peut-être aussi le besoin de satisfaire son penchant à l'espiéglerie, entraînèrent la jeune personne à répondre, comme nous l'avons vu, au souhait un peu étrange que Cœurdoulx venait d'exprimer tout haut. Celui-ci, en apercevant le ravissant profil de la jeune fille qui venait de grimper à l'échellé, appuyée contre le mur couvert de lierre, eût aisément comparé le pâle visage d'Adélaïs, qui se montrait encadré dans les pampres verts, à un lis sortant de ses feuilles; mais à l'instant où le regard des deux jeunes gens vint à se rencontrer, les joues de la jeune fille se couvrirent subitement d'un si vif incarnat que l'esprit du jeune homme demeura indécis sur la nature de la fleur dont le parallèle devait le mieux convenir à cette charmante figure. Cœurdoulx la considérait avec autant d'étonnement que d'admiration, et il n'eût certes jamais osé entrer en conversation avec elle; mais Adélaïs dissipa bien vite son embarras en le mettant en peu de mots au fait de sa liaison avec Euphrosine. Les deux jeunes filles s'étaient vues plusieurs fois. Que peuvent dire les femmes entre elles quand rien ne les rapproche que l'attrait de la jeunesse? De quoi peuvent-elles s'entretenir, si non de ce qui touche le plus à leurs sentiments? Le cœur est un thème que les femmes complètent et corrigent durant le cours de toute leur existence!

Adélaïs parlait donc à Euphrosine de son fiancé, si beau, si tendre, si amoureux d'elle! Euphrosine, de son côté, lui causait de son heureuse enfance au couvent, de son retour près de son père, de l'affection qu'elle avait conçue pour Ancelle et Cœurdoulx, enfin des désastres que la peste apportait chaque jour chez les marchands de grains.

Adélaïs était donc au fait de tout ce qui concernait Cœurdoulx, excepté toutefois la demande qu'il avait faite de la main d'Euphrosine, la mort de sa sœur Ancelle, et le départ de Milon ainsi que d'Euphrosine pour l'hôpital des pestiférés.

« Eh quoi, dit Adélaïs à Cœurdoulx après que celui-ci lui eut narré ces deux dernières circonstances, eh quoi, Euphrosine a méprisé ainsi l'offre que je lui ai faite plusieurs fois de venir habiter avec son père une petite maison attenante à l'hôtel qui m'appartient, maison inhabitée! Je la lui ai offerte de bon cœur afin de la soustraire au fléau qui a causé chez votre père, mon pauvre Cœurdoulx, des malheurs auxquels je prends une bien vive part, je vous jure! Car je vous

connais, dit-elle, je vous connais par l'amitié qu'Euphrosine a pour vous. Oh! comme elle a fait fi de la mienne! ajouta la jeune fille, moi qui l'ai aimée de suite, sans m'enquérir plus au long si mon affection était bien placée, attirée vers elle par un charme plus puissant que ma volonté! Et vous dites, Cœurdoulx, qu'elle a suivi son père à la Sanitat, c'est-à-dire à la mort, mon Dieu! dit la jeune fille dont l'émotion faisait trembler la voix. »

La dernière réflexion d'Adélaïs fit chanceler Cœurdoulx; il pâlit affreusement, tandis que son front se perlait de sueur. « Noble damoiselle, répondit-il d'un ton douloureux, vous dites que vous aimez Euphrosine sans trop savoir pourquoi. En cela vous ressentez pour elle le même sentiment que tous ceux qui l'approchent. Son père jurait et blasphémait sans cesse avant son retour du couvent, Milon est devenu l'homme le plus facile à vivre depuis que sa fille est près de lui; Ancelle, ma pauvre sœur, vénérait Euphrosine à l'égal de notre mère, et moi, noble damoiselle, je ne saurais que faire de mon cœur si je ne le lui avais pas tout donné; mais elle! elle! ajouta le jeune homme en soupirant, elle!...

— Elle vous aime aussi, Cœurdoulx, répondit Adélaïs, n'en doutez pas! Et la preuve de ce que j'avance, c'est que je ne vous connais que par l'amitié qu'elle vous porte.

— Hélas! repartit Cœurdoulx, entraîné par la force d'un sentiment qui le dominait assez pour faire taire en lui sa timidité naturelle et l'engager ainsi dans une conversation familière avec une personne d'un rang si supérieur au sien, hélas! noble dame, j'ai bien sujet de mettre en doute l'amour d'Euphrosine, car elle m'a quitté sans répondre autrement à mon désespoir que par ce nom de frère que j'ai réclamé d'elle, n'osant pas en implorer un plus tendre qu'il lui était pourtant si bien permis de me donner. Elle est partie sans proférer un seul mot venant du cœur à moi, son fiancé enfin!

— Vous dites? reprit Adélaïs, évidemment choquée de la dernière phrase du jeune homme. J'ai sans doute mal entendu le nom dont vous venez de vous qualifier près d'Euphrosine. »

Cœurdoulx, sans vouloir tenir compte de l'humeur qu'il provoquait chez Adélaïs, lui répondit avec assez d'aplomb :

« J'ai dit, noble dame, qu'Euphrosine Milon était ma fiancée, et en cela je crois ne m'être point trop avancé, d'après les paroles qui ont été échangées entre son père et le mien.

— Mais elle, mais Euphrosine, repartit vivement Adélaïs, elle ne vous a rien promis, je gage? et quant à celui que vous appelez son père, êtes-vous donc certain à ce point de la parenté qui existe entre le vieil infirme et l'élève de Sainte-Claire pour vous faire un titre de sa parole lorsque vous êtes si indécis sur la volonté de celle qu'il vous plaît de nommer sa fille?

» Quoi, ajouta-t-elle, il ne vous est jamais venu des doutes sur la véracité de l'histoire que Denise a contée au couvent de Sainte-Claire quelques semaines avant sa mort? Pour ma part, j'ai de suite songé, en écoutant le récit d'Euphrosine, que Denise avait profité de la folie de sa maîtresse, la dame de Boucard, pour réclamer comme sienne la fille du capitaine d'Yvoy, et procurer ainsi à son mari, pauvre, infirme et peu digne d'intérêt, un secours qui lui échappait sans cette circonstance de substitution d'enfant : le sien, croyez moi, l'enfant de Milon et de Denise, c'est lui qui est mort à l'étranger et dont la pauvre insensée des Annonciades parle sans cesse! d'ailleurs, est-il présumable que sœur Marie-Christine, dans le monde la noble Renée de Laval, ait pris tant de précautions, de soucis, et apporté autant de sollicitude qu'elle en a montré pour Euphrosine, si elle avait été convaincue que celle-ci fût l'enfant de la chambrière de son amie?

» Non certes! la fille du portier Milon, le valet de Jean de Hangest le trop fameux protestant, eût inspiré un médiocre intérêt à une religieuse chassée de son couvent brûlé et saccagé par les religionnaires. Euphrosine est donc, selon moi, de noble race. »

Cœurdoulx était tout ébahi du champ nouveau qu'Adélaïs ouvrait aux impossibilités qu'il soupçonnait déjà devoir exister dans son alliance avec Euphrosine; la jeune fille, qui venait de les lui narrer sans miséricorde, continua sans vouloir sympathiser le moins du monde à la douleur qu'elle infligeait à l'âme de Cœurdoulx: « Croyez-moi, mon garçon, lui disait-elle, chassez de votre esprit comme étant billevesées les espérances que vous avez conçues de vous unir à Euphros ne ; l'opinion que je viens d'émettre sur son lignage m'est venue tout simplement et par entrain d'amitié; on peut parier à coup sûr, qu'un chevalier quelconque fera un jour ou l'autre au profit de son cœur les mêmes réflexions que moi sur la fable que Denise a inventée. J'en ai bien déjà touché quelques mots à Euphrosine, mais elle s'entête dans sa bonne action, c'est après tout un peu naturel de sa part; quant à un hymen avec vous, elle n'y a jamais songé un instant, elle me l'aurait dit, du reste. » Adelaïs ajouta ces derniers mots d'un petit air capable dans lequel sa bonté native ne corrigeait pas tout à fait le dédain que son éducation lui inspirait naturellement pour le fils d'un homme à métier.

Celui-ci la regardait avec colère ; il avait la rage dans le cœur : chacune des paroles que la jeune noble venait de prononcer était entrée dans son âme en la blessant; la peine qu'il en ressentit fut si dure à supporter pour son cœur qu'elle ne laissa aucune place à la souffrance de son amour-propre flagellé et meurtri sans pitié par Adélaïs.

Chez le jeune marchand de grains, aussi bien que chez toute autre personne dominée par une trop forte sensation, la force d'âme fut le résultat des douleurs que sa passion contrariée venait de faire naître.

Cœurdoulx se trouva donc enhardi par l'excès même du chagrin qu'il éprouvait.

« Il n'est pas probable, répondit-il à sa cruelle interlocutrice, il n'est pas probable qu'Euphrosine se fût permis de vous faire une confidence au sujet de notre mariage ; elle connaît trop bien la distance qui existe entre une noble demoiselle comme vous et une pauvre fille de sa condition pour oser l'entretenir de choses aussi intimes; d'ailleurs notre hymen...

— Encore ! vous parlez encore de mariage, reprit d'un ton tout à fait offensé Adélaïs, et en regardant Cœurdoulx d'un air railleur. Ah çà, mais je me suis donc trompée sur votre qualité, mon garçon; vous avez, je le présume, le titre de messire caché sous votre veste, sans quoi vous n'oseriez jamais vous obstiner à me contrarier ainsi que vous le faites depuis une heure... Au revoir donc, messire Cœurdoulx, » dit la jeune fille en riant et en descendant l'échelle sur laquelle elle était montée pour converser avec lui.

Celui-ci était fort entêté ; d'ailleurs, il se trouvait sous l'empire d'un sentiment qui calcule peu les obstacles; puis enfin une idée fixe le poursuivait depuis le commencement de sa conversation avec Adélaïs; il éprouva donc un très-vif désappointement lorsqu'il la vit disposée à le quitter sans lui avoir fourni l'occasion d'obtenir le service qu'il attendait d'elle; il ressentit une si forte angoisse de son départ que, surmontant par un suprême effort de volonté la timidité qui l'avait retenu jusque-là, il se mit à genoux sur la galerie et s'écria : « Noble dame, encore un mot, ne me le refusez pas, je suis si malheureux ! »

. . . . . .

Le ton avec lequel Cœurdoulx prononça cette phrase était si pathétique, le feu qui animait ses yeux humides était si pénétrant et toute sa contenance si humble qu'Adélaïs en eut pitié.

« Je veux bien vous pardonner votre outrecuidance, dit-elle, en faveur du repentir que vous me semblez éprouver et aussi un peu pour l'amour que vous avez pour ma gentille amie... L'aimer, Cœurdoulx, ajouta la jeune fille d'un air adorablement malin; aimer Euphrosine est tout à la fois (à mon avis), de votre part, une condition inévitable, un mérite et un orgueil déplacé ! Comprenez-vous cela enfin?

— Je ne comprends bien qu'une chose, répondit Cœurdoulx, c'est le désir ardent que j'ai conçu de me rapprocher d'elle par tous les moyens possibles. Je veux essayer de combler la distance que l'éducation a mise entre nous ; c'est à mon sens le plus grand obstacle opposé à l'amour que j'ai pour elle. Noble dame, continua-t-il chaleureusement, ne voulez-vous pas m'aider dans l'effort que je puis tenter pour mon bonheur? Vous me paraissez si bonne, malgré le dédain que vous manifestez pour un amour qui me semble maintenant aussi déplacé qu'à vous-même ! Je veux, oui je veux, je veux me rendre digne d'Euphro-

sine !... Me voici à vos pieds; raillez-moi, humiliez mon orgueil autant qu'il vous plaira, mais, de grâce, ne refusez pas de m'enseigner comment je dois faire pour apprendre à lire? » En achevant ces mots, le pauvre garçon, toujours à genoux, tendait ses mains suppliantes et le missel d'Euphrosine qu'il avait entr'ouvert.

L'exaltation avec laquelle cette singulière demande venait d'être faite à la jeune fille aurait certainement provoqué son hilarité, n'eût été la profonde émotion qui bouleversait en cet instant la physionomie ordinairement placide et un peu niaise de Cœurdoulx. Adélaïs, je l'ai déjà dit, était orpheline; ses yeux d'enfant n'avaient fait qu'entrevoir les choses graves de la vie; cependant, comme la plupart des jeunes gens auxquels le guide naturel fait défaut, elle comprenait mieux qu'une autre personne de son âge les peines du cœur, ressentant en elle-même comme un point vague la souffrance de l'isolement. En outre, Adélaïs, quoique à peine sortie de l'enfance, était à la veille de se marier; elle excusa donc l'amour de Cœurdoulx parce qu'elle aimait elle-même; d'ailleurs, le jeune homme, agenouillé près d'elle et déchirant sans pitié le voile de son légitime orgueil au profit de son amour, lui parut tout autre que le beau mais commun garçon avec lequel elle avait daigné s'entretenir un instant, rien, du reste, ne grandissant autant un homme dans l'esprit d'autrui qu'une manifestation du cœur inspirée par un sentiment pur et vrai... Donc, quelques minutes après la conversation que je viens de rapporter, Cœurdoulx, sur l'invitation que lui en avait faite Adélaïs, avait trouvé le moyen de descendre dans le jardin de l'hôtel de Branchebacque. Les deux jeunes gens s'étaient assis sur un banc de pierre à l'ombre d'un sycomore; Adélaïs tenait sur ses genoux le beau missel d'Euphrosine, et le regard de Cœurdoulx suivait sur la page écrite le doigt finement effilé d'Adélaïs qui nommait, en indiquant chaque lettre, le mot que Cœurdoulx essayait d'épeler.

La leçon durait depuis une demi-heure, lorsqu'un bruit de chevaux qu'on entendit dans la cour de l'hôtel de Branchebacque fit prêter l'oreille à la jeune fille.

Adélaïs rougit prodigieusement, elle laissa choir le missel posé sur ses genoux et, sans faire plus d'attention à Cœurdoulx que s'il ne se fût pas trouvé là, elle courut du côté de la terrasse et disparut bientôt aux yeux de son compagnon qui la suivait tristement du regard. Désespérant de la voir revenir, il ramassa le missel et rentra chez lui comme éperdu de tout ce qui venait de lui arriver.

Durant toute la nuit qui suivit ce jour, Cœurdoulx fut tourmenté par la fièvre et le délire; sa pauvre vieille mère le veilla avec une grande anxiété, l'esprit plein de craintes, s'imaginant à chacun des bruits qui

lui arrivaient de la rue que c'étaient les moutonniers qui venaient chez elle pour emmener son fils, car elle croyait celui-ci atteint de la peste. Son erreur se dissipa vers le jour; Cœurdoulx se leva comme à son heure habituelle, n'éprouvant plus qu'un grand malaise dans les membres et une telle faiblesse dans les organes que le son de sa propre voix le fatiguait. En compensation de cet affaissement physique, le jeune homme se sentit intérieurement doué d'une force morale dont jusqu'alors il ne s'était pas cru pourvu; il soutint donc avec une fermeté pour ainsi dire héroïque, vu les dispositions de son cœur, la nouvelle de la mort de Milon et le dévouement d'Euphrosine auprès des pauvres pestiférées de la Sanitat. Il calcula avec assez de justesse, d'ailleurs, que par l'effet de cette circonstance il aurait le temps de faire quelques études avant le retour d'Euphrosine au logis, et que la surprise qu'elle éprouverait de son savoir pourrait devenir favorable à son amour. Une ou deux fois la pensée de la mort que la jeune fille bravait en restant à l'hôpital avait jeté son ombre douloureuse sur le riant avenir qu'il aimait à rêver; mais il écartait vaillamment cette funeste image du malheur, afin de mieux puiser aux sources de l'espérance les forces nécessaires qu'il avait besoin de déployer pour parvenir à la réussite du plan qu'il avait formé pour sa prospérité future.

Avec une telle disposition d'esprit, Cœurdoulx ne pouvait guère se décourager de l'infidélité de sa mémoire qui l'empêcha de retirer aucun fruit de sa première leçon de lecture! Il n'aurait pas su reconnaître par leur nom une seule des lettres que la jeune fille lui avait nommées la veille; cet incident le fit songer à se procurer un autre moyen pour acquérir cette instruction sans laquelle désormais il lui paraissait difficile d'obtenir la main de la belle Euphrosine. Il se souvint alors d'un vieux moine qui l'avait catéchisé jadis, et qui, en dernier lieu, avait été appelé à remplir les tristes devoirs près de son père; il résolut d'aller trouver ce moine et de lui demander aide et protection.... Ce prêtre, quoique peu lettré, se trouva être un homme de mérite. Une longue pratique de son ministère l'avait initié à une science qui échappe presque toujours à plus d'un savant, je veux parler de la science du cœur humain. Si le père Louet écorchait le latin, s'il ignorait le grec, en revanche, il raisonnait fort bien sur les différentes causes qui entraînent l'homme à s'avilir ici-bas ou bien à s'élever dans la vertu; il avait donc l'esprit assez judicieux pour être apte à donner un bon conseil, et l'âme assez compâtissante pour devenir un guide sûr et généreux pour la jeunesse.

Il ne fut pas aussi étonné que Cœurdoulx s'y était attendu en écoutant le récit succinct que celui-ci lui fit de ses amours, du désir immense qu'il avait de s'instruire, et du trouble qui remplissait son cœur depuis qu'Adélaïs l'avait si fort alarmé sur la naissance d'Euphrosine; il ne cela rien au père des efforts qu'il avait faits pour maîtriser

le ressentiment de son amour-propre offensé par les sarcasmes de la jeune fille; le nom de messire surtout, lancé par Adélaïs comme un affront, était la plus dure des offenses dont elle l'avait, selon lui, abreuvé !

« Et pourtant, repartit le père, pour avoir sollicité d'elle un service après les humiliations qu'elle venait, dites-vous, de vous faire subir, il faut bien croire que vous n'avez pas senti de suite la blessure aussi cruelle qu'elle vous paraît l'être aujourd'hui ?

— J'en étais, s'il est possible, mon père cent fois plus furieux encore; mais, reprit le jeune homme, j'ai pensé en cet instant où elle m'offensait que le bon office que j'en attendais, était le premier pas qui m'amènerait à conquérir ce qu'elle me narguait de ne pouvoir jamais posséder. Ah ! continua-t-il avec feu, s'il m'était permis de devenir noble tout aussi bien qu'il m'est facile d'apprendre à lire, aucun obstacle ne m'arrêterait, et vous verriez, mon père, quelle puissance de volonté je déploierais pour arriver à ce résultat et mettre ainsi au-dessus de toutes les autres femmes cette charmante Euphrosine qu'on essaye de faire passer pour noble afin de mieux m'éloigner d'elle ! Elle pour qui je donnerais ma vie, et qui ne m'aime guère pourtant, acheva-t-il avec un soupir, je ne sais vraiment pas pourquoi je m'attache si fort à la posséder !

— Hé ! hé ! repartit finement le père Louet, l'amour, mon fils, s'augmente souvent plus par l'obstacle que par la réussite; il vit mieux dans l'agitation que dans la paix. Laissez le vôtre suivre son cours; tout sentiment pur est permis et devient quelquefois un puissant levier pour exciter et parvenir à bien faire; vous avez, je le crois, bien placé votre cœur ! »

Après avoir devisé quelque temps encore avec le père Louet, le jeune homme prit congé et en même temps rendez-vous pour le lendemain : Cœurdoulx se sentait tout réconforté par la conversation qu'il venait d'avoir avec le prêtre. Le vieux moine, en le suivant du regard lorsqu'il traversa le cloître pour retourner chez lui, ne put s'empêcher de penser que la fiancée de Cœurdoulx, la dame à laquelle il pouvait sans craindre le parjure jurer une fidélité éternelle, pouvait bien n'être pas la jolie fille de la Sanitat, mais, tout au contraire, une femme aux robustes attraits, qui dévore ses amants quand elle ne les satisfait pas, et que dans tous les âges on a nommée l'ambition.

Euphrosine, depuis le dernier entretien qu'elle avait eu avec Hélyon de Chandieu, entretien à la suite duquel elle avait reçu le don de sa bague d'alliance, Euphrosine se sentait fort troublée, et le séjour qu'elle faisait à la Sanitat ne lui semblait plus tout à fait sanctifié par le dévouement : elle craignait aussi les regards malveillants des per-

sonnes qui l'entouraient, et qui remarquaient peut-être l'impression involontaire qu'elle ressentait chaque fois que le capitaine de la grosse tour de Bourges entrait dans les salles de la Sanitat pour y faire sa ronde. Hélyon et la jeune fille se parlaient rarement, pas même des yeux, car Euphrosine baissait les siens à l'arrivée de l'officier et ne relevait jamais ses brunes paupières qu'après son départ; néanmoins on commençait à commenter les distractions de la belle béguine, la pâleur mate de ses joues, la langueur de ses beaux yeux, ainsi que son émotion lorsqu'on prononçait devant elle le nom d'Hélyon de Chandieu. Celui-ci ne cherchait point à augmenter son embarras ou à la faire sortir de la retenue qu'elle s'était imposée à son égard. Bien qu'il en souffrît, il aimait trop lui-même pour oser beaucoup. Malgré tout, la jeune fille était inquiète et tourmentée de sa position à la Sanitat; son éducation monastique, l'habitude de la réserve lui indiquèrent bientôt, sinon comme une faute, du moins comme une fort grande légèreté, l'engagement qu'elle avait pris avec Hélyon, sans avoir consulté les personnes qui l'avaient élevée. Puis elle n'ignorait pas qu'à l'hôpital, tout aussi bien que dans la ville de Bourges, on s'était beaucoup occupé de sa naissance; le doute qu'Adélaïs avait émis sur sa véritable origine n'avait pas seulement pris racine dans l'imagination de Mlle de Branchebacque. Euphrosine était depuis quelque temps le sujet favori de toutes les conversations de la ville; il avait suffi qu'une seule personne eût lancé le soupçon d'un mystère sur le berceau de la belle béguine pour voir cette opinion accréditée, augmentée, discutée et redite par tout le monde. Tout ce qui sort du sentier battu a de l'attrait pour l'imagination; et le vaste champ de l'extraordinaire, une fois ouvert à la foule, elle ne l'abandonne jamais en échange de la vérité toute simple. Le jésuite qui avait administré Milon, l'apothicaire qui l'avait amené à la Sanitat, firent quelques questions à Euphrosine sur la manière dont elle avait été placée au couvent de Sainte-Claire, ainsi que sur l'entrevue que la jeune fille avait eue avec Denise quelques semaines avant le décès de celle-ci; il arriva alors qu'Euphrosine, en voulant affirmer positivement à ses deux interlocuteurs qu'elle était bien véritablement la fille des pauvres portiers, trouva dans les raisons mêmes qu'elle avançait comme preuve de sa naissance, des motifs pour en douter, car si, d'une part, Denise, en la réclamant pour sa fille, avait bien l'accent et l'attitude d'une mère qui retrouve un enfant dont elle a été privée pendant de longues années, d'un autre côté, sa position de femme de confiance de la dame d'Ivoy pouvait faire supposer aussi qu'elle avait jadis aidé la pauvre Jeanne à soustraire son enfant aux dangers qu'elle allait courir en suivant son mari dans les Pays-Bas. Personne ne se souvenait positivement si l'enfant du capitaine d'Ivoy était né avant son départ ou pendant son séjour à l'étranger. L'incertitude d'Euphrosine allait croissant. Puis enfin, il faut bien l'avouer, la

nature la meilleure n'est jamais entièrement exempte de faiblesse, et l'orgueil a toujours dans le cœur le plus humble une assez large part dont il se sert pour humilier notre âme; donc la simple, la pure, la dévouée fille de Milon ne trouvait rien de bien dur dans le renoncement qu'elle pouvait faire d'un nom obscur et malheureux. Ce qu'elle n'eût jamais admis autrefois dans la crainte de manquer à un devoir ou d'être entraînée par lâcheté à en éviter l'accomplissement, elle l'accepta tacitement comme un moyen d'arriver plus vite vers celui qu'elle aimait.

Euphrosine savait positivement qu'Hélyon de Chandieu n'était point étranger aux bruits qui circulaient dans Bourges au sujet de sa naissance; elle savait également qu'il affectait d'adopter comme certain ce qui n'était qu'un doute dans l'esprit général. Quant à elle, tous ces propos l'agitaient d'une façon tout à fait cruelle; car si, d'un côté, elle voyait un bénéfice pour son amour dans le mystère soulevé sur son berceau, d'une autre part, quelque chose comme un remords lui traversait le cœur en réfléchissant quelle tache de duplicité elle laissait s'étendre sur la fin si pieuse et si résignée de la pauvre Denise.

Les malades diminuant chaque jour à la Sanitat, Euphrosine crut qu'elle pouvait la quitter sans faillir au serment qu'elle avait fait à Dieu, pensant assez judicieusement d'ailleurs que là où il y a occasion de faute, il ne peut plus y avoir de vertu. Ceci une fois arrêté dans son esprit, elle prit ses mesures pour effectuer son départ secrètement afin d'éviter une explication avec Hélyon de Chandieu, lui laissant le soin de la retrouver s'il le jugeait convenable; elle pensait avec raison qu'elle sauvegardait sa dignité en ne provoquant aucune démarche de sa part.

Euphrosine avait résolu d'aller au couvent des Clarisses avant de retourner à l'ancien logis de son père; elle était bien déterminée à raconter tout ce qui s'était passé entre elle et le bel officier du roi; mais, dès qu'elle aborda la mère générale des religieuses, celle-ci lui fit part immédiatement de la visite qu'elle avait reçue d'Hélyon de Chandieu, des démarches qu'il avait faites à son sujet au couvent des Annonciades, enfin, du mécontement de la famille de Hangest, et du peu de chance qu'il y avait pour Euphrosine d'être reconnue comme fille du capitaine d'Ivoy et nièce par conséquent du sire de Genlis, lequel s'apprêtait, disait-on, à soutenir le procès qu'Euphrosine voulait lui intenter comme héritière des biens qu'il possédait tout seul; mais, ajouta la religieuse, le sire de Chandieu est d'avis de laisser là toute cette affaire qui donnerait une rude besogne s'il fallait la soutenir, car la dame de Boucard, de plus en plus abandonnée par sa famille, est incapable de fournir une seule explication de nature à être admise en matière aussi sérieuse; elle termina sa communication par l'offre d'un abri qu'Euphrosine refusa, alléguant le serment que Milon lui avait pour ainsi dire arraché de ne point reprendre l'habit religieux

et ensuite la dette de reconnaissance qu'elle avait contractée envers les Cœurdoulx et qui l'obligeait d'aller momentanément les revoir.

Pendant tout le temps qu'avait duré la narration de la supérieure du couvent de Sainte-Claire, Euphrosine avait attendu un mot relatif aux engagements qu'elle avait pris avec le capitaine de Chandieu, toutes les démarches de celui-ci devant avoir, selon elle, un but qu'il avait dû expliquer à la religieuse; mais après quelques questions adressées à celle-ci, la jeune fille fut obligée de se convaincre qu'Hélyon était demeuré muet sur l'article du mariage. Cette extrême discrétion du capitaine envers les seules personnes qui représentaient ses parents remplit l'âme d'Euphrosine de confusion et de douleur; elle en éprouva une telle mortification que le courage lui faillit pour raconter à la religieuse le don de la bague des fiançailles et les tendres aveux de l'officier; la complaisance avec laquelle elle les avait écoutés, lui parut en cet instant non pas une légèreté tout au plus blâmable, mais une faute énorme dont elle craignait d'être réprimandée. Elle quitta donc le couvent sans l'avouer et le cœur dans un état tout à fait perplexe; mais lorsqu'elle se retrouva sur le chemin de l'ancienne maison de son père et prête à rentrer dans cette petite chambre à la fenêtre garnie de pampres, cet asile lui parut être l'asile de la liberté; là elle pourrait penser à son amour tout à son aise, et Euphrosine, étant dans un âge où l'esprit le plus juste est encore rempli d'illusions, voulut trouver une cause à la réserve d'Hélyon; elle mit dans cette recherche une si bonne volonté qu'elle parvint facilement à dissiper les cruelles inquiétudes qu'elle avait éprouvées en écoutant la religieuse, donc, avant de rentrer dans sa chambrette, son imagination confiante dans l'avenir lui montrait comme un coin du paradis de ce monde dans lequel elle entrait en tenant Hélyon par la main; et quand Euphrosine se jeta tout émue sur le sein de la mère de Cœurdoulx qui pleurait de joie en la voyant de retour, l'émotion qui bouleversait ses traits appartenait plus à un doux souvenir qu'à celle qui paraissait en être l'unique objet.

La marchande de grains apprit à la jeune fille que Cœurdoulx s'occupait dans le moment même à rentrer les fleurs de la galerie qui craignaient la gelée, les frimas de novembre jetant chaque matin leur manteau de givre sur les dernières feuilles de l'automne.

Euphrosine avait à peu près oublié, au milieu des nouvelles impressions qui avaient pour ainsi dire transformé tout son être, les prétentions que Cœurdoulx avait à sa main et l'autorisation qu'il avait reçue de Milon de lui offrir son cœur. Ce fut donc avec la plus grande liberté d'esprit qu'elle aborda Cœurdoulx; et comme aucun secret embarras ne l'empêchait de manifester extérieurement les sentiments fraternels qu'elle ressentait pour lui, elle l'embrassa cordialement en riant, laissant enfin éclater un peu de cette vie qui surabonde toujours chez les jeunes gens; ce qui est cause qu'en relevant d'une maladie ou d'un

chagrin, ils semblent n'avoir été atteints par le sort qu'afin de pouvoir mieux développer, dans le retour qu'ils font à la santé ou à une existence paisible, la richesse de leur organisation, neutralisée un moment par la souffrance ou bien par la douleur.

L'accolade qu'Euphrosine donna à Cœurdoulx produisit le même effet à celui-ci que la machine électrique sur un corps qu'elle ébranle; il pâlit et ne rendit point la caresse de la jeune fille, tant il en fut bouleversé; l'arrivée d'Adélaïs le sauva d'un embarras qu'Euphrosine ne remarquait point, ayant elle-même l'âme absorbée par ses propres émotions en considérant tous les objets qu'elle revoyait seule... D'ailleurs, Adélaïs, qui l'avait aperçue sur la galerie, était montée sur l'échelle dont Cœurdoulx se servait quelquefois pour descendre dans le jardin de l'hôtel de Branchebacque afin d'y donner des nouvelles d'Euphrosine à son amie Adélaïs; celle-ci criait au jeune homme de venir l'aider à grimper sur le mur! « Taisez-vous, ne me faites aucune observation, aidez-moi, je veux l'embrasser vous dis-je, répondait Adélaïs aux nombreuses observations que lui faisait Cœurdoulx sur la difficulté de franchir le mur avec sa longue jupe! Chère, chère Euphrosine! » Adélaïs, adroite et leste comme un jeune chat et tout aussi gracieuse, parvint facilement à vaincre les obstacles qui s'opposaient à son ascension sur la galerie où se trouvait Euphrosine. Les deux jeunes filles se jetèrent dans les bras l'une de l'autre, riant, pleurant tout à la fois de ce retour inespéré, si peu attendu par Adélaïs et Cœurdoulx, qu'au milieu de la joie qu'il éprouvait de revoir Euphrosine, il se trouvait quelque peu mortifié de n'en avoir point été prévenu par elle.

Ce fut à la lueur de la flamme petillante des copeaux brûlant dans l'âtre de l'ancienne chambre de Milon, que les trois jeunes gens se racontèrent ce qui leur était advenu, chacun séparément, durant les deux mois de séparation qu'ils venaient de subir.

Adelaïs annonça son prochain mariage, fixé irrévocablement quelques jours avant les fêtes de Noël; elle raconta aussi la première leçon de lecture qu'elle avait donnée à Cœurdoulx au pied du sycomore! Ce dernier parla longuement du père Louet; il fit l'éloge de sa bonté, de son érudition, de la complaisance qu'il mettait à l'instruire; il n'oublia pas de mentionner les immenses progrès qu'il faisait dans la science sous sa direction, et finit en déclarant qu'étant assez riche pour n'avoir plus besoin de son travail pour vivre, il voulait consacrer désormais tous ses instants à l'étude.

L'air un peu vaniteux avec lequel Cœurdoulx avait narré toutes ces choses avait plus d'une fois amené sur les lèvres d'Adélaïs quelques mots ironiques, dont les traits malins avaient été amortis par la franchise des éloges et des félicitations qu'Euphrosine adressa à son jeune voisin, tant sur sa fortune que sur les efforts qu'il faisait pour s'en rendre digne, ne pensant pas, du reste, qu'il fût bien utile de combattre

par des épigrammes toute la joie, ainsi que le naïf orgueil qu'il concevait de sa nouvelle position.

Euphrosine éluda avec assez d'adresse de répondre aux questions qu'Adélaïs et Cœurdoulx lui firent sur les événements passés sous ses yeux pendant son séjour à la Sanitat; elle ne voulait pas, disait-elle, attrister par un récit fâcheux l'heure si joyeuse de leur réunion; en réalité, la jeune fille était trop peu certaine de l'avenir pour oser en parler, et trop franche pour narrer autre chose que le souvenir qui remplissait tout son cœur.

Mais, tout aussi bien que les joies de ce monde sont éphémères, et que les peines mêmes sont sujettes à l'oubli, les jours de novembre sont de courte durée. Déjà de grandes ombres grises enveloppaient la terre, les dernières feuilles de la saison tombaient toutes chargées des brouillards du soir, quelques fenêtres des maisons de la ville commençaient à s'illuminer; Adélaïs, craignant qu'on ne remarquât son absence de l'hôtel de Branchebacque, prit congé en indiquant un rendez-vous pour le lendemain. « Je serai seule demain, dit-elle, et encore pour tout le temps du séjour que le seigneur de la Châtre doit faire dans son ancien gouvernement, mon oncle et mon cousin lui faisant escorte à son entrée dans la ville, et compagnie pendant sa résidence; me voici tout à fait libre; donc, si vous voulez me faire un grand plaisir, continua-t-elle en s'adressant à Euphrosine, vous viendrez chez moi voir défiler le cortége qui doit accompagner le lieutenant général du Berry; il passera sous les fenêtres de l'hôtel?

— Nous verrons cela, » répondit Euphrosine, en la quittant avec Cœurdoulx pour aller retrouver sa mère.

AYMÉ CECYL.

(*La suite au prochain numéro.*)

REVUE POLITIQUE.

—

EXTÉRIEUR.

La question polonaise n'a pas beaucoup changé de face dans le courant du mois qui s'achève. La Pologne dure encore, c'est tout ce qu'on peut dire; mais cette prolongation de l'insurrection a quelque chose de grave si l'on se reporte à cette parole sibylline, sortie, dit-on, de la caverne de l'oracle : « Durez. » Elle dure donc, la guerre de partisans continue, on tue et l'on meurt en Pologne, sans qu'on puisse dire quand et comment finira cette lutte meurtrière, dans laquelle les avantages semblent se balancer.

Ce n'est pas la diplomatie qui y mettra un terme. On a publié successivement toutes les notes adressées au cabinet de Saint-Pétersbourg par les puissances signataires des traités de Vienne, sauf la Prusse, c'est-à-dire par l'Angleterre, l'Autriche, la France, l'Espagne, la Suède, auxquelles il faut ajouter le nouveau royaume d'Italie. Ces adresses se bornent, les unes à remontrer combien il serait désirable que le gouvernement russe pût accorder à la Pologne des conditions de nature à satisfaire les Polonais; les autres à demander grâce pour les insurgés qui, jusqu'ici, n'ont chargé personne d'implorer en leur nom une amnistie. Les plus énergiques conseillent le rétablissement de la constitution de 1815 comme la meilleure panacée pour déterminer la fin et prévenir le retour de cette maladie chronique de l'insurrection polonaise qui trouble périodiquement l'Europe et menace de devenir pour la Russie le plus grave de tous les périls. On a remarqué que parmi les notes remises au cabinet de Saint-Pétersbourg, les plus obséquieuses étaient, après celle de l'Espagne, celles de la Suède et de l'Italie qui passent pour être favorables à la cause polonaise. Celle de la France est amicale, celle de l'Autriche réservée et mesurée comme sa position de puissance copartageante l'exige. La note de l'Angleterre est la plus précise, parce qu'elle a un point de départ, les traités de Vienne, et un but, le retour à la constitution octroyée à la Pologne par la Russie, après ces traités.

Les réponses de la Russie sont restées naturellement dans les généralités où s'étaient placés les autres cabinets. Elle désire plus que personne le rétablissement de la paix en Pologne, elle est très-disposée à accorder l'amnistie à ceux qui déposeront les armes. Elle a même prévenu sur ce point l'expression du vœu des cabinets européens en promulguant une ordonnance d'amnistie avant qu'ils l'eussent demandée. Elle comprend que, si elle a un intérêt direct au maintien de la paix et de l'ordre en Pologne, les autres nations puissent y avoir un intérêt indirect, parce que l'Europe est un grand corps qui souffre dès que l'un de ses membres est atteint. Aussi, de même qu'elle est prête à accepter tous ses devoirs internationaux, elle espère trouver chez tous les cabinets la même disposition à remplir les leurs. Il ne faut pas s'y tromper, c'est la révolution cosmopolite qui trouble la Pologne; elle agit sur ce point parce qu'elle y a trouvé assez d'éléments inflammables pour allumer un incendie qu'elle espère ensuite répandre dans l'Europe entière. C'est donc aux puissances à ne pas donner aux insurgés des espérances qui peuvent seules expliquer l'obstination de leur résistance. L'insurrection serait depuis longtemps finie, si la révolution cosmopolite ne pouvait pas, grâce à des connivences peu compatibles avec les devoirs de bon voisinage, unir son effort à l'effort polonais, et si les témoignages de sympathie publique donnés sur plusieurs points de l'Europe à la cause polonaise ne faisaient pas espérer aux insurgés que, dans un temps prochain, le concours moral se changerait en concours matériel.

Pour mesurer toute la portée de ces observations présentées par la Russie, il faut se souvenir du discours du prince Napoléon au Sénat, des rapports du gouvernement français avec le comité dirigeant de l'émigration polonaise, de l'autorisation donnée, dit-on, à tous les officiers polonais faisant partie de l'armée française de partir pour la Pologne en conservant leur grade et leur position dans les régiments dont ils font partie, comme il faut se souvenir des meetings anglais, des adresses reçues par le gouvernement anglais sur les affaires de la Pologne et des discours de lord Palmerston et du comte Russell qui, tout en se défendant d'engager la politique anglaise dans cette question, n'ont pas caché leur douloureuse sympathie pour la Pologne et leur conviction profonde que sa cause était juste. Au fond, au lieu d'accueillir les représentations des puissances, la Russie leur en adresse à son tour. C'est avec l'Angleterre qu'elle traite la question diploma-

tique, celle des devoirs que peuvent lui imposer les traités de 1815, et elle renvoie les autres cabinets à cette note. Elle n'admet pas que la constitution, accordée par l'empereur Alexandre à la Pologne à cette époque, ait les puissances européennes pour garantes. C'est un *motu proprio,* comme disent les diplomates, un octroi spontané, volontaire, que les czars ont pu faire de leur pleine et entière puissance, qu'ils ont pu de même retirer, quand ils ont vu que leurs bonnes intentions étaient méconnues et leurs bienfaits tournés contre eux. Personne n'a le droit de demander le rétablissement de la constitution polonaise au gouvernement russe, et le gouvernement, seul juge de cette question, ne peut oublier que l'état de choses qu'on rappelle a conduit la Pologne à l'insurrection de 1831. Il n'y a dans ce souvenir aucun motif qui soit de nature à prédisposer la Russie au rétablissement de cette constitution écroulée au milieu d'un cataclysme révolutionnaire.

Voilà l'argument russe. Il ne manque pas de force, et il ne laisse aucune espérance à ceux qui avaient compté sur l'intervention diplomatique. Au fond, la Russie ne peut rien offrir à la Pologne qui soit de nature à la contenter, et la Pologne est amenée, par la force même des choses, à demander à la Russie des concessions que celle-ci ne peut faire. La Russie ne peut que proposer l'inacceptable, et la Pologne que demander l'impossible. C'est ce qui rend la situation inextricable.

Le comte Russell, dans son dernier discours à la Chambre des lords, en répondant à une interpellation sur les affaires de Pologne, a laissé clairement voir qu'il se rendait un compte exact de cette situation. Il n'a pas caché, en effet, le vice de toutes les garanties et de toutes les institutions données successivement par la Russie à la Pologne : c'est que ces garanties sont précaires, incertaines, complétement dépendantes de la volonté de la Russie qui les donne aujourd'hui et peut les retirer demain; que, sans même les retirer, elle agit comme si elles n'existaient pas. On l'a bien vu dernièrement encore, lorsque sous l'empire d'une loi de recrutement établie par elle, elle a agi contre l'esprit et la lettre de cette loi, en enlevant, en une nuit, la fleur de la jeunesse de Varsovie, sans tirage préalable, par cela seul qu'elle croyait ces jeunes gens peu favorables à la domination russe. Le mal est là; sous tous les simulacres légaux, la Russie conserve la dictature, et contre la dictature la Pologne n'a que l'intervention. Pour satisfaire la Pologne, il faudrait qu'elle pût s'administrer politi-

quement, civilement, militairement, ajoute le comte Russell. Mais la liberté de l'administration politique, civile et militaire, n'est-ce pas l'indépendance ou quelque chose de si voisin de l'indépendance, que la transition du premier état au second serait facile et presque insensible? Or, comme le comte Russell le fait observer, c'est une question difficile et complexe que l'indépendance de la Pologne venant à se séparer de la Russie. Qu'en diraient la Prusse et l'Autriche? Ne s'en effrayeraient-elles pas? Ne s'y opposeraient-elles pas? La Pologne, si elle trouvait sur ces deux points des adversaires, ne trouverait-elle pas sur d'autres points un concours efficace? Où seraient ses frontières? Exercerait-elle ses reprises sur tous les territoires qui ont fait partie de l'ancienne Pologne? Mais c'est la guerre, c'est le remaniement de l'Europe, et l'Angleterre ne saurait, sans imprudence, s'engager dans une affaire qui peut conduire aux résultats les plus graves et les plus imprévus.

Nous nous sommes arrêtés sur les discussions du Parlement anglais qui ont eu lieu dans ces derniers mois, parce qu'elles ont mis la question polonaise dans une pleine lumière. La différence déjà signalée entre la conduite de l'Autriche et celle de la Prusse a persisté. L'Autriche s'est contentée de remplir ses devoirs internationaux en empêchant tout récemment l'évasion de Langiewicz; la Prusse a été au moment de proclamer l'état de siége dans le duché de Posen à la suite de la découverte d'une conspiration polonaise. Elle s'efforce en vain de tenir la balance d'une main impartiale entre les Russes et les Polonais : ses intérêts la rendent russe parce que la résurrection de la Pologne entraînerait, par une fatalité logique, la dislocation de la monarchie prussienne, cette espèce de mosaïque formée des dépouilles de tous les États voisins.

Quant à la situation particulière du gouvernement prussien, loin de s'améliorer dans ces derniers temps, elle s'est aggravée. Au conflit qui résultait déjà du défaut d'entente existant entre le ministère et la Chambre des députés sur les questions financières soulevées par l'organisation de l'armée, est venue s'ajouter un nouveau conflit par suite de l'altercation qui s'est élevée, dans la séance du 11 mai, entre M. de Bockum-Dolffs, assis au fauteuil de la présidence, et M. de Roon, ministre de la guerre, qui a dénié au président de la Chambre le droit d'étendre sa juridiction disciplinaire sur le banc des ministres. Il devient de plus en plus diffi-

cile au gouvernement de ne pas recourir à une dissolution qui le conduirait à un coup d'Etat s'il échouait devant les électeurs.

C'est aussi devant le Parlement anglais que sont venues retentir les affaires d'Italie, car Londres est comme un écho sonore où, grâce à la liberté politique, toutes les plaintes des opprimés arrivent, celles des Napolitains comme celles des Polonais.

Pendant une séance qui s'est prolongée huit heures, les membres les plus influents et les plus éloquents du parti tory ont dénoncé à l'indignation de l'Europe l'intolérable tyrannie que le gouvernement de Victor-Emmanuel fait peser sur le royaume de Naples. Lord Bentinck, lord H. Lennox, M. Disraeli, enfin lord Normanby, ont tour à tour apporté dans la discussion les renseignements les plus accablants. Les exécutions sommaires, les tueries piémontaises qui, d'après l'aveu d'une commission du parlement de Turin, ont fait périr 4,000 personnes, tuées de sang-froid, les arrestations arbitraires qui ont entassé dans les prisons de Naples plus de dix-huit mille prisonniers politiques, les actes de violence, les avanies de toute espèce, voilà le résultat de cette glorieuse émancipation italienne pour laquelle le vicomte Palmerston et le comte Russell ont réclamé l'admiration de l'Angleterre. Lord H. Lennox qui a visité les prisons de Salerne et de la Vicaria, après avoir déclaré qu'il avait vu, de ses yeux, des femmes arrêtées depuis vingt et trente mois sans jugement, gisant dans d'infects cachots, couvertes de vermine et privées de toutes les ressources nécessaires à la vie, s'est écrié que « pour se faire une idée de l'horreur de la scène à laquelle il avait assisté, il fallait se souvenir du passage du poëme de l'*Enfer* où le Dante décrit les tortures des damnés. » Lord Palmerston n'a pu s'empêcher de reconnaître que les provinces méridionales de l'Italie étaient gouvernées « par un système de sang; » mais, selon lui, la faute en doit être imputée aux Bourbons qui ont rendu ce régime nécessaire pour ménager la transition du despotisme à la liberté. Vieux sophisme révolutionnaire peu digne de trouver place dans la bouche des ministres d'un gouvernement libre, car c'est Robespierre et Marat qui l'ont inventé. La tyrannie menant à la liberté, le règne de la terreur au règne de l'humanité, on n'a pas répété autre chose pendant tout le cours de la Révolution française. Restent, comme résumé et comme conclusion de ce long débat, les paroles de lord Bentinck : « Le mouvement insurrectionnel des provinces napolitaines n'est autre chose que la réaction nationale contre l'occu-

pation étrangère : mon oncle, lord Bentinck, l'illustre Nelson et sir John Stuart n'ont pas rougi, de 1799 à 1812, d'être en rapports intimes avec ceux que l'on appelle les brigands napolitains. » Paroles auxquelles il faut ajouter celles de M. Disraeli : « Vous dites qu'en fin de compte, il n'y a que Naples qui ne marche pas, et que Naples n'est qu'une province. Une province! Mais ôtez Naples, que restera-t-il de votre unité italienne? Du reste, le mécontentement est général. Et comment pourrait-il en être autrement? A l'heure qu'il est, l'état de l'Italie est un état de démembrement, de dilapidation, de confusion, de vexations, d'humiliation, de difficultés inextricables et de misères de toute espèce. »

Au nombre des faits les plus graves qui ont pris place dans ce mois, il faut compter la protestation de la Turquie contre le percement de l'isthme de Suez, dont les travaux marchent rapidement vers leur terme. La protestation est datée de Constantinople, mais elle a été généralement attribuée à l'influence anglaise prépondérante dans le Divan depuis la campagne de Crimée. On sait que le promoteur de l'entreprise est un Français, M. de Lesseps; que c'est la France qui a prêté le concours le plus actif à cette grande pensée si utile au commerce du monde, et destinée à être si féconde pour la civilisation. Les motifs que fait valoir le sultan sont tellement en dehors de la logique turque, — le tort que les travaux de l'isthme font à l'agriculture, à laquelle ils enlèvent des bras, — ou tellement en dehors du bon sens, — la note turque accuse la compagnie de vouloir s'emparer, non-seulement des terrains riverains du canal qui sont nécessaires à l'exploitation, mais de plusieurs villes, — que tous les lecteurs clairvoyants ont cru reconnaître la main de l'Angleterre guidant la main novice du sultan, afin de réserver aux intérêts anglais le moyen de faire échouer ce grand projet ou de dominer cette voie si importante pour l'industrie et le commerce du monde. Il peut y avoir là dans l'avenir une nouvelle pierre d'achoppement entre la politique du cabinet de Saint-James et celle du cabinet des Tuileries.

On a cru un moment qu'un nouveau conflit allait éclater entre les États-Unis et l'Angleterre au sujet de la saisie du *Peterhoff*, mais cette difficulté a été amiablement résolue, et le cabinet de Washington a fait preuve dans cette circonstance d'une modération à laquelle il n'avait pas habitué l'Europe. La situation des belligérants ne s'est pas sensiblement modifiée dans ce dernier mois; seulement il est devenu évident que la lutte va se concentrer

autour du Mississipi; car les États de l'Ouest ont déclaré au cabinet de Washington qu'ils recourraient à toutes les extrémités, même à une séparation nouvelle qui diviserait la république, non plus en deux, mais en trois tronçons, plutôt que de ne pas avoir la libre navigation de ce fleuve qui est la grande route de leur commerce et sans lequel l'importation et l'exportation leur deviennent également impossibles.

En France, les sessions du Sénat et du Corps législatif ont été closes, la première par le vote du sénatus-consulte sur la constitution de la propriété arabe en Algérie, une des lois les plus inexplicables et les moins expliquées qui aient été votées en France depuis dix ans; la seconde par le vote du budget qui s'élève cette année à 2 milliards 200 millions. La dissolution du Corps législatif, arrivé au terme légal de son existence, a été prononcée le 8 mai, les colléges électoraux convoqués pour le 31 du même mois. A partir de ce moment, la France est entrée dans une agitation électorale qui a presque exclusivement absorbé l'attention publique. Le gouvernement a préludé par de nombreux *communiqués*, des saisies, des avertissements, des suspensions de journaux, et des circulaires restrictives ou menaçantes, à l'ouverture de la lutte électorale qui, à une époque de la Restauration où la censure facultative était au nombre des droits du gouvernement, rendait aux journaux une liberté sans autres limites que les répressions judiciaires, en enchaînant dans les mains du pouvoir cette faculté de censure, pour que les opinions pussent combattre à armes égales. Un de ces *communiqués* adressé au *Journal des Débats* a donné au serment politique la valeur de l'hommage lige qui, sous le principe de la féodalité, liait l'homme à l'homme. Un autre a déclaré que les sous-comités électoraux seraient regardés et poursuivis comme des associations illicites, et que les journaux qui publieraient leurs actes seraient traités comme leurs complices. Le *Journal de Rennes*, publié dans une partie de la France où l'opposition catholique avait quelques chances de lutter, a été suspendu pour deux mois. Il a été interdit aux journaux, sous peine d'une répression immédiate, de donner aux candidats de l'opposition la qualification de *candidats indépendants*, attendu qu'elle était offensante pour les candidats patronnés; interdit d'expliquer le serment dans le sens de la loyauté politique, et enjoint d'admettre le sens féodal que lui a prêté le *communiqué* officiel: interdit de signaler cet ensemble de mesures menaçantes, vexatoires,

arbitraires, comme gênant la liberté électorale. Le régime fondé en 1852 en France est plus que jamais une boutique de pouvoir absolu avec la liberté pour enseigne.

Cependant, dans quelques grandes villes, les candidats auxquels on interdit de prendre le titre d'indépendants ont résolu de courir les chances de la lutte, quelque inégales qu'elles soient. MM. de Montalembert et de Mérode se présentent dans le Doubs; M. Thiers, prenant sa décision à la dernière heure, se verra porté à la fois à Paris, à Valenciennes, à Aix; M. Casimir Périer, le fils du grand ministre, à Grenoble, berceau de sa famille; M. Cochin à Paris, où sa famille a laissé de si honorables souvenirs à l'édilité. Le parti républicain et l'ancien parti conservateur et libéral vont aux élections. Le parti légitimiste maintient sa ligne d'abstention comme conduite générale; mais dans les colléges où il peut exceptionnellement favoriser une candidature catholique ou libérale qui n'est pas hostile à ses principes, il est décidé à apporter son appoint. Tout semble annoncer que le gouvernement, qui a fait les règles du jeu et qui ne les observe pas quand elles le gênent, gagnera la partie et obtiendra une grande majorité; mais ces coups gagnés avec des dés pipés ne fortifient guère politiquement ceux qui les gagnent et les affaiblissent moralement.

Les nouvelles du siége de Puebla, retenues pendant deux jours par le gouvernement, ont causé une véritable panique à Paris et en France. Ce que le gouvernement a avoué fait pressentir ce qu'il cache. Les pertes ont été énormes, les succès partiels qu'on a obtenus ont été cruellement achetés. Cette expédition du Mexique, si légérement conçue, si follement poursuivie, si mal conduite, se résument aujourd'hui par une perte sèche de 200 millions, par l'affaiblissement de jour en jour plus grand du personnel maritime de la France que la fièvre jaune a décimé, par la perte ou la mise hors de combat d'un grand nombre de soldats. Enfin Puebla a fait rencontrer à l'armée française un nouveau Saragosse, et la prophétie de ceux qui ont dit que l'expédition du Mexique serait pour le second Empire ce que l'expédition d'Espagne avait été pour le premier semble se confirmer.

20 mai.

INTÉRIEUR.

Depuis les dernières nouvelles que nous avons données de l'intérieur, la mort a fait de nouveaux vides au sein de nos Chambres législatives : M. le comte de Renesse-Breidbach, premier vice-président du Sénat, a été frappé de mort subite à Bruxelles; M. Carlier-Dautrebande, député de Huy, a succombé, également à Bruxelles, à une grave maladie dont il était atteint; M. Pierre, député de Virton, est mort à la suite d'une longue et pénible maladie.

Les électeurs de l'arrondissement de Tongres-Maeseyck ont donné pour successeur, au Sénat, à M. de Renesse-Breidbach, un des hommes les plus distingués du pays, M. le baron de Schiervel, dont la vie politique, pleine de dévouement à la chose publique et de patriotisme, a marqué de la manière la plus honorable dans les fastes du pays. Cet éminent homme d'État, qui avait siégé au Congrès national, a siégé aussi, pendant de longues années, au Sénat. Ses collègues l'ont investi à plusieurs reprises des fonctions de président de cette assemblée. M. de Schiervel avait abandonné son mandat législatif pour remplir les fonctions de gouverneur de province. Il était donc de nouveau lancé dans l'arène parlementaire; mais il paraît que l'honorable sénateur dont la santé a beaucoup souffert depuis l'élection du 21 avril, ne sollicitera pas le renouvellement de son mandat au mois de juin. La réapparition de cet homme d'État dans la politique n'aura donc été qu'éphémère. Nous le regrettons plus que nous ne pourrions l'exprimer, car son élection avait été une victoire pour l'opinion conservatrice. Le ministère, par la mort de M. de Renesse-Breidbach, a perdu un de ses plus dévoués partisans. A Huy, M. Carlier-Dautrebande a été remplacé, comme membre de la Chambre des représentants, par M. de Macar-de Podesta. Le nouveau député appartient, comme le député défunt, à l'opinion ministérielle. M. Pierre sera remplacé à l'élection générale du 9 juin prochain; son mandat expirait cette année.

La session législative est close depuis le 27 mai. La Chambre des représentants s'est séparée le samedi 23 mai. Le Sénat et la Chambre ont terminé leurs travaux au pas de course. Les projets de loi les plus importants ont été votés, pour ainsi dire, sans

discussion. Les rapports étaient à peine déposés que déjà l'on procédait à l'appel nominal sur les projets. C'est ainsi qu'ont été adoptés des traités importants ou des conventions additionnelles à des traités antérieurs conclus avec l'Italie, l'Espagne, la Prusse, les Pays-Bas, la France, les États-Unis, les villes libres de Brême et de Lubeck; c'est également ainsi que le cabinet a fait passer des projets sur de nouvelles concessions de chemins de fer, des travaux d'utilité publique, des crédits supplémentaires et un projet relatif à l'autorisation pour le gouvernement de laisser établir dans le pays une vaste machine financière, sous le nom de *Compagnie immobilière de Belgique.* Cette compagnie, M. B. Dumortier l'a dit, n'est autre qu'une société foncière, mobilière et immobilière, qui va exploiter le pays et exercer une très-grande pression sur les communes, les provinces et même l'État. C'est une véritable machine de guerre dont M. le ministre des finances connaît les ressorts et les rouages, et qui constitue le Crédit foncier tel qu'il voulait l'organiser autrefois. Le Sénat s'est trouvé sur la route de M. Frère, et le Crédit foncier tomba à l'eau. Ce que M. Frère n'a pas pu faire par la loi, il le fait par voie de société anonyme et au profit de ses amis politiques. Il va sans dire que M. le ministre des finances n'a si fortement insisté sur l'adoption immédiate du projet que parce qu'il s'agit d'une opération financière qui va tourner au profit de la bourse et de l'influence des *libéraux*. Un projet sur les servitudes militaires devait être discuté au moment où les membres de la Chambre des représentants étaient occupés à faire leurs malles; mais, sur la proposition de M. Pirmez, l'ajournement à la prochaine session a été prononcé.

Maintenant, le pays est très-préoccupé des élections législatives qui doivent avoir lieu le 9 juin prochain pour le renouvellement par moitié des membres du Sénat et de la Chambre des représentants. Les provinces de la Flandre orientale, de Hainaut, de Limbourg et de Liége sont appelées à réélire leurs sénateurs; les provinces d'Anvers, de Brabant, de la Flandre occidentale, de Luxembourg et de Namur doivent réélire leurs députés à la Chambre des représentants.

Les sénateurs sortants sont : MM. les barons Della Faille et Van de Woestyne, à Alost; M. le marquis de Rodes, à Audenarde; M. T'Kint de Naeyer, à Eecloo; MM. d'Hoop, Maertens et J. Vergauwen, à Gand; MM. Cassiers et Malou, à Saint-Nicolas; M. le

comte de Ribaucourt, à Termonde; M. le prince de Ligne, à Ath; MM. de Dorlodot, Pirmez et Spitaels, à Charleroi; MM. Dethuin et Corbisier, à Mons; M. Wincqz, à Soignies; M. le comte Louis de Robiano, à Thuin; MM. le baron Alphonse de Rasse et Sacqueleu, à Tournay; M. le baron de Tornaco, à Huy; MM. Forgeur, Lonhienne et le comte de Loos-Corswarem, à Liége; M. Laoureux, à Verviers; M. le baron de Sélys-Longchamps, à Waremme; M. de Pitteurs-Hiegaerts, à Hasselt; M. le baron de Schiervel, à Tongres-Maeseyck. Voilà, au complet, les noms des sénateurs dont le mandat expire cette année. Il y aura de plus un sénateur à élire : 1° à Anvers, en remplacement de M. Van den Berg-Elsen, qui persiste à refuser le mandat qui lui a été conféré par le corps électoral; 2° à Louvain, en remplacement de M. de la Coste, qui se retire de la politique, après avoir parcouru une carrière aussi remarquable qu'utile au pays, comme ministre, comme représentant et comme sénateur. Deux des sénateurs sortants ne sollicitent pas le renouvellement de leur mandat; ce sont MM. Cassiers, à Saint-Nicolas, et Dethuin, à Mons.

Voici les noms des députés sortants. Dans la province d'Anvers: MM. De Boe, De Gottal, Loos, Rogier et Vervoort, à Anvers; MM. d'Ursel, Notelteirs et Van den Branden de Reeth, à Malines; MM. Coomans, de Mérode-Westerloo et Nothomb, à Turnhout.

Dans la province de Brabant : MM. De Fré, De Rongé, Goblet, Guillery, Hymans, Jamar, Orts, Pirson, Prévinaire, Van Humbeeck et Van Volxem, à Bruxelles; MM. Beeckman, De Man d'Attenrode, Landeloos et Schollaert, à Louvain; MM. De Chentinnes, Mercier, Nélis et Snoy, à Nivelles.

Dans la Flandre occidentale : MM. De Ridder, Devaux et de Vrière, à Bruges; MM. De Haerne, Henri Dumortier et Tack, à Courtray; M. De Breyne, à Dixmude; M. De Smedt, à Furnes; M. Van Iseghem, à Ostende; MM. Barthélemy Dumortier et Rodenbach, à Roulers; MM. de Muelenaere et Le Bailly de Tilleghem, à Thielt; MM. de Florisone, Alphonse Vandenpeereboom et Van Renynghe, à Ypres.

Dans le Luxembourg : M. Tesch, à Arlon; M. d'Hoffschmidt, à Bastogne; M. Orban, à Marche; M. De Moor, à Neufchâteau; M. Pierre (décédé), à Virton.

Dans la province de Namur : MM. de Liedekerke et Thibaut, à Dinant; MM. de Montpellier, Moncheur, Royer-de Behr et Wasseige, à Namur; M. de Baillet-Latour, à Philippeville.

Il y a de plus à pourvoir au remplacement, à Gand, de M. Van de Woestyne, qui a donné sa démission pour solliciter un mandat au Sénat, où il désire aller représenter, comme à la Chambre des représentants, l'opinion conservatrice.

Il nous est impossible, on le comprend, de tracer un tableau de la lutte électorale. Nous devons laisser ce soin à la presse militante et quotidienne. Ce que nous pouvons dire, c'est que la lutte sera très-vive. Le cabinet concentre toutes ses forces sur les nominations au Sénat. Il veut être à même de présenter avec chance de succès à cette assemblée son projet de loi spoliateur des bourses d'études. Ce n'est pas à dire qu'il néglige la lutte sur le terrain des élections à la Chambre des représentants, car il s'est arrangé de manière à amener à Bruxelles une réconciliation entre la *scisson* et les *jeunes*, dont la brouille datait de 1859. Cette réconciliation *in extremis* a mis le feu aux poudres. Les *libéraux* avancés sont furieux d'avoir été joués sous jambe par le cabinet, et il est probable que la lutte s'ouvrira sur plusieurs noms de la liste des candidats ministériels, qui ne sont autres que les onze députés sortants.

La question capitale de la session a été le projet de loi spoliateur des bourses d'études. Ce projet n'a été discuté que par la Chambre des représentants. La discussion générale de cette œuvre liberticide a occupé dix-sept séances, et celle des articles quatre. Quinze orateurs de l'opposition ont pris part à la discussion générale, et huit seulement de la majorité, y compris MM. les ministres de la justice et des finances et M. le rapporteur de la section centrale. Les orateurs de l'opposition qui ont parlé dans cette grave discussion sont MM. Kervyn de Lettenhove, de Liedekerke, Landeloos, Van den Branden de Reeth, Royer-de Behr, Dechamps (deux fois), Nothomb, de Haerne, de Montpellier, Noteltiers, Tack, Van Overloop, Schollaert (deux fois), de Theux, B. Dumortier. Voici maintenant les noms des orateurs de la majorité : MM. Van Humbeeck, De Fré, Bara (trois fois), Tesch, ministre de la justice, Orts, Hymans, Frère, ministre des finances, et Devaux.

C'est un membre de l'opposition, M. Kervyn de Lettenhove, qui a pris le premier la parole dans la discussion générale, et c'est encore un membre de l'opposition, M. Dechamps, qui a clos le débat. Le cabinet et la majorité n'ont parlé que par manière d'acquit et par une sorte de respect humain. Si l'on n'y avait pris garde, la discussion eût été close après le discours de M. Kervyn de Let-

tenhove, sans réponse de M. le ministre de la justice ou de l'organe de la section centrale aux objections sérieuses faites contre le projet et contre les doctrines du ministère, en matière de fondations de bourses d'études, par l'honorable député d'Eccloo. Grâce à l'intervention de M. B. Dumortier dans le débat, la tactique de la politique nouvelle a été déjouée, et les hommes qui, en 1857, voulaient discuter le projet de loi sur la charité « jusqu'à extinction de forces physiques » ont été obligés de donner satisfaction au pays. Mais ils ont discuté à contre-cœur, et c'est ce qui explique la sobriété oratoire des ministres : M. Tesch a parlé une fois, et M. Frère pas davantage! Ils ne pouvaient faire moins. La discussion devait donc les gêner beaucoup, ces hommes, pour ne pas dire ces comédiens, qui, en 1857, provoquaient des réponses des ministres sur les questions les plus futiles! Il est vrai qu'alors on voulait traîner les débats en longueur pour permettre aux amis de l'opposition de préparer l'émeute et de lancer des pavés contre la Chambre et la majorité aux cris inconstitutionnels et révolutionnaires de : *A bas les couvents!* cris dont M. Frère avait donné le signal au sein même du Palais de la Nation!

Si la discussion générale du projet nous a laissés dans l'ignorance au sujet de ce que compte faire le cabinet pour ne pas perdre le legs de 100,000 francs fait par feu M. Verhaegen à l'Université maçonnique de Bruxelles, en revanche, elle a mis en relief bien des faits; elle a dévoilé bien des prétentions; elle a mis en évidence des aspirations et des doctrines que la majorité ministérielle n'avait pas encore osé affirmer du haut de la tribune nationale. Nous savons aujourd'hui que le *libéralisme* doctrinaire veut ravir aux conservateurs et aux catholiques jusqu'au dernier vestige de liberté; nous savons que le respect qu'on affiche pour la religion n'est que de l'hypocrisie pour ne pas effrayer le pays et le corps électoral; qu'on ne spolie l'Université de Louvain de ses bourses d'études que parce que cette grande institution est dirigée dans un esprit catholique; qu'on ne refuse aux communes l'émancipation à laquelle elles ont droit, en matière d'enseignement, que parce que l'on craint que cette liberté ne tourne aussi bien au profit de l'Université catholique de Louvain que de l'Université maçonnique de Bruxelles; que le fond de la politique du cabinet est une haine implacable contre la religion, contre le clergé et contre les institutions catholiques; nous savons, enfin, que la politique nouvelle veut faire de la centralisation à outrance pour anéantir la liberté

de l'enseignement privé au profit du monopole de l'État. Or, c'est là une tendance contre laquelle tous les amis de la liberté doivent s'élever, s'ils veulent rester fidèles à l'esprit de la Constitution et respecter les traditions du Congrès national. Au Congrès, l'enseignement libre était regardé comme la règle, et l'enseignement de l'État comme l'exception. MM. les ministres et les orateurs de la majorité ont fait la sourde oreille chaque fois qu'on leur a parlé des principes du Congrès à ce sujet.

M. Bara, le rapporteur de la section centrale, est un adversaire déclaré de l'émancipation des communes en matière d'enseignement. Pourquoi cela? C'est qu'il ne veut pas que la ville de Louvain soit émancipée en ce point. Si l'ont pouvait se borner à émanciper Bruxelles et quelques autres villes où dominent à la fois le principe maçonnique et l'enseignement antireligieux, oh! alors M. le rapporteur se constituerait l'apologiste de l'émancipation des communes; mais du moment où le principe de la liberté peut profiter à Louvain aussi bien qu'à Bruxelles, on change de ton et de note, et l'on se rabat sur les expédients pour favoriser, d'une part, l'Université libre et pour exclure, d'autre part, l'Université de Louvain du bénéfice des legs et libéralités en faveur de l'enseignement supérieur. M. Bara a voix au chapitre de l'émeute. On peut donc être certain qu'il émettra de *bons* avis doctrinaires au « conseil de famille » qui sera tenu, d'après ce qu'a fait pressentir M. Orts, à l'effet d'aviser sur les « moyens » qu'il convient d'employer pour éluder la loi touchant l'envoi de la ville de Bruxelles en possession du legs de 100,000 fr. fait par M. Verhaegen pour l'Université libre et pour mettre la ville de Louvain dans l'impossibilité de jouir de semblable faveur. Du reste, la majorité ne s'en est pas cachée : elle ne veut pas de la liberté qui peut profiter au clergé et aux catholiques aussi bien qu'aux *libéraux*. Dans ce cas, nous demandons ce que devient l'art. 6 de la Constitution, qui stipule qu'il « n'y a dans l'État aucune distinction d'ordres » et que « les Belges sont égaux devant la loi? » Si les Belges sont égaux devant la loi, pourquoi veut-on créer un privilége pour Bruxelles? M. Orts répondra à cela que c'est l'affaire du « conseil de famille, » et le cabinet et ses avocats n'en chercheront pas moins les moyens de faire jouir l'Université libre du legs Verhaegen. On froissera bien les principes en agissant ainsi; mais qu'est-ce que les principes pour des gens qui n'en ont pas? Cormenin l'a dit avec sa proverbiale profondeur d'esprit : « Les doctrinaires maximent toujours des

» principes, mais ils ne pratiquent jamais leurs maximes. »

Tout n'a été que contradictions, du côté de la majorité, dans la discussion. M. Bara ne veut plus de fondations de bourses, parce que, d'après lui, la société périrait avec ce système ; il ne veut que des subsides fournis par l'impôt. Cette doctrine révolutionnaire du Dieu-État, l'honorable M. Dechamps l'a dit, mène directement au droit à l'assistance ; or, du droit à l'assistance au droit au travail, il n'y a qu'un pas. C'est donc au moyen de l'impôt que M. Bara voudrait qu'on développât les établissements d'enseignement de l'État et qu'on donnât des bourses aux élèves. De cette façon, on aurait en Belgique, en matière d'enseignement, ce qu'on a eu en France, dans la tourmente de 1848, en matière d'industrie. Ici les contribuables payeraient pour permettre à l'État de faire concurrence à l'enseignement libre et privé, comme les contribuables payaient en France, en 1848, pour subventionner les ateliers nationaux, qui faisaient, avec les deniers du trésor public, une concurrence des plus funestes à l'industrie privée, à l'industrie nationale. On prenait donc dans la poche des industriels de l'argent qui devait servir à faire les frais de la concurrence qu'ils avaient à subir dans leur industrie, de la part d'ateliers subventionnés par l'État. On voudrait faire de même avec les chefs d'établissements d'enseignement dans notre pays? Est-ce juste? Est-ce répondre aux vœux du Congrès? Est-ce rester dans l'esprit de la Constitution? Évidemment, non! Voilà cependant où conduirait le beau système de M. Bara. Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que M. Bara soutient la thèse que nous venons d'indiquer, tandis que l'Exposé des motifs s'appuie sur une opinion opposée pour justifier le projet de loi. Il dit que l'œuvre ministérielle a pour but de favoriser et d'étendre les fondations de bourses d'études! M. le ministre de la justice et M. le rapporteur de la section centrale auraient bien dû se mettre d'accord! Mais on s'attendait si peu, à gauche, à devoir discuter, qu'on n'a pas pris la peine d'examiner si, en parlant de telle ou de telle manière, un orateur *libéral* ne se mettrait pas en opposition avec telle ou telle doctrine développée dans l'Exposé des motifs.

Il résulte clairement de la discussion, pour les hommes de bonne foi, que la gauche considère la propriété comme un droit « exclusivement viager; » que le droit de fonder est subordonné au despotisme gouvernemental : que le fondateur n'a qu'une liberté, celle de donner sa libéralité ; que tous les avantages sont pour le boursier,

qui peut faire ce qu'il veut de l'argent de son bienfaiteur. Avec le système qu'on soumet à la sanction de la législature, tout citoyen peut fonder, il est vrai, des bourses d'études, mais il n'obtient en retour de son bienfait aucune espèce de garantie. Le gouvernement s'empare de son argent, en dispose à sa façon, et tel étudiant qui profitera d'une bourse d'études instituée par un chanoine ou un évêque, en vue d'études religieuses, pourra jouir de cette bourse en allant étudier dans une école ou une université où on lui enseignera l'athéisme ou le rationalisme, doctrines anticatholiques et antireligieuses! Est-ce admissible? Est-ce là respecter le vœu et l'intention du fondateur? N'est-ce pas, au contraire, aller à l'encontre de tous les principes? et n'est-ce pas réduire à l'état d'avilissement la dignité humaine? Que diraient nos doctrinaires, si un jeune homme jouissant d'une bourse sur le legs Verhaegen allait étudier, au moyen de cette bourse, soit à l'Université de Louvain, soit dans un séminaire? Mais ils crieraient à la violation du droit de tester et du respect dû à la volonté du fondateur, et ils auraient raison. M. Verhaegen n'a pas fait son legs de 100,000 francs dans le but de le faire tourner au profit de l'enseignement catholique, mais bien dans le but d'encourager des études contraires aux dogmes de l'Église. Eh bien, nous réclamons pour M. Verhaegen la même liberté que pour un chanoine ou un évêque, et nous disons qu'en parlant ainsi, nous sommes conséquents avec les principes consacrés par la justice, la raison, le progrès et par la Constitution. Nous voulons, en un mot, la liberté en tout et pour tous. Nous croyons que l'homme a le droit de se perpétuer par ses bienfaits, comme par ses vertus et son intelligence. Pour que ce droit soit sérieux, il faut que le fondateur soit assuré qu'après sa mort on ne modifiera pas l'acte de ses volontés suprêmes, et que l'on ne détournera pas ses libéralités de leur but. Un catholique sincère ne peut pas avoir l'intention de tester en faveur d'un enseignement antireligieux, comme un libre-penseur ne peut pas vouloir tester en faveur de l'enseignement catholique.

M. Frère s'est récrié fortement contre la qualification qu'on donne au projet de loi. Il prétend que l'œuvre ministérielle n'est point un acte de spoliation. Il a tort. La spoliation est en effet évidente. Les anciens actes de fondation sont l'expression de la volonté d'individus qui ont agi dans la plénitude de leurs droits. Venir aujourd'hui porter atteinte aux dispositions de ces actes, en tous points inattaquables, c'est faire de la spoliation, d'autant plus

que la plupart de ces actes stipulent que, pour le cas où les dispositions du fondateur deviendraient inexécutables, les libéralités doivent retourner aux familles des bienfaiteurs ou servir à une autre destination, indiquée dans les actes. Or, par son projet de loi, le cabinet respecte-t-il des dispositions aussi claires et aussi précises? Son projet, au contraire, ne les foule-t-il pas aux pieds de la manière la plus indigne? Donc, on a raison de dire que l'œuvre de la politique nouvelle est une œuvre de spoliation et qu'elle a pour but de dépouiller les établissements catholiques, de refaire les anciens actes de fondation et de confisquer les bourses d'études, comme on a refait les testaments. Les orateurs de la droite l'ont dit avec raison, la loi n'a qu'un but : c'est de « rajeunir, » à la mode libérale, les anciens actes de fondation; elle n'aura qu'une conséquence : ce sera de tarir la source des libéralités en faveur de l'enseignement. Voilà comment le libéralisme protége les classes peu aisées de la société, et voilà comment il entend la diffusion des lumières. La peur du prêtre lui a fait décapiter la liberté de la charité; la peur de l'enseignement catholique lui fait déchirer le pacte des fondations de bourses d'études.

C'est de cette façon, à la fois nette et précise, que le *Journal de Bruxelles* a résumé ce grand débat. Il ne nous restera rien à ajouter à cette appréciation du journal conservateur, lorsque nous aurons dit que la majorité a rejeté, de parti pris, les amendements présentés par la droite afin de faire disparaître du projet l'odieux principe de la rétroactivité, d'y introduire le principe de la capacité des communes pour recevoir les libéralités en faveur de l'enseignement à tous les degrés, et de stipuler enfin en faveur du retour aux familles de legs dont l'emploi n'aurait pas eu lieu endéans un temps à déterminer par la loi. M. Nothomb et consorts proposaient le terme de trois années.

« La spoliation des bourses d'études, dit le *Journal de Bruxelles*, est donc sanctionnée par un vote brutal de la part de l'aveugle majorité à la dévotion du cabinet mai-novembre. C'est un pas de plus fait dans la voie des mauvaises passions politiques, dans cette voie funeste de réaction et de violence où la Belgique est engagée depuis l'avénement au pouvoir du cabinet antinational qui nous gouverne en ce moment. Que nous sommes loin de cette politique de justice, de tolérance et de patriotisme de 1830! Que nous sommes loin du jour où chacun pouvait se féliciter de notre glorieuse révolution et des libertés consacrées par la Constitution!

Aujourd hui, il n'y a plus d'égalité devant la loi, car nous sommes malheureusement gouvernés par des hommes qui se plaisent à irriter le pays par des actes attentatoires à la liberté et à la dignité des citoyens, et qui, sous le prétexte de liberté et de souveraineté nationale, réglementent tout dans le sens de la centralisation à outrance en faveur de l'État, en sacrifiant, dans des vues de monopole, d'ingérence et de pression gouvernementales en toute chose, les droits les plus sacrés de l'individu. C'est une politique de réaction qui est à la fois anticonstitutionnelle et antinationale. Nous protestons de toutes nos forces contre un pareil système, parce qu'il peut amener les plus graves conséquences pour le pays. N'est-ce rien que de travailler comme le font nos ministres à la désaffection générale? En agissant comme il le fait, le cabinet divise les citoyens et méconnaît cette noble et patriotique devise du Congrès national, sous l'égide de laquelle la Belgique a réalisé de si grandes choses : *L'union fait la force.*

» Dans ce débat, qui restera comme une tache dans l'histoire parlementaire du pays, nous avons vu ce scandale d'une majorité refusant de parler et s'évertuant soit à insulter les orateurs de l'opposition, soit à étouffer leur voix sous le bruit d'incessantes interruptions et des cris répétés : *La clôture! la clôture!* après chaque discours; nous avons vu M. B. Dumortier, ce noble et vigoureux champion du droit et de la justice, rappelé à l'ordre pour avoir soutenu que les attaques dirigées par les orateurs ministériels contre le clergé, le Pape et la religion étaient une honte pour le Parlement; nous avons vu un ministre insulter impunément toute l'opposition; nous avons vu M. Allard, le plus simpiternel interrupteur du clan ministériel, se livrer aussi impunément à des imputations de mauvaises intentions contre un des hommes les plus vénérables et les plus estimés du pays, contre M. le comte de Theux, ce type de la loyauté, de l'honneur et de la probité politique; nous avons vu des ministres se refuser avec obstination à répondre aux questions les plus graves sur le caractère, la portée et les tendances du projet de loi; nous avons vu un ministre se retrancher derrière les fins de non-recevoir les plus honteuses pour ne pas faire connaître la pensée du gouvernement sur le sort qui est réservé au legs de 100,000 francs fait par M. Verhaegen en faveur de l'Université libre de Bruxelles; nous avons entendu parler de « conseil de famille » pour régler des affaires d'intérêt public et une question qui touche à notre régime communal, ce

palladium de nos libertés publiques; nous avons entendu un ministre dénaturer le sens d'une lettre écrite en 1840 par S. Ém. le cardinal archevêque de Malines, dans le but de faire croire à la Chambre que ce vénéré prélat était favorable à la spoliation des bourses d'études et au projet ministériel, puisqu'il qualifie ces sortes de bourses de « propriété quasi-nationale; » nous avons entendu des orateurs *libéraux* et un ministre parler de main-morte pour combattre des amendements contre la rétroactivité, d'une part, et favorables, de l'autre, à la capacité des communes pour recevoir des libéralités en faveur de l'enseignement à tous les degrés; nous avons enfin assisté à ce triste spectacle d'une majorité qui abuse de sa force pour écraser la minorité, d'une majorité qui dénature les faits, qui tronque les paroles de ses adversaires et qui falsifie l'histoire pour donner le change à l'opinion publique, pour dissimuler le parti pris et la brutalité de ses votes, et faire croire, enfin, à son indépendance, alors qu'elle agit sous la pression d'un mot d'ordre auquel elle ne peut se soustraire. »

En matière de bienfaisance, la politique nouvelle a refait les testaments, sans égard aucun pour le droit sacré des testateurs et le respect dû à leurs dernières volontés; avec la loi sur les fondations de bourses d'études, elle va « rajeunir » (c'est le mot consacré par M. le rapporteur lui-même) les anciens actes de fondation. Dans les mains d'un gouvernement de parti comme celui qui pèse sur la Belgique, une loi semblable est un danger. La spoliation est consacrée légalement: c'est le couronnement de toutes les violences et de toutes les iniquités que nous avons vu s'accomplir depuis les émeutes *libérales* de 1857. Qui se serait imaginé que la Belgique se verrait un jour soumise à de si rudes épreuves?

31 mai.

HISTOIRE RELIGIEUSE.

PLAN D'UNE HISTOIRE DE L'ÉGYPTE CHRÊTIENNE

ET SES SOURCES,

par le R. P. Alexandre BASSI.

Le R. P. Bassi, franciscain de la Terre-Sainte, connu par ses nombreux ouvrages sur l'Orient chrétien et spécialement sur la Syrie, a consacré de longues veilles à une œuvre historique d'une grande portée. Nous voulons parler de l'histoire de l'Égypte chrétienne. Dans une lettre adressée à Mgr Guasco, ce vénérable prélat que regrettent tous les chrétiens d'Asie, il a exposé le plan de son travail, et ce qu'il en dit suffit à montrer que personne plus que le P. Bassi n'était à même d'entreprendre une pareille tâche. En voyant comment il la comprend, peut-être quelques amis de la religion et des lettres seront-ils portés à fournir au pieux et zélé franciscain les secours dont il a besoin pour l'achèvement de son travail. Cela dit, nous le laisserons parler :

« La rapidité avec laquelle le christianisme se répandit en Égypte, malgré l'opposition furibonde que lui firent la philosophie grecque et la férocité romaine; les prodiges de sainteté et de sagesse qu'il y produisit pendant quatre siècles; l'anarchie religieuse dans laquelle tomba ce pays sous la domination bysantine en lutte continuelle avec les derniers débris de la nationalité indigène; l'oppression barbaresque à laquelle le conduisit cette anarchie; les longs désastres par lesquels, du calife Omar au vice-roi Méhémet-Ali, il expia ses schismes funestes; les vaines tentatives faites par Rome pour ramener à l'unité cette noble partie du troupeau chrétien, dispersée et errante depuis tant de siècles; enfin la patience héroïque avec laquelle l'Ordre séraphique déposa et conserva pendant cinq siècles, dans cette terre d'Égypte, le germe du christianisme primitif, en ne cessant de l'arroser de ses sueurs, et parfois de son sang, voilà, en peu de mots, l'importance d'une *histoire de l'Égypte chrétienne*.

Or, le moment d'entreprendre cette histoire paraît venu; car le sort

de ce pays jadis illustre, et ensuite si désolé, s'est bien amélioré : l'esprit de liberté, qui a provoqué en Europe tant d'excès et s'est montré si souvent hostile à la religion du Christ, n'a pénétré ici que pour désarmer le fanatisme musulman, comme l'ouragan qui se change en un doux zéphyr loin des contrées sur lesquelles il fait éclater sa fureur....

Nos frères dissidents ne pourront pas ne point reconnaître que les désastres qu'ils ont essuyés de génération en génération, et le misérable état d'ignorance et d'avilissement auquel ils ont été réduits sur ce même territoire, qui a été à trois différentes reprises le théâtre de tant de grandeur et de sagesse, datent précisément de l'époque où ils se sont détachés du grand corps de l'Église catholique. D'un autre côté, les musulmans eux-mêmes, désormais honteux de leur infériorité devant les nations chrétiennes, se dépouilleront de plus en plus de leurs préjugés grossiers et de leurs vieilles haines, et comprendront qu'ils doivent s'adresser à nous, s'ils veulent ne pas périr et partager nos destinées meilleures. Peut-être cette époque de réforme radicale et de régénération morale n'est-elle pas éloignée pour l'Égypte. Quand on voit combien depuis un demi-siècle la nouvelle dynastie, qui gouverne cette fertile contrée, tend à se rapprocher de la civilisation européenne, en même temps qu'elle autorise tous les cultes et qu'elle comble de bienfaits le catholicisme, il n'est pas téméraire d'espérer que la religion vraie, celle qui seule peut élever et éclairer les individus et les peuples, ne tardera point à se propager en Égypte....

Celui qui veut dérouler l'immense tableau des événements qui composent l'histoire entière de l'Église depuis dix-huit siècles n'est pas tenu de se livrer à l'investigation minutieuse des conditions politiques, économiques, littéraires, etc., qui ont influé sur la situation religieuse, dont il s'occupe spécialement. Toutefois l'écrivain qui entreprend une histoire ecclésiastique locale ou partielle doit soigneusement exposer toutes celles des circonstances politiques qui se rattachent et se mêlent d'une manière quelconque aux faits religieux, ou qui servent à les expliquer, à les rendre vraisemblables, ou seulement à les mettre plus en lumière. Sans cet accompagnement de l'histoire politique, le simple récit de ces faits ne serait qu'une chronique fastidieuse, dans laquelle les personnages apparaîtraient, comme dans les tableaux chinois ces figures qui posent en l'air sans plan, sans perspective et sans paysage. Or cet inconvénient énorme se produirait d'une manière toute spéciale dans l'histoire de l'Égypte chrétienne, où presque tous les événements religieux ont une connexité étroite avec les événements et les vicissitudes politiques....

J'espère que la manière dont je m'efforcerai d'exécuter cet ouvrage le rendra utile à toutes les personnes qui se livrent à ce genre d'études; je vais en indiquer rapidement les grandes divisions et les sources.

Première période. — ÉTABLISSEMENT DU CHRISTIANISME (de César à Constantin).

Après la domination étrangère des rois pasteurs, des Éthiopiens, des Perses et des Grecs, la malheureuse Égypte était tombée sous le joug des Romains, qui ne devaient pas être ses derniers maîtres. On peut résumer en quelques mots toute l'histoire politique de cette première période : un peuple impatient du joug et incapable de le secouer; des proconsuls avides, cruels et souvent rebelles : les Juifs en très-grand nombre, d'abord brutalement maltraités, puis se soulevant avec une rage effroyable; des empereurs corrompus, qui ne se montrent que pour outrager et assassiner; des hordes de barbares, qui envahissent, tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, le pays le plus florissant pour le dévaster; enfin, pour comble de honte, deux terribles invasions étrangères, opérées par deux femmes, Candace, reine d'Éthiopie, et Zénobie, reine de Palmyre; voilà ce qu'elle présente. — Cependant la philosophie grecque, ranimée plus tard par le génie d'Ammonius Sacca, jetait le plus vif éclat; mais, malgré toutes ses lumières, elle n'était pour le peuple qu'un mystère inaccessible, une lettre morte....

Heureusement Dieu ne voulait pas laisser périr une nation au sein de laquelle il avait placé le berceau de son peuple dans la province de Gessen, et ouvert un asile à son Fils dans les murs d'Héliopolis et de Babylone. Vers le milieu du premier siècle de l'ère vulgaire, Marc l'évangéliste se rendait de la Pentapole Cyrénaïque à Alexandrie. Ayant appelé à lui un pauvre cordonnier pour faire raccommoder ses sandales, il le convertit à la foi chrétienne, le sacra évêque quelques années après, et le préposa à la petite Église qu'il était parvenu à fonder avant de tomber victime de la fureur populaire dans les bacchanales du dieu Sérapis. Tels furent les commencements du christianisme en Égypte. Mais deux cents ans plus tard, le successeur du cordonnier était ce patriarche d'Alexandrie, ce métropolitain d'Égypte qui gouvernait une Église florissante, desservie par de nombreux évêques, et célèbre dans le monde entier par l'intrépidité de ses martyrs, par la sagesse de ses docteurs, par la sainteté de ses anachorètes.

Pour retracer l'histoire de cette première période, les documents ne nous manquent pas. Le règne des Ptolémées nous est assez connu, ainsi que les doctrines religieuses et la civilisation des Égyptiens, des Grecs et des Romains. La situation d'Alexandrie, où se concentrait à cette époque toute la vie de l'Égypte, nous est si exactement dépeinte par les écrits de Plutarque, de Philon, de Hirtius, de Dion, de Strabon, d'Arrien, de Diodore de Sicile, de Flavius Josèphe, de Tatien, d'Ammien et de Justin, qu'avec une certaine attention nous parviendrions aisément à marquer sur l'emplacement de la cité moderne les vestiges

et jusqu'à la configuration de la cité antique (1). Quant aux événements politiques, nous les trouvons consignés dans plusieurs des écrivains susnommés, puis dans Suétone, Tacite, Hérodien, Aurélius Victor, et dans les écrivains dits de l'*Histoire auguste*, comme les événements religieux nous sont racontés par Eusèbe de Césarée et par tous les auteurs qui ont fourni des matériaux à l'histoire ecclésiastique (2). Dans cette seconde partie de la besogne, les mémoires de Tillemont et les annales de Baronius nous sont venus grandement en aide, en même temps que pour la partie profane et historique nous avons pu nous servir des recherches de Letronne, et plus souvent encore de l'histoire récente de l'Anglais Sharp. Pour la géographie et la topographie nous avons trouvé dans d'Anville et dans Quatremère tout ce dont nous avions besoin.

Nous avons dû, en outre, étudier avec un soin particulier la marche de la philosophie grecque dans les écoles d'Alexandrie, d'autant plus que, d'une part, tous ces philosophes ont combattu directement ou indirectement le christianisme, et que, d'autre part, leurs doctrines se sont infiltrées dans les ouvrages des philosophes et des apologistes chrétiens, et y ont déposé le germe funeste des hérésies et des schismes qui se produisirent plus tard. Cette étude du néo-platonisme est fort difficile : car il ne nous reste d'un grand nombre de ces philosophes que des fragments épars, et nous pouvons à peine comprendre les opinions des autres par le témoignage de ceux qui en ont parlé incidemment, ou des Pères chrétiens qui en ont entrepris la réfutation. Mais ici encore il nous a suffi de consulter Tennemann, Ritter, Jules Simon et Vacherot.

Deuxième période. — DÉVELOPPEMENT ET CORRUPTION DU CHRISTIANISME (de Constantin aux Califes, 313-634).

La translation du siége du gouvernement à Bysance et la division de l'empire en empire d'Orient et empire d'Occident semblaient devoir placer l'Égypte dans des conditions plus favorables de développement et

(1) Antoine Buonamy, au siècle dernier, et, de nos jours, mon savant mais trop modeste ami Félix Walmas, du Caire, ont fait sur ce sujet des travaux intéressants. La dissertation du premier se trouve dans le IXe volume des mémoires de l'Académie française des Inscriptions et Belles-Lettres; l'écrit du second a été publié dans les colonnes du *Spettatore Egiziano*, premier journal qu'ait vu le Caire dans la langue la plus harmonieuse de l'Europe moderne.

(2) Je ne saurais passer ici sous silence les *Acta Sanctorum*, cette œuvre colossale des Bollandistes. J'en ai compulsé l'édition entière publiée à Venise, en 52 volumes in-fo et j'y ai recueilli une masse de documents précieux relatifs à l'hagiographie de cette première période et du commencement de la seconde.

de prospérité, mais elle n'en profita point. L'ergotisme pointilleux des écoles philosophiques avait passé dans les discussions théologiques, et bientôt toutes les classes de la société voulurent se mêler des questions religieuses, à l'exemple des chefs de l'État. La domination des Lagides avait refoulé l'esprit national de la vieille Égypte, comme la ville grecque d'Alexandrie avait fait déchoir les villes égyptiennes de Memphis, d'Héliopolis et de Thèbes. Les indigènes, réduits à céder la place aux étrangers, frémissaient en silence et attendaient l'occasion de se montrer. Ils crurent l'avoir trouvée dans les nouveautés religieuses qui apparurent, les uns avec l'engoûment d'une science sophistique, les autres sans même se donner la peine de les discuster, simplement parce qu'elles offusquaient les prétentions orgueilleuses des Grecs. Mais les Grecs avaient de leur côté la force du gouvernement, et oublieux des devoirs de la charité chrétienne, ils s'en servirent pour persécuter les novateurs égyptiens. Ceux-ci alors s'opiniâtrèrent de plus en plus dans leurs erreurs, et de la haine contre les persécuteurs orthodoxes ils passèrent vite à la haine contre l'orthodoxie. Tant il est vrai que le fanatisme produit le fanatisme, et qu'une persécution cruelle, loin de détruire l'erreur, ne fait que la fortifier!... Bientôt les Égyptiens appelèrent de la Syrie les Arabes, et leur ouvrirent eux-mêmes les portes de leur malheureuse patrie. Les insensés! ils ne comprenaient pas que les musulmans auraient fini par faire main basse sur tous ceux qui invoquaient le nom de Jésus, soit qu'ils s'appelassent Melchites et parlassent grec, soit qu'ils fussent Jacobites ou Cophtes, avec l'ancien idiome des Pharaons.

Ce rapide coup d'œil suffit pour voir que durant cette seconde période toute l'histoire d'Égypte se concentre dans l'histoire ecclésiastique du pays. C'est dire que les historiens grecs Socrate, Sozomène, Théodoret et Evagre, avec le latin Cassiodore, puis les Pères de l'Église et notamment saint Athanase, nous serviront de guide, du commencement du IVe siècle à la fin du Ve (1). Pour le temps qui reste, nous puiserons nos matériaux dans les historiens arabes dont nous parlerons dans la période suivante. Nous devons, en outre, signaler, dès maintenant, deux ouvrages extrêmement remarquables, qui jettent une vive lumière sur les temps de la deuxième période : l'un est du jeune prince de Broglie, le petit-fils de la célèbre Mme de Staël (2); l'autre de Moehler, le plus grand théologien que l'Allemagne ait produit de nos jours (3).

(1) Pour la partie politique, et même souvent pour la partie religieuse, on doit ici recourir aux historiens bysantins. Je suis heureux de voir qu'on en publie à Bonn une édition complète. Commencée en 1828 par Niebuhr et interrompue en 1831 par la mort de l'illustre éditeur, elle a été reprise par l'Académie royale de Berlin, et doit être à peu près terminée.

(2) *L'Église et l'Empire romain au* IVe *siècle*, Part. I et II.

(3) *Athanase le Grand*.

Troisième période. — OPPRESSION DU CHRISTIANISME (d'Omar jusqu'aux Fatimites, 634-970).

Cette période n'offre pour l'histoire que des spectacles de désolation. Entre les premiers Califes, Omar brûla la bibliothèque chrétienne d'Alexandrie, détruisit, dit-on, quarante mille églises et construisit quatorze cents mosquées. Ces seuls faits suffisent pour faire comprendre quelle devait être à cette époque la situation de l'Égypte chrétienne. Aux premiers Califes succèdèrent les Ommiades, qui régnèrent quatre-vingt-neuf ans, puis les Abassides, qui restèrent sur le trône pendant près de cinq siècles. Ces Califes furent le fléau destructeur de l'Orient classique. Dans une série de plus de cinquante princes, quarante-cinq à peine ont laissé à la postérité un nom honoré, et encore est-il rare que ce nom ne soit pas souillé de quelque tache; ainsi Haroun-el-Raschid a exterminé les descendants des Barmécides, auxquelles il avait des obligations infinies. Parmi les plus mauvais et les plus odieux, il faut citer l'incendiaire Abdel-Malek; l'iconoclaste Jésid II; Abul-Abbas le Sanguinaire; l'avare Hasciam, qui pilla les provinces pour pouvoir remplir d'or sept cents coffres, et enfin Almansor, persécuteur déclaré des chrétiens, bien qu'il ait donné le nom d'un chrétien à la nouvelle capitale qu'il bâtit sur le bord du Tigre (1). Je ne parle point de Hachem-Biam-Allah, le Domitien et le Néron des Arabes, persécuteur des musulmans, des chrétiens et des juifs, des hommes, des femmes et même des animaux.

Ici nous avons puisé nos documents dans Saïb-Ben-Batrikh (*Eutychès*), patriarche, grec qui a écrit une histoire universelle depuis le commencement du monde jusqu'à l'an 937, dont nous avons deux traductions latines, l'une de Selden, et l'autre (meilleure) de Pococke; puis, dans Georges-el-Macin (1212-1275), secrétaire des Sultans, aussi auteur d'une histoire universelle qui va jusqu'au milieu du XIIIe siècle. Le Hollandais Thomas d'Erpe (*Erpenius*) en a publié en 1625 la partie moderne, à partir de Mahomet. La traduction latine qu'il en a faite a été mise en français par Wattier, en 1657, et publiée à Paris sous le titre d'*Histoire mahométane ou les 49 Kalifes du Macin.* Le texte dont s'est servi Erpenius était fort incorrect, comme le prouvent les rectifications faites par Reiske dans ses notes sur Abulféda. — Grégoire Abul-Farag (1225-1286), évêque jacobite de Guba, puis d'Alep, puis de Maraga, dans l'Aderbaïdjan, est le troisième historien arabe chrétien qui a écrit une histoire universelle, allant jusqu'à l'an 1284. Pacocke en a donné une traduction sous le titre de *Historia compendiosa dynastiarum.*

Ibn-Cotaiba, de Bagdad, ouvre la série des historiographes musul-

(1) Là où s'élevait la cellule (*Bag*) de l'anachorète *Dad*.

mans. Parmi les ouvrages qu'il a composés, le plus célèbre est précisément celui qui nous intéresse, c'est-à-dire le *Khitab Almaarif* (livre de notices), qui embrasse l'histoire des Arabes, de Mahomet, des Califes, etc., et qui, je crois, n'a jamais été traduit. Il n'en est pas de même du *Pré d'or* de Massudi, qui a été traduit récemment en anglais par Louis Sprenger. Le prince des arabisans européens, Silvestre de Sacy, a traduit en français la *Description de l'Égypte* du fameux médecin et historien Abdallatif (1161-1231), publiée depuis longtemps à Oxford en arabe et en latin, tandis que son *Abrégé des choses mémorables de l'Égypte* a eu en Allemagne deux éditions dans le texte arabe, et a été ensuite traduit et publié à Halle en 1790.

La chronique complète d'Ibn-al-Athir, qui va du commencement du monde jusqu'à l'année 1158, est toujours inédite. Schultens a publié à Leyde dans la première moitié du siècle dernier, en arabe et en latin, la vie de Saladin, écrite par Boha-Eddin (1145-1235.) Je voudrais pouvoir parler d'Abul-Mahasan; mais tout ce que j'ai pu en savoir, c'est que ses *Étoiles brillantes* (titre de son histoire inédite) ont beaucoup servi au bénédictin Georges Berthereau, quand il recueillait les documents orientaux pour l'histoire des croisades.

Il nous reste à parler des trois plus illustres nourrissons de la Clio arabe, c'est-à-dire d'Ismaël Abulfeda, d'Ibn-Khaldun et de Takhi-Eddin-el-Macrizi.

Abulféda, le Nestor de la littérature arabe, naquit à Damas, de l'illustre race des Ayoubites. Le sultan Melech-el-Nassir, qui l'avait nommé prince d'Hama, de Barin et de Moarrah, voulut l'avoir pour compagnon dans le pèlerinage de la Mecque, qu'Abulféda avait déjà fait plusieurs fois, et à son retour il lui accorda le titre de Sultan. Ne se laissant distraire par rien de ses études, Abulféda s'appliqua successivement à l'histoire, à la jurisprudence, à la médecine, à la botanique, aux mathématiques et à l'astronomie, et il eut le bonheur de se livrer à ces divers travaux jusqu'à l'âge avancé de quatre-vingts ans. Il mourut en 1361, léguant à la postérité un monument impérissable de son vaste génie dans beaucoup d'ouvrages précieux qui révèlent chez lui des connaissances vraiment encyclopédiques. Il faut citer en premiere ligne son *Traité de géographie comparée* et son *Abrégé d'histoire universelle*. Il est à regretter que les orientalistes d'Europe n'aient jusqu'ici traduit que la première partie de cette chronique un peu trop succinte, mais toujours exacte, tandis que nous possédons plusieurs traductions de sa géographie, entre autres, celle de Reinaud.

Ibn-Khaldun, auteur de beaucoup de livres de littérature et de jurisprudence, doit sa plus grande réputation à son *Histoire des Arabes et des Berbères*, dont Silvestre de Sacy a publié de nombreux fragments dans sa *Chrestomathie*. Les journaux ont annoncé, il y a douze ans, que le baron Mac-Guckin avait commencé à en publier une traduction com-

plète, qui doit être aujourd'hui terminée. Le gouvernement français l'avait demandée pour y puiser des conseils utiles à l'administration de l'Algérie; car les observations pratiques et les sentences politiques dont est parsemé le travail d'Ibn-Khaldun font passer cet historien pour le Machiavel des Arabes. Né à Tunis en 1352, le savant écrivain mourut grand-cadi au Caire en 1428.

Deux célèbres professeurs de littérature arabe, Sacy et Hamaker, ont écrit une longue biographie de Macrizi, dont il sont pris les matériaux dans les historiens arabes; nous pouvons y renvoyer le lecteur. Les plus importants de ses ouvrages sont : 1° une *Description historique et topographique de l'Égypte*, qui, par les nombreux documents qu'elle contient, mérita à l'auteur le beau titre de *Varron musulman*; 2° une *Histoire des Sultans ayoubites* et *des Mamelloucks*, traduite en partie par Étienne Quatremère; 3° un *Traité des monnaies musulmanes;* 4° un *Traité des poids et mesures légaux;* — ces deux ouvrages ont été traduits par Silvestre de Sacy; 5° une *Histoire des Califes Fatimites;* 6° enfin, une *Histoire des chrétiens cophtes de l'Égypte*, traduite en latin par Henri Wetzer. Dans ses divers ouvrages, Macrizi copie souvent d'autres historiens sans les citer; mais, au jugement de Quatremère, il puise du moins toujours aux meilleures sources (1).

Quatrième période. — LES CROISADES (de Boez-Ledin aux Baharites, 970-1291).

L'époque des croisades est assez connue, sans que nous nous arrêtions à la retracer. D'ailleurs, c'est la Syrie et la Palestine, et non l'Égypte, qui en ont été le théâtre, si l'on en excepte les deux excursions des Latins sur Faramia et sur Billeis, et les deux malheureuses expéditions de Damiette. Nous devrons néanmoins raconter de grands événements dans cette période : la chute du Califat, l'établissement des Ayobites et leurs querelles dynastiques qui préparèrent leur ruine, et qui, après l'assassinat de Moarram, livrèrent le trône de Saladin aux caprices brutaux d'esclaves indisciplinés. Ici nous avons eu recours encore aux historiens arabes, puis au précieux recueil de Bongars, intitulé *Gesta Dei per Francos*, et enfin à la *Bibliothèque des Croisades* de Michaud.

(1) Eusèbe Renaudot a découvert, au commencement du siècle dernier, dans la Bibliothèque royale de Paris, une histoire des patriarches cophtes, écrite vers le XIIe siècle, par un Sévère, évêque d'Asmonim, continuée par Michel, évêque de Tani, et par d'autres; il a publié ensuite lui-même son chef d'œuvre d'érudition ecclésiastique, intitulé : *Historia patriarcharum Alexandrianum Jacobitarum, à D. Marco usquè ad finem sœculi* XIII.

Cinquième période. — LES FRANCISCAINS EN ÉGYPTE (des Baharites à Méhémet-Ali, vice-roi, 1291-1840).

Si je faisais une histoire politique, et non religieuse, je devrais changer ce titre; je devrais appeler surtout l'attention sur ces Baharites, esclaves achetés par Melech-el-Salech pour en former sa garde du corps, et qui tuent le fils de leur maître pour se mettre à sa place; puis sur les Burgites, autres esclaves qui usurpent à leur tour le pouvoir; puis sur Sélim Ier qui conquiert l'Égypte et en confie le gouvernement à un pacha et à vingt-quatre beys, puis sur Bonaparte, etc., plutôt que sur quelques pauvres religieux italiens, qui, vêtus d'un sac et la tête rasée, habitent quelques misérables maisons de Damiette et de Rosette, hors des portes d'Alexandrie et dans un faubourg du Caire, et qui n'en sortent que pour aller soigner des pestiférés ou prier dans un sanctuaire abandonné.

Mais puisque j'écris l'histoire de l'Égypte chrétienne, comment pourrais-je ne pas caractériser cette période par le nom des Franciscains? L'histoire locale cesse de s'occuper des Cophtes, qui furent toujours le principal noyau du christianisme, précisément lorsque cette époque commence. Les écrivains européens qui ont fait des recherches sur les vicissitudes de cette Église opprimée, tels que Wansleben, Sollier et Renaudot, nous donnent eux-mêmes seulement des listes plus ou moins longues, plus ou moins authentiques de patriarches, dont ils estropient le plus souvent les noms. La situation matérielle, intellectuelle et morale de l'Église jacobite à cette époque était d'ailleurs si misérable, que le cœur de l'historien se serre quand il entreprend le tableau. Mais voilà que François d'Assise apparaît sur les bords du Nil. Après la défaite des croisés à Damiette (en 1219), il se présente au vainqueur Malech-el-Camel, qui lui fait le meilleur accueil. Bientôt plusieurs de ses fils le suivent... En 1320 les Marseillais et Sanche de Majorque, reine de Naples, ouvrent aux Franciscains un hospice à Alexandrie. Plus tard la république de Venise leur paye une subvention annuelle *pour prêcher et confesser les fidèles pendant le carême.* Lorsque en 1439 eut lieu au concile de Florence la réunion de l'Église grecque à l'Église latine, Eugène IV envoya en Égypte le mineur observantin Albert de Sartiano, chargé de remettre au patriarche grec Philothée un exemplaire du décret synodal, à Jean, patriarche cophte, une lettre par laquelle le pape l'exhortait à suivre avec sa nation l'exemple des Grecs. Parfaitement accueilli par le sultan burgite, Melech-el-Zaher Giacmach, Albert obtint de la nation cophte le retour à l'unité catholique, et du patriarche grec l'acceptation des conditions souscrites par l'empereur de Constantinople. Dès lors il ne se passe plus rien qui intéresse le christianisme, sans que le nom de quelque Fran-

ciscain ne s'y trouve mêlé, à l'exception de la nouvelle tentative faite par les Jésuites dans la seconde moitié du XVIe siècle pour ramener les Cophtes sous l'obéissance du pontife romain, tentative qui eut des résultats trop funestes par la perfidie du patriarche Gabriel Mousciari.

Si l'action des Frères-Mineurs en Égypte durant tout le cours de cette période de mon histoire justifie l'appellation que je lui donne, elle me fournit en même temps de nombreux matériaux pour la traiter. Les annales de mon Ordre, les mémoires de plusieurs missionnaires, les archives de la Terre-Sainte à Jérusalem et celles des couvents de l'Égypte m'offrent une riche moisson de documents pour cette partie de mon travail, tant pour ce qui regarde la politique que pour ce qui regarde la religion. Ainsi, par exemple, je ne trouve mentionnée que dans une lettre du frère sicilien Gandolphe, gardien du mont Sion, adressée au pape Eugène IV, une ambassade solennelle que l'empereur d'Abyssinie envoya en 1443 au sultan Otman-Ebn-Giacmach, pour faire cesser la persécution contre les Cophtes.

Après les annales franciscaines viennent celles des Jésuites, qui se livrèrent à une mission dans la Haute-Égypte. Enfin, j'ai pu profiter des ouvrages qu'ont écrits au XIVe siècle Marin Sanuto, Léonard Frescobaldi, Simon Sigoli et Nicolas Poggibonzi; au XVe, Martin Baumgarten et Villamont; au XVIe, Pierre Martire et Prosper Alpino; au XVIIe, Della Valle, Wansleben, Maillet, Protacci, François d'Orléans, Monconys ainsi que Gabriel Brémond (dont la *Biographie classique*, publiée à Paris en 1830, a fait une femme). Le siècle dernier nous a donné Paul Lucas, Norden, Granger, l'abbé Mariti, Nicolas Savary, Sonnini et Volney.

Assurément, si une plume plus exercée que la mienne, dit en terminant le modeste religieux, écrivait cette histoire, elle rendrait un service signalé à l'érudition sacrée et profane, et à la cause de la religion et de la civilisation. »

Nous sommes convaincus que savants et chrétiens se contenteront sans peine du travail du P. Bassi lui-même, et nous en pressons la publication de tous nos vœux.

SCIENCES.

BULLETIN SCIENTIFIQUE.

On a souvent remarqué, avec raison, le concours efficace et heureux qui se prêtent mutuellement des sciences, bien nettement distinctes d'ailleurs par leur objet et leurs méthodes. Les découvertes les plus saillantes dans le domaine d'une science déterminée prennent presque toujours leur origine en ces points mystérieux où elle entre en contact avec quelqu'une de ses voisines. La détermination de la vitesse de la lumière, dans le domaine de la physique, par l'observation astronomique des éclipses des satellites de Jupiter; les vastes conséquences de l'intervention de la pile galvanique dans le domaine chimique, physiologique, et le perfectionnement des méthodes thermométriques par l'emploi de l'électricité; plus récemment enfin, la découverte des effets chimiques des rayons lumineux, les progrès remarquables qu'a faits la théorie de la chaleur rayonnante guidée par l'analogie que présentent ses lois avec celles de la lumière, la précision dans la recherche des corps simples portée jusqu'au miracle par l'analyse spectrale, sont autant de preuves de cette puissance invisible qui pousse incessamment les divers rameaux d'une même science et les diverses sciences à se développer par leurs entrelacements mutuels.

On ne peut trouver un exemple plus heureux de cette influence réciproque de progrès en apparence indépendants, que dans les récents travaux de M. Léon Foucault, physicien de l'Observatoire de Paris, pour la détermination expérimentale de la vitesse de la lumière. Empruntée pendant longtemps aux calculs de Roëmer, auxquels je faisais allusion tantôt, et surtout aux recherches de Bessel sur l'*aberration*, la vitesse de propagation de la lumière dans l'espace était une donnée dont la connaissance précise laissait à désirer, à cause des éléments, incertains eux-mêmes, desquels l'astronomie devait conclure sa valeur. Les tentatives de M. Fizeau, pour aboutir à une mesure directe, n'avaient pas donné un résultat satisfaisant, lorsque M. Foucault, perfectionnant l'appareil qui lui avait servi dès l'année 1850 à *comparer* les vitesses relatives de la lumière dans les différents milieux, osa s'attaquer de front à la difficulté, et réussit à la vaincre.

Sans entrer ici dans les détails assez longs que comporte une

explication complète de la méthode de M. Foucault (1) disons, en peu de mots, quel en est le principe.

Un faisceau lumineux horizontal, qui a traversé une petite plaque de verre, rayée de divisions fines et serrées, tombe sur la surface d'un miroir *plan*, tournant autour d'un axe vertical, qui le réfléchit sur une succession de miroirs sphériques concaves, en nombre impair, dont le dernier renvoie ce faisceau absolument par la même route et le force à parcourir de nouveau, en sens inverse, la même série de réflexions, à repasser par le miroir tournant et par le petit cadre de verres. Si le miroir *plan* était immobile, il est clair qu'il renverrait aussi le faisceau dans sa direction d'arrivée, et ce dernier traverserait la mire de verre exactement aux mêmes points : mais, depuis l'instant où un rayon de lumière a quitté le miroir plan, jusqu'à celui où il revient à ce miroir, le rayon a parcouru un circuit de 40 mètres environ; et quelque rapide que soit la transmission de la lumière, le miroir, lancé avec une vitesse de rotation prodigieuse, a profité de cet intervalle de temps si court pour décrire un tout petit angle autour de son axe vertical : le rayon, à son retour, le rencontre donc sous une incidence légèrement différente de l'incidence primitive; il sera donc un peu dévié, dans le sens même de la rotation du miroir, et il est clair que cette déviation se trouve liée, d'une part, à la vitesse du miroir tournant, qui est connue; de l'autre, à la vitesse de la lumière, qu'elle sert à déterminer.

Ce croquis est loin de faire soupçonner la précision incroyable qu'il a fallu apporter aux mesures, l'habileté que tout cela suppose chez l'expérimentateur; enfin, la haute perfection que les constructeurs de l'appareil, MM. Froment et Cavaillié-Coll, ont dû introduire dans l'établissement des divers mécanismes qui servent à régler et à varier la vitesse de rotation du miroir, surtout à mesurer cette vitesse. Grâce à tous ces soins réunis, M. Foucault estime que la vitesse de propagation de la lumière, telle qu'elle résulte de ses recherches, ne comporte pas une erreur de 1/500 de sa valeur réelle, et qu'elle doit être de 298,000 kilomètres par seconde.

Or, voici les conséquences curieuses qui résultent de là : on sait que l'*aberration* des étoiles est un petit déplacement apparent qui résulte de la vitesse de translation de la terre dans son orbite, combinée avec la vitesse propre de la lumière des étoiles; cette dernière étant aujourd'hui directement connue, une mesure exacte de l'aberration permet d'en déduire la vitesse qui emporte la terre autour du soleil; et comme, d'autre part, on connaît le temps que met la terre à décrire son orbite, on comprendra sans peine que cette nouvelle donnée détermine le rayon de l'orbite terrestre, ou, en d'autres termes, *la distance de la terre au soleil.*

(1) *Comptes rendus de l'Académie de Paris*, 1862, 2e partie.

Voici donc un des éléments les plus importants de notre système solaire, que l'on a successivement cherché à déterminer par divers procédés dont aucun n'est bien sûr, et qui, après avoir lui-même conduit autrefois à une évaluation plus ou moins exacte de la vélocité de la lumière, se trouve à son tour établi, avec une précision bien plus grande que précédemment, comme conséquence d'une détermination mécanique de cette même vitesse de la lumière. Et cette distance se trouve diminuée dans la même proportion que la vitesse de la lumière elle-même, à tel point que la *parallaxe* du soleil doit-être portée de 8"57 à 8"86.

L'importance du travail de M. Foucault est d'ailleurs confirmée par les résultats obtenus par M. Le Verrier, que ses profondes recherches sur le mouvement des planêtes avaient déjà amené, il y plus d'un an, à cette conséquence, que la parallaxe du soleil doit nécessairement, pour qu'il y ait accord entre la théorie et les observations, être augmentée d'une quantité notable.

La *photographie* est encore l'un des auxiliaires les plus puissants que la chimie ait mis, de nos jours, au service des sciences d'observation : elle sert à enregistrer les indications des appareils météorologique dans les observatoires, à conserver une image fidèle des particularités d'une éclipse, des types humains rencontrés par les voyageurs; en un mot, comme l'a dit M. Antoine d'Abbadie dans son *Rapport sur la planchette photographique*, « on l'a appliquée au microscope pour étudier sur la terre l'infiniment petit, et au télescope pour saisir et noter au passage l'infiniment grand dans les vastes profondeurs du ciel. »

M. Niepce de Saint-Victor, dont le nom est célèbre dans cette branche de l'art, en a trouvé une application non moins inattendue dans son *Héliochromie*. Il est parvenu, en choisissant convenablement la substance impressionnable à la lumiére, à obtenir enfin que les diverses couleurs reproduisent leurs nuances sur le papier sensible. Mais la particularité curieuse qui résulte de ces expériences, c'est que les substances colorantes réellement homogènes donnent une empreinte sans modification, tandis qu'une surface revêtue d'une couleur composée, résultant du mélange intime de deux couleurs immédiates, présente toujours dans la reproduction photographique la prédominance d'un élément colorant sur l'autre. Ainsi, un objet coloré en vert par l'oxyde de chrome donnera une image verte; mais un dessin vert dont la couleur résulte, par exemple, du mélange du bleu de Prusse et d'ocre jaune se reproduira, soit en bleu, soit en jaune. Un phénomène si singulier est de nature à entraver l'emploi de l'éhliochromie dans les arts, mais cet inconvénient est bien compensé par les aperçus féconds et étendus qu'il suggère à toute intelligence observatrice.

M. Auguste Chevallier, médecin à Paris, est l'inventeur d'une autre ingénieuse application de la photographie, relative au levé des plans et

cartes; nous voulons parler de la *planchette photographique*, sur laquelle M. d'Abbadie a fait à la Société de Géographie de Paris un rapport intéressant, où se décèle du premier coup d'œil l'homme au courant de toutes les difficultés du problème. La planchette ordinaire, entre les mains du voyageur, est l'instrument simple et pratique qui lui permet de relever autour de lui tous les points saillants de l'horizon, avec les angles qui les séparent, la hauteur angulaire au-dessus de la plaine, etc.; mais la nécessité de lire tous les angles sur le terrain, et de dessiner les points saillants pour les reconnaître dans un relevé suivant, absorbe un temps précieux, ce qui rend les opérations du voyageur géodésien à peu près impossibles au milieu des intempéries des climats et de la turbulence des peuplades barbares.

Dans la planchette photographique, l'objectif qui transporte l'image sur la plaque sensible décrit un tour horizontal sur un cercle divisé; par un engrenage, ce mouvement de rotation horizontal est transformé en un mouvement de rotation égal, mais vertical, de la glace qu'enregistre l'image d'une manière continue. Cette glace est en effet fixée sur une roue verticale mobile qui fait un tour entier sur elle-même, en même temps que son axe horizontal, qui suit l'objectif, a fait un tour horizontal entier. Par ce moyen, tout le panorama circulaire qui entoure l'observateur est successivement reproduit, en un temps très-court, sur le contour du disque sensible, avec conservation exacte des distances angulaires des objets qui le composent. Rien n'empêche ensuite de mesurer à l'aise, dans le silence du cabinet, ces angles avec toute la précision que l'on veut obtenir, et l'on a en même temps une image fidèle qui remplace avec beaucoup d'avantages le croquis, toujours imparfait et incomplet, de l'observateur à la planchette.

Nous venons de parler de géodésie : ce serait ici le lieu de dire quelques mots à nos lecteurs des immenses travaux qui s'accomplissent depuis trente ans, et qui couvrent le sol de l'Europe d'un réseau de triangles. La France, la Prusse, la Russie, les États de l'Allemagne centrale se sont à l'envi efforcés de posséder des déterminations aussi exactes que possibles du sol qu'ils occupent. Ces études ont été récemment reprises, et chaque pays s'est mis en devoir de les compléter; mais ce n'est pas tout : d'ici à peu d'années ces travaux isolés seront reliés l'un à l'autre, plusieurs arcs considérables de méridien seront ainsi mesurés, et la Suède a même envoyé au Spitzberg une expédition chargée de reconnaître la possibilité de mesurer un arc dans ces hautes latitudes. Enoutre, des arcs parallèles à l'équateur seront également tracés et mesurés dans toute la largeur de l'Europe, et l'on possédera ainsi, sur la courbure générale du sol de cette partie du monde, des données complètes et rigoureuses, qui serviront de base à une figure mieux connue de notre planète.

Ces travaux se complètent par d'autres opérations, moins *finies* peut-

être, mais tout aussi méritoires, qui s'effectuent dans les diverses parties du monde. Le monde savant attend toujours la suite de la *Géodésie éthiopienne* de M. Antoine d'Abbadie, ouvrage capital qui représente douze années d'un travail consciencieux, poursuivi au milieu des périls de toutes sortes, dans une des régions les plus intéressantes de l'Afrique : on se représente difficilement ce qu'il a fallu de courage, d'activité et de persévérance à un seul homme, isolé au sein de peuplades à demi-barbares, pour lever à lui seul la carte d'un pays plus vaste que la France. Le corps de topographie anglais aux Indes publie aussi le résultat de ses mesurages dans le Thibet et l'Himalaya. Cette entreprise a révélé au monde savant des hauteurs que l'on ne soupçonnait pas, et des panoramas d'une ampleur, d'un pittoresque extraordinaire.

Tout le monde connaît le phénomène grandiose des *glaciers*, dont la Suisse nous offre de si remarquables exemples (la mer de Glace, le glacier d'Aletsch, celui du Rhône), et qui intéresse également le géologue et l'amant du pittoresque. Nulle part, au dire du capitaine Montgomery, ce phénomène ne revêt une ampleur aussi majestueuse que dans les hautes vallées du Thibet occidental, dans les vastes découpures de cette monstrueuse charpente de l'Himalaya, qui dresse vers le ciel des pics atteignant deux fois la hauteur du Mont-Blanc, comme le Karakorum (28,287 pieds) et le Gourisankar (28,880 pieds).

Rien n'est plus fréquent que d'y trouver des glaciers de 10 à 12 milles anglais de longueur : le *Drung-drung* atteint 15 milles de long; le glacier de Brahme, dans le Wurdwan, en a 11 et 1/2; le plus remarquable du groupe entier, le *Purkutsi-gunri* (7 1/2 m.), descend du sommet du *Koun*, à 23,000 pieds de haut, et roule comme un fleuve agité de glaces entremêlées de pointes de rocher : quoique moins vaste que plusieurs de ses voisins, le Purkutsi les surpasse par la rare magnificence du coup d'œil qu'il présente, parceque du sommet d'un rocher le regard peut l'embrasser tout entier.

Parmi les glaciers de Mustagh, il faut citer d'abord les groupes de *Saltoro* et de la vallée de *Husche*, voisins des cîmes, de 26,000 pieds de haut, du Maschabrum. Dans la vallée de Saltoro, on trouve en effet les glaciers de Sherpogong et de Koondoos, l'un de 16, l'autre de 24 milles anglais; dans le Husche, ce sont le glacier de Nang (14 m.), l'Atosis (13 m.), etc. Dans la vallée de Braldo, on admire le glacier de Baltoro, qui n'a pas moins de 36 milles en longueur, sur une largeur de 1 à 2 milles; le Prenmach, le Sobundi, qui atteignent jusqu'à 28 milles, et le Biafo-gause, de 33 milles de long. Ce dernier, se rattachant à un autre glacier sur la pente opposée de la montagne, forme avec lui une masse ininterrompue de glaces de 64 milles de long, courant en ligne droite et sans déchirures d'un bout à l'autre. Ce glacier géant est entretenu par un dôme élevé de neige et de glaces, qui compte une superficie de 180 milles. Plus à l'ouest, on trouve encore un glacier de 16 milles de

long, et les nombreux glaciers de la vallée de Basha, dont quelques-uns atteignent jusqu'à 29 milles. En un mot, les bassins du Braldo et du Basha présentent une accumulation de glaciers qui n'a pas de pareille au monde, les régions polaires exceptées.

Le phénomène des moraines atteint, là aussi, des proportions colossales, ainsi que les autres particularités propres aux glaciers. Les fissures de la masse de glaces y sont d'une largeur et d'une profondeur effrayantes. Dans une tentative pour mesurer l'épaisseur de la glace par l'une de ces cavités béantes, la sonde descendit à 160 pieds de profondeur sans atteindre le sol. Des mesures prises sur l'extrémité d'un glacier donnèrent une épaisseur de 3 à 400 pieds, mais il est hors de doute qu'à la partie supérieure du glacier cette profondeur ne soit bien plus grande. Des cours d'eau et de véritables lacs sillonnent la surface de ces immenses coulées de glace.

Ces renseignements nous ayant amenés sur la limite d'un territoire favori, celui des explorations géographiques, disons, pour finir, à nos lecteurs que bien peu d'entre eux auront sans doute remarqué un insignifiant entre-filet des journaux du mois dernier, annonçant l'heureuse arrivée en Égypte de deux voyageurs anglais, MM. Speke et Grant. Eh bien! c'est tout simplement là le plus grand événement géographique du siècle, peut-être! Ces deux intrépides officiers ont quitté la côte de Zanguebar en 1860; ils ont traversé une région de l'Afrique qui depuis des siècles fait le désespoir des géographes, et qui, pareille au sphinx antique, dévore impitoyablement tous ceux que tente son immuable énigme. Leur route a dû croiser le territoire des sources du vrai Nil, en sorte que l'éternel problème qui déjà tourmentait Hérodote, est peut-être aujourd'hui résolu!

PH. GILBERT.

SCIENCES.

LA VIE ANIMALE ET SES MYSTÈRES.

CONFÉRENCE DONNÉE A LOUVAIN ET A GAND,

Par P.-J. VAN BENEDEN.

> ..... C'est-à-dire qu'au delà et au-dessus de l'ordre naturel et humain, qui tombe sous nos connaissances, est l'ordre surnaturel et surhumain, que Dieu règle et développe hors de la portée de nos regards.
>
> GUIZOT.

Tout dans la nature est plein d'ordre et d'harmonie. — Le minéral, la plante comme l'animal, jouent chacun leur rôle dans ce concert général; tout y est providentiellement calculé d'après des lois éternelles qui ne sont que la manifestation de la volonté divine.

Chaque contrée du globe a sa somme de vie, et la répartition des êtres qui l'animent varie d'après l'étendue et la fertilité du sol, la température et l'humidité de la région, la douceur et l'inconstance du climat.

Un ordre parfait règne partout entre les minéraux, les plantes et les animaux, comme il règne entre les organes du dernier des vermisseaux.

Sous divers prétextes, l'homme met souvent le trouble et le désordre dans cette harmonie. Le poisson fuit devant des eaux que l'industrie a corrompues; les plantes souffrent de l'air vicié qui sort des fournaises ardentes où les métaux se fondent et se réduisent; les insectes, à défaut de plantes, disparaissent à leur tour et ne servent plus de pâture aux oiseaux chanteurs.

Voyons quelle est la différence entre la nature et l'art, entre la beauté vierge d'une contrée sauvage et la richesse factice de nos jardins de plantes et de nos jardins d'animaux.

Faisons ensemble une visite au jardin zoologique.

Les parcs de fleurs sont ménagés au milieu des cages d'oiseaux et des cabanes des mammifères. — Tout y respire l'aisance et la tranquillité. — On croirait souvent lire l'ennui sur les traits ou dans la physionomie de ces animaux si bien traités.

Ici, des lions ou des tigres à moitié endormis bâillent ou mugissent derrière leurs barres de fer; là, des antilopes, des bœufs ou des chèvres ruminent paisiblement l'herbe que le gardien a mise dans leur cabane; plus loin, des oiseaux de proie, se sentant trop à l'étroit dans leurs volières, poussent des cris aigus et tristes; plus loin encore, des oiseaux granivores de tout genre et des mammifères de petite taille becquètent paisiblement leur maïs ou leur millet, leurs carottes ou leurs feuilles de chou.

Il faut des soins de tous les instants pour conserver ces êtres dans un état de santé, et encore faut-il les renouveler au bout d'un temps déterminé. — L'expérience a appris combien de jours, de mois ou d'années chaque espèce peut vivre dans ces conditions artificielles. Aux uns, il faut de la chair fraîche et des os que la boucherie fournit; aux autres, il faut des poissons de mer ou d'eau douce, tantôt morts, tantôt vivants; à d'autres encore, il faut le fourrage sec des magasins, l'herbe fraîche des prairies ou les grains durs et presque inaltérables des marchands.

Outre les vivres, il leur faut aussi de l'eau, autant comme boisson que pour entretenir la propreté du corps, et de nombreux gardiens veillent avec un soin particulier à ce que la propreté règne également dans leur repaire ou dans leur étable. Les soins hygiéniques leur sont indispensables.

L'administration ne veille pas avec moins d'attention à ce que la demeure de chacun varie plus ou moins selon la rigueur des saisons. Aux uns, il faut des couvertures ou des paillassons pour les abriter contre le froid de l'hiver; d'autres réclament des précautions particulières contre la chaleur et la sécheresse.

En un mot, il faut des soins de tous les jours : car, malgré la bonne administration et un nombreux personnel, des maladies surgissent de temps en temps, et l'on calcule à peu près au bout de combien d'années il deviendra nécessaire de renouveler chaque sujet ou chaque groupe d'animaux. On sait d'avance que tel singe périra par des tubercules dans les poumons ou le bas-ventre, tel oiseau par des attaques épileptiques, tel autre mammifère par le défaut d'activité des voies digestives.

Il faut toute l'intelligence de l'homme et une grande activité jointe à une très-longue expérience pour bien diriger un jardin zoologique.

Visitons maintenant une contrée sauvage quelconque, de préférence un pays que l'homme a peu parcouru, une région abandonnée à elle-même. Qu'y voyons-nous? Des animaux de tout genre en pleine liberté, les uns dans les bois, les autres dans les champs, tous sains et forts, parfaitement propres, cherchant chacun sa pâture, sans gardiens pour les nourrir, sans aides pour les soigner ou les guérir. — Tous ces êtres vivent et se propagent au milieu d'une belle végétation qui se renouvelle sans cesse. Merveille non moins grande! le nombre de carnassiers est parfaitement calculé sur le nombre d'herbivores qui doivent les nourrir, comme la taille de ces derniers est réglée d'après l'étendue du continent qui les renferme, la quantité d'herbe qu'il peut produire. Les insectes sont bien en rapport soit avec les oiseaux et les mammifères qu'ils sustentent, soit avec les plantes qui les nourrissent. — Les plus grands animaux terrestres, l'éléphant, la girafe, le rhinocéros, l'hippopotame, etc., appartiennent à l'ancien continent, qui est le plus vaste, tandis que le plus grand herbivore d'Amérique est le lama, le plus grand herbivore de la Nouvelle-Hollande, le kanguroo, et le plus grand mammifère de Madagascar, l'indri. Chacun pourvoit à son entretien, prend une fourrure conforme à la saison, et des milliers d'insectes sont chargés de faire disparaître les miettes tombées de la table des grands, les ordures ou les débris qui pourraient infecter une contrée. L'activité de certains d'entre eux est si grande, que les parties molles d'un cadavre disparaissent souvent au bout de quelques heures; seul, le squelette, tel qu'une charpente solide et inaltérable, est abandonné. — Le soleil et la lune interviennent ensuite à leur tour: le premier, en formant les nuages au moyen de l'eau qu'il transforme en vapeur et qu'il fait retomber ensuite sous forme de pluie pour arroser les champs et entretenir la circulation des fleuves; la seconde, en produisant les marées et une circulation véritable dans l'eau de l'Océan. Ce grand égout, qui reçoit les eaux du monde entier, a une police qui n'est jamais en défaut.

Si l'existence est assurée pour la plupart pendant l'été, en est-il de même pour l'hiver? Faudra-t-il que pendant la moitié de l'année ils vivent décidément de l'économie qu'ils ont faite pendant l'autre moitié? Si mince qu'ait été leur prévoyance, ils ne

sont jamais pris au dépourvu, comme la cigale de la Fable. Ce n'est cependant pas par des greniers d'abondance qu'ils font face aux difficultés. A l'approche de l'hiver, avant que le froid se fasse sentir, avant qu'il y ait encore la moindre apparence de disette, les oiseaux chanteurs de nos buissons, les rossignols, comme les fauvettes et les hirondelles, qui tous vivent d'insectes et de vers, émigrent, sachant bien que la pâture leur ferait bientôt défaut; ils vont passer leurs quartiers d'hiver dans un climat plus doux, certains d'y trouver l'aisance et même le confortable. Ils ont, dirait-on, des goûts aristocratiques.

D'autres, comme les chauves-souris, les marmottes et les loirs, ont des mœurs plus simples; pour ne pas manger pendant l'hiver, ils s'endorment, et ils ne sortent de leur sommeil léthargique que quand la chaleur du printemps a fait éclore les insectes ou fait germer les plantes.

N'ayant point de gardiens pour les couvrir de paillassons, qu'advient-il de ceux qui ne quittent pas leur pays, leur cité pendant l'hiver? Quelqu'un a soin de leur donner, à leur insu, une robe d'hiver, mieux garnie que pendant l'été et moins froide, couverte un duvet plus moelleux, plus épais. — C'est ainsi que le cheval exposé au froid prend un poil d'hiver, et que toutes les fourrures sont plus belles et mieux garnies en hiver qu'en été, dans les régions glacées que dans les tropiques. Si la zibéline a une fourrure si belle et d'un si grand prix, c'est qu'elle ne quitte pas les glaces polaires.

Au milieu de tous ces besoins et de ces hautes nécessités, on voit encore régner un certain luxe, et l'animal, comme la plante en fleur, fait, dans certains moments, étalage de toute sa richesse de formes et de couleurs. — Le cerf mâle a son bois complet à l'époque des amours, et maint oiseau se couvre de superbes panaches au printemps, endosse vraiment sa robe de noces, pendant que des poissons mêmes, comme l'épinoche, ce gamin des flaques d'eau, se couvre de couleurs plus brillantes et déploie une activité qui ne lui était pas connue jusqu'alors.

La vie se maintient ainsi dans la nature sans aucune intervention de notre part, sans le secours des arts humains, sans administrations et sans gardiens. Mais ce n'est pas tout d'avoir placé ainsi tous ces êtres de manière à se tenir en parfait équilibre, il faut de plus que chacun, à son tour, soit remplacé par une reproduction sagement calculée. A prendre la terre entière et l'es-

pèce humaine en général, la quantité des hommes doit, comme celle des animaux, être en tout temps, à très-peu de chose près, la même, ainsi que l'a dit Buffon.

La fécondité doit nécessairement varier pour chaque être. — Il ne faut pas qu'il y ait plus de carnassiers que de proie, plus d'herbivores que de foin, et surtout il ne faut pas que les grands, les forts se multiplient au delà d'une certaine mesures. Les animaux de petite taille peuvent, sans crainte de voir rompre l'équilibre, se multiplier rapidement; mais il y aurait quelque danger à voir se propager trop abondamment l'un ou l'autre grand carnassier, tel pachyderme ou tel ruminant. Ils dévasteraient l'un et l'autre, fort rapidement une contrée entière, et leur existence propre serait bientôt elle-même compromise.

C'est ainsi que le petit rongeur, comme le lapin, le rat ou la souris, se multipliera cent fois dans une année, tandis qu'il faut vingt ans pour le développement d'un seul éléphant. — Le lion ou le tigre, comme toute la race féline, produira un ou deux jeunes au bout d'une année, tandis que le cochon d'Inde produira plusieurs douzaines de petits dans le même espace de temps. — L'aigle et le faucon pondront deux œufs, quand le petit roitelet faible et inoffensif en produira une vingtaine.

Voilà donc l'ordre et l'harmonie qui se maintiennent dans le temps comme dans l'espace sans surveillance visible, et par les soins de qui? La nature, dit-on. Mais qu'est-ce? La nature comme force aveugle ou la nature comme force intelligente? Si derrière la nature, on voit, au flambeau de la science, une force qui n'est pas aveugle, et nous venons de voir ce qui en est, pourquoi ne pas dire alors le mot, et reconnaître que Dieu se révèle dans toutes ses créatures? Et celui qui ne le voit pas dans chaque atome de la création ne le verra nulle part.

Nous répéterons avec saint Augustin en finissant cette première partie : *Omnia fecit in numero, in pondere et in mensura,* et nous nous inclinons humblement devant la plus haute, l'incommensurable Sagesse.

Nous allons maintenant jeter un coup d'œil sur les moyens à l'aide desquels chaque animal pourvoit à son entretien et à sa conservation; mais, avant de faire cette exposition, voyons la différence qui distingue le naturaliste d'aujourd'hui du naturaliste

d'autrefois. Jetons un coup d'œil sur les caractères qui séparent les corps vivants des corps bruts, sur le mode de répartition des êtres organisés à la surface du globe, sur la répartition de la vie sur la terre et dans l'eau; sur l'époque de l'apparition des plantes et des animaux, sur les phénomènes de leur évolution individuelle et les grandes phases de la vie, les luttes, les combats et les associations, enfin sur la pâture de chacun et la fin de tous.

Pendant longtemps, on peut même dire jusqu'à la fin du siècle dernier, les sciences naturelles ne consistaient que dans un inventaire plus ou moins complet des espèces minérales, végétales ou animales. Aux yeux de quelques personnes, un naturaliste est encore aujourd'hui un personnage dont la tête est farcie de noms propres et dont toute la science consiste à dire le nom de chaque objet. Il est vrai qu'on trouve aujourd'hui encore des naturalistes qui ne visent pas plus haut; mais, on peut le dire, ils ne forment qu'une rare exception parmi leurs nombreux émules.

Les inventaires sont l'alphabet de la science qu'il est indispensable de connaître pour lire l'œuvre de la création. S'il y a des calligraphes qui ne voient rien au-dessus d'une rangée de lettres bien coulées, reconnaissons toutefois que la plupart de ceux qui écrivent forment des lettres uniquement pour se faire lire. Il faut que le vrai naturaliste sache l'importance de la structure anatomique de chaque être; qu'il connaisse le jeu de ses organes et ses rapports avec le monde extérieur, les diverses phases de son évolution embryonnaire, le berceau de sa race à la surface du globe et l'époque de son apparition. Il faut, de plus, qu'il ait suivi les traces que chaque être a laissées de son passage sur le globe, soit que l'animal appartienne à un âge quelconque antérieur, soit qu'il ait paru avec les espèces qui vivent encore aujourd'hui.

Il existe deux sortes de corps dans la nature : les corps vivants, c'est-à-dire les végétaux et les animaux, et les corps bruts ou morts, en d'autres termes, les minéraux.

Une digue de démarcation nettement tranchée sépare ces corps les uns des autres.

Les corps vivants naissent, vivent et meurent; le corps non vivant se forme à toute époque, soit dans le laboratoire du chimiste, soit dans le grand laboratoire de la nature. On lui donne naissance dès que, sous certaines conditions, on réunit les éléments qui le constituent. C'est ainsi qu'on forme de l'eau, quand on met en présence ses deux éléments, l'hydrogène et l'oxygène.

Le corps vivant, au contraire, provient toujours d'une mère; que ce soit un champignon, un infusoire ou un singe, il provient d'un œuf, d'un spore ou d'une graine. Il faut toujours un moule, et ce moule ne saurait être fabriqué par la main de l'homme. Le Créateur seul a la puissance de faire naître cette forme première. Il a mis au monde autant de moules qu'il existe d'espèces dans l'inventaire des naturalistes.

Et par cela même que l'être naît, il doit mourir. Le corps brut ne meurt pas. Il restera éternellement ce qu'il est, si des agents extérieurs ne viennent le détruire. Le corps vivant est semblable à une toupie qui a été lancée; la force qui la fait tourner s'épuisera au bout d'un temps plus ou moins long, au bout duquel elle tombera; elle s'éteint avec elle. Il y a seulement cette différence, que le principe de vie a été communiqué à l'être vivant par sa mère, qui l'a reçu à son tour d'une génération antérieure; tandis que la force de rotation de la toupie lui a été communiquée de l'extérieur.

Entre ces deux termes de la naissance et de la mort, chaque être accomplit sa destinée. L'un arrive au bout de son évolution en quelques secondes; l'autre vivra des mois, des années, voire même des siècles. Des infusoires et des champignons atteignent leur maturité en quelques heures; certains animaux vivent plus d'un siècle. On voit des arbres, tels que le dragonnier d'Oratava, braver les orages depuis six mille années sans manifester aucun symptôme de décrépitude.

On peut dire que le minéral nourrit la plante et que la plante, à son tour, nourrit l'animal. La plante est un animal qui porte au dehors les organes que celui-ci loge en dedans, qui apprête l'oxygène qu'il respire et se donne en outre à lui comme pâture. La plante est véritablement l'esclave soumise de l'animal, et l'un comme l'autre sont les esclaves de l'homme. Celui-ci, véritable roi de la création terrestre, fait même travailler des plantes microscopiques dans les usages les plus habituels de la vie et sans lesquels il n'aurait ni pain, ni vin, ni bière. La levure n'est autre chose qu'une plante vivante qui se propage et fonctionne activement en notre faveur comme une petite distillerie microscopique.

Mais ici se présente une question d'une importance décisive. Voit-on aujourdh'ui encore, en plein XIXe siècle, se former des plantes ou des animaux? Les vers qui se développent dans la charogne, ne résultent-ils pas de la décomposition des corps putrides?

Aristote pensait que les anguilles naissent de la boue. Cette opinion était généralement accréditée à son époque. Pline parle d'un rat trouvé dans la Thébaïde et dont la moitié antérieure était déjà rat, tandis que l'autre moitié était encore pierre.

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle on croyait généralement que la chair en décomposition engendre des vers. Redi, à Florence, fait une expérience fort simple. Au milieu de l'été il expose un morceau de viande corrompue, et la couvre d'une gaze, à côté d'un autre morceau exposé en plein air. Ce dernier seul est envahi par les vers. Pourquoi? Parce que la gaze a empêché les mouches d'y déposer leurs œufs, et que ces prétendus vers ne sont que les larves de ces mouches, qui trouvent leur pâture dans la viande corrompue. Les partisans de ce préjugé furent forcés de descendre plus bas dans l'échelle des êtres, pour y chercher des exemples de formation directe. Les vers intestinaux sont au moins formés de toutes pièces, disaient-ils, les humeurs du corps ou les papilles dégénérées de la surface intestinale les engendrent directement.

Les *sponteparistes*, c'est ainsi que l'on appelle les partisans de cette vieille théorie, pouvaient invoquer avec beaucoup de raison l'exemple de certains vers, dont le mode de reproduction n'était pas connu, chez lesquels on n'avait jamais trouvé d'œufs et qui cependant apparaissaient régulièrement dans les cavités les plus inaccessibles de l'organisme, comme le cœur, l'œil ou le cerveau.

J. Muller disait tout simplement : « Je ne puis pas expliquer comment ces vers arrivent dans ces organes, mais cela ne suffit pas pour croire à une formation directe. Il me faut d'autres preuves pour admettre la génération spontanée. » J. Muller avait raison. On explique parfaitement tous ces phénomènes aujourd'hui. Plusieurs de ces vers agames ou sans sexe vivent d'abord dans un animal herbivore, sous forme de kyste ou de vésicule, comme une chrysalide dans son cocon, et ne se développent complétement que dans l'animal qui se nourrit de l'herbivore où ils sont logés. Ce dernier n'est que le véhicule qui doit les faire passer dans l'estomac du carnassier. C'est la seule voie d'introduction pour ces vers parasites, qui pénètrent ainsi comme une pilule dorée d'un lambeau de chair.

Ce qui n'a pas moins de valeur, c'est que nulle part on ne voit comme dans le ver parasite des moyens aussi puissants de production. Il y a de grandes chances de perte à courir, pour qu'un œuf pénètre dans le corps de telle ou telle espèce; il y a souvent

mille à parier contre un qu'il n'y arrivera pas. Aussi, au lieu d'un œuf, il y en a mille, cent mille, et ces œufs, résistent en outre à toutes les causes de destruction, même les plus violentes. L'alcool comme l'acide chromique ne détruisent pas, même au bout de plusieurs années, la faculté germinatrice de ces œufs.

Dans aucune classe d'animaux on ne trouve un luxe pareil de précautions propres à assurer la perpétuation des espèces.

Le dernier refuge des *sponteparistes* est aujourd'hui dans les *infusoires*. M. Pasteur s'est livré avec une ardeur extraordinaire à cette étude, et l'Institut de France a couronné son travail en même temps que celui de Balbiani qui a fait connaître l'existence des organes sexuels dans ces infiniment petits.

M. Pasteur a démontré que l'air est tout chargé de germes qui circulent à l'état de poussière et se déposent partout où l'air libre pénètre. Un morceau de pain humide se couvre au bout de quelques heures de moisissures. Cette moisissure n'est qu'une colonie de champignons microscopiques dont les germes étaient suspendus dans l'air et qui répandront à leur tour un nuage de spores sous forme de poussière. Il faut détruire les germes dans l'air, dans l'eau ou par le feu, si on veut empêcher les êtres microscopiques de surgir là où il y a de la matière organique, c'est-à-dire de la nourriture.

Il est reconnu maintenant que tous ces animaux, l'infusoire, le polype ou le singe, produisent des œufs; que ces œufs sont d'autant plus nombreux que les germes ont moins de chances d'arriver à leur destination, et qu'il n'y a pas plus de motifs d'admettre la formation directe d'un singe que d'un insecte, d'un ver ou d'un infusoire.

Faire des animaux ou des plantes de rien, avons-nous dit déjà dans une autre circonstance, est une de ces hypothèses que les siècles d'ignorance ont caressées avec amour, mais que l'observation a reléguées pour toujours parmi les fables de l'antiquité. C'est un de ces vieux préjugés dont il serait bien temps de purger définitivement la science. Du reste, on aurait pu arriver au même résultat par une autre voie; pour être moins scientifique, elle n'en est pas moins démonstrative.

Les premiers chefs-d'œuvre de l'art dans la statuaire comme dans la peinture ne sont que la reproduction d'une forme naturelle, existante déjà, soit par des contours taillés dans le bois ou le marbre, soit par de simples lignes. Et si quelqu'un s'avisait de

prétendre que la *Descente de Croix* de Rubens n'est qu'un amas de matières colorantes répandues par hasard au milieu de quelques lignes, que ce tableau peut être le résultat de quelques pots de couleur tombés par accident sur une toile, se donnerait-on la peine de lui répondre? Que dirait-on à celui qui prétendrait que les chevaux de Phidias et toutes ces admirables statues antiques ne sont que des blocs de marbre que le hasard a détachés anciennement de la montagne et qui ont pris, au milieu de cailloux arrondis par les flots, ici une forme humaine, là une forme de cheval ou de bœuf? Encore une fois, on se contenterait de hausser les épaules.

Mais, s'il nous répugne d'admettre que le hasard puisse ainsi reproduire un modèle, peut-on admettre que les forces aveugles de la matière fassent sortir de terre un modèle vivant, qui a, non-seulement ses formes et ses organes en parfaite harmonie pour sa destination, mais qui, avant de disparaître, engendrera un être semblable à lui. — C'est non-seulement une statue vivante, mais c'est une statue qui en produira une ou plusieurs autres, toutes aussi admirables qu'elle-même. Aussi nous répétons avec Harvey et tous ceux qui savent observer : *Omne vivum ex ovo.*

Les êtres organisés sont régulièrement répartis sur la surface du globe. Il y a un plus grand nombre de plantes sur la terre que dans l'eau et un plus grand nombre d'animaux dans l'eau que sur la terre. Dans les régions chaudes, la vie est plus diversifiée que dans les contrées froides; on y trouve peut-être la même somme de vie; mais le nombre d'espèces est plus grand dans les pays intertropicaux, tandis que le nombre d'individus sera plus considérable dans les régions polaires. Scoresby, le premier naturaliste qui ait donné des renseignements exacts sur les baleines, estime qu'il faudrait cinq mille hommes pendant quatre-vingt mille jours pour compter les animaux qui habitent deux kilomètres et demi d'étendue des mers glaciales. Le nombre de crustacés, surtout de crustacés de petite taille, est si grand sur la côte du Groenland, qu'une baleine qui échoue dans ces parages, est dépecée au bout de trois jours, et ne laisse de tout son cadavre que les os et les ligaments. Une armée d'anatomistes, munie des instruments les mieux appropriés, aurait besoin de dix fois plus de temps pour la

disséquer que n'en demandent ces crustacés avec leurs scalpels naturels. La chair de tout animal mort disparaît dans ces pays comme par enchantement. Des légions de vautours aquatiques sortent de l'eau pour purger la terre des cadavres qui, sans eux, mettraient la corruption dans l'atmosphère. Cela ne veut pas dire cependant que la végétation ne soit pas riche sur le bord de la mer. Il nous suffira de citer que, d'après Forchhammer, sur la pente de la côte de Norwége, on recueille tous les ans quinze millions de livres de fucus, et ce qui n'étonnera peut-être pas moins, c'est qu'il y a des plantes marines, des fucus, qui atteignent la hauteur des plus grands arbres. Le *fucus giganteus (macrocystis pyrifera, Agardh)* de la Terre de Feu dépasse en hauteur les conifères les plus élevés. On en cite de cinq cents à mille cinq cents pieds d'élévation.

Les animaux et les plantes sont répandus sur toute la surface du globe comme dans la profondeur des eaux, d'après des lois fixes et invariables. — Chaque région a sa flore et sa faune, c'est-à-dire ses plantes et ses animaux. — Chaque espèce vivante a quelque part le berceau de sa race.

Mais ces êtres vivants ont-ils toujours vécu dans les conditions dans lesquelles ils vivent aujourd'hui? Ont-ils toujours existé? Non. La terre a subi de grandes révolutions, et ce n'est qu'après de terribles secousses que les êtres vivant actuellement ont paru. — Il y a eu d'autres formes qui ont précédé les formes actuelles.— La terre, chauffée par le feu central, n'était couverte d'abord que de vapeurs. Elle s'est refroidie. La croûte s'est fendillée. Ici des roches se sont redressées pour former des montagnes, là elles se sont enfoncées pour constituer des vallées, et les vapeurs liquéfiées par le froid ont formé la mer.

L'eau entourait d'abord toute la terre, et il n'existait que des plantes avec des animaux aquatiques. Plus tard des îles et des continents ont surgi, et les amphibies avec les reptiles ont couvert ce sol primitif. Plus tard encore, les continents devenant plus vastes, l'eau de la mer s'encaissant de plus en plus dans ses bassins, les animaux à sang chaud, couverts de plumes et de poils, ont fait leur apparition.

Enfin la terre entre dans une période de repos. Un immense tapis de verdure recouvre partout la nudité des rochers; de riches troupeaux de bœufs et d'autres ruminants animent les vallées; le gazouillement des oiseaux retentit comme un hymne

dans la profondeur des bois. Sous le regard providentiel de son Créateur, la terre tressaille une dernière fois ; elle fait sortir de son sein le Mont-Blanc, la cordelière des Andes et la chaîne de l'Himâlaya, et Dieu couronne son œuvre par l'apparition de l'homme.

C'est le début de l'époque quaternaire ; les plantes et les animaux qui vivent encore actuellement sont sortis alors des mains du Créateur. — Tout au commencement de cette époque, le mammouth, le rhinocéros tichorhinus couvraient toute l'Europe, et leurs nombreux débris dans les terrains d'alluvion montrent combien ces grands mammifères étaient nombreux.

Il n'y a pas une province en Belgique où l'on n'ait trouvé des ossements d'éléphants fossiles, et c'est au fond de la Sibérie, jusqu'aux bords de la mer Glaciale, qu'ils sont le plus répandus.

(La suite à un prochain numéro.)

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

LA LANGUE DE L'ÉLOGE.

ÉTUDE D'HISTOIRE ET DE MORALE (*).

La mesure dans les jugements honore une époque; elle en détermine la valeur intellectuelle : de même a-t-elle été et sera-t-elle en tout temps un gage de force morale chez les hommes qui savent s'y tenir. Un art qu'on a toujours réputé difficile, l'art de louer, a pour fondement cette espèce de mesure : car, dans la louange sagement dispensée, on aperçoit sans peine un heureux concours d'intelligence et de vertu; on reconnaît à ce signe une âme demeurant maîtresse d'elle-même ou du moins s'efforçant de l'être.

Comment jugerait-on les habitudes du temps présent à cet égard? Instruit par une expérience de milliers d'années, fier de sa civilisation, le XIXe siècle a-t-il, à vrai dire, un avantage marqué sur ses devanciers? A-t-il fait jusqu'à cette heure des progrès incontestables en vertu sociale, en moralité scientifique, en probité littéraire? On n'oserait le soutenir si l'on considérait la mobilité, les caprices, l'inconsistance de la pensée publique ou de ceux qui l'interprètent. Bien que les contradictions surgissent chaque jour sur tout point, les faussetés et les mensonges trouvent vite et partout de l'écho; les illusions et les méprises se multiplient sans cesse; l'éloge est passionné; la réclame s'étale impudemment.

Le contraste est, assurément, fort étrange. Qui nierait, en effet, l'empire des idées d'égalité dans tous les rangs de la société contemporaine? On croirait que le vent démocratique qui souffle de tous côtés a dû passer sur le langage. On dirait que l'expression des sentiments et des opinions en a gagné plus de naturel et de franchise, plus de justesse et de vérité. Il n'en est rien toutefois. La fureur des éloges n'est pas moins grande aujourd'hui que la

(*) Ce morceau, composé dans les derniers mois de l'année 1862, a été lu à la société littéraire de l'Université de Louvain, dans la séance du 10 mai 1863.

fureur des titres, que la rivalité du luxe, que l'estime des splendeurs financières. Y aurait-il actuellement dans la république des lettres aussi peu d'écrivains sincères, de penseurs indépendants, qu'il y a dans notre monde démocratique peu de citoyens désintéressés, peu de publicistes conséquents, peu de républicains convaincus? C'est à ces derniers, en partie ralliés à une puissante monarchie, que s'adressait naguère un arrêté ministériel d'un grand retentissement sur les faux titres de noblesse (1).

Autre contraste non moins frappant! Une immense publicité est donnée aujourd'hui à toutes choses; la diffusion des idées et des faits n'a jamais été ni plus générale ni aussi rapide : et cependant, l'opinion est entraînée violemment à l'extrême toutes les fois qu'il s'agit d'apprécier les hommes et les doctrines, les conceptions et les œuvres. Il s'élève autour d'un nom, d'une école, autour d'un livre, d'un ouvrage d'art, tantôt un prodigieux concert de louanges, tantôt un bruit confus de récriminations et d'injures. Pour la masse du public, il n'est pas, en vérité, plus facile de s'éclairer sur la valeur des systèmes et des œuvres, que dans les siècles où l'on discutait moins, où l'on écrivait peu, où la vapeur et l'électricité n'avaient pas encore effacé les distances.

Quelle est la raison d'une telle anomalie? Les passions et les intérêts se sont encore une fois ligués pour tendre des piéges à ceux qui se laissent aisément tromper ou qui veulent l'être : c'est toujours le plus grand nombre. Qu'on accuse, si l'on veut, les instincts de la nature humaine, une faiblesse morale qui ne sera jamais entièrement vaincue sur cette terre. Toujours est-il vrai que ces instincts se font valoir avec force, malgré des influences en apparence tout à fait contraires, malgré l'amour ou du moins le désir effréné de la liberté, malgré la pratique déjà longue de l'égalité civile, et, avec tout cela, malgré la crainte d'une prompte et inexorable publicité. Il n'est pas moins vrai que l'antique faiblesse se trahit continuellement avec éclat, comme en dépit des prétentions du siècle à l'impartialité, à la tolérance, à la *critique*.

Où trouver la mesure qui est le sentiment du vrai, manifesté par les actes, traduit dans le discours? Dans la conscience dont la voix bien écoutée instruit les âmes au nom de l'éternelle justice : c'est elle qui parle en nous avec une douce, mais pressante autorité; c'est elle

(1) Arrêté de S. Exc. le comte Fialin de Persigny, ministre de l'intérieur de l'empire français (1861).

qui sauvegarde la dignité de chacun, et qui commande le respect d'autrui. Il arrive trop souvent, même à des hommes religieux, d'en méconnaître les dictées; il leur appartiendrait cependant mieux qu'à d'autres de faire entendre en tout état de cause des jugements d'un sens profond, des avis d'une irréfragable droiture, d'allier la charité à la franchise, de concilier la reconnaissance avec la justice. La responsabilité personnelle entre à cet endroit dans l'ordre sévère des devoirs : elle touche à de graves intérêts, qui peuvent être à chaque instant compromis. De quoi n'est point capable la présomption, qui n'est qu'une des formes de l'orgueil? Jusqu'où ne vont pas les entraînements qui passent d'un individu à une école? La vanité n'a-t-elle pas sa bonne part dans l'absolutisme de cette nouvelle puissance qui s'est appelée tout d'abord d'un nom modeste, la *critique*, et qui, s'affirmant bientôt avec hauteur, s'est faite l'instrument du rationalisme antichrétien? Or, si vaines que soient souvent les prétentions de la *critique*, on ne saurait mettre en doute la nécessité d'établir, s'il le faut, en concurrence avec elle, un contrôle permanent, une censure équitable des choses de l'esprit. Un âge avancé de civilisation, comme le nôtre, ne peut manquer sans danger d'un arbitrage sérieux qui prévienne la fluctuation indéfinie des opinions, qui mette obstacle aux ravages même passagers d'une anarchie intellectuelle et morale. C'est un hommage à la vérité, c'est une protestation réitérée contre l'erreur, c'est un acte continu de résistance aux séductions du mal, que l'habitude de l'équité dans les jugements, de l'impartialité dans la distribution des louanges.

L'appréciation des choses de l'esprit est une tâche moins facile qu'on ne se le figure au premier abord : toute exagération dans l'un ou dans l'autre sens est d'une portée incalculable. L'excès de la louange ou du blâme crée des chimères et des engouements, des méprises et des préventions qui sont également préjudiciables à la culture des arts et à l'avancement des sciences. Le péril est moindre peut-être, oserions-nous dire, quand le mérite est méconnu; mais il est fort grand quand le mérite est surfait : car le vulgaire est enclin à se méprendre sur le succès, et, une fois qu'il a fait d'un succès relatif une mesure absolue, il l'applique désormais de confiance.

L'esprit d'adulation, quand il a dépravé les caractères, quand il s'est insinué dans les mœurs, pénètre dans la conversation, dans les discours, dans les écrits, et dès lors toute parole contribue à la

prompte propagation d'un vice longtemps incurable. La flatterie aveugle ou corrompt, et, en vérité, tout ce que l'on a dit des flatteurs retombe non moins durement sur ceux qui font sans pudeur abus des louanges. On a quelquefois, non sans raison, comparé un flatteur à un traître; et l'on répéterait volontiers à ce sujet le mot de Philippe : « Qui se sert de la trahison déteste celui qui la commet. » Mais rien n'y fait : on a trop rarement le courage de traiter le flatteur en ennemi; *pessimum inimicorum genus laudantes.* Qu'on l'épargne en certaine mesure, ce sera prudence et vertu peut-être; mais du moins qu'on le désavoue, qu'on le renie par le silence du dédain. Car le flatteur compromet ceux qu'il encense; il livre, il perd ceux qu'il a l'air de servir et de défendre.

Les écarts trop fréquents de nos jours nous reportent à l'histoire des grands peuples chez qui les mêmes tendances ont dû produire de semblables effets. On découvre presque infailliblement dans l'abus de la louange le symptôme précurseur de l'esprit de servilisme et d'adulation avec ses conséquences les plus funestes. Cet esprit n'est-il pas le trait caractéristique des époques de décadence? A mesure que l'idéal baisse et que la pensée s'amoindrit, le langage s'altère avec les sentiments, le style s'affadit, l'art dégénère; la vraie grandeur disparaît dans les conceptions et dans la forme : il en résulte un malaise d'autant plus grave qu'on est devenu incapable de le ressentir à cause de l'affaissement général des caractères. Nous n'avons besoin, pour nous en convaincre, que de jeter un coup d'œil sur quelques périodes fameuses dans les annales de l'humanité.

Le peuple le plus spirituel du monde ancien fut le jouet des tristes illusions de la vanité dans les temps où il conserva un dernier prestige de sa puissance. Vers la fin d'un âge de gloire, les Athéniens avaient décrété l'érection des statues de leurs trois grands tragiques dans l'enceinte du théâtre de Bacchus : un siècle s'était à peine écoulé que cet insigne honneur perdait chez eux tout son prix parce qu'il était prodigué. Quand ils n'eurent plus de vrais poëtes, c'est aux orateurs qu'ils décernèrent les présents, les couronnes (1), les statues; ils accordèrent à des maîtres habiles

(1) Quand on augmenta la valeur matérielle des couronnes, elles furent bientôt transformées en numéraire, en pièces d'or comptées au bienfaiteur de la cité. V. Egger, du décret de l'orateur Lycurgue, conférant une couronne de feuillage à Eudemus de Platée. *Journal de l'instruction publique* (de France), 3 novembre 1860.

qui les flattaient ce qu'ils avaient refusé naguère à des guerriers illustres, sauveurs de la patrie. Qui ne se souvient des trois cents statues de Démétrius de Phalère, insultées et renversées par la même génération à la fin d'un règne fort court de popularité?

Faut-il concéder aux seuls Grecs, à ces peuples d'un naturel mobile et enjoué, la faiblesse de prodiguer de la sorte la renommée et les faveurs, et celle de les retirer aussi vite? L'esprit de complaisance et d'adulation n'a pas exercé moins de ravages au sein du peuple romain, qui s'était élevé si haut par ses mâles vertus. Ce que l'ambition et la cupidité avaient commencé dans la dernière période de la République, la servilité entée sur tous les vices le poussa à l'extrême dans les siècles du régime impérial.

Faisons honneur à Auguste d'avoir exigé la délicatesse dans la louange, de n'avoir ni patronné des œuvres médiocres ni accueilli du même air de bons et de mauvais éloges. Admettons que le premier empereur, qui avait deviné Virgile, qui avait compris la fiction épique qui lui vaudrait plus qu'une couronne (1), ait promptement discerné tout excès de langage; qu'il ait, ainsi qu'un généreux coursier, fièrement regimbé sous la main maladroite qui l'aurait caressé (2) :

Cui male si palpere, recalcitrat undique tutus.

Mais, sous ses successeurs, la plus détestable flagornerie fit à Rome d'incessants progrès. L'adulation mit le désordre dans les esprits et le trouble dans les consciences; toute notion d'équité fut effacée; toute libre pensée devint suspecte : *donec gliscente adulatione omnia deterrerentur* (3). Croyons-en le témoignage de Tacite, malgré les démentis que viennent de lui infliger des historiens et des publicistes, fascinés par la gloire d'autres Césars ou par les déclamations de préteurs et de tribuns modernes (4). Ne l'a-t-on pas poursuivi jusque dans Corneille, coupable de lui avoir

(1) Sainte-Beuve, *Étude sur Virgile*, 1857, pp. 67-69.

(2) Horace, *Satir. lib. I.*, I. v. 20.

(3) *Annalium* l. I. c. 1.

(4) Voir, outre les mémoires et discours publiés en ces derniers temps par M. Troplong, président du Sénat français, la monographie sophistique sur Tacite et son siècle, par M. Dubois-Guchan, procureur impérial à Nantes.

dérobé les mâles figures de ses héros (1)? Qui sait même si des mains augustes ne s'en prendront pas quelque jour à Tacite, afin de réhabiliter avec le « divin Jules » la politique de ses héritiers passés et futurs?

Les brigues du Forum, les rivalités du barreau, la vanité des familles avaient porté atteinte de bonne heure à ce fond de droiture et d'honnêteté qui avait fait la grandeur morale des anciens Romains. Le mensonge pénétra assez rapidement des relations privées dans la vie publique, des hautes classes dans les habitudes du peuple entier; il marqua de son empreinte la conversation en même temps que les écrits; il corrompit la langue officielle dans la bouche des sénateurs et dans celle des plus humbles fonctionnaires de l'empire. L'opinion n'était pas libre pour réagir à propos contre cette sorte de tyrannie : aussi les nouvelles générations furent-elles soumises, dès l'enfance, à l'usage en quelque sorte fatal des formules de flatterie et d'adulation. On les répétait encore quand les derniers venus des barbares apprenaient les premiers mots de la langue romaine.

Dans deux ordres distincts d'événements et d'idées, le même mal se fit sentir, et il se traduisit par des conséquences analogues. Que se passa-t-il dans l'ordre politique? L'autorité sous laquelle vécut le monde romain au commencement de l'ère moderne ne se contenta pas de la force matérielle; elle ne se fia point aux ressorts multiples d'un despotisme devenu sans bornes. Elle crut se fortifier en s'attribuant des titres fastueux, en s'entourant d'une pompe tout asiatique. Comme pour exalter au plus haut degré la personne du souverain et rehausser les classes qui étaient le soutien de son pouvoir, on mit en usage, à partir des temps de Dioclétien et de Constantin, une terminologie aristocratique fort ambitieuse; on donna aux princes et aux grands des noms, des épithètes en rapport avec les splendides costumes qu'ils revêtaient, avec l'étiquette qui réglait les honneurs dus à leur personne. C'était logique : le maître d'une monarchie absolue, l'empereur toujours auguste, grandeur et majesté, ne pouvait avoir pour serviteurs que des *illustres*, que des *clarissimes* (2). L'éloquence officielle fut

(1) Voir l'écrit de M. Ern. Desjardins, intitulé : *Le grand Corneille historien* (Paris, Didier, 1861).

(2) Albert de Broglie, l'*Empire romain et l'Église au* IVe *siècle* (Constantin), tome II, p. 185 suiv., p. 193.

toujours enflée, mais vaine; le style obséquieux fut poussé jusqu'aux derniers raffinements; les discours des rhéteurs étaient œuvre de courtisans; toute harangue portait la même empreinte de soumission servile (1). Mais que firent ces beaux titres, ces images forcées, ces hyperboles, si ce n'est donner le change aux masses sur la force réelle de l'État? Les vertus qui font les grands princes et les grands hommes manquaient aux dépositaires du pouvoir : aussi n'est-ce pas sans une impression douloureuse que nous lisons les annales de ces nouveaux Césars, successeurs de Constantin, si peu dignes pour la plupart du nom de chrétiens.

Que l'on passe des affaires publiques à la culture intellectuelle : on suit de l'œil les effets désastreux de la flatterie : descendant des régions du pouvoir dans toutes les parties du corps social, elle porte au plus haut point les illusions de la vanité chez ceux qui étaient chargés de la transmission des lumières, de la destinée des lettres. La langue s'est corrompue, le goût s'est altéré; l'art est absent de la composition, tandis qu'il s'étale surabondamment dans le style. Mais ce n'est plus assez des applaudissements que l'on prodiguait jadis à de brillants écrivains dans les lectures publiques, au grand dépit de Juvénal et de Perse. On est descendu beaucoup plus bas, mais l'enthousiasme semble monter toujours davantage. La confiance des auteurs est excessive; l'admiration de leurs contemporains est sans bornes, les louanges sont sans retenue, et les récompenses sans proportion. C'est une sorte d'éblouissement dont personne ne sait se défendre, et tous croient voir renaître de leur temps, avec les plus beaux jours de la langue romaine, toutes les élégances de l'urbanité latine. Ce n'est pas assez de charger les rhéteurs ou les poëtes de palmes et de couronnes dans les formules ordinaires des éloges, dans des amplifications exaltées : l'opinion leur décerne des titres et même des statues.

Ils n'étaient pas tous sans mérite les hommes à qui échurent pareils honneurs dans les deux derniers siècles de l'empire romain : ils ont fait briller quelques étincelles d'un éclat encore pur, dérobées au foyer de l'antique éloquence et des chefs-d'œuvre de la poésie étudiées comme classiques. Mais ces hommages prodigués en signe de reconnaissance sont demeurés stériles; ils n'ont point

(1) Egger, *Mémoire historique sur les traités publics dans l'antiquité*, etc., 1860, in-4°, pp. 113, 125-126, 129.

guéri les intelligences de leur apathie, en les stimulant vivement pour les ramener dans la voie du vrai et du beau; ils n'ont pas compensé les vices de l'éducation : à peine ont-ils retardé l'affaissement complet dont les écoles devaient êtres frappées sous la menace incessante de révolutions intérieures et d'invasions armées.

Un rhéteur originaire de l'Afrique, Marius Victorinus, brillait à Rome vers le milieu du IVe siècle dans l'enseignement de la rhétorique; on le récompensa par une statue (1). Claudien fut sans doute un poëte d'un mérite exceptionnel qui traita avec une rare vigueur d'expressions l'épopée mythologique; sous les fils de Théodore, il eut une statue à Rome où l'aristocratie païenne était toujours puissante; suivant l'inscription, il aurait « porté en lui l'âme de Virgile et la Muse d'Homère! » Un peu plus tard, vers 435, un homme inférieur de mérite, Flavius Merobaudes, recevait le même honneur dans le Forum de Trajan (2). Quoique cette distinction fût d'ordinaire briguée par des écrivains païens et leurs partisans, des chrétiens l'obtinrent aussi de l'enthousiasme et de la reconnaissance de leur époque. Chrétien fervent, mais païen dans les formes de sa poésie, Sidoine Apollinaire, panégyriste d'Avitus et de ses successeurs, fut honoré par une statue de bronze dans la bibliothèque Ulpienne; il devint sénateur et préfet de Rome avant de rentrer en Gaule où il occupa le siége épiscopal de Clermont (3).

Que l'on ne voie pas seulement, dans des récompenses de ce genre, soit des marques de la munificence des princes et des grands, soit encore une rémunération personnelle de loyaux services : que l'on prenne plutôt garde au désordre qu'elles produisirent dans la vie des écoles, et en général dans toutes les relations littéraires. Poëtes et rhéteurs se laissèrent d'autant mieux aller à la faiblesse de se comparer aux véritables maîtres; comme pour se cacher à eux-mêmes l'irrémédiable décadence de l'art, ils rapprochaient au hasard des noms anciens les noms nouveaux, et, cédant aux illusions de l'amitié, ils espéraient porter très-haut d'un coup la gloire la plus mince, imposer à la postérité des renommées

(1) V. *les Poëtes chrétiens*, du Dr F. Baehr, dans son histoire de la littérature romaine chrétienne (Carlsruhe, 1836 — en allemand), § 14, p. 31.

(2) Beugnot, *Histoire de la destruction du paganisme en Occident*, tome II, pp. 19 et suiv.

(3) Voir Amédée Thierry, *Récits de l'histoire romaine au* Ve *siècle*, chap. 1 et 2, p. 19 et suiv.

récentes. Symmaque, écrivant au poëte Ausone, le comparait à Virgile; Ausone lui répondait sur le même ton et le mettait à côté de Cicéron (1). Ainsi, le besoin de louanges passionnait, égarait les hommes, à la veille des grandes invasions des barbares, au bruit d'immenses catastrophes : c'est cependant à cette vieille date, et plus haut encore, qu'il faut faire remonter les sociétés d'adoration mutuelle !

Malheureusement, il en est des travers de l'esprit comme de ces vices de tempérament dont la guérison n'est jamais radicale. Rien n'instruit les nouvelles générations : ni l'exemple des maîtres, ni la voix des siècles, ni le spectacle des chutes les plus déplorables. Les écoles de la Renaissance ont célébré, en vers et en prose, avec une naïve emphase, sous les auspices de Minerve, d'Apollon et des Muses, le génie de leurs poëtes et de leurs érudits. Ronsard a été dit cent fois l'Homère et le Virgile de la France; le savoir des Scaliger a été proné avec une enflure pédantesque qui répondait bien à leur vanité. Chaque époque de la littérature moderne présente de même les vicissitudes les plus surprenantes d'admiration et de dénigrement. L'excès de la louange donne quelque temps le change à un public avide d'impressions, fier autant que prodigue de ses suffrages, et bientôt cet excès en appelle un autre : celui de la critique, qui va jusqu'à la diffamation ou, suivant le nouvel argot, jusqu'à l'*éreintement*. Vous en avez un exemple suprême, et toujours vivant, dans le sort de Chateaubriand qui fut l'idole de trois générations, mais que la génération présente est excitée à honnir par les oracles de la critique officielle, par la voix méprisante des muses d'État. Que s'est-il passé plus près de nous ? Rappelez-vous les plus beaux noms, ceux qui vous furent chers dès votre enfance, ceux que vous avez vénérés jusqu'à cette heure. Tout sera nié, jusqu'à la réalité d'éclatants triomphes. Vous l'avez entendu peut-être au sujet de Lacordaire; les uns lui ont refusé le savoir, d'autres le style, et d'autres même l'éloquence ! En prêtant de nouveau l'oreille, vous croyez que les imprécations et les murmures ont cessé, et vous discernez tout à coup quelques mélodieux accents... Ne vous y trompez pas, ce sont ceux des sirènes de la fable, qui charmaient les voyageurs, mais qui les attiraient au fond de l'abîme !

Serait-ce la dernière fois que notre pauvre humanité retourne à

(1) Ozanam, *la Civilisation au* Ve *siècle*, IVe leçon, tome Ier, pp. 137-138.

ses antiques errements? Se laisserait-elle prendre dans l'avenir aux mêmes piéges de prétention et de vanité? Tous les jours, hélas! nous pouvons nous en convaincre, il lui plaît d'être dupée; des théories, des déclarations fort généreuses en paroles sont démenties par les actes; on se demande à bon droit ce que devient l'expérience des siècles, ce que vaut l'enseignement de l'histoire. A qui donc doivent profiter l'étude du passé, l'analyse du cœur humain, tant de systèmes de morale et tant d'observations ingénieuses qui sont la sagesse des nations? De préférence, à coup sûr, aux hommes sincères et droits, élevés dans le christianisme, forts de la vérité qui est en lui, et soumettant leur conscience à ses préceptes comme leur intelligence à ses dogmes. Les chrétiens ont un impérieux devoir, celui d'être justes à tous les instants et envers tous, quand même les autres hommes se laisseraient emporter par la passion. Ce devoir ne se borne pas pour eux aux relations de la vie civile; ils ont aussi à le remplir dans la sphère des traditions et des idées, dont se compose la richesse intellectuelle d'une nation, d'une société. Savants et publicistes, philosophes et historiens, écrivains et artistes, ils ont à exercer leur droit tantôt d'approbation, tantôt de censure, mais avec indépendance, avec grandeur d'âme, et toujours dans un intérêt général: que leurs louanges soient vraies; que leurs critiques le soient aussi.

Ne nous laissons pas ébranler par les vicissitudes de l'opinion ni décourager par les apostasies littéraires qui trouvent tant de complices. Soyons fermes dans le maintien de nos idées, dans la défense de nos jugements. Résistons de toutes nos forces à la désolante tyrannie que voudraient exercer sur nous des coteries nées d'hier. Ne nous exposons point à brûler le lendemain ce que nous avons adoré la veille. Si le triomphe est grand, s'il est légitime, saluons le triomphateur avec la foule, mais jamais ne nous attelons à son char.

Il répugne à la dignité de l'homme aussi bien que du chrétien de renchérir, de flatter; il semble n'avoir de ce chef d'autre responsabilité que celle d'un mensonge inoffensif; mais, de fait, il est coupable d'un dommage réel, sous prétexte d'une complaisance ou d'un service. La bienveillance et l'égalité lui suffisent bien pour s'acquitter envers autrui : la condescendance ne doit point aller jusqu'à surfaire sciemment le mérite à aucun degré. Ce serait donc un acte de courage que de savoir se garder de l'engouement

porté trop souvent dans l'appréciation des doctrines et des œuvres. Plus nombreux sont aujourd'hui les moyens de publicité, plus grande est la cupidité dont s'inspire la réclame, plus audacieuse sera aussi la louange ou la critique. Les écueils se rencontrent à chaque pas sur cette route. Il n'est que trop vrai, malgré les démentis que le lendemain peut donner à la veille, que de gens parmi nous se mettent sans façon avec la plus étrange imprévoyance au service de l'amour-propre ou de l'intérêt. On n'a pas trompé que les autres; on s'est trompé soi-même : car on finit par croire que tout est bien dans le milieu où l'on se sent vivre, parce que l'on s'y entend louer.

Pourriez-vous craindre assez de faire outrage à des hommes respectables si vous les écrasez sous le fardeau de vaines louanges? Non, vous ne leur faites pas l'honneur de portraits vivants; vous les réduisez à la condition de ces *postures* qui remplissent les cabinets de cire, rois, ministres et capitaines, portant des habits brodés d'or et chargés de paillettes. La cire a bientôt pâli; le mannequin se rétrécit et s'affaisse : on détourne la vue de ces guenilles décolorées et poudreuses.

Il serait beau de voir des chrétiens protester par la décence, par la sincérité de leur langage, contre le trafic des louanges, contre le mensonge continuel dont le public, bien qu'averti, a tant de peine à se défendre. Comment parviendraient-ils à se tenir sur ce terrain où serait sauve leur indépendance d'esprit et de caractère? En rejetant impitoyablement ces artifices grossiers qui servent tous les jours à égarer l'opinion. Ainsi on ne les entendrait jamais faire abus des grands exemples de l'histoire, et cela à tout propos, au profit du présent. Les comparaisons ambitieuses prises dans les siècles fameux, prouvent fort peu en faveur d'un homme que l'on veut grandir ou d'une cause que l'on a charge d'exalter. C'est en vain que vous citerez, sans y prendre garde, les noms les plus célèbres pour en faire un cortége d'ancêtres à la jeune gloire que vous avez à cœur de relever. Vous ne ferez point d'emblée un grand orateur de l'homme que vous comparerez à Démosthène ou à Bossuet. Ne vous pressez pas de faire un autre François de Sales du doux, de l'onctueux écrivain qui vous enchante. La cuillerée de miel se changera peut-être en dose de vinaigre. Craignez même que l'agneau que vous avez caressé ne prenne soudain les allures du loup.

Ah! combien il importerait de bannir d'un langage honnête tant

de termes qui déparent les écrits d'aujourd'hui, les mots sonores et ampoulés qui ne répondent pas aux choses, les épithètes solennelles qui ne sont de nul effet parce qu'elles sont banales, les superlatifs assourdissants qui finissent par être dépourvus de sens à force d'abus. Nous oublions sans cesse le mot de La Bruyère (1) : « Amas d'épithètes, mauvaises louanges; ce sont les faits qui » louent, et la manière de les raconter. »

Que de fois la grammaire et le bon sens subissent une égale injure! On applique à une foule d'hommes la qualification d'éminents, sans souci du mérite exceptionnel et toujours rare que le mot comporte. Mais l'esprit de flagornerie n'est pas encore satisfait : on force l'emploi du mot, tout superlatif qu'il est, en le mettant une seconde fois au superlatif, pour recommander des hommes dignes d'estime, mais qu'on n'ose plus appeler estimables tout court. On nous parle sans cesse des écrivains, des artistes, des maîtres « les plus éminents. » Dans un paysage une éminence est au moins une colline, si ce n'est une montagne : permettrait-on à un poëte ou même à un touriste de parler continuellement d'éminences dans la description d'un pays plat, de montagnes dans celle d'un terrain seulement accidenté?

De l'emphase des épithètes on en vient très-vite aux formules de la plus vaine déclamation; on arrive même au point de ne plus savoir appeler les choses par leurs noms. Dans le paroxysme de l'enthousiasme on attribue une réputation européenne à des apprentis, à de modestes débutants; on salue en eux « de nouvelles illustrations de la science, » de futurs prodiges de l'art. Les exemples fourmillent dans les pages qu'on lit chaque matin. Ce serait trop peu de dire qu'un négociant en retraite faisait l'aumône de bon cœur... Mais à qui? non pas aux pauvres... Fi donc! « Aux malheureux athlètes de la douleur et des souffrances hu- » maines. » Les rhéteurs latins ont-ils jamais mieux tourné et arrondi la périphrase? On n'ose plus dire qu'un livre a fait sensation; le terme est usé; on le déclare un événement, ne plus ne moins...; sans prendre garde qu'un tel mot perd sa valeur, s'il est machinalement répété. Un autre livre est bon; mais l'éloge serait terne, si l'on n'ajoutait que c'est aussi une bonne action.

Les suites de cette corruption du langage sont incalculables : elles réagissent en tout sens; elles atteignent les convenances

(1) *Caractères*, tome II, p. 151, éd. Walckenaer.

sociales qui deviennent de plus en plus factices; elles débordent dans les écrits de tout genre où la vérité d'accent devient toujours plus rare. La flatterie tue ceux à qui elle s'adresse; la louange endort ceux qui l'acceptent. L'une et l'autre amènent infailliblement une effroyable confusion d'idées à travers laquelle peu d'hommes parviennent à discerner la réalité. La plupart tombent dans l'un ou l'autre de ces deux piéges : les uns qui croient aveuglément sont victimes de leur crédulité qui est ignorance ou présomption; les autres qui prennent le parti de ne plus croire sont sur la pente du scepticisme. L'opium, dont la Chine ne voudrait plus si elle était libre, n'a pas d'autres effets que la flatterie ainsi pratiquée : il plonge de l'enivrement dans le sommeil, de l'exaltation dans une torpeur mortelle.

De la sorte le niveau intellectuel baisse toujours : en exaltant tout, on confond tout; on acclame l'apparence du succès, on prend l'ombre pour la chose, on glorifie le médiocre à l'égal du parfait. On court le danger de ne plus discerner les notes du bon et du beau au degré où elles se réfléchissent dans les œuvres humaines. Quand on a mis à la mode la banalité des éloges, on est bien près de consentir à l'éloge des banalités. Gens de haut mérite, hommes de mince valeur, restent déclassés une fois qu'ils ont été assimilés du même ton par la flatterie; ils passent tristement, les uns comme les autres, sous les fourches caudines d'épithètes sonores, emphatiques, mais lourdes, mais menteuses.

Il est contraire à l'ordre qui règne dans la nature de confondre les qualités en mettant tout au premier rang; il y a, vous le savez, une admirable hiérarchie dans les êtres, selon leur degré de force et de beauté; la perfection ne leur manque pas, mais elle est relative. Ne niez donc pas les degrés dans le monde de l'intelligence et de la liberté. Quand vous déclarez vos amis tous illustres, tous éminents, vous n'avez rien fait; on a grande peine à vous croire. Le sens commun ne suffirait-il pas à vous l'apprendre? Du moment où tout le monde est illustre, personne ne l'est plus.

FÉLIX NÈVE.

VARIÉTÉS.

CŒURDOULX [1].

La pauvre marchande avait ressenti une sorte de joie, au milieu de sa sombre tristesse, en revoyant Euphrosine qui s'était montrée si dévouée pour elle pendant la maladie de son mari, de tous ses enfants, et enfin, en dernier lieu, auprès du lit de la pauvre Ancelle; elle l'entoura donc de tous les soins qn'elle prodiguait jadis à sa fille, et son bien-être devint bientôt l'unique pensée de la bonne femme.

Cœurdoulx, qui d'abord avait éprouvé une vive satisfaction du retour d'Euphrosine, se sentait mal à l'aise depuis lors; il souffrait par intuition. Il était jaloux! De quoi? de qui? Il n'en savait rien. Il était jaloux!

Nous éprouvons, du reste, souvent des sensations dont les causes nous échappent; nous sommes inhabiles à en expliquer les jouissances ou le tourment! Cet état moral est un des nombreux mystères dont Dieu a enveloppé l'humanité! Chaque être qui descend dans la tombe n'emporte-t-il pas d'ailleurs avec lui le plus grand comme le plus terrible secret de la nature et de son créateur?

Cœurdoulx était donc jaloux; mais comme aucun nom n'était sorti de la bouche d'Euphrosine, il ignorait pourquoi il se sentait pris d'aversion pour quelqu'un qu'il ne connaissait pas. Cependant, il arriva que, durant la veillée qui se prolongeait auprès de l'âtre, l'ancienne marchande de grains prononça le nom du capitaine de la grosse tour de Bourges en racontant quelque chose qui avait trait à un souvenir de sa jeunesse.

En entendant le nom du capitaine, le visage d'Euphrosine devint de la couleur du feu; à cet instant, les yeux de Cœurdoulx se fixèrent sur elle d'une manière étrange, persistante et soupçonneuse, surtout quand elle reprit d'une voix que l'émotion rendait mal assurée : « Vous connaissez, mère, M. de Chandieu?

— Non, pas lui, ma fille; mais j'ai vu souvent son frère aîné, le chevalier de Porpières, ainsi que sa sœur, la belle Marie de Chandieu, si richement établie en Bourgogne, où elle a suivi son mari, le marquis

(1) Suite et fin. — Voir le numéro de mai, p. 528.

de Ranuce. C'était autrefois une famille très-nombreuse que ces Chandieu; aussi étaient-ils peu riches! Beaucoup se sont faits d'église, d'autres sont morts et...

— On m'avait dit, interrompit Euphrosine, que le capitaine de la grosse tour de Bourges possédait une énorme fortune.

— Sans doute, il est devenu riche par son mariage et surtout par l'usufruit des grands biens de sa femme, morte si peu de temps après l'hymen!

— Ah! il est veuf, dit Euphrosine, coupant encore la parole à la vieille femme, et qui, impatientée des regards de Cœurdoulx et blessée de l'expression de sa physionomie, mit alors une sorte de fierté à continuer une conversation qui semblait si fort lui déplaire et qu'il paraissait vouloir lui défendre de continuer! Et qui avait-il épousé? demanda-t-elle.

— Une méchante bossue, répondit vivement Cœurdoulx, une femme aussi laide que le diable; mais il n'y a rien d'étonnant à cela, continua-t-il, les nobles ne veulent ni se priver ni travailler; alors, quand ils sont pauvres, il font comme M. de Chandieu, ils vendent leur cœur pour un peu d'or; c'est du moins ce qu'on m'a raconté, ajouta-t-il d'un air patelin qui cachait mal ou ne cachait pas du tout l'immense joie qu'il éprouvait en disant quelque chose de défavorable contre un homme qui avait eu le bonheur d'occuper les pensées d'Euphrosine. Celle-ci avait l'âme agitée d'une sourde colère, elle eût volontiers écrasé Cœurdoulx; les mots les plus cruels lui venaient à la bouche, mais elle se retenait, craignant de trahir par une phrase trop dure l'intérêt puissant qu'elle apportait à cette conversation sur la famille de Chandieu et le motif secret qui la courrouçait si fort.

— Allons, allons, Cœurdoulx, reprit sa mère, il n'est pas bien de répéter les méchants propos; car il est juste de remarquer qu'on en débite rarement un sans qu'il s'y trouve un peu de vérité, afin de faire passer le reste du mensonge qui les compose à l'ordinaire.

» Puisque tu voulais parler de la femme de M. de Chandieu qui était bien aussi laide que tu la dépeins, tu aurais dû ajouter, ce que du reste personne n'ignore à Bourges : c'est qu'Hélyon de Chandieu était trop jeune pour être avare quand il s'est marié; il n'avait que dix-huit ans! Voici comment ce mariage s'est fait, ma fille, continua-t-elle en se retournant du côté d'Euphrosine qui l'écoutait avec l'anxiété la plus vive et sans faire attention à la mauvaise humeur de Cœurdoulx : la belle Marie de Chandieu était aussi pauvre qu'elle était bonne et charmante; elle fut aimée par M. de Ranuce, superbe cavalier, qui était venu en visite à Bourges chez un de ses parents avec son père et sa jeune sœur; malheureusement celle-ci en voulait au genre humain d'être née bossue et laide; loin d'avoir par son défaut d'agréments renoncé au mariage, elle s'y était entêtée avec la vaillance d'un chevalier qui tient

d'autant plus à remporter la victoire qu'il se sent mal armé pour le combat. Mlle de Ranuce avait pris un tel ascendant sur l'esprit de son père que lorsqu'elle sut l'amour de son frère pour Marie de Chandieu, elle lui persuada de ne donner son consentement à leur union qu'en obtenant la sienne avec le jeune Hélyon qui déjà dans ce temps-là était un fort bel homme. Le pauvret, moitié par obéissance, et aussi entraîné dans cet acte par l'amitié fraternelle, épousa Mlle de Ranuce; je me suis laissé dire, ajouta-t-elle, qu'il n'avait guère souri depuis ce jour, malgré la splendeur que ce mariage rendit à sa maison!

— Et l'ombre de mélancolie répandue sur les traits du capitaine, dit Euphrosine en regardant Cœurdoulx avec la physionomie d'une femme orgueilleusement satisfaite d'entendre l'éloge de celui qu'elle aime, cette tristesse qui semble toujours voiler la joie à M. de Chandieu n'est due sans doute qu'au souvenir de sa cruelle mésalliance et de sa vie passée sans le bonheur de l'amour!

— Sa mésalliance, répéta la mère; vous faites erreur, Euphrosine; les Ranuce sont nobles comme le roi et tout aussi riches que l'était autrefois, dit-on, l'intendant Jacques Cœur! Non, non, Hélyon de Chandieu ne s'est point mésallié.

— Ce n'est pas, mère, de la mésalliance du rang ni de la fortune que je veux parler, dit Euphrosine, en abaissant ses longs cils, mais bien de cette union entre deux personnes dont l'une est plus noble que l'autre par l'intelligence ou par les sentiments.

— Et par l'éducation, pensa Cœurdoulx. C'est là ce que l'orgueilleuse fille n'a pas osé ajouter, » se disait le jeune homme en dévorant dans le silence les amertumes que cette soirée lui avait apportées, au lieu du bonheur qu'il en avait attendu!

Comme elle est fière et belle! se disait-il en se couchant. Combien je l'aime! Mais elle!... Si elle aimait cet Hélyon de Chandieu! Elle l'a si souvent rencontré à la Sanitat!... Ah bah! se dit Cœurdoulx en se retournant sur son oreiller, si elle l'aime, le noble Hélyon la dédaignera, c'est presque certain... Alors... alors, le dépit me la donnera encore plus vite que l'amour!

Il ne m'a pas été raconté de quelle couleur le Dieu des songes avait nuancé celui dont il berça Cœurdoulx; mais à son réveil il avait l'air aussi résolu qu'un soldat qui a foi en sa destinée.

Euphrosine, tout au rebours, se sentait l'âme inquiète, l'esprit tourmenté, le cœur alangui! La présence continuelle de Cœurdoulx lui donnait de l'humeur; elle n'avait osé devant lui faire aucune confidence à sa jeune amie Adélaïs : ce défaut d'expansion dans un moment où son âme avait tant besoin de s'épancher irritait encore davantage les sentiments contradictoires qu'elle éprouvait pour le beau capitaine Hélyon de Chandieu.

En résumé la jeune fille se reprochait comme une inconséquence

l'entrevue dans laquelle elle avait échangé un serment avec un homme qu'elle connaissait à peine et qui occupait dans le monde un rang si fort au-dessus du sien.

Hélyon de Chandieu était-il bien digne de l'aveu tacite qu'elle lui avait fait? Et, s'il était digne de cet aveu, ne lui avait-elle pas donné un motif plausible de douter de sa vertu en lui engageant sa foi avec autant de légèreté?... Et, si, désenchanté de cet amour qu'elle lui avait promis en l'entourant de si peu d'obstacles, si Hélyon ne venait plus réclamer cette promesse si saintement donnée! cette promesse dont le souvenir doux et amer tout ensemble était devenue sa vie! Si Hélyon l'oubliait entièrement! Quelle déception pour son cœur! Quelle cruelle mortification pour son amour-propre!... Mais il viendra, finissait par penser la jeune fille, il viendra, et les craintes que j'éprouve, les angoisses que je ressens, le remords qui me torture, tout cela se changera en certitude, en bonheur, en devoir! Oh! qu'il sera facile à remplir le devoir qui m'imposera l'obligation d'obéir à Hélyon de Chandieu, de l'aimer!...

C'est ainsi que tour à tour inquiète du présent, et confiante dans l'avenir, Euphrosine passa les premiers instants de son retour au logis.

Elle désirait infiniment revoir Adélaïs en particulier; elle voulait la charger d'annoncer à Cœurdoulx les engagements qu'elle avait pris avec Hélyon, n'osant pas aborder elle-même un sujet aussi délicat que celui de son mariage avec un autre, car elle commençait à soupçonner l'amour, la jalousie et les souffrances de Cœurdoulx; mais Adélaïs ne parut qu'un seul moment sur la galerie, seulement pour renouveler l'invitation qu'elle avait déjà faite à Euphrosine, c'est-à-dire de venir à l'hôtel de Branchebacque afin d'y voir défiler le cortége qui devait accompagner M. de la Chastre (1) à son entrée dans la capitale du duché

(1) Claude de la Chastre, seigneur et baron de la Maisonfort, naquit en 1536 du légitime mariage de Claude II de la Chastre et d'Anne Robertet. Il fut attaché de fort bonne heure en qualité de page à la personne du connétable Anne de Montmorency; il professa toute sa vie, comme son premier maître, la haine des huguenots. Il servit en Piémont et en France; il portait le guidon à la bataille de Dreux. Il vint à la cour de Charles IX qui le prit en affection; il épousa en 1564 Jeanne Chabot, veuve de René d'Anglure. Claude de la Chastre fut nommé lieutenant général du Berry en 1569. Il fit dans ce pays une rude guerre aux protestants. Cependant, après la découverte d'une conspiration de ces derniers, M. de la Chastre refusa à Charles IX de faire périr les prisonniers. Ce fut sous le gouvernement de M. de la Chastre qu'eut lieu en Berry la reddition de la ville protestante de Sancerre, le 31 août 1574. Madame de la Chastre y précéda son mari. Après la mort de Monsieur, père du roi Henri III, Claude de la Chastre embrassa le parti de la Ligue, et, après la journée des barricades, Henri, vaincu partout, conserva, malgré sa rancune, M. de la Chastre comme gouverneur de Bourges; mais quand les États s'ouvrirent à Blois, il dut par ordre du roi se retirer à son château de Maisonfort. Cependant la cour avait besoin de ses lumières, et Claude de la

de Berry qu'il avait gouverné durant de si longues années, et qu'il venait honorer de sa présence pendant quelques jours en se rendant d'Issoudun à son château de la Maisonfort.

Euphrosine répondit à l'invitation d'Adélais parce que cette sortie lui fournissait une occasion de se trouver seule avec elle, loin de Cœurdoulx surtout et de son affectueux espionnage.

Les jeunes filles se réunirent de bon matin le jour où l'escorte de M. de la Chastre devait passer sous les fenêtres de l'hôtel de Branchebacque en revenant de la porte d'Auron où elle allait recevoir le maréchal lieutenant du Berry. C'était à cette époque un fort grand personnage que ce baron de la Chastre si fort attendu à Bourges! Aussi les autorités locales n'épargnèrent-elles aucune dépense pour sa réception; elle égala, dit-on, en magnificence les fêtes qui avaient solennisé quelques années plus tôt l'entrée du duc d'Alençon dans la capitale de ce duché de Berry, si longtemps hostile à son gouvernement.

Cinq cents arquebusiers, sorte de milice bourgeoise, vinrent chercher l'illustre maréchal à l'entrée de la ville pour le conduire à la cathédrale. Ces arquebusiers étaient accompagnés des quatre ordres mendiants, du clergé des seize paroisses, des six chapitres, des délégués de l'université, du corps de la justice et de celui de la mairie; tous ces personnages en grand costume étaient suivis d'une foule innombrable et traversaient des rues couvertes de tapis; les maisons étaient toutes pavoisées, les fenêtres ouvertes encombrées de curieux en habits de

Chastre étant venu à Bourges pour le mariage de sa fille aînée avec Gilbert de Saint-Chamand, le roi lui fit faire des offres par Oudard Fréteau. Il n'y répondit que vaguement et devint ligueur. Alors il fit révolter Issoudun et bannir par les habitants le lieutenant-général Doisanne et le procureur Arthuis. Ses troupes occupèrent aussi les châteaux de Montrond, Vierzon, Mehun, Celles-sur-Cher; il convoqua à Bourges une assemblée afin de se faire autoriser à garder les deniers du roi. Henri III, après cette défection de M. de la Chastre, le remplaça en Berry par M. d'Arquiam.

Les partisans du roi se nommaient alors à Bourges les politiques; ils quittèrent presque tous la ville. Après la mort de Henri III, le parti de la cour resta fidèle à Henri IV, qui abjura en 1593, entre les mains de l'archevêque de Bourges, Renaud de la Beaume; alors M. de la Chastre s'accommoda avec la cour qui lui donna le bâton de maréchal de France et le gouvernement de l'Orléanais et du Berry. Claude de la Chastre conserva cette place jusqu'à sa mort en 1614. L'église souterraine de St-Étienne à Bourges conserve ses restes. On lui fit des funérailles magnifiques dont les détails rappellent la chanson de Marlborourgh, car il est dit dans la chronique que son corps porté par quatre religieux était précédé de sept gentilshommes, l'un portant ses éperons, l'autre son gantelet, et que suivaient trois chevaux avec des caparaçons brodés à ses armes. Les de la Chastre portaient primitivement de gueules à la croix ancrée de vair; mais depuis le mariage de Gabriel de la Chastre, sieur de Nançay, chambellan de Louis XI, avec Marie de Saint-Amadour, les nobles preux avaient écartelé leur écusson de gueules à trois têtes de loup arrachées d'argent.

JEAN CHEM, *le Livre des Offices.*

fête, battant des mains et jetant des couronnes de feuillage au maréchal et à son cortége! A Saint-Étienne, le noble visiteur fut complimenté et de là conduit jusqu'à l'hôtel Jacques Cœur, habité alors par M. de Laubépine, qui eut non-seulement l'honneur de recevoir le gouverneur de la province, mais encore la noble dame, épouse du maréchal, qui alluma le soir de ce beau jour trois feux de joie disposés dans les différents faubourgs de la ville.

Le matin de cette belle fête, Euphrosine achevait de visiter le magnifique hôtel de Branchebacque. Adélaïs lui racontait que désormais elle l'habiterait seule avec son mari, son oncle venant de décider à sa grande surprise qu'il séjournerait dorénavant la plus grande partie de l'année à son château de Porpières.

Ce nom de Porpières fit rougir Euphrosine parce qu'il frappa sa mémoire comme celui d'un souvenir qui se rattachait à ce que la mère de Cœurdoulx lui avait raconté sur la famille de Chandieu; elle ne se rappelait que confusément ce nom, mais comme il éveillait sa curiosité sur un sujet bien cher à son cœur, elle fit à ce propos plusieurs questions à sa jeune compagne, laquelle était bien trop occupée pour lui répondre.

Le cortége commençant à se montrer au bout de la rue, Adélaïs entraîna Euphrosine. La troupe des arquebusiers sonnait les plus joyeuses fanfares! Place à M. le lieutenant général, criaient les gens de la police, voilà le puissant baron! Vive M. le maréchal! Des cris assourdissants partaient de tous les côtés lorsque les deux jeunes filles vinrent s'accouder sur le rebord de la fenêtre qui leur était spécialement réservée.

Euphrosine, émotionnée par ces cris, par cette musique qu'elle entendait pour la première fois, n'eut pas plus tôt jeté un coup d'œil sur la foule que, par un mouvement aussi prompt que sa pensée, elle détacha un des volets de la fenêtre et le ramena devant elle de façon à pouvoir regarder dans la rue tout en restant cachée au public qui formait le cortége du maréchal de la Chastre.

Adélaïs parut être vivement contrariée de l'action d'Euphrosine. « Méchante! lui dit-elle, pourquoi vous mettre ainsi à l'ombre? J'ai promis ce matin à mon cousin qu'il verrait la belle béguine en ma compagnie! Je vous assure, Euphrosine, poursuivit-elle d'un ton presque sérieux, je vous assure que vous me causez un véritable déplaisir en ne vous montrant pas.... mais puisque vous persistez, vilaine, à cacher vos beaux yeux, ouvrez-les du moins : voici l'escorte qui défile. Laissez passer avec indifférence, croyez-moi, les hommes d'église et les arquebusiers! En vérité la trompette de ces derniers est insupportable. Qu'en dites-vous, Euphrosine?

— Je ne dis rien, je vois, répondit celle-ci.

— Eh bien, alors, ma belle, regardez vite à la droite du maréchal

de la Chastre la suite du capitaine de la grosse tour de Bourge, remarquez dans le groupe le plus avenant de tous les cavaliers et convenez avec moi qu'il n'en est pas de plus accompli qu'Hélyon de Chandieu?

— Hélyon de Chandieu, répéta Euphrosine, vous le connaissez?

— C'est mon fiancé, ma belle amie, c'est l'être pour lequel je livrerais volontiers le trésor royal s'il était à ma disposition; mais Hélyon de Chandieu étant plus riche que moi, j'ai compensé la différence dans nos fortunes par un don qu'il apprécie bien autrement que sa richesse, car il m'aime, Euphrosine; il m'aime comme m'aurait aimée ma mère, si.... mais.... Seigneur! que vous est-il advenu, ma chère? vous êtes pâle comme une trépassée! » dit en s'interrompant la jeune fille qu'Euphrosine semblait ne plus regarder que machinalement. Cependant, celle-ci eut assez de présence d'esprit pour répondre quelques mots sur le bruit et la chaleur qui l'incommodaient.... Adélaïs n'était pas une personne qui pût se contenter de ce faux-fuyant.

« Vous me cachez quelque chose, Euphrosine, dit-elle; le nom de mon fiancé, de mon cousin, vous a frappé comme l'écho douloureux d'une plainte. Ce n'est pourtant pas la première fois que ce nom résonne à votre oreille.

— Je vous demande pardon, Adélaïs, reprit Euphrosine, j'ignorais jusqu'à cette heure que M. de Chandieu fût votre parent et votre fiancé, ajouta-t-elle faiblement.

— J'aurais parié, croyant le faire à coup sûr, reprit Adélaïs, que je vous avais cent fois conté cette histoire; mais en vérité, plus je réfléchis et plus je trouve votre mine extraordinaire. Je pense aussi qu'Hélyon a rougi en passant sous la fenêtre et que mon oncle a regardé avec anxiété du côté de l'hôtel. Qu'est-il donc arrivé que j'ignore? Mon cousin a souvent été à la Sanitat y porter des messages, et il a soutenu devant moi à son père qu'il ne vous y avait jamais vue.... Il a menti peut-être!....

— Ne vous lancez pas dans des conjectures affligeantes pour vous et blessantes pour moi, reprit Euphrosine, à laquelle l'épouvante du désastre qu'elle pouvait amener dans le bonheur de sa jeune compagne, donna assez de force pour maîtriser l'horrible impression qu'elle venait de ressentir en découvrant que l'homme auquel elle avait si imprudemment donné sa foi était depuis longtemps déjà fiancé à une autre femme. J'ai été bien cruellement éprouvée depuis peu, dit-elle, cette foule qui bourdonne à mes pieds, cette musique qui frappe en cadence mon cerveau affaibli, me causent un vertige que je me sens incapable de pouvoir dominer; permettez donc que je me retire. Malgré mon courage et mon apparente virilité, vous le voyez, ma bonne Adélaïs, je suis faible comme un enfant, le moindre malaise m'abat. Adieu donc, Adélaïs, faites-vous bien belle ce soir... Adieu.... et dites-moi au revoir?

— Ainsi vous me quittez, répondit tristement la jeune fille, vous me quittez en me laissant le cœur plein de soupçons; c'est mal?

— Chassez-les comme une offense à ma sincère amitié, reprit Euphrosine; mon corps souffrant s'éloigne de vous, il est vrai, mais j'y resterai en esprit. Si votre miroir vous dit lorsque vous lui demanderez conseil pour votre toilette, s'il vous dit que vous êtes charmante, écoutez deux voix. Je serai là par la pensée. Adieu! adieu! » dit-elle, en s'éloignant et en s'efforçant de cacher par un sourire l'affreuse torture que subissait son pauvre cœur déçu dans ses plus belles espérances.

La jeune noble, soit qu'elle crût à un caprice de sa compagne, soit par tout autre motif, la supplia vainement de ne point lui fausser compagnie.

Euphrosine résista à toutes ses sollicitations avec l'énergie désespérée d'une véritable souffrance intérieure; elle ne craignait plus qu'une seule chose au monde, c'était de trahir par un mot ou par un geste la cruelle blessure qu'elle venait de recevoir devant celle qui la lui avait faite innocemment.

Adélaïs, restée seule, se trouva toute chagrine d'être privée d'un témoin pour jouir avec elle de l'effet des belles parures qu'elle devait revêtir le soir même pour être présentée au cercle de la baronne de la Chastre. Ajoutons, toutefois, que la contrariété qu'elle éprouva de ce contre-temps, diminuant à mesure qu'elle avançait dans les apprêts de sa toilette, devint nulle lorsque la dernière main fut mise à l'édifice de sa parure; la jeune fille oublia facilement, sous les regards d'amour de son fiancé, l'incident qui, dans la matinée, avait pendant une seconde éveillé sa jalousie.

En rentrant chez elle, Euphrosine se trouva être dans les mêmes conditions qu'une personne dont l'esprit, un moment égaré par l'ivresse, conserve néanmoins assez de bon sens pour s'apercevoir de la confusion de ses idées, ainsi que de la difficulté, de l'impuissance même qu'elle éprouve à les remettre en équilibre.

Chaque objet qui frappait ses yeux semblait tourner sous son regard, le plancher vacillait sous ses pieds; l'air lui paraissait obscurci par des vapeurs; elle s'accrochait, en marchant, à toute chose qui se trouvait sur son passage, sans quoi certainement elle serait tombée par terre.

La pauvre jeune fille se traîna ainsi jusqu'au fond de cette petite chambre dans laquelle, deux mois avant ce jour, Cœurdoulx, faisant taire toute délicatesse, s'était introduit furtivement pendant l'absence d'Euphrosine; celle-ci s'assit à la même place où le jeune homme, le front enfoncé dans ses deux mains, le cœur plein de son souvenir, avait cru sentir son souffle en respirant le parfum que la clématite répandait dans la chambre. .. Mais, hélas, à la place du rayon d'or qui se jouait dans les fleurs en réchauffant les passereaux, la pâle clarté d'une

journée de novembre éclairait seule le pauvre logis aux murs grisâtres, la nature morte avait jonché la galerie de feuilles sèches et de rameaux brisés !

La jeune orpheline, en considérant sa misère mise à nu sous le froid de l'hiver, fut frappée du douloureux contraste qui existait entre sa pauvreté et les riches tentures qu'elle venait de voir à l'hôtel de Branchebacque.

Mais j'étais donc absolument abandonnée de mon bon ange, s'écria-t-elle en frappant ses petites mains l'une contre l'autre, pour avoir pû rêver une minute que je pourrais devenir l'épouse d'Hélyon de Chandieu ? Moi ! la fille d'un portier.... car.... en dépit de tout ce qui se dit.... je suis bien la fille de Milon.... je le sens par l'orgueil de ma conduite.... J'en suis sûre par la honte, le remords que j'éprouve d'avoir voulu douter du sacrifice si grand de ma bonne et tendre mère. O ma mère chérie ! pardon, dit l'enfant, et vous, mon Dieu ! secourez-moi.... puis elle pria et pleura.... La nuit vint pendant ce temps. Euphrosine pensa qu'il fallait prendre un parti, s'arrêter à quelque chose; le premier projet qu'elle forma après la funeste secousse qu'elle venait d'éprouver, ce fut d'éviter de revoir Adélaïs tout aussi bien qu'Hélyon de Chandieu; mais ensuite la blessure faite à son orgueil lui souffla la vengeance : Euphrosine avait le cœur faible et l'âme énergique.

L'apparente félonie d'Hélyon révoltait sa fierté, flagellait son amour-propre. Être sa dupe ! penser qu'elle avait été le jouet d'un homme, d'un homme qu'elle n'avait encouragé que parce qu'il s'était présenté à elle sous les dehors de la vertu qu'il avait invoquée pour la séduire !...

« Oh ! je ne suis qu'une faible femme, se disait-elle, mais je le ferai repentir de la duplicité de son action. Je saurai lui montrer le mépris qu'il m'inspire ! Je ne lui donnerai pas le droit de se croire le maître de mon bonheur ! d'un mot, je puis briser le sien, il y aura deux blessés dans la lutte ! et jamais, non jamais, il ne saura qu'il me cause un regret. »

Tout en se parlant à elle-même, la figure de la jeune fille avait pris, en s'inspirant de ses émotions, une physionomie extraordinaire; l'éclat de ses grands yeux répandait comme une lumière dans l'appartement; la lèvre pâle et le front haut, elle ressemblait à la statue de la vaillance pour laquelle les revers sont encore des lauriers.

Peu à peu cette première exaltation fit place à des sentiments plus doux et plus en rapport avec la nature tendre et l'éducation religieuse d'Euphrosine. Elle ne put pas s'empêcher, d'ailleurs, de reconnaître ses torts en recherchant ceux d'autrui, et alors, par un retour subit elle pardonnait au pervers Hélyon en s'humiliant de sa propre imprudence. Elle finit par prendre un parti héroïque... Tout son bonheur pour le mien, avait-elle promis mentalement à Dieu en implorant son secours...

Euphrosine était parfaitement résolue à ne revoir jamais Hélyon de Chandieu, à éviter une recontre avec Adélaïs, et enfin à partir pour l'Allemagne rejoindre les filles de Sainte-Begghe qui pouvaient se vouer au soulagement des pauvres sans pour cela prononcer de vœux. De cette sorte, elle ne faillirait point au serment qu'elle avait fait à son père en se séparant malgré tout de ce monde, dans lequel elle laisserait le capitaine de Chandieu jouir en paix avec une autre d'un bonheur qu'il lui avait promis !

La nuit devenant sombre, la jeune fille ferma non-seulement la porte et les fenêtres de l'ancienne maison de son père, mais encore la grille de la galerie qui se trouvait dans le haut de l'escalier, pensant que si, contre toute prévision, Adélaïs pouvait s'échapper dans la journée du lendemain et venir chez elle, ce premier obstacle opposé à une visite chez les Cœurdoulx la sauverait pour quelques jours d'une entrevue qu'elle voulait absolument rendre impossible.

Ainsi donc, après avoir cadenassé toutes les ouvertures et retiré jusqu'à l'échelle qui servait aux jeunes filles pour s'introduire l'une chez l'autre, Euphrosine descendit chez ses voisins.

« Il est impossible qu'avec l'aide de Dieu, se disait la pauvre enfant, je ne parvienne pas à remettre le calme dans mon cœur et surtout à ne point devenir un obstacle au bonheur de ceux que j'aime. Oui, pour moi, pour Adélaïs, j'effacerai jusqu'à la trace de mon rêve orgueilleux ! Comment est-il possible, d'ailleurs, que je ne surmonte pas une peine d'amour, en face de la vénérable mère Cœurdoulx, qui porte cinq fois et si courageusement le deuil de son amour maternel ! Pauvre mère ! allons la retrouver et la prendre pour modèle. »

*

La marchande de grains était restée seule tout le long du jour; son fils, sachant Euphrosine à l'hôtel de Branchebacque, était allé en ville afin de voir la fête. Il n'était point encore de retour de sa promenade lorsque Euphrosine, belle de volonté et pâle comme une fleur penchée sur sa tige, entra dans l'appartement où la veuve trompait sa douleur en se créant le plus de besogne qu'elle pouvait, en veillant au bien-être de son fils et à celui de la jeune fille qu'elle regardait comme sienne depuis les événements qui les avaient laissées, l'une veuve, l'autre orpheline.

Un énorme feu brûlait dans l'âtre de la cuisine, où Euphrosine retrouva la mère Cœurdoulx; la jeune fille posa au-dessus de la flamme ses petites mains fluettes frissonnantes autant de fièvre que de froid.

« Ma mère Cœurdoulx, dit-elle à la bonne vieille, je me sens souffrante et remplie de frayeur au sujet de mon malaise, pardonnez-moi cet excès de faiblesse, j'ai peur de la Sanitat ! Je voudrais cacher à tous les regards le dérangement que j'éprouve dans ma santé;

aidez-moi donc, je vous en conjure, à me soustraire à tous les yeux... Vous ne craignez pas la peste! N'est-il pas vrai, ma mère? »

La bonne vieille jeta, avant de répondre, un coup d'œil désolé du côté de ses nombreux lits déserts...

« Non, dit-elle simplement, non, ma fille, je ne crains pas la peste... »

L'accent de la pauvre femme était si douloureux qu'Euphrosine, dont la sensibilité était doublée par le poids de ses propres peines, posa sa belle tête sur le sein de la vieille mère en laissant librement couler ses pleurs.

« Ne te désole pas ainsi, ma fille, je t'en conjure; je te cacherai, je ferai tout ce qu'il te plaira.

— Excellente mère! A mon tour, repartit la jeune fille, je vous supplie de ne point vous alarmer sur mon compte, je souffre sans être positivement malade; j'en suis sûre, mon imagination seule se crée des fantômes qui énervent mon esprit en affaiblissant mon corps; j'ai besoin de calme et de repos, voilà tout. Veuillez donc me permettre de rester ici en bas et me promettre de répondre aux personnes qui pourraient venir me demander, sous n'importe quel prétexte, que je suis partie pour aller retrouver des parents qui vous sont inconnus. Dites, ferez-vous cela pour m'obliger?

— Oui, oui, sois bien tranquille, chacun ignorera, je te le promets, ton séjour dans la maison. Pour plus de sûreté, ajouta-t-elle, je fermerai la porte de l'ancien magasin; nous ne viendrons ici que le soir, et nous nous tiendrons pendant la journée dans la chambre de ma pauvre Ancelle. Il n'y a pas moyen que personne du dehors puisse voir ce qui s'y passe.

A son retour à la maison, Cœurdoulx fut étrangement surpris en y apprenant l'installation d'Euphrosine. Celle-ci s'était couchée après la conversation qu'elle avait eue avec la marchande de grains. Cœurdoulx et sa mère soupèrent silencieusement en face l'un de l'autre; le jeune homme se perdait en conjectures sur le motif qui avait déterminé Euphrosine à demander un asile à sa mère; il soupçonna de suite que la jeune fille avait une maladie peu dangereuse, puisqu'elle désirait absolument rester seule et qu'elle avait pris un potage avant de se mettre au lit; il conclut donc de tout ce que sa mère lui raconta de l'émotion, des pleurs et de la pusillanimité si en désaccord avec le caractère énergique de la jeune fille, que celle-ci avait le cœur bouleversé par quelque chose qu'il comptait bien deviner et faire servir à son projet d'hymen dans lequel il s'entêtait de plus en plus. Il ne fut donc pas absolument surpris le lendemain en remarquant qu'Euphrosine cherchait une occasion de lui parler en particulier; il était assez aiguillonné lui-même par la curiosité pour la faire naître le plus promptement qu'il lui fut possible.

La jeune fille n'avait pas dormi de la nuit, elle l'avait passée à préparer les termes de la confidence qu'elle voulait faire à Cœurdoulx de tout ce qui était arrivé entre elle et le capitaine Chandieu. Si, d'un côté, cet aveu lui était cruel, d'un autre, elle s'imaginait qu'il était le plus sûr moyen d'empêcher Cœurdoulx de persister dans l'illusion où il était, qu'elle lui était promise en mariage; elle espérait, d'ailleurs, que ce jeune homme l'aiderait à disparaître aux regards d'Hélyon et d'Adélaïs, sans qu'elle eût besoin d'avoir recours pour cela aux religieuses qui l'avaient élevée, ayant conçu un effroi terrible des reproches qu'elle avait encourus de leur part.

La confusion d'Euphrosine, en faisant sa triste confidence à Cœurdoulx, ne fut pas la seule souffrance qu'elle éprouvât; son amour-propre était moins froissé de ce qu'elle avait à dire d'elle-même que de la nécessité où elle se trouvait de dévoiler le caractère bas et faux d'un homme qu'elle aimait toujours en dépit de sa félonie! Ce fut donc les yeux baissés et la rougeur au front que la désolée jeune fille fit à Cœurdoulx l'aveu complet de sa déception amoureuse; elle n'omit rien de tout ce qu'Adélaïs lui avait raconté, du chagrin amer qu'elle en avait ressenti, enfin elle acheva sa narration par le récit de la résolution inébranlable qu'elle avait prise de se faire béguine.

Euphrosine acheva sa dernière phrase en pleurant, et, les yeux attachés sur ceux de Cœurdoulx, elle lui dit : Je vous connais pour avoir un bon cœur, vous m'avez promis en outre une amitié fraternelle; aussi, vous le voyez, je n'hésite pas à vous demander aide et secours pour m'éviter l'humiliation et la honte d'être le témoin ou l'obstacle du mariage d'Adélaïs.

La physionomie de Cœurdoulx, en écoutant la jeune fille, n'avait point exprimé cette jalousie terrible qui rend quelquefois l'homme le plus doux semblable à une bête féroce; on ne reconnaissait point non plus en lui l'expression du dédain qui anime souvent celle d'un amoureux se sentant éconduit parce qu'un autre plus heureux que lui vient d'obtenir ce qu'il a vainement désiré! Le jeune marchand de grains ressemblait davantage à un beau joueur qui, tout en perdant la partie, compte toujours sur une revanche... Aux derniers mots d'Euphrosine, il s'était agenouillé près d'elle.

« Votre beau capitaine, lui dit-il, ne mérite pas une seule de ces grosses larmes que je veux essuyer avec autant d'amour qu'il vient de montrer de mépris pour vous.... Je suis riche, Euphrosine! continua-t-il, plus riche qu'Hélyon de Chandieu.... D'ailleurs, le château de Porpières n'aura guère de quoi remplacer ses girouettes quand son maître sera privé.... » Mais en prononçant ce dernier mot, Cœurdoulx s'arrêta. Il avait prodigieusement rougi après cette phrase qu'il n'acheva pas et qu'il paraissait se reprocher comme une maladresse.

Euphrosine était trop troublée, de son côté, pour bien faire attention à

la réticence de Cœurdoulx qui continua sans avoir à redouter une remarque de la jeune fille.

« Je suis riche, très-riche même; de plus j'ai, dans la seule espérance de vous plaire, commencé des études qui, après m'avoir donné quelque peine, sont devenues pour mon esprit une source inépuisable de satisfaction; en outre, votre noble amie Adélaïs m'a mis au cœur par son persiflage quotidien un immense désir de sortir de ma condition, j'ai bon espoir d'y parvenir avec le système du père Louet qui prétend qu'on peut presque tout en ce monde lorsqu'on y possède l'argent pour levier; qu'on peut commander à son cœur, et mettre un frein à ses passions, ou du moins calculer exactement la chance qu'on possède pour les satisfaire; donc, ne vous faites aucun souci, j'ai la ferme volonté de vaincre les difficultés que je ne manquerai pas de trouver sur ma route; mais décidé, comme je le suis, à ne point m'arrêter aux épines du chemin, j'attendrai certainement le but que je me propose : je vous ferai riche d'abord, noble peut-être, et votre amour-propre si justement blessé aujourd'hui se vengera à son tour en dédaignant ceux qui ne craignent pas de vous offenser. »

Un sourire tendre et quelque peu étonné erra sur les lèvres d'Euphrosine, tandis que son jeune voisin lui narrait avec des yeux brillants d'orgueil sa vaniteuse espérance d'avenir.

La jeune fille, en supputant dans sa pensée quel empire l'ambition exerçait déjà sur l'esprit de Cœurdoulx, comprit vite et avec joie (car elle n'était point coquette) que le jeune homme oublierait plus facilement qu'un autre une peine de cœur, l'amoureux devant céder la place au rêveur de distinctions sociales; alors, par un mouvement aussi gracieux que pudique, elle posa sa main sur la blonde chevelure du grand ambitieux agenouillé près d'elle, et lui dit : « Point ne changerai d'amour, mon frère Cœurdoulx, et jamais aucune autre bague ne remplacera à mon doigt celle que j'ai acceptée si étourdiment, mais avec tant de confiance, d'Hélyon de Chandieu; jamais non plus, jamais je n'oublierai la proposition généreuse que vous venez de me faire, c'est une preuve d'estime dont je vous saurai gré durant toute ma vie, et, puisque vous êtes riche, je vous ferai à mon tour une demande : conduisez-moi en Allemagne dans un béguinage. Ce voyage distraira un peu de ses peines votre bonne et excellente mère, tandis qu'il vous sera profitable en vous faisant acquérir des lumières qui doubleront vos facultés pour parvenir aux honneurs dont vous me paraissez si jaloux, mon cher vaniteux, ajouta-t-elle en se levant. Je suis votre sœur d'adoption, Cœurdoulx; est-ce compris ? le voulez-vous ?

Celui-ci secoua la tête sans répondre. « Nous verrons bien, se disait-il intérieurement, nous verrons bien.... »

Euphrosine avait pris courageusement le parti de renoncer sans bruit et sans éclat à l'amour d'Hélyon; elle chercha donc, son caractère étant

droit, à se distraire d'une peine dont elle avait la bonne volonté de guérir; elle résolut avec une force d'âme peu commune de ne point s'énerver par le souvenir doux et cruel de son amour si pur et si dédaigné; car la jeune fille pensait avec douleur que depuis son départ de la Sanitat dont elle n'avait pas prévenu le capitaine de Chandieu, celui-ci n'avait fait aucune démarche pour apprendre ce qu'elle était devenue. A la vérité, le séjour du maréchal de la Chastre à Bourges avait dû apporter bien des entraves à ses recherches; mais si, d'un côté, cet incident apparaissait à la jeune fille comme une excuse, de l'autre, elle concluait, en faisant l'analyse de son propre cœur, que le véritable amour est celui pour lequel l'obstacle n'est qu'un défi et jamais un empêchement.

Ainsi, comme je l'ai déjà dit, Euphrosine chassait, à mesure qu'elles lui venaient, toutes les pensées qui la ramenaient, malgré elle, au souvenir qu'elle voulait bannir de son cœur. Afin d'y parvenir plus aisément, elle chercha dans une vulgaire occupation à employer ses mains d'une manière qui fixerait aussi ses idées sur un autre point que sur celui de la douleur. Elle avisa le rouet d'Ancelle et la quenouille encore chargée de laine. Euphrosine n'avait jamais manié un fuseau, mais elle se dit que c'était au contraire un bien pour elle que cet apprentissage qu'elle pouvait faire dans l'art de la fileuse; elle entreprit donc d'achever l'œuvre commencée par la morte, et pria la bonne mère Cœurdoulx de vouloir bien lui servir de guide dans son premier essai.

Euphrosine employa ainsi les longues heures du jour pendant lesquelles Cœurdoulx continuait ses études sous la direction du père Louet. L'occupation un peu monotone qu'elle s'était créée finit par la captiver entièrement; naturellement adroite, elle apprit facilement à remuer en cadence le pied qui devait faire tourner la roue, et ses doigts agiles n'eurent aucune peine à rouler la laine qui devait, en s'allongeant sous sa main, devenir un fil plat d'égale grosseur, en se tordant sous la rotation du fuseau.

Elle s'était approchée tout près de la fenêtre afin de profiter des dernières clartés du jour, et elle regardait avec complaisance sa quenouille à peu près dégarnie de laine, lorsque le bruit de plusieurs personnes qui parlaient dans la pièce à côté de celle où elle se trouvait lui fit prêter l'oreille.

Le timbre d'une voix toujours bien chère ne tarda pas à être entendu par Euphrosine. Le capitaine de la grosse tour de Bourges demandait à la marchande de grains de l'introduire près de la jeune fille. La bonne femme s'était entortillée dans une explication assez difficile, lorsque l'entrée de Cœurdoulx dans la chambre vint sortir sa mère de l'embarras qu'elle éprouvait en se trouvant forcée de mentir à un homme qui lui parlait avec déférence et bonté, et pour la famille duquel elle avait toujours eu autant de considération que de sympathie.

Hélyon de Chandieu parut tout à fait désolé en apprenant positivement qu'Euphrosine n'était plus dans la maison; il insista pour avoir des renseignements sur le lieu qu'elle avait choisi pour résidence; il fit plusieurs questions sur les relations de parenté ou d'affection qu'on devait connaître à la jeune fille. N'avait-elle pas de grands-parents à Boucard ou bien à Ivoy? La mère Cœurdoulx jura, et cela sans enfreindre la vérité, qu'Euphrosine et son père n'avaient pas reçu une seule visite de famille depuis qu'ils habitaient sa maison, et qu'elle était certaine, du reste, que le père et la mère de Denise n'existaient plus depuis bien des années. Alors Cœurdoulx apprit à l'officier, le projet qu'Euphrosine lui avait communiqué et l'intention où elle était de se faire béguine, ajoutant qu'elle devait à cette heure être probablement en chemin pour se rendre dans les Pays-Bas ou bien en Allemagne, ignorant, disait-il, le béguinage que la jeune fille avait choisi pour y prendre un engagement.

Si Euphrosine avait pu se douter de l'émotion qui saisit M. de Chandieu en écoutant la narration de Cœurdoulx, toute hésitation pour se montrer à ses yeux eût certainement cessé; mais la jeune fille ne le voyait pas, elle écoutait seulement sa voix en se reprochant même d'aimer à l'entendre. Une ou deux fois, elle fit un pas vers la porte, elle avança même la main pour l'entr'ouvrir; mais la raison, la pudeur, sa conscience, la promesse intérieure qu'elle avait faite de s'écarter du bonheur d'Adélaïs, toutes ces choses la retenaient au moment de satisfaire le souhait ardent de son cœur qui l'invitait à entendre encore une fois la bouche perfide qui lui avait juré un amour appartenant déjà à une autre. Par un effort puissant de vertu, la jeune fille ne bougea pas de l'endroit où elle était; le capitaine de Chandieu sortit de la maison sans la revoir, éconduit par Cœurdoulx, dont l'âme tressaillait d'aise en commettant une action qui eût répugné à une nature moins absorbée que ne l'était celle de Cœurdoulx dans sa propre satisfaction.

Certes, il perdit toute chance de plaire à Euphrosine, durant cette veillée pendant laquelle il se montra si naïvement joyeux de la déconvenue qu'il venait de faire essuyer au sire de Chandieu. La mère, ignorant ce qui s'était passé entre l'officier et Euphrosine à la Sanitat, dit à cette dernière qu'elle se serait trouvée dans un fort grand embarras sans l'arrivée de Cœurdoulx qui avait su mieux qu'elle mentir à Hélyon de Chandieu, « un si grand seigneur, ajoutait-elle, et du reste plus capable d'aider son prochain que de lui nuire; puis il m'a dit qu'il était chargé pour toi, ma fille, d'un message important! je regrette après tout qu'il ne te l'ait pas communiqué.... Ce message continua-t-elle avait peut-être rapport à ta famille! Qui peut savoir au juste si tu es vraiment la fille de Milon et de Denise? Chacun en doute si fort en ville depuis quelque temps, que je suis presque tentée de penser comme tout le monde à cet égard!

— Et moi, s'écria vivement Cœurdoulx je soutiendrais le contraire devant l'univers entier. Cette supposition est aussi absurbe qu'elle est humiliante pour les parents d'Euphrosine.... Elle est bien l'enfant de Denise, je n'en veux pas d'autre preuve que la profonde douleur que celle-ci a ressentie à son lit de mort. O ciel! ma mère, comment pouvez-vous douter de la véracité de cette pauvre femme, vous qui l'avez vue mourir en répétant le nom de sa fille qu'elle a mêlé à celui de Dieu jusqu'à son dernier souffle!.... C'est un bien suprême moment pour mentir que celui de la mort! Et c'est une bien grave offense à la mémoire de Denise que de la croire coupable d'un tel péché. Est-ce que vous la lui faites, vous, Euphrosine, cette offense?

— Non, non, répondit celle-ci avec chaleur, non, non, je ne doute point du sacrifice ni de l'amour de ma mère! Mais, je vous en conjure, Cœurdoulx, cessons un entretien qui m'attriste sans nécessité! Qu'importe, d'ailleurs, de qui je tiens réellement le jour? L'essentiel pour moi, c'est d'avoir accompli rigoureusement tous mes devoirs envers ceux qui se sont dits mes parents! Ma conscience, non plus que mon cœur, ne me reproche rien à cet égard. »

Le reste de la soirée se passa tristement de part et d'autre; la jeune fille faisait de vains efforts pour surmonter le redoublement de souffrance qu'elle éprouvait depuis la visite qu'Hélyon lui avait rendue si infructueusement. Lorsqu'elle parlait, sa voix était pleine de sanglots contenus, et, dans le silence, les lignes pures de son visage se plissaient sous l'angoisse de sa pensée.

La mère de Cœurdoulx considérait cette douleur muette comme le signe de la maladie dont Euphrosine se disait atteinte; elle lui proposait des boissons calmantes, l'engageait au repos, et l'entourait de tous les soins que son affection lui suggérait afin d'alléger un mal qu'elle supposait purement physique.

Quelques jours se passèrent de la sorte, pendant lesquels Euphrosine essaya de briser par le travail manuel les grandes angoisses de son cœur. Elle ne se plaignait pas, mais le cercle brun qui se dessinait sous ses grands yeux devenait chaque jour de plus en plus sombre, et l'expression calme et résignée de toute sa personne eût attendri de pitié l'être le plus indifférent. Cœurdoulx, qui l'aimait, ne voyait pas sans chagrin les ravages cruels que la douleur imprimait sur cette organisation naguère si riche en courage et en santé. Il eût résolûment donné dix années de sa vie pour ramener sur les lèvres pâlies de la jeune fille le frais sourire qui leur seyait si bien autrefois; mais ce que Cœurdoulx ne pouvait pas, ne voulait pas sacrifier à la tranquillité d'Euphrosine, c'était son propre bonheur à lui, c'était l'espérance qu'il avait de s'en faire aimer, d'en faire sa femme. Dût-elle payer de toutes ses joies les joies de Cœurdoulx, il voulait la posséder; n'importe à quel prix, il lui fallait son bonheur! Celui d'autrui, il n'y réfléchissait

que lorsqu'il pouvait faire obstacle au sien ou bien en augmenter la somme. D'un mot, il pouvait disculper le capitaine Chandieu et ramener dans le cœur d'Euphrosine les doux rêves de félicité qu'elle n'avait fait qu'ébaucher et dont elle regardait comme un devoir de s'abstenir comme d'une faute. S'il se taisait, je vous l'ai dit, c'est que Cœurdoulx pratiquait, sans l'analyser toutefois, ce principe ou plutôt cet axiome : *qui veut la fin, veut les moyens*, et tous les moyens paraissaient bons à Cœurdoulx pour arriver à ce qui pouvait faire sa fortune ou son bonheur; d'ailleurs, il endormait ses remords (car il n'est pas de conscience à laquelle Dieu ne fasse pas la charité d'un avis), il endormait, dis-je, ses remords avec ce dilemme qui lui semblait concilier toute chose : c'est qu'Euphrosine, après avoir pleuré et souffert de l'absence d'Hélyon de Chandieu, finirait par se consoler; qu'alors elle trouverait dans la position que lui offrirait Cœurdoulx, une large compensation aux avantages auxquels elle pouvait prétendre en devenant l'épouse du capitaine de Chandieu; car celui-ci avait passé l'âge de quarante ans; il avait en propre un patrimoine peu considérable, et il était, disait-on, sur le point de renoncer aux honneurs militaires pour aller vivre à la campagne; or, Cœurdoulx plus jeune que lui de vingt années, riche et savant comme il espérait le devenir, ne pouvait pas s'humilier au point de se croire moins apte qu'un autre à faire le bonheur d'une femme, cet autre fût-il noble et officier du roi!...

Donc, Cœurdoulx poursuivait avec enchaînement et sans s'arrêter à aucune considération d'autrui le but auquel il s'était proposé d'atteindre; et n'allez pas croire pour cela qu'il fût méchant le moins du monde! Cœurdoulx avait le caractère doux et facile, obligeant même, quand son intérêt n'en souffrait pas.

L'enfant qui impose ses chants à des douleurs qu'il devine n'est point méchant! L'oiseau qui fond sur une fourmilière, qui mord et qui enlève avec son bec la pauvre travailleuse chargée d'un fétu nécessaire à sa famille, cet oiseau-là n'est pas méchant, quoiqu'il devienne parfois la cause de la ruine et du désespoir : il suit l'instinct de la nature qui le porte à se satisfaire, comme l'enfant a suivi son égoïsme en imposant ses rires à des larmes; l'un et l'autre sont ignorants de la charité! Cœurdoulx était mauvais à la façon de l'enfant et de l'oiseau; incapable par sa nature, et encore plus par son éducation, de comprendre les combats d'une âme résistant par vertu à un penchant, ou sacrifiant sa légitime vengeance à la paix, au bonheur d'une autre, il n'avait, du reste, qu'une faible idée de la souffrance intérieure qui rongeait Euphrosine. Oh! peut-être la volonté du jeune homme eût-elle faibli s'il lui avait été permis de pénétrer dans la chambre de la jeune fille lorsque celle-ci cherchait, après une journée laborieusement employée, une ressource dans le sommeil contre les blessures si cruelles de son âme! Sa volonté eût faibli, certes, s'il avait pu soulever un coin

du lourd rideau de serge sous lequel reposait la belle tête de l'orpheline! Il aurait senti autant de honte que de remords en se trouvant en face du désastre moral dont il était, sinon la cause, du moins le complice.

Euphrosine, pendant les heures de ses cruelles insomnies, murmurait la prière du chapelet; de grosses larmes roulaient silencieusement sur les grains bénits; une toux convulsive soulevait de temps en temps sa poitrine échauffée. Mon Dieu! se disait-elle, que je suis faible et lâche! J'ai pourtant bien, Seigneur, la volonté de me résigner!.... Et comme il était vrai qu'elle avait cette volonté et que toute âme droite est généreuse, la conscience timorée de la jeune fille lui reprochait d'être injuste envers Cœurdoulx dont les tendres soins et les bons offices l'irritaient au lieu de la rendre reconnaissante. La présence continuelle de ce jeune homme lui était devenue insupportable à ce point, qu'elle avait été plus d'une fois tentée, pour y échapper, de remonter dans l'ancien logis de son père, mais elle sentait bien, la pauvrette, que c'était là un des piéges tendus à la faiblesse de son cœur; aussi n'y céda-t-elle pas.

Quoiqu'elle fût toujours parfaitement décidée à partir pour l'Allemagne, néanmoins elle ne se dissimulait pas que la manière dont Cœurdoulx hâtait les préparatifs de ce voyage lui déplaisait; elle aurait désiré aussi qu'il eût mis moins de prudence pour l'empêcher de communiquer avec les gens du dehors; sa séquestration était si complète qu'elle ne savait comment y échapper, et toutes les ressources de son imagination avaient échoué pour obtenir de Cœurdoulx l'aveu qu'Adélaïs eût cherché à revoir son ancienne amie!

Cette muette tactique de Cœurdoulx, pour éloigner de la jeune fille tout retour vers le passé, froissait étrangement sa susceptibilité un peu orgueilleuse! Qu'elle voulût bien, par générosité, par vertu, s'abstenir de revoir Adélaïs, ainsi qu'Hélyon, cela se comprenait; mais il était contre toute probabilité qu'elle consentît jamais à y être contrainte par la volonté d'un autre et surtout par celle de Cœurdoulx qui avait un intérêt direct à une rupture de sa part avec tout ce qu'elle avait autrefois aimé ou qu'elle aimait encore.

Euphrosine sentit que la contrariété journalière qu'elle éprouvait dans la compagnie de Cœurdoulx pourrait la porter à des démarches qu'elle regretterait plus tard, en la faisant s'écarter du plan de conduite qu'elle s'était tracé pour guérir d'un amour devenu impossible; elle résolut donc, pour échapper à ce danger, d'aller au couvent de Sainte-Claire chercher un avis. Jusque-là, la jeune fille s'était privée de cet appui moral par la juste crainte des reproches qu'elle avait encourus en se liant aussi légèrement qu'elle l'avait fait à la Sanitat avec le capitaine Hélyon de Chandieu; elle était sûre d'être réprimandée sévèrement, et la pauvre Euphrosine, honteuse de s'être exposée à un

blâme légitime, avait eu la faiblesse de s'y soustraire; mais le trouble intérieur de son âme, les inquiétudes qu'elle ressentait pour l'avenir, la déterminèrent à braver la honte d'une remontrance, espérant que son repentir d'ailleurs la ferait suivre d'un indulgent pardon.

Cette courageuse résolution étant bien arrêtée dans l'esprit d'Euphrosine, elle se trouva tout d'un coup soulagée d'un des plus grandes souffrances que le cœur éprouve lorsqu'il est profondément blessé. Je veux parler de l'inaction dans la douleur!

Ne rien faire, ne rien dire, ne rien tenter, attendre les événements quand on est malheureux, on croit généralement que cette conduite, qui serait, du reste, la plus sage, est aussi la plus facile à tenir, tandis que, tout au rebours, c'est celle qui rebute, torture et accable le plus l'âme affligée! Se résigner dans l'inaction, c'est montrer le plus grand courage qu'on puisse attendre de sa force d'âme. Car, en effet, le malheureux commence déjà à l'être moins s'il entreprend quelque chose qui lui donne l'espoir d'adoucir ses peines; et, d'un autre côté, si elles sont de nature à lui attirer un blâme ou une réprimande, il sent le poids de sa faute diminuer à mesure qu'il s'en accuse.

Euphrosine s'endormit donc avec la consolante idée qu'elle irait le lendemain réconforter son cœur dans l'asile consacré qui avait si doucement abrité son enfance; elle s'éveilla au point du jour et se trouva fort aise d'entendre la marchande de grains qui déjà s'occupait du ménage; elle la pria de l'accompagner jusqu'au couvent de Sainte-Claire pour y entendre la messe et ensuite y passer quelques heures; elle n'osait pas, ajouta-t-elle, s'aventurer seule dans les rues de Bourges d'aussi grand matin.

La démarche d'Euphrosine était tout aussi naturelle que son désir d'être accompagnée. La bonne maman, pour toute réponse, prit sa mante et s'apprêta à suivre la jeune fille au couvent.

L'église était à peu près déserte lorsqu'elles y entrèrent toutes les deux; Euphrosine s'avança vers le chœur et alla se placer près de la balustrade du maître-autel, tout à côté d'une petite porte placée contre la grille recouverte d'un rideau noir, derrière laquelle les religieuses du couvent de Sainte-Claire entendaient la messe lorsqu'elles assistaient à l'office dans la chapelle extérieure de la communauté.

Euphrosine était entièrement enveloppée dans un vêtement brun dont le capuchon plissé se rabattait sur ses yeux et mettait ainsi dans l'ombre tout le bas de sa figure. A peu près sûre de ne pas être reconnue par les assistants, la jeune fille se trouva plus libre pour prier: elle le fit avec ferveur.

Il s'écoula ainsi un temps assez considérable pendant lequel l'église se remplit peu à peu... Les cierges brûlaient à l'autel lorsque la petite porte que j'ai signalée plus haut, s'ouvrit doucement pour donner passage à plusieurs personnes qui, contre toutes les habitudes reçues,

s'introduisirent dans le chœur par cette issue réservée au prêtre officiant, ou bien à quelque proche parente d'une religieuse en visite au couvent. Euphrosine s'était placée près de cette porte afin de se trouver sur le chemin de l'aumônier lorsqu'il viendrait à la chapelle; elle voulait lui demander la faveur d'entrer au couvent par cette voie, espérant obtenir de cette manière une entrevue plus secrète et plus prompte avec la mère générale des clarisses.

En entendant la porte grincer sur ses gonds, la jeune fille releva la tête qu'elle tenait baissée, ses yeux cherchèrent les yeux du prêtre; mais que devint-elle, lorsqu'à la place du visage du moine qu'elle s'attendait à voir, elle aperçut distinctement le pâle et malin profil d'Adélaïs qu'Hélyon de Chandieu accompagnait? L'un et l'autre passèrent près d'elle sans la voir, d'abord parce que le capuchon qui recouvrait une partie de sa figure la rendait méconnaisable, et qu'ensuite Euphrosine se trouvant sur le côté de la porte, ils furent assez éblouis par la lumière du chœur pour ne rien distinguer des objets qui se trouvaient autour d'eux. Hélyon et Adélaïs passèrent donc près d'elle sans la reconnaître et vinrent s'agenouiller à deux pas derrière sa chaise; de cette façon elle ne pouvait les voir; mais chaque mouvement qu'Adélaïs imprimait à sa robe de soie la faisait tressaillir, et son missel lui échappa tout à fait des doigts lorsqu'elle entendit Hélyon tutoyer sa compagne au moment où ils quittèrent l'une et l'autre l'église. Au même instant, la bonne mère Cœurdoulx prit aussi congé d'Euphrosine en lui donnant rendez-vous pour le soir à la même place lorsqu'elle viendrait la chercher.

Cet arrangement pris, Euphrosine, au lieu de marcher vers la porte du couvent, se laissa choir sur sa chaise; elle était à bout de ses forces.

Un frisson général faisait trembler tous ses membres! Elle ne doutait pas qu'Hélyon ne fût déjà marié. Ainsi l'homme avec lequel elle avait échangé une bague d'alliance était irrévocablement lié à une autre femme, et en outre il lui avait fait l'insulte de chercher à la revoir la veille même de sa trahison! Et dans quel but alors? Oh! quelle honte! quel remords! quel chagrin elle éprouva!.... Par instants, il passait dans son cerveau malade et affaibli des pensées de haine que la tendresse naturelle de son cœur combattait vaillamment, tandis que sa belle âme, en se mettant en présence de Dieu, cherchait à lui emprunter quelque chose de sa mansuétude. Puis Euphrosine, quoique bien jeune, avait fait un rude apprentissage de la vie! Un séjour de deux mois à la Sanitat lui avait valu l'expérience de dix années passées dans des conditions ordinaires de l'existence; elle réfléchit donc plus sérieusement qu'une autre jeune personne n'aurait pu le faire à sa place sur tout ce qui lui était arrivé avec le capitaine de Chandieu, et bientôt son jugement, mûri par la souffrance d'un abandon, éclairé par le souvenir des maux qu'elle avait secourus, se trouva assez juste et assez généreux

pour oublier la faute commise envers elle, en remerciant Dieu d'avoir borné son épreuve à la peine d'un amour malheureux, mais encore innocent.

Euphrosine avait perdu au contact des gens de toutes sortes cette ignorance de la pensée qu'on pourrait appeler à juste titre le parfum des fleurs de la vierge. La perte de ce don si suave de l'entière innocence fut un bienfait pour elle. Oh! certes, bien mieux partagées qu'elle ne le fut alors sont les jeunes filles dont le chaste bandeau est garanti par la prudence maternelle; mais pour celles qui, comme Euphrosine, sont privées de l'appui si fort et si doux d'une mère, il n'est pas mal à propos que celles-là soient éclairées sur la nature des piéges que le monde sème sans cesse sous leurs pas; car les usages, les flétrissures, les tolérances de ce même monde s'accordent peu avec la probité naturelle du cœur et avec la justice et la miséricorde divines.

Euphrosine entrevit donc avec une profonde terreur et la soumission d'une nature droite, mais faible, les différents dangers auxquels elle avait probablement échappé en fuyant la Sanitat et de nouvelles rencontres avec le capitaine de Chandieu. En effet, quelques jours de plus passés ensemble l'auraient probablement compromise auprès de tous les gens frivoles dont la conversation a besoin d'être alimentée par le scandale, et pour lesquels l'honneur d'une femme n'a d'importance qu'en raison du rang qu'elle occupe dans la société. Elle frémissait aussi en pensant qu'elle-même eût peut-être été entraînée à suivre une voie déshonorante si on lui avait fait l'injure de l'y croire engagée. Euphrosine avait assisté aux derniers moments de quelques-unes de ces pauvres coupables dont la première chute avait tenu à un aveuglement d'amour-propre obstiné à couvrir d'un voile épais la fin inévitable de toutes les liaisons qui se passent de morale et de religion. Elle avait vu un peu d'or, plus souvent le mépris payer des abnégations, des dévouements de dix, de vingt années. Toujours l'homme, en rompant la liaison illicite, avait reconquis par ce seul fait du retour à la vertu le titre d'honorable que pour toujours on refuserait à sa complice! Elle avait toujours vu chacun s'associer à cette réhabilitation de l'homme qui, hélas! quelquefois n'est de sa part qu'un calcul, une lassitude, et non un sacrifice fait à la morale dont des principes plus purs eussent exigé une réparation à l'honneur, au lieu de cet abandon qui laissait l'outrage à nu.

Euphrosine, en énumérant dans sa pensée toutes les misères auxquelles elle venait d'échapper, se sentit pour ainsi dire consolée de la blessure faite à ses sentiments; il ne lui resta plus dans le cœur qu'une profonde reconnaissance pour sa mère qui l'avait mise à même de recevoir une éducation religieuse : cette religion dont le flambeau lui avait montré à temps le danger où elle courait et qui venait essuyer les pleurs que son délaissement lui faisait répandre!

Non, non, se disait-elle, je ne dois ni me plaindre ni me lamenter! Dieu, que je veux servir sincèrement, me donnera la force d'effacer jusqu'à la douleur de mon rêve. Je ne veux pas haïr M. de Chandieu; le plus sûr et le mieux, c'est de l'oublier. Cher Hélyon! murmura-t-elle tout bas. Mais ce fut le dernier cri de sa faiblesse, et, lorsqu'elle passa la porte de clôture du couvent, elle acceptait la vie telle que la Providence voudrait bien la lui faire.

La sœur converse qui introduisit Euphrosine fit une telle exclamation de surprise en l'apercevant, que celle-ci en demeura tout interdite! Ce fut encore la même chose en abordant la supérieure. La jeune fille ne parvenait pas à démêler quel était le vrai sentiment qui animait la vénérable mère dont les questions se succédaient sans attendre une réponse.

« D'où viens-tu? Qu'es-tu devenue depuis quinze jours qu'on te cherche partout à Bourges et dans les environs? Quelle nécessité te forçait à te soustraire à notre sollicitude? Pourquoi nous causer une pareille alarme? Est-ce que tu ne reconnais plus notre autorité, car enfin, ma fille, M. de Chandieu a eu plus de déférence pour nous que toi-même. Il nous a tout conté! Nous n'ignorons rien de ce qui s'est passé entre vous, et, en vérité, il y a de quoi te valoir, Euphrosine, plus d'une remontrance de tes supérieures.

— Hélas! ma chère mère, répondit la triste jeune fille qui, au nom du capitaine de Chandieu, était devenue vermeille comme une rose, la plus grande de toutes mes fautes, c'est d'avoir douté un seul instant de votre indulgente bonté ou plutôt d'avoir fui les justes reproches que je mérite; mais me voici, ma mère, si repentante et si résignée à mon sort que vous ne me refuserez pas le pardon ni la protection que je viens implorer. » Là-dessus, elle débita sommairement à la religieuse à peu près toutes les angoisses qu'elle avait subies, ainsi que les bonnes résolutions qu'elle venait de prendre pour arracher de son cœur un amour qui ne lui était plus permis. Elle était prête, disait-elle, à s'exiler de Bourges, que dis-je? de la France! Non! elle le jurait, elle ne deviendrait jamais un sujet d'inquiétude pour cette jeune noble qui l'avait traitée comme une égale, et Adélaïs devait ignorer toujours pour son bonheur ce que le sien coûtait de pleurs à Euphrosine.

La religieuse écoutait cette longue tirade en ayant l'air de chercher un sens aux paroles qu'elle entendait sans les comprendre; enfin elle interrompit la jeune fille.

« Je ne sais pas en vérité, ma bonne Euphrosine, dit-elle, de quelle perfidie le capitaine de Chandieu s'est rendu coupable envers toi : c'est un noble seigneur de bonne renommée, et qui, en véritable homme bien appris, n'a cherché à te revoir lors de ton départ de la Sanitat qu'après être venu ici nous en demander l'autorisation. J'ai envoyé plusieurs fois chez les Cœurdoulx; je t'avoue, ma fille, que j'ai eu un vrai

chagrin en apprenant ta disparition de Bourges. » Et comme Euphrosine voulait répondre, elle continua : « Attends, je n'ai pas tout dit sur le capitaine de Chandieu, auquel je ne trouve qu'un tort, c'est d'avoir vingt ans de plus que toi ! Mais il rachète ce tort par une position fort au-dessus de la tienne, quoique dans ma conviction tu doives le jour à l'infortunée dame de Hangest; mais c'est dans cette circonstance précisément que le capitaine de Chandieu se montre aussi généreux que noble. Sachant combien le sire de Genlis repousse toute parenté avec toi, et que, d'une autre part, le sire de Boucard ne veut pas plus t'adopter pour petite-fille que l'autre pour sa nièce, il leur a donné rendez-vous ici afin de leur déclarer à tous les deux qu'ils n'auront rien à redouter de ta part ni de la sienne : il passe par-dessus le défaut de lignage. Je t'avoue que l'alliance du capitaine de Chandieu me semble pour toi, ma fille, une fortune inespérée.

— Mais, ma chère mère, repartit Euphrosine, c'est bien là ma folie d'avoir pu croire un instant que je pouvais devenir la femme du sire de Porpières. N'est-il pas marié à Mlle de Branchebacque, et ne viens-je pas de les voir l'un et l'autre sortir d'ici? Adélaïs n'est-elle donc pas Mme Hélyon de Chandieu?

— Depuis deux jours effectivement, Mlle de Branchebacque se nomme Mme de Chandieu; tu viens de la voir accompagnée de son beau-père, le commandant de la grosse tour de Bourges, répondit la religieuse. M. de Chandieu a un fils marié à Adélaïs et qui porte sans doute le nom d'Hélyon comme lui.

— Est-il possible que j'aie commis une pareille erreur ! » s'écria Euphrosine tremblante de joie.

Alors elle raconta à la religieuse sa visite à l'hôtel de Branchebacque, la réflexion d'Adélaïs, ce qu'elle en avait conclu, son désespoir, la résolution qu'elle avait prise d'entrer chez les béguines pour ne point faillir à la promesse qu'elle avait faite à son père de ne point prononcer de vœux, la recherche de Cœurdoulx, ainsi que l'espoir qu'il conservait de l'épouser malgré son amour pour un autre, ses projets d'instruction, sa fortune considérable et la séquestration qu'il venait de lui faire subir.

« Je m'étais bien juré, continua Euphrosine, de ne point revoir Hélyon de Chandieu tout autant que je m'étais promis de ne jamais épouser Cœurdoulx, quoique, à vrai dire, je ne l'eusse jamais cru capable d'agir aussi vilainement qu'il vient de le faire. »

La religieuse l'excusa, et comme Euphrosine était heureuse, son cœur fut plus indulgent pour une faute qui, après tout, avait sa source dans un excès d'affection que toutes les femmes sont fières d'inspirer.

« Te voilà, ma chère fille, lui dit la mère supérieure, te voilà merveilleusement disposée pour le bonheur, puisque pour Dieu tu voulais bien en faire le sacrifice. Ce mérite, à mes yeux, m'ôte le courage de

t'adresser les réprimandes que je devrais pourtant te faire pour la faiblesse que tu as montrée en te refusant l'appui de nos conseils; si, moins prompte à écouter ton imagination trop vive, tu n'avais pas eu l'orgueil de te conduire toute seule, je n'aurais pas le chagrin de voir aujourd'hui sur tes traits altérés les traces des souffrances et des combats que tu aurais pu t'épargner. La conduite de ce jeune Cœurdoulx change tous mes premiers plans. Je n'avais pas trouvé inconvenant jusqu'à ce jour que tu restasses sous la tutelle de cette brave et respectable marchande de grains, mais, d'après tout ce qui vient de se passer, je te garde ici, ma chère fille; tu n'en sortiras que comtesse de Chandieu.

— Il serait vrai, mère! répondit vivement Euphrosine dont le regard rayonna de bonheur.

— Je regarde la chose comme sûre, Euphrosine, répondit la religieuse; néanmoins je t'engage, je t'ordonne même de cacher aux yeux de tout le monde la satisfaction un peu naturelle que tu éprouves en considérant l'heureuse fin de toutes tes tribulations, mais, ma bien chère fille, reçois cette leçon dont l'expérience est due à plus d'une confidence de ce monde dont je vis séparée : c'est que, même en ménage, une femme manque toujours d'adresse en ne gardant pas quelque réserve dans l'expansion de son bonheur; en résumé, l'homme le plus épris ne l'est jamais davantage que lorsqu'on lui laisse quelque chose à désirer; il ne doit jamais être sûr que de la vertu de sa femme et de sa soumission : l'en laisser douter, c'est jouer son bonheur et pour ainsi dire commettre un crime envers sa famille. »

Ce fut au parloir du couvent de Sainte-Claire qu'eut lieu la première entrevue d'Euphrosine avec le capitaine de Chandieu; son fils, Hélyon, et sa belle-fille, Adélaïs, l'accompagnaient. Ce fut celle-ci qui se chargea de raconter toutes les démarches que son oncle avait faites, ainsi qu'elle-même, pour retrouver cette charmante béguine avec laquelle M. de Chandieu avait échangé à la Sanitat son anneau de fiançailles.

Le capitaine de Chandieu, étant un peu embarrassé pour avouer son mariage à ses enfants, en avait pour cette raison retardé autant que possible la confidence.

Adélaïs prétendait qu'il devait toutes les angoisses qu'il venait d'éprouver à ce manque d'expansion, de confiance envers elle, elle qui se trouvait si heureuse, si fière, si contente d'avoir Euphrosine pour belle-mère, et le jeune Hélyon voulait aussi blâmer son père, afin d'avoir l'occasion de tourner un compliment à cette belle et charmante femme qui avait le bonheur de plaire aux deux êtres qu'il aimait le plus au monde.

Ils se trouvèrent tous les quatre d'accord pour juger sévèrement, et comme, du reste, elle méritait de l'être, la conduite que Cœurdoulx avait tenue envers eux. La duplicité du jeune homme paraissait sans

excuse au capitaine. N'avait-elle pas fait gémir et pleurer Euphrosine? Il avait joué d'ailleurs le bonheur et l'avenir de deux personnes dont l'une lui avait donné des preuves de confiance et des marques de bonté.

Adélaïs se promettait bien de tirer une vengeance éclatante de cette fausse et basse manière d'agir par laquelle Cœurdoulx avait cherché à empêcher le mariage d'Euphrosine avec son oncle; le jeune homme, selon elle, ne méritait aucun ménagement; elle voulait le bafouer, le narguer, l'humilier, que sais-je encore? Adélais avait étudié tous les coins du cœur par où elle pouvait le mieux blesser l'ambitieux, le vaniteux, l'égoïste Cœurdoulx. Son trop grand désir de vengeance la fit échouer.

Euphrosine était trop généreuse pour oublier la promesse qu'elle avait faite devant le cadavre de la pauvre Ancelle.

— Nous sommes tous heureux, dit-elle en se retournant du côté du comte de Chandieu, ne diminuons pas notre bonheur, croyez-moi, par la peine que nous pouvons infliger à un autre; laissez-moi vous demander d'aimer, de protéger mon frère Cœurdoulx !...

La généreuse Euphrosine se chargea d'apprendre elle-même à celui-ci son prochain mariage avec le capitaine Chandieu. La jeune fille s'y prit avec tant de délicatesse; elle sut si adroitement ouvrir au jeune homme la voie des compensations qu'il pouvait obtenir par le renoncement de son amour au profit de sa fortune et de sa position futures, que Cœurdoulx sortit de cet entretien, sinon le cœur entièrement libre, du moins l'esprit fort occupé des chances heureuses que lui promettait l'avenir.

Il avait obtenu de ne revoir Euphrosine que le jour du mariage, seulement pour la conduire à l'autel; il fut si heureux de cette distinction, qu'Euphrosine avait réclamée de sa part comme une faveur, qu'il oublia, dans le premier triomphe de son orgueil, tout ce que cette satisfaction d'amour-propre coûtait de joies à son cœur, toujours, en dépit de lui-même, un peu épris de la belle béguine. Je dois même ajouter, que son devoir de parent ayant été rempli, il déclina l'honneur d'assister aux fêtes qui suivirent l'union du comte de Chandieu avec son ancienne fiancée; du reste, celle-ci partit bientôt avec son mari pour le château de Porpières.

La haute aristocratie de Bourges accueillit merveilleusement la nouvelle comtesse de Chandieu; les nobles alliés du sire de Porpières n'ayant point raconté que le nom obscur de Milon figurait sur l'acte de mariage du comte leur parent, le voile de l'inconnu continua de s'étendre sur la naissance d'Euphrosine. Cette opinion prévalut d'autant mieux, qu'elle sauvegardait les convenances : la vérité les eût blessés certainement, et une société choisie n'aime pas à les voir enfreindre.

La religion avait atténué, sinon détruit entièrement chez Euphrosine, que nous appellerons désormais la comtesse de Chandieu, le germe de vanité qui lui venait par héritage paternel; elle temporisa donc avec sa

conscience en laissant la société de Bourges la faire noble à son gré, sans lui en donner le démenti ; néanmoins, l'âme tendre de la comtesse n'écarta point de son foyer le souvenir de ses pauvres parents ; elle perpétua celui de sa mère en appelant sa fille aînée Denise, et l'arbre généalogique des de Chandieu prouve qu'une sorte de respect a, dès l'origine, entouré ce prénom qui précède celui de toutes les héritières de cette maison depuis l'époque où, pour la première fois, il fut donné à la petite-fille de la pauvre mère qui avait sacrifié son propre bonheur pour assurer le salut de son enfant.

La comtesse de Chandieu prit bien vite dans sa nouvelle famille l'ascendant que lui méritaient et son esprit et ses vertus. Adélaïs, plus jeune de quelques années que sa belle-mère, la considérait tout à la fois comme un guide et comme une amie ; elle la regardait comme le plus doux de tous les Mentors ; elle renonça donc, de peur de lui déplaire, à humilier, à persifler Cœurdoulx ; elle l'admit même, toujours pour faire plaisir à Euphrosine, dans une sorte d'intimité dont le jeune homme se servit fort habilement pour se créer quelques relations ; il n'aurait jamais pu se les procurer sans le secours et la bienveillance du jeune Hélyon de Chandieu qu'il affectait de traiter avec la plus grande familiarité au dehors, se faisant pourtant si humble et si petit à l'hôtel de Branchebacque qu'il eût été presque inhumain de l'en évincer, tant il y tenait peu de place.

Cœurdoulx allait trois ou quatre fois chaque année passer une semaine ou deux au château de Porpières. Le comte lui faisait le même accueil que s'il eût été vraiment le parent de sa femme. Celle-ci l'interrogeait sur ses études, lui donnait quelques leçons de savoir-vivre et l'initiait peu à peu à toute la science de la vie du monde pour la jouissance de laquelle Cœurdoulx aurait, je crois, vendu jusqu'à son âme. A chacune de ses visites, Euphrosine donnait à Cœurdoulx quelques brimborions confectionnés par elle-même et qu'elle se plaisait à offrir à l'ancienne marchande de grains. Cœurdoulx ne recevait jamais ces présents avec beaucoup de reconnaissance lorsqu'il y avait compagnie au salon, car s'il était un fils respectueux en particulier et soumis dans l'intérieur de sa maison, il devenait en public un fils ingrat et quelque peu humilié de sa mère que le noble comte affectait, au contraire, de traiter avec la plus parfaite déférence.

Cœurdoulx était riche, et, comme sa mère ne voulait rien changer à ses humbles habitudes qui, du reste, convenaient assez au caractère légèrement avare de son fils, leur fortune augmenta, en peu de temps, d'une manière prodigieuse.

Le comte de Chandieu conseilla alors à Cœurdoulx d'acheter la place de grainetier du roi. Cet emploi, qui le mettait journellement en rapport avec la municipalité de Bourges, lui fournit l'occasion de montrer à quoi il pouvait être utile, tout en étant assez indépendant de son opu-

lence, pour qu'on ne pût pas croire que l'ambition de devenir quelque chose dans le gouvernement fût motivée par la nécessité; circonstance qui, dans tous les temps, peut être justement regardée comme une première chance de succès. N'avoir besoin de rien, c'est déjà avoir un droit pour obtenir quelque chose, tandis que le cas contraire fournit mille arguments pour déprécier le malheureux qui sollicite un emploi indispensable pour nourrir sa famille.

Le fils aîné d'Euphrosine et du comte de Chandieu, qu'on appelait dans sa famille le chevalier de Porpières, avait dix ans, et Cœurdoulx était toujours garçon, quoiqu'il désirât vivement se marier. Il n'y avait pas une jeune fille dans la noblesse de Bourges qu'il ne convoitât plus ou moins pour épouse; mais à chaque communication de cette nature qu'il faisait à l'hôtel de Branchebaque, il recevait de telles rebuffades de la railleuse Adélaïs qu'en dépit de lui-même, son robuste amour-propre ployait, sans rompre toutefois.

Le comte de Chandieu, appelé à donner son avis sur ce sujet délicat, n'osait conseiller des démarches qu'au fond du cœur il n'approuvait pas, Cœurdoulx se faisant sur son mérite des illusions qui, selon M. de Chandieu, devaient aboutir à des déceptions; du reste, il s'excusait comme entremetteur et Euphrosine n'y mettait pas de meilleure volonté que lui; cependant elle voulut bien une seule fois s'occuper de chercher une femme à Cœurdoulx, mais elle éprouva en cette occasion autant de surprise que de chagrin en s'apercevant enfin combien la vanité avait rendu sec le cœur de ce jeune homme qu'elle avait cru généreux autrefois. Cœurdoulx avait rencontré et admiré souvent chez, elle, la fille d'un pauvre gentilhomme campagnard qui était mort tout à fait ruiné en laissant sa veuve et sa fille à la charge d'un frère presque aussi pauvre que lui. La comtesse de Chandieu proposa la fille noble et pauvre au riche Cœurdoulx, et celui-ci en parut tellement mortifié que la comtesse ne put s'empêcher d'en manifester son mécontentement devant Adélaïs.

« Il la trouve charmante, disait-elle, son nom peut flatter son orgeuil, que lui manque-il? La fortune? Il en a bien pour deux, et puis, d'ailleurs, il y tenait si peu jadis, lorsqu'il voulait m'épouser!

— Mais, ma chère Euphrosine, reprenait Adélaïs, vous ne remarquez pas qu'en ce temps-là, Cœurdoulx, ignorant et grossier, et dix fois moins riche qu'il ne l'est à cette heure, se rehaussait même à ses propres yeux, en prenant pour femme une jeune fille élevée comme une noble! Aujourd'hui, Cœurdoulx sait lire et saluer. Il veut trouver dans sa femme quelque chose qu'il n'a pas, sans cela il renoncera à la spéculation, car pour lui, ne vous en déplaise, chère et aveugle sœur de Cœurdoulx, tout est calcul. »

Adélaïs vraiment ne se trompait guère, car Cœurdoulx, voyant bien que chacun ne devinait pas ce qu'il attendait de l'hymen, résolut de

s'en préparer un dans l'ombre et le mystère, non de son cœur, mais de son ambition.

La fortune de Cœurdoulx était tout en capitaux; à cette époque les valeurs industrielles étaient inconnues, l'argent tout entier était dans le commerce; ceux qui ne le faisaient pas prêtaient leur argent aux marchands, sur gages ou sur billets.

Cœurdoulx, par le maniement de ses fonds, se trouvait être en rapport avec plusieurs marchands d'Issoudun; il apprit de l'un deux qu'un noble assez mal famé avait emprunté sur son fief une somme considérable. Ce noble n'avait qu'une fille âgée de 14 ans et qui était encore au couvent pour son éducation. Ce fut de ce côté que Cœurdoulx dirigea ses batteries. Le sire de Troussebois était avide, dépensier et d'une probité accommodante.

Cœurdoulx, qui le savait endetté, lui fit sous main proposer quelques affaires qu'il savait devoir être mauvaises et, pour donner plus de sécurité à M. de Troussebois sur la nature de ces affaires, il les présenta comme y étant intéressé lui-même, ce qui était vrai, du reste. Mais Cœurdoulx, malgré son amour pour l'argent, calcula que la perte qu'il essuierait serait peu de chose en réalité pour lui, mais qu'elle causerait un dommage énorme à un homme déjà embarrassé comme l'était M. de Troussebois; il espérait alors que ce gentilhomme aurait recours à un nouvel emprunt qu'il faciliterait, lui, Cœurdoulx; de cette sorte il arriverait à l'avoir, lui et sa fortune, à sa discrétion. Cœurdoulx mena si bien le projet machiavélique qu'il avait conçu pour arriver à ruiner M. de Troussebois qu'il réussit encore plus tôt qu'il ne l'avait espéré et d'une manière plus complète aussi, car Cœurdoulx ayant acheté la première créance de M. de Troussebois, il arriva un moment où il fut non-seulement le maître d'exproprier son fief, mais encore il était détenteur de plusieurs signatures qui compromettaient totalement l'honneur de ce gentilhomme.

On ignorait complétement à Bourges la position pécuniaire de M. de Troussebois, et Cœurdoulx était loin de la divulguer; il attendait dans le silence l'instant d'arriver sûrement au but qu'il s'était proposé, c'est-à-dire à forcer M. de Troussebois à lui donner sa fille et son fief pour sauver son honneur, d'une part, et s'assurer du pain, de l'autre.

Péronnelle de Troussebois venait d'atteindre sa seizième année et de rentrer chez son père, lorsque celui-ci comprit enfin sa ruine; il avait élevé sa fille dans l'espérance d'une grande fortune, puis Péronnelle était vaine, coquette et affamée de jouissances; la perspective d'une existence passée dans les privations du luxe et du bien-être auxquels elle avait été accoutumée lui paraissait un supplice contre lequel elle se trouvait sans courage. Lorsque son père lui proposa Cœurdoulx pour mari, elle se récria : Etait-ce bien son père qui lui proposait un vilain, un mal appris? Le père ne répondit rien à cela, seulement il donna à sa

fille le chiffre exact de la fortune du futur qui se présentait; il énuméra les jouissances qu'elle pouvait procurer à une femme jeune et charmante et mit en regard la triste situation de ses propres affaires.

Cœurdoulx épousa un mois plus tard Péronnelle de Troussebois : cette alliance étonna, scandalisa et occupa toute la société de Bourges avant, pendant et après l'hymen. La jeune femme, en adoptant le nom de Cœurdoulx, l'allongea du sien, en dépit des envieuses de ses dentelles et de ses bijoux, qui toutes prétendirent à bon droit qu'elle usurpait, en prenant ce nom, un titre dont la propriété ne lui était pas acquise.

Quelques hommes dirent aussi que Cœurdoulx manquait de dignité en se laissant humilier par sa femme qui faisait, pour ainsi dire, profession de mépriser la routine. Cœurdoulx ne souffla mot : il avait en vue son but dans cette affaire. Si sa femme dédaignait tout ce qui n'était pas noble, elle prouvait au moins par là aux étrangers qu'elle était de race titrée; c'était comme le premier changement de condition pour la famille entière.

D'ailleurs Cœurdoulx caressait depuis longtemps l'idée de devenir vraiment noble; il espérait être aidé dans son projet par de Chandieu, et cette fois son espoir ne fut pas déçu. La protection du comte, l'amour-propre du beau-père de Cœurdoulx, ses propres intrigues le firent présenter comme candidat à la première élection d'échevins qui furent nommés à Bourges après son mariage.

Cœurdoulx n'arriva pas sans peine à être investi d'un honneur municipal; la prétention qu'il en eut lui attira même dans le premier moment les quolibets les plus désagréables; Adélaïs, qui s'en amusait fort et qui n'aurait pas osé les répéter de peur de fâcher Éuphrosine, les faisait redire par le chevalier de Porpières auquel l'âge servait d'excuse à ses malices. Le ridicule, malgré l'ennui qu'il occasionna à Cœurdoulx, devint la source de son succès. Son mérite l'eût laissé inconnu, son outrecuidance qu'on voulut flageller le préserva de l'oubli. Il faut une mise en scène pour créer un rôle. Cœurdoulx fut donc nommé échevin!.. Grâce à cette charge qui le fit noble, il ajouta légitimement cette fois à son nom celui de messire qu'Adélaïs lui avait jeté un jour à la face comme un affront et un défi.

Ce fut à l'hôtel de Branchebaque, chez la jeune vicomtesse de Chandieu, qu'on fêta, par un grand dîner, l'élection de messire Cœurdoulx de Troussebois; le nouvel anobli oublia facilement ses trente années de roture, ses souvenirs ne datèrent jamais qu'à partir du jour fortuné où il exerça pour la première fois les devoirs de sa charge.

Cœurdoulx, qui s'était montré jusque-là humble, patient, tenace, obséquieux avec tout le monde, changea tout d'un coup sa timidité un peu gauche pour prendre l'aplomb d'un homme convaincu de son importance.

Les de Chandieu excusaient ses défauts dont ils ne connaissaient pas, du reste, exactement les énormes proportions; ils les oubliaient, dis-je, par générosité d'abord, et ensuite avec l'orgueil de personnes que leur rang met au-dessus d'un certain niveau, cette horrible crainte d'être confondu avec le vulgaire n'étant généralement ressentie que par les gens dont l'honneur est tout entier dans l'habit.

Cœurdoulx, merveilleusement secondé par sa femme dans ses airs de parvenu, se rendit insupportable à l'entourage du comte et de la comtesse de Chandieu; du reste, dans la société de Bourges il fut toujours plus toléré qu'accepté positivement. Il avait assez de jugement pour s'apercevoir de la malveillance qui l'accueillait partout; mais il eut assez d'esprit pour n'avoir jamais l'air de s'en douter, en sorte qu'il passait généralement, aux yeux des fonctionnaires étrangers au Berry, pour un homme fort recherché dans le monde, car il ne fournit à personne l'occasion de l'éviter une seule fois. Il était de tout et il allait partout.

Quelques mois après la nomination de Cœurdoulx à l'échevinat de Bourges, une nombreuse société se trouvait réunie au château de Porpières pour y fêter l'arrivée de la marquise de Ranuce, cette sœur aînée pour laquelle le comte de Chandieu s'était sacrifié en contractant son premier mariage.

La marquise avait connu Péronnelle de Troussebois quand celle-ci n'était encore qu'une enfant; la mère de la jeune femme avait été l'amie de la marquise dont tous les sentiments furent froissés lorsqu'elle apprit le mariage qu'avait fait Péronnelle.

La femme de l'échevin était à cette fête du château de Porpières resplendissante de parure; douée d'un certain esprit et de beaucoup d'aplomb, elle écrasait par son luxe de joyaux et de dentelles toutes les dames qui composaient l'assemblée. Elle jouissait de l'opulence de son mari sans avoir l'air de se soucier ni de se souvenir qu'elle l'eût achetée par quelque concession que ce fût. Elle parlait volontiers de Cœurdoulx comme d'un accessoire indispensable à la tenue de sa maison. Selon elle, son mari manquait de volonté; sa générosité l'emportait trop loin, les de Chandieu accaparaient aussi tous ses loisirs, et, en le nommant échevin, la ville avait obtenu de lui la concession d'une liberté que Péronnelle regrettait trop pour en subir la perte sans murmures.

La marquise de Ranuce se figurait que tout ce bavardage cachait le dépit que Péronnelle éprouvait de sa mésalliance avec Cœurdoulx; il n'en était rien. Péronnelle était assez jeune pour s'illusionner sur le point de départ de son mari, et celui-ci assez rusé pour profiter habilement des inconvenances de sa femme. Cette pauvre marquise de Ranuce ne parvenait pas à comprendre comment il se faisait qu'une jeune personne, noble et séduisante comme l'était Péronnelle, eût épousé un Cœurdoulx!... « En vérité, disait-elle à son frère dans un *à parte*, alors

que les danses et les jeux occupaient les convives, en vérité, j'ai peine à me rendre compte du bonheur de certaines gens! Votre ami Cœurdoulx, Hélyon, me semble être du nombre de ces êtres privilégiés par le sort sans qu'aucun mérite de leur part vienne justifier les faveurs spéciales qu'ils reçoivent chaque jour de la fortune. Voilà un garçon d'un esprit assez vulgaire, d'un physique commun, de manières sans dignité, et qui, grâce à je ne sais quel talisman, a toujours obtenu tout ce qu'il a souhaité! En dépit de sa routine, il a épousé une jeune fille noble, belle et riche; de plus le voici bien légitimement en possession d'un titre qui le transforme, de simple artisan qu'il était, en messire Cœurdoulx; vous conviendrez qu'il y a dans tout ceci une véritable injustice du sort, car combien de jeunes gens connaissons-nous, vous et moi, qui étaient plus capables, mieux posés que Cœurdoulx dans le monde et n'y ont point prospéré comme lui! »

Pendant cette boutade de la marquise, un nuage de tristesse avait passé sur les traits mâles et fiers du comte de Chandieu. « Ma chère sœur, répondit-il à la marquise, vous oubliez que, parti d'un point où il n'était pas chevalier, messire Cœurdoulx n'avait pu être retenu dans aucune de ses actions ni par la délicatesse du cœur, fruit d'une éducation première, ni par les lois et la pudeur d'une position qu'il ne possédait pas encore; grâce à son obscurité, il lui a donc été possible, sans exciter l'envie, de mettre tout à profit pour son élévation, même une peine de cœur! Vous remarquerez aussi, d'une autre part, ma chère sœur, ajouta le noble comte, qu'il est plus facile de parvenir à s'introduire dans la société et d'y réussir par les moyens employés à cet effet par Cœurdoulx, que de s'y maintenir avantageusement par les mêmes procédés, car je n'ai pas besoin de vous rappeler que « noblesse oblige. »

Aymé Cécyl.

REVUE POLITIQUE.

—

EXTÉRIEUR.

Plusieurs faits graves ont pris place dans le mois qui vient de s'écouler. D'abord, l'armée française pendant si longtemps arrêtée devant Puebla même, a fini par s'emparer de cette place. On ne sait point encore d'une manière exacte le chiffre des pertes qu'elle a éprouvées, parce que le gouvernement français ne possède point de documents à ce sujet ou qu'il n'a pas jugé à propos de publier ceux qu'il a reçus. Il est cependant indiqué que ces pertes sont considérables, car Napoléon III dans sa lettre du 12 juin au général Forey, lettre publiée le 15 par le *Moniteur* français, déplore la perte *probable* de tant de braves gens qui ont payé de leur vie ce nouveau succès des armes françaises. Pour que le gouvernement français déplore comme *probable* la mort d'un grand nombre de soldats, après avoir reçu une lettre du général Forey annonçant la prise de la place et qui doit évidemment contenir une évaluation au moins approximative du nombre des blessés et des morts, il faut que cette perte soit réelle. Tout aura été singulier dans ce siége, le dénoûment comme le drame. Il résulte, en effet, de la lettre du général Forey qu'Ortega a refusé de signer la capitulation que lui offrait le chef de l'armée française et qu'il a mieux aimé se rendre à discrétion après avoir fait sauter ses magasins de poudre et détruit, autant qu'il l'a pu, tout son matériel de guerre. N'est-ce pas une dernière protestation de la haine mexicaine, devenue impuissante dans cette place de guerre, mais qui a voulu s'affirmer encore une fois en faisant tout le mal possible à la France, et en montrant au monde entier qu'elle subissait la victoire du drapeau français comme une fatalité, mais sans l'accepter?

La prise de Puebla, précédée par la défaite du général Comonfort, peut exercer une grande influence sur les affaires de l'Europe si elle permet à la France de mettre un terme à l'expédition du Mexique. Il semble résulter de la teneur de la lettre de Napo-

léon III au général Forey que le cabinet des Tuileries désirerait faire sortir de cette victoire longtemps attendue un arrangement qui lui permettrait de retirer son épée engagée à 3,000 lieues de la France. On y remarque même une affectation de neutralité et d'indifférence entre les divers partis qui se disputent la domination du Mexique, indifférence et neutralité qui peuvent paraître étranges quand on se reporte au début de la guerre. On se souvient, en effet, qu'elle fut entreprise dans l'intérêt de la fraction à laquelle préside le général Almonte, et sur les pressantes sollicitations de celui-ci.

Or, le cabinet des Tuileries déclare maintenant qu'il ne réclame qu'une chose : c'est un gouvernement issu de la volonté générale et donnant des garanties de sécurité et de paix à la France. Napoléon III songe-t-il encore, comme plusieurs journaux l'ont affirmé, à faire voter une royauté mexicaine au profit de l'archiduc Ferdinand, ou se contentera-t-il de concessions insignifiantes, déterminées par une promenade à Mexico, pour retirer ses troupes et recouvrer la liberté de ses allures dans la politique européenne? C'est une question naturellement posée depuis la prise de Puebla et que l'événement seul peut résoudre. Mais après la reddition des troupes d'Ortega et la défaite de Comonfort, on n'aperçoit pas d'obstacle militaire qui puisse arrêter le général Bazaine sur la route de Mexico.

Ce qui donne une si grande importance à l'acheminement de la question mexicaine vers son dénoûment, c'est la prolongation de la question polonaise qui demeure dans le même état où elle était le mois dernier. Beaucoup de sang répandu, des avantages partagés, ici les Russes décimant les insurgés, là les insurgés faisant subir des pertes notables aux Russes, une guerre insaisissable qui, lorsqu'on l'attend sur un point, éclate sur un autre, voilà toujours où en sont les affaires de la Pologne. La diplomatie a fait de nouveaux efforts dans ces derniers temps pour amener une pacification entre les Polonais et les Russes. Ces efforts ont été stériles comme les premiers, et la teneur des réponses de la diplomatie russe montre assez que les nouvelles démarches que l'on se dispose à faire n'auront pas plus de succès. Il y a au fond une impossibilité radicale contre laquelle la bonne volonté de la diplomatie européenne est venue fatalement et viendra toujours échouer. Elle propose trop pour la Russie, trop peu pour la Pologne; elle demande ce que la première ne consentira jamais à accorder et ce

que la seconde ne voudrait pas accepter quand même on le lui octroierait. Dans une situation pareille il faut que le glaive en décide. Mais quelle main tiendra ce glaive? Si la Pologne demeure seule, elle ne peut le tenir longtemps. Sans doute, l'insurrection polonaise éclate sur un grand nombre de points; mais on ne voit pas que cette insurrection ait le caractère d'une levée en masse. Ce n'est pas une population tout entière debout comme un seul homme, résolue à vaincre ou à mourir et écrasant les armées russes sous le poids d'un peuple. Ce sont des bandes éparses sur un vaste territoire qui font avec autant d'habileté que de courage une guerre de partisans, qui prennent l'offensive là où on ne les attend pas, qui se dérobent là où on les attaque et où on les poursuit. Cette insurrection, qui dure déjà depuis plusieurs mois, paraît se recruter presque exclusivement dans la petite noblesse et dans la bourgeoisie. La grande noblesse n'y a pris part que très-exceptionnellement, et les paysans sur le plus grand nombre de points sont indifférents ou même hostiles. La véritable chance de succès de la Pologne est dans un conflit européen qui lui donnerait des alliés. Mais comment peut s'élever ce conflit européen? d'où peuvent lui venir ces alliés? A coup sûr, ce n'est pas l'Angleterre qui portera la main à la poignée du glaive qu'a tiré la Pologne pour le soutenir avant que la main fatiguée et épuisée de cette malheureuse nation ne le laisse échapper. L'Angleterre a encore accentué à plusieurs reprises la politique qu'elle n'a pas cessé de professer et de pratiquer depuis le commencement de la lutte. Elle est moralement sympathique à la Pologne, elle fera diplomatiquement tout ce qu'il sera possible de faire sans amener une rupture avec la Russie. Mais elle n'ira pas plus loin. Jamais elle n'engagera l'épée et l'or de l'Angleterre dans cette lutte d'où elle craint de voir sortir le remaniement de la carte de l'Europe. Le vicomte Palmerston et le comte Russell l'ont répété récemment encore en répondant aux interpellations qui leur avaient été adressées. L'insurrection polonaise ne peut donc rien attendre de l'Angleterre qui n'a à lui offrir qu'une amitié stérile et inefficace; encore moins peut-elle attendre quelque chose de la Prusse qui par intérêt lui est nécessairement hostile, car la Pologne ne peut recouvrer son territoire qu'en démembrant le territoire prussien formé des dépouilles opimes du royaume de Sobieski. Cependant l'insurrection polonaise continue à lutter; elle attend donc quelqu'un et quelque chose. Ce quelqu'un qu'elle attend, ce ne peut être que la France; ce

quelque chose, ce ne saurait être qu'une guerre européenne.

Voilà ce qui donne une si grande importance à deux faits qui se sont passés dans le dernier mois. Le premier, nous venons de l'indiquer, c'est le succès des armes françaises au Mexique et l'acheminement des choses vers un dénoûment possible qui rendrait au gouvernement français la liberté de ses allures. Le second fait, c'est le résultat des élections du 31 mai.

L'Europe entière attendait le résultat des élections générales de la France avec un intérêt et une anxiété qu'il est facile de comprendre. On prévoyait bien qu'avec les institutions électorales établies, avec les forces immenses de la centralisation administrative dont dispose le gouvernement français, il était impossible qu'il sortît du scrutin une Chambre opposante. Mais il pouvait arriver de deux choses l'une : ou les élections de 1863 ressembleraient complétement à celles de 1857; au milieu de la torpeur universelle, le gouvernement ne rencontrerait aucun obstacle et ses choix ne seraient pas même discutés; —ou il y aurait au moins dans les grandes villes un réveil de l'esprit public; sur un grand nombre de points, la lutte serait vive, passionnée; la lumière serait jetée à pleines mains sur la situation par les candidats qui profiteraient de l'entr'acte de liberté motivé par les élections pour signaler les fautes du gouvernement et proclamer la nécessité d'un contrôle; il résulterait de cette lutte animée quelques conquêtes faites par l'opposition et surtout l'entrée au Corps législatif de grands orateurs appartenant aux assemblées précédentes et qui, en contrôlant la politique intérieure et extérieure du gouvernement impérial, le mettraient dans une position difficile devant le pays. C'est cette dernière hypothèse qui s'est réalisée. L'opposition de toutes nuances compte trente-trois voix dans le Corps législatif. En outre, MM. Berryer, Thiers, Marie sont dans la place dont le gouvernement défendait avec soin les abords contre ces grands orateurs. Enfin, résultat plus grave encore, la liste de l'opposition démocratique a passé tout entière à Paris où le gouvernement n'a pu réussir à faire nommer un seul de ses candidats. C'est plus qu'un fait électoral, c'est un événement politique. La révolution est maîtresse de Paris, et Napoléon III n'a plus que la force matérielle et militaire dans cette grande cité où se font et se défont les gouvernements.

Le résultat des élections de 1863 en France peut avoir les conséquences les plus graves par des raisons qu'il importe d'indiquer.

L'empereur Napoléon III se présentait à l'Europe et à la France comme un arbitre entre l'esprit de révolution et l'esprit de conservation, entre la démocratie et les intérêts de l'ordre. Par le coup d'État du 2 décembre, il avait conquis Paris et la France contre tous les partis quels qu'ils fussent, contre le parti républicain aussi bien que contre les autres. C'était un maître. Il pouvait dire, comme Cromwell, qu'il était le grand constable qui faisait subir sa volonté à ceux qui ne voulaient pas l'accepter. Les élections de Paris complétées par la nomination de M. Guéroult sont la revanche de la démocratie. Elle a reconquis Paris contre l'empereur. Paris n'est plus à lui, il est à elle. Quand on considère, en outre, que l'esprit de discussion et de contrôle s'est réveillé sur tous les points de la France, et que l'entrée de trois orateurs considérables dans la Chambre va rendre la discussion, sinon impossible, du moins bien difficile aux orateurs du gouvernement, réduits à M. Billault par l'éloignement de M. Magne et la décadence du talent et des forces physiques de M. Baroche résolu à se retirer, on arrive à penser que Napoléon III sera obligé à un moyen héroïque pour gouverner. Il faut, en effet, qu'il trouve à la fois une combinaison pour désintéresser et satisfaire la démocratie sans lui faire au dedans des concessions de liberté qui renverseraient l'Empire, et pour échapper au contrôle menaçant de ces voix éloquentes et de ces esprits d'affaires qui vont faire après ses ministres le compte de ses budgets et mettre dans tout son jour la folie de ces expéditions lointaines qui entraînent des sacrifices infiniment plus grands que les avantages très-problématiques qu'on peut en tirer. Il ne saurait trouver cette combinaison que dans la situation extérieure, et, pour échapper aux embarras du dedans, il semble fatalement conduit à se jeter dans la guerre. Jamais le mot de M. de Metternich à un homme d'État de la Belgique, M. Dechamps : « Je vois une mauvaise carte dans le jeu de Napoléon III, il peut être tenté par le rôle d'empereur révolutionnaire, » ne parut plus près de se réaliser.

Tout le monde a nommé la question à l'occasion de laquelle l'empereur Napoléon III peut faire la guerre : c'est la question polonaise. Il a pris, dès l'origine, des allures plus vives que celles des autres souverains de l'Europe dans cette question. Il a cherché à nouer une entente avec l'Autriche pour intervenir en faveur des Polonais, et lui a offert, dit-on, de lui garantir la conservation de ses possessions en Italie et l'acquisition de la Silésie en Allemagne

dans le cas d'une guerre heureuse. On peut appréhender que maintenant, sous le coup des circonstances nouvelles qui pèsent sur lui, l'empereur Napoléon III ne se contente de la neutralité de l'Autriche et de celle de l'Angleterre, et qu'il ne s'engage dans une lutte contre la Russie et la Prusse, en prenant occasion de la question polonaise pour porter la guerre sur le Rhin.

L'attitude de la Prusse et sa situation intérieure peuvent devenir une tentation de plus pour le chef du gouvernement français. Les rapports du roi de Prusse avec la Chambre élective, loin de s'améliorer pendant la courte session qui s'est terminée par une prorogation, se sont au contraire envenimés. La lutte des deux prorogatives est devenue plus vive, et comme il arrive quand deux volontés hostiles se surveillent avec des yeux de défiance et de haine, les incidents en apparence les plus légers ont fourni des aliments à l'incendie. C'est ainsi que la prétention des ministres de décliner le pouvoir disciplinaire du président de la Chambre élective, ce qui les rendrait maîtres des débats et leur assurerait l'impunité de la violence et de l'injure dans le cas où ils se laisseraient emporter par la passion politique, a provoqué un nouveau conflit. Le roi, pour mettre un terme aux conséquences de ce nouveau conflit, a prorogé les Chambres, et, aussitôt les Chambres prorogées, il a usé de l'article de la Constitution qui lui permet d'employer certaines mesures dictatoriales contre la presse, en l'absence des Chambres et jusqu'à leur réunion. Mais il y a, dans cette tactique, une anomalie qui a frappé tous les esprits et soulevé de nombreuses et vives réclamations. C'est parce que les Chambres sont absentes et en les attendant que le pouvoir royal peut, d'après l'article de la Constitution, user d'un pouvoir dictatorial contre les journaux et les avertir et les supprimer au besoin. C'est pour jouir de ce pouvoir dictatorial que le roi de Prusse a prorogé les Chambres. Il a donc fait naître lui-même le cas qui l'assure de la dictature, ce qui est agir, sinon contre la lettre, du moins contre l'esprit de la Constitution. De là des protestations dans les journaux et des réclamations de divers conseils municipaux. Ceux de Berlin, de Bromberg, de Breslau ont voté des adresses que le roi a refusé de recevoir. De sorte que, même en l'absence des Chambres, le conflit continue sous une autre forme en s'aggravant. Malgré le tour pacifique du caractère allemand et la distance qui, en Prusse, sépare un mécontentement profond d'une révolution, cette situation ne laisse pas d'être critique et périlleuse.

Au dehors le gouvernement prussien donne prise contre lui par le mystère qui continue à planer sur la convention du cabinet de Berlin avec le cabinet de Saint-Pétersbourg, et par la partialité involontaire avec laquelle le premier l'exécute contre les Polonais et en faveur des Russes. Nous disons que cette partialité est involontaire, parce que, la Prusse et la Russie ayant des intérêts similaires ou plutôt identiques dans la question polonaise, il est impossible que ces deux puissances n'agissent pas de concert. Elles s'entendent pour dissimuler autant qu'il est en elles leur entente, et l'on a pu voir dans les dernières discussions du Parlement anglais qu'on n'a pas obtenu, malgré de vives instances, la production de la convention qui lie les deux parties. Mais cette persistance à la cacher est à elle seule un aveu; tout le monde devine qu'on mettrait moins de prix à en soustraire le texte aux regards, si elle ne justifiait pas, dans une certaine mesure, les reproches adressés à la Prusse.

Si Napoléon III se décide à faire la guerre, ce sera probablement sur ce point qu'il mettra la Prussse en demeure de fournir des explications catégoriques, au moment de tirer l'épée. Il agira avec elle comme il a agi avec l'Autriche dans la question d'Italie. Il lui convient, en effet, d'avoir la guerre en Allemagne plutôt qu'en Russie, et la Prusse est pour lui un passage nécessaire sans lequel il ne peut entrer en Allemagne. Toutes les circonstances se réunissent pour faire penser qu'il en viendra à cette guerre révolutionnaire que le prince de Metternich voyait poindre dans l'avenir comme une des éventualités les plus redoutables de la situation. La préoccupation constante du gouvernement français dans les élections a été de faire échouer les candidatures catholiques, et il a fait déférer au conseil d'État, pour les faire supprimer comme d'abus, la consultation de sept évêques adressée aux électeurs et la réponse de Mgr l'archevêque de Tours au ministre des cultes, M. Rouland. Le rappel des articles organiques a toujoues été de la part du gouvernement impérial un retour à la politique révolutionnaire, car la Révolution est avant tout passionnément anticléricale, pour nous servir d'une expression consacrée.

Dans la prévision de ces luttes enropéennes possibles, probables même, on tourne un regard plein d'anxiété vers l'Italie et vers Rome. Tant que l'Autriche demeurera neutre, la France ne quittera certainement pas « cette guérite d'où elle surveille à la fois l'Autriche et l'Italie, » pour nous servir d'une expression pitto-

resque de M. Guizot. Mais qu'adviendrait-il si, la lutte une fois engagée, l'Autriche prenait partie pour l'Allemagne? Napoléon III, qui aurait besoin de faire avancer sur son échiquier cette pièce qu'on appelle l'Italie, ne serait-il pas amené à faire quelque concession nouvelle à Victor-Emmanuel? Ce qu'il y a de certain, c'est que jamais prince n'a été chéri dans ses États comme l'est Pie IX. Son dernier voyage a été une véritable ovation, et il a fallu que les Piémontais employassent la violence pour empêcher les populations des provinces pontificales dont ils se sont emparés de venir saluer le doux pontife-roi de leurs acclamations.

La Grèce est enfin en possession d'un roi recommandé et protégé par l'Angleterre et, en outre, allié avec sa famille royale. Le prince Georges de Danemark va régner sur la Grèce et les îles Ioniennes, sous le nom de Georges Ier, avec l'appui de l'Angleterre et de l'aveu des grandes puissances européennes, l'Autriche, la France, la Prusse et la Russie, qui ont échangé à ce sujet des protocoles. C'est un équivalent danois du prince Alfred; la question grecque finit donc, comme elle avait commencé, par et pour l'Angleterre.

Les affaires d'Amérique semblent avoir fait dans le mois qui vient de s'écouler un pas vers une des crises d'où peut sortir le dénoûment. Les fédéraux ont perdu encore une grande bataille qui du reste, sauf l'effusion du sang, n'a pas eu de résultat militaire par suite de l'impossibilité où se sont trouvés les confédérés vainqueurs de poursuivre les fédéraux vaincus. C'est alors que le président Lincoln a compris la nécessité de frapper quelque grand coup sur le Mississipi pour empêcher les populations de l'Ouest, découragées par les défaites des armées fédérales en Virginie, de se détacher de la fédération américaine. Les succès du général Grant, qui a pu mettre le siége devant Wicksburg, sont une grave péripétie dans la lutte. Reste à savoir maintenant si Grant, qui, après trois assauts infructueux et meurtriers, a maintenu ses positions devant la place, parviendra à s'en emparer par un siége régulier, ou si Johnston, qui est déjà sur ses derrières, l'obligera à se retirer. La domination exercée sur le cours du Mississipi pèsera d'un grand poids dans l'issue de la guerre.

20 juin.

—

INTÉRIEUR.

Les élections législatives du 9 juin ont été le véritable événement du mois. Elles étaient attendues avec une impatience fiévreuse tant de la part de l'opposition que de la part de la majorité ministérielle. On se demandait, chaque jour, quel serait le sens et la portée du verdict du pays souverain, et la presse à la solde du cabinet répondait avec confiance que le corps électoral donnerait un éclatant témoignage de sympathie et d'adhésion au cabinet; la presse conservatrice exprimait des espérances contraires. Le scrutin a été accablant pour le ministère. Jamais politique n'a été plus durement traitée devant l'urne électorale. En effet, le cabinet a été littéralement écrasé à Anvers, où la liste du meeting a passé en laissant très-loin derrière elle celle que patronnaient nos ministres; il a été battu à Bruges, où M. Devaux, le plus fougueux de nos doctrinaires, est resté sur le carreau, où a triomphé un jeune et beau talent, M. l'avocat Soenens, et où aussi M. Devrière n'a passé qu'à la faveur du ballottage; il a été battu honteusement à Dinant, où M. Rogier, ministre des affaires étrangères, a échoué sous le poids d'une accablante majorité; il a été battu à Bastogne, où M. d'Hoffschmidt s'est vu remplacer par M. Van Hoorde, un jeune avocat de mérite; il a été battu à Dixmude, où M. De Breyne s'est vu évincé par M. le chevalier De Coninck; il a été battu presque partout où il a tenté la lutte : n'était son succès de Gand (un succès avec une trentaine de voix de majorité), le cabinet ne laissait que des morts dans le combat; s'il a triomphé à Bruxelles, ce n'a été qu'à l'aide d'un misérable compromis avec les *jeunes* qu'il avait tant bafoués depuis la *scission* de 1859, compromis qui n'est qu'une véritable prostitution de principes et qui peint mieux que nous ne pourrions le faire l'état de démoralisation où est tombée l'opinion dite libérale.

Là où le ministère a été vaincu, il l'a été, en général, par une majorité imposante; au contraire, il n'a réuni qu'une majorité très-faible là où il a remporté la victoire. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur ce qui s'est passé à Gand, à Alost, à Dinant, à Maeseyck-Tongres, à Charleroy, à Louvain, à Anvers, à Dixmude, à Furnes, etc., etc. A Alost, MM. les barons Della Faille et Van de Woestyne, conservateurs et sénateurs sortants, l'emportent, le premier de 442 voix sur M. Spitaels, candidat ministé-

riel, et le second de 448 voix sur son compétiteur, M. Van Assche, appuyé par le ministère. Est-ce significatif? Que se passe-t-il, au contraire, à Gand, où triomphe le cabinet, pour la nomination des sénateurs? On va le voir : M. Grenier-Lefebvre, candidat ministériel, qui obtient le plus de voix, ne dépasse M. Van de Woestyne, le candidat qui tient la tête de la liste conservatrice, que de 57 voix, les chiffres officiels l'attestent. M. Grenier-Lefebvre a réuni 3,058 suffrages, et M. Van de Woestyne 3,001. Voilà encore un fait qui mérite d'être médité. Que s'est-il passé à Maeseyck-Tongres? M. le comte d'Arschodt, candidat conservateur au Sénat, a réussi contre M. Claes, candidat patronné par le cabinet, l'emportant sur son compétiteur par 1,248 voix contre 480, soit un écart de 768 voix. Est-ce clair? Avons-nous raison de dire que là où le ministère est vainqueur, il ne l'est qu'à une faible majorité, et que là où il a le dessous, il est écrasé par le nombre des votes et la puissance des majorités?

Et pour la Chambre, que s'est-il passé? M. Rogier, ministre des affaires étrangères, ne succombe-t-il pas à Dinant avec une minorité de 166 voix comparativement à M. Thibaut, candidat conservateur, auquel on l'avait opposé? Quel est le nombre de voix qu'il recueille? 592, et M. Thibaut 758. Est-ce une défaite, une déroute ou un désastre? Car, qu'on ne l'oublie pas, le cabinet comptait sur le succès dans cet arrondissement. Tous les agents du gouvernement avaient été requis, depuis un mois, pour travailler en faveur du chef du cabinet. M. De Moor, le représentant, avait voulu gagner ses éperons de chevalier de l'Ordre de Léopold par des démarches électorales; depuis plus de six semaines, il répandait à pleines mains, chez les électeurs qu'il visitait en personne en faveur de M. Rogier, les injures les plus honteuses contre les *calottins* en général et contre ses collègues MM. de Liedekerke et Thibaut en particulier. M. Wala, le bourgmestre de Dinant, était venu à Bruxelles, à la tête d'une députation, offrir solennellement la candidature à M. Rogier; enfin, pour couronner l'œuvre, M. le ministre des affaires étrangères avait cru bon, dans le but de réchauffer le zèle des électeurs de l'arrondissement et de passer avec une formidable majorité, de faire ces jours derniers une visite dans les principales localités de cette patriotique contrée. Il avait discouru en faveur de l'agriculture, il avait fait mille promesses, tout cela au milieu de l'apparat officiel et escorté de bourgmestres et de fonctionnaires publics de tout genre!... Et M. Rogier

est tombé, tombé honteusement devant un vote écrasant, devant un vote qui condamne de la manière la plus formelle les candidatures officielles et les candidatures imposées. Honneur aux électeurs de l'arrondissement de Dinant! Honneur à leur énergie et à leur patriotisme! Ils ont montré au pays qu'il ne suffit point d'être ambitieux, doctrinaire et même ministre pour réussir auprès d'eux! Ils ont répudié le rôle misérable qu'on voulait leur faire jouer, et au moment où la majorité du corps électoral de l'arrondissement de Bruxelles sanctionnait par un vote déplorable, dicté par la passion politique et imposé par le cabinet, l'asservissement de la souveraineté nationale, ils disaient hautement au nez et à la barbe d'un ministre qu'ils n'entendent pas servir d'instruments et de jouets politiques au gouvernement. C'est bien! Et encore une fois honneur aux membres de la majorité intelligente et indépendante du corps électoral de l'arrondissement de Dinant! Honneur à leur patriotisme et à leur courage! Leur vote seul suffirait à faire chavirer la barque politique du cabinet de l'émeute.

Les candidats ministériels à la Chambre des représentants échouent avec un écart de plus de 1,100 voix à Anvers, de plus de 200 à Louvain, de plus de 300 à Furnes, de plus de 200 à Dixmude. A Louvain, M. le baron de Man d'Attenrode, candidat conservateur, l'emporte pour le Sénat de 276 voix sur M. de Luesemans, bourgmestre de Louvain, candidat obligé du ministère. Et le cabinet avait cependant mis partout en œuvre les engins électoraux dont il dispose, les fonctionnaires publics, les bourgmestres, les agents du fisc, les douaniers, les gardes champêtres, les huissiers, les employés des hospices, etc., etc.

Plus il a fait d'efforts pour réussir, plus aussi, on le comprend, sa défaite morale et matérielle est profonde. Encore une fois, la journée du 9 juin est un désastre pour la politique nouvelle. Le pays a condamné cette politique d'une manière éclatante, et ce n'est pas trop présumer de la dignité de nos ministres que de dire que le cabinet de l'émeute reconnaîtra lui-même que sa persistance à garder le pouvoir serait un non-sens et un défi.

Quelle est la signification de la journée électorale du 9 juin? C'est que le pays condamne : 1° par l'échec de M. Rogier, à Dinant, la politique du cabinet et les candidatures officielles du gouvernement; 2° par la chute de M. Devaux, à Bruges, la politique doctrinaire, ses haines antireligieuses et ses tendances liberticides et inconstitutionnelles; 3° par la chute de M. d'Hoffschmidt, à Bas-

tognc, ancien ministre, le système des récompenses politiques *in extremis* et la politique du 12 août 1847, aussi bien que celle du cabinet de l'émeute; 4° par la chute de M. De Breyne, à Dixmude, le servilisme ministériel et l'incapacité parlementaire; 5° par le naufrage de toute la liste ministérielle à Anvers, le système du cabinet en matiere de défense nationale, ses doctrines inconstitutionnelles en matière de liberté individuelle et ses tendances à la corruption et au despotisme.

Ainsi donc, la politique nouvelle et le cabinet de l'émeute sont condamnés en bloc et en détail par le pays. L'opinion publique est fatiguée de ce système déplorable que nous subissons depuis 1857, et elle ne veut plus le subir plus longtemps. Ce qu'il faut au pays, c'est un gouvernement calme, modéré, paternel; un gouvernement qui respecte la Constitution et l'applique loyalement pour tous les citoyens, sans acception d'opinions et d'individus. Le pays veut qu'on respecte toutes les libertés consacrées par la Constitution, et il repousse avec indignation les outrages que des hommes passionnés et haineux veulent faire subir à la conscience et à la liberté des catholiques. Le ministère et sa politique antinationale, antilibérale et anticonstitutionnelle sont donc condamnés hautement par la souveraineté nationale. Aussi n'est-ce pas sans raison qu'on a dit que cette journée n'était pas seulement une défaite, mais un véritable désastre. On n'a jamais vu, en effet, semblable déroute. Le cabinet est ébréché de toutes parts; il est blessé au cœur, et ses jours sont comptés. Si même les ministres avaient le sentiment de leur dignité, ils n'eussent pas conservé une seule minute le pouvoir, car le pays a répudié hautement leur politique et leur système de pouvoir fort et de mauvaises passions politiques.

Ce qui prouve, d'ailleurs, que la défaite du cabinet a été complète, c'est qu'elle n'est contestée par personne. A la Chambre des représentants, le ministère ne compte plus qu'une majorité de cinq à six voix, c'est-à-dire qu'il n'a plus d'autre majorité que celle que lui donnent les voix des ministres eux-mêmes. Au Sénat, où le cabinet ne réunissait, avant l'élection du 9 juin, une majorité accidentelle qu'à l'aide des voix du centre droit à la tête duquel se trouve le prince de Ligne, la situation numérique est peu modifiée, et le ministère ne peut y compter sur une majorité de deux voix que pour des projets modérés et sans caractère politique, c'est-à-dire en y abandonnant son programme et son drapeau. Est-ce une situation pour des ministres qui se respectent? C'est

donc contre toutes les traditions constitutionnelles que le cabinet persiste à garder le pouvoir.

Le ministère s'appuyait surtout sur les villes, sur ce qu'on appelait avec orgueil le pays intelligent et progressiste. Or, c'est surtout dans les villes que le mouvement antiministériel a été le plus prononcé; il suffit de nommer Anvers, Bruges, Louvain, Charleroy pour en être convaincu. A Gand, un déplacement de vingt voix assurait le triomphe des conservateurs; à Bruxelles, la réaction contre le ministère et la phalange de l'Association qui le représente, a été vive et puissante. Partout où le ministère a triomphé, disons-le encore, c'est avec l'appui de faibles majorités; presque partout où il a succombé, c'est à l'état d'humiliante minorité.

Cette défaite, cette chute, on l'a dit avec raison, n'a pas été amenée brusquement, par une de ces tempêtes fortuites qui renversent tout à coup une situation normale, comme les *émotions contagieuses* de 1857 et les élections de cette époque sorties d'une dissolution parlementaire violente; non, c'est peu à peu, par des élections successives, régulières et paisibles, par le mouvement naturel de l'opinion. A chaque élection, en 1859, en 1861 et en 1863, le flot conservateur montait et le flot ministériel baissait. Le résultat des élections de 1863 n'est donc pas un accident politique : c'est le couronnement d'une situation préparée lentement par l'opinion politique du pays. C'est la preuve évidente que le pays est fatigué du système de violence sous lequel la liberté succombe, avec l'avenir et la dignité du pays.

Ainsi le ministère n'a plus dans les Chambres une majorité suffisante pour gouverner. L'échec moral que cette majorité a subi par suite de la double élimination du chef du cabinet, M. Rogier, et du chef du parti doctrinaire, M. Devaux, de celle d'hommes servilement dévoués de la majorité, l'a affaibli au point de la rendre impuissante à remplir son rôle parlementaire; la réaction antiministérielle qui s'est manifestée d'une manière si éclatante dans les villes et dans les cantons politiques du pays, tout cela forme une situation impossible pour le ministère. En Angleterre, pas un ministère digne de ce nom n'hésiterait, en présence de pareils faits, à remettre ses portefeuilles aux mains de la reine.

En 1857, le ministère de MM. De Decker et Vilain XIIII avait conservé une assez forte majorité dans les deux Chambres, et, malgré les tristes événements de mai, il pouvait gouverner d'après les règles constitutionnelles, présider à l'apaisement des

esprits par la modération, que nul n'a jamais contestée à ce ministère, et au besoin dissoudre les Chambres et présider aux élections générales. Il le pouvait, il ne l'a pas fait. Obéissant à une loyauté poussée peut-être jusqu'à l'exagération, il s'est retiré devant le résultat des élections communales, auxquelles il a cru devoir attribuer un caractère politique.

L'opposition *libérale* criait bien haut que la manifestation électorale de corps non politiques, comme les communes, suffisait pour imposer au ministère de MM. De Decker et Vilain XIIII le devoir de se retirer, en invoquant la loyauté et la moralité politiques, et tout le libéralisme applaudit beaucoup le cabinet de 1855 d'avoir su comprendre ce devoir.

En 1852, le premier ministère de MM. Rogier et Frère se trouvait affaibli, comme aujourd'hui, par des élections successives. M. Frère s'était retiré, par suite d'un dissentiment avec ses collègues sur la convention littéraire conclue avec la France. Cependant les élections du 8 juin 1852, qui avaient assurément modifié les forces respectives des deux opinions qui divisent le pays, n'avaient pas enlevé la majorité au ministère de M. Rogier. Cette majorité était plus grande que celle qui reste au cabinet actuel, plus affaibli par le double échec électoral subi par M. Rogier que ne l'était le ministère de 1847 amoindri par la retraite de M. Frère. M. Rogier comprit que le principe des gouvernements représentatifs lui commandait de donner sa démission, et le pays l'approuva.

Lorsque, en 1847, après les élections, le ministère du comte de Theux trouva la Chambre partagée en deux fractions égales, à peu près comme la Chambre actuelle, et quoiqu'il eût conservé une majorité au Sénat, le comte de Theux, en présence de la manifestation électorale de l'opinion, n'hésita pas un instant à remettre au Roi la démission de ses collègues et la sienne.

En 1845, M. J. B. Nothomb se trouvait à la tête d'une forte majorité politique que les attaques violentes de l'opposition libérale n'avaient pu renverser. Le 24 janvier 1845, l'Adresse au Roi proposée par l'opposition pour demander le renversement du ministère, avait été rejetée par 65 voix contre 22. Cette majorité de 43 voix avait été modifiée par les élections du 10 juin 1845, mais elle était restée puissante encore dans les deux Chambres.

M. Nothomb, à qui l'opposition reprochait, avec une violence extrême, de se cramponner au pouvoir et de manquer de loyauté politique, pouvait, devait peut-être ne pas abandonner cette majo-

rité qui a suffi depuis à la marche régulière des deux ministères conservateurs de M. Van de Weyer et du comte de Theux. Or, que fit-il? L'échec électoral du 10 juin 1845 avait été subi à Bruxelles et à Anvers. M. Nothomb déclara qu'il ne pouvait pas gouverner légitimement avec les grandes villes dans l'opposition, et il se retira.

C'est à MM. Frère et Rogier eux-mêmes que nous le demanderons : la position parlementaire du cabinet actuel n'est-elle pas plus mauvaise que ne l'était celle de leur premier ministère de 1847, quand celui-ci tomba par suite des élections de 1852? N'est-elle pas plus mauvaise que celle du cabinet de M. De Decker en 1847, plus mauvaise cent fois que celle du ministère de M. Nothomb en 1845, à peu près aussi intenable que celle du ministère de M. de Theux après les élections de 1847?

Si le principe constitutionnel, le devoir de moralité politique, n'ont pas laissé un moment dans l'hésitation les ministères précédents dont nous venons de parler, pourquoi le ministère actuel hésiterait-il dans le loyal accomplissement de ce devoir? S'il hésite, c'est qu'il tient plus au pouvoir qu'à sa dignité; c'est qu'il se préoccupe plus de ses intérêts que des traditions constitutionnelles, des droits et de la volonté du pays.

Pour le *Journal de Bruxelles*, la signification politique des élections du 9 juin est claire et manifeste : le parti ministériel, dit le grand organe de l'opinion conservatrice, a perdu la majorité, l'opposition conservatrice ne l'a pas encore conquise. La pensée du pays n'est pas douteuse pour celui qui sait voir et comprendre : le pays est fatigué de la lutte à outrance des partis militants; il veut la trêve, comme il la voulait en 1852. Cette trêve, ce n'est ni le ministère doctrinaire actuel ni un ministère de la droite parlementaire qui puisse aujourd'hui l'imposer aux partis.

Nous dirons avec le *Journal de Bruxelles* que deux questions ont évidemment dominé les élections : 1° la question de liberté religieuse compromise par la politique agressive du ministère, 2° la question d'Anvers. Un ministère, pour se trouver en rapport avec la situation du pays, doit donc apporter un programme dans lequel deux choses seraient écrites : 1° la trêve, c'est-à-dire pas de loi politique, 2° la solution de la difficulté anversoise. Le ministère actuel peut-il arborer ce programme conciliateur? Il ne peut pas le vouloir, et le voulût-il, il échouerait.

Renoncer aux lois politiques, c'est-à-dire à la guerre aux catholiques, en minant l'influence du clergé et en restreignant les libertés

religieuses, c'est renoncer au but pour lequel il est arrivé au pouvoir. Il serait abandonné à l'instant même par la queue du parti libéral, que la haine anticatholique anime avant tout; l'homogénéité du parti ministériel se dissoudrait; le cabinet de M. Frère perdrait sa raison d'être. La politique modérée lui est interdite, elle est pour lui impossible.

Le système des gouvernements de parti porte ses fruits naturels. C'est la passion politique qui l'intronise, comme en 1847 et en 1857; mais à mesure que le calme se fait dans le pays, la réaction de la raison publique triomphe lentement de la politique, et l'on arrive fatalement, comme en 1852, en 1854, en 1856 et comme aujourd'hui, à cet équilibre des partis, état normal de l'opinion, qui suppose la paix et la trêve, et un ministère qui représente cette situation. Le verdict du 9 juin est donc une condamnation solennelle de la politique de l'émeute. C'est un désaveu humiliant que le pays inflige aux ministres téméraires qui ont froissé la conscience publique et outragé le pays dans ce qu'il a de plus cher : sa foi et sa liberté.

Le cabinet mai-novembre peut, s'il y tient absolument, rester au pouvoir; mais qu'il sache qu'en cette circonstance encore il ne fait que réagir contre la volonté du pays. Les ministres actuels, lorsqu'ils étaient dans l'opposition, en 1857, ont excité l'opinion contre la majorité légale; au pouvoir, ils narguent la souveraineté nationale et font fi de ses décrets, de ses désaveux et de ses verdicts de condamnation.

Maintenant que la lutte est terminée, la presse ministérielle cherche, cela se comprend, à pallier la gravité de l'échec de ses patrons. Elle fait entendre qu'il y a eu des fraudes électorales d'un caractère si grave à Dinaut et à Bruges, qu'il est fort possible que les élections de ces deux arrondissements soient annulées par la Chambre. Est-ce sérieusement qu'on ose ainsi parler? On casserait une élection parce qu'elle n'aurait pas été favorable, soit à M. Rogier, soit à M. Devaux? Mais prétendre à la possibilité d'une semblable monstruosité, avec la nouvelle situation qui est faite au cabinet, est de la déraison, et rien que cela! On ne recommence pas tous les jours des enquêtes comme celle qui a eu lieu pour les élections de Louvain, en 1859.

Certes, il y a eu des fraudes électorales, nous ne voulons pas le nier; mais, qu'on le sache, ces fraudes ont été audacieusement pratiquées par la gauche et au profit des candidats du cabinet. Il y

a eu plus que des fraudes; il y a eu des scandales, des voies de fait, des insultes et des injures, et ce sont des agents du ministère qui s'en sont rendus coupables! Ils ont usé de violence et d'outrages envers les catholiques, dans le but d'amener le succès des candidats patronnés par le gouvernement en répandant l'alarme et la terreur autour de l'urne électorale. Que s'est-il passé à Bastogne, à Louvain, à Bruges et à Gand? Des faits honteux, des faits de nature à déshonorer le pays à l'étranger. Et quels sont les auteurs de ces faits? Des hommes dévoués à la politique du cabinet. Il faut espérer que les tribunaux séviront avec rigueur contre les hommes de désordres qui sont traduits à leur barre pour avoir à répondre de voies de fait et d'atteintes graves à la propriété et à la liberté des citoyens, le jour même des élections. C'est surtout à Bastogne et à Louvain que le *libéralisme* s'est fait remarquer par ses désordres et ses actes odieux. A Bastogne, les catholiques et leurs candidats ont été insultés de la manière la plus brutale. Pendant tout une journée, la ville a été en proie à une véritable terreur. Et la presse ministérielle ose parler de fraudes électorales! Elle parle de fraudes pour distraire l'attention publique des scandales et des indignités de ses partisans. Mais on ne trompe plus le pays avec ces grossières tactiques. La vérité se fera jour devant la Chambre. En attendant, les tribunaux, espérons-le du moins, sauront faire leur devoir. Si la presse ministérielle compte sur l'annulation des scrutins de Bruges et de Dinant pour refaire les affaires du ministère, on peut dire hardiment qu'elle compte sans son hôte. Lorsque la vérité éclatera au grand jour, la cause qu'elle défend sera perdue sans retour.

La chute de M. Devaux a frappé de stupeur les *libéraux* de Bruges. Cette chute les a, en effet, déroutés au point de leur donner le vertige. Aussi ont-ils eu recours à tous les moyens pour dissimuler le plus possible la gravité du coup mortel qu'avait reçu la politique doctrinaire par la défaite du grand-prêtre de cette politique sans principes et sans dignité. On a donné sérénade sur sérénade sous les fenêtres du « glorieux » (le mot a été dit) vaincu, et le conseil communal de Bruges s'est permis, lui qui n'a que des attributions administratives et locales, de voter une adresse à M. Devaux, adresse dans laquelle il se passe la fantaisie de censurer la conduite du corps électoral, quoique le corps électoral soit souverain. Les *libéraux* se sont oubliés, dans leur dépit ou plutôt dans la rage de leur défaite, jusqu'à commettre la plus

grave des illégalités et la plus grave des inconvenances. Mais comme il s'agit d'un des siens, la presse ministérielle applaudit des deux mains à ce qui s'est fait. Qu'est-ce, au fait, qu'une illégalité et une infraction à la Constitution pour des gens qui ont érigé l'émeute en doctrine gouvernementale et le pavé en argument constitutionnel?

Les *libéraux* blâment les électeurs de l'arrondisement de Bruges d'avoir éliminé M. Devaux, parce que M. Devaux est un des brillants orateurs de la Chambre. Et, eux, qu'ont-ils fait, M. Rogier en tête? N'ont-ils pas d'abord renversé M. Dechamps à Ath et n'ont-ils pas cherché à le renverser ensuite à Charleroy? N'ont-ils pas renversé M. B. Dumortier à Tournay et n'ont-ils pas cherché à le renverser à Roulers ensuite? Est-ce que ces deux hommes d'État sont de moins brillants orateurs que M. Devaux? Mais MM. B. Dumortier et Dechamps sont catholiques, et dès lors les renverser est un acte de patriotisme pour les *libéraux*. C'est, comme on le voit, la continuation du système des deux poids et des deux mesures. La gauche veut bien de l'ostracisme électoral, à la condition toutefois qu'il n'atteigne que des hommes de la droite. Les électeurs de l'arrondissement de Bruges ne pensent pas ainsi. Ils ont donc bien fait d'éloigner du Parlement un homme qui est hostile à la foi de leurs pères et qui est l'antithèse de la liberté en tout et pour tous. M. Devaux est dominé par une idée fixe : l'écrasement de l'Église, du clergé et des catholiques, et la domination exclusive du doctrinarisme. En le faisant tomber de son siége parlementaire, la majorité des électeurs de Bruges a donc rendu à la fois service au pays et à la liberté, car elle a affirmé par son vote les grandes traditions de justice, d'égalité et de liberté qui ont prévalu, dans notre pays, en 1830. Honneur aux électeurs qui ont eu le courage de voter contre M. Devaux!

30 juin.

TABLE DES MATIÈRES.

ÉTUDES POLITIQUES. — *Situation de l'Europe en 1862,* p. 5
HISTOIRE RELIGIEUSE. — *La souveraineté temporelle du Saint-Siége et le Concile général de Constance en 1414,* p. 57
— *Plan d'une histoire de l'Égypte chrétienne et ses sources,* par le R. P. Alexandre BASSI, p. 565
HISTOIRE CONTEMPORAINE. — *Les Slaves. Étude historique et politique,* par M. le comte H. DE R...., p. 72
— *Discours de M. Jean Moeller au Congrès catholique d'Aix-la-Chapelle.* (Traduit de l'allemand), p. 177
— *Faits et gestes des landlords irlandais,* par Ad. DELVIGNE, professeur au petit séminaire de Malines, p. 233
— *Avertissement à la jeunesse et aux pères de famille sur les attaques dirigées contre la religion par quelques écrivains de nos jours,* par Mgr DUPANLOUP, évêque d'Orléans. (Texte complet.), p. 364
ÉTUDES SOCIALES. — *De l'Instruction obligatoire,* par M. Hippolyte WAUTERS, avocat près la Cour d'appel de Gand, p. 129
ÉTUDES JURIDIQUES. — *De l'origine, des développements et de l'organisation de la Fondation Terninck, à Anvers,* par Jacques JACOBS, avocat, p. 235
SCIENCES. — *Bulletin scientifique,* par M. Ph. GILBERT, p. 575
— *La vie animale et ses mystères* (1re partie). Conférence donnée à Louvain et à Gand, par P.-J. VAN BENEDEN, membre de l'Académie royale de Belgique, p. 581
INSTRUCTION PUBLIQUE. — *Coup d'œil sur l'enseignement philosophique, littéraire et philologique des écoles de Paris en 1862,* par M. Pierre WILLEMS, docteur en philosophie et lettres, p. 492
BIOGRAPHIE. — *M. Jean Moeller, professeur à l'Université catholique de Louvain. — Discours prononcé le 28 janvier 1863,* par M. Félix NÈVE, doyen de la Faculté de Philosophie et lettres, p. 158
BIOGRAPHIE NATIONALE. — *Le comte Ferdinand de Meeûs,* par M. THONISSEN, professeur à l'Université catholique de Louvain, p. 469
NÉCROLOGIE. — *M. le duc de Lévis,* par M. le vicomte C. DE MEAUX, p. 231

LITTÉRATURE. — *Les célébrités d'un jour* (M. Victorien Sardou), par M. le chevalier Léon RUZETTE, p. 271
CRITIQUE LITTÉRAIRE. — *Tartuffe à M. Emile Augier*, p. 96
— *Joseph de Maistre et ses détracteurs*, par M. Roger DE SEZEVAL, pp. 142, 259
— *La langue de l'éloge* (étude d'histoire et de morale), par M. Félix Nève, p. 593
VARIÉTÉS. — *Cœurdoulx*, par Aymé CÉCYL, pp. 103, 180, 270, 452, 528, 606.
BIBLIOGRAPHIE. — Mme *Swetchine* (méditations et prières), par M. le comte DE FALLOUX, p. 322
— *Les œuvres de la B. Marie d'Agreda*, par le P. SÉRAPHIN, passioniste, p. 522
REVUE POLITIQUE, pp. 113-128, 208-230, 296-321, 460-468, 546-564, 637-654

REVUE BELGE ET ÉTRANGÈRE.

—

1863

DROITS RÉSERVÉS.

REVUE
BELGE ET ÉTRANGÈRE

NOUVELLE SÉRIE DE *LA BELGIQUE*

RELIGION, PHILOSOPHIE,

POLITIQUE, HISTOIRE, LITTÉRATURE, ÉCONOMIE SOCIALE,

SCIENCES, BEAUX-ARTS.

TOME SEIZIÈME.

BRUXELLES,
IMPRIMERIE DE LA *REVUE BELGE ET ÉTRANGÈRE*,
13, Rue des Boiteux.

1863

Brux. — Imp. de F.-J. Boogaerts.

ÉTUDES POLITIQUES.

LES LIBERTÉS

ET

LES INTÉRÊTS CATHOLIQUES EN BELGIQUE.

I

La lutte qui se poursuit en Belgique, entre ce qu'on appelle le parti libéral et le parti catholique, présente ce caractère qu'il est difficile, surtout pour ceux qui ne sont pas parfaitement au courant des précédents et de notre histoire politique, d'en démêler les véritables motifs et d'en apprécier toute la portée. Nous-même, lorsque nous avons été interrogé à cet égard par des étrangers, nous avons été assez embarrassé de leur donner des explications qui pussent les satisfaire. Qu'est-ce en effet que le parti catholique? Que représente le parti libéral? Quelle est la ligne de démarcation bien précise qui les sépare? On pourrait supposer tout d'abord que le premier de ces partis comprend ceux qui professent le culte catholique et en admettent les principes avec toutes leurs conséquences, tandis que le second rallie au contraire les anticatholiques, les libres penseurs comme ils s'intitulent, les rationalistes plus ou moins prononcés. Il paraît cependant qu'il n'en est pas ainsi : beaucoup de catholiques affirment, et non sans raison, qu'ils sont plus véritablement libéraux que leurs antagonistes, tandis que parmi ceux-ci il en est un grand nombre qui remplissent avec une exactitude exemplaire leurs devoirs religieux. Il y a donc ici un malentendu, ou une inconnue à dégager. L'erreur provient-elle d'une fausse qualification des partis, ou s'agit-il d'une tactique plus ou moins habile pour embrouiller la situation et favoriser les desseins d'hommes intéressés à semer la zizanie et à entretenir la discorde? Dans l'une comme dans l'autre

hypothèse, l'observation et la constatation impartiale des faits peuvent seules conduire à la connaissance de la vérité.

Si nous nous reportons aux temps qui ont précédé et aux événements qui ont immédiatement suivi la révolution de 1830, quel est le spectacle qui se déroule à nos yeux? Dès l'origine du royaume des Pays-Bas, nous voyons poindre le vieil antagonisme, et, sous d'autres noms, se former quelque chose d'analogue aux partis actuels; le libéralisme s'allie au protestantisme, ou plutôt s'abrite et agit derrière lui, il est orangiste et gouvernemental; il crée et soudoie, avec le concours du gouvernement, une presse qui, de même que la presse libérale actuelle, a la mission de calomnier le catholicisme et de fourvoyer l'opinion; il a pour mot d'ordre, comme en France, la guerre au *parti prêtre*, et court sus aux ultramontains et aux jésuites. — Le patriotisme belge se réveille; il répond à l'appel de quelques hommes énergiques et convaincus, catholiques et libéraux, qui démontrent à leurs concitoyens le danger d'une lutte stérile et la nécessité de se rallier sur le terrain de la véritable liberté. — L'*union* se constitue dans un esprit de large tolérance mutuelle; elle implique, non l'abdication des principes et des convictions, mais la ferme résolution de ne les faire valoir désormais que par les moyens que fournit la liberté, — non l'accord parfait sur toutes les questions politiques, religieuses, philosophiques, sociales, économiques, mais le concert pour résister à une politique qui, comme la politique actuelle, ne reconnaissait de liberté que pour ses adeptes et pratiquait la vieille maxime: diviser pour régner. — Les unionistes remportent la victoire, l'indépendance de la Belgique est proclamée, les premiers actes du gouvernement provisoire correspondent aux vœux unanimes du pays, le Congrès national vote la Constitution qui consacre tous les grands principes de liberté, de justice, pour lesquels libéraux et catholiques avaient combattu et souffert en commun. — Enfin pendant les premières années du nouveau régime, le gouvernement, l'administration, la législature, étrangers à tout esprit de parti, animés du seul désir d'élever le pays à la hauteur de ses destinées, le guident dans la voie de la concorde et du progrès.

Le souvenir de ces pénibles et fécondes épreuves, ce glorieux réveil, cet exemple et cet enseignement de nos meilleurs citoyens, ce dépôt sacré confié en nos mains, ces nobles traditions qui devaient éclairer comme un phare notre marche future, cette Constitution qui assurait l'exercice de tous les droits et le déve-

loppement de toutes les tendances légitimes, que sont-ils devenus et qu'en avons-nous fait? Mesurons la distance qui nous sépare de cette grande époque et le chemin que nous avons parcouru. Nous avons reconquis et affermi notre nationalité, mais nous négligeons les conditions qui seules peuvent en garantir le maintien; dans l'ordre matériel nous avons accompli évidemment certains progrès, mais dans la sphère morale, dans l'ordre des intérêts nationaux, loin d'avoir marché en avant, d'avoir poursuivi notre véritable destinée, nous avons rétrogradé et nous voilà revenus à peu près au point de départ. La vieille querelle du libéral et du clérical agite de nouveau les esprits et paralyse la poursuite des buts les plus utiles. Les hommes ont changé, mais le démon de la discorde est redescendu au milieu d'eux. L'orangisme est enterré, mais le libéralisme intolérant a surgi de sa tombe pour reprendre sa mission dissolvante et essayer de venger sa défaite. Si nous voulions nous étendre sur les similitudes, nous retrouverions aisément dans notre presse soi-disant libérale les pendants de l'ancien journalisme orangiste et chez leurs rédacteurs les sosies des Libri-Bagnano, des Durant, des Wapp, des Schilpreroort et des Froment. C'est toujours la même tactique, la même phraséologie, les mêmes accusations, les mêmes calomnies, et il suffirait d'ouvrir la collection du *National*, de la *Gazette des Pays-Bas*, du *Lynx*, du *Messager de Gand*, du *Courrier des Pays-Bas*, du *Catholique des Flandres*, du *Mathieu Laensberg* et du *Belge* d'avant 1830, pour retrouver les éléments et, pour ainsi dire, la reproduction textuelle de la polémique d'aujourd'hui.

Que s'est-il donc passé, et à quoi faut-il attribuer ce fatal retour à ce que nous pourrions appeler, à bon droit cette fois, les abus et les misères d'un autre âge? Les catholiques ont-ils commis quelqu'un de ces méfaits politiques qui méritent de soulever contre eux les colères et les rigueurs de l'opinion? Professent-ils des idées subversives, inconciliables avec les principes sur lesquels reposent le bien-être, la paix et le progrès régulier de la société? Ont-ils abjuré la liberté qu'ils appelaient jadis de leurs vœux les plus ardents et renié la Constitution dont ils avaient dicté eux-mêmes les principales dispositions? Nullement. Les catholiques sont restés ce qu'ils étaient avant, pendant et depuis la révolution, attachés à leurs croyances, partisans sincères de la liberté, fidèles au pacte constitutionnel; en possession du pouvoir ou relégués dans les rangs de l'opposition, ils n'ont jamais varié sous ce rap-

port; ils ont pu manquer d'habileté, se laisser aller à la torpeur ou au découragement, négliger les moyens de se fortifier en s'organisant, mais on ne peut leur reprocher aucun acte, aucune tentative même de réaction contre l'ordre des choses qu'ils ont contribué à fonder.

S'il en est ainsi, et nous défions que l'on prouve le contraire, il faut que la faute vienne d'autre part : il n'y a point d'effet sans cause. L'effet nous le connaissons, nous en sommes tous les jours les témoins et les victimes; la cause, il ne faut pas la chercher ailleurs que dans le revirement qui s'est opéré chez ceux-là mêmes qui accusent les catholiques d'avoir manqué à leurs engagements et de vouloir restaurer un régime qu'ils ont abdiqué les premiers et dont le rétablissement, s'il était possible, serait pour eux une nouvelle source de dangers, de persécutions et d'affaiblissement.

II

A sa rentrée au pouvoir, au mois de novembre 1857, le ministère libéral adressait au pays un manifeste dans lequel on remarque le passage suivant :

« Nos adversaires représentent faussement la religion comme en péril. La séparation des cultes et de l'État est une des bases de notre sage Constitution; cette base doit être maintenue. La religion n'a été que trop compromise au contact de passions et au profit d'ambitions personnelles. Elle n'est point faite pour être mêlée aux luttes des partis; il est temps qu'elle soit rendue à son domaine, pour y trouver le respect de tous. »

« Ces paroles, » dit M. le ministre de l'intérieur dans sa circulaire aux gouverneurs des provinces du 31 mai 1863, « sont encore vraies aujourd'hui; elles sont l'expression des opinions modérées et véritablement conservatrices de la grande majorité du pays. »

C'est parler d'or, et nous voudrions sincèrement que le gouvernement et son interprète, M. le ministre de l'intérieur, eussent raison. Malheureusement la pratique ne répond guère à la théorie, et les actes démentent les paroles. Sont-ce les catholiques qui ont mêlé, comme on le prétend, la religion aux luttes des partis? ou ne sont-ce pas plutôt les soi-disant libéraux qui ont dirigé contre la religion tout un système d'attaques, en transformant en réalité la question politique en question religieuse? Pour

le nier, il faudrait se refuser à l'évidence et effacer de notre histoire les ardents débats qui, surtout dans ces dernières années, ont agité, passionné, aigri, divisé les esprits pour aboutir au partage du pays en deux camps ennemis.

La responsabilité de cet antagonisme si fatal et si regrettable, les catholiques la répudient pour leur part; attaqués, froissés, insultés dans ce qu'ils ont de plus cher, dans leurs croyances les plus respectables, ils ont dû et ils doivent se défendre; en se défendant, ils exercent plus qu'un droit, ils remplissent un devoir dont rien ne peut les dispenser; c'est leur conscience que l'on met en jeu : faut-il s'étonner si elle se révolte? Faut-il s'étonner si les catholiques ressentent d'autant plus vivement l'injure qui leur est faite, qu'ils se croyaient mieux garantis par les institutions libérales dont ils sont encore aujourd'hui les plus fidèles et les plus fermes soutiens?

Mais enfin, nous demandera-t-on, de quoi se plaignent les catholiques? Ne peuvent-ils pas observer leur culte en toute liberté, assister aux exercices religieux, élever chrétiennement leurs enfants, faire l'aumône à volonté? Le clergé n'est-il pas convenablement rétribué? Les subsides manquent-ils aux églises? Quels sont donc les griefs qui soulèvent et motivent une si énergique protestation? Pour les résumer, nous nous bornerons à reproduire l'énumération qu'en donne une brochure récente (1), dont trois éditions successives, en français et en flamand, ont été répandues en quelques semaines à plusieurs milliers d'exemplaires et dont la presse pseudo-libérale, et pour cause, n'a pas soufflé mot.

L'Église catholique, de même que toute autre Église qui repose sur un fondement vraiment indépendant, embrasse essentiellement les temples consacrés à l'exercice du culte, les champs de repos qui en dépendent (*kerkhof*, jardin de l'église), le clergé et les établissements affectés à la préparation de ses membres, les ordres religieux qui lui servent d'auxiliaires, les écoles chargées à divers degrés de dispenser l'instruction chrétienne aux enfants et aux jeunes gens, les institutions charitables qui facilitent l'accomplissement du premier des préceptes évangéliques. Tout cet ensemble est placé sous l'égide des articles 14, 16 § 1, 17, 19 et 20 de la

(1) *Les vrais et les faux libéraux*, par un catholique libéral. Bruxelles, 1863, G. Adriaens, Marché aux Poulets.

Constitution qui consacrent la liberté des cultes, de l'enseignement, le droit de réunion et d'association, en les affranchissant de toute mesure préventive. Porter atteinte à l'une ou à l'autre de ces institutions, restreindre, méconnaître ou violer l'une ou l'autre des libertés qui s'y rattachent nécessairement, c'est enfreindre la loi suprême qui les garantit, et supprimer, en ce qui concerne l'indépendance et la liberté de l'Église catholique, le bénéfice du régime établi en 1830 au prix de nos communes souffrances et de nos communs efforts.

Or, que fait le libéralisme dominant? Pour abaisser et dominer, nous ne disons pas encore pour détruire le catholicisme, il exhume tout l'attirail des décrets, des arrêtés, des règlements de la République, du Directoire et de l'Empire, que l'on avait pu croire tacitement abrogés par la Constitution et ensevelis dans la poussière de l'oubli.

A l'Église libre, il s'efforce de substituer l'Église protégée, surveillée, liée, asservie, et prétend transformer l'indemnité légitime, due par suite de la spoliation des biens du clergé (1), en salaire qui, en assimilant les ministres du culte aux employés ordinaires, les subordonne comme ceux-ci à la toute-puissance de l'État.

La liberté de l'instruction, consacrée par le pacte fondamental, est restreinte de manière à exclure toute possibilité de constituer l'école vraiment libre en la dotant du local et du revenu nécessaires pour en assurer l'existence et la durée, alors que l'argent des contribuables catholiques sert à rétribuer et à encourager un enseignement directement contraire à leurs principes, et à établir de fait le monopole des écoles officielles.

(1) Le principe de l'indemnité a été positivement admis par l'*Assemblée nationale* de France, dans sa séance du 2 novembre 1789, sur la motion du comte de Mirabeau, conçue en ces termes : « Qu'il soit déclaré, premièrement, » que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, A LA » CHARGE de *pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entre-* » *tien de ses ministres et au soulagement des pauvres*, sous la surveillance et » d'après les instructions des provinces; secondement, que, selon les dispo- » sitions à faire pour les ministres de la religion, il ne puisse être affecté à la » dotation des curés moins de 1,200 livres, non compris le logement et les » jardins en dépendant. »

Le résultat de l'appel nominal donna 568 voix pour adopter et décréter la motion, 346 pour la rejeter et 40 voix nulles. (*Gazette nationale* ou *Moniteur universel* du 2 au 3 novembre 1789, n° 82, page 335 du premier volume de la collection du *Moniteur*.)

Tandis que la *libre pensée* et la *libre recherche* s'épanouissent sans entraves, la liberté de la chaire religieuse seule est soumise à un régime exceptionnel et oppressif.

La liberté de la charité, admise par tous les peuples chrétiens et civilisés, est supprimée en Belgique sous la pression de l'émeute, et une législature complaisante lui porte le coup de grâce par l'interprétation machiavélique de la disposition de la loi communale qui l'avait implicitement reconnue.

Le droit du testateur, du donateur, du fondateur est annulé chaque fois qu'il s'agit d'une œuvre religieuse, charitable ou éducatrice. Le prodigue et le libertin peuvent impunément dépouiller et ruiner leur famille pour satisfaire leurs passions et leurs penchants les plus désordonnés, pour enrichir une prostituée; mais il est interdit à l'homme bienfaisant de disposer d'une partie de son superflu pour faire librement le bien et soulager les souffrances du pauvre.

Le droit de propriété est directement atteint par la théorie prétendûment libérale sur les fondations, qui désormais ne peuvent plus être instituées qu'en faveur des établissements publics, contrairement aux principes posés dans les législations de tous les autres pays. L'attribution exclusive à l'État du droit de propriété sur les immeubles affectés d'une manière permanente à la bienfaisance et à l'instruction, constitue de fait le communisme gouvernemental dans la sphère où la liberté est le plus nécessaire.

Non-seulement les actes de dernière volonté des catholiques sont méconnus, mais encore les libéralités qu'ils affectent à tels ou tels établissements pieux ou charitables sont détournées au profit d'institutions auxquelles ils n'avaient pas songé; — on défait et on refait les testaments en violation du principe social le plus sacré.

On prétend interdire dans les églises les quêtes dont le produit est destiné à venir en aide à des misères privées ou à des œuvres spéciales, tout en imposant au clergé l'obligation d'ouvrir les portes de ses temples aux collecteurs de l'assistance publique.

Les souscriptions charitables recueillies à domicile sont subordonnées à l'autorisation préalable des autorités communales souvent hostiles, et exposent ceux qui les entreprennent sans recourir à cette formalité, à l'amende et à la prison.

Si, dans un but de charité, on organise un concert ou toute

autre fête à laquelle on convie le public, l'autorité locale peut exiger, en vertu de nous ne savons quel décret, le versement d'une part plus ou moins forte de la recette dans la caisse de la bienfaisance officielle.

Le fisc impose aux ateliers d'apprentissage, organisés dans un esprit charitable et complétement désintéressé, la patente dont les avaient affranchis tous les pouvoirs précédents.

Il n'y a pas d'obstacles et d'entraves qui ne soient suscités aux écoles catholiques, et, malgré les termes exprès de la loi sur l'instruction primaire qui les y autorise, on a été jusqu'à mettre les communes, qui persistaient à adopter celles de ces écoles dirigées par des membres d'associations religieuses, dans une sorte d'interdit en les privant de toute participation au subside porté annuellement au budget de l'État pour l'enseignement populaire.

La loi de 1842 qui, en organisant l'enseignement religieux dans l'école, lui donne un caractère vraiment moralisateur, est l'objet d'une guerre acharnée qui a déjà entraîné la suppression de la *convention* dite *d'Anvers* dans plusieurs établissements d'enseignement secondaire. On veut chasser le prêtre de l'école pour transformer l'instruction populaire en instrument de propagande anticatholique.

En vue de dépouiller les établissements d'instruction marqués du sceau du catholicisme pour enrichir les établissements soi-disant libéraux, un projet de loi récent, déjà voté par la Chambre des représentants malgré les vives et unanimes protestations de la minorité catholique, supprime la libre constitution des bourses d'études que le gouvernement hollandais lui-même, mû par un sentiment louable d'équité, avait jugé à propos de rétablir, confisque les anciennes fondations qui avaient surtout pour but de favoriser l'enseignement catholique, et introduit dans le code de nos lois l'odieux principe de la rétroactivité.

Un autre projet, sous prétexte de réformer l'organisation des fabriques d'églises, retire à l'épiscopat et au clergé une partie des attributions et des garanties que leur avait laissées le régime napoléonien, prépare l'œuvre de la sécularisation complète des biens et des édifices affectés au culte, et fait entrevoir la transformation *libérale* définitive qui subordonnera le prêtre à l'autorité civile pour en faire le complaisant instrument du gouvernement.

On dispute aux catholiques les champs de repos bénits qui constituent une partie intégrante de leurs églises, et on leur dénie jusqu'au droit, revendiqué même par les peuplades sauvages, d'honorer, conformément à leurs croyances, la mémoire de leurs morts.

Au mépris de l'art. 10 de la Constitution qui stipule que « tous les Belges sont égaux devant la loi, » qu'ils sont également admissibles aux emplois civils et militaires, le libéralisme dominant exclut systématiquement des fonctions publiques, voire les plus humbles, les catholiques uniquement parce qu'ils sont catholiques, leur faisant un crime de leurs croyances et de leurs convictions intimes, et transforme ainsi les meilleurs et les plus honorables citoyens en ilotes politiques. Cet ostracisme ne s'avoue pas ouvertement, mais il s'exerce de fait chaque fois que deux ou plusieurs concurrents sont en présence, de telle sorte que, sous l'influence de la crainte qu'on leur inspire, les agents de l'administration et les membres de la magistrature elle-même sont condamnés à une sorte de mutisme et d'asservissement qui réagissent fatalement sur le pays entier.

La population est divisée en vainqueurs et en vaincus; aux premiers le pouvoir et tous ses bénéfices, aux seconds l'humiliante tutelle et le joug insolent des parvenus de la veille et des héros du lendemain.

Et, comme s'il fallait combler la mesure, la plainte même, heureusement encore libre, ce dernier recours des opprimés, est taxée d'énormité et accueillie par le sarcasme. Lorsqu'un vénérable et courageux prélat, étendu sur le lit de souffrance, animé de l'esprit de vérité et de justice, élève la voix pour protester contre cette inqualifiable persécution, ces incessantes et odieuses tracasseries, pour revendiquer les droits des catholiques, consoler et fortifier les fidèles, les convier à l'action et les engager à persévérer dans leur légitime résistance, voyez quel concert de calomnies et de haines retentit dans toute la presse pseudo-libérale contre le *mauvais citoyen*, le *prêtre fanatique*, le *caractère irréfléchi*, l'*énergumène*, le *fauteur de désordre*, l'*ennemi de la religion* (1), qui se permet de faire entendre le cri d'alarme et de troubler si malencontreusement

(1) Nous empruntons textuellement ces odieuses épithètes et ces injures grossières aux articles dans lesquels les organes du pseudo-libéralisme ont essayé de réfuter à leur manière le mandement publié par Mgr l'Évêque de Bruges, le 8 mai 1863. Pour rendre cette réfutation plus facile, ils ne reculent pas

le travail humanitaire des vrais amis des lumières, du progrès, de la liberté et de la civilisation ! Ce travail, en effet, n'est-il pas dirigé dans l'intérêt de la religion, pour l'épurer et la faire resplendir d'un nouvel éclat, tandis que les *foudres éventées* et les *diatribes furibondes* de ses soi-disant défenseurs ne peuvent avoir d'autre résultat que d'enflammer les passions populaires et de compromettre de plus en plus une cause qui serait beaucoup mieux servie par le silence et la résignation ?... Il n'y a que des cléricaux qui soient assez obtus pour ne pas comprendre une chose aussi simple et refuser de se rendre à un argument aussi péremptoire.

III

A ceux qui prétendraient simplement que les griefs que nous venons de passer rapidement en revue sont faux ou exagérés, nous nous bornerons à répondre que nous serions plus heureux qu'ils ne le seraient eux-mêmes s'ils pouvaient nous convaincre d'erreur ou d'exagération. La question est seulement de savoir quel est le meilleur juge en cette occurrence, et qui décidera entre la chèvre catholique et le loup libéral ? Parmi les prétentions du parti qui se pare si modestement des insignes du libéralisme, se trouve, nous ne le savons que trop, celle de se poser comme le réformateur de l'Église, de lui dicter des lois, de lui poser des limites, de stipuler en son nom contre elle-même, et en dernier résultat de la déclarer parfaitement libre et satisfaite. De quel droit, en effet, les cléricaux auraient-ils voix au conseil ? On réglera sans eux, malgré eux et contre eux la question de la charité, de l'enseignement religieux, des cimetières, des bourses d'études, des fabriques

même devant la falsification. Citons-en un exemple. Le courageux prélat, en conviant les catholiques de son diocèse à remplir leurs devoirs électoraux, leur dit : « La grande affaire est de sauver la liberté de conscience et la liberté des cultes. Le choix des moyens, *pourvu qu'ils soient toujours loyaux et honnêtes*, est une affaire tout à fait accessoire, qui jamais ne doit ni ne peut tourner au détriment du but principal. » L'*Écho du Parlement*, qui a la prétention de représenter l'opinion du ministère, reproduit ce passage dans son numéro du 4 juin, avec cette légère variante : « Le choix des moyens *légaux* et *honnêtes* est une affaire tout à fait accessoire, etc. » Grâce à l'élimination des mots « pourvu qu'ils soient toujours, » on comprend tout le parti qu'un journal loyal et libéral tel que l'*Écho* tire de cette falsification. Le lecteur qui n'a que le faux texte sous les yeux est aisément convaincu que l'Épiscopat en Belgique professe la maxime : la fin justifie les moyens, et le tour est joué.

d'église, etc.; c'est plus prudent et meilleur. S'ils ne sont pas contents, c'est qu'ils sont vraiment par trop difficiles, et ils doivent s'estimer, après tout, bien heureux qu'on n'aille pas plus loin.

Et cela se dit et se fait au nom de l'*opinion modérée et vraiment conservatrice de la grande majorité du pays*. Quelle est donc cette opinion et qu'est-ce qui constitue cette majorité? Cette opinion n'est pas certainement celle des libres penseurs, et cette majorité est bien réellement composée de ces mêmes catholiques que l'on accuse et dont on se déclare à la fois les représentants et les interprètes. Il est vrai que l'on fait une distinction essentielle : il y a catholiques et catholiques; les uns ont la conscience large, ne s'inquiètent guère des libertés religieuses, acceptent le cimetière civil à l'instar de la nécropole du Père Lachaise, s'accommodent aisément de la suppression des fondations charitables auxquelles ils n'ont jamais songé, se récrient contre l'abus des couvents tout en plaçant leurs fils chez les Jésuites et leurs filles au Sacré-Cœur, exigent impérieusement de leurs domestiques l'accomplissement des devoirs religieux dont ils croient pouvoir se dispenser, acceptent la suppression du domaine temporel de la papauté sous prétexte de mieux garantir son autorité spirituelle, et se donnent des airs d'esprits forts pour participer aux faveurs gouvernementales et ne pas laisser échapper leur part du gâteau libéral; — quant aux autres, ce sont des cléricaux et des ultramontains qui n'ont abdiqué aucun de leurs préjugés et qu'il faut tenir en bride dans l'intérêt même de la religion qu'ils compromettent et de la liberté dont ils ne possèdent pas la véritable notion.

Grâce à cette distinction, tout s'explique, comme on voit, parfaitement. Il n'y manque qu'une chose, c'est de donner à chacune des deux catégories la qualification qu'elle mérite, et elle n'implique qu'une erreur, fort commode d'ailleurs pour ceux qui la commettent, celle d'attribuer la prépondérance à un catholicisme de pure fantaisie et de considérer comme des catholiques sérieux et sincères, des hommes, en assez petit nombre heureusement, qui n'ont de catholique que le nom, et qui, en réalité, sont pour l'Église des ennemis plus dangereux que ses adversaires déclarés.

Éliminons donc cet élément bâtard, et voyons ce que les catholiques véritables, fidèles et clergé, demandent unanimement et ont le droit de demander, et ajoutons d'exiger, sous l'empire de la Constitution qui nous régit.

IV

Ils demandent :

1° Le bénéfice et le partage égal des droits et des garanties consacrés par le pacte fondamental;

2° L'entière liberté du culte, c'est-à-dire le droit d'établir, de posséder et d'administrer les églises, les chapelles, les séminaires et les autres lieux affectés aux exercices et à l'enseignement religieux, les cimetières destinés à l'ensevelissement des dépouilles mortelles des fidèles à l'ombre de la croix;

3° Le droit de nommer directement, d'après les règles de la hiérarchie établie, les membres et les dignitaires du clergé, de correspondre librement avec le Chef suprême de l'Église, de recevoir et de propager ses instructions et son enseignement;

4° La liberté de la presse et de la chaire;

5° La liberté de l'instruction, comprenant nécessairement le droit de fonder et de doter des écoles de tous les degrés, de favoriser et d'étendre la propagation des lumières au moyen de la constitution de bourses d'études et de tous autres moyens tendant au même but;

6° La liberté de la charité, c'est-à-dire le droit de faire le bien selon les inspirations du cœur et de la conscience, de créer et de soutenir les établissements de toute nature destinés à soulager la misère ou à la prévenir;

7° La liberté de réunion et d'association, impliquant le droit illimité de constituer des associations et des corporations permanentes ou temporaires, quel que soit leur objet, mais sans priviléges d'aucune sorte et sous l'égide et le régime de la loi commune.

Dans les matières mixtes, où l'intervention de l'État est commandée ou justifiée par l'intérêt social, les catholiques font appel à l'esprit de vérité et de justice;

Ils demandent que l'État tienne compte avant tout de la religion professée par l'immense majorité, sinon la totalité de la population, et qu'il évite tout ce qui pourrait froisser les susceptibilités religieuses et porter atteinte directement ou indirectement à la liberté de conscience et des cultes;

Qu'en admettant le *statu quo* en matière de propriété des églises, des cimetières et des autres établissements religieux, et en l'ab-

sence de la constitution d'une personnification civile ecclésiastique distincte et entièrement indépendante, l'État maintienne l'indemnité ou la dotation dont jouit le clergé, sa participation directe et prépondérante à la gestion des fabriques d'églises;

Qu'eu égard au caractère et aux besoins de l'ordre ecclésiastique, il conserve aux ministres du culte, aux religieux et aux jeunes gens qui se destinent au saint ministère l'exemption de certains services publics dont jouissent également d'autres classes de citoyens ou de fonctionnaires pour des motifs équivalents;

Enfin, qu'on abolisse ou que l'on réforme toutes les dispositions prétendûment légales, lois, décrets, arrêtés, ordonnances, règlements, instructions, circulaires, émanés des régimes divers qui se sont succédé en Belgique, qui sont en contradiction soit avec la Constitution de 1831, soit avec les principes posés ci-dessus.

Ces demandes n'ont rien que de légitime; elles s'appuient sur la lettre expresse comme sur l'esprit du pacte constitutionnel. Les unes ont déjà reçu satisfaction, et on ne pourrait révoquer les droits et les libertés qu'elles embrassent sans supprimer la Constitution elle-même et effectuer une véritable révolution; les autres ne sont que les corollaires des premières, et tendent à constituer l'ensemble de l'Église et du culte. Le libéralisme, qui invoque incessamment la séparation complète de l'Église et de l'État, doit savoir que ces mots ne se rapportent pas à de pures abstractions, qu'ils représentent quelque chose de réel, de tangible si nous pouvons nous exprimer ainsi. On ne sépare, en effet, que ce qui a une existence réelle et bien distincte. L'Église est à la fois corps et âme; le culte comprend toutes les pratiques, tous les besoins, toutes les institutions sans lesquels son libre exercice serait impossible. De cette simple définition découlent des conséquences nécessaires, des droits positifs qu'il faut reconnaître, bon gré, mal gré, sous peine de renier le principe de la séparation et de prolonger une agitation qui compromet sérieusement l'intérêt du pays.

Hâtons-nous d'ajouter que ce que les catholiques réclament en faveur de leur culte, ils l'admettent aussi pour les cultes dissidents. Les temples, les synagogues, les cimetières, les écoles, les établissements de bienfaisance protestants et israélites ont droit aux mêmes libertés et aux mêmes garanties. Il ne peut y avoir en cette matière deux poids et deux mesures, et, s'il fallait s'en référer au jugement de personnes étrangères au catholicisme, autres que des libéraux intolérants et aveuglés, il suffirait de poser les questions

dont il s'agit aux membres des consistoires pour en obtenir des solutions entièrement conformes aux principes que nous avons posés.

L'une des principales objections que les pseudo-libéraux opposent aux justes réclamations des catholiques, concerne l'approbation des fondations et la création de personnes civiles, en vue de satisfaire aux diverses exigences du culte, de la charité, de l'enseignement. Ce sont là cependant les auxiliaires nécessaires de la liberté. La constitution de la société est inséparable de la mainmorte, sans laquelle les institutions les plus utiles manqueraient d'assiette et de fixité. On a beau faire, la mainmorte existe, comme elle a existé de tous temps, sur une très-grande échelle. L'État, les provinces, les communes, les hospices publics, les bureaux de bienfaisance, les fabriques d'église, les séminaires, les sociétés anonymes industrielles et commerciales, les mines, les chemins de fer, etc., forment autant de personnes civiles distinctes qui ont leur vie propre et pourvoient à leurs besoins. En résulte-t-il quelque inconvénient? Pourquoi la sphère religieuse ne jouirait-elle pas des mêmes avantages que les autres sphères sociales? Les intérêts moraux ne sont pas moins respectables que les intérêts matériels, et il est tout aussi nécessaire d'assurer l'existence des écoles et des institutions charitables libres que de favoriser l'extraction de la houille, la fabrication du coton et la circulation des voyageurs et des marchandises.

C'est par suite d'une notion fausse, restreinte et abusive de la propriété que l'on persiste à nier le droit de fondation. Ce droit repose sur le fondement le plus sacré et le plus inébranlable, et on ne peut en interdire ni en restreindre l'exercice sans porter atteinte à la propriété elle-même. Consacré par la législation des principaux pays chrétiens et civilisés, ce n'est guère qu'en Belgique que le soi-disant libéralisme est parvenu à le supprimer en invoquant les abus qu'il pourrait engendrer. Si cette raison pouvait prévaloir, qui ne voit qu'elle s'appliquerait également à tous les droits et à toutes les libertés? Cela nous mènerait loin, et sous prétexte d'abus possibles il n'y aurait en définitive d'autre régime légitime que le despotisme et la servitude.

On comprend d'ailleurs que, tout en reconnaissant le droit de fonder et de perpétuer les établissements utiles, on en subordonne l'exercice à toutes les garanties nécessaires. Qu'on interdise et qu'on prévienne toute violation et toute déviation de la volonté des

fondateurs, qu'on soumette les administrateurs au contrôle le plus sévère, qu'on prévoie les cas où les fondations, cessant de remplir leur objet primitif, puissent être appliquées à d'autres buts analogues, rien de mieux. C'est ce qui se pratique en Angleterre, aux États-Unis et en Hollande. Les catholiques belges ne demandent pas autre chose et ne font que s'étayer sur des exemples et des précédents dont on essayerait vainement de récuser l'autorité.

V

Nous savons ce que le parti qui s'arroge le monopole du libéralisme répondra à ce programme. A défaut de raisons, les accusations gratuites, les mensonges et les calomnies ne lui font pas défaut pour détourner l'attention, fourvoyer les esprits, attiser les mauvaises passions et esquiver le débat loyal par une de ces fins de non-recevoir qui, selon lui, n'admettent pas de réplique. — Les catholiques sont les ennemis nés de la liberté, ils renient en secret la Constitution qu'ils ont acceptée ostensiblement; ils rêvent le retour aux abus d'un autre âge : inquisition, dîmes, mainmorte monastique, etc.; ils sont hostiles à tout progrès et n'aspirent à la liberté et à l'indépendance de l'Église que pour asservir le pouvoir civil et courber les populations sous le joug de l'obscurantisme. — Ces mensonges et ces calomnies mille fois réfutés et mis à néant, contre lesquels se révoltent toutes les âmes catholiques, ont toujours cours, reparaissent sous toutes les formes, et il ne manque jamais de niais et de dupes pour s'y laisser prendre (1).

(1) Nous n'en voulons citer pour preuves que les accusations et les injures accumulées contre les catholiques à l'occasion des élections du 9 juin dernier. Ce ne sont pas seulement les journaux pseudo-libéraux qui leur servent d'organes, elles se retrouvent encore dans les discours semi-officiels des fonctionnaires engagés dans la lutte. Ici c'est le bourgmestre de l'une des principales villes du royaume qui, félicitant les électeurs de leur triomphe contre les cléricaux, n'hésite pas à se faire l'écho de l'odieuse calomnie que nous avons déjà signalée dans une note précédente (v. p. 13); — là c'est un magistrat, président du bureau électoral d'Ostende, qui s'écrie : « Depuis l'existence de la Belgique, jamais lutte électorale n'avait revêtu un caractère aussi accentué que celle dont je viens de proclamer le résultat partiel. La question portée devant les électeurs était posée en termes clairs et nets. Il n'y avait pas d'équivoque possible : il s'agissait de savoir qui dominerait dorénavant dans le pays, de l'État ou de l'Église. Des hommes, qui s'arrogent le titre de parti

— Par cela seul qu'ils admettent les couvents, les ordres contemplatifs, les fondations, la suprématie de Rome en matière religieuse, la nécessité du pouvoir temporel de la papauté; qu'ils ne croient pas à l'unité italienne; qu'ils protestent contre les massacres et les horreurs qui affligent l'État napolitain et font des vœux pour la délivrance de la Pologne, les catholiques sont dûment atteints et convaincus d'être des rétrogrades, des cléricaux et des ultramontains. — En d'autres termes, les catholiques, bien que constituant la grande majorité du pays, sont mis sans façon hors du pays légal et condamnés à être menés en laisse et morigénés au besoin par l'infime minorité des vrais libéraux, des libres penseurs et des croyants *sincères* liés à la fortune du libéralisme. Cela peut paraître étrange, mais n'en est pas moins vrai. S'avouer, par le temps qui court, catholique, professer franchement et ouvertement ses principes religieux, être affilié à la Société de Saint-Vincent de Paul, est devenu, dans ce qu'on appelle le monde officiel et éclairé, un titre de réprobation. Rien n'égale le superbe dédain avec lequel les organes attitrés du pseudo-libéralisme traitent ces pauvres cléricaux qu'ils renvoient à la sacristie lorsqu'ils ont la velléité de vouloir dire leur mot et exercer leur part d'influence dans les affaires publiques. Pour eux les grands principes constitutionnels : « Tous les pouvoirs émanent de la nation, tous les Belges sont égaux devant la loi, » sont pure lettre morte. C'est bien assez qu'on les admette à l'égalité de l'impôt et de la conscription, sans qu'ils osent encore empiéter sur les prérogatives souveraines de leurs maîtres. Aussi, lorsque M. le ministre de l'intérieur, dont nous ne mettons nullement en doute l'esprit conciliant et les vues pacifiques, déclare que le parti qui l'a enrôlé dans ses rangs représente effectivement *l'opinion modérée et véritablement conservatrice de la grande majorité du pays*, on ne peut s'empêcher de sourire à cette assertion par trop naïve

constitutionnel, mais qui renient leur qualité de citoyens, *avouaient hautement qu'ils poursuivaient le renversement de la Constitution*, laquelle a consacré la séparation de l'État et de l'Église. *Cette séparation devait disparaître.* L'Église, qui ose s'appeler la maîtresse des nations et des hommes, *réclamait ouvertement la suprématie sur l'État.* Eh bien ! ici le corps électoral a répudié et condamné cette prétention subversive de toute autorité civile. L'urne a prouvé qu'il veut le maintien de la Constitution et de toutes les libertés qu'elle a octroyées. »

C'est le cas de se demander : qui trompe-t-on ici? Il faut professer un bien profond mépris pour l'intelligence des électeurs, pour oser leur débiter de pareilles balivernes et des contre-vérités aussi palpables.

et de lui conseiller de laisser l'emploi de ce genre de plaisanterie à l'*Écho du Parlement.*

Que si l'on nous reproche de ne pas parler à notre tour sérieusement, nous nous permettrons d'adresser aux libéraux en titre une simple question, très-sérieuse cette fois, et qui va droit au fait qu'il s'agit d'élucider : Quel est le programme du libéralisme? Si ce programme est celui de la liberté sincère, en tout et pour tous, sans autres limites que celles du droit d'autrui; de la Constitution interprétée largement, libéralement, sans ambages et sans restrictions; du progrès rationnel et vraiment fécond ; de l'indépendance réciproque de l'Église et de l'État, combinée avec leur alliance nécessaire, mais libre, pour le bien de la société; s'il n'a rien d'antireligieux, d'anticatholique, rien qui entrave l'exercice des droits les plus sacrés, le développement des tendances et la satisfaction de tous les besoins légitimes tant dans l'ordre moral et religieux que dans l'ordre politique et économique, nous le déclarons hautement, ce programme est aussi celui de la grande majorité, sinon de la totalité des catholiques belges : dès lors la lutte ne repose plus que sur un malentendu qu'il importe et qu'il sera facile de faire disparaître au plus tôt. — Si le programme libéral est autre; s'il ne proclame pas franchement, entièrement les principes, les droits, les libertés et les garanties que nous invoquons nous-mêmes; s'il ne se prononce pas sur la question religieuse comme sur les autres questions; s'il implique quelque arrière-pensée, ou s'il interprète la liberté religieuse dans le sens restrictif dont un célèbre professeur développe complaisamment la théorie (1), nous l'affirmons, ce programme usurpe une qualification dont il est indigne : ce n'est pas le programme de la liberté, mais celui de l'erreur, de la tyrannie et du despotisme, et tous les bons citoyens, quels que soient leurs croyances et leur culte, doivent le repousser comme une aberration et un danger public. — Voilà le dilemme bien et clairement posé : il ne reste d'autre alternative que d'acclamer avec les catholiques le programme du vrai libéralisme, ou d'accepter avec leurs adversaires celui du libéralisme faux et usurpateur qui n'a déjà séduit que trop d'esprits faibles et accessibles au préjugé et au mensonge, et auquel il est plus que temps d'assigner sa véritable valeur.

(1) V. *l'Église et l'État*, et les articles publiés dans le *Journal de Gand*, par M. Laurent, professeur à l'Université de cette ville.

VI

Nous ne nous faisons pas illusion, le mal est trop profond et trop enraciné pour que, revenant sur ses pas, le parti libéral, tel qu'il est constitué aujourd'hui, se retrempe immédiatement aux sources vives et pures des traditions de 1830. Mais la recherche des causes qui ont entraîné la rupture et fait surgir de nouveau le fantôme clérical, l'analyse et la spécification des éléments dont se compose l'armée pseudo-libérale, nous mettront sur la voie des moyens à employer pour combattre l'erreur, ramener les égarés et restituer au droit et à la vérité leur légitime autorité.

Le premier fait qui nous frappe, c'est la diversité et la confusion des opinions et des doctrines qui caractérisent le libéralisme. A la différence des catholiques, dont les principes reposent sur un fondement unique et immuable, chaque libéral a, pour ainsi dire, son symbole particulier. Tous courent, prétendent-ils, à la vérité et à la lumière, sans pouvoir la rencontrer. Forts et habiles pour la destruction, ils tentent vainement d'édifier le nouvel édifice sur les ruines qu'ils sèment autour d'eux. Cela s'appelle, dit-on, la libre recherche et l'exercice de la libre pensée. Seulement il est convenu que cette recherche et cet exercice ont leurs limites, et qu'ils ne peuvent aboutir à la vérité catholique sous peine, pour le libre penseur qui n'aurait fait d'ailleurs qu'obéir à ses convictions en affirmant le catholicisme, de susciter les colères de la secte qui le répudie comme un renégat.

Nous entendons parler des chefs, des meneurs, des *francs* libéraux qui ont leurs conciliabules dans les loges, dominent les sociétés assermentées et ont réussi à accaparer les principaux organes de la publicité et les positions les plus importantes dans l'administration et la législature du pays. Peu nombreux, mais actifs, audacieux, ambitieux, dégagés de tout scrupule, ne reculant devant aucune ruse et aucun expédient, la guerre sourde ou déclarée à l'Église et aux institutions qu'elle embrasse dans son sein est leur point commun de ralliement; sous ce rapport au moins il n'y a point entre eux de divergence. Ils marchent comme un seul homme à la croisade dirigée contre les préjugés et les abus d'un autre âge, et se croient de bonne foi les légitimes héritiers de Rousseau et de Voltaire, parce que comme eux et après eux ils se permettent de faire la leçon au bon Dieu. La liberté, à leurs yeux,

consiste à nier ce que croit le vulgaire; ils se proclament modestement les hommes de l'avenir et, pauvres pygmées, aspirent dans leur orgueil à un rôle de titans. Ils se croient forts, parce qu'ils parlent haut. Mais leur force véritable réside dans la masse bigarrée qu'ils traînent à leur suite, hommes séduits et passionnés qu'ils flattent pour s'en faire des séides, ignorants ou demi-savants qui jugent des choses religieuses sans les connaître ou ne les connaissant qu'imparfaitement, abonnés et lecteurs des journaux pseudo-libéraux, qui s'imprègnent sans s'en douter de leurs doctrines et de leurs haines, braves bourgeois qui trouvent que le titre de libéral est bien porté et tremblent à l'idée seule de se voir afficher sur l'épaule l'écriteau de clérical et d'ultramontain, chercheurs de places et d'honneurs, habiles qui étudient la rose des vents pour fixer leur girouette, peureux qui courbent la tête pour ne pas se compromettre, repus qui trouvent commode de s'abriter sous l'égide du pouvoir dominant. Arrêtons ici cette petite nomenclature qui, si nous voulions la compléter, nous mènerait trop loin.

Or, pour utiliser cette masse, ce grand parti comme il s'intitule, pour le faire mouvoir et le maintenir dans l'obéissance et le devoir, il faut un instrument : le pouvoir, la centralisation à outrance, l'exaltation du Dieu-État au-dessus de toutes les sphères de l'activité humaine. Cette nécessité explique l'ardeur avec laquelle le pseudo-libéralisme, toujours et partout, court à l'assaut de la citadelle gouvernementale, le courage qu'il déploie pour s'y maintenir lorsqu'il l'a conquise. C'est de ce poste élevé qu'il proclame la subordination de l'Église à l'État, la prépondérance nécessaire de l'enseignement officiel qui lui permet de façonner à sa guise les nouvelles générations, le monopole de l'assistance qui lui sert à la fois de moyen d'influence et de frein pour dominer les classes souffrantes et déshéritées. Pour lui l'initiative particulière est un danger, l'association et les libres manifestations de l'activité individuelle sont des empiétements qu'il faut décourager et réprimer à tout prix (1). Ne dispose-t-il pas du trésor public pour pourvoir

(1) Nous n'exagérons rien, et l'exposé cru et cynique de cette belle doctrine a été développé récemment dans un article de l'*Union libérale* de Verviers. Accueilli sans réserve par l'*Écho du Parlement*, organe attitré du ministère, il a provoqué une remarquable réponse dans l'*Ami de l'Ordre*, de Namur, que nous croyons utile de reproduire pour l'édification de nos lecteurs.

Le Congrès catholique et la Société civile.

Centralisation, centralisation à outrance, *per fas et nefas* : telle est la doc-

à tous les besoins sociaux? Les contribuables ne doivent-ils pas s'estimer heureux de pouvoir se reposer sur l'État du soin de les

trine du gouvernement libéral. En voulez-vous une nouvelle preuve, une preuve frappante, saisissante, lisez l'article que l'*Union libérale* de Verviers, la fleur du libéralisme, consacre à la réunion du Congrès catholique de Malines. Jamais la doctrine du Dieu-État n'a été professée avec plus de crudité. Tout par l'État; l'État en tout, l'État pour tout; rien hors l'action de l'État : voilà le sens, voilà la conclusion de cet incroyable article. Aussi l'*Écho du Parlement*, chef de file du ministérialisme périodique, s'empare-t-il avidement de cet article, « sur lequel il appelle toute l'attention de ses lecteurs. » Nous aussi, et à meilleur droit, nous souhaitons que le pays soit attentif aux prétentions affreusement centralisatrices que trahit l'élucubration de l'*Union libérale* de Verviers.

Denier de saint Pierre, écoles catholiques, charité catholique, associations catholiques, action catholique en un mot, tels sont les objets mis à l'ordre du jour de la grande réunion catholique convoquée à Malines. Vous allez dire qu'il n'y a rien de plus légitime que ce programme, rien de plus conforme au principe de la libre initiative, de la libre action de l'individu et de l'agrégation, dans le système de nos pouvoirs publics. C'est un droit, et, de plus, c'est un devoir éminemment social.

Mais, liberté, initiative privée, droit de l'individu et de l'association, surtout religieusement parlant, vieille lettre aujourd'hui, et termes périmés! Grâce au progrès du gouvernement libéral, tous ces mots, tous les intérêts qu'ils représentent, sont frappés de caducité, relégués dans le domaine des *abus d'un autre âge*. A présent les choses changent de nom, et nos feuilles libérales achevant de désapprendre la Constitution, savez-vous bien ce qu'elles voient dans le programme du Congrès catholique? — *Une protestation*, une révolte *contre la société civile*.

Protestation contre la société civile, tel est le mot trouvé par l'*Union libérale* de Verviers. En quel sens? En ce sens que l'État résumant, centralisant en soi la bienfaisance, les hospices, les sépultures, les bibliothèques, l'instruction, tout ce que la liberté entreprend dans ces diverses sphères d'intérêts, cela constitue autant d'empiétements, autant d'usurpations sur le domaine de l'État, et par conséquent doit s'appeler du nom de protestation et de révolte contre la société civile. Allons, dites-nous, n'est-ce pas la doctrine de centralisation dans son expression la plus naïve? Si naïve, en vérité, qu'elle en est brutale.

Il faut citer, dans le détail, quelques-unes de ces instructives naïvetés de l'*Union libérale* de Verviers, visées et approuvées par l'organe en chef du ministère, l'*Echo du Parlement* :

« La société civile, dit la feuille verviétoise, a des écoles *pour tous les besoins, pour toutes les aptitudes, pour toutes les fortunes. Elle les augmente chaque jour, elle en couvre le pays. Elle ne se refuse à aucune dépense* pour la satisfaction de ce premier besoin des peuples. Le Congrès clérical ne veut pas de ces écoles où le prêtre n'est pas le maître absolu. Toute sa sollicitude est réservée aux *écoles catholiques*, c'est-à-dire aux écoles cléricales. Il s'occupera donc exclusivement de ces dernières. Il recherchera les moyens de les *étendre*, de *propager leur enseignement*, et nécessairement de faire tout le mal possible aux écoles rivales de la société civile. »

Vous le voyez, vous l'entendez : de la liberté d'enseignement, comme s'il n'en avait jamais été question dans la Constitution! Et nous aboutissons tout droit au monopole de l'État enseignant. On rendra grâce néanmoins aux aveux de l'*Union libérale* de Verviers: il y en a de précieux. Il est donc vrai

élever, de les instruire, de les soulager et de gérer leurs intérêts communs? N'est-il pas commode et économique d'être affranchi par suite du soin importun et coûteux d'ériger et de doter des

que la *société civile* est travaillée de la fièvre de l'accaparement de l'instruction. Ses établissements « elle les augmente chaque jour, ELLE EN COUVRE LE » PAYS; elle ne se refuse à aucunes dépenses. » Nous le savions bien, mais ce vaste antagonisme contre l'enseignement libre, on se refusait toujours à en convenir; aujourd'hui, on le confesse sans nul artifice. Il y a progrès.

L'*Union libérale* de Verviers s'inscrit donc en faux contre le principe élémentaire de la liberté d'enseignement, duquel les catholiques, comme tous les citoyens, tiennent le droit de pourvoir aux besoins de l'instruction selon les intérêts de leur foi et de leurs convictions. Ils voudront bien sur ce point déposer leurs droits sur l'autel de la *société civile*, en d'autres termes, entre les mains du Dieu-État. C'est ce que l'*Union libérale* de Verviers s'applique à leur faire comprendre.

Il en est de même de tous les intérêts concourant au même but religieux. L'espace nous manque pour suivre l'*Union libérale* dans tout le cours de son énumération. Encore une citation cependant, pour finir :

« La société civile ne croit pas à la nécessité du pouvoir temporel du chef de l'Église; le Congrès protestera, en s'occupant de la *régularisation et de l'extension de l'œuvre du Denier de saint Pierre*. Elle pourvoit à l'enterrement des pauvres; le Congrès organisera l'*enterrement catholique des pauvres*. Elle ne contraint personne à l'*observation des jours de repos;* le Congrès s'occupera de la *sanctification du dimanche*. Elle ne s'impose pas de dépenses pour les missions religieuses; le Congrès cherchera à augmenter les contributions pour la *propagation de la foi*. »

Si tout cela ne veut pas dire que la conscience elle-même, la foi, la conviction chrétienne doit abdiquer devant le nihilisme religieux, sinon l'athéisme de la *société civile* moderne; si tout cela ne signifie pas que le scepticisme de la société civile est la règle des consciences, et que le Dieu-État est le Dieu absolu, sur toute la ligne, au spirituel comme au temporel; si tel n'est pas le sens de la tirade de l'*Union libérale*, nous ne comprenons plus rien à la valeur des termes et à la manifestation de la pensée. Est-ce assez de centralisation, est-ce assez d'abrutissement?

Mais, au bout du compte, qu'entendez-vous donc par votre *société civile?* Évidemment la *société civile* des maçons, la *société civile* des *solidaires*, la *société civile* de la fameuse *Libre-Pensée*, connue par ses statuts non moins fameux.

Si ce n'était cela, — et nous vous laissons à calculer le degré de la honte que vous déversez sur votre gouvernement libéral, — oui, si ce n'était cela, vous sauriez que la société civile est réglée par les droits et les libertés que consacre la Constitution, et que conséquemment user de ces droits, pratiquer ces libertés, comme le font les catholiques, cela ne constitue nullement une protestation contre la *société civile*.

Depuis quand la *société civile* a-t-elle supprimé l'Église, — l'Église dont la Constitution consacre l'indépendance? Depuis quand a-t-elle supprimé la liberté religieuse, la liberté de conscience également inscrites dans la Constitution? Depuis quand la liberté constitutionnelle signifie-t-elle absorption, centralisation sans limite et absolutisme final par l'État? C'est la question que nous posons hardiment à ces beaux prédicants de la *société civile*? Cette question est plus forte que tous leurs misérables sophismes. Elle se dresse victorieusement contre les appétits, nullement dissimulés, de tyrannie et de despotisme qui les travaillent, et qui se trahissent désormais à l'œil nu,

écoles, des établissements de bienfaisance, etc.? Et, avant tout, ne faut-il pas bénir l'autorité qui s'efforce avec tant de sollicitude de préserver le pays de la contagion et des empiétements du cléricalisme, et à laquelle nous devons la concorde et la paix dont nous jouissons aujourd'hui?

Cependant il y a quelques voix discordantes qui s'élèvent dans ce touchant concert. Certains libéraux commencent à s'apercevoir que, sous prétexte de mettre à la raison ces affreux cléricaux, on les gêne bien un peu aussi eux-mêmes, et que le libéralisme, tel qu'il fonctionne, n'est peut-être pas toujours d'accord avec la liberté (1). Témoin le débat soulevé récemment à propos d'un legs

(1) « Nous en sommes arrivés, » dit le *Bulletin du Dimanche*, organe de ce qu'on appelle les jeunes libéraux, dans son numéro du 14 juin 1863, « nous en sommes arrivés aujourd'hui, après six années d'expérience, à voir le *parti clérical* provoquant dans les Chambres législatives le gouvernement à élargir le cercle de nos institutions libérales, à voir le parti ministériel défendre les doctrines du pouvoir fort, précurseur du despotisme.

» Étrange spectacle, en vérité, que celui des libéraux ayant peur de la liberté et l'avouant tout crûment, et celui des *hommes du droit divin* reniant leur origine, se posant les champions de la liberté! »

Tout en adhérant à cette exclamation, nous devons cependant faire observer que les catholiques qui reconnaissent le droit divin comme antérieur et supérieur au droit humain, loin de renier son origine en défendant la liberté, ne font au contraire que reconnaître la source d'où elle émane.

M. Van Bemmel, professeur à l'Université libérale de Bruxelles, n'est pas moins explicite dans la lettre qu'il a adressée le 26 mai dernier, à M. Laurent, son collègue de l'Université de Gand. Il n'hésite pas à l'appeler un *retardataire* dans la lutte engagée par lui contre les libertés catholiques. « Vous êtes, dit-il, un juriste et un oppresseur de l'ancien régime; vous ne comprenez rien à la liberté; vous ne voyez que l'Église et l'État, l'une en face de l'autre comme autrefois, et vous voulez soulever toutes les forces de la société pour abattre l'Église, en dépit de la liberté de conscience...

» Nous sommes *progressistes*; nous datons de 1830; nous admettons la Constitution belge et voulons marcher avec elle, mais sans en faire un fétiche... Elle a reconnu les droits fondamentaux de l'homme et du citoyen, elle a émancipé l'individu et la commune, et permis à toutes les manifestations de l'activité humaine de s'associer et de s'organiser librement... Nous avons foi dans la liberté. Nous savons que les ignorants peuvent être exploités par les habiles, catholiques ou libéraux. Mais *nous ne nous croyons pas le droit d'imposer nos convictions à nos semblables. Nous sommes tolerants : nous voulons de la liberté pour les autres comme pour nous. Nous attendons enfin le succès de nos doctrines, du progrès des mœurs et de l'opinion publique*. Il n'y a de triomphe assuré qu'à ce prix. »

Nous applaudissons à ce langage, et, s'il était mis en pratique, il serait facile de s'entendre. Mais nous ne sommes pas d'accord avec M. Van Bemmel lorsqu'il ajoute que les catholiques, bien plus que les libéraux rétrogrades, regrettent l'œuvre de 1830 et que la liberté a tourné contre eux. Les catholiques se rattachent, au contraire, aux principes et aux traditions de 1830 qu'ils n'ont jamais reniés à l'exemple de leurs adversaires, et la liberté est, aujourd'hui comme alors, leur suprême garantie et leur espoir.

trop célèbre qui, en vertu de la doctrine libérale sur les fondations, pourrait bien échapper à la pépinière des libres penseurs. Puis les économistes, tout libéraux qu'ils soient pour la plupart, professent certaines théories hétérodoxes qui ressemblent assez à celles des catholiques, et s'obstinent comme ceux-ci à ne pas plier le genou devant l'idole qu'encense la coterie. Ce sont là des signes fâcheux qui présagent quelque désastre, des causes de dissidence qui troublent la quiétude des puissants du jour.

Quant à nous, nous nous félicitons de ce commencement de réveil et peut-être aussi de justice. Nous savons à qui parler, et nous avons chance de trouver des oreilles ouvertes. Qu'on nous permette de profiter de cette circonstance favorable pour soumettre aux hommes calmes et modérés — il s'en trouve heureusement dans tous les partis — quelques simples observations que nous livrons à leurs réflexions.

VII

Toutes les libertés se tiennent et sont liées de telle sorte que, si l'on porte atteinte à l'une d'elles, toutes les autres sont menacées. Or, la liberté religieuse mérite d'occuper le premier rang, car elle embrasse l'ensemble et constitue, pour ainsi dire, la synthèse des droits. Comment se fait-il cependant que nos libéraux attachent si peu de prix à cette liberté essentielle? Cela prouve que l'amour de la liberté en général, qui remplit leurs discours, n'est que sur leurs lèvres et non pas dans leur cœur. M. Jules Simon, dont ils essayeraient vainement de récuser le témoignage, le dit en termes exprès (1) : « Il n'est pas rare de voir des libéraux faire bon marché de la liberté des cultes, les uns par indifférence, les autres par une crainte exagérée et mal entendue du retour de la domination cléricale. Il est trop évident que, sur ce point capital, l'éducation du pays reste à faire. C'est un symptôme tristement significatif. La liberté étant avant tout une question de principe, dès qu'un peuple se contente de peu en matière de liberté religieuse, on peut assurer qu'il n'a pas encore complétement le sens de la liberté, même civile. » Les catholiques et les croyants des autres cultes estiment seuls, ou sauf de rares exceptions, cette liberté à sa juste valeur, parce que seuls ils ont souffert et souffrent encore pour

(1) *La liberté*, t. II, p. 355.

elle. En vertu de quelle volonté et de quel droit supérieurs persiste-t-on à la leur refuser?

Si les libéraux étaient conséquents, ils reconnaîtraient que toute atteinte portée par eux à la liberté religieuse, et particulièrement aux libertés catholiques, est une infraction aux principes dont ils se vantent d'être les gardiens exclusifs. Cette inconséquence ne s'explique que d'une manière : c'est que nos soi-disant libéraux n'ont pas foi dans leurs doctrines et désespèrent de les faire valoir à l'aide des seuls moyens que fournit la liberté. Pourquoi redoutent-ils, en effet, ce qu'ils appellent les empiétements et le monopole des catholiques en matière d'enseignement et de charité? N'ont-ils pas le droit d'élever école contre école, chaire contre chaire, établissement contre établissement? A côté des admirables institutions que le catholicisme fait surgir de toutes parts, malgré les obstacles qu'on lui suscite, d'où vient la triste stérilité de la philanthropie libérale? Tout le monde applaudirait à une généreuse concurrence. Le libéralisme préfère, et pour cause, y échapper en invoquant le monopole de l'État et en constituant ainsi une sorte de communisme gouvernemental, instrument redoutable, arme à deux tranchants dont il use aujourd'hui à son profit et qui demain se tournera contre lui.

Tel qu'il se pratique chez nous, le libéralisme compromet, avec la liberté, le régime représentatif qu'il dénature dans ses conditions essentielles. Le mouvement libre et fécond, le jeu régulier des partis et des institutions, qui portent et entretiennent la vie, l'émulation et le progrès dans le champ politique, ont fait place à une tactique rusée et haineuse dirigée vers un seul but : l'affaiblissement et l'écrasement de l'élément catholique. Tout, hommes et choses, est étiqueté à l'avance et porte l'estampille cléricale ou libérale. Les loges, les associations secrètes et assermentées, le mot d'ordre imposé d'en haut, le mandat impératif sont désormais les ressorts qui font mouvoir la machine électorale et représentative. Le Parlement est divisé en deux fractions hostiles qui se menacent incessamment, se combattent sans merci, et entre lesquelles il n'y a plus de place pour le député indépendant. Toute question est résolue en même temps que posée, et la discussion qui devrait éclairer les esprits et déterminer les votes n'est plus qu'un hors d'œuvre destiné à amuser la galerie et à remplir les colonnes du *Moniteur*. Une fois enrôlé sous le drapeau libéral, le représentant de la commune, de la province ou de l'État est obligé

de partager, pour ainsi dire, sa conscience : ses convictions intimes, il est tenu de les cacher avec soin; ses opinions ostensibles, il doit les modeler invariablement sur celles du parti auquel il appartient, sous peine de passer pour un traître. Ainsi s'oblitèrent et s'effacent le sentiment de la dignité humaine et la notion de la vraie liberté; l'abaissement des âmes favorise l'explosion des mauvaises passions et la prédominance des intérêts égoïstes. Le régime représentatif doit avoir en Belgique une grande force intrinsèque pour résister à ces épreuves sous lesquelles il ne pourrait manquer de succomber dans d'autres pays. Il n'est pas moins vrai que le pseudo-libéralisme, qui s'en fait un instrument, lui porte de rudes atteintes, et que, si la situation actuelle devait se prolonger, il le déconsidérerait de plus en plus dans l'esprit de la population.

La partialité dans la collation des emplois a des conséquences plus funestes encore si c'est possible. Si l'on considère la constitution de l'administration publique à ses divers degrés en Belgique, les branches variées qu'elle embrasse, le grand nombre d'agents rangés dans ses cadres, on comprend toute l'importance que doit attacher le libéralisme à s'emparer de ce puissant mécanisme pour l'accommoder à ses fins. Il n'y réussit que trop bien. L'exclusion systématique des catholiques assez courageux pour avouer leurs principes et les confesser au grand jour, le terrorisme qui pèse sur les croyants qui, occupant des fonctions, craignent de les perdre ou de compromettre leur avancement, vicient l'administration dans son essence et lui enlèvent son caractère d'honorabilité, pour la transformer en servante aveugle des passions et des erreurs de ses patrons. La magistrature n'échappe pas à cette influence délétère de l'esprit de parti. La plupart des nominations faites pendant ces dernières années s'en ressentent, et les justiciables catholiques en sont venus dans plusieurs localités à désespérer d'obtenir justice de magistrats qui, dans leurs relations sociales, n'hésitent pas à manifester leurs antipathies et leur haine contre le catholicisme. C'est là une véritable calamité que la magistrature elle-même, dans l'intérêt de sa considération et de sa légitime autorité, devrait s'efforcer de conjurer.

On semble redouter l'expansion religieuse comme un danger public. On s'accommoderait à la rigueur d'une religion qui pliât et servît de soutien et d'auxiliaire; lorsqu'elle résiste et refuse de revêtir la livrée du serviteur, elle devient une ennemie qu'il faut surveiller de près et enchaîner au besoin. C'est pourquoi le libé-

ralisme proclame bien haut l'indépendance du pouvoir civil vis-à-vis de l'Église, et n'a garde de parler de l'indépendance de l'Église vis-à-vis de l'État. — Qu'en résulte-t-il? Répudiés, attaqués, calomniés, malmenés par ce qu'on appelle les gens éclairés et les puissants du jour, les catholiques, pour se défendre, doivent nécessairement descendre dans la lice et y jouer un rôle qui leur répugne, mais que leur commande le plus sacré des devoirs. Une fois la lutte engagée sur ce terrain périlleux, leurs adversaires ont la partie belle : ils crient bien haut que le catholicisme se transforme en moyen politique, que le prêtre sort du sanctuaire pour souffler la discorde et se faire agent d'élections, que le cléricalisme et l'ultramontanisme conspirent pour ramener la société au régime du moyen âge. Ces calomnies et ces absurdités descendent et se propagent d'écho en écho dans les rangs populaires et y déposent leurs germes. La guerre aux cléricaux et aux ultramontains revêt son véritable caractère de guerre à la religion; le libéralisme devient de l'impiété; aux loges correspondent les sociétés de *solidaires*, d'*affranchis* et de *libres penseurs* qui se font gloire de repousser à la dernière heure l'assistance et les consolations religieuses et défient Dieu au moment même de comparaître devant son tribunal redoutable. Au cri d'*à bas les couvents!* qui retentit dans la région supérieure, les hommes d'en bas se préparent à les démolir; le prêtre n'est plus qu'un *calottin* livré aux insultes de la foule, et le frère de la doctrine chrétienne, qu'un *ignorantin* que l'on traîne au bûcher. Nous ne sommes pas encore, grâce à Dieu, arrivés à cette phase suprême, mais nous y marchons, le pseudo-libéralisme aidant, et les scènes déplorables qui ont accompagné et suivi la discussion de la loi sur la charité, en 1857, en ont donné un avant-goût qui devrait faire réfléchir même les libéraux les plus exaltés. La logique a des lois inexorables; nulle cause ne reste sans effet; 89 a préparé et engendré 93, comme la semence porte son fruit; la constitution civile du clergé a été suivie de la proscription, de l'exil et du massacre des prêtres, et lorsqu'on entend ceux qui se prétendent chez nous les représentants du libéralisme s'écrier que l'on abolira révolutionnairement ce que l'on ne pourra détruire légalement, on peut prévoir ce que prépare aux catholiques le triomphe final du parti qui essaye de dominer le pays.

Quelles seraient les conséquences de ce triomphe?

L'État est tout-puissant; incarné dans le libéralisme, il domine la société tout entière; le citoyen perd, pour ainsi dire, son indi-

vidualité et n'est plus qu'un rouage de la gigantesque machine qui l'entraîne et le fait mouvoir à son gré.

Subordonnée à l'État, l'Église est abaissée au rôle d'une humble servante qui s'incline devant ses lois et ses caprices.

L'enseignement à tous les degrés devient de fait entre les mains de l'État un monopole; avec le prêtre que l'on exclut de l'école, disparaît également l'éducation chrétienne.

La charité privée, enchaînée dans ses manifestations les plus utiles, cède la place à la bienfaisance publique et officielle, et l'État, investi de la mission de soulager seul toutes les misères, est inévitablement conduit à reconnaître, avec le droit à l'assistance, le droit au travail.

Les fondations particulières sont interdites, et la mainmorte nationale se développe démesurément pour aboutir à une sorte de communisme légal.

Les congrégations religieuses, les couvents sont supprimés comme des institutions d'un autre âge, incompatibles avec la société moderne.

Mais en même temps tous les droits, toutes les libertés sont méconnus et foulés aux pieds : la liberté de conscience, la liberté des cultes, la liberté d'enseignement, la liberté de la charité, la liberté d'association, l'égalité devant la loi, toutes les grandes conquêtes du droit sanctionnées par la Constitution, sont sacrifiées sur l'autel de l'idole qu'adorent les pseudo-libéraux.

Et après? Quand la libre pensée se sera épanouie dans toute son ampleur, quand la religion positive aura été suffisamment discréditée et le peuple affranchi du joug de la superstition et des préjugés, quand l'idée libérale pure régnera sans partage et que la vraie lumière qu'elle prétend apporter avec elle brillera sur les ruines amoncelées de toutes parts, que fera-t-on et qu'espère-t-on ? Verra-t-on apparaître enfin le messie de l'ère nouvelle? Et s'il ne vient pas, ce que l'on peut affirmer d'avance, n'est-il pas à craindre que les populations, privées de leurs anciennes croyances, en présence du désert désolé vers lequel on les aura dirigées, ne s'en prennent aux faux prophètes et ne leur fassent payer chèrement leur désillusion ? Voilà le véritable danger : ce n'est pas l'excès, mais bien l'insuffisance, l'affaiblissement et la destruction de l'action religieuse qui menacent la société. Que les libéraux y réfléchissent, leur intérêt n'est pas moins en jeu que celui des catholiques; tout en repoussant la religion à titre de devoir, de guide et de consolation

pour eux-mêmes, ils ne peuvent cependant se dispenser de reconnaître qu'elle est le seul frein et la seule barrière qu'ils puissent opposer efficacement aux passions et aux vengeances populaires. La guerre aux couvents et aux prêtres conduit inévitablement à la guerre aux châteaux et aux propriétaires ; lorsque l'on aura jeté un regard de mépris sur la maigre dépouille de l'Église, les appétits se réveilleront à l'appât des richesses accumulées par les banquiers et les gros bourgeois. Ceux-ci auront beau invoquer alors leur libéralisme ; emportés par la tourmente qu'ils auront aidé à déchaîner, ils tourneront les yeux vers l'étoile du salut : malheur à eux si elle a disparu !

Les pseudo-libéraux méconnaissent enfin un fait essentiel, qui devrait suffire pour les éclairer et les déterminer à changer, sinon de principes, du moins de tactique : quoi qu'ils en disent, ils ne constituent qu'une minorité au sein de la nation ; ils suppléent, il est vrai, à cette infériorité numérique par l'activité, l'audace, l'organisation et la forte coalition des intérêts qu'ils représentent ; mais il ne reste pas moins prouvé qu'ils sont en présence d'une majorité considérable dont ils peuvent séduire et égarer momentanément certaines fractions, mais qui, en définitive, se compose de catholiques peu disposés à abjurer leur culte pour accepter le dogme des *solidaires* et des *affranchis*. Cela étant, où peuvent aboutir les efforts du pseudo-libéralisme ? A troubler de plus en plus les esprits, à perpétuer les divisions, à attiser les haines, à affaiblir le patriotisme, à déconsidérer la Belgique aux yeux de l'étranger et à diminuer, par suite, les garanties de l'indépendance nationale.

Les libéraux protesteront sans doute contre ces conséquences : s'il y a des coupables, si le pays est divisé, si la religion est menacée, si la politique courante est mauvaise et stérile, ce ne peut être évidemment que par la faute des catholiques. Ceux-ci auraient mauvaise grâce de ne pas accepter cette accusation avec toutes les autres. La religion qu'ils professent ne leur commande-t-elle pas d'être patients et résignés ? Qu'on ne s'y fie pas trop cependant : cette patience et cette résignation ont des bornes que déterminent les devoirs. Ce que les pseudo-libéraux tentent aujourd'hui, d'autres, et de plus forts, l'ont tenté avant eux, et l'histoire du siècle écoulé devrait leur avoir appris à quels résultats ont abouti le joséphisme et l'orangisme dont le libéralisme dominant semble n'avoir recueilli les traditions et l'héritage que pour marcher fatalement à la même fin.

Toujours et partout les luttes religieuses ont entraîné les mêmes inconvénients et les mêmes dangers. Chaque fois que la religion, sous l'un ou l'autre prétexte, a été arrachée à sa sphère supérieure pour être livrée aux passions qui s'agitent dans l'arène politique, la société a été saisie d'un trouble profond et s'est sentie ébranlée jusque dans ses fondements. Les annales des nations, depuis l'origine du christianisme, portent témoignage de cette vérité. Elles attestent aussi que l'Église, malgré les attaques et les persécutions auxquelles elle a été en butte, est sortie triomphante de ses épreuves et y a puisé en quelque sorte des forces nouvelles.

Là où ont échoué tous ses ennemis, depuis les païens de l'empire romain, les ariens barbares, jusqu'aux réformateurs du XVIe et aux philosophes et aux révolutionnaires du XVIIIe siècle, les pseudo-libéraux de Belgique ne peuvent prétendre réussir : leurs exagérations, leurs passions et leur aveuglement ne vont pas encore jusqu'à la folie. Tout au plus continueraient-ils à semer l'irréligion et l'impiété, et ce triste travail ne peut, pensons-nous, occuper et satisfaire que de malhonnêtes gens et de mauvais citoyens. Vis-à-vis donc de l'impossibilité d'abattre le catholicisme ou de le transformer en dénaturant son essence, il n'y a à prendre qu'un parti raisonnable et pratique : s'accommoder de ce qui existe, accepter le catholicisme tel qu'il est, et, pour éviter tout trouble ultérieur et pacifier les esprits, rentrer franchement et sans arrière-pensée dans la voie de la vraie liberté.

Comment opérer ce revirement ? Peut-on espérer que les éléments hostiles et les opinions opposées et contradictoires se rapprochent et se réconcilient ? Nullement. Mais ce qui est possible, ce qui est désirable, c'est que les bons citoyens, catholiques et libéraux, catholiques sincères et libéraux non croyants, mais convaincus que le libéralisme fait fausse route et se place sur un mauvais terrain, s'unissent, non pour reconstituer l'union d'avant 1830, — les temps, les hommes et les besoins ont changé, — mais pour revendiquer et défendre les libertés et les droits qui leur sont communs. En s'efforçant de mettre un terme aux stériles querelles du clérical et du libéral, en repoussant tout monopole et tout privilége au profit de telle ou telle opinion, en prenant la résolution de ne lutter désormais qu'à armes égales, en dehors de l'action de l'État et des influences gouvernementales, pour le triomphe de leurs doctrines respectives, sans cesser d'être animés de l'esprit de mutuelle tolérance, ils rendront au pays un service signalé et feront

preuve d'un véritable patriotisme. Qu'ils aient la ferme volonté et le courage d'entrer dans cette voie et d'y faire appel à tous ceux qui déplorent la situation actuelle et invoquent l'avénement d'un régime nouveau; cet appel ne pourra manquer d'être entendu; d'écho en écho, il retentira dans tout le pays, et finira par entraîner la masse.

VIII

Quiconque étudie le jeu des partis et pénètre dans les coulisses de la politique, sait que l'agitation qui s'y manifeste n'est le plus souvent que l'œuvre d'un petit nombre d'individus qui imposent par leur audace, se multiplient par leur activité, réussissent à s'emparer des positions favorables à leurs desseins et disposent d'une presse peu scrupuleuse et bien disciplinée. C'est ainsi qu'une centaine d'hommes au plus, et nous pourrions les citer, dominent une partie de la nation et lui infusent leurs préjugés, leurs erreurs et leurs passions pour lui imposer leur mot d'ordre et la traîner à leur suite. L'explication simple et naturelle de ce fait est dans la toute-puissance de l'organisation opposée à l'isolement, à l'éparpillement et au défaut d'entente et d'union.

Le premier devoir des catholiques est donc de s'unir et de s'organiser à leur tour pour le bien, comme leurs antagonistes le font pour le mal. Ils sont incontestablement les plus nombreux : pourquoi ne seraient-ils pas aussi les plus forts? Nous ne parlons pas ici de cette force brutale qui remue les pavés et ne se manifeste que par ses excès, mais de la force morale, seule légitime et féconde, qui, lorsqu'elle s'appuie sur la foi, transporte les montagnes. Si ce qu'on appelle le parti catholique ou conservateur avait eu cette forte organisation et cette discipline dont le parti libéral lui donne l'exemple, nul doute qu'il n'eût conservé la direction des affaires, qui ne lui a échappé que parce qu'il s'est en quelque sorte abandonné lui-même. Et pourquoi lui est-il si difficile de revenir au pouvoir, malgré l'incontestable majorité qu'il possède dans le pays et les sympathies de tous les amis de l'ordre et de la vraie liberté? Uniquement parce qu'il n'offre pas l'assise solide sans laquelle nulle administration ne peut résister aux attaques de ses ennemis ni dominer les manifestations extra-légales que peut susciter sa politique, fût-elle la meilleure et la plus con-

stitutionnelle. Des événements récents en donnent la preuve, et le ministère conservateur renversé en 1857 sous les coups de l'émeute en aurait certainement triomphé s'il avait eu plus de confiance dans son bon droit et s'était senti plus fermement appuyé par ceux qui étaient les plus intéressés à son maintien.

Toute organisation embrasse nécessairement les moyens d'action et d'influence sans lesquels elle ne serait qu'un corps sans vigueur et sans âme. Parmi ces moyens, la presse occupe le premier rang. On l'a appelée avec raison le quatrième pouvoir, et les catholiques doivent avoir appris à leurs dépens qu'il faut en tenir sérieusement compte. Peu d'hommes se donnent la peine de réfléchir par eux-mêmes; ils préfèrent trouver leurs opinions toutes faites, formulées et développées dans les journaux et les revues qui, à cette époque si affairée, constituent presque la seule littérature de la grande majorité. Ce besoin demande satisfaction. S'il n'y est pas pourvu complétement par ce que nous appelons la bonne presse, le lecteur s'adresse à la mauvaise, s'imprègne peu à peu de son esprit et finit par subir son influence. Que l'on interroge les journaux qui se publient et circulent dans chaque localité, et l'on y constatera en même temps les opinions dominantes. Tant qu'à côté de chaque organe du mensonge et de la calomnie, il n'y aura pas un organe de la vérité, tant qu'à chaque attaque contre la religion et la liberté religieuse ne répondra pas immédiatement une énergique protestation, il faudra désespérer de dominer les erreurs et les préjugés et de ramener les populations à la lumière et au sentiment de leurs vrais intérêts et de leurs devoirs.

Multiplier les bons journaux n'est pas, nous le savons, chose facile; il faut trouver avant tout des lecteurs, et, nous avons honte de l'avouer, ce sont les catholiques qui, par leurs abonnements, alimentent en partie les feuilles soi-disant libérales et, grâce à cet appui indirect, fournissent les moyens de combattre leurs intérêts et de conspuer leurs croyances. Tant qu'il existera de ces sortes de compromis, la presse catholique et vraiment libérale restera délaissée et languissante; pour la soutenir et la favoriser, il conviendrait tout au moins que nul catholique ne continuât à s'abonner à un journal ou à une revue dont l'esprit fût contraire à ses principes, uniquement pour pouvoir comparer le pour et le contre, sans s'imposer en même temps l'obligation de s'abonner à une autre feuille représentant son opinion. Au pis aller, le remède se trouverait ainsi à côté du poison, tandis que, dans le cas con-

traire, on s'expose à succomber sous l'influence d'une intoxication continue.

Ce que nous disons des journaux, s'applique aussi à toutes les autres publications, aux livres, aux brochures, etc. Nous ne sommes plus au temps où pour conjurer le danger des mauvais livres, on se bornait à les supprimer et à les brûler pour se dispenser de les réfuter. Aujourd'hui, bon gré, mal gré, force est de les subir, sauf à ne négliger non plus aucune des formes de la lettre moulée pour neutraliser le mal qu'elle peut faire. Il ne s'agit plus de discuter s'il convient que le peuple lise, — il lit et il lira, quoi que l'on fasse, — mais uniquement de lui fournir et de lui faciliter par de bonnes et saines lectures les moyens de s'éclairer, de repousser le mensonge et de s'abreuver aux sources de la vérité. Sous ce rapport, beaucoup de bons esprits ont accueilli avec faveur la création des *bibliothèques communales*. Dans d'autres pays, notamment en Angleterre, il existe un grand nombre d'institutions analogues où le choix des ouvrages destinés particulièrement à la jeunesse et aux ouvriers est fait avec le soin le plus scrupuleux. Il n'en est malheureusement pas de même en Belgique, et il suffit de parcourir les catalogues de plusieurs bibliothèques récentes placées directement sous le patronage des autorités communales, qui probablement ne s'en sont guère occupées, pour constater l'esprit antireligieux qui a présidé à leur formation. On y voit figurer, en effet, à côté d'écrits recommandables, d'autres qui ne sont propres qu'à égarer et à pervertir les lecteurs sans expérience en ébranlant les croyances les plus sacrées. Comment neutraliser ces influences délétères, si ce n'est en opposant aux bibliothèques viciées dans leur principe, des bibliothèques et des collections d'ouvrages ayant un caractère absolument différent? Tel est le but que se proposent les sociétés fondées récemment en France, en Italie, en Belgique et ailleurs, et dont l'action utile mérite tous les encouragements.

En mentionnant ces sociétés, nous ne pouvons nous dispenser de rendre un solennel hommage aux manifestations nombreuses et variées de la charité chrétienne, surtout pendant les dernières années. Le lien qu'elles établissent et qu'elles fortifient incessamment entre le riche et le pauvre, entre le savant et l'ignorant, entre le fort et le faible, constitue l'une des principales puissances du catholicisme. L'association pour le bien, pour l'amélioration physique, intellectuelle, religieuse et morale des classes ouvrières et indigentes, pour le véritable progrès, répond aux besoins sociaux de

l'ordre le plus élevé. Sous ce rapport, en Belgique comme ailleurs, les catholiques sont dans la bonne voie; mais il faut qu'ils redoublent d'efforts, afin d'étendre, de propager, de féconder les œuvres et de réaliser les conditions propres à assurer leur permanence et leur durée. En l'absence de ces conditions que le libéralisme étroit et intolérant, qui domine chez nous, persiste à nous refuser, la plupart des institutions éducatrices et charitables, érigées à grands frais, reposent, pour ainsi dire, sur le sable mouvant où, d'un jour à l'autre, elles peuvent s'effondrer. Pour conjurer ce péril, c'est encore et toujours à la liberté qu'il nous faut recourir : liberté complète de l'enseignement et de la charité, embrassant le droit de fonder, de doter, d'entretenir, d'administrer les écoles et les établissements correspondant aux divers ordres de besoins et d'infortunes. Il est de notre devoir à tous d'insister, de lutter jusqu'à ce que nous l'ayons obtenue.

Parmi les moyens à employer à cet effet, le droit de pétition se présente en première ligne, et l'on doit s'étonner qu'il n'en soit pas fait un plus fréquent usage. Sous le régime hollandais il en était autrement, et l'on se souvient de l'immense retentissement qu'eurent les pétitionnements organisés à cette époque. Pourquoi ce recours légal semble-t-il tombé en désuétude? Les griefs des catholiques ne sont plus les mêmes à beaucoup d'égards, mais ils ne sont pas moins réels aujourd'hui qu'alors, et leur redressement n'est pas moins nécessaire. Les libres institutions qui nous régissent sont incessamment menacées; on en méconnaît le sens et l'esprit. Les atteintes que leur a portées le parti libéral eussent certainement été prévenues et empêchées si les catholiques, gardiens vigilants de leurs droits, avaient toujours et unanimement protesté contre leur violation. Entre toutes les formes de protestation, le pétitionnement est l'une des plus énergiques et des plus efficaces : il marche droit à l'abus, pose les questions dans leurs termes les plus simples et les plus clairs, stimule les esprits et prépare, s'il le faut, la voie à d'autres remèdes.

Le droit d'élection pour la nomination des membres des conseils communaux et provinciaux et des chambres législatives n'est pas moins précieux. De grands efforts ont été et continuent à être faits pour maintenir et assurer, à ces divers degrés, à l'opinion conservatrice une représentation équitable; mais ils resteront insuffisants, impuissants et stériles, tant que les catholiques ne seront pas convaincus que l'abstention ou la négligence en matière

électorale est la principale cause de leur état d'infériorité vis-à-vis de leurs adversaires. Qu'ils imitent donc l'exemple de ceux-ci, qu'ils s'organisent à temps, qu'ils se concertent, qu'ils mettent en œuvre tous les expédients honnêtes et légitimes que peuvent leur suggérer les besoins et les circonstances, et, au jour du scrutin, ils ne pourront manquer de remporter une loyale victoire. Les élections récentes qui ont eu lieu dans la moitié des arrondissements du pays en ont donné la preuve, et le succès aurait été certainement beaucoup plus signalé encore, si les catholiques n'avaient dû lutter, comme toujours, non-seulement contre leurs antagonistes, mais encore contre les vices du système électoral qui, grâce au scrutin de liste et au vote au chef-lieu de l'arrondissement, constitue en faveur des électeurs urbains un privilége dont les électeurs des campagnes sont victimes. Ce privilége doit disparaître, et il sera supprimé si les conservateurs et particulièrement les habitants étrangers aux chefs-lieux électoraux s'unissent pour protester contre l'injustice et les abus flagrants qui en découlent (1). L'égalité ne doit pas rester un vain mot dans un pays où elle est formellement garantie par la Constitution.

Mais l'obstacle le plus sérieux que le pseudo-libéralisme oppose aux catholiques est la centralisation. Maître du pouvoir, il étend incessamment le cercle des attributions de l'État pour réduire d'autant l'initiative et l'action libre des individus et des associations. Cette extension et cette absorption constituent en faveur des libéraux une sorte de monopole; ils sont dispensés ainsi de créer à leurs frais des établissements d'instruction, de bienfaisance, etc., et ont en outre l'avantage de se servir des contributions des catholiques pour entraver et combattre ceux-ci. Le moyen est habile, et l'on peut affirmer qu'il forme, pour ainsi dire, le pivot de la politique dominante. De là la négation de la liberté de la charité sous prétexte de résurrection de la mainmorte ecclésiastique et des anciens couvents, la patente imposée injustement aux ateliers libres d'apprentissage, la suppression des écoles dirigées par des congrégations religieuses et adoptées par les administrations communales, la prétention de séculariser les cimetières catholiques et les fabriques d'église, etc. C'est l'épée de Damoclès, incessamment suspendue

(1) On peut consulter à ce sujet l'étude que nous avons publiée en 1860 sous ce titre : *la Réforme électorale*, et qui a été insérée dans *la Belgique*, tome IX, livr. de janvier 1860.

sur la tête de l'Église. Pour s'en débarrasser, il faut qu'à chaque empiétement sur le domaine de la liberté réponde une protestation énergique, et que tout ce que la société possède encore d'éléments indépendants s'unisse pour conserver et restituer à l'individu, à l'association, à la commune et à la province l'initiative, la libre action et les attributions que leur dispute et que leur a déjà enlevés l'État libéral.

L'espoir enfin du catholicisme repose sur la jeune génération élevée dans ses principes et dans ses saintes pratiques. Les hommes passent et disparaissent, mais l'œuvre à laquelle ils se sont dévoués ne périt pas avec eux et se perpétue d'âge en âge. De là la nécessité d'athlètes qui se succèdent pour les grandes luttes de la religion et de la liberté. Ces athlètes, il faut les préparer avec amour; dès leur entrée dans la vie active, les jeunes gens doivent être imbus de l'esprit du devoir; à l'école, au collége, à l'université, il ne faut laisser échapper aucune occasion de leur rappeler ce que l'on attend de leur zèle et de leur dévouement. A ce point de vue, pourquoi ne pas imiter l'exemple de l'union des anciens étudiants de l'Université libérale de Bruxelles, en constituant l'union des anciens étudiants de l'Université catholique de Louvain? Entretenir les relations fraternelles de la vie universitaire, c'est en perpétuer les influences salutaires, tandis que la dispersion de tant d'éléments précieux formés à grand'peine les frappe de stérilité et d'impuissance. Notre douleur est grande lorsque nous voyons tant de jeunes catholiques, que leur intelligence et leurs talents appellent au service de notre cause, consumer leur existence dans l'inaction ou dans la poursuite des seuls avantages matériels. Il est plus que temps qu'à leur tour ils viennent supporter leur part du fardeau et partager avec nous les dangers comme les honneurs du combat.

IX

Organisation, union, association, presse, publications, enseignement, charité, exercice des devoirs civiques, pétitionnement, élections, réforme électorale, décentralisation, tous ces moyens doivent être simultanément mis en œuvre si les catholiques veulent sérieusement défendre les libertés religieuses qui leur restent et récupé-

rer celles qu'ils ont perdues. La pratique du devoir dans toute son étendue, le courage persévérant, l'abdication de tout respect humain là où commande l'intérêt religieux, le dévouement et l'esprit de sacrifice, telles sont les grandes vertus que nous devons tous apporter dans la lutte engagée entre la vérité et l'erreur, entre la justice et l'injustice, entre la liberté et l'oppression, entre la foi et l'incrédulité, entre la religion et l'impiété. Éviter toute faute, toute exagération, toute imprudence, tout ce qui peut compromettre la plus sainte des causes, tout ce qui peut donner occasion à la juste critique de nos adversaires, voilà notre règle de conduite. La prudence n'exclut pas la fermeté; la dignité dans la défense ou l'attaque, loin d'affaiblir le droit, le fortifie; pour convaincre il ne faut pas irriter; ce n'est qu'en excluant les personnalités de la polémique qu'on peut espérer de ramener les âmes égarées qui n'ont pas abdiqué la bonne foi et la raison. La religion est chose trop belle, trop noble et trop pure pour qu'on s'expose à en affaiblir l'autorité et le prestige par l'emploi de moyens qu'elle réprouve.

En ce qui concerne les relations des catholiques entre eux, leur premier devoir est de maintenir et de resserrer le lien qui les unit et de pratiquer la tolérance mutuelle que leur commande la charité. D'accord sur les principes fondamentaux, animés d'une même foi, fidèles et soumis à leur mère commune, l'Église, hors de cette sphère supérieure où leurs cœurs et leurs volontés se confondent, il doit leur être permis de professer librement les opinions les plus diverses en matière politique, philosophique, économique. Le catholicisme n'est pas le lit de Procuste; loin d'exclure les libres manifestations de la pensée, la liberté constitue au contraire l'une de ses principales forces. Le républicain suisse ou américain, l'Anglais et le Belge constitutionnels, l'orléaniste, le légitimiste, voire le napoléonien, peuvent parfaitement se donner la main sur le terrain religieux, tout en conservant leurs convictions et leurs préférences pour telle ou telle forme de gouvernement. De même, chez nous, il importe peu que nous soyons pour ou contre les fortifications d'Anvers, pour ou contre le libre échange, pour ou contre l'extension du suffrage électoral; l'essentiel est que nous soyons catholiques et qu'à ce titre nous soyons bien décidés à revendiquer les libertés religieuses. C'est parce qu'ils ont méconnu cette mutuelle tolérance que nos coreligionnaires d'un pays voisin présentent le triste spectacle de divisions qui neutralisent leur

influence et auxquelles il leur importe de mettre un terme dans l'intérêt supérieur de la catholicité. Là où cet intérêt est en jeu, il faut que les antipathies et les rivalités particulières disparaissent, de même qu'au jour du combat tous les soldats d'une même armée doivent se serrer autour du drapeau qu'ils sont appelés à défendre.

Nous ne pouvons assez le redire : les ennemis du catholicisme le calomnient lorsqu'ils l'accusent d'être hostile à la liberté; il ne répudie et ne condamne que l'excès et la licence qui en sont l'antithèse. La véritable liberté, il l'a nourrie dans son sein et l'appelle incessamment à son aide. Sans elle, il est exposé à un double danger, l'oppression ou la protection qu'il paye toujours au prix de son indépendance et qui aboutit trop souvent à la servitude; avec elle, il est exposé sans doute à la lutte, mais cette lutte est féconde et conduit au triomphe. Dans l'état actuel du monde, en présence des ennemis qui le menacent, des gouvernements qui lui sont hostiles, des sectes qui le combattent, des entraves qu'on lui impose et des chaînes dont on essaye de le charger, que deviendrait le catholicisme si la liberté ne lui offrait à la fois un moyen de résistance et un refuge? Instrument du mal, elle est aussi l'instrument du bien et de la réparation. Les catholiques belges ont parfaitement compris cette vérité lorsqu'ils ont unanimement voté la Constitution que repoussaient les pseudo-libéraux qui, déjà à cette époque, nourrissaient les doctrines rétrogrades qui s'épanouissent aujourd'hui. A la différence de ceux-ci, aujourd'hui comme alors, les premiers ont toujours pour maxime : Liberté en tout et pour tous dans les limites du droit de chacun. Quelques fautes qu'ils aient commises, ils n'ont du moins jamais renié ce grand principe qui constitue encore leur principale force et qu'ils peuvent opposer avec une légitime fierté à ceux qui l'ont déserté.

Ayons donc confiance; avec l'union des efforts, la persévérance et la ferme volonté de faire triompher le droit, la justice et la vérité, la victoire ne peut nous échapper. Mais gardons-nous de l'écueil contre lequel trop de précipitation pourrait nous faire échouer. Cet écueil, c'est le pouvoir. Dans l'état actuel de l'opinion et des partis, les catholiques, à titre de catholiques et de croyants, ne peuvent l'accepter à aucun prix. Leur place est dans l'opposition et dans l'opposition seule jusqu'à ce que leurs intérêts religieux soient complétement sauvegardés, jusqu'à ce que les libertés qu'ils

revendiquent leur soient assurées sans réserve. Quelles que soient les chances que présentent les événements, un ministère catholique pur qui arriverait au pouvoir comme tel et avec la mission de représenter l'idée religieuse, serait, non une garantie, mais un véritable malheur pour la catholicité belge. Il soulèverait et attiserait les mauvaises passions, prêterait le flanc à toutes les calomnies et compromettrait la religion, au lieu de lui prêter secours. Ce qu'il faut avant tout, c'est mettre à néant les funestes et stériles querelles du clérical et du libéral, placer et maintenir la religion hors de la politique, rentrer dans la voie vraiment constitutionnelle et opérer un nouveau classement des partis qui corresponde aux exigences parlementaires et soit l'expression de la stricte vérité. Alors, mais alors seulement, les catholiques sincères comme les libres penseurs tolérants pourront, selon les chances variables de la politique, gouverner tour à tour ou même simultanément le pays dans un même esprit de justice et de vraie liberté.

Tels sont nos vœux, tel est notre espoir. Ces vœux sont-ils condamnés à l'impuissance? Cet espoir n'est-il qu'une vaine utopie? Faut-il renoncer à éclairer et à ramener les esprits égarés, à rallier les hommes impartiaux et honnêtes, à quelque parti qu'ils appartiennent? La grande majorité de la population de la catholique Belgique est-elle condamnée à jamais à subir le joug d'une minorité ambitieuse, hostile à ses croyances, qui propage et entretient la discorde et les haines, et dont la domination ne repose que sur les préjugés et les passions qu'elle alimente avec un soin infernal? Le patriotisme est-il éteint? L'honneur et l'avenir de la patrie seront-ils sacrifiés aux intérêts d'une faction rétrograde qui, pour parvenir à ses fins, pervertit les institutions nationales et vilipende les meilleurs citoyens? Non, mille fois non. La Belgique n'a pas traversé tant d'orages, triomphé de tant de périls, revendiqué et affirmé d'une manière si éclatante sa nationalité et son indépendance pour échouer au port contre un aussi misérable obstacle. Elle a la conscience que tout État divisé est condamné à périr, et elle veut vivre; elle n'a pas oublié son antique devise : *L'union fait la force*. Dieu, qui l'a visiblement protégée jusqu'ici, la protégera jusqu'à la fin; elle ne faillira pas à la mission providentielle, qu'il lui a assignée, de concilier et d'allier la religion avec la liberté, de prouver que le catholicisme est l'auxiliaire nécessaire et l'instrument le plus puissant du véritable progrès et de la vraie civilisa-

tion. Honneur aux bons citoyens qui uniront leurs efforts, leur zèle, leur dévouement pour travailler à l'œuvre de la réconciliation et du salut! Honte et malheur aux citoyens indignes qui, au lieu de coopérer à cette œuvre, persisteraient à l'entraver, au risque de jeter la Belgique en proie à l'anarchie pour la livrer, désarmée, découragée et abaissée, aux mains avides de l'étranger!

* * *

HISTOIRE NATIONALE.

ÉTUDES

SUR

L'ANCIENNE CONSTITUTION BRABANÇONNE.

DE L'ORIGINE ET DU DÉVELOPPEMENT DU CONSEIL DUCAL, PLUS TARD LE CONSEIL SOUVERAIN DE BRABANT (*).

L'histoire du conseil de Brabant est une des faces les plus curieuses de notre ancienne histoire judiciaire; touchant par ses origines aux premiers temps de la période franque, il s'est développé dans le cours des âges et mêlé à tous les grands souvenirs du Brabant. On nous pardonnera, en faveur de l'intérêt de la matière, les quelques redites que nous serons obligé de faire, pour présenter une vue d'ensemble sur les origines, les développements et les attributions de cette institution.

Après leur fixation sur le sol de l'Occident, quand les tribus franques se donnèrent des rois, elles ne leur transportèrent pas la plénitude de la puissance souveraine. L'esprit d'indépendance des peuples germains répugnait à placer le pouvoir tout entier entre les mains d'un seul homme, et les assemblées générales de la nation conservèrent sur la direction des affaires nationales une influence considérable.

Leur intervention était requise dans toutes les *affaires majeures*, c'est-à-dire dans toutes celles où il était question *de salute ecclesiae*,

(*) Il nous est agréable d'offrir à nos lecteurs un spécimen du beau travail de M. Edmond Poullet, docteur en droit, jugé digne de la médaille d'or dans le concours ouvert l'an dernier par la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique (séance du 13 mai 1862). Ce travail étendu, qui est un *Exposé historique de l'ancienne constitution brabançonne, connue sous le nom de* JOYEUSE-ENTRÉE, sera publié incessamment dans les *Mémoires couronnés* de l'Académie (tome XXXI, collection in-4°). Nous devons à l'obligeance de l'auteur la communication des extraits choisis que nous faisons connaître à l'avance. (*Note de la rédaction.*)

regni et regis (1); mais, d'un autre côté, le gouvernement appartenait au roi seul; il avait aussi l'administration de la justice, qu'il faisait rendre en son nom, et qu'il rendait lui-même, en dernier ressort (2), dans la cour de son palais.

Dans les matières entièrement livrées à leur puissance, les circonstances avaient encore forcé les rois à se faire assister de conseillers. Le prince ne peut ni tout voir ni tout faire par lui-même : mille détails peuvent détourner son grand esprit des grandes affaires du royaume. Aussi est-ce au milieu de sa cour qu'il décidait toutes les affaires de gouvernement et d'administration (3). Pour l'administration de la justice cependant, c'était plus la loi sociale que le besoin de conseil qui limitait son pouvoir. Le jugement de tous les hommes libres *par leurs pairs* était le principe fondamental de la société : dans les causes de pairs de la couronne, le roi devait donc forcément appeler à son tribunal un nombre égal de pairs, qu'il choisissait, il est vrai, à sa volonté. Les pairs en jugement ou en procès pouvaient de plus amener leurs *compairs*, pour les assister à la cour royale; et les juges, avant de prononcer, devaient demander la voix de tous les assistants (4).

Ces derniers n'eurent d'abord que voix consultative; mais peu à peu, avec l'extension de la puissance des grands au détriment de la royauté, les juges effectifs n'osèrent plus s'écarter de l'opinion de ceux qui les entouraient; et, de *consultative* qu'elle était d'abord, la voix des assistants devint *délibérative* (5).

Cette circonstance avait maintenu en vigueur la vieille coutume de tenir les audiences royales dans le même temps et dans le même lieu que les *assemblées de la nation*.

Les *affaires majeures* de l'État se traitaient avec les membres de l'assemblée générale dans la *plena curia;* les affaires judiciaires, avec les juges nommés par le roi ou amenés par les parties, dans le *forum judiciale* ou *salle aux plaids*. Tous les féaux du roi devaient, conformément à leur serment de féauté, *conseil* à leur seigneur. Il eût été trop onéreux pour eux de devoir venir à chaque instant prêter leur service de conseil. C'eût été encore priver en fait les parties de l'assistance de leurs *compairs*, que de remettre les audiences du roi à une époque où les *placita generalia* n'étaient pas assemblés, et où, par conséquent, il eût fallu un déplacement spécial et fort onéreux pour aider celui qui réclamait leur intervention devant la justice.

Quand naquit la féodalité, ni le pouvoir ni la propriété ne changèrent

(1) Raepsaet, *Histoire des états généraux*, § 305 et suivants.
(2) Henrion de Pansey, *De l'autorité judiciaire en France*, t. Ier, p. 3.
(3) Raepsaet, ouv. cité, §§ 307 et suiv.
(4) *Ibid.*
(5) Raepsaet, *Histoire des états généraux*, § 315.

de nature (1). Ils ne firent que passer du roi à de grands officiers qui s'étaient rendus héréditaires dans leurs gouvernements et qui avaient usurpé les domaines immenses dont ils n'avaient joui jusque-là qu'à titre de bénéfice. Ces grands vassaux, chefs de petits États plus ou moins indépendants, copièrent ces institutions de la royauté franque, si profondément enracinées dans les mœurs. Ils tinrent aussi les états de leur souveraineté particulière, où, avec ceux qui ne s'étaient pas laissé exclure de l'assemblée générale, ils décidaient les *affaires majeures ;* et, dans une salle, à côté sans doute, ils jugeaient avec *leurs hommes* les causes qui étaient portées à leur tribunal (2).

Suivant toujours l'usage des rois francs, nos ducs et nos comtes tenaient *cours plénières* tantôt en un endroit, tantôt en un autre de leurs domaines ; évidemment, pour égaliser les droits de tous leurs sujets, et pour permettre à tous de venir, avec une égale facilité, exposer leurs besoins ou leurs plaintes.

Les assemblées générales, par l'indépendance des arrière-vassaux eux-mêmes, avaient beaucoup perdu de leur importance. Mais les *plaids judiciaires,* correspondant à un besoin permanent et impérieux, restaient inévitablement plus nombreux, et finirent peu à peu par devenir le principal objet des cours plénières. On y décidait non-seulement les questions particulières soulevées par les justiciables, mais encore les questions d'administration et de gouvernement qui, ne touchant pas à la loi nationale, ne demandaient pas l'aveu ou la délibération de l'assemblée générale de la nation.

Ceux qui siégeaient avec le duc ou le comte étaient *ses hommes, ses fidèles,* requis à titre de *leur service de conseil ;* leurs attributions étaient tout à fait temporaires. Les prélats siégeaient d'ordinaire à ces assemblées des *fidèles,* tantôt en vertu de leur titre ecclésiastique, tantôt comme grands vassaux.

Le testament du duc Henri II est rendu *habita super hoc prius deliberatione sufficiente cum hominibus et fidelibus nostris et viris religiosis terrae nostrae* (3). Son père Henri Ier avait déjà accordé aux habitants de Bruxelles une charte en 1234, *de consilio hominum nostrorum* (4)

Henri III dit également dans son testament *de consilio bonorum e religiosorum ordinavimus* (1260). Ceci constate, comme nous l'avons vu, la présence à l'assemblée de *bonnes gens,* c'est-à-dire de membres des nouvelles communes, ou d'hommes libres de condition inférieure aux grands vassaux. Il est probable que, requise à titre de service féodal pour siéger dans les conseils, la présence des vassaux n'était pas rétri-

(1 *Ibid.*, § 344.
(2 *Ibid.*, § 343.
(3) Voir au chapitre Ier.
(4) *Luyster van Brabant*, 1re partie, p. 43.

buée. L'assistance aux cours plénières des souverains devenait pour eux une charge très-lourde; car le seigneur ne pouvait raisonnablement y paraître qu'avec une splendeur digne de son nom ou de son rang. Tant que l'on n'avait décidé les cas litigieux que d'après des usages de fait, chacun avait pu se rendre compte des difficultés et émettre des avis convenables. Mais quand, au douzième siècle, le droit romain commença à reparaître dans nos coutumes; quand les parties voulurent être jugées d'après les principes de droit strict qui avaient présidé à leurs conventions, les vassaux hommes de guerre, très-peu au fait de la science, se trouvèrent mal à l'aise dans ces plaids judiciaires qui leur coûtaient fort cher et où ils sentaient plus vivement chaque jour leur impuissance juridique (1).

De là un mouvement très-prononcé de répugnance chez les vassaux à se rendre à la réquisition de service de conseil des princes; et, comme leur indépendance, étayée de forces considérables, empêchait de les brusquer, les ducs sentirent la nécessité de s'entourer d'hommes plus versés dans les connaissances juridiques, et sans doute de les défrayer de leurs dépens et de leurs charges.

En 1306 (2), Jean II accorde aux habitants de Bruxelles certaines dispositions judiciaires *dressées sur les conseils et délibérations de jurisconsultes* (MIT WETTIGE LIEDEN). Et, vers la même époque, presque toutes les chartes font mention d'une institution nouvelle, du conseil particulier du prince : *raedt*, terme qui remplace partout les *homines bonos, les fidèles*, et qui marque pleinement la modification profonde qu'avait subie l'intervention des grands dans les affaires judiciaires et gouvernementales du duché.

Ainsi on lit dans la charte flamande : *omme dat wi ende onse raedt sien ende mercken.* — Le renouvellement de la charte de Cortenberg est octroyé par le duc, *met rade syns*. Ouvrons ici une parenthèse.

On a dit souvent, et plus souvent encore on a répété, que ce *raedt* dont parlent nos chartes brabançonnes du quatorzième siècle était le *raedt van Cortenberg*, et par suite que c'était de cette assemblée que le conseil de Brabant tirait son origine.

Les explications que nous avons données et le témoignage des chartes citées doivent déjà avoir ébranlé cette opinion complétement erronée, dont quelques textes postérieurs feront prompte et pleine justice. Le conseil de Cortenberg était une institution tout à fait neuve : c'était, comme on l'a dit, une espèce de *députation permanente des états du pays;* c'était un conseil permanent sorti des anciens *placita generalia* et non du *forum judiciale* ; conseil auquel les ducs de Brabant avaient confié le pouvoir de rechercher les abus quelconques qui pouvaient exister en

(1) Raepsaet, *Histoire des états généraux*, §§ 356 et suivants.
(2) *Luyster van Brabant*, 1er partie, p. 66.

Brabant, de les corriger et d'ordonner toutes choses dans l'intérêt du pays (art. 4 de la charte de Cortenberg).

Ces attributions étaient évidemment de la compétence des anciens *placita generalia*. Le conseil de Cortenberg n'était pas le *conseil du duc*, lié et soumis à sa personne, dominé par elle : c'était le *conseil du pays* constitué en quelque sorte comme surveillant de l'action du pouvoir ducal.

L'existence collatérale des deux conseils, avec leurs caractères particuliers, résulte à l'évidence d'une charte de Jean III, par laquelle il institue six commissaires pour recevoir le subside que les sujets lui ont accordé pour acquitter ses dettes (1).

Nous lisons à l'art. 2 : *Daeromme hebben wi bi wisen rade ende met goeder deliberatien, met volkomen gevolge beyde van onsen rade, van ons landts rade..... ende van onsen goeden steden.* — Qu'est-ce que peut être ce *landts rade*, sinon le conseil de Cortenberg ? Celui-ci était donc parfaitement distinct du conseil du duc, *onsen rade*.

Faut-il parler encore du renouvellement de la charte de Cortenberg de 1372 ?

L'assemblée, ou le conseil de Cortenberg, est reconstituée dans la plénitude de son influence ; pour la soustraire complétement à toute action du duc, il est expressément statué, art. 7, *que le duc ne prendra plus dans* ONSEN GESWORNE RAIDE *ceux qui sont du* RAIDE VAN CORTENBERG *; et que même celui qui sera du conseil du duc devra se démettre de ses fonctions, s'il est choisi pour aller à l'assemblée de Cortenberg.*

Art. 4. *Si un conseiller de Brabant n'a pas prêté le serment requis sur le maintien de la charte de Cortenberg et de la charte wallonne, on le lui fera prêter devant le duc, et devant ceux du conseil de Cortenberg.*

Ces dispositions n'ont pas besoin de plus amples commentaires.

Revenons sur nos pas. Voilà donc, à l'avénement de Wenceslas, le duc de Brabant entouré d'un conseil particulier dont les membres, aux termes de la Joyeuse-Entrée, doivent être *nés de légitime mariage, nés, adhérités et domiciliés en Brabant*. Nous n'avons plus à indiquer les raisons qui réclamaient l'existence de ces qualités : elles ont été expliquées au chapitre II. Il nous reste à dire en peu de mots comme quoi la nationalité des conseillers n'était pas un privilége du pays, mais bien la constatation d'un droit commun.

Les conseillers ducaux étaient une partie de ces anciens *fidèles, hommes, vassaux directs*, qui entouraient le trône de nos ducs. Ces vassaux, à titre de leur serment, devaient à leur seigneur, comme nous l'avons dit, le service de conseil (2). Mais ce devoir était pour eux un droit, puisqu'ils ne pouvaient être jugés qu'avec le concours de leurs

(1) *Luyster van Brabant*, 1re partie, p. 98.
(2) Raepsaet, *Histoire des états généraux*, §§ 236 et suivants.

pairs, c'est-à-dire avec celui des vassaux du même souverain, et vassaux au même titre, du chef du même fief dominant (1). Tout étranger eût été un intrus, non-seulement de droit brabançon, mais de *droit féodal*.

L'institution des conseillers spéciaux n'effaçait pas ces vieux principes. Ils n'étaient eux-mêmes que des vassaux plus spécialement attachés à la personne du souverain pour l'aider à administrer ses États, à défaut d'intervention de tous les autres grands. Et ce qui est remarquable, le droit des autres vassaux du duc de paraître à ses conseils, quand ils le trouveraient bon, n'est pas perdu par l'institution en fait d'un conseil particulier : dans la charte de Marie de Bourgogne (art. 120), on lit encore *que les prélats et barons de Brabant qui sont conseillers extraordinaires pourront siéger au conseil.*

Ces faits justifient encore la disposition de la charte de Philippe de Saint-Pol, qui assimile *ceux qui ont baronnie en Brabant à ceux qui sont nés et adhérités en Brabant.* Eux aussi sont vassaux directs du duc, et auraient dû autrefois venir lui rendre le *service de conseil.*

Disons ici, pour ne plus y revenir, que ces origines du conseil de Brabant expliquent, d'une manière claire et complète, une partie de sa compétence : on sait que les nobles et gentilshommes brabançons furent toujours justiciables en première instance du conseil de Brabant (2). C'était un état de choses naturel : les conseillers étaient leurs anciens *compairs* féodaux.

A l'origine de ce *conseil formel*, les ducs n'y appelaient que certains de leurs vassaux qui avaient déjà le droit et le devoir de les approcher de plus près. Mais, comme peu à peu les goûts spéciaux de la noblesse la portaient plutôt vers les armes que vers les sciences ; comme les vieilles races de barons disparaissaient une à une et faisaient place à des familles nouvelles moins séparées des classes bourgeoises ; comme la science du droit progressait toujours, nos princes se virent obligés, à l'imitation de ce qui se passait déjà en France, de créer des *hommes de fief de plume* et de composer leur conseil, au moins en partie, de *jurisconsultes* (3).

C'était là, pour le souverain, un moyen puissant de détruire l'insubordination des grands vassaux ; il créait, en effet, en dehors de l'ordre des seigneurs, des influences qui n'étaient grandes que par sa volonté et qu'il pouvait anéantir aussi aisément qu'il les avait fait naître.

L'éclat extraordinaire qui entourait les études juridiques, ainsi que le relief de l'Université de Louvain, facilita singulièrement cette innovation, dont Philippe le Bon est l'auteur en Brabant (4).

(1) *Ibid.*
(2) Loovens, 2me partie, p. 12.
(3) Raepsaet, *Histoire des états généraux.*
(4) Britz, *Mémoire sur l'ancien droit belgique*, p. 35, dans les *Mémoires couronnés de l'Académie royale de Belgique*, t. XIII, 1re part.

Il suffit, pour apprécier l'ensemble du mouvement, de parcourir les noms qui successivement figurèrent au conseil ducal. Les charges de robe se transmirent par la force des choses dans certaines familles où se perpétuaient, avec la science du droit, les traditions et la sévérité des mœurs judiciaires; de là naquit cette brillante noblesse de robe brabançonne que nous voyons s'élever avec éclat à côté de nos vieilles familles féodales.

Jusqu'au règne de Jean IV, le conseil avait été pour les ducs de Brabant plutôt un secours qu'un instrument obligé de leur gouvernement. Sauf dans les affaires judiciaires concernant des pairs, où le prince ne pouvait pas juger seul, il ne les consultait que quand il le trouvait bon.

Avec le règne de Jean IV le conseil ducal prend une position nouvelle. La faiblesse et l'incurie du jeune duc forcent les états à le tenir dans une tutelle permanente, et naturellement les conseillers qui l'entourent déjà deviennent ses tuteurs permanents. Ils cumulent dès lors le double caractère de créatures du prince et de mandataires du pays. Leur intervention, dans toutes les affaires importantes, de facultative qu'elle était pour le duc, devient obligatoire. Et non-seulement ils doivent être consultés, mais, dans beaucoup de cas, il faudra que leur majorité ou du moins quatre ou six d'entre eux approuvent la mesure à prendre, l'acte à accomplir.

Le *Nieuw Regiment* établit un système complet de surveillance sur le duc, système dont nous avons déjà dit un mot.

Art. 5. *Il faudra faire lettres patentes sur les aliénations des domaines et des seigneuries, déclarations de guerre, alliances, remises d'amende et de confiscation, octrois de grâce. Et ces lettres devront être signées de trois ou de quatre conseillers, pour qu'on soit bien assuré que dans tous les points susdits les droits des états soient saufs et ne soient pas éludés.*

Art. 13. *La majorité des conseillers nommera les officiers de la cour du duc.*

Art. 14. *La même majorité devra être d'accord avec le duc pour nommer ou démettre les officiers des villes ou du dehors.*

Art. 21. *Ce n'est qu'avec le conseil, et par lui, que le duc pourra faire information, enquête, ou prendre connaissance d'une affaire quelconque.*

Tous ces actes, faits sans l'intervention des conseillers, auraient été entachés désormais d'une nullité radicale, et le pays aurait pu s'en prévaloir à l'occasion. Il était même très-difficile au duc d'échapper ces entraves. L'apposition du sceau était une formalité indispensable pour imprimer l'authenticité et la force exécutoire aux actes du pouvoir souverain (1). Le scelleur n'était plus sous sa main; lui, comme les conseillers et les secrétaires, prêtait un serment qui engageait sa res-

(1) Voir ce que nous avons dit sur le sceau à la charte de Philippe de Saint-Pol.

ponsabilité vis-à-vis du pays. Il n'aurait évidemment apposé le sceau ducal de Brabant au bas d'un acte que quand sa responsabilité aurait été à couvert, c'est-à-dire quand les conseillers seraient intervenus de la manière établie par le *Nieuw Regiment*.

Art. 5. *Conseillers, secrétaires et scelleurs, présents et à venir, promettront et assureront par tel hommage, loyauté et serment qu'ils auront fait au duc ou à ses successeurs, qu'ils n'interviendront ni n'assisteront jamais à aucun acte, ni n'écriront, signeront ni scelleront aucunes lettres par lesquelles aucuns des pays, villes et châteaux, gens ou seigneurs, par eau ou par terre, situés en deçà ou au delà de la Meuse, seront oppignorés, engagés, vendus, aliénés, diminués, chargés ou aucunement embarrassés ou donnés en aucune manière, si ce n'est du consentement des deux états laïques de Brabant.*

Le serment devait être prêté aux trois villes de Louvain, Bruxelles et Anvers, qui dominaient complétement la situation du duché.

Et s'il arrivait (art. 5) *que les conseillers, secrétaires ou scelleurs se comportassent mal ou se méprissent dans leur office, ils seraient corrigés par les nobles et villes du Brabant, ou par la plupart d'entre eux.*

On voit que les fonctions des conseillers ducaux prenaient une nature tout à fait nouvelle; la crainte d'une correction immédiate de la part des nobles et des villes, s'ils ne remplissaient pas convenablement leur mission, combinée avec leur intervention obligée dans la plupart des affaires importantes, sauvegardait d'une manière complète les droits et les intérêts du duché.

Presque tous ces principes, nés d'un état violent et anormal, passèrent dans la stricte légalité brabançonne, après avoir été sanctionnés par la Joyeuse-Entrée de Philippe de Saint-Pol.

Art. 17. *Quatre conseillers au moins devront signer toute lettre portant libération de toute amende ou confiscation, nomination, destitution d'officiers, prestation de service ou dons considérables à qui que ce soit.*

Art. 20. *Six conseillers au moins devront approuver la nomination et la destitution du drossart et du receveur du Brabant.*

Art. 6. *Les conseillers resteront à la correction des nobles et des villes.*

Enfin, le serment dont nous avons parlé est requis par l'art. 5 de la Joyeuse-Entrée. On y ajoute seulement : *que toute libération de rentes* devra aussi se faire *avec l'intervention des conseillers, secrétaires, scelleurs,* pour garantir les droits des états de Brabant.

Un ordre régulier de choses avait succédé à la situation presque révolutionnaire d'où était sorti le *Nieuw Regiment*. Le serment ne devra, en conséquence, plus être prêté aux trois chefs-villes, mais *aux trois états de Brabant*. Les villes, malgré leur puissance, ne représentaient pas le Brabant tout entier; il était raisonnable de faire intervenir les représentants de tout le duché à un acte d'intérêt général. Du reste, ce n'est plus seulement le consentement des deux *états laïques* qui est

requis pour les *aliénations, engagères,* etc., mais bien le consentement des trois états. Les abbés, qui formaient l'ordre ecclésiastique, étaient seigneurs fonciers et jouissaient d'une immense influence. Tout comme les seigneurs laïques, ils avaient intérêt au maintien de la dignité et de la grandeur brabançonnes; il eût été injuste de les exclure, d'autant plus que, par leur patriotisme et leur dévouement, ils avaient dans toutes les grandes questions tendu la main au parti national.

L'ensemble de ces dispositions avait donné à l'office de chancelier garde-sceaux de Brabant une importance toute particulière et très-considérable : de simple fonctionnaire aux ordres du duc, le serment du *Nieuw Regiment* en avait fait un fonctionnaire politique, dépositaire de la confiance du pays entier de Brabant. Aussi, dans la charte de Philippe de Saint-Pol, l'office de chancelier ou scelleur fait-il l'objet d'un article spécial.

Art. 41. *Le chancelier ou scelleur devra nécessairement être pris parmi les conseillers de Brabant,* et devra, par conséquent, réunir en sa personne toutes les qualités requises pour être conseiller.

Il devra bien savoir le latin, le français et le flamand, c'est-à-dire la langue presque officielle dans le monde diplomatique d'alors, et les deux langues usuelles du duché.

Enfin, *il devra être choisi avec l'assentiment au moins de six conseillers, qui sur leur serment déclareront qu'il est propre à remplir ces importantes fonctions à l'avantage du duc et du pays.*

Il eût été inconséquent d'obliger le duc à recourir au conseil pour nommer les officiers subalternes (art. 7), et de lui permettre de remplir à volonté la plus grande, la plus considérée et la plus considérable des charges brabançonnes.

Ce chancelier ainsi choisi prêtera au duc et aux trois états un serment analogue à celui des conseillers et des secrétaires.

Toutes les dispositions que nous avons expliquées jusqu'ici avaient donné aux conseillers ducaux une certaine action politique, restrictive des droits et des devoirs des princes; elles ne les avaient pas établis en corps permanent et constitué ayant des attributions propres. Il est vrai que beaucoup d'actes ne pouvaient être faits par le duc qu'avec l'intervention de ces fonctionnaires; mais il restait toujours leur centre, et sans lui ils ne pouvaient rien. Les conseillers pouvaient arrêter et contrôler; ils n'avaient pas d'initiative.

L'art. 27 de la charte de Philippe de Saint-Pol vint apporter un nouveau changement à cet état de choses. Le duc crée une chambre permanente en prenant parmi ses conseillers élus à volonté, et en aussi grand nombre qu'il veut, un certain nombre d'hommes qui ne rempliront plus leur office *ut singuli,* mais comme un corps ayant un cercle d'action parfaitement déterminé, même à défaut d'intervention du duc.

Art. 27. *Le duc mettra bonnes gens de son conseil pour tenir de sa part*

une chambre de conseil dans le pays, là où le prince aura sa résidence; et s'il lui arrivait d'être absent, ce conseil se tiendra dans une ville convenable. — Les conseillers auront plein pouvoir de décharger un chacun de la part du prince.

De là pour le conseil consécration d'un devoir, non plus politique, mais éminemment judiciaire : le pouvoir de décharger chacun de la part du prince, c'est-à-dire le pouvoir de faire grâce aux criminels, de les décharger de leurs excès ou délits (1), et, par conséquent, de juger si oui ou non ils méritent la considération qu'ils invoquent; si les excuses qu'ils font valoir sont fondées. Ce pouvoir pouvait être exercé, non pas seulement avec le prince, mais durant son absence et en son nom.

L'art. 27 constituait un double progrès : d'abord, le cours de la justice du prince statuant en dernier ressort n'était plus arrêté par ses absences, qui pouvaient être fréquentes; ensuite, le duc se trouvait empêché, sinon légalement, du moins moralement, de composer son tribunal suprême selon les causes à juger et selon ses sympathies personnelles pour les parties, puisqu'il y avait une chambre de conseil permanente, spécialement destinée au fait de la justice.

Par tout ce que nous avons dit, on peut déjà apprécier l'allégation de ceux qui disent que Philippe le Bon a créé le conseil de Brabant. Philippe le Bon a trouvé en Brabant un corps parfaitement défini dont l'existence était basée sur la loi fondamentale du duché. S'il lui a donné une importance plus grande, s'il a complété son organisation, s'il y a introduit l'élément juridique, abstraction faite de celui de la naissance, il est juste néanmoins de faire une part très-large aux précédents et à la sagesse de l'esprit public brabançon, qui, par des degrés successifs, était parvenu à faire constituer une institution aussi importante qu'elle l'était déjà sous le règne de Philippe de Saint-Pol.

La Joyeuse-Entrée de Philippe le Bon ne modifie pas les principes que nous avons expliqués, ni sur les qualités requises et les formalités à remplir pour avoir ses entrées au conseil ducal, désormais qualifié de *conseil de Brabant*, ni sur les qualités requises et les formalités à remplir pour arriver à l'office de chancelier.

Seulement, le nouveau duc se réserve de pouvoir admettre encore dans son conseil *le sire d'Enghien* (art. 9) *, qui a déjà été conseiller, et aussi Jean de Hornes, sire de Baussignies, Heese et Lende.* Ces deux seigneurs étaient vassaux du duc de Brabant; leurs bannières faisaient parade parmi les plus importantes du duché; il ne leur manquait sans doute pour entrer de droit commun au conseil que la naissance brabançonne (2).

D'un autre côté, les pouvoirs nouveaux qui allaient être attribués au

(1) Manuscrit cité de Wynants sur de Pape, sous l'article 7.

(2) Voir Butkens, t. II, pp. 434-437, les Bannières armoriées des bannerets du duché de Brabant, et aussi, t. II, p. 113, pour la mouvance d'*Enghien*.

conseil, et que nous devons examiner, nécessitaient dans son sein une modification assez grave. Les conseillers, jusque-là toujours pris en Brabant, n'avaient représenté qu'un élément national tout à fait exclusif; aujourd'hui que le Brabant était joint aux nombreuses seigneuries de la maison de Bourgogne, que ses destinées allaient être unies aux destinées de cette maison, que le conseil était appelé à gouverner en l'absence du prince, il fallait y introduire un élément nouveau, un élément procédant de vues plus générales. Il le fallait pour que le gouvernement du Brabant pût marcher d'accord avec les autres gouvernements du duc, et pour que, dans les grandes questions politiques, il ne se traînât pas dans une ornière plus ou moins égoïste d'intérêt purement local.

Le duc se réserve le droit de mettre dans son conseil de Brabant *deux membres étrangers, à sa volonté, à la seule condition qu'ils sachent la langue flamande*, langue nationale usuelle et presque exclusive du Brabant, d'Anvers et du Limbourg. Dépendant plus directement du duc, étrangers aux préjugés locaux qui existent toujours, quoi qu'on fasse, ces conseillers assuraient à l'autorité centrale une action dans le sein du conseil de Brabant. D'un autre côté, comme ils étaient en minorité, comme ils siégeaient à côté de cinq collègues parfaitement initiés aux idées et aux mœurs brabançonnes, les intérêts du pays étaient suffisamment protégés.

Ces principes nouveaux avaient été acceptés par les états, et, en effet, ils ne représentaient que des concessions parfaitement raisonnables. Néanmoins ils devaient porter plus ou moins ombrage à un peuple aussi jaloux que les Brabançons de n'obéir jamais et en aucune chose qu'à des fonctionnaires nationaux. Aussi le duc Philippe, avec ce tact parfait et cette modération qu'il savait mettre dans ses actes quand il voulait s'attacher des sujets, corrigea-t-il par le fait ce que la disposition légale pouvait avoir de pénible pour le pays. Au lieu de profiter immédiatement de ses droits, que fait-il ? Il choisit pour remplir les deux charges qu'il peut donner à des étrangers pris à sa volonté : *Jean, sire de Rotselaer et de Vorselaer*, chef de cette vieille maison féodale mêlée à tous les grands faits de l'histoire du duché, et ce même *Jean de Hornes*, baron de Brabant, dont avait déjà parlé sa Joyeuse-Entrée, et qui pouvait venir au conseil, aux termes de l'art. 9, comme les Brabançons de naissance (1). C'était du coup rassurer et les états et le pays sur la portée probable d'une concession qu'ils avaient bien dû faire à l'intérêt général des possessions bourguignonnes, mais qui avait dû leur coûter immensément. Enfin, pour donner au pays l'assurance complète que l'action du gouvernement sera toujours d'accord avec les intérêts brabançons, *toute lettre patente à expédier sur affaire brabançonne sera scellée du sceau de Brabant, signée par quatre conseillers de Brabant et écrite par un secrétaire préposé aux affaires du duché* (art. 4).

(1) Voir l'article 4 de l'addition.

Ceci, combiné avec le serment du chancelier, des conseillers et des secrétaires, consacré de nouveau par l'art. 6, constituait une garantie complète. En effet, le scelleur ou le chancelier ne scellera ou ne laissera sceller aucune lettre qu'il ne l'ait d'abord attentivement examinée avec deux ou trois autres du conseil (1) et qu'elle ne soit signée par un secrétaire brabançon.

Et si le chancelier, le secrétaire ou les conseillers se comportent mal ou se méprennent dans leur office (art. 6 de la Joyeuse-Entrée), *ils seront corrigés par le duc, le conseil des nobles et des villes.*

On voit que les dispositions de la charte de Philippe de Saint-Pol sont tant soit peu adoucies : le pouvoir ducal a grandi, il ne peut plus abandonner complétement la correction de ses fonctionnaires aux membres laïques des états. Les états, de droit commun et en principe, n'ont pas de pouvoir de judicature. Il semble qu'on ne fait pas mention ici de l'ordre ecclésiastique parce que la peine de mort pourrait être prononcée contre les conseillers et que les clercs ne pourraient pas y intervenir (2).

Le pouvoir du conseil de Brabant grandit considérablement par la charte de Philippe le Bon. Outre l'intervention des conseillers dans toutes les causes du duché (art. 4) :

Le duc s'engage (art. 5) *à confier en son absence le gouvernement de Brabant et appartenances à sept personnes considérables dont sera le chancelier et qui constitueront son conseil de Brabant. — Quand il sera en Brabant, il fera traiter et expédier toutes les affaires du duché par avis de ce conseil de Brabant ainsi organisé.*

Chef de nombreux États s'étendant sur d'immenses territoires, engagé dans une foule d'intérêts, le grand duc d'Occident allait être fréquemment absent du Brabant. Les états devaient prévoir cette circonstance et veiller attentivement à ce qu'elle ne nuisît pas au maintien de leurs droits et de leurs priviléges. Si le duc avait pu leur imposer à son gré un gouverneur étranger, cet officier, parfaitement indifférent à leurs intérêts, ignorant de leurs mœurs et de leurs habitudes, eût heurté de front le principe, si soigneusement garanti et si précieux pour la liberté du pays, *que tout officier devait être né en Brabant.*

Forcer le duc à mettre un Brabançon unique dans le gouvernement du duché, n'était-ce pas fournir à une individualité particulière une occasion trop facile de grandir et de se développer vis-à-vis des autres hauts barons de Brabant, si jaloux de leur état ; vis-à-vis des villes, si portées à balancer l'influence de la noblesse ?

La constitution d'un conseil gouvernemental sauvegardait tous les droits et tous les intérêts, et la modération du duc, obligé de faire des

(1) Voir *Instruction sur le conseil de Brabant*, art. 10. Loovens, 3e part., p. 70.
(2) Manuscrit cité de Wynants sur de Pape, sous l'article 5.

concessions pour arriver à la succession de Brabant, sacrifia aux justes susceptibilités du pays.

L'art. 5 transportait au conseil de Brabant, en cas d'absence du duc, la puissance exécutive. Pouvant gouverner au nom du prince, il pouvait évidemment user de cette autorité suprême dans toutes les branches du gouvernement.

Le pouvoir judiciaire du corps, ébauché déjà, comme nous l'avons vu, par l'art. 27 de la charte de Philippe de Saint-Pol, était complété par le même art. 5. Le duc pouvait et devait traiter tous ses sujets par droit et par sentence : le même pouvoir et le même devoir passent donc au corps qui le remplace dans le gouvernement du duché : c'est un progrès nouveau et considérable. La charte de Philippe de Saint-Pol avait déjà (art. 27) sauvegardé, dans une certaine mesure, les intérêts de ceux sur lesquels pesait une accusation criminelle : l'absence du prince ne prolongeait pas indéfiniment leurs angoisses, puisque, pour les juger, une autre autorité souveraine pouvait le remplacer.

Aujourd'hui la même garantie est étendue aux affaires civiles : les droits de la propriété ne resteront pas livrés au hasard, comme au temps où ils ne pouvaient être fixés que quand les loisirs du prince lui permettraient de venir siéger dans sa cour judiciaire.

Le conseil de Brabant avait non-seulement le pouvoir de juger par lui-même les causes qui relevaient du tribunal du prince, mais il était aux droits du duc, pour faire administrer à chacun qui le demanderait droit et sentence là où il appartiendrait (art. 7, Instruction de 1430) (1).

Quand le duc était présent, il continuait néanmoins à rendre la justice au milieu de ses conseillers. Ainsi Charles le Téméraire, en 1468, siégeait encore avec eux. *Brabantis Hannoniisque judicebat, ter singulis hebdomadibus inter conciliarios presidens* (2).

Les sept personnes notables dont parle l'article 5 sont sans doute les membres de la chambre du conseil instituée par Philippe de Saint-Pol et maintenue par l'art. 27 de la Joyeuse-Entrée de Philippe le Bon.

Il résulte, en effet, de l'ordonnance organique de 1430 (art. 5) qu'il y a encore d'autres personnes qui sont du conseil, et que les barons de Brabant en sont membres de plein droit : en cas de surcharge, les membres ordinaires du conseil peuvent les convoquer; mais ceux-là seuls qui sont spécialement appelés peuvent et doivent venir siéger (3).

Sous Philippe le Bon, le conseil de Brabant était donc devenu un corps à la fois politique et judiciaire, collatéral obligé du prince dans tous les actes de la souveraineté.

(1) Voir une brochure contenant le Discours de rentrée de 1849, par M. le procureur général de Bavay, sur le conseil souverain de Brabant.
(2) *Idem*, citant Pontus Heuterus, p. 7.
(3) Voir cette ordonnance dans Loovens, 3me partie, p. 70.

Cependant les charges de conseillers n'étaient encore qu'amovibles, comme celles de tous les officiers du duché. Tous n'étaient que mandataires du prince, et leur pouvoir expirait de plein droit à la mort du mandant. C'est ce qui résulte à l'évidence d'une missive de Charles le Téméraire au conseil de Brabant, par laquelle il lui rappelle *que la mort de Philippe le Bon, son très-cher seigneur et père, a éteint le pouvoir et les commissions qu'ils avaient pour l'exercice et l'administration de la justice au pays de Brabant*, et par laquelle il leur ordonne de *continuer à y faire en son nom ainsi que besoing sera jusqu'à ce qu'il en ait autrement ordonné* (1).

La position de ces fonctionnaires pouvait par là être parfois très-pénible : d'un côté, complétement à la merci du prince qui, à sa volonté, les privait de leur office; de l'autre côté, destinés à servir de contre-poids national à son influence suprême et, à ce titre, assermentés aux états, ils devaient ou pouvaient à chaque instant avoir à opter entre leur devoir et leur position.

Les états avaient prévu l'inconvénient et avaient obtenu de Philippe que *de deux ans il ne changerait pas le gouvernement qu'il avait établi. Si toutefois un membre du conseil se rendait indigne de son office, après avis préalable des deux états laïques, le duc le ferait juger et l'admettrait à se défendre et à se justifier* (art. 7).

C'était une concession énorme pour l'époque et bien importante; c'était un pas vers l'inamovibilité de ces grands offices qui devait avec le cours des temps passer dans le droit brabançon.

La puissance considérable que l'ensemble de ces dispositions avait conférée au conseil de Brabant, devait cependant, d'après le cours des choses humaines, aboutir à une tendance permanente d'empiétements sur les autorités collatérales ou inférieures.

Les abus de pouvoir furent assez considérables pour provoquer un article spécial dans la deuxième addition de Philippe le Bon, de 1451.

L'art. 14 de cette charte défend *au chancelier et aux autres membres du conseil de Brabant de faire citer personne devant eux, d'évoquer ou de retenir la connaissance d'aucune cause qui ne leur appartiendrait pas d'après les coutumes du pays. — Toutes les affaires de leur compétence qui se traiteront devant eux seront traitées verbalement et sans écrit entre parties, aussi loin qu'il sera possible d'après les nécessités des causes. De plus, quand il sera nécessaire de faire faire une enquête par une des parties, on les gardera de grands frais, entendant sommairement les témoins dans les chambres du conseil, quand cela sera possible raisonnablement, et sinon du moins on procédera aux moindres frais possibles.*

Les empiétements du conseil avaient évidemment pour effet de soustraire les justiciables au premier degré de juridiction, et de les exposer

(1) Gachard, *Analectes belgiques*, p. 259.

à des frais plus grands de déplacement de personnes, de témoins et de pièces. Aussi, dans les temps postérieurs, invoqua-t-on souvent encore la disposition tutélaire de l'art. 14 de la deuxième addition.

Le plaidoyer verbal empêchait beaucoup de chicanes, « qui maintenant, dit de Pape, s'instruisent aussi volumineusement que si c'étaient » causes d'importance (1). » Il ne mettait pas l'équité et le droit à la merci des formalités de procédure. Et quant au mandement de procéder à peu de frais, c'est le seul moyen pratique de rendre la justice égale pour tout le monde. Il convient que celui qui plaide supporte certaines charges pécuniaires, pour ne pas saisir de contestations mesquines la justice nationale; mais il ne faut pas que le pauvre soit arrêté dans la revendication de ses droits par la nécessité d'avancer des frais considérables.

Cet article finit par être très-peu observé, au grand détriment, il faut bien le dire, des plaideurs et des justiciables (2).

Disons enfin que les nécessités du service avaient engagé Philippe le Bon à porter le nombre des conseillers à six conseillers ordinaires, plus le chancelier, et à quatre conseillers extraordinaires ayant qualité de commissaires aux preuves (3). L'instruction verbale devait rendre l'office de ces derniers très-laborieux, et il est probable qu'ils furent institués pour laisser plus librement vaquer la chambre primitive aux fonctions de judicature proprement dite.

Charles le Téméraire laissa le conseil de Brabant tel qu'il l'avait reçu des mains de son père. Seulement son absolutisme ne put se faire à la concession de l'art. 7 de la charte de Philippe le Bon, et les conseillers restèrent des mandataires absolument révocables à sa volonté.

Par son ordonnance du 10 novembre 1467, il organise son conseil de Brabant *à l'exemple de ses prédécesseurs*. Outre le chancelier, il nomme six conseillers aux gages, quatre conseillers préposés aux enquêtes et instructions, des greffiers et des secrétaires, etc., comme sous Philippe le Bon (4).

Et il donne au conseil *plein pouvoir et authorité de doresnavant vacquer, besoigner et entendre à l'expédition des procès, besoignes et affaires de sesdits pays de Brabant, Limbourg et d'outre-Meuse, de faire administrer bonne et brième expédition de justice ès cas, et, ainsi qu'il appartiendra, de garder, soutenir et entretenir nos droits, hauteurs, seigneuries et prérogatives, de donner et octroyer à nosdits sujets de Brabant, de Limbourg et d'outre-Meuse, au nom de nous, toutes provisions de justice ès cas et*

(1) Voir manuscrit cité de Wynants sur de Pape, sous l'article 4 de l'addition.
(2) *Ibid.*
(3) Loovens, 2me partie, p. 108.
(4) *Ibid*, 3me partie, p. 81.

ainsi que faire se debvra, et desdites provisions faire si est, expédier nos lettres patentes scellées de nos sceaulx ordonnés en nosdits pays.

C'est le chancelier de Bourgogne qui est commis pour recevoir le serment des conseillers de Brabant (sans préjudice évidemment du serment à faire aux états, aux termes de la Joyeuse-Entrée).

La chambre du conseil fut définitivement fixée à Bruxelles pour tout le règne de Charles le Téméraire (1). D'ambulante qu'elle était naguère, la justice en dernier ressort devint désormais stable dans l'une des villes du duché. Plus tard elle fut transférée momentanément à Louvain (1578), mais pour revenir bientôt à Bruxelles (2). Les états préféraient que le conseil eût sa résidence là où étaient la cour et le duc, ou plus tard le gouverneur général qui le représentait. Puisque le conseil était collatéral du pouvoir ducal dans toutes les affaires brabançonnes, il fallait faciliter leurs relations réciproques (3).

Sous Marie de Bourgogne, les principes qui présidaient au choix et à l'établissement des conseillers de Brabant se modifièrent d'une manière assez curieuse. Le nombre des conseillers resta fixé à huit, et le chancelier dut être pris encore parmi eux. Mais, parmi ces huit, quatre seulement devaient être *nobles* ou *schildborstig* (art. 46); les quatre autres devaient être *clercs de droit.*

Cette disposition relative aux *clercs de droit* n'était qu'une manifestation nouvelle de la tendance qui avait fait établir autour de nos ducs un conseil permanent et formel. On y reconnaît néanmoins la main des bourgeoisies. Elles veulent garantir par la loi une coutume récente, il est vrai, mais utile; coutume qu'elles pouvaient croire de nouveau menacée par la maison de Bourgogne, soucieuse de raviver et de rajeunir le lustre de la chevalerie et de la noblesse.

Du reste, l'influence des hommes de loi, une fois établie, porte en elle un singulier caractère de stabilité et d'expansion. Le corps des légistes forme, dans toute société constituée, une aristocratie homogène, intelligente, ouverte à tous les talents, et partant toujours vivace; aristocratie fondée sur la science et l'esprit des affaires, et qui seule peut-être n'a rien à craindre du nivellement des classes sociales. Le jurisconsulte, en effet, c'est le prêtre d'une sorte de religion mystérieuse, pleine d'arcanes pour le vulgaire dont elle enveloppe la vie; il est le seul organe de ses dogmes, le seul dispensateur de ses préceptes, et à peine a-t-il mis la main à un rouage social, que l'opinion publique l'y maintient comme une force nécessaire.

A tout prendre, l'art. 46 était un progrès au point de vue des intérêts généraux; une partie de ceux qui devaient juger les grandes causes du pays avaient une capacité juridique notoire et constatée, et, d'un autre

(1) Ordonnance de 1467. Voir Loovens, p. 81, 3me partie.
(2) *Placards de Brabant*, tome Ier, p. 255.
(3) Manuscrit cité de Wynants sur de Pape, sous l'article 7.

côté, cette émulation que nous avons déjà signalée entre l'élément féoda et l'élément des bourgeoisies était fortement excitée, et devait, avec le cours des temps, conduire à de grands résultats.

De même que ses prédécesseurs, Marie de Bourgogne s'engage *à tenir, en cas d'absence, sa chambre du conseil dans une ville convenable, à son choix* (art. 6). *Cependant le choix qu'elle aura fait ne la liera pas, et elle pourra revenir sur sa décision.*

Cette chambre du conseil, en son absence, *expédiera toutes les affaires du pays* (art. 87), *de sorte que les sujets ne soient pas obligés d'agir hors du Brabant, sauf en certains cas spéciaux déterminés, où il faut ordre et consentement de la personne même de la souveraine ; tels que collation de dons, offices, priviléges, etc., — lesquels actes néanmoins seront expédiés sous le sceau de Brabant.*

Art. 9. *Il y aura six secrétaires de Brabant : ils devront tous être nés en Brabant, et savoir le français, le flamand et le latin. — Ce seront eux, ou quelques-uns d'entre eux, qui devront faire et signer tous les actes regardant les affaires brabançonnes.*

La Joyeuse-Entrée de Philippe le Beau revint complétement aux principes de Charles le Téméraire et de Philippe le Bon, sur la composition, l'organisation et les attributions du conseil de Brabant. Ces principes se maintinrent désormais sans changement jusqu'à Philippe II.

A l'avénement de ce prince, ils furent singulièrement modifiés. Nous étudierons ces changements, ainsi que leurs causes, en leur lieu ; pour le moment, nous nous bornerons à une dernière remarque. Aujourd'hui le pouvoir judiciaire est un pouvoir indépendant, exercé en vertu d'une délégation spéciale de la nation belge ; sous l'empire de la Joyeuse-Entrée, le pouvoir judiciaire n'était qu'un attribut du pouvoir souverain, qu'une partie du patrimoine des ducs de Brabant. Tant que les conseillers ne furent pas inamovibles, cette origine du pouvoir judiciaire devait se traduire en une moins grande indépendance de ces magistrats. Aussi n'est-ce qu'après que l'inamovibilité de leurs charges fut réputée privilége, par la puissance des faits, que le système moderne et le système ancien eurent à peu près les mêmes effets. Néanmoins un inconvénient subsista de cette dépendance du pouvoir judiciaire vis-à-vis du pouvoir ducal : c'est que le cours de la justice pouvait être paralysé par un ordre du souverain. Les juges, ne jugeant qu'en vertu d'une délégation spéciale de sa part, se trouvaient désarmés quand cette délégation spéciale leur était retirée, tandis que, de nos jours, le pouvoir judiciaire ne relève que de sa conscience et du droit. Cette situation se prolongea durant tout l'ancien régime ; « aussi trouve-t-on à chaque » pas, dans les archives du conseil, des ordres supérieurs qui paraly- » saient le cours de la justice (1). »

(1) Mercuriale citée de M. de Bavay, p. 10

DU CONSEIL DE BRABANT.

Charles-Quint, lors de l'inauguration de Philippe II comme duc de Brabant, trouvait au duché un conseil admirablement organisé et cher aux peuples qui y ressortissaient. Il n'en voulait pas à son existence, mais ses vues de centralisation lui faisaient néanmoins désirer d'enlever au conseil de Brabant ce *pouvoir gouvernemental en l'absence du prince* qui faisait sa principale puissance.

L'organisation intérieure du conseil resta identiquement la même que par le passé; seulement il n'était plus statué, en parlant du chancelier, qu'il devait être pris *du conseil* et qu'il devait être choisi *sur le serment de six conseillers qui le déclareraient apte à ses fonctions*. Le prince se réservait une liberté complète (sauf les conditions de naissance, résidence, adhéritance, domicile et connaissance de langues) pour choisir l'éminent fonctionnaire brabançon en dehors comme en dedans du conseil.

Lors des conférences de 1549 entre l'Empereur et les états, le point culminant de la discussion fut le pouvoir gouvernemental du conseil de Brabant. Le prince voulait modérer une entrave mise depuis longtemps à sa liberté d'allures, entrave déjà éludée en fait par l'institution des *conseils collatéraux* ; les états voulaient maintenir une prérogative qui mettait le conseil de Brabant à une grande hauteur au-dessus des conseils des provinces voisines et qui, en même temps, conservait à la nationalité brabançonne un éclat tout particulier. Les négociations furent *longues et épineuses* (1). Enfin l'influence puissante de l'Empereur triompha, et les nécessités de la politique générale firent descendre le conseil de Brabant presque au rang de conseil de justice proprement dit.

L'art. 5, au lieu de porter, comme naguère : *Qu'en l'absence du prince, le gouvernement serait confié au conseil, et que, du reste, le prince ferait traiter toutes affaires par avis de son conseil de Brabant*, dispose désormais : *Que le prince ou son lieutenant général fera traiter et expédier toutes affaires brabançonnes, ayant trait au fait de la justice et de choses qui en dépendent, comme provisions ordinaires de justice, statuts, placards, édits, ordonances, mandements ou choses semblables, par avis de son conseil de Brabant.*

Néanmoins, hâtons-nous de le dire, malgré le coup porté à son autorité, le conseil de Brabant restait investi de pouvoirs quasi-souverains.

Il accordait, dans le duché et ses appartenances, les lettres de grâce, de vie et de mort, de rappel de ban, de répit ou d'atermoiement, de sûreté

(1) Mémoires du comte de Neny sur *le Gouvernement des Pays-Bas*, tome II, p. 121.

de corps, de cession de bien, d'adjudication à l'office pendant la vie de l'officier, de supplément d'âge, de légitimation, etc. (1). Il est à remarquer, à propos de légitimation, que les lettres octroyées à ce sujet par le conseil de Brabant ne pouvaient avoir plus d'effet que celles qui étaient octroyées par le souverain lui-même. Ainsi, elles ne pouvaient seules relever les bâtards de leur incapacité pour desservir office dans le duché : pour ce point particulier, il fallait de plus l'intervention des états (2).

Aux termes mêmes de l'art. 5 de la Joyeuse-Entrée, le conseil de Brabant restait *conseil souverain*, en ce sens qu'il ne recevait d'ordres que du prince ou de son lieutenant général. Il sut maintenir haut et ferme sa prérogative contre les prétentions et les empiétements du conseil privé, qui tenta maintefois de lui imposer son autorité (3).

Le conseil de Brabant, intervenant de nécessité dans toutes les affaires concernant la *justice* et partant dans les *statuts, placards, édits, ordonnances, mandements ou choses semblables*, participait indirectement au pouvoir législatif dans le duché. Et, en fait, son intervention dans chaque cas particulier était assurée par la disposition de l'art. 4, qui exigeait l'apposition du sceau spécial de Brabant à tout acte de l'autorité destiné à avoir effet en Brabant.

Le texte officiel du placard était envoyé au chancelier, qui le faisait réimprimer, puis l'envoyait, accompagné du mandement d'obéissance conçu dans la forme brabançonne, avec sceau et signature, aux divers officiers. Pour les ordonnances concernant exclusivement les pays de Brabant et d'outre-Meuse, cet usage ne donna lieu à aucune difficulté. Il n'en fut pas de même en tant qu'il s'agissait d'ordonnances générales pour tous les Pays-Bas autrichiens : un conflit s'éleva entre le gouvernement général, le conseil privé et le conseil de Brabant. Ce dernier prétendait au droit de biffer le paraphe du chef-président du conseil privé, et de le remplacer par la signature du chancelier dans le texte brabançon. Après plus d'un siècle de luttes, le différend fut terminé par une sorte de compromis qui sauvegarda les droits essentiels du conseil de Brabant (4).

Le chancelier était perpétuel garde du sceau (5). Comme les conseillers, il prêtait aux états (art. 5) un serment qui engageait sa responsabilité sur le respect et le maintien des priviléges du duché. Un auteur non suspect de partialité en faveur de nos pouvoirs nationaux résume en

(1) Manuscrit cité de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 15970 ; du comte de Wynants, p. 45.

(2) Manuscrit cité de Wynants sur de Pape, sous l'article 19.

(3) *Ibid.*, sous l'article 5.

(4) Voir, pour les détails, un rapport de M. Gachard, dans les *Procès-verbaux des séances de la Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique*, vol. II, p. 167.

(5) Manuscrit cité de la Bibliothèque de Bourgogne, n° 15970 ; Wynants, p. 44.

peu de mots cette action prépondérante du conseil : « Aucune loi, statut ou » ordonnance ne peut être exécutée dans les provinces de Brabant et de » Limbourg que de son avis, sous la signature d'un secrétaire braban- » çon et sous le sceau que Sa Majesté tient en particulier pour le Brabant » et dont le chancelier a la garde (1). » Rigoureusement, faute d'apposition du sceau, la loi, l'ordonnance ou le placard ne devenait exécutoire ni dans le Brabant ni dans ses appartenances (2) ; mais la pratique avait admis des tempéraments à l'application des principes.

Il est facile de comprendre toute l'importance de cette prérogative, quand on considère la nature du pouvoir législatif d'alors. S'il s'agissait de changer un point du droit constitutionnel, un point de ce qu'on appelait la *loi nationale*, il fallait l'accord commun du souverain et des états ; mais, quant au pouvoir législatif ordinaire et proprement dit, il appartenait au prince seul ou à celui qui exerçait son autorité suprême (3) : or, dans le Brabant seul, la volonté du prince avait un contre-poids *légal* et *obligé*, et ce contre-poids était l'action du conseil souverain. Lorsqu'un édit était préparé par le gouvernement et qu'il était destiné à être exécuté dans le Brabant et ses appartenances, on l'envoyait au conseil avec ordre de le faire publier. Le conseil souverain délibérait, et s'il trouvait l'édit en contradiction avec les priviléges du pays, il refusait de passer outre et faisait ses représentations. Son droit était un droit de *veto* absolu, fondé sur le pacte inaugural et que, par sa fermeté, il sut toujours faire respecter.

Or les conseillers de Brabant, quoique nommés par le prince lui-même, représentaient l'élément national le plus pur ; et quand l'inamovibilité de leurs charges fut admise dans la pratique, leur indépendance fut complète.

Impuissants à faire des lois nouvelles, ils pouvaient du moins, par leurs représentations, éclairer le pouvoir souverain sur les besoins nouveaux qui se faisaient jour, et arrêter tout mandement, toute ordonnance qui aurait pu nuire en quelque point aux intérêts des libertés brabançonnes.

Le conseil de Brabant se trouvait par conséquent, à l'égard du pouvoir législatif, presque dans la position où se trouvent, dans les états constitutionnels, les corps délibérants dépourvus du droit d'initiative et armés seulement du droit de sanction.

Nous avons vu, dans le § 1er de ce chapitre, que le conseil avait perdu toute participation à la nomination et à la destitution des officiers ducaux en Brabant. Néanmoins les quatre doyens d'âge étaient *commissaires pour changer le magistrat, au nom du souverain*, dans certaines localités où s'était maintenu l'usage de procéder à ce changement par

(1) Le comte de Neny, ouv. cité, p. 122.
(2) Manuscrit cité de la Bibliothèque de Bourgogne ; Wynants, p. 44.
(3) Le comte de Neny, ouv. cité, p. 113.

cet intermédiaire. Le plus âgé changeait le magistrat de Tirlemont, Léau, Landen, Halen, etc. ; le deuxième, par rang d'âge, celui de Lierre et d'Herenthals; le troisième, celui de Nivelles ; enfin le quatrième, celui de Vilvorde (1).

Quant aux attributions judiciaires proprement dites du conseil souverain de Brabant, on peut les résumer en ceci, *qu'il était la cour suprême du duché* (2). Sans entrer dans les détails qui n'appartiennent plus à notre sujet, citons parmi les matières de sa compétence :

1° Toute les questions touchant aux hauteurs, souveraineté et domaines du prince ;

2° Toute réformation des sentences des quatre chefs-villes de Brabant et de celles de Limbourg, Fauquemont, Rolduc, Daelhem, Grave, etc. ;

3° L'appel comme juge suprême de toutes sentences rendues par les tribunaux quelconques du duché ;

4° Les questions personnelles concernant les conseillers de Brabant, secrétaires, avocats, procureurs, huissiers du conseil ;

5° Les questions personnelles regardant les barons, chevaliers ou autres gentilshommes brabançons, ou même les étrangers de telles qualités adhérités en Brabant et cités par *arrêt* sur leurs biens devant les justices brabançonnes ;

6° Les questions personnelles regardant les évêques, prélats, abbés, prévôts et autres dignitaires ecclésiastiques et chefs religieux du duché et de ses appartenances ;

7° Les autorisations de *pro Deo*;

8° Les actions criminelles intentées contre les officiers ducaux et ceux des seigneurs bassains pour fait de leur office.

Enfin, depuis la confirmation de la bulle d'or accordée, en 1530, par Charles-Quint, le conseil souverain de Brabant était investi, en vertu d'une délégation impériale, du droit de juger les infractions qui y étaient commises, et de punir les contrevenants, de quelque qualité ou condition qu'ils pussent être (3).

Cette attribution, qui étendait la juridiction du conseil bien au delà des limites du duché et même des Pays-Bas, fut pour lui une cause fréquente de difficultés avec des souverains étrangers ; difficultés dont il se tira toujours avec honneur.

Le nombre des membres du conseil varia selon les nécessités des temps : à la fin du dix-huitième siècle, le corps se composait de dix-sept personnes, y compris le chancelier et le fiscal : il se divisait en deux chambres (4).

(1) Manuscrit cité de la Bibliothèque de Bourgogne ; Wynants, p. 45.
(2) Voir, pour ses attributions, Loovens, 2me partie, pp. 11 et suivantes, et Loyens, *Tractatus curiæ Brabantiæ*, p. 105.
(3) Verlooy, *Codex Brabanticus*, p. 42.
(4) *Ibid.*, pp. 46-48.

Le fiscal était conseiller et juge ordinaire dans les causes non fiscales.

Il y avait aussi un procureur général, qui était l'homme du prince et portait le titre de conseiller, mais sans avoir ni voix ni séance au conseil.

Remarquons, en finissant, que les conseillers de Brabant devaient appartenir *à la religion catholique*, et que des édits des souverains avaient exigé, dans leur chef, la qualité de *licencié en droit* de l'Université de Louvain (1).

(1) Loovens, 2me partie, p. 35.

LA VIE ANIMALE ET SES MYSTÈRES (*).

CONFÉRENCE DONNÉE A LOUVAIN ET A GAND,

Par P.-J. VAN BENEDEN.

II

Il nous reste à faire connaître les instruments et le mode d'arrangement de tous ces engins, que Dieu a mis au pouvoir de chaque espèce pour l'accomplissement de sa destinée.

Pendant la première période de la vie, la plante comme l'animal exige une nourriture particulière ; il faut que l'un et l'autre gagnent rapidement des forces et qu'ils trouvent à leur portée tous les éléments chimiques dont leurs tissus sont formés.

L'œuf comme la graine renferme cette provision alimentaire, le premier sous la forme d'une masse jaune qu'on appelle le jaune de l'œuf ou le *vitellus*, l'autre sous la forme d'une feuille charnue remplie de fécule et qu'on appelle cotylédons.

Nous ferons remarquer, à ce sujet, que l'homme puise largement dans ces magasins pour son propre entretien. — Les graines, sous la forme de pain et de bière, forment pour ainsi dire la base de notre alimentation, et à ces graines, que ce soit du seigle, du froment ou de l'orge, nous ajoutons encore les pois, les haricots blancs et les pommes de terre. Nous utilisons à notre profit la part qui était destinée à la jeune progéniture des plantes et des animaux; nous faisons un vol à l'espèce.

Plus tard quand, le jaune de l'œuf et la fécule de la graine sont épuisés, l'être vivant cherche dans le monde extérieur les matériaux nécessaires à son évolution ultérieure. — La plante n'a qu'à plonger ses racines dans le sol, mais l'animal doit saisir sa

(*) Suite et fin. — Voir le numéro de juin, p. 581.

proie au passage : il faut qu'il broute, qu'il chasse ou qu'il pêche, et il lui faut des instruments pour faucher l'herbe, des armes pour attaquer sa proie. Plus tard encore, en approchant de l'âge viril, il aura besoin, moins de pourvoir à son développement ultérieur, que de vivre pour sa progéniture; et quand le corps cessera de croître, et même avant d'avoir atteint ce terme, de nouveaux organes entreront en activité, ou surgiront tout d'un coup en faveur de nouvelles individualités, qui perpétueront la chaîne des êtres.

Ainsi chaque époque de la vie a des besoins particuliers et des organes spéciaux surgissent souvent chez des embryons qui disparaissent déjà avant l'âge adulte; d'autres ne se montrent que tout à la fin de l'évolution. N'en est-il pas de même dans la construction d'un édifice? Ne faut-il pas des travaux provisoires ou temporaires, des échafaudages qui ne servent qu'un temps et qu'on enlève dès que le bâtiment touche à sa fin ?

Nous citerons parmi ces organes provisoires, le *riz de veau*, qui figure si avantageusement sur la plupart des *menus* et que les anatomistes connaissent sous le nom de *thymus;* ses fonctions problématiques cessent avant que d'autres entrent en activité. Le poussin porte au moment de son éclosion un crochet à la base du bec, pour percer la coque de l'œuf, et aussitôt après la mise au monde ce crochet se flétrit et tombe.

On voit aussi des animaux chez lesquels des organes varient d'après les saisons. Le cerf mâle perd son bois tous les ans vers la même époque, et quand le nouveau bois est formé, il ne faut pour cela que six semaines, le sang cessant d'affluer vers la tête, se porte vers d'autres organes et l'époque des amours le trouve nanti de tous ses attributs sexuels.

Nous avons dit tout à l'heure que la durée de la vie est variable pour chaque espèce et que tout être vivant doit constamment se nourrir depuis le moment de sa naissance jusqu'à sa mort. Il y a toutefois des circonstances où cette impérieuse fonction est plus ou moins suspendue, et cela pendant un temps plus ou moins long.

Il y a d'abord le sommeil nocturne ou diurne, véritable temps de repos, commun à tous les animaux supérieurs. Les principales fonctions sont, sinon suspendues, du moins ralenties; mais, à côté de ce sommeil ordinaire, nous en voyons dont le sommeil hivernal

ou léthargique dure plusieurs mois et pendant lequel l'animal vit littéralement de sa graisse. La graisse de l'économie entretient la vie comme l'huile entretient la lampe. Aussi, si le blaireau et la marmotte, les chauves-souris ou les loirs, qui dorment tous plusieurs mois de l'hiver, sont chargés de graisse en automne, au printemps suivant elle est complétement fondue ou plutôt absorbée, comme la bosse du chameau et du dromadaire après un voyage au désert.

Nous ne voyons point de grenouilles dans les prairies en hiver. Où sont-elles? Elles dorment, enfoncées dans la vase de quelque marais; les principales fonctions sont également suspendues; elles ne prennent aucune nourriture pendant toute la durée de l'hiver et si elles respirent pendant ce temps, c'est par la surface de la peau et non par les poumons.

La suspension des fonctions, on pourrait dire de la vie, est plus complète encore chez quelques animaux des rangs inférieurs. Sans parler des chrysalides qui restent enfermées dans leurs cocons pendant des mois ou des années, nous voyons quelques animalcules se dessécher complétement et se mêler à la poussière que le vent emporte. Il y a, en effet, toute une catégorie d'êtres microscopiques qui vivent dans les gouttières des maisons, dans les anfractuosités des rochers ou dans les mousses qui couvrent le pied des arbres. Ils ne donnent signe de vie que lorsque la pluie tombe et que leurs tissus se ramollissent. Pendant la sécheresse, ils retournent à l'état de poussière. Cela est si vrai qu'une enveloppe de lettre suffit pour envoyer d'un bout du monde à l'autre tout un jardin zoologique en miniature. On peut conserver dans une boîte, au fond d'un tiroir, toute une collection d'organismes vivants, qu'une goutte d'eau rappelle à la vie et qui continuent leur évolution chaque fois que l'humidité les ramollit. C'est une montre qui reprend sa marche chaque fois que le ressort est tendu, c'est-à-dire remonté.

On connaît des *anguillulles*, ce sont de petits vers allongés comme des serpents, qui vivent dans des grains de blé, sur quelques autres plantes ou dans des matières putrides; la vie est suspendue chaque fois que le soleil les desseche; mais dès qu'une goutte d'eau les pénètre, elles grouillent de nouveau, et toutes les fonctions reprennent leur cours ordinaire.

Il en résulte que l'existence de certaines espèces peut être prolongée indéfiniment. La somme de vie à dépenser par chaque animal, peut être répartie sur des mois, des années ou même des siècles. On comprend, en effet, qu'un animal qui n'a que quelques

jours à vivre dans les conditions ordinaires, pourrait, à la rigueur, naître aujourd'hui, se dessécher ou s'endormir demain et ne se réveiller que dans un siècle.

Du reste, personne n'ignore que certaines graines se conservent pendant des années sans perdre la faculté de germer; on cite des graines que les Égyptiens avaient déposées, il y a trois mille ans, dans les enveloppes des momies et qui n'ont pas moins bien germé que les graines de la dernière récolte. Il y a plus, dans ces dernières années, un de mes amis, le professeur Leuckart, de Giessen, a retiré des œufs de vers parasites, de préparations anatomiques sèches, d'autres conservées depuis plusieurs années dans l'alcool et même dans l'acide chromique, et ces œufs, replacés dans un milieu convenable, ont produit des vers comme s'ils venaient d'être pondus.

La vie peut être ainsi latente dans une graine comme dans un œuf, dans une plante comme dans un animal, et si elle peut se maintenir inactive pendant des semaines ou des mois, il n'y a pas de raison pour ne pas se maintenir pendant des années ou des siècles. Il se pourrait fort bien que l'un ou l'autre de nous eût des tenias ou des ascarides dont les parents immédiats ont été nourris par des Celtes ou des races plus anciennes encore.

Un des plus beaux spectacles auxquels on puisse assister, c'est d'observer un œuf de limaçon dont l'embryon est en voie de développement. On suspend la vie à volonté pendant des heures, des jours ou même des années. On trouve ces œufs en abondance dans les jardins, au pied des murs, en automne et en hiver. Que l'on place ces œufs, proprement nettoyés, dans un verre de montre, et que l'on braque une bonne loupe sur eux. On aperçoit de petites perles plus ou moins transparentes, dans l'intérieur desquelles des embryons, nageant au milieu d'un liquide limpide, portent au bout du corps une vésicule hyaline qui marque, par ses battements, l'heure de la vie. Ce sont des pulsations semblables à celles du cœur. Eh bien, que l'on chauffe un peu l'appartement où l'on observe, et à l'instant le nombre des pulsations augmente, l'activité organique subit directement l'influence de la température; qu'on le refroidisse au contraire, et le nombre de pulsations diminue; que la température descende à zéro, et tout battement cesse, il y a halte dans l'évolution. On peut suivre de l'œil la marche de la vie. Ce sont de véritables thermomètres vivants qui marquent par leurs pulsations le degré de la température.

C'est ainsi que les limaces sont arrêtées dans leur développement, quand l'hiver est rigoureux, et qu'elles abondent après un hiver doux; le froid ne les détruit pas, il les arrête.

Dans chaque être vivant il y a un mouvement continu, une action incessante qu'on peut comparer à un feu qui dévore et qui ne cesse d'être entretenu. Il faut constamment des aliments pour réparer les pertes. Ces aliments sont de deux sortes, les uns servent à réparer les tissus, les autres à entretenir la combustion ou *la lampe de la vie.*

La plante emprunte directement sa nourriture des corps inorganiques. Elle soutire de la nature brute son carbone et ses autres éléments. Elle seule sait vivre d'air. L'animal, au contraire, ne peut trouver sa nourriture que dans les êtres qui sont déjà organisés. Il en résulte que les plantes sont l'intermédiaire entre les minéraux et les animaux. Le Créateur a mis le végétal au service de l'animal; il lui prépare sa pâture en même temps qu'il lui purifie son air. Où il existe des animaux, il y a des plantes.

Si nous comparons la surface de la terre avec le fond de l'Océan, nous voyons généralement plus de végétaux sur la terre que dans la mer et aussi plus d'herbivores terrestres que d'herbivores aquatiques.

Le monde végétal a donc dû paraître avant ou du moins pendant l'apparition des animaux, comme il a fallu plus tard des herbivores avant des carnassiers.

Les plus grands animaux terrestres, comme l'éléphant, la girafe et le rhinocéros, vivent tous de matières végétales; les plus grands carnassiers sont le lion, le tigre, le jaguar, qui sont tous bien loin d'atteindre la taille de ces herbivores.

Les animaux terrestres à régime végétal trouvent toujours et partout leur nourriture en abondance; aussi sont-ils partout plus nombreux en individus, et d'une fécondité beaucoup plus grande; ils vivent, en général, par bandes nombreuses, formant des troupeaux ou des compagnies. Les bêtes fauves ne s'associent guère; il est de leur intérêt de s'isoler dans chaque contrée qu'ils habitent. Ils trouvent un rival dans chacun de leurs semblables.

Il n'en est plus de même des animaux aquatiques. Dans la mer ce sont les carnassiers qui deviennent les plus grands.

Les baleines, tout en avalant en une bouchée des milliers de mollusques ptéropodes ou de crustacés, vivent par bandes comme les cachalots, qui dévorent à leur tour des phalanges de mollusques céphalopodes; les orques s'associent pour faire à leur tour la chasse aux baleines, aux dauphins ou aux phoques, tandis que les phoques, de leur côté, attaquent les poissons comme les requins, et poursuivent tout ce qui peut tomber sous la dent.

On peut dire que la terre entière est un vaste champ de carnage; mais, si l'on trouve dans les vallées ou les champs des animaux doux et confiants, la mer ne renferme guère que des tigres avides de sang. Au fond de l'Océan c'est un vaste champ de bataille où la vie ne reste debout qu'aux dépens de la mort. Il n'y a ni paix ni trêve dans ces régions.

Ainsi les grands animaux aquatiques se nourrissent tous de matières animales. Les requins comme les dauphins et les baleines sont tous connus pour leur extrême voracité, et la quantité de poissons, de crustacés et de mollusques qu'ils dévorent, effraye l'imagination. L'activité de la végétation marine n'est pas suffisante pour nourrir ces colossales créatures. On ne connaît que deux ou trois genres de cétacés à régime végétal, et la taille de ces herbivores aquatiques ne dépasse pas la dimension d'un dauphin ordinaire.

Comme la mer est vaste et partout riche en nourriture animale, les carnassiers aquatiques, contrairement aux carnassiers terrestres, vivent comme eux par bandes, et on voit des dauphins échouer par centaines à la fois. Le dauphin globiceps en offre souvent un exemple remarquable. On prend jusqu'à mille *grindewalls* à la fois sur les côtes des îles Faerô.

Ainsi les plus grands mammifères terrestres sont au régime végétal ou phytophages, tandis que les plus grands mammifères aquatiques sont au régime animal ou sarcophages. Ce rapport s'observe également dans les autres classes. Les plus grands oiseaux, comme les autruches, sont terrestres et à régime végétal. Il en est de même des insectes; les plus grands sont également terrestres et phytophages. Les plus grands reptiles sont les crocodiles, comme les plus grands mollusques sont les céphalopodes, et les uns comme les autres sont carnassiers et aquatiques.

Mais si tout animal est nécessairement herbivore ou carnivore et quelquefois omnivore, ce qui est rare, chacun choisit cependant

de préférence une espèce de l'un ou de l'autre règne, et il la préfère à toute autre. Au ver à soie il faut des feuilles de mûrier, comme il faut certains insectes aux hirondelles et aux martinets. C'est par la connaissance de ces espèces préférées, qui font communément les frais des repas, que l'on arrive à la découverte des premières phases d'évolution des parasites qui vivent à leurs dépens. Quand on connaîtra les espèces mêmes qui constituent la pâture régulière de tel ou tel animal, on connaîtra bientôt l'histoire entière des parasites transmigrants. Jusqu'ici on s'est borné à dire, au sujet d'un animal, qu'il est insectivore, quand il mange des animaux articulés, carnassier quand il mange des mammifères ou des oiseaux.

Et non-seulement ce sont les mêmes espèces de plantes ou d'insectes qui sustentent les mêmes oiseaux ou mammifères, mais souvent l'animal zoophage ou phytophage ne choisit qu'une partie de la plante ou de l'animal qu'il convoite. Ainsi certains insectes s'attaqueront au bois, à l'écorce ou aux fruits de certains arbres, pendant que d'autres dévoreront de préférence, ceux-ci les poils, ceux-là les cornes ou les sabots, ceux-là encore les plumes ou même les os. C'est ainsi que tout ce qui est organique tombe sous la dent de quelque animal. Il faut de l'arsenic pour préserver nos collections zoologiques.

Il y a des rapports constants entre certaines plantes et certains insectes, et la présence des uns permet quelquefois aux paléontologistes de conclure à la présence des autres, avant qu'on ait découvert leurs traces. Quelques insectes ne sont connus que dans les fèces de certains animaux; il n'y a pas longtemps, un de ces insectes, ayant été découvert dans une faune encore peu explorée, on en avait conclu que tel mammifère devait avoir vécu en même temps dans ces mêmes lieux, et, quelques jours après, la découverte de plusieurs ossements vint confirmer complétement la supposition.

On peut même dire que les fèces ont, comme les pays, leur faune et leur flore, et on peut en dire autant de chaque animal vivant. Qui ne connaît aujourd'hui, je parle des naturalistes, les charmantes et curieuses découvertes que la connaissance de ces rapports ont fait faire à mon savant élève et ami l'abbé Coemans? Il a exploré avec un soin minutieux la bouse de vache comme d'autres explorent le canal de Mozambique ou le sol de l'Islande, et il a poursuivi la flore de cette étroite contrée dans les principales phases de son évolution. On le croira à peine, mais il n'y a pas de luxe

de végétation, d'élégance de formes à comparer à ces microscopiques végétations, surtout à ces Pilobolus qui s'étalent, comme des candélabres ou des girandoles, dans des allées féeriques où cheminent des insectes microscopiques non moins curieux. Ces Pilobolus viennent au monde dans l'intestin des vaches et accomplissent les dernières phases de leur évolution dans la prairie à l'ombre de quelque gracieuse graminée.

Tous les marins connaissent ce petit poisson qui suit toujours le requin, et que l'on désigne sous le nom de pilote ou de *centronotus ductor*. Il existe évidemment un rapport entre eux, mais lequel? Le cycloptère lump joue auprès des poissons en général le même rôle que le pilote auprès du requin, c'est-à-dire qu'il guette le moment où celui-ci rend les fèces, et il y trouve le moyen de se sustenter. Le cycloptère lump, qui hante régulièrement nos côtes, porte un nom flamand qui indique que cette chasse particulière n'a pas échappé à l'observation des pêcheurs.

Un petit monde d'insectes vit de même aux dépens des abeilles ou de leurs ruches, et, si le castor emploie du bois de construction, pour garantir ses galeries souterraines, il choisit l'essence dont il mange l'écorce, comme la mésange fait son nid du duvet de bourgeons de certains peupliers qui lui fournissent sa pâture.

Parmi les rapports les plus singuliers entre les animaux on peut citer ce pluvier qui pénètre dans la gueule du crocodile, en Egypte, pour le débarrasser des débris qni encombrent son ratelier et dont il ne sait entretenir la propreté à défaut de langue mobile. Le crocodile, n'ayant en effet pas de langue pour ramasser les débris épars, trouve un serviteur dans ce petit oiseau. Ce fait, signalé par Aristote, a été confirmé depuis par de nouvelles observations.

On ne peut dire cependant que les moyens que les animaux emploient entre eux sont toujours aussi délicats et aussi honnêtes. Le vol y est organisé sur une grande échelle, et, depuis le pick-pock et jusqu'au brigand de grand chemin, tous les genres ont leurs représentants. Du vol ils passent même facilement à l'assassinat, qui se commet quelquefois avec des raffinements extraordinaires. C'est dans le choix des mesures que prennent certaines femelles pour assurer les moyens d'existence de leur progéniture, que l'on trouve le plus de cruauté. Certaines femelles ne reculent devant aucun obstacle, quand il s'agit d'assurer la conservation de leurs petits.

Il existe un rapport assez étroit entre certains animaux et les parasites qui ne peuvent vivre sans eux : la mouche, connue sous le nom d'œstre, ne peut se développer à l'état de larve que dans les narines ou l'estomac du mouton, du bœuf ou du cheval, comme les larves d'ichneumon ne peuvent se développer que dans le corps vivant de quelques chenilles. Les ichneumons, planant à la façon des milans, fondent perfidement sur le corps des chenilles arpenteuses et les lardent de leur progéniture vivante. Il n'y a pas de piége, pas de ruse, pas de crime même qui ne se commette par les animaux.

On aperçoit aussi chez eux tous les genres d'association : tantôt ils font des emprunts les uns aux autres; tantôt ils s'associent loyalement, mettant en commun, l'un sa force, l'autre son instinct ou sa demeure, se prêtant un appui mutuel; tantôt, enfin, des paresseux s'installent sur le corps d'un bon nageur, se contentant quelquefois du simple logement ou exigeant, outre le gîte, la nourriture.

Certains crustacés offrent, sous ce rapport, de singuliers genres de vie. Vous savez que les moules sont souvent couvertes d'une espèce de verrues blanches, formant une sorte de croûte autour des coquilles. Ce sont des balanes ou les cirrhipèdes des zoologistes. Ces crustacés, que l'on a longtemps confondus avec les mollusques, ne demandent souvent à d'autres animaux qu'un simple gîte. Il y en a parmi eux qui s'établissent sur le dos des requins, sur la carapace des tortues marines ou même sur la tête des baleines et voyagent sans fatigue; ils font la pêche, pour leur compte propre, pendant le voyage. Ce sont comme des passagers établis sur le pont d'un navire, qui se nourrissent eux-mêmes pendant la traversée. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que chaque espèce de baleine a ses voyageurs particuliers, de manière que l'espèce de cirrhipède fait connaître le nom de la baleine qui le porte, comme le pavillon fait connaître la nationalité du navire qui le hisse.

D'autres crustacés, connus généralement sous le nom de lernéens, vivent de la même manière sur les poissons, choisissant surtout les branchies pour se loger, et, après avoir passé leur jeunesse en vagabonds, ils terminent leur âge mûr dans une immobilité complète. Ils ont joui au début de la vie de leurs appareils de sens et de locomotion, mais à la fin de leur carrière ils se débarrassent de tout ce bagage devenu inutile. Les femelles sont communément réduites à leur plus simple expression, c'est-à-dire à un

étui à embryons, que les naturalistes avaient pris pour des vers d'une grande simplicité d'organisation. Ils avaient d'abord des yeux, des antennes, des pattes; dans cette dernière phase ils n'ont plus que des crochets, pour s'amarrer à leur hôte.

Les moules nous montrent souvent un autre genre d'association. De petites crabes, connues sous le nom de Pinnothères, vivent à coté du mollusque dans la coquille. C'est une caverne vivante dans laquelle ces brigands se réfugient après leurs exploits. La mer du Nord nourrit une grande espèce de moule, et dans chaque coquille on trouve un mâle et une femelle de pinnothère logés comme dans leur propre demeure.

Les pagures, autres crustacés, qu'on appelle communément Bernard l'hermite, s'y prennent autrement. Leur abdomen est trop mou pour offrir une résistance aux nombreux rapaces qui les convoitent, et ils s'abritent dans une coquille de mollusque. La coquille est pour eux une épave. Blottie solidement dans cette habitation d'emprunt, ils la traînent partout avec eux, et s'introduisent comme le loup de la fable, affublé du manteau du berger, au milieu de la bergerie. C'est un redoutable carnassier, qui se couvre d'un coquillage, dont l'hôte primitif n'a jamais inspiré d'inquiétude. Mais ils ne restent pas longtemps seuls dans ce logement nouveau. A côté d'eux, dans la même coquille, s'installe ordinairement une néréide, long ver semblable à un scolopendre, qui se fait carrosser par le pagure. Mais ce qui semble moins délicat, c'est que sur cet abdomen mou de pagure abrité s'implante souvent encore un autre crustacé qui se nourrit de son sang, et partage avec lui la bonne et la mauvaise fortune. Ce n'est pas tout; sur la coquille, ainsi habitée, se fixent communément une colonie de polypes, connus sous le nom d'hydractinies, qui transforment sa surface en véritable parterre de fleurs vivantes.

Les ichneumones, dont nous avons déjà parlé, charmants insectes ailés, assez semblables à des guêpes, dont la taille est coquettement pincée, déposent perfidement, à l'aide d'une tarière, leurs œufs dans le corps de quelque chenille vivante, et les entrailles palpitantes sont successivement dévorées par la progéniture. Il faut des tripailles fraîches à ces jeunes ichneumones. Les chenilles meurent petit à petit.

Certaines guêpes placent à côté de leurs œufs des mouches chloroformées qui servent successivement de pâture à mesure que l'éclosion s'effectue.

On voit souvent de singuliers moyens de défense chez les animaux, et c'est au plus rusé que reste la victoire. Le lièvre est blanc au Nord, comme tant d'autres mammifères; n'est-ce pas un moyen d'échapper au milieu des neiges à la dent du carnassier ou au plomb du chasseur? Le caméléon prend la couleur verte au milieu des feuilles de l'oranger ou la couleur de la terre quand il s'étend sur le sol. Le singulier insecte du Brésil, connu sous le nom de spectre, a la forme et la couleur d'une branche de bois sec, et, malgré sa taille énorme, il se dérobe complétement à la vue. Il a plus de dix centimètres de longueur, et on ne le voit pas quand même on a le nez dessus.

Enfin arrive le terme fatal, la mort. Ici encore on voit que tout est calculé. La fécondité des plantes, comme celle des animaux, est réglée de manière que tout reste dans un parfait équilibre. La vie ne se maintient qu'aux dépens de la mort; c'est un combat universel incessant, un carnage perpétuel. Celui qui est destiné, comme le lapin et le mouton, à servir de pâture, meurt facilement et sans agonie comme sans résistance; tandis que le carnassier, dont la vie est aussi dure et aussi tenace que ses membres sont souples et forts, ne sait mourir qu'après des efforts inouïs. Tout le monde sait qu'il suffit d'étendre le lapin pour lui donner la mort, tandis que le chat résiste à tous les moyens de destruction ordinaires. On essayerait presque en vain de l'étrangler, et les poisons les plus violents agissent à peine sur lui.

Reste cette description manchon.

C'est ici le lieu de faire remarquer aussi que chez beaucoup d'animaux, surtout parmi ceux de la classe des insectes, comme chez beaucoup de plantes, le mariage est le terme de la vie. Le hanneton vivra plusieurs années à l'état de larve; mais, à l'état d'insecte parfait, muni d'ailes et d'organes sexuels, il ne vit que quelques heures. Il n'a pour ainsi dire des ailes que pour faciliter le rapprochement des sexes, et, cette fonction accomplie, ou pour mieux dire, le sort de la progéniture assuré, le mâle disparaît et après lui la femelle; elle a besoin de vivre quelques heures de plus dans l'intérêt de sa famille. La nature ne veille plus avec le même soin à la conservation de l'individu, du moment que la conservation de l'espèce est assurée.

III

Nous l'avons déjà dit, pour comprendre l'animal, il faut le comparer à la plante. L'animal est destiné à se mouvoir; la plante, au contraire, est fixée au sol par ses racines. Celui qui se meut doit savoir où il va, et il a besoin à cet effet d'organes de sens qui veillent à sa conservation, de nerfs et de centres nerveux où aboutissent les impressions, d'appareils locomoteurs qui le transportent d'un lieu à un autre. Ces appareils constituent la vie de relation, établissent les rapports entre l'animal et le monde extérieur, distinguent l'animal de la plante. A quoi servirait à la plante de voir, de sentir et de posséder la faculté de se mouvoir, puisqu'elle est destinée à l'immobilité?

Les autres appareils sont communs aux plantes et aux animaux. Les uns et les autres se nourrissent et respirent; un liquide porte à tous les organes les matériaux propres à réparer les pertes ou à nourrir les tissus; dans l'économie des uns et des autres, il existe des ateliers où s'élaborent des produits utiles, ou bien des produits dont l'intérêt général exige l'élimination par voie de secrétion.

Enfin, un dernier appareil, construit intérieurement sur le modèle des appareils glandulaires, l'appareil de reproduction, est également commun aux plantes et aux animaux.

On a dit avec raison que l'animal est une sorte de plante, qui porte ses racines dans ses entrailles, ses feuilles dans sa poitrine, et dont les sommités sont garnies de sentinelles qui veillent à sa conservation. La plante est aussi un animal qui dort.

Les organes des sens sont, de tous les appareils, ceux qui caractérisent le mieux l'animalité. L'œil et l'oreille sont impressionnés à distance; les autres sens exigent le contact immédiat de l'objet.

Le toucher, qui est le sens le plus répandu puisqu'il s'étend sur toute la surface du corps, est aussi celui qui est le plus commun dans le règne animal. On l'observe jusque dans les rangs les plus infimes. Le polype comme l'infusoire et l'éponge se contractent pour se soustraire à l'attouchement qui les menace. Pour apprécier la délicatesse de ce sens comme sa grande extension, on n'a qu'à songer qu'une pointe d'épingle ne peut toucher la peau ou même

un cheveu sans qu'une sentinelle vigilante nous en avertisse instantanément.

Le toucher sert à distinguer les qualités des corps solides; le goût, qui réside surtout dans la langue, apprécie les qualités des corps liquides ou mous, et veille, à l'entrée du tube digestif, à ce que des aliments de mauvaise nature ne s'introduisent point dans l'économie.

L'odorat qui est préposé aux corps gazeux remplit les mêmes fonctions à l'égard de l'air qui pénètre dans l'économie. Ce sens a également son siége à l'entrée des voies respiratoires.

Ces deux sentinelles sont de véritables douaniers qui ne laissent passer des matières suspectes que sur un ordre spécial de l'administration. Pour rester dans un mauvais air ou pour manger des aliments suspects, il faut *résister* à l'effet peu agréable de la première impression.

La vue comme l'ouïe s'exerce à distance, à l'aide d'un appareil optique ou auditif dont la structure est à peine connue. Les plus grands perfectionnements apportés à la confection du microscope et du télescope contre l'aberration de la lumière, sont réalisés dans l'œil des animaux. Le sens de la vue est le plus merveilleux de tous, puisqu'il nous fait apprécier des astres qui se meuvent à des distances effrayantes du globe que nous habitons. Sans la vue, nous saurions à peine quelque chose de plus que les qualités des corps qui nous entourent immédiatement.

Quand les sentinelles sont en faction et qu'à leur *qui-vive* on ne répond pas d'une manière rassurante, elles informent le chef ou le cerveau, qui donne immédiatement des ordres. De chaque sentinelle part un fil semblable à un fil métallique du télégraphe, et qui transmet, non moins mystérieusement que celui-ci, le télégramme qu'on lui confie; c'est un nerf. Un autre fil transmet ensuite la réponse et aboutit aux muscles, pour les mettre en activité; c'est également un nerf qui se place à côté du premier, seulement l'un est un nerf de sentiment, l'autre un nerf de mouvement.

Mais il n'y a pas que le bureau central dans l'économie animale; il y a des bureaux secondaires. A côté de la capitale, il y a la province et la commune. Indépendamment du cerveau, centre principal, il y a des cerveaux de second ordre, connus sous le nom de ganglions, et où se décident et se règlent les affaires urgentes sans le concours de l'administration centrale. Nous n'intervenons aucu-

nement dans les battements de cœur, dans les mouvements respiratoires ou dans l'activité des glandes, et cette impuissance devient ici un bonheur réel. Un moment de distraction suffirait pour donner la mort. Nous n'intervenons par des ordres que dans les affaires d'intérêt général.

Il y a tout un système ganglionnaire, qu'on appelle, en anatomie, système du grand sympathique, qui règle les affaires de commune ou de province. Nous éternuons malgré nous ; nous sommes sujets à ce singulier mouvement, appelé hoquet, sans que nous puissions même donner contre-ordre. C'est une affaire qui regarde la commune ou la province, et que certains ganglions décident sans même écouter les remontrances de la capitale.

Si nous comparons maintenant nos télégraphes électriques, même les plus complets, avec le système nerveux des animaux, nous voyons une différence énorme à l'avantage de ces derniers appareils. En effet, pour transmettre une dépêche, il faut se rendre au bureau et toucher le clavier des doigts, tandis que l'appareil télégraphique animal entre en fonction sans exiger un déplacement quelconque. Un signal donné de fort loin est aperçu et transmis, et, pour réaliser ce perfectionnement dans la télégraphie, il faudrait placer un observatoire au-dessus de chaque bureau avec un appareil optique ou acoustique capable de transmettre les signaux qui sont faits à des distances plus ou moins grandes (1).

La troisième série d'organes de la vie animale est constituée par les muscles et les os. C'est l'appareil locomoteur. C'est l'armée qui est toujours en campagne pour l'attaque ou pour la défense. Les muscles forment la partie active, les os ne sont que des parties solides et passives servant de levier et de charpente pour soutenir les parties molles. Si nous n'avions pas nos os, nous changerions constamment de forme, et chaque variation dans la pression de l'atmosphère nous aplatirait ou nous allongerait. Il n'y aurait ensuite d'autres mouvements possibles que ceux du limaçon. Il ne pourrait y avoir ni vol, ni saut, ni course, ni aucun mouvement brusque et puissant.

(1) De grands progrès ont cependant été réalisés dans ces derniers temps, mais c'est surtout dans le mode de recevoir les nouvelles. Un des instruments les plus employés dans l'*Ouest* de l'Amérique du Nord, dit-on, est un parleur (sounder). On ne lit plus les dépêches, on les écoute, et les jeunes employés doivent apprendre la langue de l'électricité. Les appareils écrivants paraissent abandonnés.

Ce que l'on appelle chair, dans la langue ordinaire, n'est autre chose que des muscles. Ce sont des muscles qui, avec les os, forment nos membres.

Les os composent, par leur réunion, le squelette. Chaque pièce du squelette a un nom et joue un rôle particulier, comme chaque corde a son nom et sa destination dans le gréement d'un navire. On pourrait dire que les cordages d'un navire sont les tendons de l'animal, les mâts et la coque le squelette, et les matelots les muscles. Dans la coque du navire on retrouve même parfaitement les vertèbres et les côtes.

Ces pièces du squelette sont la plupart mobiles, les unes sur les autres, et unies par de solides ligaments. C'est par les articulations que les os tiennent entre eux.

Pour accomplir tous ces mouvements précis qu'exige le vol de l'oiseau, la course du mammifère ou le travail si fini de l'abeille, il faut un soin très-grand dans la confection des charnières et un ordre admirable dans l'arrangement des surfaces articulaires. C'est surtout l'étude de ces surfaces qui a fait faire, au commencement de ce siècle, l'une des plus grandes et des plus intéressantes découvertes des temps modernes.

Tout le monde sait, aujourd'hui, que Cuvier a reconstitué un grand nombre d'animaux antédiluviens, en ne connaissant souvent, de celui qu'il révélait à la science, qu'un fragment d'os, une dent ou une corne.

Permettez-moi, messieurs, de m'étendre un instant sur ce point. Vous allez comprendre facilement comment on peut arriver, avec une rigueur presque mathématique, à des conclusions qui étonnent tant au premier abord.

Comparons entre eux un animal carnassier et un animal herbivore, un tigre et un bœuf, par exemple, et cherchons à nous rendre compte des différences d'organisation qui les distinguent.

Le lion, comme tout autre vrai carnassier, doit se procurer sa proie, et, pour se la procurer, il doit lutter de force, d'adresse et d'agilité avec la gazelle ou tout autre herbivore qu'il poursuit. La première condition est donc que le carnassier ait les organes des sens, ceux de la vue et de l'ouïe surtout, plus délicats et plus sensibles que l'herbivore; il faut qu'il voie et qu'il entende avant d'être vu ou entendu. Les anciens avaient déjà reconnu l'étendue de la vue du lynx, et la vue de l'aigle n'est pas moins souvent citée. On voit le condor du bout des pics de la Cordillière

des Andes, c'est-à-dire d'une élévation de plus de 25,000 pieds, fondre sur un cadavre étendu dans la vallée.

Mais il ne suffit pas à ces rois du désert et de la montagne d'apercevoir leur proie; il faut aussi qu'ils puissent l'atteindre, et, à cet effet, ils doivent être doués d'une agilité plus grande dans les membres, d'une souplesse plus étendue dans les articulations, d'une force plus puissante dans les muscles. Aussi le chat, comme le tigre ou le lion, tombera du haut du toit sur ses quatre pattes, et il bondira, comme un ressort qui se détend, sans courir le moindre danger.

Ce n'est pas tout; l'animal n'a pas, comme l'homme, des instruments tranchants à la main pour dépecer sa proie; il n'a que les organes que Dieu lui a donnés. A la force nécessaire pour atteindre et saisir la proie, il faut qu'il joigne celle de la mettre en pièces, de la dépecer par lambeaux, pour la faire passer par l'ouverture étroite de son œsophage. Ainsi, il lui faut une force herculéenne dans ses membres antérieurs, des griffes acérées pour tenir la proie, toujours prête à échapper, des dents pointues et tranchantes pour broyer les os et couper la chair.

L'estomac de cet animal aura une petite capacité, ne devant loger que des substances fort nutritives, et les intestins n'auront pas besoin d'une longueur excessive.

On pourrait pousser cet examen plus loin, et il ne serait pas difficile de démontrer que, depuis les poils jusqu'aux os, tout est disposé en vue de la proie vivante.

Que le carnassier, au lieu de poursuivre une proie, soit destiné à se repaître de cadavres, cette grande délicatesse de la vue et de l'ouïe ne lui sera plus indispensable; la subtilité de l'odorat lui sera plus favorable, et nous verrons alors ces animaux, de très-loin, découvrir la charogne. Le chien, le chacal et l'hyène n'ont plus les griffes, ni la vue, ni la force des chats; mais ils se vautreront dans la chair corrompue, de crainte de perdre quelque chose de cette odeur infecte.

Il n'y a pas deux espèces qui vivent et qui chassent de la même manière, et chaque fois qu'un changement, quelque léger qu'il soit, survient dans l'économie, ce changement retentit dans tout l'organisme; chaque osselet, comme chaque face articulaire, s'en ressent.

C'est ainsi que, dans un navire, chaque cordage est en rapport avec le gréement, la nature ou la capacité du vaisseau.

L'herbivore est dans des conditions toutes différentes. Il ne doit pas attaquer. A quoi cela lui servirait-il? Il ne doit se tenir que sur la défensive. Il a, comme le bœuf et le cerf, le front armé de cornes ou de bois, défenses qu'on ne rencontre jamais chez un carnassier. Les organes des sens n'ont que tout juste assez de perfection pour mettre l'animal sur ses gardes. Ses dents molaires ne sont plus tranchantes ni pointues, mais à couronne aplatie pour broyer l'herbe, comme le fait une pierre meulière. Les membres, ne servant plus ni à attaquer ni à dépecer, sont tout simplement des colonnes de sustentation; ils sont faibles, peu souples, ne présentent plus que le mouvement de flexion et d'extension, et, au lieu de quatre ou cinq doigts terminés par des griffes, il n'y a plus que deux doigts dans les vrais herbivores, dont les ongles prennent la forme d'un sabot. Le pied est souvent fourchu. Une grande masse de nourriture exige une grande poche pour la loger. Aussi l'estomac ou plutôt la panse a-t-elle une capacité énorme, et les intestins s'étendent-ils jusqu'à vingt-huit fois la longueur du corps.

Tout chez ces derniers est donc conforme pour la défense et le régime végétal.

Ce rapport étroit entre les organes, de même qu'entre le régime et leur subordination, permet de dire souvent, à la vue d'un os ou d'une dent, quel est le genre de vie de l'animal dont il provient, quelle est la conformation des diverses parties du squelette, enfin s'il appartient à un genre ou à une espèce qui n'a plus de représentants parmi les êtres actuels.

Cet exemple suffira pour faire comprendre la hiérarchie qui règne entre les organes; d'après les pièces solides du squelette, on pourra juger en général des parties molles appartenant aux autres appareils.

Le premier appareil à l'aide duquel l'animal répare les pertes que lui fait éprouver constamment le mouvement de composition et de décomposition qui caractérise tout être organisé, c'est l'appareil digestif.

La plante, avons-nous déjà dit, tire directement sa nourriture du sol; elle a ses racines dans la terre. L'animal n'est pas fixe; il se meut librement et choisit sa pâture au fond de l'eau ou à la surface de la terre.

De même qu'il faut un tender à la locomotive pour loger l'eau et le charbon, l'animal a besoin d'une poche pour y loger ses aliments.

Cette poche, c'est le tube digestif, très-simple dans les uns, très-compliqué dans les autres, et dont la plante, ainsi que nous l'avons fait remarquer, n'a aucunement besoin. Quelques animaux inférieurs vivant au milieu de la nourriture, comme certains vers intestinaux, n'ont aucune trace d'estomac et se nourrissent véritablement par la peau; on peut retourner les hydres d'eau douce comme un doigt de gant; les parois du tube digestif fonctionnent indifféremment, à l'extérieur comme peau véritable, à l'intérieur pour absorber la nourriture.

Mais il ne suffit pas que l'animal boive et mange, il lui faut encore de l'air pour respirer. Il y a dans chaque être animé un foyer qui doit être entretenu comme le feu d'une locomotive, et à cette fin le combustible est indispensable; c'est l'origine de la chaleur animale. Dans le corps des oiseaux, qui ont une température beaucoup plus élevée que les mammifères, il existe de grandes poches, de véritables soufflets pour activer la combustion et qui en même temps diminuent le poids spécifique.

Les mammifères et les oiseaux, ou les animaux à sang chaud, possédant une température propre, ont le corps enveloppé de fourrures ou de plumes pour conserver leur chaleur. Dans les autres classes d'animaux, la température du corps augmente ou diminue avec la chaleur du milieu ambiant; il n'y a pas de chaleur à conserver et par conséquent ni poils ni plumes. On trouve généralement chez ces derniers le corps couvert d'écailles.

L'aliment et l'air étant introduits dans l'économie, c'est-à-dire la digestion et la respiration s'étant effectuées, il faut que chaque organe de l'économie reçoive sa part, et cette distribution se fait par le moyen d'un liquide qui sert de véhicule; c'est le sang.

Ce sang est charrié par des tuyaux ou des vaisseaux qui partent d'un point central et qui se subdivisent successivement en tuyaux de plus en plus étroits à mesure que l'on approche du lieu de destination. C est le système des tuyaux qui distribuent le gaz dans une ville ou dans une fabrique. Le gazomètre chasse le gaz jusqu'à l'orifice du bec, comme le cœur chasse le sang dans chaque petit foyer de combustion. Dans l'économie animale il y a toutefois quelque chose de plus. Chaque bec qui brûle dans l'économie laisse un certain résidu, et le sang qui a apporté l'aliment doit enlever les cendres qui encombreraient l'économie. Le premier sang qui part du centre, c'est le sang rouge ou artériel, et les vaisseaux qui le renferment sont les artères; l'autre, qui se rend de la

périphérie vers le centre, est noir et porte le nom de sang veineux; ses vaisseaux sont connus sous le nom de veines.

Il y a même par-ci par-là des gazomètres ou des cœurs de second ordre qui facilitent la circulation veineuse.

Nous rencontrons aussi une catégorie d'organes qui portent le nom de glandes : tantôt elles éliminent de l'économie les substances inutiles qui l'encombrent; tantôt elles trouvent dans le sang même la matière première à l'aide de laquelle elles fabriquent les produits les plus divers. Dans la première catégorie se trouvent les reins qui font réellement fonctions de tombereaux; ils évacuent les cendres provenant des foyers. Ces cendres sont quelquefois dissoutes afin de s'écouler plus facilement; d'autres fois, comme dans les oiseaux et les reptiles, ces cendres sont solides et l'urine a une consistance syrupeuse.

Les autres appareils glandulaires, en général, soutirent du sang une matière première qu'ils élaborent dans leur atelier et qu'ils transforment en salive, mucus, bile, venin, sucre, soie ou d'autres produits.

Dans divers animaux la même glande peut sécréter des produits très-différents. Ainsi la glande salivaire, qui secrète la salive dans les animaux à sang chaud, produit du venin dans quelques serpents, et, au lieu de servir à la digestion, cette salive nouvelle concourt à la défense. Les araignées ont de même une glande à venin à leur mandibules, tandis que les scorpions la portent au bout de la queue.

Les mollusques céphalopodes, c'est-à-dire les poulpes et les sèches ont une autre glande qui sert à la défense. Elle s'ouvre à côté de l'anus. Le produit est une substance noire d'une tenuité extrême. La plus petite quantité suffit pour troubler l'eau. C'est l'encre de la Chine ou la sepia de Rome. Quand l'animal est serré de près et qu'il sent le besoin de battre en retraite, il ouvre sa bourse de noir et obscurcit complétement l'eau pour se dérober à la vue. Nos pêcheurs connaissent ces animaux sous le nom de *inkt-spugers*, cracheurs d'encre, et depuis longtemps les Italiens ont comparé les calmars à des encriers contenant à la fois la plume et l'encre. Ils ont une coquille semblable à une plume dans l'épaisseur de la peau du dos.

Ce sont également des glandes salivaires qui produisent la soie. Les vers qui la produisent, c'est-à-dire la chenille du *Bombyx mori*, qui est originaire de Chine comme l'arbre qui la nourrit, ont deux

glandes qui aboutissent au milieu de la lèvre inférieure. Cette lèvre est perforée, et ce pertuis sert de filière. La salive se durcit au contact de l'air et forme le fil du cocon.

Les araignées fileuses ont des glandes semblables sur leur abdomen. Elles s'ouvrent dans des mamelons criblés d'orifices, et les fils réunis de plusieurs centaines d'orifices des deux ou trois couples de mamelons ne forment encore qu'un seul fil d'une toile d'araignée

Les pucerons sont de véritables fabriques à sucre, et les fourmis les tiennent quelquefois dans des espèces d'étables, les nourrissant comme des animaux domestiques, pour traire tous les jours ces singulières vaches à sucre.

Si l'être organisé naît et meurt, il se distingue également par son pouvoir de reproduction.

Quand il a atteint la taille qui lui est propre, il continue encore à croître, mais en faveur d'un nouvel individu. Accroissement et génération sont pour ainsi dire synonymes.

En effet, on voit quelquefois un bouton s'élever à la surface du corps, croître ensuite comme une loupe, puis se détacher et vivre pour son propre compte.

C'est une reproduction sans sexe ou agame. Elle est générale dans les rangs inférieurs du règne animal.

Dans les rangs élevés, la reproduction est toujours sexuelle, c'est-à-dire qu'il se développe un œuf dans un organe spécial, appelé ovaire, et des spermatozoïdes dans un autre organe qui caractérise le sexe mâle. Ces deux organes peuvent exister simultanément dans le même individu, qui, réunissant les deux sexes, est hermaphrodite.

Dans les animaux, les sexes sont généralement séparés, et les individus qui portent l'organe mâle sont différents de ceux qui logent l'ovaire. Cette différence porte sur la taille, la coloration et souvent même sur des organes particuliers.

C'est le principe de la division du travail qui prévaut ici.

Quand le mâle et la femelle donnent, l'un comme l'autre, les mêmes soins à la progéniture, on ne trouve guère de différence extérieure. C'est le cas des pigeons dont on ne saurait distinguer le sexe à l'extérieur; mais, quand les charges sont divisées comme dans la poule et le coq, ce dernier étant seulement chargé de la

défense, le mâle devient plus fort, prend des ergots et reçoit un plumage plus riche (1). Au début, les mâles et les femelles sont tellement semblables les uns aux autres chez tous les animaux, qu'on ne saurait les distinguer même avec le secours du scalpel et du microscope. Les caractères sexuels ne surgissent que dans le cours de l'évolution, et la femelle seule conserve souvent les caractères du jeune âge. Le coq a d'abord le même plumage que sa femelle, mais avec l'ergot il prend un plumage propre. Il continue, pour ainsi dire, son évolution plus loin que la poule. Aussi, il n'est pas rare de voir que de vieilles poules qui ont cessé de pondre se mettent à chanter comme le coq et lui empruntent son plumage.

Ces différences sexuelles vont quelquefois très-loin, et le principe de la division du travail est même porté plus loin qu'entre les sexes. Dans les fourmilières comme dans les ruches d'abeilles, il y a, indépendamment des mâles et des femelles, des neutres qui ont une taille et des caractères différents, et parmi ces neutres on en trouve qui veillent, comme l'armée, à la sûreté de la communauté, à côté d'autres qui font fonction de nourrices.

On sait depuis longtemps que dans chaque ruche d'abeilles il y a sept ou huit cents mâles, une vingtaine de mille neutres et une seule femelle, la reine. Chez les guêpes et les bourdons il n'y a de même qu'une seule femelle fécondée dans chaque colonie, tandis que les fourmis, au moins la *formica rufa*, d'après les observations de Leuckart, ont une vingtaine de femelles fécondées dans chaque communauté.

La mer renferme des colonies flottantes d'animaux, semblables à des guirlandes de fleurs, qui forment de vrais phalanstères. Les naturalistes les désignent sous le nom de siphonophores ou d'acalèphes hydrostatiques, et la Méditerranée en nourrit un grand nombre. Dans chaque colonie, il y a d'abord un premier individu qui fait le noyau et qui, plus tard, en devient le chef. A côté de lui on en voit qui portent des rames pour faire marcher *la*

(1) Les soins de l'incubation sont quelquefois singulièrement répartis entre les sexes. Ainsi les femelles du nandou ou autruche d'Amérique déposent à plusieurs leurs œufs dans un nid commun, puis se réunissent de nouveau pour former un second nid, et les mâles seuls sont chargés des soins de l'incubation.

Une autre particularité fournie par les oiseaux est celle des calaos : en Afrique, comme aux Indes, ces oiseaux construisent leur nid dans le trou d'un arbre, et ils ont pour habitude de murer leur famille dans ce nid, de manière que la mère et les petits reçoivent leur pâture à travers une étroite ouverture.

galère; d'autres ont une bouche et un estomac et mangent pour toute la communauté; d'autres encore n'ont ni rames ni bouche, mais se chargent de la reproduction, et chacun a sa forme, sa couleur et sa taille. Les naturalistes n'ont compris ces singulières associations d'êtres animés que dans ces dernières années.

Il y a aussi des différences sexuelles qui paraissent et disparaissent selon la saison. Comme le cerf mâle n'a son bois que depuis l'époque des amours jusqu'à la fin de la saison, certains oiseaux prennent un plumage de noces plus riche et plus élégant que le plumage ordinaire, et, dans les poissons mêmes, le saumon mâle porte un crochet à la mâchoire à l'époque de la ponte; les épinoches de nos étangs se couvrent des plus belles couleurs au mois de mai et de juin.

Tous les animaux, même les infusoires, produisent des œufs, et ces œufs se composent des mêmes éléments dans toutes les classes, depuis le polype jusqu'au singe. Ils ne diffèrent que par leur dimension et les parties accessoires. L'œuf, c'est la graine du règne animal.

En général, plus le nombre d'œufs est grand, plus ils sont petits. Les plus grands sont ceux des oiseaux.

Le nombre d'œufs varie dans chaque espèce; il est calculé sur les chances de vie de chaque germe. S'il y a cent à parier contre un que l'œuf de telle espèce n'arrivera pas à sa maturité, au lieu d'un œuf on voit inévitablement s'en former cent; quatre-vingt-dix-neuf d'entre eux sont destinés à être sacrifiés.

Le nombre d'œufs est calculé aussi sur la taille et le régime. Les grandes espèces doivent se multiplier moins rapidement que les petites, et les carnassiers doivent se reproduire moins que les herbivores. L'aigle, comme tous les oiseaux rapaces, pondra deux œufs ou quelquefois quatre, tandis que le petit roitelet ou d'autres oiseaux de petite taille en pondront vingt à la fois. Ils sont trop petits pour troubler l'ordre.

Tout le monde connaît l'extrême fécondité des lapins, des cochons d'Inde et même des antilopes; il n'y a aucun danger à les multiplier. Le lion ou le tigre, ainsi que tout autre carnivore véritable, a une fécondité bornée; il en est de même de l'éléphant à cause de sa taille. On en comprendra facilement la haute et providentielle nécessité. Quelques lions ou même quelques éléphants de plus dans une contrée amèneraient promptement la rupture de l'équilibre. Ils détruiraient plus d'herbivores que la reproduction

n'en pourrait produire et, à leur tour, ils se verraient menacés de manquer de pâture. Il en serait de même des grands herbivores dont la taille ne serait pas mesurée à la quantité de fourrage que fournit la contrée. Toute une faune et même toute une flore pourrait disparaître par un excès de développement d'une espèce.

On comprend donc facilement le balancement qui existe entre les diverses espèces d'animaux et de plantes comme il existe entre les organes d'un individu. Il ne peut y avoir exubérance d'un côté sans qu'il y ait appauvrissement de l'autre.

Quand les sauterelles du Midi sont communes, certains oiseaux, comme le *pastor roseus*, le *turdus grillivorus* et d'autres insectivores, deviennent abondants. Les chenilles processionnaires sont cause que les ichneumons se propagent en plus grand nombre.

Un grand ver vit dans les galeries du taret et arrête le développement trop grand de ce mollusque dangereux. Partout dans les ports de mer on devrait chercher à répandre cet ennemi du taret, le *lycoris fucata*, si tant est que la créosote ne parvienne pas à arrêter les ravages de ce redoutable ennemi du navigateur.

Au milieu de cette tendance générale à la multiplication, il existe toutefois quelques faits singuliers, inexplicables jusqu'aujourd'hui, qui semblent aller à l'encontre de cette harmonie universelle. On sait que le bœuf, le cheval et le chien manquent au Paraguay. Pourquoi? Une mouche, une simple mouche empêche ces grandes bêtes de s'y établir. Si une de ces espèces y apparaît, la mouche dépose ses œufs dans les naseaux des jeunes animaux et les fait périr. Nous avons vu qu'une autre mouche en Afrique a fait manquer plus d'un voyage; elle fait périr souvent les bœufs et les chevaux des caravanes et oblige le voyageur de s'arrêter au milieu de sa course.

Pour parer à ce danger, il faudrait arrêter la multiplication de cette mouche, en donnant une extension plus grande à ses parasites et en propageant les oiseaux qui la recherchent. La végétation serait singulièrement modifiée au bout de peu de temps par la présence du bétail.

Voilà une mouche qui donne un aspect propre au pays qu'elle habite.

On connaît plusieurs exemples de cette solidarité qui existe entre les espèces végétales et animales. Les trèfles sont généralement fécondés par des bourdons qui volent de fleurs en fleurs, et, si l'on détruisait les bourdons, ces fleurs deviendraient la plupart

stériles. Dans l'intérêt des trèfles, il faudrait donc propager les bourdons ou, ce qui revient au même, faire la chasse aux oiseaux et aux petits mammifères qui s'en nourrissent. Il faudrait par conséquent protéger les oiseaux rapaces ou les mammifères carnassiers qui mangent ces insectivores.

On doit remarquer en même temps que toute espèce s'efforce de s'accroître en nombre dans toute la mesure de son pouvoir, et que, d'autre part, chaque individu ne se maintient qu'en livrant sans cesse des combats.

Il y a toujours un certain nombre d'œufs qui sont destinés à être sacrifiés. Dans aucune espèce le nombre de jeunes ne pourrait être conservé entier sans danger pour l'espèce même. Il y a tel animal qui se maintient plus facilement et se répand plus rapidement avec un seul œuf, que tel autre en en pondant une vingtaine à la fois. On cite le *fulmar petrel* qui ne pond qu'un œuf à la fois, et il n'y a cependant pas d'oiseau plus commun dans les parages qu'il habite.

Le condor ne pond que deux œufs, et sa conservation est plus assurée que celle de l'autruche qui en pond une vingtaine.

Il ne faut pas croire toutefois qu'il y ait immobilité absolue dans cette succession d'êtres à la surface de la terre. Sans parler des changements produits par l'homme, le rat noir n'était pas connu des anciens, et, pendant des siècles, il s'est répandu partout où l'homme s'est établi. Dans le courant du siècle dernier le rat noir a quitté les villes pour céder la place au rat gris ou surmulot qui est venu des Indes, et on ne le trouve plus aujourd'hui qu'à la campagne. Aux États-Unis on cite une espèce d'hirondelle qui a causé la décadence d'une autre hirondelle. La grande grive, connue sous le nom de draine, a remplacé la grive ordinaire en Écosse. La petite blatte d'Asie a remplacé la grande blatte, sa congénère.

Outre la concurrence des individus, on voit donc encore une concurrence entre les espèces congénères, et celles-ci ne s'en livrent pas moins de grandes batailles qui décident de leur sort.

L'homme est faible par les armes, mais il est puissant par l'intelligence. Son influence est très-grande dans toute la nature. Il diminue le nombre ou fait disparaître certaines espèces d'animaux et en multiplie d'autres plus utiles. Quelquefois cependant son avi-

dité a causé l'anéantissement des animaux qui n'étaient pas sans valeur pour lui. C'est ainsi que nous avons vu disparaître, presque sous nos yeux, l'aurochs et le castor, tandis que le dronte, l'oiseau bleu et le géant de Leguat a été détruit aux îles Bourbon, le *stellere* au détroit de Behring, l'*alca impennis* peut-être en Islande, sans parler de l'*epiornis* de Madagascar.

L'industrie empoisonne les eaux, arrête souvent la végétation et tue quelquefois les grands et les petits dans l'eau comme sur la terre; mais, par contre, l'homme par son travail change la terre en jardin, diminue le nombre des bêtes fauves et multiplie partout les animaux utiles.

Il est en train d'ensemencer les rivières et la mer de poissons utiles. Il crée des races de plantes et d'animaux et fait autant de formes de chiens, par exemple, qu'il le juge utile à ses besoins. Il a produit le chien de chasse, le chien de basse-cour comme le *king-charles* des salons.

Enfin il fouille partout le sol avec une activité fiévreuse, rend à la terre le guano et même les ossements fossiles enfouis depuis des siècles, comme il rend à l'air l'acide carbonique qui, sous forme de houille, a été soustrait si longtemps au tourbillon de la vie. L'air et la terre seront bientôt chargés de richesses en sels et en acide carbonique, comme aucune époque du globe ne l'a encore été. Nous profitons aujourd'hui de tous les trésors organiques que les siècles géologiques ont accumulés.

En résumé, nous avons vu une différence énorme entre l'être vivant et le minéral;

Partout l'harmonie règne entre la plante et l'animal aussi bien qu'entre le carnassier et l'herbivore, le climat et la couleur, les sexes et la progéniture, et cette harmonie se maintient si l'homme ne vient pas la troubler;

Les plus grands chefs d'œuvres de l'art ne sont que des copies de formes sorties des mains du Créateur;

Le minéral est créé pour la plante, la plante pour l'animal, l'un et l'autre pour l'homme;

La terre, préparée lentement par des bouleversements et des cataclysmes, s'est couverte à la fin d'un riche tapis de verdure pour recevoir l'homme;

Enfin le Tout-Puissant, en donnant son premier coup de marteau dans la matière pour en faire jaillir la vie, avait en vue celui qui seul pouvait admirer son œuvre.

Oui, l'homme sert d'interprète entre Dieu et la terre, et, si la nature entière a été mise à nos pieds, ne marchandons pas les hommages que nous avons à lui rendre; soyons fiers et heureux de pouvoir reconnaître Celui qui nous a fait la part si large et si belle; au lieu de vivre et de mourir comme la bête, soyons fiers et heureux, je le répète, de nous trouver au-dessus de la brute et de pouvoir incliner humblement notre front devant cette Majesté divine.

Avant de vous quitter, messieurs, permettez-moi de vous remercier de l'attention que vous m'avez prêtée jusqu'à la fin. Mon but a été moins de vous apprendre quelque chose, que de vous faire regarder la nature, en même temps, avec les yeux de la tête et avec ceux de l'intelligence. *Es ist nichts gemeiner als Augen zu haben und nichts seltener als sehen zu kœnnen*, a dit O. Fr. Muller : « Rien de plus commun que d'avoir des yeux, rien de plus rare que de bien voir ! » Quand vous retournerez au Jardin Zoologique, songez aux gardiens naturels que Dieu a placés partout sur le passage des animaux et des plantes, à la pâture qu'il a distribuée à chacun avec une sagesse infinie, à la coupe de la robe qu'il a donnée à tous selon la saison et le climat; enfin songez à ce parfait équilibre, à ce tourbillon de la vie qui se maintient dans le temps comme il se répand dans l'espace.

MUSIQUE RELIGIEUSE.

DU

RHYTHME QUI CONVIENT AU PLAIN-CHANT,

PAR M. ALOYS KUNC,

MAÎTRE DE CHAPELLE DE LA MÉTROPOLE SAINTE-MARIE D'AUCH,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ET CONGRÉGATION PONTIFICALE DE SAINTE-CÉCILE
ET DE L'ACADÉMIE DES QUIRITES DE ROME,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ POUR LA RESTAURATION DU PLAIN-CHANT ET DE LA MUSIQUE D'ÉGLISE, ETC.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Au mois de décembre 1860 s'est réuni à Paris un grand Congrès de musique religieuse auquel avaient été convoqués environ deux cents musicologues, prêtres et laïques, artistes et amateurs, la plupart délégués par les archevêques ou évêques de leurs diocèses respectifs. La France, l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique et l'Italie s'y trouvaient représentées, et il est permis de dire que jamais une réunion savante plus nombreuse ne s'est constituée en Europe pour débattre et élucider les intéressantes questions qui se rattachent à la musique sacrée.

Les membres du Congrès furent partagés en trois sections dont la première, sous la présidence de M. l'abbé Raillard, lauréat de l'Institut de France, s'occupa de l'histoire de l'art chrétien; la deuxième, présidée par M. Adrien de La Faye, de la statistique actuelle des églises catholiques sous le rapport musical; et la troisième, présidée par M. Joseph d'Ortigue, du véritable caractère de la musique d'église vocale et instrumentale. Le président général du Congrès était M. le chanoine Victor Pelletier, ancien vicaire général du diocèse d'Orléans.

Certes, toutes les difficultés que soulèvent l'usage du plain-chant et celui de la musique moderne ou transitonique, n'ont pu être tranchées dans les cinq ou six séances générales que MM. les membres du Congrès ont tenues à Paris. Tel n'était point, du reste, le but des organisateurs de l'œuvre. Il leur suffisait, — et en ceci, hâtons-nous de le dire, ils ont parfaitement réussi, — de provoquer une série de décisions, ralliant les suffrages de l'unanimité et devenant susceptibles dès lors d'être exprimées, sous forme de vœux, dans une adresse présentée au corps épiscopal catholique. La plupart des feuilles de Bel-

gique et de France ont reproduit cette adresse remarquable, et cent archevêques et évêques ont daigné la ratifier depuis.

Par les soins de M. Joseph d'Ortigue, le célèbre musicologue, un volume a paru en 1862, dans lequel sont résumées toutes les discussions qui ont prépare, au Congrès, le vote des propositions dont nous venons de parler (1). En ce moment se trouve sous presse, à Paris, un deuxième volume dans lequel le public lira *in extenso* les principaux mémoires communiqués aux sections. Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs quelques pièces choisies de cette intéressante publication.

La notice que nous reproduisons aujourd'hui, a le double mérite d'être courte et substantielle, et d'offrir une lecture facile aux personnes non musiciennes. Il suffit de posséder des idées générales sur l'histoire de l'art chrétien et d'être dans l'habitudé d'assister aux offices religieux pour comprendre d'emblée les considérations présentées par M. Aloys Kunc dans son travail. Nous ne prétendrons pas que les arguments de notre savant confrère soient à l'abri de toute contestation. Un peu plus tard nous publierons un deuxième mémoire lu au Congrès et dû à la plume de M. le chanoine Gontier, du diocèse du Mans. Les idées de M. Gontier se rapprochent de celles du maître de chapelle de la métropole d'Auch; mais sous le rapport du rhythme proprement dit, elles ont une nuance différente, que le lecteur découvrira immédiatement. L'une et l'autre de ces lectures a excité le plus vif intérêt au sein du Congrès, et l'impression en a été votée à l'unanimité des voix.

Nous ne pouvons mieux terminer les quelques paroles d'introduction que nous venons de donner qu'en publiant la lettre que S. G. Mgr Parisis, évêque d'Arras, vient d'adresser à M. Aloys Kunc relativement à sa notice sur le rhythme du plain-chant.

Voici cette lettre :

« Monsieur,

» Je viens de lire votre *Étude sur le rhythme qui convient au plaint-chant*.
» Je n'ai rien vu encore d'aussi satisfaisant. Tout y est clair, exact et sage.
» Quoique très-court, c'est complet.
» Veuillez donc en agréer mes félicitations sincères.

» † P. L. ÉVÊQUE D'ARRAS.

» Arras, le 6 juin 1863. »

Nos lecteurs se rappelleront sans doute que Mgr Parisis est l'un des prélats français qui, depuis trente ans, ont montré le plus de zèle pour

(1) *Congrès pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église*, 1860. *Procès-verbaux et Documents*. Paris, 1 volume grand in-8°. Ch. de Mourgues, rue J.-J. Rousseau, 8.

la propagation du chant religieux. — Quant aux mérites musicaux de M. Aloys Kunc, on en trouvera la preuve dans la brillante notice que M. Fétis lui a consacrée dans la deuxième édition de la *Biographie des musiciens célèbres.*

X. VAN ELEWYCK,

de l'Académie de Sainte-Cécile et de celle des Quirites de Rome.

« Comment faut-il exécuter le plain-chant, sous le rapport de la mesure?

» Si je le demande aux auteurs qui vivaient peu après saint Grégoire le Grand, point de réponse : les monuments se taisent, à cet égard, d'une manière presque complète, et les faibles lueurs qu'ils nous donnent sont d'autant plus trompeuses, qu'elles font naître l'espoir de résoudre des questions qui sont insolubles. Le moine d'Angoulême parle bien, dans sa Chronique, de certaines notes d'agrément du chant grégorien, notes que les Romains exécutaient très-bien, dit-il, mais dont les Francs ne vinrent jamais à bout. Guido d'Arezzo parle aussi de quelques-unes de ces notes. D'autres théoriciens de la même époque en font autant, et, si l'on s'attache aux conséquences pratiques que le P. Lambillote a tirées de certains passages assez obscurs du moine Hucbald de Saint-Amand, l'ancien plain-chant aurait été soumis à une mesure musicale rigoureuse.

» Or, cette conclusion peut-elle être admisible, quand on étudie avec attention, et sans parti-pris, la révolution que la musique a subie vers la fin du XIe siècle?

» Un docte écrivain, que la science du plain-chant compte au nombre de ses plus brillants propagateurs, a tracé les lignes suivantes, qui resteront comme un axiome historique :

« Dans le cours du XIe siècle, lorsque les esprits se furent remis de la » frayeur universelle de l'an 1000, une véritable *Renaissance* succéda aux » angoisses du découragement et de l'épouvante. Gui d'Arrezzo parut, et son » génie dota la musique d'inventions que l'on s'efforce de méconnaître, mais » qui finiront par être appréciées avec cette justice qui triomphe de tout. » Grâce au moine de Pompose, l'enseignement et la théorie du chant sacré firent » des progrès incontestables. Émule de l'art religieux, l'art profane se fraya » une route inconnue aux âges précédents de l'Europe chrétienne : partant » des doctrines de la Grèce antique, les musiciens du XIe siècle imaginèrent de » prendre les principales figures de notes du chant religieux, et de leur attri- » buer une valeur temporaire déterminée. L'art qui sortit de cette combi- » naison s'appela *musique mesurable, figurée, proportionnelle;* le chant gré- » gorien fut nommé, par son opposition, *plain-chant* ou *musique plane.* Pour » désigner des faits *nouveaux*, il fallut bien créer des expressions *nouvelles.*

» Or, continue le même auteur, si le chant liturgique avait eu des éléments » semblables à ceux de l'art nouveau, celui-ci n'aurait pas eu sa raison d'être, » et son apparition, dans le moyen âge, serait un inexplicable phénomène. Il » faut donc en conclure, ce me semble, que le rôle des notes grégoriennes,

» primitives ou modifiées sous le rapport de la calligraphie, n'était point de » représenter la valeur des temps musicaux, mais seulement les intonations » mélodiques avec quelques accessoires d'agrément... (1). »

» Ces considérations de l'autenr des *Études sur la restauration du chant grégorien au* XIXe *siècle* me paraissent sans réplique.

» Donc, avant l'invention de la musique mesurable (*cantus mensurabilis*), les notes du plain-chant n'exprimaient aucune mesure temporaire.

» Après l'introduction de cette musique, vers la fin du XIe siècle, la chose n'est pas douteuse, car des textes bien positifs l'établissent solidement.

» En effet, le Pseudo-Beda, comme l'ont nommé Burney, dans son *Histoire de la Musique* (tome II, p. 210), et feu M. Bottée de Toulmon, — *Aristotiles*, en un mot, pour donner à cet auteur le surnom qu'il s'est donné à lui-même, — proclame, dans son *Ars mensurabilis*, que le plain-chant a *seulement une mesure locale :* PLANA MUSICA LOCALI MENSURA..... SOLUMMODO MENSURATUR, à la différence de la musique proprement dite qui, outre la *mesure locale* du plain-chant, exige aussi la *mesure temporaire* : ISTI NON SOLUM LOCALIS SUFFICIT, SED REQUIRIT ETIAM ET TEMPORALEM (2).

» *Aristotiles* explique lui-même ce qu'il entend par *mesure locale :* « C'est celle qui sert, dit-il, à mesurer les intervalles des sons entre eux, » *quæ est ad distantiam vocum mensurandam.*

» Ce témoignage est d'autant plus précieux, que celui qui nous le fournit vivait au XIIe siècle.

» Maintenant, si du XIIe siècle nous passons à la fin du XVe, nous trouvons les précieux ouvrages, dont un seul a été imprimé, de Jean Tinctoris. Dans son Traité des Notes et des Pauses (*De Notis ac Pausis*), il enseigne formellement que les notes du plain-chant sont, quant à la mesure temporaire, d'une valeur incertaine : *incerti valoris*. De là vient, dit-il, qu'elles se chantent suivant la *coutume* des églises ou suivant la *volonté* des exécutants. Ailleurs, dans son Traité de Contre-point, il dit qu'en plusieurs églises, le plain-chant s'exécute sans aucune mesure (*absque mensura*), ce qui n'empêche pas, ajoute-t-il, qu'on ne l'y accompagne de très-suaves contre-points (3).

» Nous voilà donc en présence d'un chant dont les notes ne sont ni longues, ni brèves, ni semi-brèves; d'un chant dont chaque lettre, qu'on me permette cette expression, se prononce suivant le goût de chaque lecteur? Mais qu'on y prenne garde : si chaque note se prononce pesamment et d'une manière égale, il en résulte quelque chose de dur, de martelé et de repoussant. Si, au contraire, on s'avise de chanter chaque note de manière à produire des groupes mélodiques plus ou moins ornementés, aussitôt le plain-chant cesse d'être grave, et, au point de vue de l'exécution par plusieurs voix, il devient excessivement difficile, sinon impossible.

(1) *Études sur la restauration du chant grégorien au* XIXe *siècle*, ch. I, pp. 6 et 7.

(2) Ms. du supplément latin de la Bibliothèque impériale de Paris, no 1136, — cité pour la première fois par M. Th. Nisard, *Études sur la restauration du chant grégorien au* XIXe *siècle*, p. 325.

(3) Ces textes ont été cités, pour la première fois encore, par l'auteur des *Études sur la restauration du chant grégorien au* XIXe *siècle*, pp. 337 et 338.

» Or, le plain-chant ne doit être ni d'une exécution repoussante, ni d'une exécution difficile. Il n'est point fait pour chatouiller l'oreille des grands artistes dont le goût, d'ailleurs, change constamment avec les siècles : il est fait pour être noble, austère, simple, calme, religieux et surtout accessible à la masse des chantres et des fidèles. Et qu'on veuille bien le remarquer : plus l'exécution du plain-chant sera simple, moins la transformation du goût musical aura de prise sur la mélodie liturgique ; ce qui est simple passe à travers tous les âges, avec un caractère de beauté qui ne s'efface point, parce qu'il est ineffaçable de sa nature.

» C'est à cause de sa destination populaire, que le plain-chant est établi sur le système tonal le plus simple et le plus naturel ; et cette raison même implique qu'il doit également offrir, sous le rapport rhythmique, une aussi grande simplicité que possible : autrement, son exécution serait composée d'éléments contradictoires, ce que je ne puis admettre. On ne peut admettre, en effet, que le plain-chant soit facile au point de vue de la tonalité, et difficile en même temps au point de vue du rhythme. Il est et doit être facile, en tout et constamment, de quelque manière qu'on l'envisage.

» D'après ce principe, qui me paraît être un axiome, je ne puis aimer les versions de mélodies liturgiques dans lesquelles il y a des notes d'agrément et des complications de rhythme. Tout cela n'est point à la portée des masses. Nous ne sommes pas plus capables, en général, de bien exécuter ces choses, que nos ancêtres du temps de Charlemagne, et, avec elles, il sera toujours très-difficile d'obtenir un ensemble satisfaisant quand on aura affaire, je ne dis pas à des chœurs nombreux, mais même à deux ou trois voix exécutant la même cantilène. Les petites notes d'agrément n'en sont pas toujours ; elles peuvent plaire à quelques personnes et déplaire à beaucoup d'autres. C'est une question de goût ; et, je l'ai dit, le goût est fort variable, à tel point que ce qui semble beau ailleurs peut être ici quelque chose d'horrible : or, est-il nécessaire de jeter sur les épaules du plain-chant un vêtement à la mode, quand les modes passent si vite, et faut-il sacrifier à celles-ci, lorsqu'elles sont de nature à dérouter les chantres et les fidèles ? Peu m'importe que, dans les premiers siècles du chant plane, on l'ait enjolivé de certains *fredons :* Guido d'Arezzo a dit que l'on pouvait s'en passer ; le moine d'Angoulême nous apprend que les Francs les exécutaient fort mal ; l'expérience a prouvé qu'ils sont d'une réalisation difficile et que toutes les voix n'en sont point capables ; la pratique les a bannis depuis des siècles, et, tout compte fait, il ne me paraît pas qu'il soit utile de les rétablir.

» J'en dis autant, et pour les mêmes motifs, des complications de rhythme dans le plaint-chant ; mais qu'on veuille bien prendre note de mes paroles : j'entends ici poser un principe d'esthétique musicale, et non formuler un blâme à l'adresse de qui que ce soit. Je m'en tiens à l'idée pure, je ne veux pas que l'ombre même d'une personnalité se projette sur aucune de mes assertions.

» Après avoir essayé d'établir que le plain-chant doit être d'une exécution facile et non compliquée, il est naturel de rechercher quelles sont les conditions rhythmiques qui peuvent produire ce résultat ?

» Toutes les définitions, la plupart du moins des définitions du plaint-chant, données par les théoriciens depuis le XIe siècle jusqu'à nos jours, établissent que

les notes de ce chant ont toutes une égale valeur temporaire, quelle qu'en soit la forme.

» Or, cette prescription mérite d'être étudiée, si l'on ne veut pas en tirer des conséquences pratiques qui rendraient le plaint-chant lourd et disgracieux.

» D'abord, il me paraît certain qu'on ne peut pas en inférer que l'égalité des notes du plain-chant doive être rigoureuse, exacte, mathématique ; autrement ce chant serait mesuré, ce ne serait plus du plain-chant. Dans plusieurs églises, on le mesure ainsi, il est vrai ; mais c'est justement cette circonstance qui a fait tomber plusieurs savants dans un excès contraire. A la vue d'une exécution mélodique qui ressemble à des coups de pesants marteaux, et ne laisse entrevoir aucune forme de chant, aucune période musicale, aucun dessin de mélopée, on s'est insurgé, et, je dois le dire, on s'est insurgé avec raison.

» Si l'on avait bien compris que l'égalité temporaire des notes du plain-chant ne peut être qu'*approximative*, on se serait épargné bien des malentendus. Depuis que la musique proprement dite est le point de départ de toutes les assertions qui concernent *n'importe quel chant*, il faut bien la prendre comme terme de comparaison, si l'on veut être compris. On peut donc parler de *longues*, de *brèves* et de *semi-brèves*, pour désigner les endroits de la mélodie plane où il faut *insister*, ou *ne pas insister*, ou *couler un peu plus légèrement*, tout en se souvenant que ces trois modifications ne sont pas toutefois tellement considérables, qu'elles dénaturent l'*égalité approximative* des notes du plaint-chant. On peut même dire que la longue vaut le double de la brève, et la brève le double de la semi-brève ; mais à une condition essentielle : c'est que ces mesures ne donneront qu'une idée générale et vague des notes qui n'ont aucune mesure rigoureuse dans le plain-chant. Je ne parle ici ni des hymnes et des proses qui *quelquefois* se rapprochent beaucoup de notre musique, ni des pièces orthophones qui se confondent *toujours* avec la parole très-largement déclamée : je parle du plaint-chant proprement dit, dont le répertoire se compose des *introïts*, *graduels*, *versets alléluiatiques*, *traits*, *offertoires*, *communions*, *antiennes*, *répons* et autres pièces semblables de notre liturgie.

» Grâce à cette interprétation, on peut dire que tous les auteurs anciens et modernes sont d'accord ; sans elle, il n'y a que confusion dans la doctrine et malentendu dans la pratique. Une explication qui concilie tout, doit être juste.

» Quelques auteurs fort respectables ont dit que la mesure du plain-chant ne devait pas être *battue*, *indiquée*, *rendue sensible* par le maître de chapelle.

» Cela est vrai, et cela est faux.

» Si la mesure des notes du plaint-chant n'est pas même *approximative*, le plain-chant est irréalisable pour les chœurs : une exécution d'ensemble en est impossible.

» Si la mesure en est *rigoureuse*, le plain-chaut n'existe plus : c'est de la mauvaise musique, ni plus ni moins.

» Entre une *impossibilité* et une *confusion de genre*, il faut choisir.

» Confondre la musique avec le plaint-chant, c'est une erreur au point de vue rhythmique.

» Confondre le plain-chant avec la parole, c'est une autre erreur qui est non moin grave que la précédente. La différence qui existe entre ces deux choses est trop considérable, pour qu'on la puisse nier.

» C'est dans le milieu de ces deux opinions extrêmes que la vérité se trouve, si je ne me trompe.

» Mais on doit comprendre que les trois nuances temporaires de l'égalité approximative des notes du plain-chant ne peuvent produire un bon résultat rhythmique, qu'autant que ce chant lui-même est bien noté. On créera, en effet, des mélodies d'une exécution difficile (et l'on a vu que tel n'est point le caractère du chant liturgique), si les trois nuances sont entremêlées sans autre motif que la fantaisie ou le désir d'obtenir un rhythme plus vif, plus orné, plus sautillant.

» De même, le chant plane perdra toute sa physionomie, si les nuances dont je parle sont tellement combinées entre elles, qu'il en résulte plus ou moins forcément une mesure musicale proprement dite. Cela est encore opposé au caractère du plain-chant.

» Au contraire, si les notes à queue n'apparaissent, dans les groupes mélodiques appartenant à une seule syllabe, qu'au-dessus des syllabes accentuées; si elles n'ont pour but que d'indiquer une simple instance vocale; si on ne les prodigue pas; si les notes communes dominent; si les notes losanges ne sont adaptées qu'aux syllabes rapides par *nature* ou par *position;* si, dans les séries descendantes, les émissions vocales sont représentées par des séries de losanges, lorsqu'elles doivent être UN TANT SOIT PEU COULÉES (ce qui n'a pas toujours lieu), — alors le plain-chant offre un rhythme varié sans être difficile, et orné sans cesser d'être grave.

» Pour conclure, je dirai donc qu'il ne suffit pas de se faire une juste idée du rhythme naturel au plain-chant, mais qu'il faut encore posséder une version *quelle qu'elle soit de ce chant,* dans laquelle cette idée juste soit réalisée avec soin et mise à la portée de toutes les intelligences. »

REVUE POLITIQUE.

—

EXTÉRIEUR.

Parmi les événements qui se sont accomplis depuis la publication de notre livraison de juin, il en est principalement trois qui méritent à un haut degré de fixer l'attention. Nous voulons parler des modifications ministérielles survenues en France, de la réponse du cabinet russe aux notes des trois puissances, et de la prise de Mexico par les Français.

Les changements qu'a subis, en France, la composition du ministère, concernent quatre départements d'administration générale, et coïncident avec quelques modifications d'attributions que l'empereur Napoléon III a jugé nécessaire d'ordonner. M. de Persigny a cessé d'être ministre de l'intérieur; M. Walewski n'est plus ministre d'État; MM. Rouland et Delangle sont remplacés aux ministère de l'instruction publique et de la justice, le premier par M. Duruy, le second par M. Baroche. La présidence du conseil d'État est donnée à M. Rouher, qui a pour successeur M. Béhic, directeur des *Messageries impériales*. M. Boudet, président de la section du contentieux au conseil d'État, est nommé ministre de l'intérieur. C'est, comme MM. Duruy et Béhic, un homme nouveau dans les hautes régions gouvernementales. Enfin, le ministère d'État, dépouillé de toutes ses attributions administratives, est donné à M. Billault, qui reste chargé, comme par le passé, et concurremment avec le président et les membres du Conseil d'État, des rapports du gouvernement avec les grands corps de l'État.

Le nouveau ministère est un ministère d'administrateurs, de spécialistes; MM. Billault et Rouher y représentent, vis-à-vis du Sénat et du Corps législatif, la pensée politique du pouvoir. C'est une forme nouvelle donnée au principe de non-responsabilité ministérielle proclamé par le plébiscite de 1852. A-t-elle des chances d'être bien accueillie par l'opinion publique? C'est ce que nous ne pourrons savoir que lorsque l'expérience aura fait ressortir les vices ou les avantages de cette innovation. En attendant, voici comment une feuille parisienne a résumé son appréciation des changements ministériels :

« Les ministres sans portefeuille se trouvaient dans une position subordonnée vis-à-vis de tous les membres du cabinet. Le décret du 23 juin les dégage de cette subordination et les place au-dessus des autres ministres. Entre les ministres sans portefeuille et l'Empereur, il y avait des intermédiaires; la nouvelle combinaison supprime ces intermédiaires. MM. Billault et Rouher entrent en relation directe avec le chef de l'État, et deviennent ce que l'on pourrait appeler *la parole de la pensée impériale.* »

On sait ou l'on ne sait pas que la France, l'Angleterre et l'Autriche s'étaient mises d'accord pour adresser derechef à la Russie des notes différentes dans la forme, mais semblables au fond, relativement aux affaires de Pologne et aux moyens de rendre la tranquillité à ce pays. Ces notes, qui portent la date du 17 juin et qui ont été remises le 23 suivant au prince Gortschakoff, vice-chancelier de l'empire russe (ministre des affaires étrangères), avaient pour but de présenter au gouvernement moscovite, comme base des négociations, les six points suivants :

1° Amnistie complète et générale;

2° Représentation nationale avec des pouvoirs semblables à ceux qui sont déterminés par la charte du 15/27 novembre 1815;

3° Nomination de Polonais aux fonctions publiques, de manière à former une administration distincte et nationale, et inspirant de la confiance au pays;

4° Liberté de conscience pleine et entière, et suppression des restrictions apportées à l'exercice du culte catholique;

5° Usage exclusif de la langue polonaise comme langue officielle de l'administration, de la justice et de l'enseignement;

6° Établissement d'un système de recrutement régulier et légal.

En même temps les trois puissances recommandaient une pacification provisoire fondée sur le maintien du *statu quo* militaire, en d'autres termes, un armistice ou une suspension d'hostilités, pendant laquelle l'action diplomatique se serait efforcée de pacifier la Pologne.

Dans sa réponse, datée du 14 juillet, le prince Gortschakoff, loin de repousser les mesures recommandées par les trois cabinets, fait observer « que plusieurs de ces mesures existent déjà et que les autres renferment des principes généraux qui ne sont pas contraires au développement des institutions actuelles du royaume; » mais il exprime aussi l'opinion que les idées préconisées par les puissances

« ne sauraient être appliquées, avec quelque chance de succès, avant que l'ordre matériel soit rétabli. »

Quant à l'armistice, le désaccord entre le cabinet de Saint-Pétersbourg et les trois puissances intervenantes est bien plus manifeste encore. Le gouvernement russe repousse complétement toute idée de trêve, comme impliquant la reconnaissance de la qualité de belligérants à ses « sujets révoltés. »

Les trois puissances intervenantes, en signalant les six points qu'elles envisageaient comme une base convenable des négociations ultérieures, avaient émis l'idée d'en faire l'objet des délibérations d'une conférence composée des huit puissances signataires du traité de Vienne. La Russie, sans refuser absolument de soumettre l'arrangement définitif des affaires de Pologne à la ratification et à la garantie de toutes ces puissances, propose de borner la conférence aux trois puissances copartageantes (la Russie, l'Autriche et la Prusse).

Tel est le sens général des trois réponses que le prince Gortschakoff vient de faire parvenir aux cours de France, d'Angleterre et d'Autriche. Ces réponses diffèrent dans la forme, selon la situation particulière et les dispositions réelles ou supposées de chacune des puissances auxquelles elles sont adressées. C'est ainsi que, dans sa réponse à M. Drouyn de Lhuys, M. le vice-chancelier affecte de parler des menées des réfugiés polonais qui ont ourdi « une conspiration permanente contre le gouvernement russe. » D'autre part, dans la dépêche répondant à la note autrichienne, perçait l'intention secrète de détacher l'Autriche de l'alliance des puissances occidentales; mais M. le comte de Rechberg s'est empressé d'adresser aux ambassadeurs d'Autriche à Paris et à Londres une dépêche, datée du 19 juillet, dans laquelle il repousse l'assimilation que le prince Gortschakoff avait prétendu établir entre la Gallicie et le royaume de Pologne, et déclare formellement que « le concert établi entre les trois cabinets de Vienne, Londres et Paris constitue entre eux un lien dont l'Autriche ne peut pas se dégager aujourd'hui pour négocier séparément avec la Russie. »

La vivacité avec laquelle le cabinet de Vienne a repoussé les interprétations de celui de Saint-Pétersbourg et décliné ses offres est un fait considérable dans la situation actuelle. Si le gouvernement russe s'était flatté de l'idée de détacher l'Autriche des puissances occidentales et de l'amener dans ses intérêts, l'illusion a été de courte durée. A Vienne on n'a pas voulu que l'équivoque

pût subsister un instant. Le dépêche de M. de Rechberg, adressée à Paris et à Londres, a empêché même le doute de naître. L'Autriche reste, dans la question polonaise, intimement unie avec la France et l'Angleterre.

Que vont faire maintenant les trois cours unies? La suite des événements nous l'apprendra; mais dès à présent nous pouvons prédire que, malgré les intrigues qu'on cherche à nouer à Londres, le lien qui existe entre les trois puissances ne sera point rompu, et que la dépêche russe ne tardera pas à être réfutée par de nouvelles notes *identiques*, sinon dans leur contenu, du moins *dans leurs conclusions*.

La gravité de la situation est telle qu'il faut s'attendre à voir passer la question de Pologne par bien des phases heureuses ou malheureuses, avant d'arriver à la solution logique, forcée, obligatoire, que tous les esprits clairvoyants lui prédisent. Depuis six mois les déceptions n'ont pas manqué aux amis de ce peuple héroïque. Plusieurs fois les événements sont venus nous donner raison, quand tout à coup nous avons vu les nécessités de la politique prendre le pas sur les obligations de la conscience publique, et les pourparlers de la diplomatie retarder indéfiniment l'heure de l'action énergique et résolue. Toutefois la phase nouvelle dans laquelle les dépêches russes du 14 juillet ont fait entrer la question polonaise nous semble devoir être la dernière.

La cause que nous défendons ici est de celles qui triomphent en dépit de tous les obstacles. Ainsi que l'a dit avec raison la *Bœrsenhalle* de Vienne, tôt ou tard l'Europe devra tenir ses promesses. Mais il est incontestable que les retards qu'éprouve la solution de la question polonaise sont préjudiciables au mouvement national; qu'ils risquent de compromettre les succès obtenus, en détruisant peu à peu les espérances que nourrissent bien des cœurs généreux.

Toutefois nous nous refuserons à croire que tout sera dit sur les événements de Pologne, parce que des influences funestes auront pénétré dans la chancellerie anglaise ou autrichienne et arrêté ou suspendu la marche des négociations diplomatiques. Nous ne verrons donc dans la situation actuelle rien qui puisse être une menace sérieuse pour la cause polonaise. On appellera la phase nouvelle la phase du parti russe, mais, quoique différée sans cesse, l'heure de la délivrance de la Pologne n'en sonnera pas moins à l'horloge du temps.

Le journal français de Francfort, l'*Europe*, a pubilé une lettre du

Pape à l'empereur Alexandre sur la question polonaise : Sa Sainteté retrace d'abord l'histoire de l'oppression du catholicisme, oppression dans laquelle elle voit la source de tous les maux politiques, sociaux et moraux. Elle désaprouve l'immixion du clergé dans les mouvements de l'insurrection; mais elle en explique la cause et l'origine. Elle indique enfin la conduite que le czar devrait tenir, et les concessions qu'il devrait faire au catholicisme pour rendre à son empire la paix et la prospérité. « Pie IX, dit l'*Europe*, trouve, pour raconter les douleurs de la Pologne et les outrages subis par le catholicisme dans les États du czar, des accents émus, éloquents, vrais. » La feuille francfortoise ajoute que la lettre du Saint-Père « restera comme le plus impérissable titre de Pie IX à la reconnaissance du présent et à l'estime de la postérité. »

Les nouvelles militaires de la Pologne continuent à signaler des alternatives de succès et de revers chez les Russes comme chez les Polonais. Non-seulement ceux-ci se maintiennent, mais encore l'insurrection fait des progrès en Lithuanie et dans les autres provinces polonaises incorporées à la Russie. Voilà six mois que dure cette lutte provoquée par le désir de recouvrer une existence propre et l'indépendance nationale. L'insurrection, commencée les mains vides, a pris successivement des proportions colossales. Les Polonais ont été obligés de conquérir leurs armes sur leurs oppresseurs ou de les acheter avec des peines infinies, en les payant en outre de leur sang. Autant il y a d'armes dans les mains des insurgés, autant leur conquête a coûté de têtes. Ce sont là des armes achetées par le sang de frères; de telles armes, on ne les rend pas.

La Russie sent que le seul moyen qu'elle puisse employer dans le combat contre la Pologne insurgée, c'est l'extermination. Aussi le récit des cruautés que ses proconsuls exercent non-seulement sur les insurgés qui tombent entre leurs mains, mais encore sur les populations polonaises en général, est vraiment affligeant et rappelle les époques des dévastations commises par les hordes barbares de Gengis-Khan et de Tamerlan. Il faut espérer que l'insurrection, en se prolongeant, fournira aux puissances unies l'occasion de mettre, par leur intervention pacifique ou armée, un terme à des atrocités qui sont une honte pour la civilisation européenne.

Mais détournons nos regards des scènes de désolation dont les forêts et les steppes de la Pologne sont en ce moment le théâtre, pour observer ce qui se passe de l'autre côté de l'océan Atlantique.

Depuis la prise de Puebla, les Français ont vu leurs succès se multiplier au Mexique. La capitale de ce pays leur a ouvert ses portes, après le départ de Juarez, qui n'a pas osé y attendre l'armée victorieuse du général Forey (actuellement maréchal de France). L'occupation de Mexico par les troupes françaises a eu lieu le 10 juin; l'accueil qui leur a été fait par les habitants paraît avoir été, sinon sympathique ou enthousiaste, du moins bienveillant. Une population aussi habituée aux révolutions politiques, et qui, probablement, aspire avec avidité à un régime pouvant lui offrir quelques chances de stabilité, ne peut avoir été bien vivement froissée dans son orgueil national par une intervention qui se fait au nom des vrais principes de gouvernement et qui annonce vouloir respecter la volonté du peuple mexicain.

Un comité supérieur devant former le pouvoir exécutif provisoire a été élu et installé à Mexico; ce comité est composé des généraux Almonte et Solas et de l'archevêque de Mexico. Le maréchal Forey a promulgué une loi sur la presse et déclaré par une proclamation que tous les individus qui ne déposeront pas les armes seront poursuivis. De son côté, Juarez a déclaré traîtres à la patrie tous ceux qui se rallieront au maréchal Forey. Cette déclaration, qui atteint la grande majorité de la population mexicaine, n'est aujourd'hui qu'une menace impuissante.

Du Mexique aux États ci-devant Unis, s'il y a plus d'un pas, du moins la transition n'est pas trop brusque. Là aussi, tout comme en Pologne, les succès et les revers se contre-balancent à peu près des deux côtés. Les avantages que les fédéraux ont remportés dans le Sud par la prise de Wicksburg et de Port-Hudson sont, pour ainsi dire, compensés par les succès que les confédérés, sous la conduite du général Lee, ont remportés dans le Nord, où, après avoir passé le Potomac, ils se sont avancés sur la route de Washington, menaçant ainsi l'Union jusque dans sa capitale même. Cependant le sort d'une grande bataille qu'il est allé offrir au général Meade ne lui ayant pas été favorable, Lee a effectué sa retraite en bon ordre et a repassé le Potomac. Depuis trois ans bientôt que nous assistons à cette lutte fratricide, nous voyons ainsi chaque succès remporté par l'un des deux partis en présence au cœur même du territoire de ses adversaires être presque toujours suivi d'un revers qui remet les choses en l'état précédent. Cela semblerait dénoter que chaque parti est invulnérable sur son propre territoire et impuissant sur celui de ses adversaires, et l'on

devrait en conclure que la solution la plus rationnelle du conflit serait la reconnaissance en droit de ce qui existe déjà en fait. Seulement il s'agit, cette fois, de voir si la reddition de Wicksburg et de Port-Hudson n'entraînera pas pour les fédéraux des succès plus significatifs qui leur permettraient de dicter la loi à ceux qu'ils s'obstinent à regarder comme des révoltés. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons que former des vœux pour que de l'une ou de l'autre manière il survienne une solution qui puisse mettre fin à l'effusion de sang dont cette vaste contrée continue à offrir l'affligeant spectacle.

Nous passons sous silence les autres faits survenus pendant le mois écoulé, comme n'offrant pas grand intérêt au point de vue de la politique générale. Nous nous bornons à mentionner encore les faits d'une haute gravité qui viennent de s'accomplir à Madagascar. Le roi Radama II a été assassiné, et sa veuve a été proclamée souveraine. Il y a plus, le règne du roi Radama a été déclaré non avenu. Le deuil a été interdit, et les traités avec les puissances européennes ont été suspendus. La reine a dû signer une constitution rédigée par le vieux parti howa.

31 juillet.

—

INTÉRIEUR.

L'événement capital du mois a été la conférence internationale chargée du règlement définitif des actes diplomatiques concernant le rachat du péage de l'Escaut. Cette conférence s'est réunie le 15 juillet à Bruxelles. Le traité général relatif à cet objet a été signé le lendemain.

La session des conseils provinciaux a lieu, chaque année, pendant le mois de juillet. Les débats ont été assez animés, cette année, dans plusieurs de ces conseils, notamment dans le Brabant et à Anvers. Des adresses ont été votées au Roi pour l'acte international de l'affranchissement de l'Escaut. Cette question a provoquée au sein du conseil provincial d'Anvers une discussion qui a dégénéré en tumulte, à la suite de paroles aussi inconsidérées que blessantes, prononcées par M. le chevalier Pycke, gouverneur, et dirigées contre la ville d'Anvers, d'une part, et contre un des hommes les plus justement considérés du conseil, M. Della Faille de Leverghem, de l'autre. Quoi qu'il en soit, l'adresse a été votée; mais ce n'a pas été sans humiliation pour M. le gouverneur,

A Liége et à Bruxelles, des vœux ont été émis en faveur de la révision de la loi du 23 septembre 1842, sur l'enseignement primaire. Ces vœux ont été provoqués par les amis du cabinet, c'est-à-dire par ceux des libéraux qui sont affiliés aux loges. On sait que ces vœux tendent à la réforme de la loi dont il s'agit, dans le sens antireligieux. C'est donc une nouvelle campagne que le *libéralisme* entreprend contre le clergé catholique. Les doctrinaires ne veulent à aucun prix du prêtre, à titre d'autorité, dans l'école primaire; en d'autres termes, ils veulent arriver à la suppression de tout enseignement religieux. Et cependant, dans ses journaux et à la tribune nationale, le doctrinarisme proteste sans cesse de son amour pour la religion. Pourquoi met-il ses paroles en contradiction avec ses actes? C'est pour donner le change à l'opinion publique sur le but vers lequel il tend.

Les vœux émis par les conseils provinciaux de Bruxelles et de Liége sont des vœux stériles. Le cabinet n'a plus l'autorité morale nécessaire ni une majorité suffisante pour tenter la révision qu'on lui demande. La discussion qui a surgi dans ces conseils est donc une pure comédie. C'est une protestation déguisée contre un admirable discours prononcé à l'ouverture de la session par M. Dubois-Thorn, gouverneur du Brabant, et dans lequel ce haut fonctionnaire a fait ressortir avec une grande autorité de raison la haute utilité de l'enseignement religieux, les bienfaits que cet enseignement a répandus dans les masses, son influence civilisatrice et les résultats heureux qui ont été obtenus au moyen de la loi du 23 septembre 1842. M. le gouverneur du Brabant a parlé comme un homme de cœur et de raison; il a rendu hommage à l'abnégation du prêtre, à la portée moralisatrice de ses conseils et à l'influence sociale qu'il doit exercer dans l'intérêt des mœurs autant que dans l'intérêt de l'avenir et des progrès moraux et matériels du peuple.

Le discours de M. Dubois-Thorn restera comme une noble protestation de la saine raison contre les déclamations insensées de gens que la haine aveugle et que l'esprit d'irréligion égare. Les conseils provinciaux du Brabant et de Liége ont eu beau émettre des vœux pour la réforme d'une loi à laquelle le pays a donné à juste titre le nom de loi de « conciliation, » ils ne sont pas parvenus à faire croire à l'opinion publique que leur vote n'est point, au fond, une protestation contre l'enseignement religieux. Ces votes, mis en présence du discours de M. Dubois-Thorn, montrent l'abîme

qui existe entre les libéraux doctrinaires qui sont sous la domination des Loges, et les libéraux qui repoussent toute idée de persécution du prêtre et de la religion.

Le conseil provincial du Brabant a eu, en outre, à s'occuper d'une proposition qui avait été déposée par M. De Gronckel et signée par MM. Veydt, Verhulst, Jones, Piron-Van der Ton, Mussche, Gorrissen, Piers, Guillery et Lehardy de Beaulieu. Cette proposition était ainsi conçue :

« Attendu que, lors de la discussion de la loi concernant les » bourses d'études, la question de la capacité des communes pour » accepter des legs en faveur du haut enseignement a été réservée,

» Le conseil provincial émet le vœu que pareille capacité soit » affirmée et que les prérogatives de la province et de la commune » par rapport à l'instruction publique à tous ses degrés soient » sauvegardées par les mesures à prendre au nom du gouverne- » ment. »

La section chargée de l'examen de cette proposition y avait donné son adhésion, et la discussion publique semblait destinée à avoir un certain retentissement; malheureusement elle s'est terminée rapidement et par un coup de Jarnac.

M. Raeymaekers s'était livré à une furibonde sortie contre l'enseignement libre et surtout contre l'enseignement catholique; mais il a été combattu par M. Veydt, un des avancés de la gauche, qui, tout en combattant les doctrines du préopiniant, a fait ressortir avec une causticité fort mordante les défaillances de l'enseignement de l'État. « J'aime mieux, a-t-il dit, une *Université catholique*, jésui- » tique même, qu'une *Université de l'État*. J'y trouve plus de *garan-* » *ties* de *science* et de *progrès*. Les Jésuites ont formé Voltaire; » l'État ne formera jamais que des oisons, des *crétins* ou des » Prudhommes. »

M. Peemans, l'ennemi né de toutes les causes catholiques et de la liberté, est intervenu dans le débat pour proposer au conseil d'émettre le vœu de voir l'État autoriser la ville de Bruxelles à accepter le legs de cent mille francs fait par feu M. Verhaegen, en faveur de l'Université de Bruxelles. « Les principes, a-t-il dit, sont chose dangereuse. Pas trop n'en faut. Et pour ne parler que du principe de la capacité des communes, il contient un véritable danger, un véritable désordre social. Sachons donc nous borner, et émettons purement et simplement le vœu que le gouvernement autorise la ville de Bruxelles à accepter le legs de M. Verhaegen. »

L'oracle doctrinaire avait parlé, et les moutons ministériels s'inclinèrent. Le vœu fut donc émis conformément à l'amendement de M. Peemans, qui n'était qu'un misérable expédient.

La minorité a réclamé en vain la mise aux voix de la question de principe que renfermaient les conclusions du rapport. Les auteurs mêmes de la proposition, sauf l'honorable M. De Gronckel et M. Lehardy de Beaulieu, reculèrent devant le principe dont ils avaient demandé la consécration. C'est ainsi qu'une question d'écus l'a emportée sur une question où la liberté des communes est gravement engagée. Il est vrai qu'au moyen de cette chausse-trappe on tient la ville de Louvain et l'Université catholique en échec.

Plusieurs conseils provinciaux, malgré la pression du gouvernement, ont émis des vœux en faveur de la réduction de l'accise sur la bière, question qui va être agitée dans la prochaine session législative, dans laquelle doit être revisée la partie de la loi portant abolition des octrois qui concerne les impôts établis en remplacement des taxes d'octroi.

La mort a fait deux vides assez importants dans le pays pendant le mois de juillet. M. de Pitteurs-Hiegaerts, membre de la Chambre des représentants, a succombé a une courte et violente maladie; M. Fontainas, bourgmestre de Bruxelles a également succombé à une affection dont il souffrait depuis plus d'une année. M. de Pitteurs-Hiegaerts, qui appartenait à l'opinion conservatrice, a parcouru une honorable carrière politique. Il faut espérer qu'il sera remplacé par M. Thonissen, professeur à l'Université de Louvain, qui appartient à la même opinion et que les conservateurs portent comme candidat.

La mort de M. Fontainas a été consolante pour la religion. Quoique chef d'une des Loges de la capitale, le digne magistrat a voulu, au moment suprême, se réconcilier avec Dieu et avec son Église. Cette fin toute chrétiennne a déjoué bien des calculs et prévenu bien des scandales. M. Fontainas est donc mort en homme de bien. Sa perte est une cause de deuil public, car le pays perd en lui un de ses plus dignes enfants.

Le Roi est tout à fait rétabli. S. M. a assisté, le 21 juillet, au *Te Deum* chanté en l'église des SS. Michel et Gudule, en l'honneur du trente-deuxième anniversaire de son inauguration comme roi des Belges.

31 juillet.

SCIENCES SOCIALES.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CATHOLIQUES

A MALINES.

(18-22 août 1863.)

SES CARACTÈRES, SA PORTÉE ET SES RÉSULTATS.

I

Avant de nous livrer à l'examen des caractères, de la portée et des résultats du Congrès de Malines, nous avons voulu connaître l'appréciation qu'en faisaient nos adversaires habituels, afin de contrôler la nôtre par la leur, et de manquer le moins possible à l'impartialité.

Nous devons dire tout de suite que notre attente a été trompée. Au lieu d'une critique intelligente et élevée, digne de l'assemblée imposante qu'ils avaient à juger et des voix européennes qui s'y sont fait entendre, les organes les plus autorisés du libéralisme, l'*Indépendance*, l'*Écho du Parlement* et le *Journal de Liége*, ont eu le mauvais goût de faire descendre leur critique superficielle et contradictoire au niveau d'une polémique où le dépit mal dissimulé, l'irritation et l'injustice la moins avouable ont tenu lieu d'objections sérieuses, d'impartialité et de bonne foi.

Nous n'avons donc pas à suivre nos adversaires dans une polémique sans valeur, ni à chercher à réfuter des appréciations auxquelles ils n'attachent pas plus d'importance que nous-mêmes ; nous aimons mieux exposer notre propre opinion, et répondre aux mille petites et inconsistantes injustices de la presse par nos affirmations qui les comprendront toutes dans une réfutation générale.

Le Congrès de Malines a eu trois caractères : il a été catholique,

dynastique et constitutionnel, c'est-à-dire libéral, dans le sens sincère de ce mot trop souvent falsifié.

Le caractère catholique et religieux a laissé sa forte empreinte sur toutes les délibérations et toutes les résolutions de l'assemblée. Pas un des nombreux et remarquables discours qui y ont été prononcés, qui n'ait été un acte de foi; pas une des solutions auxquelles on a abouti, qui n'ait eu pour but direct l'extension et l'amélioration de l'enseignement religieux, de la science religieuse, de la charité religieuse, de l'art chrétien ou de l'apostolat évangélique. Mais comment, en parlant du caractère catholique et religieux du Congrès de Malines, nous faire comprendre de ceux qui nous combattent et qui n'ont ni la même foi, ni les mêmes espéranees, ni le même regard que nous? Le comte de Maistre dit quelque part que ceux qui ne croient pas manquent véritablement d'*un sens*. On demandait, dit-il, à un aveugle, quelle idée il se faisait du cramoisi. L'aveugle répondit que la couleur de cramoisi devait ressembler beaucoup au son de la trompette (1). Nous craignons bien que les œuvres de prières, de missions, de charité catholique, d'évangélisation et d'apostolat, dont le Congrès s'est tant occupé, ne soient un peu le cramoisi dont parle de Maistre, pour les yeux fermés de ceux qui prétendent nous juger.

Cependant il est difficile que les âmes droites échappent tout à fait à l'impression qu'a dû produire l'aspect religieux et chrétien de cette assemblée générale des catholiques de presque tous les pays. Un libre penseur qui y a assisté en spectateur réfléchi nous disait : « Ce qui m'a frappé, c'est sans doute l'esprit libéral et démocratique » qui a dicté presque tous les discours, mais c'est avant tout le ca- » ractère vraiment religieux qui a dominé constamment l'assemblée » et qui ne l'a fait ressembler à aucune autre. Ce cortége de quatre » mille catholiques, prêtres et laïques, allant s'agenouiller dans

(1) Veut-on un exemple de cette absence complète du cinquième sens, le sens religieux, chez ceux qui nous combattent? Nous citerons la phrase suivante, extraite textuellement d'un article récent de l'*Echo du Parlement* : « Ce n'est ni la colère ni même le mécontentement que nous éprouvons, en » nous occupant des *drôleries* qui ont été débitées dans cette grave assemblée; » c'est une pitié profonde pour les hommes qui ont eu la témérité de les dire, » et pour ceux qui ont eu la bonhomie de les écouter. »

Les discours du comte de Montalembert, du cardinal Wiseman, de M. Cochin, du prince de Broglie, de l'abbé Mermillod, du vicomte de Melun, de Casoni, du baron de Gerlache, de M. Dechamps, des drôleries! Les œuvres saintes, admirables, nées de l'amour des pauvres, dont le Congrès s'est si courageusement occupé, des drôleries! Voilà bien l'aveugle qui compare le cramoisi au son de la trompette!

» la vieille cathédrale pour installer le Congrès par la prière; cette
» bénédiction envoyée du Vatican, par le père commun de tous les
» fidèles, et reçue par le cri filial de Vive Pie IX ; ces séances com-
» mençant par l'invocation de l'Esprit-Saint; ces discours de fermes
» laïques de tout pays et de toute langue, se terminant, comme en
» Allemagne et en Suisse, par ces mots pleins de foi : *Gelobt sei*
» *Jesus-Christus (laudetur Jesus-Christus in sæcula)*, loué soit le
» Christ dans tous les siècles; cette séance finale, si majestueuse et
» si simple, sous les voûtes de la basilique de Saint-Rombaut, quand
» le cardinal archevêque, cette figure vraiment belle et sereine,
» bénit les travaux de l'assemblée; tout cela, nous disait ce libre
» penseur impartial, avait une grandeur et un effet touchant que ne
» peuvent avoir les assemblées politiques auxquelles manque ce
» caractère religieux. »

Mais si de cet aspect général nous descendons aux travaux réels du Congrès, l'esprit religieux et chrétien qui y a présidé devient plus frappant encore.

Les travaux du Congrès doivent être envisagés par deux côtés distincts : le côté religieux, ce sont les œuvres catholiques dont les sections se sont exclusivement occupées pendant huit jours; le côté politique, ce sont les discours en assemblée générale et en séance publique qui se résument tous en un seul mot : combattre sans relâche pour conquérir la liberté religieuse que presque partout dans le monde on dispute ou l'on refuse à l'Église.

Ce magnifique défilé des œuvres catholiques, innombrables et fécondes, dont l'amélioration et la diffusion ont été la préoccupation constante du Congrès de Malines, a dû pourtant ébranler bien des préjugés et des passions. Assistons à ce défilé.

Œuvres religieuses : missions lointaines; association pour la propagation de la foi; œuvre des Églises unies d'Orient, des écoles d'Orient; vœu en faveur de l'abolition de l'esclavage; œuvre du Denier de saint Pierre offert par des enfants dévoués à leur père, le Pontife suprême, menacé dans son indépendance par la Révolution; œuvre touchante pour la bonne mort et l'enterrement chrétien des pauvres; œuvre de la sanctification du dimanche, fondée au nom des droits de Dieu, des faibles et des travailleurs; association de prières pour la délivrance et le salut de la Pologne.

Œuvres d'enseignemeut : les crèches, les asiles, les jardins d'enfants, les écoles primaires, les écoles dominicales, les écoles-manufactures, les écoles d'adultes, d'apprentis, les ouvroirs, les instituts

d'aveugles et de sourds-muets, les orphelinats, les soirées populaires, les associations de la Sainte-Famille, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-François-Xavier pour l'amélioration des classes ouvrières, les œuvres de patronage, de compagnonage à l'instar du *Gesellenverein* de l'Allemagne, les bibliothèques, la diffusion de l'enseignement populaire dans toutes les directions : améliorations à introduire dans l'enseignement moyen, écoles industrielles et agricoles, adjonction d'une école du génie civil et des mines à l'Université de Louvain, association fondée entre les anciens étudiants de cette université.

Œuvres de charité : nommer les sœurs de charité, les hospitalières, les petites sœurs des pauvres, les frères de la miséricorde, les lazaristes, les frères des bonnes œuvres, les frères de Saint-Jean de Dieu, la société de Saint-Vincent de Paul et les milliers d'œuvres qui s'y rattachent, la société de Saint-François-Régis pour la réhabilitation des unions illégitimes, la société pour favoriser les mariages des militaires, l'association fondée par le vicomte de Melun pour l'encouragement des publications populaires, celle de Saint-Charles-Borromée établie dans le même but, les conférences d'ouvriers, les salles de lecture, la société du Crédit de la charité, érigée par M. le comte de Meeus ; nommer toutes ces œuvres admirables et bénies, et tant d'autres que nous oublions et que le Congrès a voulu encourager et répandre, n'est-ce pas constater la fécondité inépuisable de l'Église, et M. Dechamps n'a-t-il pas été heureusement inspiré en s'écriant : « Découvrons nos œuvres à ceux qui » ignorent et à ceux qui blasphèment, et disons-leur, comme la » Cornélie antique montrant ses enfants : Voilà nos joyaux et nos » richesses, voilà nos œuvres, voilà ce que vous haïssez ! »

Œuvres d'art chrétien, de littérature et de publicité : restauration des monuments, style des monuments chrétiens, peinture religieuse et historique, musique religieuse, propagation de l'enseignement artistique et archéologique, concours demandé pour la réédification de la cathédrale de Tours, construction d'une église catholique à Saint-Pétersbourg, achèvement de l'église catholique de Genève, création de cercles catholiques, institution d'une académie catholique de littérature, de sciences et de beaux-arts, développement à donner à la presse catholique en Belgique, fédération de la presse religieuse, statistique catholique, voilà les objets principaux des délibérations des sections d'art chrétien et de publicité.

Quelle est la pensée, quel est le but et quels sont les résultats de toutes ces œuvres? La pensée, c'est l'amour de Dieu et des hommes ;

le but et les résultats, c'est l'instruction répandue à pleines mains et à tous les degrés, c'est l'ignorance combattue dans toutes les sphères, ce sont les lumières jetées dans toutes les ténèbres, ce sont les saints dévouements, sous mille formes, prodigués à toutes les misères, c'est la philosophie et la science devenues sœurs de la foi religieuse, c'est l'art élevé jusqu'à l'idéal chrétien, c'est l'évangélisation du peuple, la charité et le sacrifice prêchés à la richesse, c'est le travail et le courage catholique mis au service de la civilisation et du progrès.

N'est-ce pas cela, et avez-vous mieux ? Si ce travail, ces dévouements, ces œuvres sans nombre, qui couvrent le sol du monde moderne, disparaissaient demain, n'est-il pas vrai qu'un vide immense, un abîme sans fond serait creusé, et que tous les efforts et toutes les ressources du libéralisme et des États ne parviendraient pas à le combler? Si cela est vrai, et la haine aveugle peut seule le contester, pourquoi, au lieu d'applaudir et d'encourager, n'avez-vous, pour saluer ces œuvres admirables, que des préjugés, des accusations et des calomnies?

Comment sommes nous donc les ennemis des lumières, en répandant partout l'instruction et la science, de manière à vous effrayer et à vous faire crier au monopole? Comment sommes nous les ennemis du progrès, en multipliant les œuvres de charité, en peuplant le monde d'institutions admirables devant lesquelles toute bonne foi est obligée de s'incliner avec respect? Comment sommes-nous les ennemis de la liberté, en acceptant sans réticences toutes les libertés que vous voulez et en demandant des libertés ou des extensions à ces libertés dont vous ne voulez pas? Comptez nos écoles et nos œuvres et comptez les vôtres, et dites-nous si dans le champ de la civilisation nous ne sommes pas des travailleurs plus infatigables que vous. Pourquoi donc calomniez-vous nos dévouements? Allez au fond de vos pensées, et vous y trouverez ce que vous n'osez pas vous avouer à vous-mêmes : c'est que la peur, nous ne voulons pas dire la haine de l'Église et du christianisme, vous passionnne et vous égare. C'est parce que notre enseignement est chrétien, c'est parce que notre charité est chrétienne, c'est parce que le progrès social auquel nous travaillons est chrétien, que vous appelez tout cela abus du passé, et que vous nous accusez d'être les ennemis de la société moderne. Regardez attentivement dans vos consciences, et vous reconnaîtrez que c'est le christianisme que vous poursuivez en nous. L'abus du passé, à vos yeux, c'est l'Église.

« Qu'est-ce donc que le christianisme, dit Silvio Pellico, si ce » n'est l'amour de Dieu et du prochain et l'aspiration perpétuelle » de l'âme à s'ennoblir? Je m'étonne que, l'amour du christianisme » étant si pur, si philosophique, si inattaquable, il soit venu une » époque où la philosophie ose dire : *C'est à moi de remplir sa » place*. Et de quelle manière rempliras-tu sa place? En enseignant » le vice? Non, certes. En enseignant la vertu? Eh bien! ce sera » l'amour de Dieu et du prochain; ce sera précisément ce que le » christianisme enseigne. » Nous ajoutons : Ce sera ce que l'Église fait et ce que ses adversaires ne font pas.

Ces quelques mots de l'illustre patriote italien résument toutes nos controverses avec ceux qui nous combattent, et M. Cochin les a résumées mieux encore peut être, quand il s'est écrié, à Malines, à propos des attaques de M. Renan contre la divinité du Christ, attaques tant applaudies par la presse libérale : *Nous ne sommes donc plus désormais des cléricaux, mais des chrétiens; c'est un progrès.*

Revenons à la pensée qui a dicté ce premier article : l'un des trois caractères imprimés au Congrès de Malines, c'est le caractère catholique et religieux qui le différencie absolument de tout les Congrès politiques. Dans un second article, nous envisagerons le caractère dynastique et le caractère libéral et démocratique de cette grande assemblée.

II

Nous avons dit que les trois caractères du Congrès de Malines étaient : 1° le caractère catholique et religieux; 2° le caractère dynastique, et 3° le caractère constitutionnel et libéral. Dans un premier article nous avons apprécié le premier de ces trois caractères; nous allons apprécier les deux autres.

Le Congrès catholique a été dynastique, et comment ne l'eût-il pas été? La Belgique de 1830, dont la Constitution est la base et la royauté le sommet, n'est-elle pas l'œuvre des catholiques alliés aux libéraux unionistes de cette grande époqne, et le roi sait mieux que personne que la fidélité et la loyauté qu'il a gardées envers l'opinion conservatrice et catholique, cette opinion les lui a constamment rendues.

Aussi n'était-ce pas un spectacle bien remarquable et bien rare

en ce siècle qui parle plus de tolérance qu'il ne la pratique, de voir deux bustes dominer, en face l'un de l'antre, l'immense salle du Congrès catholique de Malines, celui de Pie IX, le pape catholique, et celui de Léopold Ier, le roi protestant? Pendant que l'Angleterre libérale, la Russie *orthodoxe*, la Prusse, la Hollande, la Suède et le Danemark protestants, la Grèce schismatique excluent de la succession à leurs trônes tout prince catholique, voilà qu'une nation presque tout entière catholique choisit pour son roi un prince protestant, lui voue une fidélité et un amour qui, pendant trente-trois ans, ne se démentent pas un seul jour, et donne au trône, par ce dévouement même, une solidité assez forte pour résister au choc de 1848 qui a ébranlé ou renversé presque tous les autres, et pour lui permettre de résister aux périls de l'avenir.

Il était beau de voir cette assemblée de quatre mille catholiques accueillir par des tonnerres d'applaudissements l'éloge que M. le baron de Gerlache, que le cardinal de Wiseman et que le comte de Montalembert ont fait du *modèle des rois constitutionnels* (1), du *roi loyal* (2), du *roi honnête homme, fidèle à ses serments*, du *roi le plus sage dont l'histoire de ce siècle parlera* (3). Il y avait, dans ces moments, un souffle puissant de patriotisme, de loyauté et de tolérance qui passait sur l'assemblée et la remuait profondément. Cette scène et bien d'autres encore nous rappelaient ces séances du Congrès national de 1830, où les principes les plus larges de la liberté étaient acclamés dans le vote de la Constitution, et où les principes d'ordre, de stabilité et de conservation étaient proclamés dans l'élection enthousiaste du roi Léopold.

Jamais nous n'avons vu distinguer et séparer avec un instinct plus sûr et une vue politique plus nette que ne l'a fait le Congrès de Malines, le roi constitutionnel et aimé, le modérateur des partis toujours respecté, de cette politique ministérielle qui veut la domination absolue d'un parti sur l'autre, de cette politique minant toutes les libertés qu'elle ne peut renverser, altérant la pensée libérale de la Constitution de 1830, et ruinant le principe sur lequel notre édifice national repose : *L'union fait la force*. En acclamant le roi, c'est un acte de foi et de reconnaissance envers la royauté belge que les catholiques pour la centième fois formulaient, et c'est aussi contre la politique fatale du ministère qu'ils protestaient.

(1) Paroles de M. le baron de Gerlache.
(2) Paroles de S. Em. le cardinal de Wiseman.
(3) Paroles de M. le comte de Montalembert.

Le troisième caractère du Congrès de Malines est le caractère constitutionnel, libéral et dans certaines limites démocratique. Ce caractère est tellement manifeste que la presse hostile s'est trouvée un moment décontenancée et troublée, en présence de ces professions de foi politiques si nettes, si franches, si libérales, si progressives, que les discours du comte de Montalembert ont couronnées. Il est vrai que depuis elle s'est bravement remise de cet étonnement et de cette hésitation, et qu'elle a repris, avec un bon goût tout à fait au niveau de sa bonne foi, ses vieilles accusations dont les abus du moyen âge forment l'exorde invariable, et les bûchers de l'inquisition la péroraison obligée. Nous en ferons justice, mais, en attendant, nous allons citer deux témoins du Congrès de Malines, qui nous diront l'impression générale, au point de vue libéral et politique, que cette assemblée a laissée dans leur esprit; ces deux témoins sont : l'un, un étranger, le prince Albert de Broglie; l'autre, un Belge, M. Dechamps.

Le prince de Broglie est l'un des membres les plus distingués de l'Académie française, et l'un des écrivains les plus remarquables de cette école portant le drapeau de la liberté politique et religieuse, dont le Père Lacordaire et le comte de Montalembert sont les chefs. « Il y a une chose, disait-il, dont on n'a pas parlé suffisamment, » c'est de vous-mêmes, c'est de ce Congrès qui m'écoute. Je trouve » que nous n'avons pas assez fait ressortir, nous autres étrangers, la » beauté du spectacle que vous nous donnez, la grandeur des » instructions que nous avons puisées auprès de vous... Elevés sous » un régime qui interdit toute espèce d'association, vous devez » comprendre l'émotion que nous cause le spectacle que vous » donnez; vous devez comprendre la surprise et l'émotion que nous » éprouvons, quand nous voyons ce beau droit d'association ici en » pleine, en régulière activité, et que nous le voyons consacré à la » glorification des principes auxquels nous sommes attachés plus » qu'à notre vie... Nous avons entendu ici ces deux grands mots de » *religion* et de *liberté* qui sont le fond de nos convictions, ce grand » cri de guerre, qui est aussi un symbole de paix religieuse et de » liberté, sortir à la fois de milliers de poitrines et nous être renvoyé » par des milliers d'échos. Nous avons vu tous nos rêves, toutes nos » convictions s'animer, notre cause paraître devant nos yeux plus » brillante et plus radieuse que nous ne l'avions pensé, plus vivante, » plus forte, plus vigoureuse que nous ne l'avions soupçonné. »

Ainsi, d'après le prince de Broglie, parlant au nom de ses amis, le

beau spectacle que le Congrès de Malines lui a offert, a consisté surtout dans la glorification de son symbole : *religion* et *liberté*, dans les acclamations *sorties de milliers de poitrines affirmant ce symbole*, dans la preuve produite par l'ensemble de ce Congrès, que *sa cause, ses convictions étaient plus vivantes, plus fortes et plus vigoureuses qu'il ne l'avait soupçonné*.

Voilà l'antithèse du jugement porté par l'*Indépendance* et l'*Écho du Parlement*, qui respectent assez peu leurs lecteurs et leur conscience pour affirmer que *le programme du Congrès de Malines est un programme réactionnaire et hostile à la liberté* (1), *et que la plupart des orateurs ont osé faire le procès à la société moderne, au nom de l'ancien régime* (2) ! !

On ne peut être ni plus aveugle ni plus impertinent. Le prince de Broglie va nous dire ce qu'il a vu d'ancien régime et de moyen âge dans cette réunion.

« J'ai, a-t-il dit, d'autres adversaires encore : ce sont ceux qui » sont opposés à toute espèce d'association, mais particulièrement » aux associations religieuses où ils voient le retour du moyen-âge. » Voici ce que je dirai à ceux-là : Oui, l'association à laquelle j'ai » pris part était ouvertement religieuse; oui, elle a commencé par » aller à la messe demander la bénédiction du Ciel ; oui, elle a été » présidée par les disciples de l'Église ; oui, toutes les fois que l'on » y prononçait le nom sacré de Jésus, tous les fronts s'inclinaient ; » oui, toutes les fois que le nom du chef de l'Église était prononcé, » il partait de tous les cœurs un hommage de déférence profonde et » un cri de sympathie respectueuse pour ses augustes infortunes ; » oui, tout cela est vrai ; je vous accorde même que c'était la même » messe, le même Dieu, le même Jésus-Christ, le même pouvoir » spirituel qu'au moyen-âge. *Mais voilà tout ce que j'ai vu du* » *moyen-âge dans cette réunion*. Quant au reste, elle se tenait dans » le pays le plus civilisé du monde, à deux pas de la campagne dont » pas un pouce n'est épargné par l'agriculture la plus soignée, à » deux pas d'un chemin de fer qui sert de transit à toutes les mar- » chandises de l'Europe, sous la face d'une presse sans censure, qui » peut parler en toute liberté, en un mot, au milieu des flots de » richesses et de lumières qui arrosent et parfois inondent les places » fécondées par la civilisation moderne... Je dirai, de plus, que cela

(1) L'*Indépendance*.
(2) L'*Echo du Parlement*.

» a produit les résultats que j'espère et que j'attends : c'est de for-
» mer *une nation d'hommes et non pas une nation d'enfants,*
» *un peuple de citoyens et non pas une tourbe d'administrés. J'ai*
» *vu ce caractère viril agir partout autour de moi.* »

Voilà le témoignage que le prince de Broglie et ses illustres amis ont rendu du Congrès de Malines, de ces catholiques, *citoyens virils d'une nation d'hommes, défenseurs de la cause de la religion et de la liberté, n'ayant hérité du moyen-âge que la religion et Dieu,* et *travaillant à féconder tous les progrès de la civilisation moderne.* L'*Écho du Parlement* est d'un autre avis. Il n'a vu dans cette grave assemblée que *des drôleries,* et *il a une pitié profonde pour les hommes qui ont eu la témérité de les dire, et pour ceux qui ont eu la bonhomie de les écouter.*

L'*Écho* ne trouvera pas mauvais que nous mettions la belle et noble appréciation du prince de Broglie au-dessus de ses *drôleries,* et nous demandons la permission à l'*Indépendance* de préférer à son jugement celui de l'académicien français, sur le programme libéral du Congrès de Malines.

M. Dechamps, ministre d'État, a exprimé, sur la physionomie et les résultats du Congrès de Malines, la même appréciation que le prince de Broglie, en termes énergiques qui ont été chaudement applaudis.

Après avoir rappelé l'enthousiasme qui avait accueilli le discours du comte de Montalembert, M. Dechamps s'est écrié, au nom de ses amis du Parlement, et en s'adressant à ses adversaires du libéralisme : *Ce programme démocratique et libéral, nous le signons ; oseriez-vous le signer?* — Jusqu'ici ses adversaires se sont bien gardés de répondre à cette question; ils retrancheraient, à coup sûr, du programme de M. de Montalembert la moitié au moins des libertés politiques et religieuses que celui-ci y a hardiment inscrites. Mais, au lieu de répondre à la question posée par M. Dechamps, ils se sont jetés dans le champ des injures, pour tâcher d'y égarer l'opinion.

M. Dechamps a ajouté : « Vous êtes des *libéraux,* et nous sommes
» des *cléricaux,* du moins vous l'affirmez. Eh bien! je sors du Con-
» grès de Malines, et voici ce que j'y ai appris : Nous sommes des
» cléricaux comme le cardinal Wiseman et la libre Angleterre ; nous
» sommes des cléricaux comme le comte de Montalembert, M. Co-
» chin et le prince de Broglie, comme les démocrates de la Suisse,
» les patriotes de l'Italie et de l'Allemagne, les libéraux de la Hol-

» lande et les martyrs de la Pologne; nous sommes des cléricaux
» avec les libres et les opprimés, et vous êtes des libéraux avec les
» oppresseurs. »

Rien n'est plus vrai. Le journal *l'Indépendance*, moniteur des libéraux bien élevés, n'est-il pas un peu l'ami du czar de Russie, comme M. Renan est le protégé de César, selon le mot-soufflet de M. de Montalembert? Entre la Pologne, la nation martyre, et la Russie schismatique, le Congrès de Malines a applaudi à outrance le prince Czartoriski et la Pologne, et l'*Indépendance* applaudit tous les jours le grand et clément empereur de Saint-Pétersbourg.

Il y a, en Italie, d'après l'affirmation de M. Casoni, 6,000 prêtres expulsés, 1,200 maisons religieuses supprimées, 50 évêques incarcérés ou exilés de leurs siéges; M. Casoni a dû, avant de partir, et pour obtenir la bénédiction de son évêque vénéré, s'agenouiller sur les dalles d'une prison. Le Congrès de Malines a acclamé les persécutés et les proscrits, au nom de la liberté religieuse audacieusement violée; l'*Indépendance* et l'*Écho du Parlement* acclament les oppresseurs et les dictateurs de Turin; ils n'ont pas un mot de protestation ou de blâme contre cette politique illibérale qui blesse tous les sentiments de justice et d'humanité; ils trouvent, au contraire, que l'Église en Italie est merveilleusement libre dans l'État libre.

Quand le comte de Montalembert a flétri le gouvernement portugais qui a le courage de chasser honteusement la sœur de charité, le lendemain des guerres de Crimée et d'Italie, où ces héroïnes ont vu attacher à leurs poitrines la médaille du soldat, le Congrès de Malines a eu des applaudissements pour la sœur de charité, c'est-à-dire pour la liberté religieuse outragée; et n'est-ce pas au gouvernement du Portugal que l'*Indépendance* et l'*Écho* réservent les leurs?

Lorsque M. Dechamps a rappelé l'Empire où *les dieux s'en vont et les Césars reviennent*, et qui supprima la Société de Saint-Vincent de Paul qu'Ozanam a fondée et qui répand si largement ses bienfaits sur les populations qui la bénissent, c'est pour la liberté d'association, la Société de Saint-Vincent de Paul, que le Congrès de Malines a fait retentir ses bravos, tandis que l'*Indépendance*, comme ses confrères en libéralisme de Paris, le *Siècle* et l'*Opinion nationale*, n'ont eu que des approbations pour César.

Le mot de M. Dechamps restera comme une inattaquable vérité :
« Nous sommes avec les libres et les opprimés; vous êtes presque
» partout avec les oppresseurs. »

Le caractère du Congrès de Malines a donc été franchement constitutionnel et libéral, dans le sens sincère de ce mot, comme il a été franchement dynastique et religieux.

Nous ne comprenons pas que la presse hostile ait espéré sérieusement donner à cet égard le change à l'opinion, par d'assez pauvres et plates calomnies. Les orateurs de renom qui ont parlé à cette tribune retentissante, ont tous, sans aucune exception, proclamé et défendu *la liberté en tout et pour tous, l'Église libre dans l'État libre, mot parfaitement vrai,* a dit M. le baron de Gerlache, *appliqué à la Belgique;* et ce sont les passages les plus accentués de tous ces discours, au point de vue de la liberté religieuse et politique, qui (nous faisons ici appel à la bonne foi des représentants des journaux libéraux qui s'y trouvaient) ont soulevé les applaudissements les plus énergiques et les plus prolongés.

La partie politique du discours de M. de Gerlache n'est qu'une ferme et belle défense de notre Constitution et de toutes les libertés qu'elle consacre contre des adversaires qui tentent de l'altérer, sinon de la détruire. « Sans nos libertés politiques, a dit l'ancien président » du Congrès national, nous ne serions pas ici, et sans les atteintes » portées à la Constitution, nous n'aurions pas de motifs d'y être. » Tout le discours de M. de Gerlache n'est que le développement de cette pensée; pas une phrase sincèrement interprétée qui s'en écarte, pas un mot qui ne soit dicté par l'amour de cette Constitution qu'il a tant contribué à faire, et M. le prince de Broglie a pu dire, en toute vérité : « J'ai vu ce caractère viril inhérent aux nations » libres, au visage du vénérable vieillard qui a fondé la liberté » politique de son pays, et qui la bénissait encore de ses » mains que l'âge n'a pas affaiblies. » Nous reviendrons sur ce discours que nos adversaires ont pris pour point de mire des plus inconcevables attaques; en attendant, nous affirmons qu'il renferme la profession de foi libérale et constitutionnelle la plus irréprochable.

Qu'est-ce que le discours du cardinal Wiseman, sinon le tableau des progrès que le catholicisme doit à la pratique de la liberté religieuse et politique en Angleterre? Le discours si remarquable de M. Cochin, qu'est-il autre chose que l'apologie du progrès de la science, du progrès social et matériel par le christianisme, et l'affirmation hardie de ce qu'il a appelé la *rédemption terrestre de l'humanité?* M. Cochin a terminé ce discours libéral et progressiste par le vœu qu'il a fait acclamer en faveur de l'abolition de l'esclavage,

vœu auquel bien des journaux libéraux, défenseurs du coton, hésiteraient à s'associer.

Le discours du vicomte de Melun, ce héros infatigable de la charité, n'est-il pas empreint, à toutes ses pages, de cette horreur de la centralisation, du despotisme de l'État, et de cet amour de la liberté, qui forment le caractère de ce rapport remarquable qui restera comme l'une des plus belles pages des annales du Congrès de Malines?

Nous avons rappelé les discours du prince de Broglie et de M. Casoni, si pleins d'aspirations élevées et libérales; ceux de l'abbé Mermillod de Genève, du comte de Scherer, parlant au nom des démocrates de la Suisse, du docteur Lingens d'Aix-la-Chapelle, du comte Foucher de Careil et de tant d'autres qui appartiennent tous à la même foi politique. Les Belges qui ont joint leurs voix à ces voix applaudies, MM. Dechamps, de Theux, Dumortier, Périn, etc., n'ont-ils pas tous parlé le même langage que ces orateurs de l'école catholique-libérale? Tout cela n'a-t-il pas été couronné par le discours du comte de Montalembert, qui a donné au Congrès de Malines son caractère véritable et l'empreinte de ses doctrines, au profond dépit de nos adversaires qui en ont tellement perdu la tête, qu'ils ne savent plus dans quelles déraisons se réfugier? Le *Journal de Liége* veut s'approprier le discours du célèbre orateur et nous l'oppose triomphalement, oubliant que toute la politique de nos doctrinaires y est flétrie dans un langage d'une admirable énergie. L'*Indépendance* ne trouve pas d'autre ressource que d'assurer que M. de Montalembert n'est pas sincère et ne peut pas l'être. L'*Écho du Parlement* a eu un accès d'esprit en délire, en appelant ce chef-d'œuvre d'éloquence *une drôlerie qui lui inspire une profonde pitié.*

Nous reviendrons sur ce discours, pour l'apprécier impartialement, ainsi que sur celui de M. le baron de Gerlache. Nous savons que quelques réserves ont été faites, parmi des catholiques, sur certaines parties de ce premier discours; nous les examinerons, mais, en attendant, nous dirons, avec le cardinal Wiseman, que « l'union entre les » catholiques doit être obtenue, en ne cherchant pas à forcer tout le » monde à penser de la même manière sur certaines questions. »

Nous nous bornons aujourd'hui à faire encore une fois appel au souvenir des correspondants de la presse libérale présents au Congrès de Malines; nous les interrogeons pour leur demander s'il n'est pas vrai que l'auditoire immense de Malines, composé d'un grand nom-

bre de prêtres distingués, a applaudi non-seulement l'éloquence du comte de Montalembert, mais encore les passages où ses principes, brillants commentaires de la Constitution belge, étaient le plus nettement affirmés.

Voilà comment le programme du Congrès catholique de Malines, est, au dire de la presse hostile, une guerre à la liberté et à la société moderne, au nom de l'ancien régime! Voilà comment on écrit l'histoire dans le camp du libre examen!

(A continuer.)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CATHOLIQUES A MALINES.

(18-22 août 1863.)

DISCOURS

PRONONCÉ PAR S. ÉM. LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE MALINES,

PRÉSIDENT D'HONNEUR DE L'ASSEMBLÉE.

(18 août.)

ÉMINENCE RÉVÉRENDISSIME, MESSEIGNEURS, MESSIEURS,

L'homme a des forces physiques si faibles et des facultés intellectuelles si bornées, qu'abandonné à lui-même, il ne saurait produire rien de grand, rien de solide, ni de stable. Seul et isolé, il ne saurait même, sans un secours extraordinaire de Dieu, marcher d'un pas ferme dans le sentier de la vertu et se préserver du vice.

Il a donc besoin de s'unir à d'autres pour suppléer à son insuffisance, pour remédier à sa faiblesse, pour augmenter ses forces, pour étendre la sphère de son activité.

Il s'y sent d'ailleurs naturellement porté, et cet instinct, loin d'être contraire à l'esprit du christianisme, est parfaitement conforme aux préceptes de notre divin Sauveur.

En effet, Notre-Seigneur Jésus-Christ recommande spécialement à ses disciples de s'unir et de travailler ensemble à la propagation de son Évangile. Dans le sublime discours qu'il leur adressa peu d'instants avant sa mort, il pria son Père céleste de rendre ses

disciples consommés dans l'union, de les rendre même aussi parfaitement unis entre eux qu'il l'est lui-même avec son Père.

Pour les engager à se concerter ensemble, il leur fit la plus belle promesse, celle de se trouver au milieu d'eux, toutes les fois qu'ils se réuniront, ne fût-ce qu'à deux ou trois.

C'est cette propension naturelle de l'homme à s'associer à d'autres, c'est cet esprit chrétien, c'est cette promesse divine qui nous a amenés en ce lieu, Éminence révérendissime, messeigneurs et messieurs !

Je suis heureux au delà de toute expression de nous voir réunis en si grand nombre, et je vous en félicite de tout mon cœur. En mettant en commun tant de vertus et tant de connaissances, vous ne pouvez manquer de prendre, avec l'aide de Dieu, les résolutions les plus utiles et les plus sages.

Nos conférences auront pour objet toutes les œuvres de foi et de charité chrétienne. Vous former une idée exacte des œuvres existantes, aviser aux moyens de les perfectionner et d'en créer de nouvelles, unir vos efforts pour la défense et le triomphe de l'Église catholique, du Saint-Siége apostolique et du vénérable et immortel Pie IX, tel est le programme qui vous est prescrit par les statuts de votre respectable assemblée.

Il est vrai, messieurs, que c'est au clergé qu'appartient le gouvernement de l'Église ; il est vrai que c'est au Souverain Pontife, aux évêques et aux prêtres qu'est confié le dépôt de la foi et le soin des âmes. C'est à eux que le divin Fondateur de l'Église a dit : *Allez, enseignez toutes les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils, et du Saimt-Esprit ;* c'est d'eux qu'il a dit : *Vous êtes la lumière du monde, vous êtes le sel de la terre.* Cependant les chrétiens laïques aussi sont appelés à contribuer à la propagation de l'Évangile, à soutenir et à défendre l'Église de Dieu. Par le baptême, ils sont devenus les enfants de l'Église et ils sont obligés de prendre à cœur les intérêts de leur mère ; par la Confirmation, ils sont devenus soldats de l'Église et ils doivent la défendre contre les attaques de ses ennemis. C'est d'ailleurs par la pratique des bonnes œuvres que nous devons tous, ecclésiastiques et laïques, assurer notre salut. *Efforcez-vous*, dit le Prince des apôtres à tous les chrétiens sans distinction, *efforcez-vous d'assurer votre vocation et votre élection par la pratique des bonnes œuvres.*

Or, si tel est le devoir des laïques, ils doivent se concerter pour le remplir avec zèle et persévérance ; ils doivent se réunir et former

des associations ; ils doivent avoir des conférences pour aviser aux moyens de faire avec plus de sécurité et de succès ce qu'ils ne pourraient faire que d'une manière très-incomplète, s'ils étaient abandonnés à leurs propres forces.

Ce devoir, messieurs, vous l'avez parfaitement compris, et vous allez l'accomplir avec courage et sagesse pendant les heureux jours que vous allez passer ensemble dans cette ville.

Comme votre réunion a pour but de rendre service à l'Église en soutenant les bonnes œuvres de tout genre, vous aurez surtout en vue dans vos conférences d'arriver à des conclusions pratiques, à des mesures utiles. Toutes les opinions honnêtes pourront se produire ; toutes les mesures propres à propager le bien pourront être proposées. Les unes et les autres pourront être défendues, discutées, combattues avec la plus grande liberté ; mais tous aussi vous serez prêts à abandonner, s'il est nécessaire, vos sentiments et vos projets, pour vous rallier aux mesures qui seront reconnues meilleures. De cette manière vous arriverez à cette parfaite union, que le Sauveur demandait pour ses disciples ; vous n'aurez tous qu'un cœur et une âme, et le succès de vos travaux sera assuré.

C'est une bien belle mission, messieurs, qui vous est confiée : mission de foi et de charité, mission d'humanité et de civilisation, mission de paix et de bonheur. En effet, aider à faire connaître la religion catholique, propager les bonnes œuvres qu'elle inspire, la défendre contre ses ennemis, c'est faire en même temps acte de bon chrétien, acte de bon citoyen, acte de bienfaiteur de l'humanité.

Votre assemblée se propose un but si louable et si chrétien, qu'elle ne saurait manquer d'être bénie de Dieu. Oui, notre divin Sauveur, selon la promesse que je viens de vous rappeler, sera au milieu de vous ; il vous guidera, il vous éclairera, il vous dirigera vers le but salutaire que vous vous proposez. D'ailleurs, son représentant sur la terre, le vénérable Pie IX, vous a déjà envoyé sa bénédiction apostolique, comme vous l'apprendrez avec joie par le bref pontifical qui vous sera communiqué.

C'est de la plénitude de mon cœur que je vous ai déjà donné la mienne, à la fin de la messe solennelle que je viens de célébrer. Je continuerai de prier pour vous, et tous les jours une messe sera célébrée à l'église métropolitaine pour le succès de vos travaux, soit par moi, soit par un des évêques qui assistent à cette assemblée.

Enfin, voulant satisfaire le pieux désir du comité d'organisation,

je vais encore vous bénir dans l'établissement où vous allez inaugurer vos travaux.

Oui, messieurs, que pendant votre séjour en ce lieu, le Dieu de bonté et de miséricorde répande sur vous ses bénédictions les plus abondantes! Qu'il vous éclaire de la lumière céleste! qu'il vous accorde surtout le don de sagesse et d'intelligence, le don de conseil et de force!

Benedictio Dei omnipotentis, Patris et Filii et Spiritus Sancti descendat super vos, et maneat semper. Amen.

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE BARON DE GERLACHE,

PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE,

ancien Président du Congrès national, premier Président à la Cour de cassation, etc.

(18 août.)

ÉMINENCES, MESSEIGNEURS, MESSIEURS,

Si je n'avais consulté que mes forces, j'aurais décliné l'honorable mais délicate mission qu'ont bien voulu me confier mes collègues du bureau d'organisation. Je n'ai d'autre titre à leur choix que d'avoir assisté jadis aux débats qui ont précédé la naissance de ces institutions qui ont fait de la Belgique l'un des pays les plus libres du monde.

Je crois, messieurs, qu'il importe de bien définir, en commençant, l'objet de cette solennelle réunion et de prévenir certaines objections qui ont pu paraître graves aux catholiques eux-mêmes. Notre but n'est point, vous le savez, de jeter le trouble dans les esprits, mais au contraire de les rapprocher et de les calmer. L'époque même à laquelle a été fixée l'ouverture de cette assemblée (deux mois après les élections aux Chambres) prouve que nous n'avons eu en vue que les intérêts supérieurs aux questions de partis. Les catholiques ne forment point un parti, quoique leurs adversaires affectent de les représenter sous cet aspect faux et mesquin. L'amour de Dieu et du prochain, la charité envers les amis et les ennemis est leur premier mobile ; ils ne sauraient

l'oublier sans cesser d'être les disciples du Christ et les enfants de l'Église. Grace à Dieu, le parti catholique, chez nous, c'est le parti du peuple belge, malgré les efforts acharnés de ses ennemis. Les partis politiques sont bien différents : vous connaissez leur mot d'ordre. Ils s'associent, non pour un principe, non pour une croyance, ils n'en ont guère, mais pour s'emparer du pouvoir, et, dès qu'ils y sont parvenus, pour se distribuer entre eux les places, les faveurs, les honneurs. Je vous demande, messieurs, si ce n'est pas ainsi que les choses se passent. Les catholiques belges combattent avant tout pour la défense de leurs libertés religieuses, et non pour servir des intérêts ou des passions. Les hommes leur importent peu. Il leur importerait peu au fond que l'autorité tombât aux mains des dissidents ou des libres penseurs, s'il leur était permis d'exercer paisiblement les droits qu'ils tiennent de la Constitution. Mais leurs adversaires ne l'entendent pas ainsi. Ils vivent d'agitation ; ils la font naître, et ils en profitent. C'est cet état périlleux de nos libertés les plus chères qui a vivement frappé de bons esprits et leur a fait désirer la réunion de ces grandes assises des catholiques belges, si faibles jusqu'ici parce qu'ils s'ignorent, parce qu'ils vivent isolés, éloignés les uns des autres, et, pour ainsi dire, sans moyens de défense.

Un grand écrivain a dit qu'il n'y a point de haute question politique qui ne touche de près à une question théologique, et réciproquement. Si nous touchons à la politique, c'est parce qu'il est réellement impossible de séparer la liberté de la religion et de la charité elle-même de la liberté politique. Et comment ne pas en parler ? Sans nos libertés politiques, nous ne serions pas ici, messieurs. Et sans les atteintes portées à notre Constitution, nous n'aurions pas de motifs d'y être. Mais le moyen d'invoquer avec fruits nos libertés constitutionnelles, c'est d'en parler avec une grande modération au nom de la justice et du droit ; et nous tâcherons de ne pas nous écarter de cette règle. Comment ne pas appeler la Constitution à notre aide, quand nous entendons plusieurs de nos conseils provinciaux demander que le prêtre soit banni de l'école où l'enfant du peuple vient recevoir l'instruction donnée par le gouvernement ! demander que la religion, séparée du dogme, soit réduite à l'enseignement de la morale ! Quels théologiens et quels hommes d'État, messieurs !

C'est *au nom de l'indépendance du pouvoir civil* que l'on demande l'exclusion du prêtre de l'école ! Mais la question véritable n'est

point là; il ne s'agit point ici de prééminence entre deux pouvoirs rivaux, comme on a l'air de le supposer : il s'agit de savoir s'il est permis de ravir à Dieu des âmes qui lui appartiennent. Or, l'Église ne peut le tolérer, car l'Église est une mère (comme l'a si bien dit un illustre orateur que nous avons l'honneur de posséder en ce moment parmi nous); et l'Église pourrait-elle se laisser ravir ses enfants sans se plaindre avec des accents qui n'appartiennent qu'aux mères? Ce serait recommencer une guerre plus acharnée que celle que nous avons soutenue contre les arrêtés calvinistes de 1825 et qui ont amené la crise de 1830. Et vous, Assemblée cathotique, vous n'oseriez protester! Je dis que vous le pouvez; je dis que vous le devez, et comme citoyens, et comme chrétiens! Quand nous voyons les représentants de nos provinces sortir tout exprès de leurs attributions constitutionnelles pour descendre à de telles aberrations, pour exposer toute une nation à de tels dangers, notre mémoire se reporte involontairement à l'époque la plus néfaste de l'histoire moderne, à cette époque révolutionnaire où un grand peuple, qui avait acclamé la déesse Raison, fut sauvé, non point par elle, mais par une grande épée, plus héroïque pour avoir rétabli l'Église dans ses droits que pour avoir mis l'Europe à ses pieds. La crise était si forte, la société si bouleversée, que tous lui disaient : « Prenez le pouvoir! prenez tout! mais délivrez-nous de l'anarchie et de la barbarie! » Nous nous souvenons de cette époque, messieurs, et nous pouvons en parler. Est-ce là où nos nouveaux législateurs, nos esprits forts, qui traitent le prêtre de si haut, veulent nous ramener? Il est donc vrai qu'il y a des hommes pour qui l'histoire et l'expérience des siècles sont lettres closes, tant ils sont aveuglés par leur fanatisme étroit (1)!

C'est une position bien difficile que celle d'un peuple catholique en face d'un gouvernement protestant. Nous avons connu ce régime pendant quinze années. La tolérance peut être inscrite dans les lois, elle n'existe pas en réalité; l'influence politique est nulle pour les dissidents; l'inégalité se fait sentir partout. Ceux-ci n'ont qu'un rôle à jouer : souffrir et se taire, et, ce qu'il y a de plus

(1) Cette question *de l'enseignement* du peuple *sans la religion*, ou de l'instruction sans l'éducation, a été assez longuement traitée dans une brochure intitulée *Du mouvement des partis en Belgique* (1852). L'on y rapporte les opinions des hommes les moins suspects de cléricalisme : de J.-J. Rousseau, de Portalis, de Chateaubriand, de Napoléon Ier. Nous ne pourrions rien ajouter à de telles autorités; nous y renvoyons le lecteur.

affligeant, ils doivent dissimuler leurs convictions religieuses, s'ils veulent arriver à quelque chose; on les regarde comme sujets d'un prince étranger, et, pour ainsi dire, en conspiration permanente contre le gouvernement national. La situation des catholiques, en face d'un gouvernement libre penseur, a de grandes analogies avec celle-là. Il y a le fanatisme de secte et le fanatisme d'irréligion, et ce dernier est le pire de tous. Le gouvernement libre penseur est tour à tour violent et astucieux; il tourne subtilement les positions qu'il n'ose attaquer de front; c'est au nom de la légalité qu'il cherche à étouffer la liberté. Ainsi le pouvoir s'arme chez nous des décrets de la République et de l'Empire, dictés par un esprit traditionnel de défiance contre l'Église, pour détruire en détail ce large système de libertés que la Constitution de 1831 a proclamées d'une manière absolue et qu'elle nous a données, pour ainsi dire, à pleines mains.

Les catholiques n'avaient ni provoqué ni désiré la révolution de 1830; mais, le régime hollandais étant renversé, ils prirent leur part légitime des fruits de la victoire. La liberté des cultes et des associations, la liberté de l'enseignement, la liberté de la presse leur furent accordées par le gouvernement provisoire, qui devança les vœux de la nation. Le roi Guillaume avait imaginé de fournir l'Église catholique de jeunes lévites de sa façon, et, à cette fin, il érigea un collége philosophique à Louvain, par lequel devait passer tout le jeune clergé belge. Il ferma les petits séminaires et les écoles dirigées par des ecclésiastiques ou par des laïques dans un esprit religieux. Il s'arrogea le monopole de la science et de la doctrine, en s'appuyant sur la loi fondamentale et en affectant toujours certaines formes de la liberté. Il ferma les écoles des Frères de la doctrine chrétienne, fit expulser par la gendarmerie ceux qui étaient d'origine étrangère, eut de grandes discussions avec la cour de Rome pour la nomination des évêques, maintint le *placet* et fit poursuivre devant les tribunaux tous les actes émanés de Rome, publiés sans autorisation. En rappelant ces faits, pour expliquer la différence des époques et des systèmes par lesquels nous avons passé, notre intention n'est point de raviver d'anciens ressentiments contre un régime qui n'est plus, qui, sous bien des rapports, fut favorable à la Belgique, et qui contribua puissamment même à nous initier à la vie politique. Les erreurs que je signale étaient le fait d'un homme (d'un ministre, disait-on), et non d'une nation. Aujourd'hui, tous les souvenirs hostiles sont effacés entre

les deux peuples, rapprochés, d'ailleurs, par des intérêts communs, par un avenir commun, par la juxtaposition de leur territoire, et, je crois, par la défense commune de leur indépendance nationale. Le Congrès eut pour principale mission de porter remède aux abus dont on se plaignait. Il décréta la liberté des cultes et celle de la presse. Pour bien comprendre cette dernière mesure, qui parut hardie à beaucoup d'esprits, il faut se rappeler ce qui se passait alors et ce qui se passe encore aujourd'hui. Certes, s'il était possible d'assurer la liberté du bien en arrêtant la liberté du mal, il faudrait se hâter de choisir un semblable régime. Mais ce n'est malheureusement là qu'une utopie. Le Congrès voyait le monde tel qu'il est, avec ses tristes réalités. Ce ne sont pas seulement les particuliers qui abusent de la presse, ce sont les hommes du pouvoir eux-mêmes. L'expérience nous avait appris que la liberté de la presse, avec ses excès, avait encore moins d'inconvénients qu'un régime despotique et corrupteur qui fausse l'opinion et concentre tout en ses mains. Les procès de presse étaient fréquents sous le régime précédent et presque toujours dirigés contre des écrivains catholiques, tandis que l'on soudoyait des folliculaires avec les deniers de l'État; de sorte qu'il y avait toute liberté pour l'attaque, et non pour la défense. Ce système inique se reproduit de nos jours dans d'autres pays, et, pour nous, nous ne saurions le regretter. Le Congrès prenait donc le parti qui s'offrait à lui comme le meilleur. Si la religion est attaquée chaque jour par une presse licencieuse, nous pouvons du moins la défendre librement; et nous avons pour nous la puissance de la vérité.

Il ne faut point séparer, d'ailleurs, ce qui, dans la pensée du Congrès, était inséparable, la liberté de la presse et la pleine liberté de l'enseignement. Celle-ci devait servir en quelque sorte de contre-poids à la première. Le Congrès comptait sur le sentiment religieux de la nation, sur ses vieilles traditions d'ordre et de moralité, et sur l'instinct des pères de famille pour sauvegarder l'ordre social. Vous ne trouverez pas mauvais, messieurs, que j'entre dans ces détails historiques, qui vous sont connus, mais qu'il m'a paru nécessaire de rappeler pour établir la statistique morale du pays, la position des partis et les armes que chacun d'eux puise dans nos institutions. D'ailleurs, quelques-uns des honorables étrangers qui m'écoutent, ne se font peut-être pas une idée bien exacte des dispositions de notre charte qui sont la garantie de nos libertés religieuses, et des causes qui ont amené la réaction de 1830.

La Belgique offre le spectacle des deux grandes opinions contraires qui, partout, divisent aujourd'hui le monde en chrétiens et antichrétiens; mais cette division se manifeste chez nous avec un degré de liberté et un franc parler sur toutes choses, inconnus, peut-être, ailleurs.

La liberté des associations et la liberté de l'enseignement ont doté notre pays de ce grand nombre de maisons d'éducation religieuse, qui vivent de leur propre vie, sans secours étrangers, où la science fleurit à côté de la religion. Elle nous a donné cette université catholique de Louvain, cette grande œuvre de l'épiscopat belge, que nous envient les autres nations, et qui a comblé une immense lacune dans le haut enseignement. Voilà, messieurs, l'aspect général que présente la Belgique, depuis trente ans; depuis trente ans, espace de temps considérable dans la vie des peuples, surtout à l'époque actuelle où les changements et les révolutions semblent devenus leur état normal.

Ajoutons, messieurs, pour être justes, que la Providence nous a spécialement favorisés, en nous donnant un prince d'une sagesse, d'une habileté, d'une droiture qui l'ont rendu le modèle des rois constitutionnels et le modérateur des partis, en lui attirant le respect et la confiance de tous.

La révolution s'étant faite par le concours des catholiques et des libres penseurs, le seul moyen de maintenir l'union, c'était de proclamer la liberté entière pour tous. Nous n'avons pas à examiner cette théorie politique en elle-même ; il nous suffit de remarquer que dans les circonstances où nous nous trouvions, elle était la seule possible. Elle est encore, à notre avis, le seul gage de salut aujourd'hui pour les citoyens et pour l'État. Je ne sais s'il est un spectacle plus douloureux pour un homme qui a le sentiment intime du bien et du mal, du juste et de l'injuste, et le respect inné des choses de la religion, que d'assister chaque jour à ces luttes indignes et déloyales du mensonge et de la calomnie la plus cynique contre tout ce qu'il y a de respectable et de sacré; et ce spectacle paraît bien plus triste encore, si l'on réfléchit que la masse des électeurs est trop ignorante pour soupçonner le piége tendu à ses passions. On peut se demander avec effroi où doit aller une société menacée par de tels symptômes, surtout quand ceux qui la dirigent, au nom du pouvoir, semblent la pousser aux abîmes, au lieu de la modérer et de la pacifier. C'est là un thème bien digne des méditations des politiques et des philosophes. L'Église,

nous le savons, résistera à cette épreuve comme à toutes les autres. Quant à nous, nous ne pouvons combattre le mal que par une presse honnête, énergique, franchement constitutionnelle et franchement chrétienne. Notre salut est là. Je regrette de devoir dire que cette vérité n'a pas été jusqu'ici généralement comprise dans notre Belgique. Nous reviendrons un peu plus tard sur ce point, qui nous paraît capital dans notre situation présente.

Le XVIIIe siècle voulait régénérer la société par l'action des gouvernements, par de nouvelles formes constitutionnelles, et surtout par l'émancipation de la raison humaine, retenue, disait-on, dans les langes du moyen âge par les vieilles superstitions. Jamais l'homme, sans Dieu, ne manifesta plus clairement son incroyable puissance de destruction. On voulait une très-grande liberté, dont l'Église catholique fût seule exceptée. L'expérience en fut faite, et vous savez où elle a conduit la société. Une grande nation, la plus civilisée du monde, a usé Dieu sait combien de constitutions et de gouvernements, en moins de trois quarts de siècle : monarchie, république, empire, monarchie constitutionnelle, république nouvelle et empire nouveau; et, sous tous ces régimes, l'Église, tantôt proscrite, tantôt protégée, n'a jamais été réellement émancipée. S'ils l'eussent laissée libre, elle les eût éclairés pacifiquement, comme une mère, elle les eût peut-être sauvés; mais les uns la méprisaient, les autres voulaient en faire une servante, et leur édifice s'est écroulé : il s'écroulera toujours, tant que l'on rejettera la principale pierre de l'angle. N'était-ce pas une grande idée, de la part du Congrès belge, composé d'hommes qui savaient qu'à toutes les époques les gouvernements anciens et nouveaux ont voulu tenir l'Église et les consciences asservies à leur politique, de briser une bonne fois tous ses liens, de faire tout d'un coup maison nette en balayant toute cette vieille friperie monarchique, ces vieilles armes rouillées, plus dangereuses pour ceux qui s'en servent que pour leurs adversaires? Ainsi, plus de *placet*, plus d'appels comme d'abus, plus d'intervention de l'État dans la nomination des évêques et dans leurs rapports entre eux et avec le chef de l'Église, plus d'expulsion arbitraire des étrangers, religieux ou autres; l'enseignement libre; les associations libres; le droit de s'assembler librement, paisiblement et sans armes, sans se soumettre à une autorisation préalable. Plus de police inquisitoriale et vexatoire. Ce fut là, messieurs, un des événements les plus remarquables dans l'histoire contemporaine et

peut-être beaucoup trop peu remarqué. Jamais, en effet, l'Église ne fut plus réellement libre dans un État libre. Vous voyez que ce mot fameux que s'est attribué un diplomate italien, plus célèbre par son audace que par sa loyauté, était parfaitement vrai, appliqué à notre Belgique; et il n'a, je pense, jamais été vrai que là.

Une grande perturbation a éclaté à l'occasion d'une loi de charité que l'on a qualifiée de loi des couvents; et le mot a produit son effet terrifiant, comme, peu d'années auparavant, la main-morte et la dîme. Nous n'avons pas à discuter cette loi, nous ne sommes pas à une tribune politique; nous dirons seulement, au point de vue de la vérité, que l'on calomnie le passé à propos des couvents, et que l'on oublie trop les besoins de l'époque actuelle, qui veut des couvents. Nos plus anciennes villes ont eu pour fondateurs d'humbles missionnaires qui, pour affermir leur œuvre, établissaient des couvents, et elles en portent encore les noms.

Au milieu du grand naufrage de la civilisation païenne, les couvents sauvèrent les restes les plus précieux de cette société qui périssait avec ses dieux pour céder la place à un monde nouveau qui ne périra point. Pourquoi les hommes qui de nos jours se sont constitués les maîtres et les docteurs des peuples ont-ils oublié les faits de l'histoire? Il y avait des abus dans les couvents, dit-on; quelques-uns étaient trop riches! Soit. Mais n'a-t-on pas oublié à quel prix la plupart avaient acquis ces richesses? On les a détruits violemment, et ils sont revenus, et ils reviendront toujours, parce qu'ils sont aussi nécessaires à une société avancée et corrompue par ses raffinements mêmes, pour l'empêcher de s'abîmer dans le sensualisme, qu'ils étaient nécessaires à une société barbare pour l'introduire dans les voies de la civilisation.

Il y avait des abus dans les couvents! mais le bien vient de l'institution, qui vient de Dieu, et le mal vient des hommes. N'est-ce pas des couvents que sortent ces Sœurs de charité qui se dévouent au soulagement de toutes les misères humaines et que les libres penseurs admirent sans les comprendre? N'est-ce pas dans les couvents qu'une grande partie de notre jeunesse des deux sexes va puiser l'instruction avec ces principes religieux qui sont la sauvegarde des mœurs et la garantie de l'avenir? N'est-ce pas des couvents que sortent ces hardis missionnaires qui disent un éternel adieu à leurs familles et à leur patrie pour aller porter la lumière et chercher la mort dans des contrées barbares? N'est-ce pas des couvents que sont sorties ces grandes œuvres d'érudition et de

critique qui ont renouvelé les sources des sciences sacrées et profanes? N'est-ce pas dans un couvent, et parmi nous-mêmes, que s'est élaborée cette gigantesque entreprise des *Acta sanctorum*, qu'aucune société laïque, peut-être, n'aurait conduite à fin, et qui se recommence et se réimprime avec un plein succès, au milieu du dix-neuvième siècle, si amoureux des abrégés et des feuilles légères, et si effrayé des *in-folio?* Transformer une loi de charité en loi de privilége pour les couvents, faire de cette loi un monstre menaçant pour l'avenir d'une nation, provoquer des voies de fait et des violences populaires à l'aide de ces calomnies, c'est là un signe du temps dont l'histoire gardera le souvenir (1).

Le couvent, c'est-à-dire la plantation de la croix, a précédé chez nous les œuvres de la civilisation matérielle. En disant cela, messieurs, je n'entends nullement jeter un blâme sur celle-ci; je demande seulement qu'elle soit chrétienne. Je ne connais rien de plus respectable, de plus édifiant même, que ces établissements d'industrie qui multiplient la richesse par le travail honnête. Je n'aurais pas besoin d'aller loin d'ici pour vous signaler des hommes qui sont les bienfaiteurs, les pères temporels et spirituels de leurs ouvriers. Ces hommes font honneur à la religion et au pays; ils ont compris leur véritable mission. Ils cherchent quelque chose de plus que le gain, de plus que la fortune. Ils cherchent avant tout les biens qui ne périssent point. Le reste leur sera donné par surcroît. L'Assemblée, en s'occupant des questions d'industrie, ne manquera pas de réclamer les conseils de leur expérience.

Il faut que les œuvres de la charité chrétienne complètent et fécondent nos institutions politiques. Nous mettons au premier rang de ces œuvres les écoles populaires où l'instruction et la religion

(1) Il y a dans nos lois une contradiction flagrante entre la disposition constitutionnelle qui permet aux couvents d'*exister*, et la loi qui ne leur permet pas de *vivre*, sous prétexte qu'ils ne sont pas *personnes civiles*. Et cette lacune est aussi regrettable dans l'intérêt des familles que dans l'intérêt des couvents. Si l'on y avait pourvu dans la plus juste et la plus stricte mesure, on aurait prévenu beaucoup de fraudes, d'une part, et de procès, de l'autre, qui se perpétueront tant qu'on n'y aura pas porté remède.

Ce que nous disons des couvents peut se dire de bien d'autres institutions incontestablement utiles à l'humanité, qui sont livrées au vent capricieux des souscriptions, et n'ont aucune garantie pour l'avenir. Il est impossible de pousser plus loin qu'on ne le fait chez nous, les conséquences d'un principe injuste pris dans un sens absolu. Nos voisins du Nord, quoique protestants, sont plus libéraux. La Société de Saint-Vincent de Paul est personne civile en Hollande, et personne ne s'en plaint.

marchent d'un même pas. Nous avons dans toutes nos grandes villes des maisons dites des *Frères des écoles chrétiennes* qui sont florissantes, mais trop peu nombreuses. A Bruxelles et dans ses faubourgs, il devrait y avoir au moins un de ces établissements par chaque paroisse. Ce serait encore peu pour une telle population. La première de toutes les charités, c'est celle qui s'exerce sur les intelligences, qui met le pauvre en état de se suffire à lui-même, de s'élever en réparant les torts de la fortune par l'économie, le talent et la bonne conduite. La charité est une si sublime vertu, que si elle était pratiquée sur une vaste échelle, elle pourrait à elle seule sauver la société. C'est une preuve de la vérité du christianisme. Si tous ceux auxquels la Providence a départi les talents, le pouvoir, la fortune, étaient bien convaincus que c'est un dépôt dont ils seront tenus de rendre compte un jour, que Dieu a fait les grands et les riches pour aider les pauvres et les petits, un certain équilibre s'établirait dans le monde, et ces terribles doctrines de communisme et de remaniement social, qui effrayent tant les riches, libéraux ou autres, auraient bien moins de prise sur les esprits. Que faudrait-il pour conjurer ces crises redoutables qui semblent être le dernier mot des révolutions? Revenir franchement au christianisme.

Messieurs, au milieu de nos luttes politiques, une réaction s'est cependant opérée au profit de la religion, qui s'est partout réveillée sous les coups de ses ennemis. Vous connaissez tous la Société de Saint-Vincent de Paul, que je cite ici de préférence, parce qu'elle a produit ou ravivé beaucoup de bonnes œuvres, dont je n'ai pas le temps de parler, et qu'elle est parfaitement adaptée aux besoins du monde présent. C'est une heureuse importation de la France, à qui nous devons tant d'excellentes choses. Des hommes aussi pieux que sages rédigèrent ses règlements. Il est impossible d'enseigner la charité et la vertu d'une manière plus simple, plus pratique et je dirai plus séduisante pour les cœurs droits. Là, on ne discute point, on n'argumente point; on apprend le bien en le faisant, et la foi s'enracine doucement dans les cœurs avec le témoignage de la bonne conscience. Combien d'âmes n'a pas sauvées déjà cette Société! Combien de malheureux n'a-t-elle pas soulagés! Combien d'hommes y sont entrés à demi chrétiens, qui sont aujourd'hui des chrétiens parfaits! Elle était en train de couvrir le monde, comme le catholicisme, dont elle est une pure émanatian : dans notre Belgique, dans nos pieuses Flandres surtout, elle a fait, grâce

à nos libertés constitutionnelles, de rapides progrès; ailleurs elle a excité des méfiances, on l'a décapitée.

Cependant quel calmant pour les passions politiques ou autres! Quel admirable couronnement pour l'éducation de la jeunesse! La plupart de nos institutions chrétiennes l'ont bien senti, car elles y ont affilié leurs élèves. Celui qui n'a connu de la vie que ses songes dorés; qui n'a jamais pénétré dans le galetas du pauvre; qui n'a point vu son semblable aux prises avec la souffrance et la faim, et avec les peines de l'âme, pires que les douleurs corporelles, ne connaît le drame du monde que d'un seul côté; il n'en connaît pas le revers; il ne se connaît pas lui-même. Je n'en dirai pas davantage sur ce point. Les disciples de saint Vincent de Paul sont nombreux dans cette assemblée, et je ne veux pas anticiper sur les rapports détaillés que vous devez entendre sur la situation de cette œuvre, et sur une quantité d'autres, par des hommes qui s'en sont spécialement occupés.

Vous savez, messieurs, quelle est la puissance des mots sur l'esprit des peuples. On mène le monde avec des mots. C'est le secret des habiles. Cela a existé de tout temps, surtout dans les civilisations avancées, où le mot sert si souvent à déguiser la pensée. Quand une secte qui a ravi à l'Église catholique une grande partie de ses enfants a levé l'étendard de la révolte, elle s'est appelée *la réforme,* comme si elle ne voulait que redresser les abus; c'est ainsi qu'elle séduisit les peuples en masse et les entraîna dans l'hérésie. Or, la réforme, sous prétexte de corriger certaines choses dans l'Église, qui ne peut être corrigée que par elle-même, frappait la religion au cœur et portait le coup de mort au christianisme. La réforme, avec son principe de libre examen, rendait chacun maître de croire ce qu'il lui plaisait, jetait l'anarchie dans les esprits, non-seulement dans l'ordre religieux, mais aussi dans l'ordre politique et moral.

Au XVIIIe siècle, ce fut au nom de *la raison* que l'on s'éleva contre ce qu'on appelait les superstitions d'un autre âge. De nos jours, les ennemis du catholicisme, qui savent aussi combien les mots exercent de prestige, prennent pour eux le nom de *libéraux*, exactement comme les hérétiques du XVIe siècle prirent le nom de *réformés*, et les esprits forts du XVIIIe siècle, le nom de *philosophes*. Le caractère ou plutôt la tactique commune de ces trois grandes évolutions politico-religieuses, c'est de se couvrir du nom sacré de la liberté, comme si eux seuls la connaissaient et l'aimaient. Le

vrai libéral, dans son sens naturel, est incontestablement le catholique qui aime la justice et la liberté pour elles-mêmes. Mais, dans le sens vulgaire, les libéraux ne sont que des voltairiens retournés qui jouent un rôle politique, sous un titre usurpé. Ce qui prouve l'esprit antichrétien du libéralisme, c'est qu'il oppose constamment le *clérical* au *libéral;* le nom de clérical est à ses yeux une grave injure qui les renferme toutes. Or, un vrai chrétien est tout à la fois libéral et clérical, c'est-à-dire ami de la liberté et du prêtre ; car on ne peut pas plus concevoir le catholicisme sans le prêtre, que la médecine sans le médecin, ou le gouvernement sans ses ministres.

Le pays ne peut être conservé que par l'accord de deux grands principes, le catholicisme et la liberté. Il veut le catholicisme, parce que c'est la condition nécessaire de la civilisation moderne, et que tenter de le détruire, c'est vouloir retourner à la barbarie. Il veut la liberté, parce que Dieu la veut, qu'il a créé l'homme libre, qu'il l'a créé pour lui, et qu'il n'appartient à aucune puissance du monde de lui ravir ce premier des biens. Mais plus ce besoin est impérieux, plus le frein de la religion est nécessaire pour contre-peser les passions mauvaises qui agitent aujourd'hui plus que jamais les peuples, qui les poussent à l'anarchie, et de là au césarisme comme dernier moyen de salut.

Mais il faut que les catholiques sachent se montrer catholiques. Les hommes craintifs, versicolores, qui cherchent à ménager toutes les opinions, sont la perte de leur parti. Ce qu'il faut *conserver* avant tout, ce sont les principes catholiques dans leur intégrité ; ne pas oser s'avouer catholique, c'est une faiblesse peu honorable pour notre cause. On crée un journal, mais à condition qu'il ne blessera ouvertement les opinions de personne, qu'il ne se mettra en hostilité avec personne ; on veut ménager les susceptibilités de ses adversaires, parce qu'ils sont puissants et redoutables, qu'ils font et défont les réputations. Quant à nous, nous pensons qu'un catholique doit tenir son drapeau haut et ferme, parce que c'est avec ce drapeau qu'il doit triompher : *in hoc signo vinces.* Tout chrétien est soldat quand la religion du Christ est attaquée ; il doit la défendre à ses risques et périls, et se dire : « Fais ce que » dois, advienne que pourra. »

Grâce à leur habile organisation, à leur franc-maçonnerie, à leurs clubs, à leurs mandats impératifs, la secte qui nous est opposée domine dans presque tous les grands centres de population.

Dans les villes les plus importantes du royaume, les catholiques se trouvent en très-petite minorité aux conseils provinciaux et communaux; ils y sont à peine représentés, quoique la masse de la population soit catholique. Comment remédier à de telles énormités? En suivant l'exemple de nos adversaires, en organisant partout des associations pour déjouer leurs ligues puissantes. J'ai dit en suivant l'exemple! mais, messieurs, pas en tout, car un chrétien ne peut pas tout se permettre! Ainsi, chez nous, point d'appel aux passions égoïstes et turbulentes, point de mandats impératifs; nous respectons la liberté de chacun. Nous ne disons qu'une même chose à tous : Agissez selon votre conscience, dans l'intérêt du pays, mais agissez; prononcez-vous; sachez que, comme citoyens et comme chrétiens, vous y êtes obligés. La presse catholique, à quelques houorables exceptions près, est dans un état de prostration qui fait peine. Elle est insuffisante pour défendre cette grande cause dont dépendent notre salut et celui de l'État, notre vie et notre existence nationale.

Pour organiser une presse, il faut des hommes et de l'argent. Rien de tout cela ne nous manquera, si nous le voulons. Nous avons des hommes de mérite et de dévouement, et la Belgique est assez riche pour payer la défense de sa foi. Que le pauvre apporte son obole, que le riche retranche quelque chose de son luxe, car, ne nous le dissimulons pas, le danger est grand et il est prochain. Pensez-vous que si la presse, qui mène tout dans les gouvernements libres, avait eu une voix plus puissante du côté des catholiques, nous aurions vu les honteuses journées de mai-novembre, et le silence plus honteux encore qui les a suivies pendant plusieurs années, et ces mesures réactionnaires et anticonstitutionnelles qui ont été votées par une majorité qui se meut comme un seul homme au commandement de ses chefs?

Les uns diront qu'une telle entreprise offre de sérieuses difficultés; qu'on y a déjà échoué plusieurs fois; que la presse honnête est placée dans des conditions plus désavantageuses que celle qui se fait armes de tout, qui vit du scandale et flatte toutes les passions mauvaises, et qu'il est imprudent d'affronter un tel ennemi. D'autres diront au contraire : Pourquoi tant s'émouvoir! Le danger n'est pas si grand que vous le faites; la cause de Dieu se défend d'elle-même; elle a toujours eu beaucoup d'ennemis, et elle en a toujours triomphé. — Je réponds qu'elle ne triomphe qu'au profit de ceux qui savent la défendre; que la liberté, menacée chaque

jour, ne peut être sauvée qu'au prix d'une lutte de chaque jour; que la presse honnête sera une puissance du moment où elle deviendra l'affaire, non de quelques hommes, à peine avoués de leur parti, mais de tous les honnêtes gens. L'appui donné à la bonne presse entraîne nécessairement la réprobation de la mauvaise. S'abonner aux mauvais journaux, c'est trahir sa propre cause, c'est faire passer des armes et des vivres dans le camp ennemi. Nous nous sommes souvent demandé comment des catholiques véritables se font des idées si étranges de nos institutions et de ceux qui les défendent le plus courageusement, et nous avons reconnu qu'ils les empruntaient à des journaux hostiles à notre religion et très-habiles à cacher le piége qu'ils tendent aux âmes candides sous le charme de l'anecdote piquante et du feuilleton. Le journal libre et antichrétien amuse, dit-on; on ne s'en cache point, et à cause de cela on le laisse entrer chez soi. Mais n'est-ce point là un amusement dangereux, dont les honnêtes gens devraient se garder? Je n'en dirai pas davantage sur ce point. Si ces idées sont justes, elles trouveront ici de l'écho et des hommes capables de les convertir en actes.

Ah! si un catholique étranger à notre pays venait à prendre la parole en cette enceinte, que nous dirait-il, messieurs? « Comment! » avec une telle Constitution et de telles libertés, vous vous plai- » gnez des empiétements d'un pouvoir hostile à votre religion! » Prenez-vous-en à vous-mêmes, et non à vos adversaires! ils » jouent leur rôle, accomplissez le vôtre! Vous avez votre sort » entre vos mains : vous avez la liberté de l'enseignement, la » liberté des associations, la liberté des bonnes œuvres, la liberté » de la presse, la liberté des élections. Vous aurez des représen- » tants, à la commune, à la province, aux Chambres, en majorité, » quand vous le voudrez. Si vos institutions sont dénaturées, » n'est-ce pas par votre faute? Pourquoi vous endormez-vous au » moment du combat? Les sacrifices vous coûteraient peu si vous » étiez franchement catholiques. Ayez donc le courage de vous » défendre! Un peu plus de confiance dans votre cause, un peu » moins de prudence et de laisser-aller vous siéraient admirable- » ment. Si nous avions chez nous (ajouterait peut-être ce généreux » étranger) seulement la moitié de ces libertés dont vous n'osez » vous servir, que vous vous laissez ravir par fraude ou par intimi- » dation, nous nous estimerions heureux et capables de vaincre! » Qu'aurions-nous à répondre à de telles paroles, messieurs? Met-

tons-nous donc en mesure de n'avoir plus à subir désormais des reproches si mérités.

A Dieu ne plaise, messieurs, que je veuille conseiller des actes ou des paroles agressives envers nos ennemis les plus acharnés. Le chrétien ne provoque jamais, ne calomnie jamais. Il est charitable, modéré, alors même qu'il défend une cause sacrée indignement attaquée. Rappelons ici un acte de courage et de charité évangélique qui est encore présent à vos esprits. Des écrivains, des professeurs, dont les doctrines faisaient beaucoup de bruit, enseignaient des principes subversifs de toute religion et de toute société; leurs livres écrits avec talent et fort prônés obtenaient un grand succès dans le monde. C'était un immense scandale et un immense danger pour la jeunesse surtout. Un illustre évêque de France (je n'ai pas besoin de vous le nommer, messieurs) prit en main la cause de Dieu et la défendit, vous savez avec quelle science, avec quelle liberté, sans s'inquiéter des conséquences d'une telle hardiesse aux yeux du monde. Sa conscience d'évêque lui avait dit : Il faut parler, et il n'écouta que sa conscience. Mais, quoique blessé au fond du cœur dans sa foi, dans ce qu'il avait de plus cher, jamais langage plus ferme ne fut tempéré par des accents plus paternels. Tout en frappant le livre avec une juste sévérité, il épargne l'homme : on sent qu'il cherche à lui ménager une voie pour un retour salutaire. C'est là, messieurs, un modèle admirable de polémique chrétienne à imiter.

Chaque fois que la religion a été attaquée, depuis les apôtres jusqu'à nos jours, il s'est trouvé des hommes forts pour la défendre. Cette glorieuse chaîne n'a jamais été interrompue; de sorte qu'il n'y a rien de nouveau, même en fait d'erreurs.

Une grande hérésie surgit; il en résulte un grand scandale; les ennemis de la religion applaudissent; les bons sont émus, les faibles hésitent : on scrute pour la millième fois les preuves du christianisme, et ses ennemis sont confondus, et pour la millième fois le Christ sort victorieux! Ainsi, le catholicisme, appuyé, d'une part, sur la parole infaillible de Dieu, et, de l'autre, sur l'assentiment des peuples, et, enfin, sur cette évidence intime qui saisit tous les cœurs droits, reste seul debout au milieu des systèmes éphémères que crée l'impiété. Que veulent-ils, ces orgueilleux qui mettraient le feu aux quatre coins de l'univers pour faire un peu de bruit? Ils voudraient réduire à des proportions tout humaines cette grande figure du Christ qui domine et illumine le monde.

Le Christ a changé le monde, et un homme ne l'aurait pas pu; il a conquis le monde, non par la force, mais par la douceur, par la justice et l'amour, et un homme ne l'aurait pas pu. Il fait des saints et des martyrs, c'est-à-dire des hommes qui poussent la vertu jusqu'à l'héroïsme, toujours prêts à donner leur sang pour le triomphe de la vérité; et les sectaires et les philosophes de tous les temps et de tous les pays, n'ont produit que des vertus imparfaites, aussi vaines que stériles. Le progrès des lumières a tué le paganisme et toutes les fausses religions, et la sienne a paru plus brillante à mesure que les siècles ont marché. Partout où il n'est pas, la civilisation n'est pas. N'est-ce point là un miracle patent et permanent aux yeux des hommes sains d'esprit? Le Créateur a donné à l'homme l'intelligence pour le connaître, et un cœur pour l'aimer. C'est avec le cœur qu'il faut chercher Dieu et son Christ, comme tout ce qu'il a de beau, de bon, de grand, de sublime et de profondément vrai.

On parle beaucoup du progrès, de l'esprit du siècle avec lequel il faut, dit-on, marcher. Mais où va le siècle? Le monde, tout resplendissant à la surface, se glorifie dans le prodigieux développement de l'industrie, des arts, du commerce, dans ce qu'on appelle l'accumulation des richesses qui procurent des jouissances de toute sorte. Mais est-ce là le vrai progrès? Ne faut-il pas le chercher ailleurs? Les âmes sont-elles plus grandes, les caractères plus fermes, les intelligences mieux éclairées? La justice, la raison, l'humanité servent-elles aujourd'hui de règles aux gouvernements et aux peuples? Là des guerres atroces, implacables, entre des nations qui s'exterminent sans merci; ici des guerres toujours imminentes, et des peuples armés, en pleine paix : partout la division et l'isolement, et la sécurité nulle part.

C'est du riche trésor de l'Église, alimenté et augmenté par elle de siècle en siècle, que sont sorties ces grandes lumières qui ont élevé au point où nous la voyons la civilisation moderne, essentiellement chrétienne : chrétienne dans ses mœurs, chrétienne dans ses lois, chrétienne dans sa littérature, chrétienne dans ses arts, mère du véritable progrès, et découvrant chaque jour dans ses luttes une face nouvelle de l'éternelle vérité. C'est cet esprit chrétien qui communique aux œuvres humaines la vie et la durée, à laquelle ne sauraient atteindre ceux qui ne s'abreuvent pas à ces sources divines. Il manquera toujours quelque chose au plus beau génie, s'il n'est chrétien. Quand les doctrines s'altèrent, les lettres

et les arts se matérialisent et se corrompent avec elles. Vous protesterez contre ces tendances détestables, messieurs, et votre voix puissante retentira au cœur de nos populations et de notre jeunesse, exposées à tant de périls. Dieu attire à lui ceux qui croient en lui. Les matérialistes et les réalistes ont beau faire; leur sort est de ramper sur cette terre qui est l'objet de leurs adorations. Certes, le génie est beaucoup; mais c'est la loi qui élève et grandit le génie.

Il y avait jadis un roi pacifique et le plus inoffensif des rois, ayant une grande puissance morale et une faible puissance matérielle, que l'on appelait le père commun de la chrétienté; qui servait souvent d'arbitre entre les princes et les peuples; qui rappelait les uns à l'obéissance et les autres à la modération. De nos jours, le grand tort du possesseur de cette antique royauté, ce fut de n'avoir pas une armée de deux cent mille hommes à ses ordres. Et voilà que chacun se mit à lui donner des conseils hautains, fort étranges au moins dans la bouche de ceux qui l'accusaient. On lui dit qu'il administrait mal ses États; qu'ils n'étaient pour lui qu'une charge et un embaras; qu'il serait plus libre et plus grand comme Pape, s'il abdiquait comme prince : enfin, la fable du loup et de l'agneau, littéralement traduite en histoire véritable. Peut-être le Roi-Pontife est-il destiné à de nouvelles et plus grandes tribulations jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de le relever et d'abaiser ses ennemis.

Messieurs, il n'y a là rien de nouveau. Prenez en mains l'histoire; remontez plus haut que Napoléon Ier, plus haut que la république française, plus haut enfin que Pie VI et Pie VII, ces illustres martyrs de la force brutale, et vous verrez que la Papauté a toujours été aux prises avec les puissances de la terre. C'est une lutte qui a commencé avec elle et qui doit durer jusqu'à la fin des temps. Le monde s'agite, les royaumes s'écroulent, les hommes disparaissent, et la croix demeure : *stat crux*. Le successeur de Pierre y reste fermement attaché; elle est sa force, sa consolation, sa gloire, au milieu de ses humiliations. C'est pourquoi, messieurs, vous tous qui êtes allés voir le Saint-Père, ce grand roi désarmé, vous l'avez trouvé si calme, si résigné, si certain de l'avenir, j'oserais presque dire si heureux dans ses douleurs. Il semble que les rois se soient arrogé de tout temps le privilége de souffleter le vicaire du Christ. Vous savez quels furent ses tristes démêtés avec Louis XIV, qui prétendait que les règles ordinaires de la morale ne

doivent point s'appliquer à la conduite politique des souvarains. Comme si, disait Fénelon, l'Évangile n'était pas la règle commune des princes et des particuliers (1). Et Louis XIV, en plus d'une circonstance, agit conformément à ces principes.

Et voilà comment arrivent les révolutions, comment disparaissent les plus vieilles monarchies et les plus puissants empires! Dieu, après les avoir soufferts plus ou moins longtemps, les brise dans sa colère, comme un potier brise un vase d'argile mal façonné. C'est l'oubli des principes du christianisme qui a obscurci le sens moral des peuples et qui a mis le monde dans la confusion où nous le voyons : n'en cherchons pas d'autre cause. Il ne rentrera dans l'ordre qu'en redevenant franchement chrétien : ni les plus habiles génies de la politique ni les plus belles constitutions du monde n'y feront rien. Si l'on m'objecte que ce n'est là qu'une utopie, qu'un rêve, je répondrai que je le regrette vivement pour l'avenir de l'humanité.

Je crois satisfaire à vos sentiments unanimes, messieurs, en adressant quelques paroles de respectueuse gratitude au vénérable primat de la Belgique, sans le concours duquel cette réunion n'eût pas été possible. Le projet d'une grande Assemblée catholique ayant été mis en avant, il vit tout ce qu'il pouvait produire d'utile et de salutaire pour la Belgique et la catholicité, et, grâce à son généreux concours, nous pûmes facilement snrmonter tous les obstacles. Ses hautes qualités, ses vertus solides, les services éminents qu'il rend à l'Église et au pays, lui ont rallié tous les cœurs. L'esprit de modération et de sagesse qui l'inspire présidera à nos délibérations et leur fera porter d'heureux fruits.

Je n'achèverai point sans remercier du plus profond de mon cœur ces illustres étrangers et ces membres éminents de l'épiscopat et du clergé qui nous apportent généreusement le tribut de leurs noms, de leurs lumières et de leur expérience. Qu'ils soient les bienvenus parmi nous! Nous nous connaissons tous, messieurs, quoique grand nombre d'entre nous ne se soient jamais vus. Un même symbole, un même drapeau nous rassemble, un même espoir nous soutient, une même foi, une même charité nous inspirent. Or, c'est là le lien le plus fort qui puisse unir les âmes; nous sommes tous amis et frères en Jésus-Christ, un en Jésus-Christ, et glorieux de nous appeler de ces doux noms! Cette terre

(1) *Directions pour la conscience d'un roi.*

belge que vous foulez est féconde en souvenirs chers à l'Église. C'est la terre natale de cette grande race des Pepins et de Charlemagne, qui affermirent la puissance spirituelle de la Papauté en fondant solidement sa puissance temporelle. Et cette terre comptera, au nombre de ses souvenirs les plus mémorables, les jours de votre court passage parmi nous. Travailler de tous nos moyens à la glorification du règne de Dieu, tel est l'objet capital de cette grande assemblée. Dieu nous aidera, si nous nous montrons à la hauteur d'une si noble mission.

Mais il fait pour cela que toute passion disparaisse devant la majesté du but; que pas une dissonance ne se fasse entendre dans ce concert unanime des enfants soumis de l'Église; que les catholiques marchent unis, serrés, et ne se divisent point devant des ennemis toujours d'accord pour les combattre. Rien n'est plus déplorable et plus misérable que ces guerres intestines où la cause de Dieu disparait le plus souvent au milieu des rivalités, des intérêts ou des questions de personnes. Demandons au Ciel l'esprit de détachement et de sacrifice, l'amour et le courage du bien, le pardon, pour nous, pour nos amis et nos ennemis... *Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté!*

Ce magnifique discours fut à mainte reprise interrompu par les applaudissements enthousiastes de l'assemblée.

Voici la traduction du bref adressé à l'Assemblée générale des catholiques par S. S. le pape Pie IX :

« Aux bien-aimés Fils le baron de Gerlache, président, et Ed. Ducpetiaux, secrétaire du comité d'organisation de l'Assemblée catholique de Belgique, à Bruxelles.

» PIE IX, Pape.

» Bien-aimés Fils, salut et bénédiction apostolique.

» Nous avons reçu la lettre très-respectueuse que vous Nous
» avez adressée le 10 de ce mois de mars. Elle Nous fait connaître
» que vous employez tous vos soins et tous vos efforts à instituer

» dans votre pays une assemblée catholique sous les auspices et la
» direction de Notre cher Fils Engelbert Sterckx, Cardinal-Prêtre
» de la S. É. R. (sainte Église romaine), Archevêque de Malines,
» et de concert avec Nos vénérables Frères, les Évêques de Bel-
» gique ; assemblée qui a principalement pour but de servir et de
» défendre dans ces temps malheureux la cause de l'Église catho-
» lique et sa doctrine salutaire. Le projet que vous avez formé
» Nous est très-agréable et mérite toutes Nos louanges. Car Nous
» avons la confiance que cette Assemblée catholique atteindra
» pleinement son but et rendra de très-grands services à notre
» très-sainte religion. En attendant, comme gage de la protection
» divine et de Notre ardente charité paternelle, Nous vous donnons
» avec une vive affection et du fond de Notre cœur, la bénédiction
» apostolique, à vous, bien-aimés Fils, et à tous les membres de
» l'Assemblée.

» Donné à Rome, à Saint-Pierre, le 2 avril de l'année 1863, la
» dix-septième de Notre Pontificat.

» PIUS Papa IX. »

DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. DECHAMPS,

MINISTRE D'ÉTAT, MEMBRE DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(19 août.)

ÉMINENCES, MESSEIGNEURS, MESSIEURS,

Ma première parole doit être un cordial remerciement à nos frères de l'étranger, aux prélats illustres, aux célébrités de la chaire, de la tribune et de la presse, aux humbles, aux grands chrétiens de la charité et des œuvres, qui sont venus à notre appel, de presque tous les points de l'Europe, pour nous encourager de leur exemple, nous réchauffer de leur zèle et nous électriser de leur parole. (*Applaudissements.*) Vous êtes venus, messieurs, serrer les mains de nos prêtres, de nos religieux et de nos évêques, vous êtes venus serrer les nôtres, nous soldats obscurs de la grande armée catholique, qui luttons, depuis trente ans, pour la cause de la foi et de la liberté, sur ce sol belge longtemps le champ de bataille des grandes guerres européennes, et qui est devenu l'un des champs de bataille des doctrines, où les questions de liberté politique et religieuse se sont le plus largement déployées. (*Vive adhésion.*)

A la vue de cette assemblée immense et magnifique, que tant de nationalités fractionnent et qu'une pensée unitaire et religieuse domine, n'avez-vous pas été frappés de cette vérité, que nous étions ici véritablement le symbole de l'alliance des patriotismes et des fraternités? (*Mouvement.*) Nous sommes, nous restons des citoyens, et nous sommes en même temps des frères; des citoyens par nos attachements profonds à nos institutions et à nos gloires nationales, des frères par la foi, l'espérance et la charité! Nos patriotismes ne sont pas ceux auxquels s'allument les divisions, les haines et les guerres, mais ceux que la religion tempère, concilie et embrasse. Nos patries nous séparent, l'Église, notre mère, nous unit. (*Applaudissements.*)

Messieurs, pourquoi sommes-nous ici? Pourquoi êtes-vous venus de partout et de si loin pour vous réunir à nous? Avons-nous un but d'ambition politique à poursuivre, des projets de domination à préparer, des intérêts de parti et de pouvoir à servir?

Nous sommes ici pour trois choses. La première est de réunir nos œuvres, de les réchauffer au contact les unes des autres, de chercher à les améliorer, à les répandre, à les multiplier, et surtout d'attirer sur elles la bénédiction de Dieu.

La seconde chose que nous voulons, c'est de produire ces œuvres au grand soleil de la publicité. Sans doute, elles doivent rester humbles, obscures, dévouées sous le seul œil de la Providence; sans doute, la main gauche doit ignorer ce que fait la main droite; sans doute, les services incomparables que ces œuvres rendent à la société sont plus accoutumés aux calomnies qu'aux applaudissements; mais il ne faut pas oublier non plus ces paroles de nos Évangiles : « La ville située sur la montagne ne peut être cachée, » et la lampe ne doit pas être allumée pour être mise sous le boisseau, mais pour être placée sur le chandelier, afin d'éclairer » tous ceux qui sont dans la maison. » Cette ville sur la montagne qui ne peut être cachée, c'est notre Église; cette lampe allumée qu'il faut mettre sur le chandelier pour éclairer tous ceux qui sont dans la maison, ce sont les œuvres innombrables que notre Eglise enfante (*adhésion*); nous voulons, nous devons montrer à ceux qui ignorent et à ceux qui blasphèment, quels sont nos actes de religion, d'enseignement, de charité, d'évangélisation et d'apostolat; nous devons leur dire, comme la Cornélie antique montrant ses enfants : Voilà nos joyaux et nos richesses, voilà nos œuvres, voilà ce que vous haïssez! (*Applaudissements prolongés.*)

La troisième chose pour laquelle nous sommes ici, c'est d'obtenir partout l'air dont nos œuvres ont besoin pour vivre et pour grandir, la liberté.

La liberté religieuse, n'est-ce pas l'Église qui aujourd'hui en est presque la seule sauvegarde, puisque seule, parmi tous les cultes et contre tous les rationalismes, elle a établi et elle maintient la distinction entre la société civile et la société religieuse et leur mutuelle indépendance? Voilà la racine de la liberté de conscience.

Cette liberté, partout l'Église la réclame, et presque partout les idolâtries, l'islamisme, les schismes couronnés, les grandes héré-

sies du XVIe siècle, les libéralismes masqués, les rationalismes inconséquents, la démocratie impériale ou révolutionnaire et les pouvoirs jaloux la lui marchandent, la lui disputent ou la lui refusent. (*Très-bien!*)

Sur presque la moitié du globe, dans les contrées lointaines, l'Afrique et l'extrême Asie, nos missionnaires meurent, chaque année, par milliers, pour la liberté de l'Église et la croix du Christ.

L'islamisme expirant, en ordonnant les massacres du Liban et de la Syrie qui datent d'hier, jette, comme le gladiateur mourant, cette dernière poussière au christianisme vainqueur. (*Mouvement.*)

Le schisme grec, à Constantinople comme à Saint-Pétersbourg, n'a pour le catholicisme que des persécutions et des exils. Au moment où je parle, la nation en deuil et en sang, la Pologne, notre sœur, trahie peut-être par la politique, monte à son troisième Calvaire, pour obtenir le double bienfait que Dieu accordera à sa persévérance et à ses malheurs, et que nous avons conquis en 1830, la liberté et la nationalité. (*Vifs applaudissements.*)

L'Europe de Calvin et de Luther, les peuples du Nord, une partie de l'Allemagne et de la Suisse, n'ont pour la liberté religieuse, les uns que des entraves et les autres que des proscriptions.

L'Italie, qui aurait dû faire bénir par la main de l'Église sa résurrection politique, a mieux aimé confier ses destinées aux mains de la Révolution, et, à la poursuite de son unité impossible, elle court risque de perdre les deux choses pour lesquelles elle s'était levée, encore une fois la liberté et la nationalité! (*Très-bien!*)

Au centre de l'Europe, en Italie et en Pologne, plus de cinquante évêques sont exilés, des milliers de prêtres et de religieux gémissent dans les prisons, la plupart des ordres religieux sont supprimés; il est des pays qui se disent libres, comme la Suisse, et qui ont proscrit pendant longtemps les religieux du mont Saint-Bernard; d'autres, comme le Portugal qui se nomme très-chrétien et qui chassent les Sœurs de charité; d'autres, comme la France, la fille aînée de l'Église, et qui suppriment la Société de Saint-Vincent de Paul; et l'Europe libérale, en présence de ces hypocrisies et de ces intolérances, n'a pas un seul mot pour blâmer et pour protester!

Les empires? Ils ont les mains pleines de protections, mais vides des libertés qu'ils craignent, parce qu'ils veulent rester maîtres des âmes, comme ils sont maîtres des corps.

Sur les sols libres du monde, aux États-Unis, en Angleterre, en

Belgique et en Hollande, là même nous avons vu des partis puissants se lever, et chercher au fond des législations quelques débris oubliés des vieilles intolérances, pour combattre l'action et l'influence de l'Église, dans l'enseignement, la charité et l'association.

Voilà la situation. Partout, comme je viens de le dire, l'Église réclame la liberté religieuse, et presque partout on la lui dispute ou on la lui refuse. Il est donc manifeste que le premier intérêt catholique, au XIXe siècle, c'est la liberté. (*Très-bien! très-bien!*)

Nos adversaires, messieurs, ont un programme divisé et contradictoire. Ils acceptent la liberté qui leur sert et repoussent la liberté qui leur nuit. (*Vive approbation.*) N'ayons pas de programme divisé; défendons la liberté entière pour nos adversaires et pour nous, avec loyauté, et l'expérience nous prouvera que cette loyauté est la meilleure des habiletés. (*Très-bien!*)

Messieurs, je me suis laissé entraîner sur le terrain de la politique générale, plus avant que je ne le voulais, je vous en demande pardon. (*Non! non!*) Je reviens à la pensée que je voulais développer et dont je me suis peut-être trop écarté.

Je disais donc que nous étions ici pour trois choses : d'abord, pour réchauffer nos œuvres au contact les unes des autres, et, puis, pour leur donner le grand jour de la publicité et l'air de la liberté.

Notre politique, la voilà! La liberté pour nos œuvres : instruire les enfants, nourrir les pauvres, soulager les misérables, évangéliser les classes ouvrières et la richesse, voilà notre politique! Voilà la domination que nous voulons excercer et les ambitions que nous voulons assouvir! (*Applaudissements.*)

Parmi les mystères des passions humaines qui en renferment tant, l'un des plus inexplicables, c'est de voir que ces œuvres admirables et bénies, pour nous qui les connaissons, sont celles contre lesquelles s'acharnent les plus incurables préjugés et les haines les plus irrémédiables.

Comment concevoir que les œuvres chrétiennes, qui passent comme le Christ en faisant le bien, qui ont des dévouements pour tous les besoins sociaux, des mains pour toutes les plaies, des cœurs pour toutes les misères! comment comprendre que nos ouvriers de la moisson évangélique, nos pionniers de la civilisation, ceux à qui nous donnons les noms si touchants et si vrais de *pères*, de *frères* et de *sœurs*, soient poursuivis comme la lèpre sociale à extirper, comme l'un des plus intolérables abus du passé à déraciner, eux dont le monde n'est pas digne! (*Mouvement prolongé.*)

Que de fois ne m'est-il pas arrivé, comme cela vous est arrivé à vous-mêmes, en sortant de ces écoles, de ces asiles, de ces hospices, de ces conférences de Saint-Vincent de Paul, d'une de ces mille institutions nées de l'amour de Dieu et des hommes, de me dire : Oh! si je pouvais introduire, par la main, dans ces sanctuaires, ceux que l'ignorance ou la passion égare, leurs préjugés n'y résisteraient pas, et ils sortiraient d'ici, comme nous, les yeux mouillés, le cœur ému, et en bénissant Dieu.

Mais pourquoi nous étonner de ces mystères de la haine antichrétienne? Le Christ n'a-t-il pas dit aux chrétiens de tous les temps : « Le serviteur n'est pas plus grand que le maître... Si le » monde vous hait, il m'a haï avant vous... On m'a persécuté, on » vous persécutera, à cause de mon nom que vous portez... Un » jour viendra où ceux qui vous feront mourir croiront faire un » sacrifice à Dieu. »

Dix-huit siècles ont confirmé cette étonnante prophétie. Un jeune et brillant orateur vient de rappeler les luttes gigantesques que l'Église a eu à soutenir à travers les siècles, et les épreuves qu'elle a traversées; je n'ai pas à y revenir. Tout à l'heure j'ai tâché de vous dépeindre la situation générale de l'Église et de la liberté religieuse dans le monde, et vous avez pu vous convaincre que les épreuves, les accusations, les persécutions n'étaient pas épargnées à notre temps.

En voyant la guerre à outrance qui nous est faite : après la guerre au Pape la guerre aux évêques, après la guerre aux prêtres la guerre aux ordres religieux, après la guerre au clergé la guerre aux laïques, après la guerre aux doctrines la guerre aux œuvres, — à la vue de ces calomnies et de ces hostilités, un grand fait m'a frappé, et il me semble que ce fait de l'histoire devrait faire tomber les calomnies des mains qui nous combattent, ou du moins devrait faire douter leurs passions et intimider leurs préjugés.

L'Église primitive, l'Église des trois premiers siècles, n'est-elle pas, aux yeux de nos adversaires comme aux nôtres, belle, pure, splendide et sainte? N'est-elle pas celle que nos détracteurs nous opposent comme l'exemple à suivre et l'idéal à imiter?

Eh bien, cette Église a-t-elle, par sa sainteté, désarmé les accusations?

Écoutez : il y avait là une société païenne, fière de sa civilisation sensuelle, brillante au dehors, gangrénée dans les entrailles, d'où les dieux étaient partis, acclamant les Césars du bas de leur

servitude, demandant des théâtres et du pain, et tombant dans cette longue décadence que Tacite et saint Augustin ont décrite si admirablement.

Il y avait à côté, au-dessous, une société chrétienne cachée dans les catacombes, où s'étaient réfugiées la foi en Dieu, l'espérance dans l'avenir, la charité, les œuvres saintes, la liberté et la dignité humaine, et l'esprit de vie qui devait ressusciter le monde.

Or, n'est-ce pas cette societé chrétienne, qui nous apparaît à tous, à la lumière de la vérité et de l'histoire, si belle et si pure, qui a été poursuivie, pendant trois siècles, des plus incroyables calomnies d'où sont nées les plus incroyables persécutions?

La société romaine, splendide et pourrie, a accusé les premiers chrétiens de tous les crimes, de toutes les turpitudes, de tous les malheurs publics, et, chose incroyable, le monde païen a cru à ces accusations. Il a cru que les chrétiens, dans leurs assemblées et leurs mystères, égorgeaient et mangeaient un enfant, qu'après cet horrible festin ils commettaient des incestes avec leurs sœurs et leurs mères, qu'ils adoraient une tête d'âne, qu'ils étaient adonnés à toutes les superstitions. Ils étaient appelés, selon le mot relevé par Tertullien, la *mauvaise herbe des nations*, et Tacite ajoute que « s'ils ne sont pas coupables d'avoir incendié Rome, du moins ils » ont été condamnés comme convaincus d'avoir mérité la haine du » genre hnmain. »

C'est parce que le monde a cru à ces calomnies, que la foulé a crié, pendant trois siècles : *Les chrétiens aux bêtes!* et qu'elle a traîné dans les cirques et les colisées tant de légions de martyrs.

Nous assistons à un spectacle analogue.

Sans doute, la société moderne, même dans ses couches les plus gangrénées, est encore trop imprégnée de christianisme pour être comparée au monde romain de la décadence; mais cependant n'avons-nous pas sous les yeux une société qui tente de restaurer le paganisme dans toutes les sphères, dans les doctrines philosophiques, morales, sociales et politiques, dans la littérature et dans l'art?

Cette société ne croit plus, ne prie plus, ne comprend plus le sacrifice chrétien; elle n'a plus de passion que pour les plaisirs et les intérêts, la Bourse et l'opéra, *panem et circenses*. Les dieux s'en vont et les Césars reviennent (*applaudissements*); les mœurs et les caractères s'énervent et s'affaissent: on s'est ennuyé de

la liberté, on se complaît dans les prostrations, et si les chrétiens n'étaient pas là, avec leur horreur de la servitude des âmes, tout ne serait-il pas singulièrement préparé pour les longues dictatures ?

A côté de cette société païenne, ne connaisez-vous pas aussi la société religieuse, chrétienne, catholique, sortie des catacombes de la grande révolution française, retrempée dans les épreuves, rajeunie dans la foi, les saints dévouements et les luttes salutaires de la liberté, donnant les premiers génies contemporains à la chaire, à la tribune, à la politique, aux lettres et aux arts, belle par son clergé, ses ordres religieux, ses évêques et l'angélique et sereine figure du saint pontife qui la couronne (*longs applaudissements*), riche surtout par ses œuvres, et portant dans les mains le sel qui doit féconder tous les progrès de l'avenir?

Voilà, comme il y a dix-huit siècles, les deux sociétés qui sont en présence, et c'est encore une fois la société qui tombe et qui meurt, qui se pose en accusatrice audacieuse de la sociéte qui se relève, pour renaître et pour tout sauver. Nous sommes, messieurs, d'immortels accusés (*bravos*); nos dogmes, illuminés de clartés infinies pour celui qui a l'humilité ou la capacité du regard, ne sont, aux yeux de nos détracteurs, que d'absurdes superstitions; c'est toujours la tête d'âne que nous adorons; nous sommes toujours la *mauvaise herbe des nations*, l'obstacle à toute amélioration sociale, et l'on nous condamne toujours, comme au temps de Tacite, comme méritant la haine du genre humain.

Pour mieux allumer ces haines, on s'empare des rares scandales que l'on guette, que l'on recherche avec avidité dans tous les coins des deux mondes, pour les livrer au retentissement des mille voix de la publicité, avec autant de joie que l'Église en éprouve de tristesse.

Ceux qui éprouvent cette joie devraient pourtant comprendre que ce retentissement même, le bruit, l'étonnement et l'indignation universelle que ces scandales produisent, sont l'aveu le plus manifeste et le témoignage le plus éclatant de la sainteté de l'Église, sur la robe de laquelle les taches n'éclatent et ne blessent si vivement tous les yeux, qu'à cause même de sa blancheur. (*Vive adhésion.*) Ces étonnements légitimes sont provoqués par l'énormité du contraste, et ils sont donc un hommage rendu à la sainteté de l'Église par ses adversaires mêmes.

Le paganisme moderne fait ce que faisait le paganisme ancien à

l'égard de l'Église primitive qui n'a pas été non plus exemptée de scandales contre lesquels se sont élevées les plaintes des premiers Pères et la sévère indignation de saint Paul : il les érige en calomnies générales et contagieuses, semant ainsi les colères populaires pour les futures révolutions. (*C'est très-vrai.*)

L'indignation monterait au cœur, si la pitié n'y était montée avant elle, et si nous ne savions qu'il faut appliquer aux insulteurs de l'Église ce qui a été dit des insulteurs du Calvaire : ils ne savent pas ce qu'ils font. (*Applaudissements.*)

Ils ne le savent pas, en effet; ils nous connaissent peu, ils ignorent nos œuvres; ils regardent l'Église du dehors, avec des yeux prévenus, une raison obscurcie et une âme troublée.

L'un des princes de l'Église devant qui j'ai l'honneur de parler a écrit quelque part, sous une forme charmante, une vérité profonde. L'Église, a-t-il dit, la vérité catholique ressemble à nos cathédrales et aux peintures admirables qui en ornent les vitraux. Quand on regarde ces peintures du dehors, on n'aperçoit qu'un assemblage confus de lignes informes, dont on ne comprend ni la pensée, ni le dessin, ni la beauté. Mais quand on entre dans le temple, tout change et se transforme, et ces peintures resplendissent, pleines de grâce sublime et de majesté, dans la riche lumière du ciel. (*Mouvement.*)

Ces paroles de l'illustre cardinal Wiseman sont profondément vraies. Nous admirons, parce que nous regardons du dedans; nos adversaires se moquent et calomnient, parce qu'ils s'obstinent à rester dehors. Que notre mission, messieurs, soit de ramener dans l'intérieur du temple chrétien, ceux qui restent à l'écart; tout doit nous servir pour exercer cette mission, la science, le zèle et surtout la charité. C'est par le spectacle des dévouements et des œuvres que s'opérera surtout le retour de la société qui s'égare hors des voies chrétiennes.

Il y a dans l'un de nos livres sacrés une grande image qui m'a toujours frappé, et qui exprime admirablement ce que je voudrais vous dire en finissant. Des anges, y est-il dit, portent dans leurs mains des coupes d'or, qui sont des coupes de colère. Quand ces coupes se remplissent des iniquités des hommes et débordent, elles répandent sur la terre des châtiments, des plaies, des calamités et des ruines. D'autres anges ont en mains des encensoirs d'or, dont les parfums sont composés des prières et des œuvres des saints. Quand ces parfums montent en abondance devant le trône de Dieu,

le puits de l'abîme, qui était ouvert, est refermé et scellé, et le monde voit luire une ère de bonheur, de paix et de civilisation.

Cette image me semble une vue admirable prise sur la loi de l'histoire. Vous le voyez, les œuvres sont le salut. N'est-ce pas une pensée consolante et sublime de savoir que l'humble prière de la Carmélite, l'obscur dévouement de la Sœur de charité, le verre d'eau donné au pauvre, sont les paratonnerres dont parle le comte de Maistre et qui ont la puissance de dissoudre les orages? Les coupes de colère se remplissent, remplissons les encensoirs d'or. (*Acclamations.*) L'avenir sera ce que nous l'aurons fait. Nous sommes dans des temps de luttes ardentes et décisives, tant mieux; il vaut mieux combattre que s'endormir, et l'Église, qui a toujours grandi dans les épreuves, ne s'est affaiblie que dans les protections et les sommeils. Que ceux qui ont une voix parlent, que ceux qui ont une plume écrivent! que ceux qui ont des œuvres et des richesses les répandent! que ceux qui ont des dévouements les prodiguent! et quand les despotismes d'en haut ou d'en bas se placeront en travers de nos œuvres pour les opprimer, levons-nous en libres citoyens et sachons redire fièrement le *civis romanus sum* de saint Paul, cette admirable devise de toute liberté. (*Applaudissements.*)

Toast porté par M. Dechamps aux catholiques de tous les pays, au banquet d'adieu donné le 22 août 1863.

Je suis chargé de porter un toast, j'allais dire aux catholiques étrangers, mais le mot d'étranger n'est pas catholique; je porte donc un toast à nos frères des autres pays, qui sont venus donner une sanction nouvelle à notre fraternité religieuse. (*Applaudissements.*)

Comme ce toast comprend tout le monde, à l'exception des Belges, je suis condamné à être un peu long, et je vous en demande pardon d'avance. (*Non! non!*) Je porte un premier toast à S. Em. le cardinal Wiseman, cette lumière de l'Église de notre temps, et, ce qui est plus encore qu'une lumière, cet apôtre de l'Angleterre, ce successeur illustre de saint Thomas de Cantorbery, sous la main et l'influence duquel s'accomplissent ces merveilleux progrès du catholicisme dans la Grande-Bretagne, dont Son Éminence nous a fait hier le consolant et magnifique tableau. (*Vifs applaudisse-*

ments.) Je comprends naturellement dans cette santé l'élite d'hommes éminents dont Son Éminence l'archevêque de Westminster est entouré.

Je porte un toast à l'Italie opprimée et à Rome victorieuse. Mgr Nardi, MM. Alberi et Casoni nous ont dit les douleurs, les persécutions et les espérances de leur patrie, et certes, si l'Italie catholique compte beaucoup d'aussi courageux enfants, elle peut être courbée, selon le mot de M. Casoni, mais elle ne sera pas écrasée. (*Applaudissements.*)

Un toast, messieurs, à la Suisse démocratique, à la vaincue du Sonderbund, mais qui restera invincible. Elle nous a envoyé ici M. le comte de Scherer qui nous a transmis les cinq admirables télégrammes que toute l'Assemblée a si vivement acclamés, et M. l'abbé Mermillod qui nous a tenu ce matin sous le charme de son éloquente parole, mais qui est plus qu'un grand prédicateur, qui est l'apôtre de Genève, et dont le dévouement infatigable a tant contribué à arracher au protestantisme plus de la moitié des enfants de Genève, la Rome protestante, la cité de Calvin. (*Vifs applaudissements.*)

Un autre toast, messieurs, au délégué du Portugal dont l'interruption et la protestation énergiques auront l'insigne honneur de figurer dans l'immortel discours du comte de Montalembert.

J'y joins une fraternelle santé à la Hollande, notre sœur, que la faute d'un homme, selon l'expression du baron de Gerlache, a séparée de nous, mais qui a mis sa main dans la nôtre, et nous la tenons serrée fraternellement. (*Applaudissements.*)

Le toast que je vais porter est un gémissement, une prière et un deuil. (*Mouvement.*)

A la Pologne, notre sœur aussi, qui est représentée dans ce Congrès par sa plus haute illustration, le prince Czartoriski, et dont deux de ses prêtres ont parlé si admirablement. Le nom de la Pologne, chaque fois qu'il a été prononcé depuis six jours, a été couvert d'applaudissements enthousiastes; il restera comme une grande espérance sur nos lèvres, dans nos cœurs et dans nos prières. (*Applaudissements prolongés.*)

Et l'Allemagne, qui nous a envoyé ses plus beaux noms et ses meilleurs dévouements, le comte de Stolberg, M. Reichensperger et le docteur Lingens. N'oublions pas, messieurs, que c'est l'Allemagne qui a fondé la première les congrès catholiques destinés à faire le tour du monde. (*Bravos.*) J'ai remarqué plusieurs fois,

pendant nos séances, que les yeux de nos frères de l'Allemagne étaient parfois distraits; ils étaient tournés vers Francfort où se passe un immense événement! Là, on peut du moins l'espérer, se reconstitue, par la main de l'Autriche catholique, la grande Allemagne, l'empire germanique brisé par la Réforme, coup hardi et inattendu de la Providence qui déjoue les calculs politiques et les prévisions des hommes. (*Applaudissements.*)

Je porte, messieurs, un toast à la France, à la grande nation catholique, *gesta Dei per francos!* Nous, Belges, nous avons quelque droit d'avoir peur d'elle, et nous tâcherons de suivre les excellents conseils du comte de Montalembert pour conjurer les chances d'annexion; mais nous l'admirons et nous savons l'aimer. La France nous a envoyé une phalange vraiment remarquable de célébrités de la cause catholique que je voudrais pouvoir nommer tous et que couronne le grand nom de Montalembert.

Mon ami M. Cochin me permettra de le citer d'abord. Le comte de Montalembert me disait, il y a quelques années, en parlant de lui : « Ce sera le Thiers catholique. » Il nous a admirablement prouvé hier qu'il l'était en effet. Cette parole vive et pénétrante, cet esprit si net, si clair et si ferme, cette causerie charmante qu'il élève, quand il veut, à la hauteur de l'éloquence la plus élevée, oui, voilà bien le talent de M. Thiers; mais il est quelque chose de plus : sa foi, sa douceur chrétienne et la chaleur de son âme, voilà le catholique! Messieurs, je vous propose d'envoyer les beaux discours de M. Cochin au suffrage universel de son pays pour augmenter le remords de celui-ci de n'avoir pas ouvert à ce grand orateur la tribune du Corps législatif. (*Bruyants applaudissements.*)

Et le prince de Broglie, le comte Franz de Champagny, le comte de Foucher de Careil, ces écrivains remarquables qui charment nos veilles, nous avons applaudi et nous applaudirons encore leur belle et grande parole.

Et ces soldats distingués et courageux de la presse, M. Chantrel que j'appelle aussi mon ami, M. Léopold de Gaillard, M. Digard, M. Audley et plusieurs autres que je ne devrais pas oublier.

Oh! je n'oublierai pas, à coup sûr, deux beaux noms que vous avez sur les lèvres : M. Baudon que je nomme mon père vénéré et aimé, comme enfant de Saint-Vincent de Paul, et M. le vicomte de Melun qu'on a si justement nommé le héros de la charité catholique; l'un en est la voix éloquente, l'autre en est le bras dévoué, tous les deux en sont le cœur. (*Applaudissements.*)

Et le comte de Montalembert! Qu'en dirai-je pour ne pas rester trop au-dessous de votre pensée et de votre admiration? Quand cet athlète de la cause catholique nous est arrivé, malade, fatigué, risquant sa précieuse santé pour parler au monde catholique du haut de cette tribune que la Belgique lui ouvrait le lendemain du jour où la France ingrate lui fermait la sienne (*acclamations*); quand nous l'avons vu souffrant, se préparant à lire assis un discours écrit, puis parlant comme à l'Académie française, selon sa spirituelle expression, oh! nous étions bien sûrs d'applaudir l'écrivain, mais on pouvait craindre de ne pas pouvoir applaudir au même degré l'orateur. Vous savez, messieurs, combien on s'était trompé; nous avons assisté à un véritable miracle d'éloquence humaine, en voyant l'illustre orateur tenir une assemblée de près de 4,000 personnes subjuguée pendant quatre heures sous sa parole pénétrante, élevée, puissante, et lui arracher des mouvements enthousiastes et de frénétiques applaudissements. (*Acclamations.*)

Ce discours est un événement qui retentira longtemps dans le monde politique et religieux; mais c'est surtout en Belgique qu'il doit retentir. (*Très-bien!*) Le comte de Montalembert nous a dit qu'il avait conçu son discours au pied de la statue du Congrès national surmontée de la belle figure de notre roi. En effet, ce discours n'est qu'un magnifique commentaire de la Constitution belge. Je vous déclare, messieurs, que je me promets bien, lorsque je remonterai à la tribune de mon pays, d'y porter en main le discours de mon illustre ami. Je dirai à nos adversaires : Voilà un programme démocratique et libéral; nous le signons; osez-vous le signer? (*Acclamations.*) Vous êtes, ajouterai-je, des *libéraux*, et nous sommes des *cléricaux;* du moins vous l'affirmez. Eh bien! je sors du Congrès de Malines, et voici ce que j'y ai appris : Nous sommes des cléricaux comme le cardinal Wiseman et la libre Angleterre; nous sommes des cléricaux comme le comte de Montalembert, Cochin et Albert de Broglie, comme les démocrates de la Suisse, les patriotes de l'Italie et de l'Allemagne, les libéraux de la Hollande et les martyrs de la Pologne; nous sommes des cléricaux avec les libres et les opprimés, et vous êtes des libéraux avec tous les oppresseurs! (*Des applaudissements indescriptibles éclatent dans toute la salle, et l'orateur reçoit de toutes parts les plus chaleureuses félicitations.*)

PREMIER DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE COMTE DE MONTALEMBERT,

l'un des quarante de l'Académie française.

(20 août.)

ÉMINENCES, MESSEIGNEURS (1), MESSIEURS,

Deux motifs m'ont attiré au sein de cette nombreuse assemblée.

J'y viens d'abord pour rendre hommage à la libre et religieuse Belgique. Dès ma première jeunesse, avant même d'être attaché à ce noble pays par un lien sacré, ma sympathique admiration lui était acquise. C'est au cri de *la liberté comme en Belgique* que le parti catholique s'est formé en France, et que, de 1830 à 1850, il a noblement et victorieusement lutté. C'est à la Belgique que nous avons emprunté les idées, les exemples, les solutions résumées dans une formule déjà célèbre : *l'Église libre dans l'État libre,* et qui, pour nous avoir été dérobée et mise en circulation par un grand coupable, n'en reste pas moins le symbole de nos convictions et de nos espérances. (*Applaudissements.*) Ce que nous avons formulé, la Belgique l'a accompli. Dès 1830, avec un instinct merveilleux, avec une magnanime confiance qu'aucun mécompte ne doit abattre ni aucune ingratitude affaiblir, la Belgique catholique et libérale a trouvé la solution des problèmes les plus difficiles du monde nouveau.

(1) Les cardinaux Sterckx et Wiseman, les évêques de Namur, de Tournay, de Gand, de Beverley, de Jérusalem (du rite arménien), etc.

Elle a compris les conditions nouvelles de la vie publique et de l'indépendance réciproque du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel. Par la main de généreux catholiques, parmi lesquels j'ai le droit de nommer avec une piété plus que filiale l'illustre comte Félix de Mérode (*vive adhésion*), elle a gravé tous les principes de la liberté moderne dans sa glorieuse Constitution, la meilleure ou certainement la moins imparfaite de toutes celles qui existent sur le continent européen, et dont le premier signataire a été ce vénérable et courageux catholique qui, après avoir présidé en 1831 le Congrès national, nous a fait avant-hier l'honneur d'ouvrir ce Congrès catholique (1). (*Nouveaux applaudissements.*)

Depuis plus de trente ans, attentif aux dangers, aux orages, aux vicissitudes de la vie nationale et religieuse des Belges, je leur apporte aujourd'hui, avec l'admiration désintéressée d'un spectateur et la sympathie passionnée d'un ami, un hommage qui ne sera désavoué par aucun de ceux qui pensent comme moi en France, en Angleterre, en Allemagne, en Italie.

Je viens ensuite, attiré par la publicité, par ce grand air de la vie publique, qu'on respire avec tant de bonheur quand on s'échappe du pays qui a bien voulu devenir pour un temps le moins libre de tout l'Occident. Je viens au sein de l'heureuse Belgique, de cette nation si restreinte dans ses dimensions matérielles, dans ce qu'on peut appeler son corps, mais la plus grande de toutes par son âme, puisqu'elle est la plus libre de l'Europe; j'y viens goûter la charmante plénitude des facultés sociales, politiques et morales de l'homme, délivrées des entraves d'une police tracassière ou d'un pouvoir égoïste, et soumises uniquement au frein de la conscience et du respect des honnêtes gens pour eux-mêmes. La vie publique, ce glorieux apanage des nations adultes, ce régime de liberté et de responsabilité, qui enseigne à l'homme l'art de se confier en soi et de se contrôler soi-même (*self-reliance and self-control*), c'est là ce qui manque le plus, en dehors de la Belgique, aux catholiques modernes. Ils excellent dans la vie privée, ils succombent dans la vie publique. Ils y sont, sans cesse et partout, primés, dépassés, vaincus ou dupés par leurs émules, leurs antagonistes ou leurs oppresseurs; tantôt par les incrédules, tantôt par les protestants; ici par les démocrates, là par les despotes.

(1) M. le baron de Gerlache.

Mystère douloureux et profond, trop douloureux et trop humiliant pour qu'on se résigne à le croire permanent et universel!

Voulez-vous que nous en recherchions les causes et les remèdes? Je vous dirai sans détour ce que j'en pense, au déclin d'une carrière consacrée tout entière à la défense des droits et des libertés du catholicisme. Si, en traitant devant vous une question si difficile, mais la plus essentielle de toutes, je m'expose à froisser des opinions et des affections infiniment respectables, qu'on veuille bien le pardonner à mes vieilles habitudes de franchise parlementaire, et aussi à l'urgence de cet examen, aux limites où je dois me renfermer et qui ne me laisseraient pas le temps, quand même j'en aurais l'envie, d'envelopper ou d'atténuer ma pensée.

Je me trompe peut-être, mais, à mon sens, les catholiques sont partout, excepté en Belgique, inférieurs à leurs adversaires dans la vie publique, parce qu'ils n'ont pas encore pris leur parti de la grande révolution qui a enfanté la société nouvelle, la vie moderne des peuples. Ils éprouvent un insurmontable mélange d'embarras et de timidité en face de la société moderne. Elle leur fait peur : ils n'ont encore appris ni à la connaître, ni à l'aimer, ni à la pratiquer. Beaucoup d'entre eux sont encore, par le cœur, par l'esprit, et sans trop s'en rendre compte, de l'ancien régime, c'est-à-dire du régime qui n'admettait ni l'égalité civile, ni la liberté politique, ni la liberté de conscience.

Cet ancien régime avait son grand et beau côté : je ne prétends pas le juger ici, encore moins le condamner. Il me suffit de lui connaître un défaut, mais capital : il est mort, et il ne ressuscitera jamais ni nulle part. (*Mouvement.*)

Est-ce à dire que le nouveau régime soit irréprochable? Bien s'en faut. Tiendra-t-il partout ses promesses? Donnera-t-il partout la liberté que nous en attendons? J'en doute. Jusqu'à présent il n'y a pas réussi, et, s'il le fallait, je me ferais fort de démontrer, par exemple, qu'il y avait en France, il y a cent ans, en 1763, un certain genre d'indépendance, et tout un ordre de garanties, de libertés individuelles, locales, municipales, qui n'existe plus aujourd'hui. Mais là n'est pas la question. La société nouvelle, la démocratie, pour l'appeler pas son nom, existe; on peut même dire qu'elle existe seule, tant ce qui n'est pas elle a peu de force et de vie. Dans une moitié de l'Europe elle est déjà souveraine, elle le sera demain dans l'autre moitié, et elle ne changera ni de prin-

cipe ni de nature tant que nous vivrons. Au contraire, elle ira toujours en se développant dans le sens de son principe.

Je m'arrête pourtant, avant d'aller plus loin, pour écarter jusqu'à l'ombre d'une imputation qui me blesserait au vif. Est-ce moi qu'on pourrait soupçonner de vouloir renier ou calomnier le passé pour prêcher le culte d'une idée nouvelle? Si grandes et si nombreuses qu'aient pu être mes fautes, nul n'oserait m'accuser d'avoir jamais flatté la victoire et adoré le soleil levant. (*Approbation prolongée.*) Ma main se sécherait plutôt mille fois que de recommander cette bassesse vulgaire à mes frères ou à mes pères dans la foi! Il n'y a déjà que trop de pages, dans nos annales, recouvertes de la fumée d'un encens regrettable. A Dieu ne plaise qu'il nous soit jamais infligé de revoir les catholiques et le clergé courir d'un pôle du servilisme à l'autre, applaudir avec une béate confiance aux coups de la fortune, aux triomphes de la force, et verser encore une fois sur les pouvoirs qui se succèdent en insultant, en proscrivant leurs devanciers, ces *torrents de louange* qui faisaient déjà rougir Fénelon (1).

Non, non, s'ils daignaient m'écouter, les catholiques ne seraient pas plus idolâtres de l'esprit moderne que de l'esprit ancien; pas plus épris de la souveraineté du peuple que du droit divin; pas plus confiants dans le suffrage universel que dans l'infaillibilité royale. Rien, dans les pouvoirs d'ici-bas, n'est infaillible; rien n'est absolu, rien n'est parfait. Mais l'essentiel est de reconnaître, parmi les forces sociales et les principes politiques, ce qui est déjà hors d'âge et hors de service, bien que toujours digne de nos respects et de nos regrets. L'essentiel, dans tous les arts et surtout dans la politique, qui est le premier de tous, est de distinguer le possible de l'impossible, la fécondité de la stérilité, la vie de la mort.

Quant à moi, je ne suis pas démocrate; mais je suis encore moins absolutiste. Je tâche surtout de n'être pas aveugle. Plein de déférence et d'amour pour le passé, en ce qu'il avait de grand et de bon, je ne méconnais pas le présent, et je cherche à étudier l'avenir. Je regarde donc devant moi, et je ne vois partout que la démocratie. Je vois ce déluge monter, monter toujours, tout atteindre et tout recouvrir (2). Je m'en effrayerais volontiers comme

(1) *Lettre au duc de Chevreuse.*

(2) Vehementer enim inundaverunt: et omnia repleverunt in superficie terræ; porro arca ferabatur super aquas. Et aquæ prævaluerunt nimis super terram; operiuntque sunt omnes mentes excelsi sub universo cœlo. *Genesis*, VII, 18, 19.

homme; je ne m'en effraye pas comme chrétien, car en même temps que le déluge je vois l'arche. (*Longs applaudissements.*) Sur cet immense océan de la démocratie avec ses abîmes, ses tourbillons, ses écueils, ses calmes plats et ses ouragans, l'Église seule peut s'aventurer sans défiance et sans peur. Elle seule n'y sera pas engloutie. Elle seule a la boussole qui ne varie point, et le pilote qui ne fait jamais défaut.

Cela étant, je vais droit au fond des choses, et je pose hardiment cette formule : Dans l'ordre ancien, les catholiques n'ont rien à regretter; dans l'ordre nouveau, rien à redouter. Qu'on me comprenne bien, je ne dis pas : rien à admirer dans l'ordre ancien, je dis: rien à regretter. Je ne dis pas: rien à combattre dans l'ordre nouveau, je dis: rien à redouter :

Nous aurons, au contraire, beaucoup et toujours à combattre; mais si nous savons nous y prendre, nous serons invincibles. Oui, si, descendus de l'arche sur ce sol que je vous montrais tout à l'heure recouvert par les flots du déluge démocratique, à mesure que ces flots, après avoir tout envahi et tout renversé, s'écouleront à leur tour et laisseront à découvert une terre nouvelle, si nous abordons franchement et courageusement ce nouveau monde pour y élever nos autels, y planter notre tente, le féconder par nos travaux, le purifier par notre dévouement et y lutter contre les dangers inséparables de la démocratie avec les immortelles ressources de la liberté; si nous savons comprendre et accomplir cette tâche, nous y serons, non pas inattaquables, mais invincibles.

Il importe de fixer le sens des mots et d'éloigner jusqu'à l'apparence de l'équivoque. Quand je parle de démocratie, j'entends la démocratie libérale, par opposition avec la démocratie purement égalitaire, ou avec ce qu'un publiciste français (1) a si bien baptisé du nom de *démocratie impériale*. Quand je parle de liberté, j'entends la liberté tout entière. Non pas la liberté politique sans la liberté religieuse, comme dans l'Angleterre d'autrefois et la Suède d'aujourd'hui. Non pas la liberté civile sans la liberté politique, détestable hypocrisie qui consacre l'égalité sous le joug de n'importe quel maître. Non pas la liberté illimitée qui aboutirait au désordre universel. Non pas enfin la liberté ancienne, la liberté aristocratique, très-vénérable, très-solide et très-robuste, mais fondée sur le privilége. Rien de tout cela, mais simplement et

(1) M. Guéroult.

uniquement la liberté moderne, la liberté démocratique, fondée sur le droit commun et sur l'égalité, réglée par la raison et la justice.

L'avenir de la société moderne dépend de deux problèmes : corriger la démocratie par la liberté, concilier le catholicisme avec la démocratie. (*Sensation prolongée.*)

Le premier est de beaucoup le plus difficile des deux. Les affinités naturelles de la démocratie, d'un côté, avec le despotisme, de l'autre, avec l'esprit révolutionnaire, sont la grande leçon de l'histoire et la grande menace de l'avenir. Sans cesse ballottée entre ces deux abîmes, la démocratie moderne cherche péniblement son assiette et son équilibre moral. Elle n'y arrivera qu'avec le concours de la religion.

Mais pour que les catholiques, condamnés bon gré mal gré à ne plus vivre qu'au sein de la démocratie, puissent exercer sur elle une action féconde et salutaire, il faut qu'ils sachent accepter les conditions vitales de la société moderne.

Surtout il faut renoncer au vain espoir de voir renaître un régime de privilége ou une monarchie absolue favorable au catholicisme (1).

Et il ne suffit pas que cette renonciation soit tacite et sincère, il faut qu'elle devienne un lieu commun de la publicité; il faut nettement, hardiment, publiquement protester à tout propos contre toute pensée de retour à ce qui irrite ou inquiète la société moderne.

Rien de plus impossible aujourd'hui que de rétablir une ombre même de féodalité ou de théocratie. Tout homme éclairé sait que ce sont là de vains fantômes. Mais, sous tous les régimes et dans

(1) Ecoutons sur ce point les enseignements tout récemment émanés d'un courageux évêque, qui jouit à juste titre de la plus haute autorité dans toute l'Allemagne. « C'est une erreur capitale de notre temps, mais commune à un grand nombre d'esprits, honnêtes d'ailleurs et bien intentionnés, et qui s'est enracinée dans les âmes par une longue habitude de l'absolutisme, *qu'il faut attendre le salut des événements extérieurs et surtout de l'avénement de quelque prince illustre et habile.* Nous ne nions pas assurément la valeur des bons princes chrétiens; mais leur action sera d'autant plus bienfaisante qu'ils se renferment davantage dans les bornes de leurs légitimes attributions. Le bien qu'un prince, animé, du reste, des meilleures intentions, veut opérer en outrepassant les limites de son pouvoir, n'est qu'apparent et illusoire; il causera à l'Eglise comme à l'Etat, peut-être sans qu'il s'en aperçoive, les plus grands dommages. » Mgr KETTLER, évêque de Mayence. *Liberté. Autorité, Eglise.* 1862. Traduction de M. l'abbé Belet, p. 134.

tous les siècles, on mène les peuples par la peur des fantômes. La Belgique en a fait l'expérience autant que la France. (*Approbation.*) Tel homme très-éclairé et parfaitement convaincu du néant des craintes qu'il affecte ou des dangers qu'il dénonce, n'en sera pas moins ardent à les propager, à les exagérer, à les exploiter contre nous. Sachons éviter les piéges qui nous sont ainsi journellement tendus. Sachons refuser à l'ennemi les prétextes dont il a besoin pour alarmer contre nous les préjugés publics, et dont il sait tirer contre nous un si redoutable parti. Désavouons donc sans relâche tout rêve théocratique, afin de n'être pas stérilement victimes des défiances de la démocratie, et, pour mettre à couvert des orages du temps cette indépendance du pouvoir spirituel qui est plus que jamais le suprême intérêt de nos âmes et de nos consciences, proclamons en toute occasion l'indépendance du pouvoir civil, comme l'ont fait à diverses reprises et avec tant d'autorité les évêques de Belgique (1).

Tout bien considéré, je crois qu'on peut ramener à deux principes les instincts, les tendances, les volontés invincibles de la démocratie : d'abord, le droit qu'a chacun d'aspirer à tout, c'est-à-dire l'égalité politique ; puis, la suppression de tout privilége et de toute contrainte en fait de religion, c'est-à-dire la liberté des cultes. Croire que ces deux conditions suffisent pour asseoir la démocratie sur des bases inébranlables, c'est à coup sûr une infatuation lamentable ! Mais, au fond et telle qu'elle est, elle ne tient qu'à cela. Il est vrai qu'elle y tient invinciblement. Une fois rassurée sur ces deux conquêtes, la démocratie moderne s'endort facilement dans une périlleuse sécurité sur le reste. Pour lui instiller le sens, le goût et le besoin de la liberté publique, il faut un effort généreux et continu, un effort auquel la conscience des catholiques est plus propre et plus intéressée que toute autre, car c'est à la religion catholique surtout qu'il importe de voir la démocratie devenir libérale et la liberté redevenir chrétienne.

« Dieu n'aime rien tant au monde que la liberté de son Église, » a dit saint Anselme dans un texte mille fois cité depuis que nous l'avons remis en lumière au début de la lutte contre le monopole universitaire. La liberté est donc pour l'Église le premier des biens, la première des nécessités. Mais l'Église ne peut plus être libre qu'au sein de la liberté générale. Aucune liberté particulière, et celle de l'Église moins que toute autre, ne peut exister aujour-

(1) *Lettre au Sénat*, du 17 mars 1850.

d'hui que sous la garantie de la liberté commune. Il en était autrement dans les grands siècles de l'histoire chrétienne. Nos pères ne connaissaient guère la liberté que sous la forme du privilége; et les priviléges étaient si nombreux, si divers et si bien défendus par l'esprit de corps et l'énergie personnelle, qu'ils formèrent pendant longtemps un ensemble formidable et suffisant de garanties publiques. L'Église surtout, qui avait la première conquis et assuré sa propre liberté, offrait souvent aux libertés publiques ou individuelles un asile, une protection qui leur faisait défaut. Et quand la monarchie absolue eut partout détruit et remplacé les libertés du moyen âge, la puissance et les immunités de l'Église, plus ou moins respectées, parurent aux yeux de certains peuples une compensation plus ou moins suffisante de tout ce que les princes leur avaient enlevé. Mais les temps sont changés. Les services rendus par l'Église, en tant que corporation privilégiée, sont oubliés. Tout privilége, si ancien, si inoffensif, si légitime qu'il soit, répugne à nos générations éprises d'égalité, et qui n'hésiteront jamais à sacrifier la liberté, non-seulement de quelques-uns, mais de tous, aux dangers factices que de faux prophètes leur feront entrevoir pour leur idole.

Cela étant, rêver ou réclamer pour la religion catholique une liberté privilégiée, comme un patrimoine inviolable, au milieu de la servitude ou simplement de la soumission générale, n'est pas seulement le comble de l'illusion; c'est lui créer le plus redoutable des dangers.

Pour moi, j'avoue franchement que, dans cette solidarité de la liberté du catholicisme avec la liberté publique, je vois un progrès immense. Je conçois très-bien qu'on en juge autrement, et que l'on regrette ce qui n'est plus avec une respectueuse sympathie. Je m'incline devant ces regrets; mais je me redresse et je regimbe, dès que l'on prétend ériger ces regrets en règle de conscience, diriger l'action catholique dans le sens de ce passé évanoui, dénoncer et condamner ceux qui repoussent cette utopie.

Du reste, je ne fais point ici de théorie, ni surtout de théologie. Je parle uniquement en homme politique et en historien. Je ne réponds pas par des arguments dogmatiques aux dogmatiseurs qui me condamnent et que je récuse. J'invoque les faits, et j'en tire des enseignements purement pratiques, que je vous propose. J'invoque l'expérience, et voici ce qu'elle répond.

Il n'existe plus un seul pays au monde (j'entends un pays qui

compte dans l'opinion et dans les destinées du monde) où l'Église puisse faire fond sur la protection exclusive d'un pouvoir quelconque. Toutes les tentatives faites pour consolider ou renouer l'antique alliance de l'autel et du trône sur la base de l'emploi du pouvoir coactif contre les adversaires de l'Église ont misérablement échoué. Au contraire, toutes les fois qu'il lui a fallu vivre et lutter contre ces adversaires sans pouvoir armer contre eux le bras séculier, l'Église a retrouvé, avec une merveilleuse rapidité, les beaux jours de sa force et de sa jeunesse.

Au début des temps modernes, un prince généreux et habile, qui fut à la fois un grand homme et un grand roi, Henri IV, introduisit en France la liberté de conscience, sous une forme incomplète, mais la seule que pût alors comporter la société. Il donna l'édit de Nantes. Aussitot éclata cette magnifique efflorescence du génie, de la discipline, de l'éloquence, de la piété, de la charité catholiques, qui place le dix-septième siècle au premier rang des siècles de l'Église. Elle commence avec saint François de Sales, et finit avec Fénelon, ce tendre et courageux apôtre de la liberté de conscience. Le petit-fils de Henri IV, Louis XIV, de la même main qui venait d'imposer à l'Église de France la servitude des quatre articles de 1682, révoqua l'œuvre de son aïeul et proclama l'unité de croyance dans son royaume. Tout le monde y vit le triomphe de l'Église. On crut l'orthodoxie à jamais garantie et l'hérésie extirpée. Or, c'est précisément le contraire qui arriva. C'est l'Église catholique qui, après un siècle tout entier de décadence, se vit à la veille d'être extirpée du sol de la France. La révocation de l'édit de Nantes ne donna pas seulement le signal d'une odieuse persécution. Avec le cortége d'hypocrisies et d'inhumanités qu'elle traînait à sa suite, elle fut l'une des principales causes du relâchemeut du clergé, du débordement et des profanations du dix-huitième siècle. La foi et les mœurs disparaissaient graduellement, quand la Révolution vint proscrire l'Église. Celle-ci ne se releva que dans le sang, mais pour vivre de sa propre vie, pour user désormais, sans privilége et sans appui séculier, de son immortelle énergie, pour donner au monde le spectacle de la prodigieuse renaissance dont nos pères et nous-mêmes avons été témoins.

A la suite de cet exemple, combien d'autres ne pourrait-on pas emprunter à l'histoire contemporaine ! Peut-être y reviendrai-je plus loin. Mais, dès à présent, il faut remarquer que la simple apparence d'une alliance trop intime de l'Église avec le trône suffit

pour la compromettre et l'affaiblir. De 1814 à 1830, nous avons vécu en France sous une Charte qui garantissait la liberté politique et la liberté religieuse, mais en déclarant que la religion catholique était la religion de l'État. Depuis 1824 surtout, le Roi et ses enfants donnaient l'exemple public de la plus sincère piété. Il n'y eut jamais l'ombre d'une mesure violente ou arbitraire contre les dissidents. Mais le ministre de l'instruction publique était un évêque; les instituteurs de toutes les paroisses étaient nommés par les évêques; les professeurs de tous les colléges étaient épurés par Mgr Frayssinous. Or, toute cette protection, si légitime et si naturelle chez les Bourbons, donnée à la religion, n'avait abouti qu'à lui faire atteindre les dernières limites de l'impopularité. En 1830, tous les prêtres, l'abbé Lacordaire entre autres, étaient réduits à ne sortir dans la rue que sous un déguisement laïque.

En 1848, ce même Lacordaire paraissait en froc dominicain dans l'assemblée des représentants du peuple, et un évêque était appelé à bénir l'inauguration de la Constitution républicaine sur la place de la Concorde.

Comment expliquer ce contraste autrement que par l'attitude fière, digne et indépendante que le clergé avait dû prendre, bon gré mal gré, sous la royauté parlementaire? Je ne dis pas que le gouvernement sceptique et indifférent de Louis-Philippe voulût du mal à l'Église; toujours est-il qu'il ne lui a fait que du bien. Au contraire, le gouvernement de la Restauration, qui lui voulait tant de bien, ne lui avait fait que du mal..

Pourquoi cet étrange résultat? Parce que, moins l'Église est solidaire d'un pouvoir quelconque et moins elle invoque son appui, plus elle apparaît forte et populaire en face de la société moderne. Cette vérité était reconnue par tout le monde il y a quelques années. Depuis lors, elle a été reniée par plusieurs, sous l'empire d'une inexcusable illusion. J'imagine que, grâce à de récents événements, elle redevient peu à peu évidente pour tous.

Ne craignez pas, messieurs, que je veuille raconter ici l'histoire de ce qui se passe en France depuis douze ans. Vous comprenez tous le sentiment de réserve et de dignité qui m'empêche d'user de votre bienheureuse liberté pour dire aujourd'hui tout ce que je pense du régime sous lequel je dois rentrer demain pour y achever ma vie.

Je me borne à rappeler, en passant, que, lorsqu'en 1852 l'Empire se releva sur les ruines de la République, en supprimant la liberté de la tribune et de la presse, un trop grand nombre de catholiques

se persuadèrent que le pouvoir absolu allait rétablir la prépondérance politique de l'Église en s'inféodant à elle. On le lui demandait avec tous les transports d'un dévouement passionné. Malgré des avertissements aussi énergiques que répétés, on se précipitait dans ses bras ou plutôt à ses pieds, en lui disant : « Soyez à nous, nous sommes à vous ! » Et on lui montrait nos quarante mille prêtres prêts à devenir les auxiliaires de ses quatre cent mille soldats pour fonder le second Empire. Chacun sait aujourd'hui où tout cela devait aboutir. (*Adhésion.*)

Sans doute l'empereur Napoléon III pouvait user de sa toute-puissance autrement qu'il ne l'a fait. Il pouvait montrer que la répression même extralégale et violente de l'anarchie n'arrêterait le développement d'aucune de nos libertés antérieures. Il pouvait, sans porter aucune atteinte à l'égalité de toutes les confessions devant la loi, achever l'œuvre de l'affranchissement de l'Église, si heureusement commencée sous la royauté parlementaire et sous la République. C'est parce qu'il ne l'a pas voulu que, dès le début de sa dictature, je me suis séparé de lui. Mais reconstituer l'ancienne prépondérance de l'Église sur la base ou sous la forme du privilége, lui donner à elle seule la parole au milieu du silence universel, la laisser seule libre et seule active en face de ses ennemis enchaînés et bâillonnés, c'est à quoi ni lui ni aucun autre potentat du monde actuel ne sauraient réussir, en supposant, par impossible, qu'ils en eussent la pensée. Toutefois la seule idée d'une pareille issue de nos crises perpétuelles, la seule expression de ces prétentions chimériques ont suffi pour refaire à l'Église, en France, une situation périlleuse. Et, s'il éclatait aujourd'hui une nouvelle révolution, on frémit à la pensée de la rançon qu'aurait à payer le clergé pour la solidarité illusoire qui a semblé régner pendant quelques années entre l'Église et l'Empire.

Ne cessons donc pas de nous rappeler et de répéter les belles paroles de M. Guizot, de cet illustre protestant qui s'est couronné d'une gloire nouvelle en défendant contre d'ingrats catholiques la souveraineté pontificale (*applaudissements*) :

« Les bienfaits du despotisme sont courts, et il empoisonne les sources mêmes qu'il ouvre. (*Nouveaux applaudissements.*) Il ne possède pour ainsi dire qu'un mérite d'exception, une vertu de circonstance, et, dès que son heure est passée, tous les vices de sa nature éclatent et pèsent sur la société (1). »

(1) *Histoire de la civilisation en France*, 2e leçon.

Ici, sans doute, je ne prêche que des convertis. Dans la libre Belgique, le pouvoir absolu ne rencontre que de rares admirateurs. Mais je sors d'un pays où, depuis douze ans, l'on a entendu chaque jour, dans le camp catholique, proscrire et maudire la recherche des garanties politiques, la liberté de la tribune et les résistances parlementaires. En étudiant la généalogie de cette école, je lui ai trouvé un ancêtre qui a devancé et résumé toutes les diatribes contre la liberté politique, dans une fameuse lettre du 7 avril 1771 à Saint-Lambert : « Je ne suis pas parlementaire... j'aime mieux obéir à un beau lion qui est né beaucoup » plus fort que moi, qu'à deux cents rats de mon espèce. » (*Mouvement prolongé d'hilarité.*) C'est Voltaire qui écrivait ainsi. Le *beau lion* était Louis XV. Les monarchies absolues finissent ordinairement par un Louis XV, après avoir commencé par un Louis XI.

Les catholiques qui, en Belgique, en Autriche ou ailleurs, seraient tentés de se plaindre des inconvénients et des ennuis de cette forme agréable et honnête de la démocratie qui s'appelle la royauté parlementaire, me rappellent ces libéraux naïfs de la Restauration qui s'étonnaient, après la révolution de Juillet, de voir reparaître le budget d'un milliard. L'illustre émule du grand orateur que je citais tout à l'heure, M. Thiers, leur disait : « Ah! vous vous plaignez d'avoir un milliard à payer; eh bien, saluez au passage » ces rives heureuses, car vous ne les reverrez plus! » (*Hilarité.*) A ceux qui murmurent contre le régime constitutionnel tempéré par la royauté, il faut aussi dire : « Saluez ces rives heureuses, car, une fois quittées, une fois perdues de vue, vous ne les reverrez plus. Il vous faudra désormais naviguer, éperdus et tremblants, en pleine démocratie, en pleine république, en plein suffrage universel, et tâcher de ne pas y perdre la tête. » (*Nouvelle hilarité.*)

Nous voici revenus sur le vaste terrain des dangers de cette démocratie qui a envahi le monde moderne; dangers que les catholiques sont condamnés à rencontrer partout et toujours, mais qu'eux seuls doivent envisager sans crainte, parce qu'eux seuls sont sûrs de trouver dans leur foi la force de les braver et de les surmonter. Souffrez que je résume ces dangers et que je les définisse en quelques mots.

Le premier de tout est cet esprit révolutionnaire qui n'est pas de l'essence de la démocratie, mais qui presque partout se confond avec elle; cet esprit plus fatal mille fois à la liberté, dont il empoisonne les sources, qu'à l'autorité, dont il ne subit que trop volon-

tiers le joug en échange d'une pâture quelconque jetée à ses instincts destructeurs. (*Adhésion.*) C'est lui qui, par les terreurs qu'il inspire comme par les appétits qu'il excite, est le principal auteur de tous les abaissements de la vie publique de notre temps. (*Nouvelle adhésion.*) C'est lui qui condanme la démocratie à se déshonorer en abdiquant et en se personnifiant tantôt dans un César, tantôt dans une Convention.

Là même où la démocratie n'aboutit pas au césarisme, elle est toujours exposée, en Europe comme en Amérique, à être dissoute et broyée par le niveau égalitaire. Il ne s'agit pas de cette égalité raisonnable et légitime qui n'est que l'équité naturelle appliquée aux institutions sociales, mais de cette égalité inique qui, en proscrivant toute indépendance et toute diversité, méconnaît à la fois la première loi de la nature et la première condition de la liberté; qui poursuit le talent et l'intelligence comme les richesses et la naissance; qui dit avec Fouquier-Tinville à Lavoisier : « La République n'a pas besoin de savants ! » et avec M. Louis Blanc, au Luxembourg, en 1848 : « La supériorité d'intelligence ne constitue pas plus un droit que la supériorité musculaire. » Là où elle règne, et elle aspire à régner partout, l'appauvrissement et le sommeil de l'esprit humain suivent de près l'asservissement des cœurs. L'inviolable toute-puissance de la médiocrité propage et fomente une défiance haineuse contre tout ce qui s'élève ou se redresse. Toute pensée libre et virile est mise au ban de l'universelle platitude. Toute dignité personnelle devient suspecte; toute résistance locale ou individuelle, impossible. Le droit est étouffé par la force, comme la qualité par la quantité. Les inégalités naturelles et légitimes nées du travail et du mérite sont sacrifiées aux passions et aux préjugés de la foule. Le talent, l'éloquence, la vertu, la justice sont noyés sous les flots de ces masses aveugles et muettes, irresponsables et inviolables, que nul châtiment n'atteint, que nulle leçon ne corrige, mais que d'indignes meneurs égarent et dominent trop souvent, pour les conduire, à travers les saturnales de l'émeute, aux honteuses douceurs de la servitude. L'individu, le citoyen isolé, demeure dépouillé de toute garantie comme de toute initiative; et la propriété n'est pas moins menacée, pas moins dépréciée que l'individu. Dernier abri du privilége, dernier et incontestable signe de l'inégalité et d'une inégalité choquante entre toutes, elle se voit assimilée à l'aristocratie de naissance (car l'héritage se prête absolument aux mêmes objections que l'hérédité) :

minée chaque jour par les envahissements de l'expropriation appliquée, non plus à la nécessité ou même à l'utilité publique, mais à la convenance ou à la fantaisie des agents de l'État, son inviolabilité risque d'être bientôt reléguée parmi les préjugés gothiques et les obstacles impuissants que le progrès écrase en passant.

Ces symptômes du mal dont tous les peuples modernes sont atteints, éclatent surtout dans les progrès constants et quotidiens de la centralisation, inventée par les princes pour faciliter le triomphe de toutes les révolutions, et qui, après avoir été le tombeau de la royauté du vieux droit, menace de devenir la prison, l'ergastule de la démocratie moderne. Cette centralisation insensée commence heureusement à devenir suspecte aux démocrates intelligents et indépendants; mais nulle part (depuis nos efforts trop rapides et trop timides à l'Assemblée législative de 1849) on n'a songé à lui opposer une digue sérieuse.

Elle continue partout à armer l'État d'une puissance que ne soupçonnaient pas nos aïeux; elle envahit des régions, telles que l'enseignemsnt (1) et la charité, où son action avait toujours été inconnue chez les peuples anciens; elle s'exerce surtout par la distribution exclusive des fonctions publiques, dont le nombre s'accroît sans cesse et dont l'ardente curée enflamme successivement toutes les générations. Cette passion universelle et furibonde des places fait de la société une proie dont vivent des générations entières de parasites, en attendant que d'autres générations de solliciteurs affamés aient réussi à les remplacer par des miracles de servilité ou par la marée montante d'une révolution. Cette lèpre sociale se reproduit dans toute l'Europe avec une régularité effrayante. Il en est de même de cette assimilation graduelle qui s'opère entre les législations et les institutions de tous les pays, sur l'échantillon de la centralisation française. Elle prépare l'avénement d'une sorte de cosmopolitisme nouveau qui finira par tuer la notion de la patrie en même temps que le sentiment de la dignité individuelle. L'Europe marche ainsi par toutes les voies à ce hi-

(1) « En établissant en principe que l'Etat seul enseigne, et qu'un homme ne peut communiquer oralement sa pensée aux autres à moins de se constituer le salaire de l'Etat, le parti libéral a fondé un énorme instrument de tyrannie qui fera courir les plus grands dangers à la civilisation moderne. » Savez-vous qui a dit cela? C'est M. Renan dans la *Revue des Deux-Mondes* de 1858. Il est vrai qu'alors il n'était pas encore chargé d'une mission scientifique par l'Empereur et professeur salarié par l'Etat.

deux régime de l'empire romain, sorti, lui aussi, des flancs d'une démocratie corrompue, et qui trouve de nos jours, chez nos savants officiels, chez nos lettrés de cour et même chez certains professeurs allemands (1), de si effrontés panégyristes. Napoléon Ier a déjà montré à l'Europe continentale qu'il n'était pas impossible de courber les nations les plus civilisées sous le joug d'une universelle humiliation. Les lois et les mœurs des États centralisés et *démocratisés* à l'excès abaisseront désormais devant la conquête les barrières et les obstacles dont ne sut pas toujours venir à bout ce grand homme de proie. Me sera-t-il permis d'ajouter que les progrès de la centralisation ne m'alarment nulle part plus qu'en Belgique? Et si, en échange de la gracieuse et cordiale hospitalité qui nous est offerte ici, j'osais hasarder un conseil d'ami, je dirais aux Belges de tous les partis : « Résistez à outrance aux envahissements de la bureaucratie et de la centralisation. Résistez, non-seulement par amour pour vos libertés politiques et religieuses, mais encore et surtout dans l'intérêt de votre nationalité si chère à tous les cœurs vraiment libéraux. Ne votez pas d'avance dans vos lois l'annexion que répudient votre patriotisme et votre bonheur. » (*Applaudissements unanimes.*)

Celles mêmes d'entre les nations qui échapperaient par leur grandeur matérielle à la honte d'une absorption sympathique demeurent, tant que la démocratie n'aura pas trouvé son assiette morale, exposées à toutes les humiliations que comportent l'égalité sans la liberté et une civilisation raffinée sans vitalité politique. Elles risqueront longtemps de voir les jalousies de l'égalité aboutir à une servilité croissante; les entraînements étourdis de la foule se résoudre en des paniques et des léthargies ridicules; le niveau des caractères s'abaisser en même temps que celui des capacités; la réalité de la vie publique remplacée par de vains simulacres; le droit de chacun asservi à la volonté de tous; la vie politique immolée à l'amour du repos, au besoin d'une sécurité éphémère; la révolution évoquée, tantôt comme un épouvantail, tantôt comme une complice, pour enchaîner la liberté publique; cette liberté supprimée, non pas avec la brutale franchise des sultans, mais avec la sournoise hypocrisie des Césars, qui n'avoue pas et ne laisse pas même avouer la réalité du despotisme; enfin, la dictature exercée au nom de la multitude déclarée souveraine, et payant de sa liberté

(1) Au premier rang desquels il faut signaler MM. Mommsen et Droysen.

la rançon de sa souveraineté dérisoire; maîtresse pendant un jour, esclave le lendemain et pour des siècles.

Voilà pour la vie politique. Mais dans la vie morale, dans la vie de l'âme, que de périls plus graves encore dans l'état social que les usurpations monarchiques des trois derniers siècles ont légué à la démocratie! La passion universelle et exclusive du bien-être; la disparition du frein de l'honneur, car la foule, disait déjà Machiavel, n'est pas tenue d'avoir de l'honneur; la folle confiance de l'orgueil humain, l'infatuation de l'utopie, le culte dépravé du succès immoral, l'humilité chrétienne remplacée par la servilité, d'incessantes et formidables tentations dans tous les domaines de la pensée et de l'action; la vogue d'une publicité sans bornes, acquise à tout ce qui attaque le dogme et la morale chrétienne; l'effrayante popularité d'écrivains sans pudeur et sans foi, si bien qualifiés par M. Guizot de *malfaiteurs intellectuels* (*mouvement d'adhésion*); le théâtre transformé, sous la protection de la police, en laboratoire d'insultes et de calomnies contre nous; l'histoire, indignement falsifiée, transformée tantôt en réceptacle d'immondices, tantôt en réhabilitation systématique des persécuteurs et des bourreaux, depuis Henri VIII jusqu'à Robespierre; le roman devenu, non plus seulement, comme autrefois, le pourvoyeur du sensualisme, mais encore le prédicateur de la théologie du mal et l'anatomiste des difformités sociales (*nouvelle adhésion*); l'éducation de nos enfants, celle même de nos filles, convoitée, disputée par la main insatiable des monopoleurs incrédules qui, sous le nom et les couleurs de l'État, nous les arracheraient pour les enfermer dans des prisons intellectuelles et les y retenir jusqu'à ce que la trace des croyances domestiques soit oblitérée de leurs âmes; la religion, enfin, victime de l'indifférence des masses, de l'acharnement des lettrés, de la défiance ou de l'hostilité du pouvoir, en attendant que la vraie théorie puisse devenir applicable. Et cette théorie, la voici, exposée à treize ans de distance par deux apôtres qu'il convient de louer au moins de leur franchise. En novembre 1849, un représentant du peuple, alors assez notoire, M. Félix Pyat, disait, dans une lettre publique aux électeurs : « La République a les deux pouvoirs, les deux glaives, car elle procède de la souveraineté du peuple, et le peuple est souverain spirituel comme il est souverain temporel. Plus de tiare ni de couronne. Le peuple est pape comme il est roi. »

Et l'an dernier ici même, en Belgique, à Bruxelles, au congrès

de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales, un démocrate français a dit : « Non, messieurs, nous ne voulons pas des deux glaives, nous n'en voulons qu'un; mais nous voulons l'avoir dans la main (1). » (*Sensation prolongée.*)

Vous le voyez, ces aspirations à la fois naïves et féroces de la tyrannie future nous ramènent aux plus odieuses servitudes du passé. L'idéal de cette démocratie antichrétienne et antilibérale n'est autre que l'omnipotence concentrée dans une seule main, et l'écrasement de l'âme et du corps sous un pouvoir unique, comme en Chine, comme dans l'antique Égypte, comme dans l'empire romain (2). Et, ainsi que l'a démontré dans trois pages admirables notre savant Dœllinger (3), le despotisme unitaire de l'empire romain était bien moins menaçant pour la liberté de l'âme et de la foi chrétienne que ne le serait l'absolutisme de l'État moderne : ces premiers Césars ne connaissaient ni la censure, ni la police, ni l'enseignement officiel, ni la bureaucratie, ni le télégraphe, ni les chemins de fer, ni la gendarmerie, ni aucune des ressources infinies que la civilisation met au service de la tyrannie. (*Nouvelle sensation.*)

En voilà bien long sur les dangers qui menacent l'âme et la société sous le régime démocratique, et je n'ai pas tout dit. Mais j'ai tenu à ne dissimuler ni les périls du présent ni ceux de l'avenir devant une assemblée de chretiens, appelés à lutter, eux et leurs enfants, avec la grâce de Dieu, contre toutes les inventions et tous les triomphes du mal.

Faut-il en conclure que ces dangers, que ces maux soient plus graves, plus terribles que ceux auxquels nos pères ont été exposés, et dont l'Église a triomphé jusqu'ici ? Je réponds hardiment : Non. Le monde a toujours été livré à des tentations et à des épreuves faites pour épouvanter les chrétiens, mais non pour les vaincre. Le régime féodal, cette glorieuse et féconde réaction contre l'abaissement monarchique de Rome et de Byzance, à côté de ses bienfaits

(1) *Annales de l'Association internationale pour le progrès des sciences sociales*, 2e liv., p. 160.

(2) Qu'on veuille bien réfléchir sur l'abîme de servitude que recèle une phrase comme celle-ci, que j'extrais du *Siècle*, c'est-à-dire de l'organe le plus répandu de la démocratie antichrétienne et antilibérale : *L'Etat doit obliger chaque citoyen à le servir de son intelligence comme de son bras* (n° du 5 décembre 1861). Louis XIV disait bien : *L'Etat, c'est moi;* mais il n'eût jamais osé en tirer cette conséquence.

(3) *Heitenthum und Christenthum*, p. 415.

et de son incontestable grandeur, de sa robuste et virile liberté, a vu se creuser dans son sein des abîmes de corruption et d'égoïsme, où il a fini par s'engloutir. Avec les seuls écrits des grands saints du moyen âge, tels que saint Bernard et saint Pierre Damien, je me charge de tracer de n'importe quel siècle, entre le septième et le treizième, ces deux âges d'or de la société du moyen âge, un tableau non moins lamentable et non moins vrai que celui qui vous a peut-être troublés tout à l'heure. D'ailleurs, en admettant que les maux d'autrefois aient été moindres que ceux d'aujourd'hui, nous n'avons pas le choix. Il ne nous est pas donné d'échanger les maux du dix-neuvième siècle contre ceux du douzième, mais il nous est imposé de lutter contre ceux de notre temps, et j'ajoute avec une entière confiance : Il nous est parfaitement possible de les vaincre. (*Adhésion.*)

Tous les périls que je viens de signaler menacent également l'Église et la société. Mais l'Église, bien plus sûrement que la société, en possède le remède. Après le secours d'en haut, qui ne saurait lui manquer, elle trouvera dans les idées et dans les institutions de la démocratie elle-même les armes et les ressources nécessaires pour combattre victorieusement les dangers et les infirmités que la démocratie a enfantés. *Salus ex inimicis tuis.*

Je ne vais pas jusqu'à prétendre que la religion puisse suffire à défendre le monde moderne de la ruine morale qui le menace. L'exemple de l'empire romain devenu chrétien, et tombé, sous le nom de Bas-Empire, au dernier rang du mépris des hommes, me préservera de cette illusion. Mais j'affirme que la société contemporaine ne se sauvera pas sans un recours énergique au christianisme intégral, au christianisme dans sa forme la plus complète et la plus vitale, à l'Église catholique. Ce ne sera pas assez de toute la sagesse, de tout le courage, de toutes les vertus des générations présentes ou futures, pour lutter contre de si formidables périls; elles y succomberont, si elles s'obstinent à s'y engager sans Dieu, sans le Dieu des chrétiens, le Dieu de l'Église. Oui, si la démocratie, devenue souveraine et seul arbitre de ses destinées, imite la bourgeoisie voltairienne dans sa répugnance pour le frein religieux, dans son indifférence pour le frein moral, dans sa haine du prêtre; si, comme sa devancière, elle se laisse pervertir et énerver par la prospérité, pour ne retrouver la foi et la raison que sous l'empire de la souffrance et de la peur, on peut lui prédire une prompte et honteuse ruine. (*Applaudissements.*) Elle ne se relèvera,

de temps à autre, dans un paroxysme de turbulence éphémère, que pour retomber chaque fois plus bas dans l'abîme du césarisme.

La religion, nous l'avons dit cent fois, *a besoin de la liberté;* mais nous avons toujours ajouté : *La liberté a non moins besoin de la religion,* et plus, mille fois plus que toute autre, *la liberté démocratique.* Sans le secours de l'antique bienfaitrice du monde, toujours vivante et toujours jeune, jamais la liberté moderne ne viendra à bout des obstacles et des ennemis qui l'assiégent. Plus on est démocrate, plus il faudrait être chrétien; car le culte fervent et pratique du Dieu fait homme est le contre-poids indispensable de cette tendance perpétuelle de la démocratie à constituer le culte de l'homme se croyant Dieu. (*Vive approbation.*) L'enivrement de soi, l'idolâtrie du bonheur terrestre, l'apothéose de la raison souveraine du peuple souverain, ce poison inhérent au développement de la démocratie, ne rencontre d'antidote que dans la foi et l'humilité du chrétien.

C'est pourquoi Tocqueville, cet illustre contemporain que l'on cite déjà comme un ancien, a prononcé cette sentence immortelle : « Plus l'homme s'accorde de liberté sur la terre, plus il doit s'enchaîner du côté du ciel. » (*Applaudissements.*)

Ici encore, les faits parlent plus haut que la théorie. Tous les pays qui ont conquis et conservé la liberté, toutes les révolutions démocratiques qui ont réussi, portent au front la marque indélébile de la religion; témoin la Hollande au seizième siècle, l'Angleterre au dix-septième, l'Amérique au dix-huitième, et je suis fier de pouvoir ajouter : La Belgique au dix-neuvième. Interrogez tous ceux qui reviennent des États-Unis, ils vous diront à quel point ce peuple immense, si grand, si belliqueux, si prodigieux au milieu de ses malheurs, de ses discordes, est dominé par la religion, et comment cette religion, sous une forme le plus souvent incomplète, erronée, mais sérieuse et sincère, demeure la première de ses institutions politiques, la seule même qui soit universelle et invariable. Le crime des auteurs de la révolution française, crime impardonnable devant Dieu et devant les hommes, c'est d'avoir méprisé, outragé et persécuté la religion de la France. C'est pour cela qu'elle n'a pas réussi, et qu'on a pu dire d'elle avec une haute et triste raison : « Civilement, elle a fait son œuvre; politiquement, elle n'est jusqu'ici qu'une grande espérance trompée (1).

(1) Le prince Albert de Broglie, en 1855.

Insistons sur cette nécessité impérieuse pour la démocratie moderne de recourir humblement et cordialement à la religion de ses pères. Dans l'une des phases plus récentes de cette révolution *qui dure encore*, au 24 février 1848, une main ennemie pénétra dans le cabinet du grand et intègre orateur que l'émeute venait de proscrire, y déroba les notes qu'il se proposait de porter le lendemain à la tribune, et les livra à la publicité. On y lisait entre autres cet axiome : « Deux caractères essentiels du bon citoyen dans un pays libre : 1° savoir respecter et supporter la liberté d'autrui; 2° savoir se servir de sa propre liberté (1). »

Or, je le demande, qui donc enseignera l'art de pratiquer ces deux conditions au bon citoyen de la démocratie moderne? Qui, si ce n'est la religion? — Qui lui enseignera surtout à réagir contre le niveau écrasant de l'État moderne? Qui lui inspirera cette force morale, cette patience virile, cette persévérance invincible, cette intraitable indépendance dont nous aurons de plus en plus besoin pour tenir tête au torrent? (*Mouvement.*) Qui maintiendra la vie dans nos âmes et l'espérance dans notre cœur, quand nous aurons roulé de mécompte en mécompte, de servitude en servitude, quand nos votes, nos vœux, nos discours seront noyés dans les clameurs serviles de la foule, quand nos mains seront désarmées, nos lèvres cousues, notre plume brisée? (*Longue approbation.*) Qui, si ce n'est la religion? Car elle seule est la source intarissable de cette force surnaturelle qui maintient le ressort des âmes, qui leur instille l'instinct du droit, de la dignité et de la liberté. J'ajoute encore et toujours : La religion personnifiée dans l'Église catholique; car c'est elle, et elle seule, qui, malgré certaines alliances regrettables et certaines apparences contraires, finira toujours, à un jour donné, par entrer en lutte avec le pouvoir absolu. Elle seule a su résister au premier des Napoléons, à l'heure où le continent tout entier se prosternait devant lui. Elle seule sait encore, comme aux jours de sa jeunesse, enfanter des martyrs; et le martyre, a dit je ne sais plus quel philosophe, est une invention du ciel pour dompter les maîtres de la terre. (*Acclamations.*)

Qui encore parviendra à consolider, à rétablir dans la conscience des masses cette notion de la propriété qui a déjà reçu de si rudes atteintes et que menacent bien d'autres dangers? N'est-ce pas, encore une fois, la religion? Car, on l'a dit très-justement, « pour

(1) Guizot, *Projet de discours* publié dans la *Revue rétrospective*, n° 28.

croire à la propriété, quand on ne croit pas à Dieu, il faut être propriétaire (1). » (*Rires universels et prolongés.*) Eh ! qui donc pourrait contenir et réprimer cette passion universelle et exclusive du bien-être dont nous risquons tous d'être à la fois complices et victimes, si ce n'est l'Église catholique, elle qui a toujours consacré, avec une sollicitude toute spéciale, l'inviolabilité de la propriété, mais en inspirant au propriétaire l'esprit de sacrifice et d'abstinence, en imprimant à la propriété elle-même le caractère d'une charge, d'une obligation morale? elle qui a donné au monde le type le plus complet, le plus universel et le plus varié de cette propriété corporative si sagement garantie et pratiquée en Angleterre et en Hollande comme en Amérique, si follement méconnue par nos législateurs modernes, et dont la coexistence est indispensable à la propriété individuelle, pour garantir et consolider celle-ci ? elle, enfin, dont la spoliation inexcusable a donné le signal de tous les attentats commis au nom de l'État contre le droit privé et justifié d'avance tous les arguments du communisme et du socialisme moderne ? (*Adhésion.*)

Je pourrais ainsi passer en revue toutes les plaies et tous les périls que je signalais tout à l'heure, montrer partout le remède à côté du mal, et ce remède toujours accessible et toujours efficace entre les mains maternelles de l'Église. Mais le temps presse, et je me borne à ceci. Toutes les aspirations libérales et légitimes de la société moderne impliquent le développement énergique de l'*effort* et de la *responsabilité*, de l'effort *moral* et de la responsabilité *individuelle*, c'est-à-dire des deux notions fondamentales de la vie chrétienne. A qui donc pourrait-elle s'adresser pour apprendre à discipliner l'effort, à définir et à mesurer la responsabilité, si ce n'est à la religion chrétienne ? N'est-ce pas là qu'elle est assurée de trouver l'inappréciable et indispensable secours de ces grandes vertus naturelles que la religion adopte, conserve et propage, que l'Église catholique a consacrées sous le nom des quatre vertus cardinales, et qui, reconnues et vantées par la philosophie, n'ont cependant trouvé leur véritable sanction et leur entier développement qu'au sein des sociétés chrétiennes? Ce n'est pas à la politique, c'est au catéchisme que nous demanderons leurs noms et leurs attributs : la *prudence*, qui éclaire et gouverne notre esprit; la *justice*, qui repose sur le respect du bien et du droit d'autrui ; la *tem-*

(1) *L'Univers*, en 1848.

pérance, qui réprime toute convoitise déréglée; la *force*, *fortitudo*, c'est-à-dire la force d'âme, qui sait tout braver pour accomplir le bien et tout souffrir plutôt que de manquer au devoir. J'ose dire qu'aucun régime n'exige la pratique exacte et constante de ces quatre vertus autant que la démocratie. Aucune constitution ni aucun programme politique ne remplacera pour elle cette page du catéchisme. (*Approbation prolongée.*)

Mais, pour appliquer ces remèdes souverains dont les catholiques sont dépositaires, pour exercer sur la société moderne l'action salutaire qui leur appartient, il leur faut autant de bonne foi que d'abnégation. Il faut surtout que des malentendus invétérés soient éclaircis et dissipés. Il ne faut plus qu'on puisse nous soupçonner de ne pas accepter les conditions d'une époque militante, ni de sacrifier les nécessités urgentes du temps actuel à des chimères, à des regrets, même les plus naturels et les plus honorables, ni surtout de vouloir ramener le monde, directement ou indirectement, à un passé éteint sans retour.

Aucune précaution n'est superflue pour rassurer la susceptibilité ombrageuse de l'opinion à cet endroit. On a toujours et partout les yeux ouverts sur notre conduite, sur nos écrits, sur nos discours, et, dès que nous donnons un prétexte quelconque à croire que des doctrines hostiles à la société moderne sont au fond de notre cœur, nos ennemis s'emparent de ce prétexte, si frivole qu'il soit, pour l'exploiter contre l'Église et contre la vérité catholique, pour justifier leurs préventions, leurs violences et leurs iniquités (1).

D'ailleurs, de même qu'il ne faut pas juger l'Église ni l'ensemble de la doctrine catholique d'après les paradoxes ou les palinodies de tel écrivain excentrique, il ne faut pas non plus juger le fond des principes de la démocratie ni le fond du cœur des masses démocratiques d'après les invectives ou les dénonciations des romanciers et des journalistes en vogue. Tout condamner dans la société moderne parce qu'elle est démocratique, c'est s'abandonner à une aberration aussi puérile que de tout admirer dans la

(1) « Avant tout, les catholiques et la presse catholique doivent éviter tout ce qui pourrait faire croire qu'il y a dans le passé certaines institutions, certaines formes politiques et sociales qui échappent, selon nous, à tout perfectionnement ultérieur; que nos efforts tendent à les louer sans réserve et à les recommander à la génération future comme l'unique moyen de salut. » Mgr KETTLER, évêque de Mayence, *Liberté, Autorité, Église*, 1862, ch. Ier, p. 8, de la traduction de M. l'abbé Belet.

société ancienne parce qu'elle était aristocratique ou monarchique (*Nouvelle adhésion.*) La classe moyenne, la bourgeoisie elle-même, que l'on attaque si volontiers aujourd'hui, d'en haut et d'en bas, et à qui l'on fait payer cher sa prépondérance momentanée; la bourgeoisie, qui a commis de si grandes fautes, n'a pas été tout entière coupable de ces fautes. A côté de ceux qui les ont commises, et qui, au besoin, les recommenceraient, elle renferme beaucoup d'éléments honnêtes et précieux, beaucoup d'âmes qui ont toute sorte de droits à être étudiées, ménagées et ramenées. Que dis-je? N'est-ce pas elle qui peuple de ses enfants nos conférences de Saint-Vincent de Paul? N'est-ce pas elle qui a donné au catholicisme la plupart de ses plus généreux champions, tels que Lacordaire et Ozanam, pour ne citer que les morts? Il y a une certaine haine contre le bourgeois, dont certains catholiques se font imprudemment les échos, et qui n'est au fond qu'un symptôme morbide de la jalousie plébéienne dont notre société est atteinte. Ce qu'on poursuit en lui, c'est encore un semblant d'aristocratie, un dernier débris de hiérarchie sociale. (*Très-bien!*) Un dénigrement âcre et venimeux ne guérira aucune des plaies d'une société où la bourgeoisie et le peuple, où toutes les classes se confondent et se pénètrent par des influences mutuelles qui font retomber sur l'ensemble le bien et le mal que l'on serait tenté d'imputer à telle ou telle fraction du corps social. Ne soyons donc ni les panégyristes ni les détracteurs à outrance de la société moderne. Sachons l'étudier, l'avertir, la corriger, s'il se peut; mais sachons surtout reconnaître que nous n'en verrons pas d'autre. Mieux vaut mille fois le reconnaître et la servir, avec l'espoir de la purifier et de la relever par la justice et la vérité. C'est le meilleur, peut-être l'unique moyen d'empêcher les révolutionnaires et les Sardanapales de mettre la main sur elle pour l'exploiter au profit de leur cupidité ou de leur égoïsme.

Mais il ne suffit pas d'établir que le catholicisme peut et doit apporter un remède souverain aux maux de la démocratie, je prétends encore établir que le catholicisme n'a rien à redouter de la démocratie libérale, et a tout à espérer du développement de toutes les libertés qu'elle comporte.

Le catholicisme a tout intérêt à combattre pour son propre compte ce qui menace et ce qui compromet la société moderne et la liberté, qui en est le principe nouveau et vital. L'absolutisme, la centralisation, la démagogie, voilà les grands ennemis de la démo-

cratie libérale : ce sont aussi les forces que l'Église rencontre partout sur son chemin, partout armées et partout implacables contre elle.

Refouler les envahissements de l'État, consacrer le droit de propriété, respecter la liberté individuelle, établir et maintenir le droit d'association, voilà ce qu'exigent le progrès et la consolidation de la démocratie, voilà aussi ce que doit vouloir l'Église, car nul n'en profitera autant qu'elle.

Toutes les extensions de la liberté politique et civile seront favorables à l'Église, et toutes les restrictions tourneront contre elle. Quelle est donc la liberté moderne qui ne soit désormais ou nécessaire ou au moins très-utile à l'Église? Il y a des libertés dont la démocratie se soucie peu, et que les catholiques regrettent ou réclament avec raison, telles que la liberté de tester, la liberté de la charité; il n'y en a pas une seule parmi celles que la révolution a enfantées dont les catholiques n'aient encore plus besoin que les démocrates. (*Approbation.*)

Partout aujourd'hui ce sont les catholiques qui ont besoin de la liberté, et qui, bon gré mal gré, l'invoquent ou la regrettent. Partout ce sont nos adversaires qui la restreignent, ou la violent, ou l'escamotent, en invoquant contre nous le maintien ou l'extension des usurpations de l'État sur le domaine de la conscience, de la famille, de la propriété et du libre arbitre.

C'est pourquoi il ne faut jamais cesser de répéter les fortes paroles écrites il y a vingt ans par celui qui est devenu le plus illustre de nos évêques, et dont chaque jour écoulé depuis lors n'a fait qu'accroître la glorieuse autorité :

« Ces libertés si chères à ceux qui nous accusent de ne pas les aimer, nous les proclamons, nous les invoquons pour nous comme pour les autres...

» Nous acceptons, nous invoquons les principes et les libertés proclamés en 89...

» Vous avez fait la révolution de 1789 sans nous et contre nous, mais *pour nous*, Dieu le voulant ainsi malgré vous (1). » (*Applaudissements et bravos prolongés.*)

Prenons une à une les idées les plus populaires, les institutions les plus acceptées au sein de la démocratie moderne, je défie qu'on

(1) DUPANLOUP, *De la pacification religieuse*, 1844.

en trouve une seule qui, dans l'état actuel du monde, ne soit acceptable ou même profitable aux catholiques.

Le dix-neuvième siècle se vante, et avec raison, d'avoir restauré l'idée de nationalité. Cette idée, comme je viens de l'indiquer, je la crois plutôt menacée que servie par le progrès de la démocratie cosmopolite. Transformée en principe absolu, elle peut, comme toutes les idées et tous les principes de ce monde, provoquer des applications immodérées, périlleuses, et tomber dans l'absurde. Mais, prise en soi, sans exagération, sans abus, elle est une vérité, et, comme toute vérité, elle est une puissance. Or, cette idée d'où vient-elle? Qui donc a baptisé, béni, instruit, formé, consacré toutes les nationalités chrétiennes? qui donc a veillé sur leur croissance avec la plus maternelle tendresse, si ce n'est l'Église? Dans l'antiquité ne sont-ce pas les peuples religieux par excellence, comme les Juifs et les Romains, qui ont maintenu la flamme toujours vivante de l'esprit national, dans la bonne comme dans la mauvaise fortune? Et dans le monde moderne, qu'il s'agisse de nationalités triomphantes comme la France, ou souffrantes comme l'héroïque Pologne, de nationalités unitaires comme l'Espagne, ou mixtes comme la Hongrie, de nationalités d'origine latine, d'origine germanique ou d'origine mixte comme la vôtre, qui donc ont-elles toutes trouvé à côté de leur berceau et pendant toute leur carrière, si ce n'est l'Église, ses missionnaires, ses pontifes, ses apôtres, ses saints, ses moines, ses innombrables ministres perpétuellement courbés sur les sillons qu'ils creusent de siècle en siècle pour y semer la civilisation, la vertu, la justice et la liberté? (*Vive adhésion.*) Il faut supposer, d'un côté, le comble de l'ingratitude et, de l'autre, un abîme d'inintelligence pour établir un conflit entre la régénération légitime des nationalités opprimées et l'inépuisable maternité de l'Église.

D'autres m'objecteront peut-être le suffrage universel. Le suffrage universel! Je n'en suis pas l'apologiste; j'en suis, au contraire, la victime. (*Hilarité.*) Mais il existe, et il menace de gagner chaque jour du terrain. Ceux qui le réprouvent ou le contestent en droit ne peuvent faire autrement que de le reconnaître comme un fait, et, sachez-le bien, ce fait, une fois introduit, deviendra un fait définitif et une conquête irrévocable. Mais ce fait ou ce droit qu'a-t-il donc d'incompatible avec l'Église, avec la vérité catholique? Nous autres, vieux libéraux, vieux parlementaires, hommes des anciens partis, comme disent les nouveaux courtisans (*nou-*

velle hilarité et bravos), nous pouvons bien nourrir de graves appréhensions, de légitimes inquiétudes sur la possibilité de concilier la pratique du suffrage universel avec les lumières et l'indépendance qu'exige le gouvernement représentatif chez le corps électoral. Mais, tous, victimes ou vainqueurs du suffrage universel, nous avons le même intérêt à désirer, à exiger qu'il soit éclairé, affranchi, délivré de toute influence abusive, de la pression des menaces ou des promesses du pouvoir. Ce n'est pas seulement notre intérêt, c'est notre devoir, notre honneur, notre avenir moral qui nous imposent ce programme. En quoi ce programme peut-il blesser les intérêts ou les droits de l'Église? Pourquoi, d'ailleurs, l'Église, née pour éclairer, pour convertir, pour gouverner, non pas quelques hommes, mais tous les hommes, pourquoi craindrait-elle d'être en contact avec les masses sur le terrain du suffrage électoral? Ah! je suis mille fois de l'avis de ceux qui estiment que l'Église ne doit descendre sur ce terrain, comme sur tout champ de bataille électoral, qu'à très-bon escient, avec d'infinies précautions et pour des motifs strictement impératifs. Mais, une fois admise la nécessité pour elle de sortir dans certains cas de sa neutralité politique, pourquoi donc reculerait-elle plutôt devant le suffrage universel que devant le suffrage restreint? N'a-t-elle pas, au contraire, d'autant plus de facilités pour parler aux hommes que la sphère de son action grandit? N'a-t-elle pas mille moyens légitimes d'arriver au cœur, à l'esprit, à l'oreille des masses? Et, dût-elle échouer une fois, deux fois, dix fois même, ne peut-elle pas espérer, à meilleur droit que personne, des retours salutaires, des revanches éclatantes? Dût-elle même n'y rencontrer qu'un perpétuel mécompte, s'y exposer avec bonne foi et avec confiance dans son droit serait mille fois moins humiliant que de tout attendre soit de la faveur d'un prince, ce qui est le plus grossier des piéges, soit de la reconstruction d'une aristocratie, ce qui est la plus chimérique des utopies. (*Très-bien! très-bien!*)

Que dirons-nous du grand principe démocratique de l'égalité devant la loi, de l'égale répartition des charges et des obligations civiles et sociales? En quoi peut-il nuire à l'Église, ou gêner son action, ou blesser ses principes? En vérité, cela n'a plus besoin d'être discuté. Ah! nous le savons bien, il y a encore de par le monde des priviléges, et on les invoque encore, et on en créerait très-volontiers de nouveaux, mais uniquement contre l'Église, contre nous, à notre détriment, et jamais ni nulle part à notre

profit. (*Adhésion.*) Dans l'ordre temporel, l'avénement de tout le monde à tout; toutes les carrières envahies par un nombre illimité de prétendants pour un nombre limité de places; les plus hautes fortunes exposées en prime aux ambitions les plus obscures; des convoitises ardentes et innombrables allumées par l'éducation dans tous les cœurs, puis éteints par d'inévitables mécomptes chez les naufragés de la concurrence universelle, toujours disposés à attendre d'une révolution ce que la chance ordinaire leur a refusé: voilà ce qu'entraîne la démocratie moderne. Certes, il y a là un péril sérieux pour l'organisation politique, pour le repos social, et il peut être permis aux hommes politiques de s'en effrayer. La société en mourra peut-être. Mais l'Église! elle en a vécu, et depuis dix-huit siècles. (*Mouvement prolongé.*) Oui, que fait-elle autre chose, depuis qu'elle existe, si ce n'est de vivre de ce principe et de ce péril, elle qui n'a jamais admis dans sa puissante hiérarchie aucune condition de naissance ou de fortune, qui a toujours appelé aux plus éminentes dignités de cette hiérarchie les plus obscurs d'entre ses enfants, qui a eu pour premier pape un pêcheur du lac de Tibériade, et qui, en plein moyen âge, en pleine aristocratie féodale, n'a pas connu de pontife plus illustre et plus puissant que saint Grégoire VII, le fils d'un charpentier toscan? (*Nouveaux bravos.*)

Mais serrons la question de plus près. Prenons la Constitution belge, la plus libérale en même temps que la plus démocratique de l'Europe. En venant ici, je me suis arrêté, comme toujours, avec une émotion profonde, devant ce monument du Congrès et de la Constitution, élevé à votre indépendance nationale par les mains de la liberté satisfaite (*adhésion*), et couronné par la statue d'un roi honnête homme (*nouvelle adhésion*), d'un roi fidèle à tous ses serments, et dont le règne aura été, non-seulement le plus long, mais aussi le plus heureux, le plus populaire et le plus honoré de tous les règnes de ce siècle. (*Applaudissements universels. Interruption prolongée. L'assemblée tout entière se lève pour adhérer de la voix et du geste aux paroles de l'orateur.*) Au-dessous de la statue de ce roi exceptionnel, j'ai vu quatre autres statues qui représentent les quatre grandes libertés que votre Constitution a données à la Belgique pour patrimoine et au monde pour exemple : la liberté de l'enseignement, la liberté d'association, la liberté de la presse et la liberté des cultes. Ce sont des catholiques, j'en appelle à tous les souvenirs, ce sont des catholiques qui ont le plus contribué à ce

que ces quatre libertés fussent données pour bases fondamentales à votre édifice constitutionnel. (*Nouveaux applaudissements.*) Ils ont eu mille fois raison, quoi qu'en aient pu dire quelques fanatiques d'absolutisme et d'intolérance. Je les en remercie avec le plus tendre respect; l'expérience les a mille fois justifiés, car il n'est pas une seule de ces libertés qui, aujourd'hui comme en 1830, ne nous soit indispensable à nous, à vous, à tous les catholiques des deux mondes. (*Très-bien! très-bien!*)

La liberté de l'enseignement! Inutile d'insister sur ce point. C'est nous qui l'avons surtout et partout proclamée; c'est à nous que surtout et partout elle profite; c'est contre nous, exclusivement contre nous, qu'elle est sans cesse méconnue ou violée par la force ou par la ruse; c'est à nous surtout qu'on la refuse là où elle n'existe pas encore.

La liberté d'association! Mais c'est encore à nous surtout qu'elle profite; c'est à nous surtout qu'elle est nécessaire, absolument nécessaire pour toutes nos œuvres de charité, d'enseignement, de dévouement, de vie spirituelle et pénitente, pour que l'Église, notre mère, puisse vivre de la plénitude de sa vie, sans être enchaînée, mutilée, comprimée dans l'essor miraculeux de son immortelle jeunesse, de sa prodigieuse fécondité. C'est à notre détriment que sont maintenues ces lois vexatoires, surannées, inhumaines, misérables débris de tous les régimes despotiques, qui refusent aux chrétiens associés pour le service de Dieu et du prochain l'égalité, la liberté et la fraternité civique. (*Adhésion.*)

La liberté de la presse! C'est-à-dire la publicité, c'est-à-dire la vie intellectuelle, morale, littéraire et scientifique, politique et sociale. Mais où en seraient les prêtres, où en seraient les évêques, où en serait le Pape lui-même, dans l'état actuel du monde, si la presse était partout, comme elle l'est dans certains pays, sous la main du pouvoir, censurée, mutilée, étouffée, au gré de quelques laïques? Comment s'y prendraient-ils pour faire connaître à leur troupeau la vérité, le devoir, la véritable et suprême autorité? A Dieu ne plaise que je méconnaisse les abus de la presse, ou que je veuille réclamer, comme quelques-uns, son impunité absolue, sa liberté illimitée! Je ne suis même pas de ceux qui croient que les bons livres ou les bons journaux puissent réparer tout le mal que font les mauvais journaux et les mauvais livres. Mais j'affirme que, dans les pays que nous représentons ici, France, Angleterre, Allemagne, Italie, toute restriction arbitraire infligée à la presse ne

tournera qu'au profit des ennemis de la religion, ne servira qu'à accroître le monopole oppressif des vieux journaux, ne gênera et ne supprimera que les publications catholiques, ne laissera passer librement que le poison et ne confisquera que l'antidote. Nulle part elle ne profitera à l'Église ; il n'en résultera qu'un état de choses comme celui que nous voyons en France, où sept évêques n'ont plus le droit de se concerter pour donner, par la voie des journaux, un avis aux fidèles sur leur devoir électoral, tandis que cent journalistes, officieux ou autres, tenus à la plus stricte réserve envers le dernier des sous-préfets, peuvent, chaque jour, discuter et décrier les droits, les intérêts et les vérités de la religion, tandis que les professeurs salariés par l'État pour instruire la jeunesse peuvent impunément blasphémer contre la divinité de Jésus-Christ. J'appelle et j'approuve de tous mes vœux des mesures non préventives qui réprimeraient équitablement les abus de la presse là où il en existe; j'approuve et j'appelle bien plus ardemment encore toutes celles qui, en la dégageant des entraves fiscales ou policières qu'elle rencontre ailleurs qu'ici, lui permettront de créer une publicité loyale, sérieuse, complète. Car la publicité, c'est l'arme des faibles, c'est le refuge des vaincus, c'est le frein des forts, des méchants, des menteurs (*vive adhésion*) ; c'est, dans une société démocratique, la garantie suprême, celle que nulle autre ne peut remplacer, et qui peut seule tenir lieu de toutes celles que trouvait l'ancienne société dans la hiérarchie des rangs, dans l'indépendance des situations, dans l'empire des traditions. Pour nous, catholiques, qui sommes en minorité dans tant d'États modernes, et qui, là même où nous sommes en majorité, n'en avons ni le droit ni la force, c'est le premier de nos besoins. La liberté de la presse, c'est la liberté de la plainte, et la plainte, quand elle a pour auxiliaire la publicité, c'est le levier qui renverse les murailles des citadelles et des cachots. (*Très-bien!*) Oui, si oppressive que soit la légalité, si violents que soient les préjugés populaires, la plainte armée du droit d'écrire et de parler saura en venir à bout. (*Nouveaux bravos.*)

C'est la liberté de la presse, aidée et dirigée par la liberté de la tribune, qui a arraché, après trente ans d'efforts, l'émancipation des catholiques au bigotisme de la protestante Angleterre. Ce sont elles qui, après dix-huit ans de lutte, ont conquis la liberté d'enseignement sous la République française. J'entends dire quelquefois que les catholiques sont opprimés en Belgique; j'ai même lu très-récemment dans une feuille française « que la Belgique était un

théâtre d'expérimentation destiné à montrer tout ce que la religion avait à redouter sous une Constitution libérale (1). » Mais, je vous le demande, à vous, Belges, qui m'écoutez, lequel vaut le mieux d'être opprimé comme on l'est en Belgipue, avec la faculté de parler et d'écrire librement, et de faire les élections que vous faisiez il y a deux mois, ou d'être protégé comme on l'est ailleurs, avec un bâillon dans la bouche? (*Explosion d'applaudissements.*)

Reste la *liberté des cultes*, que je ne sépare à aucun titre de ses sœurs; mais cette matière veut être traitée avec quelque détail. C'est une thèse immense et à quelques égards nouvelle dans une assemblée comme la vôtre. Vous êtes fatigués, et moi aussi; permettez-moi de ne la développer que demain.

---

(1) *Le Monde* du 6 mars 1863. — C'est d'ailleurs le mot d'ordre permanent de toute cette école. *L'Univers* du 16 mars 1858 disait déjà : « La Belgique est donnée en exemple aux nations catholiques pour leur montrer ce qu'un peuple chrétien peut attendre du règne des libertés modernes. »

SECOND DISCOURS

PRONONCÉ PAR M. LE COMTE DE MONTALEMBERT,

l'un des quarante de l'Académie française.

(21 août.)

ÉMINENCES, MESSEIGNEURS, MESSIEURS,

Un catholique qui vient défendre devant une assemblée catholique la liberté des cultes, laquelle n'est autre chose que l'application pratique et sociale de la liberté de conscience, ne saurait être soupçonné de vouloir professer ou défendre la ridicule et coupable doctrine que toutes les religions sont également vraies et bonnes en elles-mêmes, ou que l'autorité spirituelle n'oblige pas la conscience. Je déclare, quant à moi, que j'entends le principe de la liberté des cultes, ainsi que les termes de *liberté religieuse, liberté de conscience, tolérance civile,* qui en sont l'équivalent, dans le même sens que les évêques en communion avec le Saint-Siége qui ont tant de fois protesté de leur dévouement à la Constitution belge, et les catholiques si fervents et si zélés qui ont été les principaux auteurs et les défenseurs les plus dévoués de cette même Constitution.

Ce sens a été fixé sans détour dans les explications données au Saint-Siége par l'éminent primat de la Belgique, dont je salue avec vénération la personne et dont j'invoque avec confiance l'autorité (1). (*Marques d'adhésion unanimes.*)

J'admets donc pleinement la distinction si justement consacrée entre l'*intolérance dogmatique* et la *tolérance civile,* l'une nécessaire à la vérité éternelle et l'autre nécessaire à la société moderne.

D'accord avec les interprètes les plus autorisés de la religion et de la philosophie, je tiens que la liberté morale me donne la faculté de choisir entre le bien et le mal, et non le droit de choisir le mal. Mais, pour éclairer et déterminer mon choix, je ne veux consulter et écouter que l'Église et non l'État.

(1) S. Em. le cardinal Sterckx, archevêque de Malines, présent à la séance.

Ce n'est donc pas contre l'Église, c'est contre l'État et contre lui seul que je revendique cette liberté de conscience qui est à la fois le droit, le mérite et le danger suprême de l'homme. Loin de porter l'ombre d'une atteinte au pouvoir spirituel, je crois centupler sa force dans la société moderne en proclamant avec Fénelon l'incompétence du pouvoir temporel et l'illégitimité de la force, de la contrainte matérielle en matière de foi (1). « Le principe de la liberté religieuse, tel que doit l'entendre et pratiquer tout homme vraiment chrétien et vraiment libéral, ne touche en rien à l'unité, à l'infaillibilité de l'Église..... Il consiste uniquement à reconnaître le droit de la conscience humaine à n'être pas gouvernée, dans ses rapports avec Dieu, par des décrets et des châtiments humains (2). »

Ayant reçu de Dieu, avec mon âme immortelle, la liberté morale, la faculté de choisir entre le vrai et le faux, je sais que je dois choisir le vrai; mais je ne veux pas être tenu par l'État de croire ce qu'il croit vrai, parce que l'État n'est pas le juge de la vérité. Cependant l'État, le pouvoir civil et laïque, souverainement incompétent en matière de doctrine religieuse, est tenu de me protéger dans la pratique de la vérité que j'ai choisie, c'est-à-dire dans l'exercice de la religion que je professe, parce que je l'ai trouvée seule vraie et supérieure à toutes les autres. C'est là ce qui constitue la liberté religieuse, que l'État moderne, l'État libre est tenu de respecter et de garantir non-seulement à chaque

(1) « La force ne peut jamais persuader les hommes : elle ne fait que des hypocrites. Quand les rois se mêlent de la religion, au lieu de la protéger, ils la mettent en servitude. Accordez à tous la tolérance civile, non en approuvant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre et en tâchant de ramener les hommes par une douce persuasion. » FÉNELON, *Lettre au prétendant*.

(2) GUIZOT, *l'Eglise et la société chrétienne en 1861*. — A côté de cet illustre protestant, il convient de citer l'un des plus illustres de nos évêques contemporains :

« En thèse générale, l'Eglise considère l'adhésion à la foi comme étant du domaine de la liberté intérieure, et elle *conteste* au pouvoir civil comme à l'autorité ecclésiastique le droit de l'influence par la contrainte.

» Un prince catholique doit accorder aux sociétés religieuses reconnues par la loi civile toutes les garanties du droit ; il agirait contre les principes de son Eglise en employant la contrainte.

» ... Nul principe religieux ne défend à un catholique de croire qu'il est des circonstances où l'État ne peut rien faire de mieux que d'accorder *une entière liberté de religion*, sous les restrictions que nous avons faites. » (*Liberté, Autorité, Eglise*, par Mgr KETTLER, évêque de Mayence, 1863, ch. XXIII.) — Les restrictions admises par ce vénérable prélat ne s'appliquent qu'aux sectes qui nieraient l'existence d'un Dieu personnel ou ruineraient la morale.

citoyen en particulier, mais aux citoyens réunis pour professer et propager leur culte, c'est-à-dire aux corporations, aux associations, aux Églises.

Est-il besoin d'ajouter que la liberté religieuse, telle que je l'invoque, ne saurait être illimitée, pas plus qu'aucune liberté, pas plus d'ailleurs qu'aucune autorité? La liberté des cultes, comme toutes les autres, doit être contenue par la raison éternelle et la religion naturelle. L'État, incompétent, en thèse générale, à juger entre les cultes et les opinions religieuses, demeure juge compétent (quoique non infaillible) de ce qui importe à la paix publique, aux mœurs publiques. Contre tout ce qui attente à la société civile, il a le droit de légitime défense.

A Dieu ne plaise, en outre, que je prétende discuter un dogme, dresser un formulaire, inventer ou corriger une théologie. Je ne saurais assez répéter que je ne fais pas de la théologie, mais de la politique et surtout de l'histoire. Toutes les fois que je parlerai de l'Église, ce ne sera pas en interprète de ses lois ou de ses doctrines, mais en simple chrétien, en homme politique, dominé par le sentiment de ce qui est possible et de ce qui ne l'est plus. Et là même, je ne professe pas une théorie absolue, mais une doctrine pratique tirée de la leçon des événements; je n'entends pas transformer en question d'orthodoxie une question de conduite. En un mot, je ne me donne pas pour un docteur, mais pour un soldat, et un soldat d'avant-garde obligé de se rendre compte du terrain où il doit combattre.

Je ne m'associe pas à cette superbe et risible prétention de certains théoriciens qui rêvent le règne de l'*absolu* sur la terre, et je ne sais quelle unité chimérique en fait de lois humaines et de gouvernements humains. La vérité religieuse a seule le droit d'adopter cette devise : *quod ubique, quod semper, quod ab omnibus.* Les lois humaines et les gouvernements humains, au contraire, se reconnaissent à ce signe opposé : ni jamais ni toujours, ni partout ni par tous. Donc je ne juge ni ne condamne les combinaisons si diverses qui ont présidé dans le passé aux rapports de l'Église avec les États. Pour juger le passé, il aurait fallu y vivre; pour le condamner, il faudrait ne lui rien devoir. L'Europe lui doit d'être demeurée chrétienne. Mais c'est précisément pour cela que la justice a grandi dans les âmes et que la liberté peut enfin s'établir dans les faits. C'est précisément quand la tutelle a été efficace que l'enfant devient digne d'en être affranchi, et qu'il peut unir à une

vive reconnaissance pour cette tutelle le droit de s'en passer, sauf à y retomber, s'il mésuse.

Cela dit, je me sens plus à l'aise pour déclarer que, de toutes les libertés dont j'ai pris jusqu'à présent la défense, la liberté de conscience est à mes yeux la plus précieuse, la plus sacrée, la plus légitime, la plus nécessaire. J'ai aimé, j'ai servi toutes les libertés; mais je m'honore surtout d'avoir été le soldat de celle-là. Encore aujourd'hui, après tant d'années, tant de luttes et tant de défaites, je ne puis en parler qu'avec une émotion inaccoutumée. Oui, il faut aimer et servir toutes les libertés; mais entre toutes c'est la liberté religieuse qui mérite le respect le plus tendre, qui exige le dévouement le plus absolu : car c'est elle qui plane sur les régions les plus hautes et les plus pures, en même temps que les plus vastes; c'est elle dont l'empire s'étend des profondeurs de la conscience individuelle aux plus éclatantes manifestations de la vie nationale. Elle est la seule qui illumine deux vies et deux mondes, la vie de l'âme comme la vie du corps, le ciel comme la terre; la seule qui importe également à tous les hommes sans exception, au pauvre comme au riche, au fort comme au faible, aux peuples comme aux rois, au dernier de nos petits enfants comme au génie de Newton ou de Leibnitz.

Chose étrange et douloureuse, c'est cette liberté, la plus délicate, la plus exposée de toutes, celle qu'il faudrait craindre d'effleurer du bout de son doigt; c'est elle qui, proclamée partout en droit, en théorie, est presque partout, en fait, la moins comprise, la moins respectée, la moins préservée de mille atteintes grossières ou perfides, trop souvent inaperçues ou impunies.

Il me faut d'ailleurs l'avouer, ce dévouement enthousiaste qui m'anime pour la liberté religieuse n'est pas général chez les catholiques. Ils la veulent bien pour eux, et à cela ils n'ont pas grand mérite. En général, tout homme veut toute espèce de liberté pour lui-même. Mais la liberté religieuse en soi, la liberté de la conscience d'autrui, la liberté du culte que l'on renie et que l'on repousse, voilà ce qui inquiète, ce qui effarouche beaucoup d'entre nous. Si l'on recherche les motifs de cet effroi, on pourra peut-être les ramener à trois principaux : la liberté de conscience est repoussée par beaucoup de catholiques, parce qu'on la croit d'origine antichrétienne, parce qu'on la voit surtout invoquée par les ennemis de l'Église, parce que nous avons plus, ce semble, à y perdre qu'à y gagner.

De ces trois objections je ne sais vraiment laquelle est la moins fondée et la plus chimérique. Je les conteste toutes les trois de toute l'énergie de mon âme.

Non, la liberté de conscience n'a point une origine antichrétienne; elle a, au contraire, la même origine que le Christianisme et que l'Église. Elle a été créée et mise au monde le jour où le premier des papes, saint Pierre, a répondu au premier des persécuteurs : *Non possumus.* « Nous ne pouvons pas ne pas dire ce que » nous avons vu et entendu : nous ne pouvons pas ne pas plutôt » obéir à Dieu qu'à vous. »

Voilà le berceau de la liberté de conscience : c'est par elle et pour elle que l'Église a été fondée; c'est avec elle et pour elle que nos martyrs sont morts et que leur sang a converti le monde; c'est par elle et avec elle seule que l'Église a fait toutes ses conquêtes et réparé toutes ses défaites. L'avenir sur ce point répondra au passé, j'en ai pour gage cette parole d'un illustre évêque que je ne me lasserai pas de citer : « Fondée, à son origine, sans l'appui de la » force physique, par la seule efficacité de la parole et de la grâce, » par les vertus des chrétiens et le sang des martyrs, c'est par les » mêmes moyens que l'unité de foi doit être rétablie et qu'elle le » sera certainement (1). » (*Applaudissements.*)

Non, la liberté de conscience n'est point toujours invoquée par les ennemis de l'Église, elle ne l'a même jamais été par ceux qui lui ont fait les plus cruelles blessures et arraché le plus d'âmes à sauver. Ce n'est pas contre nous qu'on l'invoque : c'est contre nous qu'on la viole, et même qu'on l'a toujours violée. (*Adhésion.*) En vain la tourbe des écrivains superficiels répète à l'envi que la Réforme a été faite au nom de la liberté de conscience. S'ils pouvaient sortir de leur tombe, les auteurs de la Réforme désavoueraient énergiquement, sur ce point, leurs panégyristes modernes. Ils avaient autant horreur de la liberté de conscience que les plus fanatiques de leurs contemporains catholiques. Ils eussent signé d'avance le jugement rendu par l'un de nos plus frénétiques antagonistes, M. Edgar Quinet : « Partout où le protestantisme a laissé » la liberté à l'Église ennemie, il n'a pas tardé à disparaître dés- » honoré (2). » (*Mouvement.*) L'histoire, consciencieusement écrite par les protestants eux-mêmes, nous apprend que Luther et Calvin,

(1) Mgr KETTLER, chap. XXII.
(2) EDGARD QUINET, *Marnix de Sainte-Aldegonde.*

Henri VIII et Gustave Wasa furent d'impitoyables persécuteurs. Jamais la liberté de conscience n'a été plus odieusement outragée que par le protestantisme anglican et la révolution française, les deux plus redoutables adversaires de l'Église. Le Code pénal contre les catholiques anglais et irlandais, les lois qui ont suivi la Constitution civile du clergé en France, suffisent pour montrer à quels attentats la foi des catholiques est exposée sous l'empire des législations qui méconnaissent la liberté religieuse. Ah! sans doute l'histoire du catholicisme n'est pas pure de cette tache; elle aussi a plus d'une page sanglante et à jamais regrettable, mais les exécrables cruautés de l'Inquisition espagnole et celles de la révocation de l'édit de Nantes pâlissent, aux yeux de tout juge impartial, devant les atrocités de la Réforme britannique et de la Terreur française.

Non, enfin, ce ne sont pas les ennemis de l'Église qui ont le plus besoin de la liberté religieuse; c'est, au contraire, l'Église qui a partout à la réclamer et partout à en profiter. Je dirai même que, dans la société moderne, nous seuls en avons besoin, car nous seuls alarmons les oppresseurs de la conscience religieuse. (*Vive adhésion.*) La raison en est bien simple : nous seuls, nous sommes une religion, une Église capable de tenir tête aux maîtres du monde, aux Césars comme aux démagogues, épris les uns comme les autres de cette horrible confusion des deux pouvoirs qui est l'idéal de toutes les tyrannies (1).

(1) Quelques personnes ont cru pouvoir découvrir dans ces derniers mots un argument contre le pouvoir temporel des Papes et m'obligent ainsi à reparler d'une question sur laquelle nul n'a une opinion plus tranchée que celle tant de fois exprimée par moi depuis 1848. — La séparation des deux pouvoirs serait un piége pour le pouvoir spirituel, toujours désarmé, et dont la liberté ne repose que sur la foi d'une parole qui peut changer et sous la main d'une force qui peut frapper, si le chef suprême de ce pouvoir spirituel n'était pas absolument, pleinement indépendant. Or, le plus haut degré de l'indépendance ici-bas, c'est la souveraineté. La sagesse des hommes, l'expérience des temps et la main de Dieu se sont unies depuis mille ans pour assurer au premier Pontife de la véritable Eglise le rang de roi, et dans son domaine *ces deux pouvoirs sont confondus afin qu'ils puissent être divisés partout ailleurs*, comme on l'a tant de fois répété. La souveraineté pontificale, exception unique, et distincte sur ce point des autres pouvoirs de la terre, est la conséquence de la séparation des pouvoirs, bien loin d'en être la contradiction. Rien ne prouve mieux la nécessité de cette souveraineté que la stérilité des combinaisons inventées pour s'en passer. Rien n'établit mieux la vérité de la théorie qui la recommanderait à la raison des hommes, si dix siècles de bienfaits ne la recommandaient surtout à leur respect, que le spectacle des faits. Où donc, en Europe, existe-t-il encore une religion d'Etat, selon la remarque si juste de Mgr Dupanloup? Dans la minorité des pays catholiques, dans l'immense majorité des pays non

Non-seulement nous avons tout à y gagner, mais nous n'avons rien à y perdre. Je ne puis parler ici que du temps actuel. Si j'avais le temps de vous faire un cours d'histoire, moi qui ne suis pas tout à fait étranger à l'histoire du moyen âge, des siècles de foi exclusive et prépondérante, j'entreprendrais volontiers de vous démontrer que, sauf quelques rares et trop fameuses exceptions, la contrainte en matière religieuse n'y a joué qu'un rôle insignifiant, et que la foi catholique n'a rien dû, ou presque rien, à l'emploi de la force, de la contrainte matérielle, contre les infidèles ou contre les hérétiques, même aux époques les plus florissantes du moyen âge. Mais ce serait là de l'archéologie.

En admettant même que le système de la force au service de la foi, de la contrainte en matière religieuse, ait produit de grands résultats dans le passé, il est impossible de nier qu'il ne soit voué à une incurable impuissance dans le siècle où nous sommes. Ici l'expérience est souveraine, universelle et irréfutable. L'Italie, l'Espagne et le Portugal sont là pour nous prouver l'impuissance radicale du système compressif, de l'antique alliance de l'autel et du trône, pour la défense du catholicisme. Nulle part ailleurs, de nos jours, la religion n'a reçu de blessures plus cruelles; nulle part ses droits ne sont ou n'ont été plus méconnus. Les gouvernements des deux péninsules avaient prétendu y établir un blocus hermétique contre l'esprit moderne, et nulle part cet esprit n'a fait plus de ravages. Nous qui ne sommes plus jeunes, nous les avons tous connus avant leur chute, ces gouvernements absolu-

catholiques, l'Angleterre, la Prusse, la Russie, la Suède, le Danemark, la Turquie. Pourquoi est-il si facile d'établir la liberté des cultes dans les pays catholiques? Parce que le Pape et le Roi y sont deux. Pourquoi est-il si difficile de la faire respecter dans les pays non catholiques? Parce que le Pape et l'Empereur, le Pape et le Roi, le Pape et la Reine, n'y font qu'un.

Cent fois j'ai posé, j'ai défendu cet axiome de la politique européenne, et je vois qu'il me faudra cent fois le répéter afin qu'on ne tire pas de mes paroles une conséquence que ma raison et mon cœur désavouent également. On nous demande toujours si nous ne serions pas prêts à troquer le pouvoir temporel du Pape contre la liberté universelle de l'Eglise. Je réponds : Non, car la liberté la plus sacrée ne saurait s'acheter au prix de l'injustice. J'ajoute que nous n'avons pas le droit de disposer de la souveraineté pontificale et que nos adversaires n'ont pas davantage celui de disposer de la liberté des catholiques. Et dans tous les cas ce serait à eux à commencer à nous mettre dans la main cette liberté, tandis qu'ils nous la ravissent en nous la promettant et prétendent obtenir de nous la victime en gardant sa rançon.

(*Note communiquée au* JOURNAL DE BRUXELLES *après la clôture du Congrès.*)

tistes et catholiques ; nous avons connu le despotisme plus ou moins éclairé, mais essentiellement *clérical*, de Ferdinand VII en Espagne, de Ferdinand Ier et II à Naples, de Charles-Albert en Piémont. Qu'en est-il résulté dans leurs royaumes ? Un engourdissement universel des âmes et des intelligences chez les honnêtes gens, une colère impuissante chez un petit nombre de gens zélés ; chez les autres, la passion fanatique du mal. On avait garrotté et étouffé l'esprit public, qui ne s'est réveillé que pour se livrer à l'ennemi. L'orage n'y a trouvé que des cœurs atrophiés par la suppression de la vie politique et incapables de suffire à des circonstances nouvelles. Le faux libéralisme, l'incrédulité, la haine de l'Église avaient tout envahi. Sous la croûte superficielle de l'union de l'Église et de l'État, ou même de la subordination de l'État à l'Église, la lave révolutionnaire avait creusé son lit et consumait en silence les âmes dont elle avait fait sa proie. (*Mouvement.*) Au premier choc, tout a croulé, tout, et pour ne plus jamais se relever. Ces paradis de l'absolutisme religieux sont devenus le scandale et le désespoir de tous les cœurs catholiques.

Voyez le Portugal : ce peuple où l'inquisition a régné avec le plus de fureur, et qui même aujourd'hui n'admet pas le principe de la liberté des cultes ! Il est aujourd'hui le seul du monde, avec la Russie, où il a été interdit aux évêques d'aller à Rome se réunir à leurs frères convoqués des quatre coins de l'univers autour du trône de leur Père affligé ; le seul aussi où les modestes héroïnes que tant d'incrédules entourent ailleurs de leurs hommages, les sœurs de charité, sont pourchassées, outragées, spoliées et exilées avec une lâcheté sauvage.

(A cet endroit, un Portugais placé derrière le bureau de l'Assemblée, don Antonio d'Almeida, se lève et s'écrie : *Ce n'est pas le pays, c'est le gouvernement*, en ajoutant d'autres paroles que le bruit nous empêche de saisir. Quand l'émotion produite par cet incident s'est calmée, M. le comte de Montalembert reprend son discours.)

Vous remercierez avec moi ce généreux Portugais de sa protestation contre le despotisme irréligieux qui règne dans son pays et qui a remplacé l'ancien esprit catholique. Il a tenu à revendiquer l'honneur de son pays. Nous l'en félicitons et nous l'en remercions tous. (*Applaudissements.*)

Mes arguments et mes exemples n'en subsistent pas moins. Je dis que dans les pays soumis à la contrainte religieuse, le catholi-

cisme a marché de défaite en défaite. En revanche, partout où il lutte, où il triomphe, où il résiste, c'est au nom de la liberté de conscience qu'il marche au combat et qu'il retrouve la vie, et nulle part, à l'heure qu'il est, il ne peut vivre et se défendre qu'à l'abri de ce principe. Oui, qu'on me cite un pays, un seul où l'Église n'ait point à invoquer la liberté religieuse, un seul, non-seulement en Europe, mais en Asie et en Amérique?

Où trouverait-elle un autre abri en France, contre les serres et les entraves surannées d'une législation écrite par tous les anciens despotismes?

En Angleterre, contre le fanatisme des préjugés nationaux et populaires?

En Suisse, contre les oppressions et les spoliations du radicalisme?

En Italie même, contre les successeurs et les disciples de Machiavel?

En Grèce, contre les héritiers rétrogrades des animosités et des subtilités byzantines?

En Turquie, contre les massacreurs du Liban et les réveils intermittents du vieux fanatisme musulman?

En Suède, contre les fiers libéraux qui, par une loi toute récente, viennent de condamner à l'ilotisme civique et politique leurs compatriotes coupables de professer la foi de leurs pères, et qui obligent de pauvres servantes catholiques à écouter pendant six mois de suite les instructions des ministres protestants (1)?

(1) En Suède, la loi du 25 octobre 1860, votée après d'incroyables résistances, a abrogé la peine de l'exil et de la privation de tout héritage, portée contre quiconque quitterait l'Eglise de l'Etat; cette peine infâme qui, tout récemment appliquée à six pauvres femmes, avait surpris et indigné l'Europe. Mais cette loi a soigneusement maintenu non-seulement l'exclusion des non-luthériens *de toute fonction publique, militaire ou civile*, comme de la représentation nationale, mais aussi des pénalités odieuses contre les ordres religieux, contre le prosélytisme, etc. En outre, elle crée pour ce qu'elle appelle l'*apostat*, c'est-à-dire pour le protestant qui veut retourner à l'ancienne religion de la Suède, l'obligation de recevoir les instructions et les admonitions du pasteur respectif, puis du consistoire épiscopal et de son délégué, dont la durée n'est pas limitée. C'est ainsi qu'en vertu de cette loi récente, une servante nommée Joséphine Bahzman, parfaitement convaincue de la vérité de la foi catholique et décidée à l'embrasser, a dû pendant environ huit mois, de mai 1861 à février 1862, se rendre à toute réquisition chez son pasteur protestant pour y entendre toutes sortes de déclamations contre l'Eglise romaine. (Correspondance de l'*Union*, juillet 1863.) J'aime à enregistrer ici le nom de cette pauvre servante, qui, comme celle dont il est question dans une des Epîtres de saint Paul, mérite d'être connue dans l'Eglise.

En Russie, contre cette monstrueuse et hypocrite tyrannie, à qui Pie IX rappelait naguère, dans sa lettre du 22 avril, les serments énergiques de Catherine II en faveur de la liberté de conscience?

En Chine ou en Cochinchine, où nos missionnaires ont eu besoin de nos flottes, de nos plénipotentiaires pour obtenir la libre prédication de la foi chrétienne, mais où ils n'ont, grâce à Dieu, obtenu et réclamé que la liberté?

Ainsi donc partout, oui, partout aujourd'hui, comme aux premiers siècles de l'Église, c'est au nom de la liberté de conscience que le catholicisme descend dans l'arène, qu'il lutte, qu'il résiste, qu'il dure et qu'il triomphe.

Promenez un regard attentif sur toute l'Europe, sur le monde entier; nulle part le catholicisme ne peut plus invoquer le privilége, l'exclusion des autres cultes; nulle part, si ce n'est dans quelques chétives républiques de l'Amérique espagnole, sans force morale ou matérielle, sans influence quelconque sur le reste du monde, et où les désordres du clergé ne sont surpassés que par la brutalité de ses persécuteurs; nulle part ailleurs la liberté de l'Église catholique ne peut être réclamée ou garantie à part de la liberté générale des consciences et des cultes.

On m'objectera peut-être le *Concordat autrichien*, et on aura grand tort. J'honore et j'admire cet acte. J'en félicite les auteurs; j'en remercie le grand Pontife et le noble Empereur qui l'ont conclu. Mais, sauf peut-être deux ou trois dispositions sur la juridiction des évêques qui n'ont pas été exécutées et qui ne le seront jamais, je n'y trouve rien d'incompatible avec la liberté des cultes. Et ce qui le prouve, c'est que, de la même main qui a signé le Concordat, l'Empereur et Roi apostolique a signé les édits qui garantissent à tous les protestants de son vaste empire un ensemble de libertés et de garanties publiques absolument semblables à celles de l'Église catholique, et comme ils n'en possèdent dans aucun autre pays *même protestant* (1). (*Adhésion.*)

(1) On lit dans le *Monde* du 4 août 1863 que l'empereur d'Autriche vient de faire présenter à la Diète de Transylvanie une loi dont le second article est ainsi conçu :

« Art. 2. La religion grecque-unie comme telle et la religion grecque orientale jouiront de la même position indépendante, sous réserve de la surveillance supérieure de la couronne, que les autres religions de la Transylvanie. *L'exercice des droits politiques est indépendant de toute confession religieuse.* »

Ce grand fait ou plutôt ce grand principe ne se trouve nulle part mieux formulé que dans le programme politique qui vient d'être dressé dans la question polonaise, au nom de l'Europe civilisée et chrétienne, et proposé par elle à la Russie.

ENTIÈRE ET PARFAITE LIBERTÉ DE CONSCIENCE, ABROGATION DES ENTRAVES MISES AU CULTE CATHOLIQUE.

Tel est le quatrième des six points proposés à la Russie par les trois grandes puissances pour la malheureuse et catholique Pologne. Ce que la France et l'Autriche, les deux premières puissances catholiques du monde, demandent au schisme persécuteur en Russie, est précisément ce que la civilisation moderne, sainement entendue, demande et accorde dans tous les pays où rayonne son influence. Mais, ne l'oublions jamais, les deux termes sont COEXISTANTS et inséparables. ENTIÈRE liberté de conscience. d'abord, voilà le principe. Puis l'abrogation des entraves mises au culte catholique, voilà la conséquence. (*Mouvement d'adhésion.*)

Le plus insensé des rêves serait de supposer qu'on pût obtenir, en Pologne ou n'importe où, l'entière liberté des consciences catholiques avec l'asservissement ou simplement la gêne de celles qui ne le sont pas.

Les uns peuvent soutenir que c'est là un malheur, les autres que c'est un bonheur et un immense progrès. Ni les uns ni les autres ne peuvent nier que ce ne soit un fait.

Serait-ce un si grand malheur? Encore une fois, j'écarte avec soin toutes les discussions théologiques et canoniques, mais je ne puis rester sourd à la voix de bien grandes et bien respectables autorités, qui me semblent avoir invoqué, dans l'intérêt de la vérité catholique, la liberté religieuse avec un sincère enthousiasme, ou au moins s'y être ralliés avec une résignation expansive. Je n'invoquerai pas les textes anciens et célèbres de Lactance, de Tertullien [*non est religionis cogere religionem* (1)], de saint Athanase, de saint Augustin, de saint Hilaire, qui se trouvent partout et qui devraient être dans toutes les mémoires. J'ai par-devers moi des témoignages plus récents et plus topiques. Le grand comte de Maistre a posé le problème sans oser le résoudre, dans ce passage trop peu

(1) Videte ne et hoc ad irreligiostatis elogium concurrat *adimere libertatem religionis* et interdicere optionem divinitatis, ut non liceat mihi colere quem velim, sed cogor colere quem nolim. Nemo se ab invito coli volet, ne homo quidem. *Apologet*, c. 23. — Nous avons ici, comme on l'a fort bien remarqué, le nom avec la chose. On n'a jamais mieux dit depuis.

connu d'une de ses admirables lettres. Elle est du 13 décembre 1815, et elle roule précisément sur la Belgique et sur la protestation que les évêques de ce temps-là avaient faite contre la loi fondamentale du roi Guillaume. Voici comment il s'exprimait :

« Dire en général que c'est un malheur pour un pays catholique » de recevoir chez lui la religion protestante, c'est dire une vé- » rité si triviale que ce n'est pas la peine de s'en occuper; mais de » savoir si, deux pays professant séparément deux religions, et *se* » *trouvant réunis sous le même sceptre, le pays catholique doit re-* » *fuser la tolérance que l'autre lui demande en offrant la réciprocité,* » *c'est un grand et très-grand problème*... La raison de douter est » que les sectes n'ont de force contagieuse que dans leurs commen- » cements et durant le paroxysme révolutionnaire, passé lequel » elles ne font plus de conquêtes. Le catholicisme, au contraire, » est toujours conquérant, sans jamais s'adresser aux passions, et » c'est un de ses caractères les plus distinctifs et les plus frap- » pants. Qu'arrivera-t-il si les deux religions franchissent à la fois » leur frontière commune dans le nouveau royaume? Pour une » douzaine de misérables que le protestantisme nous prendra dans » les Pays-Bas, et dont les motifs honteux déshonoreront le change- » ment, même aux yeux de leurs ridicules apôtres, cent per- » sonnes, peut-être, distinguées par le rang, le caractère et les » vertus, passeront dans notre camp en Hollande. Au reste, je ne » décide rien (1). »

Je remarque, en passant, que cette lettre est encore aujourd'hui parfaitement applicable à la France et à la Belgique, où il y a en réalité deux pays, deux peuples réunis sous le sceptre de la même loi, les catholiques et les incrédules, et où la *tolérance réciproque*, entrevue par M. de Maistre, doit et peut seule suffire pour assurer le maintien du catholicisme.

Un célèbre contemporain du comte de Maistre, Mgr Frayssinous, le plus illustre des évêques de la Restauration, était déjà plus hardi que lui. Il disait à la Chambre des députés : « La liberté que nous voulons pour nous, nous la voulons aussi pour les autres... Il était réservé a l'Évangile de proclamer la liberté universelle (2). » Mgr Clausels de Montals, évêque de Chartres, invoquait, vers la

(1) *Lettre à l'archevêque de Raguse*, du 13 décembre 1815.

(2) *Discours de Mgr l'archevêque d'Hermopolis, ministre des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, dans la discusion du budget des cultes de 1824.*

même époque, contre les trop fameuses ordonnances du 16 juin 1828, *la Charte et la liberté de conscience.*

Dès les premiers temps de l'émancipation de votre Belgique, le 13 décembre 1830, le prince de Méan, archevêque de Malines et chef hiérarchique de l'Église en Belgique, écrivait au Congrès : « En vous exposant les besoins et les droits des catholiques, je » n'entends demander pour eux aucun privilége; une parfaite » liberté avec toutes ses conséquences, tel est l'unique objet de » leurs vœux, tel est l'avantage qu'ils veulent partager avec leurs » concitoyens. »

Sous le règne de Louis-Philippe, à cette époque si glorieuse pour l'épiscopat et pour les catholiques, les témoignages abondent. Les plus éloquents et les plus positifs de tous sont dus à la plume de Mgr Parisis, aujourd'hui encore évêque d'Arras. En voici quelques-uns :

« Seule l'Église appelle la liberté de conscience, la liberté pour » tous, parce que seule elle n'a rien à en craindre, elle a tout à » en espérer (1). »

« L'Église n'a besoin ni de protection ni de privilége; il ne lui » faut que la liberté, et c'est ce que la constitution du pays assure » à tous les cultes. Pour conclure une alliance sérieuse, pour » cimenter une paix durable, il suffit donc que le droit divin de » l'épiscopat puisse s'exercer sous la garantie du droit social de la » liberté pour tous. C'est ce que nous avons dit cent fois, comme » écrivain privé; c'est ce que nous proclamons aujourd'hui, comme » pasteur (2). »

« Il est bien vrai, dit-il encore (3), que cette action distincte, » indépendante et personnelle du pasteur, n'étant pas explicite- » ment reconnue par le pouvoir qui gouverne l'État, n'aura » souvent ni l'appui matériel ni même la sanction morale du » magistrat civil.

» Il est libre à chacun de voir des inconvénients dans ce défaut » de protection, comme il est libre à d'autres d'y trouver des avan- » tages. Mais ce qui est sûr, c'est que ces moyens tout extérieurs » de coaction ne sont pas nécessaires à la société divine que le Fils » de Dieu a fondée. Cette société a la vie en soi, elle n'a besoin au

(1) *Des tendances*, 1846, p. 20.
(2) *Instruction pastorale sur le droit divin dans l'Eglise*, 1846, p. 20.
(3) *Idem*, p. 57.

» dehors que de la liberté de son expansion pour éclairer, pour » régénérer le monde. »

Dans ce même acte pastoral, il déclare expressément à propos des *États placés par leur constitution fondamentale en dehors de l'élément divin* :

« Nous ne blâmons en aucune manière ces sortes de constitu- » tions, et nous ne voulons nullement nous en faire ici le juge. » *Nous pensons même que la liberté absolue civilement accordée à* » *tous les cultes offre aujourd'hui plus d'avantages pour la vraie* » *Église qu'une protection* qui n'apparaît que comme un odieux » privilége (1). »

Le même prélat disait encore dans ses *Cas de conscience*, page 312 :

« Dans les circonstances actuelles, tout bien pesé, *nos institu-* » *tions libérales* (il parlait de la Charte de 1830) *sont les meilleures* » *pour l'État et pour l'Église, pour la morale et pour la foi*, pour » l'ordre public et pour la liberté de chacun. »

Arrive la Révolution de février avec la République de 1848. Elle est saluée en ces termes par Mgr de Salinis, depuis évêque d'Amiens et archevêque d'Auch :

« L'Église et la France, en qui vit et se meut l'humanité, se disent et se répondent les mêmes mots : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

» Les priviléges qui furent accordés à l'Église et dont l'Église peut se passer, l'histoire dira qu'elle les acheta souvent bien chèrement au prix d'une dépendance qui entravait plus ou moins sa divine action. Ce que l'on nous promet VAUT MIEUX. *La liberté dans le droit commun, c'est ce qui sied à l'Église.* Plus rien d'exceptionnel...

» *Liberté de conscience*, ce cri de l'Église naissante est devenu le cri de l'humanité. *Cette liberté, l'Église ne la réclame que dans les termes où elle est posée, à l'heure qu'il est, dans la raison humaine...* c'est-à-dire une *liberté égale pour tous;* rien de particulier pour nous, rien d'exceptionnel contre nous.

» Les conséquences légitimes de ce principe sont : *le libre exercice de tous les cultes,* forme extérieure de la foi, expansion sociale de la pensée religieuse, si j'ose ainsi parler, développement naturel, par conséquent, de la liberté de conscience...

» Le peuple ne s'y est pas trompé... il a eu l'instinct de l'alliance naturelle du catholicisme et de la liberté (2)... »

(1) *Instruction pastorale sur le droit divin dans l'Eglise*, 1846, p. 33.
(2) *Profession de foi électorale du 5 avril 1848.* Bordeaux, imprimerie de Henri Favre, rue Sainte-Catherine, nº 139.

J'en passe, et des meilleurs, pour arriver à notre illustre contemporain, l'évêque de Mayence. « L'unité de foi étant rompue, l'hé-
» résie doit disparaître des lois civiles. Un prince catholique doit
» accorder aux sociétés religieuses reconnues par la loi civile
» toutes les garanties de droit : il agirait contre les principes de
» son Église en employant la contrainte... »

Je rappelle encore ces trois évêques des États-Unis qui, à leur retour de Rome, l'an dernier, répondaient, le 16 juin 1862, publiquement aux imputations calomnieuses d'un journal de Marseille :
« Si les évêques américains eussent parlé à Rome de la liberté qui
» règne en leur pays, c'eût été pour bénir Dieu de la facilité qu'ils
» y trouvent pour faire le bien. »

Je termine enfin par ces sept évêques qui ont mérité l'admiration reconnaissante des catholiques, et rencontré l'assentiment de tous les partis, par leur lettre du 15 mai dernier, sur les élections en France, où je lis ce qui suit :

« La liberté religieuse ! Avons-nous besoin de dire de quel prix elle est pour toute société ? Liberté de l'enseignement, liberté des âmes, liberté de s'associer pour le bien, c'est l'honneur de notre siècle d'avoir proclamé hautement tous ces droits; les a-t-il toujours bien compris, pratiqués, défendus ? Ne reste-t-il pas des entraves inutiles, des sévérités sans objet, des défiances que repousse l'esprit de notre société ?

» La liberté religieuse est la première de toutes, elle tient à la conscience et aux entrailles mêmes de l'homme, elle est le principe de toutes les autres et leur dernier asile au jour où elles sont menacées; et en même temps, il faut le dire aussi, dans notre société si agitée, cette liberté religieuse n'a pas de meilleur appui que la liberté publique (1). »

Voilà, je pense, de quoi mettre à l'abri de tout soupçon d'hétérodoxie les partisans catholiques de la liberté de conscience et de la liberté politique. Je sais bien que plus d'une de ces déclarations a été promulguée dans des circonstances critiques et en vue d'idées et d'institutions qui, en France du moins, ont cruellement varié. Mais je n'admets pas qu'on ait pu arborer ces généreux principes pour les besoins du moment, en présence des périls de la lutte,

(1) *Réponse de plusieurs évêques* (MMgrs de Cambrai, de Tours, de Rennes, de Metz, de Nantes, d'Orléans et de Chartres) *aux consultations qui leur ont été adressées relativement aux élections prochaines*. Paris, 1863. Douniol.

ou pour avoir part à la victoire, sauf à les renier lorsqu'on se trouve dans un autre camp. (*Adhésion.*) Quant à moi, je pense qu'il convient de les renouveler au sein de la paix ou dans le calme de la défaite, afin d'avoir le droit de les invoquer sans embarras, aux jours prochains de la lutte certaine et de la victoire possible.

Il demeure donc bien établi :

1° Que l'Église peut parfaitement s'accorder de l'État moderne, qui a pour base la liberté religieuse ;

2° Que chacun est libre de trouver l'État moderne préférable à celui qui l'a précédé.

C'est une permission dont, au point de vue de la religion, et à l'abri de cette foule d'imposantes autorités, *tantâ impositâ nube testium*, je n'hésite pas à profiter. J'arbore bien haut cette préférence.

Ce n'est pas, du reste, que je veuille faire de ce régime nouveau l'état normal de la société, car je ne connais pas d'*état normal*, et j'attends qu'on veuille bien me montrer dans l'histoire un temps et un pays où ce prétendu état normal ait existé, où l'Église ait été complétement satisfaite de ses relations avec le pouvoir et la société. Je soutiens seulement que ce régime nouveau est cent fois préférable à l'ancien régime, au régime où l'Église était complice ou domestique du pouvoir, où elle avait toujours besoin de la protection d'un maître qui lui faisait payer la rançon de cette protection au prix de son indépendance et de sa dignité. J'aime mille fois mieux, moi catholique, vivre en Belgique sous Léopold Ier, qu'en Espagne sous ce Charles III qui a pu, d'un trait de plume, expulser tous les Jésuites de ses vingt royaumes, avec peine de mort contre ceux qui discuteraient cet ordre arbitraire. (*Longue et vive adhésion.*) Mille fois mieux qu'en France, au dix-huitième siècle, quand les parlements, tout en faisant rouer Calas et La Barre, brûlaient par la main du bourreau les mandements des évêques en même temps que les ouvrages de Rousseau, forçaient par arrêt les prêtres orthodoxes à confesser, à communier, à enterrer les chrétiens rebelles à l'Église, et se croyaient, de bonne foi, les dignes représentants des rois très-chrétiens, lesquels juraient à leur sacre d'exterminer les hérétiques. (*Nouvelle adhésion.*)

Je conçois fort bien que l'on regrette l'ordre de choses que je répudie de toute l'énergie de mon âme. Tout en réprouvant les supplices et les cruautés infligées au nom de la religion, je ne blâme pas nos pères d'avoir tenu pour nécessaire l'emploi de la puissance

coactive pour protéger la religion contre ses ennemis. Je dis seulement que ce système est désormais impossible, et j'ajoute que je ne m'en afflige pas. Au contraire. Les triomphes de la religion, dans les pays où tout est permis contre elle, comme en France, en Belgique, en Angleterre, en Amérique, me semblent cent fois plus éclatants et plus consolants que l'empire éphémère et équivoque qu'elle a dû en Espagne et ailleurs à l'emploi de la force. Je n'ai pas le droit ni le désir de condamner ceux qui pensent autrement. Je ne mets pas en doute leur orthodoxie : Dieu m'en garde; je leur demande toutefois de vouloir bien ne pas contester la mienne. Je les tiens très-volontiers pour mes supérieurs en vertu et en science; seulement, tant que je serai mêlé aux affaires de ce monde, j'aurai soin de me mettre à part d'eux comme de gens avec lesquels il n'y a rien à faire par le temps qui court. (*Hilarité.*) Je tiendrai également et plus encore à n'être pas soupçonné d'une complicité quelconque avec ceux qui n'accepteraient la liberté nouvelle que comme un pis-aller temporaire, et dont l'idéal serait le retour du monde effaré sous les ailes d'un César orthodoxe, à qui tout serait permis, excepté de maltraiter le prêtre; exception dont, soit dit à l'honneur du prêtre, il n'a jamais recueilli le bénéfice. (*Mouvement.*)

Je suis donc pour la liberté de conscience, dans l'intérêt du catholicisme, sans arrière-pensée comme sans hésitation. J'en accepte franchement toutes les conséquences, toutes celles que la morale publique ne réprouve point, et que l'équité commande. Ceci me conduit à une question délicate, mais essentielle. Je l'aborderai sans détour, parce que, dans toutes les discussions de cette nature, j'ai toujours reconnu la nécessité d'aller au-devant de cette inquiétude trop naturelle et souvent très-sincère chez les adversaires de la liberté des catholiques. Peut-on aujourd'hui demander la liberté pour la vérité, c'est-à-dire pour soi (car chacun, s'il est de bonne foi, se croit dans le vrai), et la refuser à l'erreur, c'est-à-dire à ceux qui ne pensent pas comme nous ?

Je réponds nettement : Non. Ici, je le sens bien, *incedo per ignes.* Aussi je me hâte d'ajouter encore une fois que je n'ai d'autre prétention que celle d'exprimer une opinion individuelle : je m'incline devant tous les textes, tous les canons qu'on voudra me citer. Je n'en contesterai ni n'en discuterai aucun. Mais je ne puis refouler aujourd'hui la conviction qui règne dans ma conscience et dans mon cœur. Je ne puis pas ne pas l'exprimer, après avoir lu depuis

douze ans ces essais de réhabilitation d'hommes et de choses que personne, dans ma jeunesse, personne parmi les catholiques, ne songeait à défendre. Je le déclare donc, j'éprouve une invincible horreur pour tous les supplices et toutes les violences faites à l'humanité, sous prétexte de servir ou de défendre la religion. Les bûchers allumés par une main catholique me font autant d'horreur que les échafauds où les protestants ont immolé tant de martyrs. (*Mouvement et applaudissements.*) Le bâillon enfoncé dans la bouche de quiconque parle avec un cœur pur pour prêcher sa foi, je le sens entre mes propres lèvres et j'en frémis de douleur. (*Nouveau mouvement.*) Quand j'évoque par la pensée les glorieux martyrs de la liberté des consciences catholiques; quand je songe à Thomas Morus et aux autres victimes du fondateur de l'Église anglicane; à tous ces pieux Jésuites qui, avec un héroïsme si modeste et si indomptable, ont arrosé de leur sang la cruelle Angleterre; aux Franciscains de Gorcum; aux prêtres innombrables qui ont gravi les marches de la guillotine ou pourri dans les pontons de Rochefort; à la Vendée égorgée, à l'Irlande affamée, à la Pologne agonisante, je ne veux pas que le bienheureux privilége, que la sainte joie de pouvoir admirer, invoquer de tels martyrs, soit jamais troublée ou ternie par la nécessité d'approuver ou d'excuser d'autres supplices et d'autres crimes, si enfouis qu'ils soient dans la nuit sanglante du passé. L'inquisiteur espagnol disant à l'hérétique : *La vérité ou la mort*, m'est aussi odieux que le terroriste français disant à mon grand-père : *La liberté, la fraternité ou la mort.* (*Acclamations.*) La conscience humaine a le droit d'exiger qu'on ne lui pose plus jamais ces hideuses alternatives. (*Nouveaux applaudissements.*)

Nous ne verrons plus, grâce à Dieu, la religion mêlée à de telles horreurs. Mais divers incidents presque contemporains nous indiquent assez que nous aurons souvent l'occasion de faire la preuve de notre bonne foi et de notre logique. Et, s'il est un domaine plutôt qu'un autre où il soit impossible d'avoir désormais deux poids et deux mesures, c'est à coup sûr dans les questions religieuses.

Si la bonne foi était bannie du monde, disait notre roi Jean, *elle devrait se retrouver sur les lèvres d'un roi de France.* Messieurs, soyons tous des rois de France pour la défense de notre foi. (*Bravos prolongés.*) Que la bonne foi, bannie trop souvent de la polémique des partis et des opinions humaines, se retrouve toujours

dans la polémique comme dans la tactique des catholiques. Ne donnons à personne le droit d'élever un doute, un soupçon sur l'équité, la délicatesse, la stricte loyauté de nos intentions comme de nos procédés. N'ayons pas les apparences de vouloir nous introduire dans la société moderne en arborant ses couleurs, en invoquant ses principes, en réclamant ses garanties tant que nous sommes les plus faibles, afin de pouvoir nous retourner, à un jour donné, contre les droits de nos adversaires, sous prétexte que l'*erreur n'a pas de droits*. Après avoir dit en d'autres temps : « *L'Église ne demande rien de plus que la seule liberté, la liberté de tout le monde* (1), » ne nous laissons jamais entraîner à dire, sous l'empire d'une protection illusoire : « *L'Église seule doit être libre* (2). » N'imitons jamais ceux qui, en France, sous Louis-Philippe et sous la République, demandaient *la liberté comme en Belgique*, et dès qu'ils se sont crus les plus forts ou, ce qui revient au même, les amis du plus fort, n'ont point hésité à dire : « La liberté n'est bonne que pour nous, car *la liberté doit être restreinte à mesure que la vérité se fait connaître* (3). Or, nous seuls, nous avons la vérité, et par conséquent nous seuls devons avoir la liberté. » Comment ne voit-on pas qu'agir ainsi, parler ainsi, c'est fournir aux ennemis, aux faux libéraux, précisément le prétexte dont ils ont besoin contre nous? c'est colorer, je dis mieux, c'est autoriser, c'est justifier toutes les exclusions, toutes les oppressions, toutes les iniquités dont ils ne se feront pas faute pour nous empêcher d'acquérir ou de jouir pleinement et paisiblement de la liberté dont on leur annonce d'avance qu'on les privera dès qu'on sera plus fort qu'eux. (*Adhésion.*) Ah! j'en appelle à tous les cœurs honnêtes et loyaux qui m'écoutent, et j'en appelle surtout aux jeunes gens qui vont sitôt nous remplacer dans la lutte; je leur demande de réprouver avec moi, dans la polémique catholique, ce qui dans la vie publique ou privée serait une déloyauté sans excuse. Laissons le monopole de cette déloyauté aux ennemis et aux persécuteurs de la religion, aux démocrates *césariens* ou révolutionnaires; laissons-leur le soin de démentir les principes qu'ils ont élaborés, de déchirer les pactes qu'ils ont signés, de changer d'enseignes et de principes au gré de la force et de la fortune, de proscrire tout ce

(1) *L'Univers* de mars 1848, reproduit le 13 janvier 1856.
(2) *L'Univers* du 30 mars 1853, du 24 août 1856, et *passim*.
(3) *L'Univers* du 14 novembre 1854.

qui les gêne, tout ce qui n'entre pas dans le moule étroit de leur tyrannique orthodoxie. (*Nouvelle adhésion.*) Et nous, répétons ces immortelles paroles de notre grand et cher Lacordaire : « Quiconque excepte un seul homme dans la réclamation du droit, quiconque consent à la servitude d'un seul homme, blanc ou noir, ne fût-ce même que par un cheveu de sa tête injustement lié, celui-là n'est pas un homme sincère et ne mérite pas de combattre pour la cause sacrée du genre humain. La conscience publique repoussera toujours l'homme qui demande une liberté exclusive ou même insouciante du droit d'autrui ; car la liberté exclusive n'est qu'un privilége, et la liberté insouciante des autres n'est qu'une trahison... Mais il y a dans le cœur de l'honnête homme qui parle pour tous, et qui, en parlant pour tous, semble quelquefois parler contre lui-même, il y a là une loi de puissance, de supériorité logique et morale qui produit infailliblement la réciprocité. Oui, catholiques, entendez-le bien, si vous voulez la liberté pour vous, il vous faut la vouloir pour tous les hommes et sous tous les cieux. Si vous ne la demandez que pour vous, on ne vous l'accordera jamais : donnez-la où vous êtes les maîtres, afin qu'on vous la donne là où vous êtes les esclaves. » (*Applaudissements unanimes et prolongés.*)

Le droit commun est aujourd'hui le seul asile de la liberté religieuse, de la liberté de l'Église comme de toutes les autres libertés. Des droits et non des priviléges, des droits qui permettent de se passer de l'exercice ou de la protection du pouvoir, voilà ce que nous avons à réclamer (1). Pour les obtenir, il nous faut renoncer, une fois pour toutes, à la prétention d'appeler la force matérielle au secours de la vérité, prétention qui a été partout essayée, qui a partout échoué ; prétention désavouée ou ajournée dans la pratique par ceux mêmes qui l'affichent à l'état de théorie ; mais prétention qui n'en est pas moins un de ces fantômes qui épouvantent la société moderne, et qui, follement évoqués par des esprits entêtés et rétrogrades, sont aussitôt retournés contre la religion par ses ennemis et deviennent, entre leurs mains habilement implacables, l'arme la plus populaire et la plus dangereuse.

(1) « Par liberté de l'Eglise, nous entendons le droit qu'a l'Eglise d'administrer elle-même ses affaires suivant ses principes, et de n'être soumise en cela qu'aux lois générales de l'Etat.

» Nous distinguons donc entre liberté de l'Eglise et priviléges. L'Eglise possédait anciennement un grand nombre de priviléges, qui étaient comme un effet naturel de l'unité de la foi. L'Eglise n'en a pas besoin pour exister. » Mgr Kettler, op. cit., p. 151.

Ce que nous devons demander à la force publique, à l'État, c'est de ne point entraver ni laisser entraver l'observation des lois de Dieu et de l'Église, et de protéger les droits religieux comme les autres droits. La société, que représente le gouvernement dans l'ordre matériel, me doit aide et protection dans l'exercice de mes droits; elle doit m'empêcher de nuire aux droits d'autrui, mais elle n'a pas pour mission de me contraindre à remplir mes devoirs. La force publique doit me protéger contre celui qui m'empêcherait d'aller à l'église; mais la force publique qui voudrait me mener à l'église malgré moi serait, à juste titre, aussi ridicule qu'insupportable.

L'indépendance réciproque de l'Église et de l'État, qui est la grande loi des sociétés modernes, n'entraîne nullement leur séparation absolue, encore moins leur hostilité réciproque. (*Assentiment.*) Cette séparation absolue n'est pas du tout une condition essentielle de la liberté religieuse ou publique. Tout au contraire, elle peut très-bien se combiner avec une effroyable oppression. On l'a bien vu sous la Révolution française. L'Église libre dans l'État libre ne signifie nullement l'Église en guerre avec l'État, l'Église hostile ou étrangère à l'État. (*Nouvelle adhésion.*) L'Église et l'État peuvent et même doivent s'entendre pour concilier leurs intérêts respectifs, pour donner à la société comme à l'individu tels avantages, tels droits que cette entente peut seule garantir. Il y a entre l'une et l'autre une alliance possible, légitime, souvent nécessaire, qui peut et doit être sérieuse et durable, mais dont leur indépendance mutuelle, leur autonomie est la condition souveraine. Il faut, l'avait dit, bien avant M. de Cavour, un Italien honnête homme dont le nom mérite d'être cité dans cette assemblée, César Cantu, il faut ne voir dans l'Église ni une esclave ni une ennemie, mais une libre coopératrice (1). Cette alliance peut comporter des concessions comme des engagements réciproques. Cette alliance existe, en Belgique, en fait comme en droit. Les conditions pourront en être modifiées et améliorées selon le cours du temps; mais les grandes lignes sont déjà tracées.

L'heureux pays où nous sommes a eu la gloire d'offrir le premier modèle, et jusqu'à présent le moins imparfait, du nouveau régime vers lequel s'acheminent tous les peuples de l'Europe. Sa

(1) Bisogna avere la religione non schiava o nemica, ma libera cooperatrice. CANTU, *Hist. univers.*, t. VI, p. 338.

Constitution lui garantit, dans toute sa plénitude, la liberté de l'Église, la liberté du bien, la liberté du vrai. Elle y existe avec la liberté du mal, la liberté de l'erreur; elle n'en est point vaincue. Vous me dites toutefois que depuis longtemps un parti intolérant s'acharne avec trop de succès à fausser l'esprit de votre Constitution; qu'après avoir profondément entamé l'esprit national, dénaturé et déconsidéré le gouvernement représentatif, divisé le pays en deux camps, et substitué le régime de l'esprit de parti à l'union des intérêts et des opinions diverses qui avait régénéré en 1830 la nationalité belge, ce parti s'applique à déterrer dans l'arsenal impur de la République et de l'Empire mille ruses légales destinées à entraver la liberté de l'enseignement, à supprimer la liberté de la charité, à proscrire la liberté d'association et de fondation, à violer ou à falsifier la dernière volonté des mourants. Vous me dites encore que, par des innovations de son propre cru, il a réussi à introduire récemment dans vos codes des pénalités contre la liberté de la chaire chrétienne; qu'il menace vos fabriques d'église et vos cimetières, et qu'il pratique sans embarras l'ostracisme à l'endroit des catholiques, systématiquement exclus, sous le nom de *cléricaux*, de la plupart des fonctions publiques. Je vous crois, et j'en dois conclure que ce parti veut traiter le noble peuple belge comme un interdit, un prodigue en fait de libertés, à qui il faut un conseil judiciaire composé d'avocats libéraux, pour l'empêcher de faire des libéralités dangereuses. (*Longue adhésion et hilarité générale.*) On aspire donc à faire de la Belgique un de ces pays asservis où toute initiative individuelle et toute association libre sont immolées en holocauste au monopole de l'État. Mais tant que votre Constitution, votée par l'unanimité des catholiques contre les précurseurs des faux libéraux d'aujourd'hui, restera debout; tant que vous saurez vous servir des armes qu'elle vous offre; tant que, fidèles à l'esprit de vos pères, vous saurez consacrer votre énergie et votre activité à la défense de vos droits, vous n'aurez point à redouter le triomphe de vos adversaires. Ils pourront garder le pouvoir; mais, vous, vous garderez la liberté et vous la maintiendrez contre leur fanatisme et leur intolérance. (*Applaudissements unanimes et prolongés.*) A l'heure qu'il est, l'Église est encore plus libre, plus heureuse, plus respectée ici qu'en aucun autre pays du monde, et il n'y a point sur le continent européen un seul pays où cette grande assemblée catholique aurait pu se réunir avec l'entière liberté qui a présidé à sa convocation et à ses discussions

sur le sol de la Belgique, à l'abri des principes sanctionnés par sa Constitution.

Il faut donc ici, comme partout, savoir comprendre la nouveauté des temps, non la saluer d'un sot et servile enthousiasme, mais la comprendre, l'accepter ou au moins s'y résigner de bonne foi, en tout ce qui n'est pas contraire à la conscience du chrétien; et j'affirme que la société nouvelle, toute fertile qu'elle soit en dangers et en scandales, n'offre rien de plus répugnant que les scandales et les abus que la conscience de nos aïeux subissait fort patiemment, crainte de pire, dans l'ancien régime. Concilier les traditions de l'Église avec les aspirations de la société moderne, en cherchant pour l'une et l'autre une fécondité nouvelle dans la liberté, c'est une tâche admirable, égale à tout ce que les apôtres des Barbares et les missionnaires de l'Europe ont fait de plus grand, digne des plus fiers génies comme des plus humbles dévouements. Ils sont déjà nombreux, les cœurs honnêtes et résolus qui professent une foi fervente dans le progrès et le triomphe final du catholicisme, dans l'efficacité de la liberté religieuse sincèrement et généreusement pratiquée.

Ils savent que le bien n'est jamais facile ici-bas; il n'est pas le produit de la nature: il naît du travail et de la lutte. La liberté est la condition et la garantie de cette lutte. La responsabilité morale de la créature humaine ne repose que sur la liberté; ceux qui se chargent témérairement de confisquer ou d'énerver cette responsabilité individuelle, en prennent une bien plus terrible sur eux, et finissent toujours par y succomber. Croire à la vérité, au point d'y sacrifier son bonheur, son repos et sa vie, et cependant respecter la liberté de l'âme chez celui qui ignore ou abandonne la vérité, voilà ce qui a paru difficile jusqu'ici, et ce qui toutefois semble n'être qu'un acte simple et naturel de la justice ou au moins de la charité chrétienne. Mais, charité ou non, il faudra bien désormais s'y conformer; car désormais il ne sera plus possible à personne d'employer la contrainte matérielle dans l'ordre religieux. Avant un siècle d'ici, non-seulement nul ne songera à y recourir, mais nul ne comprendra qu'elle ait jamais pu être nécessaire. Il en sera comme de la dîme, de l'immunité ecclésiastique et d'autres grandes institutions très-nécessaires et très-légitimes dans leur temps, mais dont la nécessité disparaît avec le temps, et, une fois disparues, personne n'y pense plus. Il y a cent ans, personne ne concevait une Église sans dîmes et sans immunités.

Aujourd'hui, en France, en Angleterre, en Belgique et en Amérique, dans les pays où l'Église est la plus libre et la plus féconde, qui donc y pense encore?

La liberté a ses inconvénients et ses désagréments; mais les avantages qu'elle procure sont si nombreux et si grands, qu'il faut supporter ces inconvénients avec patience, et, s'il est possible, même sans se plaindre. Nous avons eu en France, et moi tout le premier, pendant la république, le tort, le grand tort, non pas, Dieu merci! de répudier la liberté, mais de trop nous plaindre et de trop nous alarmer de ses inconvénients. Vous savez où cela nous a conduits. (*Mouvement.*)

De tous les abus que permet la liberté, il n'en est peut-être pas un seul qui résiste à la longue aux contradictions, aux résistances du sens moral que la liberté suscite et qu'elle arme de son inépuisable vigueur. Le grand Paoli, un héros catholique trop oublié, que l'aveugle renommée a sacrifié à son rival et compatriote Bonaparte, avait pour maxime favorite : *Avec la liberté, on peut tout souffrir et tout réparer* (1). C'est la pensée que notre Lacordaire a traduite en son magnifique langage :

« Les maux de la liberté, si grands qu'ils soient, tiennent à son apprentissage et non pas à son essence : ils laissent encore du jour, de la vie, une espérance aux vaincus, et, par-dessus tout, l'émulation sacrée du bien contre le mal. Sous le despotisme, le bien et le mal dorment sur le même oreiller; une dégénérescence sourde envahit les âmes, parce qu'elles n'ont point de lutte à soutenir, et le christianisme lui-même, victime protégée, expie dans d'ineffables humiliations le bénéfice de la paix. » (*Applaudissements.*)

Mais il est temps, plus que temps, de mettre fin à tous ces discours. En récapitulant tout ce que j'ai dit trop longuement, ne pourrions-nous pas en tirer deux conclusions? Et d'abord celle-ci, fondée sur l'expérience : que jamais la religion n'a été plus sainte, plus forte et plus féconde que dans les conditions de combat auxquelles la Providence a ramené le dix-neuvième siècle. Qui gardera les gardes, a dit le prophète : *Quis custodiet custodes?* Je

(1) *Colla libertà tutto si puo soffrire e à tutto si puo trovar riparo.*

réponds : L'ennemi ; c'est l'ennemi qui fait tenir debout la sentinelle (1).

Puis, n'est-il pas permis de croire que nous entrons dans une ère nouvelle, celle que l'on pourra appeler l'*ère de la liberté de l'Église?*

Je sais qu'il faut se défendre autant de l'utopie que du découragement. Nous voyons autour de nous, en France, des personnes infiniment respectables qui, je le crains, cèdent à ces deux tendances opposées, mais toutes deux extrêmes. Les unes annoncent que, tous les principes étant violés, toutes les traditions méconnues et tous les États bouleversés, nous approchons nécessairement de la fin du monde. Les autres prophétisent, au contraire, une grande époque de rénovation sociale, de paix et de prospérité, de bonheur et de vertu. Je me permets de n'être ni avec les uns ni avec les autres. (*Assentiment.*) C'est une ressource assez ordinaire chez ceux qui voient crouler leurs illusions et méconnaître leurs systèmes, que de prédire la fin des temps. Bien que je me place au premier rang des vaincus, des disgraciés et surtout des mécontents, je ne pratique pas cette coutume, et je ne crois pas à la fin prochaine du monde. (*Hilarité.*) S'il faut tout dire, je ne suis pas bien convaincu que, sauf quelques rares et trop rapides moments, le monde ait jamais valu beaucoup mieux qu'aujourd'hui. Le mal était différent, mais il a toujours été très-intense et très-puissant. Je ne crois pas non plus à l'avénement prochain d'une ère de réparation et de prospérité universelle. Je crois tout simplement à l'avénement de la démocratie et au changement que comporte cet avénement dans les formes extérieures de la société humaine. Le fond restera le même. Cette révolution produira, comme toutes les révolutions, du bien et du mal. Le mal sera facile et populaire, le bien laborieux et contesté. On retrouvera les ennemis éternels du bien dans les penchants corrompus de la nature humaine, avec de nouveaux obstacles sortis de la nature des choses modernes. On retrouvera aussi les vertus dont Dieu a doté sa créature et dont le Rédempteur Jésus a doté son Église. La lutte sera aussi rude pour le moins qu'avec les anciens adversaires de l'âme et de l'Église, aux temps barbares, sous la féodalité, sous la monarchie absolue. Mais elle sera, pour le moins, aussi méritoire, aussi féconde, aussi

(1) Ainsi disait une des plus saintes âmes de ce siècle, madame Swetchine, à qui j'emprunte cette pensée.

glorieuse. Pour l'aborder, Dieu nous fournit de nouvelles armes, de nouveaux moyens d'action, et c'est dans les grandes innovations modernes, dans la publicité, l'égalité, la liberté politique, l'émancipation des masses démocratiques, la facilité et la rapidité prodigieuse des communications, qu'on peut déjà les apercevoir. C'est de là que peut sortir pour celle que nous avons le bonheur d'appeler notre mère une ère de liberté complète, c'est-à-dire inconnue jusqu'à présent dans ses annales.

L'immense empire britannique, répandu sur toute la surface du globe, fonde partout, malgré lui, et grâce à la propagation de la race irlandaise, des colonies catholiques où le catholicisme est aussi libre que l'Anglais et aussi prolifique que l'Irlandais. Tout dernièrement un prêtre revenu d'Australie et prêchant à Liverpool signalait l'existence, dans cette cinquième partie du monde, d'une grande Église catholique gouvernée par un métropolitain et beaucoup d'évêques, et la plus libre, selon lui, qu'il y ait entre le pôle arctique et le pôle antarctique (1). On ne saurait rien lire de plus pathétique et de plus consolant que les lettres publiées récemment par les *Annales de la propagation de la foi,* et provenant de certains Jésuites employés comme aumôniers dans les deux armées qui ensanglantent aujourd'hui l'Amérique du Nord. On les voit, des deux côtés, pansant les blessés, pansant les plaies de l'âme, recevant la confession des mourants, recueillant aussi les respects et les bénédictions des vivants. Étrangers à la lutte homicide, indépendants de la victoire comme de la défaite, mais également chers et sacrés aux vainqueurs et aux vaincus, ils constatent l'insensible progrès et l'invincible puissance de la vérité et de la charité catholique. Ne peut-on pas aussi y voir un symbole de ce que sera la douce et imposante majesté de l'Église quand, dégagée de toute solidarité compromettante, de tout engagement de parti ou de dynastie, elle apparaîtra au milieu des flots vacillants et agités de la démocratie, seule immobile, seule inébranlable, seule sûre d'elle-même et de Dieu, ouvrant ses bras maternels à tout ce qu'il y a de légitime, de souffrant, d'innocent, de repentant dans tous les camps, dans tous les pays? Alors pourront disparaître tous ces malentendus funestes, nés de la perversité des uns, de l'imprudence des autres, qui la représentent comme l'ennemie du travail, de l'instruction populaire, du bien-être des classes laborieuses, des

(1) Sermon du docteur Birmingham, cité dans le *Tablet* du 4 juillet 1863.

découvertes économiques et scientifiques, des progrès et des splendeurs de la civilisation, comme si l'Église, qui, de l'aveu unanime, a tant fait dans le passé pour la cité, pour la science, pour l'art, pour l'agriculture, pour tous les grands besoins de la vie sociale, pouvait jamais être indifférente ou hostile aux nouveaux besoins de la société humaine! comme si cette divine institutrice de tous les peuples chrétiens n'était pas nécessaire plus que jamais à ces masses qui surgissent à une vie nouvelle, sans direction, sans chefs naturels, mais exposés à toutes les tentations et à tous les vices dont la morale chrétienne est le seul antidote! comme si celle qui a fait mieux qu'organiser le travail, qui l'a sanctifié, qui en a fait un frein et une expiation, non pour les pauvres, mais pour les riches, une obligation, non pour quelques-uns, mais pour tous, une condition de bonheur, non sur la terre, mais dans le ciel, comme si elle pouvait être jamais infidèle à sa tâche maternelle et perpétuelle envers les enfants du travail! (*Adhésion prolongée.*) Ah! croyons-le, ces nuages amoncelés par des mains ennemies ou égarées entre la mère et ses fils disparaîtront un jour, et quand l'Église aura retrouvé dans le cœur des peuples modernes la place qui lui appartient, et rempli le vide immense qu'y laisse son absence, elle n'aura rien à regretter ni rien à envier au passé. On aura beau lui refuser toute influence dans les conseils des princes, toute intervention dans les lois ou les traités, toute pompe officielle ou légale, elle n'en sera pas moins puissante et populaire, plus puissante peut-être que lorsqu'elle partageait le trône de Charlemagne, de saint Louis ou de Rodolphe de Habsbourg.

Quelles que puissent être d'ailleurs les épreuves ou les victoires prochaines du catholicisme, comment ne pas se sentir pénétré de joie et de confiance à la vue des forces intimes et vivantes de l'Église, des vastes ressources que lui assurent sa hiérarchie divinement constituée et son inépuisable maternité? A aucune époque de son histoire elle n'a présenté à la tendre admiration de ses enfants un spectacle plus rassurant et plus édifiant.

Des papes depuis longtemps irréprochables, qui ont fait disparaître sans retour la plaie du népotisme, et qui, entourés des hommages passionnés d'une Église plus unie et plus soumise que jamais, la gouvernent avec une autorité plus incontestée à coup sûr que celle de leurs plus célèbres prédécesseurs; des papes comme ces trois du même nom, Pie VI, Pie VII, Pie IX, tous les trois destinés à connaître les plus cuisantes amertumes de l'exil,

de la persécution et de l'ingratitude humaine, mais destinés aussi à donner au monde les plus magnifiques exemples de patience, de courage, d'invincible grandeur d'âme, et à faire rayonner dans l'histoire le nom de Pie du même éclat que celui des Grégoire et des Innocent ! (*Explosion d'applaudissements.*) Des évêques, eux aussi, irréprochables dans leurs mœurs, irréprochables dans leur doctrine, inébranlables dans leur résistance à toutes les tyrannies du mal, souvent dépouillés, souvent persécutés, souvent exilés, souvent prisonniers, jamais prévaricateurs (*nouveaux applaudissements*), jamais et nulle part complices des adversaires de l'Église, mais partout unis au Père commun des fidèles, à l'Évêque des évêques, comme l'épiscopat ne l'avait encore jamais été, pas même dans les plus beaux temps de l'Église ; de plus, unis entre eux, amenés les uns et les autres des extrémités du monde pour se confondre et se grouper autour de leur Chef dans une acclamation unanime, comme on l'a vu à propos de l'Immaculée-Conception et de l'Adresse relative au pouvoir temporel des papes ! (*Adhésion générale.*) Un clergé exemplaire, plus exemplaire, je ne crains pas de le dire, en France et en Belgique du moins, qu'il ne l'a été à aucune époque de l'histoire, plus pur, plus incorruptible, plus dévoué à ses devoirs, à la culture des âmes ; donnant chaque jour ces exemples de charité, de courage, de dévouement, de modestie, d'abnégation, d'énergie, qui en font les véritables héros de la vie moderne ! (*Nouvelle adhésion.*) Enfin des ordres religieux d'hommes et de femmes sortant chaque jour des lugubres ruines du passé et de la poussière stérile du présent; dégagés de tous les abus dont la rouille les avait longtemps infectés sous l'ancien régime; semant au milieu de nos orages révolutionnaires, de notre civilisation matérielle, de notre luxe effréné, des prodiges d'activité morale, de mortification, de dévouement, formant des communautés incomparablement plus régulières, plus austères qu'autrefois et quelquefois non moins nombreuses (1) ! (*Très-bien ! C'est cela !*) Cela est vrai surtout de ces légions de filles héroïques, arrachées par le seul effort de leur volonté de nos flancs et de nos cœurs ensanglantés, immolées

(1) Un calcul publié en 1852 constate qu'il y avait dès lors, en Belgique, 12,000 religieux ou religieuses, c'est-à-dire un nombre égal à celui qui existait sous Marie-Thérèse, au plus beau temps du privilége et du patronage officiel. On n'a donc rien perdu pour la quantité; mais qui pourrait dire tout ce qu'on a gagné en qualité?

dès le matin de leur vie sur l'autel de l'amour de Dieu et du prochain, renouvelant chaque jour avec une simplicité sublime le sacrifice de la croix, et y puisant la force de pourvoir, sous mille formes diverses, sous mille noms anciens et nouveaux, à l'éducation, à l'aumône, au soin des malades, au repentir, à toutes les nécessités et à toutes les souffrances humaines. Ah ! oui ! la renaissance des ordres religieux de notre temps, après l'ouragan révolutionnaire, malgré une impopularité séculaire, malgré des préjugés sauvages, malgré les dénonciations quotidiennes de la presse intolérante, malgré les entraves et les recrudescences fanatiques d'une législation rétrograde, cette renaissance sera une des merveilles de l'histoire.

J'en dis autant, et à plus forte raison, de la renaissance du catholicisme tout entier depuis la Révolution française. On sait que, en plus d'un endroit (1), pendant les sacriléges ébats de cette révolution, on vit des misérables, après avoir souillé et volé les vases sacrés, les châsses et les ornements sacerdotaux, violé les tombeaux, brûlé les saintes reliques sur le pavé des églises profanées, on les vit monter dans la chaire de vérité et y défier le Dieu vivant de faire un miracle pour sauver les débris de son culte et prouver son existence. Eh bien, ce miracle, il est fait (*bruyante adhésion*): il est quotidien, il est universel. Pas plus que sur le Calvaire, Dieu n'a répondu à la sommation de ses bourreaux : *Salva temelipsum ; si filius Dei es, descende de cruce.* Mais à son jour il a pris sa revanche. (*Applaudissments.*) Oui, encore une fois, la renaissance de l'Église tout entière, du sentiment et de la doctrine catholiques, de l'autorité et de la discipline ecclésiastiques, de la papauté, plus vénérée et mieux écoutée que jamais, de toute la hiérarchie divine, de tant de chères et saintes communautés ; cette renaissance universelle et complète, après les échafauds de la Terreur, après les violences de Napoléon, après les trahisons et les défections de tant de peuples et de tant de rois, en présence de l'effrayante propagation du mensonge et du mal, cette renaissance dont nous sommes témoins est un miracle, et il n'y en a pas de plus grand dans la mémoire des hommes. (*Longue et vive adhésion.*)

Que d'autres motifs de confiance dans les victoires morales et intellectuelles de la doctrine chrétienne, depuis le commencement

(1) Notamment à Paris et à Besançon.

de notre siècle! Et ces victoires, elles sont toutes dues uniquement à la force intrinsèque de la vérité, qu'aucune force extérieure, aucun César orthodoxe, aucun bras de chair n'est venu défendre ou venger. Tout a été tenté, non plus seulement contre tel boulevard extérieur, tel retranchement démantelé, mais contre le centre, la citadelle, le cœur de la cité chrétienne, contre le dogme, contre l'Écriture sainte, contre l'Évangile, contre Jésus-Christ, notre Seigneur et notre Dieu (*mouvement*), et rien n'y a fait. Des trombes se sont montrées sur l'océan de l'impiété qui nous entoure, et sont venus fondre avec un bruit formidable sur le navire sacré. Puis tout est retombé et s'est évanoui comme une pluie d'orage. Quand j'étais petit garçon, on faisait grand tapage du Zodiaque de Denderah, apporté d'Égypte tout exprès pour démolir à jamais la chronologie et la cosmogonie mosaïques. Qui donc en parle aujourd'hui? (*Hilarité.*) Puis ç'a été le tour du docteur Strauss, qui avait savamment relégué la personne de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la mythologie; l'Allemagne incrédule en tressaillait d'allégresse, et la France incrédule admirait sur parole. Vingt, trente ans se passent; et voici que l'autre jour le principal organe du rationalisme antichrétien vient nous dire tranquillement que « le fameux ouvrage de Strauss est considéré généralement aujourd'hui comme une tentative manquée (1). » (*Nouvelle hilarité.*)

Soyez sûrs qu'il ne se passera pas un si long temps avant que le même arrêt ne soit porté sur ce romancier sacrilége (*applaudissements*), sur ce protégé de César, qui vient de récrire l'Évangile à la façon de son érudition frelatée; qui nous a tous personnellement outragés en outrageant la personne divine de notre Jésus (*applaudissements prolongés*); qui le transforme en charmant imposteur, en *jeune démocrate*, en *communiste délicat* (2); qui a trouvé ainsi moyen de faire de l'éloge la forme la plus répugnante du blasphème; qui plaide les circonstances atténuantes pour Judas, et qui trouve qu'*il y a pour la sincérité plusieurs mesures* (3), ce qui donne la mesure de la sienne. (*Longue hilarité et bravos.*) Soyez sûrs que ce nouveau docteur qui essaye, en portant la main sur la divinité de Jésus crucifié, de tarir la source unique du dévouement, de l'enseignement, de la charité, de la piété et de la vertu chré-

(1) *Revue des Deux-Mondes*, du 1er mai 1863, p. 113.
(2) RENAN, *Vie de Jésus*, p. 158, 178.
(3) *Ibid.*, p. 253.

tienne, soyez sûrs qu'il ne gardera pas même sa notoriété actuelle, et qu'il ira s'enfoncer, comme tous les autres ennemis de Jésus-Christ, dans le néant qu'il nous prêche.

Ainsi donc, que notre confiance soit entière et inébranlable. Je voudrais faire passer dans vos âmes à tous celle qui anime la mienne : confiance qui n'a plus rien de l'enthousiasme de la jeunesse; confiance calme et froide, fondée sur l'expérience des hommes et des choses, des idées et des révolutions du dix-neuvième siècle; confiance mûrie par l'âge et par l'adversité, car je ne saurais me citer moi-même comme un victorieux ou un modèle encourageant à suivre dans la voie des idées catholiques et libérales où j'ai prêché d'exemple. Je n'ai guère connu que des échecs, et cependant je dirais volontiers des entreprises engagées par des catholiques libéraux, depuis Chateaubriand jusqu'à nos jours, ce qu'on a dit des croisades : Chacune prise en soi a échoué, mais toutes ont réussi. (*Adhésion marquée.*) Une opinion catholique et libérale s'est fondée; elle existe partout, elle grandit chaque jour un peu; elle envisage avec fierté les luttes passées, avec fermeté les orages du présent, les efforts et les sacrifices que nous imposera l'avenir.

Quand je vois réunis devant moi tant de frères par la foi, et surtout tant de jeunes gens, sortis pour la plupart de cette noble Université de Louvain, qui est le modèle des universités futures, la plus pure gloire de la Belgique et l'une des grandes consolations du monde catholique; quand je les vois la tête levée pour regarder l'avenir, pour en respirer le souffle, je voudrais surtout ne pas les laisser sous l'empire du découragement, de l'hésitation, de la peur. Je leur dis donc : Vivez, espérez, travaillez, combattez; vous ne vaincrez pas toujours, pas même souvent, mais vous serez invincibles. Personne ne viendra à bout de vous, si vous ne le voulez pas; si vous ne pactisez avec aucune des faiblesses, aucun des mensonges, aucune des tyrannies de votre époque; si vous vous préparez généreusement à la lutte, à une lutte permanente et perpétuelle, sans orgueil et sans outrecuidance, mais aussi sans amertune contre votre temps, sans vains désespoirs du passé. (*Nouvelle adhésion.*)

Dans le cours d'une carrière déjà longue, j'ai toujours vu le mal triompher par l'audace de ses soldats, et le bien ne réussir que quand ses défenseurs avaient par hasard autant de résolution que leurs ennemis. Mais que de fois n'ai-je pas vu les bonnes causes compromises, le bon droit trahi, les meilleures occasions perdues

par les défaillances, les hésitations, les découragements, et, pour tout dire, par la mollesse et la lâcheté des honnêtes gens, trop souvent complices du triomphe des méchants, trop souvent épris d'illusions insensées, et incapables du moindre effort dès que leur chimère les a trompés! Ne vous laissez donc point aller à la chimère d'une victoire facile et prochaine, ni à la prétention de voir le monde ou seulement votre pays rentrer tout d'un coup dans l'ordre et la vérité. La société moderne est, tout entière, comme la Belgique, divisée en deux camps : les croyants et les non-croyants. Tout en se maintenant chacun sur son terrain et dans son droit, il faut savoir partout vivre les uns avec les autres, se supporter mutuellement, sous peine de tomber en proie à de pires destins. Il faut surtout savoir distinguer parmi ceux que l'on regarde comme ses adversaires, et qui ne le sont pas tous ni toujours. Nous avons plus d'alliés qu'on ne pense. Quant à moi, je tiens pour mon allié, quelle que soit sa croyance ou son enseigne, tout homme qui veut la liberté pour moi comme pour lui-même, et qui ne fait rien pour m'empêcher de prier, de parler, d'écrire, de faire l'aumône, de m'associer, d'enseigner, comme je l'entends. J'ai toujours été frappé de la différence qui règne entre deux textes souvent cités de l'Évangile. Notre-Seigneur, parlant de lui-même, dit : *Qui n'est pas avec moi est contre moi.* Mais, parlant à ses disciples, il leur dit : *Qui n'est pas contre vous est pour vous.* C'est une règle aussi essentielle à suivre dans la vie publique que dans la vie spirituelle.

Quant à ceux qui sont réellement contre vous et contre le Christ, ce qui les caractérise le plus, c'est la peur. Ils ont peur de Dieu et peur de nous, peur de notre foi et de notre vie, peur de notre Pape, peur de notre habit religieux, peur de nos prêtres, peur de nos Sœurs, peur de nos écoles, peur de nos prières, peur de notre liberté, peur de tout! Ne leur faites pas le même honneur; n'ayez pas peur d'eux! (*Applaudissements.*) Marchez hardiment contre la tyrannie, contre les monopoles, contre l'ignorance, contre les préjugés, contre le doute et le mensonge, contre la haine et la peur. Marchez au nom de la liberté et de la vérité, avec la conviction que la vérité a besoin de la liberté et n'a plus besoin d'autre chose.

Je ne saurais terminer une étude où j'ai touché, sur tant de points, à des matières religieuses d'une nature si délicate, sans remplir mon devoir de catholique en soumettant toutes mes expres-

sions comme toutes mes opinions à l'infaillible autorité de l'Église. (*Assentiment.*) Après quoi je dirai avec M. de Maistre : « Quand même ma respectueuse voix s'élèverait jusqu'à ces hautes régions où les erreurs prolongées peuvent avoir de si funestes suites, elle ne saurait y être prise pour celle de l'audace ou de l'imprudence. Dieu donne à la franchise, à la fidélité, à la droiture, un accent qui ne peut être contrefait ni méconnu. » (*Acclamations prolongées pendant plusieurs minutes : le cri de Vive le comte de Montalembert ! retentit à plusieurs reprises sur l'estrade et dans l'assemblée.*)

BIBLIOGRAPHIE.

ÉTUDES PHILOSOPHIQUES

PAR M. AUGUSTE NICOLAS.

Il n'y a pas, grâce à Dieu, que les mauvais livres qui aient du succès; les bons aussi sont recherchés, et même avec un empressement que ne feraient pas soupçonner parfois la gravité de leur sujet et la sévérité de leur forme. Nous en avons une preuve concluante sous lesyeux. Tout le monde connaît les *Études philosophiques* de M. Auguste Nicolas, livre austère à tous égards. Eh bien! ce livre a eu, en moins de vingt ans, *quinze* éditions, et nous avons sous les yeux la *seizième* qui va paraître sous peu de jours.

C'est un fait qui parle de lui-même et qu'il nous a semblé bon de relever au moment ou il n'est bruit que du rapide débit d'un livre écrit sous une inspiration directement opposée. La fortune de celui-ci est plus brillante sans doute au début que ne fut celle de l'autre; qui voudrait cependant lui garantir d'ici à vingt ans le même nombre d'éditions?

Cette seizième édition du livre de M. Auguste Nieolas a sur les précédentes des avantages que nous voulons laisser expliquer à l'auteur. Voici là préface dont il la fait précéder.

P. D.

(*Correspondant*, 25 août 1863.)

Cette édition diffère des précédentes en deux points que nous devons signaler. Le premier et le plus important concerne Moïse considéré dans son rapport avec les sciences. La géologie s'est modifiée depuis vingt ans; elle a grandi, et ses premiers vêtements, pour ainsi parler, sont devenus trop étroits. Elle ne s'est que plus rapprochée par là de Moïse, et il était nécessaire de montrer que son rapport avec l'historien sacré, loin de perdre, avait gagné à ce développement. Notre Étude sur ce point a dû être refondue. Les nouveaux travaux auxquels nous

avons eu à nous livrer à ce sujet ont été heureusement secondés, et leur résultat garanti, par le bienveillant concours d'un éminent géologue, qui non-seulement nous a guidés de ses lumineuses informations, mais qui a bien voulu enrichir ces *Études* d'une note, où la situation présente de la géologie par rapport à la cosmogonie de Moïse est esquissée de main de maître, et qui offrira pour longtemps un cadre dans lequel les faits nouveaux pourront se classer. Nommer M. Barrande, c'est tout dire au monde savant.

La seconde modification apportée à l'ouvrage, a consisté à le dégager des circonstances qu'il a traversées et auxquelles nous l'avions plus ou moins rattaché. Pour le rendre plus actuel par des allusions contemporaines, nous l'avions rendu passager, et pour lui donner, par là, des traits de jeunesse, nous lui préparions des rides. Nous ne nous flattions pas, il est vrai, qu'il pût survivre à son temps. Aujourd'hui que, malgré ses imperfections, il paraît vouloir traverser l'âge ordinaire, nous avons dû le désintéresser de son époque, et le mettre au point immuable de la vérité.

Qu'il nous soit permis, à cette occasion, qui sera peut-être pour nous la dernière, de faire un retour sur la destinée de cet ouvrage qui fut le nôtre, mais qui a cessé de l'être, tant il nous a dépassé.

Il y a vingt ans, dans le fond de la province et dans l'obscurité d'une vie cachée, à l'insu de tous, à notre propre insu, ce semble, nous écrivions ces *Études,* pour un ami d'abord, et bientôt uniquement pour le sujet, qui nous passionnait de sa grandeur et de sa clarté. Il s'exprimait en quelque sorte lui-même sous nos doigts, tant son impression sur nous était dominante, mais sans aucun but défini, et en nous dérobant celui d'une publicité qui nous eût glacé de crainte. Un jour, cependant, un souffle apostolique vint à passer sur ces feuilles, elles furent enlevées sous notre plume, et elles arrivent aujourd'hui à leur seizième édition originale, après avoir été traduites dans toutes les langues, et avoir porté partout des fruits de conviction et de conversion.

Un tel résultat passe manifestement l'auteur et l'ouvrage, et remonte à la puissance de la vérité qui en est le sujet, et à une bénédiction toute particulière de Dieu. Nous avons à cœur de le restituer à notre foi.

Elle en reçoit, en effet, plusieurs témoignages.

C'en est un d'abord, dont plus que personne nous sommes pénétré, qu'un simple laïque, sans études préparatoires, n'ayant devant les yeux que son *Credo,* et dans son cœur que l'adhésion à cet enseignement, en ait tiré une exposition aussi développée et aussi raisonnée de sa foi. Combien cette foi, sa doctrine, ses preuves, ses harmonies sont-elles donc vraies, puissantes, vivantes, pour s'être ainsi fait jour par un tel organe ! Ce que disait l'Apôtre, nous pouvons le dire à plus

juste titre : *Non in sapientia verbi, ut non evacuetur crux Christi.* « Non par le talent du bien dire, pour que la vertu de la croix n'y perde rien (1). » Et le talent lui-même, s'il n'y fait pas absolument défaut, est un témoignage de plus de la vérité de cette foi qui l'a inspiré, et qui y respire. Pour nous, qui l'avons éprouvé dans tout le cours de cette œuvre, et qui chaque jour, pendant quatre ans, avons été le sujet tout à la fois accablé et ravi de ce témoignage, nous pouvons dire que la manière dont le livre est sorti de nous, nous ferait croire toute seule à la vérité qu'il professe, et qu'elle a été pour beaucoup dans l'accent de conviction qui y retentit.

Le second témoignage qu'en retire notre foi, c'est l'effet moral d'un tel livre, effet si spontané, si rapide, si étendu, si prolongé. Quelle preuve de la vérité qu'il renferme, que l'assentiment qu'il a rencontré chez tant d'âmes différentes de caractère, de disposition, de situation, de région; qui l'ont reconnu, comme répondant à toutes les intuitions de leur esprit et à tous les instincts de leur cœur; et auquel elles ont elles-mêmes répondu de partout par un écho si sympathique! Une grande somme de ce résultat nous est inconnue sans doute; mais que ne nous est-il donné de pouvoir ouvrir le trésor de témoignage que nous en avons reçu, véritable *témoignage de l'âme humaine naturellement chrétienne,* comme dit Tertullien, témoignage décisif s'il en fut jamais, alors surtout qu'il ne s'exprime pas seulemeut par les accents les plus pénétrés du langage, mais par la réforme de la vie et le renouvellement des mœurs!

A quoi peut-on attribuer un tel résultat, en l'absence de toute autre cause proportionnelle, qu'à la vérité seule, qu'à la vérité même?... Pour nous qui, nous trouvant placé au centre de cet effet, en avons ressenti toute la portée, osons le dire, il nous aurait rendu la foi que nous avons communiquée, si nous avions eu le malheur de la perdre, et à toutes les preuves de cette foi que renferme le livre, il y en a une qu'il faut ajouter : c'est lui-même; c'est ce que Dieu en a fait.

Il est enfin un troisième témoignage où ces *Études* n'ont à prendre qu'une part secondaire par rapport à tant d'autres travaux importants inspirés par le zèle de la même cause, mais qu'à l'honneur de cette cause commune nous devons apprécier : c'est celui qui ressort de l'apparition d'un livre qui témoigne à la fois de toute l'audace et de toute la faiblesse de l'impiété.

Nous nous féliciterions presque de cet événement, s'il n'était une pierre d'achoppement pour quelques pauvres âmes, tant il est appelé à être pour tant d'autres un sujet de réveil et de retour.

La *Vie de Jésus* de M. Renan suffit à la perte de sa cause. Il n'est pas de lecteur sérieux qui n'éprouve à la lecture de ce livre la vérité de

(1) I *Ad Cor.* I, 17.

cette parole de d'Aguesseau, qu'*il est plus difficile de ne pas croire que de croire, et de croire à l'absurde qu'au divin.* C'est ce qui est arrivé déjà, comme on le sait, à un célèbre critique, qui, avant même d'avoir achevé d'en couper les pages, a jeté le volume en disant : « Le contraire doit être vrai ! » et qui a dû par suite à M. Renau sa conversion et une sainte mort (1).

Ce qu'il importe toutefois de faire observer, c'est que, l'entreprise étant donnée, M. Renan ne pouvait s'en tirer autrement qu'il ne l'a fait. L'auteur de la *Vie de Jésus* a un talent réel ; s'il a moins d'érudition qu'il ne paraît, il en a plus qu'on ne le pense ; et pourquoi lui refuser, en outre, du bon sens et de la bonne foi ? Si, cependant, ces qualités ont fait un tel naufrage, c'est que la cause a été fatale à l'écrivain, et qu'il est des vérités vengeresses.

Mais il faut voir, surtout, ces vérités dans les travaux consacrés à leur exposition ou à leur défense, pour bien juger la situation faite à l'impiété par la polémique chrétienne, et le terme où elle devait aboutir.

Ce terme, en effet, résulte du chemin parcouru, des positions prises, des avantages remportés, et de tous les assauts livrés par la vérité sur tous les points où l'erreur s'était retranchée. Si la place est maintenant démantelée, si la vérité y entre de toute part, si l'ennemi est acculé à l'impossible et s'il se jette lui-même hors des bornes de la raison, ce n'est pas là l'effet de son bon plaisir et de sa libre situation, mais de l'empire de la vérité qui l'y réduit et qui en reçoit l'hommage.

Ainsi, les aveux de M. Renan touchant l'antériorité des prophéties, l'authenticité des Évangiles, l'action régénératrice et à jamais sanctifiante de Jésus-Christ dans le monde, la tâche pour l'incrédule de concilier le caractère éminemment grand et pur que cette action suppose avec l'imposture et la folie que ne supposent pas moins la prétention et les miracles de Jésus-Christ s'ils sont faux : ces points considérables, et plusieurs autres sur lesquels l'incrédulité avait jusqu'ici fait résistance ou qu'elle avait éludés, et que maintenant elle concède, ont d'autant plus de portée qu'ils ne sont pas acquis seulement, mais qu'ils sont conquis, et que leur vérité a toute la force de puissance et d'évidence qu'il a fallu pour cette conquête.

Il est de même des explications et des procédés par lesquels l'auteur de la *Vie de Jésus* cherche encore à sauver sa thèse. Si ces explications ne sont pas soutenables, si ces procédés ne sont pas avouables, s'il en est réduit à convenir, que dis-je ? à soutenir que ce même Jésus, *auquel chacun de nous*, dit-il excellemment, *doit ce qu'il y a de meilleur, et qui reste à jamais pour l'humanité un principe inépuisable de recon-*

(1) M. Delécluse.

naissances morales (1), n'étant pas Dieu, est nécessairement moins qu'un homme, et qu'il participe à la fois de l'halluciné (2) et du charlatan (3); si, pour ne pas rester dans une si énorme contradiction, il se jette dans cette extrémité de prendre en main la cause de la folie et de l'imposture, en présentant celle-là comme le caractère de l'inspiration (4), et celle-ci comme la condition du succès (5); si enfin, avançant plus encore dans cette folle voie ou l'impiété de son entreprise le pousse d'énormités en énormités, il arrive à ce parfait renversement de la raison, qui est à la fois tout le pivot et toute la condamnation de son système, de déclarer que si l'on part d'un principe d'après lequel nous évaluons aujourd'hui la sanité et la moralité de nos actes (c'est-à-dire du sens commun et du sens moral), toute sa critique est en défaut (6), ce qui est manifestement convenir qu'elle roule sur l'absurde, ou que nous n'avons pas de criterium pour juger les faits anciens : ne croyez pas que des moyens aussi désespérés soient de son choix, et qu'ils les estime lui-même plus qu'ils ne valent; mais c'est que telle est la situation qui lui a été faite, qu'il n'en avait pas de meilleurs. Or, encore, pour le comprendre, il faut voir cette situation dans les travaux qui l'ont amenée, et dans la polémique générale dont elle est le dénoûment.

Sans nous donner dans ces travaux une part qui revient à tant d'autres, et ne revendiquant que le mérite d'en avoir profité en mettant en œuvre les données de la vérité et de la science chrétiennes, il nous paraît que ces *Études*, livrées une fois de plus au public, plus particulièrement le quatrième volume, qui traite des preuves évangéliques et historiques, viennent opportunément contribuer au jugement du livre de M. Renan, autant qu'elles en tirent une confirmation puissante. En les lui opposant, nous pouvons dire avec confiance ce que disait déjà saint Pierre, par allusion aux Renans de son temps : « Pour » nous, ce n'est pas par de *doctes fables* que nous vous annonçons Jésus-» Christ (7); » et nous n'en sommes pas réduits à mendier aux lecteurs *une part de divination et de conjecture* (8). C'est par le témoignage, c'est

(1) *Vie de Jésus*, p. 451.
(2) *Ibid.*, p. 266, 318, 319.
(3) *Ibid*, p. 191, 265, 295.
(4) *Ibid.*, p. 453.
(5) *Ibid.*, p. 258.
(6) « Si l'on part de ce principe que tout personnage historique à qui l'on » attribue des actes que nous tenons, au dix-neuvième siècle, pour insensés » et charlatanesques, a été un fou ou un charlatan, toute critique est faus-» sée. » (*Vie de Jésus*. p. 267.)
(7) Non enim *doctas fabulas* seculi, notam fecimus vobis Domini nostri Jesu Christi virtutem et præsentiam. (*IIe Epist.* I, 16.)
(8) « Dans un tel effort (d'expliquer la personne de Jésus en niant sa » divinité), une part de divination et de conjecture doit être permise. » (*Vie de Jésus*, introduction, p. LV.) — Assurément, et une bonne part d'autre chose aussi !

par le raisonnement, c'est par le caractère des faits, c'est par la raison des choses, c'est par les procédés les plus dignes de l'esprit humain que nous aspirons à l'honneur de le convaincre; et nous avons un sentiment trop convaincu, nous-même, et trop fier de notre cause, pour vouloir la gagner à un moindre prix.

Les réfutations directes ne manquent et ne manqueront pas à M. Renan. Elles ont toutes une valeur admirable de protestation, et il en est qui semblent remplir toute la mesure d'érudition, de science, de critique, de logique, de sens commun et de verve indignée que la sainteté du sujet, l'honneur de la raison et la vindicte de la conscience chrétienne peuvent réclamer. Les réfutations, toutefois, si indispensables qu'elles soient, ne sont qu'un remède et non un aliment; elles réparent et n'édifient pas : elles périssent même par leur triomphe. A côté d'elles, il est donc bon de poser et de maintenir une affirmation raisonnée de la vérité, qui, en faisant surabonder la conviction, exclue l'erreur, en prévienne les atteintes, fasse mieux que la réfuter en mettant chacun en situation de le faire, et lui survive.

Maintenant, il est une troisième méthode, qui n'est ni la réfutation proprement dite de l'erreur, ni une exposition pure et simple de la vérité, mais qui participe de l'une et de l'autre, et à laquelle la *Vie de Jésus* prête singulièrement. Cette méthode, que nous voudrions lui voir appliquer (si par la rapidité de son discrédit elle n'échappait à cette épreuve), consisterait à édifier une apologétique nouvelle, en la tirant de ce livre et en l'asseyant sur lui : sur la force de ses aveux, contenant à eux seuls la preuve entière du christianisme; sur l'impossibilité de ses explications, rejetant la raison dans celles de la foi; et sur le caractère de ses procédés, soulevant les susceptibilités du sens chrétien, et l'attestant, le ravivant par cela même.

Le jour où un tel travail serait bien fait, la vérité chrétienne aurait remporté un de ses plus beaux triomphes; car elle aurait fait plus et mieux que de ruiner le monument le plus hardi de l'incrédulité de ce siècle : elle se le serait converti.

Après cela, on n'aurait plus qu'un vœu à former : ce serait que l'auteur de la *Vie de Jésus* finit comme son livre.

Lorsque le christianisme eut achevé de passer des catacombes au Capitole, il ne renversa pas les temples des faux dieux; il les conserva, comme les témoins futurs de sa victoire : il dressa même sur leurs colonnes les coupoles de ses autels, aux pieds desquels ses ennemis, devenus ses confesseurs, s'agenouillèrent.

REVUE POLITIQUE.

—

EXTÉRIEUR.

Plusieurs faits remarquables ont signalé le mois qui vient de s'écouler. C'est d'abord l'élection de l'archiduc Maximilien en qualité d'empereur du Mexique, qui appelle l'attention des hommes politiques, à cause des influences que cet événement peut avoir sur la solution des questions pendantes en Europe. Tout le monde comprend, en effet, que l'avénement de l'archiduc Maximilien au trône du Mexique peut-être un indice ou un prélude de la bonne entente qui existe ou va exister entre la cour des Tuileries et celle de Vienne, et par laquelle il serait possible de parvenir à l'aplanissement de bien des problèmes qui attendent depuis des années une solution devenant de plus en plus urgente.

Nous ne voulons pas dire, toutefois, que la couronne du Mexique puisse ou doive être envisagée par l'Autriche comme une compensation suffisante pour des concessions ou des sacrifices éventuels qui seraient demandés à cette puissance dans l'intérêt de la paix ou de l'équilibre de l'Europe. Loin de là ; nous doutons même qu'aucun homme d'État autrichien consente à voir un avantage *réel* pour son pays dans l'avénement d'un archiduc autrichien au trône du nouvel empire, où il ne régnera que par la grâce de la France et ne pourra se soutenir que sous la protection des baïonnettes françaises. Mais, d'un autre côté, on ne peut nier que ce ne soit un fait éminemment propre à cimenter et à resserrer les relations étroites qu'on dit exister entre la France et l'Autriche depuis que les événements de Pologne ont amené un rapprochement entre ces deux puissances.

Quoi qu'il en soit, voici comment la chose s'est passée au Mexique ; on y reconnaîtra la main de celui dont la volonté toute-puissante règle en ce moment les destinées de la France et même de l'Europe. Une assemblée de notables, réunie à Mexico par le gouvernement provisoire, a purement et simplement proclamé le

retour du Mexique à la forme de gouvernement monarchique et élu l'archiduc Maximilien en qualité d'empereur héréditaire, en réservant à l'empereur Napoléon le droit de désigner lui-même le futur souverain dans le cas où l'archiduc ne croirait pas devoir accepter un trône devenu fameux par la fin tragique d'Iturbide. Ensuite on a nommé une députation qui s'est rendue en Europe pour aller communiquer le décret de l'assemblée des notables à l'empereur des Français et à l'archiduc d'Autriche et attendre la réponse de ce dernier. Jusqu'à présent on ne connaît pas encore la résolution de l'archiduc Maximilien; mais on assure que le prince a consulté son frère, l'empereur François-Joseph, et aussi son beau-père, le roi des Belges, et l'on ajoute même que notre Roi vénéré n'a conseillé à son gendre l'acceptation du trône mexicain qu'à des conditions de nature à garantir la stabilité et l'efficacité du nouveau règne.

On peut s'étonner à bon droit que la France, qui, partout ailleurs, se montre si enthousiaste du suffrage universel et si soucieuse de connaître ou de constater la volonté nationale, ait fait si bon marché de ce principe fondamental, lorsqu'il s'est agi de déterminer la forme de gouvernement qui devait à l'avenir régir le Mexique. C'est là, on ne peut en disconvenir, une contradiction manifeste, évidente. L'assemblée des notables de Mexico n'avait reçu de pouvoir constituant ni directement ni indirectement de la nation mexicaine; elle ne tenait son mandat que du gouvernement provisoire nommé sous l'influence du général (aujourd'hui maréchal) Forey. Dès lors, il va de soi que les résolutions d'une pareille assemblée ne doivent être acceptées comme l'expression de la volonté du peuple mexicain que sous réserve expresse de la ratification de ceux au nom desquels l'assemblée est censée parler. Cette ratification sera-t-elle demandée et obtenue? Cela nous paraît douteux jusqu'à présent; on prétend bien, à la vérité, que le décret de l'assemblée sera soumis à l'acceptation des *municipalités*, mais ce n'est pas là, à coup sûr, un équivalent du suffrage universel dont on s'est montré si prodigue dans ces derniers temps. En tout cas, on ne paraît attacher aucune importance à une manifestation dont le résultat est assuré d'avance par la pression qu'exerce nécessairement le représentant du souverain de qui l'armée victorieuse occupe aujourd'hui toutes les places importantes du Mexique; et la preuve qu'on est bien décidé d'avance à ne tenir aucun compte de l'opposition qui pourrait se produire

contre la réalisation des plans de l'empereur des Français, c'est que la députation est partie pour aller remplir sa mission sans même attendre l'accomplissement de cette ratification ultérieure qui ne peut être qu'une vaine formalité.

En détournant nos regards du Mexique pour les reporter sur la puissance qui est allée y planter son drapeau, nous avons à mentionner un autre fait qui prouve de nouveau combien les institutions prétendûment démocratiques de l'Empire napoléonien sont antilibérales et oppressives au fond. Il s'agit d'une déclaration d'abus, rendue par décret impérial et sur les conclusions conformes du conseil d'État, contre un écrit publié lors des dernières élections par les archevêques de Cambrai, de Rennes et de Tours, et les évêques de Nantes, de Metz, d'Orléans et de Chartres, intitulé *Réponse de plusieurs évêques aux consultations qui leur ont été adressées relativement aux élections prochaines.* Le conseil d'État avait motivé ses conclusions liberticides par des arguments puisés dans le vieil arsenal des lois et ordonnances de l'ancienne monarchie, du Consulat et du premier Empire, sans tenir compte des progrès que les libertés publiques avaient faits sous la Restauration, la monarchie de Juillet et la République de 1848. En définitive, voilà sept vénérables prélats condamnés par le chef de l'État pour avoir accompli collectivement un acte de citoyen, acte pleinement licite de la part de tout électeur et de tout Français, et qui consistait purement et simplement à répondre par de libres conseils à une libre demande, en vue de l'exercice de la liberté électorale. Le droit qui ne pouvait être contesté à un seul, pouvait-il être contesté à quatre, à cinq ou à sept? Il serait absurde de le prétendre, et les arguments du conseil d'État ne convaincront aucun homme de bon sens et de bonne foi.

La question de Pologne n'a pas fait un pas pendant le mois qui vient de finir. Les trois puissances qui agissent de concert, la France, l'Angleterre et l'Autriche, ont répondu à la note russe du 14 juillet par des mémoires séparés, mais dont les conclusions sont identiques, ainsi que nous l'avions prévu dans notre Revue du mois passé. Jusqu'à présent, le cabinet de Saint-Pétersbourg n'a répondu ni directement ni indirectement à ces nouvelles communications; mais au dernier moment nous apprenons par les journaux officieux de Paris que le gouvernement russe prépare des mesures fort graves dont le premier effet serait de rendre inutile toute intervention diplomatique ultérieure. Il est également question d'un

rapprochement entre la France et la Prusse. Nous verrons bientôt ce qui en est de ces rumeurs.

En attendant, la lutte continue, sanglante et implacable, sur les champs de bataille de la Pologne. Des deux côtés, on se montre animé d'un égal acharnement, les Polonais pour reconquérir leur liberté et leur existence nationale, les Russes pour réprimer et combattre ce qu'ils appellent une *révolte*. Jusqu'ici, la chance des armes paraît avoir été partagée, et on ne peut signaler de succès définitif ni d'un côté ni de l'autre; mais la prolongation de la lutte indique suffisamment que les *insurgés* ne se laissent pas décourager par quelques revers partiels, et l'ensemble des renseignements qui nous parviennent du théâtre des événements est de nature à nous faire croire que l'*insurrection* tend continuellement à prendre de l'extension non-seulement dans le royaume de Pologne proprement dit, mais encore dans les provinces ci-devant polonaises incorporées à l'empire de Russie, telles que la Lithuanie, la Podolie, la Volhynie, etc. Malheureusement, l'approche de l'hiver menace de rendre stériles les efforts héroïques de ce peuple si digne de sympathie, la guerre de partisans, telle qu'elle se fait en ce moment dans les forêts et les steppes de cette vaste contrée, étant presque impossible à soutenir durant les intempéries de la saison rigoureuse. Espérons que d'ici là le sort des armes ou l'intervention des puissances aura amené un dénoûment conforme aux vœux des vaillants Polonais.

Non loin de cette contrée dont les plaines sont souillées par tant d'horreurs et de cruautés, nous voyons avec satisfaction l'aurore d'une ère nouvelle se lever sur cette calme et placide Allemagne dont la Constitution fédérale surannée appelait depuis si longtemps une réforme devenue des plus urgentes. C'est grâce à l'initiative du courageux et intelligent empereur d'Autriche que cette question semble enfin devoir faire un pas décisif. Sur l'invitation de ce monarque éclairé, les souverains allemands, à l'exception du roi de Prusse et de deux ou trois petits princes, et les délégués des villes libres se sont réunis le 16 août, à Francfort, pour délibérer sur un projet de réforme fédérale présenté par l'Autriche, et dont voici le résumé d'après la *Gazette des Postes* de Francfort :

« La Diète germanique comprendrait à l'avenir trois éléments : 1° un directoire avec un conseil fédéral; 2° une assemblée des princes; 3° une assemblée des députés.

» Le directoire se compose de l'empereur d'Autriche, du roi de Prusse, du roi de Bavière et de deux des souverains dont les États fournissent les 8e, 9e et 10e corps de l'armée fédérale.

» Le conseil fédéral est formé des chargés de pouvoir des dix-sept voix de l'assemblée ordinaire actuelle de la Diète; néanmoins, l'Autriche et la Prusse jouiront chacune de trois voix (au lieu d'une), de façon que le nombre des voix sera porté à vingt et une.

» La présidence du directoire et du conseil fédéral appartient à l'Autriche.

» L'Assemblée des princes se compose des princes souverains et des premiers magistrats des villes libres de l'Allemagne, ainsi que de deux chargés de pouvoir des anciens princes de l'Empire, médiatisés en 1806. Les princes pourront se faire représenter par un prince de leur maison comme *alter ego*. Le vote aura lieu suivant l'ordre des voix établi dans le conseil fédéral.

» L'Assemblée des princes prendra d'abord des décisions sur les résolutions de l'Assemblée des députés qui lui seront soumises par le directoire, en tant qu'elles ne dépendent pas de l'acceptation des États particuliers; celles de ces résolutions qui auront été sanctionnées par les princes seront promulguées comme lois fédérales.

» La Chambre des députés renfermera trois cents membres élus par les Chambres des divers États. Le nombre des députés à nommer par chaque État sera en rapport avec sa population et sa puissance. L'Autriche et la Prusse auront le même nombre de députés, savoir 75; la Bavière 27; les autres royaumes 15 chacun; Bade 12; les deux Hesses 9 chacune; le Luxembourg 4; Brunswick 3; les deux Mecklembourgs 6 ensemble; Nassau 4; Weimar 3; Meiningen, Cobourg-Gotha et Altenbourg 2 chacun; Oldenbourg 3; les autres 1.

» Dans le programe présenté par l'empereur d'Autriche, la question de la réorganisation de l'armée fédérale est réservée; elle formera l'objet de délibérations ultérieures. Mais on y trouve des dispositions concernant l'établissement d'un tribunal fédéral.

» Ce tribunal ne sera pas une commission nommée par l'Assemblée fédérale, mais bien un collége composé des princes les plus puissants de l'Allemagne. Pour les affaires courantes, ils se feront représenter à Francfort par des délégués spéciaux; mais pour les affaires importantes, les princes s'y rendront en personne. »

On comprend que ce n'est là que la substance, et non pas le texte littéral du projet de réforme. Au reste, il paraît que les déli-

bérations du congrès des souverains, qui a tenu un grand nombre de séances, ont eu pour résultat de modifier divers articles du projet primitif, et notamment celui qui concerne la composition du directoire. S'il faut en croire les révélations de certains journaux qui se disent bien informés, le pouvoir central de la Confédération germanique comprendrait six voix, au lieu de cinq, comme l'Autriche l'avait d'abord proposé, et ces six voix se répartiraient ainsi : 1° l'Autriche; 2° la Prusse; 3° la Bavière; 4° le Wurtemberg, la Saxe et le Hanovre; 5° Bade, les deux Hesses, Luxembourg, Mecklembourg, Nassau et Brunswick; 6° tous les autres États allemands. D'après cette répartition des voix, les Etats formant chacune des trois dernières curies auraient à s'entendre pour l'exercice collectif ou alternatif de la part de pouvoir exécutif que leur attribue le projet de nouvelle Constitution fédérale.

En ce qui concerne la présidence, la question paraît avoir été réservée, et l'empereur François-Joseph, poussant aux dernières limites l'abnégation et l'esprit de conciliation, serait disposé, affirme-t-on, à partager la présidence du directoire, non-seulement avec la Prusse, mais encore alternativement avec tous les souverains confédérés, sans distinction du plus ou moins d'étendue de leurs territoires respectifs. C'est là un noble exemple de désintéressement qui exercera, il faut l'espérer, une heureuse influence sur l'issue définitive des négociations.

On croit que les princes allemands réunis à Francfort termineront leurs travaux dans les premiers jours de septembre par la signature du projet de réforme dont ils auront successivement arrêté les divers articles. Toutefois cet acte, en supposant même qu'il soit unanime, ce qui ne semble pas devoir être le cas, n'aura nullement un caractère définitif; il ne liera que les souverains qui y auront pris part, mais il ne sera point obligatoire pour les souverains restés en dehors du congrès. Le projet qui sortira des délibérations actuelles n'aura donc ni l'autorité ni la force souveraine d'une Constitution fédérale définitive; ce sera un travail préparatoire qui devra obtenir l'assentiment de tous les États confédérés pour pouvoir remplacer en fait comme en droit le pacte fédéral de 1816, aux termes duquel l'unanimité des voix de l'assemblée plénière (*plenum*) est exigée pour tout changement à la Constitution.

Il se pourrait néanmoins que l'Autriche songeât à former avec ses alliés une union restreinte au sein de la Confédération et s'efforçât de préparer ainsi une réforme complète des bases actuelles

de l'organisation fédérale. S'il en était ainsi, la Prusse se hâterait, sans doute, de protester contre « une telle violation des traités. » Elle paraît avoir oublié les efforts qu'elle a faits en 1849 et 1850 pour la formation d'un État fédératif restreint dans la grande Confédération, et cette facétieuse comédie du Parlement d'Erfürt, tombé aux huées et aux sifflets de l'Allemagne entière; mais les princes qui ont aujourd'hui pris en main l'œuvre de la réforme fédérale auront meilleure souvenance que la Prusse et ne se laisseront pas arrêter par des protestations aussi contradictoires avec les actes passés du gouvernement prussien lui-même. Au reste, nous n'admettons pas qu'une union politique restreinte serait plus contraire au pacte fédéral que l'union douanière partielle qui existe depuis de si longues années, sans qu'il soit jamais venu à l'esprit de qui que ce soit d'y voir une violation du pacte précité.

Avant de terminer cet aperçu des événements du mois, il nous faut dire quelques mots de l'état des choses aux États ci-devant Unis de l'Amérique du Nord. La situation s'y est peu modifiée depuis notre dernière Revue. Le général séparatiste Lee, après avoir effectué en bon ordre son mouvement de recul, a concentré ses forces sur les bords du Rapidan, où il semble défier l'armée du général unioniste Meade, qui se trouve non loin de là, et qui attend des renforts. Il est donc probable qu'une nouvelle bataille viendra bientôt ajouter une page sanglante de plus aux annales de cette guerre fratricide.

31 août.

INTÉRIEUR.

L'événement capital du mois d'août a été, pour la Belgique, la réunion générale des catholiques à Malines. Cette imposante assemblée, qui a duré quatre jours (du 18 au 22), a réuni plus de quatre mille catholiques, venus de tous les points du globe, pour discuter les questions les plus importantes. On comptait parmi ce nombre des sommités du clergé catholique et de divers ordres religieux, des notabilités politiques, littéraires, scientifiques, etc., de presque

tous les pays. Deux illustres princes de l'Église, les cardinaux Sterckx et Wiseman, le premier archevêque de Malines, le second archevêque de Westminster, ont suivi avec une assiduité remarquable les laborieux travaux de ce Congrès. LL. ÉÉm. n'ont pas manqué une séance, tant elles trouvaient d'attraits aux discussions. NN. SS. les évêques de Tournay, de Gand et de Namur ont également assisté aux délibérations avec une ponctualité digne d'éloge. Il en a été de même de NN. SS. les évêques de Beverley (Angleterre), d'Adélaïde, en Australie, de Jérusalem (rite arménien) et de Mgr Mislin.

Nous ne nous étendrons pas longuement ici sur cette réunion mémorable, dont il est question d'ailleurs dans d'autres parties de cette livraison; nous dirons simplement que, du début à la fin, les dtscussions du Congrès ont été palpitantes d'intérêt et d'élévation. Les hommes les plus considérables y ont pris part, et l'enthousiasme général des membres a accueilli leurs paroles et leurs courageuses protestations contre les atteintes à la liberté de l'Église et aux droits du Saint-Père. Liberté en tout et pour tous, progrès sage et bien entendu, bonnes mœurs, éducation morale et religieuse, tel a été le thème sur lequel ont constamment roulé les discussions de l'assemblée.

Le nom du roi des Belges a été acclamé comme l'expression la plus noble et la plus élevée de la fidélité au serment; le nom du Saint-Père a été salué des plus frénétiques hourras, chaque fois qu'il a été prononcé. Jamais hommage à la fois plus mérité et plus sympathique n'a été rendu à la religion et à son auguste pontife, avec plus de spontanéité et plus d'ensemble. C'est que Pie IX est une des plus grandes et des plus nobles figures de ce siècle, et que l'Église qu'il représente se consolide dans les épreuves qu'elle subit pour perpétuer, comme l'a dit un orateur du Congrès, son éternelle jeunesse.

Le Congrès a couvert constamment de ses applaudissements les éloges qui ont été faits de la Constitution de notre beau pays et des précieuses libertés qu'elle consacre; il a donné ainsi une preuve de son amour pour la liberté; il a surtout applaudi les paroles de M. de Montalembert qui a protesté contre la tyrannie doctrinaire du parti liberticide qui nous gouverne en ce moment.

L'ouverture du Congrès a eu lieu le 18 par une messe solennelle, chantée en l'église métropolitaine de Saint-Rombaut. La vaste basilique était trop petite pour contenir la foule. Près de trois mille

adhérents ont assisté à cette imposante cérémonie religieuse. S. Ém. le cardinal archevêque officiait pontificalement,

La messe était terminée à midi. Aussitôt après, tous les membres du Congrès se sont rendus au local du petit séminaire, où les travaux de l'assemblée ont été ouverts par un discours du vénérable cardinal archevêque de Malines, discours qui a été couvert des applaudissements les plus frénétiques. M. le baron de Gerlache, président du Congrès, et M. Ducpetiaux, secrétaire général, ont également prononcé des discours, qui ont été aussi fort applaudis.

L'assemblée a reçu communication d'un bref par lequel le Saint-Père bénit tous les membres du Congrès catholique et appelle sur leurs travaux les bénédictions du Ciel. Cette communication a produit une profonde sensation, et l'assemblée a aussitôt voté, par acclamation, une adresse au vénérable Père commun des fidèles.

Le Congrès a proclamé président d'honneur S. Ém. Mgr le cardinal archevêque de Malines et a ensuite nommé son bureau définitif pour la session.

La séance générale du 19 a été occupée par trois orateurs : MM. le vicomte de Kerckhove, Woeste, avocat, et Dechamps, ministre d'État. Les discours qu'ils ont prononcés n'ont pas seulement été des succès, mais des triomphes. L'assemblée a été émue, disons plus, électrisée par la parole ardente et colorée de M. le vicomte de Kerckhove; elle a applaudi au savoir et aux convictions de M. Woeste; elle a été remuée profondément par la parole sympathique et persuasive de M. Dechamps, l'homme d'État dont la Belgique s'honore et dont le nom jette tant d'éclat sur l'opinion conservatrice. L'assemblée avait été si émue par le brillant et courageux discours de M. de Kerckhove, qu'un membre (un Français) s'est levé avec enthousiasme après la dernière parole de l'orateur, en s'écriant : « Honneur à la Belgique qui produit de tels hommes! » Des applaudissements frénétiques ont éclaté, et l'Assemblée semblait répéter en chœur les premiers et les derniers mots du discours de M. de Kerckhove : « Gloire à Dieu au plus » haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne » volonté. » Voilà tout ce que nous pouvons dire pour le moment de cette mémorable séance. M. de Kerckhove a parlé des devoirs et des espérances des catholiques; M. Woeste, des luttes et des triomphes de l'Église; M. Dechamps, du triple but du Congrès : union, publicité, liberté.

La séance publique du 20 a été un véritable événement. C'est

celle dans laquelle M. de Montalembert a parlé. Quatre mille personnes étaient là, dit le *Journal de Bruxelles*, réunies devant le courageux et éloquent athlète de la liberté, attendant avec une impatience fébrile qu'il vînt exprimer sa pensée dans ces solennelles assises catholiques; quatre mille personnes étaient là, réunies dans une même pensée, pour applaudir cette grande voix que le despotisme a fait taire, pour entendre cette parole convaincue qui fait battre le cœur, qui rend le courage aux vaincus d'un jour et qui provoque, par un seul souffle, l'anxiété dans le camp des triomphateurs. La feuille conservatrice ajoute qu'il faut avoir entendu les orateurs qui ont parlé dans cette séance; qu'il faut surtout avoir entendu M. le comte de Montalembert; qu'il faut avoir enfin été témoin des ovations qui ont été faites à l'illustre orateur français, à Mgr Nardi, à M. le chevalier Alberi, de Florence, à M. Casoni, de Bologne, pour bien se rendre compte de l'importance que cette journée mémorable a donnée à la réunion des catholiques à Malines. Lorsque l'on a eu le bonheur d'assister à de semblables manifestations, dit encore l'organe catholique, on ne peut plus douter du succès de la bonne cause, ni du triomphe de la liberté, ni de la gloire et du triomphe de l'Église, ni de la gloire et du triomphe du vicaire de Jésus-Christ.

La cause des grands principes, de la morale, de l'ordre et de la liberté, la cause de l'Église catholique et celle du vicaire de Jésus-Christ ont remporté dans la séance générale et dans la séance publique du 21 de beaux triomphes. Cette journée d'éloquence et de lutte chrétienne laissera d'impérissables souvenirs dans l'esprit de ceux qui ont été assez heureux pour entendre parler un prince de l'Église, S. Ém. le cardinal Wiseman, sur l'état religieux et civil des catholiques en Angleterre, pour applaudir aux accents frémissants du prince des oratenrs, et pour entendre le plus admirable causeur que nous ayons jamais entendu sur une question pleine d'intérêt : le progrès de l'industrie et de la science.

Le succès de S. Ém. le cardinal Wiseman, de M. le comte de Montalembert et de M. Cochin a été immense. Ces trois hommes d'élite ont parlé au milieu de longues et bruyantes acclamations. Leurs discours ont provoqué un véritable enthousiasme dans l'auditoire. MM. Perrin et Schollaert ont également pris une très-large part aux triomphes de tribune de cette journée, que nous appellerions volontiers, dit le *Journal de Bruxelles*, la journée des merveilles.

La première session du Congrès a été solennellement close le 22, du haut de la chaire de vérité de Saint-Rombaut, par S. Ém. Mgr le cardinal archevêque de Malines en personne, à la suite d'une chaleureuse allocution prononcée, en flamand, par le R. P. Dirks, récollet, et d'une magnifique improvisation en français de M. l'abbé Mermillod, curé à Genève. Le premier de ces orateurs chrétiens a parlé de l'union entre les catholiques, et le second de l'union des Églises chrétiennes. Le R. P. Dechamps, qui devait entretenir le Congrès de la grandeur et de la force de l'Église catholique, n'a pas pu se faire entendre, étant retenu dans sa sainte communauté par une indisposition.

S. Ém. Mgr le cardinal archevêque de Malines a félicité le Congrès du haut de la chaire des grandes choses que Dieu lui a permis de réaliser pendant les quatre journées de sa première session. Puis le vénérable prélat a engagé l'assemblée à se lever pour réciter avec lui une prière qu'il a dite à haute voix. La prière étant terminée, S. Ém. a ajouté :

« J'ai ouvert nos travaux par une bénédiction, et je vais vous » donner encore une bénédiction avant de vous séparer. Mes » chers frères, soyez assurés que je vous donnerai chaque jour, » à vous tous qui êtes venus à Malines pour affirmer votre foi et » votre amour pour le chef visible de l'Église de Jésus-Christ, une » place toute spéciale dans mes prières. »

Toute l'assistance s'est agenouillée, et le vénérable prince de l'Église a solennellement donné la bénédiction. La cérémonie était terminée, et la session du Congrès, close.

Avant de se rendre à Saint-Rombaut pour y entendre les orateurs sacrés, le Congrès avait tenu une dernière séance au petit séminaire, dans laquelle, après avoir entendu plusieurs rapports, il a nommé son comité permanent. Son choix s'est porté sur les membres du comité qui avait été nommé pour la première session, en y ajoutant M. B. Dumortier, représentant.

Le comité permanent est donc composé de la manière suivante :

Président d'honneur : Son Éminence Mgr le cardinal archevêque de Malines.

Président : M. le baron de Gerlache.

Vice-présidents : MM. le vicomte Eug. de Kerckhove, comte de Theux, baron Hipp. Della Faille et C. Perrin.

Sécrétaire général : M. Ed. Ducpetiaux.

Trésorier : M. le chevalier de Wouters d'Oplinter.

Membres : Mgr Lauwers, M. B. Dumortier, représentant, M. Richard Lamarche, le baron Béthune, sénateur, le baron Van den Branden de Reeth, représentant.

Sécrétaires : MM. Auguste Beckers, de Haulleville, Scheyvaerts et Woeste.

L'assemblée a reçu communication d'une dépêche par laquelle S. Ém. le cardinal Antonelli remerciait le Congrès, au nom du Saint-Père, de l'Adresse qu'il a votée à Sa Sainteté. La lecture de cette dépêche a été accueillie par des transports d'enthousiasme et les cris répétés de *Vive Pie IX!*

L'assemblée a reçu aussi communication d'une lettre par laquelle Mgr Malou, évêque de Bruges, exprime ses regrets de n'avoir pas pu, à cause de la maladie dont S. G. souffre, assister aux travaux du Congrès, auxquels il adhère, du reste, du fond de son cœur. Cette lettre a causé une grande émotion dans l'Assemblée, et le nom du pieux et savant évêque de Bruges fut chaleureusement acclamé à la lecture du passage de sa lettre par lequel il se déclare prêt à mettre à la disposition du Congrès catholique tous les locaux dont il pourrait avoir besoin, s'il décidait de tenir sa prochaine session dans sa ville épiscopale. Rien n'a été décidé à ce sujet. Si Mgr l'évêque de Liége n'a point assisté au Congrès, c'est également à cause d'une indisposition.

Nous ne pouvons analyser ici, ni même indiquer les travaux des sections. Nous nous bornerons à dire qu'ils ont été aussi instructifs qu'animés.

Avant de se séparer, le Congrès s'est réuni en un banquet, auquel près de quatre cents convives ont pris part. Les toasts au Saint-Père, au roi Léopold, aux princes de l'Église (les cardinaux Sterckx et Wiseman), aux évêques, aux prélats et aux illustrations catholiques qui avaient assisté au Congrès, ont été accueillis avec enthousiasme.

Maintenant il nous reste à former des vœux pour que les travaux du Congrès ne soient point stériles. Il faut suivre les conseils de l'illustre comte de Montalembert et nous mettre à l'œuvre pour lutter, lutter toujours en faveur du bon droit, de la justice, de la liberté et de la cause des bons principes, de l'Église et du Saint-Siége, c'est-à-dire pour la cause de la civilisation chrétienne, qui est la civilisation par excellence.

Le résultat de l'élection législative qui a eu lieu, le 9 de ce mois, à Hasselt, à l'effet de remplacer, à la Chambre des représentants,

M. de Pitteurs-Hiegaerts, décédé, a répondu à notre attente. Le canditat conservateur, M. Thonissen, professeur de droit criminel à l'Université de Louvain, a triomphé. Il a été proclamé membre de la Chambre par 926 voix contre 545 données à M. Schuermans, procureur du roi à Hasselt, qui s'était présenté sous le patronage du gouvernement. C'est encore un échec pour le cabinet, qui compte prendre sa revanche à Tournay, où une élection doit avoir lieu le 10 septembre pour le remplacement à la Chambre des représentants de M. Dupret, démissionnaire. M. Rogier, ministre des affaires étrangères, se présente sous le patronage de l'Association dite libérale de Tournay; M. L. Dumortier, échevin à Tournay, est le candidat de l'opinion conservatrice. La lutte sera chaude. Le cabinet met tout en œuvre, et l'opinion conservatrice lutte avec énergie. L'existence du cabinet est subordonnée au succès électoral de Tournay. Nous reviendrons sur cette lutte et sur le caractère qu'elle a pris.

31 août.

ERRATA.

Voir la livraison de juillet, page 45, ligne 8, lisez : *son esprit*.
— — 15, *égal*, lisez : *légal*.

HISTOIRE NATIONALE.

GODEFROID DE BOUILLON

A BOULOGNE-SUR-MER, A BRUXELLES ET A JÉRUSALEM.

LETTRE A M. LE COMTE D'HÉRICOURT,

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE D'ARRAS,
MEMBRE DU CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE DE DUNKERQUE (1860),

PAR LE BARON DE HODY,

DE L'ACADÉMIE DE LA RELIGION CATHOLIQUE DE ROME,
OFFICIER DE L'ORDRE DE LÉOPOLD,
CHEVALIER DE L'ORDRE PONTIFICAL DU CHRIST, DE LA LÉGION D'HONNEUR, ETC.

MONSIEUR LE COMTE,

Était-ce une idée bien louable que d'inscrire au programme du Congrès archéologique tenu à Dunkerque en 1860 (1) la question suivante : *Quel est définitivement le lieu de naissance de Godefroid de Bouillon?*

Quelle valeur dogmatique pouvait avoir sur cette question brûlante une prétendue décision prononcée par des juges intéressés, en grande majorité, à donner tort aux adversaires de l'une des deux opinions soutenues, avec vivacité, par deux camps également jaloux de leurs droits? *Judex recusatur,* disait Rebuffe, *ex quacumque causa indifferenter* (2). Et en effet, comme le dit excellemment votre Dalloz, « la faculté de » récuser le magistrat qui n'offre pas les garanties suffisantes d'impar- » tialité est fondée sur une nécessité des choses : aussi a-t-elle existé de » tout temps. » Permettez-moi donc d'en user, au nom de la Belgique, et de récuser l'autorité du Congrès français de Dunkerque.

(1) XXVIIe session des Congrès archéologiques de France. — Paris et Caen, 1860, in-8o.

(2) *Tractatus de recusationibus,* no 38.

Sur plus de quatre cents membres, ce Congrès ne comptait qu'une quarantaine d'étrangers, Anglais, Belges ou Allemands. N'était-ce pas abuser étrangement des avantages du terrain? Après une première joûte où vous aviez figuré seul, M. Haigneré se présenta dans la lice, armé de toutes pièces. Il hésitait à agiter sa lance dans le vide, car il provoqua les *tenants* de l'opinion belge; ceux-ci firent défaut. Il y a plus : Mgr De Ram déclara que son intention n'était point de traiter la question devant le Congrès, n'y étant point préparé, et n'ayant pas même devers lui la notice qu'il avait lue, en 1857, à l'Académie royale de Bruxelles.

N'eût-il pas été dès lors de bon goût d'ajourner le combat? il n'y avait ni péril en la demeure, ni danger de prescription.

Il n'en fut rien, et les honneurs du tournoi furent accordés au champion de Boulogne!

Vous même, monsieur le comte, n'avez-vous pas traité trop cavalièrement ceux dont vous aviez à apprécier les travaux et les prétentions; travaux modestes, mais consciencieux, prétentions imprégnées de patriotisme, et qu'à ce titre il fallait respecter et réfuter avec courtoisie.

« Gillemans, dites-vous (1), parle des fonts baptismaux que l'on montre » à Baisy; voici un fait important : cependant (2) M. le baron de Hody, » Belge de nation, et porté à soutenir la cause du Brabant (3), entreprend » ce pèlerinage. Il est obligé de déclarer que les fonts baptismaux n'exis- » tent pas; mais il trouve une fontaine, un petit ruisseau, et il en conclut » que cette eau a certainement servi au baptême du roi de Jérusalem (4). » *De pareilles opinions ne se discutent pas.* »

(1) P. 102.

(2) Ce *cependant* est curieux. Fallait-il ne pas vérifier le fait du moment où il était important?

(3) Voici comment le P. De Buck, bollandiste, dans une lettre adressée à M. d'Héricourt, le 2 juillet 1856. repoussait un reproche analogue que lui avait adressé M. le chanoine Parenty, président de l'Académie des sciences et lettres d'Arras, dans sa lettre du 20 avril 1854 à M. De Poucques d'Herbinghem : « J'étais bien jeune, monsieur, lorsque mes supérieurs » m'ont appliqué à l'étude et à la critique historiques. Depuis lors je » n'ai pas eu, pour ainsi dire, d'autre occupation. Or, je crois que si ces » circonstances ont exercé sur mon esprit quelque influence, c'est bien » moins de surexciter le sentiment de patriotisme que de me rendre défiant » sur tout ce qui se dit autour de moi, et n'est pas appuyé sur des témoi- » gnages irrécusables. »

Si l'on doit ainsi récuser et repousser *à priori* les opinions des écrivains belges en général, à quel titre accepterait-on, les yeux fermés, et comme évangile, les opinions des écrivains français, surtout de ceux du Pas-de-Calais?

(4) Loin d'avoir jamais donné ce titre à Godefroid de Bouillon, je pense avoir clairement établi qu'il ne le prit jamais, se contentant de celui d'avoué du Saint-Sépulcre, et restant, jusqu'à sa mort, *duc de Lothier* (Brabant). N'est-il pas étrange de voir, au Congrès de Dunkerque, la bravoure de l'un des chevaliers de la légende boulonaise échauffée par cette pensée que *l'église de Boulogne-sur-mer avait conservé jusqu'en 1790, dans son trésor,*

Permettez-moi, monsieur le comte, de rentrer dans la lice, non pour produire de nouveaux arguments, mais pour reproduire ceux dont je m'étais servi pour défendre la tradition brabançonne. Quant à la discussion, elle me semble épuisée. M. l'abbé Barbe (1) n'a rien laissé à glaner; cependant voici toute son argumentation : « Godefroid n'a pu naître qu'à » Boulogne; toutes les vraisemblances sont du côté de ceux qui soutien- » nent cette opinion. » Le point capital de la controverse reste toujours celui-ci : GODEFROID DE BOUILLON, NÉ A BAISY OU A BOULOGNE-SUR-MER, PEUT-IL ÊTRE PRINCE FRANÇAIS ET PRINCE BRABANÇON TOUT A LA FOIS ?

Laissant de côté le fait matériel de sa naissance, j'avais cherché à démontrer, d'une manière incidente, qu'acceptant la qualité de vassal de l'empire, Godefroid de Bouillon avait, en tout cas, abdiqué sa nationalité et son titre d'enfant de Boulogne. Ne l'ai-je point prouvé par l'exemple de notre bon duc Charles, que les seigneurs français exclurent du trône, pour ce seul motif, en 990 (2), et que Hugues Capet fit mourir en prison, inaugurant ainsi, avec cruauté, le règne de cette race trop vantée et si constamment hostile aux intérêts de la Belgique, sauf pendant le règne du roi Louis-Philippe, père de notre sainte reine Louise.

la couronne que Godefroid de Bouillon reçut en Terre-Sainte. Qui parle le premier de ce *petit conte?* Le P. Dewaha, dans son roman intitulé *Labores hercu is christiani.* Il dit qu'elle était d'or, tandis que celle que confisquèrent les sans-culottes de 1793 était d'argent.

(1) *Du lieu de naissance de Godefroid de Bouillon.* Boulogne 1855. — *Nouveaux éclaircissements.* Ibid. 1858.

(2) Charles, fils puîné de Louis d'Outre-mer et oncle de Louis V, fut investi par l'empereur Othon du duché de Lothier ou de Basse-Lorraine. Il séjournait habituellement à Bruxelles, dans un palais qu'il s'y fit bâtir, en 980, dans l'une des îles qu'y forme la Senne, non loin de l'église de Saint-Géry, détruite à la fin du siècle dernier.

A la mort de Louis V, Charles voulut revendiquer le trône de France; mais Hugues Capet, comte de Paris et d'Orléans, se fit reconnaître roi à l'assemblée de Noyon, se basant sur ce que, vassal de l'empire, Charles avait perdu les droits qu'il tenait de sa naissance. Le duc de Lothier, que des courtisans de la nouvelle dynastie ont dépeint comme un prince faible et sans caractère, mais que les loyaux auteurs de *l'Art de vérifier les dates* appellent un *héros* à propos du siége de Laon, marcha courageusement contre les Français et remporta deux victoires consécutives : il fut battu dans une troisième rencontre, et obligé de s'enfermer dans cette ville. Trahi et livré à son ennemi, il fut conduit à Orléans et y languit jusqu'à sa mort, arrivée en 992. Ainsi fut détrônée la grande race de Charlemagne !

Le malheureux duc de Lothier laissa un fils, Othon, qui mourut sans postérité en 1005, après avoir reçu de l'Empereur, à titre de consolation, dit Fisen, l'investiture du duché de Lothier; il préféra une vie paisible aux risques d'une couronne à reconquérir. Ses deux sœurs, Gerberge et Ermengarde, épousèrent, l'une Lambert Balderic, comte de Louvain, et la seconde, le comte de Namur, Albert. Gerberge eut pour sa part, à titre d'alleux, le territoire de Bruxelles, une partie de la forêt de Soigne, etc. On la désigne habituellement sous le nom de comtesse de Bruxelles; ce titre passa à ses héritiers jusqu'à Godefroid le Barbu, qui fut de nouveau investi, en 1106, de la dignité ducale.

N'ayant rien à ajouter à l'exposé que j'avais fait de cette question dans un ouvrage consacré spécialement à la description du tombeau de Godefroid à Jérusalem (1), je me bornerai à reproduire cet exposé, et à l'offrir aux membres du Congrès de Dunkerque.

Selon moi, il n'appartient qu'à la Belgique d'ériger une statue à Godefroid de Bouillon, au même titre (2) que nous avons placé celle du roi Léopold sur la colonne du Congrès national de 1830, bien qu'il soit natif de Cobourg. Ce devoir, nous l'avons rempli. Que la France, à son tour, fasse davantage pour le héros de la première croisade ! Que le tombeau du prince chrétien, né à Boulogne ou à Baisy, mais certainement mort à Jérusalem, s'y relève dans l'église de la Résurrection, par les soins et la volonté du monarque qui règne sur la France. A la veille de rétablir, à frais communs avec la Russie et la Porte, la coupole du Saint-Sépulcre, que le restaurateur de la dynastie des Napoléons daigne songer à ce modeste tombeau érigé à la mémoire de Godefroid, et détruit méchamment, par les schismatiques, dans l'incendie de 1808 ! Que ce tombeau, relevé par ses mains puissantes (3), soit à l'avenir un témoignage éclatant de ses sympathies pour les gloires et les intérêts catholiques !

Alors la grande voix de l'histoire proclamera que la France a fait pour la mémoire de Godefroid ce que n'a pu faire la Belgique dans sa faiblesse, et elle reconnaîtra que si nous avons pu lui élever une statue équestre à Bruxelles, la France impériale, dominant de toute sa hauteur les sectes rivales et les hostilités nationales, était seule en état de relever le monument dont fut jadis recouvert son corps glorieux au pied du Calvaire !

Veuillez agréer, monsieur le comte, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

H. W.

Bruxelles, le 16 juillet 1863.

(1) *Description des tombeaux de Godefroid de Bouillon et des Rois latins de Jérusalem.* Bruxelles, 1854, un vol. in-12. — Seconde édition. Paris et Tournai, 1859, un vol. in-8o, sous ce nouveau titre : *Godefroid de Bouillon et les Rois latins de Jérusalem,* étude historique sur leurs tombeaux jadis existant dans l'église de la Résurrection, précédée de considérations sur la première Croisade, ainsi que sur Pierre l'ermite, Arnould de Rohes, et les chevaliers du Saint-Sépulcre.

(2) Dans une lettre du 24 juin 1857, M. De Poucques d'Herbinghem demande pourquoi cette statue est érigée à Bruxelles plutôt qu'à Metz ? Pour la bonne raison que Bruxelles est devenue la capitale de l'ancien duché de Lothier (Basse-Lorraine), tandis que Metz, située dans la Haute-Lorraine (ex-duché de Mosellane), n'a jamais appartenu à Godefroid de Bouillon, et ne saurait, à aucun titre quelconque, réclamer cet honneur.

(3) Qui ne se rappelle qu'à différentes reprises, durant la guerre de Crimée, nombre de publicistes prêtèrent avec persistance à l'Empereur des Français la pensée si éminemment chrétienne et nationale de prendre officiellement le titre de *Protecteur des Lieux-Saints.* C'eût été, dans un temps rapproché, l'émancipation réelle de la Terre-Sainte. D'un autre côté l'Impératrice Eugénie se prépare à faire le voyage du Saint-Sépulcre. Espérons.

I

DU LIEU DE NAISSANCE DE GODEFROID DE BOUILLON (1).

Godefroid de Bouillon est-il né dans le Brabant ou à Boulogne-sur-mer? Tel est le problème historique à la solution duquel, Belges ou Français, nous devons chercher à fournir des arguments exempts de toute animosité.

La chose semble n'avoir pour la Belgique qu'une importance secondaire; car, vassal de l'empire germanique, soit comme marquis dans la marche d'Anvers, soit comme duc de la Basse-Lotharingie, Godefroid est incontestablement un prince belge, qu'il soit né dans le Brabant ou à Boulogne. Né Français, Godefroid en perdit évidemment la qualité en acceptant l'héritage de son oncle maternel, Godefroid le Bossu, héritage qui, indépendamment des deux fiefs prémentionnés, le forçait à faire hommage à l'Empereur (2). Dès lors la France peut-elle réclamer Godefroid comme prince français, elle qui, à la fin du xe siècle, ratifia l'usurpation de Hugues Capet, et repoussa l'héritier légitime, Charles de France, duc de Lothier, par l'unique considération qu'à ce titre de vassal de l'Empire il n'était plus digne de porter la couronne?

Reconnaissons que si Godefroid de Bouillon est né à Boulogne, il n'en résulte en aucune façon que cette ville puisse encore le revendiquer comme sien : sa gloire est irrévocablement attachée à la couronne du duc de Lothier, et ce dernier était prince de l'Empire. C'est ce que dit avec beaucoup de sens le moine contemporain Robert : *Associatur cuidam duci Teutonicorum, nomine Godefrido, qui erat Eustachii Boloniensis comitis filius*, SED, OFFICIO DIGNITATIS, DUX ERAT TEUTONICUS (3) (lib. I, cap. 9). C'est ce

(1) Extrait de l'*étude historique sur leurs tombeaux jadis existant dans l'église de la Résurrection,* citée à la page précédente.

(2) M. de Villenfagne croit toutefois que la terre de Bouillon, étant un franc-alleu, ne relevait pas de l'Empire. *Recherches sur l'histoire de la principauté de Liége,* t. I, p. 214.

(3) C'est aussi dans ce sens qu'il faut entendre ce passage des *Annales de Bari,* qui s'arrêtent à l'an 1102 : « Et hoc anno (1099..... comprehensa est civitas Jerusalem .... et tunc levaverunt sibi Christiani regem Gotofredum, *qui fuerat Suevorum dux.* » Annales Barenses, apud Pertz. Monum. Germaniæ histor. t. v, p. 51.

qu'indique aussi très-bien l'*Art de vérifier les dates*, où se trouve l'extrait suivant : « Le comte de Flandre se mit en marche l'an 1096... il emmena avec lui l'élite de la noblesse flamande; Eustache, comte de Boulogne, qui avait pris les mêmes engagements, *préféra, comme vassal de la France, la compagnie de Robert à celle de Godefroid de Bouillon, son frère.* Arrivés en Vermandois, le comte Hugues le Grand, frère du roi, se mit à leur tête. » (Tome III, p. 7).

Godefroid de Bouillon, fils puîné du comte de Boulogne et d'Ida, sœur du duc de Lothier, était né prince français; adopté par son oncle, ou plutôt institué son héritier, il répudia ce titre pour se faire le sujet de l'Empereur; il mourut duc bénéficiaire de la Basse-Lotharingie, et ce ne fut qu'à sa mort qu'il fut remplacé en cette qualité. Lui élever une statue à Boulogne, c'est comme si la ville de Pau s'avisait d'élever une statue au roi de Suède, Charles XIV. Or, n'est-il pas évident qu'en acceptant la couronne de Suède, le général français Bernadotte a cessé d'appartenir à la France (1), pour prendre rang, légitimement et historiquement parlant, parmi les princes suédois?

Que la ville de Boulogne ne fasse donc point pour Godefroid de Bouillon ce qu'il serait absurde de faire à Pau pour le général Bernadotte.

Avant d'examiner si les prétentions du Brabant sont fondées, examinons celles de Boulogne-sur-mer.

Dans un mémoire rédigé en 1832 pour la *Société des Arts de Boulogne*, M. P. Hédouin a tenté d'établir les droits de cette localité à la paternité du héros chrétien, et dans la dernière édition de ce mémoire (2) il assure que M. Michaud avait manifesté l'intention de l'insérer dans une nouvelle édition de sa *Bibliographie des Croisades.* Il lui prête en outre ces paroles : *Désormais on devra regarder comme certain le fait de la naissance de Godefroid à Boulogne-sur-mer.*

(1) On le comprend si bien en France que l'*Encyclopédie du* XIX*e siècle* ne donne sa biographie, du reste équitablement écrite, qu'au supplément consacré aux rois de Suède, et le nom de Bernadotte ne figure même pas à la lettre *B*.

(2) *Histoire de Notre Dame de Boulogne,* par A. Leroi, 9e édition, continuée par M. Hédouin. Boulogne-sur-mer et Paris, 1839. in-8o.

M. Michaud abandonnait donc sa première opinion, puisque, dans son *Histoire des Croisades*, il avait reconnu que Godefroid était né à Baisy, dans le Brabant, près de Genappe.

Ce mémoire ne m'a aucunement convaincu; je vais en exposer sommairement le contenu.

Ferry de Locres, dans sa chronique de Belgique, et Malbrancq (*de Morinis*, t. II, p. 746 et 828) avaient soutenu que Godefroid reçut le jour à *Watten* (Wastenée), près de Saint-Omer; ils ajoutent que, du château de ce nom, il fut conduit à Boulogne, et élevé dans l'endroit où fut érigée l'abbaye de Saint-Wulmer. Cette désignation de *Watten* serait, d'après M. Hédouin, une première erreur résultant de la confusion de noms de lieux se ressemblant sous le double rapport de l'orthographe et de la consonnance. En effet, dit-il, il existe dans le Boulonais un bourg nommé *Le Wast* (1), où les comtes faisaient souvent leur résidence dans un château qu'Ida, mère de Godefroid, affectionnait, et où elle fonda un prieuré. Ferry de Locres et Malbrancq auraient donc confondu *Le Wast* avec *Wasta* ou *Watten* en Artois.

D'autres ont placé le berceau de Godefroid dans le château de Longvilliers (Longum Villare), uniquement parce qu'on y voyait une vieille tour crénelée, appelée *tour de Godefroid*. Or, la tradition rapporte seulement que, durant son enfance, Godefroid y avait été transporté de Boulogne, à cause d'une maladie qui y faisait des ravages.

M. Hédouin ne doute pas que Godefroid ne soit né à Boulogne même : « Comment, dit-il, s'est-on éloigné de cette idée si simple, » si naturelle, que Godefroid est né dans la ville où son père et sa » mère résidaient, et où était le siége du comté *auquel il devait* » *succéder?* »

Ceci n'est point exact. L'aîné des enfants d'Ida était Eustache, et c'est ce dernier qui devait hériter du comté de Boulogne. C'est ce que dit formellement Guillaume de Malmesbury, t. IV, p. 143 :

(1) Aujourd'hui Vasconvilliers.

C'est là que Wassebourg fait naître Godefroid de Bouillon : « Les autres escripvent qu'il fut nay au château du Wast au pays du Boullenoys, et allèguent les annales de l'abbaye de Saint-Michel dudit lieu, qui maintenant est prieuré, en laquelle église fut inhumée la dicte Ide ou Idain, mère dudic Godefroid, disant davantage qu'il fut nourry en jeunesse en la ville de Boulongne, au lieu où de présent est édifiée l'église et l'abbaye de Saint-Wulmer *Antiquités de la Gaule belgique*, t. I, fol. IV.

« *Ida ergo... magnis spebus ad comitatum Lotharingorum petendum filium Godefridum erexit, nàmque seniori filio Eustachio hæreditas paterna obtigerat.* » N'est-ce même pas pour cela qu'on avait donné à ce dernier le prénom de ses aïeux?

M. Hédouin triomphe surtout de l'opinion de Guillaume de Tyr, liv. IX : « *Godefridus oriundus* (1) *fuit de regno Francorum, de Remensi provinciâ, civitate Boloniensi, quæ est secus mare anglicum sita* (2) : Godefroid était originaire du royaume de France, de la province de Reims et de la ville de Boulogne, située sur le rivage de la mer d'Angleterre (3). »

« Ce témoignage rend complète, dit-il, la démonstration du fait de la naissance de Godefroid de Bouillon à Boulogne-sur-mer. »

(1) Plus loin, en s'occupant de Baudouin, Guillaume de Tyr se borne à mentionner son origine : *sementivâ ejus secundum carnem origine*, IX, c. 1.

Dans tous les cas ne perdons pas de vue que Guillaume, Syrien de naissance et chancelier du roi de Jérusalem Amaury, vers la fin du XIIe siècle, ne parle de la première croisade que d'après les *mémoires* des autres.

(2) *Remensis provincia* signifie l'archevêché de *Reims*, métropole de la deuxième Belgique. Guillaume de Tyr substitue le nom de la métropole à celui de la province.

Au même chapitre, Guillaume de Tyr fait succéder Godefroid de Bouillon à Godefroid le Bossu, son oncle, dans le duché de Lothier, immédiatement après la mort de ce dernier, assassiné en 1076, tandis qu'il n'en fut pourvu qu'en 1089 : première erreur. — Il dit qu'il devint duc de Lothier *par droit d'hérédité*; or, l'on sait très-bien qu'à cette époque la Basse-Lotharingie n'était encore qu'un duché bénéficiaire, et cette dignité était si peu héréditaire, qu'à la mort de Godefroid-le-bossu elle fut conférée, sans réclamation, au propre fils de l'Empereur. Ces deux erreurs n'entameraient-elles pas singulièrement la confiance que mériterait Guillaume de Tyr, quant au lieu de naissance? Ce qui prouve d'ailleurs que souvent ce prélat n'était pas bien informé, c'est que, seul, il donne à Ida un quatrième fils, nommé Guillaume, qui serait resté près de sa mère pendant que ses frères partaient pour la première croisade.

(3) Je pense que les savants de Boulogne se font illusion sur la signification du mot *oriundus*. Les lexicographes qui ont déterminé la différence entre *oriundus* et *ortus* disent qu'*oriundus refertur ad personam vel locum undè parentes orti sunt*, et qu'*ortus idem est ac natus, et refertur ad personam vel locum undè ipsi nati sumus*. Ils prouvent cette différence par une multitude d'exemple. Le suivant, tiré de Tite-Live (XXIV, cap. 6) est frappant : *Hippocrates et Epicydes nati Carthagine, sed oriundi ab Syracusis, exsule avo, Pœni ipsi materno genere*. Sans doute *oriundus* est employé quelquefois dans le sens de *ortus*, et ce mot fait partie de la multitude de formules dont les Latins se servaient dans leurs inscriptions pour indiquer la naissance; mais toujours est-il que la signification première, fondamentale, et ordinaire du mot, ne favorise point les prétentions boulonaises. A mon sens, cela devrait être hors de contestation. (*Extrait d'une lettre adressée par le P. de Buck, de la Compagnie de Jésus, à M. De Paucques d'Herbinghem, le 2 juillet 1856.*

M. Hédouin perd de vue que le mot *oriundus, originaire,* constate, non pas la naissance proprement dite de Godefroid, mais son origine. Né accidentellement hors du comté, d'un prince français, il en était néanmoins originaire. C'est ainsi que l'on dit de Rubens, qui naquit à Cologne (?) d'un père anversois, qu'il était originaire de la ville d'Anvers.

L'opinion de Guillaume de Tyr ne confirme donc en rien la thèse de M. Hédouin.

Passons à ses autres arguments, à ce qu'il appelle *des preuves positives, parfaitement en harmonie avec toutes les vraisemblances.*

On lit dans un manuscrit du prêtre *Luto*, qui vivait au commencement du siècle dernier : « *Les registres de la ville de Boulogne marquent un lieu où Godefroid, surnommé de Bouillon, est né; c'est dans l'endroit où sont aujourd'hui les boucheries de la ville, au-dessous du beffroy, où était autrefois le palais des comtes.* »

« L'opinion de Luto, savant très-laborieux, mort en 1746, mérite d'autant plus de confiance, dit M. Hédouin, qu'il avait feuilleté les archives de Boulogne, et que c'est dans les registres qui les composaient qu'il avait copié les détails que fournit son manuscrit (1). »

M. Hédouin poursuit : « En outre, dans un manuscrit de 1650, provenant de la bibliothèque de notre modeste et laborieux compatriote Henry, et dont l'auteur est inconnu, on lit ce passage confirmatif du fait énoncé par Luto : « *Aucuns disent que Ide, la mère de Godefroid, accoucha en la ville de Boulogne, en l'hostel de ville* (2) *qui est sur la place, et auquel on a élevé un beffroi ou clocher pour servir à ladite ville pour les découvertes; autres qu'il est né dans le bâtiment vis-à-vis, qui a été depuis dédié en abbaye nommée Saint-Wulmer* (3). »

(1) Il est fort étrange, dit avec raison Mgr De Ram, dans sa note de 1857, que le P. Lequien, natif de Boulogne-sur-mer, mort en 1733, n'ait pas connu ces registres! ou n'en fasse pas mention dans son *Abrégé de l'histoire de Boulogne-sur-mer et de ses comtés*, imprimé en tête du *Commentaire de Leroy de Lozembrune sur les coutumes de la sénéchaussée du Boulenois.* (Coutumier de Picardie, t. II, part. IV.)

N'est-il pas tout aussi étrange que Malbrancq, de Saint-Omer, mort à Tournai en 1653, si savant, si minutieux, n'ait fait aucune mention de ces registres dans son grand ouvrage *de Morinis?*

(2) M. Hédouin assure qu'antérieurement à l'an 1231 le palais des comtes de Boulogne existait sur le terrain de l'hôtel de ville actuel, et était bien certainement la résidence d'Eustache-aux-grenons, père de Godefroid.

(3) M. l'abbé Barbe parle autrement de ce manuscrit de 1650. L'auteur d'un

Voilà donc les preuves positives de M. Hédouin : deux traditions contradictoires, consignées dans les manuscrits du siècle dernier, et le témoignage de Guillaume de Tyr! .

Ce dernier témoignage, nous l'avons réduit à sa véritable valeur ; quant à la tradition constatée au XVIIIe siècle par M. Luto et son acolyte inconnu, n'est-elle pas bien faible, bien suspecte et bien intéressée?

Bien faible, — car une tradition n'est respectable que lorsqu'elle remonte à un temps immémorial, et se trouve constatée d'âge en âge par des témoignages irrécusables.

Bien suspecte et bien intéressée (1). — En effet, l'idée de s'attribuer la paternité de celui que la voix publique et populaire s'obstine à appeler le chef de la première croisade, le roi de Jérusalem, quoiqu'il n'ait été ni l'un ni l'autre, ne devait-elle pas venir naturellement à l'esprit de ceux qu'avaient gouvernés ses ancêtres et de la ville qui lui devait des reliques précieuses, souvenirs de sa piété et de sa bienveillance?

Cette tradition se forma naturellement, et découla logiquement de l'enchaînement des faits qui se rapportaient à la famille à laquelle appartenait Godefroid; mais, suspecte et intéressée, elle ne mérite pas d'être accueillie sans réserve.

---

mémoire sur le Boulonais à la date de 1658, dit-il p. 87, Ch. Regnard, avocat à la sénéchaussée de Boulogne, peut être invoqué à l'appui de Luto. Toutefois les renseignements de Regnard ne sont pas aussi positifs : il se borne à relater les *dires d'aucuns*, de la manière suivante : « Aucuns disent » que la mère de Godefroy, estant enceinte de luy, en fit sa couche dans la » ville de Boulogne, dans l'hostel qui est sur la place de la ville, et auquel » on a élevé un beffroy ou clochér, pour servir à ladite ville pour les décou- » vertes : autres qu'il est né dans le bastiment vis-à-vis, qui a esté depuis » dédié en abbaye nommée St-Wilmer. »

(1) Le Brabant n'y avait au contraire aucun intérêt Né à Baisy ou à Boulogne, Godefroid lui appartenait de cœur et d'âme, comme duc de Lothier et marquis d'Anvers. Pourquoi ajouter à ces titres divers un titre nouveau qui, à cette époque, n'eût offert aucun intérêt spécial.

« Je me suis demandé plus d'une fois, dit avec autant de candeur que » de justesse le P. De Buck dans sa lettre déjà citée de 1856 à M. de Poucques » d'Herbinghem, comment cette tradition, si on la suppose fausse, aurait » surgi (à Baisy) deux cents ans après l'événement; pourquoi la naissance de » Godefroid et de ses frères y aurait été placée plutôt que dans dix autres » localités. Jamais je n'ai pu m'imaginer ou me forger une explication satis- » faisante. D'ordinaire, cependant, ce n'est pas bien difficile de trouver des » origines plausibles aux traditions fabuleuses. »

Il est temps de passer aux arguments à l'aide desquels le Brabant revendique la paternité de l'illustre Godefroid.

Je m'occuperai d'abord des écrivains qui ont émis en ce sens une opinion affirmative; je terminerai ma revue par l'examen de la tradition d'après laquelle ce prince, à jamais célèbre, serait né à Baisy (1) en Brabant.

La première mention relative à la naissance de Godefroid de Bouillon, en ce lieu, se trouve dans une chronique, découverte récemment par M. le professeur Bormans, et qui constituait les feuillets de garde d'un manuscrit de la bibliothèque de l'Université de Liége (2). L'écriture est celle de 1269, époque du mariage de Jean Ier avec Marguerite de France. Le manuscrit commence par ces mots : *Incipit genealogia Karoli Magni;* c'est l'une des plus anciennes chroniques du Brabant.

On y lit : « Godefridus Dux genuit Godefridum gibbosum ducem et sanctam Ydam, Bononiensem comitissam, matrem Godefridi de Boïlon, ducis Lotharingie post mortem Godefridi gibbosi et regis Iherusalem, et matrem Balduini regis Iherusalem et Eustacii, comitis Bononiensis (3) *qui licet nominati sint de Boïlon*, (*Boulogne*) NATI TAMEN *et nutriti sunt in Brabantiâ, scilicet apud Baisiv juxtà Genapiam, castrum ducis Brabantiæ.* »

On trouve, dans la seconde vie de sainte Ide, publiée par Henschenius dans les *Acta sanctorum* (4) : « *Apud Bruxellam, vel circa eam magna ex parte vitæ suæ mansionem fecit et juxtà Genepiam cum filiis honestissimè conversans, habitavit. Monstratur illùc* (à Baisy) *usque hodiè fons sacri baptisterii, in quo Godefridus, ejus primogenitus, fertur fuisse initiatus* (5). »

(1) M. Hédouin parle constamment des écrivains du Brabant qui veulent faire naître Godefroid à *Baily;* ce n'est qu'une erreur typographique, mais il importe de la relever.

(2) M. De Ram, *Recherches sur les comtes de Louvain et leurs sépultures* à Nivelles, p. 27.

(3) Sainte Ida survécut à son fils Godefroid : elle mourut le 13 avril 1113. Son époux était décédé, au plus tôt, l'an 1093. (*Art de vérifier les dates*, t. XII, p.352).

(4) Le baron Leroy, dans sa topographie historique du Brabant wallon, dit à ce sujet : « *Confirmatur traditio illa* (la naissance de Godefroid à Baisy) *ex codice MS. monasterii Rubeæ Vallis propè Bruxellas, parte I hagiologii Brabantinorum,* collecta *et* transcripta *à Joanne Gillemans, ejusdem loci canonico regulari, qui ante ducentos annos, magna industria et labore, plures sanctorum vitas collegit, interque eas vitam sanctæ Idæ viduæ et Boloniensis comitissæ de stirpe Karolidarum.* »

(5) Les *Acta Sanctorum* contiennent deux biographies de sainte Ida. La

Enfin, Albert d'Aix, écrivain contemporain de la première croisade, après avoir rapporté la maladie de Baudouin Ier, à El-Arisch, et ses instances pour être enterré sous le Calvaire, près de son cher Godefroid, ajoute : « *Et hoc dicto,* VIR IN TERRA NATIVITATIS SUÆ DE LOTHARINGIA *ex nobili sanguine nobilissimus, rex in regno Jerusalem gloriosissimus ac victoriosissimus, Dei athleta fortissimus, spiritum vitæ exhalavit, in fide Christi stabilis et in confessione Domini purgatus, Dominici corporis et sanguinis perceptione munitus.* » (Lib. XII, ch. 26, p. 378.)

Ce passage que n'ont pas remarqué, que je sache, les écrivains qui se sont occupés du lieu de naissance de Godefroid de Bouillon, dit formellement que Baudouin, son frère, était natif de Lotharingie : *in terra nativitatis suæ de Lotharingia.* S'il y est né, le fait de la naissance de ses frères dans la même contrée devient aussi probable (ou possible) que l'ont déclaré invraisemblable ceux qui veulent rattacher la naissance de tous les enfants d'Ida à la résidence habituelle d'Eustache aux grenons à Boulogne-sur-mer.

Ne voyons-nous pas tous les jours de bonnes mères se rendre par prédilection, vers l'époque de leurs couches, dans un lieu déterminé et bien éloigné de leur séjour habituel? Et Ida de Boulogne, cette bonne et pieuse mère, n'avait-elle pas un immense intérêt à rapprocher ses enfants de l'oncle puissant qui devait leur transmettre des apanages considérables et des honneurs auxquels ne pouvaient guère aspirer les cadets de la maison de Boulogne?

Voilà donc des écrivains d'une antiquité non douteuse, à savoir le manuscrit du XIIIe siècle, découvert par M. Bormans, et une vie de sainte Ida, écrite probablement sur des renseignements dus à une plume contemporaine, qui nous apprennent que Godefroid

première est attribuée à un moine contemporain (coaevo). D'après les Pères Bollandistes, le P. Gillemans, mort en 1487, serait lui même l'auteur de la seconde biographie; mais, comme l'ont très-bien fait observer dès 1692 le baron Leroy et en 1857 Mgr De Ram, le célèbre hagiographe ne faisait que *consulter* et *transcrire* scrupuleusement les documents les plus anciens et les plus authentiques, pour composer des récits hagiographiques, qui ont dès lors toute la valeur des documents contemporains.

La première vie, celle du moine contemporain, dit bien que le mariage d'Ida et d'Eustache eut lieu à Boulogne, mais elle ne dit rien de la naissance de leurs enfants. Elle rapporte qu'Ida, pendant son mariage, faisait un séjour habituel dans le Boulonais, et il serait très-probable dès lors, sans la tradition de Baisy, que c'est là qu'elle a fait ses couches. Cette probabilité est la seule arme de Boulogne-sur-mer.

naquit dans le Brabant; Albert d'Aix, son contemporain ou peu s'en faut, confirme indirectement leur témoignage.

Ajoutons à ces respectables autorités : A — La *chronique généalogique de Nivelles* (1), achevée en 1334, qui porte, p. 129 : « Gerberga genuit Henricum seniorem comitem de Bruxella, » marcionem imperii, cujus pater erat Lambertus cum barba, » frater Ragineri, comitis Hanoniæ. Hic Lambertus fuit princeps » Brabantie ex parte uxoris suæ Gerberge, qui Lovaniensem » ecclesiam construxit, et Baldricum Leodiensem episcopum et » exercitum ejus in bello vicit apud Hogardis in Brabantia. Hic » Lambertus posteà apud Florines præliando occubuit; cui suc- » cessit Henricus marchio filius ejus, qui genuit Henricum et » Lambertum, dictum Baldricum, comitem Bruxellensem, imperii » marcionem, et Matildem que peperit Eustacium, comitem Bolo- » niensem, qui genuit ex S. Idâ Eustacium comitem Boloniensem ». et Godefridum ducem Lotharingiæ et Balduinum. Hi reges fue- » runt in Jerusalem, christianorum primi et virtutibus excellen- » tissimi, *qui nati ac nutriti fuerunt in Brabantia*, scilicet apud » Baisiy, juxta Genapiam castrum Ducis Lotharingie et Brabantie.

B. — Jean Van Boendale, dit de Klerk, qui commença en 1318 sa célèbre chronique rimée, dédiée à Jean III, duc de Brabant et terminée vers 1350 (2). On y trouve de curieux détails sur la naissance de Godefroid dans le Brabant :

185. « Godevaert metten bulte die was
» Haer broeder, daer ic vore af las,
» Die Hollant wan vromelike
» Ende here sat in Lothrike :

. . . . . .

» Ende en liet na hem gheen kint
» Ende Lothrike dat bleef doen
» Op sinen neve van Bolioen,
» Sijnre suster sone, Sente Iden,
» Die meest in dien tiden
» Te Brusele woende, ende daer omtrent;
» Ende bi Genapien, als men vent
» Hadsi oec ene woninghe mede,
» Daer si dicts woende ter stede

(1) *Chronicon genealogicum Nivellense*, publié par J. J. Chiflet, à la suite de son *Faux Childebrand*. Bruxelles, in-4°, 1659.

(2) *Brabantsche Yeesten of Rymkronyk van Brabant*, édition de J.-B. Willems (public. de la commission royale d'histoire), Bruxelles, 1839, in-4°.

» Ende hilt hare drie kinder
» Onder haer selfs roede ghinder,
» Ende leerde hen scame ende ere,
» Ende boven al te dienen onzen here. »

Derde boek, IIe cap.

. . . . . .

2005. « Dus was Karel ende Godevaert
» (Deze twee Kempen waert),
» Beide uut Brabant gheboren,
» Als ghi hier voer moghet horen. »

Derde boek, XXIVe cap. (1).

C. — La Grande Chronique belge (2) écrite vers 1477 : « Godefridus II, inter duces Lotharingiæ XVI in ordine, fuit filius » Gozelonis, ducis Lotharingiæ, et frater Stephani Papæ IX atque » Odæ uxoris Lamberti junioris, comitis Lovaniensis et Bruxellensis. » Genuit Godefridum Gibbosum ducem et S. Idam matrem Godefridi, Eustachii et Balduini, fratrum Boloniensium, qui adepti » sunt principatum Boloniensem et Lotharingensem post mortem » Godefridi Gibbosi eorum avunculi. *Nati sunt in Brabantia apud* » *Basin, juxta Genapiam castrum.* »

On lit dans l'*Histoire diplomatique du Brabant,* par P. Van der Heyden, dit à Thymo, chanoine de Sainte-Gudule à Bruxelles, autre chronique estimée du xve siècle : « Godefridus de Bullione » fuit enutritus in quadam villa nomine *Basin*, in confinio Genapiæ, » castello ducis Brabantiæ, qui cum adolescentior fieret, avunculo » suo Godefrido Gibboso, Lotharingiæ duci, adhæsit. »

De Vaddere nous apprend que *Divaeus,* dans ses commentaires

(1) « Et (Godefroid le Bossu) ne délaissa point d'enffans, et ainsy demoura » lors Lothr sur son nepveu Godefroy de Bouillon, fils de sa seur sainte Ide, » laquelle demoura le plus de son temps à Bruxelles, avoit aussy une place » demprez Gennep, où elle se tenoit aussy bien souvent. Et gouvernant meismes » ses trois enffans auxquels elle aprint toutes œuvres vertueuses, etc. »

Ce passage des *Chroniques du Brabant,* par Jehan d'Enghien, écrivain du xve siècle, est traduit presque littéralement de Jean de Klerck.

L'excellente *Cronike van Braband,* publiée pour la première fois à Anvers en 1497, n'est également qu'une compilation extraite de la chronique rimée de De Klerk. Il n'est donc pas étonnant qu'on y retrouve presque littéralement les données qui précèdent, mais il en résulte qu'au xve siècle la légende de Baisy était irréprochable aux yeux des écrivains brabançons.

(2) *Magnum Chronicon* in quo cumprimis Belgicæ res et familiæ diligenter explicantur, authore vel collectore ordinis S. Augustini canon. regul. propè Nussiam religioso, t. III, p. 143.—Rerum germ. script. curante Struvio ; Ratisbonnæ. 3 vol. in-fol. 1726, Cette chronique s'arrête à l'an 1474.

manuscrits, années 1070 et 1057, faisait également naître en Brabant les fils d'Ida, mais non à Baisy : « Ida, soror ejus (Godefridi Gibbosi) cùm Eustachio, filio Eustachii comitis Boloniensis, nupsisset, Genapiæ castello, Nivellae propinquo, habitabat; *illic filios Godefridum, Balduinumque peperit*, ac in vico contiguo Basin educari curavit (1). »

On lit à peu près la même chose dans les mémoires de Jacques Du Clercq, publiés par le baron de Reiffenberg : « Par ung vendredy XVII de juillet 1459, la fille du duc de Savoye et femme à Loys aisné, fils du roy de France, en son chasteau de Genappe en Brabant, accoucha d'ung fils, lesquelles nouvelles on vint dire prestement au duc de Bourgogne, qui lors estoit à Bruxelles, dont le duc fust moult joyeux, et donna mille lyons d'or à celluy qui lui rapporta les nouvelles, puis feit prestement escrire lettres par toutes les bonnes villes de son pays, que ils allumassent feus et feissent joye pour la noble venue dudit enfant; ce qu'on feit partout moult honorablement; *et le cinquième jour d'aoust fust le dit enfaut baptisé ès fonts de la paroisse dudit Genappe, esquels, tout comme on disoit, avoit jadis esté baptisé Godefroid de Bullon, qui jadis avoit conquesté Hiérusalem et en avait esté roy et sy avoit esté né au dit chasteau.* »

Dans une notice insérée dans la *Belgisch museum voor de Nederduitsche tael en letterkunde*, 4e deel, Gent, 1840, in-8°, p. 391, feu Willems a longuement cherché à prouver que ces fonts se trouvaient, non dans l'église de Genappe, mais à Baisy, à savoir dans l'enclos où se voit la fontaine que la tradition appelle *les fonts de baptême de Godefroid de Bouillon*. Il était plus simple de reconnaître que Du Clercq, qui ne portait guère son attention que sur les faits relatifs au dauphin royalement hébergé au château de Lothier lez-Genappe, aura appliqué à cette dernière localité la tradition qui courait le pays en ce qui concernait le village voisin de *Baisy* (2).

(1) *Traité de l'origine des ducs et du duché de Brabant*, t. I. p. 304 Divaeus mourut en 1581.

(2) « Dans la tradition de Baisy, dit le Père De Buck dans sa lettre de 1856 » à M. de Poucques d'Herbinghem, tout ne me plait pas également : car je » doute beaucoup que Godefroid ait été baptisé à Baisy. Avant le milieu du » XIe siècle des villages si peu considérables que Baisy avaient-ils, en Belgique, » des fonts baptistaux? N'est-il pas bien plus probable que Genappe était à » cette époque l'église baptismale de Baisy?

» Du reste il n'y a pas lieu d'être surpris que la tradition qui plaçait d'abord » le baptême de Godefroid à Genappe l'ait placé plus tard à Baisy, l'emplace-

Au surplus les témoignages de Divaeus et Du Clercq prouvent, malgré les erreurs dont ils sont entachés, que la tradition faisait naître Godefroid sur ce point du territoire brabançon : seuls, ils seraient de petite valeur, mais ils corroborent les autres témoignages qui attribuent en grand nombre à Baisy même la paternité du fils de la bienheureuse comtesse de Boulogne.

Quant à la tradition d'après laquelle Godefroid serait né à Baisy, on ne peut s'empêcher de lui reconnaître tous les caractères d'une existence immémoriale.

Et d'abord faisons remarquer qu'à la différence de celle dont se targue Boulogne-sur-mer, il n'y a ici rien de suspect. Comment aurait pu naître celle de Baisy, si elle n'avait eu sa racine dans un fait populaire et notoire?

Nous avons déjà vu que la légende trouvée par les auteurs des *Acta sanctorum* dans les manuscrits de *Rouge-Cloître* affirmait qu'*Ida de Boulogne passa près de Bruxelles la plus grande partie de sa vie, qu'elle habita près de Genappe avec son fils et qu'on voyait à Baisy les fonts qui avaient servi à son baptême.*

Paquot (1) écrivait en 1770 : « *Le héros chrétien naquit, non à Boulogne, ni à Watène près de Saint-Omer, comme plusieurs l'ont cru sans fondement, mais à Basy ou Baisy, village du Brabant Wallon, près de Genappe. Ceux du village de Baisy le croient ainsi; ils disent que Godefroid de Bouillon fut élevé chez eux, et ils montrent proche leur église paroissiale l'endroit où étoit le château qui lui donna naissance.* »

» ment du château, combiné avec les fonts que Baisy acquit avec le temps et » dont on supposa bientôt (comme cela se fait d'ordinaire) que cette paroisse » avait été toujours dotée, suffit pour expliquer ce changement dans la tradi- » tion.

» Voici un changement analogue bien plus frappant. Audenarde est divisé » par l'Escaut en deux parties. Avant l'établissement des nouveaux diocèses » au XVIe siècle, Pamele, ou la partie orientale, appartenait au diocèse de » Cambrai, et Audenaerde proprement dit, ou la partie occidentale, était com- » prise dans le diocèse de Tournai. Pendant le même siècle où Godefroid » naquit, saint Arnold, plus tard évêque de Soissons, vint au monde à Tieghem, » village situé à une bonne lieue d'Audenarde et faisant partie du diocèse de » Tournai. Dans la vie des Saints il est dit qu'il fut porté à Audenarde pour » être baptisé. Évidemment cette cérémonie eut lieu dans l'église baptismale » située dans la partie de la ville faisant alors partie du diocèse de Tournai. » Qu'est-il arrivé cependant? L'église actuelle de Pamele est plus ancienne que » celle d'Audenarde : eh bien! on dit maintenant que l'église de Pamele pos- » sède les fonts dans lesquels l'enfant reçut le baptême... »

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire des* XVII *provinces des Pays-Bas.* Louvain, 1770, t. III, in-folio.

Le baron Leroy avait dit avant lui, dans son ouvrage intitulé *Topographia historica Gallo-Brabantiæ* (Amstel., 1692, in-folio) : « *Baisy est village du Brabant-Wallon : on l'appelle communément Baisy ; il est sur le territoire de Genappe, contre la Dyle. Les habitants de ce village croient que Godefroid de Bouillon y est né et y a été élevé : on y montre encore, non loin de l'église, la place du vieux chastel qu'il auroit habité* (1). »

Aubert Le Mire, dans une note écrite en 1636, avait dit que les habitants de Baisy assuraient que cette tradition *leur avait été transmise de père en fils* (2).

Jean Blondeau (3), dont Leroy cite fréquemment les *Mémoires sur le Brabant-Wallon*, avait également dit : « Il se trouve presque autant de lieux qui se veuillent attribuer la naissance de Godefroid de Bouillon qu'il y a eu des villes en Grèce qui ont opiniâtrément disputé la naissance du poète Homère. C'est en quoy la vertu se faict essentiellement remarquer... Quoy qu'aucuns en veullent dire, il est assuré que Godefroid de Boullon, duc de Lothier et marquis du Saint-Empire et puis roy de Jérusalem a print naissance en ce lieu (Baisy), et y at esté nourri et élevé dez sa tendre jeunesse par Ide, comtesse de Boulogne, sa mère, au chasteau qu'elle avoit illec qui at esté ruiné passé longues années, restant encore néantmoins la motte sur laquelle il étoit basti (3). C'estoit un alleu qui lui appartenoit où elle faisoit sa résidence ordinaire, comme on pourra reconnoistre par ce que j'ay déduict en traitant de la franchise de Genappe. »

(1) « Est dictum Baseium Pagus Gallo-Brabantiæ, de quo nunc agimus, versùs comitatum Namurcensem, vulgo Basy, in territorio Genapensi ad fluvium Tiliam, *in quo pago ab incolis creditur Godefridum Bullionium natum fuisse et educatum*, monstraturque propè templum veteris castelli sedes. »

(2) « Est autem Baseium, vulgo Basy, vicus Gallo-Brabantiæ ad fluvium Tiliam, haud procul a Villariensi monachorum cisterciensium abbatiâ : in quo vico natus et nutritus fuit Godefridus Bullionius, ut in MS. nivellensi Genealogia ducum Brabantiæ legitur, utque traditione velut per manus acceptâ illius loci incolæ narrant. » (*Notitia ecclesiarum Belgii, p. 695.*)

(3) Cette motte existe encore, disent MM. Tarlier et Wauters, dans l'excellent ouvrage qu'ils consacrent à la *Géographie* et à l'*Histoire des communes belges*, (Belgique ancienne et moderne, Bruxelles 1859, p. 36), fort réduite, il est vrai, dans une prairie à l'est de la cure, nommée le *Pré del motte ;* quelques pommiers et un tilleul la couvrent de leur ombrage. Elle a environ 60 à 70 mètres de circonférence et 2 mètres d'élévation. Des fouilles y ont fait découvrir des fondements de forme circulaire, en grès, des briques dont on n'a pu donner la description, et un petit poignard, dont le manche, terminé par une tête casquée en bronze et émaillée doit encore se trouver entre les mains d'un habitant de Baisy.

Enfin les savants auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, qui avaient parcouru tout le nord de ce royaume, et qui rapportent diverses particularités sur les reliques que Godefroid avait envoyées de Jérusalem à sa mère, n'hésitent pas à condamner les prétentions de Boulogne : « Godefroid, disent-ils, *naquit à Boulogne-sur-mer ou* plutôt à Basy *dans le Brabant françois* (wallon). »

On possède, aux archives du royaume, un manuscrit d'une écriture du xve siècle, intitulé : *Chore van't land van Waes*. Ce volume, qui n'est pas paginé, contient sur deux colonnes, à partir de 1301, la liste des échevins de la ville de Gand, et, au pied, l'indication des événements remarquables qui se sont passés sous chaque échevinage.

Ainsi aux années 1457 et 1458, l'auteur rapporte que, le 3 février, la femme du dauphin arriva à Gand incognito, et partit le lendemain pour Bruges où se trouvait le prince son époux, et plus bas, à mi-marge : « In dit scependom van 58 (1) omtrent den inganc van » Hoymaent was ghebooren te Genepien boven Brussele Johasin » Sdaulphin, zone van Vranckeryc, ende was kerstin ghedaen op » de cautre daer Godefroyt van Builloen kerstin ghedaen was, ende » men hielt, ter zelver tyt, binnen Ghend, groote feesten van diens» teludene, vierne, esbattementene ende andersins (2). »

L'annotateur flamand, d'accord avec la tradition locale, dit que le fils du dauphin fut baptisé dans le champ (cauter) où l'avait été Godefroid de Bouillon. Nous verrons plus loin que c'est en effet dans un enclos, et non dans une église, que se trouvent *les fonts* où la voix publique veut que Godefroid ait été plongé dans les eaux du baptême (3).

---

(1) Ce fut le 17 juillet 1459, et non 1458, que naquit à Genappe le jeune prince Joachim, fils de Louis, dauphin de France, et de sa femme, fille du duc de Savoie. Il mourut en 1460, ainsi que le constate un petit monument placé dans la chapelle de la Sainte-Vierge en la grande église de Hal.

(2) Il paraît que la Belgique entière fut en liesse à cette occasion ; on trouve, en effet, dans Divaeus (*Annales oppidi Lovaniensis*, lib. VI) : « Mense julio, uxor Ludovici Delphini filium peperit Genappæ, cujus baptismum Lovanienses decorârunt legatione, Jacobo ex Liemingis, et Ludovico Radulphi, illùc missis. » — Nous avons vu, par l'extrait de Jacques Du Clerq, p. 26, que cette liesse officielle était le résultat des instructions positives de Philippe-le-Bon, *adressées prestement à toutes les bonnes villes de ses pays*.

(3) D'après MM. Tarlier et Wauters, cette phrase de Gillemans, *fons sacri baptisterii* « se rapporte évidemment à des fonts de baptême : elle ne peut » concerner cette source abondante, jaillissant à fleur de terre et simplement » entourée, à niveau du sol, d'un mur en pierres blanches, source que l'on » appelle vulgairement la *fontaine Godefroid*. »

M. Schrant, professeur de littérature néerlandaise à l'Université de Gand, auteur d'un éloge de Godefroid de Bouillon (1), eut la louable idée de se transporter à Baisy, qu'il pense également être le lieu de naissance du héros; après avoir cité comme preuves du fait la *Grande chronique belge*, celle *de Nivelles*, et la *Vie de sainte Ide*, il ajoute : « Niet minder pleit daarvoor de getuigenis der inwooners van Baisy, op eene aloude overlevering gegrond. *By myn onderzoek aldaar*, toonde men mij, in den omtrek der kerk, de plaats van het kasteel, waar men wil dat Godfried geboren, alsmede de vont waarin hij gedoopt is. Een steen, met den naam van Godfried, in zeer oude letters, aldaar voorheen geplaatst, was, tot wezenlijk verlies, bij het herbouwen der kerk, als grondsteen van den toren gebezigd. » (Note 7.) « L'un des arguments de la naissance de » Godefroid à Baisy, c'est, dit-il, l'opinion des habitants de Baisy, » basée sur une très-ancienne tradition. Lors de l'enquête que j'y fis, » on me montra l'emplacement du château où l'on veut que na- » quit ce prince, ainsi que les fonts dans lesquels il fut baptisé. Une » pierre, portant le nom de Godefroid en caractères antiques, y » était jadis placée; mais, lors de la reconstruction de l'église, on » s'en servit pour les fondations de la tour. »

J'ai voulu imiter M. Schrant, et je me suis aussi rendu à Baisy, pour voir la place où furent l'antique manoir du héros brabançon et ce qu'on appelle ses *fonts de baptême*.

En descendant de la hauteur sur laquelle se voit l'église, et en traversant un chemin public, l'on arrive dans une prairie au milieu de laquelle on remarque une source assez abondante, entourée, à ras de terre, d'un mur de pierres blanches en forme de puits sans margelle, et que recouvre un couvercle de bois, remplaçant, dit-on, un vieille pierre, utilisée lors de la construction de la tour de l'église actuelle.

A côté de cette prairie est l'ancien presbytère, aujourd'hui converti en étable, et dont cette prairie formait une dépendance.

La tradition que M. Schrant était allé constater sur les lieux en 1825, et que j'ai étudiée de la même manière en 1853, est

(1) Lofrede op Godfried van Bouillon, door J. N. Schrant, Gend. 1826, in-8°. Cet éloge avait été proposé, en 1824, par la *Société pour la langue et la littérature hollandaises de Gand*.

En tête de *l'éloge* se trouve, d'après le vitrail de la cathédrale d'Anvers, le portrait de Godefroid de Bouillon, portrait qui n'a pas plus de valeur historique que celui qu'avait donné Thevet.

vivace, populaire et assez vague pour écarter toute idée de sophistication. Ce n'est pas une de ces traditions frelatées qu'entretiennent et qu'amplifient les artistes et les savants, après les avoir fait naître; c'est une bonne et simple tradition villageoise qui s'est perpétuée de père en fils, et qu'attestent les vieillards d'aujourd'hui comme l'attestaient, de 1825 à 1829, les vieillards de l'époque à M. l'abbé Mortas, alors curé de Baisy, et qui exerce aujourd'hui les mêmes fonctions dans l'église de Saint-Boniface à Ixelles.

Cette tradition s'est perpétuée d'âge en âge, d'une manière exceptionnelle et frappante. Nous la trouvons une première fois au XIIe siècle, pour la retrouver aux XIIIe, XIVe et XVe siècles; postérieurement, elle se trouve acceptée par les auteurs les plus sérieux; elle se propage par l'imprimerie; elle se maintient dans le petit village de Baisy, habité par des paysans illettrés qui ne savent guère ce qu'est Godefroid de Bouillon, et qui se passent de père en fils le joyau de la tradition qu'à mon tour j'ai voulu étudier consciencieusement, sans parti pris, et même, je dois l'avouer, avec un certain esprit d'incrédulité; mais je n'ai pas tardé à lui appliquer ce passage de Malte-Brun : « Une tradition populaire peut n'être pas d'un grand poids aux yeux des savants, lorsqu'elle est opposée au témoignage de leur raison et aux faits qui forment la base d'une science; mais lorsqu'elle s'accorde avec ce témoignage et ces faits, elle doit être considérée comme une preuve de quelque importance. » (*Précis de la géographie universelle*, t. IV, p. 238.)

Le résultat de cette étude loyale, bien qu'intéressée puisque, enfant du Brabant, je ne puis dissimuler ma joie de pouvoir donner le titre de compatriote à l'illustre Godefroid de Bouillon, le résultat de cette étude, dis-je, me semble de nature à démontrer que la tradition de sa naissance à Baisy est des plus respectables, et mérite une créance plus vive que n'en méritent ordinairement les traditions de ce genre.

Que cette tradition immémoriale, attestée de siècle en siècle par des chroniqueurs et des écrivains dignes de respect, soit désormais pour tout Brabançon un article de foi, et pour le Brabant l'un de ses principaux titres de noblesse!

Bruxelles, 1854.

H. W.

II

Au Directeur des Précis Historiques (1), *à Bruxelles.*

Bruxelles, 1er juin 1857.

La 127e livraison des *Précis Historiques* contient une nouvelle lettre du Père de Damas, ancien aumônier de l'armée d'Orient. Cette lettre, consacrée à *l'église du Saint-Sépulcre,* n'est pas moins intéressante que ses aînées; elle ne mériterait, comme les premières, que des éloges, si l'on n'y rencontrait une opinion qu'il importe de discuter.

« Deux tombeaux plus authentiques, dit le Père, sont ceux de Godefroid » de Bouillon et de son frère. On sait que ces deux premiers rois de Jéru- » salem chrétienne (2) furent enterrés au pied du Calvaire. Le XIXe siècle » y retrouva encore leurs cendres; mais en 1808, la haine des schisma- » tiques profita de l'incendie de l'église pour jeter ces cendres au vent. La » trace même des tombeaux a été détruite et recouverte d'un escalier » massif qui monte au Calvaire.

» De ces deux grands héros, *il ne reste plus que la couronne de Bau-* » *douin,* avec l'épée et les éperons de Godefroid. *La couronne a été* » *portée de Palestine à Namur, où je l'ai vue dans le trésor de la* » *cathédrale,* il y aura bientôt douze ans. Quant à l'épée et aux éperons, » on les conserve dans la sacristie des Pères de Terre-Sainte. »

La couronne qu'a vue le Père de Damas à l'église de Saint-Aubin est celle de Philippe-le-Noble, décédé, après un règne de quinze années, en 1212. Premier comte ou marquis de Namur, de la maison de Hainaut, Philippe avait reçu, en 1204, de son frère Henri, empereur de Constantinople, des reliques précieuses, et, entre autres, quelques fragments de la

(1) Précis historiques, mélanges littéraires et scientifiques, par Ed. Terwecoren. Bruxelles, tome VI, in-8°. — Le même volume contient p. 376 et 406 les réponses de M. l'abbé Barbe et de M. le chevalier de Poucques d'Herbinghem.

(2) C'est à tort que le Père de Damas donne à Godefroid le titre de *premier roi de Jérusalem,* titre que repoussa notre pieux duc de Lothier. Quant au tombeau qui lui avait été élevé au pied du Calvaire, ce n'était qu'un sarcophage. Ce n'est donc que métaphoriquement que l'on peut parler de la dispersion de ses cendres. — Voir, *Godefroid de Bouillon et les rois latins de Jérusalem,* p. 363.

Sainte-Croix et de la couronne d'épines du Seigneur, *de spinis coronæ Domini*. La lettre de l'empereur et la bulle pontificale qui s'y rapportent se trouvent textuellement reproduites par Galliot (1) Cette couronne, magnifique pièce d'orfèvrerie, est en or pur ; elle figure un bandeau d'un travail admirable, orné de perles fines, et surmonté de fleurons. Devant et derrière se trouvent enchassées les saintes épines, vérifiées en dernier lieu par Mgr Pisani de la Gaude, dix-septième évêque de Namur.

Une tradition constante assure que ce bijou, d'une valeur inappréciable, a été la couronne de Philippe le Noble, qui l'aurait fait confectionner, et de ses successeurs, jusqu'au temps où le dernier comte de Namur, Jean III, transmit la principauté à Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Ce qui est certain, dit feu le chanoine de Hauregard, c'est que la cathédrale de Saint-Aubin la posséde depuis la mort de ce prince, arrivée en 1429. Ce riche objet d'archéologie se montre encore chaque année au bon et pieux peuple de Namur, à la fête de la couronne d'épines, que l'on solemnise à la cathédrale le vendredi après le dimanche de Quasimodo (2).

Ces explications suffisent pour nous empêcher d'admettre l'opinion du Père de Damas : j'ai cru devoir les donner, afin que cette opinion ne s'accrédite pas à l'étranger par notre silence.

M. de Marcellus, dans ses *Souvenirs de l'Orient*, t. III, parle des gantelets ou gants de Godefroid, conservés, selon lui, à Jérusalem avec son épée et ses éperons. La vérité est que ces derniers objets seuls étaient en la possession des Pères Franciscains, bien dignes assurément de ce glorieux dépôt. Seuls, ils constituent les dernières reliques connues de cet illustre capitaine, revendiqué comme sien par la Belgique reconnaissante, qui n'a cessé et ne cessera de le réclamer comme tel, malgré les prétentions contraires de Boulogne-sur-Mer, récemment défendues avec talent et conviction par M. l'abbé Barbe (3).

L'*Univers* (4) se fait une étrange illusion s'il pense réellement *que les Brabançons, après avoir lu la thèse de M. l'abbé Barbe, renonceront à l'opinion qu'ils ont longtemps soutenue et d'après laquelle Godefroid de Bouillon serait né dans un village du Brabant wallon*. La statue de Godefroid, érigée sur la place royale de Bruxelles, est une protestation permanente contre toute prétention étrangère, et la contrefaçon du chef-d'œuvre de Simonis à Boulogne ne saurait jamais enlever à la Belgique le héros de la Jérusalem délivrée ! Cette statue équestre est un monument

(1) *Histoire générale de la ville et de la province de Namur*. Liége, t. V, page 358.

(2) *Notice sur la cathédrale de Namur*, par un membre du clergé attaché à cette église. Namur, 1851, In-8°, page 15.

(3) *Du lieu de naissance de Godefroid de Bouillon*, par l'abbé E. Barbe. Boulogne-sur-Mer, 1855. In-8 .

(4) Paris, n° 49. 1857.

national qui, Dieu le veuille! défiera le temps, et attestera à tout jamais la gloire du prince brabançon.

Comme je l'ai dit dans un travail spécialement consacré aux tombeaux des rois latins de Jérusalem (1), pour savoir à qui appartient le droit d'ériger une statue à Godefroid de Bouillon, il ne s'agit pas seulement de vérifier où est né physiquement le fils d'Ida la bien-heureuse. Admettons un instant qu'il soit né, non à Baisy, comme le veut la tradition belge, mais à Boulogne ou ailleurs dans les États paternels. N'en est il pas moins vrai que, fils d'un prince feudataire du roi de France, il préféra la qualité de vassal de l'Empire, par l'effet de sa volonté propre et persévérante? N'est-il pas devenu à ce titre marquis d'Anvers et duc de Basse-Lorraine ou Lothier? N'est-il pas mort revêtu de ces dignités? Qui donc peut le revendiquer comme sien, si ce n'est sa patrie d'adoption?

Né en Belgique, ou naturalisé Belge, si je puis m'exprimer ainsi, Godefroid de Bouillon n'a rien à démêler avec le Boulonais qu'il a répudié. Boulogne ne saurait nier que, par l'adoption de son oncle d'abord, et ensuite par ses dignités impériales, Godefroid de Bouillon ne lui soit devenu complétement étranger, en abdiquant son titre de seigneur français pour prendre celui de seigneur lorrain ou allemand (2), ce qui, à cette époque de l'histoire, était une chose infiniment plus grave qu'en ce siècle de civilisation cosmopolite.

Pour ceux qui rejettent tout à la fois les inductions de M. l'abbé Barbe et la tradition de Baisy, il restera constant que c'est le peuple jadis gouverné par Godefroid qui seul a qualité pour lui ériger une statue commémorative. Quant à ceux qui auraient écouté avec attention, mais sans être convaincus, les plaidoyers contradictoires de M. l'abbé Barbe et des écrivains brabançons, ils auront au moins constaté la grande difficulté de prouver mathématiquement le fait de la naissance, soit à Boulogne, soit à Baisy, et ceux-là mêmes qui resteraient sceptiques ne comprendront jamais que Boulogne puisse élever une statue au prince dont la vie entière fut consacrée au gouvernement du Brabant, lorsque ce beau territoire faisait partie du domaine impérial confié à sa vaillante épée.

Mais pourquoi disputer sur ce point? Que Godefroid soit né dans le Brabant ou à Boulogne-sur-Mer, qu'il ait été prince français ou prince allemand, qu'importe aux yeux de Celui qui gouverne le monde et règne aux cieux? Godefroid de Bouillon fut un grand capitaine, mais il fut surtout un soldat chrétien, dont l'Europe entière peut revendiquer la gloire. Que les nations chrétiennes s'entendent donc pour lui payer un légitime tribut d'hommages et de respect! Qu'au lieu de se placer sur le chétif terrain des *nationalités*, elles resserrent l'unité chrétienne si tristement compro-

(1) *Description des tombeaux de Godefroid de Bouillon et des rois latins de Jérusalem*, p. 11.

(2) *Dux Teutonicus*, dit Robert le Moine.

mise au XVIe siècle, pour rétablir à Jérusalem même, sur les ossements du héros, ce tombeau indignement détruit après l'incendie de l'église de la Résurrection, en 1808!

Que le tombeau du héros chrétien se relève à cent pas du tombeau du Seigneur, à la délivrance duquel il avait consacré son épée et sa vie! Que l'*avoué du Saint-Sépulcre* puisse voir là-haut les Chrétiens, oubliant leurs rivalités et leur orgueil réciproques, s'embrasser à son souvenir, comme firent les Croisés sur le mont des Oliviers, la veille de l'assaut de 1099 (1) et travailler ensemble à la restauration des sanctuaires de Terre-Sainte!

Ce serait là une véritable Sainte-Alliance! et pour Godefroid de Bouillon sa plus belle, sa plus glorieuse victoire!

Ainsi se relèverait noblement au pied du Calvaire sa tombe dégradée, de même que s'élève en ce moment même, à Rome (2), par les soins du Saint-Père, le tombeau du chantre de Jérusalem délivrée et reconquise.

La Chrétienté serait-elle impuissante à faire pour le héros de la première croisade ce que Rome a pu faire pour celui qui l'a chantée?

H. W.

---

(1) *Albert d'Aix,* livre VI, c. 7.

(2) C'est le 25 avril 1857 qu'a eu lieu, dans l'église de Saint-Onuphre sur le Janicule, l'inauguration du magnifique monument placé sur la tombe du Tasse.

III

TABLEAU PARALLÈLE (*)

PAR ORDRE DE DATES

DES AUTORITÉS ET ARGUMENTS PRODUITS PAR LES DEUX PARTIES.

EN FAVEUR DU BRABANT.

XIIe siècle. — 1° L'auteur de la vie de sainte Ida, *transcrite* par le P. Gillemans dans son célèbre *Hagiologium Brabantinorum* et qu'on peut croire contemporaine, assure que cette princesse passa une grande partie de sa vie en Brabant avec ses fils. *Apud Bruxellam, vel circa eam, magna ex parte vitæ suæ mansionem fecit, et juxtà Genepiam, cum filiis honestisisimè conversans, habitavit.*

2° Albert d'Aix, contemporain de la première croisade, 1096-1099, dit positivement que Baudouin, frère de Godefroid, *issu du plus noble sang dans la terre de sa naissance*, AU PAYS DE LORRAINE, mourut à El-Arish en 1118. *Vir in terra* NATIVITATIS SUÆ DE LOTHARINGIA, *ex nobili sanguine nobilissimus, spiritum vitæ exhalavit.* Liv. XII, c. 28.

EN FAVEUR DE BOULOGNE.

XIIe siècle. — *En marge* d'une relation contemporaine de la première croisade, *Gesta Francorum expugnantium Hierusalem*, et en face des noms de Godefroid et de Baudouin, on trouve cette note (1) : *urbium exterior flandriæ Bolonia reges ambos nobili prosapia* EDIDIT : *Boulogne*, dit-elle au figuré, *produisit ces deux rois d'une noble race.* Cela prouve-t-il leur naissance physique à Boulogne ?

C'est également cette *origine* et non leur *naissance* que constate Guillaume de Tyr (1184) : *oriundus* fuit de regno Francorum, *civitate Boloniensi. Il* ÉTAIT ORIGINAIRE du royaume des Francs, (traduit M. Guizot), et de la ville de Boulogne. Guillaume de Tyr dit plus loin, à propos de Baudouin : *Il n'est pas besoin de me répéter sur son origine terrestre, ni sur l'illustration et le lieu de naissance de ses parents, puisqu'en racontant les faits et gestes du seigneur duc (Godefroid), nous en avons dit suffisamment sur cette illustration, commune à tous les deux. — De sementiva ejus, secundum carnem,* ORIGINE, *et de progenitorum excellentia vel nati-*

(*) La rédaction de ce *parallèle* m'a été inspirée par celui qu'a placé M. l'abbé Barbe en tête de ses *Nouveaux éclaircissements*, publiés à Boulogne en 1858, mais qu'il a surchargé d'une foule de citations oiseuses et sans aucune portée claire et directe.

(1) Cette note marginale n'est, pour Mgr De Ram, qu'une note ajoutée au texte par un copiste, peut-être par l'éditeur Bongars lui-même. L'auteur inconnu de cette narration s'est proposé, comme il le dit dans son second chapitre, de réduire Foucher de Chartres, en évitant sa prolixité. Or, Foucher, chapelain de Baudouin, frère de Godefroid, et attaché à sa personne jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant plus de dix-huit ans, ne dit rien du lieu de leur naissance. Que vaut donc la note écrite en marge du texte de son abréviateur ?

EN FAVEUR DU BRABANT.

XIIIe siècle. — Baudouin était donc né en Lotharingie; où? La généalogie de 1270 va nous l'apprendre. Sainte Ida, dit ce document, fut mère de Godefroid de Boulogne, duc de Lothier, et d'Eustache, comte de Boulogne, lesquels, quoique surnommés de Boulogne, *naquirent cependant à Baisy*, près de Genappe, château des ducs de Brabant. *Sanctam Ydam, matrem Godefridi de Boïlon* (1), *et Balduini, et Eustacii, qui licet nominati sint de Boïlon*, NATI TAMEN ET NUTRITI SUNT IN BRABANTIA, SCILICET APUD BAISIV, *juxta Genepiam, castrum ducis Brabantiæ.*

(1) On a prétendu, *commoditatis causâ*, qu'il fallait traduire *Boïlon* par *Bouillon*. C'est prêter bien gratuitement au rédacteur de cette généalogie une absurdité qui n'était pas possible : déjà au XIIe siècle, le chroniqueur Laurent, de Liége, avait distingué dans la même phrase, à l'égard de Godefroid, la qualité originaire de Boulonais et la possession du château de Bouillon : *Godefrido Bolonienri, qui Bullionico castro possesso in ducatum avunculo successit.* Hughes de Fleury (1108) avait dit de son côté : *Gaufredus et Frater ejus* DE BOLONIA.

EN FAVEUR DE BOULOGNE.

vitatis loco (1) *non multos necessarium est repetitos edere tractus, nam dum superius Domini Ducis gesta conscriberemus, sufficienter de* ILLA, *quæ est* COMMUNIS AMBOBUS (2) *edisseruimus* INGENUITATE (lib. X, c. 1).

Le cartulaire de Saint-Bertin prouve-t-il davantage? L'abbé Simon, qui vivait au XIIe siècle, s'adresse à la ville ou plutôt au diocèse de Térouanne et remercie Dieu d'avoir choisi le roi de Jérusalem parmi ses paroissiens,

Qui dignando tuos elegit parochianos
Quos Hierosolymæ reges dedit....

et plus loin :

Hi reges, hi pontifices dominique fuère
Quos, Taverna, tuus emisit pontificatus.

Ces exclamations poétiques peuvent-elles être acceptées comme un acte de naissance?

XIIIe siècle. — Une ancienne traduction de Guillaume de Tyr porte que *Godefroid fu nez el regne de France, à Boulongne-sur-la-mer*. Or que vaut une traduction, si elle n'est pas exacte? L'Italien ne dit-il pas : *traduttore traditore*? c'est ici le cas d'appliquer cet axiome. De même que M. Barbe en 1855, le traducteur du XIIIe siècle a donné au mot *oriundus* une portée qu'il n'a pas et qu'a repoussée l'illustre Guizot dans sa traduction (3). Dès lors on n'en peut tirer aucun argument, et on peut en dire autant de toutes les autres traductions françaises des XIIIe *et* XIVe *siècle*, toutes calquées les unes sur les autres.

(1) Cette phrase, grammaticalement parlant, se compose de deux membres distincts, — *de sementiva ejus origine* — *de progenitorum excellentia vel nativitatis loco.* Ce n'est qu'en s'écartant de cette construction grammaticale que M. Barbe peut appliquer *nativitatis* à Baudouin.

(2) Ce qui est commun à Godefroid et à Baudouin, c'est l'illustration de leurs parents — *illâ ingenuitate.* M. Barbe applique cependant les mots *communis ambobus* à ceux-ci : *nativitatis loco !*

(3) Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France... avec une introduction, des suppléments et des notes, par M. Guizot. Paris, 1824, in-8°.

EN FAVEUR DU BRABANT.	EN FAVEUR DE BOULOGNE.
XIVe siècle. — 1° Une autre généalogie, écrite en 1312 et découverte à Coblence, s'exprime dans les mêmes termes (Bulletin de la commission d'histoire t. IV). 2° De même la chronique généalogique de Nivelles (1334). 3° Jean De Klerk *(Brabantsche yeesten of rymkronyk* van Brabant) affirme qu'Ida séjourna longtemps à Bruxelles et près de Genappe (c'est-à-dire à Baisy) et que Godefroid naquit en Brabant.	XIVe siècle . . . . . . *Pour suivre la tradition boulonaise*, avoue M. Barbe, p. 75, *il nous faudra d'abord franchir un intervalle considérable.* On peut dire, en effet, en rejetant les prétendues autorités du XIIe et XIIIe siècle, que la tradition boulonaise ne commence qu'au XVIIe siècle, à la différence de la tradition brabançonne qui se maintient, sans intervalle ni interruption, de siècle en siècle, depuis la première croisade jusqu'à nos jours.
XVe siècle. — 1° La grande chronique belge *(magnum chronicon belgicum)* (1477) se borne à dire NATI SUNT IN BRABANTIA, APUD BASIN, *juxta Genapium castrum.* 2° *Monstratur illic (Baisy) usque hodiè* (XVe *siècle) fons sacri baptisterii in quo Godefridus fertur fuisse initiatus.* Affirmation personnelle qu'ajoute Gillemans au récit inséré dans son recueil d'après un auteur du XIIe siècle. Voir plus haut.	XVe siècle . . . . .
XVIe siècle. — Divaeus et Jacques Du Clerq font naître Godefroid en Brabant, non à Baisy, mais à Genappe, ce qui est une erreur évidente. Genappe était un château appartenant aux comtes de Louvain, Baisy une propriété allodiale de la famille d'Ida de Boulogne.	XVIe siècle. — 1. Paul Émile, de Vérone, dit que Godefroid était né en France. *Franci eum observabant quod in* Francia natus *esset, patre in regia gratiosissimo; Germani suum esse dicebant, quod sub Angustorum signis meruisset; Itali colebant quod..... in Italia militaverit.* Or, le but de l'auteur était uniquement de montrer combien Godefroid était sympathique aux Français, aux Allemands, aux Italiens, et son expression *in Francia natus* n'exclut pas précisément le Brabant, compris dans cette Lotharingie si souvent française. N'a-t-on pas ouï un chroniqueur belge, Lambert le Petit, appeler notre Godefroid le Bossu *dux et decus Galliæ.* Rer. Gall. script. t. XI, p. 294.
XVIIe siècle. — 1° Selon le baron Leroy (1692) les habitants de Baisy	XVIIe siècle. — Ch. Regnard, de Boulogne (1658) se borne à ceci : *Au-*

EN FAVEUR DU BRABANT.

croient que Godefroid de Bouillon y est né et y a été élevé;

2° Blondeau, sur lequel s'appuie le baron Leroy, s'exprime ainsi dans un manuscrit qui se trouve à La Haye : *quoique aucuns en veullent dire, il est asseuré que Godefroid de Bouillon a print naissance en ce lieu* (*Baisy*).

3° Selon Miræus (1636) les habitants de Baisy assuraient que cette tradition leur avait été transmise de père en fils, *traditione velut per manus acceptâ.*

4° Les auteurs (français) de la célèbre *histoire littéraire de la France* reconnaissent que Godefroid *naquit* à Baisy (dans le Brabant), *plutôt qu'à Boulogne.*

5° D'après Butkens, 1650, *si l'on donne crédit aux escrits de quelques autheurs Godefroy duc de Lorraine inférieure... et ses frères, enfants de ladite comtesse Ide, sont nés et nourris au village de Basy.* (Trophées de Brabant, t. I, p. 89 et 90.

XVIIIe siècle. — « D'après Paquot, » (1770) le héros chrétien *naquit,* » non à Boulogne, ni à Watten, près » de St.-Omer, comme plusieurs l'ont » cru sans fondement, mais à Baisy, » village du Brabant wallon, près de » Genappe. Ceux du village de Baisy le » croyent ainsi : ils disent que Gode- » froid fut élevé chez eux, et ils mon- » trent, proche leur église, l'endroit » où était le château qui lui donna » *naissance.* »

XIXe siècle. — M. Michaud, dans son *Histoire des Croisades* (Paris, 1808), admet que Godefroid est *né* à Baisy, dans le Brabant, près de Genappe. C'est sans preuve aucune que M. Hédouin parle d'une seconde édition de la *Bibliographie des Croisades*, dans laquelle M. Michaud aurait promis, abandonnant sa première opinion, d'insérer la dissertation publiée par M. Hédouin en 1832. Cette seconde édition n'a jamais paru.

EN FAVEUR DE BOULOGNE.

cuns disent que la mère de Godefroy estant enceinte de lui, en fit sa couche dans la ville de Boulogne, etc.;

M. Leroi (1681), disait : « Dieu avoit » voulu, par un dessein tout particulier » de sa providence, que l'image de sa » sainte Mère, chassée en quelque fa- » çon de la Palestine, trouvât son asile » justement dans une ville qui devoit » un jour *donner naissance* à l'invin- » cible Godefroid de Bouillon. »

XVIIIe siècle. — L'abbé Luto (1746), après avoir fait remarquer que les écrivains du Brabant veulent que Godefroid et ses frères soient nés dans un lieu qu'ils nomment Baisy, assure que *les registres de la ville de Boulogne marquent un lieu où Godefroy fut* NÉ. Ces registres, personne ne les a vus, ni Lequien de Boulogne, ni Malbrancq de Saint-Omer!

XIXe siècle. — M. Ch. Hédouin (mémoire lu le 15 septembre 1832 dans la séance publique de la Société des arts de Boulogne) rouvre la controverse assoupie, et commence la série des écrivains français modernes qui adoptent et défendent à outrance les prétentions de Boulogne-sur-Mer.

HISTOIRE NATIONALE.

UNE EXCURSION

DANS

LA PATRIE ET LES ÉCRITS D'ÉGINHARD (*).

Lorsqu'on a commencé à construire un chemin de fer en Allemagne, la direction perpendiculaire paraissait préférable à la ligne horizontale. C'était sans doute parce que les intérêts des petits États semblaient demander cette préférence. Ceux-ci, en effet, pour une grande partie limitrophes les uns des autres, dans l'Allemagne occidentale, se touchent spécialement par leurs frontières septentrionales et méridionales.

Il est facile de comprendre la prépondérance des intérêts de ces États à cette occasion, quand on considère que dans les séances de la Confédération germanique ils ont 15 voix contre les deux voix de l'Autriche et de la Prusse, quoique la population de ces deux grands États, de 60,000,000 d'habitants à peu près, surpasse plus de trois fois celle de l'ensemble des autres, qui n'en ont que dix-huit. De là l'idée est venue au grand-duc de Hesse-Darmstadt, dont le pays, divisé en deux parties, ayant environ ensemble une étendue aussi grande que les deux provinces de Liége et de Namur en Belgique, est situé à la moitié de cette ligne perpendiculaire, de faire de sa capitale le centre du réseau de chemins de fer qui allait s'étendre sur l'Allemagne occidentale. Et, d'après ce que nous verrons, il a assez bien réussi jusqu'ici.

(*) Mieux vaut écrire Einhard ou Einard.

D'abord il fit construire à grands frais une station primitivement de beaucoup trop vaste pour les besoins du pays, mais dont les locaux spacieux commencent à devenir actuellement d'une véritable utilité. Darmstadt est située dans la partie méridionale des États du grand-duc. Cette partie est limitée, comme on sait, par une enclave de l'électorat de Hesse, par Francfort et son territoire, par le duché de Nassau; à l'ouest, par une petite partie de la Prusse rhénane et le Palatinat de Bavière; puis, au sud, par le grand-duché de Bade, et, à l'est, par la Bavière.

La ligne de chemin de fer de Francfort à Mannheim (au Rhin en Bade) et à Heidelberg (au Neckar en Bade) passe directement par Darmstadt. La ligne du Mein qui se dirige de la Bavière vers Francfort, conduit par un embranchement également à Darmstadt. La ligne du Rhin a de même une bifurcation près de Mayence, ou plutôt à Castel, vis-à-vis de cette ville, qui se dirige encore vers ladite capitale.

Voilà donc l'énorme station de Darmstadt en correspondance directe avec les lignes du Rhin, du Mein et du Neckar.

Jadis le voyageur au Rhin, qui voulait continuer sa route jusqu'à Heidelberg, passait les stations de Coblence, Mayence, Worms, Ludwigshafen (au bord du Rhin, vis-à-vis de Mannheim), Friederichsfeld, et arrivait ensuite à Heidelberg. C'est là la ligne directe. Actuellement une quantité de monde se rend seulement jusqu'à Mayence. C'est là qu'on passe le Rhin, en se rendant à Castel pour prendre la ligne de Darmstadt; on la continue ensuite jusqu'à Friederichsfeld, où elle aboutit à la route de Mannheim-Heidelberg, que nous venons d'indiquer. La première route entre près de Worms dans le Palatinat bavarois jusqu'à Ludwigshafen, que le Rhin seulement sépare de Mannheim et du pays de Bade; la deuxième parcourt une partie beaucoup plus grande de la Hesse, laissant le Palatinat de côté. C'est à cette différence qu'il faut attribuer le changement de direction des voyageurs. A Mayence, les employés à la station sont si peu galants pour leurs voisins bavarois du Palatinat, qu'ils indiquent les heures de départ pour Heidelberg seulement d'après la ligne plus longue de Darmstadt; et ils insistent même très-résolûment pour qu'on ne prenne pas celle de Worms-Mannheim. En visitant ces contrées, comme les heures de départ sur la ligne directe, par le Palatinat, s'accordaient mieux avec mon plan de voyage, je ne cédai pas aux instances de ces messieurs, et je voyageai par Worms.

Je ne conseillerais pas cependant à quelque touriste belge de faire la même chose, et de ne pas écouter les sages avertissements des employés susdits; parce que, en suivant leurs indications, quoique données pour de tout autres motifs, je suppose, on passe une partie de l'Allemagne ou de la « France orientale, » —comme dit M. Teulet, dans l'édition des œuvres d'Eginhard,—qui est remplie des souvenirs les plus remarquables de plusieurs hommes qui ont joué un grand rôle dans l'histoire.

Les environs de Darmstadt sont le berceau et la résidence de plusieurs historiens de Charlemagne, et le grand Empereur lui-même y a laissé des traces qui ne sont pas encore effacées de nos jours.

Ayant donc passé le Rhin à Mayence, nous fûmes bientôt transportés au pied de la chaîne de montagne dite *Odenwald* (bois d'Odin). Descendant à la troisième station, qui suit celle de Darmstadt, nommée Zwingenberg, nous avons à l'est le plus haut point de l'*Odenwald*, dit de Malchen, et nous trouvons sur notre chemin quantité d'âmes secourables, qui, pour quelques sous, mettent leur voiture ou leurs pieds à notre disposition pour nous servir de guide dans ces contrées grandioses et riantes, et nous conduire à la tour bâtie sur la hauteur depuis plus de trois cents ans. A trois quarts d'heure de là s'élève le château d'Auerbach, qui demande d'abord notre attention. On le dit bâti primitivement par Charlemagne, à 1,024 pieds au-dessus du niveau de la mer. Il s'y rattache bien des souvenirs historiques d'une époque plus récente; mais nous n'avons pas à nous en occuper ici. Ce château faisait jadis partie des anciennes possessions de l'abbaye de Lorsch, un des plus célèbres monastères du VIIIe siècle, également bâti par Charlemagne, et dont les ruines existent encore aujourd'hui près d'un hameau situé à deux lieues d'Auerbach. En 788, cette abbaye servait de prison d'État. Thassilon, duc de Bavière, qui s'était révolté à différentes reprises contre la domination des Francs, y fut enfermé par Charles. Lorsch était en même temps un centre d'activité littéraire. C'est de là que sont sorties plusieurs chroniques remarquables du VIIIe siècle, dont nous parlerons tout à l'heure.

A la station suivante, nommée Hippersheim, on trouve de nouveau des réminiscences du grand Empereur. Une pierre commémorative dans l'église nous indique qu'elle a été bâtie par Charlemagne. La tour de la maison où le comte tenait sa cour de justice

au IXe siècle, est encore une œuvre des moines architectes de Lorsch, au commencement du XIe siècle.

Deux stations plus loin, après avoir passé la frontière du grand-duché de Bade, à Weinheim, nous nous trouvons de nouveau dans les anciennes propriétés du couvent de Lorsch. Weinheim en faisait partie jadis. C'était une ville de haute importance du temps des carlovingiens ; au XIe siècle elle avait ses fortifications et sa monnaie. Aussi peut-on dire que l'abbaye de Lorsch était le point le plus célèbre, le centre lumineux de toute cette contrée.

La route que nous suivions jusqu'ici côtoie les montagnes du « bois d'Odin » à l'ouest. La partie orientale n'offre pas moins de souvenirs de la même époque. La facilité et l'agrément de s'y rendre ne sont pas aussi grands que sur la route de l'ouest, parceque le chemin de fer n'y conduit pas, et parce que la nature n'y est pas aussi pittoresque et variée. Cette partie s'étend des bords du Neckar (près de Heidelberg) presque jusqu'au Mein, à la frontière de la Bavière et de là vers Francfort.

Cette contrée surtout rappelle à chaque pas la vie d'Éginhard, le biographe par excellence de Charlemagne. Les comtes d'Erbach (une petite ville située à quatre lieues au nord de Heidelberg) prétendent descendre du célèbre auteur et de son épouse Emma ou Imma, qui a été souvent considérée, par Mabillon même, comme la fille de l'empereur. L'an 1810 le comte d'Erbach fit transporter de Seligenstadt, non loin de là, le tombeau où reposent les ossements des époux, ainsi que ceux de Giselle, une des filles de Charlemagne, et le fit placer dans la chapelle de son château d'Erbach. Une autre pierre sépulcrale, dans la même chapelle, rappelle le souvenir d'Einard par l'inscription suivante :

« Éginhard, le premier seigneur d'Eberbach (une petite ville à une lieue de Heidelberg), et Imma son épouse, la propre fille du grand empereur Charles. Ce sont eux qui ont fondé le couvent de Mulcheim ou Seligenstadt, sur le Mein (1). »

En prenant pour point de départ Heidelberg, sur le Neckar, nous atteignons, chemin faisant, par un pays fort fertile, la petite ville de Michelstadt, qui faisait jadis partie des domaines d'Einard. Louis le Débonnaire la lui avait donnée l'an 815, et Einard la céda à son tour à l'abbaye de Lorsch, l'embellissant encore, autant que

(1) Ce n'est que depuis la fin du XIIe siècle qu'on a commencé à croire à cette parenté d'Einard avec Charlemangne, à cause d'un poëme épique contenant la légende des amours d'Einard avec Imma à la cour impériale.

possible, en y faisant bâtir, à ses frais, plusieurs maisons et même une église, dont la construction simple et solide était renommée de son temps.

Avec Michelstadt, Einard reçut également du fils de Charlemagne les domaines où se trouvait la petite ville de Mulcheim (1). Il y bâtit un couvent dans lequel il voulut passer les dernières années de sa vie, rebaptisant l'endroit, en lui donnant le nom de Seligenstadt, « séjour bienheureux ou ville des bienheureux. » Ce que l'on voit aujourd'hui de cette fondation n'est plus qu'un amas de différents styles d'architecture du XIe jusqu'au XVe siècle. Ces bâtiments forment actuellement une dépendance de l'hôpital; ils servent d'habitation à plusieurs fonctionnaires publics (2). C'est dans cette partie de la Hesse qu'Einard est né, l'an 770, quoiqu'on ne puisse pas indiquer au juste le lieu de sa naissance.

Lorsque Charlemagne commença à donner à la culture des lettres cette puissante impulsion qu'il voulait étendre à la culture de toutes les autres branches des connaissances humaines, Einard fut appelé à prendre place parmi les hommes que l'empereur voulut voir régulièrement à sa cour et mettre à la tête de ce mouvement, qu'on peut à juste titre appeler une première renaissance. Einard était encore tout jeune alors. Charles et ses fils lui prodiguaient cependant les témoignages de la plus grande considération, et l'entouraient des soins les plus assidus. Il se distingua à la cour non-seulement par l'étude des lettres grecques et latines, mais encore par celle des sciences exactes, et devint bientôt le chef des travaux publics, avec l'épithète de Beséléel, le nom du neveu de Moïse, l'architecte de l'Arche et du Tabernacle. Plus tard il fut chargé par Charlemagne d'une ambassade à la cour pontificale, pour porter à Léon III l'acte de partage des États de l'empereur, afin que le Pape en approuvât les dispositions et y joignît sa signature. Après la mort de Charlemagne, Einard prit la résolution de quitter la cour, qui devint un centre d'intrigues et de jalousies. Louis le Débonnaire, cherchant le moyen de vaincre son aversion pour la cour et de retenir près de lui un homme si savant et si dévoué à sa famille, le nomma gouverneur de son fils Lothaire, qui avait déjà dix-huit ans alors, et dont l'ambition désordonnée allait aspi-

(1) Située tout au nord de l'*Odenwald*, sur le Mein, entre Francfort et Aschaffenbourg (en Bavière).

(2) Teulet, Œuvres complètes d'Eginard, I, p. XIII, *esq*.

rer bientôt au trône de son père. Louis continua à combler son favori de nouvelles dotations. Einard venait de faire bâtir son couvent de Seligenstadt; Louis le nomma encore abbé du monastère de Blandinium à Gand, et peu de temps après il disposa en sa faveur de l'abbaye de Fontenelle ou Saint-Wandrille, en Normandie. Deux ans plus tard Louis lui accorda encore les revenus du monastère de Saint-Bavon à Gand, récemment rétabli, après que les moines en eurent été dispersés. Le monastère de Saint-Servais à Maestricht devint de même sa propriété, et enfin un monastère « Saint-Cloud » et l'église de Saint-Jean-Baptiste-des-Dames à Paris. Alors, quoique ayant embrassé la vie religieuse, vivant en frère avec son épouse Imma, il continua encore pendant quelques années à résider à la cour : et les dons que lui fit Louis le Débonnaire servaient d'encouragement pour les services qu'il pourrait y rendre, ou étaient une dette de reconnaissance, comme dit M. Guizot, de ce que le célèbre Einard continuait à vivre pour son souverain, s'occupant principalement à illustrer la vie de « l'empereur des Romains, Charlemagne, » et à glorifier la race carolingienne.

Aussitôt après la mort de Charles, Einard avait entrepris d'écrire sa vie, qui est jusqu'à nos jours, sous plusieurs rapports, le plus intéressant monument tant de l'histoire que de la littérature de cette époque. Outre la « *Vie de Charlemagne,* » il écrivit des *Annales carolingiennes,* qu'il composa en partie d'après un manuscrit commencé sous l'influence immédiate de Charlemagne; ce manuscrit a été retrouvé dans le monastère de Lorsch, et c'est de là que lui vient le titre d'*Annales Laurissenses* (1).

Dans ces deux écrits, Einard a érigé un monument à la gloire impériale. C'est surtout Charlemagne, comme empereur, qui y est célébré. Même pendant les années de la royauté de Charles (768-800), on trouve dans la manière dont il est dépeint par Einard, dans ses expéditions militaires aussi bien que dans ses règlements pacifiques, l'image d'un empereur, d'un monarque absolu plutôt que d'un roi accordant dans le gouvernement de son pays une certaine influence à ses sujets.

(1) Depuis la première publication des « *Annales Einardi* » il y a toujours eu des savants qui ont douté si elles provenaient effectivement de cet auteur. Aujourd'hui encore MM. Frese et L. Giesebrecht mettent la chose en question. Mais généralement on n'en doute plus. En tout cas il est sans contredit que c'est un écrit du temps d'Einard; cela suffirait déjà pour notre but.

Les annales de Lorsch, d'après lesquelles Einard composa en grande partie les siennes, sont principalement modifiées par cet auteur dans les passages qui rappellent le « roi des Francs » au lieu de « l'empereur de l'Occident (1). » L'histoire de la vie de Charlemagne, dans laquelle Einard a imité souvent littéralement l'histoire des empereurs romains de Suétone, est pour ainsi dire le complément, la couronne des *Annales*. C'est ici que l'empereur apparaît dans toute sa grandeur, bien que les faits et les dates y soient souvent embrouillés. Dans un style digne d'être cité comme exemple et plus noble que tout autre produit littéraire de cette époque, Charlemagne est glorifié, et sa figure ressort majestueusement du tableau peint par Einard. C'est plutôt une œuvre d'art, un beau récit qu'une histoire véridique. « Le livre est rempli d'erreurs historiques (2), » a dit M. Ranke. Le style de ces *Annales* est aussi bien soigné, mais dans cette œuvre encore la vérité historique a souvent beaucoup perdu, et le remaniement des *Annales* plus anciennes de Lorsch a eu lieu évidemment pour faire plus d'honneur au père de celui à la cour duquel Einard écrivait.

Dans les *Annales*, par exemple, il dit bien positivement que le Pape a approuvé une destitution complète de la race mérovingienne, en faveur de Pepin le Bref, ce que les anciennes annales de Lorsch et plusieurs autres ne disent qu'avec une certaine restriction, quoique les *Annales Laurissenses*, comme nous venons de le dire, aient été écrites sous l'influence de la cour (3).

Éginhard est souvent si peu exact dans ses assertions, que dans le récit même du changement de dynastie, il attribue au pape Étienne l'approbation de l'avénement au trône des Carolingiens, tandis que c'est le pape Zacharie qui s'est prononcé le premier sur ce sujet. Puis Einard désigne le Pape seul comme l'auteur de ce changement, tandis que les autres annales l'attribuent en partie à la volonté du peuple franc.

Lorsqu'il s'agit d'aller délivrer le pape Adrien de l'oppression des Lombards, les vieilles annales nous racontent que ce sont « les Francs » qui ont donné à Charlemagne le conseil de faire une expédition en Italie. Einard nous raconte, au contraire, que c'est

(1) Ranke, dans les *Dissertations de 1854, de l'Académie des sciences à Berlin*, publiées en 1855. Remarques sur les *Annales* d'Einhard (*Zur Kritik frankisch-deutscher Reichsannalisten*), p. 412, *seq.*

(2) *Ibid.*, p. 416.

(3) *Ibid.*, p. 418.

le roi seul qui a résolu de faire cette guerre et qui l'a mise à exécution.

La guerre contre les Lombards ainsi que les guerres de Saxe ont un tout autre aspect dans les annales d'après lesquelles Einard a travaillé que dans son propre récit. Dans les premières, les événements, quoique décrits dans un style assez barbare, se suivent et se développent régulièrement et naturellement, en peu de traits; dans les *Annales* d'Einard, au contraire, Charles agit comme par inspiration, il prévoit tout d'avance, et il dirige les événements. Les annales de Lorsch nous répètent maintes fois que Charles n'entreprit ses expéditions qu'après avoir consulté les grands et son peuple (1). Einard ne rend pas une seule fois cette idée. Selon celui-ci, Charles se met la deuxième fois en marche pour l'Italie, après qu'il a fait lui-même tout le plan de la campagne. Dans les annales plus anciennes, c'est seulement à Rome qu'une expédition militaire contre le Bénévent est résolue, et c'est son conseil qui lui indique ce qu'il a de mieux à faire. Pour toutes ces expéditions, ainsi que pour la guerre postérieure contre le nommé Thassilon, duc de Bavière, le récit des *Annales* de Lorsch s'accorde beaucoup mieux avec les pièces originales, les documents, les lettres et les Papes, qui nous donnent en même temps la preuve de toute l'influence des Souverains-Pontifes en faveur de Charlemagne. C'est un fait que les *Annales* de Lorsch font ressortir, tandis que dans les *Annales* d'Einard, au contraire, cette influence est imperceptible pendant tout le règne de Charles. En résumé, il est certain que pour la vérité historique « les *Annales* de Lorsch sont bien préférables à celles d'Einard (2). »

Cela n'empêche pas que là où Einard, dans les années postérieures, écrit d'après sa propre expérience et se dégage de ses prédécesseurs, son travail est de la plus haute valeur pour l'histoire. Nous n'avons voulu qu'indiquer ici combien il est nécessaire de connaître les circonstances dans lesquelles se trouve un historien, quel qu'il soit, au moment où il écrit pour pouvoir juger jusqu'à quel point on doit se fier à ses assertions. Il est indubitable que le charme du style d'Einard a séduit une quantité d'historiens postérieurs et les a engagés à répéter ses erreurs, contre lesquelles une étude des plus anciennes *Annales* aurait pu les prémunir.

(1) « Inito consilio cum Francis; Franci consilium fecerunt cum Carolo. »
(2) Ranke, II. p. 432.

Il serait aisé de continuer cette revue des œuvres d'Einard en plusieurs centaines de pages ; mais ce n'est pas ici le lieu d'approfondir cette question.

Nous avons voulu indiquer, en général, les points qu'il importe principalement d'observer en étudiant un historien, intéressé dans les événements qu'il raconte, et avec quelle précaution il faut faire une telle lecture, parce que le contemporain est souvent plus enclin qu'un auteur postérieur à donner aux faits et aux hommes une nuance tout à fait étrangère aux événements qu'il raconte, en suivant une certaine prédisposition personnelle ou le goût de la personne à laquelle son œuvre littéraire sera spécialement dédiée, et d'après les influences sous lesquelles il a vécu.

Figurez-vous, par exemple, cher lecteur, qu'après trois ou quatre cents ans d'ici quelqu'un veuille écrire l'histoire de la Belgique de 1857 à 1863. Sans aucun doute, celui qui étudierait pour cela les produits de la presse conservatrice-libérale de nos jours arriverait à des conclusions qui souvent seraient diamétralement opposées aux résultats obtenus par celui dont les journaux ministériels seraient l'oracle. Et pourtant les deux auteurs pourraient se vanter d'avoir lu les plus anciennes sources, les auteurs « contemporains. » C'est ainsi que de tous les temps ces auteurs-ci ont été souvent les guides les plus dangereux, parce que l'esprit de parti ou, pour employer une expression plus noble, l'esprit de corps a toujours joué un grand rôle dans le monde, aussi bien dans les temps anciens, au moyen âge, qu'aujourd'hui.

Einard, lui aussi, a écrit avec un esprit de corps évident, en faveur de la race carolingienne, et la légende qui le représente comme un membre dévoué de la famille de Charlemagne n'a pas eu si grand tort, car cette tradition est basée sur le caractère général des esécrits; sur l'affection qu'il a montrée à ses maîtres, et sur le désir de ne voir en Charlemagne que l'empereur de l'Occident, comme un fils, digne de ce nom, recherche l'honneur et l'élévation de son père. La légende populaire qui a considéré Einard comme le gendre de Charles a mieux saisi le caractère général de ses œuvres que les historiens qui l'ont littéralement suivi. Qui sait, s'il m'est permis de proposer cette hypothèse, si la fable (1) qui mon-

(1) Voici en deux mots la légende composée par un moine du couvent de Lorsch en 1183. Einard, brûlant d'amour, s'était introduit clandestinement chez Giselle, la fille de Charlemagne, qui l'aimait. Mais lorsqu'il voulut retourner sécrètement à son logis, la nuit avait couvert la terre d'une couche épaisse de

tre Einard enflammé d'un coupable amour pour une des filles de Charlemagne, dont il devient enfin l'époux, qui sait si l'auteur de ce récit n'a pas voulu symboliser, je dirais presque parodier, la peine qu'Einard s'est donnée pour glorifier son héros et gagner la faveur de lui-même et de ses descendants?

Quant aux actes de Charles qui ne s'accordent pas avec la grande idée dont il a voulu le rendre la personnification, il y glisse doucement ou il les passe sous silence. Il ne relève pas ce qui ne pourrait être dit qu'au détriment de la réputation de ses maîtres, ce qui est une prudence fort générale et pardonnable. Lorsque les autres annales (pour citer encore un exemple) racontent que l'oncle de Charlemagne, Carloman, le frère de Pepin le Bref, qui avait succédé avec lui dans le majordomat de leur père Charles Martel, lorsque Carloman, dis-je, a été forcé par son frère Pepin à déposer l'autorité de majordome et à se retirer dans un couvent (*ei clericatus jugum imposuit*), ou bien que d'autres auteurs nous disent que c'est par piété que Carloman a embrassé la vie monastique, Einard ne voulant pas se prononcer sur des faits qui pourraient faire du tort à la renommée du père du grand empereur, les omet en disant que la cause de cet événement n'est pas connue. Et lorsque, peu de temps après, tout d'un coup Carloman quittant son couvent du Mont-Cassin, au moment où son frère s'est fait élever à la royauté, paraît en France, pour lui disputer l'onction royale qu'il allait recevoir de la main du pape Étienne (1), Einard ne voulant pas nier le fait, qui devait pourtant lui paraître condamnable à son point de vue impérialiste, y ajoute, qu'on suppose que Carloman a fait cette démarche contre son gré (2), obéissant aux seuls désirs de l'abbé du Mont-Cassin. Mais s'il est vrai que d'un côté Einard écarte autant que possible tout ce qui peut obscurcir la gloire de son héros et de sa race, il est tout aussi vrai qu'il

neige, de sorte qu'il craignit que l'empreinte de ses pieds ne fît découvrir sa faute. Sur cela, Giselle, le prenant vaillamment sur le dos, le porta jusqu'à une certaine distance du palais. Mais Charles avait reconnu, du haut de son manoir, *la porteuse* (*portatricem*) au clair de la lune. Alors, pour humilier le couple et récompenser en même temps les services qu'Einhard lui avait rendus, il convoqua une grande assemblée, fit apparaître Einhard et lui dit qu'il l'unissait à *sa porteuse*, signe de sa faveur impériale. Giselle fut amenée, les yeux baissés, confondue de honte, et Charles la donna comme épouse à son « fidèle » Beséléel.

(1) Séduit par le démon, *diabolicis fraudibus*, disent les plus anciens chroniqueurs, inspirés par Pepin le Bref.

(2) Ann. 753.

ne raconte pas des choses diamétralement contraires à la vérité. Il représente les faits avec circonspection et prudence, jamais il ne ment. C'est ce qu'on peut observer surtout dans son récit du couronnement de Charlemagne, comme empereur (1), par la main du Pape, Léon III, à Rome. Dans ses *Annales*, il raconte :

« Le saint jour de la nativité de Notre-Seigneur, le roi vint dans la basilique du bienheureux saint Pierre, apôtre, pour assister à la célébration de la messe. Au moment où, placé devant l'autel, il s'inclinait pour prier (2), le pape Léon lui posa la couronne sur la tête, et il fut acclamé par *tout* le peuple romain, s'écriant : « A Charles-Auguste, couronné par Dieu, grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire ! » Dans la vie de Charles, Einard s'exprime plus simplement encore. Voici ce qu'il écrit : « Charles passa l'hiver à Rome. Ce fut alors qu'il reçut le titre d'Empereur et d'Auguste. » Puis il y ajoute immédiatement : « Il témoigna d'abord une grande aversion pour cette dignité, affirmant que, malgré l'importance de la fête (la Noël), il ne serait pas entré dans l'*église ce jour-là*, s'il avait pu prévoir les intentions du Souverain-Pontife (3). »

Quantité d'auteurs considèrent cette assertion de Charlemagne comme une fable inventée par Einard pour ennoblir encore le caractère de son héros. Selon mon opinion, cependant, il est peu probable qu'Einard ait fait un conte entièrement mensonger. Ce n'est pas dans le genre de ses écrits. Il n'a nullement le style légendaire dans les ouvrages dont nous parlons, ni l'esprit vil qu'il faut pour écrire tout bonnement un mensonge.

De l'autre côté, rien n'est plus incroyable que l'aversion de Charlemagne pour l'autorité impériale. Dans presque tous ses actes, depuis le commencement de son règne jusqu'au moment de son couronnement, une seule et grande idée paraît le guider et se manifeste à chaque occasion : c'est une tendance vers la dignité impériale (4). Et quoique nous admettions avec les *Annales* de Lorsch

(1) Tous les historiens sont d'accord que le peuple a littéralement fait cette exclamation : « *Carolo-Augusto, a Deo coronato, magno et pacifico imperatori, vita et victoria.* »

(2) Plusieurs annalistes plus anciens disent : « Au moment qu'il se relevait de sa prière (pour entendre l'Évangile). »

(3) Chap. 28, trad. de Teulet, lib. I, 89. — *Primo in tantum aversatus est, ut affirmaret, se eo die, quamvis praecipua festivitas esset, ecclesiam non intraturum, si pontificis consilium praescire potuisset.*

(4) Nous en donnons les preuves évidentes dans un ouvrage sous presse : *Charlemagne dans ses rapports avec la hiérarchie.*

qu'il tint souvent conseil avec les grands du royaume, Einard lui-même le dépeint, ainsi que nous l'avons indiqué, comme un monarque absolu, de sorte que cette idée doit avoir occupé bien positivement l'esprit de Charles.

Et le même Einard, dans les écrits duquel la figure du *roi Charles* est tout à fait absorbée par celle de l'*empereur*, nie que Charles ait aspiré à ce titre ou à l'autorité impériale. Du moins il a l'air d'être de cette opinion quand il dit que celui-ci « *sentait* une aversion très-prononcée. »

D'autres auteurs, qui n'ont pas douté de la véracité de notre historien, ont littéralement rendu ce qu'Einard raconte, sans se soucier de cette contradiction qui mérite d'être relevée chez un tel auteur. Avant notre époque, dans laquelle la critique historique s'est tant développée, on a généralement passé là-dessus, et on a pris Einard à la lettre. Une des seules exceptions à cette règle est le père Daniel, qui, dans un temps bien moins favorable aux découvertes historiques et à la franche émission des opinions que la nôtre, a déjà douté de l'exactitude d'Einard dans le passage où il raconte le dégoût que Charles sentait pour la couronne impériale. « Eginard, c'est ainsi qu'écrit cet auteur, nous dit une circonstance de cette affaire (le couronnement) *qui me paraîtrait difficile à croire* sans le témoignage d'un écrivain de cette autorité... Il suppose que ce prince ne sçavoit rien du tout du dessein du Pape, touchant son couronnement, et il ajoute que quand il se vit salué du nom d'Empereur et d'Auguste, il en fut si chagrin, qu'il protesta que s'il avoit prévu la chose, il ne seroit pas venu à l'Église, nonobstant la célébrité d'un jour aussi saint que celui de Noël. Si cette protestation fut sincère, elle fut l'effet et la marque d'une grande modestie; mais Charlemagne aimoit beaucoup la gloire et étoit fort politique, et si ces titres lui furent donnés malgré lui, *il parut dans la suite les retenir fort volontiers* (1). »

Ce qui est bien certain après tout cela, c'est qu'Einard, par prudence ou par quelque autre cause que ce soit, n'a pas voulu dire la vérité *entière* sur cet événement; on ne peut mettre en doute qu'il n'ait su, aussi bien que nous le savons aujourd'hui, que les cadeaux et les cérémonies pour cette solennité étaient déjà préparés longtemps d'avance.

(1) Daniel, *Histoire de France*, II éd. 1729, p. 434, éd. 1755. Ann 800, p. 116, *seq.*

Il y aurait, selon nous, des explications bien plausibles à donner des motifs qui ont dirigé la conduite de Charlemagne à Rome, telle que l'expose Einard, et des sentiments qui pouvaient permettre à ce prince de dire *en vérité* qu'il avait senti une aversion pour la couronne impériale. Nous exposerons quelque jour toute notre opinion sur ce point. Ajoutons seulement, encore ici, que M. Waitz, à Gœttingue, quoique n'ayant pas encore, selon nous, clairement entrevu la cohésion de toutes les circonstances, s'est approché plus que tout autre historien de notre temps de la vérité, en disant que les paroles d'Einard devaient être comprises en ce sens, que Charlemagne n'était pas préparé à recevoir la couronne *ce jour-là*, et que peut-être il n'avait pas encore consenti au dessein de ses courtisans ou à l'offre du Pape (1).

Dr PAUL ALBERDING-THIJM.

---

(1) *Histoire de la Constitution en Allemagne* (Deutsche Verfassungsgeschichte, III, 175).

LITTÉRATURE.

LA POÉTIQUE DE LA FRANCE

AU XIXe SIÈCLE.

Pour définir la poétique d'une époque, il faut en caractériser la pensée, les tendances et les sentiments, c'est-à-dire donner la formule générale de sa philosophie. Mais l'auteur de cet article s'estimerait heureux d'aller plus loin encore : il voudrait, étant donnés tous les éléments de civilisation que la France a sous la main, indiquer ce que devrait être sa poésie, et ce qu'attendent d'elle le monde et la Providence.

Nous n'hésitons pas à le dire : nous sommes de ceux qui croient sincèrement à la prépondérance intellectuelle de ce noble pays, à la puissance de son prosélytisme, à la propagation inévitable de ses idées. Il est impossible de voir son désintéressement politique, cette prodigalité de son or et de son sang, cet enthousiasme souvent aveugle pour tout ce qui lui paraît généreux, sans reconnaître sa nature éminemment loyale et chevaleresque. Chaque nation a sa vie propre : l'une a l'intérêt, l'autre l'ambition pour mobile; la France, elle, vit par le cœur. Voilà pourquoi, malgré qu'il en ait, le monde gravite autour de la France pour en subir l'irrésistible ascendant : redoutable privilége qui traîne à sa suite toute une série de devoirs auxquels ce pays n'a jamais pu se soustraire sans prévarication et sans bouleversement.

On l'a bien vu au siècle dernier, lorsque, abandonnant volontairement la magistrature des grandes pensées et des saines doctrines, la France a pris follement en main le sceptre de l'épicurisme et de la frivolité. Il en est des nations comme des individus : elles ne vivent, dans toute la force de l'expression, qu'à condition de leur contact avec l'infini qui est Dieu. Du moment où elles

s'isolent du centre divin, pour vivre de la vie inférieure ou sensuelle, ce n'est pas assez de dire qu'elles dégénèrent : elles abdiquent. Aussi, quel spectacle donné au monde ! La morale foulée aux pieds, la religion traitée de fanatisme, le pouvoir traîné dans la boue, la nature humaine avilie, ravalée au niveau de la brute; dans les lettres, la dignité du siècle précédent remplacée par la légèreté et le sarcasme; plus d'élévation dans la pensée, plus de grandeur dans la composition; l'esprit et la bouffonnerie substitués à la science et à la méditation; impuissance et stérilité pour toutes les grandes conceptions; les arts eux-mêmes rompant avec Dieu et ses œuvres, réduits à se réfugier dans une nature de convention, dans le maniéré, l'afféterie, le rococo, pour tomber définitivement dans les infimes régions du sensualisme : voilà, en peu de mots, la physionomie de ce siècle dont les destinées commencent dans un boudoir pour finir sur l'échafaud.

La poésie surtout, cette forme la plus expressive et la plus complète de la pensée sociale, la poésie tombe à cette époque de toute la hauteur qui sépare les siècles de foi des siècles d'incrédulité. A part quelques protestations impuissantes, comme Gilbert, Rousseau, le Franc de Pompignan, elle est, pour le fond, livrée tout entière au triple esprit dévastateur de l'irréligion, du sensualisme et du persiflage; et, pour la forme, elle se traîne routinièrement sur les données mal comprises du siècle précédent, sans oser le moins du monde s'aventurer dans les routes nouvelles. Il est bien vrai que, dans le champ des théories, La Motte continue Perrault et Desmarets; mais que nous sommes encore loin des horizons ouverts à l'art par Mme de Stael ! Donc, s'il faut la définir, voici la poétique du XVIIIe siècle : dans l'invention, absence absolue de foi, ce qui veut dire absence du souffle inspirateur; dans la forme, asservissement aux idées du siècle précédent, c'est-à-dire à la poétique mal comprise des anciens.

I

Spectacle singulier et bien digne d'attention ! Les dix dernières années de ce siècle, qui avaient été signalées par toutes les audaces de la guerre et de l'échafaud, avaient été d'une timidité puérile dans le domaine des arts et de la poésie. Tandis que David s'effor-

çait d'immobiliser les arts du dessin dans l'imitation méticuleuse de l'antiquité, toutes les destinées de la poésie étaient circonscrites dans quelques pastiches décolorés de la tragédie classique, dans les fades et doucereuses inspirations de la poésie pastorale et dans un genre de comédie sans caractère et sans originalité qui croyait continuer Molière. Nous n'avions pas encore entendu la voix de l'oracle : « Le sceptre de Boileau est brisé à jamais (1) ! »

Une femme osa ce qui avait arrêté tous ses devanciers : en substituant l'inspiration originale à l'imitation classique, madame de Stael donna l'essor au génie poétique moderne. Son livre sur *la littérature considérée dans ses rapports avec les institutions sociales* est, pour l'époque, une œuvre dont l'originalité égale la hardiesse. « Comme la question, dit M. E. Caro, s'élève et se dégage dans le livre de cette femme illustre ! Quelle vigueur d'esprit philosophique ! Quelle distance entre les arguments de La Motte et la thèse de madame de Stael ! Elle fait passer dans ses pages vivantes et vraiment viriles toutes les idées justes qui se sont successivement produites dans la question des anciens et des modernes. Elle y ajoute, par avance, toutes celles qui se produiront un quart de siècle après, dans la querelle des classiques et des romantiques (2). »

Un écrivain, éternelle gloire de la France, à qui ses détracteurs ne raviront pas le sceptre du génie, Chateaubriand, vint en aide à madame de Stael (3). L'affranchissement de la muse moderne date de ces deux penseurs. *Corinne*, *le Génie du christianisme*, *Atala*, *René*, *les Martyrs*, creusent un abîme entre la poétique du

(1) Ballanche, *Essai sur les institutions sociales*. T. II, p. 341. — Paris, Barbezat, 1830. Voici tout le passage : « La poésie doit remonter à son berceau, elle doit revenir à ce qu'elle fut à l'origine. N'imitons point les anciens, mais faisons comme eux. Souvenons-nous que cette classe éclatante des Homérides a cessé de régner sur nous, et qu'une nouvelle dynastie va se placer sur le trône de l'imagination, qui est vacant. Le sceptre de Boileau est brisé à jamais. » Personne peut-être n'a mieux défini les nouvelles destinées de la poésie que cet écrivain trop peu connu. Cela soit dit, sans infirmer l'empire, légitime dans certaines limites, du célèbre et redoutable Nicolas sur les études classiques.

(2) La querelle des anciens et des modernes par E. Caro. — *Revue contemporaine*, 117e livraison, 15 février 1857.

(3) L'auteur du *Génie du christianisme* a été noblement vengé des attaques dont il a été l'objet, par un homme d'un goût toujours sûr, M. Villemain, et, tout récemment, dans *le Correspondant*, par la plume spirituelle de M. de Loménie.

XIXe siècle et celle des âges antérieurs. Désormais c'est dans les profondeurs du sentiment chrétien et dans celles de la conscience que l'art ira chercher ses inspirations : c'en est fait des expédients imitatifs, et Pégase éclopé ne sait plus gravir ce fameux Parnasse dont la hauteur s'efface à son tour devant les sommets sublimes de la divine Sion.

La thèse de madame de Stael et de Chateaubriand est celle de Fr. Schlegel. Lui aussi comprit tout ce que le génie avait perdu en perdant « la connaissance et la notion du monde intellectuel et la conviction vivante de son existence. » La philosophie des sens et le culte inintelligent de l'antiquité lui paraissent, et ils le sont en effet, les deux causes qui ont bien longtemps ravi à la poésie française toute espèce de caractère original, et l'on peut lui pardonner la boutade qui lui inspira ces mots : « Pénétrés d'enthousiasme par l'aspect de la belle nature, Bernardin de Saint-Pierre et Chateaubriand transportèrent leur imagination et leurs tableaux dans les déserts de l'Amérique où ils n'avaient désormais plus rien à redouter d'Aristote et de Boileau, ces impitoyables tyrans de la mère-patrie (1). »

C'est avec plaisir que nous voyons l'écrivain allemand rendre justice à la muse de Lamartine; jamais empire n'a été plus légitime que le fut à ses débuts celui de cette muse célèbre. Il fallait plus qu'un immense talent : il fallait un génie capable tout à la fois de pénétrer et de traduire son siècle, pour exciter un enthousiasme qui alla jusqu'au délire, pour enchaîner à ses pas tout ce qui vit par le cœur, pour suspendre à l'harmonie de sa lyre toute une génération d'admirateurs. Quel fut le secret de cet ascendant? Si de la lecture de Chaulieu et de J.-B. Rousseau vous passez aux *Méditations* et aux *Harmonies*, vous aurez l'explication de l'énigme : vous trouverez dans les deux célébrités du dernier siècle tout ce qui manquait à la poésie comme fond et tout ce que la tyrannie de la forme peut créer d'entraves à l'expansion du sentiment et de la pensée. Le mérite de Lamartine, c'est d'avoir rompu avec une poétique surannée, c'est d'avoir écouté religieusement cette voix intérieure qui parle au cœur de l'homme et d'en avoir si heureusement interprété les accents que tous se sont reconnus dans l'expression de ces phénomènes intimes, c'est

(1) Frédéric Schlegel, *Histoire de la littérature ancienne et moderne.* (Louvain. Michel, imprimeur-libraire, 1829.)

encore d'avoir trouvé pour cette poésie de l'âme une langue toute nouvelle, brillante, harmonieuse, naturelle et hardie dans ses mouvements, et n'excédant que de loin en loin dans l'image, d'ailleurs ne dérogeant jamais à cette noblesse dont la France ne perdra qu'en dépit d'elle la longue habitude, et à laquelle il sera bien difficile de substituer l'argot qu'on nomme aujourd'hui la langue poétique (1).

Tel est Lamartine. Il venait après une époque d'incrédulité et de saturnales ; il comprit le vide des âmes, et il résolut de le combler, en y jetant ce qui était dans la sienne. Nul doute que ce ne soit l'origine de cette espèce de royauté qu'il a si longtemps exercée sur ses contemporains. Nous frémissons encore, nous hommes de la génération qu'il a si profondément remuée, nous frémissons encore des secousses que nous donnèrent ces belles *Méditations*

(1) Ce serait mal nous comprendre que de donner à cette dernière expression un sens trop absolu : il y a, nous aimons à le proclamer, de nobles exceptions. Mais les poëtes à la mode nous donnent raison, il faut en convenir sans rien conclure contre leur talent qui est réel, par la langue qu'ils ont adoptée et où il semble qu'ils s'étudient à faire la guerre au bon sens et au goût. Voici, dans *les Poésies barbares* de M. Leconte de l'Isle, les premières strophes de la vision de Snorr :

O mon Seigneur Christus, hors du monde charnel
Vous m'avez envoyé vers les neuf maisons noires :
Je me suis enfoncé dans les antres de Hel !

Dans la nuit sans aurore où grincent les mâchoires,
Quand j'y songe, la peur aux entrailles me mord !
J'ai vu l'éternité des maux expiatoires.

Me voici revenu tout blême, comme un mort.
Seigneur Dieu, prenez-moi, par grâce, en votre garde,
Et si je fais le mal, donnez-m'en le remord.

Le prince des brasiers est là qui me regarde,
Vêtu de flamme bleue et rouge. Il est assis
Dans le palais infect qui suinte et se lézarde.

Il siége en la grand'salle aux murs visqueux, noircis,
Où filtre, goutte à goutte, une bave qui fume,
Et d'où tombent des nœuds de reptiles noircis.

Au dessus du Malin, sur qui pleut cette écume,
Tournoie, avec un haut vacarme, un dragon roux,
Qui bat de l'envergure au travers de la brume.

En bas, gît le marais des lâches, des jaloux,
Des hypocrites vils, des fourbes, des parjures ;
Ils grouillent dans la bourbe et creusent des remous.

Ils geignent, bossués de pustules impures;
Serait-ce là, Seigneur, leur expiation
D'être un vomissement de ce lieu de souillures ?

qui ont pour titres : *l'Homme, la Prière, la Poésie sacrée, Buonaparte, le Chrétien mourant, le Crucifix*, etc. Et que dire de certaines *Harmonies* où tout élève l'homme au-dessus de la terre, comme la *Pensée des morts, l'Hymne au Christ* et cette série de chants sublimes qui, sous le nom de Jéhova, font sortir la pensée de Dieu de toutes les merveilles de la création?

Parmi ces hommes inspirés que l'on nomme poëtes, les uns ont la mission de marcher à la tête de la société, de lui tracer la route qu'elle doit suivre. Doués d'une espèce de seconde vue morale, ils semblent lire dans l'avenir les destinées humaines; ils traduisent dans un langage divin la vision de leur âme; ils sont prophètes ou devins dans une certaine acception du mot; et les anciens chez qui la langue est presque toujours significative, les avaient appelés avec raison *vates*. Chateaubriand avait été un de ces hommes; mais il est une autre classe d'inspirés qui, doués d'une sensibilité exquise et d'une grande force d'assimilation sympathique, finissent par s'identifier avec leur siècle et par devenir des types vivants et poétiques de tous les besoins, de toutes les misères, de toutes les souffrances qui les entourent. Ils ne marchent pas à la tête de leur époque, mais ils la devinent, la pénètrent et la traduisent dans leurs œuvres. On le dirait de Lamartine. Que demandait son siècle? Écoutons-le lui-même dans la préface de ses *Harmonies :*

« Il y a des âmes méditatives que la solitude et la contemplation élèvent invinciblement vers les idées infinies, c'est-à-dire vers la religion; toutes leurs pensées se convertissent en enthousiasme et en prières; toute leur existence est un hymne muet à la divinité et à l'espérance. Elles cherchent en elles-mêmes et dans la création qui les environne, des degrés pour monter à Dieu, des expressions et des images pour se le révéler à elles-mêmes, pour se révéler à lui : puissé-je leur en prêter quelques-unes!

» Il y a des cœurs brisés par la douleur, refoulés par le monde, qui se réfugient dans le monde de leurs pensées, dans la solitude de leur âme, pour pleurer, pour attendre ou pour adorer; puissent-ils se laisser visiter par une muse solitaire comme eux, trouver une sympathie dans ses accords et dire quelquefois en s'écoutant : nous prions avec tes larmes, nous invoquons avec tes chants! »

Et ce vœu fut exaucé. Triste et mélancolique dans les *Méditations*, la muse aimait à gémir, avec la société dont elle était l'organe, sur

les malheurs du passé, sur les déceptions du présent, et à chanter cette misère inexprimable de l'âme quand, dépouillée de ses affections et de ses espérances, elle se retourne sur elle-même, et ne trouve que doute et désespoir. Dans les *Harmonies*, son inspiration s'élève plus haut : elle cherche à lire le nom de Dieu dans les merveilles du monde créé; elle trouve ce nom partout, dans le chant de l'oiseau, dans le murmure de la source, dans l'apparition du matin, dans les voiles étoilés du soir, dans le son d'une cloche, dans la lueur d'une lampe, dans l'humanité tout entière. Puis s'élevant du fini à l'infini, elle nous attire vers les horizons sans limites.

Il ne devait pas se maintenir à cette élévation, et, malgré des passages ravissants, *Jocelyn*, *la Chute d'un ange* et *les Recueillements poétiques* sont une véritable décadence dont il faut chercher la cause dans l'affaiblissement de ce feu sacré qui avait échauffé ses premières compositions. Il semble que le sens divin se soit émoussé en lui, et l'on pourrait, à partir de Jocelyn, lui adresser l'appel qu'il fait lui-même à lord Byron :

Ah ! si jamais ton luth, amolli par tes pleurs,
Soupirait sous tes doigts l'hymne de tes douleurs,
Ou si du sein profond des ombres éternelles,
Comme un ange tombé, tu secouais tes ailes,
Et, prenant vers le jour un lumineux essor,
Parmi les chœurs sacrés tu t'essayais encore;
Jamais, jamais l'écho de la céleste voûte,
Jamais les harpes d'or que Dieu lui-même écoute,
Jamais des séraphins les chœurs mélodieux
De plus divins accents n'auraient ravi les cieux.
Courage, enfant déchu d'une race divine !
Tu portes sur ton front ta superbe origine !
Tout homme, en te voyant, reconnaît dans tes yeux
Un rayon éclipsé de la splendeur des cieux !
Roi des chants immortels, reconnais-toi toi-même !
Laisse aux fils de la nuit le doute et le blasphème;
Dédaigne un faux encens qu'on t'offre de si bas :
La gloire ne peut être où la vertu n'est pas.
Viens reprendre ton rang dans ta splendeur première,
Parmi ces purs enfants de gloire et de lumière
Que d'un souffle choisi Dieu voulut animer
Et qu'il fit pour chanter, pour croire et pour aimer !

Dans les deux poëmes que nous venons de citer, dans *la Chute d'un ange* surtout, on sent déjà prédominer ce culte, cette idolâtrie

de la nature, qui s'attache aux peintures matérielles, qui caresse avec complaisance les moindres objets et qui, tout en laissant place encore à quelques élans de spiritualisme, devait préparer les âmes au panthéisme et au réalisme grossier, ce lit commode d'une génération énervée qui n'a plus ni la force ni l'énergie de penser.

Nous parlerons plus loin de cette école désastreuse dont le règne n'est pas près de finir : le nom de Victor Hugo nous y conduira naturellement. Entre la poésie de Lamartine qui détruisit l'équilibre des facultés humaines en s'adressant surtout à la sensibilité, et cette poésie matérielle qui ne parle plus qu'aux sens, il y a la poésie de la fantaisie et de l'indéterminé dont Victor Hugo est le créateur. C'est celle des *Odes et Ballades*, des *Feuilles d'automne* et surtout de *la Légende des Siècles*. Nous conseillons à ceux qui seraient tentés de défendre le grand poëte de lire ou de relire la première de ces légendes : *le Sacre de la femme*. Il y a là plus que de la fantaisie : c'est le triomphe du réalisme. Moins sensible dans les *Chants du crépuscule* et dans *les Voix intérieures*, où la vigueur de la pensée prévaut sur les effets de couleur, cette tendance à tout voir par l'imagination et à ne s'adresser qu'à l'imagination est partout sensible dans le théâtre du grand poëte. Il faut lui rendre cette justice toutefois que, malgré les fautes nombreuses de goût et de diction qui déparent toutes ses œuvres, il a, dans une certaine mesure, rendu de grands services à la langue française : il a certainement perfectionné la forme de l'ode, il a trouvé des combinaisons nouvelles et harmonieuses pour le mélange des rimes, il a donné plus de mouvement à la marche de l'alexandrin, plus de hardiesse à la pensée et à l'expression, banni définitivement de la littérature les couleurs usées de la mythologie, et opéré dans le drame une révolution qui aurait produit d'excellents fruits, si l'extravagance et l'immoralité de ses imitateurs n'en avaient compromis les destinées.

Nous souscrivons de tout cœur aux vérités proclamées, il y a vingt ans déjà, par un habile critique, dans la *Revue des Deux-Mondes* : « Pour parler seulement de ce qui nous touche aujourd'hui, il est permis d'affirmer que la poésie aura une grande part, la meilleure part peut-être, dans ces brillantes évolutions de l'intelligence contemporaine. Le mouvement lyrique qui a commencé d'une façon si inattendue, dès les premières années de la Restauration, s'est continué depuis avec éclat : il a été varié et puissant. Rien n'a échappé à la lyre ni dans la profondeur de nos sentiments

ni dans la diversité de nos passions : la lyre a été l'interprète fidèle et goûtée des émotions de la vie intime, comme des agitations de la vie sociale. Qu'il ait abandonné son âme à toute l'indépendance du doute, ou qu'il lui ait imposé la paix sous le joug de la foi; qu'il se soit oublié aux affections du foyer, ou que, descendant dans l'arène, il ait emprunté leurs entraînements aux partis; qu'enfin devant ce merveilleux spectacle des créatures et des choses, il ait cherché les mystérieux rapports de la vie qui circule dans la nature et du besoin d'aimer qui respire dans l'homme, le poëte, en tout cela, n'a cessé d'être un peintre vrai. Et faisait-il, en effet, autre chose qu'exprimer, sous une forme meilleure, sous une forme choisie et définitive, ce qui était confus et caché au sein de tous, ce qui mourait sans écho au fond des cœurs? C'est là un beau triomphe pour le lyrisme de notre ère, un triomphe qui lui assure la durée (1). »

Ce serait peut-être le cas de se demander pourquoi la poésie lyrique est venue si tard en France, et pourquoi, si nous en exceptons les chœurs d'Esther et d'Athalie, un pays si heureusement privilégié qu'il comptait déjà deux siècles de domination littéraire, ne pouvait rien citer de monumental dans un genre où l'inspiration est tout. Est-ce le génie lyrique qui manquait à la France? Cette énormité a été dite et répétée. La vérité, c'est que le souffle poétique n'a jamais cessé de se faire sentir dans les œuvres littéraires des écrivains français; mais il faut savoir le chercher où il se trouve.

Il y a dans la littérature française, à partir du seizième siècle, deux courants d'idées et, partant, deux ordres d'écrivains tellement distincts, qu'il est impossible de méconnaître la distance qui les sépare. Les uns, profondément pénétrés que toute source d'inspiration est dans l'antiquité, décident en principe qu'il n'y a pour les lettres modernes d'autre mode d'existence que l'imitation des auteurs profanes, et enchaînent honteusement la muse dans les règles absurdes d'une littérature factice. Les autres, peut-être esclaves par éducation de théories alors généralement propagées et admises comme des dogmes, s'en affranchissent par nécessité d'état et de vocation, et finissent par ne plus relever que du christianisme, ce bon génie, mais génie souvent méconnu de l'art réel et définitif. Là, sans remonter plus haut que saint François de Sales,

(1) *Poetæ minores*, par Charles Labitte. — *Revue des Deux-Mondes*, 15 juillet 1843.

vont puiser toutes ces âmes ardentes, tous ces cœurs aimants qui, à des titres divers, ascétiques, mystiques, orateurs, sermonnaires, ont mis dans leurs écrits et dans leur parole plus de vraie poésie qu'on n'en peut trouver dans tous les poëtes français du XVIIe et du XVIIIe siècle; nous dirons plus, dans les poëtes de tous les temps et de tous les lieux.

Cette assertion n'est contestable pour tant de gens, que parce qu'on ne lit plus, que parce qu'on ne sait plus lire ces grandes et belles choses. C'est une nourriture trop forte pour des tempéraments énervés et affadis Mais, que ceux-là qui s'en sentent l'énergie osent donc une fois se mettre à l'œuvre et ils seront de mon avis. Où trouver plus de grâce, plus de naturel, plus d'abondance d'images que dans les écrits de l'admirable évêque de Genève? Plus de profondeur, plus d'étendue, plus d'élévation dans la pensée, plus d'élan et d'originalité dans la forme que dans les œuvres et spécialement dans les sermons du grand Bossuet (1)? Mais Massillon, mais Bourdaloue lui-même sont, dans leurs analyses du cœur humain, dans leurs études de ce monde, dont ils connaissaient si bien les ressorts cachés, bien plus poëtes, même dans l'expression, que tous les poëtes de votre choix.

Mais Corneille, mais Racine, direz-vous. Eh bien! Corneille et Racine me donnent gain de cause. Tout ce que Corneille a fait de grand, il l'a fait envers et contre les théories reçues et c'est à cause de cela qu'il est resté plus original que Racine, à cause de cela qu'il grandit tous les jours dans notre estime. Tout ce que Racine a perdu d'originalité et d'invention, il l'a perdu à cause de son éducation littéraire et *Athalie* nous donne la mesure de ce qu'il aurait pu faire en s'inspirant des idées chrétiennes qui sont, ou du moins qui devraient être les seules idées du monde moderne. Or, si, dans l'art dramatique, l'influence de cette éducation mal conçue a pu couper les ailes au génie, que sera-ce de la poésie lyrique qui n'a de muse et d'âme que la foi? Aussi, nous l'avons dit, à part les chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*, les essais dans ce genre ont été si malheureux, et les poëtes comme Rousseau et le Franc de Pompignan sont tombés en tel discrédit, que des esprits distingués ont pu croire que la forme versifiée était antipathique à la

(1) Je ne crois pas qu'on puisse trouver rien de comparable, comme poésie, à la péroraison du sermon de Bossuet pour la profession de Madame de La Vallière.

pensée moderne et qu'un théosophe éminent, mais trop peu connu, Ballanche a écrit sérieusement que désormais la poésie s'est réfugiée dans la prose.

Notre siècle, nous l'avons vu, a protesté par des faits contre cet arrêt sévère. Quelle est la valeur de cette protestation et dans quelles limites faut-il l'accepter ? C'est ce que nous allons voir.

II

Au fond de toute question politique ou littéraire, il y a une question religieuse et sociale. Il est aussi impossible de séparer dans notre esprit ces deux ordres de faits qu'il est impossible de les trouver séparés dans l'histoire. Aussi, quand le scepticisme est la loi commune, il n'y a plus de poésie dans le vrai sens du mot : poésie et foi, c'est tout un. Or, soit par esprit de convention, comme au XVIIe siècle, soit par esprit de convention et d'incrédulité tout à la fois, comme au XVIIIe siècle, il est certain que la poésie en France n'a jamais été animée, avant notre époque, du souffle divin, et voilà pourquoi, malgré tous les génies qu'elle a produits, cette grande nation en est aujourd'hui à refaire ou à discuter ses gloires.

Quand donc, au commencement de ce siècle, une poésie nouvelle se produisit en France, si elle entraîna d'abord tous les esprits et tous les cœurs, n'en doutez pas, c'est qu'elle répondait aux besoins de tous, c'est qu'elle avait eu le don d'aller remuer au fond des âmes des fibres que personne n'avait encore touchées. C'est sous les auspices du sentiment religieux qu'elle obtint ses premiers triomphes, et c'est là, il n'en faut pas douter, la première gloire de Lamartine et de Victor Hugo. Si cette gloire ne fut pas définitive, à qui doivent-ils s'en prendre qu'à eux-mêmes et à leurs hésitations ? Pourquoi, le drapeau une fois arboré, n'ont-ils pas eu le courage de le défendre ? Pourquoi n'ont-ils pas osé se dire franchement et sans détour enfants de l'Église ?

Les *Méditations* et les *Harmonies* ont fait beaucoup de bien, il n'en faut pas douter : plusieurs disent qu'elles ont fait beaucoup de mal. Nous croyons sincèrement que la somme du bien a été plus considérable que celle du mal, et nous nous en tenons, sous ce rapport,

à notre propre expérience. Mais n'est-il pas vrai qu'il y avait dans ces vagues aspirations, dans cette religiosité sans dogmes, dans ce christianisme indécis dont on ne touchait que la surface, quelque chose d'inquiétant pour les hommes de foi? Nous nous rappelons qu'un de ces hommes nous disait : Voilà un poëte qui finira mal, et il ne se trompait guère, à ne considérer que la question religieuse. « Que m'importe qu'ils soient habiles ces rimeurs, a dit un écrivain devenu célèbre? Que m'importe un beau vers, tout étincelant du feu de quelque concupiscence? Leur voix ne trahit pas leur pensée, mais leur pensée trahit Dieu. Je hais leur orgueil, je hais leurs révoltes puérilement insolentes contre les lois divines, je hais cet amour, éternel hochet de leurs cœurs puérils et mous, je hais ce profane et rebutant mélange dont ils nous ont depuis vingt ans fatigués, également dévots qu'ils sont à Elvire et à Jéhovah..... Il faut bien les supporter, dit-on; il y en a toujours eu, il y en aura toujours. Je le sais bien! Ce que j'espère n'est pas d'en détruire la vaine et folle engeance. Mais pourquoi veut-on que ma voix se taise au milieu de tant de voix qui les encensent, lorsque enfin ils sont nos ennemis? Leurs chants nous persécutent : ils nous viennent sans cesse répéter ce que nous avons peine à étouffer dans nos cœurs; sans cesse ils raniment cet inextinguible incendie que tant de prières devraient avoir éteint. Il nous faut partout les trouver, partout entendre leurs lyres infatigables; et la mélancolie, et la lâcheté, et les rêves inutiles ou funestes, et les doutes et les terreurs tombent de leurs accents, comme la pluie tombe d'un ciel d'hiver. L'âme que toutes les ruses de l'impiété ne pourraient détourner de sa voie, se laisse arrêter et aveugler souvent par le moins séduisant de ces chanteurs. Heureux ceux qui les peuvent traiter avec indulgence! Je n'ai pas assez de vertu pour avoir le droit de leur pardonner (1). »

En écartant de cette boutade ce que le talent particulier de l'auteur y a mis d'âpreté, on doit convenir qu'il y a là un fond de vérité bien triste, et que tout lui donne raison dans ce qui s'est passé depuis. L'Église n'a jamais vu de bon œil ces natures hybrides, ces adorateurs de Dieu et de l'autre, qui voudraient bien paraître saints en caressant les faiblesses du siècle et cumuler les priviléges des deux patries, sans se donner la peine d'en bien servir aucune. Et l'on sait que l'Église a l'œil assez clairvoyant. Que

(1) Louis Veuillot, *les Nattes*. Paris, 1844.

pouvait-il advenir en effet de ces vagues aspirations, du moment où elles n'avaient ni la force ni la volonté de s'accentuer définitivement dans les splendeurs et les vérités du dogme ? Elles ont tourné vers les choses sérieuses les natures flottantes et faibles et toutes ces âmes honnêtes qui sentaient le besoin d'aimer autre chose que la terre; et c'est en ce sens que nous croyons plus grand que le mal le bien qu'elles ont produit. Mais tout ce qu'il y a de fermes esprits n'a pas tardé à se défendre de cette poésie sans consistance, qui n'offrait point d'aliments à leur pensée, de cette poésie suspendue entre ciel et terre, entre les ténèbres et la lumière, soupirant après celle-ci, sans avoir l'énergie de se dégager de celles-là. D'ailleurs, comme il arrive toujours, les imitateurs ont gâté l'ouvrage du maître et hâté le désenchantement. Ce n'étaient ni les *Poëmes philosophiques* d'Alfred de Vigny, ni son *Livre antique* si faux de couleurs et de ton, ni la *Madeleine* de D. Gay, si pâle à côté du récit évangélique, ce n'étaient point des œuvres qui étalaient leurs prétentions religieuses dans le même volume où triomphaient les tableaux les plus profanes, non, ce n'étaient point ces œuvres qui pouvaient réveiller la foi dans les âmes et créer une nouvelle poésie. Aussi, nous venons de le dire, le désenchantement n'a pas tardé à devenir général et voici, en deux mots, où nous en sommes aujourd'hui : nous sommes descendus des *Méditations* de Lamartine aux *Odes funambulesques* de M. Th. de Banville, de la muse éthérée à *la muse débraillée,* comme on l'appelle.

En 1840, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes* sur les poëtes et romanciers modernes de la France, George Sand publiait deux morceaux d'une rare beauté sous le rapport de la forme : l'un en prose, le *Centaure,* et l'autre en vers, qu'on pourrait, dit le critique, appeler *Glaucus.* C'était tout ce qu'on avait pu recueillir jusqu'alors d'un poëte mort à vingt-neuf ans, sans avoir jamais été connu, mais dont on a plus tard surfait le mérite : on le nommait Maurice de Guérin. On a, depuis lors, retrouvé et publié sous le titre de *Reliquiæ,* d'autres productions ou fragments de productions du même auteur, qui ne valent pas le *Centaure,* bien que ayant un certain mérite, mais qui, de toute façon, ne sauveront pas son nom de l'oubli. Le lecteur va voir pourquoi nous nous occupons de Maurice de Guérin.

Et d'abord, qui était Maurice de Guérin? Un languedocien, né au château de Cayla, près d'Alby, qui commença ses études au petit séminaire de Toulouse, les acheva au collége Stanislas, eut

la velléité de prendre les ordres, et qui, enfin, après avoir vécu sous la direction de Lamennais, dans cette fameuse maison de la Chênaie, où l'enseignement même avait quelque chose de militant et de révolutionnaire, abandonna tout-à-coup et son maître et sa congrégation et ses doctrines et l'éducation de ses premières années pour se jeter, comme il le disait lui-même, « dans les calmes et absorbantes ivresses de la nature, » c'est-à-dire, dans le panthéisme.

Le panthéisme, cette plaie contemporaine, n'atteint généralement que les natures passives, incapables de mouvement et de réaction, qui aiment mieux s'annihiler dans la vie générale du *Grand Tout,* que de s'avouer à eux-mêmes une personnalité qui impose des devoirs. « Dans cette état de démission intellectuelle et d'incrédulité radicale où sont tombés un très-grand nombre d'hommes, l'esprit, comme un cadavre, souffre tout sans être ému, et reçoit toute blessure sans douleur. Il a perdu cette fermentation de la vie qui, en toutes choses, opère incessamment le départ du bien et du mal, du vivifiant et du nuisible; il n'a plus ni ressort, ni croissance, ni résistance, ni mouvement (1). »

Le christianisme est une philosophie qui impose à l'homme la pensée et l'action. En proclamant sa personnalité, elle lui donne la volonté, et, avec la volonté, la nécessité et la responsabilité de ses actes. Le panthéisme est un refuge ou plutôt une excuse pour ceux qui sont obligés de s'avouer à eux-mêmes qu'ils n'ont pas la force de se mouvoir dans la sphère de leur libre arbitre. Tel était Maurice de Guérin. Écoutez l'aveu de George Sand : « Qu'a-t-il donc manqué à cet enfant privilégié du ciel? Qu'eût-il donc fallu pour que cette sensitive, si souvent froissée et repliée sur elle-même, s'ouvrît aux rayons d'un soleil bienfaisant? C'est précisément le soleil de l'intelligence, c'est la foi; c'est une religion, une notion nette et grande de sa mission en ce monde, des causes et des fins de l'humanité, des devoirs de l'homme par rapport à ses semblables et des droits de ce même homme envers la société universelle. C'est là ce secret terrible que le Centaure cherche sur les lèvres de Cybèle endormie, ce son mystérieux qu'il eût voulu recueillir sur la pierre magique où Apollon avait posé sa lyre. » Ainsi, l'homme qui avait vécu dans l'intimité de Cazalès, de Lamennais et d'Eugène Boré, qui avait respiré l'air théologique

(1) A. Gratry, *De la connaissance de Dieu.* Paris, Ch. Douniol, 1854.

des solitudes de La Chênaie, devait inaugurer en France cette école réaliste dont les allures et les doctrines nous semblent si fatales à la poésie. « Chance singulière ! Fortune imprévue ! dit M. Jules Levallois, le mouvement intellectuel et moral qui emporte nos contemporains vers les doctrines vitalistes, vers Spinosa, Hegel et Schelling, ce mouvement qui a suscité MM. Leconte de Lisle, Taine, Victor Cherbuliez, Gustave Flaubert, est particulièrement favorable aux destinées du *Centaure* (1). »

Hé bien ! ce mouvement, nous le déplorons de tout cœur ; nous le déplorons au nom de la religion, au nom des vraies jouissances de l'âme, au nom de la raison qui ne peut pas vivre dans cette atmosphère. « L'esprit lui-même, a dit M. Guizot, court aujourd'hui parmi nous bien des risques d'abaissement, et, comme la société, il a besoin d'être relevé, sauvé. » Et qui peut en douter à une époque où la France a été sur le point de mettre en pratique l'incroyable principe de Proudhon que le seul gouvernement possible, c'est l'*anarchie?* Or ce principe fait partie de tout un ensemble de doctrines qui ont leur logique et une terrible logique, comme les événements l'ont prouvé. Il y a plus : ce principe lui-même, si désastreux dans l'ordre politique, découle d'une philosophie depuis quelque temps célèbre en Europe et dont le principe fondamental est celui-ci : *l'être, c'est le néant.* Rapprochons ces deux formules : *l'être, c'est le néant, le gouvernement, c'est l'anarchie;* l'équation est la même : c'est l'équation de l'absurde. Sous l'impreisson de ces fatales doctrines, la littérature à son tour a formulé son équation : la poésie, c'est tout ce que nous voyons et palpons, c'est la nature matérielle, c'est la sensation. De là est née cette poésie sans âme et sans ailes, qui se repose dans la contemplation des phénomènes extérieurs, et qui s'absorbe dans la matière, comme pour réaliser l'identité absolue des doctrines panthéistiques.

L'âme s'élève à Dieu sur deux ailes, la prière et l'amour, a dit l'admirable auteur de l'*Imitation :* on en peut dire autant de la poésie. Toute poésie qui, au XIXe siècle, n'est pas chrétienne, n'a pas de destinée durable, ou plutôt est impossible : plus elle est chrétienne, au contraire, et s'approche du domaine de la spiritualité, plus aussi elle s'approche du but où elle doit tendre, qui est Dieu la source de toute poésie. Vouloir la faire descendre de ces

(1) Jules Levallois, *Critique militante.* Paris, librairie académique Didier, 1863.

hauteurs, pour l'emprisonner dans l'étroit domaine des choses visibles, c'est lui ôter toute espèce de ressort et d'élan. L'homme est peu de chose comme être passif : il est tout par la volonté; c'est par elle qu'il décuple et divinise, pour ainsi dire, sa nature; c'est par elle qu'il se crée la plus légitime mais la plus difficile des dominations, l'empire sur ses sens et ses passions. Loin de nous la poésie qui flatte les mauvais instincts de l'homme et caresse honteusement sa nature inférieure. « Si la poésie et les arts, dit M. de Laprade, sont quelque chose de plus qu'une jouissance physique ou qu'une étude abstraite, c'est qu'ils relèvent de l'idéal, c'est qu'ils ont l'âme pour point de départ et pour but : ils en émanent, ils y rentrent en lui rapportant une vie plus intense pour prix de la vie qu'ils en ont reçue. Plus une poésie tend directement à l'âme et lui subordonne les passions, plus cette poésie est humaine dans l'acception légitime du mot (1). »

M. Leconte de Lisle passe avec raison pour un des chefs de cette école réaliste qui a fait reculer l'art français vers les régions où il n'y a plus de poésie pour nous. Qu'est-ce en effet que *Hélène, Niobé, Khiron, les Médailles antiques*, sinon la résurrection de la muse payenne? Et y a-t-il dans *Bhagavat, Çunacepa* et la *Vision de Brahma* autre chose que le panthéisme indien dans toute sa mystique expression? Je sais que chez M. Leconte de Lisle il y a plusieurs poëtes ou plutôt qu'il a subi plusieurs transformations. Ainsi, nous a-t-il donné depuis lors ses *Poésies barbares* et récemment une composition qui n'est pas sans mérite, *la Passion*. Il y a loin sans doute de cette œuvre, dont le sujet au moins est chrétien, aux premières inspirations de l'auteur. Mais, autour de lui, n'aurions-nous pas à citer bien des poëtes, plus ou moins grands artistes, comme L. Bouilhet, Ch. Baudelaire, qui ont, à des titres divers, matérialisé la poésie? Eux et M. Leconte de Lisle ont systématiquement introduit le réalisme dans la forme et dans l'expression, et c'est un point capital sur lequel il est indispensable que nous arrêtions un instant le lecteur.

L'homme de goût qui étudie la langue poétique de nos auteurs modernes s'arrête à chaque instant devant des fautes d'ensemble et de détail, et quelquefois devant des énormités qui auraient fait reculer d'horreur les écrivains des deux derniers siècles. Ici, le rapport est brisé dans l'expression; là, le contraste est forcé dans

(1) Victor de Laprade. — *Psyché* (préface). Paris, 1857.

les termes; ailleurs, un effet trop violent de style fait manquer le but et compromet la pensée; partout, profusion dans l'image, excès dans la couleur, indécision dans la ligne. Le lecteur se croit à chaque instant devant un de ces peintres fougueux ou maladroits qui, n'ayant dans les yeux ni mesure ni harmonie, laisse promener sa main au hasard au gré de son ignorance ou de sa fantaisie et jette sur ce trait incorrect ou bizarre toutes les impertinences de sa palette. Les poëtes les plus chrétiens eux-mêmes n'ont pas échappé à ce défaut, et le réalisme de l'expression, en s'imposant à leurs essais, a nui souvent par son exagération à l'effet même de leur pensée. Oh! que ne pouvons nous dire d'eux ce qu'a dit de Mickiewicz un critique contemporain : « Il ne s'arrête pas à peindre les effets, il remonte à la cause, et son christianisme poétique n'est rien moins qu'extérieur. Ce n'est pas l'appareil qu'il veut, c'est la force intérieure que cet appareil atteste et manifeste aux yeux; le souffle, le *verbe* fécond qui s'accuse et se prouve par la vie qu'il répand dans toutes les directions de l'activité humaine.... Romantique ou novateur quant au fonds des idées, Mickiewicz est resté classique quant à la forme, si par ces mots *forme classique* on doit entendre une virile et lumineuse correction (1). »

Nous sommes si loin de cette sagesse de la forme, que notre langue poétique, nous voulons dire celle des poëtes à la mode, serait complètement inintelligible pour qui n'aurait pas suivi depuis trente ou quarante ans tout ce qui s'est publié d'ouvrages en vers; et, si un écrivain des deux derniers siècles pouvait renaître pour lire ce qui a l'air de nous charmer aujourd'hui, il aurait raison de nous demander si notre langue a subi le même sort que nos institutions.

Que reste-t-il donc à faire pour que la poésie trouve enfin parmi nous les conditions d'une existence définitive? C'est ce que nous allons examiner en peu de mots.

III

La poésie doit abandonner toutes les sources factices ou incomplètes d'inspiration : voilà pour le fond.

(1) Auguste Lacaussade, *Revue contemporaine*. Avril 1857.

Elle doit sous le rapport de la forme, rentrer dans les voies de la raison, c'est-à-dire qu'elle doit être chrétienne; car le christianisme est tout à la fois amour ou inspiration, comme il est aussi parole, verbe ou raison, par excellence.

Qu'y a-t-il à extraire de la poétique d'Aristote, et de celles de leurs imitateurs, Horace et Boileau? Un seul principe substantiel, l'unité, d'où découlent l'invention, l'ordonnance, la justesse, la proportion, le naturel et les bienséances. En dehors de ce principe, il n'y a plus que système et convention.

Et, pour nous en tenir à la poésie française, voici toute notre pensée :

Mesure et étendue du vers : convention.

Règles de la césure et de l'élision : conventions.

Le principe du rhythme reste : les règles particulières ne reposent sur aucun fait positif. Continuons donc.

Dans les genres : poëme pastoral, ballade, rondeau, sonnet, triolet, madrigal : conventions. C'est déjà pour toutes ces formes une vérité réalisée aujourd'hui.

Restent la poésie lyrique, la poésie épique, la poésie dramatique et la poésie satirique; mais, comme la satire rentre dans la comédie et que l'épopée n'est plus possible à notre époque, les deux seuls genres qui aient encore leur raison d'être, c'est le genre lyrique et le genre dramatique.

Ce sont aussi les deux genres qui ont subi les transformations les plus radicales dans la forme aussi bien que dans le fond. Nous approuvons tout ce qui a été fait dans le genre lyrique : il fallait en finir avec tous les faux semblants d'inspiration et tout les affiquets mythologiques. L'ode réclamait plus d'idées, plus de mouvement et d'actualité; elle a souvent de nos jours rencontré toutes ces qualités et elle les aurait toujours rencontrées, si elle s'était inspiré de l'esprit chrétien.

Quant au poëme dramatique, nous croyons que, dans les débats qu'il a soulevés, on a attaché beaucoup trop d'importance à la question des unités et à celle de la langue poétique. Toutes les unités se résument aujourd'hui, pour ceux qui réfléchissent, dans l'unité d'action et d'intérêt, et, pourvu que la vraisemblance ne soit pas trop violemment outragée, la critique fait assez bon marché des vraisemblances de lieu et de temps. Pour le vers du drame, on a cru l'assouplir et le rapprocher de la forme dialoguée en le brisant, en dissimulant par l'enjambement réitéré ce qui lui donne

le rhythme et le nombre. Autant valait le condamner tout-à-fait et se réduire à la langue de la prose. On aura bien de la peine à trouver mieux que la langue et le vers de Corneille et de Molière (1).

Mais, à nos yeux, la question n'est pas dans ces points secondaires : il y a une question qui prime toutes les autres : c'est la matière même, le fonds que doit exploiter la poésie. A l'heure qu'il est, tous les esprits et toutes les âmes demandent une direction : cette direction doit venir de toutes les formes que revêt la pensée humaine; mais il en est une dont la nature est surtout d'émouvoir et d'entraîner : c'est la poésie. Qu'à elle surtout soit donc dévolue la mission d'élever la pensée du siècle en la conduisant vers les mystérieuses régions de la foi.

Il ne manquera pas d'esprits étroits ou fanatiques dont le premier mouvement, en lisant ceci, sera de nous jeter la pierre ou de nous accueillir par le sarcasme et le persifflage. En proclamant les vérités chrétiennes, c'est-à-dire les vérités catholiques, comme seules dignes de fixer les regards du poète et de lui souffler la véritable inspiration, nous ne faisons cependant qu'imiter les anciens dont la poésie est toute religieuse, aussi bien chez les Hébreux que chez les Grecs. Spectacle étrange des contradictions humaines! Ce sont les adorateurs même du paganisme dans l'art, qui veulent proscrire de l'art le christianisme, comme si le polythéisme dont l'art ancien s'est inspiré était autre chose qu'une religion, et la religion aimée et vénérée du moment! Or, mesurez la distance qui sépare les fictions des mythologues des sublimes enseignements de l'Évangile et vous mesurerez la hauteur où pourra s'élever dans la poésie le génie chrétien.

« Exciter l'âme, la fortifier par la contemplation et l'amour du beau, qui fait croître ses ailes, comme le dit Platon, et s'élancer ainsi au dessus de tout ce qui est moins pur, moins noble, moins durable qu'elle, pour la rapprocher de ce qui est immortel et divin; faire éclore et nourrir à la chaleur douce et continue que répand la beauté calme et sereine, c'est-à-dire la vraie beauté, cet enthousiasme intime, patient, car il est éternel, qui est l'essor même de l'âme vers son vrai but, qui se distingue de la passion, qui la contient, qui la dompte, qui la dirige, telle doit être l'œuvre inté-

(1) Nous aurons occasion d'étudier le vers français, dans l'examen que nous réservons au livre de M. P. Voituron, sur les *Principes de la science du beau*.

rieure de la poésie (1). » Dans le livre même où il exprime ces belles idées, M. de Laprade est encore bien loin du sens poétique chrétien, comme nous l'entendons. En vain nous représente-t-il, brisée par le désir de l'infini, Psyché, dans un élan surhumain, appelant Eros au moment où elle expire; l'enveloppe dont il a couvert le mythe reste sensuelle et païenne, et les peintures du poëte n'ont pas encore reçu le véritable baptême.

C'est dans les *Poëmes évangéliques* que le même auteur a commencé à sentir les ressources de la mystique chrétienne. Mais, quelque beaux qu'il soient, ces poëmes avaient à lutter contre des modèles inimitables, puisqu'ils sont divins, et ils ont dû leur rester bien inférieurs. Il est impossible à tout génie humain de faire pénétrer dans nos langues l'adorable simplicité des récits de saint Luc, et nulle poésie ne rendra jamais ces échos de l'infinie bonté qui remplissent les XIVe, XVe, XVIe et XVIIe chapitres de saint Jean. Dans la *Poétique chrétienne* qui sert de préface à ce livre, M. de Laprade a posé quelques principes d'une haute sagesse. Il reconnaît lui même que « dans l'humanité et dans la vie terrestre de Jésus-Christ, il est des parts mystérieuses auxquelles l'artiste doit s'abstenir de toucher, et qui restent réservées à l'interprétation et à l'enseignement sacerdotal. C'est aux heures les plus humaines de l'histoire du Rédempteur..... qu'il a emprunté les sujets de ses tableaux..... Il a pris pour règle invariable de se placer toujours dans l'ordre des faits et des commentaires les plus humains et les plus naturels..... Il a choisi, à l'exclusion du sens théologique et de haute mysticité, le sens rationnel, clair, adapté à la pratique de chaque jour. »

Tout en blâmant « la froide et sévère théorie » de Boileau sur l'usage du merveilleux chrétien, il en reconnaît la prudence dans les points essentiels et il est tout disposé à dire avec lui :

> De la foi du chrétien les mystères terribles
> D'ornements égayés ne sont pas susceptibles.

De plus, il sait rendre hommage à la supériorité du sens religieux, sans exclure le sentiment de la nature, et il se garde bien de placer toute la poésie dans ces flasques et énervantes concep-

(1) Victor de Laprade, Préface de *Psyché*.

tions décorées par leurs auteurs du titre de poésies religieuses et qu'il appelle, lui, *des sucreries dévotes.*

C'est dans un mouvement d'indignation suscité par cette sensiblerie dangereuse qu'il a trouvé cette boutade : « A quel ruisseau de petit-lait et de miel sans parfum vont s'abreuver les âmes qu'exaltait jadis le torrent des Pères et des Docteurs ! » Mais le genre auquel il s'attaque a fini son temps depuis bien des années, et il a eu sa raison d'être. Nous sommes donc de l'avis de M. de Laprade sur le caractère plus ferme et plus décidé que doit prendre la poésie chrétienne. On a trop oublié que, si l'âme a des facultés diverses, c'est la volonté qui doit parmi elles tenir les rênes et le sceptre. Mais, il y a loin de nos conclusions aux siennes : c'est sur le terrain de la politique qu'il voudrait attirer la muse; à notre point de vue, ce terrain-là est dangereux. Dans ce flux et reflux des passions que provoquent les orages révolutionnaires, il est bien difficile à l'âme qui se jette au milieu des flots de conserver toute sa sérénité, et il est à craindre que son indignation ne s'échappe en diatribes. Ce que la poésie pourrait gagner de ce côté ne compenserait pas ce qu'elle aurait chance d'y perdre. A nos yeux, le champ de l'activité morale est assez vaste pour que l'âme puisse y déployer librement tout ce que la foi chrétienne a mis en elle de nobles instincts et de grandes pensées. La vie du chrétien, ne regardât-elle que lui seul, est une vie de luttes et de souffrances; mais, le chrétien ne vit pas pour lui seul, et, dans les rapports journaliers avec ses semblables, les occasions de combats se multiplient avec ses vertus, Qu'on se garde donc bien de croire qu'il n'y a aujourd'hui de vie et de salut pour la poésie que sur le terrain des luttes humaines : la vie intérieure, la vie de la croix, comme l'ont comprise toutes les légions des saints et des saintes, est une vie toute militante, où le repos n'est pas même permis un seul instant à qui veut éviter toute surprise. Ainsi l'ont pratiquée et les Pères et les martyrs et les anachorètes et tout ce grand dix-septième siècle qui savait, on l'avouera, et penser et agir. Est-ce que ce champ-là n'est pas assez vaste pour nos poëtes modernes? Sauf le cas où sa foi même, ses doctrines et ses affections religieuses sont en danger, et c'est alors plus qu'un droit, c'est un devoir pour lui de combattre, il me semble que le poëte chrétien doit se retirer de toutes les situations où le ressentiment peut troubler sa vue, où la passion peut ternir la fraicheur de la charité.

Un poëte a touché plusieurs de ces points qui nous sont chers, mais sans pénétrer assez dans les profondeurs de la foi: c'est Brizeux dont la *Poétique nouvelle* mérite quelques mots.

L'auteur a divisé son poëme en trois chants et il ne reconnaît que trois sources de la poésie. La première est la nature, symbole de Dieu, d'où découle la poésie rustique dont il nous donne une idée dans un tableau dont le sujet est les *Faneurs*, et dans un *Chant de pâtre*, tout parfumé de naïveté bretonne.

La seconde source de la poésie est en nous-mêmes; mais c'est dans la cité qu'elle développe toutes les affections de l'âme, d'où naissent la satire, l'élégie, le drame et la comédie.

Enfin Dieu, comme souveraine source de la poésie, occupe tout le troisième chant. L'auteur fait une excursion dans les villes saintes et surtout, dans la ville par excellence, dans Rome, qu'il appelle la terre épique. Là, au milieu des splendeurs du Vatican, lui apparaissent les trois muses, la Poésie, la Philosophie, la Théologie, et c'est enfin sous les voûtes majestueuses de Saint-Pierre qu'a lieu la consécration du poëte (1).

Arcades, triple nef et dôme radieux,
Tombeaux des confesseurs qui remplacez les Dieux,
Chaire antique, salut! des quatre coins du monde
L'homme ici vient prier; l'âme la plus immonde
Y lave sa souillure, et les plus innocents
Sortent fortifiés par l'huile et par l'encens.
Autel patriarcal, sur tes marches augustes
Donne à tous ces chanteurs un sens droit, des cœurs justes,
Des esprits aisément ouverts à la beauté
Pour faire aimer le bien avec la vérité,
Et rends forts, au milieu des obstacles vulgaires,
Ces apôtres de l'art, ces doux missionnaires (2).

On voit que dans ce chant, le plus important des trois et celui qui se rapproche le plus de nos idées, Brizeux a été inspiré par les sublimes peintures que Raphaël a laissées au Vatican dans la chambre *della segnatura*. Là aussi, la Philosophie, la Poésie et la Théologie ont trouvé leur poétique expression dans les trois fres-

(1) On voit qu'un pareil plan est bien autrement fécond que ceux d'Horace et de Boileau, si toutefois il y a un plan dans l'*Epitre aux Pisons*.

(2) Brizeux, *Poétique nouvelle*. Paris, 1861.

ques éternellement admirables connues sous les noms de *l'École d'Athènes, le Mont Parnasse* et *la Dispute du Saint-Sacrement*. C'est de cette dernière surtout que s'est inspiré le poëte breton et c'est d'elle que M. Rio, un autre breton, a dit: « Non content des suggestions de son propre génie, Raphaël mit à contribution celui des hommes qu'il jugeait les plus propres à le seconder par leurs lumières. De leurs inspirations combinées avec les siennes résulta, pour l'éternelle gloire du christianisme et de l'art chrétien, cette composition sans rivale dans l'histoire de la peinture, et l'on pourrait ajouter sans nom; car, c'est peu de chose de l'appeler lyrique ou épique, à moins qu'on ait en vue dans cette comparaison l'épopée allégorique de Dante, la seule qui soit digne d'être mise en regard avec le poëme du même genre qu'exécuta le pinceau de Raphaël (1). »

C'est qu'en effet le Dante et Raphaël ont été, dans les temps modernes, les génies qui ont le mieux conçu toutes les grandeurs de la poésie chrétienne. C'est à la source où ils ont puisé que nous devons puiser à notre tour, et toute poésie qui, au dix-neuvième siècle, ira chercher ailleurs ses inspirations, est condamnée d'avance à l'impuissance et au ridicule.

« Un soir, dit Ampère, à Drachmani, me trouvant au pied du Parnasse, et suivant de l'œil les vautours qui planaient sur ses flancs, je vins à me rappeler ce vers fameux :

C'est en vain qu'au Parnasse un téméraire auteur.....

« Il me fallut un effort inouï de réflexion pour me convaincre que cette fière montagne qui se dressait là devant moi, baignant dans les teintes violettes du soir ses rochers, ses sapins, ses abîmes, c'était le Parnasse de Boileau (2). »

Et cependant deux siècles se sont agenouillés devant ce Parnasse et ce qu'on y adorait (3) ! Et ce qu'on a voulu y substituer n'a pas

(1) Rio, *De la poésie chrétienne*. Paris.

(2) Ampère, *la Poésie grecque en Grèce*.

(3) Ce que nous disons en général de Boileau dans cet article ne regarde que le côté supérieur de la composition et n'infirme pas l'opinion que nous avons émise sur son mérite comme homme de sens et de goût. La critique a ses devoirs et le professeur a les siens. Boileau doit rester auteur classique, à bien des titres, mais surtout parce qu'il enseigne à ne pas divaguer et à cir-

duré quarante ans! Pourquoi? C'est que les poëtes ont manqué de foi; c'est que la poésie abhorre le réalisme et ne vit qu'à moitié dans les rêves incohérents du romantisme néo-chrétien. La poésie, pour vivre pleinement, a besoin de toutes les expansions de la vérité catholique (1).

ALEXANDRE COUVEZ.

---

conscrire sévèrement la pensée et l'expression dans la rigueur de la ligne. « Ce n'est pas, dit Veuillot, que je prise très-haut cette vie d'homme passée à tourmenter Cotin ou Lasserre; j'admire peu l'*Art poétique* en lui-même; je préfère une strophe d'Esther aux quatre chants du Lutrin, et je ne regarderais pas comme un cadeau qu'on me donnât tout le talent qu'il a fallu pour composer la satire du *Festin ridicule*, si je n'en devais faire que le même usage; mais je prise immensément cet art de savoir ce que l'on veut dire et de le dire si bien; je prise ces vers pleins de la pensée qu'ils expriment, ce franc discours d'où les mots parasites sont exclus, cette puissance de mettre au monde, tout entières, les pensées que l'on conçoit. Je vous le répète, lisez Boileau. » Nous dirons donc avec Veuillot : Lisez Boileau.

(1) Nous compléterons cette étude, plus tard, dans un travail sur les *Poëtes contemporains*.

CRITIQUE LITTÉRAIRE.

HISTOIRE DE LA POÉSIE

MISE EN RAPPORT AVEC LA CIVILISATION,

Par Ferd. LOISE,

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES,
PROFESSEUR DE RHÉTORIQUE FRANÇAISE A L'ATHÉNÉE ROYAL DE TOURNAY.

L'Europe depuis les premiers siècles du christianisme jusqu'aux Croisades.
L'Italie et la France jusqu'à nos jours.
(Mémoire présenté le 7 juillet 1862 à l'Académie royale de Belgique (*).

ANALYSE ET ÉTUDE CRITIQUE.

I

La classe des lettres de notre Académie royale avait institué en 1857 un prix d'éloquence française. La question à traiter était l'*influence de la civilisation sur la poésie*. Sur ce sujet si complexe, l'Académie ne demandait qu'un simple discours, un tableau dessiné à grands traits, remplaçant les détails par des vues d'ensemble. Mais un pareil sujet, resserré dans les étroites limites d'un discours synthétique, outre l'extrême difficulté de le traiter d'une manière approfondie, n'aurait eu de valeur réelle que pour les rares esprits qui connaissent déjà à fond toutes les particularités de l'histoire de la poésie, et de l'histoire plus compliquée encore de l'esprit humain. Quel intérêt peuvent avoir les généralités pour qui ignore les détails? La synthèse n'a de valeur que par l'analyse; j'ajouterai même que, pour certains sujets, la synthèse n'est possible que par l'analyse. Ainsi, pour déterminer d'une manière saisissable l'influence de la civilisation sur la poésie, il faut retracer les différentes phases de la poésie, modifiées par les di-

(*) Bruxelles, Hayez; Paris, Lethielleux, décembre 1862 (1 volume in-8°, 704 pages).

verses tendances de l'esprit humain à tous les âges et chez tous les peuples ; et qu'est-ce autre chose qu'une histoire générale de la poésie mise en rapport avec l'histoire de la civilisation ? Sujet magnifique autant qu'étendu et difficile, mais qui, encore une fois, serait dénué d'intérêt pour la plupart des intelligences, même cultivées, sans les noms, sans les exemples qui en font l'attrait et la vie. C'est ce qu'a parfaitement compris M. Loise, en nous donnant, non un discours plus ou moins abstrait, mais un livre en plusieurs volumes, embrassant l'histoire de l'esprit humain dans la sphère des créations poétiques chez toutes les races et à travers tous les siècles. C'est ce que paraît avoir compris aussi l'Académie, en couronnant le premier volume.

Nous n'avons pas l'intention de donner une analyse détaillée de la première partie de l'œuvre de M. Loise : après une introduction générale où l'auteur nous présente les grands principes de l'art en rapport avec la marche de la civilisation, il est entré résolûment dans l'*Histoire de la poésie*. Son premier volume embrassait les peuples de l'antiquité : *l'Orient, la Grèce et Rome*. On n'a pas oublié avec quel éclat l'auteur avait analysé le caractère de la poésie antique, non-seulement des Grecs et des Romains, mais aussi des Orientaux, et particulièrement des Hindous et des Hébreux. L'honorable rapporteur de la compagnie, M. P. Devaux, avait remarqué chez lui une connaissance si approfondie de la poésie classique, qu'il croyait que l'auteur avait fait de la littérature ancienne sa spécialité, et qu'il craignait de lui voir diminuer la valeur de son ouvrage en exigeant de lui un travail analogue pour les littératures modernes. Il avait déterminé l'Académie à décerner le prix à ce travail, quoiqu'il fût incomplet, et à laisser à l'auteur une assez grande liberté sur la manière de le compléter. L'opinion publique, unanime à reconnaître les éminentes qualités littéraires de l'ouvrage, sanctionna le jugement de l'Académie, et la presse étrangère fit écho à la presse nationale pour rendre hommage au talent de l'écrivain.

Encouragé par ce succès, M. Loise a continué son travail, et aujourd'hui, après quatre années de courageuses veilles, il présente au public le second volume de l'*Histoire de la Poésie*, divisé en trois livres, dont le premier est consacré à la poésie en Europe depuis les premiers siècles chrétiens jusqu'aux Croisades, le second à l'Italie, le troisième à la France. L'auteur nous promet un troisième volume qui sera réservé à l'Espagne, aux peuples germaniques et aux races slaves. Ce n'est ni plus ni moins que l'histoire de l'imagination humaine, pour ne pas dire de l'esprit humain, dans le monde entier, chez tous les peuples qui ont pris place au soleil de la civilisation, et nous ont légué une littérature. Voilà le plan gigantesque dont M. Loise a osé méditer l'exécution. Il faut tout le courage de la jeunesse, toute l'énergie des longues espérances pour avoir conçu un aussi vaste dessein ; et, disons-le, si c'est à l'initiative de l'Académie royale que nous

devons d'avoir fait germer, en dehors même du programme de ses concours, une telle composition littéraire, ce ne sera pas un de ses moindres titres à la reconnaissance des lettres nationales; c'est une réponse toute faite à ceux qui persistent à nier l'utilité et l'efficacité des luttes et des prix littéraires en ce pays; car, quand je vois avec quel succès l'auteur a réalisé en si peu d'années, et au milieu des devoirs de sa charge, la majeure partie de son œuvre; quand je vois avec quelle merveilleuse facilité et quelle puissance il remue tout ce monde d'idées et de faits qu'il a dû mettre en jeu, je le dis sans détour, — malgré les réserves que je dois faire tout d'abord touchant certains faits et certaines idées que j'aurai à rectifier plus loin, — je suis fier pour mon pays qui compte un grand écrivain de plus, fier pour l'Église qui a droit de le regarder comme un de ses fils soumis et dévoués, fier pour notre commune mère l'Université catholique, qui a fait éclore et grandir sous ses ailes un aussi beau talent soutenu par d'aussi énergiques convictions. Il appartient surtout à un recueil religieux de faire connaître d'une manière complète l'œuvre de notre jeune concitoyen, et, malgré mon peu d'expérience dans le métier de critique, j'ose prendre sur moi cette tâche que l'attrait du sujet me rendra plus douce et plus facile. D'ailleurs, ce livre, dont le titre paraît de prime abord si étranger à nos ordinaires préoccupations, s'y rattache en effet de toutes parts. Que de choses contenues sous ce terme multiple de *civilisation!* C'est le confluent de tous les courants de la pensée et de l'activité humaine. Aussi, notre auteur, en traçant l'histoire de la poésie dans ses rapports avec la civilisation, a vu se dresser devant lui tous les problèmes de l'humanité : théologie, philosophie, politique, histoire, esthétique, ce livre touche à tout, il remue tout. Il ne faut donc pas s'étonner si, au milieu de cette masse énorme de matériaux, rassemblés à la hâte sous sa plume, le défaut de contrôle a fait tomber l'auteur dans quelques méprises doctrinales ou historiques.

Quoi qu'il en soit, nous n'en regardons pas moins les deux premiers volumes de l'*Histoire de la Poésie* comme l'une des meilleures productions de la littérature contemporaine; pour la pensée comme pour le style, on la mettra au nombre des ouvrages remarquables que la littérature belge a produits depuis notre émancipation politique.

C'est ce que nous ne craignons pas d'affirmer, même après la lecture du rapport présenté, au nom du jury de littérature, par M. Van Bemmel, professeur à l'Université libre de Bruxelles. En effet, si le jury ne croyait pas devoir accorder à M. Loise le prix décennal, on eût désiré en connaître les motifs.

Or, le factum de M. Van Bemmel ne nous apporte sur ce point aucune lumière. *Six lignes* fort dédaigneuses y sont consacrées à M. Loise, six lignes pleines de timides réserves et de réticences calculées. On loue sans restriction des études plus ou moins littéraires,

voire même des écrits plutôt philosophiques ou purement philologiques, tandis qu'en face de cette œuvre si éminemment littéraire on se borne à dire que « M. Ferdinand Loise a *publié* récemment la *suite* » *du mémoire* sur les rapports de la civilisation avec la poésie, couronné » par l'Académie en 1858. » Puis on insinue que cette seconde partie ne vaut pas la première, qu'elle ne « justifie peut-être pas entièrement la bonne opinion que l'auteur avait su inspirer tout d'abord. » Or, voulez-vous savoir, par M. le rapporteur, ce qu'on a à reprocher à l'auteur de l'*Histoire de la poésie?* L'étendue de l'ouvrage, et rien que l'étendue. Nous nous sommes déjà expliqué plus haut sur ce point. Encore une fois, au point de vue où elle s'était placée en instituant un prix d'éloquence, c'est-à-dire en demandant un discours, l'Académie avait le droit de faire ses réserves à cet égard; d'autant plus qu'il n'entre pas dans ses habitudes d'ouvrir ses mémoires à des travaux aussi considérables. Mais le jury avait-il ce droit, lui qui se trouvait en face d'une *Histoire de la poésie,* et non plus d'un mémoire en réponse à une question? Consacrer trois volumes à l'histoire des œuvres de l'imagination humaine, en vers et en prose, chez tous les peuples, tant anciens que modernes, qu'y a t-il là d'excessif? L'étendue, au lieu d'être un défaut, est un mérite de plus si l'auteur sait se maintenir, d'un bout à l'autre, au même niveau. Que M. Loise se console donc de la décision du jury, et du dédain marqué avec lequel elle a été signifiée au public. Il lui est permis de citer l'opinion des trois rapporteurs de la classe des lettres, qui ont fait voter l'an dernier l'impression de ce second volume, formant le tome XIVe des *Mémoires* couronnés et autres, de la collection in-8o; ils ont affirmé la valeur intrinsèque du nouveau travail, en se fondant sur plus d'une raison : l'importance des matières et l'intérêt qu'elles présentent, la verve continue de l'auteur, « la même élégance de style servant à faire valoir une érudition de bon aloi. »

Il faut le dire, malgré la conspiration du silence qui s'organise toujours autour des œuvres qui portent un cachet religieux, la presse de tous les partis a été unanime à reconnaître le mérite de l'ouvrage du jeune écrivain. A quoi M. Loise doit-il cette bonne fortune exceptionnelle? Est-ce à cet accent d'entraînante sincérité auquel il est difficile de résister même lorsqu'il se trompe? Est-ce à cette pure intention qui respire à chaque page de ne prendre que la vérité pour guide, en laissant de côté tout esprit de parti? Ou plutôt ne lui aura-t-on pas fait grâce, à raison de quelques vagues formules d'un libéralisme mal défini, qu'on rencontre çà et là dans l'ouvrage, bien qu'en plusieurs endroits l'auteur expose nettement les vrais principes catholiques, touchant la mission de l'Église dans la société? Ne lui aura-t-on pas tenu compte aussi de quelques faux principes empruntés, avec une trop confiante bonne foi, à l'école historique des Ampère et des Guizot? Nous ne savons; mais toujours est-il qu'il est proclamé impartial par ceux-là mêmes

qui d'ordinaire le sont si peu; ce qui toutefois ne doit pas nous empêcher de rendre hommage à l'esprit chrétien qui coule à pleins bords dans toute l'étendue de ce livre. Et quant à ces quelques erreurs échappées sans doute à la précipitation, nous en appellerons avec confiance au jugement de l'auteur mieux informé; sa parfaite sincérité ne saurait être niée par personne.

II

Avant d'entreprendre l'analyse de l'ouvrage, il est bon d'en dessiner en quelques traits la physionomie générale; il sera plus facile d'en saisir l'ensemble et de l'apprécier à sa juste valeur, quant au fond et quant à la forme.

« Tout ouvrage bien fait, a dit M. Loise lui même (p. 262), découle » d'une idée mère à laquelle se rapportent de près comme de loin tous » les détails. Tout doit converger vers un centre commun : c'est la loi » suprême de l'esprit humain dans ses productions achevées. » Or, ce précepte, qu'il formule à propos de l'Arioste, M. Loise ne pouvait pas l'oublier pour lui. Et quel est ce centre commun autour duquel viendront se grouper, comme d'eux-mêmes, dans leur immense variété, tous les sujets divers traités par l'auteur de l'*Histoire de la poésie?* C'est cette idée aussi vraie qu'elle est simple et féconde dans le monde chrétien : *la cause du christianisme, c'est la cause de la civilisation*, et partant aussi c'est la cause de l'art dans tout ce qu'il a de noble et de grand. L'Église pour M. Loise, c'est une mère, et il en parle avec l'accent d'un fils dévoué; c'est la mère de la vraie civilisation, l'inspiratrice de la grande poésie. Soutenu par cette conviction profonde et sincère, l'auteur peut parcourir en toute liberté les sentiers divers qui s'ouvrent devant lui; son œuvre sera marquée du beau caractère de l'unité dans la plus grande variété. A travers les phases innombrables de l'histoire poétique de l'Europe chrétienne, son œil restera constamment fixé dans les profondeurs du ciel de l'idéal, sur l'étoile radieuse du christianisme; mais il faut aussi l'ajouter. Jamais cet astre brillant, qui doit le guider dans sa carrière, ne sera séparé de ses deux satellites obligés : le patriotisme et la liberté. *Dieu, Patrie et Liberté*, voilà pour notre auteur la triple constellation du firmament de l'art et de la civilisation! Heureux l'écrivain qui met au service d'une aussi noble cause un si beau talent! Si le Ciel l'a fait naître sur un sol religieux, patriotique et libre, ses accents mâles et vigoureux feront vibrer au fond des âmes élevées les fibres les plus généreuses! L'intérêt de son œuvre sera profond et durable. Non! rien ne peut avoir un cachet plus national sur cette vieille terre classique de la religion, de la liberté et du patriotisme, que l'union intime et féconde de ces trois grandes choses. Ces trois mots, pour me servir

d'une figure que notre auteur affectionne, doivent toujours être les cordes graves de la lyre belge.

Mais ce qui fait surtout du livre de M. Loise une œuvre à part dans notre littérature nationale, c'est son style; c'est le style des maitres. Il faut bien le dire, ce n'est pas ainsi généralement qu'on écrit en Belgique. Certes, je suis loin de m'associer sur ce point aux épigrammes exagérées que nous décochent si volontiers nos voisins du Midi. Mais il serait puéril aussi de pousser l'amour propre national jusqu'à méconnaître leur immense supériorité sur nous, sous le rapport de la forme. Chez eux le culte du style est souvent exclusif; chez nous, au contraire, on néglige trop souvent la forme pour le fond. Cette différence tient à plusieurs causes, et surtout au développement extraordinaire qu'a pris chez nos voisins la vie de salon ou de causerie. Quoi qu'il en soit, nous avons positivement tort de faire fi de la forme; car, quelles que soient les qualités d'un écrivain, jamais il n'exercera une influence sérieuse et durable, s'il ne possède en ses mains ce puissant instrument qu'on appelle le style. M. Loise l'a compris : « Sans le style, » nous dit-il (p. 259), les plus riches facultés ne servent de rien au » poëte ni à l'écrivain. Buffon a raison : *Les idées s'enlèvent, se trans-* » *portent, et gagnent même à être mises en œuvre par une main plus* » *habile; ces choses sont hors de l'homme : le style est l'homme même.* — » Les idées ont un caractère général qui fait qu'elles appartiennent à » tous; le style a un caractère particulier qui est le reflet de l'âme de » l'écrivain, c'est le cachet de la personnalité. Vous qui cherchez à » vous faire un nom dans les lettres, songez moins à trouver des idées » qu'à en trouver la forme, car la forme emporte le fond. Le secret de » l'art d'écrire n'est pas dans les choses mêmes, il est tout entier dans » la manière de les dire. Les idées existent : méditez-les; faites les » passer dans votre âme; tranformez-les à la lumière de l'esprit et » à la flamme du cœur; que votre oreille participe à cette ivresse, à » cette harmonie intérieure, et si vos doigts, habiles à manier le clavier » du langage, savent en parcourir toutes les gammes et tous les tons, » vous imprimerez à vos œuvres un charme immortel. » On ne saurait mieux dire, ni mieux mettre en pratique un précepte que l'on a soi-même énoncé.

C'est en artiste que M. Loise écrit sur l'art; c'est en poëte qu'il nous raconte l'histoire de la poésie. Il possède à un degré très-élevé cette éminente qualité du style qu'on est convenu d'appeler la *couleur locale*; prérogative complexe, qui, en définitive, est le cachet des bons écrivains. Dirons-nous qu'il est toujours clair, pur, élégant, harmonieux? Mais ce sont là des qualités générales et essentielles du style; s'il ne les possédait pas, il ne serait qu'un écrivain médiocre. Ce qu'il faut surtout mettre en relief, c'est le côté saillant de son talent littéraire. Voici, par exemple, une belle figure, un beau caractère, où viennent resplendir

tous les rayons de la beauté physique ou morale : il y aura toujours un trait distinctif qui en caractérisera l'originalité. De même, voici une physionomie littéraire où se réunissent toutes les qualités essentielles du grand style ; il faut qu'on y remarque un trait distinctif qui constitue la personnalité de l'écrivain. Or, les traits les plus saillants qui caractérisent l'originalité du talent de M. Loise, c'est l'abondance, la verve, la vigueur et l'éclat; c'est un style très-chaud, très-animé, très-haut en couleur. Il est fécond en images aussi justes que brillantes; seulement nous avons remarqué que les comparaisons tirées de la peinture et surtout de l'art musical reviennent avec une insistance qui paraît affectée, quoiqu'elles soient généralement bien conduites. Et cette recherche n'apparaît pas seulement dans le choix des images, mais aussi parfois dans l'expression : à force d'esprit, l'auteur tombe dans le genre maniéré. Faut-il en donner quelques exemples? A la page 13, il s'agit de l'influence de la nature orientale sur le talent de Synésius : « Il est » resté, dit M. Loise, de cette riche nature, dans l'imagination de » Synésius, comme un éblouissement qui fait resplendir les nuages de » la métaphysique, et transfigure les objets dans l'impalpable éther du » mysticisme. » Ailleurs (p. 241) il nous parle de l'idiome florentin, « ce » clavier sonore, qui allait parcourir toutes les gammes de l'idéal, » donner le ton à l'Europe, et monter toutes les lyres à cet harmonieux » diapason. — Cependant Florence n'a fourni que la langue et le pre- » mier germe de l'inspiration aux trois grands poëtes du XIVe siècle, ce » n'est pas dans son sein qu'ils ont couvé les œufs du génie. » A la p. 166, *les vents et les tempêtes* nous apparaissent comme *les grands musiciens de l'orchestre de Dieu;* dix pages plus loin, l'auteur nous dira que Jacopone de Todi *était du bois dont on faisait les bûchers.* Parfois il épluchera de petites antithèses, telles que celles-ci : *émotionné plutôt qu'ému; peindre plutôt que dépeindre.* Vraiment, quand on possède un style aussi magistral, il ne faut pas recourir à ces petits moyens qui nuisent au naturel et à la simplicité, sans profit pour la richesse; il faut négliger les enluminures, quand on a d'aussi riches couleurs sur sa palette ; ces nuances trop voyantes ne produisent pas l'effet qu'on en attendait : au lieu d'enrichir l'idée, elles l'appauvrissent. Mais ce ne sont là toutefois que d'imperceptibles défauts qui n'apparaissent que de loin en loin, et toujours dissimulés par des beautés littéraires de premier ordre. Il serait difficile de rencontrer un style qui, dans un ouvrage de longue haleine, se soutienne, sans faiblir, sur un ton plus élevé, tout en se pliant avec une si merveilleuse souplesse à la diversité des matières; ce sont des couleurs d'une grande richesse, mais aussi d'une extrême variété et toujours en harmonie avec le sujet.

S'il raconte, il a le style simple et antique de l'histoire; s'il décrit, son style se colore des tons les plus pittoresques. Devant le désordre ou la bassesse, sa colère éclate comme une tempête; ses indignations sont

contagieuses comme ses enthousiasmes. Le voici en extase devant la sublime figure du saint mendiant d'Assise : il devient pieux, mystique, contemplatif comme un ascète. Ici, il s'agit de *Pétrarque* ou de *Vittoria Colonna :* il a, comme eux, la douceur, la délicatesse et la grâce, et il se livre à toute l'exaltation lyrique. Sur les pas du *Tasse,* il est large, grand et splendide comme l'épopée. Avec *Goldoni,* il devient spirituel et ironique comme la comédie. En parlant de l'*Arétin* et de *Rabelais,* il fait, comme eux, de la satire, mais c'est à leurs dépens, et il leur arrache des mains le fouet sanglant de *Juvénal;* si enfin il analyse l'*Athalie* de *Racine,* son style s'élève, et il prend le ton des prophètes. Souvent l'auteur rencontre sur sa route les thèses les plus ardues de la théologie, de la philosophie et de la politique : il ne recule pas; mais il sème de fleurs ces chemins arides, sans oublier la propriété des termes et l'exactitude des doctrines.

S'il faut rapprocher le talent de notre écrivain d'une grande personnalité littéraire, c'est certainement à M. de Lamartine qu'on devra le comparer. S'il n'a pas au même degré l'intarissable richesse de style et le mouvement irrésistible qui caractérisent la prose du chantre d'*Elvire,* il est plus pur, plus sobre, plus classique; le mouvement est plus mesuré et la phrase plus substantielle. Mais, s'il y a parenté de style, il y a aussi affinité entre les deux âmes; seulement, le jeune écrivain belge possède sur son modèle l'inappréciable avantage d'avoir des convictions mieux assises et des doctrines mieux définies. On s'est parfois étonné de l'admiration sans réserve que M. Loise professe pour le grand écrivain français; qui ne l'a pas admiré, surtout dans ses premières œuvres? Mais, sans partager l'enthousiasme exclusif, j'allais dire la tendresse indignée de l'auteur de l'*Histoire de la poésie* pour l'auteur des *Girondins,* devenu le mendiant de la France et de l'Europe, c'est un sentiment qu'il faut respecter; car ce n'est que la reconnaissance d'un disciple pour son maître, et cet élan généreux est le signe d'une belle âme. Hélas! ce n'est pas là le défaut de notre temps! nous n'en sommes plus à ces admirations naïves et passionnées qui durent toute la vie! Le *nil mirari* est le précepte à l'ordre du jour, on n'admire plus que soi. Lors donc que nous rencontrons quelque honorable exception à cet égoïsme littéraire, ne nous en plaignons pas trop, alors même que l'admiration nous semblerait confiner à l'engouement. Qui sait si le talent de notre écrivain eût acquis ce développement, s'il n'avait pas été entraîné aussi avant dans l'orbite de l'illustre poëte français?

III

Abordons maintenant l'analyse de l'ouvrage. Je ne m'arrête pas à discuter le plan de l'auteur; j'aurais sans doute préféré qu'il nous pré-

sentât, siècle par siècle, dans un tableau synoptique, les littératures de tous les peuples modernes, plutôt que de raconter successivement et sans interruption l'histoire de la poésie chez les différentes nations; mais toutes les routes sont bonnes pourvu qu'on arrive et qu'on arrive sans fatigue; celle par laquelle l'auteur nous conduit peut ne pas être la plus rationnelle, mais elle est si agréable, qu'on la suit jusqu'au bout avec un intérêt toujours croissant.

La première partie du livre, qui s'étend jusqu'aux croisades, embrasse tous les peuples de l'Europe. Suivons rapidement notre auteur. Les trois premiers siècles du christianisme sont stériles pour la poésie; il ne faut pas chercher la poésie chrétienne dans ce temps de persécutions et de luttes sanglantes; c'est à l'heure du triomphe qu'elle s'élèvera comme un hymne de gloire sur le tombeau des martyrs. Alors apparaît un art nouveau: le culte de l'âme a remplacé le culte de la forme; la langue a perdu de sa pureté, mais elle a reçu l'initiation des idées divines; il faut qu'elle apprenne à les exprimer. Comme à l'aurore de toutes les littératures, nous voyons d'abord surgir la poésie lyrique, dont la première source est l'inspiration religieuse. C'est pour cela que le christianisme seul a connu la poésie lyrique dans toute son étendue et dans toute son élévation. Cette source sacrée jaillit abondante et pure dans l'*hymne sacerdotale;* les premiers accents de la harpe chrétienne retentissent en Orient, sous les doigts harmonieux de deux princes de l'Église, *saint Grégoire de Nazianze* et *Synésius*. M. Loise a trouvé des paroles tendres et sublimes pour célébrer dignement ces deux bardes de l'Orient chrétien.

A la fin du IVe siècle, grâce à l'initiative de *saint Ambroise,* le lyrisme sacré pénètre dans l'Occident; après saint Ambroise vient *saint Grégoire le Grand*, qui fixe les règles du chant religieux et nous lègue « ces belles » hymnes sacrées dont l'inspiration est bien supérieure aux aimables » frivolités de la muse païenne. » Ensuite apparaît *Prudence,* le plus grand poëte lyrique du IVe siècle, dont M. Loise exalte avec raison le génie poétique, et qu'il place au-dessus d'Horace pour la hauteur des idées et des sentiments. « Il serait puéril de le comparer aux modèles » classiques : à un nouvel ordre d'idées, il faut une langue nouvelle. » Horace et Prudence sont deux grands poëtes; seulement l'un porte la » livrée d'Auguste et l'autre la livrée du Christ. Si Horace eût vécu au » siècle de Prudence, il ne lui serait supérieur ni pour le fond ni pour » la forme. Ne comparez pas des poëtes si différents. Étudiez-les l'un » et l'autre, et dites que le poëte le plus grand est celui qui porte le » plus haut votre cœur. Horace vous formera le goût, Prudence formera » votre âme. » Notre auteur affectionne les parallèles, et il y réussit très-bien.

Mais nous voici au Ve siècle, que M. Loise nous ouvre en appréciant avec amour la mélancolique figure de *saint Paulin de Nole.*

« Quand le christianisme eut versé dans ce cœur tendre ses trésors » d'amour et d'inépuisable charité, Paulin se sentit inondé d'une sainte » ivresse, qui jaillit en flots d'harmonie pleins d'onction évangélique. » C'était une belle âme, affectueuse et douce, mélancolique et sereine, » un ange de la terre répandant autour de lui le parfum de ses vertus » et le baume de ses vers aimables et gracieux, qui semblent un sourire » du ciel, séchant les larmes de la terre, comme le soleil, écartant les » voiles de la nuit, absorbe la rosée sur le calice des fleurs (1). » Ce qui fait le charme des poésies de saint Paulin, c'est cette douce mélancolie qui forme le caractère distinctif de la poésie chrétienne. « La » mélancolie chrétienne est la muse de l'Évangile méditant sur la » fragilité des choses humaines, le regard tourné vers le ciel, et rap- » pelant vers Dieu l'humanité dégénérée. » L'auteur revient plusieurs fois sur cette idée dans le cours de l'ouvrage : dès les premiers accents de la muse chrétienne, il avait déjà remarqué, avec infiniment de grâce, que le caractère principal de cette poésie, « c'est la gravité unie à la » douceur, sur un fond de mélancolie et de sérénité divine. »

Cependant, chose singulière, voici venir deux poëtes chrétiens, qui, avant le triomphe définitif des invasions barbares, vont chercher à galvaniser le cadavre du paganisme littéraire. C'est d'abord *Ausone*, le rhéteur bordelais, le maître de Paulin dans l'art des vers. M. Loise rapproche très-heureusement la muse chrétienne du disciple de la muse toute païenne du maître. C'est ensuite *Sidoine-Apollinaire*, dans la phase mondaine de sa vie, avant son entrée dans le sacerdoce. Je ne m'arrêterais pas davantage devant les deux principaux représentants de cette classe de beaux-esprits gaulois, qui rendirent néanmoins tant de services en perpétuant le culte des lettres pendant les invasions barbares; ce sont des poëtes de décadence : chez eux, les artifices de la forme tiennent lieu d'inspiration; le savoir-faire remplace l'art véritable. On sent que la rude main des hommes du Nord a découragé la muse romaine, et les rhéteurs se contentent d'ensevelir l'empire dans les splendeurs de la parole.

Mais notre auteur ne s'est pas contenté de constater la décrépitude de cet art qui refuse de s'appuyer sur l'inébranlable base des convictions; trompé par les tranchantes affirmations de MM. *Ampère* et *Guizot*,

(1) M. Loise paraît croire, sur la foi de plusieurs historiens qui l'affirment sans le prouver, que saint Paulin était païen avant son baptême; il nous dit à la page 21 : *Paulin s'était converti au christianisme à la voix d'une épouse bien-aimée*. Non, Paulin ne fut jamais païen; seulement il différa son baptême, comme beaucoup de chrétiens le faisaient alors. Ce que M. Loise a pris, sur la parole de ses guides, pour la conversion de Paulin au christianisme; ce que le saint poëte lui-même appelle sa *conversion*, ce n'est que la rupture complète avec les plaisirs, les richesses et les honneurs du monde. — V. *Gorini*, *Défense de l'Eglise*, I vol., p. 125.

il veut transporter le paganisme, maître de l'imagination de ces deux poëtes, dans la réalité de leur vie et de leurs mœurs. Il nous représente Ausone et Sidoine comme des demi-chrétiens, oubliant leur âme dans les studieux loisirs d'une vie insouciante; il ne s'aperçoit pas du piége que ses faux guides tendent à sa bonne foi. Il ne voit pas que pour eux ces deux hommes sont les types des grands seigneurs lettrés de la Gaule au IVe et au Ve siècle, et que la tendance manifeste de MM. Ampère et Guizot, c'est de nous faire croire qu'à cette époque, les gens de la classe élevée, les hommes d'esprit, les lettrés, les philosophes n'étaient que des demi-païens, assez indifférents en matière religieuse, se souciant assez peu du christianisme et de l'Église, abandonnant tout cela à l'ignorante docilité de la plèbe. Quel dommage que M. Loise n'ait pas connu les triomphantes réfutations de l'abbé *Gorini* (1), auxquelles la loyauté de M. Augustin Thierry lui-même s'est crue obligée de rendre hommage. Il n'aurait certes pas accepté de confiance les critiques paradoxales des deux adeptes de l'éclectisme historique, et il nous aurait épargné la peine d'interrompre l'analyse de son excellent ouvrage par des digressions d'histoire qui deviennent ici nécessaires; car les erreurs dont il s'agit, bien qu'innocentes au premier coup d'œil, conduisent à des conclusions dont la perfidie n'est assurément pas dans l'intention de l'auteur. Je ne veux cependant pas refaire ici les belles dissertations de *Gorini*.

Quant à Ausone, qu'il me suffise de dire que le savant auteur de la *Défense de l'Église* a surabondamment prouvé, non-seulement la réalité de son baptême, que M. Loise ne nie pas, mais aussi la parfaite intégrité de sa foi chrétienne, la pureté de ses mœurs, et même la profondeur de son christianisme positif et pratique. Les chants érotiques de ce poëte et surtout son *Centon nuptial*, que M. Loise, avec une indignation quelque peu janséniste, nous déclare *avoir été écrit avec de la boue*, ne sont certainement pas susceptibles d'une complète justification au point de vue de la morale, et peut-être Gorini a-t-il été poussé trop loin par sa tendresse pour son poëte bordelais, en ne voyant en cela qu'une question de pure forme; il faut ajouter que ce paganisme littéraire avait bien un peu perverti, à son insu, le sens moral du poëte. Quoi qu'il en soit, l'excuse est d'Ausone lui-même, qui s'en explique à son épouse, bien assuré que personne ne prendra le change sur ce qu'il considère comme un jeu innocent, autorisé par les muses.

Passons à Sidoine-Apollinaire. Ici, le roman historique, que M. Loise a pris tout fait des mains de M. Ampère, contient presque autant d'er-

(1) *Défense de l'Église contre les erreurs historiques de MM. Guizot, Aug. et Am. Thierry, Michelet, Ampère, Quinet, Fauriel, Aimé-Martin*, etc. 2 volumes. Lyon, Picard et Josserand, 1853. Une 2e édition en 3 volumes a précédé de fort peu la mort prématurée du modeste savant auquel M. Guizot voulait aplanir le chemin de l'Institut.

reurs que de mots. D'abord, avant sa promotion à l'épiscopat, au lieu de ce grand seigneur frivole et insouciant, flatteur obligé des rois goths et de tous les fantômes d'empereurs qui se succèdent sur le trône vermoulu des Césars, la réalité de l'histoire nous montre un rhéteur qui, à la vérité, est bien de la trempe intellectuelle des beaux-esprits de son temps, mais qui est en même temps un chrétien sincère et convaincu et un grand citoyen profondément dévoué à son pays, gardant sa dignité au milieu même de ses panégyriques les plus chargés d'hyperboles; n'adoptant d'ailleurs le rôle de courtisan que par esprit de patriotisme, pour conjurer les dangers de sa patrie ou pour appeler sur elle les faveurs du pouvoir. Mais voici quelque chose de plus grave : c'est le mobile auquel M. Loise attribue l'entrée de Sidoine dans le sacerdoce et son élevation au siége épiscopal de Clermont. « Sidoine, dit notre » auteur, ne conserva pas jusqu'au bout son rôle de courtisan. La » carrière civile n'avait plus rien à lui offrir. Préfet de Rome et patrice, » il avait vu élever sa statue sur le Forum de Trajan. Une plus grande » et plus noble ambition était entrée dans son âme : il rêvait le sacerdoce. » Le christianisme avait vaincu la société païenne et domptait peu à peu » les barbares. Les populations opprimées cherchaient un refuge au » pied des autels. Apollinaire comprit que là était l'avenir du monde et » de la civilisation, et il alla grossir les rangs de la milice sacrée. »

Ne dirait-on pas, en lisant ces paroles, que Sidoine, après avoir épuisé tous les honneurs de la société civile, ne s'est fait évêque que pour conserver quelque importance réelle, pour exercer une influence active sur le mouvement moral imprimé à la société de cette époque? C'est là, en effet, la thèse des auteurs qui ont inspiré M. Loise, et, comme ils prennent Sidoine-Apollinaire pour un type, ils tendent à nous faire conclure que tous ces nobles Gallo-Romains, qui illustrèrent l'Église pendant ces temps calamiteux, et dont l'ascendant fit courber devant la mitre épiscopale jusqu'aux fronts mêmes des rois barbares, n'étaient mus, en entrant dans les rangs du clergé, que par le désir de prendre en main la direction sociale et politique de leur temps. Sans doute, il y aurait déjà de quoi bénir leur mémoire, mais le caractère surnaturel de leur mission d'apôtres et d'évêques disparaîtrait sous l'auréole tout humaine du philosophe et de l'homme politique. Tout ce brillant échafaudage s'écroule par cette raison seule que le saint évêque de Clermont, dont le type sert de base à ces suppositions, loin d'ambitionner en aucune façon la charge épiscopale, y fut au contraire poussé par cette sorte de violence que le peuple employait parfois à l'égard de certains personnages qu'il souhaitait pour chefs spirituels. Sidoine lui-même le rappelle chaque fois qu'il parle de sa nomination. Au surplus, si Sidoine avait eu réellement le caractère qu'on lui prête, à qui ferait-on accroire qu'il eût pu briser, par un motif tout humain, les liens si forts et si doux qui l'attachaient à une épouse tendrement chérie? N'est-il pas

presque ridicule de faire descendre un pareil homme du faîte des honneurs civils, et cela par ambition, pour embrasser une charge que les immenses difficultés du temps rendaient encore plus lourde et plus périlleuse? Enfin, il n'y a pas jusqu'à la carrière épiscopale de saint Sidoine qu'on ne cherche à amoindrir, en nous disant que, s'il renonça désormais à la poésie profane, « les habitudes du rhéteur se retrouvent » encore dans sa correspondance avec les évêques de la Gaule. Il aime » toujours à faire de l'esprit et semble plus familier avec la fable qu'avec » l'Évangile, avec les philosophes qu'avec les théologiens. La gravité » épiscopale n'était pas dans sa nature. »

Comment! pour obéir aux convenances de son état, il renonce pour toujours à ce qu'il a eu de plus cher au monde, au culte des muses, et il n'a pas la gravité épiscopale? M. Loise voudrait-il faire allusion à une sorte de mauvaise plaisanterie de MM. Ampère et Guizot, qui s'arrêtent à nous montrer l'évêque de Clermont, s'exerçant à lancer la balle, un jour de solennité religieuse, et devant la foule? Comme s'il n'était pas démontré que Sidoine n'était pas évêque, lorsque se passa ce fait innocent, à la fête de saint Just, à Lyon, entre deux offices religieux! Mais « il aime toujours à faire de l'esprit! » On lui fait donc un crime d'avoir de l'esprit et de le montrer dans l'intimité! Vraiment, je ne conçois pas le reproche, surtout venant de M. Loise, un esprit si aimable et parfois si subtil! Pourquoi saint Sidoine n'aurait-il pas pu être un saint évêque, et savoir sourire en un badinage agréable, dans l'intimité d'une correspondance familière? Quant aux connaissances bibliques et théologiques du saint prélat, dont M. Loise paraît avoir une si triste opinion, ce n'est pas ici le lieu d'en faire parade. Il est vrai que M. Ampère lui prête quelques bévues assez lourdes en matière de doctrine; mais comme elles s'évanouissent sous le feu de la discussion ouverte sur les textes par ce terrible abbé Gorini! J'aime donc mieux me laisser persuader par les preuves qu'en plusieurs endroits de ses œuvres l'évêque de Clermont nous fournit lui-même de son savoir théologique et biblique; et, si l'on pèse les témoignages, je crois que l'affirmation de M. Ampère se trouvera suffisamment contre-balancée par les suffrages de Claudien Mamert, ami de Sidoine, de saint Grégoire de Tours, l'historien des Francs, et surtout de Gennadius, qui, écrivant à la fin du ve siècle la biographie des auteurs de son temps, fait remarquer à l'article de saint Sidoine « qu'il publia divers opuscules agréables à lire et » d'une saine doctrine; que c'était un homme parfaitement instruit » dans les choses divines et humaines, et que, pour sa force chrétienne » au milieu des barbares, il est regardé comme un père catholique et » un insigne docteur. »

Sous ce dernier rapport, du reste, M. Loise a rendu pleine justice à l'évêque de Clermont, qu'il nous montre combattant par la parole et même par le fer les envahisseurs de l'Auvergne, prêt à s'ensevelir,

comme Synésius, sous les ruines du temple, si l'intrigue n'avait pas déjoué ses généreux desseins. Mais alors comment se fait-il qu'ailleurs notre auteur se plaise à nous peindre Sidoine tremblant de frayeur à la vue des barbares, « de ces barbares chevelus, dont l'aspect le remplis- » sait d'effroi, et qu'il poursuivait de ses épigrammes secrètes, en leur accordant l'encens banal de ses publiques adulations? » C'est fort bien dit; mais où est la vérité? Et qui reconnaîtrait sous ces traits le vieux Romain prêt à s'ensevelir sous les ruines du temple? L'auteur fait évidemment ici allusion à une spirituelle boutade de Sidoine contre les Bourguignons, que je voudrais pouvoir citer tout entière, tant elle est divertissante. Vous chercheriez vainement la moindre trace de frayeur dans cette charmante pièce adressée à Catalanus. Non, il est impossible qu'il tremble devant les Bourguignons celui qui en trace un portrait si piquant, non pas à distance, mais vivant au milieu d'eux. Et puis, où M. Loise a-t-il lu que Sidoine eût jamais loué les Bourguignons soit publiquement, soit en secret? Que devient alors l'antithèse entre les *épigrammes secrètes* et les *publiques adulations?* A moins qu'il ne veuille opposer la satire de Sidoine contre les Bourguignons aux éloges qu'il décerna parfois aux Goths de l'Aquitaine; mais ce serait faire un étrange abus de l'antithèse.

Revenons enfin à notre analyse.

La barbarie a envahi les lettres; mais elle se laisse à son tour envahir par le christianisme; le paganisme est vaincu, non-seulement dans ses temples, mais dans le domaine de l'intelligence et de l'imagination. Bientôt cependant l'hérésie déchire le sein de l'Église; il faut que la poésie serve d'auxiliaire dans les combats de la foi, qui sont aussi ceux de la civilisation. De là les *poëmes narratifs*, où l'on met en vers les récits de l'Évangile sans pouvoir réussir « à poétiser la figure du Christ, » et on n'y réussira jamais, car on ne peut pas idéaliser l'idéal. » L'homme, fût-il Dieu, pourrait-il grandir la divinité? La main tremble » quand on touche à ce type surhumain. En contemplant sa vie, on » s'incline et on adore, on ne songe pas aux passions de l'homme, sinon » pour leur imposer silence. C'est l'honneur de l'humanité de n'avoir » pas su faire l'épopée de la rédemption. » De là aussi les *poëmes didactiques*, consacrés à la controverse religieuse. Prudence, si grand dans le lyrisme chrétien, reparaît encore ici à la tête de tous les poëtes didactiques. Il trouve dans l'ardeur de sa foi le secret de rester poëte en raisonnant avec une logique serrée et irrésistible. Pour notre auteur, c'est presque une contradiction dans les termes. Il serait curieux de rapprocher tous les passages où il exprime les mêmes idées sur la stérilité de l'union de la poésie et de la science. On peut ne pas être tout à fait de son avis; mais l'insistance qu'il y met prouve la force de sa conviction personnelle; il n'est pas même embarrassé devant ce qu'il appelle *le prodige de la conception dantesque*. — Après Prudence dont

M. Loise analyse rapidement le chef-d'œuvre en ce genre, c'est-à-dire, *les deux livres contre Symmaque*, vient saint Prosper, et son poëme *contre les ingrats*. Ici encore notre auteur s'est laissé intimider par la grosse voix de M. Ampère, qui déplore les *infernales horreurs* du poëme sur la grâce. Que le saint poëte de l'Aquitaine, dans l'ardeur de la controverse, ne se soit pas toujours montré très-aimable envers les semi-pélagiens, ses adversaires, c'est ce qu'il est permis de regretter. Mais vouloir en faire le prédécesseur de Calvin et de Jansénius, c'est trop fort. Pourtant l'accusation n'est pas nouvelle : les semi-pélagiens de tous les temps ont toujours eu pour tactique d'accuser leurs adversaires de *prédestinationisme*. Et comme le penchant de l'école éclectique pour le semi-pélagianisme de la Gaule ne peut pas être douteux, on conçoit aisément que cette école ne manque pas de réchauffer cette accusation. Il est vrai que ceux qui sont familiarisés avec ces problèmes profonds de la grâce et de la prédestination reconnaissent facilement la doctrine de saint Augustin dans celle de son plus illustre disciple. Il est vrai aussi que la parfaite orthodoxie de saint Prosper a été reconnue, non-seulement par saint Augustin lui-même, mais encore par les deux papes, saint Célestin et saint Léon. Mais on peut ignorer cela et être très-habile dans l'histoire littéraire; seulement, alors, qu'on ne fasse que peu ou point de théologie. Cette réflexion ne s'applique aucunement à notre auteur, car, abstraction faite de l'erreur dont il gratifie saint Prosper, en l'accusant de prédestinationisme, je dois reconnaître que, dans sa rapide esquisse de la controverse sur la grâce, il parle de cette matière difficile avec l'exactitude d'un théologien.

Nous sommes arrivés à la fin du ve siècle, c'est-à-dire au moment où s'écroule l'empire d'Occident, frappé par le fléau de Dieu. « Il sem-
» ble, dit l'historien de la poésie, que le monde est détruit, et qu'il ne
» reste plus qu'à mener le deuil de la civilisation. Détrompez-vous! On
» traîne à la voirie le cadavre d'une société dégénérée; mais une séve
» nouvelle est entrée au cœur de l'humanité. L'empire a disparu; mais
» en rapprochant les peuples soumis à ses lois, il a préparé la grande
» conquête de l'avenir : la *fraternité universelle*, vers laquelle le monde
» va marcher à la lueur du christianisme, et qui sera l'œuvre des siècles
» futurs. » Cette conquête pacifique de l'univers entier par la Rome chrétienne, Prosper l'entrevoit à travers les ombres de l'avenir, et il la chante d'avance dans ces vers d'une grandeur incomparable :

Roma sedes Petri, quæ pastoralis honoris
Facta caput mundi, quidquid non possidet armis
Religione tenet.

L'abbé FRÉD. MATON,
licencié en théologie.

(*La suite prochainement.*)

REVUE POLITIQUE.

—

EXTÉRIEUR.

Le principal intérêt des événements du mois s'est concentré sur la question de Pologne et l'échange de documents diplomatiques auquel cette question a donné lieu. Le texte des dernières dépêches adressées par les puissances au cabinet de Saint-Pétersbourg, au sujet des affaires de Pologne, confirme tout ce que nous avons dit, dans nos livraisons précédentes, sur le caractère et la portée des démarches des cabinets de Paris, de Londres et de Vienne. Si leur argumentation varie dans certains détails, les trois gouvernements n'en sont pas moins d'accord sur le but de leur action. Aussi trouve-t-on, à la fin de chacune des trois notes, un passage tout à fait identique et dont voici les termes :

« La France, l'Autriche et la Grande-Bretagne ont signalé l'urgence de mettre fin à un état de choses déplorable et plein de » périls pour l'Europe. Elles ont, en outre, désigné les moyens » qui leur paraissaient devoir être employés pour arriver à ce » but, et elles ont offert leur concours pour l'atteindre plus sûrement. Si la Russie ne fait pas tout ce qui dépend d'elle pour » réaliser les intentions modérées et conciliantes des trois puissance, si elle n'entre pas dans la voie qui lui a été indiquée » par des conseils amicaux, elle est responsable des graves conséquences que la prolongation des troubles de la Pologne peut » entraîner. »

Le sens de cette conclusion est facile à saisir. Loin de se déclarer désintéressées, les puissances prennent acte de ce que la Russie refuse de se rendre à leurs conseils, pour revendiquer la liberté de leur jugement et de leur conduite et pour laisser à la Russie toute la responsabilité de sa politique.

Le cabinet de Saint-Pétersbourg a répondu à ces dépêches sous la date du 7 septembre. Les trois réponses qu'il a adressées aux puissances unies sont à peu près identiques. Chacune de ces ré-

ponses est accompagnée d'un memorandum consacré à l'exposé historique de la question. Voici le texte des derniers et principaux paragraphes des dépêches russes, lesquels sont exactement les mêmes dans les trois réponses :

« Notre auguste maître reste animé des intentions les plus bien-
» veillantes envers la Pologne, les plus conciliantes envers toutes
» les puissances étrangères.

« Le bien-être de tous ses sujets de toutes les races et de toutes
» les convictions religieuses est une obligation que S. M. I. a
» acceptée vis-à-vis de Dieu, de sa conscience et de ses peuples.—
» L'empereur consacre toute sa sollicitude à la remplir.

» Quant à la responsabilité que S. M. peut assumer dans ses
» rapports internationaux, ces rapports sont réglés par le droit
» public. La violation de ces principes fondamentaux peut seule
» entraîner une responsabilité. Notre auguste maître a constam-
» ment respecté et observé ces principes envers les autres États.
» S. M. est en droit d'attendre et de réclamer le même respect de
» la part des autres puissances. »

Ces passages sont, comme nous le disons plus haut, entièremeni identiques dans les réponses. Cette identité prouve à l'évidence l'entente des trois cabinets, car on ne peut répondre par les mêmes arguments qu'aux mêmes objections.

Il y a cependant dans la dépêche communiquée au gouvernement français un passage fort important qui ne se retrouve pas dans les deux autres réponses. Ce passage traite de l'allusion faite, à plusieurs reprises et sous diverses formes, par M. le ministre des affaires étrangères de France, aux provinces occidentales de la Russie, comme participant, à un certain degré, aux stipulations internationales qui ont régle en 1815 le sort du duché de Varsovie. Le cabinet de Saint-Pétersbourg, dit le prince Gortschakoff, ne saurait admettre ce point de vue dans aucune mesure, même la plus restreinte. Les parties de l'empire russe dont il s'agit sont, dans la pensée du gouvernement moscovite, la Lithuanie, la Volhynie, etc. La Russie n'entend donc, à aucun prix, revenir sur le partage de 1772, et elle est résolue à n'accepter, à cet égard, aucune discussion, si courtoise et si bienveillante qu'elle puisse être.

Nous n'essayerons pas d'analyser le memorandum, qui est consacré à des questions d'interprétation des traités de 1815 et d'appréciation des événements qui les ont amenés; mais nous en résumons brièvement la conclusion : Le prince Gortschakoff déclare

que l'empereur de Russie est décidé à maintenir les engagements de 1815, dans les limites desquels les trois puissances ont annoncé vouloir chercher les moyens de pacifier la Pologne; qu'il maintient, en conséquence, et se réserve de développer les institutions par lui accordées au grand-duché de Varsovie, « institutions qui reposent sur le principe d'autonomie administrative et d'une représentation par voie d'élection. » Il rappelle que, « de leur côté, les trois puissances ont reconnu comme pouvant contribuer à la pacification du royaume de Pologne six points dont la plupart existent déjà, dont les autres sont en voie de préparation ou dans la direction des vues de l'empereur de Russie et des développements que S. M. a fait pressentir. » Selon le ministre moscovite, il n'y a de dissidence que sur la question de savoir si l'application de ces mesures sera immédiate ou si elle doit être ajournée après la soumission de l'insurrection et le rétablissement de l'ordre. Il estime, en tous cas, que « ces nuances ne sont pas de nature à motiver un dissentiment sérieux entre les cabinets, encore moins à troubler la paix de l'Europe, » à moins « qu'on ne laisse se développer le plan évident des fauteurs de la révolution polonaise. »

Que vont faire maintenant la France, l'Angleterre et l'Autriche? La réponse de la Russie est évidemment conçue dans des termes qui rendent impossible toute tentative de conciliation. Les négociations sont désormais interrompues : elles ne peuvent se rouvrir entre les trois puissances et la Russie que si le cabinet de Saint-Pétersbourg prend l'initiative de propositions amiables. Cela n'empêche pas, toutefois, qu'il ne soit sérieusement question d'une démarche commune à faire ou d'une résolution collective à prendre par les cabinets de Paris, de Londres et de Vienne pour faire connaître à celui de Saint-Pétersbourg l'attitude qu'ils se voient forcés d'adopter en présence de la fin de non-recevoir opposée par le gouvernement russe à leurs tentatives de pacification.

La conséquence la plus naturelle et la plus élémentaire de la situation, telle qu'on la connaît aujourd'hui, devait être la reconnaissance des Polonais en qualité de belligérants. Les Polonais n'en demandent pas plus, et l'on cherche vainement les raisons qui pourraient leur faire refuser, dans l'état actuel des choses, et quand l'insurrection a fait preuve de tant de vitalité, une faveur concédée sans difficulté, et dès le début de la guerre, aux sécessionistes de l'Amérique.

Cependant la diplomatie ne paraît pas encore en être là. C'est

principalement l'Autriche qui, à ce qu'on dit, s'opposerait à cette reconnaissance, laquelle pourrait lui susciter de graves difficultés par rapport à ses propres possessions polonaises. Quoi qu'il en soit, et en attendant que le jour se fasse complétement sur les résolutions ultérieures des puissances, il est intéressant de connaître dès à présent l'opinion exprimée par lord John Russell en répondant au toast qui lui avait été porté à un banquet de Blairgowrie (Écosse). Le gouvernement britannique, a dit en substance le noble lord, repousse toute participation à une guerre en faveur de la Pologne; mais il proteste contre la politique de la Russie, contre ses actes, contre son despotisme violent, sauvage, et il demande que le droit légal que le gouvernement moscovite tient des traités de 1814 lui soit enlevé, et qu'il ne soit plus pour l'Europe qu'un conquérant de la Pologne. Il se pourrait bien que l'accord des trois puissances parvînt à s'établir sur ce terrain-là, et dès lors il serait loisible à chacune d'elles de reconnaître les Polonais en qualité de belligérants, sans être toutefois obligée à le faire.

Après cet exposé de la phase actuelle des affaires de Pologne, nous avons à peine besoin de dire que les rumeurs répandues à la fin du mois dernier, au sujet de mesures fort importantes par lesquelles la Russie se serait proposé de rendre inutile toute intervention diplomatique ultérieure, ne se sont point confirmées. Non-seulement elle n'a pris aucune initiative de réforme ou de redressement de griefs qui fût de nature à satisfaire ou du moins à pacifier la Pologne, mais elle a encore augmenté de rigueurs envers les malheureuses populations polonaises. Le grand-duc Constantin, qui ne s'était pas montré assez sévère dans l'exercice des fonctions de vice-roi de Pologne, a été rappelé, et le marquis Wielopolski, qui ne pouvait pas plus longtemps prêter les mains à l'odieux régime sous lequel se débat sa patrie, a reçu un congé illimité pour voyager à l'étranger. A la suite de cette double démission, le général de Berg a reçu la mission d'inaugurer à Varsovie le système de compression à outrance par lequel le général Mourawieff s'est acquis une si triste célébrité à Wilna et dans toute la Lithuanie.

Malgré ce redoublement de rigueurs, les Polonais ne désespèrent pas du succès de leur sainte cause, en faveur de laquelle le Souverain Pontife a appelé les prières des fidèles à l'occasion d'une solennité religieuse qui vient d'avoir lieu a Rome. Ce peuple héroïque continue à prouver à l'Europe, par des prodiges de

valeur, qu'il est digne de recouvrer une existence nationale à laquelle il se montre plus attaché qu'à sa vie même et presque autant qu'à sa foi; et jusqu'à présent tout le déploiement de forces dont le puissant empire moscovite est susceptible n'a pas suffi pour dompter cette formidable insurrection, qui puise sans cesse des forces nouvelles dans l'élan du patriotisme dont sont animées les populations polonaises, et dans le sublime dévouement qu'inspire une religion dont ils ne séparent point la cause d'avec celle de leur indépendance et de leur liberté politique. Aussi ne désespérons-nous pas de voir la Pologne ressusciter, avec l'aide du Tout-Puissant, par ses propres forces, pourvu que les puissances se décident seulement à temps à lui reconnaître les droits des belligérants. Cette mesure, qui aurait pour effet de permettre le transport des armes et des munitions vers le théâtre de l'insurrection, serait, nous n'en doutons pas, le signal d'une levée en masse qui transformerait chaque Polonais en soldat de l'indépendance et ferait peut-être renoncer la Russie à la continuation d'un carnage qui soulève la répulsion de l'Europe entière, et dont, un jour, l'humanité méconnue et indignée lui demandera un compte sévère.

Pour le moment, la Russie, après avoir fait perdre sciemment à l'Europe des mois entiers dans de vaines conversations diplomatiques et dans un échange stérile de notes, semble attendre de la saison rigoureuse l'heure du triomphe qui doit lui livrer la Pologne vaincue et enchaînée de nouveau. Pour la Russie, l'hiver c'est la force; pour elle, l'hiver remplace le droit. Mais les puissances unies, que les dernières et hautaines notes du prince Gortschakoff ne peuvent trouver ni indifférentes ni insensibles, permettront-elles l'accomplissement de ces desseins? laisseront-elles leurs sympathies pour la cause polonaise se noyer dans le sang de la Pologne sans défense? Espérons que l'histoire de l'Europe n'aura pas à enregistrer une page aussi douloureuse, et que les Polonais seront mis à même de trouver, à titre de belligérants, l'argent et les armes nécessaires pour continuer, même pendant l'hiver, leur lutte héroïque, et tromper ainsi les dernières espérances de la Russie.

En dehors des événements de Pologne, nous avons peu de chose à mentionner ce mois-ci.

Le Congrès des souverains allemands a tenu le 1er septembre sa séance de clôture, dans laquelle l'ensemble du projet de réforme fédérale a été adopté avec quelques modifications. La question du

directoire a été vidée dans le sens de la combinaison dont nous avons parlé le mois dernier, et qui consistait à composer ce collége de six voix, au lieu de cinq, comme l'Autriche l'avait d'abord proposé. Au vote final, l'ensemble du projet a été repoussé par les grands-ducs de Bade, de Saxe-Weimar, de Mecklembourg-Schwérin et de Luxembourg, ainsi que par les princes de Waldeck et de Reuss (branche cadette). Tous les autres souverains et les délégués des villes libres, qui s'étaient réunis à Francfort-sur-Mein, ont adhéré à l'œuvre autrichienne, telle qu'elle avait été quelque peu modifiée dans leurs délibérations successives, et y ont apposé leurs signatures.

Avant de se séparer, les membres de la majorité du Congrès ont adressé au roi de Prusse une lettre dans laquelle ils lui demandaient son adhésion au projet de réforme. Ce souverain leur a répondu par un refus formel en se fondant sur certaines dispositions de ce projet, qui lui semblent contraires aux droits et à la dignité de la Prusse, ainsi qu'aux exigences de l'esprit du temps. En même temps le roi de Prusse a fait savoir à ses confédérés qu'il était prêt à s'entendre avec eux relativement à une réforme fédérale qui reposerait sur les bases suivantes : 1° parité complète entre l'Autriche et la Prusse; 2° veto reconnu à chacune de ces deux puissances pour s'opposer aux résolutions de la majorité dans les questions de guerre; 3° représentation directe du peuple allemand dans une Chambre basse à laquelle appartiendrait, concurremment avec une Chambre des princes ou des États, le pouvoir législatif dans les affaires communes à toute la Confédération. Jusqu'à présent ces contre-propositions prussiennes n'ont amené de résultat ni dans un sens ni dans l'autre; mais on n'a pas encore perdu tout espoir de parvenir à une entente commune sur une réforme complète et efficace du pacte fédéral actuel de l'Allemagne, qui sent de plus en plus le besoin de s'unir et de se fortifier en face des dangers de l'avenir.

Sans vouloir nous prononcer en détail sur cette grave question, nous ne pouvons faire autrement qu'envisager le projet autrichien comme renfermant des améliorations essentielles en comparaison de ce qui existe actuellement; mais en même temps nous devons déclarer que les propositions prussiennes ne nous semblent point inconciliables avec la tendance générale de ce projet. En ce qui concerne notamment la parité complète que la Prusse réclame pour elle en face de l'Autriche, cette demande paraît tout d'abord

justifiée par le chiffre de la population des provinces allemandes de la Prusse, chiffre qui surpasse de beaucoup celui de la population des provinces allemandes de l'Autriche, et les dispositions conciliantes de l'empereur François-Joseph, que nous avons déjà mentionnées dans notre Revue précédente, nous sont garant que ce n'est pas sur ce terrain-là que viendront échouer les négociations. Quant à la faculté demandée pour chacune des deux grandes puissances allemandes d'opposer son veto à toute résolution de la majorité dans les questions de guerre, elle trouve sa raison dans l'aversion que la Prusse éprouverait à faire la guerre dans l'intérêt exclusif des *possessions non allemandes* de l'Autriche, et sur ce point encore l'entente ne peut paraître impossible quand on songe combien il serait difficile d'entraîner la majorité des États dans une guerre qui n'intéresserait en rien le *territoire fédéral*, ainsi qu'on a déjà pu le voir en 1859, lors de la guerre d'Italie entre l'Autriche, d'un côté, et la France et le Piémont, de l'autre. Pour ce qui est enfin de la Chambre élue directement que la Prusse propose de substituer à l'Assemblée des délégués des divers Parlements particuliers que préconise le projet autrichien, il nous semble qu'ici la proposition prussienne a tout à fait l'avantage de son côté, comme étant plus conforme aux vœux et aux aspirations du peuple allemand, et le gouvernement autrichien, qui a si franchement inauguré chez lui une ère de liberté et de progrès, ne voudra certes pas faire échouer la régénération de la Confédération germanique contre une demande de modification aussi rationnelle.

Nous devons faire observer, au reste, qu'il ne s'agit pas, dans la pensée du gouvernement prussien, d'*élections directes* telles qu'on entend habituellement cette expression, mais seulement d'élections (soit à un degré, soit à deux degrés) ayant spécialement pour objet la composition d'une Chambre des députés de toute l'Allemagne, pour que cette assemblée puisse être l'*émanation directe* du peuple allemand. Cela ressort évidemment du système électoral qui est en vigueur dans la Prusse même et en vertu duquel l'élection des membres de la Chambre des députés qui siége à Berlin se fait à deux degrés. On ne peut avoir oublié non plus que la loi électorale promulguée en 1848 par la Diète germanique pour la composition du Parlement allemand reposait sur la double base du suffrage universel et de l'élection indirecte ou à deux degrés, combinaison qui réunit les avantages du vote universel tout en évitant les

inconvénients qui résultent de la fréquence des scrutins de ballottage.

La lettre du roi de Prusse dont nous parlons plus haut a été portée à la connaissance de tous les gouvernements allemands, en même temps qu'un volumineux rapport du ministère prussien, qui avait provoqué et motivé la décision de S. M. au sujet de cette affaire.

Après les affaires de Pologne et d'Allemagne, nous ne voyons guère, dans le reste de l'Europe, qu'un événement dynastique qui soit digne d'attirer l'attention. La famille royale de Portugal, si éprouvée dans ces derniers temps par des pertes successives, a pu se réjouir avant-hier de la naissance d'un prince, premier né de l'union du roi régnant dom Louis Ier et de la reine Marie-Pie, née princesse de Savoie.

De l'autre côté de l'Océan, la guerre fratricide qui désole les États-Désunis de l'Amérique du Nord continue ses ravages avec des alternatives de succès et de revers pour les deux parties. Le général unioniste Rosencranz et son collègue Burnside ont fait une invasion dans le Tennessee oriental et pénétré ainsi jusqu'au cœur de la Confédération du Sud, mais ils n'ont pas tardé à rencontrer les forces confédérées, sous les ordres des généraux Braxton-Bragg et Johnston, qui, après deux journées de bataille, ont forcé les fédéraux à battre en retraite sur Chattanooga, avec une perte qu'on évalue à 12,000 hommes et à 20 canons. Cette nouvelle bataille, que nous avions prévue dès le mois dernier, semble assurer pour longtemps encore le maintien du *statu quo* et la continuation d'une lutte dans laquelle aucune des deux parties belligérantes, invincibles chez elles, ne peut parvenir à remporter d'avantage durable sur le territoire de l'autre, à l'exception de quelques points fortifiés des côtes que les forces du Nord sont parvenues à occuper dans le Sud.

Quant aux affaires du Mexique, elles sont encore dans le même état d'incertitude. Toutefois la députation qui doit aller offrir la couronne impériale du Mexique à l'archiduc Maximilien d'Autriche est en route pour Miramare, résidence habituelle de ce prince. On saura donc, d'ici à quelques jours, à quoi s'en tenir sur les résolutions de S. A. I.

30 septembre.

—

INTÉRIEUR.

Deux événements d'une nature différente se sont produits à l'intérieur du pays pendant le mois de septembre : l'élection législative qui a eu lieu à Tournay, le 10, à l'effet de remplacer M. Dupret, démissionnaire, à la Chambre des représentants, et la deuxième session du congrès pour le progrès des sciences sociales, qui a été tenue à Gand, à l'occasion des fêtes d'inauguration du monument élevé, sur la place du Vendredi, à Jacques Van Artevelde, le célèbre ruwaert flamand.

Nous avons dit, dans notre dernière Revue, que deux candidats briguaient le siége parlementaire abandonné par M. Dupret. C'était, d'une part, M. Rogier, ministre des affaires étrangères, appuyé par l'association assermentée de Tournay; d'autre part, M. Louis Dumortier, échevin à Tournay, appuyé par l'opinion conservatrice, dont il est un des plus fidèles et des plus dignes soutiens. Comme nous l'avions prévu, la lutte a été des plus vives; malheureusement, le parti conservateur a été vaincu : M. Rogier a réuni 1,759 suffrages, et M. L. Dumortier 1,270 seulement. Le premier a donc été proclamé membre de la Chambre des représentants. Les journaux ministériels ont crié victoire, et le cabinet s'est remis de la peur que lui avait causée la sérieuse candidature opposée à celle de M. Rogier. L'existence du ministère est donc prolongée par le succès électoral du cabinet.

Nous n'avons pas besoin de dire que la politique nouvelle a eu recours aux moyens les plus extrêmes pour réussir dans le scrutin du 10 septembre. Tous les fonctionnaires publics ont été transformés en courtiers électoraux, et l'on a eu pour affligeant spectacle l'apostasie du chef de l'administration communale de Tournay, qui a renié ses amis de la veille pour se faire le thuriféraire d'un ministre. M. le baron de Rasse, bourgmestre, n'a pas craint, pour faire réussir la candidature de M. Rogier, de déclarer, dans un discours, que le pays était en danger et que la Belgique courrait les plus grands risques si M. le ministre des affaires étrangères n'était pas élu; M. de Rasse a mis le comble à son apostasie politique, en osant affirmer que M. L. Dumortier, son ami et son collègue depuis

plus de vingt années, est un partisan de l'étranger et des abus du passé. Cette conduite a indigné la conscience des honnêtes gens. Qui pourrait voir sans indignation un homme jeter par-dessus bord la moralité politique, en insultant le plus noble et le plus admirable caractère, dans le but de justifier le scandale de sa volte-face? Aussi le *Journal de Bruxelles* a-t-il protesté contre la conduite de M. le baron de Rasse. Il lui a dit entre autres choses :

« Les asservis procèdent, disons-nous, par l'imposture et le mensonge pour nuire à la candidature de M. Louis Dumortier. Rien n'est plus vrai, à commencer par MM. de Rasse, sénateur, et Bara, représentant. On va en juger par quelques extraits des discours prononcés par eux chez M. Crombez, le 3 de ce mois. M. de Rasse, le revenant du « passé, » disait, à l'appui de la candidature de M. Rogier :

« QUAND LA PATRIE EST EN DANGER, tous les citoyens doivent se » lever comme un seul homme et marcher à sa défense.

» L'élection du 10 septembre n'intéresse pas seulement Tour- » nay, elle intéresse le pays tout entier.

» *L'avenir du cabinet en dépend*; peut-être l'AVENIR DE LA PATRIE » EN DÉPEND-IL AUSSI. »

» Il faut avoir perdu tout sentiment de pudeur et de dignité pour parler de la sorte. Qui, si ce n'est un renégat, pour essayer d'expliquer son apostasie, oserait affirmer que *la patrie est en danger* en ce moment? Voilà ce que nous nous demandons. Il ne suffit pas de produire une affirmation de ce genre; il faut prouver ce que l'on avance. Le pays était-il en danger au mois de juin? Pas plus qu'aujourd'hui. M. Rogier a subi une éclatante défaite à Dinant, et l'avenir de notre chère Belgique n'a ressenti nulle atteinte de cet échec. Il n'en a pas été de même, nous voulons bien le croire, de l'avenir du cabinet; mais qu'est-ce que peut faire au pays l'existence plus ou moins abrégée d'un ministère comme celui qui nous gouverne? Absolument rien : les ministères passent et la patrie reste.

» Nous interpellons M. de Rasse, et nous lui demandons d'expliquer sa pensée : A quel signe a-t-il reconnu que le pays *est en danger?* En quoi l'avenir du pays pourrait-il être compromis par l'échec de M. Rogier? Voilà ce que l'on a le droit de demander à M. le bourgmestre de Tournay. Il ne lui est pas permis de jeter ainsi l'alarme dans l'opinion publique sans faire connaître les raisons et le fondement de ses appréhensions. Quant à nous, nous

regardons les paroles de M. de Rasse comme une coupable tentative de pression et de corruption électorales, et nous lui disons qu'en affirmant que le pays est en danger et que l'échec de M. Rogier pourrait compromettre l'avenir du pays, il s'est rendu coupable d'une imposture impardonnable dans la bouche d'un magistrat et d'un membre de la législature. Il ne suffit pas, monsieur de Rasse, de produire de semblables affirmations : il faut être à même de prouver ce qu'on avance. Or, nous vous mettons au défi de justifier vos paroles, et nous vous disons que vous avez commis là une action indigne d'un homme préposé à l'ordre public, comme premier magistrat d'une de nos principales villes.

« L'avenir du pays a-t-il été compromis, lorsque M. Rogier a échoué à Liége, à Turnhout, à Anvers, à Charleroy, à Dinant? Non. Pourquoi serait-il plus compromis par l'échec de Tournay? Qu'est-ce en définitive que la personnalité de M. Rogier pour l'avenir du pays? Pauvre pays que celui qui ne peut compter sur son avenir que pour autant que l'ambition d'un homms soit satisfaite! Quoi! le sang belge n'aurait été répandu à flots, en 1830, que pour assurer à la Belgique une indépendance nationale destinée à périr avec un échec électoral de M. Rogier! Quelle amère dérision ! »

Ces interpellations, on le comprend, sont restées sans réponse. Mais M. Rogier a été élu. La moralité des moyens importe peu aux *libéraux;* pourvu qu'ils réussissent, ils sont satisfaits. A Tournay, la liberté de l'électeur a été foulée aux pieds, la sincérité de l'élection viciée dans son principe et le trésor public mis en requisition dans l'intérêt de la candidature ministérielle : les *libéraux* trouvent cela très-naturel et même très-logique; mais si un ministère conservateur se permettait de faire la centième partie de ce que le cabinet mai-novembre a fait dans le but d'amener la réussite de M. Rogier, on le dénoncerait au pays comme ayant violé toutes les lois, la Constitution, tous les principes, comme s'étant rendu coupable, en un mot, des plus grands forfaits politiques.

On a donc employé tous les moyens de pression imaginables pour forcer la main aux électeurs, tout cela en vue de prolonger l'existence du cabinet. A en croire les organes ministériels, les électeurs de l'arrondissement de Tournay ont sauvé la société du plus grand des périls en nommant M. Rogier, car ils ont assuré le maintien de notre indépendance nationale et sauvé la liberté, la Constitution et le progrès! Il n'est pas permis d'exagérer à ce

point un triomphe électoral partiel. Mais on comprend que le parti ministériel avait besoin de donner cette portée à l'élection de Tournay, puisqu'il doit donner le change à l'opinion publique sur les intentions, les vœux et les aspirations du parti conservateur, dans le but de réussir à Nivelles, le 6 du mois prochain, dans l'élection qui doit avoir lieu dans cet arrondissement, à l'effet de remplacer, à la Chambre des représentants, M. de Chentinnes, député ministériel, qui a succombé récemment à Bruxelles.

Il y aura également lutte à Nivelles. Le parti antireligieux et le cabinet patronnent la candidature de M. Lehardy de Beaulieu, gendre de feu M. Verhaegen, grand-maître des Loges belges. Le candidat de l'opinion conservatrice est M. le comte Ferdinand de Meeûs, qui est aussi recommandable par ses lumières, son patriotisme, son amour pour la liberté et le progrès que par sa haute charité et ses sentiments religieux. Déjà le ministère a mis tous ses agents en campagne en faveur de M. Lehardy. Il nous est impossible de dire auquel des deux partis appartiendra la victoire. Les deux candidats en présence ont figuré sur les listes des candidats aux élections législatives de juin dernier, dans le même arrondissement.

Il nous est impossible de nous étendre sur les travaux du Congrès pour le progrès des sciences sociales; nous dirons seulement que les thèses les plus extravagantes et les plus antireligieuses y ont été préconisées. On sait que l'œuvre des radicaux et des soi-disant libéraux consiste à détruire les principes de l'Église catholique et à soutenir des idées subversives de toute religion et même de toute morale.

30 septembre.

DE LA

MISSION SOCIALE DE LA CHARITÉ (*).

MESSIEURS,

Notre temps a le pressentiment que de grandes choses doivent être accomplies par la charité. Toutes les époques décisives de l'Église ont été signalées par quelque nouvelle et plus puissante expansion de la charité; toutes les grandes transformations des sociétés chrétiennes ont été préparées et accomplies par elle. N'est-il pas vrai qu'à l'heure présente, d'un bout à l'autre du monde catholique, on sent courir je ne sais quel souffle mystérieux de miséricorde? N'est-ce pas quelque chose de très-remarquable que cette sollicitude presque inquiète pour toutes les misères, de laquelle tant d'œuvres sont sorties? N'y a-t-il pas quelque chose de profondément significatif dans ce culte rendu au pauvre, au milieu d'un siècle qui semble avoir donné à la richesse toutes ses prédilections? Nos adversaires eux-mêmes rendent témoignage à la charité par la guerre qu'ils lui font. Qu'est-ce que cette législation à l'aide de laquelle ils prétendent la mettre hors de toutes les conditions de la vie civile? qu'est-ce que cette interdiction de l'eau et du feu qu'ils prononcent contre elle, sinon un aveu de leur impuissance à lui résister par la liberté? Dans les républiques de

(*) Discours prononcé à l'Assemblée générale des catholiques, à Malines, le 21 août 1863.

la Grèce antique, lorsqu'on croyait reconnaître en un citoyen cette justice parfaite, et en quelque sorte surhumaine, dans laquelle la philosophie voyait un titre incontestable à la souveraineté, on bannissait ce juste, pour n'avoir pas à subir l'ascendant de sa vertu. L'ostracisme, que tant de voix prononcent aujourd'hui contre la charité, n'est-il pas le plus bel hommage qu'on puisse lui rendre, et la preuve la plus manifeste de son irrésistible puissance?

Conduite par les impulsions de la Providence, la charité s'arme aujourd'hui pour de nouveaux combats. Le champ à conquérir est immense, et il y a des obstacles formidables à surmonter. Un siècle entier d'impiété et d'égoïsme a répandu dans le peuple des germes qui portent aujourd'hui leurs fruits. Après l'apostasie des grands, nous courons risque de voir l'apostasie des masses. Ce n'a pas été assez d'ôter au peuple sa foi : il a fallu encore briser tous les liens que la charité, compagne de cette foi, avait formés. N'a-t-on pas réussi à persuader aux classes ouvrières qu'elles ne peuvent aller chercher auprès des classes supérieures les lumières et l'appui nécessaires à leur faiblesse, sans compromettre leur dignité et sans mettre en péril leur liberté? Et c'est au moment même où on les livrait ainsi à leurs seules forces, qu'on détruisait les antiques associations où elles trouvaient, par la pratique de la mutuelle charité, des consolations à leurs rudes labeurs et un allégement à leur misère. Dans la société enfantée par l'individualisme révolutionnaire, plus de lien entre les hommes des mêmes classes, plus de lien entre les différentes classes, qui se trouvent, les unes en face des autres, séparées et souvent hostiles. Jamais situation pareille ne s'est vue; c'est un état contre nature.

Que notre pensée soit ici bien comprise. Nous ne regrettons rien dans les institutions de l'ancien régime qui enchaînaient l'activité du travailleur en le mettant dans la dépendance légale de la corporation; nous ne regrettons rien non plus dans les lois qui établissaient la sujétion du prolétaire vis-à-vis du propriétaire. Nécessaires et bienfaisantes en leur temps, ces institutions avaient cessé de répondre à l'état des mœurs; 1789 les a justement et définitivement abolies. Mais, en supprimant le privilége et la sujétion, fallait-il rompre avec ces traditions de mutuel secours, de communauté d'efforts et de solidarité morale et matérielle, sans lesquelles aucune société ne peut vivre, parce qu'aucun être ne vit au mépris des lois de sa nature? N'était-ce pas au moment même où l'on brisait les derniers liens de la sujétion civile qu'il fallait fortifier

les liens qui naissent de la charité? Pour retenir les hommes dans la solidarité et l'unité de la vie sociale, il n'y a que deux voies : ou bien la soumission à un ordre rigoureusement tracé par la loi civile, ou bien le respect réciproque et le mutuel secours que les hommes s'accordent dans le plein exercice de leur liberté. Là c'est la contrainte, ici c'est la charité; si vous diminuez l'une, il faut nécessairement accroître l'autre, sinon la société se dissout. Tous les progrès de la liberté dans le monde chrétien ont été préparés par les sacrifices de la charité. A chaque liberté nouvelle répond une expansion plus grande et une forme nouvelle de la charité. Prétendre constituer une société où règnent la liberté et l'égalité sans la charité, c'est tenter l'impossible. Si nous voulons rester libres, il faut que nous sachions faire de la charité la règle de nos mœurs; il faut que tous, grands et petits, nous sachions nous dévouer à son œuvre.

Il y a partout aujourd'hui un sentiment encore vague et obscur, mais général, de la nécessité de resserrer le lien social par la solidarité. Il y a dans les classes inférieures, comme dans les classes supérieures, des aspirations, des impulsions, où l'on peut voir une révélation des desseins de Dieu sur nos sociétés. La Providence a visiblement jeté dans notre monde les germes d'une reconstitution sociale par la charité. Les classes ouvrières tendent à l'association; cette tendance salutaire est manifeste, même dans leurs égarements. Or, l'association ouvrière, en vue de l'assistance mutuelle, c'est la charité des petits envers les petits. Du côté des classes supérieures, on revient au patronage; on s'honore de le pratiquer, alors même qu'on le comprend mal et qu'on y porte les préoccupations utilitaires de l'époque. Or, le patronage, c'est véritablement, et dans sa perfection, la charité des grands envers les petits. Unir entre eux les travailleurs par les liens de la mutuelle charité dans des associations librement formées et librement gouvernées; rattacher les classes supérieures au peuple par un patronage vraiment charitable, et par conséquent libre et moralisateur; faire en sorte que la charité des grands et la charité des petits, répondant à une même inspiration, se confondent dans une même œuvre; faire accepter librement par les associations ouvrières le patronage purement libre et charitable des classes supérieures; fonder ainsi l'unité de l'action charitable dans la société, en coordonnant le patronage avec l'association : tel est le plan qui semble répondre à la situation que la Providence nous a faite.

Quand nous faisons appel à l'association des travailleurs, nous n'entendons point, disons-le encore une fois, provoquer un retour aux anciennes corporations. La libre concurrence est la seule loi que nos sociétés puissent accepter. Le but que les associations ouvrières doivent avoir présentement en vue, c'est la mutuelle assistance, la mutuelle charité, Or, pour que les associations ouvrières soient charitables, il faut qu'elles soient essentiellement religieuses; car il n'y a point de charité sans sacrifice, et il n'y a point de sacrifice sans religion. Les corporations ouvrières, à leur origine, étaient des confréries, c'est-à-dire des associations fondées sur le principe de la fraternité en une même foi, en un même culte, en une même charité. Ce que nous pouvons faire de mieux est d'aller demander à ces vieilles institutions tout ce qui, dans leurs règles, répond aux besoins constants de la nature humaine, c'est-à-dire tout ce qui est essentiellement et purement catholique, en laissant de côté tout ce qui n'était qu'accidentel et propre à des formes de la vie sociale qui ont disparu sans retour.

Appliquons à l'association ouvrière les combinaisons ingénieuses de la mutualité, telles que la science moderne nous les fournit; mais n'oublions pas que sans la charité directe, personnelle, de l'homme à l'homme, toutes ces combinaisons resteront stériles. Fondons l'association ouvrière sur le principe de la mutualité charitable, de la mutualité réelle, vivante, agissante, embrassant l'homme tout entier, dans ses intérêts de l'ordre moral aussi bien que dans ses intérêts de l'ordre matériel; de la mutualité telle que le sens chrétien du moyen âge l'avait conçue et pratiquée, de cette mutualité qui avait pour point de départ la communauté de la prière et qui s'étendait à toutes les peines et à toutes les joies de la vie.

Il est moins difficile que beaucoup ne le croient de reconstituer l'association ouvrière telle que notre temps la réclame. Quoi que l'on ait pu faire, on n'est point parvenu à effacer des mœurs du peuple les habitudes d'assistance fraternelle, dont le christianisme a fait en lui des sentiments en quelque sorte innés. Toutes les fois que l'on s'adressera aux instincts charitables des masses, on sera étonné des promptes et actives sympathies que l'on rencontrera. Presque toutes les institutions d'assistance mutuelle et de compagnonnage, qui jouissent encore d'une si grande faveur dans la classe ouvrière, conservent des traits des anciennes confréries dont elles procèdent. Ces institutions sont aujourd'hui comme des

pierres d'attente pour la reconstruction du grand édifice des associations ouvrières sur le plan tracé par la pensée catholique. Plus d'une fois, dans ces derniers temps, la charité catholique s'est essayée avec succès à cette œuvre. Que cette initiative se généralise, et l'on verra l'association ouvrière renaître dans des conditions appropriées à notre vie présente. La charité est ingénieuse autant que forte. Supprimez les entraves dans lesquelles la politique étroite du rationalisme l'emprisonne, et elle saura bien pénétrer dans toutes les complications de la vie industrielle moderne, et vous la verrez résoudre en peu de temps, par des procédés aussi simples qu'inattendus, des difficultés qui nous semblent à la première vue presque insurmontables.

Dans l'association reconstituée par la charité catholique, les classes ouvrières trouveront, avec le bien-être, la liberté et la dignité : cette dignité dont elles sont à bon droit jalouses, que l'égalité et l'indépendance légales ne suffisent point à donner, et que l'isolement laisse exposée à bien des atteintes. Au milieu de la mobilité des institutions démocratiques, qui sont désormais la loi de nos sociétés, l'association ouvrière créera des existences durables : le peuple y recueillera tous les bienfaits d'une organisation hiérarchique et traditionnelle, sans renoncer à aucun des bienfaits de la liberté et de l'égalité. Il y trouvera, avec la noblesse des souvenirs, cette force morale de l'honneur nécessaire aux démocraties aussi bien qu'aux monarchies.

Le patronage produira, par une autre voie, des bienfaits semblables. Mais ici encore il importe de dire, avant tout, ce que nous voulons et ce que nous repoussons. Le patronage, tel que le comprend l'esprit chrétien de notre temps, est essentiellement charitable. C'est dire assez qu'il exclut toutes les exploitations auxquelles il a pu être associé dans les temps où le paganisme possédait la société ; qu'il exclut également toutes les sujétions qu'il a pu entraîner à une époque où les principes du christianisme n'avaient pas encore pu porter tous leurs fruits. La charité n'exploite et n'assujettit personne : elle s'adresse à des frères, et, loin de les asservir, elle les sert. Dans toute société, si libre et si prospère qu'elle soit, à côté des grands et des riches il y aura toujours des petits et des pauvres ; toujours ceux-ci auront besoin non-seulement de l'assistance matérielle, mais surtout de l'assistance morale de ceux-là ; non-seulement d'une assistance momentanée et passagère, mais d'une assistance persévérante, qui embrasse leur exis-

tance dans toutes ses phases et dans tous ses labeurs. Cette assistance, c'est le patronage. Bien loin de porter aucune atteinte à la liberté et à l'égalité, le patronage y mettra le complément. Il établira entre le riche et le pauvre la communauté, dans les seules conditions où elle soit possible, sans renverser l'ordre naturel de la vie humaine.

Le patronage est aujourd'hui la mission propre, la véritable dignité, en même temps que la plus grande force des classes supérieures. Tout le monde sent que les classes populaires ne peuvent rester plus longtemps exposées sans défense aux influences corruptrices qui les travaillent depuis un siècle. Ou bien les classes dans lesquelles les vérités sociales se sont conservées arrêteront, par quelque effort extraordinaire, les progrès de la démoralisation dans le peuple; ou bien c'en est fait de la civilisation que le christianisme nous a donnée. Comment veut-on que le peuple, livré à lui-même, puisse résister aux provocations d'une presse sans honte et sans frein, qui va lui porter son poison, chaque jour, chaque heure, jusque dans l'atelier le plus obscur et dans le village le plus reculé? N'use-t-on pas, pour le corrompre, de ce qui reste en lui de meilleur? Il a un penchant légitime vers l'association : on en profite pour l'enlacer dans les liens redoutables des sociétés secrètes. Il sent que notre organisation sociale est fausse, il a le désir d'une organisation meilleure, et l'on profite de ces aspirations généreuses, mais peu éclairées, pour lui faire accepter des doctrines qui le mettent en révolte systématique contre les plus saintes lois de la vie privée et de la vie publique. Les bons livres, les bons journaux, si habilement faits qu'ils soient, ne peuvent contre-balancer de pareilles séductions, alors qu'elles ont pour auxiliaires les corruptions natives du cœur humain. Les livres, les journaux parlent de trop loin, leurs exhortations sont, quoi que l'on puisse faire, trop générales, trop vagues. Il faut ici des influences directes, personnelles, continues; il faut une action où l'autorité et la confiance aient une égale part. Il ne suffit pas de s'adresser à l'esprit, il faut parler au cœur; il faut faire appel à toute heure aux sentiments généreux qui restent bien plus vivants qu'on ne croirait au fond du cœur des populations ouvrières, même de celles qu'on a le plus égarées; il faut prêcher d'exemple plus que de raisonnement; il faut que l'abnégation de cet apostolat social entraîne et captive ces âmes, qui très-souvent ne se livrent au mal que parce qu'on ne leur a pas assez appris à con-

naître et à aimer le bien. En un mot, il faut que la charité reconquière ce que l'individualisme a laissé perdre. Telle est l'œuvre du patronage, qui n'est autre chose que la charité portée à sa dernière perfection.

Certes, pour pratiquer ainsi le patronage, il faut un courage et une constance vraiment héroïques. Mais que d'œuvres héroïques la charité catholique n'a-t-elle point tentées et accomplies? C'est une œuvre qui réclame non-seulement un inépuisable dévouement, mais encore la plus sérieuse intelligence de notre état social et des conditions présentes de la vie du peuple. C'est une étude, et une des plus nobles qu'il y ait au monde. Dans l'ordre providentiel, la mission des classes supérieures est de servir les sociétés à la tête desquelles elles sont placées. La forme du service change avec les temps, mais l'obligation du service reste la même. De nos jours, le service particulièrement réclamé de toutes les classes qui possèdent quelque supériorité morale ou matérielle, c'est le patronage. Et ce service, les classes supérieures ne le rempliront pas sans profit pour elles-mêmes. N'y a-t-il point quelque péril dans l'isolement où elles se trouvent trop souvent vis-à-vis d'un peuple complétement affranchi, et dont on surexcite chaque jour toutes les passions égalitaires? Dans toutes les sociétés, mais surtout dans les sociétés chrétiennes, où tout est fondé sur le travail et la solidarité, l'isolement et l'inaction sont mortels. Le plus grand danger que puissent courir les classes supérieures, c'est de paraître inutiles.

Les supériorités sociales doivent être fondées sur la vertu. De cette vérité, proclamée par la philosophie de tous les temps, le christianisme a fait une vérité populaire et une des exigences de l'opinion. Mais la première des vertus sociales, celle qui les inspire et les résume toutes, n'est-ce point la charité? C'est par la charité dans le patronage que les classes supérieures apparaissent aux classes ouvrières comme les mandataires de la Providence, comme les ministres de cette souveraineté divine dont le premier de tous les titres est la bonté. Nulle puissance n'est comparable à la puissance du patronage pour fonder dans le monde contemporain ces influences hiérarchiques, dont aucune société ne saurait se passer, mais qu'aucune n'accepterait aujourd'hui si elles n'avaient leur raison d'être dans la vertu et dans les services, et si elles ne pouvaient se concilier avec la liberté et l'égalité. Dans la société chrétienne toutes ces choses s'harmonisent d'elles-mêmes. N'est-ce pas

la charité qui a enfanté la liberté et l'égalité? et, si elles courent présentement quelques périls, n'est-ce point parce que l'orgueil et le matérialisme révolutionnaire ont diminué parmi nous la charité? C'est la charité « qui comble les vallées et qui abaisse les montagnes (1). » Par elle les grands s'abaissent vers les petits, et les petits s'élèvent jusqu'aux grands. Sans doute les grands resteront grands et les petits resteront petits, car, pour supprimer l'inégalité, il faudrait supprimer la liberté. Mais tous seront frères, égaux en Jésus-Christ; et s'il est, sous la loi de charité, des hommes nés pour être les serviteurs des autres, notre divin Maître nous a dit que ce seraient les grands, et qu'ils trouveraient dans ce service leur plus beau titre d'honneur.

Les grandeurs d'une société où le christianisme a répandu partout la dignité et la liberté seront nécessairement tout autres que les grandeurs d'une société qui n'était encore qu'à demi affranchie des servitudes du paganisme. Le problème capital de notre temps est d'assurer à nos sociétés le bienfait de la hiérarchie et des traditions, sans nuire à des droits et à des libertés auxquels elles ne veulent ni ne doivent renoncer. En tous les temps, les grandes situations et les grandes influences ont pris leur source dans l'accomplissement des grandes fonctions sociales. La plus grande fonction des sociétés libres, c'est la charité. Peut-on croire qu'une société qui devrait à la charité l'affermissement de sa liberté, ne saurait pas fonder des institutions destinées à lui rendre un honneur particulier? N'est-il pas naturel de penser que là où la charité s'unirait aux autres éléments de l'influence sociale, elle enfanterait des grandeurs proportionnées à ses services? Et l'hérédité des œuvres ne pourrait-elle pas avoir pour conséquence l'hérédité des honneurs, sans qu'il en coûte rien à la liberté et à la saine égalité, puisque le mérite serait toujours la condition de ces honneurs, et que la glorification des influences charitables ne serait pas autre chose que la glorification et la confirmation de la liberté elle-même? Que par une effusion nouvelle de l'esprit de charité le patronage passe dans les mœurs et devienne un fait général, que cette charité des grands s'harmonise avec les associations populaires formées par la charité des petits entre eux, et l'on pourra dire que l'œuvre d'affranchissement de notre siècle est achevée, et que la liberté, trop longtemps égarée par les passions révolutionnaires, a trouvé par la charité son équilibre naturel.

(1) S. Luc, III, 5.

Il faut que toutes les forces de la société s'unissent pour cette œuvre; mais c'est à l'Église, comme toujours dans les grandes crises sociales, que reviendra le premier rôle. Au milieu de la confusion et de la désorganisation où le triomphe des instincts individualistes nous a jetés, l'Église seule est pleinement organisée; elle seule est aujourd'hui en mesure de restaurer l'ordre par la liberté. L'Église est, par excellence, la puissance organisatrice de la liberté. En elle réside l'autorité la plus haute et la plus religieusement écoutée, puisque c'est l'autorité même de Dieu; et c'est toujours à la liberté, à la soumission toute spontanée des consciences, que cette autorité fait appel. Elle a d'ailleurs pour organe la plus forte et la plus admirable hiérarchie qui se soit jamais vue; forte et admirable, parce qu'elle est essentiellement fondée sur le sacrifice, lequel n'est autre chose que la liberté à sa puissance la plus haute. Le dogme comme la discipline, le commandement aussi bien que l'obéissance, tout dans l'Église catholique a pour principe et pour règle l'abnégation de soi. L'Église est donc véritablement le gouvernement de la liberté par la liberté, et c'est à elle qu'il appartient d'inspirer et de diriger ce grand travail d'organisation de la liberté par l'association et le patronage, auquel la génération présente se sent appelée.

N'est-il pas visible que, depuis un demi-siècle, Dieu prépare son Église à quelque œuvre extraordinaire et décisive? Fortifiée par ses défaites presque autant que par ses victoires, aussi puissante que jamais par l'abnégation et par la science, unissant à la majesté des antiques traditions la pleine intelligence des temps nouveaux, ajoutant à toutes les distinctions des lumières et de la vertu cette suprême distinction de la pauvreté, la plus haute et la plus éloquente en un siècle qui fait de la richesse son idole, l'Église, avec l'innombrable et héroïque armée de ses pasteurs, marche, d'une seule pensée et d'un seul cœur, aux combats de la foi et de la charité. Comme à toutes ses grandes époques, elle voit refleurir, dans leur admirable et féconde diversité, ces grands instituts religieux, qui sont, suivant les expressions d'un historien contemporain, « le dernier degré de concentration du christianisme. » Est-il possible de ne point considérer comme un présage la renaissance si inattendue des deux grands ordres pauvres et populaires par lesquels saint Dominique et saint François d'Assise imprimèrent à la société du XIIIe siècle, dans une situation qui n'est pas sans analogie avec la nôtre, une si soudaine et si puissante impulsion?

Il est à peine nécessaire de rappeler tout ce que peuvent le clergé et les ordres religieux pour la reconstitution des associations ouvrières et du patronage charitable. Les confréries ne sont plus aujourd'hui que des souvenirs; elles peuvent redevenir, par la puissante initiative du clergé, ce qu'elles furent jadis : le plus sûr abri des populations ouvrières contre la misère, et la plus ferme sauvegarde de leur liberté. Il n'y a ici qu'à suivre les inspirations du saint pontife qui gouverne aujourd'hui l'Église. Parmi tant d'actes qui marquent son règne d'une éternelle gloire, il a voulu, par une impulsion spontanée de sa bienveillance, rétablir dans ses États, suivant les conditions de la vie contemporaine, les confréries d'arts et métiers. Les tiers ordres de Saint-Dominique et de Saint-François, qui jouirent autrefois d'une si grande popularité, sont on ne peut plus heureusement appropriés à la réorganisation de l'association ouvrière. Rien de plus facile, grâce au caractère large et libéral de leurs règles, que de les constituer en associations charitables, appelées à remplir la plus haute mission sociale. On voit, du premier coup d'œil, quelle action salutaire ils exerceraient dans les ateliers, où ils formeraient des groupes de travailleurs d'élite, dont les exemples seraient une continuelle prédication; on comprend quel ferment de régénération cet apostolat répandrait dans les masses, trop souvent ignorantes et dégradées, de la grande industrie. De plus, dans les tiers ordres nous trouvons réunis en une même œuvre le patronage et l'association. Les tertiaires vivent sous la direction et dans la familiarité des religieux de leur ordre. Or, quel patronage sera plus efficace que cette influence intime et continue des hommes voués à la perfection de la vie chrétienne sur les hommes voués aux œuvres de la vie matérielle? Et où l'association sera-t-elle plus solide, plus étroite et plus véritablement charitable que là où elle prend son principe dans la fraternité du cloître? Dans les tiers ordres les grands entrent aussi bien que les petits, et au même titre que les petits, sous la loi de l'humilité et de l'égalité chrétiennes. Par là même l'influence naturelle des grands s'y exercera sans résistance; et la combinaison du patronage avec l'association populaire, qui offre d'ordinaire tant de difficultés, se trouvera réalisée d'elle-même.

Qui exercera mieux et plus naturellement que le clergé et les ordres religieux le patronage charitable sous toutes ses formes? D'abord ne possèdent-ils point au plus haut degré cette force de

la continuité, de la durée, de la tradition, sans laquelle il n'y a pas de patronage efficace? Ne sont-ils point d'ailleurs le recours habituel et les conseillers les plus dévoués de tous ceux qui ont besoin de lumière et d'appui? Dans notre société, si profondément atteinte par l'individualisme révolutionnaire, seuls ils n'ont jamais déserté le patronage des classes populaires, et c'est à eux qu'il faut en demander la véritable intelligence.

Aider à l'action de l'Église dans cette restauration de la société par la charité, est aujourd'hui, pour toutes les classes en possession de l'influence sociale, le plus impérieux des devoirs. La tâche est immense, et la charité sacerdotale et religieuse, si active qu'elle soit, ne pourrait y suffire. D'ailleurs, dans l'état actuel des esprits, le patronage laïque sera souvent la seule voie par laquelle on pourra rapprocher le peuple de l'Église. Tous, quel que soit le genre de supériorité que nous possédions, nous avons une mission à remplir, et cette mission est la plus haute que l'on puisse aujourd'hui proposer à un homme. Tous ceux qui ont le sentiment des grandes choses, ceux qui ont su s'y élever par leurs efforts personnels dans les luttes de notre temps, aussi bien que ceux qui l'ont reçu de leurs pères, tous comprennent mieux chaque jour ce que la société attend d'eux. Dieu nous a fait naître à une époque de labeurs. Par les événements qui ont si profondément modifié notre existence sociale, il nous a ramenés au travail en même temps qu'à la charité. Malheur à nous si nous ne savions pas rompre avec des traditions d'orgueil et de mollesse dont un siècle impie, aussi ennemi des hommes que de Dieu, a presque réussi à faire des titres de distinction et d'honneur! D'ailleurs il est impossible d'oublier que, si le mal est présentement dans le peuple, il y est venu d'en haut. Quelle est, parmi les classes supérieures, celle qui oserait se flatter d'être entièrement innocente de l'incrédulité et des vices des classes populaires? Les classes supérieures doivent le patronage aux classes ouvrières, comme une réparation et une expiation. La politique a ses grandeurs parce qu'elle a aussi ses sacrifices. Ceux qui en affrontent les fatigues et les dégoûts pour la défense de ces libertés naturelles de l'homme sans lesquelles la société religieuse et la société civile seraient également énervées et abaissées, ont droit à toute notre gratitude et à notre concours le plus énergique. Mais n'oublions pas que, pour nous, catholiques, le but suprême des luttes politiques est d'assurer la pleine liberté de l'action sociale de l'Église. Sans cette action sociale les luttes

de la politique tourneraient souvent en agitations stériles. Ne nous laissons pas rebuter par l'obscurité et la médiocrité apparentes de nos œuvres. Le plus souvent, dans les sociétés chrétiennes, c'est par les dévouements obscurs, et persévérants dans leur obscurité, que se sont accomplies les grandes révolutions, les révolutions qui changent, non point la forme des pouvoirs et les conditions de la vie publique, mais les conditions mêmes de la vie sociale. Rappelons-nous que Dieu ne fait son œuvre en ce monde que par notre libre concours. A chacun de nous de faire l'œuvre de Dieu, en portant nos sacrifices là où les besoins du temps les appellent. Redoutons par-dessus tout l'abandon de nous-mêmes et le découragement. Soyons vaillants, et ne désespérons de rien.

Il y a devant nous un monde à reconquérir; de généreuses initiatives nous ont ouvert la voie. Depuis trente ans, nous avons vu naître en grand nombre des œuvres de patronage, admirables de zèle et d'intelligence. La Société de Saint-Vincent de Paul nous a donné le type le plus parfait de la charité par le patronage. Elle nous a fait comprendre ce que l'on savait très-bien dans les grands siècles de foi, et ce que l'on avait peut-être trop oublié dans les amollissements et dans la routine de l'ancien régime : que la charité n'est pas seulement le don, si abondant qu'il soit, de quelque secours qui ne remédie qu'au dénûment matériel, mais que c'est surtout le don de l'homme lui-même, avec tout ce que Dieu lui a départi de puissance pour le bien. L'impulsion est donnée, il faut à présent qu'elle s'étende et se généralise; il faut que ce qui n'est encore que l'œuvre d'un certain nombre soit désormais l'œuvre de tous; il nous faut une levée en masse pour la charité.

En face du paganisme qui renaît parmi les classes éclairées et qui menace d'envahir le peuple, rappelons-nous ce que firent les premiers chrétiens en face du paganisme maître tout-puissant du monde. Nous ne pouvons pas, comme eux, mettre en commun nos biens matériels; mais nous pouvons mettre en commun, par l'association et le patronage, sous le gouvernement des successeurs des apôtres, tous nos biens de la vie morale. Donnons-nous tout entiers, chaque jour, avec toutes nos supériorités intellectuelles et morales, au peuple, à ce pauvre peuple, au fond si droit et si bon, et dont on a si perfidement égaré les idées et les sentiments. Efforçons-nous de faire renaître en lui cette foi qu'au milieu des défaillances du temps la bonté de Dieu nous a conservée ou rendue. Armons-nous pour cette œuvre de toute la force de

Dieu et de toutes les forces du siècle. Rappelons le peuple aux vertus de ses pères, tout en l'affermissant dans les conquêtes des temps nouveaux. Faisons avec des vertus antiques une société nouvelle : nouvelle par une pratique plus complète et plus générale que jamais, dans la vie publique comme dans la vie privée, de la loi divine de la charité.

CHARLES PÉRIN,
professeur à l'Université de Louvain.

LE PROGRÈS DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE

AU POINT DE VUE CHRÉTIEN (*).

MESSIEURS,

Je crains fort de paraître à cette tribune dans un moment peu favorable. Je viens me placer entre l'admiration et la fatigue, entre l'admiration d'hier, l'impatience d'admirer encore dans quelques heures, la lassitude de plusieurs séances; j'interviens, je le sens, mal à propos. (*Non! non! parlez! parlez!*) Ces murmures bienveillants me prouvent que ce Congrès pourra être défini : une nouvelle œuvre de charité, l'œuvre de charité envers les orateurs. (*Applaudissements.*) Mais, après tant de discours éloquents et dignes d'être retenus, loués et médités, il est difficile d'être neuf, il est nécessaire d'être bref. Pour accomplir au moins cette dernière condition, je supprimerai tout d'un coup toutes les apologies personnelles. M. de Tocqueville, que l'on citait hier, a dit un mot qui m'est souvent revenu : « Il y a quelque chose de plus modeste que de parler de soi modestement; c'est de n'en pas parler du tout. » (*Applaudissements.*)

Ce que je ne puis pas supprimer, messieurs, ce sont les remercîments, ce sont les émotions durables, ineffaçables, que me laisse le spectacle de ce que j'ai vu, de ce que je vois ici. Oui, nous ne devons pas taire, nous qui avons l'honneur de vous entretenir quelques instants en assemblée générale, nous qui sommes venus de loin pour recevoir cet honneur, nous ne devons pas taire

(*) Discours prononcé à l'Assemblée générale des catholiques, à Malines, le 21 août 1863. (Sténographié par M. Coomans fils.)

l'impression profonde que nous inspirent la vue, les paroles, les actes d'une assemblée et d'un peuple si énergiquement catholiques. Pour ma part, Français, Parisien, habitué à beaucoup de froideurs, de moqueries, de luttes, de divisions et d'obstacles, je ne m'attendais pas, je l'avoue, à tant de vie, d'ardeur, de séve catholique. En partant, ma reconnaissance muette, que j'exprimerai à Dieu en lui demandant de payer ma dette, voudrait aller trouver chacun de vous et lui dire : « Vous m'avez fait du bien ! » (*Applaudissements.*)

Je vous remercie de manifester si nettement vos croyances, et je vous remercie en même temps de n'avoir pas un seul instant séparé le sentiment vivant de la foi du sentiment vivant du patriotisme. On vous accusera peut-être d'avoir fait de la politique, et, moi, je vous en loue et je vous en remercie, parce que la politique, comme vous l'avez faite, est bien supérieure à la politique du jour, de l'heure, des passions et des agitations; notre politique, c'est l'amour de nos patries qui s'exhale de nos âmes.

Hier, mon honorable ami, M. Dechamps, avec sa grâce et son éloquence accoutumées, appelait cette réunion l'alliance de tous les patriotismes, de tous les dévouements et de toutes les fraternités dans les liens d'une même foi. Messieurs, au moment où notre cœur s'élance vers le ciel, notre patrie future, ayons toujours devant les yeux notre patrie présente, et laissez-moi, laissez un Français, en commençant à vous parler, saluer la France. N'attendez pas qu'il tombe de mes lèvres une seule parole qui puisse la blesser. La France est pour moi comme l'intérieur de ma famille ; quand j'y suis, je vois bien ce qui lui manque; mais quand j'en suis absent, je ne sais que lui envoyer de loin toutes les tendresses du cœur le plus fidèle.

Que l'alliance du patriotisme, qui fait le bon citoyen, et de la foi, qui, par delà les frontières, fonde la fraternité universelle, soit, devant nos amis et devant nos ennemis, le cachet particulier et le caractère saillant de notre assemblée !

Je me trouvais l'an dernier à Rome, — à Rome, à laquelle on ne peut pas ne pas penser aussi, quand on prononce le nom de patrie, — et je visitais sur le mont Célius ce monument illustre, l'ancien palais devenu l'église Saint-Grégoire le Grand, le palais d'où cet homme admirable descendit un jour au Forum, pour affranchir des esclaves et pour envoyer les missionnaires qui convertirent l'Angleterre. Dans un coin du cloître qui précède le temple, je remarquai

une épitaphe obscure, et je l'ai retenue, parce qu'elle m'a vivement ému. Elle est celle d'un Anglais nommé Pecham, et en voici à peu près le texte : « Ci-gît Robert Pecham, Anglais catholique, qui, après la rupture de l'Angleterre avec l'Église, a quitté sa patrie, ne pouvant supporter d'y vivre sans la foi, et qui, venu à Rome, y est mort, ne pouvant supporter d'y vivre sans sa patrie. » Telle doit être, messieurs, non pas l'épitaphe, mais la devise, la consigne, le titre d'honneur de chacun de nous et de notre assemblée. Je vous remercie de ne l'avoir pas un seul instant oublié. (*Applaudissements.*)

Maintenant, puis-je me permettre, après vous avoir remerciés, de vous quereller un peu ? Oui, j'oserai mêler à mes éloges, à mes remercîments, à mes appréciations reconnaissantes, une légère, une franche critique. Les orateurs que j'ai entendus avec tant de respect et de bonheur me le pardonneront. Jamais je n'oublierai les vérités si hautes qu'ils ont exprimées dans un si beau langage. Je suis encore surtout sous l'émotion du discours mémorable, laissez-moi dire ce mot avec une admiration que l'amitié ne saurait m'empêcher de proclamer, du discours mémorable de mon ami, le comte de Montalembert, qui a fait retentir dans vos âmes quelques-uns de ces accents immortels si souvent tombés de ses lèvres éloquentes pour toutes les bonnes causes. Si habitué que je sois à son rare talent, j'ai été, comme vous, entraîné, subjugué, ravi, et c'est pourtant à lui, aux autres orateurs, à vous, à tout le monde, que je ferai une petite querelle. Je trouve que tous ces discours... comment choisir un mot assez doux et assez clair pour mettre d'accord mes éloges et mes critiques ? ont tous revêtu une teinte trop mélancolique, trop triste, trop sombre. Je suis embarassé du contraste que présente l'aspect général de cette assemblée avec le ton des paroles qui y ont été prononcées. On sera obligé de dire, en sortant d'ici : Le Congrès de Malines est une réunion d'où l'on n'emporte que des sujets de joie et où l'on n'a parlé que de sujets de crainte !

Pour moi, messieurs, je vous adresserai des paroles optimistes, et, comme l'action amène la réaction, je ne craindrai pas d'être optimiste à l'excès. L'Évangile recommande la gaieté comme une vertu chrétienne. Nous l'oublions, et, en vérité, nous souhaitons tant de perfections à notre siècle que nous finissons pas être envers lui injustes et trop sévères. Assurément, nous avons des combats, de redoutables combats, et de bien des côtés à la fois. Pourquoi

ne pas le dire? nous avons des combats, même entre nous, combats qui ne nuisent ni à l'amitié ni à l'estime réciproques; ils prouvent la liberté dans l'Église et la fraternité dans la liberté. Mais avons-nous donc à soutenir plus de luttes que les chrétiens des autres âges? Ah! lorsque j'entendais hier des Polonais ou des Italiens, Mgr Nardi ou M. Casoni, qui sont, à l'heure actuelle, au milieu de la lutte, qui s'y trouvaient mêlés hier, qui y rentreront demain, je comprenais leur accent belliqueux, leur ardeur militante, cette fièvre du martyre qui agitait leurs âmes vaillantes. Dieu me garde de les blesser par une seule parole, lorsque je voudrais les admirer, les remercier et les imiter. Mais nous, habitants de la libre Belgique ou de la glorieuse France, habitants de l'Angleterre, de la Suisse ou de l'Epagne, nous vivons dans le siècle de Pie IX, d'O'Connell, de Lacordaire, de Balmès, de Ravignan, d'Ozanam, de la sœur Rosalie, dans le siècle des archevêques de Malines, de Westminster, de Tours, des évêques d'Orléans, de Poitiers, de Mayence, et nous sommes tristes! (*Bravos.*)

Il me semble que j'entends murmurer une objection. Une voix me crie : O vous, le plus chimérique des optimistes, vous oubliez qu'hier encore une main impie, au milieu d'applaudissements immenses, a essayé de porter un nouveau coup de lance dans la poitrine de notre divin Maître? Avez-vous vu beaucoup d'attaques comme celle-là? A cette attaque, messieurs, je sais bien ce que l'on peut répondre, mais je sais bien aussi les remercîments que nous devrons à son auteur. Voulez-vous que je vous dise, à vous surtout, catholiques belges, ce que vous lui devez? En changeant leur terrain, nos adversaires sont obligés de changer notre nom. Quand nous défendions hier les intérêts de l'Église, on nous appelait *cléricaux;* aujourd'hui, serrés autour de notre Maître attaqué, nous sommes tout bonnement des *chrétiens.* (*Applaudissments.*)

Ne nous laissons donc pas abattre, messieurs, et permettez-moi de choisir, pour me livrer à quelques développements que votre indulgent accueil encourage, un sujet qui est encore trop souvent l'occasion de défiances et de craintes exagérées; je veux parler du *progrès,* de l'heureux progrès *des sciences et de l'industrie.*

Hier, le comte de Montalembert, parlant de la démocratie, disait, et je l'en remercie : « Elle peut m'effrayer comme homme, elle ne m'effraye pas comme chrétien. » Et qu'est-ce donc, en effet, que la démocratie envisagée au point de vue chrétien? C'est l'avénement d'un plus grand nombre de nos semblables à plus de

lumières, à plus de jouissances, à plus de droits, à plus d'égalité, à plus de vérité, à plus de liberté; c'est le but que nous devons souhaiter de tous nos vœux, seconder de tous nos efforts, si nous sommes dignes du nom de chrétiens. Il y a un instant, avant moi, à cette place, M. Périn vous exprimait la même vérité sous une autre forme, en vous parlant (ce sont ses expressions, je crois) de « ce peuple, de ce pauvre peuple, si bon, si droit, qu'on veut égarer, en l'éloignant de l'Église, sa mère. »

Eh bien, messieurs, ce que l'on vous a dit des progrès de la démocratie, je viens vous le répéter des progrès des sciences et de l'industrie; ils pourraient m'effrayer comme homme, ils ne m'effrayent pas comme chrétien.

I

Ma thèse est bien simple, messieurs.

Je veux vous prouver rapidement ou plutôt vous rappeler ceci : *toutes les sciences prouvent Dieu, tous les progrès servent Dieu.*

Je parle de Dieu, ai-je besoin de le dire? non pas du Dieu vague et nébuleux, du Dieu mathématique ou hypothétique, mais du Dieu vivant et véritable, existant et agissant, créateur et sauveur, du vrai Dieu des chrétiens.

Or, messieurs, abordez toutes les sciences, ouvrez tout ce que publient les savants les plus étrangers ou les plus hostiles à notre foi; ne portez pas seulement vos lèvres au bord du vase, abreuvez-vous; ne faites pas qu'approcher timidement, traversez hardiment; n'en restez pas au début et aux prétentions de chaque science, allez au terme et aux conclusions dernières, à la philosophie, au résumé le plus élevé de chaque science, que trouvez-vous? Le voici :

Toutes les sciences qui établissent des lois et une harmonie au sein du monde créé, l'astronomie, les mathématiques, la physique, la mécanique, prouvent un Dieu *sage*. Toutes les sciences qui démontrent la subordination et l'application des choses aux besoins divers de l'homme, la chimie, la botanique, la médecine, prouvent que ce Dieu sage est *bon*. Si je m'élève aux sciences de l'âme après

les sciences du corps, la logique et ses raisonnements sont fondés sur la supposition qu'il y a une vérité absolue ou un Dieu *sage;* la morale et ses prescriptions supposent un Dieu *bon;* l'histoire ne se comprend pas et n'est qu'un jeu vain d'ombres mouvantes sans un Dieu *juste*. L'esthétique, science des arts, partagée entre la contemplation de l'ensemble des choses, l'admiration des détails et la poursuite de l'idéal, s'écrie : En Dieu résident l'exquise bonté et l'éternelle *beauté!* Et toutes ces sciences de tous les ordres, logique et chimie, médecine et morale, astronomie et histoire, répètent à l'envie que ce Dieu sage, bon, juste, beau, est souverainement *libre* et qu'il est *tout-puissant;* puis, retrouvant les mêmes caractères dans les plus petits faits de l'âme ou du corps du dernier homme ou dans les plus petits détails de l'organisation du plus petit insecte ou de la moindre plante, ces sciences ajoutent encore que cet être bon, sage, juste, beau, libre, tout-puissant, est *partout présent*. En sorte que le résumé de toutes les bibliothèques savantes est exactement contenu dans un petit article du catéchisme, et ces sciences, après beaucoup de travaux, de prétentions, de menaces, de recherches et de peines, sont comme autant de degrés, taillés à coups de marteau, qui viennent se ranger l'un sur l'autre pour conduire à l'autel du Dieu que nous adorons! (*Applaudissements.*)

Vous savez, messieurs, que les analogies de la science avec la foi (sujet si bien choisi pour des discours célèbres par l'éminent cardinal Wiseman, présent à vos réunions) ont reçu des découvertes contemporaines des confirmations de détail vraiment admirables. Que je voudrais être moins ignorant pour parler de théologie et de science, autrement qu'en homme du monde avide et amoureux de la vérité! Le peu que je rencontre, que je glane sur mon chemin, suffit à me remplir d'admiration! Chaque jour, en confirmant les immortelles découvertes de Galilée, de Kepler, de Newton, de Linnée, de Cuvier, de Lavoisier, on démontre une harmonie de plus dans les œuvres du Créatenr, et même dans celles qui semblent, en apparence, les moins disciplinées. L'astronomie montre des lois régulières dans le cours des comètes ou dans la chute des étoiles filantes; la physique découvre des équivalents entre la force et la chaleur, et de telles ressemblances dans les modes de transmission de la lumière, du son, de l'électricité, de la chaleur, des odeurs, que ces phénomènes seront peut-être bientôt réduits à des mouvements variés, imprimés aux combinaisons d'une sub-

stance unique par le moteur invisible. Un savant soumet à une théorie les vents, les courants et les tempêtes. Un autre aperçoit un rapport encore inaperçu entre les chiffres qui indiquent la densité des différents corps. Un troisième, en étudiant la fermentation et la putréfaction, retrouve la vie au sein de la mort, anéantit l'hypothèse des générations spontanées, et est sur la trace des phénomènes qui rendent les éléments des corps désorganisés par la mort au réservoir commun d'où l'invisible Maître tire la vie. Un quatrième établit, par des expériences hardies, que le cerveau n'est qu'un instrument; il prouve que, bien loin que tout soit matière, la forme, dans chaque objet, dure pendant que la substance passe et se renouvelle. Un cinquième invente une nouvelle analyse au moyen des couleurs variées de la flamme, et il montre ainsi le soleil écrivant dans ses rayons le nom des corps qui le composent. Chaque pas, chaque découverte révèle une harmonie de plus dans la nature, et par conséquent une vérité de plus dans la définition que nous donnons de son Auteur (1).

Mais, en outre, il se fait entre nos livres saints et les livres des savants, un travail de confrontation et de collationnement vraiment remarquable.

J'ai nommé la géologie. On croyait, en ouvrant la terre, y ensevelir la Bible, et qu'a-t-on trouvé dans les entrailles de la terre? la première édition, le premier manuscrit, écrit de la main de son auteur, du premier chapitre de la Bible.

J'aimerais, messieurs, à établir devant vous qu'une autre science, qui m'est plus familière, l'*économie politique*, n'est pas moins d'accord avec les vérités chrétiennes.

Que M. Périn, l'habile professeur d'économie politique à Louvain, me permette de me servir de ses leçons. J'ai entendu ce matin exposer un projet d'association entre les anciens élèves de l'Université de Louvain, et, tout bas, je me suis permis un mouvement de fierté. Et moi aussi, me disais-je, je suis un ancien élève de Louvain; j'ai lu la philosophie de M. Laforêt, les études orientales de M. Nève, l'économie politique de M. Périn. Vous allez voir ce que j'ai retenu de ce dernier enseignement (2).

(1) Travaux de MM. Leverrier, Dumas, Verdet, le lieutenant Maury, Chancourtois, Pasteur, Flourens, Bunsen, etc.

(2) J'invoque aussi avec reconnaissance les travaux de MM. Jules Simon, Le Play, de Metz-Noblat, Braudillart, de Lavergne, etc.

L'économie politique, messieurs, pouvait à bon droit inquiéter les chrétiens. Son origine, ses prétentions, son langage et ses résultats, tout était de nature à nous alarmer. Elle était d'origine anglaise et incrédule; elle prétendait tout réduire en ce monde à l'ordre matériel; ses termes étaient singuliers et entièrement étrangers au langage de la foi, capital, crédit, valeur, offre, banque, escompte, etc.; enfin, elle eut bientôt pour fille ou pour hérésie l'utopie socialiste. Voilà des apparences hostiles et inquiétantes! Qu'est-il arrivé, messieurs? A mesure que l'on avance dans cette belle étude, au bout du chemin on rencontre Dieu. La recherche de la vérité, en tous les genres, est comme un rendez-vous que Dieu donne secrètement aux hommes, et auquel il ne manque jamais, quand on l'attend un peu, quand on s'y rend de bonne foi.

Si vous me permettez d'employer quelques expressions scientifiques, bien que je n'aie pas oublié le mot de Rousseau : *L'air scientifique tue la science*, j'analyserai ces expressions rapidement, et il me sera facile de les traduire dans le langage chrétien le plus pur.

Les principales observations de l'économie politique qu'elle appelle des lois, ont pour désignation la *population*, le *capital*, le *crédit*. La science, dans son ensemble, se définit ainsi : la *science* de la *production*, de la *consommation* et de la *distribution des richesses*.

Après beaucoup de discussions, de controverses, de commentaires, qu'a-t-on prouvé?

Pour la *population*, à cette parole de Genèse : « Croissez et multipliez, » on avait opposé celle-ci : « Croissez un peu et ne multipliez guère. » On convient en général à présent que tout revient à ceci : la population se multiplie régulièrement, grâce à la vertu, dans la famille; elle se multiplie irrégulièrement, faute de la vertu, hors de la famille; la vertu est le moyen régulier de l'accroître, la vertu est le moyen régulier de l'arrêter; le mariage chrétien, source de la multiplication normale des peuples; la chasteté chrétienne, obstacle préventif volontaire à sa trop rapide propagation; le désordre, source de la multiplication anormale, source tarie par cette vertu.

Voilà ce que les économistes appellent la loi de la population, et nous, désignant en un plus vieux mot la même chose, nous disons la loi de la famille.

Qu'est-ce que le *capital?* Grand mot, qui sonne aux oreilles,

excitant la cupidité des uns, la haine des autres. Il fut un temps, où l'on disait l'*infâme* capital. A ceux qui l'ont dit, je me bornerai, pour rester calme et poli, à répondre qu'ils ont dit une bêtise. Le capital, c'est le produit du travail intelligent, accumulé par l'épargne, avec l'aide du temps. Intelligence, travail, épargne, quoi de plus sacré? Encore trois vertus, l'application de l'esprit, l'effort du corps, la prudence et la tempérance. M. Périn a pu, sans paradoxe, soutenir que la richesse vient ainsi de ce que nos moralistes appellent le *renoncement*. En sorte que le capital, quand il est bien acquis, est infiniment respectable. En méprisant les renommées d'aventure, vous respectez les grandes familles, parce qu'elles rappellent de nombreux services rendus; en méprisant les spéculations coupables, respectez aussi les grandes fortunes, parce qu'elles supposent de nombreuses vertus pratiquées, un travail industrieux, une économie persévérante.

Que ne dit-on pas, messieurs, du *crédit*, des inventions du crédit, des merveilles du crédit? Et l'on a raison; on n'a pas tout vu encore, et, pour moi, j'espère que le crédit descendra un jour dans les plus petits villages pour tuer la honteuse usure et aider l'humble travail... Qu'est-ce que le crédit? C'est la confiance des hommes les uns dans les autres, fondée sur quoi? Sur une vertu, la probité, la loyauté, la fidélité à la parole. Est-ce qu'on fonde des institutions de crédit chez les Tartares, parmi les peuples qui ne connaissent pas l'honneur? Le crédit s'étend de plus en plus à mesure que la probité est plus universelle; quand on demande à un homme sa signature, c'est qu'on croit à son honneur, à sa parole, à sa vertu, et si on lui en demande une seconde, c'est qu'on a une demi-confiance et qu'on lui attribue une demi-volonté ou une demi-puissance de faire face à son engagement, en un mot, une demi-vertu.

Je pourrais multiplier les applications, messieurs, et vous montrer qu'il est aussi facile de convertir une terminologie qui vous effraye en un langage qui vous est habituel que de changer les nouvelles mesures métriques en anciennes mesures (1). L'économie poli-

(1) Pour abréger, je ne parle pas du salaire et de la propriété. On déduit le *salaire* du rapport entre le capital et la population, et la *propriété* est un capital. Mais, dans la fixation du *salaire*, il a une question de justice et de générosité, et, dans l'origine et l'exercice de la *propriété*, il y aussi un côté moral. Là, comme sous les autres mots, on touche vite à deux ou trois vertus chrétiennes.

tique, en dehors des chimères qui usurpent ce nom, est la morale retrouvée jusque dans les phénomènes du monde de la matière. L'harmonie s'établit de plus en plus, malgré les apparences ou les prétentions contraires, et en reprenant la définition de cette belle étude, mot pour mot : *production de la richesse*, cela veut dire travail, intelligence et économie : *consommation de la richesse*, cela signifie liberté et prévoyance; *distribution de la richesse*, cela se traduit par justice et charité; autant de formules de la science, autant de préceptes de notre foi. Un auteur vient d'écrire un *Catéchisme de l'économie politique*; je me chargerais d'écrire une économie politique du catéchisme. (*Applaudissements.*)

Je voudrais, messieurs, que tous les chrétiens, au lieu de s'effrayer de cette science et des autres, sussent les aborder, les goûter, les comprendre, les convertir, en quelque sorte, et non pas les répudier ou les mépriser. Ne confondons pas deux genres de dédains, le dédain ridicule de l'ignorance qui fait mine de mépriser ce qu'elle ignore et ce qu'elle n'ose toucher, et le dédain légitime de la science chrétienne qui rit à son tour des attaques de l'orgueil, parce qu'elle en sait plus que lui, qu'elle est montée plus haut et qu'elle a su retrouver la lumière de l'autre côté de la montagne de poussière que l'orgueil avait élevée pour lui en dérober la vue.

Ne nous abaissons pas au dédain stupide de l'ignorant, sachons nous élever au dédain tranquille du savant.

Oui, messieurs, encore une fois, les sciences prouvent Dieu. Les savants s'éloignent quelquefois de Dieu, les sciences jamais! Elles ressemblent à ces flottilles de pêcheurs qui laissent chaque année vos rivages pour aller explorer les régions glacées du Nord. Quel triste moment! le port semble vide, les navires sont partis, tout est perdu. Rassurez-vous, ils reviendront; peut-être pleurera-t-on quelques naufrages, mais le plus grand nombre des barques rentrera. Elles n'auront rien emporté qu'elles n'aient reçu du port; elles n'auront rien trouvé qu'elles ne lui destinent. Ainsi les sciences, entraînées par ceux qui les dirigent, paraissent quitter l'Église, dont elles ont tant reçu, et le port semble déserté; mais ayez patience, elles ne s'éloignent que pour revenir. Pendant ce temps, nous, qui demeurons à terre, sachons travailler à rendre le port plus large et la rive plus hospitalière!

II

Si toutes les sciences prouvent Dieu, tous les progrès servent Dieu, et je parle des progrès matériels, des progrès de l'industrie.

Messieurs, les chrétiens manquent souvent de logique. Nous ne craignons pas d'attribuer à la *chute primitive*, à la faute d'Adam, une foule de conséquences matérielles; il n'est pas un fléau, une maladie, une calamité, que nous ne fassions remonter à ce lamentable désordre qui a, dès le berceau, brouillé la famille humaine avec son Auteur; puis, ensuite, nous refusons d'attribuer également à la rédemption de Jésus-Christ des conséquences matérielles et terrestres.

Pour moi, je crois à une rédemption terrestre. Pardonnez-moi ce mot, et croyez bien que je ne compare pas des choses incomparables, que je ne confonds pas l'ordre surnaturel avec l'ordre naturel, que je ne mêle pas la terre avec le ciel, que je ne rêve pas un paradis reconquis, que je n'oublie pas la maladie, la douleur, le péché, la mort, que je place le progrès moral bien avant le progrès matériel. Mais je crois à des conséquences de la rédemption dès ce monde; c'est en ce sens, n'ayant pas d'autre terme, que, je le répète, je crois à une rédemption terrestre. Il semble toujours à notre vue bornée que rien n'a été fait de chrétien en ce monde que ce qui est fait par des mains chrétiennes; l'œuvre de la rédemption en nous et par nous serait ainsi toute la rédemption. Dieu a produit plus de merveilles, il a opéré plus de transformations, il a dilaté son œuvre bien au delà de ce que nous voyons, et, en dehors du peu qui est fait par des chrétiens, il reste tout ce est fait par Jésus-Christ même, mort pour tous les hommes de toute la terre et de tous les temps; il reste tout ce qui résulte de la réconciliation du genre humain tout entier avec son Père.

Or voici ce résultat, il est double :

Jésus-Christ a rendu à l'homme la force de sa raison en la rattachant à Dieu, et il a rendu à Dieu la force de son amour en obtenant le pardon de l'homme. Plus fort, l'homme porte sur l'infini un œil plus hardi; plus clément, Dieu laisse plus volontiers voir

l'infini. L'homme moins faible, Dieu moins sévère; voilà les deux résultats du christianisme. (*Applaudissements.*)

C'est en ce sens que le christianisme est le père de tous les progrès, de toutes les découvertes, non pas du tout parce qu'il les a révélés à des chrétiens seulement, mais parce qu'il a rendu l'homme, tout homme, plus capable de les accomplir. Après avoir établi ce principe fondamental, j'aime à vous faire remarquer, messieurs, à quel point toutes les découvertes, tous les progrès ont le caractère d'un rachat. Tout s'achète, ou plutôt tout se rachète. Depuis Adam, l'homme est condamné à se racheter; depuis Jésus, il y est aidé.

La terre cache et semble refuser les biens qu'elle ne renferme cependant que pour nous; il les faut conquérir. Dieu nous livre les objets créés, en désordre, comme un père qui donne à son enfant un alphabet mêlé, afin qu'il apprenne lui-même à en rassembler les lettres. L'homme a eu de tout temps ainsi à se racheter du froid, du chaud, de la pluie, de la faim, des hostilités de la nature, de l'injustice de ses semblables, des mauvais penchants de sa propre personne. Aidé dans son dur labeur par ces biens communs, l'air, la lumière, l'eau, et par ces forces universelles, la pesanteur, l'attraction, l'affinité, biens et forces qui sont les dons gratuits de Dieu à tous, combien cependant sa peine est grande! combien le travail est lourd! Tout à coup l'homme semble aidé davantage, même matériellement, depuis que la lumière et le pardon sont descendus du ciel. Sa raison est plus claire, sa volonté est plus droite, son travail est plus fécond. Mais, de plus, à chaque instant, un don gratuit tombe de la bonté de Dieu et vient délivrer nos âmes ou nos corps d'un obstacle ou d'un fardeau. Comparez l'état du monde avant le Christ ou en dehors de lui, et après lui, en remarquant que les sociétés chrétiennes communiquent peu à peu aux autres sociétés tous leurs biens. C'est la même différence qu'entre un captif chargé de chaînes et un captif qu'un libérateur aide à briser un à un les anneaux qui pèsent sur ses membres.

Pendant que notre Seigneur a racheté nos âmes de la tache originelle, et, peu à peu, inspiré des lois et des mœurs qui nous rachètent ici-bas de l'injustice et du vice, il a rendu notre esprit capable de racheter peu à peu notre corps des entraves de tout genre qui l'accablent. Que j'aimerais à parler de l'ordre moral, et de cette rédemption de la faiblesse, de l'ignorance, du péché, de la douleur, de la pauvreté, de l'injustice, qui s'accomplit chaque

jour dans le monde des âmes entre les bras et sur le tendre cœur de notre divin Maître ! Mais j'ai pris pour terrain la matière et les choses visibles, et je me tiendrai dans cette région inférieure, prêt à vous montrer là aussi les progrès de notre délivrance, depuis que Dieu est apaisé et que l'homme est plus fort, plus intelligent et plus libre.

Le télescope et le microscope nous ont rachetés des limites imposées à la curiosité de nos regards ; ils ont ouvert le ciel impalpable et la terre opaque devant nos yeux. La boussole, cette montre qui marque les lieux, et la montre, cette boussole des heures, nous ont ouvert les océans.

La découverte de l'Amérique et l'invention de l'imprimerie, accordées aux recherches de l'homme, ont, pour ainsi dire, ajouté un supplément à la terre et un supplément à la pensée.

La machine à vapeur est venue racheter une partie des efforts pénibles exigés des membres de l'homme. Cette puissante invention, qui fait, sous mille formes, suer l'eau au lieu de faire suer l'homme, a centuplé la masse des objets destinés à la satisfaction de nos besoins, en diminuant d'autant la somme des efforts consacrés à les produire. Le charbon, ce caillou noirâtre d'où le génie humain tire la chaleur, la force, le mouvement, la lumière, le charbon et le métal composent et animent mille machines, ces esclaves du dix-neuvième siècle après Jésus-Christ, qui remplacent les esclaves, ces machines du dix-neuvième siècle avant Jésus-Christ, comme l'a dit un poëte américain.

Dans quelques heures, lorsque la nuit aura répandu dans cette salle ses ombres épaisses, un petit gaz, poussé dans un petit tuyau par une main inattentive, va vous racheter des ténèbres.

Séparés et voulant nous réunir, une petite baguette de fer, assez semblable dans sa forme à un trait d'union, rachète nos corps de la distance. Pour saluer notre patrie, pour transmettre à nos amis les impressions de cette belle assemblée, une étincelle sur un fil rachète de la distance nos âmes et nos pensées. Et si vous le voulez, dans cette cour, un rayon de soleil, gouverné par une main d'artiste, enverra votre image à votre famille et vous rachètera de l'absence. (*Applaudissements.*)

Croyez bien, messieurs, que l'Église, dont le rôle est de supprimer la distance qui sépare l'homme de Dieu, voit avec joie ces progrès qui suppriment la distance qui sépare les hommes entre eux. Ce sera un honneur pour notre siècle de pouvoir être appelé

un jour, au point de vue matériel, politique, légal, social, le siècle qui a le plus rapproché les distances.

Comment parler des bienfaits accordés aux hommes sans nommer ces arts merveilleux, la sublime peinture, la divine musique, qui consolent et embellissent la terre, rachètent des heures pénibles, et ajoutent chaque jour à la somme de nos joies les plus pures?

Ces progrès de l'industrie, des arts, des sciences, messieurs, rétablissent peu à peu l'alliance rompue des biens de la terre et des biens du ciel, qui, comme nos traditions nous l'apprennent, était le dessein primitif de Dieu dans son œuvre; et vous les appelez des progrès matériels? Non, non, ce sont là des progrès moraux! Autant dire que l'imprimerie est un progrès matériel, en songeant à ce qui imprime et non à ce qui est imprimé, en songeant à la casse, au rouleau, à la presse, et non à la pensée rendue présente, immortelle et rapide. Racheter l'homme du fardeau de la distance, qui dévore son temps déjà si court, borne ses études, étouffe ses cris et ses réclamations; rendre la vie plus facile, les relations, les études, les échanges plus faciles; plus faciles les missions, les conciles, les réunions comme la nôtre; plus faciles les gouvernements, les réponses qui portent la paix, les secours aux opprimés, aux malades, aux soldats qui combattent, aux exilés qui pleurent, ce sont là, messieurs, des progrès moraux; et il en est ainsi, par un certain côté, de tous les progrès, de la culture qui porte enfin la viande et le vin sur la table du pauvre, de la machine qui rachète un effort, du chloroforme qui rachète une douleur, de la sténographie qui fixe ma parole en rachetant l'infirmité de la mémoire, de la lithographie qui cloue une image gracieuse dans la mansarde de la pauvre fille, de la photographie qui procurera au pauvre cette joie du riche, les portraits de famille, de toutes les inventions qui rendent le métier moins malsain, l'air respirable plus pur, l'eau plus abondante, en trois mots, la vie plus facile, le corps plus vigoureux, l'âme plus libre. Toutes les sciences, je l'ai dit, sont des arguments de Dieu. Tous les progrès sont des instruments de Dieu. (*Applaudissements.*)

Messieurs, je voudrais conclure, n'ai-je pas l'air d'un optimiste entêté, presque enragé? (*Rires.*) Ne suis-je pas surtout bien optimiste, en supposant que vous m'écoutez sans fatigue, et en étant, malgré ma promesse, si prolixe et si long? Je voudrais pourtant aborder une grave objection avant de conclure. Me le permettez-vous? (*Oui, parlez! parlez!*)

III

Je suis sûr que vous vous dites, en m'entendant : « Comment, si les sciences prouvent Dieu, si les progrès servent Dieu, comment se fait-il que les sciences et les progrès éloignent l'homme de Dieu? »

Messieurs, je ne nie pas le fait; il est éclatant. Je ne nie pas les ravages de l'incrédulité, de la cupidité, de la mollesse, de la sensualité, au sein de nos sociétés contemporaines, que les progrès rendent plus éclairées, plus puissantes, plus heureuses. Je voudrais croire, sans en être bien sûr, que ces désordres étaient moindres à certaines époques, sont moindres dans des régions moins avancées en civilisation matérielle. J'accepte le fait, sans comparer, sans discuter.

Mais je suis surpris que cette objection embarrasse des chrétiens; car la réponse se trouve dans des observations simples, vulgaires, banales, aux yeux de tout chrétien.

Ne savez-vous pas que l'homme, agent lui-même du bien et du mal, se sert de toutes choses pour le bien et pour le mal; plus puissant, plus riche, plus instruit, il est capable de plus de mal et aussi de plus de bien. Le progrès matériel peut donc être funeste si les vertus n'égalent pas les lumières. C'est là un véritable lieu commun.

Un autre lieu commun, pour des chrétiens, c'est que le mal est opiniâtre et multiple; il est vaincu, il reparaît, il est toujours sur le chemin de l'homme ici-bas. L'immense transformation dans les conditions du travail humain entraîne une transformation dans les conditions de la vie humaine, et la transition est pénible. La machine crée la fabrique et les grosses agglomérations, elle tue le petit métier et la vie de famille. Le travail produit la richesse, et la richesse expose à la corruption. De nouveaux problèmes surgissent. Chaque plante a son ennemi, chaque chose a son danger; l'homme n'est jamais sans combat. Le paradis céleste est reconquis depuis le Christ, mais le paradis terrestre ne l'est pas.

Voici un troisième lieu commun : le pauvre s'approche du bienfaiteur quand il a besoin, et, après avoir reçu le don, il s'éloigne en

s'écriant : « Je ne connais pas cet homme ! » Or nous sommes tous semblables à ce pauvre, vis-à-vis de Dieu. L'ingratitude est un penchant dominant et universel de l'espèce humaine. L'orgueil en est la source. Comblé, triomphant, l'homme entend se passer de Dieu, comme le pauvre oublie son bienfaiteur et s'attribue à lui-même ce qu'il a reçu.

Quoi de surprenant dans ces faits de tous les jours lorsqu'on est chrétien? Hommes politiques, qui gouvernez les nations, c'est à vous de vous tirer de la difficulté ; mais comment vous causerait-elle, messieurs, le moindre étonnement? Vous êtes chrétiens, vous avez devant vous l'histoire et l'expérience, vous connaissez l'ingratitude, qui naît de l'orgueil, et vous savez bien que cet orgueil de l'homme qui entend se passer de la religion est une preuve de la religion ; car la religion se compose de deux vérités, la déchéance et la rédemption : en repoussant audacieusement la seconde, l'impie prouve tristement la première; en niant la religion, il la confirme, puisque, en niant ce qu'il lui doit, il montre à quel point il est déchu, ingrat, coupable, à quel point, par conséquent, il a besoin d'être pardonné, relevé, racheté ! (*Bravos.*)

Que ces trois résultats ordinaires, invariables, de la nature et de la destinée humaines, l'abus d'un pouvoir, l'oubli d'un bienfait, le renouvellement perpétuel de la lutte sous des formes diverses, ne vous surprennent pas. Mais, en même temps, qu'ils ne vous inquiètent pas, vous qui connaissez la loi du châtiment et les délais accordés au repentir. Il a retenti dans l'ancien et le nouveau monde, le châtiment des hommes et des sociétés qui oublient Dieu ! Comptez sur ce châtiment en l'écartant de vos vœux; comptez aussi sur les repentirs, plus fréquents ici-bas que les aveux, et toujours si tendrement accueillis. La religion est une mère; on la quitte au premier succès; elle nous attend à la première larme. (*Applaudissements.*)

Ne vous étonnez pas, ne vous inquiétez pas, mais surtout ne confondez pas. Plus d'un catholique, larmoyant et tremblant, s'écrie : « Vous le voyez bien, le progrès produit l'incrédulité ; périsse le progrès ! » C'est un pauvre et coupable sophisme. Le progrès ne produit pas plus l'incrédulité que le bienfait ne produit l'ingratitude; elle en est la suite, elle n'en est pas la fille; elle vient après, mais elle n'en sort pas; elle en est la contradiction, elle n'en est pas la conséquence.

Je ne saurais assez insister sur cette confusion déplorable et

habituelle. Le progrès porte l'homme à l'orgueil; le progrès est un bien, l'orgueil est un mal; ce mal vient de l'homme, et non pas du progrès : flagellons l'orgueil, applaudissons au progrès, et sachons distinguer, au lieu de les confondre sans cesse, les bienfaits que l'homme reçoit de Dieu et les outrages que Dieu reçoit de l'homme.

Il est un autre point que nous devons toucher d'une main délicate et hardie.

Ce qui souvent empêche de rentrer dans la foi, au sein de nos sociétés, c'est qu'on n'en est pas complétement sorti. Après quinze et bientôt vingt siècles de prédication de l'Évangile, personne en Europe n'est absolument en dehors du christianisme, et il en résulte qu'il y a, au moins quant à l'apparence, peu de différence de conduite entre un honnête homme et un croyant, entre un protestant et un catholique. Comparez un chrétien et un Mongol, un chrétien et un musulman, un chrétien et un Cafre : quelle distance! N'est-elle pas bien plus grande que celles que les théories sur les races établissent entre un noir et un blanc, entre un Asiatique et un Européen? On peut appeler le christianisme la race des âmes, et la grande distinction ici-bas, c'est d'être ou de n'être pas de cette race.

Mais, entre les habitants des pays évangélisés, les nuances morales sont très-faibles. Je suis loin de dire que les non-croyants puisent les mobiles de leurs actes à des sources aussi hautes et aussi pures que les chrétiens fervents, ni que leurs vertus soient aussi durables et capables de résister de même aux grandes tentations. Je suis loin surtout d'amnistier ceux qui empruntent tout au christianisme et ne lui rendent rien, ces êtres qui tournent le dos au soleil dont les rayons les éclairent, et qui ont mérité cette véhémente apostrophe de Bossuet : « Malheureux! vous acceptez les entrailles et vous rejetez les mamelles! » Je n'approuve pas, je ne pénètre pas les intentions, je ne pèse pas les mérites, mais je constate avec franchise que nos frères séparés et les honnêtes gens nous valent en plusieurs points, et j'en cite trois : la fidélité dans le mariage, la probité dans les engagements, la charité envers les pauvres. Sachons reconnaître hautement que, grâce au christianisme et dans son sein, ces choses sont devenues communes. Nous croyons que les eaux se perdent parce qu'elles se répandent, et que l'Évangile est moins pratiqué parce qu'il est moins adoré. Erreur! On dit quelquefois de certaines choses dans un langage inexact : elles sont *sécularisées*, il vaut mieux dire : elles sont *universalisées*.

Il en résulte deux conséquences.

D'une part, le monde s'en tient davantage à l'honnêteté commune, et il ne va pas plus loin; il boit dans le courant, et il ne remonte pas à la source. Ainsi, un résultat de la religion, le rétablissement des vertus naturelles, devient obstacle à la religion; aimons le résultat, en déplorant, en combattant l'obstacle.

D'autre part, les chrétiens, grâce au progrès, au rayonnement du christianisme, n'ont plus le monopole du bien, ils n'ont que la faculté du mieux. N'est-il pas conforme aux vues de Dieu que les choses s'arrangent ainsi de manière à nous pousser en avant, dans la voie de la perfection, à nous faire passer du précepte au conseil, des vertus naturelles, restaurées les premières, aux vertus surnaturelles, de l'honnêteté à la sainteté? Oui, après dix-neuf cents ans d'Évangile, il ne suffit pas d'être bon, il faut être très-bon; juste, il faut être très-juste; libéral, il faut être très-libéral; pieux, il faut être très-pieux; délicat, il faut être très-délicat. Oui, c'est le fruit de la civilisation chrétienne que certaines vertus se sont répandues de manière à nous obliger à des vertus plus hautes. Nous n'attirerons le monde et nous ne prouverons notre foi désormais que par la sainteté.

Nous ne prenons donc pas pour une diminution de la foi ce qui est, au contraire, une diffusion plus étendue de la foi, mais d'une foi incomplète et inconséquente. Sachons voir dans la similitude des conduites un pas de fait vers l'identité des principes. Ah! travaillons tous à l'union si désirable de tous ceux qui portent le nom de chrétiens ou qui exercent des vertus chrétiennes. Ceux qui déjà se ressemblent, tâchons qu'enfin ils se rassemblent. Pour pousser, rapprocher, entraîner ceux qui s'arrêtent en chemin, employons une force double, c'est-à-dire une double vertu. Tâchons qu'on nous aime pour qu'on nous suive, et, pour qu'on nous aime, soyons meilleurs! Par la grâce de Dieu, la sainteté devient nécessaire aux chrétiens le jour où, par la grâce de Dieu, l'honnêteté est devenue habituelle au commun des hommes civilisés par l'Évangile. (*Applaudissements.*)

Je suis ainsi ramené, messieurs, au but final de notre Congrès, qui ne servira à rien s'il ne nous rend pas meilleurs. Aussi, comme conséquence pratique de mes paroles, je ne vous conseillerai pas seulement d'une manière générale d'aimer comme je les aime, c'est-à-dire passionnément, les sciences, les arts et les progrès, mais je vous proposerai quatre résolutions :

J'aime ce mot *résolutions*, inscrit à votre ordre du jour. Dans d'autres assemblées, on emploie le mot *délibérations*. Résolution, c'est la promesse d'agir ; c'est un terme expressif, viril et chrétien.

Je vous propose de choisir dans ce vaste ensemble de résolutions de toute espèce qui nous sont soumises. Revenus dans nos patries, si nous ne choisissons pas, ne pouvant pas tous faire, nous ne ferons rien. Je vous propose de choisir quatre objets, les plus dignes à mes yeux de nos vœux et de nos efforts, et que je vous demande de voter par acclamation avec moi.

IV

1° Mon premier vœu est en faveur de l'*œuvre de la propagation de la foi*. (*Applaudissements.*)

Je ne comprends pas qu'on soit un catholique complet sans soutenir énergiquement dans les régions encore fermées à l'Évangile, les hommes, nos frères et nos modèles, qui propagent la vérité par le martyre.

Messieurs, leur parole répand la vérité, et leur vie la prouve. J'ai parcouru un volume des *Annales de la Propagation de la Foi*, au moment où j'étais condamné à lire un livre moins édifiant, qui a tant indigné le monde chrétien et déçu le monde savant. J'ai été saisi par une comparaison involontaire, qui m'a fait venir les larmes aux yeux, non pas des larmes de colère : c'est trop facile, la colère, et cela ne prouve rien ; il faut des larmes de deuil et de charité inconsolable envers ceux que l'on combat, et l'important, ce n'est pas de prouver qu'un homme est un homme, mais que Jésus est un Dieu... J'ai donc trouvé dans ce livre et dans les *Annales de la Propagation de la Foi* un rapprochement inattendu, deux pages adressées par deux hommes à leur sœur, pages émues toutes les deux, délicates, sincères, et toutes les deux écrites en présence de la tombe, l'une par un frère à sa sœur qui est morte, l'autre à sa sœur par un frère qui va mourir.

A cette morte qu'il aimait, l'un des deux frères, le plus fameux, se recueillant, et cherchant dans son âme ce qu'il a de plus pro-

fond, dans son langage ce qu'il a de plus pur, que dit-il, messieurs ? Il parle de *fines questions, de doutes discrets, des larmes mêlées aux ondes de Byblos par les femmes antiques, des mystères d'Adonis...* Voilà tout ce qu'il trouve à envoyer, au delà de la tombe, à sa sœur qu'il nomme un *bon génie!...*

L'autre frère, inconnu des hommes, illustre devant Dieu, ancien pâtre devenu missionnaire, écrit à sa sœur une lettre que je vous demande la permission de vous lire tout entière :

A mademoiselle Mélanie Vénard, chez son père, à Saint-Loup-sur-Touet, par Parthenay (Deux-Sèvres).

« En cage, au Tonquin, le 20 janvier 1861, à minuit.

(C'était il y a deux ans, messieurs, en hiver, à une heure où plusieurs d'entre nous étaient peut-être au bal !)

» .... C'est avec toi, chère Mélanie, que je passai cette nuit du 26 février 1851, qui était notre dernière entrevue sur la terre, dans des entretiens sympathiques, doux et saints, comme ceux de saint Benoît avec sa sœur ; et, quand j'eus franchi les mers pour venir arroser de mes sueurs et de mon sang le sol annamite, tes lettres, aimables messagères, m'ont suivi régulièrement pour me consoler, m'encourager et me fortifier. Il est donc juste que ton frère, à cette heure suprême qui précède son immolation, t'envoie, chère sœur, un dernier souvenir.

» Il est près de minuit. Autour de ma cage de bois, je vois des lances et des sabres. Dans un coin de la salle, un groupe de soldats joue aux cartes, un autre groupe joue aux dés. De temps en temps, les soldats frappent sur le tamtam et sur le tambour les veilles de nuit. A deux mètres de moi, une lampe projette sa lumière vacillante sur ma feuille de papier, et me permet de tracer ces lignes. J'attends de jour en jour ma sentence. Peut-être, demain, je vais être conduit à la mort... Heureuse mort, n'est-ce pas ? Selon toute probabilité, j'aurai la tête tranchée, ignominie glorieuse dont le ciel sera le prix. A cette nouvelle, chère sœur, tu pleureras, mais de bonheur. Vois donc ton frère, l'auréole du martyre couronnant sa tête, la palme des triomphateurs se dressant dans sa main. Encore un peu, et mon âme quittera la terre, finira son exil, terminera son combat. Je monte au ciel, je touche la patrie, je remporte la victoire, je vais entrer dans ce séjour des élus, voir des beautés que l'œil de l'homme n'a jamais vues, entendre des harmonies que l'oreille n'a jamais entendues, jouir des joies que le cœur n'a jamais goûtées. Mais, auparavant, il faut que le grain de froment soit moulu, que la grappe de

raisin soit pressée... Serai-je un pain, un vin, selon le goût du père de famille? Je l'espère de la grâce du Sauveur, de la protection de sa Mère immaculée, et c'est pourquoi, bien qu'encore dans l'arène, j'ose entonner le chant de triomphe, comme si j'étais déjà couronné vainqueur.. » (*Bruyants applaudissements.*)

Messieurs, entre ces deux lettres, entre les deux doctrines qui les inspirent, entre les deux états de l'âme qu'elles supposent, mon choix est fait, et c'est pourquoi je vous recommande l'œuvre de la propagation de la foi ! (*Bravos prolongés.*)

2° En second lieu, j'élève la voix en faveur d'opprimés dont on n'a pas encore parlé, et dont on doit toujours parler dans une réunion de chrétiens. Je vous demande d'exprimer un vœu en faveur de l'*abolition de l'esclavage.*

Au moment où je vous parle, messieurs, malgré les grands exemples donnés par l'Angleterre, par la France, et, cette année même, par la Hollande, il y a encore dans le monde chrétien plus de six millions d'esclaves. Je vous demande d'exprimer le vœu que leur émancipation soit prompte, prudente et pacifique, et j'aime à vous proposer ce vœu devant un Anglais catholique, assis devant moi, ici même, au banc des journalistes, et qui s'appelle Wilberforce. (*Applaudissements prolongés.*)

Il me semble que le Sauveur lui-même a porté témoignage en faveur de l'abolition de l'esclavage par la conversion de trois fils de Wilberforce, en récompense de l'œuvre de leur père. J'invoquerai à cet égard la parole d'un évêque anglais, au moment de la conversion de l'un deux, Robert, mon ami regretté. Cet évêque est absent, Robert Wilberforce est passé à une vie meilleure; je n'affligerai pas les vivants et les présents par mes éloges. Lorsque cet homme admirable, alors archidiacre d'York, après vingt ans de patientes études, rentra dans l'Église catholique, il y fut reçu par l'évêque de Southwark, et il lui dit avec toute la correction et la régularité d'un véritable Anglais : « Monseigneur, vous avez dû prendre pour ma conversion beaucoup de peine, faire dire beaucoup de messes, de neuvaines et de prières, occuper beaucoup de commmunautés. Il est juste que je règle mon compte. Dites-moi l'argent que je vous dois. » Il parlait ainsi avec l'esprit d'affaires qui n'abandonne jamais l'Anglais et l'esprit d'humilité qui caractérisait ce grand chrétien.

L'évêque avait, en l'écoutant, les yeux mouillés de larmes. Il pensait au père de ce converti, à ce pieux, ardent et patient Wilberforce qui, pendant cinquante ans, se fit l'avocat de pauvres gens d'un autre pays, d'une autre race que la sienne, dont il ne devait jamais recevoir ni applaudissements ni remercîments, par un mouvement de la plus pure humanité; qui, pendant ces cinquante années, écrivit, parla, agit, d'abord ignoré, puis ridicule, puis écouté, six fois repoussé au Parlement, triomphant la septième fois, poursuivant son œuvre, y entraînant tous les partis et toutes les classes, et méritant qu'à sa mort le Parlement suspendît ses séances, après avoir ouvert les caveaux de Westminster à la dépouille de ce grand chrétien qui avait su faire goûter à une nation tout entière la joie divine d'une bonne action.

Lorsque le fils de Wilberforce dit à l'évêque de Southwark : « Monseigneur, dites-moi ce que je vous dois pour les prières auxquelles j'attribue ma conversion? » l'évêque l'embrassa et répondit : « Mon ami, n'attribuez pas votre conversion à nos prières; elle est due aux prières des anges gardiens de tous les pauvres esclaves que votre père a mis en liberté? »

Messieurs, devant un autre fils de Wilberforce, votez avec moi un vœu en faveur de l'abolition de l'esclavage! (*Oui! oui! Mouvement général.*)

3° Je vous demande un troisième vœu en faveur des *progrès de l'enseignement populaire.*

Dans un discours que j'ai particulièrement remarqué hier, M. Woeste vous rappelait cette grande parole d'un pape, Benoît XIV, qui dans la Bulle d'approbation des Frères de l'abbé de la Salle en 1724, bien avant notre loi de 1833 et votre loi de 1842, a dit : *Ignorantia, omnium origo malorum.* Que M. Woeste me permette de lui rappeler que la citation se continue ainsi : *Præsertim in eis, qui fabrili operæ dediti sunt.* L'ignorance est la source de tous les maux, *surtout parmi les ouvriers.* On vous dit souvent, messieurs, que l'instruction détruit la foi. Ne les laissons pas séparer. Mais, parce qu'on garde la foi du charbonnier, ce n'est pas une raison pour garder sa figure, son langage et ses manières. Ne craignons pas l'instruction. Ne craignons pas non plus avec tant d'exagération les mauvais instituteurs. Je sais qu'il y en a, mais je sais aussi que le plus mauvais instituteur, c'est l'ignorance.

4° En quatrième et dernier lieu, messieurs, au nom de la section de charité, dont j'ai eu l'honneur de faire partie, je vous demande d'insister sur un vœu déjà exprimé par mon ami M. de Melun, dont le nom... que lui importe ce que je dirai de son nom ! j'aime mieux dire, dont la vie personnifie auprès de vous, si honorablement pour nous, la charité française. J'exprime un vœu en faveur des *institutions de bienfaisance et de prévoyance qui concernent les hommes, les adultes, les ouvriers.*

C'est sans doute parce que la charité est surtout faite par des femmes, et qu'elles s'occupent de préférence des enfants, des indigents et des vieillards, que nos œuvres ont presque toutes cet objet. Nous ne songeons pas assez et nous ne nous mêlons pas assez aux travailleurs, au peuple proprement dit; on le fait plus en Angleterre, dans les villes et dans les villages, et c'est un élément de paix sociale et de progrès général; nous ne nous occupons pas assez de l'ouvrier, et spécialement de ses plaisirs, de ses lectures, de ses associations, de son logement.

En vous exprimant, en vous proposant ces quatre vœux, messieurs, je continue encore ma théorie du rachat, et je vous demande de racheter le païen de l'erreur, l'esclave de la servitude, l'enfant de l'ignorance, le travailleur de la misère et du mal. Le chrétien doit être, s'il imite son Maître, un universel rédempteur.

Et maintenant je termine... Comment voulez-vous que je termine, si ce n'est en vous rappelant une belle parole, digne d'être retenue dans nos mémoires, prononcée par M. Périn, mon prédécesseur à cette tribune, qu'il a eu le mérite d'occuper moins longuement que moi : « Messieurs, *avec des vertus antiques, faisons une société nouvelle.* » (*Applaudissements prolongés.*)

AUGUSTIN COCHIN.

ÉTUDES POLITIQUES.

LE MINISTÈRE DE 1857

(SECOND ARTICLE *).

Il y a un an, nous disions : « Quand le calme succède à la tempête, le pays revient aux conservateurs. Deux fois déjà, il l'a prouvé au cabinet de 1857, depuis son avénement aux affaires. Les élections de 1863 viendront donner une sanction nouvelle à cette loi de notre histoire politique contemporaine, et alors le ministère de l'émeute aura vécu. » Ces élections ont eu lieu. Elles ont sensiblement diminué la majorité libérale, et infligé au cabinet un échec moral d'une gravité incontestable. Toutefois, quelque imposante qu'en ait été la signification, le ministère de l'émeute est resté aux affaires.

Il semble donc au premier abord que les élections de 1863 n'en ont pas, comme nous l'affirmions d'avance, sonné les funérailles, et que, par suite, nos prévisions ont été démenties par l'événement. Nous ne ferions, s'il en était ainsi, aucune difficulté d'en convenir, bien que notre conviction d'il y a un an reposât sur les enseignements invariables de notre histoire constitutionnelle, et sur la réprobation que les projets du cabinet de 1857, à mesure qu'ils s'accusaient davantage, devaient soulever dans le pays : les circonstances imprévues exercent toujours sur les destinées politiques d'un peuple une influence puissante, et il n'est pas plus donné à l'homme d'en calculer que d'en paralyser les effets. Mais, hâtons-

(*) Voir le numéro d'octobre 1862 (tome XIV) de la *Revue belge et étrangère*.

nous de le dire, les élections de 1863 n'ont pas trahi notre confiance. Nous disons que, si l'on en prend les résultats dans leur ensemble, il est impossible de sérieusement méconnaître que la politique du gouvernement n'ait été condamnée par le corps électoral; que, si l'on a égard aux forces actuelles de l'opposition et aux divisions de l'opinion libérale dans les Chambres, sa situation vis-à-vis du Parlement est devenue telle que toute liberté dans l'initiative lui sera désormais enlevée, et toute énergie dans l'exécution interdite, et qu'il ne pourra ainsi traîner quelque temps encore une existence vacillante qu'en souscrivant au sacrifice du programme agressif qu'il s'était tracé. C'est ce que nous nous proposons d'établir. Si nous y réussissons, comment osera-t-on nier que le maintien au pouvoir du cabinet de 1857 est contraire aux exigences du régime parlementaire, et que nous avons eu raison de compter, pour en faire justice, sur le mouvement régulier et pacifique de l'opinion?

Avant d'entrer dans le détail des élections et d'en faire ressortir le caractère, il importe que nous reprenions les événements où nous les avons laissés l'année dernière, et que nous énumérions les actes qu'a posés le cabinet dans la session de 1862-63. Nous jetterons ensuite un coup d œil rapide sur l'histoire du libéralisme en Belgique depuis sa naissance. Nous montrerons que son système a achevé aujourd'hui de se révéler dans toute sa pensée, dans toutes ses applications, et nous serions tenté d'ajouter dans toute son audace, et nous en conclurons que c'est en pleine connaissance de cause que le pays a été appelé depuis 1859 à se prononcer sur son mérite. Nous dirons enfin que, l'épreuve ne lui ayant pas été favorable, puisque la forte majorité libérale de 1857 est allée s'affaiblissant à chaque élection partielle, il faut bien admettre qu'il n'a pas pour lui les sympathies publiques.

I

Nous avons précédemment exposé, on se le rappelle, que le cabinet, sentant au commencement de la session de 1861-62 sa

position parlementaire fortement ébranlée, avait compris qu'il devrait abandonner les rênes du gouvernemeut, s'il ne faisait pas appel soit à l'alliance radicale, soit à l'alliance conservatrice; qu'il se décida à donner à la première la préférence sur la seconde, et qu'il s'empressa, afin de l'obtenir, de reconnaître le royaume d'Italie et d'annoncer la présentation d'une série de lois de parti.

Cette présentation fut différée pendant un an. Mais elle ne pouvait l'être davantage, sans provoquer les âpres mécontentements et les impatiences irritées du radicalisme. Le cabinet résolut donc d'inaugurer la session de 1862-63 en soumettant aux délibérations des Chambres une partie des réformes réclamées. Nous disons une partie de ces réformes, car le concours de l'extrême gauche n'était pas au prix de leur réalisation complète : parmi toutes celles qu'elle avait inscrites sur son drapeau, il était permis au ministère de faire un choix. Ce choix, il le fit de manière à l'apaiser, au moins momentanément, tout en sauvegardant le plus possible les principes du doctrinarisme. C'est dire que les concessions portèrent sur les questions religieuses bien plus que sur les questions exclusivement politiques. Ces dernières, en effet, sont pour le libéralisme et le radicalisme une source de dissentiments très-graves; le libéralisme a pour premier dogme la souveraineté de la bourgeoisie, tandis que le radicalisme professe la souveraineté des masses : de là entre eux, en matière électorale, une divergence de vues marquée. Sur les questions religieuses, au contraire, leur accord est parfait: tous deux détestent le catholicisme, celui-ci, parce qu'il rejette tout culte positif, celui-là, parce qu'il n'admet que les religions d'État : tous deux par suite sont animés du désir de lui enlever les libertés sans lesquelles il ne saurait vivre.

Toutefois, quelles que fussent les répugnances du cabinet, les actes auxquels il avait ouvertement participé ne lui permettaient pas de se refuser à toute concession électorale. Il avait, en 1859, fait annuler les élections de Louvain, sous le prétexte qu'elles avaient été entachées de fraudes commises par l'opinion conservatrice, et il avait annoncé, à la suite de cette grande iniquité, que des mesures seraient prises pour prévenir le retour de ces fraudes. Il fallait donc qu'il tînt sa promesse, sous peine d'être accusé d'avoir joué une indigne comédie. Il s'y résigna. Mais il ne put se résoudre à aller plus loin. Il ne voulut pas accorder aux sollicitations intéressées des avancés le vote par liste alphabétique, ni admettre avec eux la nécessité d'une certaine instruction pour

l'exercice du droit de suffrage. Et cela se comprend. Toute réforme qui touche aux bases de notre organisation électorale présente, aux yeux des doctrinaires, le danger d'assurer la prépondérance, ici des conservateurs, là des radicaux.

Mais, comme nous venons de le dire, afin de satisfaire les tièdes dont il redoutait l'hostilité prochaine, le ministère décida qu'ils recevraient de larges dédommagements dans les questions d'enseignement, questions essentiellement religieuses, en attendant que les réformes relatives au temporel du culte fussent prêtes. Il prit en conséquence le parti de travailler hardiment, sans respect pour la liberté, à étendre l'action de l'État dans la sphère de l'enseignement, d'interdire à l'avenir toute libéralité en faveur de l'instruction libre, d'enlever enfin aux fondations de bourses existantes leurs collateurs et d'arriver indirectement ainsi à spolier l'Université de Louvain. Cette dernière mesure lui semblait de nature à réunir en faisceau toutes les forces libérales et radicales, et à passionner les esprits à la veille des élections.

Dès le surlendemain de l'ouverture de la session, le ministère déposa : 1° un projet de loi sur les fraudes électorales; 2° un projet de loi sur les fondations d'instruction et de bourses; 3° un projet de loi allouant au département de l'intérieur un crédit supplémentaire de 345,163 francs pour compléter la part contributive de l'État dans le service annuel de l'instruction primaire; 4° un projet de loi ouvrant au même département un crédit d'un million pour construction et ameublement de maisons d'écoles.

Ces deux derniers projets ne tardèrent pas à être mis en délibération. Ils étaient inspirés par une pensée commune, celle d'assurer la suprématie de l'enseignement de l'État. Les libéraux poursuivent de plus en plus, en fait d'instruction, un double but. Ils veulent, d'une part, supprimer l'enseignement libre ou tout au moins en rendre les progrès impossibles par la concurrence désastreuse du gouvernement, et, d'autre part, exclure le prêtre de l'école officielle. Mais ils ont compris que l'opinion n'était pas encore suffisamment préparée, pour leur permettre de songer à l'accomplissement immédiat de la seconde partie de ce plan. Ils ont donc résolu de commencer par la première, et d'ouvrir partout des écoles de l'État sous l'égide de la loi de 1842, convaincus qu'en offrant aux familles les garanties morales et religieuses désirables, on les laisserait faire. Mais quand ils auront multiplié ces écoles, soutenues d'ailleurs par tout l'effort de la puissance publique, au

point de contraindre la liberté à renoncer à une lutte inégale; quand ils auront en outre accoutumé, petit à petit, les pères de famille, qu'ils égarent par la presse et les associations, à l'idée d'un enseignement purement civil, ils reprendront leur vieux cri de guerre : Le prêtre hors l'école! Ce cri deviendra bientôt un cri de victoire, et, après avoir ainsi réussi à opérer le divorce de l'éducation de l'esprit d'avec celle du cœur et de la volonté, ils pourront façonner les jeunes générations d'après leurs doctrines pernicieuses, — œuvre à jamais condamnable, bien digne des sympathies de tous les despotismes.

La pensée d'envahissement que nous signalons, ressort nettement, tant des exposés de motifs des projets de loi précités que des paroles prononcées à leur occasion par le rapporteur, M. Guillery. Le gouvernement, pour justifier la présentation du second de ces projets, disait que déjà l'on avait voté, en 1851 et 1859, deux millions pour la construction d'écoles; que, lors du vote du second million, on avait reconnu qu'il faudrait encore dépenser 7,300,000 francs pour doter les communes de locaux d'écoles convenables et en nombre suffisant, mais qu'aujourd'hui « on pouvait » affirmer que, pour atteindre ce but, il faudrait une somme de » beaucoup supérieure aux évaluations rappelées. » Il se réservait en conséquence, vu l'insuffisance de l'allocation réclamée, le droit de demander plus tard d'autres crédits extraordinaires. Et M. Guillery, tout en donnant à la loi son approbation la plus chaleureuse, ajouta : « Il est à désirer que le projet de loi, comme les » deux lois qui l'ont précédé, ne soit considéré que comme le » commencement d'une grande œuvre, que comme une pierre » d'attente pour l'édifice que nous voulons élever à l'enseignement » du peuple (1). »

Ce qui frappe dans ces paroles, c'est le mépris de l'initiative et du dévouement individuels, c'est la confiance aveugle dans l'intervention de l'État, c'est l'encouragement donné à toutes ses usurpations. Et cependant les partisans de ces doctrines délétères se disent les représentants du progrès moderne, comme si la religion du progrès ne consistait pas tout entière dans le respect de la liberté et de la dignité humaines, dans l'émancipation de l'individu de la tutelle du pouvoir!

Grâce aux derniers crédits votés par les Chambres, le budget de

(1) *Ann. parl.*, p. 244.

l'instruction primaire, qui ne s'élevait en 1843 qu'à 425,000 francs, qui était monté en 1857 à 1,500,000 francs, avait atteint le chiffre de 2,330,000 francs, sans compter les millions consacrés à la construction d'écoles. A notre avis, si la réaction est quelque part, elle est là, et point ailleurs.

Pourtant ce n'était point encore assez pour contenter le jeune libéralisme, dont les airs de majestueuse indépendance et les protestations sonores en faveur de la liberté ne sont qu'un vernis donné aux tendances les plus oppressives, et, lors de la discussion du budget de l'intérieur, M. Guillery proposa d'augmenter le crédit pour le service annuel de l'instruction primaire de 300,000 francs. L'amendement reposait sur ce principe, on le reconnut hautement, que c'est par une intervention sans cesse plus grande de l'État qu'il faut chercher à développer l'enseignement primaire. Le principe de l'opinion conservatrice, au contraire, c'est qu'il appartient à la famille et jusqu'à un certain point peut-être à la commune, de pourvoir à l'éducation de l'enfant, et que l'État ne saurait envahir leur domaine, sans entrer dans une voie de centralisation, aussi opposée à l'esprit que funeste au développement régulier de nos institutions, puisqu'elle doit nécessairement aboutir à lui donner la direction des intelligences. M. Dechamps fit remarquer à cette occasion que, toute proportion gardée, le budget de l'instruction primaire, en Belgique, était de beaucoup plus élevé que ceux, non-seulement des pays libres, comme l'Angleterre et la Hollande, mais même des pays centralisateurs, comme la Prusse et la France. Cette considération n'arrêta pas la gauche : elle la repoussa par un outrage gratuit à la liberté : « Il y a un mal (l'igno-
» rance), dit M. Guillery, il faut absolument le guérir... le but est
» trop élevé pour les efforts individuels. La liberté aplanit les obsta-
» cles; mais la puissance nationale peut seule en triompher. » Le gouvernement, il est vrai, n'admit pas l'amendement; il le déclara inutile dans l'état actuel des choses; mais il se rallia sans réserve au principe qui l'avait inspiré, et il lança, par l'organe de M. Frère, cette menace à la droite : « L'intervention de l'État, reconnue né-
» cessaire, a été proclamée. L'œuvre est commencée, elle n'est
» que commencée, bien qu'on y ait travaillé avec ardeur depuis
» un grand nombre d'années; mais il n'y a plus à y revenir : l'œu-
» vre s'accomplira. »

Ah! quel douloureux serrement de cœur n'éprouve-t-on pas, lorsqu'on rapproche ces paroles des larges et généreuses idées

de 1830? Au début de notre révolution, leur empire était si grand, que M. Rogier lui-même le subissait : en 1833, il déclarait que l'enseignement de l'État ne pouvait être admis que pour suppléer à l'insuffisance de la liberté. Aujourd'hui, que les temps sont changés! tantôt on proclame la liberté impuissante, tantôt on reproche au clergé d'en abuser; mais la conclusion de ces accusations contradictoires est toujours la même, c'est que l'action de l'État doit être développée. Au fond, l'on ne veut qu'une chose, rendre stérile l'inébranlable dévouement de l'Église aux intérêts de l'enfance et ses constants efforts pour la diffusion des lumières, et tour à tour, pour y réussir, on se sert, suivant les circonstances, des armes les plus diverses. Toujours pourtant, au mépris de toute équité, l'on emploie l'argent des catholiques pour soutenir les écoles officielles qui deviennent de plus en plus les écoles du libéralisme.

La discussion du budget de la justice offrit bientôt à l'opposition l'occasion toute naturelle de prendre l'offensive contre le ministère. Il était de son devoir, à la veille des élections, d'éclairer le pays sur sa marche réactionnaire, et de lui montrer l'abîme où on l'entraînait. Rappeler les atteintes que l'esprit de parti avait successivement portées à nos institutions et énumérer les griefs que l'esprit national avait le droit de formuler, ne pouvait que lui concilier toute cette partie flottante de nos populations qui fait pencher la balance dans les comices électoraux en faveur de l'une ou l'autre des deux opinions. Le ministère le sentit, et, pour amortir les coups qu'on lui prodiguait, il recourut à sa vieille tactique : l'agitation des esprits par de grands mots qui sont d'odieuses calomnies, et par des lois d'intolérance qui s'imposent au Parlement avec l'aide des mauvaises passions du dehors. Cette tactique était, à la vérité, peu honnête; mais elle lui avait toujours été avantageuse : lui en fallait-il davantage pour qu'il s'empressât de l'adopter de nouveau?

Les grands mots à employer ne pouvaient plus être ni la dîme, ni la main-morte, ni l'influence occulte : ils étaient usés. On en choisit d'autres. Ce que vous réclamez, s'écrièrent la plupart des orateurs de la gauche en s'adressant à la droite, c'est le privilége; ce que vous voulez, ajoutèrent d'autres, c'est la personnification civile, et derrière la personnification civile on fit apparaître les couvents. M. Pirmez se chargea le premier de ce soin : « Il est, » dit-il, dans cette discussion, une chose vraiment remarquable,

» c'est la confusion complète de la liberté et du privilége qui par-
» tout domine. Ce n'est jamais l'égalité pour tous, fondement de la
» liberté, qu'on réclame, mais la faveur pour quelques-uns, fonde-
» ment du privilége. »

Misérables mensonges qui ne sauraient invoquer le secours d'aucune excuse et qui doivent révolter toute conscience sincère! Les conservateurs, les avocats du privilége! Mais que réclament-ils donc, avec une persistance qui ne défaillit jamais, au milieu des grandes luttes que soulèvent les prétentions libérales? Dans les questions de charité et d'enseignement, c'est le droit pour chacun, sans que l'air et la lumière lui soient mesurés, d'ouvrir des écoles et de secourir l'infortune suivant les inspirations de son cœur, c'est l'amoindrissement graduel de l'intervention de l'État au profit de toutes les influences libres, quelles qu'elles soient, rationalistes ou chrétiennes; dans les questions de temporel du culte, c'est le droit pour chaque communauté religieuse, catholique, protestante ou juive, de régler avec indépendance les intérêts dont elle est le meilleur juge, et de repousser l'immixtion d'autorités civiles souvent indifférentes et parfois hostiles, c'est, en d'autres termes, le respect de la liberté de conscience et du principe de la séparation des deux puissances; dans la question des cimetières, c'est la faculté pour les libres penseurs comme pour les croyants d'avoir des lieux de sépulture à eux; dans la question de la liberté de la chaire, ce n'est pas pour le prêtre l'impunité, mais le droit commun du Code pénal; dans les questions, enfin, où les prérogatives communales sont en jeu, c'en est le maintien scrupuleux. Il nous semble difficile de mieux comprendre les exigences de l'égalité la plus parfaite dans la liberté la plus large. Le privilége n'est donc qu'un fantôme que l'on évoque pour égarer les simples et les ignorants. Nous nous trompons : il est dans les aspirations d'un parti politique en Belgique, mais ce parti n'est pas le parti conservateur : c'est le parti libéral qui ne connaît d'autre dieu que l'État. Chose déplorable! sous maints rapports, la législation du roi Guillaume ne lui suffit plus : on l'entend sans cesse invoquer les décrets de la République et de l'Empire, que l'on croyait à jamais relégués dans l'arsenal des lois réactionnaires. C'est donc avec raison que M. le comte de Theux disait : « Je regrette qu'au lieu de s'attacher
» à abolir toutes les entraves qui existaient avant 1830, on cherche
» à restreindre la Constitution par des interprétations et des argu-
» ments subtils et rétrécis, » et qu'il ajoutait : « Je ne crains pas

» de dire que la situation actuelle est trop tendue pour durer long-
» temps (1). »

Croit-on donc, en effet, que les catholiques supporteront toujours avec une coupable résignation les violations de droit dont ils sont les victimes? Se figure-t-on qu'ils ne se souviennent plus qu'ils ont été les grands artisans de la révolution de 1830, et que leur mission est de veiller à l'intégrité de son glorieux héritage? Si encore ils avaient renié leurs convictions d'alors, on pourrait excuser l'oppression qu'on tâche de faire peser sur eux. Mais jamais, depuis notre régénération politique, ni en actes ni en paroles ils n'ont répudié une seule de ses conquêtes. Leur crime, c'est donc bien d'aimer trop la liberté et d'en faire un trop large usage; c'est d'être hostile aux usurpations du pouvoir, c'est de dire avec M. Royer de Behr : « Abandonnons le terrain stérile de la réglementation; en-
» trons franchement dans la voie féconde de la liberté politique
» et économique. »

Le ministère fondait les plus grandes espérances sur cette accusation, ridicule si elle n'était odieuse, dirigée contre les conservateurs, de vouloir le privilége. Mais tel était le mouvement de l'opinion publique, qu'elle ne lui parut pas de nature à dissiper complétement son hostilité croissante. Il jugea donc indispensable, pour ranimer les émotions de 1857, d'appeler les Chambres à discuter l'une des lois politiques présentées.

Le pas semblait devoir appartenir à celle de ces lois qui avait pour objet la répression des fraudes électorales. Dans son exposé de motifs, on lisait « qu'il était nécessaire de garantir la liberté
» et la sincérité des élections contre les fraudes que peut inspirer
» l'exagération des luttes politiques. » Or, les colléges électoraux étant à la veille de se réunir, si la nécessité invoquée était réelle, il fallait se hâter d'y pourvoir. Il n'en fut rien pourtant. On réputa la loi sur les fraudes électorales incapable de remuer les esprits autant qu'il le fallait, et l'on en ajourna la discussion. Quant à nous, nous ne nous en plaignons pas, car nous la croyons inutile : mais nous voyons dans cet ajournement la preuve que, tout en ne répondant pas complétement aux désirs du radicalisme, elle n'avait pas été dictée au ministère par un grand intérêt public, comme il l'avait affirmé, mais par une préoccupation moins avouable, celle de gêner la liberté électorale des catholiques, en leur faisant re-

(1) *Ann. parl.*, p 536.

douter pour les actes les moins condamnables de sévères répressions.

On discuta donc la loi sur les fondations d'instruction et de bourses, qui offrait au libéralisme plus de gages de succès. Sans compter qu'elle comblait de joie toutes les haines libérales et radicales contre l'enseignement catholique, son caractère révolutionnaire faisait à ses partisans une obligation, pour en obtenir l'adoption, d'exciter la passion politique; d'ailleurs, elle leur permettait de donner au pays une nouvelle édition de leurs craintes peu sincères sur les dangers de la personnification civile, et de leurs déclamations mensongères de 1857.

Trois grands principes dominent cette loi, tous trois moins libéraux et plus inconstitutionnels les uns que les autres. D'abord, elle interdit les fondations en faveur de l'enseignement libre, tout en autorisant celles au profit de l'enseignement public. Ensuite, elle statue que toutes les fondations de bourses, quelles que soient à cet égard les prescriptions des fondateurs, seront administrées par des commissions provinciales nommées par les députations permanentes, et qui laisseront aux boursiers la faculté de se rendre dans l'établissement d'instruction qu'il leur conviendra de choisir. Enfin, elle décide que les mêmes commissions géreront à l'avenir les fondations anciennes, que régissent aujourd'hui encore les collateurs désignés par les testateurs. Le premier de ces principes a pour but d'accroître les forces de l'enseignement de l'État et de consacrer tout à fait l'infériorité de l'enseignement libre, qui déjà n'a pas, comme lui, le privilége de puiser à pleines mains, pour se soutenir, dans le trésor public. Le second, en mettant des entraves à la libre volonté des fondateurs, et en les empêchant d'indiquer l'école que devra fréquenter le boursier, diminuera les ressources affectées à la diffusion de l'instruction. Le troisième, enfin, viole les droits acquis et frappe rétroactivement les dispositions testamentaires faites sous l'empire d'une législation qui en reconnaissait la validité. De ces trois principes, le dernier est sans contredit le plus mauvais. Supposons, en effet, une fondation de bourses existant depuis longtemps, et due à un homme de bien, qui avait entendu la faire servir à donner à des enfants ou à des jeunes gens sans fortune un enseignement conforme aux doctrines catholiques. D'après la loi proposée, cette fondation pourra désormais être employée à leur rendre accessibles des établissements d'instruction rationalistes, comme si pour le chrétien l'erreur n'était pas un mal

plus grand encore que l'ignorance, comme si le fondateur n'aurait pas renoncé à sa libéralité, s'il avait pu prévoir qu'elle aiderait à répandre l'impiété! A nos yeux, cette seule considération suffit pour faire justice de toutes les subtilités juridiques des légistes de la gauche. Et qu'on ne dise pas que nous posons ici une hypothèse de fantaisie, car, des 780 fondations de bourses existantes, 600 environ, en vertu des dispositions prises par les fondateurs eux-mêmes, ont pour collateurs des ecclésiastiques; circonstance dont la signification ne saurait être contestée, surtout quand on considère que la plupart émanent de membres du clergé (1).

Ainsi, suprématie de l'enseignement officiel, mépris de la volonté des fondateurs et de leurs intentions pieuses, rétroactivité aboutissant à une véritable spoliation au préjudice des écoles religieuses, tels sont les caractères du projet ministériel. On s'étonne qu'un tel projet ait pu voir le jour en Belgique. Ce n'étaient certes pas les abus qui en avaient nécessité la présentation; car les rapports des députations permanentes sont unanimes à rendre hommage à la bonne gestion des fondations de bourses. D'autre part, les principes qu'il consacre, outre qu'ils sont contraires à nos traditions nationales, sont repoussés par toutes les législations civilisées, par les pays protestants comme par les pays catholiques. Un seul régime les avait fait prévaloir avant lui, nous voulons parler de l'odieux régime de 1793. Mais le roi Guillaume lui-même, dès 1818, s'était empressé, par des arrêtés réparateurs, de rétablir l'ancien état de choses. Et l'on osera sérieusement soutenir que la politique libérale ne va pas plus loin dans les voies destructives de la liberté que la politique hollandaise!

Quiconque a réfléchi à la portée de la loi est donc obligé de le reconnaître, c'est à l'enseignement catholique qu'elle en veut. Une longue expérience a appris au libéralisme que, seule, l'Église, — cette Église qu'on accuse d'aimer l'ignorance, — que, seule, disons-nous, elle parvient à pénétrer ses disciples de la nécessité de se préoccuper de la grande bonne œuvre de l'instruction de l'enfance. Il sait que les fondations sont dues presque toutes à la générosité des catholiques et qu'elles sont une condition d'existence pour les écoles du clergé. Il fallait donc les interdire dans l'avenir, afin d'écarter cet obstacle aux envahissements de l'enseignement

(1) *État des fondations de bourses pour études et d'instruction publique*, etc. (Bruxelles, 1846.)

officiel. Mais restaient les fondations anciennes qui présentent pour les libéraux l'immense inconvénient de servir à augmenter la studieuse population de l'Université de Louvain. Pour y remédier, un seul moyen était possible, c'était d'en changer la destination et d'en confisquer les revenus au profit des écoles pour lesquelles elles n'avaient pas été créées. Ce moyen, la loi l'emploie, et de cette manière, après avoir organisé contre l'enseignement libre une concurrence écrasante, on réussit même à lui couper les vivres. Et les libéraux seraient les amis de la liberté! et c'est à tort qu'on les dirait les adversaires de l'influence religieuse et les apôtres aveugles de la centralisation! Comme si donner à l'État le droit exclusif de recevoir et d'administrer les libéralités en faveur de l'enseignement, ce n'était pas travailler à rendre l'individu étranger au grand intérêt social de l'instruction, se priver du concours de beaucoup d'admirables dévouements et de généreuses abnégations, et contribuer à condamner l'homme à tourner tout l'effort de sa volonté vers les préoccupations d'un matérialisme affairé. Ah! oui, M. Dechamps disait à bon droit naguère : « Le libéralisme, » c'est la tutelle de jour en jour plus pressante de l'État sur la » société, retenue dans les langes d'une éternelle minorité. Le » progrès, c'est l'extension des droits de l'État. »

Le soin de rédiger le rapport fut confié à M. Bara, récemment élu député par l'arrondissement de Tournay. M. Bara est l'un des représentants les plus accusés du libéralisme antichrétien. Esprit étroit et incapable de vues élevées, âme fermée aux nobles émotions morales, cœur gonflé de tristes haines, il a le précieux avantage de savoir ce qu'il veut et de vouloir ce qu'il sait. L'ambition qui le dévore l'avait poussé à abandonner, dès son entrée à la Chambre, le drapeau radical, pour contracter alliance avec le cabinet. Elle le détermina aussi, pour plaire à MM. Frère et Tesch, à contester aux communes, dans son rapport, le droit de recevoir des libéralités en faveur de l'enseignement moyen et supérieur. Ici encore, la droite resta inébranlablement fidèle aux saines doctrines constitutionnelles. On crut un instant qu'à cet égard au moins la loi serait modifiée. Mais M. Frère ayant dénoncé, en termes indignés, la coalition qui menaçait de se former entre la droite et une fraction de libéraux, ceux-ci cédèrent. Tous aussi votèrent la rétroactivité, jusqu'à M. de Renesse, l'un des partisans de la loi de la charité, présentée par M. Nothomb : preuve irrécusable du joug honteux que le cabinet fait peser sur la gauche.

La loi fut adoptée par la Chambre à une majorité de 18 voix. Mais il est des défaites parlementaires qui valent les triomphes les plus éclatants. La droite sortit grande de cette discussion. L'énergie des convictions de ses orateurs, le talent qu'ils déployèrent, la cause libérale et populaire qu'ils défendirent, tout contribua à lui assurer la victoire vis-à-vis de l'opinion. Celle-ci avait été, du reste, profondément remuée à l'occasion d'un legs fait par M. Verhaegen à la ville de Bruxelles, au profit de l'Université libre, et que l'application des doctrines ministérielles devait frapper de caducité. Les professeurs et les étudiants de l'Université s'étaient émus, le conseil communal de la capitale avait émis le vœu que le legs sortît ses effets, et l'on vit grandir dès ce moment, parmi les libéraux de Bruxelles, les signes d'un mécontentement qui promettait de porter ses fruits lors des élections.

La session était trop avancée pour que la loi pût être soumise aux délibérations du Sénat. Le ministère, du reste, ne le désirait pas : il avait la conviction qu'il y aurait subi un échec. Mais les élections devant, d'après lui, y renforcer le parti libéral, il espérait y rencontrer dans la session prochaine une majorité suffisante pour consacrer son œuvre de spoliation. C'était là une tactique dangereuse. Sans doute, s'il remportait la victoire, rien ne pourrait plus désormais s'opposer à l'accomplissement de ses projets : il serait en droit de se retrancher derrière le jugement du pays. Mais faire précéder la seconde épreuve législative de l'épreuve électorale, c'était soumettre la loi au vote de l'opinion, et si ce vote lui était contraire, il devenait impossible de songer, d'ici longtemps, à lui donner place dans notre législation.

La décision que le corps électoral était appelé à rendre, offrait, nous l'avons déjà dit, une importance exceptionnelle, car, la politique libérale s'étant complétement révélée depuis deux ans, c'est bien cette politique tout entière qu'il s'agissait pour lui de juger. Il importe donc d'en énumérer d'abord les principaux caractères, afin de pouvoir mieux ensuite apprécier les conséquences du vote du pays.

II

Lorsqu'on examine le rôle qu'a joué le libéralisme en Belgique, depuis qu'il s'y est dessiné comme parti, les œuvres qu'il a créées,

les actes qu'il a posés et les tendances qu'il a manifestées, on voit que M. Frère s'était complétement identifié avec sa pensée et qu'il en comprenait à merveille la raison d'être, lorsqu'il disait, en 1849, que 1789 avait remis entre les mains de l'État l'enseignement, la bienfaisance et le temporel du culte, et que le libéralisme avait pour mission d'en faire prévaloir la suprématie dans ce triple domaine.

Ces paroles étaient le véritable programme que les vainqueurs de l'époque devaient travailler à réaliser. Elles l'étaient, d'abord, parce qu'elles résumaient parfaitement les instincts de l'opinion libérale, non pas seulement en Belgique, mais dans tous les pays, en France, en Espagne et en Autriche comme chez nous, et que les partis politiques au pouvoir ont rarement assez d'abnégation et d'esprit de justice pour rechercher autre chose que leur satisfaction personnelle et tenir compte de l'existence des partis opposés, fussent-ils entourés d'imposantes sympathies publiques. Mais elles l'étaient surtout à raison de l'importance déjà considérable de celui qui les prononçait. L'un des plus chauds adhérents du Congrès de 1846, élu bientôt député, ministre deux mois après, M. Frère n'avait pas tardé à briller dans les luttes parlementaires; l'éclat de son talent oratoire, l'étendue de ses connaissances, l'opiniâtreté de sa volonté lui avaient conquis d'emblée une influence qui ne pouvait que grandir. Il ne s'y méprit pas, et, avec le pressentiment des destinées qui lui étaient réservées, il n'hésita pas à formuler le programme qu'à ses yeux l'opinion libérale devait nettement affirmer.

On se dira sans doute que ce programme est l'antithèse de la Constitution, et que jamais le Congrès national n'eût consenti à s'y rallier, car enfin, si l'État est tout-puissant dans la triple sphère de l'enseignement, de la bienfaisance et du temporel du culte, que deviendront la liberté de la charité, la liberté d'enseignement et la liberté des communions religieuses, si solennellement proclamées en 1830? C'est aussi notre avis. Mais nous ne croyons pas qu'il faille s'en étonner, car jamais le libéralisme n'a représenté les idées de liberté et d'égalité modernes.

Il y a sous ce rapport d'étranges préjugés et d'inexplicables injustices. Tandis que les catholiques, les champions fidèles de la Constitution, sont accusés de rêver le retour des abus d'un autre âge, les libéraux, qui renchérissent sans cesse sur les théories impériales et orangistes, ont l'inappréciable avantage de passer

pour les amis du progrès; tandis qu'on fait des premiers, contre toute vérité, les artisans de la subordination de l'État à l'Église, on oublie que pour les seconds il faut que la puissance spirituelle soit soumise à la puissance temporelle : déplorable exemple de l'aveuglement que peut produire le travail des passions mauvaises ! Non, le libéralisme ne représente pas la liberté; tout l'en éloigne, au contraire, son origine, sa raison d'être, ses prédilections secrètes. Ce sont d'autres préoccupations qui l'ont enfanté. Nous avons à cet égard une conviction que nous allons justifier. Mais nous en avons une autre encore, c'est que le libéralisme n'a pas pris naissance sur le sol belge : il nous est venu de France, et voilà pourquoi il ne comprend rien ni au caractère ni aux traditions du pays. Il y a là un motif de plus pour élever à la hauteur d'un devoir de patriotisme la lutte contre ses envahissements.

Beaucoup croient et quelques-uns soutiennent que le libéralisme descend en droite ligne de la Révolution de 1789, et qu'il a assumé la tâche glorieuse de porter partout dans le monde le flambeau de ses doctrines. Erreur profonde qui n'est qu'un démenti jeté à l'histoire. Lorsqu'on étudie le grand mouvement de cette époque, tel qu'il se révèle dans la déclaration des droits de l'homme et surtout dans les cahiers des baillages, véritable expression des vœux de la France, on s'aperçoit immédiatement qu'il a été dominé par les principes que voici : division des pouvoirs, participation de la nation au gouvernement, institutions provinciales, respect des droits du citoyen, liberté et égalité. Qu'est-ce à dire, si ce n'est qu'il a voulu mettre un terme à l'arbitraire de la royauté dont l'abjection avait rendu le despotisme insupportable, poser des bornes à l'intervention de l'État, contrôler l'action du pouvoir, donner une sauvegarde aux intérêts privés, émanciper l'individu? Or, rien n'est moins contraire que ces principes-là aux préceptes du christianisme, qui a placé les droits de la conscience au-dessus des volontés des souverains, et qui a tracé d'impérieux devoirs tant aux rois qu'aux peuples. Aussi ne nous étonnons-nous pas qu'en 1848 l'*Univers* s'écriât : « M. de Lamartine a dit que la » Révolution française était un écoulement du christianisme. » Cette parole est vraie : nous l'avions prononcée avant lui. » Son symbole a profité depuis lors à l'Église, partout où elle a été opprimée; il lui sert dans les pays protestants ou schismatiques contre les Églises d'État, comme dans les pays catholiques contre les partis hostiles qui lui disputent une place au soleil. Comment con-

tester, en effet, que la liberté est le premier besoin et le premier intérêt de l'Église, que toujours ses ennemis la lui ont refusée, mais que 1789 la lui a accordée, par cela même qu'il a consacré la liberté générale?

Ce qui a donné lieu sur ce point à beaucoup d'appréciations erronées, c'est qu'on a confondu les principes de 1789 avec ceux des libéraux de toutes les nuances, qui ont écrit, dans un but facile à saisir, cette date sympathique sur leur drapeau, et qu'on en a conclu que la Révolution française, c'était le libéralisme. Cette confusion s'explique aisément, car, peu de temps après que la Révolution avait fait entendre ses solennelles affirmations, le libéralisme descendit dans l'arène pour en enrayer le mouvement et en contrarier les résultats. Dès 1790, il obtenait un premier triomphe par la *Constitution civile du clergé*, qui fut le signal de la réaction contre les principes de 89. Précisons donc ce qu'est le libéralisme.

Avant la Révolution, il y avait en France la royauté et, au-dessous d'elle, la noblesse. Les autres classes de la nation, on n'en tenait guère compte, si ce n'est pour la levée des impôts. Sans doute, des hommes sortis des derniers rangs de la société s'étaient exceptionnellement élevés aux premières fonctions de l'État, et Louis XIV avait eu Colbert pour ministre. Mais l'influence et la considération sociales, mais les priviléges, mais l'armée, l'administration et la diplomatie, tout rentrait dans le patrimoine de la noblesse. Petit à petit pourtant, en face de la royauté et de la noblesse, avait grandi une autre classe, enrichie par le commerce et l'industrie, puissante par l'influence que donnent l'intelligence et le talent; nous voulons parler de la bourgeoisie. La bourgeoisie avait compris que la noblesse, déjà fort amoindrie par la politique de la royauté, avait signé sa déchéance dans les petits soupers de la Régence, et dans les boudoirs de madame de Pompadour et de madame Dubarry. Plus nombreuse qu'elle, elle forma le dessein d'avoir à son tour la prépondérance politique et de gouverner sans partage. Sa longue humiliation lui ayant rendu toute supériorité sociale odieuse, elle se sentit éprise du désir de ne rien admettre au-dessus d'elle, de tout rabaisser à son niveau, d'être à elle seule la nation et la société. Le libéralisme vint au monde pour défendre les prétentions de la bourgeoisie et tâcher de faire prévaloir sa souveraineté : telle est sa première origine.

Il en a une autre encore. Lamartine a dit un jour que le libéralisme était « la philosophie aux affaires, » et cela est vrai dans le

sens altéré qu'il attachait à ce mot de philosophie. Vers la fin du XVIIIe siècle, le rire impie de Voltaire avait passé sur les lèvres de la bourgeoisie, et la haine qu'il avait vouée au catholicisme s'était emparée de son âme. Aussi, à peine élevée à la vie publique, elle résolut de donner satisfaction à cette haine. Elle avait, du reste, pour le faire, un second motif. Elle s'était dit que le vieil ordre de choses reposait sur l'alliance de l'autel et du trône, et comme cet ordre de choses la condamnait à une sorte d'ilotisme politique, elle vit dans l'influence de l'autel une ennemie dont son intérêt lui commandait de se débarrasser. Jalouse de toute autorité autre que la sienne, elle voulut régner dans l'ordre moral comme dans l'ordre social, dans l'ordre des idées et des croyances comme dans l'ordre politique. L'indépendance de l'Église l'effraya. Sa hiérarchie si fortement constituée, sa discipline si ancienne et si respectable, ses dogmes qui sont des solutions pour tous les problèmes, lui firent craindre son ascendant sur les esprits et redouter qu'elle n'en usât pour rétablir un régime qu'elle maudissait. De là pour elle, une double cause d'hostilité contre le catholicisme, hostilité à laquelle le parti libéral servit également d'organe.

Nous n'assignons donc pas au libéralisme une origine unique. A notre sens, il est issu de deux pensées : la première, d'assurer la suprématie de la bourgeoisie; la seconde, de faire passer dans les lois l'incrédulité haineuse du siècle dernier. Voilà pourquoi il a préconisé dans les pays constitutionnels tout système électoral consacrant la prééminence des classes moyennes, pourquoi aussi il a appliqué son action constante à poser des entraves à la liberté de l'Église. Ce n'est pas la représentation des diverses classes de la société ou celle des intérêts, ce n'est pas non plus la séparation loyale des deux puissances qu'il veut, car il personnifie l'exclusivisme d'une caste et l'intolérance d'une doctrine philosophique. Fils du XVIIIe siècle, il cherche à réaliser ce qu'il appelle la sécularisation, c'est-à-dire la subordination de l'Église à l'État : tout son plan s'est trahi, comme nous le disions plus haut, dès ses premiers pas dans la vie, par la *Constitution civile du clergé*.

On se trompe donc grossièrement, lorsqu'on s'imagine que le libéralisme est le champion de la liberté. Sans doute, il en a besoin pour lui-même, et il la réclame avec bruit pour ses idées et la défense de ses intérêts. Mais il ne saurait la vouloir pour autrui, il n'a pas pour dogme la liberté en tout et pour tous. Ceux qui lui attribuent gratuitement les larges et généreuses maximes qui lui

sont toujours demeurées étrangères, se sont souvent demandé avec étonnement pourquoi il se montrait le plus fervent apôtre de la centralisation, et ils n'ont pu trouver de solution à cette difficulté. Mais dès qu'on admet que le libéralisme se distingue par les caractères que nous venons d'indiquer, on comprend ses tendances centralisatrices, et l'on ne tarde pas à reconnaître qu'elles se lient intimement à l'accomplissement de ses projets. Comment nier, en effet, que la prééminence de la bourgeoisie, c'est-à-dire le despotisme d'une classe, et la lutte contre l'Église, c'est-à-dire la prépondérance de l'État au détriment de la liberté religieuse, constituent l'une des formules les plus audacieuses de la centralisation?

Qu'on veuille le remarquer d'ailleurs, les classes moyennes ont peur de l'ancienne aristocratie et de l'ancien clergé qu'elles soupçonnent de vouloir reconquérir leur position privilégiée d'autrefois, et, afin de les réduire à l'impuissance, elles cherchent à fortifier le gouvernement où elles siégent, dans l'espoir d'en rester plus aisément maîtresses. D'autre part, elles ne se dissimulent pas qu'en face d'elles se dresse dans ce siècle le peuple, et qu'une secte redoutable dit au peuple que c'est à lui que reviennent fortune, honneurs et pouvoir. Cette secte redoutable se nomme la Révolution, et elle ne cesse de faire appel à tous les instincts pervers de la nature humaine pour entraîner les masses au renversement de toute autorité et au bouleversement de l'ordre social. Le libéralisme ne voit d'autre moyen de les contenir, — moyen bien inefficace, — que d'affaiblir toutes les forces libres du pays, de concentrer son activité entre les mains du pouvoir et de tout subordonner à l'initiative et à la surveillance du gouvernement. Sans doute, il vaudrait mieux, en recourant aux influences religieuses, éclairer le peuple et lui apprendre à accepter son sort, que de le condamner à ronger avec emportement un frein qu'il parviendra peut-être à rompre. Mais, nous l'avons déjà dit, les classes moyennes, indifférentes quand elles ne sont pas impies et rangées sous la bannière du libre examen, travaillent bien plus, ne serait-ce qu'en conspuant le prêtre, à saper les fondements de l'Église qu'à étendre son empire bienfaisant sur les âmes.

Ainsi, prépondérance de la bourgeoisie, soumission de l'autorité religieuse à l'autorité civile, et, comme conséquence, développement de la centralisation, tels sont les traits distinctifs par lesquels, ès sa naissance, s'est révélé le libéralisme. En France, où il a vu e jour, il est resté fidèle jusqu'à cette heure au culte de ses

jeunes années. De la France, il s'est successivement répandu dans presque tous les pays de l'Europe; il a formé les chartistes en Angleterre, les progressistes en Espagne et en Portugal, les centralisateurs en Autriche, et partout il a conservé intacte sa foi première.

La Belgique, plus qu'aucune autre nation, s'est ressentie de son invasion malfaisante. Sa réunion à la France, sous la République et l'Empire, lui a été fatale sous ce rapport comme sous bien d'autres : le libéralisme y a altéré le caractère national, effacé le souvenir des vieilles traditions, et semé un esprit de discorde et d'impiété. Si encore, après 1815, on était parvenu à réagir contre lui! mais il avait pris pied dans le pays, et, aidé des réfugiés bonapartistes et de la mauvaise presse française, il ne devait plus cesser d'y étendre ses ravages.

On put déjà s'apercevoir, sous le gouvernement des Pays-Bas, des progrès qu'il avait faits. La Belgique s'était, à toutes les époques de son histoire, distinguée par deux grands caractères, l'attachement à la foi et à la liberté, et la bonne intelligence de toutes les classes de la nation, qu'unissaient une sympathie et une bienveillance mutuelles. La noblesse n'y avait aucun mépris pour la bourgeoisie et le peuple; la bourgeoisie et le peuple, aucune envie contre la noblesse. Celle-ci était profondément imprégnée de l'esprit national : on l'avait vue au XVIe siècle, et lors de la révolution brabançonne, prendre la direction du mouvement populaire; s'occupant activement des affaires du pays, elle avait toujours respecté les droits et les priviléges des villes et des campagnes. L'affaiblissement du premier de ces caractères apparut sous le régime hollandais; l'altération du second ne devint sensible qu'un peu plus tard. Aux États-Généraux, la plupart des députés belges, et parmi eux, leurs chefs, MM. Dotrenge et Reyphins, se montrèrent empressés de sacrifier la liberté à leurs défiances religieuses. On connaît les mesures du roi Guillaume contre la liberté d'enseignement : ils y applaudirent, ils acclamèrent l'érection du *Collége philosophique*, et ils appelèrent le prince persécuteur le monarque le plus éclairé de l'Europe. « Le gouvernement, disait M. Reyphins, » ne doit pas se borner à surveiller l'instruction publique, mais il » doit encore la diriger. Il doit avoir soin que les jeunes gens » soient instruits dans de bons principes, dans des principes con- » formes à nos mœurs et à nos institutions. Voilà mon opinion sur » l'instruction publique et les mesures du gouvernement, et j'es-

» père que ce sera pour la dernière fois que nous aurons à dis-
» cuter de tels objets. » M. Dotrenge se prononçait dans le même sens, en assaisonnant ses discours de sarcasmes et de craintes chimériques à l'égard du jésuitisme, l'épouvantail dont on se servait alors pour tromper les simples.

Pourtant, en dépit de cette attitude de leurs députés, les Belges étaient restés en grande majorité les amis décidés de la liberté en même temps que les enfants soumis de l'Église. Le despotisme hollandais leur parut de jour en jour plus odieux : bientôt la réprobation qu'il excitait, devint tellement générale, qu'une petite fraction de libéraux, à l'âme élevée et au cœur honnête, suivant l'impulsion de l'opinion publique, s'unirent aux catholiques et firent avec eux la Révolution de 1830.

Mais la plupart la déplorèrent et la considérèrent comme une victoire remportée, non pas seulement sur l'orangisme, mais aussi sur le libéralisme. Rien ne le prouve mieux que leur conduite au Congrès national, où ils lui disputèrent une à une ses conquêtes. Ils y formaient une minorité de 60 membres, et tous protestèrent contre les libertés qu'il s'agissait d'inscrire dans la Constitution, tous demandèrent instamment le maintien de la plupart des entraves qu'y avait apportées le roi Guillaume. La liberté d'enseignement surtout y fut l'objet de leurs antipathies les plus vives. M. Dams s'éleva contre elle, M. Séron contre la liberté d'association, M. de Smet les combattit toutes deux. La liberté religieuse ne trouva pas même grâce devant eux. « Il faut, disait M. Defacqz, que la
» puissance temporelle prime et absorbe en quelque sorte la puis-
» sance spirituelle. » Quiconque relit aujourd'hui les discussions du Congrès, demeure frappé de l'aversion qu'y témoigna le libéralisme pour la liberté, et du peu de succès qu'il y obtint. La Constitution ne fut donc pas son œuvre, puisqu'il la condamna par ses discours et par ses votes. Comment admettre dès lors qu'il consente à en accepter aujourd'hui l'application et les conséquences ?

Son histoire, depuis 1830, ne permet pas de le penser. La défaite éclatante qu'il avait essuyée au Congrès, et le peu de faveur que son opposition avait rencontré parmi les populations reconnaissantes envers l'Union des grandes choses qu'elle avait faites, sans le décourager et sans lui enlever l'espoir d'un retour de fortune, lui firent comprendre néanmoins la nécessité de la prudence. Comptant sur le temps pour effacer peu à peu les grands souvenirs

de la Révolution, il résolut de différer toute nouvelle campagne, et se promit bien, quand l'heure du combat lui paraîtrait venue, de modérer d'abord ses prétentions, pour ne les dévoiler complétement qu'après les premiers succès.

Pendant les dix premières années qui suivirent notre régénération politique, il se garda bien de tenter sérieusement de rompre l'Union, soit dans les Chambres, soit dans les comices électoraux. Il se borna à soutenir ses doctrines par la presse, par les journaux orangistes, d'une part, et, d'autre part, par l'*Indépendant*, qu'il fonda en 1832. C'était le meilleur parti qu'il pût prendre pour ramener insensiblement les esprits à lui. La presse, en effet, en élevant chaque jour au foyer domestique une voix qui demeure sans contradicteurs, réussit d'autant plus facilement à y faire des prosélytes, qu'elle y rencontre d'ordinaire pour complices l'ignorance et la médiocrité intellectuelle.

Vers 1840, le libéralisme exclusif, étant parvenu à réunir dans une pensée commune les vaincus du Congrès et la plupart des libéraux unionistes, crut le moment propice pour engager la bataille. Deux députés prirent la direction des hostilités, M. Devaux, l'un des déserteurs de l'Union, et M. Verhaegen, l'un de ses constants adversaires : le premier fut le théoricien, le second, l'homme d'action de la coalition.

M. Devaux se servit de la tribune et de la presse pour fomenter la guerre. A la Chambre comme dans la *Revue nationale*, il préconisa les gouvernements de parti, et ne négligea rien pour rendre désormais impossible toute conciliation entre les deux grandes opinions qui divisent le pays. Imbu des maximes du doctrinarisme français, il personnifia la passion de la domination et les tendances centralisatrices du libéralisme.

M. Verhaegen employa sa rare activité à lui donner une forte organisation. Déjà, en 1835, il avait fondé l'Université de Bruxelles, d'où devait sortir ce qu'on a appelé depuis la milice de l'avenir. Bientôt après, il s'attacha à faire de la Maçonnerie une institution politique et à constituer de tous côtés des associations électorales permanentes. Il représenta plus spécialement le côté antichrétien du libéralisme : toutes les œuvres qu'il fonda reçurent et conservèrent l'empreinte de son impiété.

Il est impossible de prétendre que l'alliance de MM. Devaux et Verhaegen, et, avec eux, des deux fractions libérales, se soit contractée sur le terrain constitutionnel. La rupture de l'Union eût

été sans objet, si les libéraux unionistes avaient voulu demeurer fidèles à leurs convictions de 1830. Pourquoi, en effet, dans ce cas, se seraient-ils séparés de leurs alliés et réconciliés avec leurs adversaires de la veille? M. Verhaegen, du reste, qui fut, depuis cette époque, l'agitateur du parti libéral, qui contribua le plus puissamment à l'avénement du cabinet du 12 août et qui le soutint pendant toute sa durée, n'a pas dissimulé sa répugnance profonde pour les conquêtes de la Révolution : « Je n'ai pas pris part à » l'Union, a-t-il dit, qui s'est formée entre les libéraux et les ca- » tholiques en 1829; je n'ai pas même, je le dis ouvertement, été » partisan de la révolution de 1830, par la raison que je prévoyais » que cette Union, et par suite cette révolution, ne devaient tour- » ner qu'à l'avantage des catholiques, et que les libéraux feraient » en cela un véritable métier de dupes, *et les événements sont venus* » *confirmer mes prévisions* (1). » Il est donc vrai de dire que le libéralisme en 1840 redevenait tout entier ce qu'il était en 1828, ce qu'il avait été et ce qu'il est resté partout, l'adversaire de la liberté des catholiques.

Le parti libéral, organisé sur toute la surface du pays, enhardi par de brillants succès électoraux, et près d'atteindre la majorité dans les Chambres, songea à formuler une déclaration de principes. M. Verhaegen réunit à cet effet le Congrès de 1846. Ce Congrès, dont la présidence fut conférée à M. Defacqz, le chef des dissidents de 1830, rédigea « le programme du libéralisme belge, » qui réclamait, entre autres choses, la réforme électorale par l'abaissement successif du cens jusqu'aux limites fixées par la Constitution et l'organisation d'un enseignement public à tous les degrés, avec exclusion du prêtre de l'école à titre d'autorité. La première de ces mesures avait pour objet, en établissant une inégalité révoltante entre les villes et les campagnes, d'assurer dans les élections la suprématie des classes moyennes des villes; la seconde était destinée à écraser l'enseignement du clergé. Le Congrès émit de plus un vœu en faveur de l'affranchissement du clergé inférieur, « dont la constitution civile, dit-il, était impunément » violée, » comme si l'Église n'était pas chez nous séparée de l'État, comme si le respect de son indépendance n'impliquait pas le respect de la hiérarchie! C'était donc la situation de 1825 que ce programme voulait rétablir ; à l'imitation du roi Guillaume, il

(1) Séance du 27 novembre 1856. *Ann. parl.* 56-57, p. 153.

tendait à la suppression de l'enseignement libre et à la création d'une *Église belgique*. Et pourtant, quelque audacieux qu'en fussent les patrons, ils n'osèrent encore divulguer tous leurs projets. Deux choses demeurèrent à l'abri de leurs atteintes : la charité et le culte. Cette abstention ne devait pas être longue.

Du Congrès de 1846 et de l'agitation qu'il provoqua, sortit le ministère du 12 août 1847. Dans ce ministère siégeait M. Frère qui avait autant que M. Devaux la passion de la centralisation, autant que M. Verhaegen la haine du catholicisme, et qui ne tarda pas à compléter le programme du Congrès libéral. Il ne s'agit plus seulement de remettre entre les mains de l'État l'enseignement, mais encore la bienfaisance et le culte. On réserva les réformes relatives au culte pour les dernières, parce qu'elles étaient les plus difficiles à introduire et les plus propres à blesser les consciences catholiques. Mais on fit la loi sur l'enseignement moyen, et l'on augmenta le budget de l'enseignement primaire, afin d'opposer, comme le disait M. Rogier, au monopole de la liberté le monopole de l'État; on interdit en outre, par voie de circulaires et d'arrêtés, les fondations charitables. A la vue d'un tel spectacle, les derniers partisans de la Hollande comprirent que l'orangisme n'avait plus de raison d'être, et qu'ils pouvaient en masse se rallier à la *politique nouvelle* qui leur accordait plus qu'ils n'avaient jamais osé espérer; et l'on entendit leur principal organe, le *Messager de Gand*, s'écrier : « L'Union catholique belge n'existe plus; les griefs » de 1830 sont percés à jour; les fictions constitutionnelles du » Congrès ont disparu (1). » N'oublions pas que le libéralisme avait reçu du ministère une autre satisfaction encore. En vertu de la réforme électorale de 1848, les villes avaient obtenu 31 électeurs et les campagnes 14 seulement sur 1,000 habitants : disproportion inique, qui consacre l'ostracisme politique des populations agricoles au profit des classes moyennes de nos grandes localités.

Le pays s'émut de cette politique réactionnaire; au bord de l'abîme, il comprit que c'était le grand fait de 1830 qu'elle voulait effacer de nos annales, et il renversa le ministère qui la pratiquait. Cinq ans se passèrent. Le libéralisme, irrité de voir que son œuvre restait inachevée, et que ses successeurs pouvaient chaque jour davantage s'appuyer sur le concours empressé de l'opinion, imagina, pour mettre fin à cette situation, de recourir à la violence

(1) Numéro du 8 juillet 1850.

de la rue, et, du haut de la tribune législative, il souffla l'émeute. Le succès couronna ses détestables efforts. Le pouvoir lui fut rendu. Il reprit alors le programme de M. Frère, il en poursuivit l'application avec une activité d'autant plus grande que sa patience était lassée. Après avoir supprimé la liberté de la charité et la liberté de la chaire, et posé au développement de l'enseignement libre de nouvelles entraves, le ministère de 1857 annonça qu'il s'occupait du culte, et que bientôt il pourrait soumettre au Parlement les mesures qui le concernaient : dans la question des cimetières, il a déjà fait connaître son système; dans celle des fabriques d'église, il l'a laissé pressentir. C'est ce qui explique le caractère de plus en plus antichrétien qu'il imprime depuis quelque temps à ses actes. Il a toujours été animé des intentions hostiles dont les plus aveugles sont frappés aujourd'hui. Seulement, étant obligé, par les exigences et la marche naturelle des réformes entreprises, de porter enfin la main sur le culte, il a dû laisser tomber tout à fait le masque dont pendant longtemps il avait cherché à s'affubler.

Nous connaissons donc maintenant toutes les volontés du libéralisme belge et nous pouvons dire que, parti centralisateur et même révolutionnaire à son heure, ennemi déclaré de l'Église, fils du libéralisme français et frère du libéralisme orangiste, il est l'audacieuse antithèse de l'histoire du pays et de sa Charte constitutionnelle, de ses traditions anciennes et de ses institutions modernes. M. Laurent l'a reconnu naguère : « En 1830, a-t-il dit, les » jeunes libéraux crurent que la liberté avait dans le sens catho- » lique le sens que l'usage habituel lui donne. Une expérience » chèrement payée a ouvert les yeux au parti libéral. *Il a fini par* » *se rallier tout entier aux principes de la minorité du Congrès* (1). » Les catholiques s'étaient fatigués à dénoncer au pays, avant M. Laurent, cette grande abjuration. Mais l'aveu d'un adversaire est toujours précieux : c'est à ce titre que nous le consignons ici. En vain M. Devaux a-t-il, du haut de son arrogance doctrinaire, condamné l'imprudent allié qui n'a pas su taire la vérité. Les actes du libéralisme ont une éloquence supérieure aux protestations de M. Devaux.

On se demandera sans doute comment ce système d'importation étrangère a pu réunir deux fois la majorité des suffrages du pays, en 1848 et en 1857. C'est que, pour ses propagateurs, le triomphe

(1) *L'Église et l'État.*

peut s'acheter à tout prix. A quels moyens, en effet, n'ont-ils pas eu recours pour l'obtenir! Ils ont partout fomenté des inimitiés et suscité des défiances; ils ont excité la jalousie de la bourgeoisie contre la noblesse et le clergé; ils ont jeté le sarcasme au culte et lancé l'outrage contre le prêtre qu'ils ont accusé d'une cupidité insatiable; ils ont fait usage du mensonge historique et de la calomnie contemporaine; à l'exemple des libéraux de 1825 qui criaient au jésuitisme, ils ont représenté les catholiques comme étant les partisans de l'ignorance et les défenseurs attardés de la dîme, de la mainmorte et du privilége. Ils ont fait plus : ils ont emprunté à la France ses romans immoraux et ses pièces de théâtre immondes : ils s'en sont servis pour démoraliser nos populations, et, non contents du travail souterrain des Loges, ils ont ouvert les chaires de l'Université libre et les cours publics de nos villes aux disciples de la démocratie révolutionnaire. Tout cela pourtant n'eût pas suffi à leur assurer la victoire : il leur a fallu en outre, en 1848, le secours de la révolution étrangère, et, en 1857, celui de la sédition populaire.

Et le libéralisme serait le parti de l'ordre et de la liberté, le parti du progrès! Et il serait un parti national!

Jamais le corps électoral ne l'a pensé, quand il a été appelé à émettre un vote réfléchi. Après 1857 comme après 1848, à chaque élection, il a renforcé l'opinion conservatrice dans les Chambres. Confiants dans cette loi de notre histoire, les catholiques attendaient avec une légitime impatience les élections de 1863. Elles devaient, en effet, répétons-le, constituer de la part du pays un jugement porté sur l'ensemble de la politique ministérielle qui avait achevé de se dessiner dans la dernière session. Voilà pourquoi nous devions commencer par la retracer, afin de montrer ce qu'il a entendu condamner ou approuver par ce jugement.

III

Le cabinet, au reste, ne se méprenait pas sur la signification que devait avoir l'épreuve électorale, car il n'avait rien négligé pour faire pencher la balance en sa faveur.

Dès l'ouverture de la session de 1862-63, il s'était proposé, d'une

part, de travailler à la réconciliation du libéralisme bruxellois, et, d'autre part, de préparer diverses mesures qui, soumises à la veille des élections au vote des Chambres, lui paraissaient de nature à recevoir de l'opinion publique le plus sympathique accueil.

Un événement inattendu aplanit les obstacles qu'aurait probablement rencontrés la réalisation du premier de ces projets. Le 8 décembre, mourut, à Bruxelles, M. Verhaegen.

La vie de M. Verhaegen, consacrée tout entière à ruiner dans le cœur de nos populations l'amour de nos institutions nationales et l'attachement à l'Église, a été aussi utile au libéralisme exclusif que funeste au pays. Esprit retors et fécond en ressources, M. Verhaegen avait une âme sans élévation et un caractère sans noblesse. Grand comédien, il affectait les allures vulgaires et les formes de langage incultes du tribun, mais il ne réussissait à en usurper ni les élans d'âme ni la chaleur d'enthousiasme. Toute délicatesse de conscience lui était étrangère : pour lui, la fin justifiait les moyens; il inventa successivement tous les griefs cléricaux; il semait volontiers le scandale dans les discussions parlementaires; il croyait, avec Voltaire, à l'efficacité du mensonge, et il en usait effrontément : jamais l'on ne put croire à la sincérité de ses actes ni de ses paroles. Mais il faut lui rendre une justice : son activité était prodigieuse : grand-maître de la Maçonnerie, président de l'*Association libérale* de la capitale, administrateur-inspecteur de l'Université libre, il mit ces trois grandes forces, dont il était l'âme, au service du libéralisme, et s'attacha à en faire la triple expression du mouvement anticatholique en Belgique. Il témoignait un souverain mépris pour les dignités vaines, et il refusa la décoration de l'Ordre de Léopold : il y voyait un moyen de conserver à Bruxelles une popularité qu'il jugeait indispensable au succès de ses desseins. En réalité, nul n'avait moins de désintéressement, nul n'était plus ambitieux que lui. Sa préoccupation constante, c'était d'assurer au parti libéral la prépondérance, d'en devenir lui-même le chef, et d'arriver ainsi à être le citoyen le plus influent du pays. Il le prouva bien après 1848 et après 1857. A ces deux époques, son dédain des grandeurs ne l'empêcha pas de se faire nommer président de la Chambre, et de prétendre à la direction des affaires publiques. Le caractère altier de M. Frère se roidit en 1859 contre ses exigences, et de là surgit, entre l'auteur des émeutes de mai et ceux qui en avaient recueilli les fruits, une inimitié d'autant plus profonde qu'elle avait pour cause des froisse-

ments d'amour-propre. Nous n'interviendrons pas dans cette querelle de famille, mais nous ne pouvons pourtant nous empêcher de dire que l'ingratitude du ministère ne nous étonne pas : c'est le privilége, en effet, de l'orgueil doctrinaire d'étouffer dans le cœur qu'il a envahi tout sentiment généreux et de le fermer à la reconnaissance. M. Verhaegen, profondément ulcéré, s'était mis à la tête du jeune libéralisme, et le cabinet redoutait tout des effets de sa colère, lorsque sa mort le délivra des inquiétudes qu'elle lui donnait. Cette mort fut digne de sa vie. Revenant d'Italie où il avait signé un traité d'alliance avec les Loges lombardes, le respect humain lui fit jouer jusqu'à sa dernière heure le rôle qu'il avait choisi : il refusa les suprêmes consolations de l'Église. Des pleurs impies furent répandus sur son cercueil : dans les oraisons funèbres qu'ils prononcèrent tour à tour, les délégués de l'*Association libérale,* de l'Université libre et de la Maçonnerie s'entendirent pour déployer contre le catholicisme un luxe de haine qui a dû ouvrir les yeux les plus résolus à ne pas voir.

Avec M. Verhaegen, disparaissait la principale entrave à la fusion, à Bruxelles, des diverses nuances du libéralisme, ou plutôt du libéralisme et du radicalisme. Le cabinet comprit que c'était pour lui une occasion unique de l'obtenir à des conditions avantageuses, car il était à présumer que l'*Association libérale,* étourdie de la perte qu'elle venait de faire, se montrerait conciliante. Afin de faciliter les négociations, les ministres renoncèrent aux reproches acerbes qu'ils aimaient à prodiguer à l'extrême gauche, et ils lui promirent la prompte discussion des lois qu'elle réclamait avec impatience. Ces concessions eurent l'effet espéré. La réconciliation se fit, et l'*Association libérale* consentit à patronner toute la liste des députés sortants, dont la plupart appartenaient à la scission. Nous ne croyons pas, quant à nous, à la durée de cette entente; nous sommes convaincu que les divisions qui avaient éclaté à Bruxelles avaient leur raison d'être dans une opposition de principes, et que, fatalement, elles renaîtront. Déjà on a pu en apercevoir les premiers symptômes. Mais, quel que soit le sort que l'avenir fasse à cette prévision, il est incontestable que la trêve qu'on était parvenu à conclure constituait pour le ministère une victoire signalée, non pas seulement parce que ses candidats auraient probablement échoué à Bruxelles, si l'*Association libérale* avait persisté à les repousser, mais aussi parce que les dissensions du libéralisme dans la capitale l'affaiblissaient dans les provinces.

Ce bonheur ne fut pas le seul qui arriva au cabinet vers la fin de la session. Les longs efforts de notre diplomatie pour déterminer toutes les puissances à concourir au rachat du péage de l'Escaut, avaient enfin abouti au mois d'avril. Quelques jours après, les traités qui en réglaient le remboursement et la suppression furent soumis aux Chambres, et celles-ci ne tardèrent pas à les voter à l'unanimité : c'est ainsi qu'après plusieurs siècles d'attente, la liberté de l'Escaut cessait d'être un rêve. Le ministère, — dont le seul mérite, en cette circonstance, avait été de continuer l'œuvre de ses prédécesseurs, — s'empressa de s'en faire un titre à la confiance publique. Dans l'espoir de se la concilier tout à fait, il dota en outre le pays d'une nouvelle série de travaux publics, et il déposa un projet de loi faisant droit en partie aux réclamations d'Anvers.

Tels furent les événements imprévus et les mesures préparées de longue main, sur lesquels le cabinet comptait pour contre-balancer son impopularité croissante. De petits moyens lui servirent même à la combattre. Nous n'en rappellerons que deux. L'avant-veille des élections, il nomma ministre d'État le prince de Ligne, pour se donner vis-à-vis du pays le bénéfice d'un accord apparent avec l'honorable président du Sénat. D'autre part, il fit publier dans toutes les communes son apologie sous forme de circulaire envoyée aux gouverneurs, imitant en cela l'exemple condamnable que venait de donner le premier ministre d'un souverain despotique, M. de Persigny. Ajoutons que le concours de la Maçonnerie lui était assuré : depuis plusieurs mois, le Grand-Orient de Bruxelles, sur un rapport de M. Van Humbeeck, avait décidé, comme en 1854, qu'il y avait lieu pour lui de s'occuper de politique (1).

Mais rien ne pouvait sauver l'opinion libérale. La longue suite de ses violations de droits et de ses actes attentatoires à la liberté avait indigné le pays. Il devait en majorité se prononcer contre elle.

Les élections eurent lieu le 9 juin. Toutes les provinces étaient appelées à rendre leur verdict sur la politique ministérielle, en nommant les unes des sénateurs, les autres des représentants. Les provinces de Brabant, d'Anvers, de la Flandre occidentale, de Namur et de Luxembourg devaient renouveler la moitié de la Chambre ; celles de la Flandre orientale, de Hainaut, de Liége et de Limbourg, la moitié du Sénat. Les premières ont élu 34 députés catholiques et 25 libéraux ; les secondes, 14 catholiques et 14 libé-

(1) *Journal de Bruxelles* du 5 avril 1863.

raux, indépendamment de deux candidats, le prince de Ligne et M. Harou, qu'il est difficile de classer, mais qui semblent plutôt appartenir au parti conservateur.

Le résultat matériel des élections présente donc pour l'opinion catholique une grande importance, et elle a le droit de s'en réjouir. Mais le résultat moral en est surtout significatif. Le chef du cabinet, M. Rogier, ministre des affaires étrangères, ne fut pas renommé : n'osant maintenir sa candidature à Anvers, dont il était le représentant depuis plusieurs années, il était allé la poser à Dinant, mais il y a essuyé une défaite éclatante (1). A côté de lui, l'un des hommes les plus considérables du libéralisme, un ancien membre du Congrès national comme lui, le patriarche de la doctrine, M. Devaux, s'est vu retirer, par la ville de Bruges, le mandat que depuis trente-trois ans elle lui avait continué. Un autre ministre de 1857, M. de Vrière, n'a passé qu'au second tour de scrutin et à une très-faible majorité. Un des soutiens les plus dévoués du cabinet, M. d'Hoffschmidt, nommé, l'avant-veille des élections, ministre d'État, et qui avait dirigé le département des affaires étrangères dans le cabinet du 12 août, a échoué à Bastogne. M. Vervoort, le président de la Chambre pendant la dernière session, et qui avait été élevé à ces hautes fonctions par la confiance de l'opinion libérale, s'était retiré de la lice en présence de la réprobation dont la population anversoise frappait toute candidature ministérielle; mais son ami, M. Loos, l'une des capacités du libéralisme, qui, pendant quinze ans, l'avait maintenu au poste de premier magistrat communal d'Anvers, faute d'avoir imité son prudent exemple, est allé, ainsi que MM. de Boe et de Gottal, grossir le nombre des vaincus. Enfin, et nous ne citons ici que les résultats les plus marquants, la ville de Louvain, en signe de protestation contre la loi sur les fondations de bourses, a élu un des professeurs les plus distingués de l'Université, M. Delcour. Il est vrai que, de leur côté, les catholiques ont perdu M. Mercier à Nivelles, et qu'ils ont à regretter la nomination par la ville de Gand de trois sénateurs libéraux. Mais, outre que ces deux échecs sont bien loin de

(1) Il est vrai que M. Rogier a été réélu député le 10 septembre par l'arrondissement de Tournay. Mais il importe de remarquer d'abord que M. Dupret, auquel il a succédé, était libéral, et ensuite que son concurrent, M. Louis Dumortier a obtenu 366 voix de plus que M. Dumon, et 552 de plus que M. Tondreau, les deux candidats catholiques à Tournay aux élections de 1857, les dernières où le parti conservateur était entré en lutte dans cette localité.

balancer les avantages qu'ils ont obtenus, il est bon d'observer qu'à Gand la liste ministérielle ne l'a emporté sur la liste de l'opposition que de quelques voix, tandis que dans la plupart des arrondissements qui ont donné la préférence aux candidats catholiques, la majorité a été imposante. C'est ainsi qu'elle a été à Anvers de 1,000 à 1,200 voix, à Louvain de 2 à 300, à Alost de près de 500, et que M. Rogier, à Dinant, a succombé avec une minorité de 150 voix. Ajoutons, pour rendre cette esquisse complète, qu'à Bruxelles, depuis longtemps la forteresse du libéralisme exclusif, une liste patronnée par les catholiques et une fraction de libéraux dissidents, auxquels les tendances centralisatrices du cabinet répugnent, a été près d'arriver au ballottage.

Telles ont été les élections. On peut, à notre sens, en résumer la portée dans les trois faits que voici : le premier, c'est que parmi les arrondissements où la lutte était engagée, là où les catholiques ont triomphé, ç'a été à une majorité écrasante, là au contraire où ils ont échoué, ç'a été à une très-faible minorité; le second, c'est que le libéralisme a perdu le président de la Chambre, M. Vervoort, et le chef de la gauche doctrinaire, M. Devaux, sans compter plusieurs de ses capacités de second ordre, MM. d'Hoffschmidt, Loos, de Boe et de Gottal; le troisième, c'est que le pays a nommé 48 représentants et sénateurs catholiques contre 39 libéraux et deux mixtes. En présence de ces trois faits, nous demandons en toute sécurité aux hommes de bonne foi s'il est possible de contester que le ministère ait subi une défaite humiliante ?

Qu'on veuille d'ailleurs avoir égard aux circonstances dans lesquelles cette défaite a été essuyée, et l'on ne pourra songer à en mettre l'importance en question. Si l'on considère, en effet, d'abord, que la plupart des gouverneurs et des commissaires d'arrondissement, ainsi que les deux tiers des bourgmestres sont libéraux, et que le parti conservateur s'est vu aux prises avec toutes les influences gouvernementales et administratives coalisées contre lui; en second lieu, que les populations agricoles, les plus sympathiques aux catholiques, sont bien moins représentées que les populations urbaines; enfin, que, le ministère actuel occupant le pouvoir depuis plus de cinq ans, et le libéralisme ne craignant pas, quand ses adversaires le possèdent, de recourir à l'émeute pour le reconquérir, les caractères faibles et les convictions chancelantes, aussi bien que les positions dépendantes qui ont des faveurs et des places à attendre du gouvernement, assurent à sa politique, en

dehors de ses amis naturels, un contingent nombreux de partisans; si l'on considère tout cela, disons-nous, si l'on n'oublie pas, en outre, que tout avait été mis en œuvre par le parti libéral, comme nous l'avons établi, pour conjurer un échec, on devra reconnaître que l'opinion doit être bien hostile au cabinet pour que les élections aient pu lui être défavorables. Ces élections sont donc pour nous la preuve irrécusable que, si l'égalité existait entre les villes et les campagnes, et s'il était donné au pays de se prononcer en pleine liberté, le libéralisme serait réduit à n'être plus qu'un parti d'opposition.

Mais quelle situation les élections ont-elles faite au ministère vis-à-vis des Chambres? Au Sénat, aucune majorité n'est bien dessinée : elle sera libérale ou conservatrice, suivant que le prince de Ligne, MM. Harou, Corbisier, de Labbeville et quelques autres voteront avec la gauche ou avec la droite ; mais l'on peut affirmer qu'aucune politique exclusive n'a la moindre chance d'y prévaloir. A la Chambre, la majorité libérale est encore de six voix; mais cette majorité compte dans son sein des hommes d'une modération de principes extrême, comme MM. de Brouckere, Pirmez et de Renesse, et d'autres dont les velléités d'indépendance ont maintes fois alarmé M. Frère et qui appartiennent plutôt au radicalisme, comme MM. Goblet et Guillery. Elle peut donc, à chaque instant, faire défaut au cabinet. Dans ces circonstances, il ne semble pas possible qu'il continue à gouverner sans renoncer à son programme et sans se résigner à n'être plus qu'un ministère d'affaires, et comme sa dignité lui interdit de conserver le pouvoir dans ces conditions, un seul parti lui reste à prendre : c'est de se retirer.

Quand on tient compte au surplus des exigences du régime parlementaire, cette conclusion paraît d'une évidence irrésistible. Remarquons-le bien, si le parti libéral dispose encore à la Chambre d'une majorité de six voix, c'est que la moitié des députés tient son mandat des élections de 1861, et qu'à cette époque, soit que les traces des émotions contagieuses n'eussent pas complétement disparu de tous les esprits, soit que le cabinet n'eût pas encore autant accentué sa ligne de conduite, un plus grand nombre de libéraux que de catholiques ont été élus. Mais est-il contestable que la majorité ministérielle était, en 1857, de 33 voix, et que depuis lors, elle n'a cessé de suivre une progression décroissante, indice d'une désaffection de plus en plus marquée? Est-il contes-

table que le pays tout entier a été appelé aux élections de cette année à rendre un verdict solennel, et qu'il a nommé 48 représentants et sénateurs catholiques contre 39 libéraux et deux mixtes? Et si tout cela ne l'est pas, l'est-il davantage qu'il a condamné la politique du gouvernement et, avant tout, son attitude dans la question de la liberté religieuse et dans la question d'Anvers? La main sur la conscience, chacun répondra négativement. Dès lors peut-on méconnaître que ce serait un audacieux défi jeté au corps électoral, organe des volontés de la nation, que de continuer l'application d'un système pour lequel, à une majorité indiscutable, il a témoigné une réprobation énergique? peut-on soutenir en toute hypothèse que l'on ne doit que le dédain, comme le font nos gouvernants, à une opposition qui compte 55 voix dans une Chambre de 116 membres?

On nous dira que la situation ne laisse pas que d'être difficile, les forces libérales dans le Parlement l'emportant encore à tout prendre sur les forces catholiques. Nous l'admettons volontiers. Mais ce qui ne peut, à nos yeux, laisser l'ombre d'un doute, c'est que le maintien du cabinet est impossible. Dès lors, il faudrait recourir à un ministère des centres, qui, comme celui formé en 1852 par M. H. de Brouckere, aurait pour mission de pacifier les esprits et de mettre un terme aux lois de parti que le libéralisme exclusif a successivement portées depuis six ans. Ne veut-on pas de cette solution, que l'on confie alors à un ministère d'affaires le soin de dissoudre les Chambres et de consulter une bonne fois le pays en dehors de toute pression gouvernementale, et sans que la passion politique soit excitée. Quant à nous, nous ne craignons pas ses arrêts, lorsqu'ils sont entourés de toutes les garanties de sincérité et de liberté désirables.

Il est possible qu'en dépit de la volonté nationale, le ministère cherche quelque temps encore à traîner une existence sans dignité: les doctrinaires ont la fièvre du pouvoir. Mais, nous le disons avec une conviction profonde, sa carrière militante est terminée; s'il voulait la prolonger, il échouerait peut-être à la Chambre, mais à coup sûr au Sénat et devant l'opinion publique. On doit donc considérer comme close la période qui date des émeutes du mois de mai 1857, et le moment est venu de rechercher quels seront pour le pays les résultats durables de ces événements.

IV

Ce qui imprime un caractère à jamais déplorable au mouvemen de 1857, c'est qu'il a été une atteinte aussi grave qu'irréparable à la marche régulière de nos institutions et à l'autorité des pouvoirs constitutionnels, c'est surtout que cette atteinte a été couronnée de succès.

Une loi votée dans ses dispositions essentielles par la Chambre a été retirée devant les exigences de l'émeute; un ministère soutenu par la représentation nationale a abandonné les rênes du gouvernement pour complaire à la violence populaire. Jusque-là nos populations s'étaient distinguées par une sorte de vénération pour la Constitution ; les villes comme les campagnes en acceptaient loyalement toutes les conséquences : c'était une arche sainte en face de laquelle les passions mauvaises elles-mêmes se croyaient frappées d'impuissance. Cette situation durait depuis la révolution de 1830 : elle était pour la Belgique une source d'admiration empressée de la part de l'Europe, et cette admiration, chaque jour, notre chère patrie semblait heureuse de la mériter davantage. Quel plus grand spectacle, en effet, une petite nation peut-elle donner au monde que celui de l'amour de la liberté la plus large et de l'ordre le plus sévère, que la pratique sincère de celle-là unie au respect scrupuleux de celui-ci? Mais, en 1857, le parti libéral n'a pas hésité à sacrifier la bonne renommée que s'était acquise la Belgique et qui constituait pour elle une précieuse force d'avenir. Désireux de reconquérir le pouvoir, il l'a obtenu en dehors des conditions régulières du gouvernement parlementaire, et l'on a vu la rue triompher du gouvernement, l'émeute de l'ordre, les prétentions des fauteurs de désordres des volontés de la représentation du pays, les passions du bon droit et de la justice.

Qu'une loi destinée à améliorer le sort des classes nécessiteuses, répondant par conséquent à un intérêt social des plus sérieux, ne puisse prendre place dans notre législation, c'est déjà en soi un grand mal; mais combien ce mal n'est-il pas plus grand encore, quand il ne s'accomplit qu'au prix de l'estime des nations étrangères, de la dignité du Parlement, du maintien de l'ordre, et de la

foi dans le développement normal des institutions ! On le nierait en vain, un quatrième pouvoir a manifesté son existence en Belgique en 1857 : ce quatrième pouvoir, c'est celui qui s'appelle la Révolution et qui a précipité à notre époque tant de peuples de l'Europe dans les hasards de la guerre civile et de l'anarchie la plus épouvantable. Il y a remporté une première victoire, et ce serait récuser le témoignage du bon sens et celui de l'histoire que de dire qu'il se contentera de ce succès, ou que tout au moins il ne cherchera pas à en obtenir de pareils, dès que les Chambres ou le gouvernement blesseront ses instincts pervers.

Arrive aux affaires, porté par l'opinion, un ministère catholique : les émeutes recommenceront. Et pourquoi pas? N'ont-elles pas réussi une première fois ? Et si l'on s'en est servi en 1857, pourquoi n'y aurait-on pas recours à l'avenir? Dira-t-on que nous exagérons ? Nous ne le pensons pas, mais faisons cette concession. Contestera-t-on tout au moins que, dès que ce ministère catholique soumettra au Parlement, non pas des lois de parti, mais des lois en harmonie avec les principes constitutionnels, et empreintes du large esprit de modération qui a présidé à la loi de 1842, on tâchera de les faire échouer de la même manière que la loi de la charité ? Sans doute, en supposant que le libéralisme tolère, sans provoquer de soulèvements populaires, l'avénement d'un cabinet conservateur, celui-ci pourra éviter les dangers que nous signalons en s'en tenant au rôle effacé des ministères d'affaires. Mais alors il sera contraint d'appliquer des lois que sa conscience réprouve, et de laissér à l'état de projets celles qu'il croit utiles au pays. De telle sorte que, grâce aux événements de 1857, l'action comme l'abstention, de sa part, pourront être fécondes en résultats également funestes.

M. Frère faisait récemment à la droite le reproche que voici : « Maintes lois, lui disait-il, ont été dénoncées au pays comme » constituant des atteintes à la religion, à la propriété, à la famille. » Tous les droits étaient en péril, la société était menacée ! Revenus » au pouvoir, vous êtes-vous empressés de rapporter ces lois, » contre lesquelles vous aviez formulé l'anathème ? Vous avez » humblement accepté et exécuté ces lois, et depuis ce jour votre » décadence a commencé : on ne vous croit plus (1). » M. Frère n'a pas vu que, par ces paroles, il prononçait la condamnation du

(1) Séance du 7 mai 1863. *Ann. parl.*, p. 862.

parti libéral. Oui, le ministère De Decker n'a pas rapporté toutes les lois importantes dues à l'initiative du cabinet du 12 août. Nous n'avons pas à l'en justifier, bien que sa conduite puisse s'expliquer par des considérations qui ne manquent pas de valeur. Mais, enfin, il a voulu, par la loi de la charité, mettre un terme à la jurisprudence administrative inaugurée en matière de fondations charitables par M. de Haussy. Et qu'a-t-on fait de cette loi? Encore une fois, les émeutes de 1857 sont là pour répondre. Et c'est M. Frère qui fait aux catholiques un grief du maintien des *lois contraires à la religion et à la propriété,* alors qu'ils n'ont eu d'autre mobile, en agissant ainsi, que de préserver le pays des troubles et des désordres où ses amis et lui seraient prêts à le jeter! Et si cette crainte pesait sur le cabinet De Decker dès avant 1857, combien ne pèsera-t-elle pas davantage encore sur tout cabinet catholique à l'avenir?

Est-ce à dire qu'à notre avis, le parti conservateur doive refuser le pouvoir, lorsqu'il sera appelé par la volonté nationale à l'exercer? Est-ce à dire même que, dans notre pensée, il doive, après l'avoir accepté, se condamner à l'inaction et se borner à imposer une halte au libéralisme, sans chercher à en réparer les fautes et sans donner satisfaction aux intérêts en souffrance? Dieu nous garde de le croire et de le dire! Ce serait, de sa part, trahir la confiance publique et les grands devoirs que lui tracent ses convictions et son patriotisme. Nous croyons, au contraire, qu'il devra s'empresser de formuler en regard de la politique libérale une politique nationale et constitutionnelle et ne rien négliger pour réaliser le programme qu'elle lui dictera. Nous sommes convaincu qu'il y réussira en déployant une grande énergie en même temps qu'une extrême prudence, surtout s'il se décide enfin à s'organiser sur tous les points du pays, à éclairer l'opinion et à restaurer dans les âmes le culte du droit et la haine de la centralisation par l'effort d'une presse nombreuse et intelligente et d'associations dévouées. Mais il n'en est pas moins vrai qu'aussi longtemps que le droit n'aura pas pu s'affirmer de nouveau en face de la force et qu'il n'en aura pas triomphé, qu'aussi longtemps que l'action énergique que nous recommandons à l'opinion conservatrice n'aura pas réduit au silence les clameurs illégales et assujetti les résistances passionnées du libéralisme anticonstitutionnel et antichrétien, le pays restera sous l'influence du mauvais air de 1857, il doutera de la puissance de la justice et de l'efficacité de nos institutions, il

n'aura pas été ramené dans ses voies, puisque la situation où il se trouve est le produit de la violence de la rue. Il n'en est pas moins vrai non plus que le parti conservateur, lorsqu'il sera majorité, aura, selon toute probabilité, à déjouer des machinations séditieuses et peut-être de nouvelles tentatives d'émeute, et que de là naîtront des conflits éminemment regrettables; car, tout en tournant, nous en avons la certitude, à l'avantage de l'ordre, ils n'en perpétueront pas moins chez les factions des grandes villes l'usage des moyens révolutionnaires. Voilà pourquoi les événements de 1857 ont ébranlé les bases et compromis la durée de notre organisation politique.

Ils ont eu un autre résultat encore, non moins désastreux. C'a été d'attiser la discorde des partis, et de rendre toute conciliation entre eux de plus en plus difficile, en empêchant le libéralisme de se transformer. En 1857, au moment où allait s'ouvrir la discussion de la loi de la charité, le parti libéral avait perdu tout crédit dans le pays : le cabinet du 12 août avait dessillé les yeux aux plus aveuglés. M. Frère l'avait si bien senti qu'il s'était tenu, à sa sortie du ministère, éloigné du Parlement pendant un an; les Chambres avaient voté presqu'à l'unanimité la convention d'Anvers; M. Verhaegen avait jeté au sein de la Maçonnerie un cri d'alarme : « L'heure du péril a sonné, le danger devient imminent, » s'y était-il écrié en dénonçant « les progrès constants » des conservateurs; le cabinet De Decker, qui n'avait à son arrivée au pouvoir qu'une majorité de cinq voix, l'avait vue bientôt s'élever à vingt, et son attitude aussi ferme que patriotique vis-à-vis de la France, après le traité de Paris, l'avait placé haut dans l'estime publique; enfin, nombre de libéraux, aux Chambres et en dehors, avaient tendu aux catholiques une main amie. Cette situation était de nature à amener une fusion des partis et un retour à l'Union de 1830. Sans doute c'étaient les libéraux qui avaient brisé cette union en 1840, et qui, pendant longtemps, s'étaient refusés à la reconstituer; mais ils semblaient alors soutenus par l'opinion publique, qui ne les connaissait pas encore, et qui s'était laissée aller à croire que leurs actes répondraient à leurs paroles. En 1857, les temps étaient bien changés : en minorité dans le présent, ne comptant guère sur l'avenir, ils avaient tout intérêt à se ménager une place au soleil, en se rapprochant des conservateurs sur le terrain commun de 1830. Les fatales émeutes qui éclatèrent à ce moment vinrent brusquement anéantir ces espé-

rances et creuser entre les partis un abîme plus profond que jamais, car les catholiques n'avaient pas été vaincus constitutionnellement, mais abattus révolutionnairement, et ils ne pouvaient plus désormais voir dans leurs adversaires que les représentants de la force et les coupables adulateurs du succès. Ces émeutes bannirent du sein du libéralisme l'esprit de modération relative, qui s'y était petit à petit introduit, pour y ressusciter l'esprit d'innovation. Ayant triomphé avec l'appui des Loges et de l'Université libre, au cri de « A bas les couvents! » et grâce à la surexcitation des esprits, l'opinion libérale dut tenir compte des prétentions qui l'avaient portée aux affaires : elle le fit en adoptant une ligne de conduite particulièrement hostile à l'Église et au clergé. Elle a donc marché depuis 1857, mais dans un sens opposé à l'Union. Si nous voulions en donner une preuve, nous dirions que chaque jour, elle fournit, même à la Chambre, un plus grand nombre d'adversaires à la loi de 1842 et à la convention d'Anvers. L'espoir que nourrissaient les catholiques de continuer l'œuvre de 1830 et de lutter contre les progrès du parti radical, de concert avec les libéraux, s'évanouit donc tous les jours de plus en plus. Chose presque incroyable! le parti libéral, qui constituait au lendemain de la proclamation de notre indépendance nationale un grand parti conservateur et monarchique, persiste volontairement à saper dans les âmes l'influence religieuse, cette sauvegarde des sociétés modernes contre la Révolution, et à diviser, en se séparant de ses alliés d'autrefois, des forces nées pour être unies.

Nous venons de faire allusion aux progrès du parti radical, et c'est avec raison. Ces progrès sont la dernière conséquence funeste des événements de 1857 que nous entendons signaler. Avant cette époque, on pouvait se demander si l'existence du radicalisme en Belgique était bien réelle. Ses partisans, convaincus de leur impuissance, se cachaient : ce n'était guère que dans les Loges qu'ils osaient professer leurs doctrines, qu'ils disaient dans le langage de Louis Blanc et de Mazzini « que tout était à faire au point de vue de la civilisation du continent, » et qu'ils appelaient leurs fils « à travailler après eux à l'œuvre sainte (1). » Les émeutes de 1857 leur ont rendu une confiance qui jusque-là leur eût paru à eux-mêmes présomptueuse, et cela devait être, car, outre qu'elles formaient un précédent qui ne pouvait leur être qu'avantageux,

(1) Paroles du frère Bourlard au Grand-Orient de Bruxelles (24 juin 1854).

elles avaient donné le vertige au pays et faveur aux idées les plus aventurées. Les libéraux ont toujours cru, quand ils étaient dans l'opposition, qu'en provoquant des soulèvements populaires, eux seuls en profiteraient, et toujours ils se sont trompés. Partout, au lendemain de leurs victoires illégales, ceux qui leur avaient fourni des bras pour accomplir leurs desseins, ont réclamé le prix de leur concours et affirmé la souveraineté des masses en face de celle de la bourgeoisie.

En France, les libéraux s'étaient bien promis de retirer tous les avantages de la révolutiou de 1830, et, après avoir fondé la monarchie de Juillet, ils repoussèrent les mains qu'ils avaient pressées la veille. La révolution de 1848, en éclatant comme un coup de foudre, vint dissiper leurs illusions. Chez nous, en 1847, au moment où les excitations factieuses du libéralisme venaient de renverser le cabinet de M. de Theux, le radicalisme eut quelques velléités d'entamer une lutte sérieuse; mais, sans passé dans le pays, sans racine dans le cœur de nos populations, il vit ses premières tentatives échouer, et il se retira de l'arène. Après 1857, il releva la tête, et ce ne fut pas sans succès. Il eut dès lors ses représentants dans la presse, dans les associations, à la Chambre, dans les chaires publiques, et, chaque jour son importance grandissant, il devint un des soucis du cabinet, auquel il prodiguait les attaques les plus vives. Depuis deux ans, il semble cependant s'être quelque peu effacé et avoir adouci l'amertume de sa polémique. Mais ce n'est pas, comme on pourrait le croire, parce que ses rangs se seraient éclaircis, c'est parce que le ministère, de plus en plus inquiet de son opposition et des sympathies qu'elle rencontrait surtout à Bruxelles, s'est décidé à lui accorder les réformes religieuses qui constituent l'une des deux grandes parties de son programme. Ces réformes, le libéralisme les veut comme lui, et de là vient que souvent on les voit agir de concert. Le désaccord éclate lorsqu'il s'agit des réformes politiques, que les libéraux repoussent, parce qu'ils entendent maintenir le gouvernement entre les mains de la bourgeoisie, mais que les radicaux demandent, parce que leur principe, c'est l'omnipotence des masses, la souveraineté du nombre.

Les réformes politiques ont donc été ajournées, mais on n'y a pas renoncé. Quand les réformes religieuses seront épuisées, et que le libéralisme n'aura plus de concessions à faire au radicalisme, alors sonnera l'heure de les réclamer plus impérieusement que jamais. Elles forment déjà, du reste, l'objet d'une des grandes

préoccupations de la presse qui cherche à leur aplanir les voies. Les aveux de sa part abondent. Nous en prendrons deux au hasard : « Pour nous, disait le 4 novembre 1862 le *Précurseur*, tout » expédient sera inefficace : il faut une mesure radicale, énergique, » qui rendra l'enseignement obligatoire. Quand cette mesure sera » prise, quand tous les Belges auront le degré d'instruction qui » convient aux citoyens, alors, mais alors seulement, *on pourra* » *songer à l'extension du suffrage. L'instruction obligatoire est donc* » *le fondement de toutes nos réformes politiques.* » Et, quelques jours avant le *Précurseur*, le *Bulletin des Cantons*, après avoir appuyé une pétition à la Chambre, demandant que ceux-là seuls qui savent lire eussent le droit de suffrage, ajoutait : « *Notre projet de réforme* » *électorale mènera tout droit au suffrage universel par l'instruction* » *obligatoire, et à une révision forcée de la Constitution.* »

Il nous paraît donc incontestable que les hostilités, un instant suspendues entre le libéralisme et le radicalisme par le travail auquel elles consacrent leurs communs efforts, recommenceront dès qu'il sera achevé. Quel sera dans cette lutte le drapeau vainqueur ? Nous n'hésitons pas à dire que ce sera le drapeau radical. Autour de lui, en effet, se rangeront les masses, et les masses, étant plus nombreuse que la bourgeoisie, auront nécessairement le dessus. Le libéralisme, du reste, dans son aveugle obstination, ne veut pas voir qu'en affaiblissant la vie chrétienne chez le peuple, il l'embrase du désir de jouir des biens qu'il n'a pas, et prépare à ceux qui l'appelleront à la conquête de la fortune et du pouvoir des phalanges d'adeptes pour qui l'intérêt sera la loi suprême. Le parti libéral disparaîtra donc, selon nous, de la scène politique, et le parti catholique ou plutôt le parti conservateur et le parti radical resteront seuls en présence. C'est ce qui est arrivé en France après la révolution de 1848. A l'Assemblée nationale, les doctrinaires de la monarchie de Juillet n'existaient plus comme grande opinion politique ; ceux d'entre eux qui y siégeaient, les Thiers et les Molé, étaient allés grossir les rangs du parti de l'ordre, et, éclairés par l'expérience, ils votaient l'expédition de Rome et la loi de 1850 sur l'enseignement.

Au milieu de la crise que provoquera la lutte du parti radical contre le parti libéral, la défaite de celui-ci et le triomphe de celui là seront peut-être avantageux à l'opinion conservatrice. Les grandes villes sans doute deviendront les foyers du radicalisme, mais le reste du pays, populations urbaines comme populations

agricoles, effrayé des progrès de ce qui n'est autre chose en définitive que la démocratie révolutionnaire, confiera au parti conservateur le soin d'affermir les bases menacées de l'ordre social et de notre organisation politique, et cherchera dans le principe tutélaire de l'alliance de la foi et de la liberté, et dans la libre expansion de l'influence de l'Église, une sauvegarde contre les dangers du présent et les inquiétudes de l'avenir. N'est-ce pas encore une fois le spectacle que la France nous a offert il y a quinze ans? Au lendemain d'une révolution faite par les héritiers des sectaires de 1793, la France envoya siéger à l'Assemblée nationale une majorité de conservateurs et parmi eux deux cents légitimistes. Cette majorité mit un terme à l'oppression dont souffrait l'Église, et l'on vit un catholique éminent, M. de Falloux, à la tête de l'important département de l'instruction publique.

Faut-il conclure de là que nous appelons cette situation de nos vœux? Ce serait se méprendre sur la portée de nos paroles. Nous venons de raisonner, en effet, dans l'hypothèse où les événements dont nous prévoyons l'enchaînement se dérouleraient sans troubler sérieusement la tranquillité du pays et sans entraîner de graves complications, soit intérieures, soit extérieures. Mais nous ne nous dissimulons pas que cette hypothèse est infiniment peu probable, et que rien ne permet d'espérer que les luttes qui éclateront resteront pacifiques. Nous avons la triste conviction, au contraire, qu'elles aboutiront fatalement soit au despotisme, soit, ce qui est bien plus vraisemblable, à la chute de la royauté et à l'intervention étrangère.

C'est à l'opinion conservatrice qu'il appartient de prévenir ces redoutables éventualités. De grands devoirs lui sont imposés par la gravité des circonstances. Il s'agit pour elle de sauver non-seulement nos institutions, mais encore notre nationalité. Elle doit y travailler, en combattant avec énergie et sans relâche le parti radical et le parti libéral, en faisant appel au pays pour paralyser, de concert avec lui, leurs projets de réformes religieuses ou politiques, et empêcher ainsi toute la série d'événements que nous venons d'exposer de se produire. Est-ce à dire que nous lui conseillons d'adopter une politique à outrance, à laquelle ne présideraient ni modération dans les idées ni justice envers les personnes? Telle n'est certes pas notre pensée. L'opinion conservatrice, à nos yeux, doit restaurer la vieille politique de 1830, si large, si généreuse et si libérale; elle doit demeurer invariablement fidèle aux deux grands principes qui ont servi à fonder notre indépen-

dance, la liberté en tout et pour tous, et l'alliance de la religion et de la liberté; elle doit rendre enfin à la vie communale toute son énergie et rompre les liens de cette centralisation excessive qui nous enserrent de toutes parts. De cette manière, elle attirera à elle la fraction si nombreuse de nos populations qui, sans être inféodée à aucun parti, a le respect de la foi catholique et l'amour de la liberté. Un grand parti libéral et conservateur se constituera, et le libéralisme comme le radicalisme se verront réduits à une infime et impuissante minorité.

L'opinion catholique comprendra-t-elle toute la grandeur de la mission qui lui incombe? Aura-t-elle, pour l'accomplir, la persistance de volonté et l'activité nécessaires? Nous aimons à le croire : le Congrès de Malines nous en est une première garantie. Nous n'oserions pourtant affirmer que le succès viendra couronner ses efforts. Mais si elle succombe à la tâche, si elle ne peut conjurer les destinées funestes qui menacent le pays, ce n'est pas sur elle que retombera la sévérité des arrêts de l'histoire. Elle dira au parti libéral : A vous revient la responsabilité de mon échec, car sur vous pèse l'opprobre des événements de 1857, — et elle sera justifiée.

CH. WOESTE, avocat.

MUSIQUE RELIGIEUSE.

RAPPORT DE M. LE CHANOINE DEVROYE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES CATHOLIQUES A MALINES.

Le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter, est celui de la sous-division de la quatrième section, ayant pour objet la Musique religieuse. Cette sous-division avait pour président, M. Devroye, chanoine; pour vice-présidents, MM. John Lambert, de Londres, et l'abbé Stephen Morlot, de Dijon; pour secrétaire, M. le chevalier Van Elewyck (1).

M. le secrétaire, après avoir reçu l'approbation de M. le secrétaire général, m'a prié, pour éviter des redites, de comprendre les procès-verbaux dans mon rapport.

Procès-verbal de la première séance (18 août).

Le président, les vice-présidents et le secrétaire sont au bureau.

Le président ouvre la séance par quelques mots sur la nature et l'ordre des travaux de la section. Il existe un art chrétien différant toujours essentiellement de l'art païen ou profane, dans son but et souvent dans ses moyens. La musique est une des branches de cet art chrétien et doit être, comme les autres, l'expression de notre foi et de nos sentiments religieux. Notre tâche est donc de rechercher ce qui constitue la musique religieuse, quels sont ses genres, ses éléments constitutifs, les abus à proscrire, les mesures à prendre pour assurer la bonne exécution et l'enseignement de la musique religieuse.

M. le chevalier Van Elewyck a la parole pour donner communication des lettres et envois adressés au Congrès. M. l'abbé Couturier, maître de chapelle à Nantes, envoie au Congrès un ouvrage intitulé *Décadence et restauration de la musique religieuse*. (Paris, Repos, 1 volume grand in-12°.) M. le secrétaire résume la lettre qui accompagne cet

(1) On peut évaluer à plus de quatre-vingts le nombre de membres du Congrès qui ont pris part aux travaux de la section de musique religieuse. Parmi eux nous pourrions citer plusieurs célébrités de France, d'Angleterre, d'Allemagne et du pays.

ouvrage et propose d'adresser des remerciements à son auteur. Cette proposition est adoptée.

Il est donné connaissance des lettres très-sympathiques adressées par MM. le chanoine Victor Pelletier, d'Orléans, président du Congrès de musique de Paris, Joseph d'Ortigue, de Paris, vice-président du même Congrès, et le chanoine Gontier, du Mans. Ces messieurs expriment leurs regrets de ne pouvoir prendre part à nos travaux, et annoncent qu'ils adhèrent de tout cœur à ce qui sera fait par nous.

M. Aloys Kunc, maître de chapelle de la métropole d'Auch en France, a adressé un travail manuscrit dédié à Son Éminence le cardinal archevêque de Malines et au Congrès. Ce travail est intitulé *En dehors du plain-chant existe-t-il une musique religieuse?* Une lettre de remerciements sera adressée à M. Kunc.

Après ces communications, le président donne lecture du programme des travaux tracé par le comité d'organisation. Il propose de traiter successivement, et sans confusion, des trois objets principaux soumis à nos délibérations, savoir : 1° le plain-chant; 2° l'orgue; 3° la musique proprement dite. Cette proposition est adoptée.

—

PLAIN-CHANT.

M. l'abbé De Voght, membre de l'Académie de Sainte-Cécile, expose en quoi consiste l'essence même du plain-chant, comment ses neumes doivent être consonnants au point de vue purement mélodique. Il démontre aussi qu'il doit exister un accord complet entre l'expression des paroles et celle du chant, et que la gamme diatonique doit être inviolablement respectée. (L'orateur, fatigué, regrette de ne pouvoir donner un exposé complet de ses principes; mais l'état de sa santé y met obstacle. L'assemblée exprime aussi ses regrets et donne à M. De Voght les marques les plus vives de sympathie.)

M. Arthur de la Croix, de Tournay, dit que la lecture des neumes est possible, que c'est dans les manuscrits qu'il faut puiser le véritable plain-chant, et que les livres anciens en usage en Belgique s'éloignent très-peu du manuscrit de Saint-Gall dont il fait l'éloge.

M. l'abbé Stephen Morlot soutient qu'il est nécessaire d'admettre en même temps les idées émises par M. l'abbé De Voght et celles de M. Arthur de la Croix.

M. l'abbé Jouve, chanoine de Valence, appuie l'opinion de M. Stephen Morlot et dit qu'il faut admettre dans la restauration du plain-chant un certain éclectisme, par la raison qu'il n'a jamais existé d'époque où l'art ait été parfait. Dès les premiers siècles du moyen âge, des plaintes amères se sont élevées sur les altérations du chant ecclésiastique. (Dans ce discours, M. l'abbé Jouve a signalé la découverte qu'il a faite, à la

bibliothèque de Reims, d'un manuscrit du douzième siècle, contenant le chant du *Lauda Sion* avec d'autres paroles. M. Stephen Morlot fait ses réserves sur la valeur de cette découverte et voudrait qu'on s'assurât si cette pièce n'a pas été intercalée sur des pages restées blanches, comme il l'a vu souvent.)

M. Arthur de la Croix, M. l'abbé Bézolles, de Paris, et M. Stephen Morlot signalent ensuite quelques abus dans l'exécution du plain-chant. Diverses observations sont faites sur le rhythme propre du plain-chant, sur son exclusion absolue de certaines églises. M. le professeur Lemmens et plusieurs autres membres de la section demandent que les chants du prêtre à l'autel et les répons du chœur ne soient pas accompagnés. Mais sur ce point le président fait la réserve d'examiner ce que prescrit la liturgie, et propose de blâmer simplement l'accompagnement qui couvrirait la voix du prêtre ou sortirait des règles qui seront établies pour l'accompagnement en général.

M. le président clôt la discussion en disant que les considérations présentées par les divers orateurs offrent toutes un grand intérêt, mais qu'il est temps de conclure et d'adopter des résolutions pratiques à soumettre à l'assemblée générale. Il formule successivement ces conclusions qui sont adoptées et qui seront insérées dans le rapport de la section. Il est ensuite nommé rapporteur, sur la proposition de M. le secrétaire.

Rapport sur la première séance du comité de musique religieuse.

PLAIN-CHANT.

Le plain-chant a été l'objet des travaux de la première séance. Il a été traité au point de vue de la composition, de l'exécution et de l'enseignement. C'est sur le premier point surtout qu'a porté la discussion. Trois opinions se sont produites : l'une, se plaçant à un point de vue purement esthétique, veut qu'on recherche et qu'on établisse avant tout les principes de l'art et qu'on applique ces principes à la réimpression des livres de chant; une autre opinion, conçue à un point de vue purement archéologique, veut qu'on retourne aux sources; elle discute la valeur des manuscrits et des livres imprimés, et soutient que c'est là que se trouve le plain-chant; la troisième opinion, qui a été partagée par la majorité des membres présents, admet un certain éclectisme dans la reproduction des chants anciens. Il est impossible, à moins de se borner à être un simple copiste ou de tout innover, d'éditer des livres de chant sans tenir compte en même temps des traditions et des manuscrits, d'une part, et, de l'autre, des règles essentielles de la composition.

Nous pouvons espérer que les recherches laborieuses des savants, la discussion des principes, la découverte de nouveaux manuscrits fourniront les moyens d'arriver à l'unité, au moins dans les choses essentielles. Mais dans l'état actuel de la science, ces questions n'ont pas paru susceptibles d'une solution dans le sens de l'unité.

Nous avons été unanimes à admettre un grand nombre d'idées pratiques qui ont surgi de nos débats, et à soumettre à votre approbation les solutions suivantes :

1° Sans préjuger ce qui sera décidé ultérieurement sur la musique proprement dite, nous considérons le chant grégorien comme la partie essentielle de la musique religieuse. Nous blâmons les Églises qui en ont complétement abandonné l'usage, ou ne lui accordent pas la prééminence qui lui est due.

2° Le plain-chant doit être exécuté d'après son rhythme propre résultant des tenues et des repos, et non à notes *rigoureusement* égales et mesurées.

3° Le plain-chant doit être chanté par toutes les voix telles qu'elles se rencontrent dans le peuple, ténors, basses-tailles, etc., en ayant soin de choisir une dominante qui laisse le plus grand nombre de voix dans leur portée naturelle. Nous désapprouvons l'usage de quelques Églises de ne faire chanter le plain-chant que par des voix très-graves et très-basses. D'autre part il faut éviter le chant trop élevé qui dégénère en cris sauvages.

4° Malgré la diversité des livres de chant existant aujourd'hui, on fera un grand pas vers la restauration du plain-chant, là où il est négligé, par une bonne exécution des chants tels qu'ils sont dans la plupart des livres qui suivent le texte de la liturgie romaine. La culture des voix, l'unité dans l'émission des notes, le sentiment religieux, et les autres qualités qui sont les conditions principales d'une bonne exécution, peuvent s'allier à la plupart des chants édités dans les pays catholiques.

5° En conséquence, nous émettons le vœu que l'enseignement du plain-chant, qui ne laisse rien à désirer dans les séminaires de Belgique, devienne plus populaire; que tous les membres du Congrès, et particulièrement les prêtres, les conseillers de fabrique et les musiciens, favorisent partout cet enseignement et établissent ou encouragent les associations ayant pour but son exécution.

Tel a été le résultat de notre première séance, dans laquelle nous avons examiné la partie du programme relative au plain-chant.

Procès-verbal de la deuxième séance (19 août).

Le président, les vice-présidents et le secrétaire sont au bureau.

Communications. M. Van der Creusse, de Wazins, résume brièvement une notice écrite par M. l'abbé Goussard. Il demande l'impres-

sion de ce travail. Le bureau ignore si cette demande peut être accueillie ; il en référera au bureau de l'assemblée générale.

M. Van Elewyck, secrétaire, dépose un travail manuscrit adressé au Congrès par M. de Stoop, professeur de plain-chant au petit séminaire de Roulers. Le titre de cette notice est : *De la musique religieuse*. Des remerciements seront adressés à l'auteur. Quant à l'impression de cette notice, il en sera référé au bureau principal, comme pour l'envoi de M. Aloys Kunc.

M. Duval dépose sur le bureau, pour être distribués aux membres de la section, un certain nombre d'exemplaires de la messe en plain-chant, exécutée à la métropole, dans la séance d'ouverture du Congrès.

M. Van Elewyck distribue également aux membres des exemplaires de l'adresse *aux évêques catholiques*, votée par le Congrès de musique religieuse de Paris (1860).

Enfin, M. Casier-Legrand, de Gand, dépose une proposition de M. le comte de Limminghe, relative à la suppression du serpent dans l'accompagnement du plain-chant.

—

ORGUE.

M. le président met à l'ordre du jour les questions relatives à l'orgue, qui est l'instrument religieux par excellence. Il propose d'abord d'en parler comme instrument *solo* et ensuite comme instrument d'*accompagnement du plain-chant*.

La parole est à M. Lemmens, professeur d'orgue au conservatoire de Bruxelles. L'orateur constate une distinction essentielle entre la musique d'orgue et celle de piano. Il cite des auteurs très-savants qui ont donné le titre de pièces d'orgue à des compositions faites au piano. Il pense que Sébastien Bach a été un des premiers à écrire dans le vrai style de l'orgue. Il l'a fait avec une science qui ne sera peut-être jamais égalée, mais il était protestant, et il semble que les exigences et la froideur de ce culte soient la cause de l'absence de sentiment religieux que l'on remarque généralement dans cet auteur. On y trouve, au plus haut degré, l'esprit, l'intelligence; mais, à notre point de vue catholique, le cœur paraît y faire défaut. L'harmonie et la fugue, qui sont la base de ses compositions, ne suffisent pas. La mélodie doit jouer un plus grand rôle dans l'art catholique, par la raison que le culte extérieur de notre religion est destiné à répondre à tous les sentiments nobles de l'âme, depuis la plus profonde douleur jusqu'au plus grand enthousiasme.

Mais c'est à la condition que la mélodie soit fondée sur l'harmonie. Sans celle-ci on tombe dans un style léger, dénué d'intérêt, lequel est beaucoup pire que le style froid et purement scientifique que l'ora-

teur signale comme n'ayant pas la chaleur, l'entrain et la verve qui conviennent au culte catholique. M. Lemmens pense donc qu'il y a lieu d'essayer de créer un genre nouveau dans le sens qu'il indique, et tel est, dit-il, l'objet constant de ses études.

M. l'abbé Stephen Morlot conteste l'exactitude des observations de M. Lemmens, relativement à l'absence de mélodies dans Bach. Il dit qu'il y en a de très-belles dans ses œuvres et qu'il en a rencontré aussi dans des auteurs de la même école plus anciens que lui.

M. Van Elewyck, en faisant remarquer qu'il y a, dans l'école protestante, de très-grands et incontestables talents, constate que chez les catholiques c'est, avant tout, la foi en la présence réelle de Dieu au temple qui est la source de l'inspiration. De là proviennent, dit-il, chez ceux-ci, l'enthousiasme et la chaleur du style.

Quoi qu'il en soit, les membres de la section ont admis unanimement, sur les observations du président, que la tendance générale de l'école protestante avait le caractère indiqué par M. Lemmens, et qu'il est utile de signaler la voie dans laquelle les catholiques doivent marcher.

Un grand nombre de membres présentent des observations sur l'inconvenance de jouer à l'Église des airs d'opéra, ou qui rappellent des paroles mauvaises; sur le défaut de science de la plupart des organistes.

Le président résume la discussion et propose les conclusions à soumettre à l'assemblée générale. Ces conclusions sont adoptées et seront indiquées dans son rapport.

L'orgue comme instrument d'accompagnement.

Le président invite M. Lemmens à exposer ses principes sur ce sujet. L'orateur démontre que l'accompagnement doit être 1° diatonique; 2° note contre note; 3° le chant à la partie supérieure; 4° n'employant que l'accord parfait et ses renversements, et 5° faisant toujours dominer le sentiment tonal. Il indique le sens de ces règles et les exceptions auxquelles elles donnent lieu.

MM. Duval, Stephen Morlot, Bézolles, Arthur de la Croix, Oliviers prennent part à cette discussion, dont tout l'intérêt se concentre sur la question de savoir si l'on peut admettre l'altération de la note sous-finale dans les cadences. M. Stephen Morlot soutient l'affirmative en se fondant sur l'exemple de Palestrina. MM. Duval et Lemmens soutiennent l'opinion contraire, en avouant, toutefois, qu'ils ne sont pas parvenus jusqu'à présent à placer sur la sous-finale non altérée une harmonie satisfaisante.

Le président invite les membres de la section à signaler les fausses relations qu'il faut éviter dans l'accompagnement. Il les indique lui-même, sur la demande des membres auxquels il s'est adressé. Il résume

ensuite la discussion et en propose les conclusions. Elles sont adoptées et seront insérées dans le rapport fait à l'assemblée générale.

La séance est levée.

Rapport sur la deuxième séance du comité de musique religieuse.

ORGUE.

Le procès-verbal qui précède indique suffisamment quels sont les orateurs qui ont pris la parole et quelles lumières ils ont apportées dans la discussion. Le rapporteur peut donc se borner à présenter les conclusions qui ont été admises pour être proposées à l'assemblée générale. Les voici :

En ce qui concerne l'orgue comme instrument solo.

1° Le fondement du talent de l'organiste est l'harmonie et la science du contre-point.

2° Sans imiter les effets d'orchestre, et en conservant à l'orgue son caractère propre, les auteurs doivent concilier, dans leurs ouvrages, les styles harmonique et mélodique, évitant, d'une part, de faire de froides dissertations musicales, et, de l'autre, des airs légers et sans intérêt. Nous tenons même à déclarer que les inconvénients du style purement mélodique sont infiniment plus grands que ceux du style opposé, et qu'il faut avant tout résister aux abus du style léger et populariser l'étude de l'harmonie.

3° Les défauts reprochés aux organistes de campagne et même à ceux de quelques villes, tiennent surtout à l'impossibilité où ils sont d'exécuter la vraie musique d'orgue et même de la connaître. La section de musique émet à cet égard les vœux suivants : *A*. Que l'assemblée des catholiques favorise les études des jeunes organistes sous des maîtres sérieux. *B*. Que dans chaque canton il y ait au moins un organiste qui soit choisi pour aller prendre des leçons ou des instructions d'un maître connu pour posséder les véritables traditions de cet instrument; qu'un fonds soit créé pour payer ces études, et qu'ensuite *C*. messieurs les curés et conseillers de fabrique exigent de cet artiste privilégié qu'il rende gratuitement aux autres organistes du canton les leçons qu'il est allé puiser à la source. Ce n'est pas là un enseignement complet, mais c'est beaucoup de connaître les ouvrages à étudier et les défauts à éviter.

4° La section émet aussi le vœu que le traitement des organistes soit augmenté, et qu'on leur fournisse les moyens matériels de devenir des artistes, comme on l'exige d'eux.

L'orgue comme instrument d'accompagnement.

Voici les résolutions de la section sous ce rapport :

1° L'orgue est le seul véritable instrument d'accompagnement du plain-chant à l'Église. Nous proposons de rejeter d'une manière absolue, pour cet usage, le serpent, l'ophicléide et la contre-basse, exécutant la mélodie à l'unisson des voix.

2° L'accompagnement du plain-chant doit être diatonique, c'est-à-dire fondé sur l'échelle même du mode, en admettant toutefois les modulations mélodiques résultant du mélange des modes, de leur transposition et des tons relatifs au ton principal. Les altérations ne sont donc admises que comme exception, lorsqu'elles sont absolument nécessaires pour éviter les fausses relations.

3° Le chant peut être à toutes les parties, mais nous donnons la préférence à l'accompagnement qui le place à la partie supérieure, afin que le chant ressorte mieux.

4° Le contre-point auquel nous donnons la préférence est à note contre note. Nous admettons cependant deux accords sur une même note pour servir de note de passage, pour faire disparaître les fausses relations, et dans les finales.

5° On ne doit employer que l'accord parfait et ses renversements.

6° Le sentiment tonal doit toujours dominer.

7° Les fausses relations à éviter sont : 1° celles de triton et de quinte mineure ; 2° celles qui existent dans le chant par la transposition d'une phrase mélodique à une échelle qui n'est pas son échelle primitive. Il faut admettre dans ces deux cas l'altération du *si* et même celle du *fa*, lorsque celui-ci, tenant la place du *si*, devient note variable par la transposition ; 3° les fausses relations qui naissent de l'accompagnement lui-même, lorsque l'organiste place dans les accords des notes qui sont en fausse relation avec celles du chant.

MUSIQUE PROPREMENT DITE.

Procès-verbal de la troisième séance (20 août).

Le président, les vice-présidents et le secrétaire sont au bureau.

Il n'y a pas eu de communication dans cette séance.

M. Ducpetiaux, secrétaire général, annonce à la section que le bureau principal a décidé que les travaux des sections doivent être terminés dans la troisième séance, et qu'il faut épuiser l'ordre du jour. Il y a donc impossibilité d'analyser les travaux manuscrits adressés à la section.

Le président propose de voter d'abord l'article du programme relatif à une école de musique religieuse. Il en fait la lecture, et, après quelques observations, l'article est admis avec deux légers changements de rédaction. Il sera inséré dans le rapport.

M. le chevalier Van Elewyck propose, comme complément de cet article, de demander aussi le rétablissement des maîtrises. Il en énumère les avantages. Mais cette proposition ne pouvant être discutée qu'après la solution de la question principale, l'auteur la représentera, s'il y a lieu, après la décision relative à l'admission de la musique proprement dite dans l'Église.

DE LA MUSIQUE EN TANT QU'ELLE DIFFÈRE DU PLAIN-CHANT.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Casier-Legrand sur l'emploi exclusif du plain-chant dans l'Église, et la proposition de M. le chevalier Van Elewyck de ne pas exclure d'une manière absolue, des solennités du culte, la musique transitonique et orchestrale.

La parole est à M. Casier-Legrand, de Gand. Il dit que la musique doit être l'organe de la prière. Le plain-chant seul possède le caractère de gravité qui convient au culte catholique. La musique moderne est l'expression des passions; elle donne lieu aux plus grands abus. Elle est d'ailleurs difficile à exécuter. Le plain-chant seul peut être populaire. C'est, d'après l'orateur, le seul chant approuvé par l'Église, et celle-ci a toujours manifesté ses préférences pour lui. M. Casier en conclut que le plain-chant seul doit être admis et que les instruments condamnés par l'Église doivent en être exclus.

M. Van Elewyck soutient une thèse opposée à celle de M. Casier. L'importance de son discours nous oblige à en développer l'argumentation en quelques mots.

I. Tous les arts sont dignes de contribuer à la glorification du Tout-Puissant. La musique se compose essentiellement de trois choses : *A*. mélodie, *B*. rhythme, *C*. harmonie. Tout ce qui ne réunit pas ces trois éléments primordiaux, n'est pas la musique, mais seulement une partie incomplète de cet art. Le plain-chant est de la musique, mais ce n'est pas toute la musique. Il ne possède que le rhythme prosaïque des paroles; ce qui est tellement vrai qu'on ne saurait guère retenir une mélodie de plain-chant sans les paroles. On peut comparer le plain-chant à la *peinture monochrome*, laquelle n'emploie qu'une seule couleur : voilà l'unitonie du plain-chant. Proscrire la musique proprement dite équivaudrait donc à ne plus admettre dans nos églises que la peinture dite de grisailles, ce qui est impossible.

II. Le Concile de Trente, qui trace des règles en cette matière, n'a défendu que le style *lascivum aut impurum* (XXIIe session du Concile). Or, l'orchestre n'existait pas à cette époque. Il a donc été impossible

de le proscrire. Ceci renverse toutes les objections contre l'orchestre, tirées de la discipline ecclésiastique. D'ailleurs, pour comprendre ce que le Concile appelle *lascivum aut impurum*, il faut connaître les scandaleux abus du temps, les paroles obscènes, sujet des messes et des antiennes, etc. Il faut se rappeler Palestrina et son admirable réforme, la messe du pape Marcel, etc. Jamais le dix-neuvième siècle n'a vu ou ne verra des abus comparables à ceux qu'a condamnés le Concile. Le moindre historiographe admettra cette observation.

Après le Concile de Trente, M. Van Elewyck a résumé les instructions de Benoît XIV, lesquelles, loin de proscrire l'orchestre, s'occupent, avec détail, des instruments convenables pour la musique à l'église. Il est même certain que ce grand Pontife aurait été encore beaucoup plus large qu'il ne l'a été, s'il avait connu les progrès de la facture moderne. — Les circulaires du vicariat de Rome ont été rappelées ensuite par l'orateur, depuis Benoît XIV jusqu'à nos jours, et elles ont été mises en regard des instructions des évêques belges qui n'ont fait que les confirmer et les développer. Enfin M. Van Elewyck a fait remarquer que les registres de l'orgue, appelé si justement le roi des instruments, portent exclusivement les noms des instruments qu'ils imitent et ont été construits dans tous les siècles, de façon à suppléer, le plus possible, aux timbres desdits instruments : *viola di gamba, flauto, fagotto, trompette, cornet, corno di caccia*, etc., etc.

III. Ne faisons pas un auto-da-fé des milliers de chefs-d'œuvre qui existent en musique. L'Église est fière d'avoir eu, de tout temps, les plus grands musiciens, les plus célèbres artistes, comme les plus brillants capitaines, au service de sa gloire. Depuis trois siècles, on ne cite pas un seul compositeur, eût-il été juif ou impie, qui n'ait cru nécessaire à la consécration de sa gloire, d'écrire pour les solennités du catholicisme!

L'Église catholique a toujours été la mère nourricière des arts. Laissons aux protestants ces temples nus, froids, sans statues, sans tableaux, sans ornements sacrés, sans musique, sans confessionnal, sans table de communion, sans Dieu!! Constatons d'ailleurs, en l'honneur de la Belgique, que, depuis 150 ans, plus de 1,700 compositeurs sacrés ont vécu dans nos provinces, et disons, dès à présent, comme nous le prouverons bientôt dans notre *Histoire de la musique religieuse en Belgique*, qu'aucun pays n'a dépassé le nôtre dans ce genre! — Voilà ce qu'il nous est impossible de détruire, et c'est pourtant ce que nous ferions en n'admettant plus que le plain-chant!

IV. Si la religion donne le pain au pauvre, c'est elle aussi qui a le plus favorisé le culte du beau, lequel est en quelque sorte le pain moral de l'âme. La musique et tous les arts à l'église, voilà ce qui élève, ce qui ennoblit l'âme de l'ouvrier! Voilà ce qui le civilise mille fois plus que le théâtre et certaines représentations immondes de la scène

moderne. L'homme a besoin de l'art, il lui faut la vue du beau pour le maintenir et le fortifier dans le sentiment de sa dignité personnelle. Que notre cri soit, non comme celui des anciens, *panem et circenses*, mais *panem et divinas artes!* Voilà le catholicisme!

V. Popularisons l'art. Ne jetons point dans le peuple des motifs de désaffection, en privant de leurs ressources les musiciens que l'église fait vivre, et songeons que la musique attire à l'église, pour les ramener à la foi, beaucoup d'artistes que d'autres motifs, peut-être, n'y conduiraient pas.

Rappelons-nous ces paroles de l'Écriture : *Dixitque David principibus levitarum ut constituerint de fratribus suis, cantores in organis musicorum, nabliis videlicet et lyris et cymbalis, ut resonaret in excelsis sonitus lætitiæ!!*

Non, messieurs, les temps ne sont pas encore arrivés, où, comme le disait un savant français, ON DEVRAIT VOIR LE ROI PROPHÈTE BRISER SA HARPE DEVANT L'ARCHE SAINTE!!

(Le discours de M. Van Elewyck a été interrompu plusieurs fois par des applaudissements, lesquels se renouvellent lorsqu'il est terminé).

M. Stephen Morlot dit qu'il y a une musique approuvée par l'Église, celle de l'orgue et la musique de Palestrina.

M. Casier Legrand insiste et répond que l'Église exclut tout ce qui porte aux passions, et qu'elle a toujours manifesté sa préférence pour le plain-chant.

M. le chevalier de Burbure dit que le pape Jean XXIII a établi à Anvers la musique à quatre parties, et qu'il possède les documents authentiques qui prouvent ce fait. Il fait observer qu'il y a de la musique facile et du plain-chant difficile.

M. l'abbé Kuyl, d'Anvers, signale les abus qu'il a trouvés dans les compositions modernes; il énumère les contre-sens, les non-sens, les hérésies même, qui résultent de l'altération des paroles. Il demande que l'on exige au moins que l'*Introït* et la *Communion*, lorsque l'on admet la musique, soient chantés en plain-chant.

M. Lemmens appuie l'observation de M. Van Elewyck relative à certains instruments, condamnés par les papes et les conciles. La facture moderne les a tellement perfectionnés qu'ils n'ont plus aucun des vices qui les faisaient exclure avec raison de l'Église. Il dit qu'une grande source d'abus est la passion des maîtres de chapelle et des chantres de vouloir faire une musique au-dessus de leurs forces; qu'il y a peu de villes en Belgique capables de faire bien la grande musique, mais qu'il y a des compositions à la portée de tous.

Le président, résumant la discussion, propose de distinguer les éléments qui consituent la musique de l'usage qu'on en a fait et des abus qu'il faut condamner.

Un membre demande au président de définir quelle est la distinction

précise du plain-chant et de la musique. Ce dernier répond que le plain-chant posséde deux éléments, la *mélodie* et le *rhythme* prosaïque, comme l'a dit M. Van Elewyck, et qu'outre ces deux éléments la musique en possède deux autres, l'*harmonie* et la *mesure*. Quelques auteurs y ajoutent un troisième, la *tonalité*, laquelle suppose des accords déterminés sur chaque note de la gamme. Mais c'est une conséquence de l'harmonie. Cette distinction est reconnue exacte.

Le vote a donc lieu d'abord sur l'admission, dans l'Église, de la musique considérée dans ses éléments constitutifs. La proposition, telle qu'elle est formulée, est admise à la presqu'unanimité des membres de la section.

Le président propose ensuite d'énumérer les conditions de cette admission, quant à la *composition* et quant à l'*exécution* de la musique. Cette énumération résultant des discours précédents, complétée par de nouvelles observations, est admise comme la proposition précédente. Elles figureront l'une et l'autre dans le rapport destiné à l'assemblée générale.

M. Van Elewyck renouvelle sa proposition relative aux maîtrises. Cette proposition est votée sans discussion.

Le président, avant de lever la séance, adresse des remerciements aux amis de la musique qui ont apporté dans ces discussions tant de lumières et de zèle, et émet le vœu de voir les relations de tous les membres du Congrès se continuer pour le bien de la religion et les progrès de l'art.

L'assemblée se sépare après des applaudissements réitérés et des remerciements à MM. les membres du bureau.

Rapport sur la troisième séance du comité de musique religieuse.

MUSIQUE PROPREMENT DITE.

La question capitale que nous avions à traiter, celle sur laquelle les opinions étaient le plus diamétralement opposées, était de savoir si la musique proprement dite, en ce qu'elle diffère du plain-chant, c'est-à-dire avec sa mesure, son harmonie et sa tonalité, pouvait être considérée comme art religieux et admise comme telle dans les églises catholiques.

La discussion a fait reconnaître que ceux qui en demandent l'exclusion sont surtout influencés par les nombreux abus dont ils sont témoins, et leur opinion part d'un sentiment profond de piété et de respect pour le culte catholique. Mais d'autres ont considéré l'art en lui-

même, dans ses éléments constitutifs, dans ces éléments qui ne sont par eux-mêmes ni religieux ni mondains. Ils ont soutenu avec chaleur que la musique est la création de l'Église, que cet art lui appartient et doit servir, comme les autres, à la splendeur de ses solennités.

Cependant l'on a reconnu unanimement que la plupart des compositions musicales faites jusqu'à présent n'ont pas un caractère assez religieux. Il y a d'admirables exceptions, et ces exceptions suffisent pour montrer tout ce que l'on peut attendre de l'avenir; mais les abus que l'on a signalés ne sont que trop réels, et la section de musique n'a pas hésité à les proscrire.

Voici donc les résolutions adoptées pour être soumises à votre approbation :

« La musique proprement dite, en tant qu'elle diffère du plain-chant, peut être admise, comme art religieux, sous toutes ses formes, n'importent les époques et les écoles, avec tous ses éléments et tous ses moyens d'exécution, à la condition : 1° qu'elle serve à augmenter la splendeur des offices et à seconder la piété des fidèles; 2° que les règles de l'art et les exigences de la liturgie soient respectées dans la *composition* comme dans l'*exécution*.

» *Dans la composition* : 1° en prononçant les paroles de l'Église sans altération, sans omission, sans répétitions fastidieuses; 2° en calculant la longueur des pièces de telle sorte, que l'officiant, qui ne met pas de précipitation dans la célébration de l'office, n'attende pas longtemps la fin de l'exécution, et que le *gloria* et le *credo*, par exemple, ne dépassent pas notablement la durée des mêmes morceaux chantés solennellement en plain-chant; 3° que la coupe de la composition musicale coïncide exactement avec la coupe, l'accentuation et la ponctuation du texte; 4° que les rhythmes, les formes, les effets trop dramatiques, appartenant exclusivement au théâtre, soient exclus d'une manière absolue; 5° qu'on n'applique pas à des pièces de théâtre les paroles de l'Église.

» *Par rapport à l'exécution* : 1° qu'il n'y ait rien dans les préparatifs, dans les annonces ni dans l'exécution elle-même, qui puisse faire ressembler les offices de l'Église à des concerts, et que conséquemment toute individualité voulant se produire pour se faire applaudir ou exciter la curiosité publique, soit exclue; 2° que chaque église adopte le genre de musique qui est en rapport avec ses moyens d'exécution, et qu'on ne prétende pas imiter dans une paroisse, où les moyens sont insuffisants, ce qui se fait convenablement ailleurs; 3° que le répertoire ne soit pas trop nombreux, mais devienne traditionnel dans chaque paroisse, afin que le peuple comprenne le chant et puisse s'y associer mentalement; 4° que l'exécution soit toujours claire, calme et sans effort; 5° que la conduite des musiciens soit irréprochable, et leur tenue, au jubé et au chœur, respectueuse. »

Telles sont les conditions d'admission de la musique dans nos églises,

conditions qui ont fait disparaître presque entièrement les dissentiments qui existaient sur la question principale.

ÉCOLE DE MUSIQUE RELIGIEUSE.

Le programme du comité d'organisation est admis en ces termes :

L'assemblée émet le vœu qu'il soit formé dans chaque ville et dans chaque localité d'une certaine importance une société pour l'encouragement et la propagation de la musique religieuse.

Ces sociétés organiseraient des *chœurs religieux* et s'efforceraient de faire participer aux chants d'église le plus grand nombre de fidèles.

Comme moyen de se perpétuer, elles fonderaient des écoles de chant religieux pour les garçons, où ils seraient reçus immédiatement après leur première communion.

Ces sociétés seraient placées sous la direction de l'autorité ecclésiastique et fourniraient à celle-ci les moyens matériels d'améliorer et de développer les chants sacrés et de rétablir les grandes traditions du chant grégorien, suivant les instructions publiées à ce sujet par Son Éminence le cardinal archevêque de Malines et par les autres évêques de la Belgique. Des sociétés semblables existent déjà dans plusieurs paroisses et peuvent servir de modèles.

A ce vœu, proposé par le bureau central, la section ajoute celui de voir rétablir les maîtrises, dans les grandes villes où elles n'existent pas, suivant la proposition de M. Van Elewyck, en leur fournissant des ressources suffisantes et en imitant les bonnes maîtrises déjà existantes.

Tel est le résultat de nos travaux sur la musique religieuse.

Dans toutes les résolutions que nous vous avons proposées, nous nous sommes inspirés des lois de l'Église, du respect dû à la présence de Dieu dans nos tabernacles, et nous avons cherché à mettre en pratique les prescriptions de Son Éminence le cardinal archevêque de Malines et celles de NN. SS. les évêques de Belgique. Sans chercher à résoudre toutes les questions qui ont été soulevées, nous croyons avoir indiqué suffisamment quelles doivent être les tendances générales de la musique religieuse. Nous en avons admis tous les éléments, parce que nous avons cru que toutes les voix réunies et tous les instruments employés avec sagesse ne devaient pas seulement servir à exprimer la joie des familles, l'amour de la patrie, mais pouvaient aussi servir d'interprète à la prière et à la joie des hommes pieux réunis devant les autels; en d'autres termes, que toutes les expressions du beau n'étaient pas de trop pour célébrer les grandes solennités de l'Église et la gloire de notre Dieu !

Malines, 20 août 1863.

T. J. Devroye, chanoine.

REVUE POLITIQUE.

—

EXTÉRIEUR.

Parmi les événements qui se sont accomplis dans le courant de ce mois, il en est plusieurs qui méritent à un haut degré de fixer notre attention. Nous allons les passer successivement en revue.

En France, la mort de M. Billault a amené une modification ministérielle qui n'est pas dénuée d'importance, surtout à la veille de l'ouverture de la session des Chambres, dont l'époque se trouve avancée par la nécessité de réunir le nouveau Corps législatif dans le délai fixé par la Constitution. Privé de l'homme qui, ces dernières années, d'abord comme ministre sans portefeuille, ensuite comme ministre d'État, était devenu le principal défenseur de sa politique devant les Chambres, et voyant d'ailleurs les forces de l'opposition accrues par l'acquisition de plusieurs orateurs éminents tels que MM. Berryer, Thiers, etc., l'empereur ne s'est pas borné à donner à M. Billault un successeur en M. Rouher, ministre présidant le conseil d'État : en même temps, M. Rouland, premier vice-président du Sénat, appelé à la présidence du conseil d'État, MM. de Parieu, de Forcade la Roquette, Chaix d'Est-Ange, vice-présidents, et Vuitry, vice-président honoraire du même collége, ont été adjoints au nouveau ministre d'État pour porter avec lui, et au nom du gouvernement, la parole devant le Sénat et le Corps législatif. Ces divers hommes d'État formeront une espèce d'état-major autour duquel viendront se grouper les défenseurs du pouvoir dans le sein des Chambres. Il est à prévoir que les uns et les autres auront une rude besogne à accomplir dans la prochaine session, qui s'ouvrira le jeudi 5 novembre.

La députation chargée d'offrir la couronne du Mexique à l'archiduc Maximilien a été reçue, le samedi 3 octobre, au château de Miramare. Voici la réponse de S. A. I. :

« Je suis profondément touché du désir exprimé par l'assemblée des notables. Il ne peut être que flatteur pour notre maison que

les regards de vos compatriotes se soient portés sur la descendance de Charles-Quint. C'est une belle tâche que d'assurer l'indépendance et la prospérité du Mexique, sous la protection d'institutions libres et durables. Je dois cependant reconnaître, pleinement d'accord en cela avec l'empereur des Français, dont la glorieuse initiative rend possible la régénération du Mexique, que la monarchie dans ce pays ne peut pas être rétablie sur de solides et légitimes bases sans que la nation tout entière ait confirmé, par une libre manifestation de sa volonté, les vœux de la capitale. Du résultat du vote de l'ensemble du pays, je dois donc d'abord faire défendre l'acceptation du trône offert.

» D'autre part, le sentiment des devoirs les plus sacrés d'un souverain lui ordonne aussi de demander pour l'empire à rétablir toutes les garanties qui sont indispensables pour l'assurer contre les dangers qui menacent son intégrité et son indépendance. Si des garanties solides sont acquises pour l'avenir et si le suffrage universel du noble peuple mexicain s'adresse à moi, je serai prêt, avec l'assentiment du chef illustre de ma famille et en me confiant à la protection du Tout-Puissant, à accepter la couronne.

» Dans le cas où la Providence m'appellerait à la haute mission civilisatrice qui est attachée à cette couronne, il faut, messieurs, que je vous fasse part, dès à présent, de ma ferme résolution d'ouvrir à votre pays, par un gouvernement constitutionnel, la voie à un progrès basé sur l'ordre et la civilisation, et, dès que l'empire sera complétement pacifié, de sceller par mon serment le pacte fondamental conclu avec la nation. C'est ainsi seulement qu'on pourra constituer une politique vraiment nationale à laquelle tous les partis, oubliant leurs anciennes dissidences, pourront s'associer, afin d'élever le Mexique à ce haut rang qu'il doit acquérir sous un gouvernement dont le premier principe sera l'usage de l'équité dans le droit. Je vous prie de communiquer mes intentions franchement exprimées à vos compatriotes et de faire en sorte que la nation puisse se prononcer sur le gouvernement qu'elle entend se donner. »

Il importe d'envisager cette réponse comme elle mérite de l'être, c'est-à-dire sans exagération d'un côté ni de l'autre. Quelques journaux, qui trouvent les paroles du prince un peu vagues, pensaient sans doute que celui-ci manifesterait son acceptation par de bruyantes protestations. Il a, dans un langage digne de la circonstance et conforme à la situation, posé deux conditions dont l'accomplissement scellera la promesse éventuelle qu'il a faite à la

députation. Ces réserves sont une garantie de la sagesse du prince; mais elles ne doivent, selon nous, laisser aucun doute quant au fond de la question. On n'en arrive pas à une démarche comme celle de Miramare sans être d'accord sur la ligne à suivre. L'Angleterre a promis la reconnaissance immédiate du nouveau souverain. La France n'a pas déblayé le terrain pour se retirer avant la consolidation de l'État que l'on se propose de régénérer. Quant au vote favorable des comices populaires, il ne saurait paraître douteux à la France, puisqu'on affirme que l'empereur Napoléon a déjà fait presser l'archiduc d'aller lui-même au Mexique, au lieu d'attendre en Europe le résultat du plébiscite.

Il nous semble donc qu'aujourd'hui la question est résolue et le trône du Mexique restauré et pourvu d'un prince titulaire. Pour le fortifier aux yeux de ses nouveaux sujets, pour l'aider à porter le fardeau que Dieu lui impose, il faut que l'archiduc Maximilien arrive au Mexique, sa nouvelle patrie, précédé de l'estime et accompagné des vœux de l'Europe.

Quant au mystère qu'il y a probablement sous toute cette affaire, rien n'est encore venu lever un coin du voile qui le cache à nos yeux. Mais on peut être certain que ce mystère existe. Napoléon III n'a pas entrepris une expédition de l'autre côté de l'Atlantique pour le seul plaisir de pouvoir offrir un trône à un archiduc d'Autriche. Les antécédents de ce monarque et les méandres tortueuses que sa politique a décrites ces dernières années nous autorisent pleinement à supposer que l'avénement du prince Maximilien au trône du Mexique doit se rattacher à des combinaisons de remaniement territorial en Europe même, dans lesquelles l'Autriche serait appelée à appuyer ou à seconder la France. L'avenir se chargera de démontrer ce qu'il y a de fondé dans ces prévisions.

Ceci nous amène naturellement à nous occuper de nouveau de la question de Pologne, qui, dans l'idée de beaucoup de personnes, est destinée à fournir à l'empereur des Français le motif ou le prétexte dont il a besoin pour réaliser ses combinaisons ténébreuses. Ici encore, tout est mystère et obscurité, et l'on peut dire que cette question n'a pas fait un pas pendant le mois qui vient de finir. Tout s'est borné à des pourparlers diplomatiques infructueux ou du moins inefficaces, pendant que le sang continuait à couler dans les plaines et les forêts de la Pologne.

D'abord, les cabinets de Paris et de Londres étaient tombés d'ac-

cord sur la teneur d'une déclaration collective des puissances intervenantes, déclaration que lord John Russell fut chargé de rédiger, et qui, après avoir pris acte de la fin de non-recevoir opposée par la Reine aux représentations de ces puissances, devait aboutir à cette conclusion radicale : que la Russie n'avait qu'*un seul titre* à revendiquer; que, ce titre, elle le tenait des stipulations de Vienne; que du moment qu'elle se refusait à les exécuter, ses droits se trouvaient périmés. Nous ignorons si le gouvernement français, tout en adhérant aux vues formulées par le comte Russell, eût pu souhaiter que des engagements positifs de la Grand-Bretagne leur assurassent au besoin une sanction matérielle; ce qui est certain, c'est que le cabinet de Vienne, placé sous le coup de nécessités que nous n'avons pas à apprécier, n'a pas cru devoir se prononcer en faveur d'une communication aussi accentuée que celle que proposait le principal secrétaire d'État de S. M. Britannique. Toutefois le comte de Rechberg n'a pas refusé absolument d'admettre le principe d'une démonstration commune; mais, avant de répondre définitivement aux ouvertures du Foreign-Office, il a réclamé des garanties pour toutes les éventualités auxquelles pourrait l'entraîner son adhésion au projet de note collective.

Mis en demeure, par cette demande de garantie, de se prononcer catégoriquement s'il était prêt à appuyer ses paroles par des actes énergiques, lord Russell n'a pas hésité à répondre négativement. Le cabinet de Vienne rédigea alors un contre-projet de note ayant pour but de déclarer que le titre légal à la possession du grand-duché de Varsovie, accordé à la Russie par les traités de 1815, cesserait d'être inscrit dans le droit public de l'Europe aussi longtemps que les vœux légitimes de la Pologne ne seraient pas satisfaits.

Lorsque le contre-projet autrichien parvint à Londres, la plupart des membres du ministère, le comte Russell excepté, se trouvaient absents, comme cela arrive souvent durant la clôture du Parlement. Le noble lord, préoccupé uniquement de l'idée de désarmer l'opposition par un coup d'éclat apparent, mais sans conséquence réelle, prit sur lui, sans même consulter ses collègues du cabinet, d'expédier à Saint-Pétersbourg une dépêche reproduisant la substance du discours qu'il avait prononcé au banquet de Blairgowrie; mais l'influence de lord Palmerston a fait arrêter cette dépêche avant qu'elle eût été remise au cabinet de Saint-Pétersbourg, et à la faire remplacer par une autre, fort courte, qui, outre l'accusé de récep-

tion de la dernière réponse du prince Gortschakoff, ne renferme que cette simple réflexion : que les droits de la Pologne sont contenus dans le même traité qui constitue l'empereur de Russie roi de Pologne. C'est assez dire que la nouvelle note anglaise ne formule aucune conclusion, et qu'elle implique encore moins une sommation quelconque. C'est, en dernière analyse, un simple accusé de réception, et voilà à quoi se réduit le bilan effectif des bruyantes sympathies de l'Angleterre pour la Pologne.

Le cabinet de Vienne, informé de l'envoi de la dernière dépêche de lord Russell à Saint-Pétersbourg, a été sur le point d'en envoyer une à peu près identique; mais, à la suite d'un conseil de cabinet, il a été décidé que l'Autriche se bornerait à faire appuyer, par son représentant, la thèse développée dans la dépêche anglaise, en y ajoutant quelques considérations tirées de sa situation particulière vis-à-vis de la Russie.

Quant à la France, elle s'est renfermée dans une attitude purement expectative pour attendre que ses deux alliées se fussent mises d'accord. Aujourd'hui que tous les pourparlers diplomatiques n'ont abouti qu'à une dépêche aussi insignifiante de la part de l'Angleterre, le cabinet des Tuileries ne croira probablement pas devoir appuyer, à l'exemple de l'Autriche, une telle démonstration; mais on peut être certain qu'il n'abandonnera pas pour cela la cause de la Pologne, si sympathique à tous les partis politiques qui se divisent l'opinion en France.

Pour en finir avec la dernière dépêche de lord Russell sur les affaires de Pologne, nous ajouterons que cette dépêche a été remise à Saint-Pétersbourg le 26 de ce mois. Le prince Gortschakoff a été très-satisfait, dit-on, de la communication anglaise, qui lui paraît définitivement clore sa correspondance à ce sujet avec le cabinet de Londres.

Il nous faut de nouveau nous occuper de la question de la réforme fédérale allemande. On se rappellera ce que nous avons dit le mois passé de la réponse prussienne à la lettre collective des souverains réunis en congrès à Francfort-sur-Mein, ainsi que des bases proposées par le cabinet de Berlin comme points préliminaires à une entente ultérieure sur cette importante question. Le ministre des affaires étrangères d'Autriche, comte de Rechberg, a pris texte de la dépêche prussienne pour convoquer à Nuremberg une conférence de ministres des divers États qui avaient été représentés au congrès de Francfort. Cette conférence, ouverte le 23, a été close

le lendemain; outre M. Rechberg, elle se composait des ministres de Bavière, de Saxe, de Wurtemberg, de Hanovre, de Hesse-Darmstadt, de Nassau, de Saxe-Cobourg-Gotha, de Saxe-Meiningen et de Lippe-Schaumbourg. Il a été décidé dans cette réunion ministérielle que l'Autriche répondrait seule aux propositions prussiennes, mais que les autres États participant à l'œuvre de la réforme fédérale appuieraient à Berlin la dépêche autrichienne.

Nous apprenons, en effet, que la réponse de l'Autriche à la Prusse vient d'être expédiée de Vienne. Cette réponse se compose d'une dépêche et d'un mémoire à l'appui. Le cabinet impérial repousse, dans la premiere pièce, les points préliminaires du gouvernement prussien; il fait remarquer que la plupart des princes ont consenti à délibérer avec l'empereur François-Joseph à Francfort sans mettre en avant aucune condition préalable, et il engage M. de Bismark à en faire autant. Le mémoire a pour but de réfuter en détail le système du cabinet de Berlin, qui y est présenté comme inconciliable non-seulement avec le projet de réforme, mais encore avec la Constitution fédérale actuelle. Il y est dit, en somme, que la proposition d'une présidence partagée alternativement par l'Autriche et par la Prusse accuse des tendances dualistes; que celle du veto absolu pour les mêmes puissances a un caractère séparatiste; enfin, que celle d'une assemblée de députés émanant d'élections directes ne peut s'expliquer qu'à titre de conséquence du principe unitaire. Le système du cabinet de Berlin a donc le tort très-grave de manquer d'unité; il est plein de contrariétés et de contradictions, c'est-à-dire qu'il n'est pas un système. A peine est-il un expédient.

L'appui que M. de Rechberg a trouvé sur ce point auprès d'une grande partie des États confédérés, peut passer à juste titre pour une nouvelle victoire diplomatique remportée par l'Autriche au détriment de la Prusse. Mais, d'un autre côté, la monarchie des Habsbourgs a également vu s'améliorer sa situation intérieure par l'adhésion de la Diète de Transylvanie à la Constitution de février. On se rappellera qu'à la suite des événements de 1848, la Transylvanie avait été incorporée à la Hongrie, mais que le gouvernement impérial n'avait jamais voulu reconnaître un caractère de légalité aux mesures révolutionnaires décrétées à cette époque par les assemblées législatives de Pesth et de Hermannstadt. Aussi est-ce en vertu des anciens diplômes que l'empereur François-Joseph a convoqué la Diète de la grande-principauté après avoir octroyé

une nouvelle loi électorale exigée par l'état et les besoins actuels de la population transylvanienne, et cette assemblée, s'étant ralliée, comme nous le disons plus haut, à la Constitution générale de l'empire, a élu ses députés au Reichsrath de Vienne, où ils ont pris séance le 20 de ce mois. C'est une grande victoire remportée par le gouvernement autrichien, en faveur de son système constitutionnel et unitaire, sur les tendances fédéralistes qui subsistent encore dans certaines parties de la monarchie.

Dans le courant du mois qui vient de s'écouler, il a été de nouveau question de l'interminable affaire du Schleswig-Holstein, pendante depuis 1846 entre l'Allemagne et le Danemark. Après une multitude de notes, de rapports et d'autres documents dont nous n'avons pas cru devoir entretenir nos lecteurs, la Diète germanique a pris, dans sa séance du 1er octobre, une résolution en vertu de laquelle les duchés de Holstein et de Lauenbourg doivent être occupés par des troupes fédérales, si le Danemark ne fait pas droit aux demandes de la Confédération relatives à la position indépendante de ces duchés en face des autres parties de la monarchie danoise. Pour se conformer à cette résolution, il a été laissé au cabinet de Copenhague un délai qui expirait le 28 du même mois; mais le Danemark, s'étant déjà efforcé, par ordonnance royale du 30 mars dernier, de satisfaire aux exigences de la Diète fédérale en affranchissant les deux duchés de toute participation à l'assemblée législative instituée en 1854, sous le nom de Rigsraad, pour l'ensemble de la monarchie, n'a pas cru devoir rapporter cette ordonnance, qui n'avait été motivée que par le désir d'obtempérer aux injonctions de la Diète de Francfort, et contre laquelle cette assemblée réclame en ce moment. Toutefois, dans sa séance d'avant-hier, 29 octobre, la Diète a reçu du gouvernement danois une réponse dans laquelle celui-ci ne reconnaît à l'ordonnance du 30 mars qu'un caractère provisoire et se montre « disposé à venir au-devant des désirs de la Confédération sur tous les points au sujet desquels l'autonomie et l'égalité des droits demandées pour les pays confédérés pourraient être considérées comme n'étant pas encore suffisamment assurées. » A la suite de cette communication, l'affaire a été renvoyée à un nouvel examen des comités de l'Assemblée fédérale. Il faut espérer que celle-ci renoncera à son intention de faire occuper militairement les duchés de Holsteim et de Lauenbourg, grâce aux conseils pacifiques du cabinet de Londres, qui reconnaît à la Diète le droit de régler tout ce qui se

rapporte aux finances et aux affaires législatives des deux duchés, et qui offre en même temps la médiation des puissances amies non allemandes pour le règlement des questions internationales en litige, c'est-à-dire de celles des réclamations de cette assemblée qui concernent le duché de Schleswig, lequel ne fait pas partie de la Confédération. Si malheureusement ces prévisions ne devaient pas se réaliser, il serait à craindre que le différend dano-allemand n'amenât de graves complications, dans lesquelles la Suède et sans doute d'autres puissances encore prendraient fait et cause pour le Danemark.

Avant de terminer cette revue, il nous reste à parler des États ci-devant Unis de l'Amérique du Nord. La bataille de Rossville, que nous avons mentionnée le mois passé, et à la suite de laquelle l'armée fédérale, sous les ordres de Rosencranz, avait dû opérer sa retraite sur Chattanoga, a été féconde en résultats avantageux aux confédérés. Tandis que le corps de bataille demeurait devant Rosencranz, afin de l'empêcher de faire aucun mouvement pour se dégager, et plantait sur toutes les hauteurs des batteries à longue portée pour bombarder le camp unioniste, la cavalerie du Sud a été lancée sur toutes les routes avec l'ordre de détruire par tous les moyens possibles les communications. Les rails des chemins de fers ont été enlevés, les ponts détruits, les ouvrages d'art renversés. En même temps, tous les convois ont été poursuivis à outrance, et un certain nombre ont été pris. La cavalerie des confédérés, en détruisant les poteaux télégraphiques, s'est appliquée à isoler Rosencranz aussi bien moralement que matériellement. Pendant ce temps, des détachements plus considérables, dont l'un, sous Johnston, ne compte pas moins de 15,000 hommes, ont été attaquer les garnisons jalonnées sur la route de Murfreesboro à Chattanoga, et que Rosencranz avait placées là pour maintenir ses communicutions sûres. Les défilés des montagnes qui conduisent du Missouri au Tennessee ont été occupés par Johnston, passages importants et dans lesquels de simples détachements bien postés peuvent arrêter une armée.

D'un autre côté aussi, le sort des armes semble vouloir être favorable à la cause du Sud. Au moment où l'on représentait le général Lee comme contraint de se retirer sur Richmond, par suite des convois de troupes qu'il a dû diriger vers le sud-ouest, on l'a vu tout à coup reprendre l'offensive, se porter en avant et refouler le général unioniste Meade au delà du Rappahannock.

L'armée confédérée, à son tour, a franchi ce fleuve à la suite de Meade, qui a été obligé de se replier jusqu'à Fairfax-Court-House, près de l'ancien champ de bataille de Bull-Run, où deux ans de suite les armées du Sud ont remporté la victoire dans deux batailles rangées. C'est encore sur ce terrain que les adversaires paraissent appelés à se mesurer de nouveau.

Quoi qu'il en soit, le mouvement en arrière de l'armée fédérale paraît devoir rendre à peu près impossible une nouvelle campagne agressive du Nord pour cet hiver, et assurer la sécurité de Richmond jusqu'au printemps prochain.

31 octobre.

INTÉRIEUR.

Nous avons dit, dans notre dernière Revue politique, qu'une élection législative devait avoir lieu le 6 de ce mois à Nivelles, à l'effet de remplacer à la Chambre des représentants M. de Chentinnes; nous avons dit également que l'opinion conservatrice présentait comme candidat M. le comte Ferdinand de Meeûs, et que l'opinion ministérielle avait fixé son choix sur M. Lehardy de Beaulieu, libre-penseur avoué. Le résultat de la lutte a été défavorable au candidat conservateur, et nous le regrettons profondément, car le Parlement belge eût eu à gagner à la présence dans son sein de M. le comte de Meeûs, qui est un homme de valeur à tous les points de vue.

Le candidat conservateur a donc échoué à Nivelles. M. Lehardy de Beaulieu, candidat ministériel, l'a emporté sur lui à une majorité de 42 voix. M. Lehardy a obtenu 1,313 voix, et M. le comte de Meeûs 1,271 seulement. Il y avait 2,595 votants. Ce vote ne change rien à celui du 9 juin dernier, puisque c'est un candidat ministériel qui est appelé à succéder à M. de Chentinnes, député ministériel. Il prouve seulement que l'organisation du parti conservateur est indispensable pour lutter avec succès. Il y a pour nous, dans l'arrondissement de Nivelles, des éléments sérieux de réussite : il nous suffira de vouloir. Malgré la pression du gouvernement,

malgré l'intervention dans la lutte de tous les agents du pouvoir, le candidat gouvernemental passe avec une majorité de 42 voix seulement. Cela prouve qu'avec un peu d'énergie et de bonne volonté le parti conservateur pourrait aisément triompher dans cet important arrondissement. Nous engageons donc nos amis à réunir leurs forces et à se préparer pour tenir tête avec succès au parti ministériel, si de nouvelles luttes électorales ont lieu. Nos adversaires sont toujours sur la brèche, prêts à combattre; pourquoi ne les imiterions-nous pas? Nous devons déployer d'autant plus d'énergie que nous avons à lutter contre un parti fortement organisé, qui a pour dogme politique la « discipline » et pour moyens de persuasion la violence et la corruption par le pouvoir.

L'événement du mois a été le renouvellement par moitié de tous les conseils communaux du pays. Avant la lutte, l'organe officieux du cabinet a prétendu à tort que ces élections communales devaient avoir un caractère politique. Les organes conservateurs ont répliqué avec infiniment de raison que c'était le renversement de tous les principes; ce qui n'a pas empêché l'*Écho du Parlement* de persister dans ses doctrines absurdes et de tout point contraires à l'esprit de nos institutions et de la loi communale.

L'*Écho du Parlement* a donc soutenu jusqu'au dernier moment que les élections du 27 octobre seraient une manifestation favorable ou hostile au cabinet. Et bien! elles n'ont pas modifié l'état de choses actuel. Il y a plus : pour dire la vérité *vraie* sur la portée et le caractère de ces élections, il faut reconnaître qu'elles ont frappé le cabinet d'une manière très-rude. Pourtant la feuille ministérielle chante victoire, quoique la journée du 27 octobre ait considérablement affaibli ses patrons; si cette journée n'est pas un échec pour le ministère comme celle du 9 juin dernier, elle a du moins porté un coup très-sensible à la politique que nous subissons. Le ministère, on ne saurait le contester, est atteint en pleine poitrine dans les trois principaux centres du pays : à Bruxelles, à Liége et à Anvers; il a aussi été battu à Courtray, à Termonde, à Dixmude, à Nivelles et dans beaucoup d'autres localités. Il paraît qu'il est particulièrement frappé là où il avait nommé des bourgmestres plus occupés de la politique nouvelle que des intérêts des communes qu'ils étaient chargés d'administrer. Et l'*Écho du Parlement* crie victoire! Il ne faudra pas beaucoup de victoires de ce genre pour disloquer le cabinet et pour renverser la séquelle politique que nous devons aux *mémorables* journées de mai.

A Bruxelles, la victoire du meeting de la *Louve* est une défaite des plus chagrinantes pour le ministère. L'*Écho du Parlement* avait usé toute la poudre de son servilisme contre M. Lacroix, et M. Lacroix a passé. Cette nomination est un double échec pour le cabinet, en ce sens qu'elle flétrit la politique des compromis et qu'elle fait une trouée dans le drapeau de l'Association assermentée de la *Maison des Brasseurs*, où l'on fait litière de l'indépendance et de la dignité du corps électoral. Ainsi donc, la nomination de M. Lacroix tranche en faveur de la liberté la question des électeurs assermentés et condamne de la manière la plus énergique les compromis d'association à gouvernement et le régime des candidatures officielles. Et l'organe du ministère crie victoire!

A Liége, la défaite de l'Association ministérielle a été humiliante au premier chef. Trois seulement de ses candidats ont passé au premier scrutin, et au scrutin de ballotage quatre candidats *avancés* ont écarté quatre candidats ministériels. Le journal officieux ne nous dit rien de ce succès. La défaite est si humiliante pour le cabinet et pour sa politique, que l'*Écho de Liége* s'exprime ainsi en parlant du résultat de la lutte :

« Les doctrinaires ont la conscience de leur faiblesse. Ils savent » que la portion indépendante et intelligente du corps électoral les » honnit, et ils recourent à la brigue, à l'intimidation, au terro- » risme, nous ne voulons pas dire à la corruption. Tous les servi- » teurs à gages et autres de la coterie été mis en route cette nuit. » Les sacrifices d'argent n'ont pas été épargnés. Mais qu'ils triom- » phent ou non, cette journée est le crépuscule de leur ruine et » l'aurore de notre liberté!

» L'*Association* dite *libérale* a distribué à profusion des bulletins » portant la *liste entière* de ces candidats. Chose bien digne de » remarque, la plupart de ces bulletins sont entrés dans l'urne » complétement modifiés : ce qui prouve que les électeurs n'obéis- » sent plus aveuglément aux ordres du comité terroriste. »

A Anvers, le cabinet comptait sur un triomphe. Or, sa défaite y a été plus humiliante encore qu'à Bruxelles et à Liége. Tous les candidats appuyés par l'Association conservatrice et le *meeting* ont passé à une immense majorité, une majorité qu'on peut, à juste titre, qualifier de majorité écrasante. En effet, M. Gheysens, le candidat antiministériel qui a obtenu le plus de voix, distance de 916 suffrages celui des candidats qui occupe la tête de la liste ministérielle; le candidat de la liste antiministérielle qui obtient le

moins de voix, l'a emporté de 932 suffrages sur celui qui occupait la même place dans la liste *libérale;* au scrutin du 28, le candidat de l'opposition obtient 1,497 voix, et le candidat ministériel 384 seulement! Quelle déroute et quel désastre! Et dire que l'*Écho du Parlement* comptait sur un succès général et éclatant à Anvers même! Que dira-t-il de cette partie de sa *victoire?* Voici encore un chiffre qui a son prix : le candidat de la liste du *meeting* qui obtient le moins de voix, réunit encore 852 suffrages de plus que le candidat ministériel le plus favorisé. Voilà de singulières victoires, il faut bien en convenir.

Si les chiffres et les faits que nous venons de citer n'ont pas de signification pour l'*Écho* du ministère, il n'en est pas de même pour l'opinion publique. Pour tous les hommes impartiaux et pour tous ceux qui savent apprécier les manifestations électorales en dehors de tout esprit de coterie et d'intérêt ministériel, il est clair que la journée du 27 octobre a été funeste pour le cabinet.

A Gand, l'élection-principe, l'élection-drapeau, a été celle de M. Laurent, c'est-à-dire celle dont le caractère antichrétien et anticonstitutionnel est manifeste. M. Laurent a fait un livre, comme M. Renan, pour combattre la divinité du Christ. Ce ne sont pas les catholiques qu'il attaque, ce sont les chrétiens, et M. Cochin a dit excellemment au Congrès de Malines : « Il faut les remercier. Quand » nous défendions hier les intérêts de l'Église, on nous appelait *clé-* » *ricaux;* aujourd'hui, serrés autour de notre divin Maître attaqué, » nous sommes tout bonnement des *chrétiens.* » L'élection de M. Laurent, à Gand, est donc, à ce point de vue, une manifestation antireligieuse. C'est le libéralisme des Loges qui y a triomphé. Le ministère oserait-il dire que ce triomphe est le sien? Il ne l'oserait pas au point de vue de la religion catholique, qui est celle de l'immense majorité des Belges; il ne l'oserait pas non plus au point de vue constitutionnel. Tout le monde sait que M. Laurent a attaqué violemment, dans son dernier ouvrage, *l'Église, l'État et la Révolution,* la Constitution belge dans toutes ses bases; il s'est hautement déclaré l'adversaire de la liberté des cultes, de la liberté de l'enseignement et de la liberté des associations, telles que ces libertés sont écrites dans notre Constitution libérale. M. Devaux a été forcé, à la tribune, de désavouer M. Laurent. L'élu de Gand représente donc le parti qui veut détruire la Constitution en la revisant, et, en attendant cette révision, il veut la détruire par des réformes administratives et des interprétations juridiques;